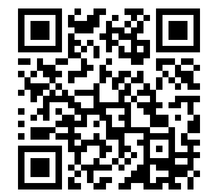
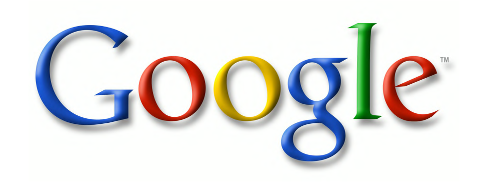
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Digitized by Google

P Fr 231.1 Bd. May. 1893.



Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

MRS. ANNE E. P. SEVER,

OF BOSTON,

WIDOW OF COL. JAMES WARREN SEVER,

(Class of 1817)

2 Feb. 1886 - 15 Jan. 1887.



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Parraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Janvier 1886.**

FEB 2 1886

HARVARD COLLEGE LIBRARY

XIXe année — N° 424

Nouvelle série — IIIe Année — N° 49

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer sans retard le montant de leur abonnement pour l'année 1886. Passé le 12 janvier 1886, nous ferons présenter les quittances à domicile.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire:*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* un titre.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE et SINE QUA NON. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse**, en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste**, s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

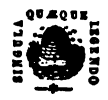
Digitized by Google

Digitized by Google

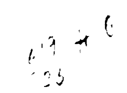
DIX-NEUVIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE — IIIe ANNÉE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS,
COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES,
ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1886

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

13, RUE CUJAS, 13


Digitized by Google

~~912.122~~
PFr 231.1

1886, Feb. 2 - 1887, Jan. 15.
Sever fund.

Digitized by Google

FEB 2 1886

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 janvier 1886.*

XIXe Année — No 121.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* — No 49.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS
COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Questions.

L'étymologie du mot Argot.—Je propose une étymologie pour le mot célèbre Argot. Il me semble qu'il est de la même famille que le mot Jargon.

1. Jargolle ou Jergolle veut dire la Normandie, et un Jargollier ou un Jergolier est un Normand. « Il y a toute apparence qu'autrefois, comme aujourd'hui, Paris était peuplé de Normands qui conservaient leur costume villageois ; ce que font encore (1856?) les marchands de melons établis dans la saison au coin des rues. » (*Fr. Michel, Dict. d'argot*, 1856, p. 235.)

2. Cotgrave donnait les formes *iargueul*, *iargouiller*, par un i; ce qui nous fournit une prononciation antique et parisienne. On disait donc *iargollier* et *iergolier*. Cotgrave donnait aussi *iargot*, qui se disait d'une sorte d'habit grossier à l'usage des gens de la campagne. On en peut conclure que ces gens étaient surtout de la Normandie. *Iargot* nous donne tout de suite *iargotier*, et de là à argot et argotier il n'y a pas loin, surtout si on y met l'article, car *l'iargot* et *l'iargotier* auraient une forte tendance à laisser tomber le son liquide de *ia*, et à devenir l'argot, l'argotier.

3. De cette manière voilà le mot argot né légitimement dans les bons becs de Paris.

4. Maintenant pour iargot ou jargot, et toute la famille gergo, zergo (*ital.*), xerga, gerigonza (*esp.*), gerz (*pol.*), jars, jargon, gergon (*picard*), gardonner, jargouiller, jargauder, jar (*angl.*), garrulous (*angl.*), crane (*angl.*, γέρανος, grus), call (*angl.*), care (*angl.*). Tous ces mots, comme le latin garrire, garrulus et gallus, le gaélique gair, un cri, et gairm, appeler, chanter comme un coq; le grec γηρύειν et γῆρυς; le sanscrit gri, crier, et gir, voix, viennent de la racine *gar* (*kar* ou *kal*), crier, appeler, faire du bruit; qui doit avoir donné par extension une base latine *garg*.

Voilà ma thèse dans sa plus simple expression. Qu'en pensent nos collaborateurs?

Hy Nial.

Comment. — D'où vient ce mot dans l'acception de *statut*, concernant l'ensemble des règlements relatifs aux étudiants des universités en Allemagne. Le nom de *comment* se prononce et s'écrit à la française, mais l'origine en est ignorée dans le monde même qui s'en sert.

K. P. du Roch III.

Frayon ou Fraillon. — Dans un compte d'une fabrique de Paris au XVIIIe siècle, après un article où était mentionnée une *croyes de boas* (lisez croix de bois), se trouvait *du buis et frayon* pour les Rameaux. Pensant me trouver devant une fantaisie de rédaction, je consultai La-

Digitized by Google

curne, édition Favre, qui cite un passage de l'Instruct. du cheval. de la Tour à ses filles : « La cheminée estoit houssée comme en esté de *fraillon*, ou de aucune chose verte. » Le sens est clair, c'est un synonyme de branchage, feuilles, jonchée. Littré et Larousse écrivent ce mot différemment. Quant à l'étymologie, elle ne satisfait pas. A quel dialecte est-il emprunté et quel en est le radical de l'avis de nos collaborateurs de l'*Intermédiaire* ?

V. D.

—

Le comte de Mercy-Argenteau à Paris. — En quelle année le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche auprès des rois Louis XV et Louis XVI, vint-il à Paris représenter l'impératrice Marie-Thérèse ?

Pourrait-on nous citer les noms des secrétaires et attachés qui l'accompagnaient notamment au sacre de Louis XV à Reims?

SPADANUS.

—

Le roi des gueux. — Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, ouvrage écrit entre 1650 et 1670, dit (I, 115) que de son temps le roi des gueux, le grand Coesre, tenait encore ses assemblées, sous bénéfice des pèlerinages, près Sainte-Anne d'Auray dans « le pré des Gueux », à la Sainte-Anne, à la Pentecôte, et aux autres fêtes solennelles. Ces pèlerinages remontent à l'année 1625. Reste-t-il encore quelques traces de ces grandes assemblées de mendiants dans les archives ou dans les traditions locales ?

HY NIAL.

—

L'an du rappel. — Quelle est cette date mise à un livre in-8 qui parut à Augsbourg, sous ce titre : *Justice et nécessité d'assurer en France un état légal aux protestants?* Barbier en parle dans son *Dict. des ouvr. anonym.*, t. II, p. 1058. Ce livre est la réimpression, sous un autre titre, du *Triomphe de l'Intolérance, ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borely*, dont l'auteur est J. P. Rabaut Saint-Etienne. Le titre changea encore dans l'édition de 1784 : *Le vieux Cévenol*, etc. Quel est cet *An du rappel ?* Est-ce 1787, année où fut publié l'Edit de tolérance en faveur des protestants?

Un mot d'explication, s. v. p.

CHARLES DARDIER.

—

La Régence de Tunis. — Je désire dresser une liste aussi complète que possible des livres et des articles de journaux et de revues sur la Tunisie.

Voici les écrivains qui me sont déjà connus :

Ibn-Haucal, El-Bekri, Shaw, Peyssonnel et Desfontaines, Hebenstreit, C. J. Falbe, sir Grenville Temple, Tissot, docteur N. Barth, Dr L. Frank, E. Pellissier, Berbrugger, Beulé, V. Guérin, Léon Michel, Thomas Macgill, madame de Voisins, Pierre Giffard, prince J. Lubomirski, Victor Cambon, Boddy, Albert de la Berge, madame Barbe-Paterson, prof. G. Perpetua, lieut.-col. Playfair.

Cette liste doit être susceptible d'additions considérables, surtout pour les langues italienne, espagnole et allemande.

Je cherche également des renseignements sur les tableaux, gravures, et même sur les photographies de ce pays.

H. S. A.

—

Moncrabeau. — A quelle date peut remonter la coutume étrange de délivrer des brevets de hâbleurs à Moncrabeau (Lot-et-Garonne) ? Voir Fr. Michel, *Dictionnaire d'Argot*, p. 123. Connaît-on des usages analogues en d'autres endroits ?

HY NIAL.

—

Chanoines réguliers dits à la bandoulière. — Hélyot nomme seulement cette société de chanoines réguliers, sans donner aucun détail sur leur origine, leur genre de vie et leur costume. Où serait-il possible d'en trouver ? X.

—

Le toupet des Rohan.—« La pathologie se souvient du *toupet des Rohan*, petite mèche de cheveux blancs que tous les membres de la famille portaient à un endroit déterminé de la chevelure, et cette particularité était si invariable qu'elle servait de signe d'identité aux Rohan. » Virchow, *De l'Acclimatement, Revue scientifique* du 12 décembre 1885. Connaît-on d'autres détails ? R.

—

Claude de Bellièvre. — Archevêque de Lyon de 1604 à 1612. Connaît-on quelques détails sur ce personnage et surtout sur ses rapports avec la cour de France?

GERS.

—

Digitized by Google

Les cœurs mangés. — Nous avons l'histoire de la dame de Fayel et de Raoul de Coucy qui a fourni à du Belloy le sujet de sa tragédie de *Gabrielle de Vergy*, histoire dont Legrand d'Aussy conteste la vérité. A Raoul de Coucy, les Provençaux ont donné un pendant dans Cabestaing, dont Boccace a conté les malheureuses amours (Nov. XI, IV giorn.). Le même auteur attribue une vengeance du même genre à Tancrède, prince de Salerne (Nov. I, giorn. IV); mais il s'agit de la fille et non de la femme du prince. Dans le *Cento Novelle antiche* (Nov. LXII), on lit comment Robert de Rimini fit manger le cœur de Baligante, non seulement à sa femme, mais encore aux caméristes de celle-ci. Ces femmes fondèrent même un couvent dans lequel on avait un étrange usage. Dans notre lai d'Ignaurès ce sont douze femmes à qui des maris font manger un cœur qui ont battu pour elles toutes. Le Tyrol a son Raoul de Coucy dans un aimable chevalier Brennberger. Dans une romance le cœur de don Claros est présenté à l'infante qu'il aimait et que cette vue fait mourir de douleur. En Espagne encore, et sous Charles II, dit-on, la marquise d'Astorga fit manger à son mari le cœur de sa maîtresse. En fait de lugubres festins on raconte sur le château de Roccasparviera, près de Nice, l'histoire suivante : Deux frères aimaient la même jeune fille, l'aîné l'épousa, et dans un dîner, auquel assistait le cadet, fit servir un sanglier flanqué de deux marcassins. Il paraît que cela déplut fort au jeune frère ; il se joignit aux Sarrasins, s'empara du château de son aîné, le ravagea, et forçant sa belle-sœur à dîner avec lui, lui fit servir, en guise de sanglier, son frère tué, flanqué de deux de ses enfants. Mais un fils avait survécu, il attira son oncle chez lui. Au milieu d'une table était un cercueil où le neveu déclara à l'oncle qu'on allait l'enfermer et qu'il y mourrait de fain. (*Nice ancienne et moderne*, par madame Marie de Solms, p. 331.) Toutes ces légendes pourraient bien remonter aux enfants qu'Atrée fit manger à son frère Thyeste. Je désirerais savoir si d'autres récits reproduisent une donnée analogue.

POGGIARIDO.

—

Gaspard Hauser. — Tout le monde connaît l'histoire de Gaspard Hauser, encyclopédies et dictionnaires biographiques la racontent tout au long, et les rédacteurs des articles qui concernent ce personnage ne manquent jamais, en terminant, de s'extasier sur l'insondable mystère qui l'entoure.

S'il faut en croire ces livres de renseignements, il existe même sur Gaspard Hauser un grand nombre de travaux dont ils ne manquent pas de citer les auteurs : Merker, Schmidt Von Luebeck, Feuerbach, Daumer, un docteur de Nuremberg qui se serait particulièrement intéressé à Gaspard, puis Sueger, puis Saler, d'autres encore, et enfin lord Stanhope, le dernier protecteur du mystérieux inconnu.

En France, cinq années environ après l'assassinat de Gaspard Hauser, assassinat aussi bizarre et aussi mystérieux que toute sa vie, les théâtres de l'Ambigu et de la Gaîté représentèrent simultanément deux drames dont il était le héros.

C'est ici que la question se pose.

Ouvrez l'*Histoire de l'art dramatique en France* (1), de Théophile Gautier, et vous lirez, tome Ier, page 142, sous la date du 11 juin 1838, ces lignes que je copie textuellement :

> Gaspard Hauser, dont la destinée mystérieuse a tant intéressé les âmes sensibles et romanesques, n'est autre chose qu'un *canard* de M. Méry. Jamais *canard* n'eut un tel succès, pas même l'araignée de mer, le rat dilettante, le vol des tableaux du musée, précieuses inventions dues à l'imagination de notre ami Gérard.

L'affirmation de Gautier paraît bien positive et, pour qui connaît un peu l'histoire du journalisme de 1825 à 1840, elle a toute l'autorité nécessaire pour faire rejeter l'histoire de Gaspard Hauser au rang des *précieuses inventions* dont Gautier fait honneur à Gérard de Nerval.

Ce qu'il importe de savoir maintenant, c'est où et quand ce *canard* a pris naissance. Remarquons, si *canard* il y a, que l'animal était né viable, et que cinq années durant, de mai 1828 à décembre 1833, il est né, a grandi, s'est développé, et enfin est mort, son auteur étant fatigué de lui peut-être, ou trouvant simplement qu'il avait fourni une carrière suffisante.

Si l'invention est réellement de Méry, elle doit avoir été publiée d'abord dans un des nombreux journaux auxquels il a collaboré. Est-ce dans le *Nain jaune* de Soulé? est-ce dans le premier *Figaro* dont la fondation remonte à 1826? est-ce dans un de ces nombreux journaux oubliés au-

(1) Paris, Hetzel, 1858.

Digitized by Google

jourd'hui, qui de 1825 à 1840 naquirent en si grand nombre et vécurent si peu ?

En résumé le point à éclaircir est celui-ci : l'histoire de Gaspard Hauser est-elle vraie, ou Méry a-t-il renouvelé pour tout un public la mystification que Diderot fit subir au marquis de Croismare en lui adressant le roman de la *Religieuse?*

S'il en est ainsi, il me paraît utile que la chose soit dite hautement et prouvée une fois pour toutes, ne serait-ce que pour imposer aux Encyclopédies et Dictionnaires futurs l'obligation de reléguer l'histoire de Gaspard Hauser dans le chapitre consacré aux mystifications célèbres.

ALEXIS MARTIN.

—

L'abbé Hubert, de Genève. — Tous les visiteurs du musée de Saint-Quentin, tous les admirateurs de La Tour connaissent le superbe portrait de cet abbé que Schmidt a placé derrière le maître dans la belle planche du *La Tour au chapeau* et dont M. A. Gilbert a fait cette année une remarquable eau-forte pour la *Gazette des Beaux-Arts;* mais ce qu'on sait moins, ou plutôt ce que l'on ne sait pas du tout, c'est ce qu'était au juste ce commensal du peintre. Dans une longue lettre où se trahit déjà un désordre cérébral qui ne devait que s'accroître, La Tour parle au frère de l'abbé de la morale qu'il a puisée « dans les ouvrages » de celui-ci, mais il ne les cite pas et aucun bibliographe ne s'est chargé de suppléer à son laconisme. Un passage des *Confessions* de Jean-Jacques que n'ont pas cherché à éclaircir les précédents commentateurs, aiderait peut-être à nous mettre sur la trace de documents précis. Rousseau se plaint (partie II, livre VII) d'avoir échoué dans ses prévenances auprès de madame de la Popelinière, parce qu'il était Genevois et qu'elle avait pris en grippe tous les compatriotes de l'abbé Hubert qui s'était efforcé, selon Gauffecourt, d'empêcher son mariage avec le financier amateur. Un abbé genevois, en plein XVIII° siècle! Le cas est au moins singulier, sinon invraisemblable, et nous convions à son examen certains correspondants de la « Cité des lacs » qui connaissent Rousseau et ses entours mieux qu'il ne les connaissait lui-même.

M. Tx.

—

Un tableau de Coypel à retrouver. — Il s'agit d'un *Ecce homo*, tableau de très grande dimension, que Coypel avait peint pour les Pères de l'Oratoire. Il a été gravé par Joullain. On l'apporta au musée des Grands-Augustins le 6 ventôse an IV. (COURAJOD, *Journal de Lenoir*, p. 94). Sait-on où il a passé depuis? A. T.

—

Portrait de la duchesse de Berry. — Est-ce qu'il existe un portrait de la duchesse de Berry à l'âge de 12 ans? Pourrait-on savoir le nom et l'adresse de son possesseur? E. ROB.

—

Moreau le jeune.— Il existe une grande estampe en travers intitulée :

« *Serment de Louis XVI à son sacre à Rheims, le* 11 *juin* 1775 » de Moreau le jeune, et dans les vitraux du haut de la cathédrale, on a gravé, d'une pointe très fine et très légère, une foule de petits personnages dans des poses érotiques.

Comment attribuer à Moreau une plaisanterie d'un aussi mauvais goût pour ne pas dire davantage ?

N'y a-t-il pas là-dessous quelque vengeance d'élèves de Moreau? Quelque histoire d'atelier? Nous serions très reconnaissant au confrère iconophile qui voudrait bien nous éclairer. TÉNÈBRE.

—

Gérard de Nerval et le « Faust » de Gœthe. — « Nous avons eu plus tard le Faust traduit, peut-être plutôt signé par Gérard de Nerval », dit M. Edouard Thierry au commencement de son feuilleton du *Moniteur universel* du lundi 14 décembre 1885. Comment peut-on expliquer ce doute, « ce peut-être »? Quel serait le vrai traducteur?

LA MAISON FORTE.

—

Dubreuil. — Outre l'imprimeur qui recueillit : *les Muses gaillardes recueillies des plus beaux esprits de ce temps* (dernière édition, revue, corrigée et de beaucoup augmentée. Paris, de l'imp. d'Ant. Du Breuil, s. d., in-12, dont une édition (par A. D. B.) de 1609, pet. in-12, du même imprimeur).

Je trouve un autre Dubreuil, Ducongé-Dubreuil, dit encore D. B.

Serait-il possible de connaître quelque chose de cet auteur? Serait-il le même que celui qui écrivit : La Pucelle de Paris, poème en 12 chants, imp. à Londres,

Digitized by Google

1776, in-8° et que Barbier (t. I, p. 102) fait mourir greffier au Parlement?

Le second écrivit les paroles de
Rose d'Amour et Carloman,
Paulin et Virginie,
Iphigénie en Tauride,
L'Amant travesti. UN BOULONNAIS.

—

Bibliothèque des écrivains nés en Languedoc. — Un Toulousain, nommé Devèze, employé dans les fermes, travaillait, à Paris (1732), à cette bibliothèque. Elle n'a jamais vu le jour, mais le manuscrit a-t-il été conservé? Où se trouve-t-il maintenant? L.

—

Le P. Girard et la Cadière. — La bibliothèque de Nancy possède un recueil factice de 28 pièces, factums et mémoires originaux relatifs au fameux procès de la Cadière. Ces documents, croustilleux en diable, sont reliés en 2 vol. in-fol. avec un titre imprimé à Aix en 1731. Quand Michelet dit, dans « la Sorcière », que sa principale source a été le *Procès* (in-fol. 1733), il entend parler, sans doute, d'un recueil analogue à celui de Nancy. M. A. Rochaz, dans la « Nouvelle biographie générale », indique également un « Recueil général des pièces... La Haye, 1731, 2 vol. in-fol. »

Ces recueils factices sont-ils bien communs?

Renferment-ils tous, comme celui de Nancy, une bibliographie sous le titre de: « Liste de tous les factums, mémoires... et autres écritures qui ont été produites dans le procès... »? J. F.

—

Inscription à expliquer. — Au-dessus d'une porte de l'ancien château de Lacoste (Haute-Vienne), on lit ces mots latins: *Quit mors triplex a sole trophæum* (*sic*). Il paraît que cette inscription fait le désespoir des archéologues du Limousin, qui n'ont jamais pu parvenir à en tirer un sens raisonnable. Aucune figure n'existe à côté; les armoiries de la famille de Montbron, propriétaire du château, ne fournissent aucun éclaircissement. Il serait intéressant pour l'*Intermédiaire* de déchiffrer ce qui passe pour indéchiffrable.

DICASTÈS.

—

Roch d'échecs dans les armoiries. — Sait-on l'origine de l'emploi de cette figure de jeu d'échecs comme pièce héraldique? Y a-t-il des légendes à ce sujet? Cette pièce, représentée souvent dans les armoiries étrangères sous la forme d'un éléphant surmonté d'une tour, d'une tour crénelée, d'une colonne couronnée, d'une fleur de lis à pied, semble, en France, avoir conservé une forme stable, celle d'une fleur de lis à pied à qui il manquerait la feuille du milieu.

K. P. DU ROCH III.

Réponses.

Waterloo (XVIII, 97, 214, 236, 270, 302). — Je trouve enfin l'ordre de bataille de l'armée qui fit, avec Napoléon Ier, la campagne de Belgique, en 1815.

ORDRE DE BATAILLE DE LA GRANDE ARMÉE FRANÇAISE SOUS LES ORDRES DE NAPOLÉON

PREMIER CORPS

Lieutenant général comte d'Erlon.

1re division d'infanterie: lieutenant général Guiot.
1re brigade: général Bourgois.
54e de ligne, 2 bataillons.
55e de ligne, 2 bataillons.
2e brigade: général Quiot.
28e de ligne, 2 bataillons.
105e de ligne, 2 bataillons.
1 batterie servie par la 9e compagnie du 6e régiment d'artillerie, 5e escadron du train, 1 compagnie du génie.
2e division d'infanterie: lieutenant général Donzelot.
1re brigade: général Schmitz.
13e léger, 2 bataillons.
17e de ligne, 2 bataillons.
2e brigade: général Aulard.
19e de ligne, 2 bataillons.
57e de ligne, 2 bataillons.
1 batterie du 8e régiment d'artillerie, 10e compagnie, 5e escadron du train, 1 compagnie du génie.
3e division d'infanterie: lieutenant général Marcognet.
1re brigade: général Noguez.
21e de ligne, 2 bataillons.
46e de ligne, 2 bataillons.
2e brigade: général Grenier.
25e de ligne, 2 bataillons.
45e de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 19e compagnie du 6e d'artillerie, 2e escadron du train, 1 compagnie du génie.
4e division d'infanterie: lieutenant général Durutte.
1re brigade: général Pejot.
8e de ligne, 2 bataillons.
29e de ligne, 2 bataillons.
2e brigade: général Brue.
85e de ligne, 2 bataillons.
95e de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 20e compagnie du 6e d'artillerie,

Digitized by Google

3° escadron du train, 1 compagnie du génie.
Parc d'artillerie : major Monchel, ou réserve.
1 batterie de 12, 6° d'artillerie, 11° compagnie, 1 compagnie du génie, 1 compagnie d'ambulance, 1 détachement de gendarmerie.
1re division de cavalerie : lieutenant général Jacquinot.
1re brigade : général Bruno.
3 escadrons du 3° chasseurs.
3 escadrons du 7° chasseurs.
2° brigade : général Gobrecht.
2 escadrons du 3° lanciers.
2 escadrons du 4° lanciers.
1 batterie du 1er régiment à cheval, 3° compagnie, 4° escadron du train.

DEUXIÈME CORPS

Lieutenant général comte Reille.

5° division d'infanterie : lieutenant général Bachelu.
1re brigade : général Husson.
11° de ligne, 2 bataillons.
61° de ligne, 2 bataillons.
2° brigade : général Campy.
72° de ligne, 2 bataillons.
108° de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 6° d'artillerie, 18° compagnie, 3° escadron du train.
6° division : lieutenant général prince Jérôme Napoléon.
1re brigade : général Banduin.
1er léger, 3 bataillons.
2° léger, 3 bataillons.
3° de ligne, 3 bataillons.
2° brigade : général Soyer.
1er de ligne, 3 bataillons.
2° de ligne, 3 bataillons.
1 batterie du 2° régiment d'artillerie, 2° compagnie, 1er escadron du train, 1 compagnie du génie.
7° division d'infanterie : lieutenant général Girard.
1re brigade : général Devilliers.
3° de ligne, 2 bataillons.
52° de ligne, 2 bataillons.
2° brigade : général Prat.
12° léger, 2 bataillons.
4° de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 2° d'artillerie, 3° compagnie, 1er et 5° escadrons du train, 1 compagnie du génie.
9° division d'infanterie : lieutenant général Foy.
1re brigade : général Gauthier.
4° léger, 3 bataillons.
92° de ligne, 2 bataillons.
2° brigade : général Jamin.
93° de ligne, 2 bataillons.
100° de ligne, 2 bataillons.
1 batterie du 6° d'artillerie, 1re compagnie, 1er escadron des équipages, 1 compagnie du génie.
Réserve d'artillerie : major Poirel.
1 batterie de 12, 2° d'artillerie, 7° compagnie, 7° escadron du train, 1re compagnie d'ambulance, détachement de gendarmerie.
Division de cavalerie n° 2 : lieutenant général Piré.
1re brigade : général Hubert.
4 escadrons du 1er chasseurs.
4 escadrons du 6° chasseurs.
2° brigade : général Wathier.
2 escadrons du 5° lanciers.
4 escadrons du 6° lanciers.
1 batterie du 4° régiment à cheval, 2° compagnie, 5° escadron du train.

TROISIÈME CORPS

Lieutenant général comte Vandamme.

10° division d'infanterie : lieutenant général Habert.
1re brigade : général Gengoult.
34° de ligne, 3 bataillons.
111° de ligne, 3 bataillons.
2° brigade : général Dapeyroux.
22° de ligne, 3 bataillons.
70° de ligne, 2 bataillons.
Régiment suisse.
1 batterie 2° d'artillerie, 18° compagnie, 4° escadron du train, 1 compagnie du génie.
11° division d'infanterie : lieutenant général Berthezène.
1re brigade : général Dufour.
12° de ligne, 2 bataillons.
56° de ligne, 2 bataillons.
2° brigade : général Lagarde.
33° de ligne, 2 bataillons.
86° de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 2° d'artillerie, 17° compagnie escadron du train, compagnie du génie.
8° division d'infanterie : lieutenant général Lefol.
1re brigade : général Billard.
15° léger, 3 bataillons.
23° de ligne, 3 bataillons.
2° brigade : général Corsin.
37° de ligne, 2 bataillons.
64° de ligne, 3 bataillons.
1 batterie, 6° d'artillerie, 7° compagnie, 1er escadron du train, 1 compagnie du génie.
Réserve d'artillerie : major Gargam.
1 batterie de 12, 1er d'artillerie, 19° compagnie, 6° escadron du train, 4° escadron des équipages.
3° division de cavalerie : lieutenant général Domon.
1re brigade : général Domanget.
3 escadrons du 4° chasseurs.
3 escadrons du 9° chasseurs.
2° brigade : général Vinot.
3 escadrons du 12° chasseurs.
1 batterie à cheval, 4° compagnie, 3° escadron du train.

SIXIÈME CORPS

Lieutenant général comte Lobau (Mouton)

19° division d'infanterie : lieutenant général Simmer.
1re brigade : général comte (inconnu).
5° de ligne, 2 bataillons.
11° de ligne, 2 bataillons.
2° brigade : général Tromelin.
47° de ligne, 2 bataillons.
107° de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 8° d'artillerie, 2° compagnie, 3° escadron train, 1 compagnie génie.
21° division d'infanterie : lieutenant général Leste (Teste ?)
1re brigade : général Lafite.
8° léger, 2 bataillons.
40° de ligne, 2 bataillons.
2° brigade : général Penne.
65° de ligne, 2 bataillons.
75° de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 8° d'artillerie, 3° compagnie, 4° escadron train, 1 compagnie du génie.
Réserve d'artillerie : major Rairchis.
1 batterie de 12, 8° d'artillerie, 4° compagnie, 1 compagnie génie, 1 compagnie train du génie, 1 compagnie ambulance, 1 compagnie ouvriers du génie.

Digitized by Google

QUATRIÈME CORPS (*armée de la Moselle*)

Lieutenant général comte Gérard

12e division d'infanterie : lieutenant général Pécheux.
1re brigade : général Rome.
30e de ligne, 2 bataillons.
96e de ligne, 2 bataillons.
2e brigade : général Schaffer.
63e de ligne, 2 bataillons.
1 batterie du 5e régiment d'artillerie, 2e compagnie, 1er escadron du train, 1 compagnie du génie.
13e division d'infanterie : lieutenant général Vichery.
1re brigade : général Le Capitaine.
59e de ligne, 2 bataillons.
76e de ligne, 2 bataillons.
2e brigade : général Deprez.
48e de ligne, 2 bataillons.
69e de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 5e d'artillerie, 1re compagnie, 1er escadron train, 1 compagnie génie.
14e division d'infanterie : maréchal de camp Hulot.
1re brigade : général Hulot.
9e de ligne, 2 bataillons.
111e de ligne, 2 bataillons.
2e brigade : général Toussaint.
44e de ligne, 2 bataillons.
50e de ligne, 2 bataillons.
1 batterie, 5e d'artillerie, 3e compagnie, 1er escadron du train, 1 compagnie du génie.
Réserve d'artillerie : major Reisser.
1 batterie de 12, 5e d'artillerie, 4e et 5e compagnies train d'artillerie, train des équipages, 1 compagnie ambulance, détachement de gendarmerie.
6e division de cavalerie : lieutenant général Morin.
1re brigade : général Vallin.
3 escadrons du 6e hussards.
3 escadrons du 8e chasseurs.
2e brigade : général Berruyer.
3 escadrons du 6e dragons.
3 escadrons du 16e dragons.

GRANDS CORPS DE CAVALERIE

Maréchal Grouchy.

1er corps de cavalerie : lieutenant général Pajol.
4e division de cavalerie : lieutenant général Soult.
1re brigade : général Saint-Laurent.
3 escadrons du 1er hussards.
3 escadrons du 4e hussards.
2e brigade : général Ameil.
3 escadrons du 5e hussards.
1 batterie du 1er régiment à cheval, 2e compagnie, 4e compagnie du train.
5e division de cavalerie : lieutenant général Subervic.
1re brigade : général Colbert.
3 escadrons du 1er lanciers.
3 escadrons du 2e lanciers.
2e brigade : général Merlin.
3 escadrons du 11e chasseurs.
1 batterie du 4e régiment à cheval, 2e compagnie, 6e compagnie du train.
2e corps de cavalerie : lieutenant général Exelmans.
9e division de cavalerie : lieutenant général Stroitz.
1re brigade : général Bourth.
3 escadrons du 5e dragons.
3 escadrons du 13e dragons.
2e brigade : général Vincent.
3 escadrons du 15e dragons.
3 escadrons du 20e dragons.
1 batterie à cheval, 1er régiment, 4e compagnie, 2e compagnie train.
10e division de cavalerie : lieutenant général Chastel.
1re brigade : général Bornemann.
3 escadrons du 4e dragons.
3 escadrons du 12e dragons.
2e brigade : général Montfalion.
3 escadrons du 14e dragons.
3 escadrons du 17e dragons.
1 batterie à cheval, 3e compagnie du train.
3e corps de cavalerie : lieutenant général comte Valmy (Kellermann junior).
11e division de cavalerie : lieutenant général Lhéritier.
1re brigade : général Piquet.
4 escadrons du 2e dragons.
3 escadrons du 7e dragons.
2e brigade : général Guyton.
3 escadrons du 8e cuirassiers.
2 escadrons du 11e cuirassiers.
1 batterie à cheval, 2e régiment, 3e compagnie, 3e compagnie du train.
12e division de cavalerie : lieutenant général Roussel.
1re brigade : général Blanchard.
3 escadrons du 1er carabiniers.
3 escadrons du 2e carabiniers.
2e brigade : général Donop.
2 escadrons du 2e cuirassiers.
4 escadrons du 3e cuirassiers.
1 batterie à cheval, 2e régiment, 2e compagnie, 4e compagnie du train.
4e corps de cavalerie : lieutenant général comte Milhaud.
13e division de cavalerie : lieutenant général Wathier Saint-Alphonse.
1re brigade : général Dubois.
4 escadrons du 1er cuirassiers.
3 escadrons du 4e cuirassiers.
2e brigade : général Travers.
2 escadrons du 7e cuirassiers.
2 escadrons du 12e cuirassiers.
1 batterie à cheval, 1 compagnie du train.
14e division de cavalerie : lieutenant général Delord.
1re brigade : général Farine.
2 escadrons du 5e cuirassiers.
2 escadrons du 6e cuirassiers.
2e brigade : général Vial.
3 escadrons du 9e cuirassiers.
2 escadrons du 10e cuirassiers.
1 batterie à cheval, 1 compagnie du train.

Garde impériale.

Vieille garde.

1re division : lieutenant général Friand.
1er régiment de grenadiers, 2 bataillons.
2e régiment de grenadiers, 2 bataillons.
3e régiment de grenadiers, 2 bataillons.
4e régiment de grenadiers, 2 bataillons.
2e division : lieutenant général Morand.
1er régiment de chasseurs, 2 bataillons.
2e régiment de chasseurs, 2 bataillons.
3e régiment de chasseurs, 2 bataillons.
4e régiment de chasseurs, 2 bataillons.

Jeune garde.

Lieutenant général : Barrois.
1er régiment de voltigeurs, 2 bataillons.
1er régiment de tirailleurs, 2 bataillons.
3e régiment de voltigeurs, 2 bataillons.
3e régiment de tirailleurs, 2 bataillons.

Digitized by Google

Cavalerie de la garde.

Grenadiers, 6 escadrons.
Dragons, 7 escadrons.
1er régiment de chasseurs, 7 escadrons.
2e régiment de chasseurs, 5 escadrons.
Régiment de lanciers, 7 escadrons.
Grand parc d'artillerie de la garde.

Cet ordre de bataille se trouve au tome IV, p. 352 et suivantes de l'ouvrage suivant : *Russlands und deutschlands befreiungs kriege von der Franzosenherrschaft unter Napoléon Buonaparte in den jahren* 1812-1815, *von D. Carl Venturini.* Leipzig, Brochkaus, 1816-1820. 4 vol. in-8 avec portraits, cartes et planches de costumes militaires.

Au moyen de ce document, il est facile de se rendre compte des corps qui prirent part à la bataille de Waterloo.

L'auteur estime l'effectif total de l'armée à 150,000 hommes, dont 20,000 cavaliers ; à peu près aussi 20,000 hommes de la garde et 500 pièces de canon.

J'ai respecté l'orthographe des noms, parfois sans doute défectueuse, telle que l'auteur allemand la donne. COTTREAU.

—

Mildew (XVIII, 674). — Le collaborateur A. X. met, je crois, la charrette avant les bœufs. — Tout le Midi, après avoir plus ou moins victorieusement combattu l'oïdium par le soufre, et le phylloxera par le sulfure de carbone, n'a pu s'empêcher, en voyant la vigne attaquée par un nouvel ennemi, hélas! trop redoutable, de s'écrier dans son patois pittoresque : *Mille diou*, en Gascogne; *mille déou*, en Languedoc, c'est-à-dire : Mille dieux! De là à Mildew, il y a d'autant moins loin que, suivant la province où ils ont appris à parler, les Anglais ou les Américains disent aussi *Diou* ou *Déou*.

Notez aussi que mille diou ou déou est un des jurons les plus usités de la langue populaire du sud-ouest de la France.

(Bordeaux.) GÉDÉON.

—Je m'associe de tout cœur à l'insurrection de notre collaborateur A. X. contre l'anglomanie dont il signale les abus, tant en général qu'à propos du mot *mildew*, si malsonnant aux oreilles, tandis que le mot *nielle*, qui est euphonique, rend si bien la même idée. Quand cesserons-nous d'abâtardir notre langage *per fas et nefas?* C'est ici que l'insurrection est le plus saint des devoirs. E.-G. P.

—

A propos de gants (XVIII, 675). — Le *gant*, qui était un symbole d'autorité, servait aussi à reconnaître la suzeraineté du seigneur devant lequel on déposait son épée et ses gants; c'est probablement pour cette raison qu'il fallait avoir les *mains nues* pour signer l'acte de mariage, imposer les mains au baptême, recevoir la communion et se présenter dans un lieu saint ou digne de respect. Le Miroir de Saxe défendait aux juges royaux de siéger dans leurs tribunaux avec les mains couvertes de *gants;* cette défense est devenue un usage observé en France, la main nue dégantée étant un symbole de loyauté et de sincérité, qui s'étend jusqu'aux avocats, qui ont coutume de plaider sans avoir la main droite couverte. Peut-être est-il permis de rattacher cet usage à l'obligation imposée aux témoins d'avoir la main droite *nue* lorsqu'ils prêtent serment, la main droite des avocats servant, par son geste continuel, à attester la vérité de ce qu'ils disent. Cet usage judiciaire peut revendiquer une source historique : pendant le moyen âge, le serment se donnait sur l'image du Christ, sur l'Évangile ou sur de saintes reliques, et le serment féodal avait lieu entre les mains du seigneur. Dans le duel judiciaire, le serment se prêtait sur *la remembrance du Christ, les mains ôtées des gantelets et mises sur la croix.* Tout cela exigeait que la main appelée à faire le geste symbolique du serment fût en communication directe avec l'objet qu'elle touchait, et, par conséquent, complètement nue.

Le Code, en conservant le serment, ne s'explique pas sur la manière dont il doit être prêté, mais l'usage a maintenu le mode symbolique de l'ancienne jurisprudence; aujourd'hui, comme autrefois, l'attitude du témoin, qui doit être *debout et découvert, la main droite levée* et dirigée vers le ciel, constitue le symbole ordinaire du serment qui est une invocation à la divinité; dans l'ancienne jurisprudence, le serment des laïcs et des simples clercs se faisait en levant la *main droite*, conformément à l'usage reçu. Cependant, cette formalité n'est pas prescrite par le texte de la loi, on peut se demander si le refus de l'accomplir serait considéré comme un refus du serment et soumis comme tel à la sanction pénale. Un arrêt de la Cour de cassation du 8 octobre 1840 juge que l'art. 317 du Code d'instruction criminelle n'exige pas que le témoin, en prêtant serment, *lève la main droite*. Devant les

Digitized by Google

cours d'assises de l'Alsace, les témoins appartenant au culte israélite se *couvraient la tête* au moment de prêter serment et juraient sans *lever la main;* ce qui revient à dire que, dans l'un et l'autre cas, le serment pouvait être prononcé sans le symbolisme du *gant*, et nous ne croyons pas non plus, qu'après avoir constaté l'identité d'une dame assignée en témoignage, le président d'un tribunal quelconque fasse preuve d'autorité ou d'arbitraire jusqu'à forcer celle-ci à déposer le front *haut et découvert*.

La magistrature française ne saurait oublier ses plus courtoises traditions.

EGO E.-G.

—

La tombe de Marceau (XVIII, 676). — Marceau, blessé mortellement non loin de Coblentz, expire le 27 septembre 1796, à l'âge de 27 ans, au château d'Altenkirchen, occupé par les Autrichiens. La dépouille de l'illustre soldat, rendue à ses nationaux, fut inhumée au haut du Petersberg, avec tous les honneurs militaires; mais le général Hardy, son successeur à l'armée de Sambre-et-Meuse, craignant pour les restes de son frère d'armes, résolut de faire brûler ses restes et les fit incinérer l'année suivante. Les cendres de Marceau, mêlées de quelques débris d'ossements, furent mises dans une urne de cuivre, laquelle fut encastrée dans une pyramide de pierre construite sur les indications de Kléber, qui en composa aussi l'inscription latine. Ces cendres d'un des plus glorieux généraux de la grande Révolution française, où sont-elles?

On avait généralement cru que l'urne funéraire qui les renfermait était en possession du gouvernement français depuis la fin de l'année 1820, où le gouvernement prussien fit transférer la pyramide ci-dessus au bas du Petersberg, à raison des travaux de fortification exécutés en ce lieu.

La sœur de Marceau avait même adressé, à ce sujet, une lettre au roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, lequel répondit par une autre lettre, extrêmement flatteuse pour la parente du jeune héros.

Mais la vérité, d'après le *Rheinischer Antiquarius*, de Stramberg, est qu'au moment où l'on descella les pierres du monument du Petersberg, en vue de son transport au bas de la colline, des misérables s'emparèrent de l'urne qu'on sait, la mirent en morceaux et jetèrent au vent les cendres vénérées qu'elle renfermait.

Quoi qu'il en soit, la lugubre plaisanterie méritait d'autant plus d'être signalée que le gouvernement prussien s'apprêtait à conquérir d'autres droits à la reconnaissance française, en ordonnant de prochaines réparations au monument de Petersberg; mais l'indigne supercherie, dont nous sommes les dupes, donnera la mesure du sentiment véritable qui doit nous animer à ce sujet.

EGO E. G.

—

Nicolas Beauzée (XVIII, 676). — La fameuse remarque à laquelle font allusion les *Mémoires* de Vaublanc a inspiré à M. de Chevigné un de ses contes intitulé: *le Solécisme*. La scène se passe à Reims, mais la vignette de Messonier donne aux personnages le costume du XVIe siècle. Sur Beauzée lui-même, G. E. D connaît-il un article de Diderot imprimé pour la première fois dans la dernière édition de la *Correspondance littéraire* de Grimm (VII, 473)?

M. Tx.

— Cette anecdote se trouve dans tous les recueils anecdotiques du XVIIIe siècle. Le coupable était un maître de langue allemande.

C. U.

— L'épigramme anodine de Rivarol consiste dans le distique cité : ne serait-ce pas le cas de rappeler cette épigramme adressée au satirique :

> Toi, fils d'un si bon cuisinier,
> Toi qui devrais à fond connaître le métier,
> Pourquoi ne mets-tu pas plus de sel dans tes [sauces?

Quant à l'anecdote signalée et non racontée, elle est bien connue et figure dans les *ana* du temps.

On attribue au grammairien Dumarsais une réponse analogue faite à son lit de mort à un ami qui l'interrogeait sur son état : « Hélas! je m'en vais... ou je m'en « vas... car je crois toujours que l'un et « l'autre se dit ou se disent. »

A. D.

—

La sépulture de Racine (XVIII, 677). — Après sa mort, arrivée le 21 avril 1699, Racine, conformément à ses dernières volontés, fut enseveli dans le cimetière du Port-Royal, à côté d'Hamon, l'un de ses anciens maîtres. En 1711, après la destruction de l'abbaye, ses restes furent exhumés et transportés dans l'église de Saint-Étienne du Mont, où ils sont encore. L'épitaphe, composée par Boileau et

Digitized by Google

gravée sur l'une des faces du tombeau de Port-Royal, était restée, à demi brisée, parmi les décombres du cimetière. Retrouvée plus tard, elle fut conservée dans l'église de Magny-Lessart, d'où on la transporta en 1811 à Saint-Étienne du Mont, où était déposé le corps de Racine, à côté du tombeau de Pascal. On ne peut, sans attendrissement, contempler ce précieux débris et lire cette inscription à demi effacée, qui rappelle à la fois l'amitié des deux poètes, les malheurs de Port-Royal, la reconnaissance de Racine pour ses anciens maîtres, son génie et sa gloire, son sacrifice, ses vertus, sa sainte mort, tous les souvenirs qui font admirer et chérir en lui le grand poète et l'homme de bien; n'est-ce pas le cas d'ajouter : Et l'intolérance d'un curé rancunier!

Ces renseignements sont extraits de la notice que Jacquinet a consacrée à Jean Racine. A. D.

—

Madame Louise Colet et un inconnu (XVIII, 678). — L'auteur de cette générosité ou de cette galanterie n'est point un inconnu : c'était le philosophe Victor Cousin, alors ministre de l'instruction publique. Une allusion malséante y fut faite dans les *Guêpes;* la poétesse ne craignit pas de se montrer piquée, et prit la chose au tragique. C'est ce qui permit à M. Alphonse Karr de joindre à sa panoplie un superbe couteau de cuisine, avec cette inscription :

Donné par Mme Louise Colet...
dans le dos.

Asmodée.

—

Gobert (XVIII, 679). — J'ajouterai peut-être à l'embarras de notre collaborateur en lui signalant un Gobert (serait-ce un quatrième?) qui s'était fait une célébrité à Paris, en tirant parti d'une ressemblance singulière, pour incarner le type de Napoléon Ier, qu'il représentait avec bonheur par le facies et par les attitudes, dans le drame historique : *Napoléon* ou *Schœnbrunn et Sainte-Hélène.*

Ce Gobert était acteur et directeur au théâtre de Nîmes en 1833-34. Il paraissait alors âgé de quarante ans environ. En lui en donnant cinquante, on pourrait retrouver en lui le Gobert de 1801.

(Nîmes.) Ch. L.

—

Papiers de M. Desprès sur mademoiselle Clairon (XVIII, 679). — M. François Barrière possédait des papiers et des autographes provenant de J.-B.-Denis Desprès, ancien secrétaire du baron de Besenval, entre autres, « ses Souvenirs » et la copie des Lettres du chevalier de l'Isle au prince de Ligne.

La Maison Forte.

—

L'invention des jumelles (XVIII, 680). — « Le père Chérubin d'Orléans, capucin, a fait faire des progrès considérables à l'art de l'opticien; perfectionnant une ébauche de son confrère le père Antoine de Rheyta, il créa pour le service de l'armée française cet instrument qu'on appelle des jumelles. »

Expulsion des frères mineurs capucins du couvent de Paris. P. 25, où se trouvent de nombreux exemples en réponse à cette question de M. Sarcey : *Connaissez-vous un capucin qui ait jamais été un savant?* Paris, 1881, in-8. V. D.

—

L'or hermétique (XVIII, 680). — Le Provençal cité se nommait Jean Troins, il était plus connu sous le nom de Delisle; voyez sur lui les pages 60-64 de la *Vie de Messire Jean Soanen, évêque de Senez,* 1750, in-12. La Maison Forte.

—

La Sainte Famille du peintre Vereschagine (XVIII, 681). — Le témoignage des quatre évangélistes est précis et positif en faveur de ce peintre russe : la Vierge a eu d'autres enfants que Jésus, son premier-né. — (Quant à saint Paul, je ne connais aucun passage de lui qui soit applicable dans la question.)

Saint Matthieu, XII, 47 : *Ta mère, tes frères sont là dehors, et ils cherchent à te parler.*

Saint Marc, III, 32 : *Ta mère, tes frères et tes sœurs sont là dehors, qui te cherchent.*

Saint Luc, VIII, 20 : *Ta mère et tes frères sont là dehors, qui désirent te voir.*

Saint Matthieu, XIII, 55 : *N'est-ce pas le fils du charpentier? La mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères, Jacques, Joseph, Simon et Jude? Et ses sœurs ne sont-elles pas toutes avec nous?*

Saint Jean, VII, 5 : *Ses frères mêmes ne croyaient pas en lui.*

Impossible de prendre ces ἀδελφοὶ et ces ἀδελφαὶ pour des cousins et cousines : il s'agit bien de frères et de sœurs de la même famille et habitant sous le même toit. Dans

Digitized by Google

les deux derniers passages cités l'argumentation n'aurait aucun sens, aucune force, s'il s'agissait de simples parents ne vivant pas ensemble. L'intérêt dogmatique que l'on sait a donné depuis longtemps une entorse à la véritable interprétation. Mais, pendant quelques siècles, dans l'Église chrétienne, la question n'était pas même posée. D'après la tradition (une tradition que la science critique moderne estime juste) les deux épîtres canoniques de saint Jacques et de saint Jude seraient des propres frères de Jésus. Les premiers chrétiens ne voyaient aucun scandale à ce que la mère de Jésus eût eu d'autres enfants. Une nombreuse famille n'était-elle pas une bénédiction de Dieu chez les enfants d'Israël?

CHARLES DARDIER.

— La doctrine catholique sur la question posée par Ego E. G. a été exposée par le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble de 1671 à 1707, dans un petit traité intitulé : *Deffence de la Virginité perpétuelle de la mère de Dieu, selon l'Écriture, les Conciles et les Pères, par M. E. L. C. E. et P. D. G.* — Lyon. Aubin, 1680. In-12. — Et cela à propos des poursuites intentées à un protestant qui avait, dans un cabaret, soutenu la thèse du peintre russe. — Le protestant fut incarcéré et poursuivi comme hérétique et blasphémateur. Son avocat, qui était catholique, soutint que l'opinion de son client était erronée, mais qu'elle n'était ni hérétique ni blasphématoire, et qu'elle ne touchait pas à l'un des articles de foi que la loi d'alors imposait l'obligation de professer. — L'évêque de Grenoble prit la plume pour combattre l'avocat, et le Parlement fut de son avis. Le Vereschagine Dauphinois fut condamné à faire amende honorable en public, et le petit volume dont j'ai rapporté le titre contient, à la suite du traité de Le Camus, le mémoire de l'avocat, la sentence du Parlement et le récit de son exécution.

UN VIEUX BIBLIOPHILE DAUPHINOIS.

— Dans une lettre écrite par M. Vereschagine le 14 novembre 1885, le peintre s'appuie encore sur les textes suivants :

Saint Matthieu, XIII, 55, 56. — I, 25.
Saint Marc, VI, 3.
Saint Jean, II, 12.

Voici en outre, d'après le *Voltaire*, comment M. Renan a tranché la question:

Joseph, père de Jésus, semble s'être marié deux fois; du premier lit, il eut les quatre fils dont parlent les Ecritures et des filles dont la destinée ne nous est pas connue; de son union avec Marie il eut Jésus, qui, à ce qu'il paraît, fut le premier-né de sa mère. Il fut désigné à Nazareth par le nom de *fils de Marie;* cela suppose qu'il fut longtemps connu comme fils unique de veuve; de pareilles appellations ne s'établissent que quand le père n'est plus et que la veuve n'a pas d'autre fils.

Il semble que les frères de Jésus furent d'un grand nombre d'années plus âgés que lui. Joseph, déjà vieux, épousa Marie encore toute jeune femme. Les évangélistes sont d'accord sur ce point; la peinture a toujours représenté Joseph sous les traits d'un vieillard, à l'air grave et vénérable; la légende, du reste, imposait cette disproportion d'âge entre les deux époux. Jésus, fruit unique et tardif de l'union d'une jeune femme avec un homme déjà mûr, offrait une parfaite convenance pour les opinions selon lesquelles la conception devait avoir été surnaturelle. En pareil cas, l'action divine paraissait éclater d'autant plus que la nature avait dû sembler plus impuissante. On se plaisait à faire naître les enfants prédestinés aux grandes vocations prophétiques, Samuel, Jean-Baptiste, Marie elle-même, de vieillards ou de femmes longtemps stériles.

De cet exposé, il résulte donc que Jésus eut bien des frères et des sœurs, mais que ces frères et sœurs étaient issus d'un premier lit. Les apôtres ne semblent pas avoir fait, à ce sujet, des distinctions très nettes.

Saint Paul, dans son épître aux Galates, appelle carrément Jacques — αδελφος του κυριου — frère du Seigneur.

Bien habile sera celui qui pourra débrouiller ces obscures questions d'origine.

Au pied de la croix, sur le Calvaire, on trouve une Marie, femme de Clopas. Cette Marie est une sœur de la Vierge; elle a aussi des enfants qui s'appellent, comme les frères du Christ, Jacques, José, Siméon.

Les docteurs orthodoxes, depuis saint Jérôme (et parmi eux il faut ranger M. Ganglbauer, archevêque de Vienne), supposent, pour écarter toute difficulté, que les quatre personnages énumérés par Marc et Matthieu comme frères de Jésus ne sont en réalité que ses cousins germains, fils de Clopas et de Marie Clopas.

C'est un habile moyen de tourner les Ecritures, en supprimant tout ce qui gêne; mais la tradition hiérosolymitaine distingue parfaitement les frères de Jésus de la famille de Clopas.

Ainsi, autant qu'on peut l'établir par des textes contradictoires et vagues, il naquit à Joseph, père de Jésus, plusieurs enfants de son double mariage; et si le Christ *n'eut pas de frères, dans toute l'étendue du terme, il eut au moins des demi-frères.*

—

Bacheley, graveur (XVIII, 682). — Jacques Bacheley, élève de Le Bas, n'est point un graveur de renom, et ses œuvres, assez peu nombreuses du reste, sont d'un très mince intérêt artistique.

Il a gravé quelques paysages et marines d'après plusieurs maîtres hollandais, tels que Jean et Bonaventure Peeters, Breenberg, L. Zorqué; ainsi que trois planches

Digitized by Google

d'après J.-B. Decamps, pour : *Délibérations et mémoires de la Société royale d'agriculture de la généralité de Rouen*, 1763.

D'après Gravelot, une vignette frontispice, « non vultus, non color unus » pour le *Traité de la couleur et de la peau humaine*, par Lecat, et une suite de petites vignettes in-8 tirées à deux sur des feuilles réunies en petits cahiers et représentant des allégories comme l'optique, la gravure, la sculpture, etc., et des jeux d'enfants, comme la toupie, la main chaude. Nous ne croyons pas qu'il existe de portraits gravés par lui.

UN MODESTE ICONOPHILE.

— Au lieu de Rancheville, lisez Roncheville, et A. H. J. au lieu de A. H. G.

Trouvailles et Curiosités.

Les biens nationaux de Pologne donnés par Napoléon Ier à ses généraux. — Cette curieuse pièce inédite, qui fait partie des papiers du comte Vincent Potocki, que possède actuellement M. Adolphe Gaiffe, nous indique de quelle manière Napoléon Ier faisait la fortune de ses généraux. Il est intéressant de remarquer la dotation de Davout, la principauté de Lowicz, que le comte Potocki estime à 65,287 écus, et celle du général Chasseloup, qui n'obtint que le maigre village de Gloro, qui ne valait que 435 écus.

Ne pourrait-on retrouver, s'ils existent, d'autres documents sur les dotations d'Italie et d'autres pays, et savoir si après la chute de Napoléon les titulaires les conservèrent? Il y aurait là de précieux documents pour les futurs historiens de Napoléon.

C. N.

Etat des biens nationaux accordés en don par Sa Majesté l'Empereur des Français et Roi d'Italie.

NOMS DES BIENS NATIONAUX	DÉPARTEMENTS	NOMS DES DONATAIRES	REVENU ANNUEL ÉCUS
1. Nowa Wies	de Posen..........	Le général Grouchy.	4.943
2. Przedecz,	d°	Le maréchal Victor..............	9.637
3. Raciazek,	d°	Le maréchal Soult...............	12.572
4. Iwanowice,	de Kalisch..........	Le maréchal Mouton, aide de camp de S. M........................	7.814
5. Klonowo,	d°	Le général Marchand............	6.587
6. Leczno,	d°	Le général de division Friant......	6.532
7. Korabiewice,	de Varsovie........	Le général Legrand..............	3.192
8. Goszczyn,	d°	Le général Bertrand, aide de camp de S. M........................	9.883
9. Wielkie Lenie,	de Ptock	Le général de division Belliard....	6.047
10. Frabin.	d°	Le maréchal Masséna.............	7.630
11. Mlawa,	d°	Le général Nansouty..............	1.957
12. Opinogorev,	d°	Le maréchal Bernadotte...........	8.760
13. Rozan,	d°	Le général Saint-Hilaire	7.475
14. Biatoslin,	de Bromberg.......	Le général et ambassadeur Savary.	7.811
15. Nieszczewice,	d°	Le général de division Waltier.....	5.415
16. Kruszurca,	d°	Le général Bessières..............	9.476
17. Zelgniowo,	d°	Le général instructeur d'artillerie Songis	3.153
18. Gniewkowo,	d°	Le général de division Suchet.....	3.942
19. Inowractaw,	d°	Général Oudinot.................	8.518
20. Podstolice,	d°	Général Lariboisière.............	3.655
21. Trzcianka-Schœnlanke,	d°	Le maréchal Berthier.............	14.644
22. Kamien,	d°	Le maréchal Mortier.............	6.550
23. Le village Gloro,	d°	Le général Chasseloup............	435
24. Murczynno,	d°	Le général de division Dupont.....	5.169
25. La principauté de Lowicz............		Le maréchal d'Empire Davout.....	65.287
26. Le duché de Sielun..		Le maréchal Ney..................	7.000
27. La principauté de Siewicz...........		Le maréchal Lannes	12.426
28. Le domaine de Kalisz................		Le général de division Zaiaczek....	13.514
29. Le domaine de Stroda et partie de Pyzdry		Le général de division Dabrowski..	13.514
		Somme générale...	273.538

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imprimerie Charles Noblet, 13, rue Cujas.

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4 édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

ŒUVRES COMPLÈTES DE GUSTAVE FLAUBERT

ÉDITION DÉFINITIVE, REVUE SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX

VIENT DE PARAITRE :

TROIS CONTES

Suivis de Mélanges inédits

Le volume in-8 cavalier, fabriqué exactement comme l'édition HETZEL-QUANTIN, des Œuvres complètes de Victor Hugo. . . . . **7 fr. 50**

Il a été tiré *100 exemplaires numérotés* sur papier de Hollande, qui ne seront jamais réimprimés. Prix de chaque volume. . . . . **25 fr.**

Voici la liste des huit volumes dans l'ordre de leur tomaison :

- **MADAME BOVARY**, suivie des pièces du procès et ornée d'un portrait de Flaubert, gravé à l'eau-forte . . . . 1 vol.
- **SALAMMBO**. . . . . 1 vol.
- IV. **L'ÉDUCATION SENTIMENTALE** . . . . 2 vol.
- **LA TENTATION DE SAINT ANTOINE** . . . . . 1 vol.
- VI. **TROIS CONTES** (*Un cœur simple*, la *Légende de saint Julien l'Hospitalier*, *Hérodias*), suivis de Mélanges inédits. . . . . 1 vol.
- VII. **BOUVARD ET PÉCUCHET**, précédé d'une étude sur Flaubert par GUY DE MAUPASSANT. 1 vol.
- VIII. **THÉATRE**. . . . . 1 vol.

Nous appelons particulièrement l'attention des souscripteurs sur les cent exemplaires, numérotés, imprimés sur papier de Hollande. Cette édition spéciale, qui ne sera jamais réimprimée, est appelée, en considération de la valeur de l'œuvre et du nombre restreint des volumes, à se classer et à s'épuiser rapidement.

Nous ne vendrons ces exemplaires sur hollande qu'aux souscripteurs des huit volumes.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements, est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES. COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville; les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique. d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre, ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant. il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, L'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public. et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886 — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13 — 11779

FEB 17 1886

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **25 Janvier 1886.**

CAMBRIDGE HARVARD COLLEGE LIBRARY

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIXe année — N° 425

Nouvelle série — IIIe Année N° 50

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

FEB 17 1886

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 janvier 1886.*

XIXe Année — No 425.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* — No 50.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Tarsia. — Intarsié. — Quel est le sens des mots suivants fréquemment employés dans les ouvrages de M. de Champeaux sur le meuble : Travaux de tarsia — Fond intarsié — Bois intarsié, etc. ?

Le lexique des termes d'art publié par M. Adeline ne cite pas ces expressions.

Sus.

—

Cotoire, Bordure, Carquan. — Quels sont les dictionnaires dans lesquels on pourrait trouver l'explication de ces mots, appliqués durant le XVIe siècle à la parure des femmes ?

Germain Bapst.

—

Filles de joie. — L'expression « Filles de joie » comportait-elle un sens atténué, comme dirait M. Pasteur, au XVIe siècle ? Faut-il l'entendre au propre, comme nous le faisons aujourd'hui, dans ce paiement des « Dépenses secrètes de François Ier », fait à Moulins le septième jour de février mil cinq cent trente-sept :

« A Olyve Icincte, dame des filles de joye suyvant la Court, en don XL escus soleil, assavoir à cause du boucquet de diverses fleurs qu'elles présentèrent au Roy au mois de May dernier, XX escus au soleil pour leurs estraynes du premier jour de ce présent moys de Janvier, autres XX escus ainsi qu'il a esté accoustumé de toute ancienneté... IIII** Xl. »

Au mois de mai précédent, le Roy était à Moulins où il se livrait avec ardeur à la chasse au vol, à en juger par le détail de ces « dépenses secrètes ».

Ursus.

—

Le roi de Narsingue. — On lit dans une lettre inédite de Louvois à Vauban, datée de Fontainebleau le 13 octobre 1687 :

« Je vous dirai que, si vous n'étiez pas plus habile en fortification que le contenu de votre mémoire donne lieu de croire que vous l'êtes sur la matière dont il traite, vous ne seriez pas digne de servir le roi de Narsingue, qui, de son vivant, eut un ingénieur qui ne savait ni lire, ni écrire, ni dessiner. »

Qu'est-ce que ce roi légendaire ?

Albert de Rochas.

—

Noms vulgaires des dragons traînés dans des processions. — Le fameux bénédictin, dom Piolin, page 417 du tome Ier de l'*Histoire de l'église du Mans*, indique : A Metz le *Graouilli*, à Reims le *Bailla*, à Rouen la *Gargouille*, à Poitiers la *Grand'gueule* ou la *Vermine*, à Tarascon la *Tarasque*, à Provins la *Sézarde*, à Sarré la *Vuivre*, à Troyes la *Chair-Salée*, à Mons le *Dou-Dou* de Saint-Georges. Prière de compléter cette liste.

H. B.

—

Grands chevaux de Lorraine. — J'ai vainement cherché l'étymologie de ce titre dans le *Dictionnaire de la conversation*.

Y a-t-il encore quelque famille portant ce singulier titre de noblesse ?

Magniant.

—

Le cardinal de Richelieu en Auvergne. — Quel est l'événement politique qui amena le cardinal de Richelieu en Auvergne en 1629 ?

Révérien.

—

Taboetius. — La famille Taboüet portait en 1500-1562 « d'argent à une fasce


Digitized by Google

de gueules accompagnée de trois feuilles de chêne de sinople 2-1. » Elle tenait ses armoiries, selon toute probabilité, d'Augerius Taboüet, croisé manceau (1158-1163)?

En 1696, une branche implantée depuis plus de quatre siècles en Berry présenta à d'Hozier les armes suivantes :

« D'argent à un Pégase de sable frap-
« pant d'un de ses pieds de derrière un
« rocher d'azur, duquel sort une fontaine
« coulante du même. »

Quelle est l'origine de ces dernières armes ?

A-t-on joint, dans le principe ou plus tard, les attributs suivants : « couronne « de comte, trois étoiles posées dans l'écu « 2-1, supports 2 lions »?

Il semble qu'elles furent octroyées, simples ou composées, sous la régence de Gaston d'Orléans, dont N. Taboétius aurait été le poète favori. (*Quid* de ses poésies?)

Quid d'autre Taboüé, qui, notaire à Paris (1684-1713), fit enregistrer ou reçut d'office les armes ci-après :

« De sinople à trois têtes de lions, arra-
« chées d'argent 2-1 » ?

Et encore de François de Taboet, auteur du « Manuel ou Enchiridion de priè-« res contenant les sept psaumes péniten-« tiaux. Lyon, 1584 ».

Les héritiers du nom et des armes entreraient en correspondance avec toute personne assez complaisante pour les informer ou aviser le journal sur tout ce qui aurait trait à l'existence de : portraits, autographes, contrats, lettres patentes ou royales, chartes, provisions, décrets, documents ou indices de toute nature les concernant.

Les auteurs qui suivent ont été consultés fructueusement :

Bayle, P. Berthier, Bouhier, Brièle, Brillon, Burnier, Charles, Desportes, Didot-Hœfer, Dupré-Lasale, de Felles, Goulard, Grillet, Guichenon, J. Guigard, Hauréau, d'Hozier, Joly, docteur Jugaud, Lacroix du Maine, de Lacuisine, Laroche-Flavin, Lelong, dom Liron, vicomte de Magny, Ménage, Michaud, Moreri, Nicéron, Papon, Pérémé, Peignot, dom Piolin, Pradel, Renouard, Ribier, de Saint-Génis, de Saint-Julien, Société des Antiquaires du Centre, Société de gens de lettres (Biog. univers. 1838), Spifame, Taboüet Julien, de Thou, Tisseron, dom Vaissette.

Quels seraient ceux qu'il serait utile de voir encore?

TABOÜET à St-Désiré (Allier).

—

Château de Vizille. — Quelle est la date exacte de sa construction par le connétable de Lesdiguières? Quand fit-il commencer les travaux? A. B.

—

Jean de Boyssières, de Montferrand, en Auvergne, poète du XVIe siècle. — A-t-il été publié par quelque ami des livres, habitant l'Auvergne, une Notice biographique un peu étendue sur cet ancien poète, auteur d'une dizaine de petits volumes devenus, avec le temps, assez rares et que cette rareté même fait aujourd'hui rechercher des bibliophiles ?

Les Premières Œuvres amoureuses. Paris, Cl. Montreuil, 1568, petit in-12 ; — *Les Secondes Œuvres poétiques.* Paris. Iean Petit, 1578, in-12 ; — *Les Troisièmes.* Lyon. L. Cloquemin, 1579, in-4 ; — *L'Arioste francoes* (*sic*). Lyon. Thibault Ancelin, 1580, petit in-8. — Autre édition : Lyon, 1608, in-8 ; — *Les Œuvres spirituelles.* Lyon. Thibault Ancelin, 1582, pet. in-12 ; — *La Croisade.* Paris. Pierre Sevestre, 1584, pet. in-12 ; — *Sonnets sur la Mort et Passion de Iésus-Christ.* Paris, L. du Coudret, 1585, in-8.

On trouve, de Jean de Boyssières, un curieux portrait-buste, gravé sur bois (signé des initiales: I. D. B. et, tout en haut, des lettres : N. P. entrelacées), au verso du deuxième feuillet de son *Arioste francoes.* — Le poète est représenté : « *Œtat.* 23. », tête nue, le cou orné d'une large fraise, élégamment vêtu d'un justaucorps parsemé de nombreux crevés. Son regard, comme il sied à tout bon rêveur, est perdu dans l'espace, — et tourné à gauche.

Ce portrait est entouré de deux couronnes de buis, entre lesquelles se lit imprimé ce distique emphatique, à la mode de ce temps :

Par mon seul nom je puis
M'environner de buis.

ULRIC R.-D.

—

Contes de fées. — Quelle est l'origine historique des contes de fées? Les éléments de ces contes, et souvent les détails mêmes se retrouvent dans la littérature populaire de plusieurs peuples. Doit-on les contes de fées à des croyances mythologiques ou bien à l'imagination de quelques auteurs inconnus dont les œuvres se seront répan-

dues de par le monde à une époque plus ou moins reculée? M. P. du Roch III.

—

Lamennais et l'Imitation de J. C. — Par une note datée du 31 janvier 1885 et adressée au directeur de la *Revue littéraire* du journal *l'Univers*, M. l'abbé Aubert, chanoine de Poitiers, conteste à Lamennais le droit de se dire l'auteur de la traduction de l'*Imitation*, si souvent réimprimée sous son nom, et il l'attribue à M. Eugène de Genoude. Il affirme qu'aucun imprimeur ne pourrait montrer le manuscrit du grand écrivain, qui, en 1828, lui avait, du reste, avoué à lui-même que cette traduction était l'œuvre d'une main amie, et qu'il n'était pas même l'auteur de toutes les *Réflexions* qui l'accompagnent. La première édition aurait été donnée en 1820 par le véritable traducteur, qui, en gardant l'anonyme sur le titre, aurait, au contraire, par une singulière inadvertance, signé la préface en toutes lettres. Enfin, un exemplaire possédé par madame de Roussy, femme d'un ancien préfet de Gap, ne laisserait aucun doute sur la vraie paternité de l'œuvre.

Une pareille révélation, faite si longtemps après la mort des deux intéressés, semblera sans doute quelque peu tardive. Ensuite, dans la préface de toutes les éditions que j'ai pu consulter, et notamment de celle de 1825, qui parut à la *Librairie classique élémentaire*, Lamennais, après avoir parlé de M. Genoude (il n'avait pas encore le *de* à cette époque) comme ayant corrigé heureusement les traductions anciennes, surtout dans les deux premiers livres, déclara qu'il a conservé ce qu'il y a de bon dans ces traductions. Dès lors, où est la supercherie?

Néanmoins, je crois devoir soumettre les assertions du chanoine de Poitiers aux bibliographes de l'*Intermédiaire*.

(Caen.) T. R.

—

Helvétius ou Grotius? — Le *Moniteur universel* du 11 janvier contient un article d'Eurotas (qui donc signe *Eurotas?*) qui, sous le titre de: *Lettres du lundi. Vérités dures à entendre*, roule sur le petit volume du Dr Rommel: *Au pays de la revanche.* J'y relève ce passage: « Malgré ceux qui la gouvernent, la France, ainsi que le disait Helvétius, sera toujours le plus beau royaume après le royaume des cieux, parce que l'Eternel, la providence, la nature a tout fait pour elle. » J'avais cru jusqu'à ce jour que le mot était de Grotius. Prière de dire lequel de Eurotas ou de moi se trompe? Prière aussi, dans le cas où l'erreur ne serait pas de mon côté, d'indiquer l'ouvrage où Grotius aurait donné à notre pays un aussi éloquent éloge.

Un vieux chercheur.

—

Mademoiselle Loyson l'aînée. — Serait-il possible d'avoir des renseignements sur mademoiselle Loyson l'aînée, qui était contemporaine du poète Regnard et vivait par conséquent à la fin du XVIIe siècle?

Elle était, je pense, actrice. Si j'en juge par des pièces inédites qui sont entre mes mains, elle eut du talent et beaucoup de succès auprès des seigneurs de la Cour.

Son nom figure-t-il dans des Mémoires? — Peut-on trouver quelque part des détails sur sa vie? — Est-il possible de savoir les noms de quelques-uns de ses adorateurs? — Regnard lui-même n'a-t-il pas été l'un de ses plus fervents? A. Y.

—

Les soupers de mademoiselle Quinault. — J'ai mémoire d'avoir vu annoncé dans un catalogue un livre où, suivant le rédacteur, il était question des soupers de mademoiselle Quinault. Pourrait-on m'indiquer ce livre? G. M.

—

Gaulette, sculpteur. — Je connais un christ en bois, janséniste, époque Louis XIV, signé I. GAVLETTE. F. Ce sculpteur est-il connu, et peut-on me donner quelques détails sur sa personnalité?

P. C.

—

Un monogramme à traduire. — Connaît-on un peintre qui ait signé du monogramme V. H. E. R.? Le tableau ainsi signé porte une date qui paraît être 1622 ou 82; il est dans la manière de Van Dyck, de bons connaisseurs l'ont même attribué à ce maître. Mito.

—

Lettres de deux filles de ce siècle. — Cet ouvrage a paru de 1800 à 1804, on ne le trouve pas dans nos bibliothèques publiques. A-t-on quelques renseignements sur ce volume, et comment pourrait-on l'acquérir et au besoin le consulter seulement? Gers.

—

Digitized by Google

Monnaies de Pologne. — Est-il possible de me faire connaître le nom et la valeur des pièces de monnaies employées en Pologne au XIV° siècle? A. B.

Réponses.

Brioche (XVII, 612, 664; XVIII, 583, 619, 685). — J'ignore si l'origine du nom de « Brioche », donné à « cette excellente « pâtisserie », vient de l'orchestre de l'Opéra, comme le dit M. A. D. (XVII, 664), mais je sais pertinemment que ces gâteaux étaient, et sont encore, appelés « Norolles » à Lisieux et à Pont-l'Evêque. Cette commune (Norolles) était renommée pour sa pâtisserie, dès le XIII° siècle. (Voir A. Guilmeth, *Fragments historiques sur le bourg de Blangy*, page 20.)
A. H. J.

—

La Sainte Famille du peintre Verschagine (XVIII, 681; XIX, 28). — Le docteur Aberlé (*Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, t. IX, col. 193) a surabondamment démontré que par αδελφοι, il ne s'agissait point, dans le texte évangélique, de frères selon le sang, mais bien de parents du Sauveur. Cette interprétation, conforme à la tradition catholique, aux définitions conciliaires, à l'exégèse constante des Pères et des commentateurs depuis saint Jérôme jusqu'à nos jours, va du reste prochainement être mise en pleine lumière dans l'ouvrage que prépare le R. Père Didon sur la vie du Christ. UN THÉOLOGIEN.

—

Les œuvres de Clément Marot (XVIII, 682). — L'édition d'A. Y. est la contrefaçon ou plutôt la réimpression de l'édition recherchée de 1700; Brunet dit qu'on la reconnaît aux fleurons du frontispice, qui sont différents pour chaque volume. — Brunet parle également d'une édition de 1702, 2 vol. in-12, qui n'a pas de valeur.

Je ferai remarquer que la pagination des deux volumes se suit dans l'édition de 1700. En est-il de même dans l'édition de 1702, dont M. A. Y. a probablement le premier volume accouplé au second volume d'une édition de 1700? E. G. P.

—

Mélanges de la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇAIS (XVIII, 682). — Ces volumes petit in-8, tirés à petit nombre, sont en dépôt à la librairie Aubry, Martin successeur. La Société des bibliophiles français, en dehors de ses autres publications, a donné quatre volumes de Mélanges en 1850, 1856, 1867 et 1877. V. D.

—

Bibliotheca Janiniana (XVIII, 682). — Le volume mentionné sous ce titre, dans le Catalogue Lambert, tome II, 10, était, dans le registre de Peiresc, destiné aux catalogues. Mais il n'y est plus, il a disparu comme tant d'autres pièces contenues dans ce recueil volées par le trop fameux Libri. — Les livres provenant des voleries de ce dernier ont été achetés par lord Ashburnham, et il est probable que cette plaquette doit se trouver dans les collections de ce noble anglais qui les avait acquis. B.

—

Pseudonyme ou nom réel (XVIII, 683). — Jean Dolent est le pseudonyme d'un excellent garçon, d'un esprit aussi candide qu'original, qui n'allume pas toujours une chandelle bien resplendissante dans sa lanterne, mais qui n'en a pas moins une lanterne bien à lui, dont les verres ont parfois, souvent même, des scintillements d'un caractère tout particulier. Jean Dolent écrit en amateur très convaincu, il a fait aussi, sur l'art, des conférences non moins étranges que ses livres. Pourquoi le très sympathique Jean Dolent a-t-il pris un pseudonyme? Sans doute parce que son véritable nom — *Antoine Fournier* — avait déjà plusieurs représentants dans le monde des lettres. Pourquoi, libre de le choisir, l'a-t-il voulu *lacrymal?*—Mystère! E. M.

—

Charles Nodier. Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux (XVIII, 683). — Voici l'explication que fournit, au sujet de cet ouvrage, le premier et le mieux réussi des livres illustrés, Francis Wey dans sa notice, qui précède les Mélanges tirés d'une petite bibliothèque :

Ch. Nodier communiquait du piquant et de la variété à ses moindres discours. Sa candeur était d'un enfant; ses passions, d'un jeune homme tout près du premier âge; sa modestie, réelle et profonde; circonstance peu commune. Il apportait en tout une exaltation, une chaleur juvénile, et, chose bizarre, cette exaltation était sincère, bien qu'elle fût exprimée sous

Digitized by Google

une forme aussi incisive, aussi mordante, que s'il eût possédé le scepticisme de Voltaire, avec l'ironie positive de Beaumarchais. Ces contrastes sont inexplicables, mais la chose est ainsi. C'était René, tour à tour, Jean Sbogar, Werther ou Obermann, disant leur âme avec le style de Rabelais, de Molière ou du docteur Néophobus, ce qui est autre chose encore.

De là cette distinction qu'il faisait en lui-même de plusieurs personnages dissemblables; donnée exploitée avec adresse et sous un symbole qu'on a mal deviné, dans l'Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux; satire malicieuse, le long de laquelle on rencontre sans cesse le portrait de l'auteur dépeint avec sa triple transfiguration,

Théodore, Breloque et dom Pic de Fanferluchio. A. D.

—

Brochure imprimée à Arras (XVIII, 683). — Un avocat, nommé H. Cavel, est cité à la p. 545 du tome XIe de la *Littérature française contemporaine* (1846, in-8).

LA MAISON FORTE.

—

Mener grand bruit (XVIII, 705). — Est une très vieille locution qui, comme beaucoup d'autres, a été rajeunie, depuis peu d'années, par les journalistes. Elle es donnée toutefois par Littré, qui en cite un exemple du XVIIe siècle, emprunté à mademoiselle de Scudéry.

Mener, qu'on écrivait le plus souvent *mainer*, signifie produire, manifester et se rattache, croyons-nous, au lat. *manare*, se répandre : *Malum manavit per Italiam*. CIC.

Ce verbe se rencontre souvent en vieux français, associé pareillement aux subst. *joie* ou *douleur* : « Mainent joie et baudor. » *Flore et Blanceflor*. — « Mainent grant dolor ». *Partonopeus*.

Dans la locution usuelle *mener grand train*, mener a l'acception qui vient d'être indiquée.

En l'ancienne langue, l'on usait, avec le même sens, du verbe *demener*, en v. angl. *to demene* (*Halliwell*), du lat. *demanare*, synonyme de *manare* : « Li nevou Othon vint grant nobleiz (pompe) demenant ». WACE, *Rom. de Rou*, v. 3990. — « Formenx demeine grant dolur. » MARIE, *Eliduc*, v. 81.

(Lisieux.) H. M.

—

Les cinq P. (XVIII, 705). — J'eusse été fort étonné de ne pas rencontrer ce dicton dans les *Amusements philologiques* de G. Peignot. Il donne en effet le distique, dont Arvernus demande la source, parmi les singularités du chapitre : Poétique curieuse de l'ouvragé cité, mais avec une variante :

Au lieu de :

Quæ tibi ducenda est habeat P quinque puella,

il formule ce premier vers :

Quam sis ducturus teneat P quinque puella.

Contre son habitude, Peignot ne fait connaître ni l'auteur ni l'origine du sage conseil de choisir une épouse pieuse, sage, belle, honnête, forte de santé.

J'ai cherché vainement le distique susénoncé dans un opuscule où il semblait devoir prendre place :

Dan. Heinsii dissertatio epistolica, an viro literato ducenda sit uxor et qualis?

Un homme de lettres doit-il se marier, et quelles qualités doit-il, dans ce cas, rechercher dans sa femme?

Je suis porté à penser que les deux vers aux cinq P., qui rentrent un peu dans le genre des jeux de mots, n'appartiennent pas à une pièce plus considérable, mais ont dû être créés indépendants.

(Nimes.) CH. L.

—

Le nombre sept (XVIII, 708). — N'oublions pas les *Las siete partidas* du roi Alphonse X. A propos de la division de son immense recueil de lois en sept parties, le docte prince s'efforce de prouver, d'après les idées de l'époque et en invoquant Aristote et les livres saints, toute la bonté du nombre sept. Il cite les sept cieux, les sept jours de la semaine, le chandelier à sept branches, etc., etc. Ces recherches rappellent les savantes puérilités de Dante sur le nombre neuf, sur ce nombre qui paraissait présider aux destinées de Béatrice, comme pour prouver qu'elle était un miracle, puisque la cause des miracles est la Trinité et que trois est facteur de neuf : « Questa donna fu accompagnata da questo numero del nove à dare à intendere che era ella un nove cioè un miracolo, la cui radice, cioè del miracolo, é solamente la mirabile Trinità. (*Vita nuova*, ed. Pasquali, p. 63.) Dante ajoute que quelqu'un de plus subtil pourrait ajouter d'autres raisons, mais que ce qu'il a dit est ce qu'il voit de plus

Digitized by Google

clair et qui lui plaît le plus. Vieux souvenir cabalistique dont elle ne se rend pas compte, la poésie populaire de tous les pays aime les nombres impairs, le nombre trois, le nombre sept. Un mari est absent, son absence dure invariablement sept ans, elle met en scène trois capitaines, trois filles, trois tambours, quitte à laisser de côté deux capitaines, deux filles, deux tambours. Trois jolis capitaines vont faire la cour à trois belles filles, le plus joli des trois en enlève une sur son cheval grison et il n'est plus question des autres. Un vigneron a trois filles, la plus jeune des trois s'est endormie et reste seule en scène; trois jeunes tambours revenaient de la guerre, le plus jeune des trois portait cette fameuse rose qui fit envie à la fille d'un roi, etc. POGGIARIDO.

— On peut encore citer : les *sept* dons du Saint-Esprit, les *sept* vertus principales (trois théologales et quatre cardinales), la version des *Septante*, la *Septuagésime* (il n'y a pas d'*octogésime*), les *sept* péchés que le plus sage commet chaque jour, au dire de Salomon qui s'y connaissait. Les anciens ne connaissaient que *sept* métaux (or, argent, fer, cuivre, plomb, étain, mercure); suivant la vieille médecine, chaque *septième* année de la vie de l'homme était climatérique. La longueur des intestins est égale à *sept* fois environ la taille humaine. Les seigneurs perses qui conspirèrent contre le faux Smerdis étaient au nombre de *sept*. En musique, le *septuor* est, je crois, le morceau d'ensemble le plus étendu quant au nombre des parties. Avant la loi du 30 août 1883 sur la réforme judiciaire, il fallait *sept* conseillers de cour d'appel pour rendre un arrêt en matière civile, et aujourd'hui encore il faut l'accord de *sept* jurés (sur douze) pour prononcer un verdict de culpabilité. Rappelons enfin le Code des *siete partidas* (*siete, septem*), promulgué par Alphonse X, roi de Castille, et le nom allemand de la Transylvanie, *Sieben-Burgen, septemcastrensis regio*. DICASTÈS.

— Nouvelle contribution à l'histoire anecdotique du nombre sept : Dans l'Écriture sainte, nous trouvons : 1° les *sept* maris de Sara, tués par le démon avant son mariage avec Tobie; 2° les *sept* esprits que le démon, chassé du corps d'un possédé, s'associe pour y rentrer et rendre ainsi la condition du malheureux pire que jamais (*assumit septem spiritus nequiores se*, Luc, XI, 26); 3° c'est à la *septième* heure que fut guéri le fils d'un *Regulus*, qui vint implorer Jésus en sa faveur (Joann. IV, 52).

En législation : 1° il fallait, dans le dernier état du droit romain, l'assistance de *sept* témoins pour la confection du testament *tripartite;* 2° en droit français, le même nombre de témoins est exigé pour le testament mystique, quand le testateur ne sait ou ne peut signer (art. 977 C. c.); 3° l'acte de notoriété destiné à suppléer l'acte de naissance de l'un des conjoints doit être fait en présence de *sept* témoins (art. 71 C. c.); 4° pour que le vendeur puisse demander la rescision de la vente, il faut qu'il ait subi une lésion de plus des *sept* douzièmes (art. 1674 C. c.); 5° d'après l'art. 2 de la loi des 6-10 juin 1868 sur les réunions publiques, chaque réunion devait être précédée d'une déclaration signée par *sept* personnes domiciliées dans la commune; 6° enfin qui ne se rappelle le fameux article *sept* et tout le tapage qu'il a soulevé?

En géographie, nous avons : 1° les *sept* îles Ioniennes; 2° les *sept* embouchures principales du Nil, qu'Ovide appelle *septemplex;* 3° une commune du département du Calvados (arrondissement de Bayeux), qui porte le nom de *Septvents*.

En astronomie : 1° les *sept* pléiades (on voit ici la preuve manifeste du désir de retrouver partout le nombre *sept*, puisqu'il n'y a jamais eu, paraît-il, que six pléiades visibles à l'œil nu); 2° Jupiter a un volume égal à 1414 fois, soit (700 X 2) + (7 X 2) fois celui de la terre.

En littérature, citons : 1° la pléiade grecque et la pléiade française, composées chacune de *sept* poètes; 2° les *Sept* Croix-de-vie, roman de M. Perret, publié par la *Revue des Deux Mondes*, en 1866.

DICASTÈS.

— En Angleterre, autrefois, surtout en Yorkshire, on croyait qu'un septième fils avait la faculté de guérir les maladies, et c'est pour cela qu'on voit quelquefois dans les « Parish Registers » que le nom de « docteur » est donné au baptême à un septième fils.

On avait aussi, il me semble, la même idée en France, car, dans le « Traité des Superstitions », par M. Jean-Baptiste Thiers, 1679, on lit : « Plusieurs croyent qu'en France, les septièmes garçons *nez* de légitimes mariages, sans la suitte des sept ait esté interrompue par la naissance d'une fille, peuvent aussi guérir des fièvres

Digitized by Google

tierces, des fièvres quartes et mesme des écrouelles après avoir jeûné trois ou neuf jours avant que de toucher les malades. »

CONSTANCE RUSSELL.

—

Xhrouwet, peintre de Sèvres (XVIII, 711). — Les registres de l'administration de Sèvres portent que Xhrouuet (sic), natif de Beauvais, était âgé de 29 ans en février 1750, époque à laquelle il entra comme peintre de paysages à la Manufacture royale. On ne paraît pas, pendant les cinq premières années, avoir fait grand cas de ses talents; cependant, le commis, chargé de la tenue de ces registres, ajoute au 1er janvier 1758 : « Xhrouuet, après avoir fait de luy même plusieurs essais de couleurs, a trouvé un fond couleur de rose très frais et fort agréable, il a eu pour cette découverte apeuprès 150 livres de gratification. »

C. Y.

— « Lambert Xhrouet, de Spa, exécutait sur des tours qu'il avait inventés des pièces merveilleuses par leur difficulté et leur finesse. La grande réputation qu'il acquit se répandit bientôt partout et lui valut l'honneur d'être mandé à Vienne, en 1748, et d'y être retenu pendant six mois auprès de l'empereur. Il lui donna des leçons de son art et reçut de lui en cadeau une belle tabatière de porcelaine de Saxe et trois médailles d'or. Il fut aussi appelé, par le duc Ch. de Lorraine, à Bruxelles, où il fit quelque séjour. D'autres princes de l'Europe l'appelèrent également et voulurent orner leurs cabinets de ses ouvrages. »

Histoire du Diocèse et de la princip. de Liège, 1724-1852, *par J. Daris*.

N'y a-t-il pas un lien entre ce tourneur et le peintre ?

BEATUS.

—

Charles Huët, peintre (XVIII, 712). — Le musée de Nantes possède un tableau de Charles Huët : *Un chien en arrêt sur des perdrix*. Il est signé et daté 1740. Le rédacteur du catalogue (1876) ne fournit que ce renseignement : « Vivait à Paris vers 1750. »

TH. D.

—

Raffaëlli (XVIII, 712). — Le petit volume dont parle M. Fourcaud dans son Salon de 1885 du *Correspondant*, et sur lequel M. Ant. Bunand demande des renseignements, est une brochure de 70 pages. Cette brochure contient le catalogue de mon exposition de l'*Avenue de l'Opéra*, 1884 ; 6 dessins reproduits par le procédé Gillot ; et un chapitre d'un livre : *Philosophie de l'art moderne*, qui a pour titre : *Etude des monuments de l'art moderne et du beau caractériste*. Ce chapitre contient 53 pages.

Je possède quelques exemplaires de ce catalogue, dont le prix est de 1 franc.

J. F. RAFFAËLLI.

—

Daumier. Gavarni (XVIII, 712). — Il n'a paru de catalogue de l'œuvre de Daumier que celui de Champfleury, où il ne donne que l'indication des séries des lithographies du maître.

Ce catalogue, publié en 1878 chez Heymann, n'a été tiré qu'à 100 exemplaires et est accompagné d'une eau-forte de Daumier, la seule qu'il ait faite.

Il existe aussi le Catalogue de l'exposition de son œuvre, faite dans la galerie Durand-Ruel, 1, rue Lepeletier, en 1878.

Ce catalogue, in-8 de 86 pages, a une préface de Champfleury.

Je signalerai aussi sur Daumier deux remarquables articles de Camille Pelletan parus dans le *Rappel*, 1er février, 31 mai 1878, et un le 14 février 1879 sur la mort de Daumier.

Pour ce qui concerne Gavarni, il faisait son dessin sur la pierre directement, l'imprimeur faisait le reste.

Un graveur à l'eau-forte peut tirer des épreuves de sa planche, mais il n'est pas un lithographe qui pourrait en faire autant pour sa pierre.

AGL. B.

—

Pensées de Pascal (XVIII, 713). — Du Bois de la Cour est le pseudonyme de Filleau de la Chaise, voilà ce qui explique le mystère.

LA MAISON FORTE.

—

Un service de presse en 1817 (XVIII, 735). — Stendhal avait une bien mauvaise écriture ou bien M. Tx. en a une aussi mauvaise, puisque l'on a imprimé « le général Dessoles, *musicien* ».

En 1817, le comte Jean-Joseph-Paul-Augustin Dessoles, lieutenant général et pair de France, était *ministre d'Etat*. Il portait ce titre depuis 1815 ; en 1818 il fut ministre président du conseil.

Il faudrait donc lire « le général Dessoles *ministre* et non *musicien* », à moins

Digitized by Google

qu'il ne cumulât les deux qualités, ce que j'ignore et ce que j'aimerais à apprendre, — en faisant alors mes excuses à la calligraphie de Stendhal et de M. Tx.

EUMÉE.

—

Compendieusement (XVIII, 737). — Dans une petite revue de quelques mots de notre langue employés abusivement ou à contre-sens, j'ai signalé celui-ci dans les termes suivants :

COMPENDIEUSEMENT.

On croit généralement que cet adverbe signifie *longuement*, et on l'emploie ainsi à rebours et mal à propos. *Compendium* équivaut à *epitome*, abrégé. *Je vais vous démontrer compendieusement...* A ce début, vous vous dites *in petto :* Cet homme va être démesurément long. Point du tout : cet homme veut dire et vous devez entendre : qu'il va vous persuader *en bref, en peu de mots.*

Je vous renvoie, pour preuve, au plaidoyer de l'*Intimé*, dans la farce des *Plaideurs.*

L'INTIMÉ

... Puis donc qu'on nous permet de prendre
Haleine, et que l'*on nous défend de nous étendre*,
Je vais, sans rien omettre, et sans prévariquer,
Compendieusement énoncer, expliquer,
Exposer à vos yeux l'idée universelle
De ma cause et des faits renfermés en icelle.

Vous voyez que l'Intimé a la prétention d'être court. Pourquoi diable aussi un mot si long pour dire : *en bref?* De là l'erreur commune et le contre-sens habituel.

(Nimes.) CH. L.

— Mais si l'Intimé, un avocat d'occasion, se sert de ce mot pour *abondamment*, il paraît évident que Racine a voulu lui faire commettre cette grosse erreur. Car Dandin fait aussitôt cette réflexion :

Il auroit plûtost fait de dire tout vingt fois
Que de l'*abréger* une...

Racine connaissait donc le sens véritable de compendieusement.

« Où l'auteur, demande la Harpe, a-t-il été chercher ce mot de six syllabes qui tient un demi-vers, et qui signifie : *en abrégé?* C'est une bonne fortune. »

Est-il besoin de rappeler, avec Littré, que *compendium* veut dire économie, *abrégement?* Nous avons tous plus ou moins pioché un *compendium* de philosophie, un *compendium* de médecine, etc.

THÉOPHILE DENIS.

— Si M. Andrieux avait lu l'*Intermédiaire*, il aurait évité une bévue, et si le Vieux chercheur avait mieux cherché dans les tables de notre recueil, il n'eût pas fait sa question. V. VII, 395, 402, 416, 449, 538. A. D.

—Littré est sans pitié. « C'est une faute ridicule d'employer un mot qui signifie en abrégeant pour dire avec détail, sans rien omettre, tout au long. »

Rabelais, liv. V, ch. XXVIII (cité par Marty-Laveaux en son lexique de la langue de Racine, coll. des Grands Ecrivains), a employé le mot dans son juste sens. « Avez-vous entendu comme il est résolu, sommaire et compendieux en ses réponses ? » L'étymologie donne d'ailleurs la signification du mot, *compendium* (économie).

MITO.

—

Chant du cygne (XVIII, 737). — Ce sont les anciens qui ont fait du cygne, au moment de son agonie, un chantre merveilleux. Buffon lui trouve une voix sourde, comme une sorte de *strideur*, semblable à ce que l'on appelle le *jurement du chat*, et il rapporte le jugement de l'abbé Arnaud, qui compare cette voix « au son d'une clarinette embouchée par quelqu'un à qui cet instrument ne serait pas familier ».

Néanmoins la comparaison poétique, qui semble peu sourire à M. Ch. L., ne blessait nullement notre grand naturaliste. Parlant du « chant du cygne », qui, suivant Pythagore, était un chant de joie, par lequel cet oiseau se félicitait de passer à une meilleure vie, il s'exprime ainsi :

« Nulle fiction en histoire naturelle, nulle fable chez les anciens, n'a été plus célébrée, plus répétée, plus accréditée; elle s'était emparée de l'imagination vive et sensible des Grecs... Il faut bien leur pardonner leurs fables ; elles étaient aimables et touchantes; elles valaient bien de tristes, d'arides vérités... Les cygnes sans doute ne chantent point leur mort ; mais toujours, en parlant du dernier essor et des derniers élans d'un beau génie prêt à s'éteindre, on rappellera avec sentiment cette expression touchante : *C'est le chant du cygne!* »

Ma foi, j'ai la faiblesse de partager l'avis de Buffon. THÉOPHILE DENIS.

— Malgré tout ce que Morin a dit (*Acad. des inscrip.*, tome V), il paraît que ce cliché bien fatigué ne manque pas de

Digitized by Google

fondement. Mongez est un peu moins absolu que Morin, et Erman, dans ses « Voyages en Sibérie », dit *cygnus olor*, quand le cygne blessé exhale ses derniers souffles dans des notes musicales extraordinairement nettes, claires et élevées. Selon Nicol, la voix de *cygnus musicus* ressemble aux sons d'un violon, quoique plus aiguë. Dans l'Islande ses cris présagent le dégel du printemps, et ce fait peut bien ajouter quelque chose à leur charme dans les oreilles des indigènes. De là peut-être aussi la réputation sacrée et prophétique du cygne (svân) dans les traditions norrains (Gylfa Ginning de Snorri Sturleson).

Pour des passages classiques sur le chant du cygne, il y a — à peu près dans l'ordre historique— Lucrèce, IV, 182, 911; Cicero, Disp. Tusc., I, 30, 73; Ovid. Met., V, 387, XIV, 430; Horace, Odes, IV, 3, 20, et une infinité d'autres. Il ne faut pas oublier Elien, dont parle Rabelais (III, 21). Il y avait aussi le proverbe : Quis enim contendat hirundo cygnis (Lucrèce, III, 7) et l'ironique : Certent cygnis ululæ (Virgile, Ecl. VIII, 55).

On dit aussi que les œufs de cygne ne peuvent pas éclore sans la secousse d'un coup de tonnerre. Ce qui est vrai, c'est que les jeunes cygnes et les orages arrivent en même temps dans la saison d'été.

HyNial.

— Nulle fable n'a été plus répétée, plus accréditée jusqu'à nous. Delille en a fort bien traduit l'illusion dans son poème des *Jardins :*

Le cygne, à qui l'erreur prêta des chants aimables,
Et qui n'a pas besoin du mensonge des fables.

Longtemps avant lui, Malherbe avait consacré la même fiction par un quatrain :

Ce sera là que ma lyre,
Faisant un dernier effort,
Entreprendra de mieux dire
Qu'un cygne près de sa mort.

Diderot n'a-t-il pas écrit que, s'il avait à mettre en vers les dernières paroles d'un orateur, d'un poète, d'un législateur, il intitulerait sa pièce : *le Chant du cygne?* Millevoye, Lamartine, madame Desbordes-Valmore ont parlé de l'oiseau d'Apollon comme s'ils l'avaient entendu; ils ont fait de Pindare le Cygne de Dircé, de Virgile le Cygne de Mantoue, de Fénelon le Cygne de Cambrai, par opposition à Bossuet : l'Aigle de Meaux; ils ont même décoré Rossini du titre de : Cygne de Pezzare, etc.; il n'est pas jusqu'à Lamartine qui n'ait été changé en Cygne de Mâcon. Mais, dût-on jeter le désespoir dans l'âme des poètes, confessons, avec L. Rigaud, que, si le cygne chante ou soupire avec exaltation, avant de mourir, c'est seulement parce qu'il est sous l'effort douloureux de cette maladie mortelle (l'avalure) qui décime les oiseaux. Ego E.-G.

—

Relation inédite de la défense de la Bastille, par l'invalide Guiot de Fléville (XVIII, 739). — On lit dans la *Revue rétrospective* du 15 décembre dernier :

Notre relation de la défense de la Bastille, par le bas officier Guiot de Fléville (t. 1er de la *Revue rétrospective*), a été publiée en 1789, par le libraire Brunet, sous le titre d'*Attaque, défense et reddition de la Bastille.* Mais elle n'en conserve pas moins toute sa valeur, et voici pourquoi : l'omission du nom de l'auteur et certaines variantes caractéristiques démontrent suffisamment que notre texte est bien le texte original, et qu'un éditeur se l'est approprié. Il a visiblement adouci un certain nombre d'expressions, pour ne citer que le nom *populace*, remplacé partout par celui de *peuple*.

Autre détail caractéristique : il n'est fait mention nulle part de Guiot de Fléville, le véritable auteur, mais on y parle pour la première fois d'un marchand de vin, nommé Cholat. Ce Cholat y est présenté comme ayant arrêté lui-même M. de Launay après la prise de la Bastille, et pointé la pièce de 12 qui fit tant de dégâts. Ajoutez qu'il a soin de donner son adresse, rue des Noyers, au coin de la rue des Lavandiers... (Excellente réclame pour un marchand de vin !)

Un liseur.

—

Famille de Sanois (XVIII, 739). — L'*Etat présent de la noblesse française*, de 1866 (Bachelin-Deflorenne), mentionne : 1° « *Desvergers Sanois* (*de*), chevalier de la Légion d'honneur, commissaire de police, 80, rue d'Amsterdam, Paris. » — 2° « *Vergers* (*Oro des*), au château d'*Oro*, par Dax (Landes). »

P. c. c.: H. B.

— Un sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, du nom de « Des Vergers de Sanois », a pris sa retraite l'année dernière. Il était en parfaite santé et je me plais à croire qu'il est toujours de ce monde. Th. D.

— J'ai connu, au collège de Juilly, en 1838, un élève du nom de Sanois qu'on disait cousin des Tascher de la Pagerie.

Digitized by Google

Il était créole de la Martinique. Peut-être, lors de la conquête du Canada, plusieurs familles se dispersèrent-elles dans les autres colonies françaises.

Un savant prêtre canadien, dont je ne me rappelle plus le nom, a fait paraître, à Montréal, un dictionnaire généalogique de *toutes* les familles du Canada.

M. A. G. pourrait avoir plus de détails sur cet étonnant travail en écrivant à un libraire de Montréal.

BRIEUX.

—

Le général Desmarres (XVIII, 740). — La *Biographie moderne*, 2e édition (1806), dit : « C'étoit lui qui avoit fait connoître à la Convention le dévouement du jeune Barra, et qui sollicita les honneurs rendus ensuite à la mémoire de ce jeune homme. »

H. B.

—

Fléchier et Lemierre (XVIII, 740). — Les commencements modestes du ministère de Fléchier, comme catéchiste, sont rapportés par la plupart de ses biographes; on cite la Biographie *Didot;* j'y ajoute l'*Histoire de Fléchier* de M. l'abbé Delacroix, Paris, Giraud, 1865. — Il est probable que cette circonstance aura aussi été mentionnée par d'Alembert dans son éloge académique; — mais aucun de ses biographes n'a fourni l'indication de la paroisse où s'exercèrent les fonctions de Fléchier en qualité de catéchiste, qui durent être très passagères. Si l'on pouvait espérer de trouver à cet égard des renseignements précis, j'avais quelque raison de croire que ce serait dans l'excellent ouvrage : *La Jeunesse de Fléchier* de M. l'abbé Fabre, aujourd'hui curé de Champigny; il indique, en effet, que cet apprentissage de la carrière ecclésiastique de Fléchier eut lieu dans l'église *Saint-Roch* de Paris.

(Nimes.) CH. L.

— J'ignore si Fléchier en a été réduit à faire le catéchisme aux enfants, mais j'ai déjà dit que Lemierre n'avait jamais été sacristain. Cette légende résulte d'un passage des *Illustrations littéraires* de Maigrot, mal interprété par l'abbé Val. Dufour, V. IX, 134, 274.

A. D.

—

Tentation de saint Antoine (XVIII, 741). — Je puis affirmer à l'auteur de la question que la tentation de saint Antoine est toujours l'une des *great attractions* des spectacles forains. Je l'ai encore vu représenter cette année, et parmi les théâtres de marionnettes qui se respectent, il n'en est pas un qui ne l'offre à ses spectateurs avec les couplets, le cochon et les feux de Bengale traditionnels.

DICASTÈS.

— Toute l'existence de ce saint, qui dura cent cinq ans, n'est qu'une suite continue de tentations de toute nature. Ribadeneira les raconte longuement, d'après saint Athanase, qui connut saint Antoine et écrivit sa vie. On voit que « le Diable lui mettoit en avant, pour l'apaster, les plaisirs et sensualitez de la chair. Quelques fois il lui apparoissoit en forme d'une très belle fille lascive et amoureuse. » Un jour, le Diable, dans un moment de dépit, lui fit cet aveu : « Je suis amy de la lubricité, je suis celuy qui attise le feu de la concupiscence, qui enflamme les cœurs à toute sorte d'ordure et de lascivité. C'est pourquoy je me nomme l'esprit de fornication. » Le Diable, furieux d'être toujours vaincu par saint Antoine, rassembla contre lui ses ministres. « Tout l'édifice trembla, les murailles s'entre-ouvrirent. » Ces monstres infernaux prirent, « pour luy faire un plus grand peur, diverses figures horribles de lions, de taureaux, de loups, d'aspics, de serpents, de scorpions, d'ours et d'autres bêtes sauvages; chacune criant et hurlant : ils l'attaquèrent de leurs veues épouvantables, de leurs pates, de leurs dents, de leurs cornes et le percèrent lui découpant le corps... etc. »

Voilà bien tout ce que nous avons vu dans les théâtres de la foire. Quant au cochon, il n'en est pas dit un mot dans le récit détaillé de la vie si tourmentée du pauvre saint.

THÉOPHILE DENIS.

—Voir : 1° *Dict. des légendes du christianisme*, ou Collection d'histoires apocryphes et merveilleuses se rapportant à l'Ancien et au Nouveau Testament, de Vies des saints également apocryphes et de chants populaires, tels que cantiques, complaintes et proses, communément répandus depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'aux temps modernes; contenant des documents sur l'origine de chacune de ses pièces, et sur la langue dans laquelle elles ont été écrites, avec traduction de la plupart en français; par le comte de Douhet (Migne, 1855), in-4. — 2° Vie de St Antoine, par St Athanase. — 3° *Acta Sanctorum*, le fameux ouvrage des Bollan-

Digitized by Google

distes. Dans l'édition Palmé, consulter les différents suppléments, qui s'y trouvent, en outre du 17 janvier. Impossible de travailler sur la vie d'un saint sans ce travail critique. H. B.

—

Epitaphe énigmatique (XVIII, 741). — L'explication est simple : il s'agit d'un inceste. Le fils a eu une fille de sa mère, on a enterré dans le même tombeau les trois personnes. Cf. avec la trentième nouvelle de l'Heptaméron dont voici l'argument : « Étranges aventures d'un jeune gentilhomme, qui, pensant trouver une demoiselle de sa mère, coucha avec sa mère elle-même, en eut une fille et épousa cette fille, ne se doutant ni l'un ni l'autre de leur degré de parenté. » La conclusion résume la situation : « Ainsy s'en retourna la pauvre dame en sa maison, où bientost après arrivèrent son filz et sa belle-fille, lesquelz s'entre-aymoient si fort que jamais mary ny femme n'eurent plus d'amitié et semblance, car elle estoit sa fille, sa sœur et sa femme, et luy à elle, son père, frère et mary. »

Dans une note de l'édition que M. Benjamin Pifteau a donnée de l'Heptaméron dans la nouvelle collection Jannet, je lis (t. II, p. 247) : « L'étrange aventure qui fait le sujet de cette nouvelle n'est pas inventée. La tradition populaire la place même dans diverses localités. Voici ce que Millin dit au sujet d'une de ces traditions dans ses *Antiquités nationales* (t. III, art. XXVIII, p. 6) : On trouvait au milieu de la nef (il s'agit de l'église collégiale d'Ecouis), dans la croisée, une plaque de marbre blanc sur laquelle on lisait cette épitaphe :

Ci-gît l'enfant, ci-gît le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme et le mari,
Et ne sont que deux corps ici.

La tradition est qu'un fils de madame d'Ecouis avait eu de sa mère, sans la connaître et sans en être reconnu, une fille nommée Cécile. Il épousa ensuite, en Lorraine, cette même Cécile, qui était auprès de la duchesse de Bar. Ainsi Cécile était fille et sœur de son mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau, à Ecouis. »
P. c. c. : Eumée.

— « Si l'on en croit Desfontaines, dans son roman intitulé : *l'Inceste innocent*, cette épitaphe étoit sur un tombeau au bourg d'Ecouy en Normandie. D'autres prétendent à Liancourt, près de Lyon. Quoi qu'il en soit, voici le mot de l'énigme : c'est une femme qui engendra son mari, en couchant (à son insçu) avec son propre père. » (Voir le *Recueil d'Epitaphes*, ouvrage moins triste qu'on ne pense, publié par l'abbé La Porte. Bruxelles, 1782, 3 vol. in-12 (t. I, p. 91). Un Liseur.

— Le *Curieuser Antiquarius*, Hambourg, 1720, p. 106, place cette inscription à Alicourt, près Paris. A. B.

—

La vasque du musée de Cluny (XVIII, 741). — Le second vers :

Quod timeas non est. Auso Venus ipsa favebit.

est le 159e de la XIXe héroïde d'Ovide (*Hero Leandro*). — Quant au premier, qui est incorrect, avec son rejet qui exigerait une élision irrégulière et dont on ne trouverait chez les bons poètes que de bien rares exemples, il ne saurait être d'Ovide. Je relève pourtant dans la même héroïde un vers (le 105e) qui commence de même :

Ah! potius peream quam...

mais il finit d'une façon toute différente, et sans analogie avec l'idée que l'auteur, quel qu'il soit, de ce mauvais placage, a voulu exprimer. Je suppose que le rebouteur a emprunté ce commencement de vers, dont le mouvement lui plaisait, à la pièce qu'il avait sous la main, et qu'il l'a complété à sa façon, sans souci de la prosodie, de manière à le raccorder, vaille que vaille, avec le vers authentique qu'il écrivait à la suite. Joc'h d'Indret.

—

Ouvrage sur Villon (XVIII, 743). — Au sujet de cette question nous recevons la lettre suivante :

Leide, 28 décembre 85.

Monsieur.

Je viens de recevoir le numéro du 25 décembre de l'*Intermédiaire*, dans lequel se trouve une question faite par M. HyNial, comment il pourra se procurer un exemplaire d'une édition du grand Test. de Villon, que j'aurais fait imprimer pour mes amis. La réponse peut être brève : cette édition n'existe jusqu'à présent qu'en manuscrit et n'a été communiquée à personne. La publication de cet ouvrage est différée, parce qu'il reste encore pour moi nombre de points obscurs dans la vie littéraire de Villon, dont j'entrevois cependant la solution possible. Mais peut-être votre correspondant confond-il l'édition problématique du G. T. avec un Essai que j'ai publié au commencement de 1883 sur la valeur des manuscrits et des œuvres de Villon, accompagné d'une édition (avec commentaires)

Digitized by Google

du Petit Testament et de deux ballades inédites du poète. Je ne crois pas qu'on en trouvera encore des exemplaires; pourtant si ce livre intéresse M. HyNial et s'il me veut envoyer son adresse, je tâcherai de le lui procurer. Agréez, monsieur, l'expression de ma considération.

W. G. C. BIJVANCK.

—

Les Soirées de Neuilly (XVIII, 743). — Cavé est bien l'auteur des *Soirées de Neuilly*, mais il eut pour collaborateur avoué son ami Dittmer. Cela était bien connu de tout le petit monde artistique et littéraire qui faisait l'ornement des salons administratifs de la monarchie de Juillet. Ce qui est moins connu, — et ce qu'a pourtant révélé Asselineau dans un petit essai d'iconographie romantique, — c'est que le portrait de M. de Fongeray, l'auteur supposé des Soirées, placé en tête du premier volume des deux premières éditions, est la charge de Stendhal (Henry Beyle). Henry Monnier, qui a signé le dessin, a-t-il voulu révéler l'intervention d'un troisième auteur resté dans l'ombre et peut-être le plus auteur des trois? Or, le charmant livre des *Soirées de Neuilly* est plus fort que Cavé, plus fort que Dittmer et plus fort que Dittmer et Cavé réunis. La *Conspiration* de Mallet est un pur chef-d'œuvre d'intensité historique qui révèle une main de maître. C'est plus vrai, plus franc, plus littéraire que les *Barricades* de Vitet. J'ai connu dans ma jeunesse Cavé; je l'ai connu autant qu'un jeune homme ignoré peut dire qu'il connaît un vieillard très entouré, très remuant et surtout très occupé, il n'avait pas tout à fait l'air de son livre, quoiqu'il eût de l'esprit et du meilleur. Les mystères de la collaboration sont très difficiles à percer à jour; on ne peut faire que des suppositions. Peut-être la révélation d'Asselineau est-elle un indice.

JULES RICHARD.

— D'après Quérard, dont l'opinion est généralement adoptée, le pseudonyme de Fongeray est le masque de Antoine-Didace-Adolphe Dittmer et de Hygin-Auguste Cavé. Ils ont en outre publié sous le même pseudonyme, dans la Revue de Paris, t. X, 1830, le Coup d'Etat, et, t. XIII, 1831, l'Incendiaire.

Cavé, chef de bureau, puis inspecteur des beaux-arts, né à Caen le 24 décembre 1794, est mort en 1852. Il avait épousé la veuve de Clément Boulanger, née Elisabeth-Marie Blavot. Celle-ci, élève de Camille Roqueplan, s'est fait connaître comme artiste peintre. Quant à Dittmer, officier dans la garde royale et que j'ai connu plus tard inspecteur général des haras, il était né à Londres le 13 mai 1795, et il est mort le 10 mai 1846. A. D.

—

Mémoires d'une contemporaine (XVIII, 743). — Le véritable nom de la contemporaine, dit Ida St-Elme, est Elzélina Van Aylde Jonche. V. IX, 25, 83. A. D.

—

Le quatrième gémissement de Port-Royal (XVIII, 744). — Les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, pendant le XVIII° siècle*, par M. Picot; 3° éd., considérablement augmentée d'après les manuscrits de l'auteur, et d'autres notes supplémentaires (1853-1857), t. III, p. 414, disent de *Pierre Boyer*, prêtre de l'Oratoire : « Il fit, avec l'abbé *d'Etemare*, les *Gémissements sur la destruction de Port-Royal.* » H. B.

—

Valeur de l'argent (XVIII, 751). — C. M. donne 45,000 francs pour la valeur contemporaine de 4,600 francs de 1400. Selon Leber, le marc d'argent donnait en moyenne, de 1388 à 1410, 6 livres 15 sous; il donne maintenant 54 fr. 38 c. Mais il y a un autre élément dans le calcul qu'il ne faut pas oublier, — c'est que le pouvoir de l'argent monnayé en ce temps-là valait dix fois plus que de nos jours. On trouve donc que les 4,600 francs de 1400 égalaient 222,353 francs de nos jours. Mais peut-être C. M. se fie à d'autres tables que celles de Leber (Paris, Guillaumin, 1847).

HYNIAL.

—

L'étymologie du mot « Argot » (XIX, 9). — Malgré les tentatives nombreuses pour fixer la véritable source du mot, nous pensons qu'il n'en est peut-être pas de meilleures que les solutions proposées par F. Génin et par M. Lorédan Larchey. On sait, d'ailleurs, à quelles argumentations hasardeuses se sont livrés là-dessus Furetière, Le Duchat, Ménage et Verdy, sans résoudre la question. La ville d'Argos, la fameuse Toison d'or et Ragot, ce bélître du temps de Louis XII, ont été tour à tour invoqués sans succès, sans préjudice du mot grec ἀργός et du latin *arguere*, qui semblaient s'y rapporter. M. Victor Cousin avait donné pour origine : argutie; il affirmait qu'au XVII° siècle on disait argoterie, et par contraction naturelle ; argot,

Digitized by Google

comme on le prononce aujourd'hui. Mieux avisé, M. Lorédan Larchey n'a vu dans ce mot qu'un diminutif du vieux français argu, qui signifiait injure, reproche, et même ruse, finesse, subtilité; il ajoute que, dès le XIVe siècle, hargoter voulait dire : railler, dire des sottises, ainsi qu'on le voit dans le Gloss. de Ducange. Or, n'est-ce pas là le caractère véritable du dialecte populaire dont il s'agit, et, dans ce cas, quelle meilleure étymologie pourrait-on lui donner, sans recourir à l'aide assez problématique du grec et du latin, qui n'ont que faire sans doute dans l'espèce? L'origine proposée par Génin, sans être aussi concluante, a paru très raisonnable et digne d'attention; d'après lui, argot ne serait autre chose qu'un dérivé, ou plutôt qu'une altération du mot jargon, pratiquée par ceux mêmes qui usaient de ce langage et qui ont fini par l'adopter. Ceci n'empêche pas qu'on soit d'accord pour attribuer à ce mot une source italienne : *Gergo*, qui n'est qu'un abréviatif de *lingua gerga* (ou ιερά), langue sacrée, c'est-à-dire langue secrète, connue des seuls initiés. En résumé, et pour conclure comme Génin, *lingua hiera*, *lingua gerga*, *il gergo*, *jergon* ou *jargon* sont synonymes d'argot, et nous ne croyons pas que les efforts de la linguistique moderne soient jamais assez efficaces pour bâtir des étymologies aussi probantes que celles données par L. Larchey et F. Génin. EGO E.-G.

—

Comment (XIX, 10). — C'est pour *commentarius*. Voir, par exemple, Cicero *in Verrem*, II, 5, 21. Prononcé à la française, c'est une abréviation de commentaire : comme démoc, aristo, boul' Mich' et cætera. HYNIAL.

—

Frayon ou fraillon (XIX, 10). — Dans le texte cité, *frayon* doit être un mot mal lu, auquel il convient de substituer *fragon*. Le fragon est l'arbuste connu plus généralement sous le nom de petit houx. Le mot n'a été admis par l'Académie que dans la dernière édition de son dictionnaire, publiée en 1877. — Littré hésite entre deux étymologies : l'une rattachant fragon à *fragum*, fraise, par assimilation du fruit de cet arbuste avec la fraise; l'autre, qui nous semble moins acceptable, reliant le mot à *fricare*, frotter, parce que le petit houx est épineux. H. M.

— Il s'agit sans aucun doute du fragon (*Ruscus aculeatus* de Linnée), connu aussi sous les noms vulgaires de brusc, houx frelon, petit houx, buis piquant, myrte épineux, etc. C'est un très joli arbuste à feuilles persistantes et à baies d'un rouge vif, dont les rameaux s'emploient comme ceux du buis; il est très commun dans certaines forêts du Berry et a des propriétés médicinales. SUS.

—

Le comte de Mercy-Argenteau à Paris (XIX, 11). — Trouverait-on ce renseignement dans l'ouvrage anonyme suivant : Testament politique de son Ex. le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de S. M. I. à la cour de France, décédé à Londres, le 26 août 1794 (avec des notes, par Errard de l'Isle). Londres, Emsley, 1794-95, 2 vol. in-8°? C'est un testament politique supposé. LA MAISON FORTE.

—

La Régence de Tunis (XIX, 12). — V. « Annales de la Propagation de la Foi. Lyon..Paris. Mars et mai 1885. » Mission de Carthage et de Tunis. Lettre du cardinal Lavigerie (1 portrait, 3 vues). L'EX-CAR.

— La Bibliothèque Estense de Modène possède, concernant la Tunisie, « l'*Istoria degli Itali di Algeri, Tunisi, Tripoli e Marocco, trasportata fidelmente dalla lingua Inglese nell' Italiana.* » Dans la préface on cite : *Esebruardi Schravardensem*, Arabe très instruit, *Ibdn Alraquik*, historien africain, *Grammaye*, *L. De Marmol*, *Pierre Daviti*, *Jehan de Lyon*, nommé l'Africain, *Didacus de Haeda* et le *Dapper*. Ce dernier a composé un recueil bien curieux de tous les meilleurs historiens des choses africaines. L'ouvrage, rempli de planches, est imprimé à Amsterdam en M.DC.LXXXVI. GRASULPHUS.

—

Les cœurs mangés (XIX, 13). — « Au siège de Leyden, un matelot zélandais mange le cœur d'un Espagnol. Page 60 des Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande, par Aubery du Maurier »; « En 1581, les Espagnols sont battus dans l'île de Tercère ; les insulaires sont accusés de toute sorte de cruautés, ils mangent, dit-on, le cœur des cadavres. Livre LXXIIIe de l'Histoire de De Thou »; « Le 18 octobre 1647, à Naples, le peuple égorge des malades à l'hôpital Saint-Jacques, des Es-

Digitized by Google

pagnols ; une femme coupe la tête à l'un d'eux, fend l'estomac, arrache le cœur ; un homme trempe du pain dans le sang et le mange. Voyez tome II° et p. 437 de l'Histoire pendant la minorité de Louis XIV. Paris, Hachette, 1881, 4 vol. in-8 et p. 179 de Un bourgeois de Paris lettré au XVII° siècle. Valentin Conrard. Par Auguste Bourgouin. Paris, Hachette, 1883, in-8. » — Le cœur de Concini, maréchal d'Ancre, fut cuit et mangé par un Parisien; quant aux cœurs des De Witt, ils eurent, je crois, le même sort, en Hollande. LA MAISON FORTE.

—

Gaspard Hauser (XIX, 13). — J'ignore si Méry est réellement l'inventeur de ce *canard*, mais je sais que Jules Janin a raconté d'un ton absolument convaincu la touchante histoire de l'orphelin de Nuremberg aux jeunes abonnés du *Journal des Enfants*, volume II, année 1833, p. 159 et suiv. Ne serait-ce pas là la date et le lieu d'éclosion du canard précité ? F. M.

— Que le « Journal des Enfants » ait donné dans le panneau, soit. Mais le grave « Magasin pittoresque » (V. 15.), qui exhibe le portrait en pied du pauvre inconnu; cela me semble difficile à croire.

L'EX-CAR.

—

Gérard de Nerval et le « Faust » de Gœthe (XIX, 16). — M. Edouard Thierry en sait plus qu'il ne dit, ou, mieux, ne veut pas dire tout ce qu'il sait. La traduction de « Faust » a été préparée pour Gérard de Nerval par un nommé Charles Boverat, mort récemment, chef de bureau en retraite du ministère de la guerre. Charles Boverat, garçon très lettré, a collaboré longtemps au *Corsaire* et au *Corsaire-Satan ;* il a aussi fait représenter plusieurs petites pièces : *l'Amour en ville*, quelques opérettes, des cantates, etc., etc. J'ai été très ami avec lui et je l'ai vu travailler à la traduction de Gœthe; Gérard lui avait promis une part dans les droits de représentation, et c'est évidemment par les réclamations de Charles Boverat, après la mort de Gérard, que M. Edouard Thierry a été mis au courant de cette supercherie littéraire. J'en connais de bien autrement graves sur le compte de littérateurs contemporains de Gérard ou postérieurs à son époque ; car la traduction de Charles Boverat n'était qu'un mot à mot très intelligent, très littéraire, francisant le plus élégamment possible les germanismes du poète allemand. D'ailleurs Gérard devait revoir, refaire et adapter. Je crois qu'il n'eut pas le temps et que la part du premier traducteur fut plus complète qu'elle n'aurait dû l'être.

JULES RICHARD.

—

Dubreuil (XIX, 16). — Alphonse du Congé Dubreuil, écrivain dramatique ; né à Paris, le 19 juin 1734, mort le 22 février 1801, est l'auteur anonyme de la Pucelle de Paris ; d'Iphigénie en Tauride, de Paulin et Virginie et de Rose d'Amour. Voyez Quérard, France littéraire, 11, 611.

LA MAISON FORTE.

—

Le P. Girard et la Cadière (XIX, 17). — Le recueil que possède la bibliothèque de Nancy n'est pas un ouvrage rare. J'en ai déjà rencontré une vingtaine d'exemplaires chez des bouquinistes dans les prix de 15 à 20 fr., suivant la condition, et la réimpression en 8 vol. in-12 est plus commune encore. On la trouvait tout récemment au quai dans une boîte à cinq sous.

Ce qui est rare, c'est la suite des 32 eaux-fortes publiées immédiatement après le procès avec un titre spécial portant : *Histoire du Père J. B. Girard, jésuite, et de mademoiselle Marie-Caterina Cadière, divisé en trente-deux planches, contenant les faits principaux mentionné au procès suivant les factums.* Imprimé par Gissey de Bordelet à Paris, in-4, s. d.

Dans l'exemplaire du Recueil qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, dit M. Mehl, dans la 3° édition qu'il a faite du *Guide Cohen*, « les planches ont été intercalées dans le premier volume du Recueil après avoir été remontées, et il ajoute qu'elles sont bien dessinées et que plusieurs d'entre elles sont libres ».

Dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1864, on remarque un exemplaire du Recueil porté à 80 fr., bien qu'il ne renferme pas les planches, seulement aux pièces imprimées ont été ajoutées des pièces manuscrites contenant les chansons, complaintes, ponts-neufs, épigrammes, que ce curieux procès a fait naître.

Soleinne (n° 3782 de son catalogue) possédait la suite des 32 planches, les 5 estampes d'après Vanloo, gravées par Larmessin, diacre, etc. 2 dessins à l'encre de Chine et quelques autres gravures formant un total de 48 figures, auxquelles on a

Digitized by Google

ajouté le *Nouveau Tarquin*, comédie en 3 actes (prose et vaudeville), s. l. n. d. (1731), in-12 de 48 pages, monté in-4, et l'*Entrée triomphante du Père Girard aux enfers*. Rome (Hollande), chez Ghirardi, au collège Sapience, petit in-12 également remonté in-4. Ces deux pièces sont rares. La première est analysée dans la *Bibliothèque du Théâtre français* (du duc de La Vallière avec la collaboration de Mercier-Saint-Léger, Marin, Caperonnier et l'abbé Houdot). Dresde (Paris), 1768, t. 3, p. 323. C'est, disent les auteurs, une espèce d'opéra-comique assez gai, passablement écrit et rempli de bonnes plaisanteries. Tarquin, c'est le Père Girard, et la Cadière se présente sous les traits de Lucrèce.

Voici un couplet chanté par Tarquin, il donnera suffisamment une idée de la pièce.

Auprès de toi, ma mignonne,
Mon cœur est comme l'aimant
Et mon aiguille, friponne,
Cherche le pôle charmant
De ton mirliton, etc.

Le Père Girard a, cela n'est pas douteux, abusé de sa pénitente; mais, sans l'animosité et la haine qui animaient alors le clergé contre l'ordre des Jésuites, il est plus que probable que cette triste affaire eût été étouffée. Le parlement d'Aix condamna cependant la fille Cadière comme calomniatrice et déclara le P. Girard innocent, tout en le renvoyant devant la justice ecclésiastique de l'official. Là, sur vingt-cinq juges douze votèrent pour qu'il fût brûlé vif. Cet arrêt provoqua contre le Parlement pamphlets et brocards, et Voltaire fit rire toute l'Europe par son quatrain :

Le père Girard, rempli de flamme,
D'une fille a fait une femme.
Mais le parlement, plus habile,
D'une femme a fait une fille.

Il mit aussi une légende au-dessous d'une des estampes du Recueil :

Cette belle voit Dieu, Girard voit cette belle ;
Oh! Girard est plus heureux qu'elle !

UN LISEUR.

—

— Je connais un recueil de ce genre, gros in-fol., bourré de pièces imprimées et manuscrites. Il doit être aussi complet que possible, car il a été formé par le greffier du parlement d'Aix à l'époque du procès, et, dans une note écrite et signée par lui en tête du volume, il indique qu'il a recueilli toutes les pièces du procès, ou parues à l'occasion du procès, dont la plupart avaient été détruites par ordre du parlement.

Il y a trois ou quatre ans que j'ai vu cet intéressant volume, mais je puis indiquer à J. F., s'il le désire, le propriétaire de ce recueil, qui se fera un plaisir de lui fournir tous les renseignements qu'il demande.

A. Y.

— Sans être d'une absolue rareté, le recueil des pièces imprimées du fameux procès Girard-Cadière ne doit pas être commun. Voici le titre exact du volume que j'ai entre les mains : « *Recueil des mémoires ou factums qui ont paru pardevant le Parlement de Provence : pour et contre la demoiselle Cadière, F. Estienne-Thomas Cadière, et messire François Cadière, ses frères ; le P. Girard et le P. Nicolas.* » (A Marseille, chez Dominique Sibié, imprimeur du Roy, de la Ville, et marchand libraire, sur le Port, 1731.) Ce recueil se compose de 26 mémoires ou factums, suivis de 3 pièces anonymes ; ce qui forme un total de 29 pièces, reliées en un gros vol. in-folio. En tête du volume, se trouve une *Table par ordre d'arrangement de tous les mémoires ou factums qui ont paru pardevant la Cour du Parlement d'Aix, pour et contre la demoiselle Cadière*, etc.

Cette édition doit être la même, avec un titre différent, que celle indiquée comme imprimée à Aix en 1731. Chaque pièce du recueil a une pagination séparée et porte la signature d'un éditeur différent : soit Sibié à Marseille, soit Joseph David à Aix, soit encore la veuve Senez, Adibert à Aix, Boy à Marseille, etc.; la dernière est imprimée à Nancy, chez Barbier.

Il existe une autre édition, dans le format in-12. En celle-ci, chaque pièce a aussi sa pagination particulière, mais n'est pas suivie de nom d'imprimeur.

Puisque nous en sommes au Père Girard et à la Cadière, veut-on me permettre, à mon tour, une question ?

Je possède, de *Thérèse Philosophe*, un exemplaire que j'ai tout lieu de croire de la première édition ; car, il est conforme, sauf un détail, à la description donnée de cette édition par la *Bibliographie du C. d'I.* C'est bien un vol. petit in-8. La Haye (à la Sphère), s. d., composé de deux parties de VIII-140 et de 72 pages encadrées. La seule différence est que la *Bibliographie* annonce 16 grandes figures *se repliant dans le volume ;* tandis que mon exem-

Digitized by Google

plaire n'a qu'une fig. se repliant, la seizième représentant les Fêtes de Priape. Les 15 autres sont de la dimension du volume.

Pensant donc que la *Bibliographie* a pu commettre une erreur, je demande si quelqu'un a vu un exemplaire avec les 16 grandes fig., toutes se repliant dans le volume ? UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Les biens nationaux de Pologne donnés par Napoléon Ier à ses généraux (XIX, 3 :). — Il doit exister aux archives nationales sans doute des documents relatifs aux dotations de Westphalie.

Mon grand-père paternel, qui occupait un poste élevé dans les subsistances militaires de la grande armée, avait été nommé par l'Empereur directeur des dotations à la Cour du roi Jérôme, en Westphalie. Il occupa cette fonction pendant quelques années. La débâcle de Russie l'obligea à fuir précipitamment. Après un voyage des plus accidentés, il se réfugia à Bordeaux, emportant avec lui une énorme caisse remplie des papiers relatifs à son administration. J'ai vu longtemps cette caisse chez mon père, et j'ai souvenir que, me parlant de son contenu, il annonçait son intention de restituer à l'Etat les papiers qu'elle contenait.

Cette restitution a dû être faite, car, en 1864, époque de la mort de mon père, la caisse avait disparu.

A cette date, nous habitions encore Bordeaux ; est-ce aux archives de cette ville que la restitution a été faite, est-ce plutôt aux archives nationales ? je ne saurais le dire, mais il doit être facile de retrouver ces papiers dont l'intérêt n'a pas besoin d'être démontré. A. Y.

Trouvailles et Curiosités.

Origine des abat-jour et de la suppression des mouchettes. — C'est au dix-septième siècle seulement que remonte l'invention des abat-jour et la suppression des mouchettes. Voici comment Ozanam, de l'Académie royale des sciences, décrit l'instrument construit à cet effet :

« Un chandelier de bois dont le pied est garni de plomb pour rendre la chandelle plus stable ; à ce pied est ajoutée une règle plate qui fait avec celui-ci un certain angle.

« Une seconde règle, ajoutée à la première, la croise perpendiculairement et coule le long d'elle, par le moyen d'une mortaise qui y a été faite, de manière qu'on la peut baisser ou hausser autant qu'on le juge à propos.

« Une bobèche est ajustée à cette seconde règle ; elle y tient avec une espèce de curseur, qui, l'embrassant, donne cependant la liberté d'avancer ou de reculer la bobèche, selon que l'on en a besoin.

« Enfin un cône de fer-blanc est attaché avec une charnière en haut de la première règle ; ce cône de fer-blanc est lui-même coupé par le haut, pour laisser passer la fumée de la bobèche, et qui brûle sous le cône.

« Le cône de fer-blanc n'est qu'une espèce d'entonnoir assez large par le bas, et qu'on a ouvert par le haut ; on le revêt en dedans d'un cône semblable de papier blanc, qui renvoie beaucoup de lumière au-dessous, et qu'on change de temps en temps.

« L'extrémité du lumignon qui n'est pas dans la flamme a quelque penchant, et se dissipe sans qu'on s'en aperçoive, ce qui fait qu'on n'a point l'incommodité de moucher la chandelle, et on peut se servir de toutes sortes de chandelles, comme des huit, des douze et des vingt même à la livre, et cependant l'on a une grande clarté sur ce qu'on lit ou ce qu'on écrit, et les yeux ne sont point incommodés des vibrations de la lumière immédiate de la chandelle.

« Nous devons la perfection de ce chandelier à l'industrie de M. de Moulières, membre de l'Académie royale des sciences... » BRUNOT.

—

Un mot qui a servi. — M. de Bismarck a dernièrement parlé de « fermer la boutique de l'Empire ». Un ambassadeur florentin, cité par Alberi, *Vita di Caterina de Medici*, avait déjà appelé Catherine « la maîtresse de la boutique » dans le royaume de France. X.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CANAL DE PANAMA

Par décision du Conseil d'administration, il est fait un appel de **125 francs** par action de la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama. Ce versement sera exigible du 1er au 5 *février* 1886.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'ils devront opérer ce versement, dans le délai ci-dessus indiqué, dans les bureaux de la Compagnie, à Paris, 46, rue Caumartin, ou chez ses correspondants en France et à l'étranger.

A défaut de versement dans le délai fixé, un intérêt sera dû pour chaque jour de retard, à raison de 5 0/0 par an à partir du 1er février 1886.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me cl.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte, et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Librairie des BIBLIOPHILES, 338, rue Saint-Honoré

OEUVRES DE PÉTRARQUE

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR VICTOR DEVELAY

Grisélidis . . . . 2 fr.
Mon Secret. 3 vol. . . . . . . 9 fr.
Epître à la Postérité et Testament. . . . . 2 fr.
L'Ascension du mont Ventoux. . . . . 1 fr.
Sophonisbe. . . . . 2 fr.
Psaumes pénitentiaux. . . . 2 fr.
L'Afrique. 5 vol. . . . . . . 15 fr.
Des Amours charmantes. . . 2 fr.
De l'Abondance des livres et de la Réputation des écrivains . . . . 1 fr.
Lettres à son frère. 2 vol. . . 5 fr.
Lettres sans titre. 2 vol. . . . 5 fr.
Lettres à Rienzi. 2 vol. . . . 5 fr.

Éditions diamant, petit in-32, imprimées sur papier vergé. (*Bibliothèque récréative.*) — Tirage 300 exemplaires, plus 10 sur papier de Chine.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 11867

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Février 1886.**

Cherchez et vous trouverez 

Il se faut entr'aider.

XIXe année — N° 426

Nouvelle série — IIIe Année — N° 51

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

HARVARD COLLEGE
MAR 2 1886
LIBRARY

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. Lucien Faucou, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. Carle de Rash (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. Lucien Faucou, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs* : mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

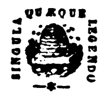
Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 février 1886.*

XIXe Année — N° 426.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* N° 51.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

De l'EN final dans quelques désignations méridionales d'indigènes. — Une polémique assez curieuse s'est engagée, dans un certain nombre de journaux du Midi, sur la question de savoir s'il était permis de conserver, en français, comme c'est l'usage en Provence, la désinence *en* dans les noms d'indigènes, comme *Aubagnen, Auriolen, Roquevairen, Ciotaden*, pour désigner les habitants d'Aubagne, Auriol, Roquevaire, la Ciotat. On demande aux romanistes et aux philologues de l'*Intermédiaire* leur avis. UN PROVENÇAL.

—

Accentuation. — Je trouve sur le piédestal d'une statue l'inscription suivante :

F. E. FODERE
NE EN CETTE VILLE
CREATEUR DE LA MEDECINE LEGALE
PROFESSEUR A STRASBOURG, ETC.
1764-1836
MONUMENT ERIGE EN 1846

Doit-on, sous prétexte que ces lettres sont majuscules, rendre l'inscription incompréhensible pour une personne peu habituée à la langue française et surtout dénaturer le nom qui est FODÉRÉ?

Quelle est la règle à suivre?

CORBI.

—

Le père d'un général. — Dans un très remarquable article de M. Adolphe Racot, intitulé *Chevalerie*, publié dans le *Figaro* du 28 janvier dernier, et relatif aux fils de grandes familles qui occupent des fonctions dans la cavalerie française, je remarque ce petit passage :

« L'un d'eux [de ces jeunes nobles], sous la Restauration, était l'aide de camp d'un général dont le père avait été le domestique du sien, et le gentilhomme en était fier. »

Pourrait-on, si cela n'est pas indiscret, nous dire le nom de ce jeune aide de camp et le nom de ce général?

ULRIC R.-D.

—

Madame de Chevreuse. — Depuis le livre de Victor Cousin, a-t-il été publié un ouvrage, une plaquette, un article de revue, une étude quelconque sur la vie ou une particularité de la vie de *madame de Chevreuse?* Toute indication, si minime qu'elle puisse paraître, sur Marie de Rohan-Montbazon, connétable de Luynes, puis duchesse de Chevreuse, sur sa famille, ses deux mariages et ses enfants, sera reçue avec reconnaissance. MERCY.

—

Abbé de l'Epée. — Nous possédons un portrait de l'abbé de l'Épée lithographié et portant cette mention : « d'après le buste de M. Houdon ». Où est ce buste? Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il nous donner quelque renseignement à ce sujet, ou nous dire seulement s'il a relevé ce buste dans un catalogue quelconque? Nous recevrions avec reconnaissance toute autre indication iconographique concernant l'abbé de l'Épée. TH. D.

—

Confrérie des sages-femmes de Paris. — Pourrait-on me faire connaître les statuts de la Confrérie des sages-femmes érigée à Paris avec privilège, vers 1740, sous le patronnage de sainte Marguerite. — Où pourrait-on trouver les livres ou manuscrits qui contiennent les règlements de cette corporation. M. P.

—

Digitized by Google

Les origines de la Marseillaise. — Bien des fois déjà notre recueil s'est occupé de la *Marseillaise*, et il est peu de volumes de la collection où l'on ne puisse trouver quelques documents plus ou moins étendus sur ce chant célèbre ou sur son auteur.

Si je remets aujourd'hui sur le tapis un sujet qui pourrait sembler épuisé, c'est pour signaler la singulière idée émise par M. Vigfusson, savant islandais, sur les sources où Rouget de l'Isle aurait puisé son inspiration. Les vues de M. Vigfusson ont été exposées par lui dans une lettre adressée à un de ses amis et qui ont été reproduites par la presse française. Voici textuellement l'article publié par le journal *le Temps :*

M. Vigfusson raconte que, il y a six ou sept ans, un ami lui donna une petite bibliothèque de classiques français, entre autres Corneille et Racine, qu'il n'avait jamais lus. Un soir il se mit à *Cinna*, cela, dit-il, n'allait pas; il passa à *Mithridate*, puis à *Phèdre*, enfin à *Esther* et à *Athalie*. Ces dernières tragédies le transportèrent. Accoutumé, depuis sa jeunesse, à entendre la poésie par l'oreille, M. Vigfusson essayait, dans le silence de la rêverie, d'entendre le rythme et la cadence des vers de Racine, quand l'accent de la *Marseillaise* frappa son oreille; les mots mêmes, ajoute-t-il, suivirent aussitôt; voyez en particulier le chœur de l'acte IV· d'*Athalie :*

Chères sœurs, *n'entendez-vous pas*
Des cruels Tyriens la trompette qui sonne?

SALOMITH

J'entends même les cris des barbares soldats.

Marseillaise :

Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats?

Esther, I, 5 :

Quel carnage de toutes parts!
On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur et le frère,
Et la fille et la mère,
Le fils dans les bras de son père.

Marseillaise:

Ils viennent jusque dans nos bras
Egorger nos fils, nos compagnes...

Comparez encore : *Athalie*, I, 2 :

Et comptez-vous pour rien *Dieu qui combat* [*pour nous?...*
Dieu dont le bras vengeur, etc.

Et *Marseillaise :*

Amour sacré de la patrie,
Soutiens, conduis *nos bras vengeurs,*
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !...

Et M. Vigfusson émet les appréciations suivantes sur le rapprochement qui lui vint à l'esprit :

Je me dis alors: C'est ce grand chœur, paroles et rythme, qui a inspiré Rouget de l'Isle. Songez que les quatre autres stances (Que veut cette horde d'esclaves, etc.) rentrent dans le banal coup de tam-tam des chansons politiques (*the usual clap-trap of political songs*). On comprend alors comment Rouget de l'Isle a pu être une fois dans sa vie un poète inspiré et pourquoi sa chanson a eu un écho si puissant : c'est que c'est un chant religieux, un chant sacré; remplacez Liberté par Jéhovah, et vous avez un psaume. Les chants politiques sont de pauvres choses et qui vivent peu : *Ein politisches Lied,* dit Gœthe, *ein leidiges Lied* (chanson politique, pauvre chanson). La *Marseillaise* est un chant hébreu, deux fois métamorphosé: c'est un chant calomnié, car c'est le cri du faible opprimé poussé à la frénésie; il a sauvé la France en juillet-août 1792 et a alors accompli sa tâche; il n'est point responsable des horreurs de l'année suivante.

Maintenant, imaginez-vous le roi emperruqué et sa Maintenon commandant pour ainsi dire la *Marseillaise.* Sans l'ordre de madame de Maintenon, Racine n'eût pas chanté: si le roi avait vu cent et un ans d'avance ce qu'il semait de sa propre main! Et n'est-il point curieux de voir les soldats de 92 marchant sans le savoir aux accents d'un chant hébreu? Quelle horreur, s'ils l'avaient su!

Qu'y a-t-il d'exact dans ces rapprochements? Ont-ils déjà été faits? Je n'ai jamais rencontré de Français à qui les communiquer. M. Renan est une fois venu ici, mais je n'ai pas eu la bonne chance de le voir...

A mon tour j'ajoute : que pensent de ces rapprochements les collaborateurs de l'*Intermédiaire?* Ne leur semblent-ils pas, comme à moi, un peu tirés par les... *racines?* RENÉ DE STARN.

—

Victor Hugo et Charles Nodier dans le Roannais. — Le souvenir du voyage de Victor Hugo et de Charles Nodier à Crozet, arrondissement de Roanne, a été conservé dans un charmant récit de M. l'abbé Dauphin, publié dans *la France*, d'Ogier, département de la Loire. Mais les deux illustres voyageurs n'ont-ils visité que Crozet, dans le Roannais? Et leur promenade ne se trouverait-elle pas rapportée complètement autre part, notamment dans l'ouvrage intitulé : *Voyages pittoresques dans l'ancienne France,* par Taylor et Ch. Nodier. 14 vol. in-fol. et planches. Firmin-Didot, 1820-1863?

(Roanne.) L. M.

—

La Marck. — Quelle est la descendance de Henri-Louis, comte *de la Marck,* prince de Sametz et de Florange, qui épousa vers 1660 Élisabeth *Deraudi ou de Rhodis,* fille de Jean *Deraudi ou de Rhodis,* marquis de Saint-Diéri, etc., et de Marguerite de *Maugis des Granges?* On sait qu'il y eut postérité. C.

—

Digitized by Google

Habitude de parcimonie. — « Conrad Hubert eut l'idée de réunir les lettres d'un jeune Anversois en un cahier et d'en utiliser les marges et le verso, soit pour y inscrire des notices de tous genres, soit pour y jeter le brouillon des lettres qu'il écrivait à Bucer, Calvin, etc. C'est à cette habitude de parcimonie, dont on retrouverait du reste *plus d'un exemple de nos jours*, que nous devons la conservation de notre manuscrit. » Erichson, l'*Église française de Strasbourg au XVI*e *siècle*, d'après des documents inédits. Strasbourg, Schmidt, 1886. Est-il admissible que cette *habitude de parcimonie* existe de nos jours?

I.

—

Lejeune de Gamache. — Pourrait-on nous donner quelques renseignements sur les Lejeune de Gamache, dont l'un s'unit en Normandie, vers 1790, à la famille de Belzunce ?

Connaîtrait-on l'origine de cette famille, ses descendants et ses armoiries?

N. C.

—

Est-ce le téléphone? — On lit dans le *Calendrier historique et patriotique des Français pour l'année* 1783 : Dom Gauthey, cistercien, a fait une machine avec laquelle on peut se faire entendre à 100 lieues de distance.

Le téléphone ne serait-il que cette machine reprise et perfectionnée?

E. Rob.

—

Histoire de la Chimie. — En 1766, M. de Villiers, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, avait écrit une histoire de la chimie, dont la troisième partie renfermait la bibliographie chimique. Quelqu'un sait-il ce que sont devenus ces manuscrits?

M. de Villiers avait une bibliothèque très riche en livres de science; a-t-elle été mise en vente et existe-t-il un catalogue imprimé?

E. Gx.

—

La vigne herbacée du Soudan. — On a beaucoup parlé, en 1881, de la vigne herbacée du Soudan, découverte par M. Lécart, botaniste, voyageant avec mission scientifique du gouvernement.

Cette vigne, dont il existe plusieurs variétés, a-t-elle répondu aux espérances qu'elle a fait naître ? Dr Néphélès.

—

Le Neptune de Cadillac. — Une importante découverte, due à M. A. Communay, et récemment communiquée par M. Ph. Tamizey de Larroque à la *Revue de l'Art français ancien et moderne* (décembre 1885, p. 177), a fait connaître le nom de l'auteur de la Renommée conservée aujourd'hui au musée du Louvre. Cette statue avait été exécutée, en 1597, par *Pierre Biart* pour le monument funéraire érigé dans la collégiale de Saint-Blaise de Cadillac en l'honneur de Marguerite de Foix de Candalle, duchesse d'Epernon. Une des plus anciennes descriptions du château, récemment reproduite par M. Braquehaye, dans une communication à la Sorbonne (Congrès de 1884, section des Beaux-Arts), l'*Itinerarium Belgico-Gallicum* d'Abraham Gœlnitz (p. 550-1), nous fait connaître d'autres statues singulières et non plus funéraires cette fois, qui décoraient les jardins du duc d'Épernon. Nous reproduisons la description latine qu'il serait difficile de traduire décemment : « E tabulæ regione est fons saliens, cui Neptunus ex ære, totus nudus impositus, per omnia membra aquam ejicit; nec pudendum est opertum; imo pro assertione te vidisse regium hunc hortum, notare habes singularia circa præputium; ita lex horti habet...»

Connaît-on d'autres ouvrages contemporains où il soit question de ce Neptune, digne émule du plus ancien bourgeois de Bruxelles? Sait-on l'auteur de cette statue? Pourrait-on citer d'autres figures appartenant à la même catégorie? Enfin que veut dire l'auteur par ces *singularia*, etc.? L'artiste aurait-il pris ses modèles dans la race juive? Capdenac.

—

Un pastelliste du siècle dernier. — Sur un pastel du dernier siècle, je crois avoir lu comme signature :

De la Pougens

1775.

Mais je ne garantis pas cette interprétation, les caractères étant à demi effacés. Ce pastel représente un jeune homme, coiffé d'un chapeau à plumes, et portant, à l'aide d'une bandoulière, un coffre surmonté d'une petite lanterne. Sur un papier collé derrière le cadre, on lisait ces mots, tracés en caractère de l'époque :

Mademoiselle Lescresuiez

Rue Saint-Honoré, n° 83

à Paris.

Digitized by Google

J'ai toujours considéré ce pastel comme le portrait d'une femme, d'une actrice jouant en travesti le rôle d'un montreur de lanterne magique; le coffre surmonté par la lanterne ne serait-il pas l'orgue de barbarie, qui accompagne d'ordinaire ce spectacle? Je me demande si le nom de cette actrice ne serait pas celui inscrit à l'envers du tableau. Prière de m'indiquer si l'on connaît :

1° Un pastelliste de la fin de Louis XV, nommé de la Pougens (ou à peu près);

2° Une actrice de la même époque, nommée mademoiselle Lescresuiez.

P. C.

—

Faïence de Mathaux. — Serait-il possible d'obtenir sur la faïence de Mathaux des renseignements moins contradictoires que les renseignements fournis par M. Ris Paquot, seul historien de cette céramique champenoise?

En effet, si, dans son *Histoire générale de la faïence*, cet auteur cite un arrêt de 1749 et des lettres patentes de 1750 à 1751 autorisant Claude Le Petit de Lavaux, baron de Mathaux, à établir une manufacture de faïence sur son domaine, et s'il indique que la marque de cette fabrication était un M lourdement tracé en bleu, dans le *Manuel du collectionneur de faïences*, publication postérieure, il reproduit des textes où il est question de la Champagne, de la rivière l'Aube, et, confondant le nom du propriétaire avec le nom du territoire, parle cette fois d'une manufacture de Lavaux, laquelle serait située dans le département de l'Aude. La faute d'impression est évidente. Il convient de lire Aube, comme dans le corps des documents, au lieu de forêt de Rians, il est impossible de ne pas lire forêt d'Orient, laquelle est, en effet, contiguë au finage de Mathaux. Enfin, M. Ris Paquot ajoute : « Cette usine a dû être mise en activité, car nous avons rencontré des pièces signées Lavaux en toutes lettres. » Du reste, cette marque, pas plus que la précédente, ne figure dans son Dictionnaire des marques et monogrammes.

Un bail du 25 juin 1733, bail que j'ai sous les yeux, établit que Le Petit de Lavaux était dès cette époque seigneur de Mathaux. On demande :

1° Où se trouve le texte original des lettres patentes l'autorisant à établir une manufacture de faïence?

2° La faïence de Mathaux s'est-elle appelée aussi faïence de Lavaux?

3° Avait-elle indistinctement pour marque un *M* tracé en bleu ou le mot Lavaux écrit tout au long?

4° Quand commença et quand prit fin l'exploitation de cette manufacture?

5° Aujourd'hui, il existe encore à Mathaux une poterie. Est-ce un reste dégénéré de l'ancienne faïencerie?

6° Les archives de l'Aube possèdent-elles des documents relatifs à cette industrie?

Le musée de Troyes expose quelques beaux échantillons de la faïence de Mathaux; les collectionneurs de l'Aube la recherchent, et elle atteint actuellement des prix aussi élevés que le Rouen, avec lequel elle est parfois confondue. C'est de tous les curieux des manifestations de l'art en Champagne qu'on attend la solution des questions proposées, sur un sujet qui n'a point encore trouvé d'écrivain suffisamment renseigné et qui semble mériter une monographie. H. C.

—

Gravures et portraits à retrouver. — Pourrait-on m'indiquer l'existence de quelque vieille gravure représentant l'ancien château de Saint-Chamond, avant sa reconstruction par le marquis de Saint-Chamond, vers 1630; ou encore quelque portrait des seigneurs de la ville, lesquels, comme on sait, portaient le nom patronymique de Mitte de Chevrières, et étaient premiers barons du Lyonnais.

ANNEMUNDUS.

—

Une gravure du XVIIIe siècle. — Que représente une eau-forte de la fin du XVIIIe siècle sans doute, et dont voici la description?

Trois personnages : un individu en costume Louis XVI; un sauvage, sommairement couvert de peaux de bêtes et porteur d'un arc; un Indien ou Oriental coiffé d'un turban à plumes, entraînent sans violence, hors d'un temple chrétien, une grande et belle femme, ayant une petite couronne sur la tête; la scène se passe sous le porche d'un temple surmonté d'une croix; — la femme regarde en arrière un génie ailé sortant du temple même et qui se prépare à suivre le groupe; ce génie a les yeux bandés. — Au deuxième plan, groupes divers, principalement d'enfants. — Au fond, tombeau dans une île (peut-être celui de Rousseau, à Genève?) *Et pourquoi le sauvage a-t-il des lunettes!!*

Sans la présence du sauvage et de l'In-

Digitized by Google

dien, je croirais volontiers à : « la France arrachée au temple de l'erreur par les philosophes. » Le génie pourrait être celui du temple regrettant et voulant suivre sa conquête. GÉDÉON.

—

Une édition d'Alfred de Musset. — En quelle année l'édition elzévirienne des œuvres d'Alfred de Musset (Lemerre, éditeur) a-t-elle été publiée ? J'ai toujours vu cet ouvrage figurer dans les catalogues sous la date de 1876, et deux exemplaires que j'ai eus, l'un sur papier vergé, l'autre sur Whatman, portaient tous deux cette date et étaient imprimés par J. Claye et par Quantin, son successeur. Cependant M. Maurice Clouard donne ce tirage de 1876 comme une réimpression et catalogue ainsi l'édition originale dans sa Bibliographie des œuvres d'Alfred de Musset : « Œuvres complètes d'Alfred de Musset, Paris, Lemerre, 1874, imprimerie Unsinger, 10 vol. in-18, ornés de 4 portraits à l'eau-forte, etc... Même édition : 1876, 1879, 1880. » N'est-ce pas une erreur?

O'REALY.

—

Traductions de Hawthorne. — Voici celles que je connais de l'illustre romancier américain : 1° la Lettre rouge; 2° la Maison aux sept pignons; 3° le Livre des merveilles; 4° Trois contes, chez Hachette; 5° Contes étranges, trad. Spoll, chez Calmann Lévy. En a-t-il paru d'autres, soit en volume, soit dans les revues? Il y aurait bien celle du roman « Transformation », par Vermorel, indiquée par Spoll, en sa préface, comme devant se trouver dans la *Revue contemporaine*, année 1859. Mais je l'ai vainement cherchée à cet endroit. Quelqu'un de nos collaborateurs aura-t-il l'obligeance de me remettre sur la voie, ou tout au moins de me donner l'adresse de M. Spoll?

PAUL MASSON.

—

Bible. — Quelle est la meilleure traduction de la Bible? A. O.

—

Les vieux almanachs. — Je désirerais classer un almanach publié à l'époque de la Restauration, à Paris, chez L. Janet, rue Saint-Jacques, sans date, et intitulé : *Hommage aux Dames*.

Le calendrier a disparu, mais différents articles du volume pourraient être un point de repère pour les spécialistes qui collectionnent les œuvres littéraires de tel ou tel auteur.

Ainsi, il se trouve là un article d'A. Dumas intitulé : le Château de la Roche-Pot; un article de Théophile Gautier intitulé: Ghazels. Le Petit Frère, par Mme Émile de Girardin. Une lettre, par Alphonse Karr.

Quelque collectionneur pourrait-il me renseigner? JEAN DE BRUXELLES.

Réponses.

Noms historiques. Un livre à faire (XII, 229, 282, 339, 374, 459; XV, 332, 461 ; XVIII, 360, 436). **Famille impériale de Comnène.** — Mahomet II ayant ordonné le massacre des enfants de David Comnène, dernier empereur de Trébizonde, un seul enfant échappa à cette tuerie.

Plus tard, il se réfugia dans le Magne, l'ancienne Laconie, habité par les Maïnotes, fils des anciens Spartiates, et dont le langage, bien qu'appartenant au grec moderne, rappelle encore certaines particularités du dialecte dorien.

Au commencement du XVIIe siècle, Etienne ou Stephanos Comnène se rendit célèbre par ses victoires sur les Turcs et sur les tribus voisines, souvent en guerre entre elles comme les clans d'Ecosse. Il périt assassiné par suite d'une vendetta.

Le nom de famille n'avait pas alors en Grèce l'importance qu'il a toujours eue dans les pays latins et germaniques. Les descendants de Stephanos firent précéder le nom de Comnène de celui de Stephanopoulo, devenu par corruption italienne Stephanopoli. Les guerriers compagnons du héros prirent aussi le nom de Stéphanopoli. Il y a donc des Stéphanopoli Comnène, et des Stéphanopoli qui n'appartiennent pas à la famille impériale de ce nom. — C'est ainsi qu'en Ecosse, il y a des paysans du clan de Royal-Stuart qui appartiennent au clan des anciens rois d'Ecosse, sans être de la famille de Marie Stuart. — C'est un Comnène qui amena en Corse, en 1676, une colonie maïnote, actuellement retirée au village de Cargèse, à une dizaine de lieues d'Ajaccio. — Les gens de la colonie continuent à parler grec, et appartiennent au rite oriental, bien qu'ils aient abjuré le schisme et reconnaissent la primauté du pape. — Les représentants actuels de la famille Com-

Digitized by Google

nène sont : Jean-Stéphanopoli de Comnène, chef de la famille, à Ajaccio, ayant un fils ; Jean, son cousin, ayant aussi un fils, à Versailles ; François, frère de Jean, de la branche cadette, ayant deux fils, à Paris.

Les autres Stéphanopoli descendent des guerriers de la bande du grand Stephanos et n'appartiennent pas à la famille de Comnène. BRIEUX.

—

Procès des Fleurs du Mal (XVI, 74, 124). — Le compte rendu de ce procès vient d'être publié dans la *Revue des grands procès contemporains* (Chevalier-Marescq, éditeur), n° 8, août 1885.

M. L.

—

A quelle époque remonte l'origine du mot grec au sens de filou (XVII, 129, 183, 495). — On trouve dans l'*Asinaria* de Plaute (I, 3, 47), *græca fide mercari*, faire le commerce comme avec des Grecs, c'est-à-dire argent comptant, sans leur faire crédit. Nous avons aussi dans les *Epistolæ ad familiares* de Cicéron (VII, 18, 1), *Græculo cautio chirographi mei*, où il veut dire que sa signature valait de l'or en barre, faisant allusion à l'argent comptant qu'on exigeait des Grecs, auxquels on ne faisait jamais crédit. Voilà deux citations du deuxième et du premier siècle avant J. C. On trouvera aussi dans Tertullien, troisième siècle de notre ère : *Revera enim quale est, græcatim depilari magis quam amiciri*, qui fait voir que dans ce temps-là les Grecs plumaient déjà les oies.

Je puis ajouter que les habitants de l'île de Mytilène jouissent d'une grande réputation pour la ruse et la finesse. On raconte que, jadis, quelques malheureux juifs allaient à Mytilène, se proposant de s'y établir comme — juifs ; mais que, se promenant dans les bazars le matin après leur arrivée, en voyant les Mytiléniotes qui pesaient les œufs qu'ils achetaient pour voir s'ils valaient bien les quelques *paras* qu'ils les payaient : « Les affaires vont mal ici », dit un juif aux autres, « filons ». Ils s'en allèrent, et même aujourd'hui il n'y a pas encore de juifs à Mytilène.

HYNYAL.

—

Waterloo (XVIII, 97, 214, 236, 270, 302 ; XIX, 18). — L'ordre de bataille de l'armée du Nord qu'a retrouvé M. Cottreau dans le *Russlands* est plein d'inexactitudes, en dehors de celles que M. Cottreau a signalées. Un beaucoup plus complet se trouve dans les *Derniers jours de la Grande Armée*, deux volumes in-8, publiés en 1847 et 1848, aux bureaux de la *Sentinelle de l'armée*.

Depuis trois mois, grâce à la complaisance du colonel Perrier, du dépôt de la guerre, grâce au livre du capitaine de Maudhuy que je viens de signaler, à d'autres communications et à des recherches particulières, les états de l'armée du Nord, par armes, complets, exacts, sont sous presse chez Boussod Valadon et C°, éditeurs de l'*Armée française*, dessins d'Edouard Detaille, texte de votre serviteur. JULES RICHARD.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398, 460, 490, 523, 621). — On n'a pas encore cité le rôle merveilleux joué par le pot de chambre d'abord intact, puis fêlé, enfin cassé dans le conte de Duclos, Acajon et Zirphile, 1744.

SUS.

— Rappelons l'histoire de saint Louis allant à matines en compagnie de sa cour, et aspergé au petit jour par le contenu d'un vase vidé par la fenêtre d'un étudiant. Loin de punir l'auteur de la mésaventure, le bon roi fit compter des écus au studieux jeune homme qui s'était levé de si bonne heure pour travailler. Voyez toutes les Vies de saint Louis et les miniatures des mss. anciens. K. P. DU ROCH III.

—

Femmes soldats (XVIII, 323, 376, 402, 434, 462, 494, 525, 554, 687). — Malgré les nombreux articles que l'*Intermédiaire* a déjà donnés sur cette matière, je cite les deux histoires suivantes tirées des *Beautés des victoires et conquêtes des Français*, par E. de la Bédollière (Paris, 1839) :

Le 27e de ligne, repoussé dans un engagement par des forces supérieures, le 2 mai 1808, auprès de Lisbonne, avait laissé un colonel sur le champ de bataille. Chesquière, sergent des voltigeurs, aperçoit ce brave au pied d'un arbre et à demi couché sous son cheval abattu. Il dit à deux de ses camarades : « Le corps d'un colonel est un drapeau qui appartient au régiment, et le 27e le reprendra. » Il s'élance suivi de deux soldats ; mais ceux-ci, blessés en route, ne peuvent atteindre le but de leur course, Chesquière arrive seul ; mais, faible et de petite taille, il essaie en vain de charger le colonel sur ses épaules.

Deux officiers anglais le troublent dans cette tâche honorable et pénible. Le sergent saisit son fusil, atteint l'un des assaillants à l'épaule,

attaque l'autre à l'arme blanche, et les fait tous deux prisonniers. Avec leur aide, le colonel respirant encore fut placé sur un cheval abandonné qui errait à l'aventure. Chesquière attacha les Anglais à la queue du cheval et retourna au camp.

Chesquière avait reçu une légère blessure au bras gauche. Il fut transporté à l'hôpital d'Alméida et de là à celui de Burgos, d'où il sortit rétabli.

Blessé à la poitrine dans une autre affaire, Chesquière voit arriver vers lui le chirurgien, qui lui dit d'un ton brusque : « Allons, arrive, troupier, que je recouse ta bazane », et se met en devoir d'opérer le pansement; mais, à la grande surprise des assistants, Chesquière s'y oppose, et s'obstine à repousser la main secourable qu'on lui tend.

Cet intrépide sergent était une femme nommée Virginie Chesquière, née à Delermont, près de Lille. Elle était partie, au commencement de 1806, à la place de son frère jumeau, d'une constitution maladive, et pour lequel les fatigues de la campagne eussent été mortelles. Elle reçut la décoration des mains du colonel qu'elle avait sauvé, servit encore un an, et obtint son congé à la fin de 1812.

Au mois de septembre 1793, il se présenta aux commissaires de la Convention un soldat d'une taille médiocre, le casque sur la tête, le havresac sur le dos et le fusil sur l'épaule, qui leur demanda son congé. Sur le refus qu'ils lui en firent, il déclara son sexe. C'était une femme nommée Rose Bouillon. Son mari, Julien-Henri, né à Nogent-le-Rotrou, près de Chartres, s'étant fait inscrire au mois de mars pour aller à la défense de la patrie, fut envoyé au sixième bataillon de la Haute-Saône. Rose Bouillon avait laissé, pour le suivre, ses deux enfants aux soins de sa mère, et, cachant son sexe avec soin, elle avait été reçue comme volontaire. Sur les renseignements que prirent les représentants du peuple, il leur fut attesté qu'elle avait servi avec distinction depuis le mois de mars; qu'elle avait combattu partout et notamment à Limbach, le 13 août, où son mari tomba à côté d'elle, blessé de trois coups de feu; que cet événement malheureux ne l'empêcha pas de se battre et de rester à son poste jusqu'à ce que son bataillon se fût retiré, et qu'elle n'avait pas cessé depuis de faire son service.

« Je ne vous demande, disait-elle, mon congé que pour aller rendre à mes enfants les soins que je leur dois comme mère, après avoir rempli, autant qu'il a dépendu de moi, ceux que je devais à mon mari et à ma patrie. »

G. B.

— Je lis dans l'*Almanach des militaires français pour l'année* 1853 (Verronais, imprimeur à Metz, p. 145) :

En tête de la liste des chevaliers de la Légion d'honneur dont les noms sont publiés dans le *Moniteur* du 21 août 1851, se trouvait une femme, la veuve Brulon, née en 1771, officier aux Invalides, qui, depuis cinquante-deux ans, jouit de l'estime et de la vénération de tous ses vieux compagnons de gloire. La veuve Brulon a été fille, sœur et femme de militaires morts en activité de service à l'armée d'Italie; son père avait servi trente-huit ans sans interruption (de 1757 à 1795), ses deux frères ont été tués sur le champ de bataille en Italie; son mari est mort à Ajaccio en 1791, après 7 ans de service. Entrée à 21 ans (en 1792) dans le 42e régiment d'infanterie où son mari était mort et où son père servait encore, elle se fit aussitôt remarquer par une conduite si honorable, soit comme femme, soit comme militaire, qu'elle fut autorisée à rester au service, malgré son sexe. Elle a servi 7 ans et a fait les campagnes (de 1792 à 1799), sous le nom de guerre de Liberté, dans le régiment devenu la 83e demi-brigade et depuis le 57e de ligne, en qualité de fusilier, de caporal, de caporal-fourrier et de sergent-major. Dans plusieurs circonstances, notamment à l'attaque du fort de Gesco, en Corse, et au siège de Calvi, elle fit preuve d'une bravoure et d'un courage vraiment héroïque. Parmi les nombreux certificats authentiques de ses brillants services, on lit la pièce suivante : « Nous, soussignés, caporal et soldats du détachement du 42e régiment en garnison à Calvi, certifions et attestons que, le 5 prairial an II (1794), la citoyenne Angélique-Marie-Joseph Duchemin, veuve Brulon, caporal-fourrier, faisant les fonctions de sergent, nous commandait à l'affaire du fort de Gesco ; qu'elle s'est battue avec nous avec le courage d'une héroïne; que les rebelles corses et les Anglais ayant essayé l'assaut, nous fûmes obligés de nous battre à l'arme blanche; qu'elle a reçu un coup de sabre au bras droit, et, un moment après, un coup de stylet au bras gauche; que, nous voyant manquer de munitions, à minuit elle partit, quoique blessée, pour Calvi, à une demi-lieue, où, par le zèle et le courage d'une vraie républicaine, elle fit lever et charger de munitions environ soixante femmes, qu'elle nous amena elle-même, escortée de quatre hommes, ce qui nous mit à même de repousser l'ennemi et de conserver le fort; et qu'enfin nous n'avons qu'à nous louer de son commandement. » (Suivent les signatures.) Plus tard, au siège de Calvi, manœuvrant une pièce de 16 en qualité de sous-officier, dans le bastion qu'elle défendait, elle fut grièvement blessée d'un éclat de bombe à la jambe gauche.

Cette dernière blessure l'ayant rendue incapable de continuer le service, elle fut admise le 24 frimaire an VII à l'hôtel des Invalides.

Le 2 octobre 1822, sur la proposition de M. le général de Latour-Maubourg, elle reçut le grade de sous-lieutenant aux Invalides. Voici le texte de son brevet:

« Aujourd'hui, 2 octobre 1822, le roi étant à Paris, prenant une entière confiance en la valeur, la bonne conduite et la fidélité de dame Angélique-Marie-Joseph Duchemin, veuve Brulon, Sa Majesté lui a conféré le grade honorifique de sous-lieutenant invalide, pour tenir rang à dater dudit jour, 2 octobre 1822. Mande Sa Majesté à ses officiers généraux et autres, à qui il appartiendra, de reconnaître la dame Duchemin, veuve Brulon, en cette qualité. Par ordre du roi, le ministre secrétaire d'État de la guerre. *Signé:* DE BELLUNE. »

L'ordre de la 1re division qui annonçait cette promotion, le 15 octobre de la même année, était ainsi conçu :

Madame Brulon, militaire invalide, qui a eu le grade de sergent avant son entrée dans l'hôtel, a obtenu des bontés du roi le grade honorifique de sous-lieutenant invalide; elle sera reconnue en cette qualité à la parade. Le gouverneur s'empresse de faire connaître, par la

Digitized by Google

voie de l'ordre, cette nouvelle grâce de Sa Majesté accordée à une personne qui s'en est rendue digne par ses excellents principes, ses bons sentiments et la considération dont elle jouit à l'hôtel.

Signé: Marquis VICTOR DE LATOUR-MAUBOURG.

Les actions d'éclat et la vie irréprochable de cette femme extraordinaire sont attestés par tous les officiers généraux sous les ordres desquels elle a servi; et l'un d'eux, M. le général de division Lacombe Saint-Michel, la signalait par sa lettre du 15 frimaire an XIV à M. le maréchal Serrurier, alors gouverneur des Invalides, comme s'étant rendue digne, par des qualités au-dessus de son sexe, de participer aux récompenses créées pour les braves.

M. le maréchal Jérôme Bonaparte et M. le général Randon en ont pensé de même, et leur proposition de décorer la veuve Brulon a été aussitôt approuvée par M. le président de la République.

COTTREAU.

— Voici encore une héroïne à ajouter à la liste des femmes soldats; j'emprunte ce qui suit à une note des « Mémoires de Brienne », publiés par M. Barrière :

Dans la nuit du 1er août, dit un des historiens de Louis XIII, en racontant les détails du siège (le siège de Turin), les ennemis, ayant fait une sortie du côté de Valentin, furent repoussés et laissèrent trois cents hommes étendus sur la place. C'est chose remarquable qu'entre ceux des ennemis qui furent tués à cette sortie, il s'en trouva un fort beau de visage, armé d'une cuirasse sur un collet de buffle, tenant encore un sabre en sa main gauche, et de la droite la bride de son cheval mort. Les soldats l'ayant dépouillé, l'on vit que c'était une femme. On apprit qu'elle était Flamande, femme d'un capitaine allemand du régiment de Fistan; qu'elle aimait si tendrement son mari qu'elle l'accompagnait continuellement à la guerre, et combattait plus pour défendre la vie de ce cher époux que pour la ravir aux ennemis; qu'elle y avait toujours heureusement réussi, jusqu'à ce moment fatal qu'elle fut terrassée d'un coup de pistolet dans la tête.

O'REALY.

—

Prise de la Bastille (XVIII, 387, 471, 527, 587, 622). — Réponse aux nouvelles questions de M. Zoort.

Je n'ai pas consulté moi-même les archives de la famille de Flue. Il y a environ un an, comme je m'occupais d'une étude sur la reddition de la Bastille, j'eus l'idée d'écrire au président de la Société d'histoire d'Underwald pour avoir des renseignements sur Louis de Flue. Cet officier y était complètement oublié, mais on retrouva facilement sa trace dans les archives de sa famille. On m'a ainsi fourni les dates qui ont été publiées dans l'*Intermédiaire* et quelques autres renseignements. Je ne crois pas que ces archives contiennent des détails sur l'assassinat à Rouen de François de Flue. Voici seulement encore ce que j'ai appris sur la famille de Flue et sur le régiment de Salis-Samade.

Ces mêmes archives contiennent un récit en langue allemande de la reddition de la Bastille. On compte le publier prochainement dans un journal d'Underwald. Bien que non signé, il est évidemment de Louis de Flue, car c'est à peu près le même que celui qui a paru (également sans nom d'auteur) dans la *Revue rétrospective* d'août 1834. Il est cependant moins explicite que ce dernier. En revanche, il débute par quelques mots sur la Bastille et son histoire, puis il contient une appréciation du caractère de M. de Launay, le gouverneur. Suivant L. de Flue, M. de Launay avait peu de connaissances et d'expérience militaires. Bien qu'il ait montré du courage et un véritable mépris de la mort, ce devait être un homme irrésolu, indécis, auquel sa responsabilité pesait. Cependant, je dirai à sa décharge qu'il sut comprendre qu'après l'évacuation de Paris par les troupes royales, la Bastille serait attaquée, non pas parce que c'était une prison, mais parce que c'était le seul poste fortifié de la capitale, le seul contenant encore quelques soldats qui ne se fussent pas débandés. Il demanda donc des renforts; mais on ne tint compte ni de ses demandes, ni de ses prévisions. Dans la nuit du 6 au 7 juillet seulement, Bezenval qui se montra encore plus irrésolu que de Launay, lui envoya 33 Suisses et un officier, *afin de le tranquilliser* (comme le dit Louis de Flue dans son récit en allemand, écrit probablement pour sa famille). J'ajoute que, sauf le portrait qu'il fait de M. de Launay, ce récit ne contient rien de nouveau.

On trouve encore dans les archives de la famille de Flue un cahier ayant pour titre: « Journal de ce qui s'est passé relativement à la rentrée des compagnies colonelles Buxtorf et Burcard, venant du Havre pour rejoindre le premier bataillon à Rouen. » Ce n'est au fond pas un journal, mais la copie de lettres dont la première est du 28 juin 1792, la dernière du 16 août 1792. Elles portent entre autres les signatures : Bachmann, Buxtorf, d'Affry, Liancourt, Boisgelin, maréchal de camp, etc. Puis les signatures suivantes d'officiers du régiment: Capitaines: Ackermann l'aîné (Nidwaldois), Dieffenthaler, Nicodème de Flue, Luchem, Stehelin, Louis de Flue; lieutenants : Saluz,

Digitized by Google

Michel de Flue, Nicolas de Flue, Charles de Flue; sous-lieutenants : Ferdinand de Flue, Bucher (Obwaldois), François Ackermann, B. Ackermann.

On voit que les officiers ci-dessus du nom de de Flue se retrouvent tous dans la liste des officiers licenciés le 25 septembre (donnée par M. Zoort). Ignace et Jost, soit Joseph, se retrouvent dans une liste des officiers de la famille ayant servi dans le régiment Salis-Samade. Voici cette liste :

Nicodème (plus tard landammann), *B. Nicolas* (plus tard aussi landammann), *Louis* et son frère *François*, puis trois fils de Nicodème: *Ignace*, *François*, *Nicolas*, quatre fils de B. Nicolas : *Michel*, *Joseph* (soit Jost), *Charles* et *Martin*, enfin un autre *Nicodème*.

Un arbre généalogique de la famille de Flue se trouve dans la *Vie du bienheureux Nicolas de Flue*, par *Meinz*, t. II.

La famille de Flue existe toujours dans l'Underwald (demi-canton d'Obwald), mais les membres actuellement existants sont des parents éloignés de Louis. L'un d'eux habite toujours Saxeln (ou Saxelen), village dont était originaire le célèbre ermite Nicolas de Flue (*Bruder Claus*).

TH. DE S.

—

Portraits-charges de Vallès (XVIII, 453, 536, 562, 590, 625, 652). — En réponse à ma demande, un généreux Intermédiairiste, que je remercie encore, a bien voulu m'offrir le n° 18 de la 2e année du *Titi* (1er mars 1879), qui sous le titre *Retour des proscrits*, contient un portrait de Vallès. Mais pourrait-on m'indiquer les noms de quelques-uns de ces personnages à qui la *ville de Paris*, l'amnistie à la main, ouvre ses portes toutes grandes? Quelles sont ces deux femmes? Quels sont ceux qui traînent encore des fers aux mains et aux pieds?

VELLAVIUS.

—

Christine, reine de Suède (XVIII, 563, 627, 636). — Gilbert a écrit une héroïde dans laquelle il fait parler la malheureuse marquise de Gange. En tête de cette pièce on lit (édit. Dalibon, 1823, p. 157) une notice dans laquelle on cite, mais sans en indiquer la source, une lettre très passionnée de Christine à la marquise : « Ah, si j'étois homme, je tomberois à vos pieds soumis et languissant d'amour, j'y passerois les jours, j'y passerois les nuits pour contempler vos divins appas. Puisque cela n'est pas, tenons-nous-en à l'amitié la plus pure, la plus confiante et la plus ferme. De mon côté, voilà tout ce que je pense. Mais mes brûlants désirs ne sont point satisfaits... En attendant qu'une agréable métempsycose change mon sexe, je veux vous voir, vous adorer et vous le dire à chaque instant. Jusqu'ici j'ai cherché partout le plaisir et ne l'ai point goûté. Si votre cœur généreux veut avoir pitié du mien, à mon arrivée à l'autre monde, je le caresserai avec une volupté toujours nouvelle, je le savourerai dans vos bras victorieux et le ferai durer éternellement, etc. »

P.

—

Auguste de Châtillon (XVIII, 579, 662, 699, 716). — Si c'est lui qui avait définitivement donné les modèles des costumes du *Roi s'amuse*, il avait eu un concurrent, car Victor Hugo, dans une lettre adressée à Jouslin de la Salle, directeur du Théâtre-Français, annonce que Louis Boulanger consent à faire les dessins pour 200 francs, mais à condition qu'on lui rendra ces dessins après qu'on s'en sera servi. Le poète insiste sur la nécessité d'avoir de bons dessins pour la mise en scène.

Cette curieuse lettre, datée du 18 août 1832, et cotée 10 francs seulement, a figurée sur le catalogue d'autographes à prix marqués de M. Etienne Charavay (Bulletin 166, juin 1870).

M. TX.

— L'*Artiste* a publié à deux reprises le portrait de G. Sand, gravé par N. Desmadryl, d'après A. Charpentier, mais ce journal ne contient aucune œuvre d'A. de Châtillon.

Puisque l'*Intermédiaire* a reproduit la Levrette en paletot, je réclame l'insertion à titre de curiosités, de la Femme de l'Hercule, de la Sabretache et du Tambour-Major.

La chanson Je golgothe est attribuée à Alexandre Pothey (1864) dans le Parnasse satirique du XIXe siècle.

A. D.

— La première édition de Chant et Poésie a été publiée chez Dentu en 1855, elle est très rare.

Il y a deux éditions de la plaquette gravée, la *Levrette en pal'tot;* la première a été gravée par Caïn, elle est signée au bas du titre; la deuxième édition, sans nom de graveur, est une copie de la première édition ; elle se trouve actuellement en librairie.

G. A. R.

—

Digitized by Google

Sursis d'exécution (XVIII, 609, 666). — Où donc M. T. O'Reut a-t-il pris qu'« on n'exécute plus un condamné à mort lorsque le cadavre de la victime a disparu complètement et sans laisser de traces » ? Tout condamné à la peine capitale doit la subir, s'il n'obtient sa grâce. Quant à la condamnation, c'est le jury qui la prononce, et qui a parfaitement le droit de la prononcer, même *en l'absence du cadavre*, si un ensemble d'autres preuves a formé sa conviction. L.

— T. O'Reut a raison d'espérer que, grâce aux formalités observées aujourd'hui, le fait dont il est question ne se présentera pas, mais c'est à tort qu'il suppose qu'il ne s'est jamais présenté. J'en citerai deux exemples curieux qui me sont fournis, l'un par Sénèque, l'autre par Montaigne. J'abrège le premier. Deux soldats de l'armée commandée par Cnéius Pison, proconsul de Syrie, étaient allés au fourrage. Un seul revint. Il fut accusé d'avoir assassiné son camarade. Condamné par Pison, le malheureux avait déjà la tête sur le billot quand le prétendu mort reparut. Le centurion chargé de présider au supplice prit sur lui de surseoir à l'exécution. Mais Pison se fâcha tout rouge. Il y avait chose jugée : le juge ne pouvait avoir tort. L'affaire se compliqua même d'une façon assez originale. Pison décréta que les deux soldats, ainsi que le centurion, seraient décapités de compagnie : l'un, parce qu'il avait été condamné ; l'autre, parce que sa disparition avait été cause de la condamnation d'un innocent ; et le troisième pour avoir désobéi à son général. — « Te, inquit, duci jubeo, quia damnatus « es ; te, quia causa damnationis commi- « litoni fuisse ; te, quia jussus occidere, « imperatori non paruisti. » (*De Irâ*, I, 16.)

Beaumarchais n'a pas inventé Brid'oison.

Passons à Montaigne. Cette fois, je copie textuellement : « Cecy est advenu de « mon temps : Certains sont condamnez « à la mort pour un homicide ; l'arrest, si « non prononcé du moins conclu et ar- « resté. Sur ce poinct, les juges sont ad- « vertis par les officiers d'une cour sub- « alterne, voisine, qu'ils tiennent quelques « prisonniers, lesquels advoüent diserte- « ment cet homicide, et apportent à tout « ce faict une lumière indubitable. On dé- « libère, si pourtant on doit interrompre « et différer l'exécution de l'arrest donné « contre les premiers. On considère la nou- « velleté de l'exemple, sa conséquence pour « accrocher les jugements : Que la con- « damnation est juridiquement passée ; les « juges privez de repentance. Somme, ces « pauvres diables sont consacrez aux for- « mules de la justice... ils furent pendus « irréparablement. » (*Essais*, III, 13.) — Après une telle monstruosité, Montaigne avait bien le droit d'ajouter, comme il le fait : « Combien ay-je veu de condamna- « tions plus crimineuses que le crime ! »

JOC'H D'INDRET.

—

La mort de Michel-Ange (XVIII, 643, 731). — Toutes les différences portent pour la naissance sur 1474 et 1475, pour la mort sur 1563 et 1564. Le vrai, c'est 1475 et 1564. Comme trop souvent, ainsi des naissances avant le mariage, et des traités de paix avant la guerre qu'ils ont terminée, la confusion vient de l'oubli des différences des commencements de l'année.

Rien de plus authentique que les dates de Michel-Ange. Pour ne citer que les livres les plus récents qui renvoient aux précédents : sa Vie par Zotti et le volume de la *Gazette des Beaux-Arts*, publiés en 1875 et 1876 à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance, célébré à Florence en 1875, sont sur ce point très exactement formels.

En 1548, Léonard, le neveu de Michel-Ange, lui envoie, sur sa demande, la copie de la mention de sa naissance d'après le livre de raison de son père :

« Je note que ce jourd'hui, sixième de mars 1474, m'est né un enfant mâle ; je lui ai donné le nom de Michel Angiolo ; il est né le lundi matin, entre quatre et cinq heures. Il m'est né pendant que j'étais podestat de Caprese, et il est né à Caprese. Ses parrains sont ceux-ci..... »

Ils sont neuf et leurs noms sont en dehors de la question ; ce qui s'y rapporte, c'est que la copie conservée dans l'*Archivio* Buonarotti (Littere, 1875, in-folio, p. 223) ajoute :

« Notez que le 6 mars 1474 est à la Florentine *ab incarnatione*, et qu'à la Romaine *a nativitate* c'est 1475. »

Pour la date de la mort nous avons deux pièces, immédiatement contemporaines : la première est une lettre au grand-duc de Florence de Gherardo Fidelissimi de Pistoie, l'un des deux médecins qui ont soigné Michel-Ange, annonçant qu'il vient de mou-

Digitized by Google

rir. Elle est datée du 18 février 1564. Le lendemain 19, Averardo Senistori, ambassadeur du grand-duc, fit faire l'inventaire. A la Romaine, où l'année commençait à Noël, le 18 février 1564 est le même que le 18 février 1564 selon le nouveau style français qui commence au 1er janvier, et les *Esequie* de Michel-Ange sont parfaitement conformes, puisqu'en mettant sa mort au 18 février 1563, le titre se donne la peine d'ajouter : « ad uso Fiorentino. »

Il y a peu de choses aussi certaines. Michel-Ange est né à Caprese le 6 mars 1475; il est mort à Rome le 18 février 1564, à la vingt-troisième heure, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, à quatre-vingt-huit ans onze mois et dix-sept jours, comme le dit très exactement son épitaphe.

A. DE M.

—

Jeter son bonnet par-dessus les moulins (XVIII, 673). — A cette question déja posée VIII, 97, j'ai fait une réponse, 175; elle concerne la signification actuelle de ce dicton; quant à son sens primitif, j'en ignore l'origine, à moins qu'il ne vienne de la formule qui termine les fables sénégalaises : « Ici la fable alla tomber dans l'eau. »

A. D.

—

Explication d'un dicton (XVIII, 673). — Dans ce dicton populaire et enfantin *crapaud* est pris au figuré; il désigne un vilain camarade, qui vous reprend ce qu'il vous avait donné.

A. D.

—

Donner les innocents (XVIII, 674, 748). — Des renseignements ont été donnés au sujet de cette coutume par un bibliophile poitevin (XVIII, 748). Mais, précédemment, à propos du *Jeu des Valentins* au XVIIe siècle, un collaborateur de l'*Intermédiaire* avait déjà signalé (VII, 215) « qu'au XVIe siècle, en France, le jour « des saints Innocents, les jeunes gens « s'arrogeaient le droit d'aller surprendre « au lit les jeunes filles et de leur *bailler* « *les innocents*, c'est-à-dire... une fessée.» Il ajoutait que Marot avait fait là-dessus une épigramme. C'est celle qui a été reproduite à la page 749 du tome XVIII.

Un autre collaborateur avait rappelé (VII, 309) que la 45e nouvelle de l'*Heptaméron* est l'histoire d'un homme qui, sous prétexte de *bailler les innocents* ou, autrement dit, de donner le fouet à sa chambrière qu'il accuse de paresse, parvient à satisfaire l'amour qu'il avait pour elle. Et quand la pauvre fille se plaint à sa maîtresse, celle-ci, qui croit que tout s'est borné à une bonne fustigation, lui répond que son mari a bien fait et que c'est elle-même qui depuis plus d'un mois l'a prié d'agir de la sorte.

On peut compléter ces indications par les suivantes qui sont tirées des *Soirées de Walter Scott*, ouvrage publié en 1831 par le bibliophile Jacob :

Le jour des Innocents, qui a nom aussi la Saint-Valentin, est sacré aux galants et à leurs amies. Il s'agit avant tout pour l'amoureux d'entrer le matin au lieu où couche sa dame, d'ordinaire dormant ou faisant le semblant; malheur ou bonheur à celle-là par nonchaloir au lit retenue! C'est grand hasard qu'elle ne soit innocentée!

Saints Innocents, de ma part vous avez
A grand planté, messes, cierges et graces,
Si le corps nu de celle que vous savez
Demain au lit est à moi sans disgraces!
Ce tant chier bien de longtemps me devez!
Que par les draps cachée, elle remue
Criant de peur, en moins de rien je mue
Sa peur en joie, en ris ses cris décents
Et vous la fais, de colérée, émue!
Sera-ce pas gentil jeu d'Innocents?

AL. P.

— Cette question a été longuement traitée sous le titre de *Jeu des Valentins*, VII, 150, 214, 251, 280, 309, 348; VIII, 720; je ne puis donc qu'y renvoyer J. Lt.

Cette coutume était telle que la cite le questionneur; elle était à peu près générale, malgré les abus qui pouvaient en résulter; c'était une singulière parodie du martyre qu'Hérode aurait fait subir aux enfants.

A. D.

— Le même usage existe dans les pays du Nord, où, le matin du mardi gras, un vieil usage populaire veut que celui qui est surpris dans son lit et fouetté paie une amende (en général des petits pains mollets) à celui qui l'a surpris. On consacre à cet usage des verges qui s'achètent toutes préparées et enrubannées de diverses manières.

Z.

—

Bacheley, graveur (XVIII, 682; XIX, 30). — Je remercie le « Modeste iconophile » et je le prie de mettre le comble à son obligeance en me répondant encore.

A-t-on le portrait de Bacheley?

Digitized by Google

La suite in-8 que je possède comprend: deux sujets par page : « L'Ecriture et « l'Aritmétique (*sic*); le Chimiste et le « Poète; l'Horlogerie et la Gravure; l'As- « tronomie et la Géographie; la Musique « et la Médecine; le Cheval fondu et la « Main chaude; le Jeu de la toupie et « l'Escarpolette; la Parade de foire et la « Curiosité. Et à *un seul* sujet par page : « l'Ecole des garçons; la Botanique. » En tout dix planches. En existe-t-il d'autres? Lesquelles?

A. H. J.

— MM. de Goncourt, dans l'*Art du XVIIIe siècle*, signalent l'état fort incomplet de l'œuvre de Gravelot conservé au cabinet des estampes et mentionnent les différentes pièces gravées par Bacheley d'après ce maître; savoir: 1° les Scènes enfantines, 17 petites estampes en hauteur et 4 en travers dans des encadrements rocaille, plus 3 allégories représentées par des enfants qui semblent faire partie de la suite des *Arts libéraux*, en 8 feuilles; 2° les *Fables* de la Fontaine groupées deux à deux dans des encadrements rocaille. Aux 10 fables citées par eux, je puis ajouter comme en étant possesseur les deux suivantes: le Corbeau et le Renard, le Renard et le Buste, dans un même encadrement numéroté 1 et signé Gravel inv., Bachel sculp., avec privilège du Roy.

Le *Guide* Cohen signale cette suite d'illustrations pour les *Fables* de la Fontaine, et la croit destinée à orner des écrans, ce qui paraît fort vraisemblable.

Sus.

—

Brochure imprimée à Arras (XVIII, 683; XIX, 41). — Mais, cher collaborateur, j'aurais manqué à tous mes devoirs, si, avant de poser ma question, je n'avais pas consulté les bibliographies que tout Intermédiariste (prière de ne pas imprimer Intermédiairiste) doit interroger avant d'ennuyer la galerie avec ses *petits dadas*. Ce que je demande, c'est autre chose que ce que tout le monde peut trouver, à son ordre alphabétique, dans des livres aussi connus que celui-là. Je ne vous en remercie, du reste, pas moins de votre bonne volonté.

P. L.

—

Maupeou (XVIII, 707). — M. L. Grégoire, auteur de la notice de René de Maupeou dans la *Nouvelle Biographie* Didot, donne la bibliographie des ouvrages qu'il a consultés pour son travail; il y signale un recueil satirique intitulé : ***Maupeouana**, ou Correspondance secrète et familière du chancelier Maupeou* (par Pidansat de Mairobert), 1773, 2 vol. in-12. C'est la réimpression de la *Correspondance secrète et familière* du même auteur. Mais il oublie un autre *Maupeouana*, très rare, 6 vol. in-12, qui n'a aucun rapport avec la satire de Mairobert.

La Maison Forte.

— Dans une vente d'autographes (20 avril 1855) se trouvait une demande de Maupeou au roi pour un don de pendants d'oreilles pour sa bru (20 mai 1769). Le roi avait en 1744 fait cadeau à la femme du chancelier d'une paire de pendants d'oreilles composés de 184 diamants brillants et fournis par le joaillier Rondé au prix de 20,094 livres: le chancelier, rappelant cette faveur, demandait pour sa bru un cadeau semblable.

Dans une lettre adressée de Soissons au président Hénault le 1er août 1754 (vente d'aut. 25 juin 1846) se lisait cette curieuse phrase: « C'est le roi seul qui s'est servi de conseil à lui-même à l'occasion du rappel des parlements, c'est son véritable amour pour ses sujets qui l'a déterminé à leur rendre des juges. »

C. I.

—

Boitel, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris (XVIII, 707). — Le nom de l'abbé Boitel ne figure dans aucune des trois listes de prêtres *jureurs* qui ont été publiées. Cet ecclésiastique paraît avoir échappé au tribunal révolutionnaire, car il n'est pas question de lui dans l'ouvrage de M. Wallon, non plus que dans celui de M. Campardon. J. Morand ne le nomme pas dans son *Histoire de la Sainte-Chapelle* (1790).

L'abbé Boitel était peut-être de la même famille que Boistel d'Exauvillez, un écrivain catholique cité par les bibliographes (Quérard, Louandre, O. Lorenz) sous le nom d'Exauvillez (B. d').

P. L.

—

La famille Torlonia (XVIII, 708). — Les princes romains de ce nom sont en effet d'origine auvergnate. Le nom de *Tourlonias* (orthographe actuelle) ou *Torlonias* (comme on l'écrivait souvent aux siècles précédents) est très fréquent dans plusieurs communes des cantons de Cour-

Digitized by Google

pière et d'Olliergues (Puy-de-Dôme). La croyance générale est que la famille est originaire de la paroisse de Marat, canton d'Olliergues : il paraît assez probable qu'elle tire son nom de l'un des deux lieux appelés *la Tourlonie*, l'un dans la commune d'Olliergues, l'autre dans celle d'Augerolles. Quoi qu'il en soit, c'est bien à Marat qu'elle semble avoir été le plus nombreuse.

En 1722 Antoine Torlonias, fils de feu Benoît, de la paroisse de Marat, vint s'établir dans le bourg d'Augerolles, et y épousa Marie Cambray : il est dit dans les actes, que j'ai vus, tantôt journalier, tantôt marchand. Marie Cambray mourut en 1739 : je ne connais pas l'époque du décès d'Antoine Torlonias, qui dut atteindre un âge avancé, étant encore vivant en 1781. Il avait eu de Marie Cambray au moins quatre enfants, deux fils et deux filles : l'aîné des fils, Marin, né le 16 janvier 1725, quitta de bonne heure la province et la France, probablement comme colporteur, et s'établit marchand à Rome, où il épousa avant 1755 Maria-Angela Lanci, Romaine, et mourut en 1785, habitant alors au Corso. Il avait eu plusieurs enfants, dont un seul fils lui survécut, Jean, qualifié en 1810 duc de Bracciano, et décédé en 1829, âgé de 74 ans, époux de Anna-Maria Chiavene.

Ne pouvant entrer ici dans le détail complet des pièces à l'appui, qui figureront prochainement dans une note destinée à une publication périodique d'Auvergne, je me contenterai de citer les principales, suffisantes du reste, dont j'ai sous les yeux des extraits ou expéditions authentiques :

15 juin 1722 (*Registres de la paroisse d'Augerolles*). Mariage entre Antoine Torlonias, fils de feu Benoît, de la paroisse de Marat; et Marie Cambray, fille de Marin.

9 avril 1739 (*Mêmes registres*). Décès de Marie Cambray, femme d'Antoine Tourlonias, *journalier*, âgée de 40 ans.

1er avril 1781 (*reçu Deffarges, notaire à Aubusson-Espinasse*). Contrat de mariage entre Joseph Tourlonias, fils majeur d'Antoine et de défunte Marie Cambray, procédant de l'agrément de son dit père, *marchand* à Augerolles; et demoiselle Marie Gay, veuve de François Rigaudon, habitant le bourg d'Aubusson.

22 thermidor an XIII — 10 août 1805 (*Registres de l'état civil de la commune de Saint-Just-sur-Loire, département de la Loire*). Acte de décès de Joseph *Tolonias* (sic!), voiturier de la commune d'*Ambuisson* (sic!), trouvé mort sur le grand chemin de Saint-Etienne.

7 avril 1810 (*Reçu Jean-Baptiste Sacchi, notaire public à Rome, expédition déposée le 5 septembre 1810 ès mains de Me Gondre, notaire à Courpière*). Procuration par « Son Excellence Monsieur « Jean Torlonias, fils de feu Marin, Ro- « main, duc de Bracciano..... lequel « comme seul et unique héritier du susdit « Marin Torlonias, son père, et par re- « présentation d'icelui héritier en partie « de défunt Joseph Torlonias, son oncle.... « a fait, créé et constitué pour sa procu- « ratrice Marie-Anne Montagne, veuve « d'Etienne Fayon, sa cousine, fille de « défunte Françoise Torlonias, et par re- « présentation d'icelle aussi héritière en « partie dudit défunt Joseph Torlonias, « son oncle, à laquelle il donne plein et « entier pouvoir de pour lui et en son « nom recueillir la succession dudit dé- « funt Torlonias..... même de poursuivre « *Marie Gay, sa veuve*, en privation d'u- « sufruit..... »

ARVERNUS.

—

Xhrouwet, peintre de Sèvres (XVIII, 711; XIX, 45). — Xhrouet fit, du temps de la marquise de Pompadour qui encouragea beaucoup la manufacture de Sèvres, la découverte de la charmante couleur connue sous le nom de rose Pompadour que les Anglais appellent rose du Barry. Cette découverte valut à l'artiste une récompense de 150 livres.

Les premiers spécimens du rose P. portent la date de 1757.

Xhrouet peignait des arabesques et des fleurs; sa marque était une croix ✱ ou †, probablement en allusion à la prononciation de son nom.

Xhrouet semblerait être l'orthographe exacte de ce nom qu'on trouve ainsi écrit dans une édition de Marmontel qu'a publiée un éditeur au temps où vivait l'artiste.

UN INDIEN.

—

Un service de presse en 1817 (XVIII, 735; XIX, 46). — Calligraphe ne suis, hélas! (les compositeurs de l'*Intermédiaire* en savent quelque chose), mais je sais lire si je ne sais pas écrire, et je puis affirmer à Eumée qu'il y a bien le mot *musicien* à la suite du nom du général Dessoles, dont les états de service ne me sont pas aussi inconnus qu'il paraît le croire : j'ai pour

garant de ma leçon l'assentiment de mon ami Etienne Charavay qui avait lu cette liste avec moi. Resterait à déterminer pourquoi Stendhal affublait de cette qualification le général qu'il avait dû connaître à Milan en 1797; mais ici je donne ma langue aux chiens, en priant Eumée de ne pas voir dans cette locution vulgaire une allusion au troupeau sur lequel il veille et en l'invitant, si le cœur lui en dit, à venir s'assurer *de visu* de l'exactitude de ce que je prends la liberté de lui confirmer.

M. Tx.

—

Relation inédite de la défense de la Bastille (XVIII, 739; XIX, 50). — Bien que la note de la *Revue rétrospective* porte la date du 15 décembre, j'ai des raisons de croire que sa publication est postérieure à la question qui a paru dans l'*Intermédiaire* du 25; il est même très probable que c'est cette question même qui a motivé la réponse de l'éditeur de la Relation rédigée par Guiot de Fléville. Mais ce sont des opinions *désintéressées* qu'il nous plairait de connaître, à nous qui, comme le questionneur, ne demandons pas mieux que de croire à l'authenticité de la pièce publiée par M. Cottin.

Ajoutons que celui-ci nous paraît — ne lui en faisons pas un crime — peu au courant de la bibliographie de son sujet: Cholat est bien connu; il a publié aussi ses propres impressions sur « le grand jour »; comme bien d'autres, « il est le premier qui a monté sur les tours de la Bastille », etc. Si M. Cottin le désire (j'espère qu'il est un de nos collaborateurs), je lui ferai faire plus ample connaissance avec ledit personnage.

L'autre liseur.

—

Famille de Sanois (XVIII, 739; XIX, 50). — Renseignements à ajouter : la mère de l'impératrice Joséphine était une Desvergers de Sanois;

Madame Marie-Anaïs Desvergers de Sanois, veuve de M. de la Faye de Guerre, habite actuellement Pont-de-Bordes (Lot-et-Garonne).

Beatus.

—

Tentation de saint Antoine (XVIII, 741; XIX, 51). — La question doit être traitée à fond dans l'un des prochains numéros de la *Bibliothèque historique du Lyonnais, Forez et Beaujolais* publiée à Lyon par MM. Guigne, archivistes du département du Rhône et de la ville de Lyon, et dont le premier numéro vient de paraître. L'article portera même ce titre caractéristique : « Le *Cochon* de saint Antoine. »

Annemundus.

—

Mémoires d'une contemporaine (XVIII, 743; XIX, 56). — Malitourne a été le teinturier, pour ne rien dire de plus, de ces prétendus Mémoires, où la mystification tient encore plus de place que le scandale.

G. I.

—

Papier Japon (XVIII, 743). — Extrait d'un article publié dans le journal *la République française* du 3 octobre 1885 sous le titre *les Papiers du Japon*, et signé de M. Ph. B. (Philippe Burty) :

« L'entrée du papier du Japon est constatée en Hollande, dans la première moitié du XVII° siècle, par l'usage qu'en fit Rembrandt. Il imprimait, comme l'on sait, lui-même. Il sentit au premier coup la valeur artistique des feuilles rapportées de Décima par quelque capitaine hollandais, — avec ce « casque japonais » relaté dans l'inventaire de son atelier lors de la saisie. — Ce papier, qu'il réservait en avare pour les portraits de ses amis ou les états définitifs de ses grands cuivres, était de la plus rare perfection : lisse et ambré comme du paros antique, épais comme du satin, il retenait l'encre dans les parties d'ombre, faisait vibrer les reflets, avait la pénétrante caresse d'un rayon de soleil dans les lumières. Rembrandt, aussi grand ouvrier que grand artiste, retrouvait dans ces épreuves au sortir de la presse toutes les larges et les délicates volontés de son outil et de son âme. »

Plus loin dans le même article :

« Les éditions que nous possédons (livres japonais) ne remontent point au delà du XVII° siècle. Les unes sont tirées sur un papier assez mince, jaune, luisant, très résistant. Les autres, de la seconde moitié du XVIII° siècle et de celui-ci, sont d'une pâte moins sonore, plus spongieuse, mais d'une homogénéité parfaite. »

F. A. Q.

—

Frayon ou Fraillon (XIX, 10, 57). — En Rouchi, on dit *frezillon*, c'est le troëne. Cotgrave traduit frezillon par *privet*, qui signifie également troëne. Dans le Jura, le troëne se nomme *fragillon*. Furetière, article *frezillon*, renvoie à troëne. En Lorraine, on donne le nom de frezillon à

Digitized by Google

diverses espèces de menus bois. Pour répondre plus directement à l'observation de M. V. D., je lui dirai qu'aujourd'hui encore, dans certains villages de la Flandre française, on mêle au *buis* des branchettes de *troëne* ou d'autres bois flexibles, le dimanche des Rameaux, dans les bouquets que les enfants présentent, au bout d'un bâton, au prêtre qui les bénit. C'est à qui montrera le plus gros bouquet et le mieux enrubanné. Après cinquante ans, je vois encore le mien !— Hécart est de l'avis de M. Monnier, qui fait dériver fragillon de *fragilis*, radical *frag*, du supin de *frangere*. TH. D.

—

Moncrabeau (XIX, 12). — Voir là-dessus de Jouy, l'*Hermite en province*. Suivant cet écrivain, ce fut au commencement du XVIIIe siècle que la petite ville de Moncrabeau eut la réputation d'être une fabrique de hâbleries. Les brevets ne furent délivrés que plus tard. J'en ai vu un, de la fin du XVIIIe siècle, adressé à un mien grand-oncle. Je prie mes chers confrères de ne tirer de ce fait aucun argument contre ma véracité. L'atavisme n'a rien à voir ici, et qui sait, d'ailleurs, si mon cher grand-oncle n'avait pas reçu un brevet immérité?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les cœurs mangés (XIX, 13, 58). — L'histoire de la dame de Fayel et de Raoul de Coucy paraît être tirée d'une légende de la race arienne, car on peut lire, dans le numéro de mai-juin 1883 de la *Revue archéologique*, un article signalant la parfaite ressemblance, remarquée par M. Gaston Pâris dans une publication anglaise relatant des contes indiens recueillis de la bouche même d'un paysan du Pendjab, entre un de ces récits légendaires et le drame du châtelain de Coucy.

En effet, dit la *Revue archéologique*, parmi les nombreuses versions que nos manuscrits donnent de ce drame, il y en a une provençale du XIIIe siècle, où la dame de Fayel dit à son mari après l'atroce repas: «Cher cœur, quelle venaison m'avez-vous donc servie? je n'ai jamais rien mangé d'aussi exquis!» Le seigneur répond: «C'est que vous n'avez rien tant aimé pendant qu'il vivait! » En apprenant la vérité, la malheureuse femme se précipite du haut de la fenêtre, mais la respiration lui manque avant qu'elle ne touche la terre et elle meurt dans l'espace.

Eh bien, ces derniers détails, cette question, la réponse, ce genre de mort, sont reproduits avec la dernière fidélité par le conte qui nous vient du Pendjab.

C'est donc vers l'Inde, comme au berceau de nos races européennes, que nous ramènent constamment les antiques légendes. CHOISEUL.

Trouvailles et Curiosités.

Scribe raconté par lui-même. — Lettre inédite d'Eugène Scribe à un journaliste qui lui demandait sa biographie. — MM. Biollay, qui recueillent les lettres et les manuscrits de leur illustre beau-père, ont bien voulu nous permettre de publier cette curieuse lettre inédite.

Scribe était avare de détails sur sa personne et l'on sait peu de chose sur ses débuts. La publication de cette lettre, écrite vers 1830, a donc un grand intérêt pour la biographie du célèbre auteur dramatique.

Monsieur,

Je ne sais comment vous remercier de votre aimable lettre et surtout de votre procédé; je voudrais bien le reconnaître en vous envoyant une notice intéressante, mais il n'y a malheureusement dans ma vie et dans ma carrière dramatique rien qui puisse piquer bien vivement la curiosité de vos lecteurs, et je me contenterai de vous transmettre les détails suivants qui n'auront que le mérite de l'exactitude.

(Augustin-Eugène Scribe.)

Né à Paris le 24 décembre 1791 de parents qui exerçaient le commerce, — j'ai fait mes études au collège de Sainte-Barbe, des études assez brillantes, — remporté plusieurs prix dans les concours généraux. —Resté orphelin à quinze ans avec un très faible patrimoine, mon tuteur, qui était alors un des premiers avocats du barreau de Paris (M. Bonnet, défenseur du général Moreau), voulut me faire suivre une carrière qu'il exerçait lui-même avec honneur. Mais j'avais pris pour le théâtre un goût que rien ne pouvait vaincre et, quoiqu'on me montrât toujours en perspective l'hôpital, ancien et ordinaire refuge des auteurs dramatiques, il me semblait que les temps étaient changés et que nous vivions dans un siècle où les lettres pou-

Digitized by Google

vaient conduire à la fortune et à l'indépendance. De ce côté, du moins, je ne me suis pas trompé, et le théâtre m'a enrichi. Le premier sur lequel je me suis essayé est celui du Vaudeville, j'y ai donné en société — les Dervis, l'Auberge, Thibault comte de Champagne, la Mort et le Bûcheron, les Gascons, une Nuit de la garde nationale, Flore et Zéphyr, Farinelli, Guzman d'Alfarache, les Montagnes russes, le Comte Ory, le Nouveau Pourceaugnac, la Barrière Montparnasse, Tous les Vaudevilles, le Petit Dragon, les Comices d'Athènes, une Visite à Bedlam, la Volière du frère Philippe, le Fou de Péronne, le Mystificateur, Caroline, le Spleen, le Vampire, l'Homme noir, la Somnambule et Frontin mari-garçon.

J'ai donné au théâtre des Variétés, toujours en société, le Bachelier de Salamanque, la Jarretière de la mariée, la Princesse de Tarrare, le Solliciteur, les Deux Précepteurs, le Combat des Montagnes, le Café des Variétés, les Dehors trompeurs, le Nouveau Nicaise, l'Hôtel des Quatre-Nations, les Deux Maris, l'Ennui, Marie Jobard, le Témoin, l'Intérieur de l'Etude et l'Ours et le Pacha.

Dans l'année 1820, MM. Poirson et Cerfbeer ayant obtenu le privilège d'un nouveau spectacle, qui prit le nom de Gymnase-Dramatique, je m'attachai aux destinées et à la fortune de cette entreprise. La salle s'ouvrit le 23 décembre 1820, par une pièce de moi intitulée le Boulevard Bonne-Nouvelle. Pendant huit ans, j'ai soutenu presque seul ce théâtre, dont les succès et la vogue ont été si prodigieux. J'y ai donné successivement : l'Amour platonique, le Secrétaire et le Cuisinier, le Colonel, le Gastronome sans argent, le Parrain, le Ménage de garçon, la Meunière, la Petite Sœur, le Mariage enfantin, l'Amant bossu, l'Artiste, Michel et Christine, Philibert marié, les Mémoires d'un colonel de hussards, la Demoiselle et la Dame, la Petite Folle, le Vieux Garçon, les Eaux du Mont-D'or, la Petite Lampe merveilleuse, la Veuve du Malabar, la Nouvelle Clary, l'Ecarté, le Bon Papa, la Loge du portier, l'Intérieur d'un bureau, Trilby, le Plan de campagne, le Menteur véridique, la Pension bourgeoise, Partie et Revanche, l'Avare en goguette, les Grisettes, la Vérité dans le vin, le Retour, un Dernier jour de fortune, Rodolphe, Rossini à Paris, l'Héritière, le Coiffeur et le Perruquier, le Fondé de pouvoir, la Mansarde des artistes, le Leycester du faubourg, le Baiser au porteur, le Dîner sur l'herbe, les Adieux au comptoir, le Château de la poularde, le Bal champêtre, le Parlementaire, Coraly, M. Tardif, Vatel, la Quarantaine, le Plus beau jour de la vie, la Charge à payer, les Inséparables, le Charlatanisme, les Empiriques d'autrefois, le Mauvais Sujet, le Médecin des dames, le Confident, la Demoiselle à marier, les Manteaux, la Belle-Mère, l'Oncle d'Amérique, la Lune de miel, Simple Histoire, l'Ambassadeur, le Mariage de raison, la Chatte changée en femme, les Elèves du Conservatoire, le Mal du pays, le Diplomate, la Marraine, Yelva, le Vieux Mari, la Manie des places, Avant, Pendant et Après, le Baron de Trenck, les Moralistes, Théobald, Madame de Sainte-Agnès.

J'ai donné au grand Opéra, la Muette de Portici, le Comte Ory et le ballet de la Somnambule.

J'ai donné aux Français : Valérie; — à l'Opéra-Comique : le Paradis de Mahomet, Leycester, le Valet de chambre, la Neige, le Concert à la cour, Léocadie, le Maçon, la Vieille, le Timide, le Loup-Garou; — à l'Odéon : le Valet de son rival, les Trois Gendres; — à la Porte-Saint-Martin : les Frères invisibles, le Beau Narcisse.

J'ai donné seul aux Français : le Mariage d'argent, comédie en cinq actes; à l'Opéra-Comique : la Chambre à coucher, la Dame blanche, Fiorella, la Fiancée; au théâtre du Gymnase, maintenant théâtre de Madame, la Maîtresse au logis, la Haine d'une femme, les Premières Amours, Malvina ou un Mariage d'inclination.

En 1827, j'ai été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Du reste, je n'ai jamais accepté ni encore moins demandé aucun titre, aucune place, aucune pension, pensant qu'un homme de lettres n'a pas de meilleure protection que ses ouvrages et de meilleur Mécène que le public.

Tels sont, monsieur, les détails que ma mémoire a pu me fournir et que je livre à votre aimable bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec la considération la plus distinguée,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

EUGÈNE SCRIBE.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris, gare SAINT-LAZARE, tous les soirs à 8 heures 50 min.
Départ de Londres, — VICTORIA, — à 7 heures 50 min.
— — LONDON BRIDGE, — à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours.**

1re CLASSE, 42 fr. 50. — 2e CLASSE, 31 fr. 25. — 3e CLASSE, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois.**

1re CLASSE, 71 fr. 25. — 2e CLASSE, 51 fr. 25. — 3e CLASSE, 40 fr.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à ROUEN, DIEPPE, NEWHAVEN et BRIGHTON.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements, est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

1886 — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 11897

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **25 Février 1886.**

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIXe année — N° 427

Nouvelle série — IIIe Année — N° 52

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

HARVARD COLLEGE MAR 18 1886 LIBRARY

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs* : mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse**, en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste**, s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 février 1886.*

XIXe Année — N° 427.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* N° 52.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Être en charrette. — Cette expression est employée dans les bureaux des architectes pour indiquer que le travail est pressé. A quelle époque a-t-elle pris naissance? GERS.

—

Au fur et à mesure. — Au mot *fur*, le dictionnaire de Littré dit : Des grammairiens, dans ces locutions, *au fur et à mesure*, ont voulu supprimer *au fur et*, disant que *à mesure* suffisait. C'est à la vérité un pléonasme.

Littré a-t-il raison? C. U.

—

Une question de français. — Dernièrement, dans une revue allemande, un philologue d'outre-Rhin affirmait que l'on peut dire : *Je sais ce qu'*IL *est arrivé*. Ce savant homme ne confond-il pas *il est arrivé* avec *il est advenu*?... Et encore, pour la régularité de la chose, ne faudrait-il pas que *il est advenu* fût suivi d'un complément, comme dans cette phrase : *Je sais ce qu'IL est advenu... de cette affaire?* — Jusqu'à preuve absolue du contraire, j'incline à croire qu'on doit dire : *Je sais ce quI est arrivé.* De ce que la langue admet l'expression : IL *est arrivé que*, il ne s'ensuit pas, à mon avis, qu'elle accepte la formule patronnée par le philologue en question. ANNEMUNDUS.

—

Bâton à pomme d'ivoire. — Dans le fameux voyage de Chapelle et Bachaumont, on trouve, au début, ce couplet :

Nous partîmes pour aller boire
Les eaux dont je me suis trouvé
Assez mal, pour vous faire croire
Que les destins ont réservé
Ma guérison et cette gloire
Au remède tant éprouvé,
Et par qui de fraîche mémoire
Un de nos amis s'est sauvé
Du *Bâton à pomme d'ivoire.*

Pourrait-on nous renseigner sur le remède « tant éprouvé » et dire en quoi consiste le fait d'être sauvé du bâton à *pomme d'ivoire*.

Il semble évident que c'est être sauvé de la mort, mais le bâton à pomme d'ivoire serait-il celui que le bedeau tient en assistant à l'office mortuaire?... De la lumière, s. v. p.

Un peu plus loin, les mêmes disent que Bordeaux

a la gloire
Tous les ans de donner à boire
Presque à tous les peuples du Nord.

« Ces messieurs emportent de là une effroyable quantité de vins, mais ils n'emportent pas les meilleurs. On les traite d'*Allemands*... » Comment entendre ce dernier trait? E. M.

—

Théroigne de Méricourt. — On sait que cette femme qui joua un rôle sous la Révolution devint folle à la suite d'un châtiment odieux qui lui fut infligé. L'*Intermédiaire* a reproduit (VI, 427) les paroles suivantes de Gabriel, dessinateur de portraits, qui l'avait connue : « Elle fut attrapée un jour dans le jardin des Tuileries par *les furies de la guillotine* et fouettée par elles en public. » La plupart des historiens qui ont écrit sur la Révolution ont rappelé que c'étaient des femmes qui avaient fait subir à celle qu'on appelait *la belle Liégeoise* le supplice qui égara sa raison. Cependant, Michelet, dans son ouvrage les *Femmes de la Révolution,* dit que ce furent des hommes qui saisirent Théroigne, «lui levèrent les jupes, et, nue « sous les risées de la foule, la fouettèrent

Digitized by Google

« comme un enfant. » S'appuyant sans doute sur ce dire, certains écrivains, et tout récemment (12 février 1886) un rédacteur du *Figaro*, ont imputé aux muscadins du siècle dernier le fait d'avoir donné le fouet à Théroigne. N'est-ce pas là une croyance absolument erronée?

AL. P.

—

Anciens bénédictins. — Je désirerais avoir des renseignements biographiques sur les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur dont les noms suivent :

— Dom Achille Fournier, religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, auteur de l'*Histoire de l'homme considéré dans ses mœurs, dans ses usages et dans sa vie privée.*

— *Dom de Nainville*, un des collaborateurs de D. Liéble pour la *Notice de l'ancienne Gaule.* On dit qu'il fut employé aux recherches des monuments relatifs à l'histoire et au droit public de la monarchie française.

— *Dom Druon*, ancien prieur de Saint-Germain des Prés, mort à Paris en octobre 1833. N'était-il pas bibliothécaire de la Chambre des députés depuis 1798?

RÉVÉRIEN.

—

Les surnoms des peuples. — Nous voyons dans l'ouvrage de M. J. Grand-Carteret: *Les mœurs et la caricature en Allemagne*, que le peuple allemand, en 1848, y est désigné sous le nom de *Michel.* On sait, d'autre part, que *John Bull* désigne le peuple anglais, l'*Oncle Sam* le peuple américain, et que si *Dumanet* est le conscrit français, *Jacques Bonhomme* est le peuple tout entier.

Connaît-on des noms particuliers à d'autres nations?

Quelle est l'origine de ces surnoms?

P. DE B.

—

Job était-il lépreux? — M. V. de Rochas, dans ses *Parias de France et d'Espagne* (Paris, Hachette, 1875) et Joubert, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*(Paris, Panckoucke, 1818), v° *Lépreux*, se prononcent sans hésiter pour l'affirmative, tandis que l'opinion contraire est soutenue avec non moins de force par un certain nombre d'auteurs, notamment Denisart, Tournefort, Perenotti de Cigliano, etc. A l'appui de sa thèse, Jourdan cite plusieurs passages du *Livre de Job*, d'après la *Vulgate*, et déclare qu'il y trouve tous les symptômes de la lèpre aussi fidèlement décrits qu'on est en droit de l'attendre d'un poète, tel que l'était l'auteur, sinon d'un médecin.

M. de Rochas reconnaît aussi la description de cette maladie dans les mêmes passages qu'il rapporte en français. Enfin, M. Renan, dans sa traduction du texte hébreu (Paris, Michel-Lévy, 1860), semble tout d'abord être du même avis, puisqu'il emploie les expressions de *lèpre maligne* pour désigner la maladie dont Satan frappa le corps du patriarche, alors que le latin de saint Jérôme rend la même idée par *ulcere pessimo.* Seulement, au verset 20 du chapitre 19, qui est précisément l'un de ceux par lesquels M. de Rochas et Jourdan prétendent prouver qu'il s'agit bien de la lèpre, verset qui est ainsi conçu dans la *Vulgate: Et derelicta sunt tantummodo labia circa dentes meos*, M. Renan fait dire à Job : « Je me suis échappé avec la peau de mes dents », puis il ajoute en note : « Expression proverbiale qui équivaut à : J'ai tout perdu. » Mais alors ce passage ne présenterait plus rien de caractéristique au point de vue de la description de la maladie en question. C'est pourquoi je demande si c'est réellement la lèpre qui est décrite au *Livre de Job.*

(Caen.) T. R.

—

Descentes des Français en Irlande. — Existe-t-il des mémoires français sur les descentes tentées en l'an V et en l'an VI, par Hoche et Marceau? A-t-il été publié récemment (1882-83 ou 84?), dans une revue éditée à Paris, des mémoires écrits par le général Grouchy et contenant un chapitre relatif à ces événements?

CYPRIEN VINCENT.

—

Les Mémoires de Louis-Philippe. — Le *Moniteur* du 1er mars 1848 constate la remise au gouvernement provisoire de deux volumes, reliés en maroquin rouge, et trouvés aux Tuileries. Ces volumes auraient contenu les Mémoires du Roi, écrits par lui-même.

Sait-on ce que sont devenus ces volumes?

G. B.

—

Velley, Villey, Wille, Willey. — On lit dans l'ouvrage anonyme publié à Londres, 1874, intitulé « The norman people and

Digitized by Google

their descendants » : « Willey-Petrus and Richard de Velley and the fief of Normandy — Philip-Augustus-Willey = Villey. » Je désirerais savoir : 1° qui sont les *de Velley* de Normandie et quelles sont leurs armes ; 2° s'ils ont émigré en Angleterre ; 3° si les noms Villey (français), Wille (allemand), Willey (anglais), peuvent avoir des liens de parenté avec les de Velley de Normandie ?

HENRY WILLEY, New Bedfort, Massachussets. U. S. A.

—

Tugendbund. — Quels sont les historiens français qui ont étudié dans ses détails la fondation, le fonctionnement et les effets du *Tugendbund*, cette association allemande du commencement de ce siècle, dont le nom, traduit littéralement, signifie *Association de la vertu*, et qui fut une véritable *Ligue des Patriotes* destinée à combattre l'invasion française ?

Le dictionnaire de Larousse, dans les quelques lignes qu'il consacre à cette association, cite des renseignements empruntés à un *B. Clavel.* Qui est ce *B. Clavel?* Dans quel ouvrage de cet auteur se trouvent des documents sur le *Tugendbund?* M. L.

—

Baron d'Henin. — Quelque collaborateur pourrait-il me donner la date de la mort de ce membre de l'Institut, l'époque où a eu lieu la vente de sa collection, avec le nom de l'expert ? s'il était même possible d'avoir le catalogue en communication, je lui en serais fort obligé.

E. GANDOUIN.

—

Nicolas Martin. — M. Orcier a donné, en 1883, chez M. Léon Willem, éditeur à Paris, une nouvelle édition du petit volume intitulé : « Les Noelz et chansons « nouvellement composez tant en vulgaire « françoys que savoisien dict patois, par « Nicolas Martin, muscien en la cité de « St-Jean de Morienne en Savoye, 1555 », avec la musique, d'après l'exemplaire unique conservé à la bibliothèque Mazarine. Ce volume a été imprimé à Lyon, chez Mace Bonhomme, en 1555, il a 104 ff.

D'un autre côté, Philomneste Junior (Ch. Brunet), dans son ouvrage sur « les livres perdus », Bruxelles, Gay et Doucé, 1882, dit page 80 : « Noelz et chansons « nouvellement composez tant en vulgaire « françoys que savoisien, par Nicolas Martin. Lyon, Marie Bonhomme, 1556, pet. « in-8, 104 ff. — L'auteur se désigne « comme musicien de la cité de St-Jean « de Maurienne. Ce petit volume contient « la musique notée; le seul exemplaire « qui paraisse connu est celui qui a figuré, « en 1836, dans une vente des livres que « l'infatigable Richard Hebert avait réu- « nis à Paris. Objet d'une lutte d'enchères « très vive, il s'est enlevé au prix de « 120 fr. »

Je demande aux bibliophiles de l'*Intermédiaire :* 1° si M. Brunet ne fait pas erreur quand il dit que le volume était édité en 1556, et si c'est chez Marie Bonhomme ou Mace Bonhomme. Dans l'édition publiée par M. Willem, Nicolas Martin dit :

... Je te pry donc, o Mace vray Bonhomme,
Les imprimer et mettre en telle forme...

2° Si l'exemplaire signalé par M. Brunet est le même que celui de la bibliothèque Mazarine; si ce dernier est un petit in-8 ; si on en connaît d'autres exemplaires. Je recevrai, en outre, avec plaisir, tous les renseignements, de quelque nature qu'ils soient, qu'on pourrait me donner sur Nicolas Martin, dont on trouve peu de traces dans sa ville natale. On suppose qu'il y était encore en 1565, car dans cette année on a joué un mystère qu'on croit être de lui. CORBI.

—

Le portrait de Malebranche par Santerre. — Je voudrais mettre en tête de la *Vie de Malebranche*, par le *P. André*, qui va paraître prochainement, une reproduction directe de ce fameux portrait. Mais, jusqu'ici, je n'en ai trouvé que deux copies, l'une au musée de Versailles, l'autre au collège de Juilly. Quelqu'un saurait-il ce qu'est devenu l'original ?

A. I.

—

Hippolyte Raynal. — Où trouver des renseignements, autres que ceux donnés par le colonel Staaf (*la Littérature française*), sur la vie et les œuvres du malheureux poète Hippolyte Raynal ?

Béranger, qui s'intéressait à lui, l'admettait dans sa familiarité. Il ne fut pas moins redevable à M. de Musigny, cet amateur bourguignon qui a été pour bon nombre d'artistes et d'hommes de lettres un ami dévoué, un appréciateur éclairé, un protecteur bienveillant autant que discret. LUD. ROSAMOIN.

—

Digitized by Google

Portrait de la Dame aux Camélias. — Connaît-on un portrait authentique de *Marie Plessis*, la Dame aux Camélias, sur laquelle M. de Contades vient de publier un intéressant article dans *le Livre?*

UN GUÉPIN.

La duchesse de Liancourt. — Je possède un manuscrit de 185 pages petit in-fol., de la grande écriture du XVIIe siècle, ayant ce titre : « Abrégé de la vie de « Madame la duchesse de Liancourt. » — J'ignore si cette vie a été imprimée et si elle a quelque valeur historique. *L'Intermédiaire* voudra me renseigner à ce sujet.

L. V.

Droit canon. — Je désirerais savoir l'opinion de mes collaborateurs sur huit volumes in-folio, tous imprimés à Venise avant la fin de 1478 et renfermant entre autres :

Le *texte* du 6e livre des Décrétales de Benoît VIII ;

Les *lectures* de Nicolas Abbas sur les 3e, 4e, 5e et 6e livres des Décrétales ;

La *lecture* d'Antoine de Butrio sur le 1er livre desdites ;

La *lecture* de San Geminiano, première partie (en 1473) et seconde partie (1477), sur le 6e livre des Décrétales.

Dans les souscriptions figurent les noms de Jean Agripa de Cologne, de Jean de Menthen de Gherrettzen, imprimeurs allemands, et celui d'un français : « impressa Venetiis per Magistrum Jacobum de .. b.is (quelques lettres du nom sont tombées en poussière !) gallicum hujus artis peritissimum, anno MCCCCLXXIII, quarto idus septembris, Andrea Vendramio inclyto Duce Venetiarum. » — Quel est le nom de ce *célèbre* imprimeur français ? Ces *incunables*, bien conservés quant au *texte*, excepté deux volumes à moitié pourris dans l'intérieur, sont-ils rares, recherchés et ont-ils quelque valeur ?

SEPTIMUS.

Oraisons funèbres de François Ier. — Deux oraisons funèbres furent consacrées à François Ier. La première fut prononcée à Notre-Dame, le 23 mai 1547 ; la seconde à Saint-Denis, quelques jours plus tard. Quel est le nom de l'auteur ? Ont-elles été imprimées ? Où, quand et combien de fois ?

L.-G. P.

Réponses.

Taf et Tafé (XV, 37, 84). — Le Taf ou Tau, dit aussi T, croix potence et croix de Saint-Antoine, est une figure héraldique et en même temps le signe distinctif que les moines hospitaliers transformés en chanoines réguliers de St-Antoine de Viennois portaient cousu en drap bleu céleste sur le côté gauche de la poitrine. On s'est beaucoup occupé de l'origine du Tau ou Taf. Fallait-il y voir le signe que l'ange de l'Apocalypse trace sur le front des prédestinés ? la béquille des malades atteints du feu Saint-Antoine ? une crosse grecque ? Graves questions qui n'intéressent plus personne. Ce qui importe, c'est de savoir que dans le passage cité par W. J. et dont Francisque Michel ne s'est pas bien rendu compte, le moine « dont le *Taf* affiche l'ignorance », « le galant *taffé* » est un moine ou chanoine de Saint-Antoine de Vienne.

F. M.

Le tabellionage des de la Croix de Castries (XV, 584 ; XVIII, 684). — Il serait bon de faire suivre le passage cité de la *Liste des noms des ci-devant nobles...*, de Dulaure, de la note qu'y a ajoutée le bibliophile Jacob et que voici :

La baronnie de Castries avait été érigée en marquisat en 1645, puis en duché peu d'années avant la Révolution, pour récompenser les services militaires du maréchal Charles-Eugène-Gabriel de Castries.

La noblesse de cette maison est une des plus anciennes du Languedoc, et un vieil historien de cette province, Andoque, cite la tradition qui la faisait descendre de Jean de la Croix, père de saint Roch. Les descendants de ce saint n'étaient pas, comme le suppose Dulaure, obscurément attachés aux gabelles de Montpellier. Jean de la Croix, qui vivait en 1320, était chevalier et possédait plusieurs fiefs ; de plus, suivant d'Hozier, la baronnie de Castries appartenait à cette maison. dès le commencement du XVe siècle. Guillaume de la Croix, que Dulaure intitule président de la cour des aides de Montpellier, était gouverneur et sénéchal de cette ville, tellement qu'il est qualifié de *noble, haut, magnifique et puissant seigneur*, dans des titres et des actes contemporains. La maison de Castries, encore existante, n'a pu avoir pour auteur le second fils de ce Guillaume de la Croix, puisque ce fils fut chevalier de Malte. Le maréchal duc de Castries était donc de la branche aînée. Ce maréchal de France émigra en 1791, et son fils, Armand-Nicolas-Augustin de Castries, qui avait combattu avec M. de Lafayette dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, défendit la monarchie et la noblesse françaises aux Etats généraux de 1789 avec tant d'opi-

Digitized by Google

niâtreté et de dévouement, qu'il fut obligé de sortir de France pour échapper aux vengeances que son duel avec Charles de Lameth attirait sur sa tête : l'hôtel de Castries venait d'être pillé par le peuple, lorsque Dulaure écrivait dans sa *Liste :* « Depuis que cette maison a quêté, rampé et flatté à la cour, elle est devenue très puissante et très respectable. »

C'est par inadvertance, sans doute, que le bibliophile Jacob fait duc le maréchal de Castries. Son fils, seul, obtint cette dignité en 1784 (*les Ducs et duchés français*, par Edouard de Barthélemy).

Voici quels étaient les titres et qualités du maréchal. Je cueille cette nomenclature sur la première page de la *Vie du maréchal duc de Villars*, que l'auteur, Anquetil, a dédiée A MONSEIGNEUR LE MARÉCHAL DE CASTRIES, *Comte d'Alais, Premier Baron né des Etats de Languedoc, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur des ville et citadelle de Montpellier, ville et port de Cette, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Ecossais, Commandant général et Inspecteur du Corps de la Gendarmerie, Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine*, etc., etc.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Un livre sans mots coupés (XVI, 160, 190). — Ajouter aux articles déjà cités :

Coup d'œil sur l'île de Java, par le comte de Hogendorp. Bruxelles, C. de Mat, 1830. In-8.

Une note imprimée et collée sur le feuillet de garde est ainsi conçue : L'éditeur s'est attaché à supprimer la division des mots à l'extrémité des lignes, et s'engage à délivrer un exemplaire gratis à toute personne qui trouverait un mot divisé au bout d'une ligne.

Sus.

—

Brioche (XVII, 612, 664; XVIII, 583, 619, 685; XIX, 39). — A propos de l'origine de ce mot, M. A. H. J. dit (XIX, 39) que la brioche était autrefois et est encore maintenant appelée *norolle* à Lisieux et à Pont-l'Evêque, du nom de Norolles, commune voisine de ces villes, renommée dès le XIIIe siècle pour la fabrication de cette pâtisserie. Ce sont là des faits que nous n'entendons pas contester, mais qui ne nous apprennent rien touchant l'origine du vocable en question. S'il est démontré que, dans la région normande dont il vient d'être parlé, *brioche* et *norolle* indiquent une même espèce de gâteau, ceci ne jette aucune lumière sur l'étymologie du premier de ces mots, lequel, comme on le voit, n'a aucune analogie de forme avec le second. Nous allons essayer de combler cette lacune.

Brioche, suivant Cotgrave, est un mot normand; nous le rattachons à *brie*, nom d'un appareil très répandu dans la Normandie centrale, où l'on en fait usage pour pétrir la pâte. Au XVe siècle, cet instrument portait le nom de *broie:* « Ledit Savote « frappa ledit Mariac par la teste et telle« ment qu'il l'abaty sur une broie à faire « gasteaux. » *Let. de rém. de* 1403, Duc., *Brayia*. A la même époque, le levier faisant corps avec la *brie* et qu'on appelle aujourd'hui *brion*, se nommait *breyon :* « Ung breyon, autrement appellé une « grant barre de boys, de quoy en braye « la paste à faire le pain ». *Autre de* 1450, *id.*, *ib.* Ajoutons que, dans la région normande dont il s'agit, l'usage de la *brie* s'exprime par le verbe *brier;* en bas lat. *breiare:* « Qui vero nesciunt tornare, « postquam bene apparaverunt, pastam, « dant eam famulis ad tornandam. Simili« ter illi qui breiant non apponunt os ad « psalmodiam, ne forte de saliva quid sa« liat ad massam. » Duc., *Breiare*. Dans tout le Lieuvin, l'on donne le nom de *pain brié* à une sorte de pain fabriqué avec la brie, pain dont la croûte est dure et inégale et dont la mie est très compacte.

Au surplus, l'étymologie que nous venons de proposer confirme pleinement celle indiquée par Littré, qui, ne connaissant pas probablement l'usage fait en Normandie des vocables *brie* et *brier*, rattache brioche à *broie* et à *broyer*.

(Lisieux.) H. M.

—

La femme et la terre (XVIII, 103, 158, 179, 273, 321, 375, 401, 462, 552, 620). — Diogène de Laerte rapporte que le philosophe Polémon fut actionné par sa femme à cause de son goût pour les jeunes garçons, ὡς μειραχίοις συνόντα (Vie de Polémon). Le texte ne dit pas autre chose; mais Montaigne, en le paraphrasant à sa façon, emploie la comparaison dont on a demandé des exemples : « Le philosophe « Polémon, dit-il, fut justement appelé « en justice par sa femme, de ce qu'il al« lait semant en champ stérile le fruict dû « au champ génital. » (L. III, ch. 5.) — Cette comparaison ne déplaisait pas non plus à saint Augustin. Le chapitre 7 du livre V de la *Cité de Dieu*, intitulé : *Du choix des jours pour se marier et pour planter*, n'est qu'une longue assimilation

Digitized by Google

de ces deux opérations qui ont également pour objet la conservation des espèces. Le saint évêque s'exprime d'une façon plus précise encore dans le chapitre 24 du livre XIV, où, en discutant la question de savoir comment nos premiers parents auraient pu procréer le genre humain, s'ils étaient restés dans l'état d'innocence, il dit : « La volonté n'eût trouvé en tous les « membres du corps que de fidèles servi« teurs. L'organe créé pour l'œuvre finale « eût *fécondé le champ naturel, comme la « main ensemence la terre* » (traduction de L. Moreau). — Les curieux pourront, si le cœur leur en dit, se référer au texte original, que je n'ai pas sous la main.

JOC'H D'INDRET.

—

Acteurs bibliophiles (XVIII, 297, 374, 401, 490, 525, 554). — Je trouve encore l'*ex-libris* manuscrit de Bonneval, pensionnaire du roi, rue Verte, sur 5 volumes des œuvres de Brueys et Palaprat, édition in-12 de 1756.

Le catalogue des livres, gravures, autographes, journaux et canards de 1848-1851, composant la bibliothèque de feu M. Grassot, artiste dramatique, a été publié en 1860 à Paris, chez Camerlinck. La couverture et le titre reproduisent le portrait-charge décrit avec humour par Folvil, mais le rat a disparu avec le nom du graveur. En tête du catalogue, M. de Biéville a fait une biographie de Grassot, né à Paris en 1804. La collection comprend 1,096 numéros de livres et gravures (environ 3,000 pièces d'anciens maîtres, et 72 numéros d'autographes). L'Art de connaître les femmes, etc., cité par un de nos confrères, a été vendu 1 fr. 75. SUS.

—

— Dubreuil, auquel on attribue le Dictionnaire lyrique portatif, ou Choix des plus jolies ariettes de tous les genres disposés pour la voix et les instruments, avec les paroles françaises sous la musique, serait d'après Soleinne, t. V, art. 590, M. J. Dubreuil, maître de clavecin, qui recueillit et mit en ordre cet ouvrage, ainsi que le comporte l'édition : Paris (Musier fils), 1764, 2 vol. in-8, gravé.

UN BOULONNAIS.

—

Couronne de Hongrie (XVIII, 387, 470). — Les joyaux de la couronne de Hongrie avaient été ensevelis pour échapper aux investigations de l'ennemi ; puis oubliés, enfin retrouvés d'une façon inattendue. La couronne fut retrouvée froissée et la croix légèrement écrasée. On l'a conservée telle quelle et reproduite de même dans les armoiries officielles du royaume. Comme je suis à la campagne et n'ai sous la main aucun ouvrage spécial à consulter, je donne une réponse fort vague et dépourvue de dates, mais positive pour le fond. Revenu en ville, peut-être trouverai-je les moyens de répondre plus sûrement à la demande.

K. P. DU ROCH III.

—

Sancy (Le diamant de) (XVIII, 388, 471, 501, 527, 691). — Je trouve la notice suivante dans les *Amusements philologiques* par Philomneste (Peignot), 3e édition, 1842, p. 435-36 : « Le *Sancy* sur lequel nous ne pouvons donner aucun détail définitif existe, mais on ignore chez quel souverain, on sait seulement qu'il provient de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne. Ce diamant fut trouvé sur le champ de bataille, après la fameuse déroute de Granson, qu'éprouva ce prince. L'histoire de la découverte de ce diamant se trouve dans *un ancien ouvrage, qui a été réimprimé en Suisse* en 1790, in-8. On y donne l'état de ce qui fut trouvé au camp et dans Granson, des dépouilles des Bourguignons, après la bataille. Nous allons rapporter en entier cet état qui est curieux, en ce qu'il fait voir quelle était la richesse du duc de Bourgogne, outre qu'il renferme l'histoire du diamant en question. Nous conservons le style de l'auteur. (Pour le détail voir l'ouvrage cité.) « Le coffre des archives du duc, son gros diamant (c'est celui en question), d'une grosseur si prodigieuse qu'on l'estimait le plus beau qu'il y eût dans la chrétienté, enchâssé d'or et orné de deux grosses perles. Il fut premièrement trouvé par un soldat suisse, lequel, l'ayant regardé comme un brimborion d'enfant, le remit dans son étui, le jeta à la voirie sous un chariot, mais peu de temps après, revint le chercher ; il le vendit six blancs, valeur d'un sol de roy. Il fut vendu à un de la Côte-aux-Fées pour trois francs, puis après William de Diesbach le fit acheter pour cinq mille florins du Rhin, et quatre cents qu'il donna pour la peine du racheteur ; ensuite M. de Diesbach le vendit pour la quatrième fois sept mille florins du Rhin à un joaillier genevois, lequel en eut onze mille ducats du duc de Milan, qui le vendit pour la sixième fois vingt mille ducats, pour orner la triple couronne du

Digitized by Google

pape Jules (cela n'est nullement avéré). »
P. c. c. : L. M.

Il y a l'indication d'une source, mais cette indication est très vague.

—

Une langue universelle (XVIII, 577, 657, 699). — *Dulce est desipere in loco.* — Voici un projet de langue universelle, aussi logique que les autres, mais qui n'aura pas plus de succès. — Il y a quelque vingt ans (la question n'est pas nouvelle) on proposa une transaction : « Tous les pronoms seront en grec ou en allemand (ad libitum) ; tous les verbes seront en latin ; tous les articles en italien ou en espagnol (ad libitum) ; les prépositions, adverbes, etc., en langues slaves ; les adjectifs en anglais ou en bas-breton (ad libitum) ; mais tous les substantifs seront en français. — Exemple :

Ich *σοί* dabo una good claque,
ou Ἐγὼ dir dabo una *mad* claque.

Chaque nation en comprendra son dixième.

Pour plus de facilité, les mots seront prononcés comme on les écrit (ce que nous faisons sans scrupule pour le grec ancien) : Exemple.

Je voüse donneraï un coüpe de poïngue.»
O. L.

— M. Maldant a su remettre en lumière, sous le nom de *Langue universelle*, la Pasigraphie de de Maimieux, romancier du XVIIIe siècle, dont le livre parut en 1797 et qui comportait l'emploi de douze caractères.
PAUL D'ESTRÉES.

— Dès le dix-septième siècle, ce problème avait préoccupé des intelligences d'élite, Leibnitz y avait songé, mais sans s'y arrêter ; un Ecossais, George Dalgarno, y consacra un livre imprimé à Londres, en 1661 : *Ars signorum vulgo character universalis et lingua philosophica.*

Nodier, qui consacra une partie de son existence à l'étude des questions de linguistique, a parlé avec détail de cet ouvrage (*Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, p. 268-284) ; il y trouve « une immense importance littéraire et scientifique ; il donne à Dalgarno l'épithète « d'étonnant génie ».

Nous ne sommes pas en état de juger à quel point ces louanges sont méritées, mais nous savons que Nodier se laissait parfois aller à un enthousiasme excessif peut-être.

Il revint sur ce même sujet dans le catalogue de sa bibliothèque, rédigé peu de temps avant sa mort et publié sous le titre de *Description d'une jolie collection de livres* (Paris, 1844, voir no 162, p. 165). Nodier s'est également occupé de la langue universelle dans ses *Notions de linguistique* ; ajoutons qu'il est question de Dalgarno dans le *Bulletin du bibliophile belge*, tome II, p. 81, et que l'*Edinburgh Review* (july 1833, p. 184) lui a consacré un article très digne d'attention.

Circonstance singulière : la même année que paraissait à Londres l'*Ars signorum*, en 1661, un typographe de Francfort mettait au jour un volume composé par un écrivain allemand, Jean Becher : *Character pro notitia linguarum universali inventum steganographicum hactenus inauditum.*

Nodier en possédait un exemplaire qu'il avait « cherché ardemment pendant trente « ans ; » il ajoute que le livre de l'Ecossais et celui de l'Allemand « sont œuvre de pa- « tience et d'industrie qui prouvent, si l'on « veut, une organisation fort ingénieuse, « mais voilà tout. »

Voici l'indication de deux ouvrages relatifs au sujet dont nous parlons :

Vidal. Langue universelle analytique. *Paris*, 1845.

Henricy. La langue universelle. Voir la *Tribune des linguistes*, mars à juin 1859.
A. READER.

— Dans le curieux ouvrage de Reinhard, le *Néologiste français... ouvrage utile surtout à ceux qui lisent les papiers publics français et autres ouvrages modernes dans cette langue*, je lis l'article suivant : *Pasigraphie*, l'art d'écrire et d'imprimer dans une langue de manière à être entendu dans toute autre, sans traduction. Il a été proposé en novembre 1795 à Paris, un ouvrage par souscription, sur cet art absolument nouveau. On prendrait cette annonce pour un persiflage, si on ne se rappelait qu'un certain professeur Voltmann, à Pétersbourg, a promis un ouvrage sur une découverte à peu près pareille au commencement de 1795.

Quelqu'un pourrait-il donner quelques renseignements sur l'ouvrage en souscription à Paris et sur celui du professeur Voltmann ?

Il est toujours agréable de trouver un Allemand, fier de son érudition, en flagrant délit d'ânerie. Le vieux Reinhard nous dit de lui-même dans son avant-propos : L'auteur qui a vécu quinze ans

Digitized by Google

dans la capitale du ci-devant royaume de France (il écrit en 1796) livré à l'étude des belles-lettres, a eu le loisir de se familiariser avec la littérature et la langue... Avec la langue soit, il la manie bien, mais avec la littérature, voyez l'article *Turcaret*. *Turcaret*, titre du personnage principal d'une excellente comédie de *Molière!!* — mot reçu dans la société, quoiqu'il n'existe pas dans les dictionnaires. — C'est un Turcaret (ein bürgerlicher Edelmann, oder neugebackener Adelicher: un bourgeois gentilhomme ou un gentillâtre de fraîche date).

Un Pétersbourgeois.

—

Famille de Bernage (XVIII, 579, 748). L'*Indicateur du Mercure de France*, par Joannis Guigard (Bachelin-Deflorenne, 1869), donne les renvois suivants : « Bernage, *juin* 1689, p. 250-256 ; *juillet* 1708, p. 120 ; *décembre*, 1er volume, 1728, page 2764 ; *mai* 1730, p. 1049 ; *décembre*, 1er volume, 1737, p. 2728 ; *juin* 1776, page 234. »

H. B.

—

Auguste de Châtillon (XVIII, 579, 662, 699, 716; XIX, 82).—Il n'a pas fait le portrait de George Sand et ne s'est même jamais trouvé en relations avec elle. En revanche, il regrettait beaucoup de s'être dérobé à l'honneur de peindre madame Dorval ; il gardait même quelque rancune à V. Hugo qui l'en avait détourné pour ne pas désobliger un ami commun. Il ne paraît pas avoir fait beaucoup de portraits de femmes. Vers 1856 il avait repris dans son atelier de la rue des Acacias, à Montmartre, un ancien portrait en pied d'une jeune femme brune et rose en toilette de bal, tenant dans une de ses mains croisées un loup de velours noir. Le visage était aimable et d'une irrégularité piquante. Le peintre répétait à son propos un mot dit précisément au sujet de madame Dorval : « On ne se demandait pas si elle était jolie, elle était pire ! » C'est dans le même atelier qu'il retoucha, quelques années plus tard, le portrait de Théophile Gautier, ganté de jaune, dans une attitude des plus contraintes.

Lereclus.

—

Un évêque polonais pendu (XVIII, 612, 701). — Le prince Ignace-Jacques Massalski (né le 22 juillet 1729, sacré évêque de Vilna le 27 juin 1762, mort dans la nuit du 28 au 29 juin 1794) a, en effet, été pendu par la populace de Varsovie.

Il était, depuis plusieurs semaines, détenu dans le palais de Brühl avec d'autres évêques et sénateurs accusés d'être traîtres à la patrie, lorsque, dans la soirée du 28 juin 1794, la nouvelle de la prise de Cracovie se répandit à Varsovie. Aussitôt la populace se porta vers le palais Brühl, y pénétra de vive force, et en tira les prisonniers, dont huit furent immédiatement pendus à des potences élevées en face de la porte d'entrée. De ce nombre était Massalski. Voyez : (*Ferrand*) Histoire des trois démembrements de la Pologne. Paris, 1820, III, 488, et *Przialgowski*. Zywoty Biskupow Wilenskich, Petersburg, 1860.

Les rapports du résident de Saxe à Varsovie (1776) représentent l'évêque Massalski comme un homme instruit, même érudit, doué d'une intelligence qui saisissait toute chose vite et facilement, mais en même temps comme un homme léger, inconstant et dont la conduite était sans cesse en contradiction avec les principes qu'il proclamait. Adonné au jeu, il avait, en trois années, perdu au pharaon plus de 100,000 ducats, et se trouvait dans de continuels embarras d'argent (*Herrmann*. Geschichte des russ. Staats, VI, 110). Il possédait cependant une fortune territoriale très considérable, qui après sa mort, passa en entier à sa nièce, la princesse Hélène Massalska, mariée en premières noces au prince Charles de Ligne, tué en 1792 dans l'expédition de Champagne, et en secondes noces au comte Vincent Potocki, mort en 1814.

W.

—

L'histoire des courses (XVIII, 614, 720). — Est-il tout à fait exact de dire, comme M. G. Bertin, que le plaisir des courses fut complètement délaissé sous la Révolution ? Je ne le crois pas, car je lis, dans le n° 3 du « Bulletin décadaire de la République française », que le Directoire comprit une « course à cheval » au nombre des différents jeux, par lesquels il fit célébrer à Paris, le 1er vendémiaire an VII, la fête de la fondation de la République. Il y avait deux prix affectés à cette course, consistant, le premier, en un fusil et une carabine de la manufacture nationale de Versailles, avec garniture en argent et diverses ciselures représentant des sujets relatifs à la marine ; le second, en deux groupes de porcelaine de Sèvres, dont l'un représentait le sacrifice d'Iphigénie en

Digitized by Google

Tauride, l'autre le triomphe de l'Amour. Six concurrents se présentèrent, vêtus d'une veste à l'*écuyère*, portant un chapeau rond surmonté d'une plume et une ceinture de soie de couleur différente pour chacun d'eux. Tous les chevaux étaient nés en France. Les deux vainqueurs furent le citoyen Alexandre Dubost, ex-officier du génie, natif de Lyon, et le citoyen Antoine-*Charles* Vernet, peintre, natif de Bordeaux. Ce fut le ministre de l'intérieur en personne qui, précédé de deux huissiers et de quatre hérauts, leur donna, ainsi qu'aux autres vainqueurs des jeux, l'accolade fraternelle, auprès de l'autel de la Patrie, où ils avaient été conduits en triomphe, et leur remit à chacun les prix qui leur avaient été décernés. « Les spectateurs, ajoute le journal, donnent aux vainqueurs de nouveaux applaudissements, et des fanfares célèbrent leur triomphe. »

J'ai eu la curiosité de rechercher, dans les diverses biographies de *Carle* Vernet que j'ai pu consulter, s'il y était parlé de cette victoire mémorable : aucune n'en fait mention. *Sic transit gloria mundi.*

(Caen.) T. R.

— Nous trouvons dans le *Répertoire anecdotique* (1797) cette curieuse décision en matière de courses.

Un certain Carbonnel avait couru pour deux marchands de chevaux, Villatte et Carpentier. Il arriva bon premier et reçut en récompense un magnifique cheval qu'il voulut, bien entendu, garder pour lui. Villatte et Carpentier prétendirent au contraire que le bénéfice devait leur en être attribué. Le Directoire, devant qui l'affaire fut portée en dernier ressort, donna gain de cause à Carbonnel, car, dit-il, c'est le cavalier qu'on couronne et non le cheval, d'autant que l'institution des courses a pour but de former des hommes et non des chevaux.

P. D'E.

— L'*Histoire de Normandie* par Licquet (Rouen, 1835, 2 vol.) est précédée d'une Introduction sur la littérature, la mythologie, les mœurs des hommes du Nord par Depping, auteur consciencieux qui n'a pas craint de remonter aux origines.

Au chap. III de cette Introduction, il analyse les Sagas, traditions ou récits plus ou moins anciens des peuples du nord de l'Europe, récits quelquefois fabuleux, mais souvent historiques, parfois aussi « presque biographiques ». « C'est ainsi, ajoute-t-il, p. CX, que la Saga d'Aron-Hiorleif « contient des détails sur la cour des rois « de Norwège, et sur un divertissement qui « y était usité, savoir, la course des chevaux. Les chefs de tribus amenaient « leurs plus beaux chevaux sous les yeux « du prince et de sa cour, et on les faisait « courir deux à deux. Le cheval qui fatiguait le plus tôt son concurrent et fournissait la plus longue carrière, était « proclamé vainqueur. Quelquefois deux « provinces faisaient courir ainsi leurs « chevaux, et attachaient de l'honneur à « posséder les coursiers les plus vigoureux. »

Cet usage aurait donc pu être apporté par les Normands en France, puis en Angleterre. ERN. G.

—

Vers et nouvelles de Jules de la Madelène (XVIII, 678). — Connaît-on une pièce de ce lettré intitulée *Azur et Suie?*

Si non, je me ferai un plaisir d'en adresser la copie. CH. LEROY-LATTEUX.

— Jules de la Madelène a collaboré en 1842 à la *Revue du Comtat,* journal de Carpentras.

Il y a publié : les premières feuilles d'une *Histoire des Recteurs du Comtat,* qui n'a pas été continuée ; un article sur Jacques Bernus, sculpteur, né à Mozan ; un autre sur Sadolet, évêque de Carpentras ; un autre, intitulé : *Scabieuses*, mêlé de vers et quelques entrefilets.

Son article : *Un village sous la Terreur,* est le récit de l'incendie de Bedoin, exécuté par ordre du représentant Maignet en 1794 ; il a paru, je crois, dans la *Quotidienne* de la fin de 1843 ou du commencement de 1844. J'ignore s'il a été réimprimé.

En 1844, il devient collaborateur de la *Revue indépendante* avec Pierre Leroux, Jean Raynaud, Pascal Duprat, etc., etc. Il y publie : *la Dernière heure d'un stradivarius*, en 1844 ; *la Rosita,* en 1845. On imprima aussi dans ce recueil quelques jolis refrains et petites pièces de poésie fort gracieuses, mais je ne les ai pas dans notre collection. Peut-être trouverait-on là la pièce de vers que demande le correspondant de l'*Intermédiaire*.

En 1848, il entre en plein dans le mouvement révolutionnaire. Il est envoyé dans Vaucluse comme commissaire extraordinaire ; il y pose sa candidature à l'Assemblée nationale, et publie sa profession de foi dans une brochure de 7 pages, imprimée à Paris, dont le style est bien dif-

Digitized by Google

férent de celui des candidats de nos jours. Elle est signée : J. de la Madelène, *rédacteur de la Revue indépendante.* Il ne fut pas élu député.

La *Revue des Deux Mondes* a publié en 1855 *le Marquis des Safras*, qui parut en volume en 1859, et *le Comte Alghiera* en 1856.

En 1857, il fit imprimer un volume sous ce titre : *les Ames en peine*, contenant : *Rosita; la Dernière heure d'un stradivarius; les Gants vert pâle; les Aventures de Si-Baboury*, et *les Cinquante aveugles.*

Brigitte a été son dernier roman, dont il ne devait pas voir l'impression achevée, étant mort à la fin de 1859. Ce roman a paru en volume en 1861 avec le *Comte Alghiera.*

La *Petite Gazette d'Avignon*, 5 avril 1868, a publié, m'assure-t-on, une poésie signée J. de la Madelène, intitulée *Fauvette.*

En parcourant les journaux du département de Vaucluse publiés de 1844 à 1859, on trouverait très probablement des articles de lui; mais, n'ayant pas d'indications précises, ces recherches seraient bien longues, et je n'ai pas le temps de les faire.

M. Henri de la Madelène pourrait, mieux que tout autre, donner des renseignements; mais il est bien malade, et je doute qu'il soit à même de le faire.

BARRÈS.

—

L'invention des jumelles (XVIII, 680; XIX, 28). — Le *Dict. général des sciences* de Privat-Deschanel et Focillon, 2e éd. (1877), dit : « On attribue à divers savants la découverte des lunettes d'approche : ce qui paraît certain, c'est que, le 2 octobre 1606, Jean Lippershey, opticien de Middelbourg, demanda aux Etats généraux de la Hollande un privilège pour la construction d'un instrument servant à faire voir les objets très éloignés. On le lui accorda, tout en regrettant que l'appareil ne fût pas construit de manière à y voir des deux yeux. Le 17 octobre 1608, le savant hollandais Jacques Métins fabriquait un instrument analogue. En 1609, Galilée inventait la lunette, n'ayant connaissance que d'une manière vague des instruments hollandais. »

Après avoir parlé de la lorgnette de spectacle, qu'il dit être la lunette de Galilée, l'auteur ajoute : « La lunette terrestre due au père Reitha a pour but de donner des images droites des objets; il est vrai que la lorgnette de Galilée satisfait à cette condition, mais elle a un grossissement et un champ trop restreints. » Suit la description de l'instrument du père Reitha.

« C'est en 1652, dit le même dictionnaire, que, dans un ouvrage publié à Lyon, on trouve la première idée du télescope, émise par le père Zeucchi ou Zucchius; il annonça que, dès 1616, il avait conçu le projet de l'établissement de cet instrument. Cependant, ce n'est qu'en 1663 qu'on trouve la description complète d'un télescope, dû à sir James Gregory. »

H. B.

—

Le nombre sept (XVIII, 708; XIX, 42). — Le goût des allégories qu'on tirait des nombres subsista si longtemps, d'après Voltaire, qu'il triompha au concile de Trente; on y conserva les mystères, appelés sacrements dans l'Eglise latine, parce que les docteurs alléguaient qu'il y avait sept choses principales qui contribuaient à la vie, sept planètes, sept vertus, sept péchés mortels, les sept jours de la création, sept plaies d'Egypte et sept béatitudes. On sait que le nombre sept était le plus usité parmi les Hébreux et qu'il figurait continuellement au milieu de leurs rites; on a omis, à ce propos, que sept prêtres, avec sept trompettes, firent le tour des murailles de Jéricho pendant sept jours consécutifs. Parmi les Gentils, ce nombre sept n'était pas moins sacré; Pythagore l'appelait un nombre vénérable, que justifiait assez la division septenaire du temps en semaines de sept jours. Apulée nous apprend que dans les anciens mystères le néophyte était immergé sept fois dans la piscine aux ablutions. Dans la franc-maçonnerie, l'âge du maît.·. est de sept ans et plus, et les vertus qu'il doit pratiquer sont au nombre de sept : tempérance, fermeté, justice, prudence, foi, espérance et charité. Le tombeau d'Hiram avait sept pieds de longueur et sept degrés conduisent à la chambre du milieu; ajoutons qu'il faut sept maçons au moins pour composer une loge, et, puisque ce chapitre de mnémotechnie n'est qu'un jeu qu'on nous suggère, fermons à notre tour cette parenthèse par un souvenir du sept de pique qui servit un jour de lettre de cachet contre Beaumarchais, que Louis XVI se contenta d'interner à Saint-Lazare.

EGO E.-G.

Digitized by Google

— J'ajoute quelques notes en ce qui concerne la *Chine* :

— Les sept ouvertures de la tête :

Les oreilles, les yeux, la bouche et les narines.

— Les sept causes du divorce :

La stérilité, l'inconduite notoire, la négligence envers les parents de son mari, le bavardage et la médisance, le vol, une jalousie exagérée de la femme à l'égard de son mari, les maladies honteuses.

— Les sept régulateurs du temps et des saisons :

Le soleil, la lune et les cinq planètes.

— Les sept Bouddhas qui ont précédé Châkia-Mouni.

— Les sept passions :

Joie, colère, chagrin, crainte, amour, haine, envie.

A rapprocher des sept péchés capitaux dans le christianisme, etc.

MALABAR.

— Consultez, sous la rubrique *Seven*, les ouvrages du Rév. E. Cobham Brewer, LL. D. : *Dictionary of Phrase and Fable*, — *The Reader's Handbook of Allusions, References, etc.*, — et *A Dictionary of Miracles*, tous les trois ouvrages de date récente et faciles à se procurer. APIS.

—

La famille Torlonia (XVIII, 708; XIX, 88). — La mort récente de don Alessandro Torlonia donne une actualité imprévue à cette question. Le père du feu prince qui vient de mourir à quatre-vingt-six ans était entré à Rome comme domestique du cardinal Aquaviva, qui commença sa fortune. Il s'enrichit par la banque. Les « Promenades dans Rome » de Stendhal sont pleines des traits de ladrerie de ce parvenu. La société romaine, de 1820 à 1825, ne l'admettait pas encore sans protestation. Ce premier Torlonia laissa deux fils, dont le second, Alessandro, le plus intelligent, lui paraissait destiné à la plus haute fortune. Il ambitionnait pour lui la tiare. Si don Alessandro avait eu un fils, ce fils serait devenu pape un jour ou l'autre. Mais il n'eut de son mariage que deux filles, dont l'une, idiote de naissance, mourut jeune, et dont l'autre est la duchesse de Ceri actuelle. Elle vient d'hériter de 80 millions de son père, qui les avait gagnés surtout par le monopole des tabacs. Il est juste de dire que le prince faisait le plus noble emploi de sa fortune. C'est lui qui fit appel à l'ingénieur de Montricher, un Marseillais, pour dessécher le lac Fucin.

G. NATALE.

—

Edition de Guy-Patin (XVIII, 712). — En 1870, j'étais encore étudiant à Paris, lorsque le docteur Montanier conçut l'idée de publier une nouvelle édition des lettres de celui qu'il appelait l'*aimable cancanier*, trouvant que l'édition de Reveillé-Parise (Paris, 1846, 3 vol. in-8), « si elle était la meilleure, en vérité ne valait pas grand'-chose ». Il partageait en cela l'opinion de Sainte-Beuve, qui, dans l'*Illustration* du 14 novembre 1846, avait fait une critique sévère de cet ouvrage et trouvait que, dans ses notes, l'auteur parlait plus volontiers de la Révolution française et de la décadence sociale que de Guy-Patin lui-même et du XVII[e] siècle. Le docteur Montanier manifesta cette intention dans quelques articles de la *Gazette des Hôpitaux*, articles malencontreusement interrompus, mais qu'il réunit, sous le titre de *Boutades et Zigzags*, en une petite plaquette tirée à nombre restreint — dont il m'offrit un des 50 exemplaires en reconnaissance de quelques éditions de son *cancanier* qui lui étaient inconnues et que je me fis un plaisir de lui communiquer.

Depuis, son projet a-t-il été mis à exécution ? VELLAVIUS.

—

Charles Huet (XVIII, 712 ; XIX, 45). — Je ne connais pas de peintre *Charles* Huet, et je suppose qu'il s'agit de *Christophe* Huet, élève de Boucher, mort en 1759.

Notre confrère trouvera sur ce dernier quelques renseignements dans Nagler-Künstler-Lexicon (VI, 347) et dans un article de J. Valter : « Les Peintures de l'Imprimerie Nationale », que le *Figaro* a publié dans son numéro du 9 janvier 1884.

W.

— La 2[e] édit. du dict. Lalanne dit :

1° « Huet (C.), peintre d'animaux, vivait au XVIII[e] siècle. — *Chien en arrêt* (musée de Nantes). »

2° « Huet (Jean-Baptiste), peintre d'animaux, membre de l'Académie (1769), né à Paris en 1745, mort en 1811. — *Bestiaux : chevaux et moutons* (musée de Nantes) ; *Paysage* (musée de Rouen). »

H. B.

—

Un service de presse en 1817 (XVIII, 735; XIX, 46, 90). — Voici qui va mettre d'accord Eumée et M. Tx. Le général

Digitized by Google

Dessoles, en 1817, était ministre, c'est incontestable. Mais il était aussi musicien, l'un n'excluant pas l'autre. Il était très lié avec tout le monde artiste et se servait de ses liaisons pour rehausser l'éclat des soirées ministérielles. En voici une preuve certaine tirée de ma collection d'autographes :

A Monsieur,
Monsieur Nadermann, à Paris.

Monsieur Duvernoi doit passer la soirée de mercredi chez M. le comte Dessolles, où l'on fera de la musique, et où il doit jouer. Vous seriez bien aimable, Monsieur, de l'y accompagner. Le général le désire, je le souhaite aussi et je vous y invite en son nom et j'espère qu'aussi bien que M. Duvernoy vous ne vous refuserez pas d'embellir ce concert par votre beau talent.

Agréez, Monsieur, l'expression sincère des sentiments les plus distingués de votre très dévoué L. CHERUBINI.

Cette lettre n'est pas datée, et, n'ayant pas passé par la poste, ne porte pas de timbre.

Le général Dessoles était donc, sinon un exécutant, ce que j'ignore, tout au moins un amateur distingué, et il n'est pas étonnant que Stendhal, sans doute un des familiers du ministre, connaissant le goût artistique du général, l'ait compris dans son service de l'histoire de la peinture en Italie sous cette mention :

Le général Dessoles, *musicien*.

A. Y.

—

Tentation de saint Antoine (XVIII, 741; XIX, 51, 91). — Vous annoncez comme devant paraître prochainement, dans la *Bibliothèque historique du Lyonnais*, une étude intitulée : *le Cochon de saint Antoine*. Un article sur le même sujet, portant le même titre, a déjà été publié par M. Raoul Aubé, sous-bibliothécaire, dans le *Journal de Rouen* du 18 novembre 1885. La légende du bienheureux porcelet y est relatée tout au long, ainsi que les curieuses particularités qui s'y rattachent, surtout au point de vue rouennais.

ROTHOMAGUS.

—

Epitaphe énigmatique (XVIII, 741; XIX, 53). — En outre des ouvrages cités, v. A. Guilmeth, Notices sur diverses localités du département de l'Eure. Dans la notice du bourg d'Ecouis, l'auteur accompagne l'épitaphe et l'explication donnée précédemment d'une longue note de quatre pages, où il rapproche un grand nombre d'épitaphes et de citations similaires. Il conclut en se ralliant à l'opinion d'un autre savant local, M. A. Le Prévôt, de Bernay, qui a également traité la question, et qui s'appuie sur la multiplicité même de ces tragiques histoires locales pour n'y voir qu'un jeu d'esprit.

ERN. G.

—

Frayon ou Fraillon (XIX, 10, 57). — On serait tenté de rapporter l'origine de ce mot au mot de basse latinité *fraysis* (Du Cange), qui signifie fresne, si les frênes avaient des feuilles à l'époque des Rameaux.

Ne vaut-il pas mieux chercher du côté de *frayle*, qui signifie cabas, et qui aurait son origine dans l'italien *fragli* « *quod nodos junci, ex quo fiscina* (*frayle*) *contexitur, significat* »? Le grand *Dictionnaire italien* de Barberi ne donne pas ce mot. Mais si du nœud du jonc on a pu faire *frayle* ou cabas, ce même mot frayle ou frayon ne peut-il, par retour, signifier *jonc*?

Le mot jonchée était fréquemment employé au moyen âge, parce que le jonc y était employé, et il nous semble qu'il est encore vert à la sortie de l'hiver.

ALF. D.

—

Le comte de Mercy-Argenteau à Paris (XIX, 11, 58). — Il a été ambassadeur d'Autriche en France de 1766 à 1790.

G. I.

— Il est déjà mentionné dans l'*Almanach royal* de 1769. Dans celui de 1750, le comte de Kaunitz-Rittberg est indiqué comme *nommé* ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice; le domicile qu'il devait occuper à Paris n'y est pas encore dit. Je n'ai pas les années intermédiaires.

H. B.

—

La Régence de Tunis (XIX, 12, 58). — Sans chercher au delà des écrits français de date toute récente, je signalerai : Gabriel Charmes, *la Tunisie* et *la Tripolitaine* (Calmann Lévy, éditeur); Paul Arène, *Vingt jours en Tunisie* (Lemerre); Dick de Lonlay, *En Tunisie* (Garnier frères?); Jean Lux, *Trois mois en Tunisie* (A. Ghio); Paul Melon, *De Palerme à Tunis* (Plon). Ajouter le dernier volume paru, tome XI de la *Géographie générale* d'Elisée Reclus, dont les notes fourniront

Digitized by Google

de nombreux renvois bibliographiques. La *Revue bleue* des 2 et 9 janvier 1886 contient un court, mais substantiel travail de M. Pierre Foncin sur la situation actuelle du pays. G. I.

— *La France à Tunis.* Expédition française en Tunisie (1881-82), précédée d'une description géographique et historique de la Régence de Tunis, par Maurice Bois, capitaine au 76e régiment d'infanterie.

Paris, Bardoin, 1885, in-18 de IV-160p.

E. I.

— Nouveau voyage fait au Levant ès années 1731 et 1732, contenant les descriptions d'Alger, *Tunis*, Tripoli de Barbarie, etc., par Collot. Paris, 1742, in-12.

Mémoires du chevalier d'Arvieux, contenant ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, la Syrie, la Palestine, l'Egypte et la *Barbarie*, recueillis par le père Labat. Paris, 1735, 6 vol. in-12.

Etat des royaumes de Barbarie, Tripoly, *Tunis* et Alger, contenant l'histoire naturelle et politique de ces pays. La Haye, 1704, in-12.

Voyages pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de *Tunis*, faits en 1720, par les Pères Comelin, Philémon, de la Motte et Bernard. Paris, 1721, in-12.

Relation des voyages de M. de Brives tant en Grèce, Terre-Sainte et Egypte qu'aux Royaumes de *Tunis* et Alger. Paris, 1628, in-4.

Il a paru en 1878 à Lyon, à la Société des Missions catholiques, la *Tunisie chrétienne*, in-8. E. Gx.

— Si H. S. A. désire des renseignements archéologiques, il peut ajouter à sa liste les noms et les monuments suivants :

J. Houdoy. — *Tapisseries représentant la conqueste du royaulme de Thunes par Charles-Quint.*

Il s'agit des tapisseries représentant la conquête de Tunis conservées dans le palais royal de Madrid.

Laurent. — Photographies de ces tapisseries.

A. Darcel. — *Notice des émaux et de l'orfèvrerie* (du musée du Louvre). « D. 764 et 765. Aiguière et plateau en argent ciselé... » représentant la conquête de Tunis par Charles-Quint.

Idem. — *Excursion en Espagne.* Indication, dans le chapitre consacré à l'Alhambra, de peintures du XVIe siècle, dans « le cabinet de toilette de la reine » représentant la conquête de Tunis par Charles-Quint.

Idem. — *Excursion à Malte.* Un chapitre est consacré à une visite à Tunis ainsi qu'à Carthage.

Le nom de G. Flaubert ne pourrait-il pas être ajouté à la liste à cause de *Salaambo?* Ce n'est qu'un roman, mais la discussion savante qu'il a motivée prouve qu'il est appuyé sur de patientes recherches archéologiques.

La *Revue des Sociétés savantes* doit renfermer quelques communications du père Delattre sur les fouilles et les inscriptions trouvées à Carthage.

Enfin, il doit exister quelque part, peut-être dans les *Archives des missions scientifiques,* où nous l'avons lue, une dissertation sur l'arsenal de Carthage.

ALF. D.

—

Claude de Bellièvre (XIX, 12).—Claude de Bellièvre, archevêque de Lyon par l'abdication de son frère aîné, Albert de Bellièvre.

Il reçut ses bulles d'institution canonique durant la 13e année du pontificat de Clément VIII : ces pièces sont datées du 4 des kalendes d'octobre 1604.

Pierre de Gondi, cardinal-évêque de Paris, lui conféra, dans cette ville, l'onction épiscopale, le 1er des ides de décembre de la même année.

Le 3 des kalendes de janvier 1605, Claude de Bellièvre prit, par procureur, possession de son siège : le représentant du nouvel archevêque en cette circonstance fut Antoine de Gilbertes, chanoine de Lyon.

L'entrée solennelle du prélat dans sa ville archiépiscopale eut lieu le 16 des kalendes de mai 1605.

Claude de Bellièvre présida, en 1606, l'assemblée générale du clergé de France, qui se tint à Paris. Cette préséance excita de vives réclamations de la part de Regilald de Beaune, archevêque de Sens, et son aîné dans l'épiscopat.

On doit à Claude de Bellièvre l'établissement d'un magnifique palais archiépiscopal, et l'accomplissement d'importantes réparations dans l'église cathédrale. Il parcourut et visita minutieusement tout son diocèse : la pureté de ses mœurs, ses austérités multipliées lui attirèrent le respect et la vénération de tous. Il mourut à Lyon, le jeudi saint, 19 avril 1612.

Digitized by Google

L'existence retirée et le genre de vie presque claustral menés par le pieux archevêque donnent à penser qu'il ne dut avoir, avec la cour de France, que des rapports absolument nécessaires. Il ne fut, croyons-nous, chargé d'aucune mission politique ou diplomatique : le seul rôle extérieur qu'il consentit à exercer fut cette présidence de l'assemblée du clergé dont nous avons parlé plus haut, et qui lui revenait, pour ainsi dire, de droit, à cause du titre de *Primat des Gaules*, prima Galliarum sedes, attaché, par la tradition de l'Eglise de France, à l'archevêché de Lyon. LUD. ROSAMOIN.

— Consulter l'*Histoire littéraire de la ville de Lyon* et les *Antiquités de la ville de Lyon*, par le P. de Colonia, et, en général, les historiens de la ville de Lyon. Mais la source la plus autorisée et la moins exploitée encore est le fonds des *Archives*, tant à l'Hôtel de ville qu'à l'Archevêché. ANNEMUNDUS.

—

Moncrabeau (XIX, 12, 93). — Consulter à ce sujet l'article Moncrabeau dans les « Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires », d'Arthur Dinaux (tome II, p. 54). D'après cet ouvrage, la Diète de Moncrabeau daterait du siècle dernier. Dans le mois de vendémiaire an XI, il se tenait un chapitre à Douai. En 1850, une Société de Moncrabeau existait encore à Namur, mais ce n'était plus qu'une honorable société de bienfaisance.

O'REALY.

—

Chanoines réguliers à la bandoulière (XIX, 12). — Dans chaque ordre religieux, le vêtement se compose du costume qui n'a pas d'importance, et de l'habit, *habitus*. L'habit est la marque distinctive et consacrée de l'ordre. C'est ainsi que les carmes ont pour *habit* le scapulaire.

L'habit des chanoines réguliers est le surplis, petite robe de toile avec larges manches ou sous-manches. Cet habit est très salissant et incommode en dehors du chœur.

A cause de cela, certaines congrégations ont rapetissé le surplis, en faisant une espèce de petit scapulaire de toile formant presque collerette. D'autres ont poussé plus loin ce système et n'ont qu'une bande de toile portée en bandoulière. On les a appelés chanoines réguliers à la *banderole* et non à la bandoulière.

Voir le Dictionnaire des ordres religieux édité par feu l'abbé Migne.

BRIEUX.

—

Le toupet des Rohan (XIX, 12). — Le toupet blanc en question n'est point un cas unique. On a vu, de nos jours, les Jackson empanachés du même petit plumet. La famille Jackson était, il y a trente ou quarante ans, à la tête d'une importante usine de métallurgie, dans la vallée du Gier, au pays de Jarez, et j'ai eu l'occasion, il y a quelque vingt ans, de rencontrer maintes fois les fils Jackson, alors étudiants au collège des Dominicains d'Oullins. Ils auraient tous pu redire le mot de Henri IV! ANNEMUNDUS.

— J'ai eu à mon service un jeune homme qui avait, *derrière* la tête, une mèche de cheveux blancs, de la largeur d'un doigt.

A. H. J.

—

Gaspard Hauser (XIX, 13, 59). — S'il y a eu mystification, il faut avouer qu'elle a obtenu un succès merveilleux ! Combien de mystifiés en effet, non compris ceux indiqués dans la *Bibliographie biographique*, par Œttinger, qui dans sa seconde édition datant de 1866 se tait sur la révélation de Théophile Gautier.

Ce n'est qu'en 1834 (*Journal des enfants*, nos de février, mars et avril) que Jules Janin, autre mystifié, a consacré une notice à Gaspard Hauser; on remarquera que le troisième article, quoique signé de lui, est indiqué dans la table comme extrait de l'*Echo britannique*, où lord Stanhope (encore un mystifié) offrait 5,000 florins à qui découvrirait l'assassin. Est-ce qu'alors la police allemande n'aurait pas protesté, si l'assassinat du 14 décembre 1833 n'avait été qu'un canard?

Puis on paraît ne plus s'occuper du mystérieux Hauser, lorsqu'en 1858 survient à son égard un regain de curiosité dont j'ignore la cause, et les dramaturges s'emparent de ses aventures pour les traduire sur la scène : A. Bourgeois et A. Dennery donnent un *Gaspard Hauser* à l'Ambigu, tandis que Fontan et Dupeuty font représenter, à la Gaîté, le *Pauvre Idiot ou le Souterrain d'Elberg*. Je me rappelle le succès d'Adolphe Laferrière dans le rôle de l'idiot et je retrouve dans l'*Artiste* la critique de cette dernière pièce, par Auguste Luchet, qui raconte

Digitized by Google

d'un air convaincu l'histoire de Gaspard.

Jusqu'ici Th. Gautier me paraît donc être le seul à affirmer le fait par lui révélé, resté jusqu'à présent sans écho, mais qui me dit que cette révélation n'est pas elle-même un canard?

Que dit des drames ci-dessus le J. J. des *Débats*, en 1858? A. D.

— L'année 1833 et le *Journal des enfants* ne peuvent avoir été la « date et le lieu d'éclosion du canard », si canard il y a, puisque, dès 1830, Merker publiait, en Allemagne, son ouvrage, dont voici le titre exact: *Caspar Hauser, nicht unwahrscheinlich, ein Betrüger.*

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

— Il est incroyable qu'on conteste l'existence de G. Hauser. Voir *Neuer Anzeiger für Bibliographie,etc.*, de Petzholdt, 1884, pp. 198-200. VICTOR CH.

—

L'abbé Huber, de Genève (XIX, 15). — Son véritable nom est Jean-Jacques Huber, et non pas Hubert. Il était d'une famille originaire de Schaffhouse qui avait acquis la bourgeoisie genevoise en 1654. Né lui-même à Genève en 1699, de J. J. Huber, membre des Deux-Cents de cette ville, et d'Anne-Catherine Calandrini, il embrassa le catholicisme et vécut à l'étranger. Il remplit à Turin les fonctions de chargé d'affaires de France et a laissé la réputation d'un homme extrêmement spirituel. La famille Huber existe encore. Elle a fourni des savants et des artistes distingués. HELVETICUS.

—

Le P. Girard et la Cadière (XIX, 17, 60). — On trouvera la bibliographie avec des détails assez étendus de ce procès notoire dans le *Centuria librorum absconditorum, London*, 1879, p. 225.

JOHN BULL.

—

Inscription à expliquer (XIX, 17). — Je n'ai pas la prétention de résoudre le problème, mais, pour l'honneur de notre cher *Intermédiaire*, je serais bien aise de voir un collaborateur se montrer plus fort que les archéologues du Limousin réunis. — Je ne puis que rappeler à l'auteur de la question que ces énigmes sont souvent compliquées de jeux de mots résultant soit de la position des syllabes, soit du sens français prononcé en patois local. Il en existe bien des exemples. Je l'engage donc à bien s'assurer : 1° si l'inscription est horizontale; 2° s'il y a bien *quit*, mot qui n'est pas latin; 3° s'il n'y a pas *mons* au lieu de mors; 4° enfin s'il n'y a pas des monts dans les armes de la famille de Montbrun, qu'il serait peut-être bon de donner. ERN. G.

—

Roch d'échecs dans les armoiries (XIX, 17). — Le *roc* ou *roquet* était un fer de lance recourbé sur les deux côtés.

D'après les héraldistes autorisés, la lance à fer recourbé est devenue la *fleur de lis;* la lance remoussée (le fer de lance rendu inoffensif au moyen d'une *morne* ou anneau que l'on passait à son extrémité), le roc d'échiquier.

Voir *Bulletin de la Soc. hér. de France*, vol. III, p. 199 sqq. et d'autres auteurs héraldiques. FREBOR.

— Le *Dict. héraldique* (Migne, 1852) dit: « *Roc d'échiquier*, meuble d'armoiries qui représente un roc ou la tour du jeu d'échecs, à la réserve que la partie supérieure est figurée en forme de croix ancrée. Le P. Menestrier prétend que le roc est le fer morné ou émoussé d'une lance de tournoi; mais l'opinion la plus probable est celle de Gâtelier de la Tour, qui prétend que les Espagnols nomment *rocs* les tours des échecs, et que c'est de là qu'est venu le terme de *roc d'échiquier.* » H. B.

—

Cotoire, bordure, carquan (XIX, 33). — L'on demande quels sont les dictionnaires dans lesquels se rencontre l'explication de ces trois mots, appliqués au XVIe siècle à la parure des femmes. Pour résoudre cette question, nous croyons qu'il est nécessaire d'en consulter plusieurs.

Nous n'avons rencontré *cotoire* que dans un seul, celui de Cotgrave, où *cottoire* (*de perles*) est défini collier de perles.

Quant à *bordure*, c'est un mot qu'on trouve dans tous les dictionnaires; mais peut-être n'est-il pas inutile de faire remarquer qu'au XVIe siècle, ce vocable était synonyme de *brodure*, et que *brodure*, outre le sens possédé actuellement par bordure, avait encore celui de broderie, ce dont on peut se convaincre en consultant Littré à l'historique de *bordure*. Or, il est très probable que ce dernier mot, quand il a été employé pour désigner certaines parties de la parure des femmes du XVIe siècle, l'a été au sens de broderie,

Digitized by Google

comme dans ce passage de Math. de Coucy : « Jean de Montfort, moult gran« dement houssé de soye et de bordure. » *Hist. de Charles VII*, p. 666.

Enfin, pour ce qui est du sens que possédait *carcan*, au XVIe siècle, il convient de renvoyer à ce que dit M. de Laborde, vo *Carquan*, dans sa *Notice des émaux, bijoux, etc., du Louvre* (Paris, Vinchon, 1853). L'on trouvera dans cet ouvrage deux extraits de l'Inventaire de Gabrielle d'Estrées, qui suffiront pour donner une idée de la richesse des colliers dits *carquans*.

Le mot paraît encore usité; du moins, il est dans Littré, où il est dit que le *carcan* est une sorte de collier de pierreries.

Selon Monet, ce nom de *carcan* s'appliquait, de son temps, à un bijou plus modeste, sorte de chaîne, formée de petits anneaux plats (il n'indique pas de quel métal ils étaient faits) dont les femmes se paraient le cou.

(Lisieux.) H. M.

— « Cotoire, cordon de diamans ou de perles autour d'un chapeau.» Nouveau dictionnaire françois-italien... Genève, 1677. In-8. — Bordure, mieux bordeure, peut être une broderie, car le mot border signifiait aussi broder. Dictionnaire italien-françois... par Nathanael Duez. Leyde, Jean Elsevier, 1659. In-8. — Carcan, un collier de pierreries ou une chaîne. Était encore en usage au XVIIIe siècle. Dictionnaire de Trévoux et autres.

LA MAISON FORTE.

Trouvailles et Curiosités.

Un passeport de l'évêque Grégoire. — Le voici dans sa simplicité évangélique, tel qu'il fut délivré à l'évêque du département de Loir-et-Cher (et non de Blois) par Coco Bailly, qui le fit contresigner par un de ses « secrétaires ordinaires ». L'original se trouve à la bibliothèque de Nancy, au *verso* d'un des feuillets du « Voyage dans les Vosges », du célèbre conventionnel, œuvre inédite qui mériterait d'être imprimée. Les fragments qu'on en a publiés ne donnent qu'une idée imparfaite de ce qu'a écrit l'ennemi-né du vandalisme révolutionnaire, du patois et de toute espèce de monarchie. L'EX-CAR.

PASSEPORT

NOUS, JEAN SILVAIN BAILLY, Maire de la Ville de Paris, certifions que *M. Grégoire, évêque de Blois et député à l'Assemblée nationale*, Nous a déclaré qu'il vouloit aller *dans son diocèse*, Département de *dans sa voiture, accompagné de ses gens et de M. Matis, sans autres armes que celles nécessaires pour sa défense personnelle.*

En conséquence, Nous prions MM. les officiers municipaux et MM. les commandants de la Garde Nationale et de la Gendarmerie de le laisser passer librement sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement, de l'aider de leur secours et assistance, s'il se trouve dans le cas d'en avoir besoin.

En foi de quoi, Nous lui avons donné le présent, que Nous avons fait signer par un de nos secrétaires ordinaires et auquel nous avons fait apposer le scel de la mairie.

Fait à l'hôtel de la mairie, à Paris, le *vingt-un du mois de mars*, l'an mil sept cent quatre-vingt-dix.

BAILLY.
Par M. le Maire : DUFORT.

(Sceau sur papier. Blason de la ville de Paris. Exergue : MAIRIE DE PARIS.) (Original. Imprimé in-fo.)

—

Le sonnet de la cataracte. — Après avoir été opéré de la cataracte par le Dr Perrin chez les frères de Saint-Jean de Dieu, M. Francisque Sarcey a fait le sonnet inédit et fameux de la cataracte. Nous ne croyons pas qu'il ait fait d'autres vers que ceux-là depuis *Caprice et Toquade* dans *le Mot et la Chose*. Voici le sonnet :

L'opération de la cataracte.

On a tiré le lit sous la haute fenêtre
D'où tombe en large nappe un beau jour, franc [et droit.
Le patient s'y couche ; il attend ; tout son être
Se roidit frémissant d'un invincible effroi.

Perrin est calme. Il prend un acier fin et froid ;
Sous la paupière ouverte où son regard pénètre,
Il promène la pointe et cherche à reconnaître, —
Pour frapper à coup sûr, — le juste et bon en-[droit.

Il fend l'œil d'un trait sec, élargit la blessure,
Pince du cristallin la pellicule obscure
Et l'enlève : « C'est fait », dit-il, l'air simple et [grand.

L'autre râle épuisé. Mais soudain, ô surprise,
Il a cru voir... il voit dans une lueur grise
La main qui le torture et la serre en pleurant.

P. c. c. : G. NOËL.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886


Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

Librairie de LEMERRE, passage Choiseul
PARIS

ESTIENNE (HENRI). — Deux Dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps, avec introduction et notes par P. RISTELHUBER. — 2 volumes in-8, brochés. . . . . **20 fr.**
Réimprimé à 400 exemplaires seulement. Livre de philologie unique pour la saveur gauloise et la bonne humeur.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris, gare SAINT-LAZARE, tous les soirs à 8 heures 50 min.
Départ de Londres, — VICTORIA, — à 7 heures 50 min.
— — LONDON BRIDGE, — à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours.**

1re CLASSE, 42 fr. 50. — 2e CLASSE, 31 fr. 25. — 3e CLASSE, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois.**

1re CLASSE, 71 fr. 25. — 2e CLASSE, 51 fr. 25. — 3e CLASSE, 40 fr.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à ROUEN, DIEPPE, NEWHAVEN et BRIGHTON.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

1886 — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 11807

Digitized by Google

Parraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 10 Mars 1886.



Cherchez et vous trouverez — Il se faut entr'aider.

XIXe année — N° 128 — Nouvelle série IIIe Année N° 53

HARVARD COLLEGE
MAR 29 1886
LIBRARY

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

Par décision ministérielle du 25 *février* 1886, *les agents du Ministère des Postes et des Télégraphes sont autorisés à percevoir les abonnements à* l'Intermédiaire. *Nos nouveaux abonnés de Paris et des Départements n'auront donc, pour acquitter le montant de leur abonnement, qu'à se présenter aux bureaux de poste, où la quittance de leur abonnement leur sera délivrée sans frais.*

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

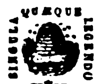
Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 mars 1886.*

XIXe Année — N° 128.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. — IIIe année.

HARVARD COLLEGE MAR 29 1886 LIBRARY.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Questions grammaticales. — J'ai été bien grondé, dans ma jeunesse, pour avoir employé l'expression adverbiale *de suite* dans le sens de *tout de suite*. Or, je viens de voir dans *la Morte* que M. Octave Feuillet se sert de la même expression plusieurs fois, et notamment page 167 : « Il remarqua *de suite* que les traits de son vieux cocher n'avaient pas leur impassibilité ordinaire. » Dans les œuvres de Flaubert, *tout de suite* fait constamment place à *de suite*. Nos vieux grammairiens s'étaient-ils trompés? S'étaient-ils trompés aussi quand ils interdisaient de dire *ses père et mère* et autres phrases analogues? J'ai trouvé *ses père et mère* dans Sainte-Beuve. Ce qui me ferait croire que l'Académie a levé l'interdiction, c'est qu'elle a couronné l'*Histoire comparée des littératures espagnole et française*. Jadis, on défendait également de faire suivre immédiatement d'un adjectif ou d'un participe les pronoms suivants : celui, celle, ceux... Cela se fait continuellement aujourd'hui, et notre *Intermédiaire* m'en offrirait des preuves. A-t-on changé tout cela ? POGGIARIDO.

—

Musée Ethnographique. — Si l'on cherche dans un dictionnaire ce que ces deux mots veulent bien dire, on trouve, dans celui de Littré, que l'on qualifie d'*ethnographique* ce qui a rapport à l'*ethnographie* et que l'*ethnographie* est « la description des mœurs, du caractère et des passions des hommes ». Il est probable que la définition du dictionnaire de l'Académie est à peu près, sinon semblable.

Voici donc un musée qui, d'après son titre, décrit les mœurs, le caractère et les passions des hommes : ce qui peut sembler extraordinaire pour un musée.

L'on se demande alors si, le vocable bibliothèque n'existant pas, on imaginerait de le remplacer par ces deux mots : « musée bibliographique »? et si tout le monde ne crierait pas à l'absurde?

L'adjectif *ethnique*, que l'on serait tenté d'employer, possède un sens très déterminé dont il faudrait le faire sortir. Mais peut-être vaudrait-il mieux lui faire cette violence que de conserver une locution illogique? P. DE B.

—

Versinaux. — Une déclaration de délaissement de terres nobles, datée de l'année 1657, mentionne au nombre des droits qui leur appartiennent ou en dépendent les... *verses*, VERSINAUX, *abbatures*, etc., etc.

Je cherche en vain les *versinaux* dans les dictionnaires à ma portée, y compris Lacurne.

Je n'espère plus, pour connaître la définition de ce terme de droit féodal, qu'en mes confrères de l'*Intermédiaire*.

V.-J. V.

—

Credo quia absurdum. — On lit dans le compte rendu sténographique de la séance de la Chambre des députés du 15 février dernier le dialogue suivant :

« M. le rapporteur (proposition de loi sur la liberté des funérailles). — Voulez-vous que nous répétions, nous aussi, cette parole de saint Paul : *Credo quia absurdum?*

« M. Freppel. — Ces paroles ne sont pas de saint Paul, mais de Tertullien.

« M. le rapporteur. — Vous êtes, en cette matière, plus compétent que moi; mais j'ai vu quelque part qu'elles étaient de saint Paul.

Digitized by Google

« M. Freppel. — Non! de Tertullien! de Tertullien! »

Et le président (M. Charles Floquet) a clos le débat en disant : *C'est entendu.* — Mais non! Ce ne serait pas entendu si l'on en croyait quelques lecteurs de Tertullien qui déclarent qu'ils n'ont jamais pu rencontrer le *Credo quia absurdum* dans les œuvres de ce père de l'Eglise. Donc, malgré l'autorité de l'évêque d'Angers, la chose reste douteuse. Je viens demander si quelqu'un de nos collaborateurs pourrait, par la citation d'un texte formel, donner définitivement raison à Mgr Freppel. Je dis un *texte formel*, car il s'agit de retrouver les trois célèbres mots, et non une pensée qui s'en rapprocherait plus ou moins.

UN VIEUX CHERCHEUR.

P. S. — Si l'on vient à déclarer ici, après les plus sérieuses vérifications, que la citation littérale brille par son absence dans les œuvres de Tertullien, je demande que l'on adresse à M. le président Floquet un exemplaire du numéro où serait rétablie la vérité, numéro accompagné de cette observation : *ce n'est pas entendu.*

—

La famille de Charlotte Corday. — La filiation de la fille de Corneille à Charlotte Corday a été publiée; mais je ne connais rien de positif sur les proches de l'héroïne, c'est-à-dire sur son père, sa sœur et ses deux frères.

On sait que, de sa prison, Charlotte Corday écrivit à son père; elle lui dit : « J'espère que vous ne serez pas tourmenté. » — Fut-il inquiété à cause d'elle ? Il ne le paraît pas.

Dans cette même lettre, elle ajoute : « J'embrasse ma sœur que j'aime de tout mon cœur. »

La sœur de Charlotte? Qu'était-elle? Que devint-elle?

Quant aux deux frères, l'aîné avait été à l'Ecole militaire; tous deux étaient émigrés et servaient à l'armée des Princes lorsque retentit la renommée de leur sœur.

M. L.

—

Le dernier maire de la Rochelle, Jean Guiton. — Dans ses notes sur l'Histoire de la Rochelle, tome II, page 609, le père Arcère s'exprime en ces termes : « J'ai entre les mains la table d'un manuscrit dans laquelle on lit ce qui suit : « Particularités touchant M. Jean Guiton, der- « nier maire de la Rochelle, ses actions « et ses emplois devant et après le siège « de cette ville, ses qualités personnelles, « le lieu et le temps de sa mort », p. 477. Ce manuscrit, dont la table a été détachée de l'original, avait appartenu à M. de Laizement, ministre de la Rochelle en 1685, depuis réfugié à Londres. Un Rochellois de mes amis a vu ce manuscrit dans cette ville il y a trente ans. J'ai fait faire, pour déterrer ces papiers, toutes les recherches imaginables; on n'a pu en savoir des nouvelles. En dernier lieu, M. de Missy, ministre français, résidant à Londres, a fait, mais inutilement, de nouvelles perquisitions. »

Les questions posées par Arcère ont été élucidées à fond, avec autant de sagacité que de sûreté, par feu P. S. Callot, le dernier biographe de « Jean Guiton ».

Cependant, il serait intéressant de retrouver le récit contemporain signalé par Arcère, et dont la table seule existe encore aujourd'hui à la bibliothèque de la Rochelle.

CHAMPVERNON.

—

Buste de Desilles. — Le 16 février 1791, l'Assemblée électorale du département de la Côte-d'Or, séant à Dijon, tous les corps administratifs habitant cette ville, la garde nationale et un nombreux concours de citoyens inauguraient en grande pompe le buste du brave Desilles, mort héroïquement à Nancy.

Quelque obligeant collaborateur pourrait-il nous indiquer la destination actuelle de ce buste, placé primitivement dans la salle du Directoire du département de la Côte-d'Or?

LUD. ROSAMOIN.

—

Suffolk. — Quels sont les ascendants d'Anne *de Suffolk*, qui épousa Galhard IV *de Durfort*, seigneur de Duras, tué en 1474? On voudrait connaître plusieurs degrés de ces ascendants s'il est possible.

C.

—

Pierre Leprestre de Vauban. — N'ayant pas à ma disposition la généalogie des grands officiers de la couronne ni autres ouvrages du même genre, j'ai recours à l'obligeance de l'*Intermédiaire* pour avoir quelques renseignements sur les Vauban.

Ils appartiennent, en effet, de très près au Nivernais et, en particulier, à la petite

Digitized by Google

ville de Luzy, où leur nom se montre plus d'une fois sur nos registres d'état civil. Je remarque, entre autres, celui de Pierre Leprestre, écuyer, seigneur de Vauban, Montarmin et Etevaux, âgé de soixante ans, qu'on inhume le 22 août 1693 dans notre église. Ne serait-il pas frère ou cousin du maréchal? L. G.

—

Pauli. — C'est le nom d'un moine d'un couvent de Thann (haute Alsace).

Connaît-on ses écrits et l'époque de son existence? GERS.

—

Concini. — Ses restes ont-ils été en partie mangés par la populace, comme il est dit dans plusieurs écrits? M. F. Pouy ne croit pas à cet horrible et triste régal anthropophagique, comme il le dit dans son ouvrage sur le célèbre favori (*Concini, maréchal d'Ancre... Paris, Picard*, 1885) ; il est difficile de croire en effet à un pareil acte de sauvagerie.

Connaît-on aussi des lettres de la maréchale d'Ancre autres que celle récemment citée dans un catalogue de M. Etienne Charavay? J. D.

—

La transfusion appliquée à la vigne. — Il vient de paraître, sous ce titre : *la Transfusion, guérison des vignes phylloxérées et suppression de la taille des arbres fruitiers, système J. Desbois, exposé par J. Roy-Chevrier, viticulteur* (Lyon, Vitte et Perrussel, libraires), une plaquette d'environ 80 pages, très élégamment écrite et non moins élégamment imprimée, dans laquelle on prétend que la *transfusion*, si connue et si usuelle en médecine, *peut s'appliquer également à la vigne*, et que rien n'est aisé ni salutaire, soit dans le cas de simple anémie de la vigne, soit dans le cas désespéré du phylloxera, comme de reconstituer le cep au moyen de ses propres sarments. Est-ce que ce système n'a point déjà été découvert et appliqué? En d'autres termes, le *système Desbois* est-il une révélation? ANNEMUNDUS.

—

Le percegraine. — C'est en vain que M. Arthur Heulhard a demandé par la voie des journaux et en particulier dans la *Revue dramatique* quelles étaient les fonctions théâtrales du percegraine au XVIIIe siècle. On ne lui a pas répondu. Nos collaborateurs seraient-ils plus heureux et pourraient-ils me donner sur ce personnage des renseignements qui m'intéressent au plus haut point, m'occupant spécialement de l'histoire du théâtre? E. VANNES.

—

Un parallèle entre Ninon et Marion. — Dans un article de la *Revue bleue* consacré à la reprise de *Marion de l'Orme* à la Porte-Saint-Martin, M. Hugues le Roux cite un parallèle entre les deux célèbres courtisanes du XVIIe siècle — Ninon de Lenclos et Marion — emprunté, dit-il, à Hamilton dans ses « Mémoires du chevalier de Grammont ». — Je n'ai de ce charmant ouvrage que l'édition Brunet (Charpentier, 1 vol. in-12), et il m'a été impossible d'y trouver le passage cité; l'édition est-elle incomplète ou y a-t-il erreur de l'auteur de l'article? et est-ce ailleurs que dans les « Mémoires de Grammont » qu'il faut chercher le parallèle? M.

—

L'infante Gradafillée. — Dans une lettre où il raconte son passage à Orléans, la Fontaine dit : « Je vis la Pucelle (la statue de Jeanne d'Arc); mais, ma foi, ce fut sans plaisir : je ne lui trouvai ni l'air, ni le visage d'une amazone; l'*infante Gradafillée* en vaut dix comme elle... »

Qu'est-ce que l'infante Gradafillée? Sans doute une héroïne de poème ou de roman, mais duquel? E. M.

—

Les couplets d'Amphitrite dans « Orphée aux Enfers ». — Vers 1858 ou 1859, dans les premiers temps du grandissime succès d'*Orphée aux Enfers*, aux Bouffes-Parisiens du passage Choiseul, les deux auteurs de cette illustre opérette ajoutèrent, après coup, à leur œuvre primitive, un rôle nouveau, celui d'Amphitrite, pour les débuts d'une grande et svelte jeune fille brune, — Mlle Maréchal, — qui ne fit qu'apparaître seulement au théâtre et devint, peu après, la fidèle compagne d'un de nos plus grands peintres militaires, M. Alfred de Neuville, dont elle reste aujourd'hui la veuve inconsolée.

Si ma mémoire de tout jeune homme d'alors ne me trompe pas, Amphitrite, — puisque Amphitrite il y a, ou, plutôt, il y avait! — chantait un couplet dans le premier acte d'*Orphée*, tableau du Réveil des Dieux dans l'Olympe, — puis, quelques

Digitized by Google

scènes plus loin, un Rondeau à Jupiter, quand, devant Junon furibonde, les Déesses récitent à « *papa Piter* » la kyrielle de ses fredaines.

Ces couplets, que chantait alors Mlle Maréchal avec un charme si juvénile, qu'on pouvait croire que l'auteur les avait écrits pour elle, — ces couplets ne se trouvent imprimés ni dans l'édition originale d'*Orphée aux Enfers* (1858), ni dans la jolie édition de ce même *Orphée*, illustrée par Edmond Morin. Paris, *Librairie Nouvelle*, 1860, gr. in-12.

Quelque amateur de théâtre pourrait-il nous donner le texte complet de ce couplet et de ce rondeau?

Les vieux (et je suis de ceux-là!) aiment à retrouver les refrains du temps de leur jeunesse! ULRIC R.-D.

—

Le peintre Adalbert Suchy. — Adalbert Suchy, peintre en miniatures, portraits, etc., a travaillé vers 1794 à la cour de Naples. Est-il Français et a-t-on quelques détails sur sa biographie et sur ses principales œuvres? E. ROB.

—

La passion des chaussures. — On sait que Restif de la Bretonne avait la passion des petits pieds et des jolies chaussures, et qu'il gardait précieusement celles de ses maîtresses qu'il pouvait se procurer. Cette passion était même loin d'être toute platonique, témoin son aventure avec les souliers roses de madame Parangon. Mais il paraît que Restif n'était pas seul à avoir cette passion, et M. Antoine Bettelheim, dans sa *Biographie de Beaumarchais,* nous apprend que ce dernier avait fait mouler une des mules de madame de La Marinaye, sa maîtresse, et qu'il en conservait la reproduction en or sur son bureau. On peut citer à l'appui de ce fait ce passage d'une de ses lettres insérée dans l'édition de ses œuvres complètes parue chez Laplace en 1876: « Qu'avais-je besoin de voir « votre jambe attachée au genou le mieux « fait? et ce pied, si petit, si furtif, qu'on « le mettrait dans sa bouche...? » Connaît-on d'autres personnages ayant poussé à ce point cette bizarre passion?

O'REALY.

—

Polignac, jeu de cartes. — Quelle est l'origine de ce jeu? Pourquoi ce nom?

VEUS.

—

Relation de la maison de Sainct-Cyr par une dame de Bretagne. — Manuscrit de 168 pages in-fol., écriture du XVIIe siècle. A la 143e page se trouve la signature de l'auteur, *Louise Huelvan de Penenjean*, 1701. Que vaut ce manuscrit? a-t-il déjà été imprimé? L. V.

—

Les armoiries et les marques municipales. — Le droit d'accorder des armoiries fait partie du pouvoir souverain. Toutes les localités n'y ont pas droit, mais toutes peuvent se servir d'une marque (pour les bornes, les arbres forestiers) ou d'un cachet avec empreinte pour les actes publics. Ces marques, ces empreintes, sont ordinairement un emblème tiré de la vie du saint patron de la communauté (à Hesse, le gril de saint Laurent). Ces marques, ces empreintes peuvent-elles figurer comme « armoiries » dans un recueil héraldique sérieux? Comment alors reconnaître le vrai du faux? Un négociant peut se servir de sa marque commerciale sur son cachet; personne ne pense à en faire un blason. Ne doit-il pas en être de même pour les marques, les empreintes des localités qui n'ont pas reçu des armoiries du pouvoir souverain? L'EX-CAR.

—

Armorial de Guillaume Revel. — A-t-on publié sur l'*Armorial d'Auvergne, Bourbonnais, Forez*, de Guillaume Revel, des travaux autres que la *Note* d'Aug. Bernard, parue dans le compte rendu de 1865 des séances de la Diana (société historique et archéologique du Forez), et que la *Notice* donnée par M. Régis de Chantelauze dans le second volume de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* de J. M. de La Mure, p. 219 et suiv.?

(Roanne.) L. M.

Réponses.

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 692, 747). —Comme MM. Milsand, Schuck, Dr Charreyre et Carson, je me tiens à la disposition de mes confrères les Intermédiairistes qui voudraient bien échanger leur *ex-libris* contre le mien.

GEORGES MANTIN,

54, quai de Billy, Paris.

Digitized by Google

— Je mets mon *ex-libris* à la disposition de tous les Intermédiairistes collectionneurs.

(Sceaux, Petit-Château.) A. INGOLD.

— MM. François Favre et Olivier de Gourcuff nous ont envoyé quelques exemplaires de leur *ex-libris* pour échange.

L. F.

—

Moncrabeau (XIX, 12, 93, 123). — Namur est ville belge; les Namurois sont de vieux et francs Gaulois; la gauloiserie y est représentée par une société dite de Moncrabeau; en style de « moncrabeautien », le mot « Moncrabeau » s'emploie très fréquemment et signifie par extension « Namur ».

A noter pour les commentateurs futurs.

Y⁴.

—

Régence de Tunis (XIX, 12, 58, 120).—

— Histoire véritable des dernières guerres advenues en *Barbarie* et du succès pitoyable de dom Sébastien, Roi de Portugal, qui mourut en la bataille du 4 août 1578, avec l'origine et descente des Rois qui ont commandé ès Royaumes de ladite *Barbarie*, trad. de l'espagnol en franc. Paris, 1579, in-8.

— Histoire de la *Barbarie* et de ses corsaires, où il est traité de leur Gouvernement, mœurs, coutumes, brigandages, sortilèges, etc., par le Révérend Père Franç. Dan. Paris, 1637, in-4.

— Le Bouclier de l'Europe, ou la guerre sainte, etc., avec une relation des voyages faits dans la Turquie, la Thébaïde et la *Barbarie*, par le père Jean Coppin. Lyon, Briasson, 1686, in-4.

— Voyages d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus en Turquie, Perse, Arménie, Arabie et *Barbarie*. Paris, 1730, in-12.

— Relation de la navigation malheureuse du capitaine François Brook, Anglais, en *Barbarie*, traduite en allemand. Stuttgart, 1748, in-12.

— Voyages du détroit d'Hercule, maintenant appelé le détroit de Gibraltar et ceux des ports d'Espagne et de *Barbarie*, par Thomas James (en anglais). Londres, Rivington, 1771, 2 vol. in-4.

— Poiret : Voyage en *Barbarie* ou Lettres écrites de l'ancienne Numidie pendant les années 1785-86, sur la religion, les coutumes, les mœurs des Maures et des Arabes avec un essai de l'histoire naturelle du pays. 1789, 2 vol. in-8.

— Voyage de La Condamine au Levant, manuscrit de la Bibliothèque nationale.

— Ebdn-Khaldoun. Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites et de la Sicile sous la domination musulmane. Texte arabe, accompagné d'une traduction française par Noël des Vergers. Paris, 1841, in-8.

— Ibn-Khaldoun. Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale. Traduit de l'arabe par le baron de Slane. Alger, 1856, 3 vol. in-8.

— Négociations de la France dans le Levant, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques des ambassadeurs de France à Constantinople et des ambassadeurs envoyés et résidents à divers titres à Venise, Raguse, Rome, Malte et Jérusalem, en Turquie, Perse, Géorgie, Crimée, Syrie, Egypte, etc., et dans les États de *Tunis*, d'Alger et de Maroc. Publiés par E. Charrière. Paris, Imprimerie nationale, 1848-1860, 4 vol. in-4.

— Notice sur la régence de *Tunis*, par Henri Dunant, Genève, 1858.

— Blakesley : Four months in Algeria with a visit to *Carthage*. 1859.

— Etudes sur les eaux thermales de la *Tunisie*, 1864, par le Dr Guyon.

— Duveyrier : *La Tunisie* (Hachette).

— Boissière : Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique (Hachette).

— Piesse : Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie, *Tunis* et Tanger (Hachette).

— Antichan : *La Tunisie* autrefois et aujourd'hui (Delagrave).

— Antichan : *Le pays des Kroumirs* (Delagrave).

— Dumont : Notice sur *Tunis*.

— Extraits de la mission de M. le commandant Roudaire dans les *Chotts tunisiens* (1878-1879), par M. Léon Dru, in-8 (Chamerot).

— Description géographique de *Tunis* et de la régence, avec notices historiques, ethnographiques et archéologiques, par le commandant Villot du 125e de ligne, in-8 avec carte (Challamel).

— Histoire générale de la *Tunisie*, depuis l'an 1590 avant Jésus-Christ jusqu'en 1883, par Abel Clarin de la Rive (Challamel).

— *La question tun sienne* et l'Afrique septentrionale, par Edmond Desfossés (Challamel).

— Le protectorat français en *Tunisie*, avec texte et commentaire du traité de Kassar-Saïd du 12 mai 1881, par Edmond Desfossés.

— De la réorganisation administrative et financière de la *Tunisie*, avec texte officiel des traités, par Edmond Desfossés.

— Espagne, Algérie et *Tunisie*. Lettres à M. Michel Chevalier, par P. de Tchihatcheff, in-8 avec carte (Challamel).

— Voyage de MM. Cagnat et Saladin en *Tunisie*, publié dans le *Tour du Monde*, année 1885.

— *La Tunisie*, Notes sur le mouvement des troupes du quartier général, par M. Théodore Blancard. Revue du monde latin, 1884.

— Hérisson : Carte des régences d'Alger, de *Tunis* et de Tripoli avec l'empire du Maroc. Paris, 1847. 1 feuille.

— Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes, par de Cardonne, Paris, 1765, 3 vol. in-12.

— Vie de Barberousse, général des armées navales de Soliman II, empereur des Turcs. Paris, 1781, in-12 avec portrait.

— Voyage dans les États barbaresques de Maroc, Alger, *Tunis* et Tripoly, ou lettre d'un des captifs qui viennent d'être rachetés par MM. les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité. Paris, 1785, in-12.

— Mémoire sur le traité fait entre Philippe le Hardi et le roi de *Tunis* en 1270, pour l'évacuation du territoire de Tunis par les croisés, par le baron Sylvestre de Sacy. Paris, 1825, in-8.

— Avventure e osservazioni di Filippo Pa-

Digitized by Google

nanti sopra le caste di *Barberia*. Milano, 1829, 2 vol. in-12.

— Recherches sur la topographie de *Carthage* par Dureau de Lamalle, avec des notes par M. Dusgate. Paris, 1835, in-8.

— Vocabulaire français-arabe des dialectes vulgaires africains d'Alger, de *Tunis*, de Maroc, et d'Égypte, par Marcel, 1837, in-8.

— Géographie ancienne des *Etats barbaresques*, d'après l'allemand de Mannert, par Marcus et Dnesberg. Paris, 1842, in-8.

— Documenti sulla Storia di *Tunis* di Giorgio Nieuly. Livorno. 1838, in-8.

— Autobiographie d'Ibn-Khaldoun, trad. de l'arabe par Mac Guckin de Slane. Paris, impr. royale, 1844. in-8.

— Essai historique sur les races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale, leurs origines, leurs mouvements et leurs transformations, par Pascal Duprat. Paris, 1845, in-8.

— Le Véloce ou Tanger, Alger et *Tunis*, par Alex. Dumas. Paris, 1848, in-8.

— Considérations sur le royaume de *Tunis*, par Brandin. Paris et Alger, 1846, in-8.

— Album Africain, recueil de cartes, plans, vues, gravures, lithographies, dessins, aquarelles, etc., représentant les sites, les événements, les personnages, les monuments, les mœurs et coutumes de l'Algérie et du littoral de la Méditerranée musulmane, recueillies par M. André, conseiller à la cour d'appel d'Alger, Alger, 1852. 3 vol. in-fol. (Le 3e volume comprend les régences de Maroc, *Tunis* et Tripoli, l'Égypte, etc.)

— Articles publiés dans la « Revue politique et littéraire » :

— 1881. Tunis et l'Italie, par M. Peruzzi; Réponse à M. Peruzzi; Tunis, par M. de Crozals; Le protectorat tunisien, par M. Léon Journault; La Tunisie et l'opposition, par M. Anatole Leroy-Beaulieu; Le traité du Bardo, par M. Joseph Reinach.

— 1882. La politique française en Tunisie. par M. Gabriel Charmes; Le collège Saint-Louis de Carthage, Le cardinal Lavigerie, par M. de Crozals.

— 1883. La Tunisie en 1883, par M. Léon Journault.

— 1884. Les écoles françaises en Tunisie, par M. Foncin.

— 1886. La Tunisie, par M. Foncin; Les fouilles de Carthage, par M. Salomon Reinach.

Dans cet article, M. Reinach cite entre autres les ouvrages suivants :

— Mission de Carthage, de M. de Sainte-Marie, 1885.

— Excursions dans l'Afrique septentrionale, par les délégués de la Société établie à Paris pour l'exploration de Carthage. Paris, 1838.

— Davis, Carthage and her remains. London, 1861.

— Lavigerie : De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage, Alger, 1881.

— Delattre. Objets archéologiques exposés à Amsterdam. Tunis. 1883.

— Articles publiés dans la « Revue scientifique » :

— 1876. La mer intérieure du Sahara, par M. Girard de Rialle.

— 1877. Positions géographiques des principaux points de la côte de Tunisie, par M. Mouchez; La mer intérieure d'Algérie et le seuil de Gabès, par M. Pomel.

— 1879. Le projet de mer intérieure en Algérie, par M. Cosson.

— 1881. L'Algérie dans le pays des Kroumirs, par M. Vélain, *avec une vue de l'île Tabarque et du fort Djedid;* L'hôpital arabe de Tunis, par M. Variot; L'expédition de Tunisie.

— 1882. La question de l'eau en Tunisie.

— 1884. L'ancienne mer intérieure africaine, par M. Rouire; La salubrité publique à Tunis, par M. Daremberg.

— Magasin pittoresque, 1866. *Les ruines de Carthage d'après les écrivains musulmans.* Dans cet article on cite les auteurs suivants : Aboul-Féda, Ibn-Abou-Dinar, El-Abdéry, etc.

— Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences ;

— Congrès du Havre, 1877. M. Pomel : Géologie de la province de Gabès et du littoral oriental de la Tunisie.

— Congrès d'Alger, 1881. M. Fuchs : Les gîtes de plomb et de fer de la Tunisie. M. Maurel : Conquête pacifique de l'Afrique septentrionale par les Français. M. Playfair : Une visite au pays des Kromirs.

— Congrès de Blois, 1884. M. Doumet-Adanson : Sur le régime des eaux qui alimentent les oasis du sud de la Tunisie; Les silex taillés de Tunisie. M. le Dr Rouire : La mer intérieure africaine (2 cartes). M. Périer : La nouvelle carte de la Tunisie à l'échelle de 1/200,000. M. Letourneur : Sur le projet de mer intérieure; M. Cosson : Sur le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer dite intérieure.

M. Cosson cite les travaux de MM. Roudaire (cartes de la région des Chotts; Mer intérieure africaine) ; Dr Rouire (carte de la Tunisie centrale); G. Villain (Etude sur l'histoire de la Tunisie depuis la conquête arabe, publiée dans le Bull. de l'Association scientifique de France, 1882) ; Parisot (Mémoire inédit) ; etc.

E. Gx.

—

Gaspard Hauser (XIX, 13, 59, 124, 125). — Théophile Gautier avait une mémoire prodigieuse, mais il écrivait au courant de la plume, le plus souvent à l'imprimerie même; il n'est donc pas étonnant qu'il ait parfois commis des erreurs. Il a attribué à Méry l'histoire de Gaspard Hauser, et il s'est trompé ; il a confondu Gaspard Hauser avec *Juliah*, la jeune fille sauvage qui habitait les forêts du département du Var; c'est une histoire qui a fait parler et fait rire d'elle autrefois ; Méry l'avait inventée de toutes pièces longtemps après que l'aventure de Gaspard Hauser fut connue. Celle-ci est absolument vraie. Ce malheureux a été enlevé, isolé, séquestré, mis en liberté et assassiné. Ce crime a eu pour objet et pour résultat l'avènement d'une branche collatérale sur un trône d'Europe au détriment de la branche directe. Gaspard Hauser, né en 1812, aurait aujourd'hui 74 ans. Sa sœur, apparentée à plus d'une famille souveraine, vit encore et est actuellement à Paris. Il y a vingt ans, on m'a montré l'homme qui, disait-on, avait tué cet infortuné.

LE VALENTINOIS.

—

Digitized by Google

Gérard de Nerval et le « Faust » de Gœthe (XIX, 16, 59). — Le commentaire à l'aide duquel M. Jules Richard a interprété et développé le « peut-être » discret de M. Edouard Thierry, si affirmatif et si net qu'il soit, laisse subsister, cependant, quelques doutes dans mon esprit. Jusqu'à plus ample informé, j'ai peine à admettre la supercherie littéraire attribuée à Gérard de Nerval. Le rappel et la fixation de quelques dates indiqueront comment les doutes me sont venus.

La première édition de la traduction du « Faust » est datée de 1828. Gérard, né en 1808, avait alors vingt ans. On sait que Gœthe, lisant cette traduction et la trouvant parfaite, Eckermann, légèrement dédaigneux, lui dit : « Mais, savez-vous que celui qui l'a faite n'a que dix-huit ans? » A quoi Gœthe, surpris, répondait : « Son livre n'en est pas moins un prodige de style. » Mais ce jugement si honorable ne fut rendu que lorsque le livre était déjà imprimé et publié; il ne fut connu que bien longtemps après l'apparition de la première et même de la seconde édition; il ne pouvait donc avoir aucune influence sur les décisions de l'éditeur qui s'était chargé de présenter la traduction au public. Or, à ce moment, Gérard, quoiqu'il eût publié déjà quelques « Elégies patriotiques » et une ou deux « comédies satiriques, » était à peu près ignoré de tous, en dehors d'un cercle littéraire assez restreint. Quel avantage eût trouvé le libraire à mettre le nom de Gérard, tout court, tel qu'il se trouve sur les titres des deux éditions de 1828 et de 1835, au lieu du nom de Charles Boverat, si celui-ci eût été l'auteur véritable de la traduction? La seconde édition, parue en 1835, a, de plus que la première, une très belle eau-forte, placée en frontispice, représentant le docteur Faust dans son cabinet. Cette eau-forte n'est pas signée, mais son auteur est le peintre Adolphe Leleux, qui l'exécuta sur la demande de Gérard et la lui livra en 1834. Leleux connaissait Gérard depuis quelques années déjà à cette époque; il fut nécessairement souvent question, entre eux, de la traduction du « Faust », et il croit pouvoir affirmer qu'elle était de Gérard et de lui seul. A la même époque, c'est-à-dire vers 1834, Gérard, sans domicile, logeait provisoirement chez Célestin Nanteuil, qui avait fait dresser, à l'usage de son ami, un lit de camp dans son propre atelier. Gérard vivait là, au jour le jour, insoucieux, comme il le fut toute sa vie, de la veille et du lendemain, encombrant de sa copie, c'est-à-dire de feuillets manuscrits, inégaux, sans lien apparent entre eux, les meubles et la tablette de la cheminée. Il travaillait, à ce moment, à la traduction du « second Faust », qui parut en 1840; et, un jour, dans une conversation avec le peintre-graveur Edmond Hédouin, pensionnaire et élève de Nanteuil, et M. Eudore Soulié, commensal de la maison, il fit à ses deux jeunes amis une si brillante analyse de cet ouvrage, qu'Eudore Soulié se mit aussitôt en quête, et, l'ayant trouvé non sans peine, Edmond Hédouin et lui-même y cherchèrent en vain l'attrait et la plupart des beautés dont l'avait revêtu la séduisante et féconde imagination du traducteur. Il est certain que Gérard avait une connaissance approfondie de la langue allemande, et il est non moins certain qu'aucun de ceux de ses amis que nous avons pu consulter, ni Adolphe Leleux, ni Edmond Hédouin, qui le connurent avant l'apparition de la deuxième édition du « Faust », et qui vécurent, depuis, familièrement avec lui jusqu'à sa mort, ne lui ont jamais entendu faire aucune allusion à une collaboration quelconque pour la traduction de cet ouvrage.

M. Jules Richard dit encore que Gérard devait revoir, refaire et adapter, et, sous une forme plus dubitative que ses précédentes affirmations, il ajoute : « Je crois qu'il n'eut pas le temps et que la part du premier traducteur (Charles Boverat) fut plus complète qu'elle n'aurait dû être. » Il reste heureusement une preuve de l'intérêt que prenait Gérard à la traduction du « Faust » qui porte son nom. Cette traduction est précédée, en effet, au moins dans la deuxième édition, d'une préface, sous le titre d'*Observations*, écrite incontestablement par l'auteur de « Lorely ».

Revenons à la première. Elle est datée, comme je l'ai dit, de 1828; mais la traduction et l'impression du volume ne se sont pas faites en un jour. On peut dire, sans exagération, que le livre était en main depuis trois ou quatre années au moins lorsqu'il parut. Si le collaborateur de l'*Intermédiaire* qui signe Jules Richard est le même, comme je le pense, que l'ancien chroniqueur de l'*Epoque* et du *Figaro*, comment, né en 1825, d'après Vapereau, aurait-il vu son ami Charles Boverat travailler à la traduction du

Digitized by Google

« Faust » mise en vente par l'éditeur Dondey-Dupré en 1828?

Il y a là, dans les souvenirs de M. Jules Richard, une confusion qui me paraît d'autant plus certaine que la traduction du « Faust » n'avait pas été faite en vue de la représentation, comme paraît le croire l'auteur de la note à laquelle j'essaye de répondre, et qu'il ne fut jamais question de la mettre au théâtre. Si, plus tard, vers 1846, Berlioz, frappé, comme l'avait été Gœthe lui-même, de l'excellence de cette traduction, en emprunta les chœurs, et, sur ces paroles, écrivit une de ses plus belles partitions, on peut, sans trop de témérité, affirmer que ce résultat n'avait été prévu ni par l'auteur de la traduction, ni par ses collaborateurs, s'il en eut.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, à ce propos, qu'en cette même année 1828, date de la première édition du « Faust » de Gérard, parut une autre traduction ou plutôt une adaptation à la scène française du « Faust » de Gœthe, par Charles Nodier et Antony Béraud. M. Jules Richard n'a certainement pas confondu le drame de Nodier et de Béraud avec la traduction de Gérard; mais, peut-être, a-t-il trop légèrement chargé le doux et mélancolique poète d'une supercherie littéraire dont il était incapable et dont il est innocent. FR. F.

—

Filles de joie (XIX, 33). — Ce n'est pas seulement à la cour des rois de France qu'on trouvait des filles de joie attachées à la personne des seigneurs, l'armée en traînait avec elle des troupes immondes destinées aux plaisirs de la plus infime soldatesque. On sait que cet usage remonte à la plus obscure antiquité, puisque Darius et Alexandre se faisaient suivre par un nombre considérable de concubines, dont le titre, il est vrai, ne justifiait pas encore celui de filles de joie. Les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* mentionnent, qu'au moyen âge, une troupe de 1,500 à 2,000 concubines (ou filles de débauche) accompagnaient les soldats. Quant à celles de la cour, les comptes de la chambre aux deniers de 1469-70 contiennent la note suivante, égarée parmi celles qui ont trait aux dons faits par Louis XI aux chapelles de Tours et d'Amboise : *A lui* (au roi) *encore le dit jour* (4 mai 1470) *baillé par Gme Graffort, archier de sa garde, pour donner aux* FILLETTES DE JOYE *suivants a court pour leur May dix escus... treize l. quinze s. tournois*. Sur le registre des Menus Plaisirs du roi Louis XII pour l'année 1503, on remarque une mention identique. Ajoutons que celui de l'*Epargne* de François II pour l'année 1560 contient les dépenses faites par les joyeuses filles ENTRETENUES TRADITIONNELLEMENT à la cour, entre autres celle relative à Jehanne Lignière, DAME DES FILLES DE JOYE SUIVANT LA COURT, chargée de départir la somme de 40 l. tournois, « POUR LES ESTRENNES du 1er jour de may ». Au moyen âge, les rois de France avaient coutume de faire des présents à certaines personnes de leur cour, à l'occasion du 1er mai de chaque année; les rois eux-mêmes se paraient de vêtements neufs pour cette occasion.

Les comptes de Robert de Varennes, sous Charles VI, signalent, en 1399, les noms de 200 seigneurs, chevaliers, escuyers et autres officiers de la maison du roi, qui reçurent chacun une « houppelande, pour eulx vestir de la livrée que le roy a faite le 1er jour de may de l'an 1399. » La coutume des étrennes, au 1er mai, durait encore en 1560. Constatons encore, avant de finir, que le roi des ribauds, dont le nom se rattache à l'histoire des mœurs à la cour de France, fut, dès l'origine, le souverain juge de la prostitution qui s'y exerçait, jusqu'au moment où sa suprématie disparut, à l'avènement de François Ier, pour passer dans les mains d'une dame des filles de joye, dont la charge fut occupée jusqu'à la majeure partie du XVIe siècle. Enfin, du Tillet ajoute, aux redevances de ces filles de cour envers le roi des ribauds, qu'elles étaient tenues de FAIRE SON LIT pendant tout le cours du mois de mai. Malgré l'étrangeté de l'office, des écrivains affirment, selon M. Rabuteaux (*Prostitution en Europe au moyen âge*), que des grandes dames restèrent chargées, parfois, de la police de ces filles de la cour et que ce triste honneur échut, même en 1540, à Cécile de Viefville, dont le nom s'enrichit plus tard des plus hauts titres nobiliaires et des plus nobles fonctions. M. Champollion-Figeac n'a pas partagé cette opinion, d'après lui, l'ancienne maison de la Vieuville n'a pas à rougir de compter une dame des filles de joye dans les rangs de ses ancêtres.

EGO E. G.

—

Noms vulgaires des dragons traînés dans les processions (XIX, 34). — M. Bottin



(Archives hist. du Nord, t. I, p. 97 à 110) en compte jusqu'à vingt-un pour le nord de la France. MM. Lenoir, Eloy Johanneau, Lerouge, Ladoucette, Girault, Eusèbe Salverte, de Reiffemberg, Delmotte, etc., qui ont écrit aussi sur cette matière, nous en signalent un très grand nombre. (V. Mém. de l'Acad. celt., t. II. p. 1, t. IV, p. 296 et 308, et t. V, p. 51, etc. — Mém. de la Soc. roy, des Antiq. de France, 1817, t. I, 2e partie, p. 421 et 464. — Revue encycl., 1826, p. 301 et 623. — France littér., 1832, p. 403. — Dict. de la conversation par M. de Reiffemberg, vo *Dragon*, et son introduction au livre de *Mouskes*, t. II, p. 146. — Encycl. méth., vo *Dragons*. — Hist. de Paris, par Dulaure. — Hist. de Rheims, 1825, et Recherches historiques sur Gilles de Chin et le Dragon de Mons, par M. Delmotte.

Th. D.

—

Grands chevaux de Lorraine (XIX, 34). — Cette question a été traitée à fond et épuisée ; c'est pour la seconde fois qu'elle est inutilement reproduite. Voir III, 164, 249, 301, 461, 553; IX, 707 ; X, 23, 49, 203; et monter sur les grands chevaux, III, 291, 380; VIII, 262, 312, 339, 400.

A. D.

— Si vous n'avez pas la bonne chance de posséder ladite collection, vous lirez avec pleine satisfaction un long chapitre des « Mémoires » de la baronne d'Oberkirch, tout entier consacré à ce sujet.

L'autre liseur.

— La noblesse de Lorraine comprenait, outre des anoblis de tous rangs, un certain nombre de très anciennes familles dont l'origine se perdait antérieurement à l'existence du duché et dont les ancêtres, déjà de vieille souche au temps de la grande croisade, avaient combattu sous les ordres de Godefroy de Bouillon. Ces familles formaient une sorte de caste qu'on appelait l'*Ancienne Chevalerie*.

Il est permis de croire que c'était la descendance des leudes austrasiens, compagnons plutôt que vassaux de leurs rois et leurs pairs durant la paix, maîtres du sol depuis le partage qui suivit la conquête du pays par les Francs.

Ces familles ne s'alliaient qu'entre elles ; mais si cet exclusivisme avait conservé la pureté de la race, il avait fini par compromettre son existence.

En effet, il n'y avait plus, au commencement du siècle dernier, que quatre de ces anciennes maisons qui subsistassent par les mâles : celles du Châtelet, d'Haraucourt, de Lenoncourt et de Ligniville. Le mot de *Chevalerie* ne devait plus convenir pour si peu de monde; il est difficile de concevoir une caste de quatre familles, on se contenta de les appeler *les quatre grands chevaux de Lorraine.*

Charles IV leur conféra, ainsi qu'aux familles plus modernes qui avaient contracté des mariages avec leurs filles, de grands privilèges.

Dom Calmet signale déjà dans sa *Notice de la Lorraine* l'extinction de deux de ces illustres noms : les Lenoncourt et les Haraucourt.

M. Alcide Georgel, dans son *Armorial de la noblesse lorraine*, nous apprend qu'il n'y en a plus qu'un de porté aujourd'hui : celui de Ligniville. La famille du Châtelet aurait donc aussi disparu.

A. Répline.

— Cette expression n'a jamais désigné un titre de noblesse, mais bien un classement purement fictif, et dont j'ignore l'auteur. On prétendait distinguer les principales familles de Lorraine par la désignation de *grands* et *petits chevaux*. Il y avait, je crois, quatre grands chevaux et douze petits.

On a dit souvent que ce classement était arbitraire, parce que les familles ainsi classées n'étaient pas sans conteste *toutes* les premières familles du pays, bien qu'étant certainement les plus considérables.

Un seul exemple suffit à le prouver : la maison de *Choiseul*, illustre par son ancienneté, ses alliances, — avec la maison de France notamment, — ses possessions et ses services, ne faisait point partie des *chevaux* de Lorraine.

Remarquons encore que ce prétendu classement ne répondait à aucune distinction réelle, ayant existé sous ce nom à une époque quelconque.

Plusieurs familles encore subsistantes comptaient parmi les grands et petits chevaux de Lorraine. C.

—

Le cardinal de Richelieu en Auvergne (XIX, 34). — L'événement politique qui valut à l'Auvergne la visite de Richelieu en 1629 fut l'expédition que Louis XIII entreprit, en revenant du pas de Suze, contre les protestants insoumis du Languedoc et du Vivarais. Après avoir forcé dif-

Digitized by Google

férentes places et rendu le célèbre édit d'Alais, le roi laissa son ministre achever sans lui l'œuvre de la pacification qui demanda deux mois.

On peut lire, dans le 3e volume des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat de Richelieu* (collect. des documents inédits sur l'hist. de France), une lettre du roi du 21 août finissant au milieu d'une phrase et d'un mot que voici : « Je partiray après-demain pour aller par l'Auvergne trouver Vo... », probablement « Vostre Majesté ». Il en fut ainsi, puisque, quelques pages plus loin, on trouve une nouvelle lettre datée d'Effiat, le 7 septembre.

Richelieu ne dut s'arrêter nulle part dans son retour vers le roi à Fontainebleau, car il ne mit que trois semaines : du 23 août au 13 septembre, pour franchir les 150 lieues qui séparent cette ville de Montauban, ce qui indique des étapes de sept à huit lieues par jour, vitesse bien raisonnable pour l'escorte dont le prudent cardinal n'oubliait pas de s'entourer.

Il ne séjourna donc pas en Auvergne : il ne fit que la traverser.

A. Répline.

—

Taboetius (XIX, 34). — Julien Taboüet, né à Chantenay (Sarthe) vers 1500, était marié à Gaillarde Du Val. Il était cousin germain de Julien Dugue, d'origine normande, juge au parlement de Chambéry, dont Taboüet était procureur général ; et ce fut lui qui fut chargé des intérêts de celui-ci pendant sa détention (1557), son exil et la confiscation de ses biens.

A la même époque, on connaît Pierre Du Val, auteur d'un ouvrage aussi rare que curieux, imprimé à Rouen, 1543, sous ce titre :

« Le puy du souverain amour tenu par la déesse Pallas, avec l'ordre du nuptial banquet faict à l'honneur d'ung des siens enfans et mis en ryme françoise par celui qui porte en son nom tourné Le vrai Perdu ou vrai Prélude. »

On croit que Julien Dugue était cousin de Taboüet à cause du mariage de celui-ci ; Normands les Dugue et les Du Val ; Gaillarde la fille de Pierre et le nuptial banquet celui de son mariage avec Julien Taboüet.

Qui pourrait affirmer le fait ou dire le contraire, indiquer les ancêtres ou les descendants, fixer la date de la naissance des enfants de Julien : Rémond, Guillaume (Jean, son fils ou petit-fils), leurs mariages, etc., etc. ?

Au lieu de lettres royales à la ligne 39 de la page 35, il faut lire *lettres royaux* et de Feller au lieu de Felles, à la même page, ligne 46. Ajouter aussi à la liste des auteurs cités Desessarts, Ludovic Lalanne et le Nouveau Dictionnaire historique de 1789.

Tabouët.

— Dans le *Dictionnaire historique* de l'abbé Ladvocat (Paris, Leclercq, 1777), t. III, p. 494, on trouve une curieuse notice sur un Tabouët, né dans le Maine et qui devint procureur général du sénat de Chambéry ; mort en 1562.

Fr. F.

— La famille Tabouët paraît avoir négligé la source la plus précieuse en matière de documents généalogiques. Je veux parler de la Bibliothèque nationale, salle des manuscrits, cabinet des titres. On trouve là un nombre considérable de travaux des anciens généalogistes, et la plupart, — tous maintenant, — sont classés dans un ordre parfait, par volumes reliés, et portent le nom de la famille concernée dans chacun d'eux. Ceux que je connais pour y avoir fait des recherches sont renfermés dans les sections suivantes :

1° *Nouveau d'Hozier*, collection de travaux manuscrits et inédits, provenant du cabinet des d'Hozier.

2° *Carré de d'Hozier*, même provenance, qui renferme des analyses et des copies d'actes, faites au cabinet de d'Hozier.

3° *Pièces originales*, recueil d'actes authentiques.

4° *Dossier bleu*, renfermant des notices généalogiques provenant de divers cabinets.

Depuis plusieurs années que je n'ai été à la Bibliothèque nationale, d'autres classements doivent avoir été faits, et notamment celui du cabinet de *Chérin*.

On peut dire en thèse générale qu'il n'est pas de famille noble qui n'ait eu affaire aux généalogistes avant 89. La collection de ce qui a été sauvé de leurs cabinets est donc ce qui existe de plus complet et de plus précieux comme archives de la noblesse française.

Les Archives nationales renferment aussi des titres précieux et notamment des preuves de Malte. Mais les recherches sont plus difficiles à ce dépôt qu'à la Bibliothèque nationale, les titres étant classés suivant la *matière*, tandis que ceux de la Bibl. sont classés suivant le *nom* de chaque famille.

Digitized by Google

M. Tabouët ferait donc bien de diriger ses recherches sur la Bibliothèque nationale d'abord et ensuite sur les Archives.

C.

—

Château de Vizille (XIX, 36). — En 1601, la Savoie étant devenue française, Lesdiguières acheta, de l'archevêque de Besançon, le marquisat de Treffort et le château du Pont-d'Ain, si plein des souvenirs de la maison de Savoie. L'habile général se plut dans cette belle résidence. Il répara les ruines que Biron avait faites, rendit de nouveau le château habitable et y ajouta, au sud-ouest, une tour qui porte encore son nom. Il avait l'intention de s'y fixer, mais, fait maréchal de France en 1608, duc en 1611, connétable en 1622, il quitta la Bresse, l'oublia et se retira dans la forteresse delphinale des bords de la Romanche, dont il fit un palais par un procédé aussi simple que radical.

Rien qu'en écrivant aux paysans de Vizille ces trois mots : *Viendrez ou brûlerez*, il en obtenait aussitôt toutes les prestations et corvées dont il avait besoin, et put ainsi, à frais très modérés, se faire bâtir, de 1610 à 1623, une des plus belles demeures de France. A. VINGT.

—

Contes de fées (XIX, 36). — La question de M. P. du Roch III retarde. On ne devrait pas ignorer à cette heure tous les travaux de la grande école de Folklore et de mythographie comparée qui ont élucidé la matière. Une bibliographie même abrégée du sujet est impossible à faire ici. Je signalerai seulement à M. P. du R. le recueil de « Mélusine », la collection Maisonneuve, la collection Gaidoz-Rolland chez Cerf, le recueil de Pitré, le Folklore anglais, divers articles de Max Müller, d'Andrew Lang, de Tylor, la conférence de Gaston Paris au congrès de Leyde, sur le « Petit Poucet et la Grande Ourse », un dialogue de A. France sur les contes de fées dans « Le livre de mon ami » (excellent essai de vulgarisation), le volume de « Folklore » de M. de Puymaigre (Didier, excellent) ; dans la Romania de nombreux articles (voir la table de 1872 à 1881, par Gilliéron).

Il faut d'une manière générale abandonner toute explication historico-évhémériste des contes de fées et en général des contes populaires. Gargantua n'appartient pas plus à Rabelais que le Roland n'appartient à l'Arioste (voir Sedillot, Gargantua dans la tradition populaire; Pio Raina, les Sources de l'Arioste, en italien). Le conte est un « mythe déchu », comme on l'a dit.

Dans quelques cas, il peut se faire que les contes aient des origines littéraires et personnelles. C'est rare. Voir un cas intéressant raconté par M. Maspero, Journal asiatique, 1885. La question de l'influence de la littérature écrite et de la littérature de colportage, de la Bibliothèque bleue et autres sur le développement populaire des contes n'est pas encore bien étudiée.

G. NOËL.

— Consulter les ouvrages : Mémoires, contes et autres œuvres pris d'une notice sur l'auteur, par P. L., et cinq dissertations sur les contes de fées, par le baron de Walckenaer. Paris, 1842.

Walckenaer (le baron), Œuvres choisies, lettres sur les contes de fées, etc. Paris, 1862. In-18. L. M.

— Voir « la Mythologie dans les contes de Perrault », par André Lefèvre, dans l'édition de ces *Contes*, publiée par Lemerre en 1875 (nouvelle collection Jannet). TH. D.

—

Lamennais et l'Imitation de J. C. (XIX, 37). — Ce n'est pas la *traduction* elle-même qui fait le prix de l'édition connue sous le nom de Lamennais; ce sont les *réflexions* qui, accompagnant la traduction de chaque chapitre, lui sont absolument personnelles. La question de savoir si l'Imitation a été immédiatement ou médiatement traduite par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* n'a donc qu'une valeur secondaire. Faite directement sur le texte latin, ou transcrite d'après M. de Genoude, l'Imitation *dite* de Lamennais ne se distingue des traductions similaires et ne s'impose entre toutes que par les *réflexions* dont j'ai parlé : ces réflexions sont superbes. ANNEMUNDUS.

— La polémique engagée dans l'*Univers* à l'occasion des études de Mgr Ricard sur l'école Menaisienne, par M. le chanoine Auber qui déniait à Lamennais la paternité de sa belle *Imitation*, a rencontré, chez les quelques survivants de la Chesnaie et de Malestroit, une très vive protestation, dont un des leurs, M. le chanoine Genthon, de Lyon, s'est fait l'écho dans le *Monde* du 20 décembre 1884. Le vénérable disciple de Lamennais y démontre, avec do-

Digitized by Google

cuments à l'appui et par ses souvenirs corroborés depuis par le chanoine Houet, de Rennes, que le fondateur de l'école de la Chesnaie est bien l'unique traducteur et l'annotateur de l'*Imitation*, telle qu'elle a paru à la fin de 1829. L'abondance des preuves ne nous permet pas de les reproduire ici, même en abrégé. Ceux qui conserveraient des doutes peuvent écrire à M. l'abbé Genthon, chanoine honoraire de Langres, à Vernaison (Rhône).

LOUIS DUCLOS.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante:

Paris, le 28 janvier 1886.

Monsieur le directeur,

Vous avez la bonté de m'adresser l'*Intermédiaire* du 25 de ce mois, où vous paraissez douter, colonne 37, de la valeur de mes assertions sur l'Imitation dite de Lamennais. Je regrettais depuis un an (car c'est dans son numéro du 5 décembre 1884 que le *Monde* avait résumé la discussion), je regrettais, dis-je, que la presse eût négligé de vulgariser une question qui, au double point de vue littéraire et bibliographique, avait une réelle importance. Je saisis donc avec plaisir aujourd'hui l'occasion de répondre à vos doutes, et comme j'affirme encore, et aussi nettement que jamais, ce que je vais dire, j'aime à vous trouver, Monsieur, et à vous prendre pour intermédiaire entre moi et votre groupe intelligent de chercheurs et de curieux. Il ne faut pas s'étonner du long retard qu'a éprouvé la publicité donnée par moi au fait bibliographique sur lequel vous revenez aujourd'hui. Vous trouveriez ce retard tout naturel à un homme qui s'est vu toujours surchargé d'une foule de travaux divers qui ne lui permettaient pas d'aborder une question secondaire, laquelle d'ailleurs n'était commode à traiter ni pendant la vie de Lamennais, ni durant que Genoude vivait encore. Ce n'est que depuis sept ou huit ans que j'ai été amené à parler du fait dans la préface d'une nouvelle édition de la traduction *dite* de Gonnelieu, à laquelle j'avais ajouté, pour *chaque chapitre*, des réflexions à l'usage du clergé. Cette édition parut chez Vivès en 1878. C'est là qu'il faudrait recourir pour bien comprendre mes prétentions par l'exposé très clair des causes qui ne cesseront pas de les autoriser. Ma petite dissertation se trouve dans la préface; et si vous la trouvez décisive, comme beaucoup de connaisseurs me l'ont dit, je vous autorise bien volontiers, Monsieur, à l'insérer tout entière ou en partie dans votre intéressante publication.

Maintenant, permettez-moi de vous faire observer, Monsieur, qu'il y a quelques légères, mais importantes erreurs dans l'exposé qu'a fait de mes assertions l'honorable écrivain qui a signé T. R.

1° Qu'importe l'époque à laquelle se publient mes réflexions? Je l'ai expliqué en commençant cette lettre. Mais, en fait, la longue distance qui existe entre la révélation de Lamennais, *à moi faite* en 1828, et l'énoncé que j'en fis en 1878, n'infirme en rien le fond de la chose dont j'ai la preuve par devers moi: car :

2° Ce n'est pas sur l'exemplaire de madame de Roussy, lequel est probablement introuvable aujourd'hui, mais sur un exemplaire m'appartenant, et que j'ai encore, qu'ont été marquées d'une croix au crayon les *dix-sept* réflexions, faites réellement par Lamennais, au lieu de 114 qu'on lui attribuait dans le titre, où une équivoque a fait tout le mal dont ont passablement profité les libraires.

3° La supercherie que j'ai signalée est donc toute dans l'abus qu'on a fait de ce titre: *Imitation de J. C., traduction nouvelle*, avec des réflexions à la fin de chaque chapitre *par M. l'abbé de Lamennais.* Je n'ai pas refusé à Genoude le mérite d'avoir traduit, mais à M. de Lamennais celui d'avoir placé ses réflexions après *chaque* chapitre; ce reproche retombe évidemment sur le premier éditeur ou sur M. Genoude lui-même, car, je le répète, par ce titre qui semble étudié à dessein, on laisse compter sur 114 *réflexions*, quoiqu'il n'y en ait que 17. La différence est un peu forte.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que le nom de Genoude a fini par ne plus paraître. Sur le titre d'un très grand nombre d'éditions, plus de *Genoude*. C'est simplement l'Imitation de J. C., avec des réflexions à la fin de chaque chapitre par M. l'abbé de la Mennais. C'est évidemment là un leurre de quelque libraire. Mais si l'auteur de la traduction *Genoude* n'a pu être témoin de cette supercherie et s'y opposer, si Lamennais qui souffrait que son nom y parût (il me l'a dit), parce que l'équivoque ne lui nuisait en rien, et pouvait d'ailleurs servir à son ami, encore faudrait-il qu'un libraire eût eu le manuscrit original, et je mets au défi de le trouver, car le livre est certainement tombé depuis longtemps dans le domaine public; tous les libraires se l'attribuent au besoin, et Vivès l'aurait édité une fois de plus si je ne m'y fusse opposé.

Vous voyez, Monsieur, qu'il s'agit ici surtout des réflexions que je refuse à Lamennais, sauf les *dix-sept* qu'il m'a indiquées. Pour prouver le contraire, il faudrait trouver le munuscrit. C'est le cas de mettre vos curieux en campagne; je leur souhaite bonne chance, et à vous, Monsieur, très affectueusement, tout le bonheur que vous désire votre vieux et très humble serviteur.

L'abbé AUBER, chanoine de Poitiers.

—

Helvetius ou Grotius (XIX, 37). — Une des épigraphes de *Patria*, ouvrage publié en 1847 par une société de savants (Paris, Dubochet et Cᵉ), donne la solution de la question. Cette épigraphe est ainsi conçue :

La France... le plus beau royaume après celui du ciel.

(*Grotius, De jure belli et pacis, epist. ad Ludovicum XIII.*)

(Lisieux.) H. M.

— Eurotas est le pseudonyme de M. Gustave Claudin.

LA MAISON FORTE.

—

Digitized by Google

Mademoiselle Loyson l'aînée (XIX, 38). — Il est souvent question d'elle et de sa sœur dans le Recueil de Maurepas. « Deux sœurs vivant à Paris du métier de courtisane, et sans naissance », dit une note; elles vécurent d'abord dans la misère, témoin les vers suivants extraits d'un Noël de 1696 :

Ce sont là les Loisons, don, don,
Qui, du temps de papa, là, là,
N'avaient pas de chemises.

Une autre note donne sur elles des renseignements plus détaillés : « Fameuses débauchées, on les a chassées de Paris comme d'affreuses débordées. Elles ne songeaient qu'à accommoder leurs affaires aux dépens de leurs amants; ainsi elles accordaient leurs faveurs à tous ceux qui leur donnaient de l'argent, ce que l'auteur appelle payer la guibray.

Tout leur paraît fort bon, don, don,
Pourvu qu'avec cela, la, la,
La guibray soit payée.

Elles étaient maigres, et fort passées par les débauches et d'un esprit insupportable. Le nombre de leurs amants était infini; jamais on ne leur en a connu moins de quatre à la fois.

Tout le monde cependant ne partageait pas l'avis de l'auteur de la note ci-dessus, témoin les vers extraits d'une chanson de 1697 :

Parlons des aimables Loisons.
. . . .
. . . .
Quel cœur peut éviter leurs traits?
L'Amour, surpris de tant d'attraits,
Les prend tour à tour pour sa mère.

L'aînée était brune et avait reçu le surnom de Tontine; sa sœur cadette était blonde au contraire.

Pourquoi la brune Loyson
S'appelle-t-elle Tontine ?
De grâce, belle Dorine,
Apprenez-m'en la raison...
C'est que presque tout le monde,
De ses appas esperdu,
Bien plustôt que chez la blonde,
Met son bien à fonds perdu.

Enfin une chanson de 1713 nous apprend que les deux sœurs, mordues par un chien enragé, durent aller se baigner dans la mer; c'était encore alors le remède à la mode contre la rage et madame de Sévigné en parle dans ses Lettres. Cette même chanson nous apprend le surnom de la blonde Loison :

On entend en tous lieux chanter
Dessus l'air de Joconde
Les Loison qu'on vient de baigner
Dedans la mer profonde;
Un petit chien les a mordu,
. . . .

et plus loin :

Mais de vous au public
Blondine et charmante Tonton.
. . . .

Quant aux noms de leurs amants, je n'ai trouvé cités en toutes lettres que ceux des deux frères Sobiesky, fils de Jean III, roi de Pologne :

Malgré l'humeur étrange,
Des deux Sobiesky,
Tous deux dedans la grange
Vinrent chanter aussi.
Mais on les renvoya
Tous deux jouer leurs rôles
Chez les belles Loisons...

(Noël de 1696.)

On voit, par ce qui précède, que le nom des deux sœurs est écrit tantôt Loyson, tantôt Loison, mais le plus souvent de cette dernière façon. O'REALY.

— Signalons « les Sœurs rivales. Histoire galante » (Paris, Michel Brunet, 1698, in-16, 6 f. et 296 p.). Il paraît que ce roman, qui m'a semblé assez insipide et que A. Y. pourra voir à la bibliothèque Carnavalet (11,877), est l'histoire, sous des noms supposés, des demoiselles Loyson, dont la beauté et les agréments agitèrent beaucoup les galants de Paris à la fin du règne de Louis XIV. P. L.

—

Les soupers de mademoiselle Quinault (XIX, 38). — Les œuvres inédites de Piron, publiées par Honoré Bonhomme chez Poulet-Malassis en 1859, contiennent des lettres de cette spirituelle actrice à Piron et des renseignements curieux sur la Société du bout du banc, qu'elle réunissait à sa table. Je ne sais si c'est l'ouvrage demandé, mais il sera toujours utile de le consulter. A. D.

— Parmi les nombreux Mémoires, plus ou moins apocryphes, d'acteurs célèbres qui font partie de ma bibliothèque, j'ai les *Mémoires de Mlle Quinault aînée, de la Comédie-Française, Duchesse de Nevers, Chevalière de l'ordre royal de St-Michel, de* 1715 *à* 1793 (que Quérard attribue, dans ses *Supercheries dévoilées*, édit. de 1870, t. III, col. 282, au baron de Lamothe-Langon). Paris, Ch. Allardin, 1836, 2 vol. in-8, — qui n'ont pas

Digitized by Google

été continués jusqu'à la date de 1793 que porte l'énoncé du titre.

Dans ces deux volumes que je viens de reparcourir, il est souvent parlé, je le constate, des aventures plus que scabreuses de ladite demoiselle, mais, par contre, il n'y est pas plus question de ses soupers que du... Tonkin, ou, comme disent les Normands, que de *« beurre en broche »*.

Mais, en cela, rien d'étonnant! Ce n'est sans doute pas de mademoiselle Quinault *l'aînée* qu'il s'agit ici.

M. G. M., dans sa question, a négligé de nous dire de laquelle *des trois* demoiselles Quinault — toutes les trois actrices et actrices applaudies de la Comédie-Française — il entendait vouloir parler.

Un écrivain érudit, M. Honoré Bonhomme, dans une intéressante Notice insérée par lui sur mademoiselle Quinault *la cadette*, dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot, s'est chargé de nous donner la réponse désirée :

« Mlle Quinault fut, si l'on peut dire, *l'amphitryonne* des soupers philosophiques du XVIIIe siècle. Elle rassemblait à sa table, sous le nom de *Société du bout du banc*, tout ce que les lettres et la cour renfermaient d'hommes aimables et distingués. D'Alembert, Duclos, Diderot, d'Argenson, J. J. Rousseau, Destouches, Marivaux, etc., etc., étaient ses commensaux familiers. Le plat du milieu de ces repas célèbres était une *écritoire*, dont les convives se servaient tour à tour pour écrire un impromptu. C'est du sein de ces réunions que sortirent les *Etrennes de la Saint-Jean*, le *Recueil de ces Messieurs*, et autres ouvrages pleins de sel et de gaieté qui parurent dans les Œuvres du comte de Caylus. Ensuite, l'esprit philosophique reprenant le dessus, on se livrait, entre la poire et le fromage, à des conversations brillantes et hardies, où l'on discutait, à grand renfort de paradoxes et de traits de génie, toutes ces questions nouvelles de morale et de droit public qui devaient bientôt enfanter un monde. »

ULRIC R. D.

—

Confrérie des sages-femmes de Paris (XIX, 66). — Les sages-femmes formaient, à Paris, une communauté dont les statuts étaient insérés « dans ceux des maîtres chirurgiens ». Voir, à ce sujet, le *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers*, nouvelle édition, revue et mise en ordre par l'abbé Jaubert. A Paris, chez P. Fr. Didot, 1773.

FR. F.

—

La Marck (XIX, 68). — Sametz et Florange; lisez : Jametz et Fleurange.

Henri-Louis devint souverain de Jametz après son frère Henri-Robert, en 1676, celui-ci n'ayant laissé que des filles dont une mariée à Henri de Durfort, duc de Duras.

Henri-Louis de la Marck avait, en effet, épousé Elisabeth d'Héraudy en 1686, et mon auteur lui attribue deux fils, dont il ne donne pas les noms.

Henri-Louis *de la Marck* était fils de Maximilien Eschalars (v. Echallart), marquis de la Boulaye, marié en 1633 à Louise, héritière de la Marck (1612-1668).

Peut-être mon renseignement pourra-t-il mettre C. sur la voie.

Y'.

—

Habitude de parcimonie (XIX, 69). — Du moment que M. Erichson suppose qu'on retrouverait de nos jours plus d'un exemple de parcimonie analogue à celui qu'il cite, c'est probablement qu'il en connaît personnellement. Et je ne vois rien là que de *très admissible*. Quoi de plus naturel que d'utiliser pour des notes ou brouillons, soit en cahiers, soit séparées, tant de belles feuilles blanches qui iraient inutilement grossir la hotte du chiffonnier? Que dis-je? La seconde page immaculée des lettres de faire part de mariage que nous recevons journellement, n'est-elle pas éminemment propre à transmettre notre correspondance, surtout depuis qu'on a adopté pour cet usage le format in-4° et un papier anglais de qualité supérieure? Quant à moi, je connais plusieurs personnes qui ne s'en font pas faute. Sans doute, le papier n'est pas aujourd'hui d'une cherté excessive et cette utilisation à outrance du moindre chiffon pourrait, à la rigueur, être taxée d'avarice. Les papetiers seront peut-être aussi tentés d'y voir une entrave à leur industrie. Mais il n'est pas de petites économies, et ce sera, si l'on veut, un des nombreux cas où l'intérêt du consommateur se trouve en antagonisme irréconciliable avec celui du producteur. Quoi qu'il en soit, il y a des précédents notables. Tout le monde sait, en effet, sans parler des palimpsestes proprement dits, avec quel soin les moines au moyen âge remplissaient les moindres vides du parchemin, couvrant d'écritures

Digitized by Google

supplémentaires les marges et les feuillets blancs de leurs manuscrits; des œuvres précieuses, souvent uniques, nous ont ainsi été conservées. On pourrait donc, jusqu'à un certain point, considérer l'usage en question comme un phénomène d'atavisme. PAUL MASSON.

—

Un pastelliste du siècle dernier (XIX, 70). — Le nom de « de la Pougens » m'est inconnu, mais l'auteur du portrait ne serait-il pas Mlle Catherine Luzurier, dont le Louvre possède un autre portrait, celui de son cousin J. G. Drouais? Le catalogue, qui la dit élève de Hubert Drouais, ajoute qu'on n'a sur elle aucun renseignement biographique. Le *Journal de Paris* du 12 janvier 1781 annonce les obsèques de « Catherine Luzurier, fille majeure, peintresse, *rue des Orties*, *butte Saint-Roch* » (ce qui concorderait avec l'une des indications recueillies par P. C.), décédée le 10, à l'âge de vingt-huit ans, selon l'acte de décès relevé par Bellier de la Chavignerie et publié par M. Louis Auvray. On peut consulter aussi le même *Journal de Paris* des 8 février, 24 et 29 mars suivants, au sujet de la polémique soulevée par l'éloge que M. C. (Cochin?) avait fait de Mlle Luzurier et des reproches qu'il avait adressés à la *manière* d'Hubert Drouais. Un anonyme ayant répliqué assez vertement sur ce point, le sieur C. baissa pavillon et termina galamment la querelle par un panégyrique non moins flatteur de Mme Falconet (Mlle Collot), qu'il avait oubliée en énumérant les autres femmes artistes du temps, Mlle Vallayer, Mme Filleul, Mme Lebrun, etc.

M. Tx.

— Le pastel en question ne serait-il pas du (ou dû au) *chevalier de Pougens*, cité par tous les dictionnaires comme fils naturel du prince de Conti et académicien érudit, né en 1755?

Peut-être le portrait est-il peint par lui et donné à Mlle L. (?) Ys.

—

Une édition d'Alfred de Musset (XIX, 73). — Ayant collaboré à la revision des épreuves de l'édition elzévirienne des œuvres d'Alfred de Musset publiée par Lemerre, je déclare qu'elle a été imprimée pour la première fois en 1876 et non en 1874. Elle est sortie non pas des presses d'Unsinger, mais de celles de Claye, auquel Quantin a succédé. C'est ce qui est établi par les indications du dernier feuillet de chacun des dix volumes comprenant les œuvres complètes de l'illustre poète. Les réimpressions qui ont été faites depuis 1876 ne portent pas de millésime.

J'ajoute qu'outre les quatre portraits d'Alfred de Musset, l'édition Lemerre est illustrée de 42 eaux-fortes composées par Henri Pille et gravées par Louis Monziès.

AL. PICARD.

—

La Bible (XIX, 73). — Pour les catholiques, la Bible de Lemaistre de Sacy; la Bible de Vence.

Pour les protestants et les scientifiques, la Bible de Reuss.

Pour les littérateurs, l'Ecclésiaste, Job, le Cantique des cantiques, de Renan. En vers, le Cantique des cantiques de Jean Aicard (« la Sulamite de la Cannebière », comme a dit Renan), une autre traduction en vers, parue dans l'*Artiste*. Job et Ruth, en vers, par le marquis de Belloy. La résurrection de Lazare, par V. Hugo (Légende des siècles).

La Bible et les Evangiles, de la maison Hachette (texte tiré de Bossuet par Wallon). G. N.

—

Les vieux almanachs (XIX, 73). — La première édition de l'*Hommage aux Dames* a paru en novembre 1812; les suivantes se sont succédé tous les ans, sauf peut-être en 1819, jusqu'en 1834.

Ce petit almanach se compose de 5 feuilles, il doit y avoir le plus souvent 6 planches, et le prix, qui était primitivement de 3 francs, s'est élevé, dans les dernières années, à 4 francs.

Voir, pour plus de renseignements, les tables du *Journal de la librairie*.

GOMBOUST.

—

Théroigne de Méricourt (XIX, 98). — « Peu de jours avant le 31 mai, disent les frères de Goncourt dans leurs *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, Paris, 1857, t. I, p. 189, Théroigne était aux Tuileries. Un peuple de femmes criait : « A bas les Brissotins! » Brissot passe. Les sans-jupons l'entourent de hurlements. Théroigne s'élance pour le défendre. « Ah! tu es Brissotine! — crient les femmes, — tu vas payer pour tous! » et Théroigne est fouettée. L'on ne revit plus Théroigne. Elle était sortie folle des mains des flagelleuses. »

Digitized by Google

MM. de Goncourt citent à l'appui de ce fait les *Révolutions de Paris* de Prudhomme, vol. XVI. UN LISEUR.

Trouvailles et Curiosités.

Protestation inédite de Fabre d'Eglantine contre les acteurs de la Comédie-Française qui voulaient s'approprier ses ouvrages. — Cette curieuse protestation que nous publions pour la première fois, nous montre que les acteurs de la Comédie, au XVIIIe comme au XIXe siècle, n'ont jamais craint de s'attaquer à des hommes politiques, quand il s'agissait de défendre leur théâtre et leurs intérêts.

GEORGES BERTIN.

8 *juillet* 1790.

PROTESTATION

DE

M. DES GLANTINES

Par-devant les Conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris soussignés, fut présent Monsr Philippe-François Nazaire Fabre des Glantines, citoyen de Paris, y demeurant, rue du Théâtre-Français, paroisse Saint-Sulpice, — Lequel a dit avoir confié pour être représentés plusieurs ouvrages dramatiques à Messieurs les Comédiens ordinaires du Roi, occupant le théâtre de la Nation, et y donnant en représentation les pièces également confiées à ce théâtre : — que par une injustice bien étonnante lesdits sieurs Comédiens semblent vouloir s'approprier les ouvrages dudit sieur comparant et en disposer comme de chose à eux appartenante, tandis qu'il ne leur en a jamais cédé ni entendu céder aucuns ; — et que, bien éloigné d'un dépouillement aussi inouï, il a déclaré constamment aux Comédiens Français réunis en leur Salle d'assemblée, tant avant la représentation de ses pièces qu'après chaque représentation, qu'il entendait conserver la propriété bien légitime de ses ouvrages dramatiques, et n'en être dessaisi qu'en vertu d'une transaction par écrit entre les Comédiens et lui, par laquelle il se trouverait suffisamment dédommagé de sa propriété d'après les bases fixées par les décrets de l'Assemblée nationale, — et que, même les Comédiens Français assistés de leur Conseil ont invité à plusieurs reprises ledit sieur comparant à faire sa proposition au sujet de l'acquisition projetée de ses pièces, — que cependant, loin d'entrer en composition lesdits Sieurs Comédiens semblent n'avoir cherché qu'à éluder tout arrangement pour tâter la situation dudit sieur Fabre des Glantines et se décider ensuite sur le plan plus ou moins utile à leurs intérêts qu'ils jugeraient à propos d'adopter ; que dans ces dispositions il n'est point de ruses ni de petits moyens dont ils n'aient fait usage pour mettre à profit sa patience et son silence et s'en faire une espèce de preuve de convention tacite, ou de prise de possession de ses ouvrages ; — qu'ils se sont permis de classer, placer et différer ses pièces à leur gré sans le consulter en aucune manière, d'annoncer les dernières représentations du *Présomptueux* sans son consentement, de reprendre cette pièce sans annoncer le nombre des précédentes représentations ; conduite que ne tiennent ordinairement les Comédiens que lorsqu'ils sont devenus propriétaires des ouvrages de théâtre.

D'après l'exposé des faits ci-dessus, d'où il est facile d'induire la spoliation méditée par lesdits sieurs Comédiens, ledit sieur Fabre des Glantines déclare protester formellement contre la conduite insidieuse desdits Comédiens Français, en ce qu'elle attente à son droit de propriété, inhérente, immédiate et incontestable ; propriété qu'il réclame fort de la justice de ses prétentions et des principes décrétés par l'Assemblée nationale, n'entendant point ledit sieur comparant que, dans aucun cas, son silence puisse lui être opposé comme fin de non-recevoir.

De tout ce que dessus, ledit Sr Fabre des Glantines a requis acte aux Notaires soussignés, ce qu'ils lui ont octroyé pour lui servir et valoir, en temps et lieux, ce que de raison.

Fait et passé à Paris, en l'étude, l'an 1790, le 8 juillet, et a signé ces présentes rédigées sur un projet représenté et rendu.

FABRE D'EGLANTINE ; BARON ; TRUTAT.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris, gare SAINT-LAZARE, tous les soirs à 8 heures 50 min.
Départ de Londres, — VICTORIA, — à 7 heures 50 min.
— — LONDON BRIDGE, — à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours.**

1re CLASSE, 42 fr. 50. — 2e CLASSE, 31 fr. 25. — 3e CLASSE, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois.**

1re CLASSE, 71 fr. 25. — 2e CLASSE, 51 fr. 25. — 3e CLASSE, 40 fr.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à ROUEN, DIEPPE, NEWHAVEN et BRIGHTON.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements, est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **25 Mars 1886.**



XIXe année — N° 429

L'Intermédiaire

Nouvelle série — IIIe Année — N° 54



DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

Par décision ministérielle du 25 *février* 1886, *les agents du Ministère des Postes et des Télégraphes sont autorisés à percevoir les abonnements à l'*Intermédiaire. *Nos nouveaux abonnés de Paris et des Départements n'auront donc, pour acquitter le montant de leur abonnement, qu'à se présenter aux bureaux de poste, où la quittance de leur abonnement leur sera délivrée sans frais.*

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à **M. Lucien Faucou**, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. Carle de Rash (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. Lucien Faucou, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs* : mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 mars 1886.*

XIXe Année — N° 429.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* N° 54.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Sur le trait d'union. — Qui pourra me donner quelques exacts renseignements sur l'histoire du trait d'union et principalement sur l'origine de ce signe typographique? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Une nuit de Paris. — Quelques journalistes ont attribué à Napoléon Ier cette parole.

Le général Rapp lui montrait, le soir de la bataille d'Eylau, la plaine couverte de cadavres:

— *Bah!* aurait dit Napoléon, *une nuit de Paris réparera tout cela!*

J'ai vainement cherché la source de cette parole et je ne l'ai trouvée dans aucun écrivain du temps.

Cette parole a-t-elle été prononcée?

Sous l'autorité de qui a-t-elle été reproduite?

D'autres l'attribuent à Condé. S. M.

—

Chenonceaux ou Chenonceau? — Pourquoi écrit-on toujours ainsi *Chenonceaux*, lorsqu'il est question du château de *Chenonceau*, que madame Pelouze possède en Touraine?

L'orthographe en a-t-elle été modifiée depuis la Révolution, comme cela s'est produit à cette époque pour beaucoup de localités?

Cependant *Chenonceau* n'est pas le nom d'une commune, mais d'un château historique, illustre à plus d'un titre et dont l'orthographe doit être invariable.

J. DE M.

—

Potache. — Quelle est l'origine de ce mot, employé dans l'argot des collèges pour désigner les collégiens? DICASTÈS.

—

Les reliques de Vauban. — Le portrait de Vauban, peint par Rigaud, et les quatre pièces de canon données au maréchal après le siège de Philipsbourg, demeurèrent jusqu'en 1779 au château de Bazoche. Ils passèrent alors à Tours, dans la maison du comte de Beaumont, un des héritiers de mademoiselle d'Ussé, petite-fille de Vauban.

En 1764, la marquise de Vauban, veuve d'un descendant de Paul Leprestre de Vauban, oncle du maréchal, réclamait ces objets pour ses deux fils, seuls représentants du nom.

M. Le Pelletier de Rosambo, en 1784, conservait encore au château de Madrid, dont il était gouverneur, le casque et la cuirasse de Vauban, sur lesquels on voyait plusieurs traces de balles.

Une partie des manuscrits de Vauban est restée jusqu'en 1778 dans la famille d'Ussé; à la mort de mademoiselle d'Ussé, dont il a été question plus haut, ces manuscrits furent disséminés entre ses nombreux héritiers qui habitaient la Touraine, au nombre desquels était le chevalier du Coudreau, major au corps royal du génie.

On désirerait connaître le sort de ces différents objets. A. DE R.

—

Marie, impératrice de Constantinople. — M. le comte Riant vient de publier, dans les *Archives de l'Orient latin* (t. II, part. II, p. 256-7), avec fac-similé de l'original, une lettre de l'impératrice Marie de Constantinople, qu'il date du 15 (lire 13) février 1213. Quelle était, en 1213, la princesse Marie qui pouvait prendre le

Digitized by Google

titre d'impératrice de Constantinople? U. C.

—

Les prisonniers espagnols sous Napoléon Ier. — Sait-on quelque chose sur ces malheureux et sur les otages (vieillards, femmes, enfants) de la même nation? L'ex-Car.

—

Nault de Champagny. — Quelque obligeant collaborateur pourrait-il me donner des renseignements sur les services de Claude Nault de Champagny, ancien officier général, né à Luzy, le 18 avril 1723, et mort dans ladite ville, le 29 août 1807? S'est-il illustré par quelque fait de guerre ou action d'éclat? J'ajoute que la famille Nault a tenu une assez grande place dans notre petite ville et lui a fourni pendant longtemps des juges et des maires perpétuels. L'un d'eux, Nicolas Nault, a composé deux ouvrages presque introuvables: l'un intitulé « l'Ancienne Bibracte, à présent appelée Autun », ouvrage dédié à MM. les magistrats de la ville, Autun, chez Bernard Lamothe-Thur (auquel on en attribue à tort la paternité), et l'autre: « la Mort d'Ambiorixène vengée par celle de Jules César, assassiné par Brutus », 1688. Quelque collaborateur les posséderait-il et voudrait-il s'en défaire? Merci d'avance. Ln. G.

—

Noailles. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur le comte de Noailles, qui fit l'expédition d'Amérique, et m'indiquer quels sont ses descendants actuels? Lapsac.

—

Les habitants de Madagascar. — Comment doit-on dénommer nos nouveaux protégés, pris dans leur ensemble et sans acception de races? *Malgaches*, *Madécasses*, *Madégasques?* J'ai vu employer les trois noms; sont-ils synonymes? Quel est le plus correct? Dicastès.

—

Chanoines de Brioude. — Où trouverait-on la liste des chanoines comtes de Brioude? Existe-t-il une bibliothèque ou un dépôt d'archives possédant, en tout ou en partie, les preuves faites pour ce chapitre? C.

—

Jean de Berné. — D'après le nouveau *Gallia christiana* (t. XIV, c. 652) et M. Port (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 323), Jean de Berné, après avoir été abbé de Saint-Serge à Angers depuis 1445, serait devenu, en 1466, évêque de Chichester en Angleterre. Comment concilier cette dernière assertion avec la présence de Jean Arundel sur ce siège épiscopal, de 1459 à 1477? U. C.

—

Le roi Charles Ier. — Le roi Charles Ier d'Angleterre avait-il l'habitude de porter des boucles d'oreilles? C. O.

—

Le tombeau de Victor Jacquemont. — Dans une de ces curieuses et attachantes causeries qu'il publiait dans le journal *le Temps* et qu'il réunissait, à la fin de chaque année, en un volume, sous ce titre si vrai et si bien rempli de *la Vie à Paris*, M. Jules Claretie nous donnait des détails navrants sur le honteux abandon dans lequel on laissait les restes de Victor Jacquemont qui, exhumés par ordre du gouvernement et transportés au Muséum d'histoire naturelle, gisaient, oubliés au fond d'une cave, à côté de ceux de Guy de la Brosse. Son article, publié le 6 février 1885, se terminait par ces mots: « Je le dis bien vite, je voudrais le crier bien haut, afin que le savant, une des passions de notre jeunesse, n'attendît pas trop longtemps et que le bois de son cercueil n'eût point là le temps de pourrir! »

Je ne vois pas dans le volume qui vient de paraître, le sixième et malheureusement le dernier de la série, qu'on ait mis fin à cette profanation. La voix de M. Claretie n'aurait-elle pas été entendue? O'Realy.

—

Madame Houret de La Marinaie. — Où trouver des renseignements un peu détaillés sur cette maîtresse de Beaumarchais? « Cette passion, commencée en 1787, dit M. Edouard Fournier, dans une note de son édition des *Œuvres de Beaumarchais*, dura jusqu'à sa mort, qu'elle hâta peut-être. » On trouve au *British Museum* la partie la plus considérable, et surtout la plus vive, de la correspondance qu'entretint Beaumarchais avec cette femme, et trois de ces lettres, dont une incomplète et pour cause, sont insérées dans l'édition citée plus haut. En a-t-on publié d'autres et existe-t-il en France des fragments de cette même correspondance? Il y est fait allusion, dans une

Digitized by Google

Biographie de Beaumarchais parue dernièrement en Allemagne, et son auteur, M. Antoine Bettelheim, plus réservé que Edouard Fournier, s'est refusé à en reproduire le moindre fragment. Il paraît cependant que les deux amants finirent par se brouiller, et c'est alors que madame de La Marinaie, pour se venger, aurait dévoilé ce que son amant appelait ses « Tibériades », d'où, de la part de Beaumarchais, un essai de justification dans des lettres conservées également au *British Museum*, et dont il serait encore plus difficile de donner des extraits, dit l'auteur de la *Biographie*. De qui vint la brouille et trouve-t-on trace, dans les écrits du temps, de la publication donnée par madame de La Marinaie aux mystères de la vie privée de Beaumarchais?

O'REALY.

—

Deux poètes normands. — Pourrait-on me donner des détails circonstanciés sur Jean Hays, poète normand du XVIe siècle, et sur le Vert, poète normand du XVIIe siècle. C. O.

—

De la brièveté de la vie. — Ce morceau de Bossuet aurait, d'après M. Gandar, été composé en 1648, lors de la réception du sous-diaconat, c'est-à-dire au moment décisif où le jeune chanoine de Metz devait renoncer pour jamais à la vie mondaine.

Ne pourrait-on pas raisonnablement supposer que cette méditation fut donnée, comme sujet d'un exercice spirituel, à des religieuses ou à des personnes avancées dans la piété, durant une retraite prêchée par le grand orateur?

On sait que Bossuet se montra aussi versé dans la connaissance de la théologie mystique que dans celle des sciences humaines et ecclésiastiques.

Le ton général de cette méditation, avec les réflexions et les résolutions personnelles, entre parfaitement dans le cadre de l'éloquence particulière aux prédicateurs de retraites.

L'opinion d'un érudit, correspondant de l'*Intermédiaire*, serait, pour nous, la bienvenue. LUD. ROSAMOIN.

—

Une aquarelle. — Nous possédons une aquarelle, in-folio en travers, représentant, croyons-nous, un passage de troupe dans un village.

Une salle de cabaret est remplie de soldats attablés, buvant et mangeant, des servantes d'auberge trinquent avec eux, l'une d'elles, à gauche, se laisse prendre la taille. Il y a vingt-six personnages. Sur un gros pilier rond, au sommet duquel conduit un escalier tournant, un homme couché et accoudé fume mélancoliquement sa pipe en regardant cette scène. La pièce est signée, à gauche :

Frantz Feyerabend invenit et pinxit, 1795.

Sommes-nous en présence d'un original ou d'une copie? Cette pièce nous vient de famille. Un aimable confrère pourrait-il nous renseigner sur le signataire?

TÉNÈBRE.

—

L'Art de la Verrerie sous la Révolution. — Dans son intéressant ouvrage sur l'art de la verrerie, publié dans la *Bibliothèque des Beaux-Arts* (Paris, Quantin, 1885), M. Gerspach donne deux dessins de verres, l'un du XVIIIe siècle, de la collection Champfleury, avec la légende : *Vive le Roi de France!* l'autre, avec la légende : *Vive la Nation!* attribué aux fabriques du Poitou; l'auteur cite encore un verre au nom du *citoyen Bonnard*. « La verrerie révolutionnaire n'est pas aussi répandue que la faïence de la même époque », dit avec raison l'érudit.

Il doit exister, toutefois, d'autres types de verreries patriotiques que ceux notés par M. Gerspach, et on prie les correspondants de l'*Intermédiaire* de vouloir bien signaler les verreries à emblèmes ou à légendes révolutionnaires qui pourraient se trouver dans les musées ou les collections privées. H. F.

—

Statuette d'athlète.—J'ai sous les yeux une statuette en bronze représentant un athlète vainqueur dans une des luttes du stade célèbre d'Antioche. L'inscription, naturellement en grec, qui constate le lieu de son triomphe, se lit sur une planchette dont le bord inférieur repose sur le rebord d'une sorte de pétase; sa main gauche relevée l'y maintient verticale.

C'est là, je pense, un type fort rare; en fait, il n'existe aucune figurine analogue dans Montfaucon, ni dans les recueils que j'ai consultés.

Quelqu'un de nos savants confrères en épigraphie serait-il assez complaisant pour m'en signaler quelques autres qui

Digitized by Google

pussent servir de points de comparaison?
V.-J. V.

—

Le sifflet. — Dans un article sur le sifflet au théâtre, publié par M. J. A. Magen, dans le *Voltaire*, on lit ceci :

« Quel fut le premier spectateur qui imagina de traduire sa colère par un coup de sifflet? Comment et pourquoi le sifflement est-il devenu un signe non équivoque de réprobation? Il y aurait là, pour les érudits qui ont des loisirs, un sujet de curieuses recherches. L'abbé de Laporte dit, il est vrai, dans ses *Anecdotes dramatiques*, à propos du *Baron des Fondrières*, de Thomas Corneille, représenté en 1686 : « Le parterre ennuyé s'était contenté de bâiller aux mauvaises pièces ; le *Baron des Fondrières* fit naître l'idée du sifflet et fut accueilli. » En admettant la fidélité de ce détail, il reste à savoir comment l'action de siffler fut choisie pour exprimer une violente réprobation. »

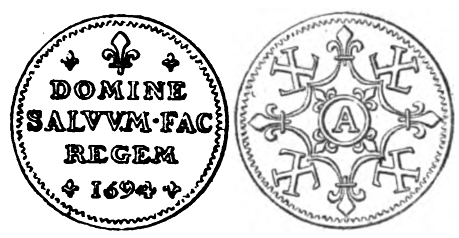
Pourrait-on donner quelques éclaircissements à ce sujet? PUYFERVENT.

—

Bibliographie de la prise de la Bastille. — Ne serait-il pas intéressant de dresser une liste de tous les ouvrages connus (publiés ou inédits) sur la défense de la prise de la Bastille? BEATUS.

—

Une rareté numismatique. —



Cette pièce ne serait-elle pas un premier essai de la pièce d'un sou frappée sous le règne de Louis XIV? On sait que ce n'est que sous Louis XV que les pièces d'un sou ont été émises officiellement. Cette petite rareté que nous qualifierons d'unique, jusqu'à preuve du contraire, est en cuivre rouge, du poids de neuf grammes, tranche unie. A. BRI.

Réponses.

Noms historiques. Un livre à faire (XII, 229, 282, 339, 374, 459; XV, 332, 461; XVIII, 360, 436; XIX, 74). — **Famille du poète Rotrou.** — Le précurseur de Corneille, Jean Rotrou, mort victime de son devoir en soignant les victimes d'une grave épidémie à Dreux dont il était le premier magistrat, appartenait probablement à la famille des premiers comtes du Perche.

Sa postérité directe s'est éteinte il y a très longtemps, mais la famille de Rotrou existe toujours, elle descend du frère du grand tragique et se compose, actuellement, d'une sœur de charité, de plusieurs femmes ou filles du nom de Rotrou, et de deux hommes, M. René de Rotrou et M. Maurice de Rotrou.

BRIEUX.

—

Un livre sans mots coupés (XVI, 160, 190; XIX, 105). — « Chronique de Ri-« chier... par Jean Cayon. Nancy, 1842. » In-4. « On remarquera comme difficulté « vaincue d'abord, indépendamment de « l'avantage qui en résulte pour la commo-« dité du lecteur, qu'aucune division de « mots ne se trouve dans tout l'ouvrage. »
L'EX-CAR.

— Notice historique sur la bibliothèque d'Abbeville depuis sa formation jusqu'à nos jours, par Alcius Ledieu, conservateur... Abbeville, Eugène Caudron, 1885. Gr. in-8. LE BIBLIOPHILE RATOUX.

—

Les patois de la France (XVIII, 424, 508, 530, 557, 624, 649). — La Revue d'Austrasie a publié à Metz en décembre 1841 un article sur le patois messin et sa littérature, extrait d'un travail sur les patois de la France, par Félix D*****y.

J'ignore si ce travail a été publié en entier et quel en est l'auteur. SUS.

— Consulter le chapitre XVII. Du patois, des poésies patoises et spécialement de celles qui appartiennent à la Bourgogne et à la Franche-Comté dans les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque par Charles Nodier*. — En outre : Bibliographie du patois du Dauphiné, par Colomb de Batines. Grenoble, 1835. — Bibliographie du patois lorrain, par Jouve. Nancy, 1866. — Notice de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France, par G. Brunet. Paris, 1870. — Recherches sur les patois de la France et de l'Isère en particulier, par Champollion-Figeac. Paris, 1809.
(St.) L. M.

— A joindre aux documents indiqués :

Digitized by Google

Dictionnaire du patois forézien, par Pierre Gras. Lyon, Brun, 1863. In-8. L'auteur, secrétaire de la Société archéologique forézienne la *Diana*, avait eu le tort de vouloir embrasser trop de localités dans le domaine du patois forezien, et il en était résulté une confusion entre des idiomes très différents.

Quelques notices spéciales ont été publiées jadis par Auguste Collet, sur le patois particulier de la ville de Saint-Etienne, laquelle se fait honneur, avec beaucoup de raison, de trois poètes de la même famille : grand-père, père et petit-fils, *les Chapelon*, qui ont vécu de la fin du XVIe au dernier quart du XVIIe siècle, et dont on a recueilli les poésies, très remarquables, dans un volume plusieurs fois réimprimé à Saint-Etienne vers 1830. Dans ce même volume se trouvent quelques poésies patoises d'un joyeux vivant ayant nom Georges Boyron, mort au commencement de notre siècle.

A l'époque contemporaine Saint-Etienne, où l'usage du patois se perd de jour en jour, même parmi la classe ouvrière, se conservant seulement chez les campagnards d'alentour, Saint-Etienne a eu un poète-chansonnier très en vogue, P. Philippon, artiste industriel, mort il y a peu d'années, célèbre dans la localité sous le pseudonyme populaire de *Babochi*.

Les œuvres complètes et très spirituelles de Babochi ont été publiées en 1876, par souscription, en un volume de 300 pages in-8, imprimé chez Théolier frères, avec portrait de l'auteur.

Auguste Callet, cité plus haut, journaliste et ancien représentant de la Loire en 1848, mort il y a trois ans, a laissé en manuscrit des travaux sur une réédition des œuvres des Chapelon et sur l'idiome stéphanois.

Rives-de-Gier, ville du département de la Loire, centre des exploitations houillères, avait pour poète populaire, il y a une trentaine d'années, un ouvrier dont les œuvres ont été plusieurs fois imprimées par fascicules, et enfin recueillies en un assez fort volume. Ce poète signait *Roquille*, en patois *Rouquille*; peut-être était-ce aussi un pseudonyme, car jadis on appelait *Roquille* certaine petite fiole, de forme et de mesure particulière, dans laquelle les cabaretiers servaient l'eau-de-vie à leurs clients. De même qu'on disait et qu'on dit encore *aller boire chopine* quand il s'agit de vin, on disait *aller boire roquille* quand il s'agissait de vin. La roquille contenait environ un huitième de litre.
E. M.

—

Histoire des courses (XVIII, 614, 720; XIX, 112). — Il y eut des courses à Paris à la fête du 10 thermidor an IV (28 juillet 1794); les coureurs et les chevaux devaient être français. (Voyez *Décade philosophique*, an IV, 4e trimestre, p. 300.)
E. Gx.

— Si les premières courses régulières, qui se firent en France, eurent lieu du 5 au 10 novembre 1776, sous le ministère Bertin et dans la plaine des Sablons, on retrouve, cependant, en plein moyen âge, la trace des courses de chevaux (sans parler des tournois) auxquelles on se livrait, peut-être par tradition de celles qui avaient été jadis en honneur chez les Gaulois. On cite, même, un ancien document breton qui fait mention de ces exercices, sans parler de celui d'un chef armoricain, Badrick, mort en 509, dont la belle Lindor, sa fille, devait être la récompense conjugale du vainqueur. L'*Histoire du Berry* rapporte qu'en 1136, le beau-frère du roi Louis le Gros (Archambaud de Bourbon) établit dans ses domaines des courses de chevaux, promettant au vainqueur un marc d'argent et cinq sols à celui qui serrerait celui-ci de plus près. Plus tard, en 1370, on en retrouve la trace dans la Côte-d'Or et dans l'Auxois, mais sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, on s'occupa plutôt de paris que de courses, selon la mode importée par quelques nobles seigneurs, enthousiastes déclarés de cette importation anglaise. Le pari de M. de Saillant contre d'Entragues, dont l'enjeu était de dix mille livres, en fut une preuve non moins manifeste que celui de lord Paschool, qui gagna 500 livres sterling, en faisant en deux heures moins quelques minutes le trajet de Paris à Fontainebleau. Louis XVI, voyant que cette mode finirait par ruiner la noblesse, essaya de la combattre en se mêlant aux parieurs et en n'engageant que de petites sommes. Le roi se contentait de parier un petit écu quand les gentilshommes de sa cour hasardaient des enjeux de cinq et six mille livres, mais cette leçon royale resta sans effet. Sous la Révolution, les courses furent négligées ou abolies, et nous avons vu comment et quand Napoléon Ier les rétablit; un second décret, du 4 juillet 1806, affecta une somme destinée aux prix des vainqueurs. Malgré leur caractère of-

Digitized by Google

ficiel, les courses ne firent pas de progrès rapides et c'est sous le règne de Charles X, seulement, qu'elles purent se développer avec quelque succès. L'organisation des haras y contribua largement, pour sa part, jusqu'au moment où le duc d'Orléans laissa s'organiser, en 1833, la *Société d'encouragement*, de laquelle sortit, plus tard, celle du *Jockey-Club*, dont le but et les tendances furent identiques, puisque celle-ci fondait un prix de cinq mille francs, à gagner sur l'hippodrome de Chantilly. Le *Grand prix de Paris* (cent mille francs et un objet d'art), qui date de 1861, est une preuve éclatante du large développement que l'organisation des courses a pris chez nous depuis les arrêtés ministériels de 1853, 1855 et 1857, qui la complétèrent.

EGO E.-G.

—

L'invention des jumelles (XVIII, 680; XIX, 28). — Le P. Chérubin d'Orléans a indiqué lui-même la part de Chorez et celle du P. Rheita (Antoine-Marie Schyrle de Rheita) dans l'invention des jumelles. Il parle de ses deux précurseurs en plusieurs endroits de ses ouvrages, notamment dans un « Petit discours apologétique » placé par lui à la suite de son livre intitulé : *Effets de la force de la contiguïté des corps, par lesquels on répond aux expériences de la crainte du vuide et à celles de la pesanteur de l'air*. 1 vol. in-12. Paris, Edme Couterot, 1679. L'ouvrage et le mémoire qui l'accompagne n'ont aucun lien entre eux; dans le premier, l'auteur combat le système de la pesanteur de l'air, et dans le second, ayant pour titre ces deux mots: *Au Lecteur*, il se défend contre ceux qui lui dénient la priorité de son invention. Cette apologie, écrite « pour répondre aux entreprises furtives de l'envie », contient la déclaration suivante au sujet des appareils binoculaires :

« L'on trouvera, à la vérité, dit ce bon religieux, que le P. Rheita en a écrit avant moi, et, dès l'année 1645. (Et l'on trouvera aussi que je n'ai point eu dessein d'anticiper sur ce qui lui appartient, puisque je l'ai fidèlement rapporté dans le livre de la *Vision parfaite*.) Mais l'on trouvera même qu'un nommé Chorez en a parlé avant luy, dès l'année 1625. Et je peux dire, avec beaucoup de fondement, que, si l'envie avait pu cacher l'ignorance et les défauts trop grossiers qui paroissent dans l'écrit et dans la figure de la feuille volante que l'on m'a fait voir, sa chaleur en la perquisition qu'elle en a faite, et l'ostentation que son peu d'intelligence lui ont fait faire d'une si belle découverte, lui auraient donné l'assurance de le préférer même au P. Rheita, et d'y prétendre pareille raison, c'est-à-dire à cause qu'il en a parlé avant lui. » Contemporain de Bossuet, le père Chérubin n'a certainement pas été à son école, et son style n'est peut-être pas toujours d'une clarté suffisante; mais du passage qui vient d'être cité, on peut cependant conclure, malgré l'obscurité de la dernière phrase, que la priorité dans l'invention des lunettes binoculaires appartient à Chorez, que le P. Rheita vient le second, et le père Chérubin, dont le premier ouvrage relatif à cette invention est daté de 1671, le troisième. Aussi sa discussion avec ses détracteurs n'a-t-elle d'autre but que de prouver que lui seul a pu construire scientifiquement des instruments binoculaires pratiques et dont il avait fait l'application non seulement aux lunettes astronomiques, et aux lunettes d'approche, mais encore aux microscopes et aux niveaux.

Outre son oculaire binocle, le P. Chérubin avait construit « une machine télégraphique, c'est-à-dire pour dessiner de loin (par le moyen de l'oculaire dioptrique) et d'autant loin qu'il pouvait faire voir l'objet. » Louis XIV en ayant « ouï parler, au retour de sa victorieuse campagne de 1676, en désira voir l'effet. La machine fut dressée dans une salle du château de Versailles et répondante sur une campagne où se trouvait, à la distance d'environ une lieue, un château appelé Rocamont » ; et à la suite de quelques explications verbales, « Sa Majesté s'y présenta pour dessiner, avec la même adresse qu'elle aurait eue après une longue pratique; elle dessina, en effet, tout le corps de ce château, les tours qui l'accompagnent et quelques dehors avec une facilité qui la surprit et qu'elle admira. »

Dans le numéro du 10 février (XIX, 69), un des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, citant un passage du *Calendrier historique et patriotique des Français pour* 1783, dans lequel il est parlé de l'invention d'un certain Dom Gauthey, qui aurait fait une machine à l'aide de laquelle on aurait pu se faire entendre à 100 lieues de distance, demande si le téléphone ne serait pas une machine reprise et perfectionnée? Gauthey (Emilian), qui était ingénieur et architecte, et ne paraît pas avoir jamais appartenu à un ordre religieux, a publié, en 1783, un opuscule intitulé : *Expériences sur la*

Digitized by Google

propagation des sons et de la voix dans des tuyaux prolongés à une grande distance. Ce n'est pas là le principe du téléphone. Mais le père Chérubin, au dire de ses biographes, aurait fait une expérience beaucoup plus extraordinaire, dont nous n'avons pas, malheureusement, l'explication. « On voit par une de ses lettres, datée du 27 février 1675, dit la *Nouvelle Biographie générale*, que, dans une expérience faite en présence d'un des généraux de son ordre, il fit « entendre très distinc-« tement à quatre-vingts pas de distance « les voix des particuliers dans une multi-« tude qui parlaient ensemble, quoique « dans le milieu on ne les pût aucunement « entendre, car ils ne parlaient qu'à voix « basse, et néanmoins on n'en perdait « pas une syllabe. » Mais, ajoute le biographe après cette citation textuelle de la lettre du P. Chérubin, le supérieur défendit au religieux de divulguer cette invention, presque incroyable, sous prétexte qu'elle pouvait devenir dangereuse. »

Le Conservatoire des arts et métiers possède deux des lunettes binoculaires construites par le P. Chérubin. L'une d'entre elles porte une inscription latine, indiquant qu'elle a été faite par l'ordre et pour l'usage du roi Louis XIV. Le P. Rheita, très probablement, n'en fit jamais fabriquer, et quant à Chorez, qui était, de sa profession, facteur d'instruments de mathématiques et qui « faisait néanmoins de petites lunettes qui n'ont jamais excédé deux ou trois pouces », ainsi que le dit le P. Chérubin, ce serait bien lui, grâce à cette dernière circonstance, c'est-à-dire à la moindre dimension de ses instruments, qui devrait être considéré comme l'inventeur des jumelles.

Le P. Chérubin, qui avait reçu gracieusement du roi le privilège d'exploiter son invention, le remit lui-même « gratuitement, entre les mains des ouvriers qu'il jugea les plus capables d'y bien réussir, comme très intelligents, chacun dans leur art; qui sont, dit-il, les sieurs Chapotot et Mesnard l'aisné, l'un pour les machines et autres instruments de cuivre, et l'autre pour le travail des verres et pour l'adresse de les bien monter ».

Mais il ne paraît pas que cette cession ait été bien lucrative pour ceux qui en étaient l'objet, car l'invention elle-même tomba bien vite en oubli, et la théorie d'après laquelle on y voit mieux des deux yeux que d'un seul, combattue entre autres par Gassendi, par le célèbre graveur Sébastien Leclerc, dans un opuscule ayant pour titre: *Discours du point de vue, dans lequel il est prouvé que les choses qu'on voit distinctement ne sont veües que d'un œil.* Paris, Thomas Jolly, 1679, n'eut jamais de crédit auprès des philosophes, des astronomes et des artistes. Quoique le P. Chérubin, non sans quelque lueur d'esprit, eût qualifié « d'opinion borgne » la thèse de ses contradicteurs, c'est à lui, en définitive, que la science et l'expérience paraissent avoir donné tort sur ce point comme sur celui de la pesanteur de l'air.

FR. F.

—

Portrait de Fabre d'Olivet (XVIII, 742). — Je ne crois pas qu'il existe de portraits gravés de Fabre d'Olivet. Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale n'en renferme point et Soliman Lieutaud, dans son *Iconographie des portraits français*, n'en indique pas de gravés.

Il a passé le 22 février à Lyon, en vente publique, une curieuse lettre adressée à un M. Lortet, médecin à Lyon, et datée de Paris, 1820, où Fabre d'Olivet, persécuté par les intrigues du sieur Châtelet auprès du gouvernement, annonce qu'il veut le dénoncer et le poursuivre en justice à Lyon.

M. A.

—

Mémoires d'une contemporaine (XVIII, 743; XIX, 56). — Voici l'extrait du registre des admissions, n° 738, du Refuge des vieillards des Ursulines. « Le 11 novembre 1844, est admise Elselina Ida de Jong, veuve Rienglin (dite : la Contemporaine, veuve de St-Elme, comte de l'Empire), née en Toscane, le 20 septembre 1778. N° 127 f. Elle est admise à la recommandation de madame la comtesse Gillès de Roose, qui de ce chef prend une souscription annuelle de cent francs pour le refuge et paie une pension de deux cents francs payable par semestre et par anticipation. Elle fournit un trousseau complet. Cette malheureuse est décédée au refuge le 19 mai 1845. » — L'acte de naissance ne se trouve pas au dossier, lequel ne renferme, du reste, aucune pièce, si ce n'est le procès-verbal de l'admission. « Ces noms, sont-ils vrais (écrit J. Debonne, 1869, dans son exemplaire des *Mémoires*, à présent en ma possession)? Je ne le pense pas. Elle avait promis à sa famille de ne pas les porter; loyale et sincère, elle les a cachés. La preuve de cette opinion résulte de ce qu'elle n'avait conservé aucuns papiers,

Digitized by Google

lettres ou documents quelconques. On n'a rien trouvé. » H. S. Ashbee.

—

Chanoines réguliers à la bandoulière (XIX, 12, 123). — La « banderole » joua son rôle dans la polémique entre les défenseurs des anciens chanoines réguliers de Lorraine et les chanoines de Latran implantés dans les Vosges. V. le Panégyrique du 7 juillet 1878 à Mattaincourt, par Dom Pie Mortara. Etude critique par l'abbé J. F. De Blaye. Paris, Nancy, 1878. 28 p. — Nous, chanoines de Latran, enfants uniques de P. Fourier. Etude historique. 2e lettre au R. P. Pie Mortara. Paris-Nancy, 1879. 75 p. (par le même). L'abbé De Blaye fut suspendu de ses fonctions ecclésiastiques pour avoir osé attaquer le filleul du pape. Il avait cependant raison. Les décrets mirent fin à la polémique en expulsant les chanoines de Latran du diocèse de Saint-Dié.

L'ex-Car.

—

Gérard de Nerval et le « Faust » de Gœthe (XIX, 16, 59, 141). — Une traduction en prose du *Brave homme* de Burger se trouve dans *Faust... Choix de ballades et poésies*, trad. par Gérard (de Nerval), Paris, 1840, in-12, mais il y a un contresens dans la phrase suivante : « Peut-être est-ce au son de l'or qu'il vient de hasarder sa vie ; car il était sûr que le comte tiendrait sa promesse et il n'était pas sûr que ce paysan perdît la vie. » Ce contresens a été conservé dans l'édition des œuvres complètes de Gérard. M. Lévy, 1867. » Extrait de *Quatre Ballades.* Genève, Georg, 1876, par

Ristelhuber.

—

Inscription à expliquer (XIX, 17, 125). — Je rectifie quelques légères inexactitudes qui se sont glissées dans ma demande. Voici le fac-similé exact de l'inscription, tel qu'il m'a été communiqué par une personne qui a bien voulu en relever le texte sur place :

QVIT MORS SIT TRIPLEX
A SOLLE TROPHEVM

Ces mots gravés sur une table de marbre noir sont parfaitement lisibles, et l'écriture est horizontale. Je ne connais pas les armes de la famille de Montbrun, mais il doit être facile de les découvrir en consultant un armorial du Limousin. On pense que le château et l'inscription sont du XVIe siècle. Dicastès.

—

Taboëtius (XIX, 34, 147). — Mon honorable collaborateur C. a eu raison de fixer les points 1, 2, 3 et 4 sur lesquels doivent porter, au Cabinet des titres, mes investigations ; c'est fait pour les *pièces originales* en particulier. Sous le n° 61901, dossier Tabouët, elles m'ont donné les armoiries de Julien, qu'aucun auteur n'avait relevées jusque-là, je soupçonne.

« D'argent à une fasce de gueules, etc. » Les dossiers bleus ne contiennent rien. Restent le Nouveau d'Hozicr et le Carré de d'Hozier que je me propose de faire compulser, de même Chérin... Quant aux Archives nationales, au Marais, elles renferment, cote V, 11417, un document devant notaire sans grande importance, plus, nombre de pièces du procès de Julien que les auteurs cités dans le numéro du 25 janvier n'ont pas manqué de relever pour la plupart. J'attends donc de nouveaux avis, car j'aime qui me conseille... et ce n'est bien que de l'initiative privée que je puis recevoir aide et secours. Non pas que je prétende épuiser l'Arsenal, Ste-Geneviève, le conseil d'Etat et tant d'autres ; mais parce que les dépôts de province, les collections particulières, les manuscrits, les études des notaires, les auteurs encore nombreux, sans doute, qui ont connu les Taboüet et en parlent, peuvent m'apporter des données inédites et nouvelles qui me manquent surtout.

Tabouet.

— La Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, pourrait offrir des renseignements sur cette famille. Il y aurait à consulter : le *Nobiliaire du Berry*, nos 447, 448 ; le supplément du tome II du *Nobiliaire universel*, n° 202 ; l'*Armorial des plus considérables familles du Berry*, n° 987 ; l'*Abrégé du nobiliaire de France*, n° 677 ; l'*Armorial de la généralité de Bourges*, n° 192 ; les pièces originales et les carrés d'Hozier. Parmi les imprimés, il y aurait à interroger : *Histoire du Berry*, de la Thomassière ; *Nouvelle histoire du Berry*, de Pellet ; les *Noms féodaux*, de Betencourt ; *Tableaux généalogiques*, de Waroquier de Combles, Lachesnaie-Desbois ; *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, de Nadaud ; *Titres de la maison de Bourbon*, par Huillard-Bréholles ; *Nobiliaire d'Auvergne*, de Bouillet ; *Annuaire* de Borel d'Hauterive, etc.

Digitized by Google

Le Pégase de sable donnant un coup de pied dans un rocher d'azur ne peut être que de date récente.

La couronne de comte est sans importance; on sait que des simples gentilshommes timbraient leurs armes à leur fantaisie.

Je ne connais aucun poète du nom de N. Taboëtius. POGGIARIDO.

—

Château de Vizille (XIX, 36, 149). — C'est en 1611 que le connétable de Lesdiguières, lieutenant général du Dauphiné pour Henri IV, en fit entreprendre les travaux de transformation et d'agrandissement, qui se prolongèrent jusqu'en 1620.

En 991, un château fort couronnait déjà le rocher sur lequel est assis, dominant la Romanche, le château actuel. — En 1563, Furmeyer, gentilhomme huguenot, s'en empara. Puis, rendu aux catholiques, Lesdiguières lui-même en tenta plusieurs fois le siège sans succès. — Devenu lieutenant général du Dauphiné après son abjuration, il l'eut pour résidence et le fit tant embellir que, lors de la visite que Louis XIII y fit en 1623, il y avait place dans le château pour toute la cour, une forte garnison et le matériel de guerre d'une armée de dix mille hommes.

Une tour et quelques murs démantelés sont tout ce qui reste du château primitif, dit *Château du Roi*. Celui construit par Lesdiguières a été dévasté par deux incendies en 1625 et en 1865. Il n'en est pas moins aujourd'hui encore une des plus belles résidences seigneuriales de France.

Il a eu pour propriétaires, après Lesdiguières, le maréchal de Créqui et ses descendants, puis la famille de Villeroi. — Il fut acquis, en 1775, du dernier duc de ce nom, par M. Claude Périer (le chef de la famille Casimir Périer), manufacturier à Grenoble, qui le transforma en établissement industriel. C'est pendant qu'il était la propriété de ce dernier qu'y fut tenue la fameuse assemblée des municipalités dauphinoises, qui fut le prélude de la Révolution française.

Rendu à sa destination première de château de plaisance, il est actuellement à vendre, par suite du décès récent de son dernier propriétaire, M. Pierre-Casimir Périer, capitaine d'artillerie, décédé en mission à Lima. Il a été question d'un projet de la ville de Grenoble de l'acheter pour y installer un musée historique du Dauphiné. A. X.

—

Contes de fées (XIX, 36, 149). — Je n'ai pas la prétention de répondre à cette question, sur laquelle on écrirait facilement un volume. Je me bornerai à signaler l'introduction dont Pitrè a fait précéder ses *Novelle popolari toscane*, très intéressant volume publié chez Barbera, 1885. Pitrè signale les trois systèmes par lesquels on a tenté d'expliquer l'ubiquité d'un si grand nombre de récits populaires. Les uns les font dériver des Aryas et y voient des mythes perdant leur caractère allégorique des contes. Les autres se contentent de remonter à l'Inde; enfin, on a pensé que l'esprit humain, étant partout le même, s'est partout manifesté par des créations identiques. Pitrè a très bien exposé ces trois sortes d'explications, mais n'a pas voulu se prononcer. Le fait est que la question offre bien des difficultés; elle ne pourra être résolue que lorsque le *folk-lore* aura fourni de plus nombreux documents sur ce sujet si curieux.

POGGIARIDO.

—

Lamennais et l'Imitation de J. C. (XIX, 37, 150). — M. l'abbé Aubert a raison, mais il n'y avait pas lieu de contester en termes si énergiques à Lamennais le droit de se dire l'auteur de l'*Imitation*, celui-ci n'ayant jamais rompu de lance pour s'en attribuer la paternité. Cette traduction n'était en somme qu'une spéculation de librairie, et Lamennais a donné son nom comme Nodier, Dumas père et tant d'autres ont donné parfois le leur à des livres qu'ils n'ont souvent pas lus.

La première édition de cette *Imitation* a été publiée en 1820 dans la *Bibliothèque des Dames chrétiennes*, dont elle forme le 1er volume sous le titre : *l'Imitation de J. C., trad. nouvelle par E. de Genoude, augmentée d'une préface et de réflexions à la fin de chaque chapitre par F. de la Mennais*, in-32, 69 gravures.

Cette traduction a été traitée « *d'espèce de contrefaçon* » de celle du P. Lallemant, jésuite, dans une brochure parue la même année et attribuée à l'abbé Guillon. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, Paris, 1824, t. III, p. 671, dit que cette appréciation peut s'appliquer à l'édition de 1824, publiée sous le nom de Lamennais, qui n'est que la traduction de Genoude, revue.

La *Bibliothèque des Dames chrétiennes* a été créée à l'époque où Lamennais s'était fait libraire; ce pieux commerce ne

Digitized by Google

lui fut pas favorable. On sait qu'il y perdit sa fortune et un peu les fonds d'autrui et qu'il fut forcé de fuir à Rome pour éviter la contrainte par corps qui fut prononcée contre lui. UN LISEUR.

—

Mademoiselle Loyson l'aînée (XIX, 28, 153). — « Le temps n'est plus, dit M. de Lescure dans les *Maîtresses du Régent*, où M. le Duc refusait de prendre parti pour les Loison, ses maîtresses, dans un conflit avec des bourgeoises, et leur disait sans façon : Mesdames, je veux bien partager vos plaisirs, mais non pas vos querelles. »

Voir, pour plus de détails, les *Lettres historiques et galantes de madame Du Noyer*. (Amsterdam, 1760, tome 1er, p. 13.) O'REALY.

— Le plus célèbre amant de Loyson l'aînée, et peut-être aussi de la cadette, est Regnard. On trouvera sur ses rapports avec les deux sœurs et sur leur séjour à sa maison de campagne des détails intéressants dans le *Poète sans fard*, de Gacon, qui vivait chez Regnard en parasite, et dans les œuvres de Regnard, édition Maradan. Il existe une gravure de Bonnard représentant *les demoiselles Loyson allant par la ville*. Ce qui prouve la célébrité de ces deux aimables personnes, que l'on a tort de présenter comme des filles de joie, et qui n'étaient en réalité que des femmes galantes. — Il y a une nuance.

V. S.

—

Les soupers de Mlle Quinault (XIX, 38, 154). — La plupart des écrivains qui se sont occupés de cette actrice se sont trouvés d'accord pour voir en elle la cadette des trois sœurs qui se firent applaudir à la Comédie-Française. Cependant, si l'on en croit les *Anecdotes dramatiques* (Paris, Vve Duchesne, 1765), celle dont les soupers furent recherchés par les principaux personnages du temps et qui se fit connaître sous les prénoms de Jeanne-Françoise était la troisième de ces sœurs. L'aînée, nommée Françoise, avait épousé Hugues de Nesle, comédien, et mourut en 1713, à l'âge de vingt-cinq ans; la seconde (Marie-Anne) fut reçue en 1714 et quitta le théâtre en 1722. Ne serait-ce pas celle qui devint plus tard duchesse de Nevers, sans jamais avoir voulu en porter le nom? Il y a lieu de le penser, d'après sa courte carrière dramatique. Quant à notre héroïne, la dernière, elle se fit d'abord connaître par le rôle de Phèdre (en 1712), qu'elle joua sous le nom de Mlle Dufresne, et qu'elle changea bientôt en celui de Quinault. La réputation de son esprit et de son talent l'avait rendue chère aux hommes de lettres, qui venaient se presser à jour fixe autour d'elle, briguant l'honneur d'y siéger, ne fût-ce que sur le bout du banc, ce qui valut à cette réunion le titre de *Société du bout du banc* et, à sa présidente, la qualification relative de : Mlle Quinault du Bout du banc, afin de la distinguer de son aînée. EGO E.-G.

—

De l'en final dans quelques désignations méridionales d'indigènes (XIX, 65). — Doit-on dire, *en français*, Aubagnen, Auriolen, Arlaten, Tarasconnen, parce que ce sont là les désignations usitées dans l'idiome (pour ne pas dire le patois) provençal? Cette question me paraît pouvoir être résolue par l'absurde.

Les Provençaux généralisent la terminaison *en*, en l'appliquant sur la rive droite comme sur la rive gauche du Rhône; ils disent Beaucairen, Nimausen, pour Beaucairois et Nimois; mais alors ils parlent provençal et non français. La prétention d'appliquer ces formes de leur langage local, tout pittoresque qu'il peut être, tout comme il est souvent élégant, musical et doux à l'ouïe, équivaudrait à substituer le provençal au français; car, pourquoi borner cette transformation aux noms des habitants d'une cité ou de telle ou telle cité? pourquoi ne pas l'imposer aux noms de lieux, de cours d'eau, etc.? Autant vaudrait dire alors : « Avez-vous parcouru lis Aupiho? au lieu de les Alpines; j'ai fait mon droit az-Aï, et non à Aix. »

Essayez de dire, au lieu de : Je suis Nimois, Beaucairois, Aveyronnais, je suis Nimausen, Beaucairen, Avignonnen. Que penseriez-vous de cette singulière accointance de mots, en parlant des jolies Provençales : Je trouve à mon gré lis Arlatenco, li Beaucairenco? Ce mélange de deux idiomes pourrait être tout au plus acceptable sous forme de plaisanterie, comme on dirait, par exemple : Avez-vous remarqué la tournure de cet *English*?

Le mélange de deux idiomes, en Provence et en Languedoc, est assez dans les habitudes, mais seulement dans les conversations familières, je dirai même vulgaires; mais l'un ne détruit pas l'autre :

Digitized by Google

ils ont leur existence séparée. Laissons donc coexister le provençal et le français chacun à sa place, dans son milieu, mais sans empiètement.

(Nimes.) Ch. L.

— Qui dit « *Italien* » doit aussi pouvoir dire « Aubagnen ». Cependant, « Ciotadin » (comme citadin) semble plus juste que Ciotaden. Mais *le plus juste* ne serait-il pas, si l'on tient absolument à conserver les désinences en question, d'adopter pour cela l'usage le plus général en français et écrire Aubagnain, Auriolain, Roquevairain ou Ciotadain, ce qui éviterait les erreurs de prononciation?

Ciotadin semble du reste parfaitement autorisé. Y°.

—

Accentuation (XIX, 65). — Poser la question dans ces termes, c'est la résoudre. Il est évident qu'une inscription publique doit être facilement lisible pour tous et exiger le moins d'effort possible. Majuscule ou non, l'*e* devrait donc être accentué dans l'exemple cité. Peut-être est-ce le cas de rappeler ce qui se passe chez les Allemands, qui ne possèdent pas dans leur langue d'*e* accentué. Aussi, lorsqu'ils ont à transcrire en leurs caractères gothiques usuels un mot français qui contient un *e* portant l'accent (grave, aigu ou circonflexe), comme ils n'ont pas jugé à propos de faire fabriquer pour cette destination spéciale un type d'*e* gothique avec accent, ont-ils bien soin d'employer en cas pareil un *e* romain accentué, malgré le disparate qui en résulte.

Paul Masson.

— Le style lapidaire emprunté aux Romains n'admet pas, il est vrai, l'accentuation qui était inconnue à ses auteurs; mais ce n'est pas une raison pour rendre les légendes *françaises* plus barbares que de raison en y supprimant les accents sur les E. Passe encore pour l'A, où l'omission de l'accent grave n'entraîne aucune conséquence fâcheuse. Pour l'E, le maçon est sans excuse s'il néglige les accents, les Romains dussent-ils en frémir dans leur tombe! Y°.

— Nos inscriptions françaises monumentales sont calquées sur les inscriptions latines, dont elles reproduisent les formes et le caractère; ces dernières admettaient parfaitement les accents sur les lettres, qui étaient toutes majuscules. Les supprimer dans les inscriptions françaises analogues, c'est fausser la prononciation et créer un embarras pour la lecture.

(Nimes.) Ch. L.

—

Le père d'un général (XIX, 65). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Paris, 11 février 1886.

Monsieur,

Le fait que j'ai avancé dans l'article du *Figaro* intitulé *Chevalerie* est rigoureusement vrai. D'ailleurs, depuis la Révolution, ce fait a été fréquent : très souvent des officiers titrés ont servi sous les ordres d'officiers sortis de classes très humbles. Pour ne citer qu'un nom, Lannes, à 16 ans, menait boire des chevaux à l'abreuvoir de Lectoure.

Quant au fait particulier sur lequel vous me faites l'honneur de me demander des détails précis, je puis vous donner le nom du général de brigade (on disait alors maréchal de camp) qui servait sous les ordres d'un général de division dont la famille avait été au service de la sienne. C'est le général le Febvre du Vaux de la Courneuve. Quant au nom du général de division, je suis retenu par des scrupules que vous comprendrez, sa famille étant aujourd'hui titrée et très en vue. Ce que je puis vous dire, c'est que le nom a été l'un des plus renommés dans l'armée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Adolphe Racot.

—

La Marck (XIX, 68, 156). — Je remercie notre confrère Y° de sa communication.

C'est bien en effet Henri-Louis Eschabars, comte de la Marck, qui a épousé Elisabeth d'Héraudi, ce qui m'avait échappé.

Je n'en suis pas moins obligé de faire encore appel à l'obligeance de nos confrères, car je me trouve à la campagne et n'ai, par conséquent, aucun autre moyen de trouver la descendance issue de ce mariage. C.

—

Gravures et portraits à retrouver (XIX, 72). — Inutile sans doute de signaler à Annemundus le portrait de Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond : in-4°, J. Frosne sculpsit, chez Louis Boissevin. — Portrait d'ailleurs assez commun, le seul que je possède et le seul indiqué dans la galerie de portraits foréziens par M. Delaroa. Vellavius.

—

La Bible (XIX, 73, 158). — La traduction du texte hébreu de la majeure partie

Digitized by Google

de l'Ancien Testament (on sait que divers livres ne nous sont parvenus qu'en langue grecque) publiée par M. Cahen doit être préférée à toutes les autres; elle forme 20 volumes in-8°, publiés de 1852 à 1872; le texte hébreu est en regard de la version française; il est accompagné d'introductions et de notes. M. E.

—

Les vieux almanachs (XIX, 73, 158). — La date de l'almanach que demande Jean de Bruxelles est 1835. Ces *Hommages aux Dames* étaient presque toujours mis en vente et inscrits dans la *Bibliographie de la France* en décembre; mais c'était en somme le volume de l'année suivante qui se trouvait catalogué ainsi. La collection commence donc en 1813 et finit en 1835 (et non en 1812 et 1834). Un dernier volume a paru en 1836, sous le titre de *Keepsake, hommage aux Dames* (n° 631 de la *Bibliographie de la France* de 1836). Ce dernier volume fut donc déposé en janvier, l'année même de sa date.

Le volume de 1835 ne pouvait en aucun cas avoir paru sous la Restauration, Théophile Gautier, dont il contient des vers, n'ayant rien publié avant 1830.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Au fur et à mesure (XIX, 97). — Autrefois, dans les marchés et sur les ports de Paris, tout approvisionnement devait, dès son arrivée, affeurer ses marchandises, c'est-à-dire en déclarer le prix, le fur, qui était enregistré par les officiers de police.

Dans certains cas, les magistrats de la ville limitaient même la quantité, la mesure que chaque habitant pouvait se faire livrer en un marché.

Le droit de tous les acheteurs étant égal, on réclamait surtout la vente « à fur » ou la vente « à fur et à mesure », lorsque la rareté provoquait une grande affluence.

C'était un moyen de maintenir l'ordre dans les circonstances difficiles, chacun devant être servi successivement, selon son tour d'arrivée.

La locution, qui résumait cette règle égalitaire, a fini par prendre une signification que son sens littéral ne comportait pas. Enfin, elle a été considérée comme un pléonasme à une époque récente, lorsque le mot fur, hors d'usage, n'a plus été compris. L. B.

— Cette locution est familière et signifie littéralement : *selon le prix et la mesure*; autrefois on disait *feur*, au lieu de *fur*, d'après l'étymologie latine : *forum*, marché, qui, dans la basse latinité, s'appliquait au prix de la marchandise. Pasquier, dans ses *Recherches de la France* (liv. VIII, chap. 50), écrit à ce propos : « Nous disons quelquefois *au feur*, c'est-« à-dire, *au prix*, et peu de personnes sa-« vent pourquoi. Mais le mot : *affeurer* « signifiait acheter. » On disait encore autrefois *tel feur, telle vente*, pour signifier : tel est le cours du marché, telle est la vente. Malgré cela, quelques écrivains se sont appliqués depuis longtemps à élider les deux premiers mots de cette locution et à s'en servir, comme Littré, en la réduisant au dernier terme et dans le sens de : *à mesure que*. Telle est la portée qu'a voulu sans doute lui donner notre littérature toute synthétique, bien moins par la crainte d'un pléonasme, qui n'existait pas, que par routine coutumière, à moins que, par quelque sentiment des convenances, elle n'ait gravé plutôt dans sa mémoire le joli mot par lequel Mlle Necker mit en relief, vers 1782, l'expression qui nous occupe : « Ma mère me dit toujours qu'il « faut avoir de la *mesure*; mais, elle ne « m'a pas encore donné la *mesure* de cette « *mesure*. » EGO E.-G.

—

Théroigne de Méricourt (XIX, 98, 158). — C'est pendant la crise du 31 mai 1793 que Théroigne, demeurée ou devenue girondine, subit sur la terrasse des Tuileries la flagellation publique, qui fit perdre à la misérable hystérique le peu de raison qu'elle avait encore. Il n'importe guère à l'histoire de savoir si une créature de cette sorte a été fouettée par des sans-culottes ou par des furies de la guillotine, mais il est généralement admis que ce supplice lui fut infligé par des femmes; supplice est le mot, car les mégères déchirèrent le corps de la malheureuse et ne l'abandonnèrent que sanglante et nue.

Théroigne passa les dernières années de sa vie dans un état d'animalité, ne supportant sur son corps aucun vêtement et se fouettant elle-même : c'était l'hystérie à son dernier période.

Sans doute, la scène des Tuileries est odieuse, mais il ne faut pas oublier que ce traitement révoltant fut appliqué pendant la Révolution à une infinité de femmes aussi dignes de respect que Théroigne l'était peu. Aux journées de septembre, l'hystérie s'était tournée chez elle en démence sanguinaire.

Digitized by Google

Dans sa grande tirade du second acte du *Lion amoureux*, le héros de Ponsard reproche aux muscadins de n'avoir eu de courage après thermidor que pour fouetter les jacobines; mais la jeunesse dorée n'avait point inventé ces indignités; dès 1789, on fouettait des dames de la cour au Palais-Royal, on continua en 1790, mais ce fut en 1791, lors de l'application de la Constitution civile du clergé, que les flagellations civiques furent à l'ordre du jour dans la France entière. A Paris, à Lyon, à Nantes, etc., des femmes, des jeunes filles, des religieuses, des hospitalières subirent publiquement des fustigations sanglantes, sur lesquelles on trouvera des détails dans le 2e volume de la *Révolution* de M. Taine, dans le t. II de l'*Histoire de la constitution civile du clergé*, par Lucien Sciout, enfin dans un article de Sainte-Beuve sur Camille Jordan.

C. J. H. A. P.

—

— Sur Théroigne de Méricourt, voir *Journal de la Cour et de la Ville*, 9 août 1790; 14 mai, 1er juin, 5 juin, 7 juillet, 10 août, 22 août, 17 septembre 1791; et 3 février, 17 février, 19 février et 3 mars 1792.

Voir aussi l'*Observateur*, 4 mars 1790; le tome II des *Folies d'un mois*, 6e mois, nos 13, 14 et suivants; le no 3 de la *Lanterne magique*; le no 18 de la *Correspondance littéraire*; le no 4 de l'*Apocalypse*; l'*Almanach des adresses* de 1791; la *Ménagerie des Jacobins*, et le *Journal Pie*, 1791, no 14; 1792, nos 4, 7 et 8.

H. C.

—

Anciens bénédictins (XIX, 99). — Un supplément à *Feller*, par Le Glay, imprimé chez Lefort à Lille en 1856, dit : « *Druon* naquit à Busigny en 1744. Après de bonnes études, il entra dans la célèbre congrégation des bénédictins de Saint-Maur. Il fut élu prieur de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à Paris, travailla activement avec dom Brial et dom Clément au grand *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, dont l'Institut continue la publication. Il coopéra surtout à la rédaction du 14e volume. Lors de la dispersion des ordres monastiques en 1791, le laborieux disciple de Saint-Benoît trouva des consolations dans l'étude. En 1798, sa réputation d'homme de savoir et de probité le fit nommer bibliothécaire du Corps législatif. Dans ces fonctions, il sut se concilier par son affabilité obligeante les sympathies universelles. Ce prêtre éclairé reçut de Napoléon la croix de la Légion d'honneur. Dom Druon est mort à Paris, le 4 octobre 1833. »

H. B.

—

Les surnoms des peuples (XIX, 99). — Le surnom du Canadien français est Jean-Baptiste.

Le surnom de l'Irlandais est Paddy, forme populaire de Patrick ou Patrice.

Saint Jean-Baptiste est le patron du Canada et saint Patrice est le patron et l'apôtre de l'Irlande. BRIEUX.

—

Job était-il lépreux? (XIX, 99.) — Le libraire Lethielleux vient de publier un nouveau fascicule de son édition de la *Bible, le livre de Job*, avec *traduction française et commentaires*, par l'abbé H. Lesêtre, prêtre du diocèse de Paris, 1886, grand in-8, et j'y trouve (p. 125) cette explication du verset cité, laquelle ne favorise nullement l'opinion de ceux qui ont cru à la lèpre de Job: « La maladie dont Job est atteint produit le gonflement de certaines parties du corps, surtout aux articulations; mais le reste est d'une maigreur excessive. Job est donc un squelette décharné, il n'a que la peau sur les os. Cette maigreur est particulièrement affreuse à la face; les joues du malade sont creusées, et ses mâchoires ne semblent plus recouvertes que d'une simple peau. Bickell pense que le texte a subi des modifications regrettables... »

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Descentes des Français en Irlande (XIX, 100). — Bibliothèque Heitz. Strasbourg, 1868.

No 276. Journal du général Humbert sur l'expédition d'Irlande en 1796. Manuscrit de la main du général (note de M. Heitz), in-12.

Ce manuscrit, dont j'ai donné une copie à M. L. Jouve, bibliothécaire à l'Arsenal, n'est nullement l'œuvre du général Humbert.

La bibliothèque Heitz a été achetée par la bibliothèque de l'Université de Strasbourg.

La vie du général se trouve dans le Voyage dans les Vosges, par H. le Vosgien (Humbert). Mirecourt, 1868, in-12 (Expédition d'Irlande, 98, 120).

L'EX-CAR.

Digitized by Google

— Les Mémoires du maréchal de Grouchy contiennent au tome premier de précieux éclaircissements sur l'expédition d'Irlande de 1796.

Ces Mémoires, en 5 volumes, ont été publiés chez Dentu en 1873, par le marquis de Grouchy, officier d'état-major.

LERECLUS.

— V. *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*, par Moreau de Jonnès. Paris, Pagnerre, 1858. 2 vol. in-8. E. GX.

— Marceau, mort le cinquième jour complémentaire de l'an IV, n'a jamais tenté de descente en Irlande.

La première expédition fut commandée par Hoche, la deuxième par Humbert.

Je ne crois pas qu'il existe de mémoires français ayant spécialement trait à ces deux expéditions. BEATUS.

— Il a été publié chez Frédéric Henry, libraire-éditeur, Palais-Royal, 12, galerie d'Orléans, un opuscule intitulé :

Le général de Grouchy et l'Irlande, 1796, par feu le général de division, sénateur, marquis de Grouchy.

Cet opuscule contient des détails intéressants et inédits sur l'expédition d'Irlande en 1796.

Marquis DE GROUCHY.

P. S. — Si la personne qui demande ce renseignement ne trouve pas cet ouvrage, je lui en adresserais bien volontiers un exemplaire à l'adresse qu'elle me donnerait.

—

Tugendbund (XIX, 101). — Voici le titre de l'ouvrage demandé : CLAVEL. — *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes, anciennes et modernes*, illustrée de 25 grav. sur acier. (Paris, Pagnerre, 1843. 1 vol. grand in-8.)

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Hippolyte Raynal (XIX, 102). — J'ai connu H. Raynal, à Paris, en 1834 ; grâce à l'appui de Béranger, il publia cette même année, chez Perrotin : *Malheur et poésie*, un volume de vers, dont j'ai fait la critique ou plutôt l'apologie dans l'*Artiste* (série 1re, t. VIII). Je l'ai revu en 1853, à Bordeaux, où il publiait, avec Célestin Gragnon, une revue semi-mensuelle : *la Nouvelle Mosaïque du Midi*.

Voici le résumé de mes notes, qui pourront, je le crains, faire double emploi avec la notice que lui a consacrée le colonel Staaf et que je ne connais pas.

Né à Paris en 1805 et orphelin à quatorze ans, Raynal connut à peine ses parents. Dénué de ressources et de moyens d'existence, il devint vagabond, puis voleur, non sans avoir un peu essayé de tout : successivement apprenti menuisier, commis-libraire, garçon boucher, clerc d'avoué et berger, il devint mendiant ; il fut pris et conduit au dépôt de Saint-Denis, où il resta deux ans. Il n'y fit que de mauvaises connaissances, n'y contracta que de mauvaises habitudes et s'associa pour voler avec ses anciens compagnons, libérés comme lui ; il était chargé de vendre les produits de leur coupable industrie : il fut arrêté et condamné à cinq ans de reclusion.

Enfermé à Poissy, il s'amenda et s'y conduisit bien ; il se livra opiniâtrément au travail, s'instruisit et fit des vers. Il les signa Arthur et les adressa à Béranger, qui l'encouragea ; son repentir sincère et sa bonne conduite le firent gracier avant l'expiration de sa peine.

Pendant sa détention, il s'était exercé à la sculpture sur corne et sur ivoire, en sorte qu'il put, à sa sortie, trouver de l'ouvrage chez quelques couteliers, mais la surveillance de la police le priva de cette ressource ; les patrons, ainsi avisés de ses antécédents, ayant refusé de continuer à l'employer. Béranger, prévenu par lui de sa triste position, ne put même, étant alors malade, venir à son secours.

Il succomba donc de nouveau à la tentation : il commit un vol chez Brébant avec Leblond, en février 1830, et, arrêté il fut, le 27 avril suivant, condamné par la cour d'assises à six ans de travaux forcés.

Grâce à Béranger, qui avait déposé en sa faveur et qui ne l'abandonna pas, malgré sa rechute, il ne subit que la moitié de sa peine. Il obtint même de revenir à Paris, et, aidé par son protecteur, il se livra avec ardeur au travail ; c'est alors qu'il fit paraître chez Perrotin sa première œuvre.

Persistant dans son repentir et voulant mériter le pardon que notre poète national lui accordait, il ne craignit pas d'avouer ses crimes, et publia son autobiographie sous ce titre : *le Voleur ;* mais cette édition fut entièrement détruite par l'incendie de la rue du Pot-de-Fer. Il en donna une seconde intitulée : *Sous les verrous*.

Ensuite je l'ai perdu de vue ; cependant je sais qu'il alla habiter Lyon en 1850,

Digitized by Google

puis, en 1851, Bordeaux, où, pendant plusieurs années, il publia diverses poésies, dont l'une, *les Sangsues*, fut couronnée par l'Académie de la ville. Enfin, depuis 1855 j'ignore ce qu'il est devenu.

Raynal était vraiment poète, et c'est ce qui l'a sauvé; la Muse a été pour lui l'invulnérable bouclier de Minerve. S'il ne s'est pas laissé engloutir dans les souillures des prisons et du bagne, dans les infamies des sociétés au milieu desquelles la misère l'a poussé, c'est qu'il portait en lui un talisman précieux, ce trésor de poésie qui est toute une vertu. Il a donc pu, sans rougir, nous raconter ses épreuves, ses angoisses, ses fautes même : il a ainsi conquis sa propre estime et celle de tous les autres. A. D.

—Fournier a consacré à ce poète quelques notes biographiques dans ses *Souvenirs poétiques de l'école romantique* (Paris, 1880). EGO E.-G.

— *La France littéraire*, de Quérard, t. XI (corrections, additions, etc.), pp. 703, 704, contient une notice assez détaillée sur H. Raynal, avec renvois à la *Gazette de France* du 28 avril 1830, et au *Moniteur* du 29 du même mois, pour son procès; au *Correspondant*, 2e année, 1830, pp. 146, 147, pour sa biographie.

FR. F.

—

Portrait de la Dame aux camélias (XIX, 103).—L'édition de ce roman, publiée en 1872 par Michel Lévy, en 1 vol. in-8°, est ornée d'un portrait de Marie Duplessis, et précédée d'une préface de J. Janin, contenant des détails inédits sur sa vie intime. Ce portrait doit être authentique.

O'REALY.

— Il existe à la Bibliothèque de la ville de Paris, section des estampes, une aquarelle représentant Marie Duplessis, dite la Dame aux camélias, aux fauteuils de balcon d'un théâtre (1845).

Cette aquarelle, attribuée à Roqueplan, n'a jamais été reproduite. H. C.

—

La duchesse de Liancourt (XIX, 103).— L'*Abrégé de la vie de madame la duchesse de Liancourt* est de l'abbé Jean-Jacques Boileau. Cet Abrégé a été imprimé, sous forme d'*Avertissement*, en tête du *Règlement donné par une dame de haute qualité à Mme...., sa petite-fille, pour sa conduite et pour celle de sa maison*, etc. (Paris, 1698, in-12 de 234 p.). Une seconde édition fut publiée en 1699 et une troisième en 1779. Voir divers détails sur l'*Abrégé* et sur l'auteur, dans *Notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé Jean-Jacques Boileau, publiés avec divers documents inédits* (Agen, 1877, in-8°).

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Oraisons funèbres de François Ier (XIX, 103). — Ont été prononcées par Pierre Du Chastel, évesque de Mâcon; et imprimées par Robert Estienne en 1547, in-4. Réimp. la même année: 1° en lettres rondes; 2° en lettres italiques, par ledit Robert Estienne. L'ouvrage est intitulé : « Le Trespas, obsèques et Enterrement de François premier. Les deux sermons funèbres prononcez es dictes obsèques, l'ung à Nostre-Dame de Paris, l'autre à Sainct-Denys, en France, par M. l'evesque de Mâcon. » Anonyme. — L'auteur de « Le Trespas » est inconnu.

Voyez aussi Brunet, II, 853.

LA MAISON FORTE.

— Il existe deux oraisons funèbres imprimées toutes deux à Paris en 1547, en latin et en français.

La première, par Pierre Duchastel, *Oratio in funere Francisci, regis Francorum*, in-4°, traduite en français par Jean Martin.

La seconde, par Pierre Galland, *Oratio in funere Francisci I, Francorum regis*, etc. Traduite aussi en français, mais sans nom d'auteur.

La première a été aussi traduite en italien et imprimée à Venise la même année.

Ces oraisons funèbres doivent se trouver à la Bibliothèque nationale.

UN LISEUR.

— L'auteur des deux oraisons funèbres du roi François Ier est le P. du Chastel, évêque de Mâcon. Ces deux pièces ont été imprimées en 1674, et ajoutées par Baluze à une histoire du roi François Ier, dont il n'était pas l'auteur, je crois, mais qu'il avait simplement éditée et annotée.

Dans le même volume, comme pièce annexe, on trouve, du même P. du Chastel, « la Relation du trespas, obseques et enterrement de François Ier. » A. Y.

—

Credo quia absurdum (XIX, 130). — En sommes-nous donc réduits à des redites presque continuelles? Et les tables de

Digitized by Google

notre recueil sont-elles donc sans utilité ?

Voici une question qui, non seulement a été posée deux fois, mais élucidée et résolue de la manière la plus complète. Voir V, 145, 288 ; IX, 555, 648. Le Vieux chercheur n'a donc pas cherché du tout et a compromis la qualité qu'il se donne ; qu'il se reporte notamment à IX, 648 et il acquerra la preuve que le dicton latin, si souvent cité et attribué successivement à saint Augustin et à saint Paul, est un passage de Tertullien, tronqué et condensé quant à la lettre et dont on a indûment généralisé l'esprit. A. D.

—

La famille de Charlotte Corday (XIX, 131). — Si je ne me trompe, c'est Ch. Vatel qui découvrit l'alliance des familles Corneille et Corday. Consulter les ouvrages de ce très estimable et consciencieux écrivain sur Charlotte, dont la famille était encore représentée, en 1884, par :

M. de Corday, au château de Baudry, par Verneuil (Eure) ;

M. de Corday, au château de Rebais, par Rugles (Eure) ;

Comte Alfred de Corday d'Orbigny, au château d'Orbigny, par Saint-Jean-le-Blanc (Calvados) ;

Jules de Corday du Renouard, marié à Alexandrine de Vanier du Vanviers ;

Valery de Corday du Renouard, sous-lieutenant au 16e dragons, époux de Jeanne de Loqueyssie, sa cousine. BEATUS.

Trouvailles et Curiosités.

Le barbare et l'isthme de Suez. — Le voyage de M. de Lesseps à Panama donne un certain intérêt à cette curieuse anecdote que nous envoie M. Piat, le collectionneur d'autographes :

En cherchant dans Hérodote les précédents du canal de Suez, je trouvais au feuillet 62 du livre II (trad. de Pierre Saliat. Paris, 1556) le passage suivant :

Le roi Psammetiche eut un fils nommé Nécus qui lui succéda au royaume et le premier commença à faire le canal qui va en la mer Rouge et auquel Dayre, roi de Perse, besogna pour le second. Il a de longueur quatre journées de navigation et est large pour passer de front deux galères ; son eau procède du Nil un peu au-dessus de la ville Bubastis, et, passant par Patume, ville d'Arabie, va rencontrer la mer Rouge. Son ouverture commence en la campagne d'Egypte du côté de l'Arabie, et se continue par le haut de cette campagne selon la montagne des Carrières, qui chevalle la ville de Memphis. Ainsi ce long canal qui tire du ponant au levant, passe au pied de la montagne et de là coule à travers les barricaves qui depuis la montagne le portent jusqu'au golphe Arabic. Le plus court et abrégé chemin pour monter de la mer Méditerranée en celle de midi, nommée mer Rouge, en prenant par la montagne Cassius qui sépare l'Egypte de la Syrie, car de là jusqu'au golphe Arabic, il n'y a que mil stades, le canal est un peu plus long à cause qu'il est plus tortu. Pendant que Nécus fit besogner au canal, il y périt douze myriades d'Egyptiens, qui sont six cent vingt mille hommes. Par quoy fit cesser besongne et y eut un oracle qui se mit au travers disant : qu'un barbare paracheverait. Les Egyptiens appellent barbares toutes les nations qui ne parlent pas leur langue. »

Je copiai ce passage sur le verso de la couverture d'un exemplaire que m'avait donné M. de Lesseps de son discours de réception à l'Académie et, quand j'eus l'occasion de le voir, je le lui donnai à lire.

Après l'avoir lu, il me dit : « Je ne savais pas que j'eusse été l'objet d'une aussi ancienne prédiction ; j'avais lu Hérodote sans la remarquer. »

Il prit la plume et signa au bas du passage :

Le barbare prévu par l'oracle,
F. DE LESSEPS.

—

Un dernier document sur Louis XVII. — Ayant été chargé de procéder à une exhumation au Père-Lachaise, j'ai recueilli l'inscription suivante dans les environs de la concession où j'étais occupé. Cette épitaphe que je n'ai vue citée nulle part, couvre pompeusement, en lettres d'or, la face principale d'une pyramide quadrangulaire située sur le côté droit de l'allée transversale n° 1 de la division 43 :

Ci-gît E. Lasne.
Mort à Paris, le 17 avril 1841, à 84 ans.

—

Commissaire préposé à la garde
de la Tour du Temple,
le 11 germinal an III (31 mars 1795).

—

Il a vu, malgré ses soins, s'achever dans ses bras la lente agonie de Louis XVII, le 8 juin 1795.

—

Ci-gît Victoire-Madeleine Perrin, Vve Lasne, née à Troyes, le 16 septembre 1791 ; décédée aux Basses-Loges, le 21 janvier 1874.

—

Joseph-Etienne Lasne, né à Paris, le 5 mars 1815. Décédé aux Basses-Loges le 19 janvier 1868.

E. B.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris,	gare Saint-Lazare,	tous les soirs	à 8 heures 50 min.
Départ de Londres,	— Victoria,	—	à 7 heures 50 min.
—	— London Bridge,	—	à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours.**

1re Classe, 42 fr. 50. — 2e Classe, 31 fr. 25. — 3e Classe, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois.**

1re Classe, 71 fr. 25. — 2e Classe, 51 fr. 25. — 3e Classe, 40 fr.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements, est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886 — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 11955

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Avril 1886.**

HARVARD COLLEGE APR 27 1886 LIBRARY

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIXe année — No 450

Nouvelle série — IIIe Année — No 55

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

*Par décision ministérielle du 25 février 1886, les agents du Ministère des Postes et des Télégraphes sont autorisés à percevoir les abonnements à l'*Intermédiaire. *Nos nouveaux abonnés de Paris et des Départements n'auront donc, pour acquitter le montant de leur abonnement, qu'à se présenter aux bureaux de poste, où la quittance de leur abonnement leur sera délivrée sans frais.*

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, Directeur

13, rue Cujas, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, Union Square

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, **16** fr. — Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 avril 1886.*

XIXe Année — No 130.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* No 55.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Opale. — Je lisais dernièrement dans un petit journal que l'opale était un symbole d'espérance. Jusqu'ici j'avais cru cette fonction réservée à l'émeraude. D'autre part, on m'affirme que, d'après la croyance populaire, l'opale porte malheur, et que pour ce motif on évite avec soin de la faire figurer dans les corbeilles de mariage. Ce préjugé est-il ancien? quelle est l'origine de cette proscription d'une pierre fort agréable à la vue? DICASTÈS.

—

Majuscules. — La question soulevée par Corbi (XIX, 65) au sujet de l'accentuation des majuscules, m'engage à poser la suivante aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

La première lettre du premier mot important du titre d'un opéra doit, évidemment, être une majuscule, mais faut-il commencer par de grandes lettres les autres mots principaux? Faut-il ajouter des majuscules aux titres suivants, pris au hasard: *le Triomphe de l'amour*, de Lulli; *l'Europe galante*, de Campra; *le Jardinier et son seigneur*, de Philidor; *l'Amitié à l'épreuve*, de Grétry; *la Part du diable*, etc., etc.? L.

—

La Raquette ou la Roquette. — Telle est la question que semble s'être posée M. Aug. Vitu, dans la *Revue de l'art dramatique*, à propos de la maison de Sedaine. Doit-on écrire *la Raquette* au lieu de *la Roquette*, quoique l'usage ait conservé cette dernière appellation? S'il s'agit du donjon qui a légué son nom à la vaste prison qui le remplace, le nom actuel pourrait être justifié, mais si cette dénomination lui vient de ce que sur ce terrain,

on voyait à profusion la plante crucifère qu'on appelait *Rochette*, on se trouve en présence d'une étymologie nouvelle, qui n'a rien de commun avec l'ancienne *Raquette*, pas plus qu'avec *la Roquette* (ou la petite Roche). De ces trois interprétations quelle est la meilleure et pourquoi celle de *la Rochette* ne serait-elle pas préférée? EGO E.-G.

—

Sparte. — A quel motif doit-on attribuer la *prééminence de Sparte* parmi les nations grecques? On sait que, dans toute armée comptant plusieurs de ces nations, les Spartiates avaient de droit le poste d'honneur, et leur général était le commandant en chef de l'armée alliée.

Il serait aisé de trouver des *explications* du rôle ainsi joué par Sparte; mais je voudrais connaître l'*origine réelle* de cette prééminence. Quelqu'un de nos confrères peut-il venir à mon aide et m'indiquer cette origine, avec preuve à l'appui, bien entendu? C.

—

Catherine de Médicis et Scaliger. — La *Revue bleue* du 13 mars 1886 renferme une remarquable étude de M. Michel Bréal, sur ce sujet: *Comment on apprend les langues étrangères*, j'y trouve (p. 330) cette anecdote: « On raconte que Catherine de Médicis, à qui l'on disait que Scaliger savait vingt langues, répondit: *C'est vingt mots pour une idée, j'aimerais mieux vingt idées pour un mot.* » Je voudrais bien savoir quel est le narrateur qui le premier a mis sur les lèvres de Catherine de Médicis un bon mot qui me semble avoir un accent bien moderne. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Godoï. — Le prince de la Paix, Godoï, a-t-il laissé des descendants? LAPSAC.

—

Digitized by Google

Un révérend père galant. — Je lis dans une lettre écrite du Midi, le 27 janvier 1755 : « On donne pour certain que le confesseur de la reine a pris trop de libertés avec une des dames d'honneur de cette princesse. La belle, se sentant incommodée, dit à la reine qu'elle avoit besoin de changer d'air, et qu'en conséquence elle la prioit de lui donner son congé, ce qui fut accordé. Le révérend père ne voulut point laisser partir sa bien-aimée sans lui écrire une lettre galante. Malheureusement pour lui la lettre tomba entre les mains du roy qui, après en avoir fait lecture, la montra à la reine. Cette aventure fait grand bruit à Paris. J'ignore quelles en seront les suites. »

Quelque confrère saurait-il « les suites » de cette aventure ; quel était alors le confesseur de la reine, et quelle était cette dame d'honneur ? SAGIT.

—

Le hérant Charolais. — Où trouverait-on des renseignements biographiques sur « Charolais le Hérault », qui serait, selon M. *Vallet* de Viriville (*Nouv. Biogr. gén.*, 1856, t. X, c. 60, n° 6), l'auteur de la *Chronique de Lalaing*, attribuée à Georges Chastelain ? U. C.

—

Dom Joseph-Martin Leveaux. — Ce religieux avait emporté en émigration, en Angleterre, à l'époque de la Révolution, tous les papiers destinés à la continuation du *Gallia christiana*. Les bénédictins anglais, qui lui donnèrent l'hospitalité et parmi lesquels il a laissé le meilleur souvenir, racontent qu'il rentra en France, *avec ses papiers*, vers 1815 et qu'après avoir vainement tenté de reconstituer la congrégation de Saint-Maur, il se retira à Senlis. Il serait mort fort âgé, mais, dans les actes de l'état civil de cette ville, il n'a pas été possible de retrouver la mention de son décès. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* en connaît-il le lieu et la date ?

D. J. M. Leveaux était né, vers 1746, à Mallincourt, près Clary (Nord).

A. VERNIÈRE.

—

La cloche de Notre-Dame de Bermont. — A quelques kilomètres de Domrémy, il existe une chapelle connue sous le nom de Notre-Dame de Bermont et dans laquelle Jeanne d'Arc allait, dit-on, tous les samedis allumer un cierge. Au-dessus du pignon de cette chapelle, existe une cloche datant de plusieurs siècles, sur laquelle se trouve en caractères gothiques d'une forme aussi simple qu'élégante l'inscription suivante, sans aucune division :

✠ avempeiadeaapmangt.

Plus d'un archéologue s'est évertué à déchiffrer cette inscription. M. Renault, de Vaucouleurs, numismate distingué, a proposé l'interprétation ci-après, en divisant les lettres en trois groupes pointés :

— a. v. e. m. p. e. i. a. — *Ad virginem ex manibus populi extrahentem imperium anglicani.*

— d. e. a. a. p. m. — *Dedicatum est apud agrum post mortem.*

— a. n. g. t. — *Ad nominis gloriam tintinnabulum.*

Ce qui signifierait en bon français : « Cette petite cloche a été dédiée, dans ce lieu, après sa mort, et pour la gloire de son nom, à la vierge qui a arraché le royaume des mains du peuple anglais. »

M. Vallet-Viriville estime que cette traduction laisse beaucoup à désirer, mais il n'en a proposé aucune autre. Quelque *Intermédiairiste* pourrait-il à son tour, nous révéler le mot de l'énigme ?

ALEXANDRE SOREL.

—

Napoléon et Talma caricaturés. — On lit, dans le *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, en date du 16 mai 1814 : « Parmi les caricatures nouvelles, on remarque T. (Talma) donnant à Napoléon des leçons de dignité royale. La pose du professeur est des plus imposantes, et la gaucherie de l'écolier des plus chargées. »

Cette gravure existe-t-elle quelque part ? Où peut-on la voir, sinon la trouver ?

ALFRED C.

—

Charles Baudelaire, traducteur de Pétrone. — Au verso de la couverture des trois volumes, les seuls publiés de la *Bibliothèque singulière* de Poulet-Malassis (1862), figure l'indication bibliographique suivante : Pour paraître dans la même collection : *le Banquet de Trimalcion*, de Pétrone, traduit par Charles Baudelaire. Je serais curieux de savoir et je demande aux *baudelairistes* si le poète des *Fleurs du mal* avait seulement entrepris cette traduction, qui n'a jamais paru. Pris de sympathie pour la décadence latine, il eût interprété Pétrone avec le même bonheur qu'Edgar Poë et il eût donné au

Digitized by Google

Satyricon le traducteur qui lui manque.

Subsidiairement, connaît-on l'existence de manuscrits de Charles Baudelaire ?

K.

—

Vermorel et ses héritiers. — Quels ont été les héritiers de Vermorel? Diverses démarches faites auprès des éditeurs de l'ancien membre de la Commune sont demeurées infructueuses. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner?

A. S.

—

Le monument de l'abbé Michon. — Il y a quelques années, une souscription a été ouverte dans le journal *la Graphologie*, alors dirigé par M. Varinard, pour élever un monument à l'abbé Michon, l'inventeur de la graphologie, mort directeur du même journal. Un des souscripteurs aurait intérêt à savoir si le monument a été érigé, — si la feuille en question existe encore et quel en est le directeur actuel?

DENIS RAYNALD.

—

Le Triomphe de la mort. — Existe-t-il sous ce titre des œuvres d'art, tableaux, fresques, gravures; des poèmes ou des écrits quelconques du XVe et du XVIe siècle?

Prière d'en donner la liste.

Dans les modernes, quelles sont les poésies qui, sous ce titre ou sous d'autres, paraîtraient se rapprocher de cette idée?

NOËL.

—

Le pieu à tout faire de Caragueuz. — Tous ceux qui ont lu le *Voyage en Orient* de Gérard de Nerval, se rappellent le pieu surprenant que fait servir Caragueuz, soit pour attacher les chevaux, soit pour étendre le linge des blanchisseuses, soit pour servir de pont aux voyageurs. Le caractère ithyphallique de ce pieu est suffisamment marqué dans ces récits plaisants pour qu'on n'y insiste pas davantage.

A l'article du *Dictionnaire Larousse*, sur Caragueuz, il est dit qu'Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, a introduit un personnage qui, pour servir de grand mât à un vaisseau, emploie un pieu du même ordre et aussi malséant que celui de Caragueuz.

Je n'ai pas trouvé ce détail dans l'édition d'Henri Estienne que je possède, et mes recherches un peu rapides n'ont pas abouti non plus en consultant certaines éditions de la Bibliothèque nationale.

Je serais très reconnaissant aux correspondants de l'*Intermédiaire* qui pourraient m'indiquer exactement dans quel chapitre et dans quelle édition de l'*Apologie pour Hérodote* je trouverais le passage qui me fait défaut pour compléter l'étude sur Caragueuz que je prépare.

C·Y.

—

Mayor de Montricher. — A propos de la *famille Torlonia*, M. G. Natale, en parlant du prince Alexandre qui vient de mourir, a écrit dans l'*Intermédiaire* : « Il est juste de dire que le prince faisait le plus noble emploi de sa fortune. C'est lui qui fit appel à l'ingénieur de Montricher, *un Marseillais*, pour dessécher le lac Fucin. » M. David Silvagni écrivait dans la *Nuova Antologia* de Rome : « L'illustre ingegnere *francese* Montrichet... »

Je crois qu'il y a erreur. M. de Montricher, si je ne me trompe, était Suisse, du canton de Vaud, et s'appelait Mayor de Montricher.

La famille Mayor de Montricher, de Morges, avait possédé, avec la baronnie de Montricher, les seigneuries de Lully et de Sullens.

Il existait, à ma connaissance, deux autres familles *de Montricher*, l'une et l'autre vaudoises : l'une des sires de Montricher, de la maison de Grandson ; l'autre des de Montricher (bâtards), établis à Lausanne et à Morges. Ces deux familles ne portaient pas ou n'avaient pas le nom patronymique de Mayor.

Quelqu'un peut-il me renseigner sur M. l'ingénieur de Montricher qui, selon moi, était Suisse, et dont le nom complet devait être Mayor de Montricher ?

(Rome.) E. MAYOR.

—

Le graveur Ertinger. — Pourrait-on me dire où est né François Ertinger, graveur français, né, selon les uns, à Colmar en haute Alsace, et selon les autres à Wyll, en Suisse.

Cet artiste a vécu entre 1640 et 1700. C'est à cette dernière date qu'il serait mort à Paris, où il a passé une partie de son existence, puisque plusieurs de ses œuvres sont signées : *Franç. Ertinger sculpsit Parisiis*, 1683.

(Voir Leblanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 202.)

I.

—

Digitized by Google

Trois roses pour signature. — N'y a-t-il pas un peintre italien de la Renaissance, qui, pour signature, peignait trois roses dans le coin de ses toiles? Si oui, je serais heureux qu'on pût m'indiquer son nom.

P. C.

—

Atelier d'orfèvres aux Gobelins. — Après la suppression à la manufacture royale des meubles de la couronne, des ateliers d'orfèvrerie, de meubles, de mosaïque, il ne resta, croit-on généralement, que les ateliers de tapisseries; cependant jusqu'en 1787, on trouve des traces d'une école d'orfèvres. Connaît-on quelques documents sur cette institution? GERS.

—

Sur le lieu de naissance de B. Palissy. — Je lis dans une très élégante plaquette qui vient d'être publiée par Philippe Burty: *Les artistes célèbres. Bernard Palissy*, ces lignes étonnantes (p. 13): « Où placer le berceau de Palissy? Il faut tenir jusqu'à preuves certaines pour la Saintonge, en raison de son langage qui est essentiellement celui des bords de la Charente... » Je croyais que, d'après le témoignage formel d'un contemporain, La Croix du Maine, les biographes étaient d'accord pour faire naître Palissy en Agenais. Le plus récent et le meilleur des biographes du grand artiste, M. Louis Audiat, ne déclare-t-il pas (p. 9) que les paroles de La Croix du Maine « sont précises pour le lieu de naissance » et n'ajoute-t-il pas: « Donc, Palissy est né dans le diocèse d'Agen »? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Comédiens français en Egypte. — Le 30 frimaire an VIII, le ministre de l'intérieur Chaptal invitait le citoyen Mahéraut, commissaire du gouvernement près le Théâtre-Français, à former une troupe pour aller jouer en Egypte, la tragédie, la comédie, l'opéra-comique et même le ballet. « Une armée de braves, écrivait le ministre, après avoir arraché, au prix de son sang, la conquête de cette partie intéressante de l'Afrique, languit privée de la puissance des arts agréables de l'Europe, qui seraient pour eux un délassement de leurs travaux guerriers. »

Ce projet a-t-il été mis à exécution?

GERS.

—

L'Article de journal, — comédie en un acte en vers, représentée à l'Odéon, le 19 janvier 1830, serait de feu Chéron (de la Bruère), censeur dramatique qui désira garder l'anonyme. Selon l'Odéon, de Porel et Monval (t. II, p. 128), cette bluette aurait été jouée à la Comédie-Française, le 13 décembre 1811, sous le titre de l'*Auteur et le Critique* (par MM. Ferville, Duparai, Delafosse et par Mme Noblet).

L'*Annuaire* (de Bruxelles) *dramatique*, pour 1840, lui donne pour collaborateur Sarrazin. Quel est cet auteur? A-t-il collaboré aux deux pièces?

UN BOULONNAIS.

—

Marseillaise de la paix. — Dans quelle partie des œuvres de Lamartine se trouve la *Marseillaise de la paix*, faite, si je ne me trompe, en réponse au *Rhin allemand*, d'Alfred de Musset, c'est-à-dire vers 1840?

A. X.

—

Problème littéraire. — Cette question nous est fournie par M. Kuhff qui, dans un *Recueil de poésies allemandes* (Fischbacher, 1886), insère une pièce sur la mort du général anglais Moore, tué à la Corogne en 1809. Les *Mémoires de Lally-Tollendal* contiennent 8 stances françaises sur les funérailles du comte de Beaumanoir, mort en 1754 au siège de Pondichéry, absolument semblables. Enfin la revue allemande *Europa* de 1861 produisit une ode allemande qu'elle donna comme l'original des versions française et anglaise et dit avoir été composées en l'honneur du héros suédois général Forstenson, qui tomba au siège de Dantzig au moment où ses hommes, repoussés par la garnison, se préparaient à retourner aux vaisseaux de guerre suédois. Prière d'éclaircir le problème posé par ces trois odes.

RISTELHUBER.

—

Les *Amours jaunes* de Tristan Corbière. — C'est le titre d'un volume des plus étranges, édité en 1873, chez les frères Glady. Ce poète breton vit-il encore? a-t-il publié autre chose? est-il question de son livre ailleurs que dans *A Rebours*, de Huysmans?

Et les frères Glady, qui avaient une officine de librairie rue de la Bourse, qui combattaient sous cette fière devise « non gladio Glady », et qui avaient entrepris une collection de beaux ouvrages dont il n'a paru que *Manon*, sait-on ce qu'ils sont devenus? N'ont-ils pas édité à Londres un *Daphnis et Chloé* dont ils avaient demandé

Digitized by Google

la préface à Dumas, comme *pour Manon?*
K.

—

Les Cahiers du capitaine Coignet. — Serait-ce commettre une indiscrétion de demander si ces intéressants « Cahiers » sont aussi authentiques que veut bien l'affirmer M. Lorédan-Larchey? Leur parfaite authenticité ajouterait beaucoup à leur agrément. UNE CURIEUSE.

—

Trois centuries de sonnets. — Connaît-on dans une bibliothèque publique ou dans une collection particulière un exemplaire de l'ouvrage suivant : TROIS CENTURIES DE SONNETS, *contenans le vray pourtraict de la vie humaine, où naïfvement est depeincte la corruption de la misere humaine et le bien souverain de l'homme*, par *François* PERRIN. *Paris, Guillaume Chaudière*, 1588. Pet. in-8? UN BIBLIOPHILE.

Réponses.

Noms historiques. Un livre à faire (XII, 229, 282, 339, 374, 459; XV, 332, 461 ; XVIII, 360, 436 ; XIX, 74, 167).—*Famille impériale de Comnène.* Un descendant de cette illustre famille, Démétrius Comnène, « capitaine de cavalerie en France », a publié—en 1784 — « un *Précis historique de la maison impériale des Comnènes*, où l'on trouve l'origine, les mœurs et les usages des Maniotes, précédé d'une filiation directe et reconnue par lettres patentes du roi du mois d'avril 1782, depuis David, dernier empereur de Trébizonde, jusqu'à l'auteur ». In-8 de 126 pages.

Les armes des Comnènes sont : d'or, à l'aigle éployée de sable, traversée d'une épée en pal de... L'écu timbré de la couronne impériale, et, pour devise : FAMA MANET, FORTUNA PERIT. F. M.

—

Reliures singulières (XV, 396, 446; XVI, 527, 585, 718, 747 ; XVIII, 20, 204). —La *Halle aux cuirs*, journal spécial, dit qu'à la bibliothèque de Marlborough-House, près Metheley, en Yorkshire (Angleterre), il y eut jadis deux livres reliés en cuir provenant de la peau de la sorcière yorkshirienne, Mary Ratman, exécutée pour assassinat, au commencement de notre siècle. Ces livres disparurent lorsque les comtes de Marlborough se virent forcés de vendre leur bibliothèque.

Il y eut des livres semblables à Paris. Naguère, M. Zaehnsdorf, à Londres, a relié deux livres en cuir humain, et un autre relieur de Londres a, sur commande, relié la *Danse macabre*, de Hans Holbein, avec la même sorte de cuir.

Comme encouragement au vendeur et à l'acheteur, la *Halle aux cuirs*, toute prête à noter les cours selon les qualités et provenances, ajoute avec une parfaite sincérité commerciale : « La peau humaine donne un cuir très solide, épais et grené.

Et supériorité palpable de la peau de l'homme sur celle de l'ours, l'homme pourra vendre la sienne de son vivant. » (*Gutenberg-Journal.*) F. M.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398, 460, 490, 523, 621 ; XIX, 76). — On trouve dans les *Diverses leçons de Pierre Menie*... Tournon, 1616, p. 273, chap. XXVIII : *Des estranges vices d'Eliogabale, empereur de Rome :* « Les tables, les couches, les coffres, les sièges « et toutes sortes de service propre à sa « chambre et cuisine, et toute sa maison « estoient de fin or, voire jusqu'au *vaisseau* employé au plus vil service de « l'homme... Il n'estoit pas jusques aux « *urinaux* qui ne fussent faits de riches « pierres précieuses... »

Je signalerai encore l'histoire marseillaise de *Passa rés*, que l'on peut lire dans les almanachs du XVIIIe siècle, entre autres dans la très rare plaquette intitulée : *Le véritable almanach des dieux, ou amusemens pour l'année bissextile* 1780. A Castres, de Robert, doct. en philosophie, impr. du Roi. C. P. V.

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 692, 747 ; XIX, 136). — MM. Benoît, Brichaut, Carson, Dr Charreyre, François Favre, de Gourcuff, Ingold, Martin, Milsand, Mohr, Oberkampf, Sagnier et Schück ont reçu les ex-libris qui leur étaient destinés, et mettent leurs ex-libris à la disposition de leurs confrères de l'*Intermédiaire* qui voudraient faire échange avec eux.

—

L'invention des allumettes (XVIII, 642, 726). — A cette question, déjà posée XIII,

Digitized by Google

671, une réponse a été faite XIV, 25, qui me paraît indiquer le véritable inventeur des allumettes, dites allemandes, mais elle a besoin d'être complétée.

En janvier 1831 existait au collège de Dôle un jeune élève, plus curieux de chimie que de grec, ne rêvant qu'alambics et cornues, le collégien Sauria, aujourd'hui médecin à Poligny. Un beau jour il imagina de faire des allumettes avec du chlorate de potasse, du soufre et du phosphore. A la suite de frictions répétées la flamme jaillit, l'allumette prend feu, une grande invention est née. On devine quelle ovation fut faite au jeune inventeur. Le principal du collège, l'abbé Petit, tombait des nues, et le professeur de physique, M. Nicolet, n'en revenait pas. Un autre professeur, M. Puffeney, aujourd'hui conservateur de la bibliothèque de Dôle, se mit à fabriquer pour son compte personnel de ces nouvelles allumettes que tout le monde voulait voir s'enflammer. Le jeune collégien de Dôle ne devait pas profiter de son invention. Quelques personnes de la ville furent sollicitées de prendre un brevet, mais alors un brevet coûtait quinze cents francs, et personne n'osa risquer cette somme. Qui donc aurait pu soupçonner les milliards qui allaient jaillir de la petite allumette de Sauria?

Quelque temps après, M. Nicolet, se trouvant en Allemagne, parla avec admiration de l'invention de son élève. Les Allemands ont quelque chose de très fin: c'est l'oreille. Ils recueillirent soigneusement les paroles naïves du chimiste et, deux ans après, la scrupuleuse Allemagne inondait l'Europe des premières allumettes chimiques fabriquées dans je ne sais combien de manufactures.

Quant au docteur Sauria, il s'est consolé de sa malchance dans la science et dans le bien, prodiguant tout le long de sa carrière ses soins et son dévouement aux malades pauvres de ses montagnes. Ce n'est pas ainsi qu'on arrive à la fortune; aussi dernièrement lui a-t-il été donné un bureau de tabac par l'intermédiaire de son vieux camarade, M. Jules Grévy : souvenir bienfaisant, triplement mérité par l'inventeur, le médecin et le savant.

Ce qui précède est compendieusement extrait de *la France*, numéro du 3 décembre 1885, et me semble appartenir de droit à l'*Intermédiaire*, qui par sa question a été l'inspirateur de l'article. Il a été rédigé sur des renseignements, qui y sont indiqués et qui confirment la réclamation du docteur Sauria, insérée en 1880 dans le *Moniteur universel*. La prétendue invention d'Ironyi daterait de 1833, et c'est en 1832 que le Wurtembergeois Kammerer (mort en 1857 dans l'asile des aliénés de Lidisburg), profitant des indiscrétions du chimiste Nicolet, fabriqua ses allumettes, inventées en 1831 par Sauria. Quant aux chimistes Hombert et Boyle, je ne sais quelle est la part qu'ils peuvent revendiquer dans cette ingénieuse et utile invention, mais on reconnaîtra en tout cas qu'elle était restée à l'état théorique.

J'ai cité, IX, 231, les extraits de Juvénal, de Martial et de Stace, qui semblent faire allusion aux allumettes chez les Romains, mais le sens de ces textes est contesté, et en tout cas il ne s'agirait que d'allumettes soufrées, telles que celles dont nous nous servions avant l'invention de Sauria.

A. D.

— Le *Petit Journal* a publié naguère une note intéressante sur l'inventeur des allumettes chimiques, de laquelle il résulte que le Hongrois Ironyï n'en fut pas le véritable créateur; l'honneur de l'invention revient tout entier, paraît-il, à notre compatriote Cagniard de la Tour, dont le nom ne fut guère mieux connu que celui d'Ironyï. C'est à lui, cependant, que l'on doit l'allumette primitive s'enflammant avec friction dans un flacon plein de pâte phosphorique; en 1832, Et. Romer et Prischell fabriquèrent sur les données d'Ironyï les premières allumettes inflammables par frottement; en 1838, on remédia aux inconvénients du chlorate de potasse en y substituant le bioxyde de plomb. Depuis cette époque, par suite de perfectionnements successifs, elles devinrent l'objet d'une fabrication importante dans toute la France. L'allumette-bougie fut inventée par Savaresse et Merckel, en 1836, et perfectionnée en 1849. Ajoutons qu'à la suite de cette communication, un correspondant du *Petit Journal* écrivit au directeur pour rétablir la vérité et attribuer l'invention des allumettes à un élève du collège de l'Arc, à Dôle (Jura), M. Sauria, qui les découvrit à la fin de 1830. Depuis cette époque, M. Sauria est devenu agronome et médecin, à Poligny (Jura). EGO E.-G.

— L'*Art de la verrerie*, Paris, Quantin, 1885, fournit un renseignement sur la question et donne le texte de Martial :

Quid ergo? Verna es
Huc quid Transtiborium ambulator
Qui pallenta sulfurata fractis
Permutat vitreis.

L'usage d'échanger du verre cassé contre des allumettes existe encore dans certains pays de verreries. GERS.

—

Epitaphe énigmatique (XVIII, 741; XIX, 53, 119). — Voici ce qu'on lit dans l'*Itinerarium Belgico-Gallicum* d'Abraham Golnitz (*Ex offic. Elzeviriana, Lugduni Batav.* 1631), pp. 203, 204:

Sequenti manè, uno milliari ad dextram arx *Alincourt* in valle relinquitur; è qua ortum suum habent Domini d'Alincourt; nos verò via ducit pransum ad vicum *Escouy*, VII milliarum; ubi trutæ lautæ, sed lauto pretio, adponuntur in diversorió *à l'espée royale.* Mox, dum prandium paratur, ad templum ibamus, quod Decanus cum XII Canonicis habet... Quæsivimus in hac æde epitaphium:

Cy gist le fils et la mere,
La fille et le pere,
La sœur et le frere,
La femme et le mary,
Et il n'y a que trois corps icy.

Canonici quærentibus nobis respondebant, nunquam istius loci tale epitaphium existisse; quod tamen a fide-dignis antè acceperamus ibi positum, fortè puduit eas rei et historiæ stupendæ, quam tamen cum lectore communicamus nostris verbis. Accidit in oppido quodam N, ubi mater cum filio pubere rei familiari operaretur, filius amore ancillæ maternæ inflammatus, eam sæpiusculè de concubitu sollicitat. Ancilla denegans, rem matri aperit; quæ ancillam, si filius quæsitum reiteraret, instruit, consentiat, determinato certo loco et noctis in tenebris tempore; ita tamen ut consensu facto et circumstantiis dictis ancilla matri rem denunciet, quæ se pro ancilla ibi gestura, filium in lecto præstolari vellet. Quid fit? Ancilla rursus à filio invitatur; consentit tandem, clàm locum et tempus designans. Matrem adit; quæ in puncto locum designatum occupat, filio dicto tempore venienti se substernit, coit, concipit, et post, inscio filio, qui se rem cum ancilla habuisse existimârat, puellam inde parit. Filius, matre domi relictâ, peregrè abit, et aliquot annos abest. Interea mater puellam in villa educari curavit; quæ revertente filio adolescit bella formâ; et oppidum domumque ingressa placet filio. Hic quærit è matre, quænam ista sit puella? Mater respondet, orphanam esse et à se eductam. Filius eam sibi dari petit, postulat, urget, tandemque impetrat. Mater, occultans omnia, permittit tandem. Sic filius eam imprægnat pro uxore, cùm esset filia et soror è matre de semetipso antè nata.

Spiræ in Germania dicitur epitaphium simile esse:

Hier ligt sohn und mutter,
Dochter und vatter,
Schwester und bruder,
Mann und weib,
Die seynd gekommen ausz eynem leib.

Il est à observer que l'auteur suit la route de Pontoise à Rouen, en passant par Vigny, Magny-en-Vexin (*Magnus Vicus*), etc.

(Modène.) XXX.

—

Tarsia — Intarsié (XIX, 33). — Ces mots dérivent des verbes *intarsiare* et *interserere*, qui expriment le travail d'assemblage de petits morceaux de bois teint disposés suivant un dessin régulier, en juxtaposant les couleurs différentes. C'est une sorte de mosaïque dont les fragments sont découpés dans le bois au lieu d'être taillés dans une matière dure. Du verbe *intarsiare*, proviennent les mots: *intarsiatore* et *intarsiatura* et par abréviation le verbe *tarsiare*, ainsi que le substantif *tarsia*, qui est adopté généralement en Italie pour désigner le travail de mosaïque en lamelles de bois de plusieurs couleurs juxtaposées; travail connu en France sous le nom de *marqueterie*. — V. Ducange, *Glossaire*, au mot: *Intarsiare* et les dictionnaires italiens-français (*Tarsia*, *Intarsiatura*).

A. C.

— En Italie *Tarsia* se dit des incrustations en marbre. Il existe à la basilique de Saint-Pierre, à Rome, plusieurs devants d'autel en tarsia. GERS.

—

Accentuation (XIX, 65, 181). — *Grammatici certant*, et les graveurs aussi. Sur nos pièces de cinq et de vingt francs (type Dupré), on lit: *République française*, *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, tandis que sur la monnaie divisionnaire et de billon (type Oudiné), les accents sont supprimés: *Republique*, *Liberte*, etc., et le graveur défigure son nom en signant *Oudine*. Je dois dire que le dernier système est le plus généralement suivi en cette matière: témoin les pièces à l'effigie de *Napoleon I* et de *Napoleon III* (celles-ci signées *Barre*, pour *Barré*), et encore les monnaies belges de *Leopold I* et de *Leopold II*. Quant à mon opinion personnelle, elle a peu de poids dans la circonstance, mais j'estime que, les accents faisant partie intégrante de la langue, telle qu'elle existe actuellement, on n'a pas plus le droit de les omettre que de supprimer ou d'ajouter des lettres sous prétexte d'archaïsme.

DICASTÈS.

—

Une question de français (XIX, 97). — Peut-on dire en français correct, ainsi que l'affirme un philologue allemand: *Je sais ce qu'il est arrivé?*

Digitized by Google

Cette question a été tranchée négativement il y a un peu plus d'un siècle dans les circonstances que voici.

Voltaire avait décoché à Fréron une épigramme ainsi conçue :

L'autre jour, au fond d'un vallon,
Un serpent piqua Jean Fréron;
Savez-vous ce qu'il arriva?
Ce fut le serpent qui creva.

« Epigramme qui serait parfaite, déclare Ch. Monselet, à qui j'emprunte ces détails, si elle ne renfermait une faute de français et si elle n'était renouvelée de l'*Anthologie* pour la troisième ou quatrième fois. » Et le même auteur ajoute sous forme de renvoi : « Averti par quelques puristes, Voltaire donna un nouveau tour au troisième vers : Que pensez-vous qu'il arriva ? » (*Fréron ou l'illustre critique*, par Ch. Monselet, p. 15.)

Malgré cela, la forme fautive a été reproduite telle quelle, même de nos jours; ainsi Larousse la cite comme exemple dans son *Jardin des racines grecques*. Notre savant allemand l'aura lue quelque part, et, ignorant la rectification, aura soutenu d'après Voltaire une locution que Voltaire a condamnée.

Je laisse maintenant à de plus experts que moi le soin de rétablir les arguments qui ont convaincu le grand écrivain français, espérant qu'ils seront assez péremptoires pour que Voltaire, qui a tant donné de leçons sur notre langue aux Allemands, n'en reçoive pas d'eux à présent.

A. RÉPLINE.

—

Anciens bénédictins (XIX, 99, 185). — *Annuaire biographique*, par M. R. A. Henrion, années 1830-1834, tome Ier : « *Druon* (Pierre-Paul), ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, chevalier de la Légion d'honneur, bibliothécaire de la Chambre des députés, né le 12 septembre 1745 à Busignies, dans le Cambrésis, mort à Paris le 3 octobre 1833, âgé de 89 ans, entra de bonne heure dans la congrégation de Saint-Maur, où il avait un oncle, qui devint prieur de l'abbaye de Saint-Jean à Laon. Le neveu, ayant montré du goût pour l'étude, fut employé aux travaux littéraires, que la congrégation suivait encore à cette époque. Il travailla au troisième volume de l'*Art de vérifier les dates*, et coopéra au quatorzième du *Recueil des historiens de France*. Il demeurait dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés et jouissait d'un prieuré simple, situé près Mantes, qui lui avait été conféré suivant un usage introduit depuis quelque temps dans la congrégation de Saint-Maur. La Révolution le chassa de son monastère; cependant en 1798, lorsqu'on forma une bibliothèque au palais Bourbon pour le Corps législatif, dom Druon fut nommé sous-bibliothécaire, et il devint bibliothécaire en chef à la mort de Camus, en 1804. Son savoir, sa modestie, son exactitude et son obligeance l'avaient rendu agréable dans cette place à ceux qui aimaient le moins les prêtres. C'est lui qui mit dans la bibliothèque de la Chambre l'ordre qui y règne, et il en avait dressé le catalogue. Du reste, dom Druon vivait en prêtre et en religieux. Il laissa des manuscrits qui pourraient être utiles, et une collection de gravures à laquelle il attachait du prix. H. B.

—

Les surnoms des peuples (XIX, 99, 186). — Puisqu'on a cité Dumanet et Jacques Bonhomme, ces deux types inhérents à la nationalité française, ajoutons-y, pour les compléter, celui de *Joseph Prudhomme*, si bien créé par Henry Monnier, afin de représenter notre bourgeoisie sentencieuse et banale. Chez les Espagnols, le Français porte le surnom de *Gabacho*, l'Anglais celui de *Gringo*, et l'Italien cet autre : *Babachito*, sans compter les variantes que nous ne traduisons pas. EGO E.-G.

— *Bougianen* est, en Italie, le surnom du Piémontais. *Bougianen* veut dire *qui ne bouge pas*, ou, mieux encore, *qui ne bronche pas*. C'est un hommage rendu aux solides qualités militaires du subalpin. Napoléon Ier connaissait ce surnom et appréciait particulièrement ses soldats *bougianen*.

(Rome.) E. MYR.

—

Les Mémoires de Louis-Philippe (XIX, 100). — En réponse à cette question, on nous communique la lettre suivante :

Monsieur,

Par votre lettre en date du 8 janvier 1870, vous me demandez ce que sont devenus les Mémoires manuscrits de S. M. Louis-Philippe, 2 vol. in-4, reliés en velours rouge (depuis sa naissance jusqu'en 1814). Ces deux volumes ont été déposés à la Bibliothèque après la révolution de 1848 et peu après remis entre les mains de M. Vavin, liquidateur de la liste civile de S. M. M. Vavin a dû les renvoyer à la famille d'Orléans.

PROSPER BAILLY,
Bibliothécaire de la ville de Paris.

10 janvier 1870.

—

Digitized by Google

Baron d'Hénin (XIX, 101). — Cette question s'applique-t-elle à *Hennin* (Pierre-Michel), érudit, membre de l'Académie des inscriptions, né à Magny (S. et O.) le 30 août 1728, mort à Paris le 5 juillet 1807?

Ou à *Hennin* (chevalier Michel), érudit, mort à Paris en décembre 1863? Il avait réuni une magnifique collection d'estampes relatives à l'histoire de France, qu'il légua à la Bibliothèque impériale.

COURTE-HEUSE.

—

Un passeport de l'évêque Grégoire (XIX, 127). — C'est humblement accompagné de deux témoins que, sous le Directoire, l'évêque constitutionnel de la Moselle, Nicolas Francin, vient demander à la mairie de Metz un passeport pour se rendre, le 25 novembre 1797, dans son ancienne paroisse. Il voyage seul, il n'a pas de « commensal ».

N° 2239.

Du 5 *frimaire* l'an VI de la République française, une et indivisible.

Passeport délivré au Cn *Nicolas Francin, évêque constitutionnel de Metz*, allant à Freymaker, domicilié à Metz, département de la Moselle, enregistré 3e section, n° 5677, né le 20 septembre 1735.

Taille de cinq pieds dix pouces, lignes, cheveux et sourcils blancs, yeux bruns, nez gros, bouche moyenne, menton rond, front découvert, visage long.

Délivré en la maison commune de Metz, sur l'attestation des citoyens Zeilhovert, dit Albert, Gury le Blanc, domiciliés, le premier, rue Fournirue, le second rue Pont Sailly.

Certifiant: ZEILHOVERT dit Albert. *Certifiant:* GURY BLANC.

(A la marge) (Or., Papier.) Signature du voyageur : † N. FRANCIN, év.

P. c. c. : L'EX-CAR.

—

Questions grammaticales (XIX, 129). — Au sujet de *de suite mis pour tout de suite*, je me souviens d'avoir trouvé cette faute dans un article de l'*Univers* signé *Louis Veuillot*. J'écrivis à un ami, qui était aussi l'ami du célèbre journaliste, que je m'étonnais qu'un tel écrivain eût commis un aussi grave péché littéraire. Ma lettre fut communiquée à L. Veuillot, qui s'écria que j'avais mille fois raison, que c'était un tour pendable qui lui avait été joué par l'imprimeur du journal, qu'il considérait *de suite* comme une expression ridicule, grotesque, déshonorante, etc., etc. Il me semble que j'ai jadis, ici même, rappelé la piquante leçon donnée par une écaillère à un académicien qui, déjeunant au restaurant, avait demandé qu'on lui apportât une douzaine d'huîtres *de suite*, et auquel furent successivement apportées douze huîtres sur douze assiettes.

UN VIEUX CHERCHEUR.

P. S. Quant à l'expression *ses père et mère*, elle nous vient des anciens actes de naissance et de mariage, et je la trouve à l'instant même dans le certificat de baptême (11 août 1738) du futur général Jacques Coquille Dugommier, document extrait des archives du ministère de la marine et des colonies, et reproduit par M. Vauchelet dans la dernière livraison (mars 1886) de la *Revue historique* (p. 371).

— Eh! oui, mon cher collaborateur, on nous a changé tout cela... et bien d'autres choses encore. Comme vous, j'ai été élevé grammaticalement dans le respect de la distinction des formes *de suite* et *tout de suite*.—De suite = sans interruption; tout de suite = sans délai, sans retard : J'ai lu deux cents pages de suite, sans m'arrêter.—J'ai parcouru vingt-cinq kilomètres de suite, tout d'une traite; nous allons partir tout de suite, c'est-à-dire immédiatement. A mon sens, Feuillet et Flaubert, malgré l'autorité que leur donne leur valeur incontestée, donnent un mauvais exemple en confondant ces deux locutions

Mais que direz-vous donc d'une autre expression de Feuillet dans *la Morte?* Quand le futur d'Aliette s'apprête à lui donner quelques conseils d'équitation, il s'aperçoit qu'elle n'en a pas besoin, et reconnaît qu'elle *avait été très bien montrée* par son père. On pourrait donc dire, en renversant la construction : Son père l'avait très bien montrée? Je serais tenté de demander — à qui? Si cela n'est pas monstrueux, vous conviendrez que c'est on ne peut pas plus raide. Et l'on ne saurait douter que Feuillet n'ait employé ce tour volontairement. Qui est-ce qui doit faire école, si ce n'est un des membres les plus diserts de l'Académie française? Mais alors, où allons-nous? Un officier de cavalerie, exceptionnellement érudit, m'a fait remarquer, à cette occasion, qu'on disait à la manœuvre : *Trottez-moi ce cheval. Galopez-le.* Passons cette formule dont la concision s'accorde avec la brièveté du commandement militaire; mais la langue de l'écurie n'est pas la langue des salons.

Autrefois les valets de chambre, les cuisinières, les boutiquiers étaient seuls à dire : J'y vais *de suite;* mais aujourd'hui

Digitized by Google

l'incorrection et la négligence dans la conversation semblent être une grâce de plus. Que sera devenue dans vingt ans notre langue française sous la plume du journalisme gouailleur, surtout quand elle sera dépourvue de la base du latin? Il est vrai que nos descendants pourront avoir la ressource du Volapük!

(Nimes.) CH. L.

— Il est certain que l'usage a souvent triomphé de l'Académie, mais pour *de suite* et *tout de suite*, il nous semble que l'équivoque n'est pas permise. En effet, *de suite* signifie simplement *sans interruption*, tandis que *tout de suite* exprime l'idée de promptement, sur-le-champ, sans délai, comme dans ces exemples : Il ne sait pas dire deux mots de suite. — Il faut que les enfants obéissent tout de suite. — On lit un livre de suite, c'est-à-dire, sans en interrompre la lecture, mais on fait une chose tout de suite, à l'instant, incontinent, sans retard. Cependant, au XVII° siècle, *tout de suite* se disait quelquefois, comme *de suite*, pour désigner sans interruption; on en trouve un exemple dans la *Correspondance de madame de Maintenon* (12 juin 1693) : « Nous fûmes hier onze heures et demie en carrosse tout de suite, et comme nous n'avions pas compté là-dessus, nous n'avions pas mangé, etc., etc. » Comment nous étonner, après cela, des licences trop nombreuses des écrivains de nos jours, quand nous voyons les beaux esprits d'un siècle qui passait surtout pour littéraire tomber dans des erreurs que leurs usages mêmes proscrivaient? Les littérateurs ont leur caprice comme l'Académie, et celle-ci les tolère quand même, puisqu'elle ne les détruit pas.

EGO E.-G.

—

Musée ethnographique (XIX, 129). — L'auteur de la question a bien fait de consulter Littré sur le sens du mot *ethnographie*, mais il aurait encore mieux fait de ne pas prendre un article du dictionnaire pour un autre. La définition qu'il attribue à l'*ethnographie*, « description des mœurs, du caractère et des passions des hommes », s'applique à l'*éthographie*, science bien différente. Quant à l'ethnographie, voici comment la définit le savant lexicographe : « science qui a pour objet l'étude et la description des divers peuples ». Or, les collections ethnographiques ont précisément pour but de donner une idée des coutumes, de la manière de vivre, des vêtements, etc., des différentes nations. Je ne vois donc pas en quoi elles mentiraient à leur dénomination.

Toutefois, si l'on voulait y substituer l'adjectif *ethnique* que réclame M. P. de B., et qui a l'avantage d'être plus court, tout en disant au fond la même chose, je n'y apercevrais pour ma part aucun inconvénient. DICASTÈS.

—

Credo quia absurdum (XIX, 130, 190). — Je demande humblement pardon à tous nos collaborateurs en général, à M. A. D. en particulier, d'avoir posé une question déjà résolue. Je remercie notre confrère de m'avoir rappelé que l'équivalent seulement du *Credo quia absurdum* se trouve dans Tertullien, et que le mot tel qu'il est cité n'est, en définitive, qu'une fausse citation. Je lui promets de mieux chercher désormais... dans l'*Intermédiaire*, ne voulant pas que, si je restais sourd à ses avertissements, il pût m'appliquer la plaisanterie chère à Victor Hugo : *Surdus absurdus*. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La famille de Corday (XIX, 131, 191). — Après avoir fait *des recherches* dans la commune du *Renouard-Mesnil-Imbert-les Lignesits*, etc., interrogé tous les anciens du pays, voici ce que j'ai pu trouver :

1° Le père de Charlotte Corday, Jacques-François de Corday, a été baptisé (et par conséquent doit être né) au Mesnil-Imbert (commune réunie au Renouard et située à 10 kilomètres de Vimoutiers), le 2 septembre 1737; il est fils de Jacques-Adrien et de Renée-Adélaïde de Belleau; il s'est marié en la même commune, le 14 février 1764, à noble demoiselle Charlotte-Jacqueline-Marie de Gautier, dont le père portait le titre de seigneur des Authieux.

De ce mariage sont nés :

1° Jacques-François-Alexis de Corday, au Mesnil-Imbert, le 17 janvier 1765;

2° Marie-Charlotte-Jacqueline, en la même commune Mesnil-Imbert, le 7 avril 1766;

3° *Charlotte*, à Saint-Saturnin-des-*Lignesits;*

4° Jacques-François, au Mesnil-Imbert, le 19 septembre 1774.

J'ai vainement cherché dans les mairies des communes le mariage de la sœur de Charlotte et le décès de son père.

(Vimoutiers.) E. RIDEL.

Digitized by Google

— Quelques renseignements sont donnés par M. Borel d'Hauterive dans l'*Annuaire de la noblesse*, 1885, p. 289.

Y'.

—

Pierre Leprestre de Vauban (XIX, 132). — Pierre Leprestre, sieur de Vauban, Montarmin et Estevaux, né en 1633 et inhumé le 22 août 1693 dans l'église de Luzy (Nièvre), était fils de Paul Leprestre, sieur de Vauban et de Champignolle, qui mourut en 1635, au bourg de la Ratière, près Rethel (au retour de la campagne faite l'année précédente à l'arrière-ban de Nivernais), et de Urbaine de Roumiers, fille de Sébastien de Roumiers, sieur de Cours, et de Jeanne de Renaud.

Pierre Leprestre fut capitaine de cavalerie au régiment de la Reine ; il épousa, par contrat du 5 décembre 1661, Françoise de Crest, fille de Charles de Crest, sieur de Montarmin, et de Jeanne de Méran. Il en eut :

1° Jean Le Prestre, capitaine de grenadiers au régiment de Beaujolais ;

2° René Le Prestre, sieur d'Estevaux, capitaine au même régiment ;

3° Françoise Le Prestre, mariée à Jacques des Jours, sieur de Mazille, maréchal des logis des gendarmes de la garde.

Urbaine de Roumiers, quand elle épousa en 1628, Pierre Le Prestre, était veuve de Claude d'Osnay, baron d'Espiry, dont elle avait une fille, Jeanne, qui épousa, le 25 mars 1660, son cousin Sébastien Le Prestre, sieur de Vauban, depuis maréchal de France, et mourut en juin 1705, dans son château de Bazoche.

Le maréchal de Vauban était fils d'Urbain Le Prestre, frère cadet de Paul, père de Pierre.

Le général du génie de Vauban, dont la veuve existe encore, descendait d'un frère de Pierre.

A. DE R.

— J'ai copié dans le temps une petite généalogie de la famille *de Vauban*, trouvée, si je ne me trompe pas, dans un article sur le maréchal de Vauban dans « la Revue des Deux Mondes », il y a quinze à vingt ans.

La famille de *Leprestre* possédait une petite terre dans la province de *Bazoches en Morvan* (Nivernais), depuis le XVIe siècle.

La généalogie commence avec :

I. *Emery Le Prestre*, il eut un fils :

II. Jacques, qui eut quatre fils :

III. 1° *Albin* ou *Urbain* (probablement l'aîné), qui épousa *Aimée de Carmignolles*, 1630 ;

2° *Paul*, qui épousa :

1° *Urbaine de Romiers ;*

2° *Jeanne d'Aunoy*, fille de *Claude*, baron d'*Epiny* (Epinoy?), et d'*Urbaine Le Prestre.*

IV. *Sébastien Le Prestre*, fils d'*Albin*, marquis de Vauban, maréchal de France, né, le 15 mai 1633, dans le village de *Saint-Léger-de-Foucheret*, dép. d'*Yonne*, arrond. d'*Avallon*.

J'ai trouvé encore un : *Anne-Joseph*, comte *de Vauban*, colonel, né à Dijon, mort en 1816 ; il était arrière-petit-neveu du maréchal.

On trouvera probablement des renseignements sur sa famille dans « les Mémoires inédits de Vauban », par M. *Poncelet*, 1841, ou dans « la Vie de Vauban », par M. *de Chambray*, 1840.

TREBOR.

— Une généalogie de cette famille est indiquée comme se trouvant dans l'*Annuaire de la noblesse*, par Borel d'Hauterive, année 1870.

Pierre, étant exactement du même âge que Sébastien (celui-ci né à Saint-Léger en 1633), est probablement son cousin, et il fut peut-être le père d'Antoine, comte de Vauban (1659-1731), cité dans le Dictionnaire de Lalanne.

Y'.

— Le maréchal de Vauban n'eut pas de frère ; le Pierre Leprestre en question doit être messire Pierre Le Prestre, seigneur d'Estivaux, dont la fille Françoise Le Prestre épousait le 26 juin 1698 messire Jacques Desjours, seigneur de Mazille, maréchal des logis des gendarmes de la garde du roi. Elle était, dit Jal dans son Dictionnaire critique, petite-cousine du maréchal, et sa femme assistait au mariage. D'ailleurs, l'article Vauban du Dictionnaire critique, article qui ne contient pas moins de vingt-quatre colonnes, donne sur cette famille les renseignements les plus détaillés.

O'REALY.

—

Suffolk (XIX, 132). — A..... William de la Pole était en 1333 maire de *Kingston* (Hull). L'aîné de ses fils.

B..... William II, maire de *Ralderness*, marié à CATHERINE *Norwich*. L'aîné de ses trois enfants.

C..... Michel de la Pole fut chancelier d'Angleterre et élevé en 1385 à la dignité de *comte de Suffolk*, † 1389, marié à *Catherine* WINGFIELD.

Digitized by Google

D..... Son fils Michel II, comte de Suffolk, mourut en 1415 et eut pour successeurs ses deux fils.

E..... Michel III, † 1415, et William, † 1450. Ce dernier, qui était d'abord comte de Pembroke, devint AMIRAL DE FRANCE (pour le roi d'Angleterre) et son comté fut érigé en *duché* (1448).

Il avait épousé ALICE CHAUCER, † 1475, et fut *sans nul doute* le père, non seulement de John, † 1491, second duc de Suffolk (en 1463), marié à ELISABETH D'YORK, sœur du roi Edouard IV,

F..... mais aussi d'*Anne de Suffolk*, mariée à GALHARD IV DE DURFORT († suivant Moréri en 1487).

Une sœur de Michel III, Anne de Suffolk, est indiquée comme ayant épousé *Gérard de l'Isle*. (Voir Moréri, Camden, Iselin.....)

Je n'ai pas l'indication exacte de mes sources. Y.

—

Pauli (XIX, 133). — Jean Pauli, né en Alsace vers 1455, mort vers 1530, juif converti, était moine de l'ordre des Franciscains et fut, à Strasbourg, « gardien » de cet ordre, de 1506 à 1510. Il est connu comme fidèle disciple et admirateur du célèbre prédicateur Geiler de Kaisersberg, qui illustra la chaire de la cathédrale de Strasbourg à cette époque. Pauli en popularisa les sermons, notamment ceux que Geiler avait consacrés à la *Nef des fous*, de Sébastien Brant. Il publia, en 1522, un recueil d'anecdotes et de facéties qui a conservé longtemps une grande vogue et qui est un des premiers essais de ces collections d'historiettes et d'*ana* qui devinrent si nombreuses au XVI° siècle en Allemagne comme en France, et dont Rabelais a tiré toute une philosophie. A. X.

— (Consulter : *Un moine protestant avant la Réforme* (Jean Pauli), par M. Ad. Schaeffer. Colmar, libr. Barth, 1863, 44 pages in-8, et le *Bibliographe alsacien* (édité par M. Ch. Mehl), 2° volume, Strasbourg, 1864, p. 102 à 106.)

— Moine déchaussé. Il fut un des auditeurs les plus assidus de Jean Geiler de Keysersberg. C'était un juif converti qui a été gardien des Franciscains de Strasbourg de 1506 à 1510. Les sermons du célèbre prédicateur furent recueillis par ses fervents admirateurs et traduits en latin. Pauli retraduisit en allemand ceux relatifs à la *Nef des fous*. « Il ne fut pas seulement traducteur, dit M. Ch. Schmidt dans son *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XV° siècle*. Paris, 1879, t. Ier, p. 377, comme pendant son séjour dans notre ville il ne manqua aucune des prédications de Geiler, et qu'aussitôt rentré chez lui il notait ce qu'il avait entendu, il amassa de nombreux matériaux. Très facétieux lui-même, comme il le prouva plus tard par son recueil d'anecdotes, intitulé *Schimpf und Ernst*, il retenait surtout les comparaisons, les exemples, les trivialités; il se plaint que d'autres éditeurs aient supprimé l'*accidens facetiæ;* dans les suites de sermons et dans les extraits et fragments de Geiler qu'il publia, cet *accidens facetiæ* prend la principale place.» La première édition de *Schimpf und Ernst* a été imprimée à Strasbourg, par Grüninger en 1522, avec une préface datée de 1519. C'est un petit in-folio de 124 pages, 6 ff. de table, sans nom d'auteur. Cette édition est de toute rareté. La seconde, très rare aussi, a paru à Augsbourg en 1536 avec des figures sur bois, et à partir de cette époque ce recueil, qui n'est qu'un *sottisier*, a été réimprimé souvent et chaque fois augmenté. L'édition originale renfermait 70 contes, celle que je possède, qui est de 1706, in-12, *s. l.*, en renferme 312.

Un Autrichien, Karl Veilh, a publié à Vienne, en 1839, une étude sur J. Pauli, intitulée : *Uber den Barfüsser J. Pauli und das von ihm Verfasste Volksbuch Schimpf und Ernst*, in-8.

M. Emile Reiber, Alsacien, maître ès arts en la bonne ville de Paris, prépare, sous le titre : *Les Propos de Table de la Vieille Alsace, Œuvre de Réconfort ajustée à l'heure présente*, une édition française des Contes populaires du moine Jehan Pauli. Elle sera illustrée de dessins originaux des anciens maîtres alsaciens, et présentera l'apparence d'un volume ancien, tel qu'il aurait pu être conçu à l'époque de l'auteur. UN LISEUR.

— Voy. sur lui Vilman, *Histoire de la littérature allemande*, Marbourg, 1861, I, 386; Kurz, *Histoire de la littérature allemande*, Leipzig, 1856, II, 150; Wackernagel, *Specimen de prose allemande*, Bâle, 1847, I, 3° p., 75.

RISTELHUBER.

—

Concini (XIX, 133).— Les Mémoires du temps de Concini sont unanimes sur cette question : « Un homme poussa la fureur jusqu'à faire cuire le cœur de Concini sur

Digitized by Google

des charbons et le mangea publiquement.» La populace dans les émeutes, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, a toujours été féroce, soit en France, en Hollande, ou en Italie; depuis Jean Ier jusqu'en 1793, j'ai pu relever une douzaine de cas d'anthropophagie; il y en a d'autres, car je n'ai rien trouvé sur les peuples du Nord, sur les Anglais, sur les Allemands, sur les Espagnols et sur les Orientaux.

La Maison Forte.

—

La transfusion appliquée à la vigne (XIX, 133). — Le *système Desbois* ne me paraît pas être une révélation, mais tout au plus l'application de certaines théories depuis longtemps connues. L'étude de cette question, qui touche à la physiologie, mènerait trop loin, je me borne à quelques renseignements.

L'abbé de Vallemont, plus curieux que savant, parle, je crois, en ses ouvrages, d'expériences du même genre, les sources qu'il indique pourraient être consultées. A notre époque, les hommes de science de France et d'outre-Rhin, les Claude Bernard, les Julius Sachs, etc., ont dû s'occuper de la transfusion végétale, mais en général. Si je ne me trompe, M. Ed. André, rédacteur en chef de la *Revue horticole*, et d'une compétence indéniable, a abordé ce sujet vers 1865 dans l'un de ses petits volumes : l'*Année horticole*, série intéressante publiée chez J. Rothschild, rue des Saints-Pères.

Plus récemment, le journal les *Mondes* (8 juillet 1882) publiait un article intitulé la *Vaccination des végétaux herbacés*. M. A. Vollant, cultivateur à Taverny (Seine-et-Oise), s'y montre un praticien, et rien de plus, dans ses explications. Ainsi, il emploie fort improprement les termes *vaccination* et *vaccin*, quoiqu'il ne s'agisse que de *transfusion;* sa communication devrait être intitulée Transfusion de la vigne, car la vigne seule est en cause. C'est par transfusion que M. Desbois guérit les vignes phylloxérées. — *Annemundus* eût pu nous faire entrevoir son procédé. — M. Vollant semble moins s'inquiéter des vignes phylloxérées que d'empêcher la dégénérescence de l'espèce et de propager les bonnes variétés. Depuis 1866, il pratique avec succès la transfusion que lui a apprise le *hasard*, ce dieu de bien des inventeurs. Tous les végétaux herbacés se prêtent d'ailleurs à l'expérience, « mais à la con« dition expresse qu'ils soient de la même « famille et que leur sève soit compatible». Il faut donc opérer à l'époque de la montée de la sève, lors de la floraison, pendant une après-midi chaude, orageuse. La lune même joue là son rôle comme au bon vieux temps d'autrefois, d'Antoine Mizauld et de ses *Secrets*. Armé d'une pince à incision annulaire, on extrait la sève d'un « bourgeon de la pousse nou« velle, ayant au moins une grappe et un « peu au-dessous de cette grappe », on l'inocule sur un cep « dont on n'est pas satisfait », également au-dessous d'une grappe. Les deux sèves se mettent en contact et la sève intruse devient *pour toujours subjugueuse*, au point qu' « elle apporte tous les éléments, qualités et défauts dont elle est douée, qui sont semblables à la plante dont on a extrait la sève ». Tel est en résumé le procédé Vollant. La greffe des boutons à fruit, qui a eu ses jours de succès, est maintenant distancée. Place à la transfusion végétale, sorte de greffe parfaite qui met en contact deux sèves différentes de la façon la plus directe par la suppression du bois, intermédiaire obligé des anciennes opérations de la greffe! M. Vollant priait les expérimentateurs de son système de communiquer à la presse le résultat de leurs essais. Qu'en est-il advenu ?

Incidemment, je rappelle que madame Louise Michel, qui pratique maintenant encore l'inoculation révolutionnaire, s'est, à défaut de ce genre d'exercice, occupée de la *vaccination des végétaux*, lors de son séjour à Nouméa. Ses *Mémoires*, récemment parus, contiennent des révélations curieuses sur la flore de la Nouvelle-Calédonie, qu'elle a eu le loisir d'étudier, et sur ses essais de physiologie végétale. Elle raconte qu'elle avait mis en *traitement* des arbres qu'elle voulait cacher jusqu'à complète réussite. « C'étaient « quatre papayers que j'avais vaccinés au « pied avec de la sève d'autres papayers « malades de la jaunisse. » Le gouverneur se prêta de bonne grâce à ces essais. « Mes « quatre papayers eurent la jaunisse et se « rétablirent; peut-être furent-ils les seuls « qui n'en moururent pas cette année-là, « surtout les papayers de la presqu'île. « J'aurais voulu réussir sur une vingtaine « avant d'en parler, d'autant plus que, « même là où tous souffraient pour la li« berté, l'empire des préjugés était tel en« core qu'on entendait des choses comme « ceci : « S'il était vrai que la vaccine « puisse s'appliquer à toutes les maladies,

Digitized by Google

« *la Faculté l'aurait fait. Etes-vous doc-*
« *teur...?* »

Et elle ajoute, non sans intention : « Il « n'en est pas moins vrai qu'on essaie la « vaccine de la rage, de la peste, du cho- « léra, telle que je l'avais essayée là-bas, « et que, la sève étant du sang, on peut « l'étendre jusqu'aux maladies des végé- « taux. »

Madame Louise Michel collaborant aux travaux de Pasteur et revendiquant une part dans sa gloire, n'est-ce pas intéressant? FOLVIL.

—

Le percegraine (XIX, 133). — M. Arthur Heulhard s'est livré à de piquantes variations sur une coquille assez joviale de l'Almanach des spectacles pour 1794. En réalité, c'est une simple amusette, et il n'y a jamais eu de problème; le point de départ est dans le tableau de troupe d'un théâtre de Toulouse; on y lit :

Eygée, confidents et percegraines.

Trumige, pères sensibles.

Il suffit d'être un peu familier avec les surprises de la typographie pour deviner que percegraines doit être là pour *pères grimes.* G. I.

—

L'infante Gradafillée (XIX, 134). — Gradafillée est une héroïne de Lissard de Grèce, roman du cycle d'Amadis de Gaule. Fille du roi de Ténédos, l'île des Géants, elle vient à Rome réclamer le secours du petit-fils d'Amadis contre les ennemis de son père, l'attire involontairement dans un piège et risque sa vie pour le faire évader. A la fin du conte, elle l'épouse, comme il convient. SMUKIN.

—

Passion des chaussures (XIX, 135). — Thévenard (Gabriel), basse-taille à l'Opéra, d'où il s'est retiré en 1730, après y avoir bourdonné plus de quarante ans, s'extasiait aussi, paraît-il, devant les mignons chefs-d'œuvre de saint Crépin. Dans les *Anecdotes dramatiques*, par Clément et l'abbé de la Porte, t. III, p. 473 (Paris, Vve Duchesne, 1775, 3 vol. in-18), on raconte que ce galant homme, ayant vu à l'étalage d'un cordonnier une pantoufle microscopique, se toqua d'une passion aussi subite qu'irrésistible pour le moule vivant de cette merveille. Il en rechercha la propriétaire, finit par la découvrir, et fit agréer sa main en échange du pied qui lui avait tourné la tête. Fève pour pois, c'est dans l'ordre. Espérons, pour l'honneur du proverbe, que, non moins chanceux que le poète des *Fleurs du mal*, notre amateur de chinoiseries eut la joie de constater que, chez les filles d'Eve, les promesses d'un pied valent bien celles d'un visage.

Thévenard, d'ailleurs, tout comme Restif et Beaumarchais, avait eu un précurseur dans le jeune prince qui, au dire de Charles Perrault, s'était violemment épris de Cendrillon à la vue seule de sa pantoufle de verre; et cet amateur des petits pieds féminins n'était lui-même, sans le savoir probablement, que le plagiaire du Pharaon fantaisiste dont Strabon (l. XV, c. 1) nous a conté l'aventure. M. Maspero, le savant égyptologue, dans son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* (ch. 2), résume ainsi cette antique légende : « — C'est au centre même de cette pyramide qu'elle (la reine Nitokris) fut ensevelie à son tour dans un magnifique sarcophage de basalte bleu dont on a retrouvé les fragments. Cela donna lieu plus tard de lui attribuer, au détriment du fondateur réel, la construction de la pyramide entière. Les voyageurs grecs, à qui leurs exégètes racontaient l'histoire de la *Belle aux joues de rose*, changèrent la princesse en courtisane et substituèrent au nom de Nitaqrit le nom plus harmonieux de Rhodopis. Un jour qu'elle se baignait dans le fleuve, un aigle fondit sur une de ses sandales, l'emporta dans la direction de Memphis, et la laissa tomber sur les genoux du roi, qui rendait alors la justice en plein air. Le roi, émerveillé et par la singularité de l'aventure et par la beauté de la sandale, fit chercher par tout le pays la femme à qui elle avait appartenu, et c'est ainsi que Rhodopis devint reine d'Egypte. A sa mort, elle eut pour tombeau la troisième pyramide. » — Il ne manque à ce conte, pour figurer avec avantage dans la Bibliothèque bleue, que la citrouille changée en carrosse et les six lézards transformés en laquais. *Nil novi sub sole.* JOC'H D'INDRET.

—

Sur le trait d'union (XIX, 161). — Il me semble que l'énoncé du problème doit être un peu plus net; par exemple, pourquoi, en français, nomme-t-on trait d'union ce qui, partout ailleurs, est un trait de division?

Le *tiret* (il commence à détrôner l'antique parenthèse) est très probablement ce

Digitized by Google

qu'on désigne depuis le VIe siècle jusqu'à présent par les mots : *obelus*, *dash*, *division*. — Le mot trait d'union est absolument français. — Dans les autres langues, à commencer par le tudesque, on peut accumuler des cas, des épithètes, etc., etc., comme en sk, ou dans les Λιτιχα, attribuées à Orphée, à Homère, etc., véritables litanies de la Vierge; aussi ont-elles besoin de traits de division.

Un contemporain de notre bon roy Dagobert, Isidore de Séville (*Isidorus Hispalensis Episcopus*), a écrit une encyclopédie (v. Auctores linguæ latinæ, p. 818). — Il commence par la grammaire. — Son chapitre XIX, *de Positura*, est un traité de ponctuation : Κομμα, Κωλον, Περιοδος; ce qui correspond, à peu près, à nos virgule, point et virgule et point. — Le chapitre XX a un grand intérêt; il concerne trois sortes de *tirets:* obelus (οβελος), tiret simple (*id est virgula jacens*); comme *hasta*, en latin, οβελος signifie à la fois épieu et broche, d'où une plaisanterie pas très drôle; obelus supernè appunctatus —·—; lemnisius —÷—, virgula inter duos punctos jacens. Ces traits servaient à déterminer trois nuances de *division* dans les livres saints.

C'est l'origine du *tiret* que le dictionnaire de Johnston, au mot *dash*, définit ainsi : A mark in writing, a line to note a pause or omission. — Dans le dictionnaire espagnol de Fonseca (publié par Hachette, 1870), page 234 : *Division*, tiret, trait d'union (on voit que les deux sont confondus).

Je n'ai trouvé dans les dictionnaires français-latins, depuis le XVIe jusqu'au XVIIIe siècle, aucun article sur le trait d'union. — Calepinus, au mot *obelus*, se contente de répéter la froide plaisanterie d'Isidore de Séville; il semble même l'avoir trouvée ailleurs.

Voici la question bien posée : à quelle époque le trait de *division* a-t-il pris le nom de trait d'*union?* O. L.

—

Une nuit de Paris (XIX, 161). — En reproduisant cette question, récemment posée (XVIII, 225), et qui a déjà reçu plusieurs réponses (279, 313), S. M. aurait tout au moins dû les signaler en nous indiquant qu'il les trouvait insuffisantes, puisqu'en effet elles attribuent ce propos soit au prince de Condé, soit au maréchal de Villars, soit à Napoléon.

Cette incertitude fait douter que ce malheureux mot soit historiquement vrai; en tout cas, le récit en est antérieur à Napoléon, quoiqu'il considérât son armée comme de la chair à canon.

A. D.

— Ni Napoléon, ni Condé n'ont dit : *Bah! une nuit de Paris réparera tout cela*. Ce mot a été imaginé par un mauvais plaisant du XVIIe siècle. Voici comment l'historien des *Princes de Condé* justifie, à cet égard, son héros (t. IV, p. 357, note I) : « Bien que cette fable soit parfois reportée à la bataille de Seneffe, elle figure plus souvent dans les relations modernes des combats devant Fribourg, surtout dans les relations étrangères. A l'une ou l'autre date, c'est un conte sans vraisemblance. Nous ne prétendons pas dire que Condé ait jamais été très ému par la vue du sang ou les cris des blessés, ni qu'il ait eu grand'-peine à dominer la sensation que l'aspect d'un champ de bataille fait souvent éprouver; nous reconnaissons que, dans le feu du combat, il sacrifiait la vie des autres avec la même insouciance qu'il exposait la sienne; mais, après la victoire, nul ne prenait des blessés un soin plus paternel. »

Un vieux chercheur.

—

Chénonceaux ou Chenonceau? (XIX, 161.) — Sur quels documents s'appuie M. J. de M. pour orthographier le nom du château de madame Pelouze *Chenonceau?*

Chenonceaux est une commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, et son nom est ainsi orthographié depuis un temps immémorial, notamment dans Malte-Brun, dans le *Dictionnaire des communes* de Rienzi, ouvrages qui datent de plus d'un demi-siècle.

Un vieil avoué.

— D'après le témoignage de plusieurs géographes, tels que Grégoire, Bescherelle, etc., etc., nous avions toujours pensé et nous pensons encore que le célèbre château, créé par Thomas Bohier, appartenait au bourg de ce nom, situé dans le canton de Bléré (Indre-et-Loire). Quant à son orthographe, nous ne croyons pas qu'elle ait été jamais modifiée au point d'en supprimer l'*x* final, malgré les tentatives ou les erreurs commises quelquefois à ce sujet.

Ego E.-G.

—

Digitized by Google

Les reliques de Vauban (XIX, 162). — Je viens compléter la question, plutôt que la résoudre, en indiquant quelques nouveaux points de repère.

Le château d'Ussé est situé commune de Rigny, canton d'Azay-le-Rideau, sur la rive gauche de la Loire, au point où l'Indre vient se jeter dans ce fleuve. Il appartenait à Louis Bernin de Valentinay, contrôleur général de la maison du roi, qui avait épousé Catherine, fille d'André Coudreau, seigneur de Planchoury, maire de Tours en 1651. De ce mariage est issu un fils, Louis B. de V., seigneur d'Ussé, qui, en 1691, épousa Jeanne-Françoise, l'une des filles de Vauban et de Jeanne d'Aulnay; l'autre, Charlotte, était devenue comtesse de Villebertin. Ce fut sur les plans et les dessins du maréchal que le château de son gendre fut reconstruit et devint un des plus beaux édifices de ce genre en Touraine.

Louis, deuxième du nom, laissa de son mariage un fils du même nom que lui et qui, en 1708, épousa Anne-Théodore de Çarvoisin. Ils n'eurent qu'une fille, par laquelle la postérité du maréchal s'est perpétuée dans les familles le Peletier d'Aulnay et le Peletier de Rosambo; c'est donc aussi de ce côté qu'il faudrait diriger les recherches. Quant à la terre d'Ussé, elle fut vendue au marquis de Chalabre, qui la possédait au moment de la Révolution et devint ensuite la propriété du duc de Duras. A. D.

P. S. — Et tous les écrits de Vauban, toutes ses « oisivetés », comme il les appelait, que sont-ils devenus? On n'en a publié qu'une faible partie en 1843-1846 : 4 vol. in-8.

Trouvailles et Curiosités.

Un cas de « supercherie littéraire » inconnu à Quérard : Gérard de Nerval, M. Arsène Houssaye et M. Paul Mantz. — Dans la première édition de ses *Supercheries littéraires*, Quérard avait mis en œuvre tout un arsenal de qualificatifs à mine rébarbative que lui fabriquait, disait-on, un helléniste distingué, M. Alex. Pillon, de la Bibliothèque royale. Les titlonymes, les astéronymes, les cryptonymes, voire même les boustrophédons! Mais je ne sais à quel vocable il aurait eu recours pour stigmatiser la confusion piquante que nous révèle le très curieux volume que M. Maurice Tourneux vient de publier sous ce titre : *Eugène Delacroix devant ses contemporains, ses écrits, ses biographes, ses critiques.* Paris, J. Rouam, 1886. In-8.

En 1845, Bocage, alors directeur de l'Odéon, ouvrit au foyer du théâtre une exposition permanente, à laquelle avaient pris part bon nombre de peintres contemporains, Delacroix en tête. Ce fut M. Paul Mantz qui rendit compte dans l'*Artiste* de cette exposition et il signa son article du pseudonyme de *Lord Pilgrim*, dont usaient les rédacteurs à tour de rôle. Dix ans plus tard, M. Arsène Houssaye, ne se souvenant plus de cette particularité, joignit ce compte rendu à quelques autres dont Gérard de Nerval était bien véritablement l'auteur et inséra le tout dans un volume qu'il avait intitulé : *la Bohême galante.* « Voilà, ajoute M. Tourneux, qui tient ce détail de M. Paul Mantz lui-même, une supercherie à laquelle les bibliographes n'avaient pas songé, la supercherie involontaire. Si jamais M. Calmann-Lévy termine l'édition des *Œuvres complètes* de Gérard, depuis longtemps interrompue, l'occasion lui sera bonne pour faire cesser une confusion dont le public ne s'était d'ailleurs jamais douté. » L. F.

—

Molière corrigé. *Le Nouveau Journal de Paris* du 4 septembre 1830 raconte que, le 27 août précédent, on joua le *Tartufe* à Nancy. L'auteur chargé du rôle principal fut forcé de chanter la *Marseillaise*, et la fin de la tirade de l'exempt fut accommodée au goût philippiste du moment.

H. C.

Voici quels vers étaient interpolés pour la circonstance dans le texte de Molière :

Ce prince généreux, ce Philippe qu'on aime.
Des mains d'un peuple armé reçut le diadème:
Il jura le maintien de notre liberté
Et ce serment sacré sera la vérité.
Oui, les traîtres déjà prennent partout la fuite,
Suivis de faux dévots et de plus d'un jésuite:
L'aspect du roi français les remplit de terreur.
Ce qui les fait trembler fera notre bonheur.
Hommage à ce grand jour, au prince magna-
[nime...
Il est aimé du peuple, il est roi légitime.
Bon, sage, vertueux, voulant faire le bien,
Il mérite le nom de prince citoyen.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet. 13. rue Cujas. — 1886


Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris, gare SAINT-LAZARE, tous les soirs à 8 heures 50 min.
Départ de Londres, — VICTORIA, — à 7 heures 50 min.
— — LONDON BRIDGE, — à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours.**
1re CLASSE, 42 fr. 50. — 2e CLASSE, 31 fr. 25. — 3e CLASSE, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois.**
1re CLASSE, 71 fr. 25. — 2e CLASSE, 51 fr. 25. — 3e CLASSE, 40 fr.
Ces billets donnent le droit de s'arrêter à ROUEN, DIEPPE, NEWHAVEN et BRIGHTON.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des rtes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le rcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la asse pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements, est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Digitized by Google

pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Baulier, 52, rue de Ma

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

---

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 25 Avril 1886.



XIXe année — N° 431

Nouvelle série — IIIe Année N° 56

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

HARVARD COLLEGE MAY 21 1886 LIBRARY

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

Par décision ministérielle du 25 *février* 1886, *les agents du Ministère des Postes et des Télégraphes sont autorisés à percevoir les abonnements à* l'Intermédiaire. *Nos nouveaux abonnés de Paris et des Départements n'auront donc, pour acquitter le montant de leur abonnement, qu'à se présenter aux bureaux de poste, où la quittance de leur abonnement leur sera délivrée sans frais.*

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

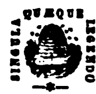
4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 avril 1886.*

XIXe Année — No 451. Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. *IIIe année.* No 56.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Faire une crasse. — Dans une des dernières chroniques dramatiques de M. Sarcey (*Temps* du 22 mars 1886), j'ai été étonné de rencontrer une expression que je ne croyais pas admise même dans les articles courants du journalisme. C'est l'expression *faire une crasse* dans le sens de *faire quelque chose de désagréable à quelqu'un*. Les paysans et les ouvriers de nos campagnes l'emploient fréquemment; mais Littré ne la mentionne pas. Pourrait-on me dire si elle fait partie de l'argot des faubourgs parisiens et quels sont les écrivains qui s'en sont servis les premiers?

Sed Ego.

—

Henri IV et Bellegarde. — Dans la galerie du prince Eugène à Munich, se trouvait un tableau peint par F. F. Richard et représentant : *Henri IV jetant des confitures à Bellegarde qu'il croit caché sous le lit de Gabrielle d'Estrées*. Dans quel ouvrage puis-je trouver le récit de l'anecdote qui a donné le sujet du tableau de Richard?

Th.

—

Jean de Chartres. — Dans sa *Bibliothèque chartraine* (1883, p. 234), M. L. Merlet mentionne un Jean de Chartres, qui, après avoir fait « profession dans le monastère de St-Jacques de cette ville..., fut promu à l'évêché de Russe, suffragant de l'archevêché de Varise, au patriarcat de Constantinople. » A quelles localités actuelles correspondent ces évêché et archevêché du XIVe siècle?

U. C.

—

Blücher hué par les Anglais. — Qu'y a-t-il de vrai dans l'anecdote suivante que je viens de lire dans la relation d'un *Voyage en Angleterre?*

« Je me trouvais au Vauxhall le jour « que le peuple de Londres solennisait la « gloire du général Blücher. Sa présence « était annoncée dans le programme de la « soirée. Qui n'eût voulu voir l'un des « vainqueurs de Waterloo, de cette vic- « toire anglaise, si reprochable à quelques « Français? Tout à coup le bruit se répand « qu'il va monter sur une haute estrade. « Des trompettes donnent le signal, on ac- « court au lieu de la scène. Les cris des « victimes de cette bourrasque sont étouffés « par les acclamations tonnantes de John « Bull. Enfin le Prussien paraît. Il est ivre- « mort. Deux hommes chancelants ont « peine à le soutenir. Sa large face germa- « nique cède à l'ignoble prostration de ses « forces. Qu'il m'inspirerait de dégoût, si « la haine que je lui garde n'excluait tout « autre sentiment! Mais Londres lui doit « un autre accueil. Il faut le récompenser « d'avoir devancé celui de nos généraux « que nous attendions; et trois salves de « *huzza* lui sont faites. Une mère, dans « son enthousiasme, veut qu'il baise le « jeune enfant qu'elle porte dans ses bras. « On le présente à la bouche béante de « cette idole du moment. De nouveaux « cris de joie retentissent. Une autre « femme sollicite la même faveur. Blücher « s'y refuse. Aussitôt des malédictions « éclatent de toutes parts, aux éloges suc- « cèdent les injures. Les mains qui applau- « dissaient lancent des débris d'oranges. « Comme il se pouvait qu'on en vînt à de « plus graves attaques, le héros a été em- « porté par ceux qui le montraient. De « même que le bruit des flots après la « tempête, celui de la foule irritée ne s'est « apaisé que lentement. »

J'espère qu'on voudra bien me pardonner la longueur de cette citation en raison

Digitized by Google

de son originalité, surtout si le fait est exact. O'REALY.

—

Westermann. — Gérôme nous apprend, dans l'*Univers illustré* du 20 février dernier, que ce brave général avait volé en 1786 des couverts d'argent chez un restaurateur et qu'il fut guillotiné comme ayant trempé dans une conspiration tendant à rétablir la monarchie.

Pourrait-on avoir quelques éclaircissements sur ces deux points généralement négligés par les historiens?

PAUL MASSON.

—

Henri Le Bret, avocat. — Au XVIIe siècle, Henri le Bret a tenu une place honorable parmi les avocats au conseil. Son intimité avec Cyrano de Bergerac, l'auteur de l'*Histoire comique des Estats et Empires de la lune*, a contribué encore à le faire connaître. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur sa jeunesse, ses travaux, sa famille? Ses *Lettres* ont-elles été publiées? Quelles sont les armoiries de la famille *Le Bret?* HUSSON.

—

Chambre de 1821. — A la Chambre de 1821, quels départements représentaient les députés

De Montfleury,
Dufougeray,
Beaurepaire ?

dont je trouve les signatures, avec d'autres, au bas d'une pétition. VELLAVIUS.

—

Coupard.— Un intrépide chercheur pourra-t-il me donner quelques renseignements sur le lieu et la date de la mort de Jean-Julien ou Jean-Marie *Coupard*, né à Châteauneuf de l'Ile près St-Malo, en 1747, qui fut député de Dinan aux Etats généraux en 1789, puis député suppléant des Côtes-du-Nord à la Convention? Après le 31 mai 1793, il alla y siéger pour y remplacer Couppé, de Lannion, considéré comme démissionnaire. Coupard remplaçant Couppé à la Convention, cela peut paraître une plaisanterie, mais rien n'est plus exact. Après la Convention, Coupard devint messager d'Etat au conseil des 500 ou des Anciens, puis je perds absolument sa trace. Qui pourrait me la retrouver? Que devint-il ensuite? Où et quand est-il mort?

BREZONEK.

—

Cellier-Blumenthal. — J'ai lu, dans un numéro du *Journal du Puy-de-Dôme* de mars 1812, que le ministre du commerce venait, à ce moment, d'accorder deux licences pour l'établissement de fabriques de sucre de betterave, l'une à un M. Cellier-Starnor, pour une fabrique à Bayssat (arrondissement de Thiers); l'autre à un M. Cellier-Blumenthal, pour une fabrique à Clermont. Le journal ajoutait que ce même Cellier-Blumenthal avait obtenu aussi des licences pour deux autres fabriques, l'une à Paris, l'autre à Ste-Menehould.

Il est dit, d'autre part, dans le *Dictionnaire des sciences théoriques et appliquées*, par Privat-Deschanel et Focillon (au mot *Distillation*), qu'un sieur Cellier-Blumenthal avait perfectionné un appareil distillatoire inventé à Nimes en 1801.

Pourrait-on me dire ce qu'était ce Cellier-Blumenthal et quel a été le sort de ses diverses entreprises? SED EGO.

—

Les Illustrations des arrêts. — Nous lisons dans *Ma Jeunesse*, de M. d'Haussonville, cette curieuse anecdote sur ses années de lycée :

« ...Comme je l'avais été depuis la septième, je persistai à demeurer toujours un des derniers de la classe. J'ai connu toutes ces mésaventures d'écolier dont parle dans ses Mémoires mon confrère de l'Académie, M. Maxime du Camp : comme lui, j'ai été renvoyé nombre de fois de classe pour m'être permis de rire ou de causer trop haut, comme lui j'ai fait connaissance avec les arrêts, ces cabanons placés sous les toits du collège Louis le Grand, dont il fait une si tragique peinture, et, avant lui, j'ai copié des milliers de vers sur le petit tabouret de bois fixé au sol par une solide barre de fer. C'est par hasard s'il n'a pas vu mon nom inscrit à la pointe du canif sur les plâtres de la muraille. »

Ne pourrait-on pas nous indiquer quelques noms célèbres ayant passé par ces cachots de l'Université et former ainsi une petite liste curieuse des *Illustrations des arrêts?* UN PROVISEUR.

—

Vers inédits de Baudelaire. — Il a paru à différentes reprises, dans les journaux du quartier latin surtout, des vers inédits attribués à Baudelaire. Il y a quelque six ans, le hasard m'en fit lire dans une feuille dont j'ai oublié le titre. Ne pourrait-on pas, en s'y mettant à plusieurs, former une

Digitized by Google

liste de ces pièces plus ou moins authentiques? A. S.

—

Benj. Constant et Mme Récamier. — On sait qu'en 1864, madame Louise Collet avait fait imprimer, pour la librairie Dentu, les lettres de Benj. Constant à madame Récamier, que celle-ci lui avait confiées en 1846, en l'autorisant à les publier après sa mort; par suite d'une opposition, émanée d'un parent de la famille Benj. Constant, la mise en vente de cette édition, composée de 500 pages, ne put avoir lieu, et madame Collet en fut réduite à l'enfouir tout entière dans les caves de la librairie Dentu, jusqu'à la levée de l'interdit qu'elle sollicitait. Cette Correspondance n'avait-elle pas été, déjà, l'objet d'une tentative de publication dans la *Presse*, grâce au patronage de M. de Girardin, et M. Ch. Lenormand, dont la femme était nièce de madame Récamier, n'en arrêta-t-il pas le succès, par un procès que les tribunaux jugèrent à son profit? L'*exeat* n'a-t-il jamais été accordé, depuis 1864, à l'édition préparée par madame Louise Collet et, dans la négative, que sont devenues l'introduction et les notes pleines d'intérêt, dit-on, par lesquelles celle-ci espérait donner plus de relief aux amicales relations du célèbre publiciste et de la belle Egérie de l'Abbaye-aux-Bois? EGO E.-G.

—

Du chauffage des villes par le feu central. — A qui doit revenir la priorité de cette idée?

Tout le monde a pu lire dernièrement, dans les journaux, l'entrefilet suivant :

« On vient de forer, à Buda-Pesth, un « puits artésien qui atteint, en ce moment, « la profondeur de 951 mètres, et qui fournit un débit considérable d'eau chaude « marquant 70 degrés centigrades.

« L'ingénieur chargé d'exécuter ces travaux continue le forage à l'effet d'obtenir « de l'eau à 80 degrés centigrades.

« Ces eaux chaudes servent à alimenter « les bains publics ainsi que d'autres établissements de la ville. La municipalité « alloue à la compagnie une subvention de « 800,000 francs. »

Ce petit entrefilet, insignifiant en apparence, est cependant le signal d'une véritable révolution économique et industrielle.

Ne serait-il pas intéressant de remonter à l'origine de l'idée et de savoir qui a pu le premier concevoir le projet d'utiliser cette grande force naturelle, laissée jusqu'ici sans emploi?

Il y a quelques mois, un savant français revendiquait à son profit le projet du percement des puits artésiens à grandes profondeurs, et il étayait son affirmation sur un article de journal publié en 1882.

Or j'ai sous les yeux le n° 15 d'un journal hebdomadaire, *la Révolution sociale*, qui a paru à Paris le 19 décembre 1880; et j'y remarque à la quatrième page (sous la rubrique: Etudes scientifiques), un article ayant pour titre : *Du chauffage des villes par le feu central.*

Cet article n'est pas signé, mais il est du même style et de la même facture qu'un grand nombre d'autres articles analogues dont la plupart sont contresignés du nom de Cassius.

Y aurait-il donc, à ce sujet, une nouvelle application du *sic vos non vobis?*

Je le demande aux lecteurs de l'*Intermédiaire.* C. J.

—

Une marche romaine. — Si nous en croyons M. Cahen (*la Vie juive*), la musique d'un des chants de la soirée pascale, *Ki lo noè*, ne serait autre que celle de la marche des légions romaines, *Pilumnoes poploies* (peuple armé du *pilum*).

On voudrait des preuves à l'appui.

R.

—

Le peintre Pujos. — Pourrait-on me dire quand est né le peintre en miniature Pujos et me donner sur lui quelques renseignements biographiques?

LAPSAC.

—

Portrait à déterminer. — Pièce in-folio représentant, en manière de crayon, une vieille dame, assise, les mains jointes. En marge et en fac-similé d'autographe, la dédicace : « A son ami Sylvain Marie, Amaury Duval, Riom, 1839. »

Brunet Rocque, lith.

Quelle est cette dame? SUS.

—

Livres écrits en prison. — Un périodique anglais, *the Book-lore*, a consacré récemment quelques mots aux ouvrages composés par des captifs, mais sans entrer dans aucun détail; il y aurait là un chapitre assez piquant de bibliologie. Clément Marot et l'infortuné Dolet ont écrit lorsqu'ils étaient sous les verrous;

Digitized by Google

plus tard, nous rencontrons le burlesque d'Assoucy, Mirabeau et le trop fameux marquis de Sade. Le *Mie Prigioni* de Silvio Pellico jouissent d'une réputation universelle. N'y aurait-il pas bien d'autres noms à ajouter à ceux que je viens d'indiquer?
(Lyon.) M. L.

—

Un article de Raspail. — Je possède un très curieux article politique, autographe de F. V. Raspail, ainsi intitulé: « Ceux qui font les loix, ceux qui les subissent, et celui qui les efface », et se terminant par ces mots: « Le peuple devant qui tout n'est rien, et Dieu devant qui le peuple est quelque chose. »

Cet article, d'une douzaine de pages in-8, a-t-il été publié dans un journal ou une revue quelconque? ou bien serait-il inédit? J. D.

—

L'abbé Mercier de Saint-Léger. — Cet infatigable bibliographe possédait un exemplaire (conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale) des *Bibliothèques françoises de Du Verdier et de La Croix du Maine* (édition en 6 volumes in-4), tout chargé de notes manuscrites. Il a été question, à diverses reprises, d'extraire de ces notes les renseignements intéressants qu'elles renferment et de les livrer à la publicité, mais il ne paraît pas que ces projets aient été réalisés. Ne se rencontrera-t-il pas quelque ami des livres qui entreprendra cet examen et qui en fera connaître les résultats dans quelque périodique consacré à la bibliographie? Ce serait un service important rendu à l'étude des écrivains français du XVIe siècle.
(Lyon.) F. R.

—

Un conte de Paul de Musset. — Pourrait-on nous indiquer le recueil dans lequel parut, le 10 juin 1839, un conte de Paul de Musset, intitulé: *Un Regard?* Ce conte a-t-il été réimprimé? H.

—

Le parfait préfet. — Sous ce titre, l'éditeur Rouquette met en vente un volume qu'une note de son catalogue du mois d'avril attribue à un personnage mystérieux de la haute administration du second empire. Quelqu'un de mes collègues pourrait-il jeter un peu de lumière et sur le nom de ce personnage et sur les circonstances particulières de l'éclosion de cet opuscule? MANTIN.

—

Le *Mespris de la court* **et** *Opuscules poétiques* **à la suite.** — Un heureux hasard a fait tomber entre mes mains un petit livre que j'ai lieu de croire d'une rareté excessive: c'est l'édition princeps d'une collection de pièces comprenant, à la suite du *Mespris de la court*, trad. par Ant. Alaigre, du *Menosprecio de la corte*, d'Ant. de Guevara, cinq opuscules poétiques: l'Amye de Court, du seigneur de Borderie, la Parfaicte amye, d'Ant. Heroet, la Contre-amye de Court, de Charles Fontaine, l'Androgyne de Platon, trad. d'Ant. Heroet, et le sixième, l'*Experience* (l'honneste amant), de Paul Angier Carentennoys (de Carentan), le tout sous la rubrique Galliot du Pré, 1544.

Le volume est presque à toute marge, malgré sa tranche dorée, et recouvert de sa vieille reliure de vélin, avec sobres ornements fers à froid; sans aucune pagination.

Brunet, en citant cette petite collection in-16, et les ventes successives où elle a paru: d'Heiss, Duquesnoy, Héber, Nodier, Baudelocque et le Prévôt, la dernière, en 1857, fait remarquer qu'il n'a rencontré les 6 pièces, y compris l'*Experience*, de Paul Angier, sous la date 1544, que dans un exemplaire au nom de Guill. Le Bret, et un autre, au nom de Guill. Thibout; Brunet cite également un exemplaire, édition de 1549, à la vente Veinant, où s'est encore vendue une autre édition augmentée, sous la date 1568.

Nodier, dans sa description d'une jolie collection de livres (exceptionnels), mentionne comme rare, sous le n° 372, un exemplaire absolument semblable au mien, sauf la reliure.

Mes recherches, parmi les ventes célèbres depuis celle de Veinant, 1860, ne m'ont fait découvrir que dans celle de Yemeniz, les opuscules poétiques d'Heroet et de Borderie, dans l'édition, rare aussi, de Jean de Tournes, 1547; mais cette collection ne comprend pas, en tête, les *Mespris de la court;* elle est classée dans la série: Belles-Lettres, et non dans la série: Politique.

Je désirerais savoir s'il s'est rencontré dans quelque vente, postérieure à 1860, un exemplaire conforme à celui que je décris: Les 6 pièces, Galliot du Pré, 1544? et si l'on sait ce que sont devenus, dans quel

Digitized by Google

cabinet se trouvent aujourd'hui les exemplaires des six ventes signalées par le manuel de Brunet, article *Guevara*, t. II, col. 1799 ?

(Nimes.) CH. L.

—

La Chronique musicale.— La *Chronique musicale* (directeur: M. Arthur Heulhard) paraît-elle encore? Au cas où cette revue aurait cessé de paraître, pourrait-on me dire pendant combien de temps elle a été publiée? V.

—

Assignats. — Pour compléter une collection d'assignats, j'ai besoin des renseignements suivants :

Emission du 19 *juin* 1791, assignats de 500 livres : Quels sont les signataires de ces assignats ? On connaît *Courret*, mais il y en aurait cinq autres. — Assignats de 300 livres: on connaît les signataires *Gaudrier* et *Guimonier;* y en a-t-il d'autres? — Assignats de 200 livres des 19 juin et 12 septembre 1791 : Je possède la signature *Gruel;* en connaît-on d'autres?

Emission du 30 *avril* 1792 : Quelles sont les signatures connues des assignats de 200 livres et de 50 livres de cette émission?

Emission du 31 *août* 1792 : même question que ci-dessus.

Emission du 18 *nivôse an III*, assignats de 10,000 francs : On connaît les signatures *Bérubé*, *Gomez*, *La Rivière*, *Blanchard*, *Jacinte*, *Colasse*, *Bacquin*, *Lafortelle*, *Descuiller*, *Bassigny*, *Guillaumet* et *Aubourg ;* peut-on en signaler d'autres?— Assignats de 750 francs : on connaît les signatures *Masson*, *Bassigny*, *Vallière* et *Dubourg;* en existe-t-il d'autres?

Je serais heureux, en outre, de compléter ma collection, soit par voie d'échange, soit par voie d'acquisition, et je fais appel dans ce but aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

F. ROUVIÈRE.

Nimes, 6, rue des Greffes.

—

Armoiries à rechercher. — Nous serions particulièrement reconnaissant au collaborateur de l'*Intermédiaire* qui pourrait nous donner les armoiries de la famille Armenault, originaire du département du Cher, et dont une branche est venue se fixer en Bourgogne dans la seconde moitié du siècle dernier.

LUD. ROSAMOIN.

Réponses.

Les ex-libris de bibliophiles(XVIII,455, 538, 562, 590, 625, 652, 692, 747; XIX, 136, 202). — MM. Gustave Bourcard, 24, rue Crébillon, à Nantes, et Georges Mantin, 54, quai de Billy, Paris, mettent aussi leurs ex-libris à la disposition de leurs confrères.

Nous prions ceux de nos collaborateurs qui ont désiré garder l'anonymat dans leurs échanges, de vouloir bien nous envoyer quelques-uns de leurs ex-libris en nous demandant ceux qu'ils désireraient recevoir.

—

Bibliothèque des ducs de Bavière(XVIII, 392, 477). — Les ducs ou électeurs de Bavière avaient plus d'une bibliothèque et plus d'un musée. Il se trouve de fort belles choses dans les collections de la cour à Munich, et dans la bibliothèque de l'Université de Munich, sans parler des fameuses pinacothèques du musée national (historique) de la galerie de Schleisheim, etc. Les armoiries citées par le confrère Ludo, avec l'*écu en abîme*, ne sont pas celles de Max. Emmanuel, gendre du roi Sobieski, le défenseur de Vienne ; mais celles de sa femme, Thérèse-Cunégonde, car les Sobieski portent de gueules à l'écu d'or en abîme. K. P. DU ROCH III.

—

Res non verba (XVIII, 481). — Antérieurement cette devise était portée par la famille de Fisicat, en Lyonnais.

R. M.

—

Artistes et littérateurs candidats à la députation (XVIII, 547, 607, 631, 654, 695, 713). — Ajouter à la liste le nom d'un de nos artistes lyriques les plus renommés, Charles Bataille, de l'Opéra, qui créa, entre autres, l'*Etoile du Nord* et le *Val d'Andorre* et qui fut porté, en 1871, sur la liste de l'Union démocratique, aux élections législatives de la Loire-Inférieure, sans succès d'ailleurs. Ce choix s'expliquait par un double motif : Bataille était né à Nantes, fils d'un médecin de cette ville et le gouvernement de la Défense nationale l'avait appelé au poste de sous-préfet d'Ancenis.

(Nantes.) LÉON BR.

— Nous devons à l'obligeance de M. Maindron, qui les possède dans sa curieuse col-

Digitized by Google

lection d'affiches, la gracieuse communication des trois curieuses professions de foi de Bocage, Liouville et Meissonier :

Le citoyen Bocage, artiste dramatique, au citoyen Lamartine, membre du gouvernement provisoire.

Cher et illustre collègue,

Mon nom est *réellement* porté sur des listes électorales ; des clubs, des assemblées préparatoires, me demandent, selon l'usage, une profession de foi.

Vous savez que je suis prêt à donner ma vie à la République, cela ne suffit pas pour entrer à l'Assemblée nationale. J'ai beaucoup lu, beaucoup vu, mais je n'ai pas assez approfondi es grandes questions qui vont être agitées.

Vous le savez aussi, jusqu'à dix-huit ans, j'ai été ouvrier tisserand à Rouen, ma ville natale; à cet âge seulement, je suis sorti des ateliers, et pour ma nouvelle profession, pour l'art si difficile du théâtre, j'ai selon mes forces étudié le cœur humain : ce livre-là prenait tout mon temps.

Vous me connaissez peut-être mieux que je ne me connais moi-même, croyez-vous que mon énergie, mon simple bon sens, une probité bien éprouvée, une volonté ferme d'appliquer maintenant toutes mes facultés, toutes mes heures à l'étude de la science politique et sociale, puissent être utiles au sein de la Constituante, à cette République que j'ai tant désirée ?

Votre décision sera ma règle ; si vous dites oui, fort de votre approbation, j'oserai demander celle du pays ; sinon, je continuerai à servir la République dans le silence de mon obscurité.

Respect et dévouement. BOCAGE.

12 avril 1848.

Réponse du citoyen Lamartine.

Sans l'ombre d'hésitation, mon cher Bocage, je vous réponds oui, il faut accepter. La France a besoin de tous ses cœurs, la République de toutes ses intelligences, le peuple de tous ses éléments et de tous ses patriotismes ; à tant de titres, je souhaite que le pays vous envoie, et vous trouverez un ami pour vous recueillir.

LAMARTINE.

12 avril 1848.

Aux citoyens électeurs du département de la Seine.

Citoyens,

J'accepte la candidature qui m'a été offerte, et j'ose vous demander vos suffrages. Je répondrai à toutes les interpellations que vous me ferez l'honneur de m'adresser ; je vous dirai ma vie privée et publique ; je vous donnerai toutes preuves (vous devez toujours les exiger) et vous jugerez si le passé peut répondre de l'avenir.

Salut et fraternité,

BOCAGE, 49 *bis*, rue Madame.

—

(Imprimerie de Gustave Gratiot, 11, rue de la Monnaie.)

Aux électeurs du département de la Meurthe.

Chers concitoyens,

Je viens vous demander de m'admettre au nombre de vos Représentants à l'Assemblée nationale qui doit constituer la République française sur la base éternelle de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Si vous désirez composer cette Assemblée de républicains d'ancienne date, je vous offre cette garantie. Je suis aujourd'hui ce que j'étais en 1840, quand je présidais à Toul ce banquet réformiste à la suite duquel près de mille signatures vinrent, dans un seul arrondissement, et en dépit des menaces de l'autorité, couvrir nos pétitions radicales. Aussi franc dans mon langage que ferme dans mes convictions, je n'ai jamais dissimulé aucune de mes pensées : je n'ai rien à changer à aucune de mes paroles. Je me trouve tout naturellement à la hauteur des principes de la République : ces principes ont toujours été les miens. Mais essentiellement modéré par principe et par raison, je n'ai pas, je l'avoue, ces élans de ferveur fiévreuse, ce zèle emporté qu'affichent à vos yeux des hommes qu'hier encore nous avons vus serviteurs ardents du pouvoir déchu. Mon dévouement à la République est plus profond, mais plus calme; il résistera mieux à des épreuves difficiles.

Ami d'Arago et de Dupont (de l'Eure), que les noms de ces grands citoyens me servent ici de drapeau et soient près de vous mes garants !

Ancien élève de l'Ecole polytechnique, et depuis dix-sept ans professeur de cet établissement national, je m'honore de partager les sentiments de mes camarades de tout âge. Dévoués au pays, fraternellement unis au peuple dont ils ont conquis l'estime et l'affection par des services et non par des flatteries, soutiens fidèles tout à la fois de l'ordre et de la liberté, ils ont en quelque sorte présidé à la naissance de la République.

Puisse l'esprit qui les animait, puisse l'esprit qui animait le peuple de Paris dans les miraculeuses journées de Février régner à jamais parmi nous !

Recevez, chers citoyens, l'assurance de mon profond dévouement.

J. LIOUVILLE (de l'Institut).

—

(Toul. Imprimerie de Vve Rastien)

Aux électeurs de Seine-et-Oise.

Chers concitoyens,

Liberté ! Egalité ! Fraternité ! — Cette devise que nos pères ont écrite sur le drapeau de la France, vos législateurs doivent aussi l'écrire dans sa constitution.

Mandataires de la souveraineté nationale, ils pourront tout, hors aliéner ce pouvoir dont vous allez leur confier le dépôt sacré.

Ils fonderont enfin le seul gouvernement légitime, puisqu'il assure à chacun le droit de concourir à l'établissement des lois, — le seul vraiment populaire, puisqu'il émane directement du peuple, — le seul durable, puisqu'il suit le progrès des idées, — le seul inviolable, puisqu'il dispense des insurrections en donnant toute liberté à la discussion.

Pour cela, que faut-il faire ?

1° L'action législative concentrée dans une assemblée sortie du suffrage de tous ;

2° L'action exécutive confiée à des fonctionnaires responsables ;

3° Le droit réservé à chacun de proposer ce qui lui semble conforme à l'intérêt général.

Cela n'est-il pas facile à faire, et, cela fait, quelle chose aussi ne devient facile ?

L'éducation de nos enfants assurée ;

Digitized by Google

L'impôt réparti suivant une seule règle, celle de la justice;

La loi si dure de la conscription cessant de peser sur la classe la plus pauvre;

La justice des tribunaux nous protégeant sans nous ruiner;

Le travail profitant de la richesse qu'il produit;

La France enfin donnant à tous les peuples l'exemple de l'ordre dans la liberté.

Voilà l'œuvre qu'il faut accomplir.

Pour la conduire à terme, choisissez parmi vous ceux que vous jugerez les plus dévoués.

Celui qui vous parle est fils de ses œuvres; il a été pauvre autant qu'aucun de vous. Père de famille, il connaît le prix du travail; citoyen, il n'a cessé d'appeler de ses vœux la République; le 24 février, il la demandait les armes à la main, il la défendrait aujourd'hui au prix de tout son sang, et demain, il voudrait l'affermir pour toujours si vous lui en donniez le mandat.

ERNEST MEISSONIER, *peintre.*

Je me réserve de vous faire connaître plus amplement mes opinions en les exposant devant vous par écrit et de vive voix.

Poissy, le 30 mars 1848.

—

(Paris. Typographie Plon frères, rue de Vaugirard, 36.)

—

L'ancienne langue du Nord en Normandie (XVIII, 611, 700). — N'en déplaise à M. Choiseul, M. J.G. Fotheringham n'a peut-être pas si mal entendu que cela.

A maintes reprises, j'ai ouï dire en Normandie, et cela très sérieusement, que les blés, par exemple, étaient *affreux*.

Or que signifiait ce qualificatif?...

Que les susdits blés étaient très forts, très beaux.

Ne faut-il pas voir entre mon *affreux* et l'*affre* de M. Fotheringham une très positive analogie qui me donnerait la clef d'une locution que jusqu'alors je ne pouvais m'expliquer?

(Eure.) A. DE B.

—

L'invention des jumelles (XVIII, 680; XIX, 28). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante:

Naples, ce 30 mars 1886.
8. Via Nuova Pizzofalcone.

Monsieur,

La lecture du dernier numéro de l'*Intermédiaire* (XIX, 171) a ramené mon attention sur une Question posée par M. LA. (XVIII, 680), qui ne m'avait pas échappé dans le temps, mais à laquelle j'ai eu le tort de ne pas répondre tout de suite. M. LA. m'accuse d'avoir enlevé à D. Chorez l'invention des *jumelles*, pour l'attribuer *au père Schyrl, capucin de Bohême*, et il demande aux Intermédiairistes: « *Sur quels documents s'appuie M. Govi pour enlever à Chorez le bénéfice de son invention?* »

Ma réponse sera bien simple:

« *Sur aucun document; puisque c'est moi qui ai proclamé D. Chorez inventeur des binocles.* »

Si M. LA., au lieu de s'en rapporter à d'autres, avait eu la patience de lire ce que j'ai publié à cet égard dans le *Bullettino* du prince Boncompagni (t. XIII, août 1880) et dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences (t. XCI, 1880, p. 547), il aurait vu que, loin d'*enlever à Chorez le bénéfice de son invention*, c'est moi qui ai découvert dans les papiers de Peyresc le document imprimé qui lui assure ce bénéfice, c'est moi qui l'ai réimprimé le premier, et c'est moi encore qui ai démontré combien le P. Antoine-Marie Schyrl von Rheit et le P. Chérubin d'Orléans étaient peu fondés à se proclamer les inventeurs des *lunettes binoculaires*. Je ne crois pas qu'avant mon travail le nom de Chorez ait jamais été prononcé à propos des binocles.

Je m'empresse de vous adresser par la poste un exemplaire de ma publication en italien, n'ayant pas sous la main l'extrait des *Comptes rendus*, où j'en ai donné le résumé en langue française.

Veuillez, Monsieur, le remettre à M. LA., à qui je l'eusse adressé directement, si l'habitude de l'anonyme ou du pseudonyme ne rendait presque impossibles les relations directes des *Intermédiairistes* entre eux.

Et sur ce regret, cher Monsieur, je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

GILBERT GOVI.

—

Accentuation (XIX, 65, 181, 206). — Dicastès, vous me faites beaucoup de peine: Albert Barre, graveur général des monnaies, ne s'est jamais appelé Barré.

MARC BÉCHOT.

—

Les surnoms des peuples (XIX, 99, 186, 208). — Les habitants du pays de Liège sont surnommés *Têtes de houille*. Napoléon Ier connaissait bien ce surnom. Dans le pays, on prétend qu'après le désastre de Waterloo, le grand vaincu, regrettant l'absence des légions liégeoises, se serait écrié: « Ah! si les Têtes de houille avaient été là! »

« Chez les Espagnols, dit EGO E.-G., le Français porte le surnom de *Gabacho*. » J'ajouterai que les Roussillonais donnent le nom de *Gabatch* aux habitants des pays — même compris dans le département des Pyrénées-Orientales — où l'on ne parle pas le catalan, et incidemment je demanderai d'où vient qu'on appelle *Gavaches* les Saintongeois et Angevins transplantés au XVIe siècle dans l'arrondissement de la Réole, le bas Médoc et le Blayais, — et *Gavacherie* la contrée qu'ils habitent?

F. M.

—

Baron d'Hénin (XIX, 101, 209). — Cette question s'applique à Etienne-Félix d'Hé-

Digitized by Google

nin de Cuvilliers, baron, diplomate, maréchal de camp, né à Balloy, près Montereau (Seine-et-Marne), le 27 avril 1755. — C'était un écrivain assez distingué.

La Maison Forte.

—

La famille de Ch. Corday (XIX, 131, 191, 212). — Un vénérable colonel, qui est né avec le siècle, et dont tous les souvenirs sont restés très nets, se rappelle avoir vu fusiller, à Tours, sous la Restauration, un sous-officier condamné pour conspiration sous le nom de Sirjean, mais dont on assurait que le nom véritable était Corday.

Il serait bien intéressant de rechercher si ce jeune homme, qui montra une grande fermeté au moment de l'exécution, appartenait réellement à la famille de Charlotte Corday.

Lereclus.

—

Les armoiries et les marques municipales (XIX, 136). — La législation héraldique, presque toujours et partout, a été variable et peu précise; en cette matière, on s'appuie encore trop aujourd'hui sur l'école historique du XVIIe siècle, que feu le Cher de Sailly, mon compatriote lorrain, comme celui de l'Ex-Carabinier, appelait spirituellement l'Ecole des Droits du Roi. Aussi bien, depuis cette époque, a-t-on trop constamment cherché à faire tout émaner de la puissance souveraine, à classifier à son profit ce qui auparavant était libre, indécis et non rangé de force dans une catégorie déterminée : la hiérarchie des grades nobiliaires et des ornements accessoires des armoiries a été bel et bien organisée par Napoléon Ier, puis, non pas corrigée, mais revue et considérablement augmentée par Louis XVIII. Sans doute, ce qui est défini, proprement catalogué, facile à comprendre et à retenir, plaît à la masse ; elle s'imagine que tout cela est fort ancien, et qu'il en a toujours été ainsi; mais l'historien, s'il étudie sérieusement le passé, reconnaît rapidement que les choses ne sont pas aussi simples.

Les armoiries sont évidemment nées des emblèmes militaires et des figures qu'offraient les écus ou boucliers ; de même que les fiefs, ces armoiries devinrent héréditaires; cependant leurs possesseurs pouvaient les changer et les modifier de toute manière, sans que le pouvoir souverain intervînt autrement qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Après les chevaliers et à leur imitation, les corporations et les communautés urbaines eurent leurs armoiries; les concessions royales, si nombreuses qu'elles soient, ne nous paraissent pas porter atteinte au principe de la liberté : elles étaient accordées par faveur et non de droit rigoureux. La prétention à la noblesse est indiquée, non par le port de l'écu, mais par certains ornements extérieurs; nous ne connaissons pas de lois anciennes qui interdisent aux roturiers de faire usage de l'écu armorié; Louis XIV admit même les roturiers à faire enregistrer leurs armes, moyennant 20 livres; la concession héraldique de Charles VII aux bourgeois de Paris est remarquable, non parce qu'il leur permet de porter des armoiries, mais parce qu'il les autorise à *timbrer* l'écu.

Nous ne voyons pas que le droit de toute *communauté de bourgeois* — et, pour ce qui est de l'époque actuelle, de toute *commune* ou municipalité — à porter des armoiries et à les faire composer à son gré, ait jamais été contesté (nous mettons de côté, naturellement, les temps révolutionnaires). Rien, à part les cas exceptionnels, ne prouve que les armoiries des villes françaises émanent du pouvoir royal; bon nombre forment des jeux de mots, comme le *lion* de Lyon, les *rats* d'Arras, les *rinceaux* de Reims, etc. ; dans le duché de Lorraine, nous ne voyons guère que les *communautés* de Nancy, de *Saint-Nicolas* et peut-être de *Laveline* qui aient fait usage d'armoiries antérieurement au XVIIe siècle; mais les nombreuses communautés qui furent invitées aux pompeuses funérailles du duc Charles III (1608), donnèrent à leurs députés un écu héraldique pour être porté à la cérémonie; il ne semble pas que l'autorité souveraine se soit occupée de la composition de tous ces blasons, puisque quelques-uns ont été plus tard modifiés.

Nous croyons donc que toute commune ou municipalité a le droit de faire usage d'un *écu héraldique* et de le composer à son choix. Il est évident, d'ailleurs, qu'on devra toujours préférer les armoiries les plus anciennes et, à défaut d'un vieil écu communal, celui des plus anciens seigneurs qui ont porté le nom du lieu. Au cas d'absence d'armoiries anciennes, il est nécessaire de consulter les historiens compétents, ainsi que la société savante du département ou de la province. Nous rejetons en principe les ornements extérieurs, sauf existence d'une concession souveraine

Digitized by Google

ou d'un usage antérieur à la Révolution; nous sommes surtout sans pitié pour les couronnes murales, fâcheuse invention de Napoléon Ier, qui n'est pas légitime dans son principe (car une *communauté de bourgeois* n'a point conquis la ville) et qui donne lieu à toute sorte d'abus.

Telles sont nos idées personnelles, résumé de recherches qui pourraient former la matière d'un fort volume; nous les soumettons à l'examen et à la contradiction des collaborateurs compétents.

VANDÉMONT.

—

Une nuit de Paris (XIX, 161, 221). — Les *Mémoires du duc de Broglie* attribuent à Napoléon un mot presque aussi effrayant. Voici le récit dans toute sa fraîcheur : Après la campagne de Russie, Napoléon, causant familièrement avec M. de Narbonne, lui dit : « Au bout du compte, qu'est-ce que tout cela me coûte? Trois cent mille hommes, et encore il y avait beaucoup d'Allemands là dedans. »

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Chenonceaux ou Chenonceau? (XIX, 161, 222.) — Les historiens et les poètes qui se sont occupés de ce château écrivent Chenonceaux ou Chenonceau. Le prince Augustin Galitzin: Chenonceaux et Chenonceau; Miton, H. Choisnet et le comte de Villeneuve : Chenonceaux; l'abbé Chevalier (Casimir) écrit toujours Chenonceau, il doit en donner la raison. On trouve encore Chenonceau dans « les Triomphes faicts à l'entrée du roy » (François II) à Chenonceau, le dymanche dernier jour de mars (1559). » Tours, par Guillaume Bourgeat, 1559, in-4, 16 ff., dont le dernier est blanc.

LA MAISON FORTE.

—

Potache (XIX, 162). — Le mot « potache » est une abréviation de pot-à-chien, le chapeau de soie porté dans les collèges avant le képi.

CONSTANCE RUSSELL.

(Swallowfield, Reading.)

—

Marie, impératrice de Constantinople (XIX, 162). — L'histoire nous indique que ce titre appartenait à l'épouse de l'empereur Henri Ier, qui succéda à son frère, Baudoin Ier, en 1206, et mourut en 1216. L'un et l'autre étaient fils de Baudoin VIII, comte de Flandre et de Hainaut, auquel avait succédé, en 1195, son fils, Baudoin Ier, sous le titre de Baudoin IX, avant son élection comme empereur latin de Constantinople, à la quatrième croisade.

EGO E.-G.

— Marie était tout simplement la femme du fameux Baudouin de Flandre, premier empereur latin de Constantinople (né en 1171, † en 1206).

Elle était du sang royal français, fille de Henri le Libéral, comte de Troyes, et de Marie de France.

Il importe toutefois de constater qu'il y avait à la même époque, et vivait probablement encore en 1213, *Marie de Hongrie*, veuve de l'empereur *Isaac Ange* et fille du roi Bela III.

Y*.

—

Les prisonniers espagnols sous Napoléon Ier (XIX, 163). — Je ne connais pas d'ouvrage ni de brochure qui traite spécialement des destinées des prisonniers espagnols en France sous Napoléon Ier, mais il est souvent parlé de ces prisonniers dans les souvenirs militaires d'un assez grand nombre d'officiers ayant fait la guerre d'Espagne et ayant eu ainsi l'occasion de les escorter en France. Assurément, ils étaient malheureux (tout prisonnier l'est), mais leur sort n'était pas aussi rigoureux que s'ils eussent été prisonniers chez toute autre nation que la nôtre. Internés dans un certain nombre de places et de villes, principalement de l'est et du centre de la France, les officiers n'y avaient guère d'autre obligation que de répondre à des appels et de ne pas s'éloigner au delà d'un certain rayon; il en est même qu'on laissa rentrer en Espagne sous simple promesse de ne plus servir contre nous : j'en ai la preuve manuscrite pour un officier supérieur. Quant aux soldats, ils furent pour la plupart réunis en bataillons de pionniers qui, sous les ordres de quelques sous-officiers français, exécutaient des travaux pour le compte du ministère de la guerre, de celui de la marine ou de celui des travaux publics; la journée de travail était naturellement comptée à un prix fort modique mais qui aidait à l'entretien de ces hommes. D'autres entrèrent au service français et on en forma, entre autres, un régiment d'infanterie dit Joseph Napoléon.

On voit que le traitement, en général, des prisonniers espagnols ne fut ni inhu-

Digitized by Google

main ni excessif comme rigueur. Quelle différence avec les outrages sans nom, les tortures raffinées qu'eurent à subir ceux de nos pauvres soldats que les Espagnols firent prisonniers! Les récits de tous ceux qui ont fait la guerre d'Espagne sont pleins d'horreurs à cet égard, sans compter celles des pontons de Cadix et de l'îlot de Cabrera. Il semble que les Espagnols aient retrouvé alors, pour martyriser les Français, les instincts féroces qu'ils ont si bien montrés jadis envers les peuplades du Nouveau Monde. Pour moi, le sang de nos pauvres compatriotes crie encore vengeance! COTTREAU.

— Un détachement de prisonniers espagnols des régiments de Guadalaxara y Asturias, pris à Hambourg, fut interné dans la citadelle de l'Esprit, à Luxembourg, alors chef-lieu du département des Forêts.

Les prisonniers étaient sous la surveillance d'un agent français, M. Bucan, et pouvaient être employés par les habitants de la ville. C'est ainsi qu'un grand nombre d'entre eux fut occupé dans la fabrique de draps de mon père, alors premier bourgmestre de la forteresse du canton de Luxembourg, et qui, pour les soins qu'il leur avait donnés, fut décoré de la croix de Charles III par les considérants suivants :

« Por quanto hallando me informado de
« los socorros y alicios que vos don Juan
« Pedro Bonaventura Dutreux habas pres-
« tado a mis amados vasallos prisonnie-
« ros en Luxemburgo... »

Tous ces soldats furent rapatriés avant le blocus de la forteresse, en 1814.

Trois, néanmoins, se fixèrent à Luxembourg. Ce furent : un journalier, nommé *Galliano;* un tailleur, *Hernandez*, qui a fait fortune, et dont les descendants ont continué la profession; enfin, un cordonnier, nommé *Martin*, dont la famille est éparpillée. Un quatrième prisonnier, employé comme domestique dans ma maison paternelle, avait disparu un beau jour sans faire d'adieux. Mais, à son retour au pays natal, il écrivit une lettre pleine de sentiments de reconnaissance.

N. G. G.

—

Nault de Champagny (XIX, 163). — Les Archives du ministère de la guerre, section des *Archives administratives*, possèdent les états de services à peu près complets de la plupart des officiers, depuis 1700 environ; les états de services des officiers généraux sont complets, je crois. Il suffit, pour avoir ces renseignements, d'adresser directement au ministre de la guerre une demande écrite, et la réponse est transmise très rapidement, sous forme d'extrait authentique et sans frais.

Je dois faire remarquer cependant à notre collègue qu'il en est ainsi, à ma connaissance, pour les demandes faites par la *famille* de l'officier, mais qu'il y a sans doute plus de formalités à remplir quand la demande est faite par un étranger. En tout cas, M. Ln. G. le saura aisément, s'il est dans cette dernière catégorie, par la réponse qui lui sera faite du ministère. C.

—

Noailles (XIX, 163). — Il s'agit du compagnon et du beau-frère de la Fayette, le vicomte Louis-Marie de Noailles, second fils du maréchal de Mouchy, né à Paris le 17 avril 1756 et blessé mortellement devant la Havane le 9 janvier 1804. Le questionneur trouvera de longs renseignements sur lui et sur ses enfants dans la « Nouvelle biographie des contemporains » et dans la « Nouvelle biographie générale de Hoefer »; ces recueils sont trop faciles à consulter pour qu'il soit utile d'en donner des extraits.

A. D.

— Le vicomte Louis-Alexis-Marie de Noailles, né à Paris le 17 avril 1756, mort le 9 janvier 1804 (voir les Biographies générales et le *Dictionnaire de Lalanne*), était fils puîné de Philippe, comte de Noailles, maréchal de France et duc de Mouchy, marié à Anne-Claude-Laurence d'Arpajon. Son frère aîné, Louis-Philippe-Marc-Antoine, prince de Poix, est le bisaïeul du duc de Mouchy actuel, marié à la princesse Anna Murat. — Le vicomte de Noailles fut père de Louis-Joseph-Alexis, comte de Noailles et ministre d'Etat, marié à Cécile de Boisgelin, et d'Alfred de Noailles, tué au passage de la Bérésina.— Le comte Alexis fut père du comte actuel: *Alfred-Louis-Marie*, né le 13 janvier 1825, marié le 29 avril 1852 à Marie de Beaumont, fille du comte Amblard.

Leurs enfants sont:

Marie-Olivier-*Alexis*, officier, né en 1853.

Amblard, Marie-Raymond-Amédée, officier, né en 1856, marié à Suzanne de Gourjault.

Marie-*Olivier*-Alexis, né en 1857, religieux.

Digitized by Google

Cécile, née en 1855, mariée au comte de Lacroix-Laval.

Geneviève, née en 1859, mariée au comte Auguste de *Sainte-Suzanne*. Y[1].

—

Jean de Berné (XIX, 163). — Il doit y avoir erreur dans les recueils indiqués. Les listes anglaises indiquent John Arundel comme évêque de Chichester, de 1459 ou plutôt de 1462 à 1477, et il est peu probable, même en ce temps de troubles politiques, qu'un compétiteur au siège épiscopal se soit élevé au beau milieu de la durée de l'épiscopat d'Arundel.

Mais les listes anglaises ont un: John *de la Bere*, évêque de Saint-David, de 1447 à 1460, et il se peut parfaitement qu'à cette date, John de la Bere ait été élu évêque de Chichester, mais soit mort avant d'avoir reçu l'investiture. Les historiens ecclésiastiques anglais peuvent seuls élucider la question. En tout cas, la date de 1466 est tout à fait improbable. Il faudrait rechercher si Jean de Berné ne figure nulle part comme « Episcopus Menevensis » ou comme « Electus Cicestriensis ».

Y[2].

—

Le sifflet (XIX, 167). — Encore une répétition! Se reporter à IV, 245, en consultant aussi les *Curiosités théâtrales* de V. Fournel. A. D.

— L'article *le Sifflet au théâtre*, dans le *Dictionnaire du théâtre*, de M. Arthur Pougin (Paris, Didot, 1885), est un des plus intéressants de ce livre, qui pèche par plus d'un côté.

M. Puyfercent y trouvera tous les renseignements chronologiques et anecdotiques qu'il peut souhaiter. A. E.

— De même que la claque, le sifflet — au théâtre — n'est pas d'invention moderne, puisqu'il est constaté depuis longtemps que les Grecs se servaient de celui-ci et que Néron, chantant dans l'amphithéâtre, avait des claqueurs qu'on décorait naguère du surnom de romains. L'histoire dit même que les Athéniens possédaient, pour mieux traduire leur critique, une espèce de flûte de Pan, dont chaque son, plus ou moins aigu, frappait l'acteur ou la pièce qu'il s'agissait de siffler; il est certain que cette musique discordante, et bonne tout au plus pour déchirer les oreilles, n'était pas faite pour plaire à ceux qui en étaient l'objet. Quant à l'origine de cette coutume dans les théâtres modernes, il est assez difficile, croyons-nous, de la préciser, à moins qu'on ne s'en rapporte aveuglément à l'épigramme que Racine décocha contre Fontenelle, à propos de l'*Aspar*, représentée en 1680 :

Ces jours passés, chez un vieil histrion,
Un chroniqueur émit la question:
Quand à Paris commença la méthode
De ces sifflets qui sont tant à la mode?
. . . .
. . . .
En peu de mots, je vais vous débrouiller:
Boyer apprit au parterre à bâiller,
Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire,
Pommes sur lui volèrent largement;
Mais quand sifflets prirent commencement,
C'est (j'y jouais, j'en suis témoin fidèle)
C'est à *l'Aspar du sieur de Fontenelle!*

Le poète Roy a confirmé — de son côté — cette assertion dans le brevet de la Calotte, en s'écriant à propos de Fontenelle :

Auteur d'*Aspar*, œuvre immortelle
Par le sifflet qui sortit d'elle!

Selon les frères Parfaict, le triste honneur d'avoir provoqué ce genre de manifestation semble revenir tout entier à Thomas Corneille, à cause de sa pièce du *Baron des Fondrières*, représentée en 1686; mais après la chute très bruyante de l'*Aspar* (de Fontenelle), il n'y a guère à se méprendre sur l'antériorité qui revient à celle-ci. Quoi qu'il en soit, il est plus que probable que, si l'on ne sifflait pas encore les auteurs, chez nous, avant cette époque, on sifflait depuis longtemps les comédiens, ainsi que l'indique Furetière dans son *Dictionnaire;* les pommes cuites et autres projectiles furent définitivement remplacés depuis lors par des critiques moins *touchantes*. Le sifflet, à peine inventé, prit un essor si rapide, qu'il fallut s'en préoccuper; en 1690, la police l'interdit à propos de l'*Orphée*, opéra en trois actes, de du Boulay et Lully fils; cette défense donna lieu à un rondeau, dont voici le refrain :

Mais, siffler à propos ne fut jamais un vice.
Non, non, je sifflerai; l'on ne m'a pas coupé
Le sifflet.

Le sifflet éprouva encore diverses péripéties; il fut successivement permis et défendu plusieurs fois, sans que les meilleurs comédiens et les meilleurs auteurs pussent être à l'abri de ses atteintes; le talent des uns et des autres en souffrit, même de nos jours. Ego E.-G.

—

Digitized by Google

Bibliographie de la prise de la Bastille (XIX, 167). — Beatus a bien raison : ce travail serait très intéressant. Il faudrait que cette bibliographie fût une bibliographie raisonnée, que chaque pièce fût analysée et classée ; il y aurait au moins trois divisions principales à adopter : 1° relations des défenseurs ; 2° relations des assaillants ; 3° études ou travaux publiés postérieurement. Les articles des journaux du mois de juillet 1789 devraient naturellement être tous indiqués. A titre d'introduction, il serait peut-être à propos d'étudier le fameux projet de démolition de la Bastille présenté par l'architecte Corbet en 1784, projet dont j'ai déjà parlé dans l'*Intermédiaire* (XIII, 518) et qui avait au moins le mérite d'être plus pacifique que celui qui a été exécuté.

J'ai déjà réuni de sérieux éléments pour cette bibliographie, dont l'intérêt m'avait tenté... Mais sera t-il facile de trouver un éditeur pour un travail de ce genre?

(Paris.) P. LACOMBE.

—

L'opale (XIX, 193). — On sait que l'opale est par excellence la pierre qui, malgré son apparence laiteuse, opaque et d'un blanc bleuâtre, reproduit sur sa surface toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ; c'est ce qui la met en grande estime chez les Indiens et la rendait si précieuse et si recherchée chez les Romains. Cependant cette pierre ne conserve toute sa beauté que dans une température moyenne et l'on en a vu de totalement détruites par l'action du froid ou du soleil ; c'est à ces changements subits qu'il faut attribuer le préjugé qui la fait considérer comme un porte-malheur ; dès qu'elle perdait ses couleurs, c'était un motif suffisant pour croire à la menace prochaine de quelque danger, et nous constatons à regret que, dans notre siècle de lumières et de progrès, il est bon nombre de gens, même des plus sensés, qui n'osent se parer de l'opale, ni en conseiller l'usage, malgré la beauté incontestable de ses nuances. La mode n'a pu triompher du préjugé. EGO E.-G.

—

Majuscules (XIX, 193). — Il est de règle générale que le premier mot d'une phrase, les noms propres, le nom de Dieu et celui du souverain, les noms des sciences, des arts, des êtres abstraits, lorsqu'ils sont personnifiés, les noms appellatifs, etc., doivent toujours être écrits avec une majuscule ; cependant, comme il n'y a guère en France de règle sans exception, nous confessons que l'usage n'y reste pas toujours fidèle et que, dans le cas dont il s'agit, c'est-à-dire en matière d'affiches ou d'annonces théâtrales, on use jusqu'à l'abus des lettres majuscules, peut-être par amour exagéré d'un symétrique coup d'œil.

EGO E.-G.

—

Sparte (XIX, 194). — Il serait difficile d'indiquer l'origine, *avec preuves à l'appui*, d'un fait erroné. L'hégémonie de la Grèce n'a jamais appartenu DE DROIT à personne. Elle a été exercée tour à tour, avec ou sans le consentement des intéressés, par Sparte, Athènes, Thèbes et la Macédoine, au gré des caprices de la fortune ou des vicissitudes de la guerre. Le premier chef de la confédération hellénique fut Agamemnon, qui était roi de Mycènes et d'Argos, et si je rappelle ce nom qui nous est plus connu par la légende que par l'histoire, c'est que plus tard, à l'époque des guerres médiques, les Argiens s'autorisèrent de cet antique souvenir pour réclamer, sous menace d'abstention — menace qu'ils réalisèrent, — le commandement des armées de la confédération. Gélon, tyran de Syracuse, exigea également, comme condition *sine quâ non* de son accession à la ligue, le commandement suprême de la flotte. Gélon, pas plus que les Argiens, ne reconnaissait donc la suprématie légale de Sparte. En réalité, ce fut seulement après la conquête et la ruine de la Messénie que les Lacédémoniens, devenus le peuple le plus puissant de la Grèce, se trouvèrent logiquement, mais non nécessairement, désignés, en cas de coalition contre un ennemi commun, pour la direction des opérations militaires. Mais cette prééminence, ils ne la gardèrent pas longtemps. Après la bataille de Platée, les confédérés, peu satisfaits de l'arrogance et des intrigues diplomatiques du Lacédémonien Pausanias, se rangèrent sous les ordres des Athéniens Aristide et Cimon, et déclarèrent qu'à l'avenir, le cas échéant, le commandement des armées coalisées appartiendrait à Athènes. Ce qui n'empêcha pas plus tard les adhérents à la ligue Achéenne de se donner pour chef l'Arcadien Philopémen. Je n'ai cité que quelques exemples pris au hasard. M. C. en trouvera bien d'autres dans Hérodote, Plutarque, Xénophon et en général dans tous les historiens de la Grèce. Je lui recommande surtout les chap. 75 et suiv. du livre 1er de Thucydide, qui sont

Digitized by Google

très instructifs sur le point en question.
JOC'H D'INDRET.

—

Catherine de Médicis et Scaliger (XIX, 194). — L'anecdote sur Catherine de Médicis et Scaliger, citée par M. Bréal, est racontée dans *the Life of Card. Mezzofanti*, with an introductory Memoir of eminent linguists ancient and modern, by C. W. Russel. Londres, 1858. M. B.

—

Un révérend père galant (XIX, 195). — Ce n'est pas du confesseur de la reine qu'il s'agit, mais de son premier aumônier, Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres. Voici ce que dit d'Argenson à ce sujet :

« 30 décembre 1754 : L'exil de l'évêque « de Chartres est véritablement causé par « une galanterie. Il entretenait une veuve « pauvre et jolie à Chartres. Il avait déjà « eu un garçon d'elle. Quelques petits « maîtres des cabinets ont supposé une « lettre de cette dame, qui était grosse, « et par où elle lui mandait qu'elle venait « d'accoucher ; il a répondu de bonne foi « par ce courrier qu'il allait créer une « rente viagère pour le nouveau-né, avec « plusieurs expressions de tendresse. On « a porté cette lettre au souper des cabi- « nets ; on a beaucoup ri ; le roi a voulu « savoir de quoi, et a aussi lu la lettre. Le « lendemain il a fait dire à l'évêque de « Chartres (Fleury) de se retirer dans son « diocèse ; ayant demandé à la reine (dont « il est le premier aumônier) ses ordres « pour la messe du lendemain, elle n'a « rien répondu ; ainsi il s'est retiré. »

Barbier raconte l'anecdote à peu près dans les mêmes termes : « Il s'est répandu « un bruit général dans Paris sur le « compte de M. de Fleury, évêque de « Chartres, premier aumônier de la reine. « On dit qu'il a fait un enfant à une fille « demeurant à Paris, et qui était sa maî- « tresse ; etc... » Il termine ainsi : « Cette « histoire a été contée de tant de diffé- « rentes façons qu'à la fin les honnêtes « gens l'ont crue fausse et, en effet, cet « évêque a paru depuis à la cour. »

L'exil, s'il fut réel, ne dura pas longtemps, car le duc de Luynes écrit dans ses *Mémoires*, à la date du 20 janvier 1755 : « La reine a été ce matin à Saint- « Cyr donner le voile blanc à deux demoi- « selles de cette maison... La cérémonie « a commencé aujourd'hui par une messe « basse qu'a dite M. l'évêque de Char- « tres. »

Dans tous les cas, on voit qu'il n'est nullement question d'une dame d'honneur de la reine et, dans ces conditions, le nom de la maîtresse de l'évêque de Chartres, en supposant qu'on pût le découvrir, n'offrirait pas grand intérêt. O'REALY.

— Dans une note, l'éditeur du journal de Barbier donne la composition de la maison religieuse de la reine : son confesseur était un jésuite, le Père Radominsky, Polonais, naturellement ! EPHÉMÈRE.

—

Napoléon et Talma caricaturés (XIX, 196). — Cette gravure coloriée existe encore, avec une collection fort curieuse du même genre et de la même époque, au château de Magnas Saint-Clar (Gers), chez M. le marquis de Galard, qui la tient de son grand-père.

Talma, en costume romain, grand, beau et plein de dignité, pose devant l'Empereur, petit, maigre, déjeté et grimaçant.

On lit au-dessous :

T. donnant une leçon de grâce et de dignité impériale. WIDEVILLE.

— Voici la description de cette pièce que je viens de voir dans la collection historique du baron de Vinck, à Bruxelles.

Elle est intitulée : T. donnant une leçon de grâce et de dignité impériale : gravure sur cuivre, coloriée; hauteur de la planche, 245 mil. ; largeur, 147 mil.

A droite de l'estampe, Talma vu de dos, la tête laurée, a endossé un costume romain de théâtre, il pose à la statue et tient de sa main droite un long bâton pour figurer le sceptre impérial ; il domine son élève de sa grande taille.

A gauche, l'Empereur, coiffé du petit chapeau, en petite tenue militaire, imite la pose de son précepteur, et les contorsions qu'il est obligé de faire se reflètent sur sa figure par une affreuse grimace.

C'est une allusion au fait bien connu que Talma avait été appelé au palais avant le couronnement, pour donner à Napoléon des conseils sur les poses à prendre pendant la cérémonie.

JEAN DE BRUXELLES.

—

Vermorel et ses héritiers (XIX, 197). — On sait que Auguste Vermorel, ancien élève des jésuites au collège de Mougné,

Digitized by Google

à Villefranche (Rhône), mourut le 9 juin 1871, à Versailles, entre les bras de sa mère et d'un des maîtres de sa jeunesse ; il succomba aux suites d'une blessure reçue sur une barricade, où il était allé, — ganté de frais et, pour toute arme, une badine à la main, — chercher bravement la mort, quand il vit que la Commune était perdue.

Sa pauvre mère, pieuse femme, qui gémissait de voir son fils égaré dans toutes les révoltes, habitait Villefranche-sur-Saône. C'est elle qui héritait légalement et a dû, par conséquent, recueillir tous ses papiers; mais je doute, si elle vit encore, — ce que j'ignore, — qu'elle veuille les communiquer. EPHÉMÈRE.

—

Le pieu à tout faire de Caragueux (XIX, 197). — J'ai passé deux ans dans l'étude de l'*Apologie pour Hérodote* et je n'ai pas souvenance du personnage tel que Larousse le décrit. RISTELHUBER.

— Il court dans les ateliers d'artistes un récit très amusant d'un Gascon ou Marseillais qui, tombé à la mer à trois lieues du rivage, fait *la planche*, pense à sa belle, et, se faisant de son mouchoir une voilure, aborde doucement, poussé par un vent favorable. Cette fantaisie de haut goût ne serait donc que de l'Estienne démarqué? J'avoue cependant n'avoir rien trouvé de semblable dans l'*Apologie*.

Quant à Karagheuss (c'est l'orthographe la plus conforme à la prononciation), ce qu'en dit Gérard de Nerval n'est rien en comparaison de la révoltante réalité, et je pense que le collaborateur C. Y. serait fort embarrassé pour publier les saynètes où figure le personnage. J'ai vu, au Caire, pendant les fêtes religieuses de la Dossèh, plusieurs théâtres de cet immonde Guignol arabe; sans comprendre le dialogue, j'ai pu juger, par la mimique, où le fameux pieu joue le principal rôle, que le spectacle est d'une pornographie inimaginable. VIATOR.

—

Le Triomphe de la mort (XIX, 197). — Il existe au musée des antiquités d'Angers un meuble fort curieux du XVIe siècle, qui mesure 1 m. 90 c. de long sur 0 m. 80 c. de hauteur. Il provient de l'ancienne chapelle du Palais des marchands d'Angers. Au centre du meuble, trône la Mort. Au-dessus, la Folie guidant une sarabande. De chaque côté de la Mort, s'alignent le clergé, le pape en tête, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple. On remarque aussi un enfant au maillot, un étudiant, un avocat en robe. Tous sont armés d'arbalètes. La serrure, magnifiquement ouvrée, est signée Michaud Girard. On y voit une sorte de défi à la Mort, de revanche de la danse macabre. ANDRÉ JOUBERT.

—

Sur le lieu de naissance de Bernard Palissy (XIX, 199). — Je n'ai point à défendre les lignes « étonnantes » relevées dans une plaquette effectivement « très élégante » qu'a publiée récemment la *Bibliothèque de l'Art* et dont le texte est de moi.

Ma réponse est dans les œuvres de Benjamin Fillon, un érudit que consultent, à propos de Bernard Palissy, de sa vie et de son œuvre, tous les chercheurs, jeunes ou vieux. Fillon écrivait le Périgord et l'Agénois et tenait pour la Saintonge en raison des expressions populaires du terroir, tel que j'ai dit.

J'ai cité, avec une sympathie que je n'eusse su rendre plus visible, le travail de M. Audiat sur Palissy, mais les conclusions de M. Audiat sur le lieu de naissance sont hypothétiques.

Il ne suffit plus en pareilles matières de « croire que... ». Tout mon volume, que je n'avais point l'autorisation de faire plus gros, a précisément pour but de rappeler l'attention sur le Palissy non légendaire, le savant, le penseur, le géologue, le conférencier, l'inventeur des rustiques figulines du Roy, le protestant passionné. J'y provoque une édition nationale, dans laquelle les faces essentielles de ce génie précurseur et de ce solide artisan seraient interrogées, fixées, livrées à l'estime des jeunes générations par des chercheurs compétents. J'ai reçu déjà quelques adhésions. PHILIPPE BURTY.

— La *date* de la naissance de l'immortel potier n'est pas exactement connue; ce fut vers 1510. Mais le *lieu* de sa naissance ne devrait plus faire question : il est né, en effet, à la Chapelle-Biron, en Périgord, près du château et dans la paroisse de Biron (Dordogne), dépendante de l'ancien diocèse d'Agen. Après avoir séjourné quelque temps à Tarbes et dans les Ardennes, il s'établit à Saintes (Charente-Inférieure) vers 1539, et c'est dans cette ville qu'une statue lui a été élevée en 1868. Cet hommage était bien dû à l'illustre inventeur des rustiques figuli-

Digitized by Google

nes, « prisonnier de la religion », dont le gouverneur de la Bastille, Bussi-Leclerc, avait fait manger le cadavre par ses chiens sur le rempart. (Voir le *Journal de l'Estoile*, an 1590.) CH. DARDIER.

— Grâce aux précieuses recherches d'un modeste savant de province, M. le baron Chaudruc de Crazannes, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat, qui voulut bien s'associer pour cela à son confrère et ami, le naturaliste agenais Saint-Amans, on sait que l'humble et illustre potier naquit près du château et dans la paroisse de Biron, située dans le département actuel de la Dordogne, dans la partie appartenant jadis à l'ancienne circonscription diocésaine de l'évêché d'Agen. Le résultat de cette découverte fut d'abord communiqué à la Société des antiquaires de France, qui inséra dans le 2e vol. de son Recueil le *Mémoire* (de M. Chaudruc de Crazannes) *sur quelques antiquités de la ville d'Agen* et, ensuite, sous forme de lettre, datée du 23 septembre 1853, au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. Cette correspondance révèle qu'il existait encore, aux environs de Biron, une famille de Palissy, appartenant, comme les parents du célèbre potier, à la classe des simples et modestes agriculteurs; on y voit même un lieu qui a gardé cette désignation : *la Tuilerie de Palissy*, et qui pourrait bien être le véritable prétexte du surnom de : *Bernard des Thuilleries*, dont ses contemporains le décoraient, peut-être à tort, à cause de son séjour à la Tuilerie ou au château que fit construire Catherine de Médicis. Comme dernière preuve de cette origine, ajoutons qu'il y a quelques années, deux touristes agénais, en parcourant le département de la Dordogne, s'arrêtèrent à Biron et qu'ils y remarquèrent deux grands plats en *émail blanc*, sur lesquels ils reconnurent l'œuvre naissante, mais réelle, de Bernard Palissy ; ces deux pièces furent acquises, par la suite, par l'ancien préfet du Lot-et-Garonne, M. de Villeneuve-Bargemont. EGO E.-G.

— Le *Bulletin de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, en rendant compte, dans son numéro du 1er avril 1886 (Saintes, Mortreuil, in-8°), p. 234, de l'opuscule de M. Philippe Burty, *les Artistes célèbres*, *Bernard Palissy*, a déjà relevé, avec d'autres fautes, cette affirmation dénuée de preuves, qu' « il faut s'en tenir, jusqu'à preuves certaines, pour la Saintonge ». L'argument tiré du langage de Palissy a sa valeur; mais il ne peut prévaloir contre les assertions formelles de ses contemporains : né dans le diocèse d'Agen. Il a pu apprendre à parler le saintongeois en Saintonge sans y être né. Les santonismes nombreux qu'on trouve dans ses deux ouvrages, comme ceux d'Agrippa d'Aubigné, tiennent à sa longue habitation sur les bords de la Charente et très probablement à son éducation à Saintes. Mais qui ne voit que, de là à sa naissance, il n'y ait une grande distance ? Nous dirons donc à notre tour : Il faut s'en tenir, jusqu'à preuves certaines, pour l'Agenais. L. A.

—

Les « *Amours jaunes* » de Tristan Corbière (XIX, 200). — On peut lire sur ce poète une notice littéraire que M. Paul Verlaine lui a consacrée dans une petite plaquette (in-18, Léon Vanier, 1884), qui a pour titre : *les Poètes maudits*. Ces poètes « maudits », selon M. Paul Verlaine, sont Corbière, Arthur Rimbaud et Stéphane Mallarmé. Corbière est mort en 1875, l'année même de la publication de son volume de vers.

ANTONIN BUNAND.

— La librairie Glady, installée rue de la Bourse, 10, n'eut qu'une existence éphémère. Deux ans et demi à peine. Ces éditeurs éclectiques ont publié dans leur « collection des beaux ouvrages » une *Imitation de J. C.*, avec préface de Louis Veuillot, et de très nombreuses gravures. On voit qu'il y en avait pour tous les goûts. ÉPHÉMÈRE.

Trouvailles et Curiosités.

Le dernier autodafé de Grenade. — Le hasard a fait tomber sous nos yeux un numéro de la *Revue indépendante*, où, d'après les *Gacetillas curiosas* du P. Chica, se trouve narré le dernier *autodafé* de Grenade.

Il eut lieu en 1672, cent ans juste après la Saint-Barthélemy. « Les bans publics annoncèrent le 30 mai à Grenade que :

MM. les inquisiteurs apostoliques de cette ville et de son district ayant résolu de célébrer un *auto* public de foi en l'honneur et révérence de Jésus-Christ notre Seigneur, pour l'exaltation de la sainte foi catholique et la loi évangélique, et pour l'extirpation des hérésies, le lundi 30 mai de cette présente année, jour de la fête du glorieux roi saint Ferdinand; et les grâces et indulgences données par les souverains

Digitized by Google

pontifes seraient accordées à tous ceux qui, par leurs services ou leur présence, prendraient part audit *auto*.

« On construisit devant les balcons (*miradores*) de l'hôtel de ville un très vaste échafaud, dont la façade s'élevait jusqu'au point de cacher lesdits balcons, au moyen d'une grande estrade de trente-six aunes (*varas*) de long et cinq de large. La hauteur de cet échafaud était de quatre aunes et demie; il avait de longueur quarante-huit aunes et quarante de largeur. On l'orna d'un autel qui était posé à son centre et sur lequel devait être placé le sacro-saint arbre de la croix. Les sièges des tribunaux étaient disposés à leurs rangs respectifs, et, dans sa place obligée, on établit l'*aparador*, ou banc des condamnés. On construisit aussi les officines nécessaires, tant pour préparer les comestibles (*vianda*) que pour tous les autres besoins qu'on pouvait éprouver pendant la tâche laborieuse de cette journée; et, pour donner audience à ceux des condamnés qui la demanderaient, on arrangea un endroit séparé au dedans des balcons. Pour porter l'étendard de la Foi, à la procession solennelle de la Sainte-Croix, on invita don Antonio Domingo Fernandez de Cordova, Ayala y Castilla, marquis de Valenzuela et seigneur de la seigneurie d'Orjiva. On vit accourir à ce spectacle, rarement contemplé, un grand nombre de personnes des deux Andalousies, et, pendant ces jours-là, Grenade semblait une Babylone. Dans la soirée du dimanche, 29 du même mois, se forma la brillante procession de la Sainte-Croix; les stations étaient richement ornées, et l'on célébra la solennité par un carillon général des cloches et par les décharges d'artillerie de la royale forteresse de l'Alhambra. Les communautés qui ont coutume de paraître aux processions générales assistaient à celle-là, et de plus les Pères carmélites déchaussés et ceux de Saint-Jean de Dieu.

Après que la sainte croix fut placée sur l'autel, qui avait trois faces, la sainte famille dominicaine resta cette nuit pour la veillée. A minuit les Pères chantèrent solennellement les matines, et, l'office achevé, ils célébrèrent un grand nombre de messes à l'heure de prime; puis, après tierce, la messe conventuelle. Enfin on célébra l'*auto*, en commençant par la messe. Après l'introït, prêcha le Père Antonio Vergara, de la même communauté et prieur du couvent de Cadix. On lut ensuite les causes de quatre-vingt-dix criminels. Vingt d'entre eux furent livrés au bras séculier en statues (en effigie), et quelques-unes avec leurs os, les uns comme morts, les autres comme fugitifs, déclarant en même temps que deux dans ce nombre étaient admis à réconciliation, et qu'ils devaient jouir des prières des fidèles pour le repos de leur âme. Bien qu'on eût vu, la nuit précédente, sur le tragique théâtre du Beiro, quinze sièges pour autant de personnes livrées au bras séculier, on n'en vit plus que onze au matin, et de ceux-ci deux étaient visiblement inoccupés, et des neuf restants six seulement se remplirent à cause des subites conversions des cinq autres qui eurent lieu dans l'*auto* même. A quatre heures du soir, on livra à la justice royale dix-huit statues et six personnes, qui furent conduites aux flammes. Cinq se repentirent dans le trajet, et périrent seulement par le *garrote*. Il n'y eut que Rafaël Gomez Salcéda, âgé de dix-neuf ans, que le vulgaire appelle encore Rafaelillo, qui fut consumé vivant par ce terrible feu. Les autres furent absous vers les onze heures du soir. On continua alors la messe qui se termina vers minuit, et il est bien remarquable que M. le président et le plus ancien inquisiteur ne quittèrent pas leur siège de toute la journée. Cette nuit-là, la très religieuse communauté des Dominicains reprit le soin de veiller la très sainte Croix, recommençant les mêmes exercices qu'elle avait faits la nuit précédente, jusqu'à ce qu'au matin, et avec un non moins brillant cortège, elle fut reconduite aux demeures du saint office. »

L. V.

« Ce polisson de Racine ! » — En 1820, le secrétaire de l'Odéon, sous Harel, était M. Gentil, qui poussa ce cri célèbre dans les annales romantiques : « Racine est un polisson ! » Il était le neveu du comte Rœderer. Au théâtre, on l'appelait souvent « M. l'Amiral ». Voici pourquoi. Sous l'Empire, on l'avait envoyé en mission auprès de Murat, alors roi de Naples, et il avait eu l'audace et l'adresse de faire entrer dans la rade de cette ville, malgré les Anglais qui la bloquaient, un convoi de farines. Murat, pour le récompenser l'avait nommé... amiral!!! (Porel et Monval, Hist. de l'Odéon). *P. c. c.* : A. B.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4 édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris, gare SAINT-LAZARE, tous les soirs à 8 heures 50 min.
Départ de Londres, — VICTORIA, — à 7 heures 50 min.
— — LONDON BRIDGE, — à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours.**
1re CLASSE, 42 fr. 50. — 2e CLASSE, 31 fr. 25. — 3e CLASSE, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois.**
1re CLASSE, 71 fr. 25. — 2e CLASSE, 51 fr. 25. — 3e CLASSE, 40 fr.
Ces billets donnent le droit de s'arrêter à ROUEN, DIEPPE, NEWHAVEN et BRIGHTON.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements, est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire.*

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire.* Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire.*

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire.*

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire.*

Digitized by Google

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 13021

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 10 Mai 1886.

HARVARD COLLEGE JUN 1 1886 LIBRARY



Cherchez et vous trouverez — Il se faut entr'aider.

XIXe année — No 132 | Nouvelle série — IIIe Année No 57

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

*Par décision ministérielle du 25 février 1886, les agents du Ministère des Postes et des Télégraphes sont autorisés à percevoir les abonnements à l'*Intermédiaire. *Nos nouveaux abonnés de Paris et des Départements n'auront donc, pour acquitter le montant de leur abonnement, qu'à se présenter aux bureaux de poste, où la quittance de leur abonnement leur sera délivrée sans frais.*

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 mai 1886.*

XIXe Année — N° 432. | Cherchez et vous trouverez. | Il se faut entr'aider. | Nouvelle Série. *IIIe année.* N° 57.



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Couppe. — Dans un procès-verbal du commencement du XVIIe siècle, je trouve la description des portes d'une ville de province. A chacune on constate la présence ou l'absence de : aspes, *couppes* et verouls. — Le mot *couppe* est-il français? quelle est sa signification ? O. L.

—

Procrastination. — A quelques jours de distance j'ai trouvé, dans un grand journal quotidien et dans deux articles de la *Revue des Deux Mondes*, un mot qui m'était complètement inconnu et que j'ai vainement cherché dans les dictionnaires. C'est le mot *procrastination*. Voici un des passages où je l'ai rencontré :

« Il préféra s'en tenir à la méthode de « procrastination habituelle à tous ceux « qui redoutent des embarras ou des pé« rils, sans avoir le courage de les affron« ter.»(Anatole Leroy-Beaulieu, *les Rivalités coloniales*).

Je serais curieux de savoir quel est le parrain ou l'inventeur de ce vocable peu euphonique dont le sens est évidemment : *renvoi au lendemain.* M. Frabal.

—

Le suffrage universel est la plus grande mystification du siècle. — Cet aphorisme anarchiste a été attribué, à tort, à divers publicistes, même dans les journaux du parti qui datent de 1883 et 1884.

On le voit, en effet, mis en circulation pour la première fois dans le numéro 14 du journal la *Révolution sociale*, qui a paru sur papier rouge et sans signature le 18 mars 1881. (Manifeste de la rédaction.)

Depuis il figure encore dans plusieurs articles du même journal, qui tous portent l'empreinte de la même facture et du même style que ceux du manifeste précité, et qui sont signés du pseudonyme de Cassius.

Y a-t-il des contradicteurs ? N.

—

Fermiers généraux. — Je désirerais connaître les descendants des fermiers généraux exécutés le même jour que Lavoisier, et savoir s'ils possèdent des documents relatifs au procès du 8 mai 1794. Les fermiers généraux mis à mort étaient, outre Lavoisier et son beau-père Paulze : Nicolas Deville, Henry Fabus, Cugnot de l'Epinay, Loiseau de Bérenger, Prévost d'Arlincourt, Saleur de Grisien, de la Haye, Ménage de Pressigny, Duvaucel, Pierre Parseval, Didelot, de Saint-Amand, de Montcloux, Parcelle de Saint-Christau, Boullongne de Préninville, Parceval de Frileuse, Papillon d'Hauteroche, François Puissant, Clément de Laage, Maubert de Neuilly, Brac de la Perrière, François Rougeot, François Vente, Dangé de Bagneux, Couturier, Lebas de Courmont.

E. Gx.

—

La chasse fantastique. — On parle pour ainsi dire partout de cette grande chasse aérienne qu'Henri IV entendit un jour dans la forêt de Fontainebleau (Sully, *Mémoires*, édit. de 1778, t. III, p. 146). Je désirerais pouvoir augmenter les indications que j'ai sur ce sujet et qui sont les suivantes : Orderic Vital parle de la *Mesnie Hellequin* comme ayant apparu en 1091 à un curé de Bonneval (*Hist. eccl.*, t. III, p. 367 de l'édit. de la Société de l'Histoire de France). Ce nom d'Hellequin qui désigne le personnage qui, en Allemagne, est le sire de Falkenberg ou le farouche Eccart; qui, en Touraine, s'appelle le

Digitized by Google

roi Hugon et dans le Luxembourg le roi Otton, suivant M. P. Pâris, par une bouffonne transformation, a pu devenir Arlequin. En Champagne on parle aussi de la Mesnie Hellequin (*Nouvelle bibliothèque bleue* publiée par Nodier, préf., p. xxvi). En Lorraine, par une corruption des mots, la Mesnie Hellequin est devenue la Monhihennequin, et l'on croit que les rumeurs singulières qu'elle fait entendre sont les cris des enfants morts sans baptême. (*Traditions populaires de l'ancienne Lorraine*, par Richard, p. 220). Dans le Bourbonnais la grande chasse est nommée chasse gayère. Ailleurs c'est saint Hubert qui traverse les airs avec sa meute. En Thuringe, c'est le cortège de Holda que l'on retrouve en Norwège. Dans d'autres contrées c'est dame Abondia. En Catalogne on prétend que ces bruits sont causés par la danse éternelle à laquelle a été condamnée Hérodiade, en pénitence de la mort de saint Jean-Baptiste. Un prêtre catalan, Pelay Briz, a profité de cette légende dans la *Orientada* (chant III). Liebrecht a traité de cette tradition à deux reprises, *Gervasius von Tilbury*, p. 175; *Volkskunde*, p. 28. Mademoiselle Bosquet, de son côté, a écrit sur ce sujet de curieuses pages dans la *Normandie romanesque*, ch. IV, et Ozanam, ce me semble, s'en est occupé dans les *Germains avant le Christianisme*. M. Paul Sébillot, dans ses *Traditions de la haute Bretagne*, t. I, p. 219, donne non seulement des renseignements sur la chasse Saint-Hubert, la chasse Artu, mais sur les croyances similaires de divers pays. J'ajouterai enfin que, dans les *Historiettes et apologues d'Etienne de Bourbon* (n° 565), on lit un épisode relatif à la chasse fantastique. Voilà les indications que j'ai recueillies, et je ne doute pas que mes confrères ne puissent en augmenter beaucoup le nombre, ce dont je leur serai très reconnaissant.

POGGIARIDO.

—

Excommunié pendant deux heures. — Je trouve, sur la garde de mon exemplaire du *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle* d'Ellies Dupin, une note manuscrite où je relève ce qui suit : « Ce présent traité a été composé par ordre du Roy et de M. le chancelier..... On a permis la publication de ce livre en 1707, parce que le pape a paru se déclarer contre nous dans l'affaire d'Espagne, que l'on a cru qu'il avoit favorisé la révolution de Naples et mesme qu'il avoit été jusqu'à excommunier le Roy (Louis XIV) pour avoir donné un arrest en son Conseil qui a corrigé les abus, tant au spirituel qu'au temporel, qui s'étoient introduits dans le couvent des Petits-Pères de Paris ; on a dit à Rome que le Roy avoit mis la main au sanctuaire, de là l'excommunication qui n'a duré, à ce qu'on prétend, que deux heures, parce qu'elle a été arrestée par les négociations du cardinal de la Trimouille et de l'abbé de Polignac. » Ce fait est-il connu et a-t-il été cité par quelque historien ?

E. B.

—

Pensions militaires. — La loi fondamentale qui a ouvert le *droit* aux pensions de retraite est celle du 22 août 1790. On croit savoir qu'avant cette loi, l'allocation des pensions était une faveur entièrement arbitraire.

L'*Histoire de l'infanterie française* du général Susane a complètement omis ce sujet intéressant. Dans quels ouvrages ou recueils pourrait-on trouver des renseignements sur les pensions avant 1789 ?

SUS.

—

Pont Guyot. — Je désirerais savoir où se trouve exactement situé le pont Guyot, sur l'Huisne, ou peut-être sur la Sarthe ?

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Le contrôleur des finances de Machault. — Peut-on me dire quel est le membre de sa famillle que ce personnage a perdu le 2 mai 1750 ? Dans une lettre adressée, en date du 14, à l'avocat Bargeton, au sujet des Lettres contre l'immunité des biens ecclésiastiques, il commence ainsi : « Les tristes soins dont j'ay esté occupé, monsieur, depuis douze jours, m'ont empêché de répondre plutôt (*sic*) à la dernière lettre que vous m'avez écrit (*sic*). »

E. B.

—

Cartes à jouer. — La Révolution française ayant poursuivi systématiquement la destruction des emblèmes royaux, les cartes à jouer n'échappèrent pas à la proscription générale, et l'on fabriqua des cartes mieux en rapport avec les nouvelles idées.

Les Rois, les Dames, les Valets disparurent et furent remplacés par les *Génies*, les *Libertés* et les *Egalités*. Quant aux As,

Digitized by Google

ils devinrent les *Lois*. D'autres modèles portaient les Philosophes, les Vertus et les Soldats au lieu des Rois, Reines et Valets.

La Restauration suivit le principe révolutionnaire et tenta de modifier les jeux de cartes en sa faveur. Les As furent remplacés par des Roses, des Cœurs, des Lis et des Pensées. Les Rois furent François Ier, Henri IV, Louis XII et Louis XIV. Les Reines étaient Marguerite de Valois, Jeanne d'Albret, la France, Marie-Antoinette. Les Valets, c'étaient les chevaliers Bayard, Sully, Richelieu et le duc de Berry.

Toutes ces variations sont maintenant oubliées et l'on se sert des anciens motifs. Nos collaborateurs en connaîtraient-ils de différents aux diverses époques de l'histoire de France et pourraient-ils nous nommer les imprimeurs de ces cartes ?

J. M. R.

—

Liberté, humanité, égalité, justice. — Connaît-on beaucoup d'actes administratifs portant en tête cette mention que nous relevons sur une réquisition adressée à la municipalité de Saint-Hymer, petite commune près Pont-l'Evêque, par l'administration municipale du canton ?

Il s'agissait d'une réquisition de dix quintaux de blé à fournir à la halle du chef-lieu, faite sur un habitant de la commune de Saint-Hymer.

« Faute de quoy, — continue ladite réquisition, — il sera envoyé immédiatement un détachement de gardes nationales, qui restera en garnison et qui sera nourri, logé et payé par lui, à raison de cinquante livres par jour, chaque homme, et jusqu'à entière livraison et, en outre, lui sera fait application de la rigueur de la loy, selon le cas appartenant.

« En la maison commune de Pont-l'Evêque, le 25 frimaire an IV de la République française. »

Connaît-on beaucoup d'actes avec des devises semblables, ou des en-têtes pareils?

A. Nalis.

—

Le général Dombrowski. — Pourrait-on me dire la date de la naissance et le lieu de la naissance du général Dombrowski?

Théo.

—

Pæan. — Quelle est l'origine du *pæan* ou chant de guerre des Grecs et quel était ce chant ? La plupart des armées grecques semblent avoir suivi l'usage de le chanter en marchant à l'ennemi.

C.

—

Rabelais (Vie de). — Quel est l'auteur de la vie de Rabelais en vers héroïques, commençant ainsi :

Gesta virumque cano qui, primus, ab axe [Turonum
Et Chinone natus, Paridis devenit in oras
Et totum impleret scriptis audentibus urbem...

Et dans quel ouvrage se trouve ce poème ?

A. D.

—

V. Hugo et l'Europe littéraire. — En feuilletant, ces jours derniers, un certain nombre de livraisons de l'*Europe littéraire*, revue commencée en 1833, et qui, je crois, n'a pas joui d'une longue existence, j'ai remarqué trois articles signés *V. Hugo*, et intitulés: *Notice sur Ymbert Galloix ; Pensées d'un Rêveur; Notes sur le théâtre*. Ce dernier aurait été composé à l'âge de 16 ans, et communiqué à ladite revue par le possesseur du manuscrit, avec l'assentiment de l'auteur. Ces divers articles figurent-ils dans les œuvres réunies de V. Hugo ? J'avoue n'avoir lu qu'une faible partie de notre illustre auteur; ce qui expliquera peut-être mon ignorance à cet égard.

Le Roseau.

—

Etienne d'Etampes. — M. Frère, dans son *Manuel du bibliographe normand* (1858, t. I, p. 438), mentionne un « Etienne d'Etampes, cardinal, mort en 1289, etc. », qu'il ne m'est possible d'identifier avec aucun personnage connu du moyen âge. Un chercheur serait-il plus heureux que moi ?

U. C.

—

Famille de Fabre d'Olivet. — Merci à M. A. de son aimable communication. De ce que le cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale ne renferme point de portrait de Fabre d'Olivet — je m'en étais déjà assuré — et de ce que Soliman Lieutaud, dans son *Iconographie des portraits français*, n'en indique pas de gravé, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il n'en existe pas. Il en manque bien d'autres à notre grand dépôt et les iconographes ne sont pas impeccables. A propos d'iconographes, je vois cité dans le Dict. Larousse, qui ne dit pas un mot de Soliman Lieutaud, un « Fr. S. Delpech, qui com-

Digitized by Google

mença, en 1823, une *Iconographie des contemporains*, collection de portraits lithographiés, avec fac-similé. » Fabre d'Olivet, mort en 1825, s'y trouverait-il?

Quoi qu'il en soit, laissons de côté la question du portrait, et parlons de la famille. Fabre d'Olivet avait un fils qui a vécu jusqu'en 1848, et qui a publié divers ouvrages dont la *Biographie universelle* (Desplaces et Michaud, 1855) donne la liste. Il nous paraît impossible qu'il n'y ait pas, parmi ses contemporains encore vivants, quelqu'un qui ait connu ce fils, lequel, à part ses œuvres personnelles, a collaboré avec M. Ragon, un universitaire connu, à plusieurs Précis d'histoire de nos provinces du Nord et de l'Est. C'est à l'*Intermédiaire* qu'il appartient de découvrir ce quelqu'un et de lui demander ce qu'est devenue cette famille Fabre d'Olivet, si elle a des descendants ou héritiers, et si ces descendants ou héritiers auraient en leur possession des manuscrits, portraits ou livres venant de l'auteur de la *Langue hébraïque*, des *Vers dorés de Pythagore*, des *Poésies occitaniques*, etc., etc. Le soussigné sera très reconnaissant de tout ce qu'on voudra bien lui communiquer à ce sujet.

FRÉDÉRIC DONNADIEU.

—

Un théologien du XVI[e] siècle. — Parmi les beaux livres que Pantagruel, venu à Paris, trouve à la librairie Saint-Victor, se trouve celui-ci : *Majoris*, *De modo faciendi boudinos*. C'est un de ceux dont il est possible de citer le titre (liv. II, ch. VII).

Je crois savoir — c'est le bibliophile Jacob qui me l'apprend, — que Jean Major, professeur à Montaigu, théologien du commencement du XVI[e] siècle, a laissé plusieurs traités, dont l'un est intitulé *Sophistica parisiensa*.

D'où sortait ce Jean Major? Peut-on me dire autre chose de lui?

(Rome.) ED. MAYOR.

—

Le dessinateur Mussard. — Je possède un recueil de 112 *dessins* très finement exécutés à la plume, d'après les dessins ou les gravures de Callot par Pierre Mussard, à Genève, 1733 à 1746. Les Misères et Malheurs de la guerre, Habillement de la noblesse française, Portraits des apôtres, Vie de l'enfant prodigue, les Fantaisies, Exercices militaires, la Vie de la Vierge, Vues de Paris, de Lyon, sujets divers.

Ce recueil provient de la bibliothèque Pourtalès, 1864. Je l'avais montré à M. Meaume, l'auteur regretté des Recherches sur Callot, il ne le connaissait pas.

Je serais curieux d'avoir des renseignements sur Pierre Mussard qui, d'après ses dessins, était un artiste distingué. Nous savons déjà par la signature de ses dessins qu'il les a exécutés à Genève de 1733 à 1746. Il fallait bien ce temps pour un pareil ouvrage de patience.

Nos collaborateurs de Genève pourraient-ils me donner quelques renseignements? PIAT.

—

Médaillon de Jean Calvin. — Un médaillon du réformateur, de grandeur naturelle et en fonte, a été trouvé, en 1849, dans les fouilles d'un puits aux environs d'Alais.

D'après le géologue Emilien Dumas, de Sommières, ce puits aurait été comblé lors de la révocation de l'Edit de Nantes.

Qui pourrait me dire le nom de l'artiste? D'après tous les connaisseurs qui ont vu ce médaillon, l'œuvre est réellement remarquable.

CHARLES DARDIER.

—

Le dessinateur Vernier. — Pourrait-on avoir la biographie de Ch. Vernier, qui, à la suite de la révolution de 1848, a fait une série de caricatures politiques, dont quelques-unes sont dignes de figurer à côté de celles du grand maître en cet art, de Daumier? J. D.

—

Acier et les groupes de porcelaines de Saxe. — On sait que le sculpteur Acier fut appelé en Saxe avec d'autres sculpteurs qui ont créé les groupes de porcelaines de Saxe.

Acier naquit à Versailles en 1736 et mourut en Saxe en 1799. Aurait-on sur lui quelques renseignements biographiques? Pourrait-on me donner le nom des artistes qui l'accompagnèrent en Saxe et un catalogue de leurs œuvres?

GANDOUIN.

—

Fleurons signés L. M. — Les éditions Jouaust sont ornées de fleurons signés des initiales L. M. Quel en est l'auteur?

O' REALY.

—

Digitized by Google

Mosaïques de Trautz-Bauzonnet. — On avance généralement que Trautz-Bauzonnet n'a exécuté que vingt-deux reliures à mosaïque. Il serait intéressant de connaître les ouvrages qu'il a habillés de la sorte. J'en connais deux que je trouve dans le catalogue de la bibliothèque de Paillet, par Béraldi :

1° Le n° 5 de ce catalogue. Office de la Vierge Marie; manuscrit sur vélin, de 1654, du célèbre Jarry;

2° Le n° 66. Les *Caquets de l'accouchée*, édition originale, 1623.

Quels sont les autres ?

A. CLEAUCÉRI.

—

Classification des curiosités des musées archéologiques et ethnographiques. — Quels sont les musées archéologiques ou ethnographiques dont les curiosités sont classées, non d'après leur provenance, mais d'après leur destination primitive, et, dans chaque catégorie, par ordre d'ancienneté?

La classification adoptée dans ces musées concorde-t-elle, plus ou moins, avec la division suivante des arts et des sciences? I. ARTS UTILES. 1. *Alimentation;* 2. *Chauffage* (Vêtement, logement, combustibles); 3. *Mécanique;* 4. *Médecine;* 5. *Eclairage.* — II. ARTS D'AGRÉMENT. 1. *Art culinaire;* 2. *Parfumerie;* 3. *Arts décoratifs;* 4. *Musique;* 5. *Divertissements.* — III. SCIENCES SPÉCULATIVES. 1. *Sciences naturelles;* 2. *Sciences géographiques;* 3. *Sciences astronomiques;* 4. *Sciences historiques;* 5. *Sciences philosophiques.* — IV. SCIENCES POLITIQUES. 1. *Morale;* 2. *Justice;* 3. *Commerce;* 4. *Charité;* 5. *Unité* (Langage, écriture, insignes, unités).

Pourrait-on dire enfin si un classement uniforme, qui serait si facile pour les conservateurs, si instructif pour les visiteurs et si commode pour les recherches dans les vitrines et des catalogues, a déjà été réclamé, soit dans les écrits imprimés, soit dans des congrès scientifiques? Il suffirait certainement, dans la plupart des cas, de grouper, dans quelques tableaux en évidence, les numéros des curiosités provenant des mêmes lieux ou des mêmes personnes.

Une division semblable serait avantageusement adoptée dans les expositions publiques, dans les bibliothèques, dans les ouvrages de bibliographie et dans les travaux de statistique. La question paraît digne de toute l'attention des amis du progrès.

ALPHONSE R.

—

Livres perdus.— Sous ce titre parut, en 1882, la seconde édition d'une brochure à laquelle il y aurait, croyons-nous, beaucoup d'additions à faire. Ne pourrait-on point, un exemple entre autres, y ajouter le volume: *Histoire de l'Eglise angélique de Notre-Dame du Puy*, par de Pradine, Toulouse, J. Pech, 1677, in-4°. Mentionné dans un catalogue de livres imprimés à Toulouse au XVII° siècle, dans les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, tome V, cet ouvrage a, jusqu'ici, échappé à toutes les recherches.

Serait-on plus heureux pour le trouver?

VELLAVIUS.

—

Armoiries des évêques. — Existe-t-il un ouvrage dans lequel on pourrait trouver les armoiries des évêques depuis les temps les plus anciens? A défaut d'ouvrage général, que faudrait-il consulter pour les évêques de Lodève (Languedoc)? Je veux parler, bien entendu, des évêques qui, n'étant pas nobles, ne figurent pas dans l'*Armorial de Languedoc* ou autre.

DE LA ROCHETROUÉE.

Réponses.

Le duc et la duchesse de Berry (XVII, 227, 309). — Nos lecteurs se souviennent peut-être que, sous ce titre, il avait été demandé dans l'*Intermédiaire* des renseignements sur les héritiers de Deutz. Je refusai par une note (numéro du 25 mai 1884, page 309) d'insérer les réponses qui me parvinrent. La famille de Deutz ayant été autorisée à changer de nom, il m'aurait paru injuste de faire peser sur les descendants la faute de leur aïeul.

C'est cette thèse que conteste M. Drumont, dans la *France juive*, où il me reproche de n'avoir cédé ni devant les démarches personnelles du signataire de la question, ni devant la menace du procès dont il m'avait envoyé assignation, pour avoir refusé de lui livrer ce que j'avais reçu.

Au risque de mériter de nouveaux reproches de M. Drumont, je déclare que je suis prêt à recommencer. Je n'entendrai

Digitized by Google

jamais que l'*Intermédiaire*, dont j'ai comme directeur la responsabilité morale et comme gérant la responsabilité juridique, manque à la délicatesse professionnelle, et que, sous couleur de recherches historiques ou littéraires, il prête ses colonnes à des querelles de parti et à des renseignements diffamatoires.

LUCIEN FAUCOU.

—

L'abbé Maury, député de Péronne (XVIII, 34, 744). — Vente J. Lamoureux. Paris, 1855. Lettre à S. M. l'impératrice des Français, Montefiascone, 1er décembre 1804.

Hommage de fidélité et de dévouement à l'occasion de la nouvelle année : « On « ne parle dans toute l'Europe, comme en « France, de notre Impératrice que pour « la louer et la bénir. Votre Majesté ac- « quitte la dette de tous les Français et « s'assure les droits les plus sacrés à leur « reconnaissance en faisant la félicité in- « finie du héros qui a été le libérateur et « le restaurateur de notre nation. »

L'EX-CAR.

—

Histoire de la chorégraphie (XVIII, 71, 127, 268, 301, 552, 620). — Voir les ouvrages cités par Larousse aux mots Danse et Chorégraphie : les *Histoires de la danse*, de La Fage, 1844, Lepitre, 1844 et Fertiault, 1844, un article de Burette dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1, 93 et 117) et le *Magasin pittoresque* de 1845 à 1849.

ALPHONSE R.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398, 460, 490, 523, 621 ; XIX, 76, 202). — Le vicomte de Basterot, dans son livre *De Québec à Lima* (Paris, 1860), raconte cette curieuse coutume péruvienne : « On a su de tout temps que les Espagnols ne se font pas prier pour annoncer bruyamment qu'ils ont bien dîné : témoin une certaine histoire du maréchal Bassompierre. Mais il est une certaine habitude péruvienne dont vraiment je n'avais jamais entendu parler. Il est un peu embarrassant de la décrire. Mais pourquoi la tairais-je ? Ne faut-il pas raconter, quels qu'ils soient, les usages et les mœurs ? Quel serait sans cela l'intérêt des voyages ? Le fait est qu'au Pérou, le pot de chambre est arrivé à la hauteur d'une institution nationale. On se mettrait plutôt en route sans malle que sans cet ustensile précieux. Les personnes riches les font faire en argent. Mais, hélas ! la vieille aristocratie est sur son déclin, et la faïence domine aujourd'hui. Les dames surtout les étalent avec une complaisance infinie ; il est vrai qu'ils servent aussi quelquefois de meuble de toilette. On voit arriver une brillante senora ; elle tient quelque chose à la main : c'est, sans doute, un bouquet de fleurs, ou un mouchoir de dentelle ? non, c'est son vase de nuit ! Encore si elles se dispensaient de s'en servir publiquement ! Mais elles pensent probablement, avec quelques cyniques, que les choses naturelles ne sont pas indécentes. »

—

La publication des lettres de madame Cornu à Napoléon III (XVIII, 130, 686). — Notre confrère Mirliton, de l'*Evénement*, qui, après la publication de notre note, a été rendre visite à M. Renan, en a reçu les renseignements suivants :

Les lettres ont été écrites par Napoléon III et non par Mme Cornu. Les autographes appartiennent donc bien à Mme Cornu ; mais la propriété littéraire est à l'impératrice ; elle seule a le droit de les faire publier. Mme Cornu a fait elle-même erreur dans le codicille de son testament en me remettant le soin de cette publication. Le manuscrit, qui forme deux volumes *reliés*, est déposé depuis dix ans à la Bibliothèque nationale ; je ne pouvais donc pas faire un choix de ces lettres, Mme Cornu ayant pris elle-même ce soin.

Quant à la date de la publication, il est absolument impossible de rien préjuger ; elle dépend de l'impératrice ; j'en avais causé, il y a six semaines, avec M. Franceschi Pietri ; j'attends la réponse de l'ex-souveraine.

Ces lettres sont très intéressantes et ont un caractère essentiellement intime ; c'est tout ce que j'en puis dire, puisque le testament porte comme clause expresse qu'elles ne pourront être communiquées qu'après la publication.

D'autre part, ces volumes sont reliés ; je n'aurais donc pas eu besoin de décacheter les paquets, comme on l'a dit. Après avoir fait son choix, Mme Cornu a détruit les lettres rejetées par elle.

Elles n'ont pas un caractère très politique, ces lettres, Napoléon III ne s'étant jamais livré. Elles datent en grande partie de l'époque de la captivité de Ham. Sous l'empire, Mme Cornu et l'empereur se voyaient journellement ; ils n'échangeaient donc qu'une correspondance insignifiante.

L'empereur aimait beaucoup Mme Cornu, qui avait un caractère extrêmement élevé. Il y avait quelque chose de grand dans tout ce qu'elle concevait, et ce qu'elle concevait était toujours dans le sentiment patriotique le plus pur ; aussi la confiance qu'il mettait dans ses lettres permet de percer à jour le véritable caractère de Napoléon, d'autant plus qu'il ne pensait pas qu'elles pussent être publiées un jour. Les idées du futur empereur sur l'avenir

Digitized by Google

y sont très vagues, et même, en lisant ces lettres, on ne les croirait pas écrites de la main d'un futur prétendant. Elles semblent celles d'une personne de l'opposition de ce temps-là et sont très libérales.

Napoléon aimait surtout à s'entretenir avec sa sœur de lait de questions littéraires: Mme Cornu avait un esprit viril, elle était érudite et possédait des connaissances historiques très étendues. Elle assistait à toutes les séances de l'Académie des belles-lettres et, comme elle était républicaine, elle se brouilla pendant quelque temps avec l'empereur après le coup d'Etat.

Mais les souvenirs de Ham, lorsqu'elle lui envoyait des volumes qu'elle empruntait pou lui à la bibliothèque *Royale*, amenèrent vite la réconciliation; c'est ainsi qu'elle put jouer un rôle et exercer son influence sur l'empereur en le poussant à des idées libérales.

L'impératrice détestait Mme Cornu; mais celle-ci, qui s'était occupée de l'éducation du prince impérial enfant, parvint à entrer dans ses bonnes grâces vers la fin du règne, quand la souveraine eut reconnu la modestie de l'amie de son mari; celle-ci n'avait-elle pas, en effet, refusé une place à la cour et une dotation qui lui aurait permis de tenir un salon littéraire? Mme Cornu vivait presque pauvre dans le quartier des Invalides, avec son mari, peintre de talent, dans le genre de Flandrin.

Mme Cornu a contribué au relèvement des lettres, des sciences et des arts à la fin du second empire; c'est ainsi qu'Alfred Maury fut présenté par elle à l'empereur; en somme, on peut dire que, depuis 1860, elle fut l'inspiratrice de l'empereur, sans avoir jamais cependant trempé dans les événements de 1870.

Je n'ai jamais connu la source des articles qui ont paru au moment du mariage de ma fille; on disait alors que Mme Cornu lui avait légué comme dot le produit de la publication. D'abord la dot n'aurait pas été bien grosse, et ensuite Mme Cornu ne pouvait disposer des autographes pour les faire publier.

Si je publie ces lettres, c'est en souvenir des bonnes relations que j'ai eues avec l'empereur; mais je n'en retirerai aucun profit pécuniaire; le tout doit revenir à l'impératrice.

Je possède deux copies, l'une écrite par mon fils, l'autre par une nièce de Mme Cornu, et si elles sont publiées, je puis vous affirmer qu'elles le seront mot pour mot et sous ma surveillance. Je n'attends plus que la permission de l'impératrice.

—

Un cas de conscience en matière de librairie (XVIII, 230). — Il est permis de croire que cette publication va se terminer. Acquise par la librairie Féchoz, à la vente de M. Paul Lacroix, l'un des propriétaires de l'ouvrage, elle va sans doute être complétée définitivement. C. S.

—

Vallès et ses œuvres inédites (XVIII, 261). — L'*Insurgé* a paru dans les numéros des 1er et 15 août, 1er et 15 septembre 1882 de la *Nouvelle Revue*.

Quelques épisodes de romans inédits de Vallès, le *Bachelier géant*, les *Blouses*, etc., ont paru récemment dans le *Cri du Peuple*.

Au sujet du *Bachelier*, M. Ranc, dans le *Voltaire* du 29 mars 1885, en a donné cette curieuse clef: « Matoussaint, c'est Charles-Louis Chassin, l'auteur de *Petœfi* et des *Cahiers de la Révolution*, l'un des journalistes qui, pendant l'empire, n'ont jamais désarmé, un de ceux qui ont pris la meilleure part au réveil de 1860; Boulimier, c'est le poète Joseph Boulmier, mort aujourd'hui, qui a laissé une monographie curieuse d'Etienne Dolet et un beau volume de vers; Championnet, c'est M. Edouard Lambert, professeur actuellement au collège de Romans; Legrand, c'est Poupard Davyl, auteur de la *Maîtresse légitime;* Renoul, Arthur Arnould; Rock, Ranc. » R. V.

—

Acteurs bibliophiles (XVIII, 297, 374, 401, 490, 525, 554; XIX, 107). — Grassot avait pour ex-libris sa charge gravée sur pierre par le chanteur Gozora, qui l'a signée du rébus Gozo et un rat. C'est cette charge qui est reproduite en réduction sur le catalogue de ses livres. (Poulet-Malassis. Les ex-libris français.) Sus.

— Un artiste dramatique des plus célèbres, Garrick, avait formé une bibliothèque théâtrale, riche surtout en pièces des seizième et dix-septième siècles; elle renfermait les éditions originales des productions de Shakespeare, éditions que les bibliophiles anglais se disputent au poids de l'or; je crois que cette précieuse collection fut acquise par quelque bibliothèque publique de la Grande-Bretagne.

Ch. T.

—

Femmes soldats (XVIII, 323, 376, 402, 434, 462, 494, 525, 554, 687; XIX, 76). — Quatre-Sous (Aime), née dans le départe ment de l'Isère, est une des héroïnes de la Révolution que le sentiment magique du patriotisme conduisit sous les drapeaux pendant les premières guerres de la République.

Son sexe fut un jour reconnu, mais sa conduite avait été si pure que la Convention rendit un décret portant que: « La « citoyenne Quatre-Sous jouira pendant « sa vie, sur le Trésor national, d'une « pension de 300 livres, laquelle sera aug- « mentée de 200 livres à l'époque de son « mariage. Il lui sera, en outre, passé par « le trésorier national, sur la présentation « du présent décret, une somme de 150 li-

Digitized by Google

« vres pour se procurer des vêtements. » (*Nouveau guide spécial de l'étranger à Grenoble*, par D. Marchand.)

— *Thérèse Fegure, dite Sans-Gêne.* — Thérèse Fegure débuta comme soldat, en 1792, dans la légion allobroge. Cette nouvelle chevalière d'Eon servit depuis comme dragon dans le 15ᵉ régiment, sous le nom de Sans-Gêne (1), se battit en héros et défiait les plus intrépides. Au siège de Toulon (1794), elle fut blessée d'une balle au sein gauche. Près de Perpignan, elle eut son cheval tué sous elle; au siège de Roses, elle fut également démontée; elle le fut encore à l'affaire de Savigliano, et, dans cette bataille, elle reçut quatre coups de sabre. Enfin, s'il fallait parler d'elle chaque fois qu'elle s'est distinguée, cent combats offriraient son nom. Sans-Gêne fit toutes les campagnes avec un zèle et un patriotisme dont on voit peu d'exemples. Dans tous les combats où elle s'est trouvée, c'était un lion; après l'action, c'était un ange secourant les blessés. Elle fut faite plusieurs fois prisonnière, et, la dernière fois, le prince de Ligne lui rendit la liberté sur la simple déclaration de son sexe.

Quoiqu'elle vécût dans les camps, ses mœurs n'en furent pas moins pures. Sa conduite est attestée par une foule d'autorités respectables, et notamment par le maréchal Augereau, qui s'exprime en ces termes : « Je certifie que la nommée Thérèse Fegure, dite Sans-Gêne, a fait, sous mon commandement, toutes les campagnes des Pyrénées avec bravoure et distinction; que depuis, ayant demeuré chez moi l'espace d'environ dix mois, elle s'y est comportée d'une manière irréprochable. »

On ne lira sans doute pas avec moins d'intérêt ce qu'en disent les officiers, sous-officiers et dragons du 15ᵉ régiment.

« Douée d'un cœur non moins brave que généreux, elle a développé dans toutes les occasions une force d'âme et un courage qu'on ne trouva jamais dans son sexe. Le malheureux a toujours trouvé auprès d'elle un asile assuré, et cette vaillante amazone n'a jamais trouvé de jouissance réelle que dans ses propres bienfaits. »

(1) Ce sobriquet lui fut donné par le général Cartaud, sur la place d'Avignon, devant toute la garnison, pour avoir mis le feu à une pièce abandonnée et avoir, de sa propre main, tué huit Allobroges. Elle était alors prisonnière de ce général, qui redoubla d'attention pour sa personne lorsqu'il connut son sexe.

Cette pièce est du 8 brumaire an IX.

Ses mœurs éclatèrent surtout contre un jeune officier qui s'attendait à la trouver faible sous plus d'un rapport. C'était dans la diligence de Montélimar à Lyon. Sans-Gêne lui fit d'abord quelques observations modestes; mais, voyant qu'il persistait à l'insulter, elle lui présenta un cartel.

L'officier, en qui l'oubli des convenances n'avait point altéré la bravoure, accepta le défi, et les deux champions se rendirent sans bruit sur le terrain. On ne sait trop comment l'affaire aurait fini pour l'agresseur, si, avertis à temps, les autres voyageurs n'étaient venus les séparer.

Tout ce que nous venons de dire sur cette femme extraordinaire est constaté par des pièces authentiques que nous avons eues sous les yeux. Vers 1818, elle avait quitté le service et repris les habits de son sexe; elle unit son sort à celui d'un autre brave nommé Suter (1), couvert de blessures honorables et de décorations méritées. Il servait alors dans la gendarmerie des chasses et voyages du roi, casernée au petit Luxembourg, rue de Vaugirard (*Journal de l'Armée*, 1834, 2ᵉ année, t. 2). GEORGES BERTIN.

— « En parlant des moyens employés par la commission administrative pour introduire l'émulation, Bottin cite une anecdote qui répond victorieusement aux antagonistes de ce mobile si puissant. Une prime avait été promise à la personne de l'hospice qui parviendrait à apprendre à deux hommes aveugles de la maison à retordre du fil. Cet essai a été fait avec succès par une femme pensionnaire, qui a obtenu la prime. Cette même femme a fait un congé de huit ans comme fusilier dans le régiment ci-devant Alsace. » François de Neufchâteau, *Analyse des annuaires statistiques du département du Bas-Rhin pour les années VII, VIII et IX, lue à la Société d'agriculture de Paris*, le 14 germinal an X. Paris, an X.

RISTELHUBER.

—

Cuirs gaufrés, estampés et dorés (XVIII, 358, 526, 556). — On prétend que le cuir gaufré était connu des Egyptiens de la vingtième dynastie, plus de

(1) Il était maréchal des logis lorsqu'à l'affaire de Rio-Seco, il chargea, lui sixième, un escadron ennemi, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à le mettre en fuite.

Digitized by Google

douze siècles avant l'ère chrétienne. Pendant le moyen âge, les applications du cuir devinrent très nombreuses, ainsi que l'a montré la section espagnole de l'exposition de 1878 au Trocadéro. Voir, au besoin, le dictionnaire de Maigne au mot Cuir, et le numéro 2000 du catalogue du musée de Cluny. ALPHONSE R.

—

Frayon ou Fraillon (XIX, 10, 57, 120). — Je ne crois pas que le mot *fragli* existe en italien. Si frayle ou frayon veut dire jonc, l'étymologie m'en semble facile à trouver dans *fragilis*, d'où sont venus *fragile* et *frêle*. E. MYR.

—

Régence de Tunis (XIX, 12, 58, 120, 137). — Les renseignements suivants me paraissent compléter heureusement ceux déjà donnés sur la question :

1° *Essai de bibliographie tunisienne ou indication des principaux ouvrages publiés en France sur la régence de Tunis*, par A. de Marsy. Paris, 1869 ;

2° *La régence de Tunis et le protectorat français*, par J. de Saint-Haon (*Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1882). L'auteur de ce très remarquable travail, un Forézien, M. Jules Jusserand, de Saint-Haon-le-Châtel (Loire), avait été envoyé en mission spéciale à Tunis. Il est aujourd'hui sous-directeur au ministère des affaires étrangères et supplée cette année M. Guillaume Guizot dans son cours du Collège de France.

3° Le congrès archéologique de France, qui a tenu l'an dernier sa 52e session à Montbrison, a décerné, dans sa séance du 29 juin 1885, une médaille d'argent à M. Espérandieu, lieutenant au 17e de ligne, à Béziers, pour ses *travaux épigraphiques sur la Tunisie ;*

4° *La Tunisie*, *le Christianisme et l'Islam dans l'Afrique septentrionale*, par Marc Fournel. Paris, Challamel, 1886 ;

5° Les tables de la *Revue des Deux Mondes* et du *Correspondant*.

(Roanne.) LOUIS MONERY.

— Il existe une *Bibliographie de la régence de Tunis*, in-8, publiée en 1867. Paris, in-8, sans nom d'éditeur, par M. A. de Marsy, et dont la seconde édition a été refondue dans la *Bibliographie de l'Afrique* de J. Gay, 1874, in-8. Une troisième édition de ce travail a même été annoncée comme devant paraître prochainement.

DE VISU.

—

Chanoines réguliers à la bandoulière (XIX, 12, 123). — On peut citer les chanoines de Saint-Maurice en Valais, dont la seule remarque distinctive est un mince cordon blanc porté en écharpe.

D. V.

—

Traductions de Hawthorne (XIX, 73). — La traduction donnée par Vermorel de *Transformation* d'Hawthorne a certainement paru dans la *Revue contemporaine*, mais à une date notablement postérieure à celle qu'indique la question. Ce doit être vers 1865. G. I.

—

Les surnoms des peuples (XIX, 99, 186, 208, 238). — Notre chauvinisme national pourrait-il nous pardonner de laisser dans l'oubli le surnom de l'ancienne ennemie du premier Empire, la *perfide Albion*, mais qui devint, plus tard, notre intime alliée sous le second ? L'*Ile Emeraude* ou *Verte Erin* ne désigne-t-elle pas encore de nos jours la malheureuse patrie des Irlandais ? Puisque, à propos du mot espagnol *Gabacho* (ou *Gavacho*), on a cité les *Gavaches* de la Saintonge et de l'Anjou, sans pouvoir s'expliquer pourquoi cette appellation s'est étendue dans quelques parties de la Gironde, nous venons nous étonner, à notre tour, de cette transportation exotique sur laquelle aucun document n'avait encore attiré notre attention. Nous savions parfaitement que les *Gabali* de Jules César habitaient le Gévaudan et les pays montagneux qui séparent la France de l'Espagne, mais nous ignorions complètement, malgré notre origine girondine, qu'on y trouvât des *Gavaches*, c'est-à-dire ces populations ouvrières et nomades que le travail attirait jadis en Espagne pour y exercer les métiers les plus vils ou les plus dégoûtants. S'il faut en croire le Dictionnaire étymologique de Ménage, ce sont ces migrations successives qui ont fourni le sujet ou le prétexte du mot *Gavacho* aux Espagnols, et comme il s'agissait avant tout de désigner des gens sales et mal vêtus, le dicton espagnol s'est francisé ou changé chez nous en *Gavache*, sans qu'il puisse justifier encore sa raison d'être d'autrefois.

EGO E.-G.

—

Chenonceaux ou Chenonceau (XIX, 161,

Digitized by Google

222, 241). — Il est incontestable que l'on doit écrire Chenonceau. *Les plus excellents bastiments de France*, de du Cerceau, qui, en somme, étaient, pour l'époque, un document quasi officiel, ne mettent pas d'*x*; et ce n'est qu'au XVIIe siècle que les grammairiens ont altéré l'orthographe de ce nom en même temps que les architectes altéraient le caractère du château.

GOMBOUST.

—

Potache (XIX, 162, 241). — L'explication donnée de *pot-à-chien* nous est venue d'Angleterre; elle ne me paraît pas satisfaisante, ou, mieux, suffisante; il y a pourtant quelque chose de vrai dans le rappel du chapeau que portaient les collégiens, avant le képi, leur coiffure actuelle, en ce sens que le nom de potache a pu être donné, par dérision, aux élèves provenant des collèges ou lycées par leurs camarades d'étude appartenant à d'autres institutions. Mais il y a lieu de rechercher le sens du mot dans un autre ordre d'idées et en dehors de la question du costume. *Potache* et *Potasseur* me paraissent, dans l'argot des écoles et de Saint-Cyr en particulier, deux formes équivalentes de travailleur sérieux, opposé à flâneur.

Nos dictionnaires d'argot (Larchey, Delvau) donnent au verbe *potasser* le sens de travailler assidûment, avec persistance, — potasser son bachot. — « Oncques ne l'ai « vu depuis que nous étions cornichons « ensemble, et que nous potassions notre « bachot. » (*Vie parisienne*, 66.) Larchey dit plus encore : Potache, potasseur, désignent un piocheur malheureux, candidat très laborieux, mais échouant aux examens; et Delvau : « Elève très bien coté à son cours, mais très mal quant aux habitudes militaires. »

Et, de fait, les officiers d'action font peu de cas des officiers écrivains, qui fondent leur espoir d'avancement sur la production d'un livre traitant de l'histoire ou de l'art militaire. (Voir le 101e *de ligne*, de J. de Noriac.)

Reste toujours la question d'étymologie qui nous échappe, et dont j'ai recherché la solution bien souvent en vain, dans des cas comme celui-ci, chez nos interprètes des expressions proverbiales. Faut-il ici remonter à pot, « bête comme un pot », ou à potasse, nom de substance qui revient assez fréquemment dans les travaux de chimie?

(Nimes.) CH. L.

—

Une aquarelle (XIX, 165). — Le nom de Feyerabend me rappelle celui de Sigismond Feyrabend qui illustra un livre où figurent tous les corps d'état; ce volume est gravé par Jost Amman. Ce ne peut être le même artiste, mais l'aquarelle dont il est question peut être une reproduction ou une imitation d'une des compositions de Sigismond Feyrabend.

E. GANDOUIN.

—

Sparte (XIX, 194, 248). — M. Joc'h d'Indret s'avance peut-être beaucoup, en parlant de la prééminence de Sparte comme d'un *fait erroné*. S'il veut dire que cette prééminence était un droit plus théorique que pratique, je l'admets volontiers, car à toute époque la *force a primé le droit*, et Sparte vaincue ne commandait pas à son vainqueur. Mais je maintiens que la prééminence de ce peuple était reconnue comme un droit, et voici à l'appui de cette opinion deux textes qui me paraissent formels :

A Salamine, Eurybiade commandait la flotte, « *à cause de la dignité de Sparte*, » dit Plutarque (Vie de Thémistocle). D'après Hérodote, les alliés avaient exigé qu'un Lacédémonien eût le commandement (livre VIII, chap. II).

Pendant la retraite des Dix Mille, Xénophon, l'un des dix généraux élus, propose entre eux cet arrangement : « que Chirisophe commande le front, *puisqu'il est Lacédémonien;* que les deux plus anciens généraux commandent les flancs...» (Anabase, livre III, chap. II).

Ces deux textes à eux seuls me semblent impliquer formellement le fait d'une prééminence marquée, reconnue aux Spartiates par les autres peuples grecs. Il est absolument certain que, depuis l'époque de Platée, le commandement effectif des armées grecques appartint aux Athéniens, aux Spartiates, aux Macédoniens et aux Achéens, suivant les circonstances, et suivant les succès de chaque peuple. Mais cela ne détruit point le *droit* de Sparte, — droit sacré sans doute, — tel qu'il ressort des termes mêmes de Plutarque et de Xénophon; et ce droit a pu être violé *en fait*, — et l'a été certainement, — sans pour cela cesser d'exister, et encore moins *ne pas avoir existé*. Sa reconnaissance par l'*Athénien* Xénophon est la preuve la plus éclatante de son existence.

Le droit de Sparte à la prééminence ve-

Digitized by Google

nait peut-être des Héraclides? Peut-être encore venait-il de ce que « les tyrans d'Athènes et du reste de la Grèce avaient été pour la plupart chassés par les Lacédémoniens » ? (Thucydide, Guerre du Péloponèse, livre I, chap. XVIII). Quoi qu'il en soit, je crois que ce droit a existé, et je serais heureux qu'un de nos collègues de l'*Intermédiaire* pût me renseigner sur son origine. C.

—

Godoï (XIX, 194). — La cantatrice Rosine Stoltz, après plusieurs incarnations fantastiques (baronne de Kirchendorff, princesse de Lesignano, etc., etc.), a épousé en justes noces un comte Godoï, mais on ne saurait dire si ce comte Godoï est de la famille du prince de la Paix.

D.

— Le prince de la Paix fut, de 1797 à 1808, marié à Caroline-Josèphe-Antoinette de Bourbon, comtesse de Chinchon (née le 6 mars 1779 et morte le 23 novembre 1828, fille de l'infant Louis-Antonio-Jacques et de son épouse Marie-Thérèse de Vallabriga y Drummond, duchesse de Chinchon).

Godoï eut de ce mariage une fille unique, Charlotte, née en 1800, mariée en 1820 à Camille Ruspoli, prince de Cervetri, né le 30 mars 1788 et, par sa femme, comte de Chinchon et duc de Succa. — Deux fils :

Adolphe *Ruspoli*, duc d'*Alcudia*, né le 28 décembre 1822, et Louis *Ruspoli*, marquis de Guadilla, né le 22 août 1828, marié en 1852 à Mathilde, fille du marquis Martellini, morte en septembre 1855.

Le marquis de Guadilla eut de ce mariage une fille: Charlotte-Camille-Louise, née le 5 avril 1854. Y^{n}.

—

Dom J. M. Leveaux (XIX, 195). — Un ancien bénédictin du nom de Leveaux est mort, non à Senlis, mais à *Compiègne*, sous la Restauration, aumônier de la chapelle de Bon-Secours. Son neveu, M. Alphonse Leveaux, habite encore Compiègne.

HERBERT L'ESCRIVAIN.

—

La cloche de N.-D. de Bermont (XIX, 195). — Je crois qu'il ne faut pas chercher une légende aussi compliquée que celle que propose M. Renault pour la cloche de Bermont. On sait que les fondeurs étaient souvent fort illettrés et ne se gênaient pas pour déplacer ou supprimer des lettres. J'y verrais tout simplement une inscription pieuse commençant par *Ave Maria* et se terminant par deux autres mots formant un des qualificatifs ordinaires de la Vierge, *regina angelorum*, par exemple.

HERBERT L'ESCRIVAIN.

—

Le monument de l'abbé Michon (XIX, 197). — Le buste de J. H. Michon a été fait à la fin de l'année 1885, par un de nos artistes bien connus, M. Marquet de Vasselot, et il est déposé au nouveau siège de la Société de graphologie, 62, rue Bonaparte, où l'on peut le voir.

Quant au journal, il existe toujours dans les mêmes conditions qu'à l'époque de la souscription.

LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GRAPHOLOGIE.

—

Mayor de Montricher (XIX, 198). — Voici ce que je lis dans une brochure intitulée : *Notice biographique sur M. de Montricher..., par M. Sébastien Bertaut, secrétaire de la chambre de commerce de Marseille. Marseille, imprimerie Barile*, 1859 : « Franz Mayor de Montricher... « était né en Suisse, le 19 avril 1810, au « château de Lutry. Son nom de Montri- « cher provenait d'une baronnie patrimo- « niale dont il se prévalait peu... Ce châ- « teau de Lutry se trouve près de Morge, « dans le canton de Vaux, alors départe- « ment du Léman. M. de Montricher... « était (donc) Français de naissance... »

Et en note : « Le véritable nom de la « famille n'est pas Mayor, mais de Lutry. « On trouve des gentilshommes de ce nom « qui figurent dans les actes publics du « XIIe siècle. De temps immémorial, la « famille possédait la *majorie* de Lutry et « de Vaux, elle acquit plus tard la baronnie « de Montricher, et peu à peu le nom de « la charge remplaça celui de la famille. »

HERCÉ.

— Jean-François Mayor de Montricher, né Français le 19 avril 1810 dans le département de Léman, appartenait à une famille suisse, propriétaire du château de Lutry. En 1823, il vint habiter Marseille, chez son père, qui y avait établi une maison de commerce. Reçu à l'Ecole polytechnique en 1826, il en sortit dans le corps des ponts et chaussées, où il occupa de suite un des premiers rangs.

Il a fait toute sa carrière à Marseille

Digitized by Google

comme ingénieur ordinaire et ingénieur en chef du département et du port. Il a également construit pour le compte de la ville de Marseille le canal des eaux de la Durance et le célèbre aqueduc de Roquefavour, qui, au point de vue de l'art de l'ingénieur, laisse bien loin derrière lui le pont du Gard.

Il est décédé à Naples le 20 avril 1858.

K.

—

Le graveur Ertinger (XIX, 198). — Les recherches de M. Ingold, de Colmar, n'ont abouti à aucun résultat satisfaisant relativement au lieu de naissance de ce graveur.

R.

—

Les Cahiers du capitaine Coignet (XIX, 201). — Madame la Curieuse, qui demandez si les *Cahiers du capitaine Coignet* sont aussi authentiques que veut bien l'affirmer M. Lorédan Larchey, vous n'avez donc pas lu l'*avant-propos* qui précède l'édition donnée chez Hachette? Ils sont la réédition d'un livre imprimé en 1851, chez Perriquet, à Auxerre.

Ces cahiers sont en effet étonnants, et Lorédan Larchey, l'un des écrivains les plus sincères et l'un des hommes les plus honnêtes de ce temps, ne s'est pas permis d'y changer un mot. Douter de la parole de Lorédan Larchey, autant vaudrait douter de l'existence de Coignet, dont les états de services authentiques figurent à la fin de ses Cahiers. D'ailleurs, plus heureux que beaucoup de héros obscurs de l'épopée impériale, Coignet a son nom imprimé dans deux livres d'histoire au moins.

1° Dans l'*Histoire de la garde impériale*, d'Emile Marco de Saint-Hilaire. Edition de 1847, page 630. Liste des officiers réunis à Paris le 20 mars 1815 et qui, sous les ordres d'Exelmans, ont servi de garde à l'empereur;

2° Dans les *Derniers jours de la Grande Armée*, du capitaine Mauduit. Ier vol., page 477. Comme *vaguemestre* il est inscrit parmi les capitaines attachés à l'état-major général, dans le tableau de l'armée du Nord en juin 1815.

M. Lorédan Larchey a entre les mains beaucoup d'autres mémoires, sinon plus, tout au moins aussi curieux que les Cahiers du capitaine Coignet; mais par ce temps de succès pornographiques, la série des *Mémoires patriotiques*, commencée par notre ami, a dû s'arrêter au troisième volume. Il est vraisemblable, toutefois, que, si *Grille d'Égout* publiait ses Mémoires, ils auraient vingt éditions, et que le public idolâtre demanderait une suite à leur sympathique et intelligent éditeur.

Jules Richard.

—

Faire une crasse (XIX, 225). — Au sujet de cette question, M. Sarcey nous adresse la lettre suivante :

« Mon cher monsieur,

On ne se sert pas couramment de la locution *faire une crasse* dans le journalisme. Je ne l'ai employée qu'en la mettant dans la bouche d'une personne qui est censée parler l'argot des boulevards.

J'ignore si elle fait, comme le demande votre correspondant, partie de l'argot des faubourgs. Elle est très usitée dans la langue familière des Parisiens parisiennants, gens de lettres, artistes, boursiers, etc.

Crasse est un pseudonyme de mauvais procédé. Delvau ne mentionne pas le mot dans son *Dictionnaire de langue verte*, mais Lucien Rigaud, dans son *Dictionnaire de l'argot parisien*, ne manque pas de le donner.

L'étymologie est assez facile à établir par analogie. Rappelez-vous d'ailleurs que, dans la vieille langue littéraire, crasseux ne voulait pas dire seulement sale ou avare, mais encore désagréable, insupportable, fertile en mauvais procédés.

Mon crasseux de mari... cela disait tout : c'était un homme qui ne faisait que des crasses à sa femme.

Mais je ne connais pas le mot de crasse employé en ce sens dans l'ancien français.

A vous,

Francisque Sarcey. »

— C'est une expression très habituelle dans nos contrées, mais non pas dans le sens de — faire quelque chose de désagréable à quelqu'un. — Crasseux, sale, se prend figurément dans le sens de ladre, indélicat; et, par suite, *faire une crasse* se prend ici pour une lésinerie, un acte d'avarice sordide et mesquin. Rattacher le mot au personnage d'une comédie (de Poisson?), le *Baron de la Crasse*, personnage agrémenté de ce vilain défaut.

Crasse, dit Delvau, pauvreté, abjection, grossièreté, résultant d'une origine plébéienne. Larchey cite la phrase suivante : « Elle m'a fait des crasses; toi, tu m'ins-

Digitized by Google

pires de la confiance. » (*Almanach du Hanneton*, 67.)
(Nimes.) CH. L.

—

Henri IV et Bellegarde (XIX, 225). — « J'ay ouy dire que la maison de Cossé, quoyque illustre, n'est pas trop ancienne. Le premier mareschal de Brissac fit sa fortune par les femmes. Mme d'Estampes l'aimoit, et François Ier venant chez elle, il se cacha sous le lict. Le Roy ne l'ignoroit et comme il mangeoit du Cotignac, il en jetta une boiste sous le lict, en disant : « Tiens, Brissac, il faut que tout le monde vive. » Mme d'Estampes luy fit donner de l'employ ».

Cette anecdote, disent les commentateurs des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, MM. de Monmerqué et Paulin-Pâris, Techener, 1850, t. II, p. 222 et 232, a été depuis mise sur le compte de Henri IV; la scène alors se serait passée chez Gabrielle d'Estrées, et l'amant caché auroit été le duc de Bellegarde. Jean de Cossé, en tout cas, n'avoit pas besoin de la duchesse d'Estampes pour élever son nom : du temps du roi René, Jean de Cossé étoit sénéchal de Provence; sous Charles VIII et Louis XII, René de Cossé étoit familier de ces deux rois avant d'être gouverneur des enfans de François Ier. Personne ne croit aux contes de ce genre, et tout le monde les répète. UN LISEUR.

— Le récit de l'anecdote qui a donné le sujet du tableau de F. F. Richard : *Henri IV jetant des confitures à Bellegarde qu'il croit caché sous le lit de Gabrielle d'Estrées*, se trouve — avec les sources et les variantes — car il y en a, — dans les *Amours de Henri IV*, par M. de Lescure (Paris, Ach. Faure, 1864, page 204). L'une des variantes est rapportée dans les *Amours de Henri IV* (Cologne, Pierre Marteau le Jeune, M.DCC.XXX, p. 75 et s.) et dans les *Cotillons célèbres*, de Emile Gaboriau. CH. LEFEBVRE.

— Nous avons lu aussi l'anecdote dont il s'agit, à propos du proverbe employer le vert et le sec, dans le « Menagiana » (t. II, p. 71) et dans les *Origines de quelques coutumes anciennes*, par Moisant de Brieux (1672). EGO E.-G.

—

Henri Lebret, avocat (XIX, 227). — Vers le milieu du XVIIe siècle vivaient à Paris deux avocats du nom de Lebret; l'un déjà vieux, Cardin Lebret, seigneur de Flacourt, mort le 24 janvier 1655, et l'autre, jeune encore, Henri Lebret, l'intime ami de Cyrano de Bergerac, qui ne mourut qu'en 1708, et qui cependant me paraissent avoir été parfois confondus. Le premier, auteur de *Harangues et plaidoyers*, publiés en 1642, a dû déverser une partie de sa réputation de jurisconsulte sur son jeune homonyme, qui a plutôt fait œuvre d'historien.

Henri Lebret, qui réclame plus particulièrement notre attention, fut pendant quelques années pensionnaire chez un curé de campagne, chargé de son éducation, et y eut pour condisciple Savinien de Cyrano, avec lequel il se lia d'une amitié qui survécut à la mort de son jeune camarade : c'est Lebret, en effet, qui fut l'éditeur posthume de l'*Histoire comique des états et empires de la lune*, dont la première édition sans date et qui doit être de 1656 est précédée d'une préface due à Lebret.

Mais revenons sur nos pas. Les deux amis se retrouvèrent à Paris, où ils terminèrent leurs études et devinrent les disciples de Gassendi. On sait que Cyrano, non content d'imiter le libertinage de quelques camarades, renchérit sur leurs débauches, en sorte que son père le menaça de lui retirer sa pension; mais, grâce à l'intervention de Lebret, le père accorda son pardon. C'est alors que Lebret, qui allait prendre du service dans la compagnie des gardes, commandée par M. Carbon de Castel-Jaloux, décida Cyrano à y entrer comme cadet ou volontaire. Celui-ci, dont le courage était à toute épreuve, devint alors un duelliste fameux par ses audaces et ses succès. Ayant quitté l'armée, il mena une vie des plus extravagantes, tandis que son ami Lebret, atteint d'afflictions sans nombre et de maladies graves, embrassa l'état ecclésiastique, sans toutefois abandonner ses principes philosophiques. Il devint chanoine théologal de Montauban ; prévôt en 1663, il fut créé archidiacre en 1705.

Pour la liste de ses ouvrages, je renverrai à la Biographie générale Didot, à laquelle il faut joindre le recueil de ses lettres, que le bibliophile Jacob dit être aussi rare que précieux. C'est un petit in-12 de 30 et 273 pages, qui a été imprimé pour l'auteur et ses amis; il n'a pas d'autre titre qu'une page blanche portant ces mots : *Lettres diverses;* il est sans date ni lieu d'impres-

Digitized by Google

sion, et le bibliophile déjà cité pense qu'il a paru à Montauban en 1666. A. D.

—

Chambre de 1821 (XIX, 227). — *Les tablettes biographiques de la Chambre des députés pour servir d'explication à tous les tableaux statistiques de la session de* 1820 *à* 1821 (in-8°, Paris, Dentu, 1821) renferment les indications suivantes :

Puy-de-Dôme. Montfleury (Amariton de), chevalier de Saint-Louis, né à Ambert en Auvergne; entre au régiment d'infanterie d'Orléans en 1791, et émigre la même année; dans l'armée du duc de Bourbon, 1792; enseigne dans le régiment autrichien du prince de Ligne, 1793, chevalier de Marie-Thérèse, 1801, rentré en France après la paix d'Amiens; enrôlé dans un corps royal pendant l'interrègne, membre de la Chambre de 1815.

Saône-et-Loire. Beaurepaire (le marquis de), chevalier de la Légion d'honneur, commandant de la garde nationale de Louhans, officier de cavalerie avant la Révolution; émigre; a fait les campagnes de 1792, membre de la Chambre de 1815, réélu l'année suivante; président du collège d'arrondissement, 1820.

Ille-et-Vilaine. Garnier Dufougeray, chevalier de la Légion d'honneur, négociant, député à la Chambre des représentants; membre de la Chambre de 1815; réélu en 1816.

Garnier Dufougeray était encore député en 1828; la biographie des députés de 1828 lui consacre un long article.

E. Gx.

—

Benj. Constant et madame Récamier (XIX, 229). — Ego E.-G. n'ignore probablement pas que cette correspondance a été publiée à la fin de l'année 1881 par l'auteur des *Souvenirs de madame Récamier*, c'est-à-dire madame Charles Lenormand, sa nièce. (Paris, Lévy, 1882, in-8°.) Il trouvera dans la préface de ce volume une partie des renseignements qu'il demande. Ce serait d'ailleurs en 1859 ou 1860, d'après l'auteur de cette préface, qu'aurait eu lieu la deuxième tentative de publication faite par madame Louise Colet, qui, du reste, n'y est pas nommée. Voir également, dans la *Gazette anecdotique* du 31 octobre 1881, un article peu sympathique à cette publication.

O'Realy.

—

Livres écrits en prison (XIX, 230). — A la fin du XVII° siècle, Noël d'Argonne écrivit, sous le speudonyme de Vigneul de Marville, un volume intitulé *Mélanges d'histoire et de littérature.* Je me rappelle avoir lu dans ce livre, souvent curieux d'assez amples recherches sur les ouvrages dus à des prisonniers. Elles pourraient cependant être complétées, même pour l'époque antérieure à l'auteur, et les temps postérieurs offriraient le sujet d'un vaste complément. On n'y oublierait pas les jolis vers de Musset :

On dit triste comme la porte
D'une prison,
Et je crois, le diable m'emporte,
Qu'on a raison.

Poggiarido.

— C'est dans une prison que Boëce composa son fameux livre de la *Consolation philosophique* et Grotius son *Commentaire sur saint Matthieu.* Pendant sa captivité dans un monastère de Portugal, Buchanan écrivit sa Paraphrase des psaumes de David. Pellisson, durant ses cinq ans de prison, revint à ses hautes études théologiques, qu'il utilisa dans l'intérêt de l'Eglise. On affirme que *Don Quichotte* fut l'heureux résultat de la captivité de l'immortel Cervantes sur les galères de Barbarie. Voltaire acheva son *Œdipe* à la Bastille, et y composa les deux premiers chants de la *Henriade. L'Anti-Lucrèce* est issue des disgrâces successives qui fondirent sur le cardinal de Polignac. Le procureur général La Chalotais, enfermé au château de Saint-Malo, y écrivit son premier mémoire contre les jésuites avec un cure-dent et une encre composée d'eau, de suie, de vinaigre et de sucre. Enfin, le docteur Gastelier, membre de la Législative, publia, à Sens, en 1796, une *Dissertation sur le supplice de la guillotine*, qu'il avait écrite en prison, avant la chute de Robespierre et quelques jours avant de subir la peine capitale. Notre liste serait trop longue si nous voulions y joindre tous les martyrs de la pensée qui ont donné quelque relief à notre siècle, et nous ne croyons pas pouvoir mieux la terminer que par le nom de celui en qui s'était incarné l'esprit moderne de la France, le nom de l'immortel Béranger! Néanmoins on pourrait consulter avec fruit l'ouvrage de Delort, *Histoire de la détention des philosophes* (1829, 2 vol. in-8°).

Ego E.-G.

Digitized by Google

— Je regrette d'avoir à retrancher un nom de la liste de M. M. L. Silvio Pellico n'a pas écrit ses *Prigioni* en prison.

(Rome.) ED. MAYOR.

—

Un conte de Paul de Musset (XIX, 231). Ce conte a paru dans la *Revue de Paris* du 10 juin 1839, et n'a jamais été réimprimé. Paul de Musset a reçu, à son sujet, une très curieuse lettre de félicitations d'Henri Beyle (Stendhal), qui a passé dans le catalogue de la vente des autographes de Paul de Musset.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

La Chronique musicale (XIX, 233).—La collection complète de ce journal se compose de onze volumes. Le premier numéro a paru le 1er juillet 1873, le dernier le 15 juin 1876. — Mais, dans cet intervalle de temps, le journal a cessé sa publication pendant trois mois : janvier, février et mars 1876.

Je possède ces onze volumes et puis, s'il en avait besoin, fournir à M. V. des renseignements plus complets.

N. A. M. GILES.

—

Assignats (XIX, 233). — Voici quelques-uns des renseignements demandés sur les signataires des assignats :

19 JUIN 1791. — 500 *livres*, Desrez. 300 *livres*, Baudrais, Decamures, Lefevre, Mundar, Raval Schagen, Schœizer, Seigneuret. 200 *livres*, Hugues, Henry, Legros, Pinaul.

30 AVRIL 1792. — 200 *livres*, Cheville, Colasse, Desbrière, Doudey, Marcill, Favre. 50 *livres*, Ausoive, Bully, Dionis, Frossard, Landrin, Lefevre, Malard, Mundar, Pain, du Pays, Villier, Darunet.

18 NIVOSE AN III. — 10,000 *francs*, Abraham, Chaignet, Feuillade, du Floc, Fontaine, Henriot, Jeanneau, Michau, Mixelle, d'Osseville. 750 *francs*, Doivillier, Fernoire, Hombert, du Laurent.

LUD. ROSAMOIN.

— Il existe à Bruxelles, dans la collection du baron de Vinck, un assignat de 50 livres de la création du 30 avril 1792, qui est signé *Petit*. Cet assignat porte le timbre au portrait du roi de profil à droite sur fond noir.

Il y a là aussi un assignat de dix mille francs, de la création du 18 nivôse an III, signé *Schrantz*. JEAN DE BRUXELLES.

—

Armoiries à rechercher (XIX, 233). — Voici les armoiries de la famille Armenault qui se trouvent dans l'*Armorial général de d'Hozier*, Bourges (registre II).

Etat du 5 février 1700.

Ci-après sont des armes imposées d'office.

. . . .

257. — Jean Armenault, avocat à Sancerre, « d'or à trois merlettes de sable 2 et 1 ».

347. — Etienne Armenault, curé de Sainte-Gemme, « d'argent à une croix de gueules, chargée d'une quinte feuille d'or ». TABOETIUS.

Trouvailles et Curiosités.

Violons donnés par la Convention à Rouget de Lisle pour avoir composé la *Marseillaise*. — Les deux pièces inédites suivantes sont extraites des papiers de la Commission des Arts (Archives nationales, F17 1048). N'était-il pas intéressant de les publier et de relater ce cadeau de deux violons fait à Rouget de Lisle par la Convention, aux dépens du Conservatoire, pour avoir composé la *Marseillaise*?

E. GX.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 24 fructidor an III.

La Commission des Revenus nationaux au citoyen Bruny, garde du dépôt national, rue Bergère.

Nous vous envoyons, citoyen, copie de nous certifiée d'un arrêté du comité des finances du 11 de ce mois, qui ordonne l'exécution de celui pris par le comité d'instruction publique, le 4, par lequel le citoyen Rouget de Lisle, auteur de l'*hymne des Marseillais*, est autorisé à choisir, dans le dépôt dont la garde vous est confiée, deux violons avec leurs archets et étuis.

Nous vous invitons, en conséquence, citoyen, à remettre au citoyen Rouget de l'Isle lorsqu'il se présentera avec une lettre de nous, deux violons avec leurs archets et étuis, qu'il choisira lui-même parmi tous ceux qui existent dans le magasin confié à vos soins. Vous aurez soin au surplus de nous accuser la réception de cette lettre.

Salut et fraternité. *Signé:* POUSSIELGUE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Commission des Revenus nationaux.

(Extrait du Registre des arrêtés du comité des finances de la Convention nationale, section des domaines et contributions.)

Le 11 fructidor de l'an III de la Répe fse une et inde.

Sur la communication faite par un membre du comité d'instruction publique d'un arrêté

Digitized by Google

pris par ce comité, le 4 de ce mois, par lequel le citoyen Rouget de l'Isle, auteur de l'*hymne des Marseillais*, est autorisé à choisir dans le dépôt national, rue Bergère, maison cyd. Douet, deux violons avec leurs archets et étuis,

Le comité des finances, section des domaines, préalablement consulté,

Le comité arrête que l'arrêté pris par le comité d'instruction publique le 4 de ce mois en faveur du citoyen Rouget de l'Isle sera envoyé à la Commission des revenus nationaux pour être exécuté selon sa forme et teneur.

Pour extrait conforme, signé: Leclerc, président; N., secrétaire.

Pour copie conforme : POUSSIELGUE.

—

Curiosités révolutionnaires. — En parcourant une collection de brochures publiées en 1789 et 1790, j'ai remarqué la reproduction à l'époque actuelle de choses d'autrefois.

Les bataillons scolaires étaient déjà inventés, mais ce qui ne s'est pas produit encore, c'est la formation de bataillons de *vieillards ;* chaque bataillon comptant 540 citoyens âgés de 60 à 70 ans; il existe à cet égard une brochure signée *Charon* (de l'imprimerie de Gorsas).

Une adresse est présentée à l'Assemblée nationale, pour qu'il soit établi dans chaque collège une *chaire des devoirs civiques.*

On se rappelle peut-être qu'au début du règne de Louis-Philippe, des rassemblements séditieux s'étant formés sur la place Vendôme, le maréchal Lobau, gouverneur de Paris, les dispersa en faisant lancer sur eux des torrents d'eau par les pompiers du poste de la rue de la Paix. En 1789, et dans le but de délivrer le jardin du Palais-Royal des rassemblements qui l'encombraient, un écrivain (il a gardé l'anonyme) préconisait l'emploi des pompes, bien préférable, à tous les points de vue, à des coups de feu.

B. C.

—

M. Ant.-Eug. Genoud, un des pères du Suffrage universel. — Son acte de naissance. — Le Suffrage dit Universel, qui est né en 1848, et dont les générations nouvelles savourent depuis lors les conséquences diversement appréciées, est le fils de plusieurs pères. On a tort de l'attribuer uniquement à Ledru-Rollin, qui n'en a guère été que l'accoucheur. Les véritables pères légitimes de cet enfant césarien ont été le vicomte de Cormenin (Timon) et l'abbé de Genoude, directeur de la *Gazette de France*, qui, sous le règne de Louis-Philippe, ont prôné et prêché le vote universel dont ils se flattaient de faire profiter le comte de Chambord, qui depuis... en a si bien fait fi, le trouvant bon pour des goujats. Au 24 février, survint le troisième larron, qui a fait oublier le vicomte et l'abbé : ô ingratitude humaine !

L'abbé ne fut pas toujours abbé, il n'avait même pas été toujours *de Genoude*. Si l'on parcourt la série des ouvrages publiés par lui à des époques différentes, on voit, par les titres des volumes, qu'il s'est appelé successivement *Genoude*, puis abbé *Genoude*, puis l'abbé *de Genoude*. Mais il y a plus et mieux encore. Avant de terminer son nom par un *de* et de le faire précéder d'un autre *de* nobiliaire, il était dénommé roturièrement GENOUD tout court. Voici son acte de baptême authentique, relevé à Montélimar (Drôme) où son père était aubergiste :

Extrait des registres de l'état civil de Montélimar, pour 1792.

Antoine-Eugène GENOUD, fils légitime de Jacques Genoud et de Marguerite Jourdan, né et ondoyé en vertu de la permission de Mr l'évêque, le neuf février mil sept cent quatre-vingt-douze, a reçu les cérémonies du baptême, le 1er mars de la même année. Son parrain, Antoine Jourdan, oncle maternel, sa marraine Catherine Terbe, épouse de Claude Lacroix; présents: Jean-Claude Davilon et Jean Jourdan, habitans de cette ville. Signé avec moi :

Jacques-Louis GENOUD. Catherine Fabre, épouse DELACROIX. Antoine JOURDAN. DAVILON. JOURDANT. COURTOIS, curé.

C. R.

—

Scribe et l'abbé Raynal. — On a souvent raillé le couplet de Scribe qui se termine par ces deux vers :

Du haut des cieux, ta demeure dernière,
Mon colonel, tu dois être content.

Dans l'éloge d'Elisa Draper, amie de Sterne et de Raynal, ce dernier, dans le style emphatique et solennel qui lui était familier, s'écrie : « Du haut des cieux, ta première et dernière patrie, Elisa, reçois mon serment. *Je jure de ne pas écrire une ligne où l'on ne puisse reconnaître ton ami.* »

Le serment n'a pas toujours été rigoureusement tenu, comme tant d'autres, mais sans qu'on doive supposer que Raynal l'ait volontairement trahi. Le portrait qu'il fait d'Elisa représente une femme d'une exquise pureté, d'un esprit charmant, et l'abbé Raynal a bien quelques peccadilles littéraires à se reprocher, ne fût-ce que de nombreux plagiats. E.-G. P.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris, gare Saint-Lazare, tous les soirs à 8 heures 50 min.
Départ de Londres, — Victoria, — à 7 heures 50 min.
— — London Bridge, — à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours**.

1re Classe, 42 fr. 50. — 2e Classe, 31 fr. 25. — 3e Classe, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois**.

1re Classe, 71 fr. 25. — 2e Classe, 51 fr. 25. — 3e Classe, 40 fr.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements, est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique. d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886 — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas. 13. — 12073

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 25 Mai 1886.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

HARVARD COLLEGE JUN 11 1886 LIBRARY

XIXe année — N° 433 | Nouvelle série — IIIe Année — N° 58

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

Par décision ministérielle du 25 *février* 1886, *les agents du Ministère des Postes et des Télégraphes sont autorisés à percevoir les abonnements à l'*Intermédiaire. *Nos nouveaux abonnés de Paris et des Départements n'auront donc, pour acquitter le montant de leur abonnement. qu'à se présenter aux bureaux de poste, où la quittance de leur abonnement leur sera délivrée sans frais.*

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Etranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire:*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 mai 1886.*

XIXe Année — No 433. *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. *IIIe année.* No 58.

HARVARD COLLEGE
JUN 11 1886
LIBRARY.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Sur le mot réussi. — Notre *Intermédiaire* a un grand mérite, — entre autres mérites : celui de faire une guerre implacable aux mauvaises locutions. Je voudrais savoir pourquoi des gens qui écrivent très bien emploient le mot *réussi*, comme si c'était permis. Je lis, par exemple, dans une récente et charmante allocution adressée par M. Ernest Lavisse (de la Sorbonne) à la réunion de l'Association des étudiants : « Votre dernier programme illustré, où l'on voyait un moine sonner une grosse cloche, dont le son attirait à l'ermitage de joyeux compagnons, était *très réussi.* » Je lis encore dans les *Origines chrétiennes* de M. Ernest Havet (t. IV, p. 425) : « C'est un pastiche extraordinairement *réussi* ». Après la Sorbonne, le Collège de France !

Rappelons donc à nos lecteurs en général, à nos lecteurs universitaires en particulier, puisque le péché est surtout, semble-t-il, un péché de professeur, que M. Camille Doucet, parlant en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie française et en quelque sorte *ex cathedra*, a dit dans la *Préface* de la 7e édition du *Dictionnaire* (1877, p. x) : « Il n'est pas probable qu'un tableau *réussi* trouve jamais grâce devant une Académie française : la faute de français blesse trop la grammaire et l'oreille ; *réussir* n'a jamais été qu'un verbe neutre. »

Un vieux chercheur.

—

Peut, peute. — Dans toute la Lorraine, les mots *peut, peute* sont journellement employés en langage vulgaire dans le sens de vilain, vilaine, au physique et au moral.

Quelle en est l'étymologie ? M. L.

—

Le poids du jour. — Dans les plaintes formulées en 1789 en faveur des curés de paroisses, on fait souvent valoir que ces ecclésiastiques supportent *le poids du jour*. Quelle est la signification exacte et l'origine de cette phrase ? Sed Ego.

—

Le trésor de Louis XV. — Dans ses *Curiosités révolutionnaires*, Louis Combes cite une lettre du chimiste B. G. Sage, membre de l'Institut et fondateur de l'Ecole des mines, adressée au comte de Montalivet, ministre de l'intérieur en octobre 1810. Cette lettre a passé dans une vente publique d'autographes de février 1860.

Sage y signale au gouvernement un trésor de quatorze millions caché par Louis XV dans les petits appartements de Versailles, soit sous les parquets, soit derrière les boiseries. Louis XVI a eu connaissance de ce secret par Durey, homme de confiance de Louis XV et garçon de ses cabinets, qui n'a d'ailleurs pu indiquer exactement le lieu de la cachette.....

« Le fait suivant, dit Sage, me fait conjecturer qu'elle (la somme) était cachée dans les petits appartements. Y étant un jour occupé avec Durey à placer une machine de physique que le roi m'avait prié de lui faire exécuter, j'entendis une voix qui partait du bas de l'escalier et qui demanda précipitamment de suite : *Qui est là-haut?* Durey répondit au roi : *C'est M. Sage.* — *A la bonne heure*, répondit-il.

Si l'on relevait les parquets du cabinet et des petits appartements, ainsi que les boiseries et leurs fonds, peut-être y reste-t-il encore de quoi dédommager. »

Digitized by Google

Il résulte des pièces jointes que Napoléon ordonna en effet des recherches.

Aboutirent-elles à quelque découverte et retrouva-t-on le trésor de Louis XV?

C. V.

—

La Jaille. — Quels sont les ascendants de *Lorette d'Anjou*, qui épousa *Tristan de La Jaille*, lors de la conquête de Naples? (Lhermite Lauliers.)

Quelle était la femme de *Pierre de La Jaille*, dont la fille, Catherine, dame de la Motte, épousa *Jean II de Crevant*, seigneur de Bauchi? (La Chen. Desb.) Ce Pierre de La Jaille paraît être celui qui épousa en 1479 *Isabeau de Beauvau*; mais Lhermite Lauliers dit qu'il n'y eut point d'enfants de cette alliance. Veut-il dire qu'il n'y eut pas de fils, et la femme de Jean II de Crevant serait-elle fille d'Isabeau de Beauvau? C.

—

Les papiers de M. de Sartine. — Que sont devenus les papiers particuliers de M. de Sartine, lieutenant de police et ministre de la marine dans le premier ministère de Louis XVI? D.

—

M. de la Roche-Pozay et M. le duc d'Aumale. — Dans le tome III de l'*Histoire des princes de Condé* (1886) le prince-académicien a mis une note (p. 29) sur Henri-Louis Chasteigner de la Roche-Pozay, évêque de Poitiers (1611-1615). On y trouve ceci : « Son portrait lui donne les traits d'un homme étourdi et violent.» Je voudrais bien savoir s'il y a dans la vie du prélat quelques *traits* qui justifient l'interprétation ainsi donnée à *ceux* de son visage. Un vieux chercheur.

—

Le père ou le fils? — M. Paulin-Paris a publié, dans le *Bulletin du bibliophile* (n° d'avril 1848), un article intitulé : « Le marquis de Lassay et l'hôtel de Lassay, aujourd'hui palais de la Présidence.» D'après l'auteur de cet article, ce serait ce marquis de Lassay (Armand de Madaillan de Lesparre), auteur du *Recueil de différentes choses*, marié trois fois et en dernier lieu avec une fille naturelle du prince de Condé, fils du grand Condé, qui aurait été l'amant de la duchesse de Bourbon; c'est pour lui qu'aurait été construit cet hôtel de Lassay, voisin du palais Bourbon construit pour la duchesse, et qui, d'après les *Mémoires et anecdotes pour servir à l'histoire de Perse*, communiquait par une galerie souterraine avec ce dernier. Il ne faut pas oublier, dit à ce sujet M. Paulin-Paris, qu'en 1725 la duchesse de Bourbon avait près de 50 ans et le marquis de Lassay plus de soixante-douze. C'est à ce même marquis que la comtesse de Verrue, morte en 1715? aurait légué une partie de ses tableaux.

Plus tard, en 1870, le comte Clément de Ris a publié dans ce même recueil un article intitulé : *Le comte Léon de Lassay*, dans lequel il est de nouveau question de l'hôtel de Lassay et des amours de la duchesse de Bourbon. Mais cette fois l'amant de la duchesse, ce n'est plus le vieux Lassay, c'est son fils Léon, comte de Lassay, issu du second mariage du marquis avec Marianne Pajot et né en 1683. C'est pour lui qu'a été construit l'hôtel de Lassay, et comme en 1725 il n'avait que 42 ans, la galerie souterraine paraît avoir pu présenter plus d'avantages et d'inconvénients que ne le supposait M. Paulin-Paris; et Dulaure, auquel il reproche d'avoir une fois de plus recherché le scandale, n'avait peut-être que le tort d'avoir lu Law au lieu de Lassay.

C'est également ce comte de Lassay qui aurait hérité de madame de Verrue, morte cette fois non plus en 1715, mais seulement en 1736.

C'est d'ailleurs M. Clément de Ris qui est dans le vrai, mais alors comment expliquer que ce dernier cite l'article de M. Paulin-Paris, qui, dit-il, joint une science solide à un talent toujours jeune, sans faire allusion à l'étrange erreur que cette science solide eût dû lui faire éviter? Comment expliquer que le *Dictionnaire des anonymes*, dans sa dernière édition, et M. de Boislisle dans une note des *Mémoires de Saint-Simon* consacrée au marquis de Lassay, citent ce même article sans autre observation?

Faut-il croire que les coups de fusil de la révolution de Février résonnaient encore aux oreilles de M. Paulin-Paris et ne lui ont pas permis de vérifier l'exactitude de ce qu'il avançait? O'Realy.

—

Le 19 novembre 1834. — Quel est l'événement qui s'est accompli le 19 novembre 1834, qui intéressait Bocage et Népomucène Lemercier, et auquel ce dernier faisait allusion en adressant au premier ses

Digitized by Google

comédies historiques avec la dédicace suivante :

« A. M. Bocage, en souvenir du 19 novembre 1834 » ?

Est-il possible d'obtenir une réponse qui serait accueillie avec plaisir par

A. Y.

—

Olivier de Leuville. — Antoine-Olivier de Leuville, évêque de Lombez en 1556, a-t-il embrassé la religion réformée ?

Moréri (tome V, page 349) affirme *qu'il se fit de la religion prétendue réformée, et qu'il suivit la duchesse de Ferrare*, tandis que la *Gallia Christiana*, parlant de sa mort, s'exprime ainsi : *VIII calendas Martii, obiit Reverendissimus in Christo patre et Dominus Antonius bona memoria episcopus Lumbariensis et optimus pastor. Dimisit multa bona atque jocalia præsenti ecclesiæ.* Il y a entre ces deux textes une contradiction flagrante, que l'*Intermédiaire* pourra peut-être expliquer.

Si l'allégation de Moréri est fondée, ce que je ne puis admettre, car l'erreur des auteurs de la *Gallia Christiana* serait absolument inexplicable, il est impossible que le changement de religion de l'évêque de Lombez, fils d'un premier président du Parlement de Paris, et frère d'un chancelier de France, n'ait point fait grand tapage et laissé quelques traces.

Arm. D.

—

Rouget de l'Isle et la Marseillaise. — M. Arthur Loth vient de publier à la librairie Palmé un livre intitulé : *le Chant de la Marseillaise, son véritable auteur.* M. Loth prouve (*sic*) que le véritable auteur de ce chant patriotique est un prêtre français, Jean-Baptiste-Lucien Grisons, né à Lens, Pas-de-Calais, en 1746. Je désirerais avoir l'avis des Intermédiairistes sur ce travail.

Dr L...

—

Affaire Sirjean. —Du procès de ce sous-officier de Saumur, condamné pour participation à un complot bonapartiste et fusillé à Tours, le 2 mai 1822, existe-t-il un compte rendu imprimé, plus complet que le récit fait par M. de Vaulabelle dans son *Histoire des deux Restaurations?*

Un Bibliophile poitevin.

—

Puissance paternelle. — Chez certains peuples du Nord, les pères, prétend-on, n'eurent jamais aucune autorité sur leurs enfants. Voudrait-on me dire où je trouverais l'énumération de ces peuples, et des renseignements plus complets ? J. M.

—

Famille de Gonzague. — D'après l'*Histoire généalogique de la maison impériale et royale de Gonzague*, par Aimé Ferraris, imprimée en 1851, il n'y avait plus à cette époque qu'un seul Gonzague de l'illustre famille de ce nom, de filiation légitime. C'était le prince Alexandre, époux de la princesse Marie-Elise, née lady Coke.

Marié en 1841, Alexandre de Gonzague n'avait pas d'enfants en 1851.

En a-t-il eu depuis?

Qu'est devenu ce dernier Gonzague ?

D'après M. Aimé Ferraris, il existe encore une branche bâtarde des Gonzague, une seule, issue de Jean, né en 1474, mort en 1525.

Que sont devenus ces Gonzague qui étaient princes de Vescovato ?

Prière à notre *Intermédiaire* français de faire passer ce questionnaire à son confrère italien, qui a déjà donné des renseignements précieux sur la famille de Tona ou de Tone à laquelle appartenait la mère de saint Louis de Gonzague.

René de Semallé.

—

Les historiographes de France. — Dans un acte notarié du 5 octobre 1772, je vois cité le nom d'Antoine-Charles Gervais de Palméus, *historiographe de France*, demeurant rue du Petit-Bourbon, paroisse Saint-Sulpice.

Pourrait-on me donner à ce sujet la liste des historiographes de France ?

R. A.

—

Introduction des laques du Japon en Europe. — J'envoie à M. V. Champier, pour sa *Revue des arts décoratifs*, des « Notes pour servir à l'histoire de l'introduction des laques du Japon en Europe. »

Si ce travail tombait sous les yeux de quelques correspondants de l'*Intermédiaire*, qu'ils pussent le critiquer ou m'indiquer des lacunes, me signaler des sources, je leur en serais reconnaissant.

Il est très vraisemblable que les laques ont pénétré en Europe avant la découverte que firent les Portugais du Japon, et qu'on les désignait sous le nom de : vernis des

Digitized by Google

Indes, vernis de la Chine, etc. Mais mon esprit se plie difficilement à l'autorité personnelle, mobile, des hypothèses, et je serai bien soulagé si cette question était précisée par quelques textes autres que ceux que j'ai récoltés dans des inventaires, des recueils.

Cette question de l'introduction des laques dans nos intérieurs européens s'adresse donc également aux critiques de l'étranger, à nos confrères et collaborateurs de l'Italie, de l'Angleterre, de la Hollande, du Portugal, etc.

PH. BURTY.

—

Une imprimerie « hydraulique », en 1844. — L'édition originale du roman de H. de Balzac : *Un Début dans la vie*. Paris, Dumont, 2 vol. in-8, 1844, porte, au commencement et à la fin de chaque volume, l'adresse de l'imprimeur, rédigée ainsi :

« *Imprimerie hydraulique de Giroux et Vialat, à Saint-Denis du Port, près Lagny.* »

Ce genre d'imprimerie était-il très répandu, en 1844? En existe-t-il encore de semblables de nos jours, ou bien, finalement, les imprimeries *hydrauliques* ont-elles été détruites et remplacées par les imprimeries mues par la vapeur?

ULRIC.

—

Fibule. — Petit vase à eau. Que faut-il penser de cette définition donnée par M. P. Eudel : l'Hôtel Drouot en 1884-85, p. 420? Sus.

—

Réveil d'une plante.— Le *Magasin pittoresque*, 1885, p. 299, annonce un fait qui paraît curieux et charmant, sinon merveilleux :« Lors des fouilles des ruines « d'Herculanum (quand?) une petite « plante, dit le *Magasin pittoresque*, se- « mée au temps de Titus, dans le jardin « de la villa que l'on nomme « la maison « d'Argus », poussa de nouveau et se cou- « vrit de fleurs. »

Un ignorant n'a le droit de s'étonner de rien : tout lui paraît admissible jusqu'à preuve du contraire, les autorités consultées, s'entend. Je demande donc aux compétents : le fait est-il vrai? est-il unique dans son genre? Sur quelles observations positives base-t-on la nouvelle : la plante, pour reprendre vie et fleurir, a besoin de temps, une graine a pu être apportée par le vent au moment des fouilles? On dit que le blé des momies était une farce faite par des marchands de grains.

K. P. DU ROCH III.

—

Le doyen des orangers de France. — Les *Aménités littéraires* de Chomel racontent qu'il existait à Versailles, en 1773, le doyen des orangers de France et peut-être d'Europe. On l'appelait le *grand Bourbon*, parce qu'il avait été confisqué, au profit du roi, après la saisie de tous les meubles du connétable effectuée en 1523.

Qu'est devenu le *grand Bourbon?*

PAUL D'ESTRÉE.

—

Les dessins de Victor Hugo. — Je possède un dessin de Victor Hugo, avec une légende manuscrite ainsi conçue :

LÆTA TRISTEM,
VIRIDIS ALBAM,
INSULA SPECTAT INSULAM,
NIDUS CARCEREM.

Les dessins du grand poète sont-ils rares?

A quel degré possédait-il ce talent particulier, d'après les princes de la critique? Attachait-il lui-même plus ou moins d'importance aux œuvres que son génie produisait sous cette forme?

Enfin le texte ci-dessus, si singulièrement constitué par trois antithèses, se trouve-t-il dans ses nombreux ouvrages?

ALPHONSE R.

—

Jérôme Van Aeken, dit Bosch. — Où peut-on trouver des renseignements sur ce peintre hollandais? Je désirerais savoir s'il a été publié sur lui des travaux plus récents que ceux mentionnés dans l'*Essai de bibliographie de la peinture*, de Van Someren, qui s'arrête à l'année 1875.

DENIS RAYNALD.

—

Tableaux de Durer à retrouver.—A. Durer, avant de graver son admirable eau-forte, connue sous le nom de « la Vision de saint Hubert ou de saint Eustache », a exécuté deux fois en peinture ce même sujet.

L'une de ces peintures était sur un panneau de un mètre environ de hauteur, et il a été fait une gravure d'après elle au siècle dernier; l'autre, beaucoup plus petite, était sur cuivre.

Digitized by Google

Sait-on ce que l'une et l'autre sont devenues? J. D.

—

Tableau allégorique à déterminer. — Une femme, demi-vêtue sur une table, tient un miroir, un oiseau à tête d'enfant semble lui parler. Autour d'elle, sur des arbres, divers oiseaux à tête humaine représentent sans doute des personnages. A droite, un démon tient une corde dans laquelle un pied de la femme est retenu; à gauche, un paysan montre son œil et tient un chat.

On m'a dit que le *Magasin pittoresque* avait reproduit ce tableau dans une de ses livraisons. Je croirais volontiers qu'il date du règne de Louis XV. Quel est le sujet de cette allégorie et connaît-on le nom du peintre? HUSSON.

—

M. Désiré Lacroix.— Dans son *Dictionnaire d'argot*, M. Lorédan Larchey cite souvent M. Désiré Lacroix, qui se serait occupé plus spécialement d'argot militaire.

M. Désiré Lacroix existe-t-il encore et quel est le titre de son livre?

UN GUÊPIN.

—

L'Aimable Faubourien. — Sous ce titre a paru, en 1848-1849, un journal attribué en tout ou en partie à Delvau. Qu'y a-t-il de fondé dans cette supposition? Combien y a-t-il eu de numéros publiés? Quelque Intermédiariste pourrait-il me donner sur cette feuille des renseignements un peu complets?

Pourrait-on me donner les mêmes indications au sujet de la *Conspiration des poudres*, journal également attribué à A. Delvau? GEORGES MANTIN.

—

Format. — Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* peut-il m'établir une règle fixe qui puisse servir à déterminer d'une façon certaine le format d'un livre?

L. L.

—

Initiales C. S. — En 1849 parut, à Paris, une petite brochure de 31 pages, sous ce titre : « Jourdan coupe-tête et les massacres de la Glacière d'Avignon, ou résumé complet de l'histoire et des exploits du plus grand des montagnards, par C. S., auteur de l'Histoire de la Révolution d'Avignon et du Contat-Venaisin en 89, et années suivantes.»

Quel est cet auteur C. S.?

VELLAVIUS.

—

Le Mérite des Jeunes Mères. — Quel est l'auteur de l'ouvrage suivant : *le Mérite des Jeunes Mères ou leur bonheur dans l'éducation de leurs enfants*, orné de gravures. Paris, chez Le Fuel, relieur-libraire, rue Saint-Jacques, n° 54, près celle du Foin? 1 vol. petit in-12, cart., dans un étui, sans date. J. LT.

Réponses.

Un poisson à face humaine (X, 6, 83; XVI, 169).— Aux détails extraits de l'ouvrage de Rondelet : *Histoire entière des poissons, avec leurs pourtraits au naïf*,— qui signale une image du poisson-moine ou poisson capucin, présentée à Marguerite de Valois, répondant à peu près au *Phoca cristata* des naturalistes, il y a lieu d'ajouter que la description et la figure (probablement apocryphe) de ce monstre marin sont contenues dans le livre curieux et recherché de Pierre Bellon (du Mans) : *de Aquatilibus libri duo cum eicombus (sic) ad vivam ipsorum effigiem*, dont je possède la première édition, *apud Carolum Stephanum*, 1553.

La description latine de Bellon est, en raccourci, assez conforme à celle de Rondelet, qui désigne l'endroit où fut aperçu de son temps ce singulier amphibie, jeté sur une plage de Norvège, au lieu nommé *Dieze*, près d'une ville nommée Denelopock; tandis que Bellon écrit : *apud Diezunt* (pour *Diezum* apparemment) *juxta oppidum Den Elepoch*.

Les deux récits paraissent contemporains : la légère différence d'orthographe des noms de lieu révèle une petite incorrection dans l'un des deux textes. L'image figurée à la page 39 du livre de Bellon est surmontée de l'inscription :

PICTURA PISCIS MONACHI.

(Nimes.) CH. L.

—

La naine Nanette Stocker et le nain Jean Hauptmann (X, 358). — J'ai rencontré une notice relative à ces deux person-

nages dans un volume intitulé :« L'Espion de Paris, ou Recueil d'anecdotes, actions, phénomènes et aventures extraordinaires qui se sont passés dans la capitale depuis la paix de l'an X jusqu'à ce jour » (Paris, Hedde, an XII-1804, in-18), p. 161. Si la question intéresse encore notre collaborateur Nipons, et s'il n'a pas ce volume à sa disposition, je me ferai un plaisir de lui envoyer une copie du passage dont la reproduction encombrerait, peut-être, les colonnes de notre recueil.

PAUL LACOMBE.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310, 398; XIII, 39, 80, 137, 176, 297, 338, 397, 556; XIV, 45; XV, 173, 398; XVI, 170, 363; XVII, 41, 74). — Dans sa dernière pièce, *Georgette* (acte II, scène 8), M. Sardou n'a pas craint de faire dire à l'un de ses personnages, madame de Chabreuil : « Mais on *n'épouse pas* que sa femme, malheureux enfant! » Cette tournure, pour être fort usitée aujourd'hui, surtout dans le journalisme, n'en est pas moins barbare. D'ailleurs M. Sardou n'a fait que suivre l'exemple d'un autre dramaturge, M. Alexandre Dumas, qui, dans *Denise*, si ma mémoire est fidèle, a employé un tour analogue : « Il *ne s'agit pas que* de vous dans cette affaire. »

DICASTÈS.

—

Origine singulière de quelques noms de famille (XIV, 133, 304, 528, 560, 589, 622, 749). — « Aché, maison d'Auvergne, dont, au dire de Tallemant, le véritable nom était *Merderac*, sobriquet donné à l'un des membres de cette famille, qui, incommodé gravement au milieu d'une bataille, ne se retira point de la mêlée et y combattit bravement. » Lud. Lalanne, *Dictionnaire historique*.

P. c. c. : F. M.

—

Famille de Culant (XIV, 359, 413, 471; XV, 175; XVI, 526, 631, XVIII, 236, 267, 331).— Dans ma précédente réponse, j'indiquais la famille de Culant de Bourbonnais comme différente de celle du Berry, illustrée par tant de grands personnages. Il peut cependant y avoir des doutes sur ce point. M. de Soultrait (*Armorial du Bourbonnais*, p. 149) dit qu'il semble difficile d'admettre une origine commune, mais déclare n'avoir rien trouvé de positif à cet égard. Si les Culant du Berry n'avaient pas cru à une parenté, auraient-ils permis que ceux du Bourbonnais portassent leur nom et leurs armes? En voyant quelles très nobles et très anciennes familles s'allièrent à ces derniers, on se demande aussi si elles ne devaient pas les considérer comme appartenant à la maison de Berry. — François de Culant (du Bourbonnais) avait épousé Marie du Buisson, d'une très antique race, jouissant des titres de comte de Douzon et de baron de Bouzé (*Armorial du Bourbonnais*, p. 107). En 1632, Marguerite de Culant épousa François de Bonnefoy, famille remontant à l'an 1000 (La Chesnaye-Desbois, t. III, p. 492). Les Gaulmin, comtes de Montgeorge et barons de Nocet, prirent alliance dans la maison du Bourbonnais. Jean Gaulmin, chevalier, tige de la seconde branche, épousa Elisabeth-Thérèse de Culant (*Id.*, t. IX, p. 46). En 1674, Marie-Thérèse, fille de Robert de Culant et de Et. Colin, fut mariée à Claude Coeffier, d'une branche des Coeffier, marquis d'Effiat, dont était Cinq-Mars (*Père Anselme, Hist. généalogique de la Maison de France*, t. VII, p. 496). Les mêmes Culant de Bourbonnais eurent encore des alliances directes avec les Dreuille, les Semyn, les de Moret, marquis de Peyre, barons de Moret, connus dès 1073, les Chambon, marquis d'Arbouville, remontant à l'an 1282, etc.

De telles alliances n'eussent certes pas été indignes des Culant de Berry.

J'ai rencontré un jeune érudit du Bourbonnais, qui croit fermement à l'identité des deux familles. S'il ne m'a pas tout à fait convaincu, il m'a du moins inspiré des doutes dont cet article est le résultat.

POGGIARIDO.

—

Armes de la famille Régis (XIV, 483).— Encore une réponse tardive! Quand nous serons à dix.... La famille d'Esplas, à laquelle tenait saint Jean-François Régis, est une branche de la maison de Martrin. Les de Martrin-d'Esplas, originaires, en effet, du pays de Camarès, en Rouergue, se sont transplantés en Albigeois. Le chef de nom et d'armes de cette famille est, — ou était naguère, — M. le baron de Martrin, ancien officier de la garde royale de Charles X, démissionnaire en 1830, domicilié à Toulouse. Les armoiries des Martrin-d'Esplas et Martrin-Donos (ces derniers domiciliés à Narbonne et possédant

Digitized by Google

encore, — croyons-nous, — des terres à Font-Couverte) sont : *de gueules à l'aigle couronnée d'or*.

Il y a peu d'années mourait, à Rome, un membre de cette famille, le P. Léon de Martrin-d'Esplas, procureur général de l'ordre de la Trappe, fondateur et premier abbé du monastère de Staouëli, en Afrique, qui, en mémoire de sa parenté avec le bienheureux jésuite, portait, en religion, les noms de P. Jean-François Régis. C'est lui qu'Horace Vernet représente dans son tableau : *une Messe en Kabylie*.

F. M.

—

Origine de la valse (XVI, 10, 60, 85).— Voici une réponse donnée dans le *Moniteur universel* du 21 juin 1885, qui est un peu plus satisfaisante : On avait cru jusqu'ici, sur la foi d'Alfred de Musset, que la valse était d'origine allemande. Il n'en est rien : cette danse fut introduite à la cour de Fontainebleau sous Henri II, en 1556, par le comte de Sault. Elle s'appelait alors la « volte de Sault. » — Voici comment Vincent Carloix, qui rapporte le fait, l'a décrite dans les Mémoires de son maître, le maréchal de Vieilleville : « L'homme et la femme, s'estant embras« sez tousjours de trois en quatre pas, tant « que la dance dure, ne font que tourner, « virer, s'entre-soubslever, et bondir. Et « est ceste dance, quand elle est bien me« née par personnes expertes, très-agréa« ble. » — Voyez p. 352 du t. III des « Mémoires de la vie de François de Scepeaux, sire de Vieilleville... » Paris, 1757, 5 vol. petit in-8.

LA MAISON FORTE.

—

Quingey et Quincey (XVI, 709, 759). — M. Carion pose une question sur Quingey, l'Ex-Car. lui répond par Quincey (à moins qu'il n'y ait une coquille que l'Errata aurait bien dû mentionner dans ce cas).

A Quingey (Doubs) devait exister un établissement religieux de quelque importance, car, jusqu'à la première moitié du XVIIe siècle, cette ville a été la résidence d'un dominicain chargé des fonctions d'inquisiteur, et que, dans le pays, on appelait le pape de Quingey.

Quincey (Haute-Saône) a été (en 1789) le théâtre d'un drame peu connu, quoique intéressant.

Le seigneur du lieu, M. de Mesmay, voyant la marche des événements et avec quelle déplorable facilité les patriotes brûlaient les châteaux, y compris les châtelains, et sachant que son heure était proche, résolut de devancer la justice du peuple.

A cet effet, Mesmay donna une fête nationale à laquelle il convia la garde, aussi nationale, et les habitants qui s'y rendirent en grand nombre, et tandis que les soldats-citoyens et les citoyens non soldats s'abandonnaient aux délices de la dive bouteille, cet « homme farouche », abusant de barils de poudre qui se trouvaient là à telle fin, fit sauter son château et les festoyants y inclus. Quant à lui, — le lâche! — il s'était mis en sûreté. L'Assemblée nationale s'indigna — naturellement! — mais sa colère fut forcément platonique, Mesmay avait mis la frontière entre ses concitoyens et lui.

F. M.

—

Mémoires inédits sur le XIXe siècle (XVII, 20, 57, 80, 116, 335, 428, 493, 587). — Je crois savoir que madame de Boigne, qui avait été fort liée avec madame Adélaïde, a laissé des Mémoires, et je suis persuadé qu'ils doivent être intéressants; car elle fut toujours bien informée de ce qui se passait dans les hautes régions de la politique et du monde.

D'HAUSSONVILLE, *Ma Jeunesse*, p. 275.

—

Juge du Point d'Honneur (XVII, 260, 315).— Les officiers du Point d'Honneur, conseillers rapporteurs et secrétaires greffiers au tribunal d'Honneur des maréchaux de France, furent créés par les édits royaux de mars 1693, octobre 1702, octobre 1704, mars 1705 et novembre 1707, pour instruire toutes les affaires qui survenaient entre les gentilshommes. Maintenir l'union entre la noblesse, prévenir les querelles auxquelles des rapports indiscrets peuvent donner lieu, terminer les difficultés que font naître les droits honorifiques et de chasse, captiver les règles de l'honneur, tel était le tableau des obligations imposées à ces officiers.

Leur costume fut réglementé en 1771. Il se composait d'un surtout uniforme de drap bleu de roi avec une petite baguette de broderie en or de la largeur du doigt, avec les boutons gravés aux armes des chevaliers de la connétablie, ainsi que la veste écarlate, brodée de même avec des épaulettes d'or, sur les pattes desquelles

Digitized by Google

étaient tissés deux bâtons de maréchal croisés.

Cette dignité disparut définitivement en 1830, après avoir été un instant rétablie. Elle avait été l'objet des railleries révolutionnaires qui appelaient les chevaliers du Point d'Honneur *les chevaliers du Point du Jour*. BROTHIER DE ROLLIÈRE.

—

Hussards de Bercheny (XVII, 323, 377, 402, 497, 519, 558, 588, 624, 650, 682; XVIII, 22, 40, 205).

Voici l'indication de quelques nouveaux historiques de régiments :

1. Précis de l'historique du 77e régiment d'infanterie depuis sa création jusqu'à nos jours (1680-1885).

Angers, 1885. 47 p. in-8.

2. Précis de l'historique du 2e régiment d'infanterie.

Limoges, 1875. 122 p. in-32.

3. Major Telmat. Le livre d'or du 56e d'infanterie.

Limoges, 1885. 134 p. in-32.

4. Précis de l'historique du 31e régiment d'infanterie depuis sa création, en 1615, jusqu'à nos jours.

Tours, 1885. 31 p. in-12.

5. Précis de l'historique du 66e régiment d'infanterie depuis sa création, en 1672, jusqu'à nos jours.

Tours, 1885. 46 p. in-12.

6. Historique du 2e régiment de dragons, mis en ordre par Paul Bruyère, chef d'escadrons (1635-1885).

Chartres, 1886. In-8.

UN GÉNÉRAL.

—

Les escarpolettes (XVII, 328). — Il suffit de penser un instant à la disposition de certains arbres et aux exercices des singes pour comprendre que le jeu de l'escarpolette doit remonter à la plus haute antiquité. Il était connu d'Œbalus, contemporain de Bacchus (Larousse, v° Balançoire), et c'était un des divertissements favoris des Romains (Rich, v° *Oscillatio*).

Il est vraisemblable qu'à l'origine on se balançait tout simplement sur deux branches attachées l'une à l'autre, qu'on s'y tenait assis ou debout, à peu près indistinctement; que l'idée de se faire pousser par une autre personne est venue plus tard, et que l'habitude de se balancer encore plus commodément sur des sièges ou planchettes est elle-même plus récente. Une peinture antique prouve que les Grecs se balançaient de cette dernière manière (Rich), et le texte cité par le collaborateur J. Camus, semble indiquer qu'elle était seule en usage en France au XVIe siècle. « Un nouveau système, qui paraît devoir « détrôner tous les autres, d'après La- « rousse, consiste à tirer soi-même une « corde fixée à la partie supérieure d'un « trapèze. » ALPHONSE R.

—

Épigramme sur le pont du Gard (XVII, 333). — J'ai déclaré, un peu à la légère, que l'épigramme de Théod. de Bèze, sur le pont du Gard, ne se rencontrait pas dans les descriptions des monuments antiques du midi de la France; j'avais négligé de vérifier (et je m'en accuse) dans deux ouvrages qui l'ont reproduite :

Abraham Golnitzii Ulysses Belgico-Gallicus.

Ed. de 1655, p. 492.

Et *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ.*

Ed. de 1655, p. 127.

Comme on cherche souvent sans trouver, il arrive parfois qu'on trouve sans chercher; c'est ce qui vient de m'arriver. Les deux itinéraires que j'indique et qui ont beaucoup de ressemblance, seront peut-être plus faciles à trouver par les curieux que les œuvres complètes de Théod. de Bèze.

(Nimes.) CH. L.

—

Changement des noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57, 83, 109, 142, 300, 429, 489, 521). — Je retrouve, dans mes papiers, une lettre adressée de Paris à un habitant de Pont-l'Evêque. La lettre est datée du 10 brumaire an III de la République une et indivisible, et porte: Pontchalier.

Je possède un acte intéressant la même ville, signé, le 18 messidor, deuxième année républicaine, par les administrateurs du district révolutionnaire de Pontchartier.

Il paraît qu'en l'an III, on avait modifié l'appellation de ce brave Pont-l'Evêque, on trouvait Pontchalier plus coulant que Pontchartier. A. NALIS.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398, 460, 490, 523, 621; XIX, 76, 202, 267). — Saint-Foix, dans ses « Essais sur Paris », raconte qu'à l'entrée de la reine Anne de Bretagne à Paris, les

Digitized by Google

officiers municipaux poussèrent l'attention au point de placer, de distance en distance, de petites troupes de dix à douze personnes, tenant en main des pots de chambre pour les dames et demoiselles du cortège qui en auraient besoin.

UN IGNORANT.

—

Les assassins littérateurs (XVIII, 198, 231, 306). — Puisqu'on a cité, dans l'*Intermédiaire*, des vers de Lacenaire, qu'on me permette d'en citer à mon tour, dont je possède l'autographe, et qui ne sont pas des moins curieux qu'il ait composés :

Maudissez-moi : j'ai ri de vos bassesses,
J'ai ri des dieux pour vous seuls inventés;
Maudissez-moi : mon âme, sans faiblesses,
Fut ferme et franche en ses atrocités.
Pourtant cette âme était loin d'être noire;
Je fus parfois béni des malheureux...
A la vertu si mon cœur eût pu croire,
N'en doutez pas, j'eusse été vertueux.
. . . .

Le reste à l'avenant. L.

—

Les monnaies les plus petites (XVIII, 264).— M. Brothier de Rollière, Logis de la Jonchère, par Jaulnay (Vienne), possède des monnaies romaines trouvées en Poitou, de 13, 10 et 6 millimètres et demi, et qu'il conserve dans sa collection. Cependant, il les tient à la disposition de la personne qui les recherche et les échangerait en cas de besoin. Les monnaies de ce petit calibre sont très rares.

B. R.

—

Armoiries des comtes du Hamel (XVIII, 265). — On pourrait consulter, avec fruit les *Familles d'outre-mer*, *de Ducange*, et le *Supplément aux familles d'outre-mer, par M. Rey, membre de la Société des Antiquaires de France* (Chartres, Durand). La famille du Hamel ne porte pas actuellement la devise : JUDÉE. Les vraies armoiries sont *d'argent à la bande de sable chargé de trois sautoirs ou croix de Saint-André d'or.*

Les armes portent une couronne de comte et ont, comme support, deux cigognes. L'édition de 1873 donne la filiation de cette famille :

M. le comte du Hamel, au château de Castet-en-Dorthe (Gironde).

Vicomte du Hamel, château de la Merci-Dieu, par la Roche-Posay (Vienne).

Le comte du Hamel, ancien député, 8, rue du Pré-aux-Clercs (Paris).

M. le vicomte du Hamel, place des Lices, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

BROTHIER DE ROLLIÈRE.

—

Le romantisme en province (XVIII, 349, 381, 407, 436, 497). — Voir la page IV de la *Notice sur la vie et les œuvres de Charles de Bernard*, par M. A. de Pontmartin (cette Notice est en tête d'un roman de Ch. de Bernard, *Un beau-père.* Paris, Michel Lévy, 1857). A. C.

— Le nord de la France eut aussi sa revue romantique. En 1826, Arthur Dinaux, Aimé Leroy et Edw. le Glay fondèrent, à Valenciennes, les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique.* Cette revue parut, d'une façon irrégulière, en livraisons in-8, avec gravures et vignettes, et se continua jusqu'à 1857. La collection forme 18 volumes, et elle est très recherchée. Le titre de chaque volume est orné d'une vignette de H. Monnier, très caractéristique.

Les principaux articles roulaient sur des sujets d'histoire locale, ou des romans historiques dans le genre de ceux du bibliophile Jacob. On y trouve surtout, avec la signature des fondateurs, celles de S. H. Berthoud, H. Delmotte, de Reffenberg, Onésime Leroy et Gachard. La mort d'Arthur Dinaux arrêta court la publication du dix-huitième volume.

VALDESCYGNES.

— Chants religieux et mélancoliques, par Robert-Etienne Thuret. Rouen, Fleury fils, 1838, in-16. — Confiteor, poésies, Rouen, E. Frère. 1832, in-16. Frontispice lithographié : ces poésies anonymes ont pour auteur M. G. Olivier. — Les Deux Sœurs, poème par madame Aglaé de Corday (née de Postel), et Pages d'Album, par nos célébrités contemporaines. Louviers, Ch. Achaintre, 1838, in-8. Frontispice. — D'Rewer. Boury, 1845. Typographie de Milliet Bottier, grand in-8. L'auteur de cet ouvrage anonyme se nomme Henri-Stanislas Pic. Tirage à petit nombre.— L'Envie, strophes, par L. F. Hoyau. Rennes, chez madame veuve Dekerpen, in-8 de 16 pages. Parmi les romans : les Broderies de la reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant, par madame Emma L. Bayeux, imprimerie de Léon Nicolle, 1846, in-12. —Quiberon. Nouvelle morbihannaise, par V*** L*** (Vital Lafforgue, pseudonyme de M. César Pradier). Vannes, J. M. Galles,

Digitized by Google

novembre 1829, in-8. Les Mystères de Nancy, par V. Verneuil. Verdun, imprimerie et lithographie de Lippmann (1845), in-8. Romantique rare, mal écrit et non cité. Publié à l'étranger : l'Echarpe, manuscrit, par madame *** (Genève, de l'imprimerie de Ch. Gruaz), 1832, in-16.

La Maison Forte.

—

Pour un catalogue (XVIII, 359, 439, 465, 499, 556, 584). — Voici un document officiel sur la question. Une instruction de l'administration de l'enregistrement du 21 décembre 1885 contient les prescriptions suivantes : « Répertoire général « des enregistrements et déclarations. Bul- « letins mobiles. Classement. Noms pré- « cédés d'une particule. — Afin d'éviter les « comptes multiples et les faux classe- « ments, les receveurs porteront désormais « à la lettre *D* tous les noms précédés de « la particule *de.* Les dispositions con- « traires de l'instruction n° 2320 sont « abrogées. »

Alphonse R.

—

Où se trouvait le paradis terrestre? (XVIII, 385, 468, 622.)

Pourquoi chercher au loin ce qu'on a près de soi?

Tiens... un vers! et sans le faire exprès! — Le paradis terrestre était.... en France, province d'Artois (aujourd'hui Pas-de-Calais, arrondissements de Montreuil et de Saint-Pol), sur les rives de la Canche. Les incrédules, — si tant est qu'il s'en trouve, — n'ont qu'à consulter le rarissime ouvrage du poète atrébate François de Monceaux — en latin *Moncæius* — intitulé : *Heden, sive paradisus,* 1593, in-12.

F. M.

— Voir aussi une brochure de M. Arturo Graf, l'auteur connu de *Roma nel immaginazione e nel memoria del medio evo,* — intitulée *la Légende du paradis terrestre,* à Turin, chez Lœscher.

G. Noel.

—

Le Sancy (XVIII, 388, 471, 501, 527, 691; XIX, 108). — On trouvera l'histoire complète du fameux diamant, débarrassée de toutes les légendes trop complaisamment accueillies par les rapporteurs du Sénat et de la Chambre des députés et par MM. les journalistes; on trouvera, dis-je, cette histoire complète autant qu'intéressante dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 15 février dernier, sur les *Joyaux de la couronne,* par M. Germain Bapst. Je ne trouve que deux *taches*... dans cet article : une qui choquera les historiens, l'autre qui choquera les puristes. « Henriette de France, *petite*-fille de Henri IV et femme de Charles Ier, l'emporta avec elle. *Pressée d'un besoin*... d'argent, elle le donna en gage... » C'est le cas de dire, comme le mari qui avait coupé sa femme en une infinité de morceaux : Mon président, on n'est pas parfait.

Un vieux Chercheur.

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 692, 747; XIX, 136, 202, 234). — MM. le comte de Balincourt, Fabre et E. Pilastre mettent leurs ex-libris à la disposition de leurs confrères.

Nous prions de nouveau nos collaborateurs de nous envoyer leurs ex-libris pour répondre à ces demandes d'échanges, en nous indiquant ceux qu'ils auraient déjà reçus.

—

L'ancienne langue du Nord en Normandie (XVIII, 611, 700; XIX, 237). — Je ne demanderais pas mieux que d'admettre l'existence des mots « affre » et « affreux », cités par MM. Fotheringham et A. de B. comme signifiant fort et vigoureux en patois normand; mais il faudrait pour cela qu'ils pussent me citer un seul glossaire normand dans lequel l'un ou l'autre de ces mots fût mentionné avec cette signification, tandis qu'il n'en est rien, et que tous les glossaires que j'ai consultés sont muets à cet égard; je maintiens donc, jusqu'à preuve du contraire, que c'est le mot « safre » ou « saffre » et non « affre » que les paysans normands emploient encore dans le sens de fort et vigoureux.

J'ai, en effet, pour moi en faveur de ce mot safre :

1° Littré, qui dit textuellement : « safre », « terme populaire signifiant qui se jette « avidement sur le manger. » Un enfant « safre », c'est-à-dire un enfant qui, précisément par cela même qu'il se jette avidement sur le manger, est ou devient fort et vigoureux;

2° G. de Fresnay, auteur du *Memento du patois normand,* qui dit :

« Saffre », glouton, gourmand. Dans

Digitized by Google

« l'ancienne langue, ce mot signifiait vif, « enjoué, et « saffrette » était un diminutif « qui caractérisait les jeunes filles avec la « même acception. »

Cependant les preuves ci-dessus ne me paraissant pas encore assez concluantes, j'ai voulu avoir l'opinion d'une personne compétente en la matière, et j'ai alors soumis la question à M. A. Delboulle, professeur au lycée du Havre et l'auteur estimé du « Glossaire de la vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut-normand. »

Or, voici ce qu'il me répond : « Vous « avez parfaitement raison, ou bien le « mot saffre a été mal entendu, ou bien « la femme qui l'a prononcé ne compre- « nait plus le mot saffre et l'a estropié.

« Il existe bien un mot « iaffre, iaf- « freux », mais ce mot, qui n'a d'ailleurs « aucun rapport avec « saffre », appar- « tient à la Franche-Comté et signifie « vert acide.

« L'adjectif « saffre », dans la vieille « langue (comme vous le verrez dans le « *Dictionnaire de l'ancienne langue fran- « çaise,* par F. Godefroy, lorsque nous « serons arrivés à la lettre *S*), ne signifie « pas seulement gentil, propret, gour- « mand, mais encore « ardent, vigoureux, « fort ».

En présence d'un témoignage si net, si précis et venant d'un auteur qui fait autorité en la matière, je crois que l'on peut dire que la cause est entendue et qu'elle est gagnée par le mot « saffre » contre le mot « affre. » CHOISEUL.

—

Le père d'un général (XIX, 65, 182). — Ne s'agirait-il pas du général comte de Coutard, sur lequel M. Henry de Riancey a publié, en 1857, un gros volume de 464 pages? E. R.

—

Les surnoms des peuples (XIX, 99, 186, 208, 238). — On désigne volontiers le Norwégien sous le nom d'Ole (prononciation populaire Oûhlà), qui est un des prénoms les plus usités dans le pays; le chauvin norwégien s'appelle *Bjerkebek*, nom emprunté à une comédie danoise, daubant sur les Norwégiens.

En revanche, le danois répond au nom générique de *Jens*, qui est son prénom le plus populaire.

Une remarque au sujet du mot « gavache ». Il ressort des observations de M. F. M. que ce nom est toujours appliqué par un Méridional à un moins Méridional que lui : par le Visigoth au Gaulois. — Ce nom est sans doute emprunté à une particularité de langage. Y.

—

Sparte (XIX, 194, 248, 276). — M. C. insiste, quoique, au fond, nous soyons parfaitement d'accord, car les exemples qu'il cite, comme ceux que j'ai cités moi-même, prouvent uniquement que les Lacédémoniens exercèrent l'hégémonie tant qu'ils furent le peuple le plus puissant de la Grèce. D'un droit *sacré*, primordial, supérieur à toute convention et subsistant en dépit de tout fait contraire, on ne trouve trace nulle part. Je crois, d'ailleurs, que la phrase suivante de Polybe (l. 1er, ch. 2), qui constate les prétentions, mais non le droit de Sparte, sera de nature à couper court à toute discussion. Je transcris le texte même, parce qu'ici chaque mot a sa valeur :

Λακεδαιμόνιοι πολλοὺς ἀμφισβητήσαντες χρόνους ὑπὲρ τῆς τῶν Ἑλλήνων ἡγεμονίας, ἐπειδή ποτ' ἐκράτησαν, μόλις ἔτη δώδεκα κατεῖχον αὐτὴν ἀδήριτον.

« Les Lacédémoniens, après avoir longtemps lutté pour l'hégémonie de la « Grèce, finirent par l'obtenir, mais la « gardèrent à peine douze ans sans con- « testation. » JOC'H D'INDRET.

—

Dom Joseph Martin Leveaux (XIX, 195, 277). — C'est effectivement à Compiègne que mourut dom Leveaux, ainsi qu'il résulte de l'acte ci-après :

« L'an 1828, le 3 juin, onze heures du matin, par-devant nous, Jean-Louis-Marie de Crouy, adjoint au maire de la ville de Compiègne et officier délégué de l'état civil, sont comparus les srs Antoine-Jean-Nicolas Bourgeois, propriétaire, âgé de 66 ans, et Antoine-Louis Deligny, tailleur d'habits, âgé de 50 ans, tous deux demeurant à St-Germain, faubourg de Compiègne, lesquels nous ont déclaré que *ce-jourd'hui*, à huit heures du matin, est décédé M. Martin-Joseph Leveaux, prêtre, ancien religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, desservant de la chapelle de *Notre-Dame de Bon-Secours*, demeurant audit faubourg, âgé de quatre-vingt-deux ans. Et ont lesdits comparants signé avec nous après lecture faite du présent acte. Signé : De Crouy, Bourgeois et Deligny. »

Dom Leveaux était chapelain de Notre-Dame de Bon-Secours depuis le 12 juin 1820. Il y reçut la duchesse d'Angoulême le 25 mai 1825 (v. le *Monit. univ.* du 27 mai). Cette chapelle fut construite en

Digitized by Google

1637 en souvenir de la levée du siège mis devant Compiègne par les Espagnols, en 1636, et, chaque année, à partir du 25 mars, une neuvaine a lieu dans la chapelle, avec force accompagnement de spectacles, boutiques et jeux de toute sorte, qui constituent ce qu'on appelle, dans le pays, la *Foire des capucins*, parce que cette foire se tient sur le parcours de l'ancien couvent des religieux de ce nom. A. S.

—

Le Triomphe de la mort (XIX, 197, 251). — Andrea Cione, dit Orcagna, célèbre artiste florentin du XIVe siècle, a exécuté, pour le Campo Santo de Pise, une série de peintures très admirées, représentant le triomphe de la mort. Plus près de nous, un jeune et brillant écrivain, enlevé trop tôt au culte des muses, Amédée Rolland, a jeté ses plus belles rimes dans son dernier livre : *le Poème de la Mort*.

Ego E.-G.

—

Mayor de Montricher (XIX, 198, 278). — N'en déplaise à M. Sébastien Bertaut, biographe de *Franz Mayor de Montricher*, Lutry et Morges (non pas Morge), dans le canton de Vaud (non pas Vaux), n'ont jamais fait partie du département de Léman. Depuis 1535 jusqu'à nos jours, le pays, soit canton de Vaud, n'a pas cessé un seul instant de faire partie de la Suisse. L'éminent ingénieur de Montricher, né en 1810 dans le canton de Vaud, est donc bien né Suisse. Voulant entrer à l'école polytechnique de Paris, il fut obligé de se faire naturaliser Français, mais il a toujours entretenu des relations avec son pays d'origine, et une de ses filles s'y est mariée.

Le nom de *Mayor* est très répandu dans le pays de Vaud. Dans l'origine, il devait, en effet, indiquer une charge et est devenu avec le temps un nom de famille. Mais je doute fort que la famille désignée aujourd'hui sous le nom de Mayor de Montricher descende des Mayor de Lutry, lesquels doivent s'être éteints vers l'an 1600. Quant aux seigneurs féodaux de Montricher (branche cadette de la maison de Grandson), ils doivent s'être éteints vers 1450. Une branche bâtarde de la famille a survécu à peu près un siècle à la branche légitime. Si les noms *de Lutry* et *de Montricher* reparaissent plus tard, cela provient du fait que la république de Berne accordait à quelques-uns de ses sujets du pays de Vaud le droit d'ajouter à leur nom celui d'anciens fiefs dont ils étaient entrés en possession. C'est ainsi qu'on voit, dans le siècle dernier, une famille Mayor qui a ajouté à son nom celui de Lutry, sans pour cela posséder la *majorie* de cette ville. Les Mayor de Montricher sont-ils parents des Mayor de Lutry? C'est ce que j'ignore. Je crois seulement que M. Sébastien Bertaut fait encore ici erreur (d'autant plus que Lutry n'est point situé près de Morges, mais entre Lausanne et Vevey). Il a confondu Lutry avec Lully. Les Mayor de Montricher étaient, en effet, non seulement seigneurs de Montricher, mais encore seigneurs de Lully, près Morges. Quant au titre de baron, il leur avait été octroyé par la république de Berne. Comme la noblesse vénitienne, qui, sans vouloir des titres pour elle-même, créait des barons dans ses possessions de terre ferme, le patriciat de Berne faisait des barons dans ses pays sujets. Mais, depuis que le pays de Vaud s'est séparé de Berne, les titres de baron octroyés par cette dernière république sont tombés en désuétude. En revanche, les noms de fiefs se sont assez généralement conservés. C'est ainsi que les Mayor de Montricher ont continué à se faire appeler simplement *de Montricher*. Th. de S.

—

Les Cahiers du capitaine Coignet (XIX, 201, 279). — M. Larchey a prévu la question dans sa préface; il a déclaré tenir le manuscrit original à la disposition des curieux, et, par conséquent, des curieuses. Le plus simple est donc de lui demander, par lettre, la communication qu'il a spontanément offerte et qu'il ne refuse jamais. En son absence, on peut écrire à M. Paul Cottin, 12, rue de la Baume, qui est chargé de le représenter. Les jours de service de M. Cottin, à la bibliothèque de l'Arsenal, sont les mercredis, jeudis et vendredis. Un Liseur.

— Je puis affirmer à la personne qui, sous le nom de *Curieuse*, a demandé si les Cahiers du capitaine Coignet étaient authentiques, que l'original se trouve entre les mains de M. Lorédan Larchey. Celui-ci l'a acquis de M. E. Lorin, alors maire d'Auxerre, et aujourd'hui conseiller général, qui, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, l'avait reçu en cadeau des héritiers du défunt. Le manuscrit, confronté par M. l'archiviste de l'Yonne avec d'autres pièces écrites par Coignet, a été

Digitized by Google

définitivement reconnu comme authentique. L'édition de 1851 a été *un adoucissement* de l'original que M. Lorédan Larchey a le premier publié. Je renvoie, d'ailleurs, la Curieuse à la préface de M. Larchey, qui contient l'expression exacte de la vérité. AUTISSIODORENSIS.

—

Jean de Chartres (XIX, 225). — *Russe* est l'ancienne Topira ou Pyrus (actuellement Piri, près du fleuve Karason, ancien Nestos).

L'évêché est dans la province de Rhodope, exarchat de Thrace. Il a porté différents noms se rattachant au vocable Rhodium ou Rhusium. Sa métropole était Irajanopolis, puis Maronée, et l'on pourrait croire que « Varisiensis » est une fausse lecture de « Maroniensis »; mais la chose est bien plus simple : Jean de Chartres fut nommé évêque *in partibus* et était suffragant de Paris — «*Suffraganeus Parisiensis* », — c'est-à-dire chorévêque. C'est conforme à tous les usages.

Y.

—

Livres écrits en prison (XIX, 230, 284). —Prenons donc garde de nous faire l'écho, dans notre *Intermédiaire*, de certaines affirmations plus ou moins historiques. Je me permets ce petit conseil à propos de ce qu'avance EGO E.-G. sur le Mémoire écrit par La Chalotais, en la prison de Saint-Malo, « avec un cure-dent et une encre composée d'eau, de suie, de vinaigre et de sucre». Jusqu'ici le sucre n'avait pas été admis, mais cela ne fait rien à la chose. Il est d'abord inexact que La Chalotais ait écrit en prison son premier mémoire contre les Jésuites, qui parut aux jours de faveurs, plusieurs années avant son incarcération. Ce fut l' « Exposé justificatif de sa conduite » qu'il écrivit, avec un cure-dent, dit-on, dans sa prison de Saint-Malo. Il y a peu d'années, j'ai eu sous les yeux un manuscrit relié aux armes du célèbre Breton, manuscrit avec de nombreuses feuilles ajoutées au commencement et à la fin, contenant diverses notes sur toutes sortes de sujets, voire même des passages de l'*Iliade* traduits. Ces notes, on s'en assurait aisément, avaient été écrites par La Chalotais à la prison de Saint-Malo, comme par manière de désœuvrement. Or, l'encre me semblait bien un peu pâle; mais à dire qu'elle était un composé comme ci-dessus, il y a loin. LE ROSEAU.

— Une rectification à la note d'Ego E.-G. me paraît nécessaire : Cervantes n'a jamais été forçat sur les galères de Barcelone, mais captif à Alger de 1575 à 1580; plus tard, et pour des causes peu connues, mais qui se rattachent certainement aux fonctions publiques qu'il remplit dans l'administration des finances, avec l'honnêteté et aussi la maladresse d'un homme de génie, il fut emprisonné dans une bourgade de la Manche, aujourd'hui station du chemin de fer d'Andalousie, Argamasilla de Alba ; ce village, « dont il ne veut pas se rappeler le nom », dit-il au commencement du chapitre Ier du *Don Quichotte*. Peut-être, mais c'est une simple hypothèse, employa-t-il les loisirs de sa prison à jeter le plan de son chef-d'œuvre, dont le type lui aurait été fourni d'après la tradition par un hidalgo ridicule du lieu; toutefois la première partie du *Don Quichotte* ne parut qu'en 1605 et pas une ligne n'en fut écrite à Argamasilla.

ANDRÉ ARNOULT.

— Il y a, en effet, dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul Marville (le chartreux Bonaventure d'Argonne), deux paragraphes sur les prisonniers-auteurs : parmi les plus illustres figurent Charles Ier, d'Angleterre, le marquis de Pescaire, époux de Vittoria Colonna, et Turenne.

Je ne crois pas qu'on ait encore cité une des plus tristes victimes de la fureur des partis, le puritain Prynne, qui fut condamné à avoir les oreilles coupées pour avoir médit, dans son *Histriomastix*, des comédiens chers à la cour des Stuarts. Prynne fut enfermé, de 1637 à 1640, dans le château de Montorgueil, à Jersey. Pendant ce temps, qui fut le plus heureux de sa vie, il écrivit un poème : *la Mer, les Rochers et les Jardins*, qu'il eut la gracieuseté de dédier à une des filles de son geôlier. Voici les deux premiers vers de ce poème, dont les visiteurs de Jersey ont pu vérifier l'exactitude topographique :

Mountorgueil castle is a lofty pile
Within the eastern part of Jersey isle.

A. E.

—

Couppe (XIX, 257). — Le mot *couppe* est français à peu près au même titre que *coupe*. Un des deux *p* a été définitivement supprimé et a disparu; mais jusqu'au XVIIIe siècle, la forme, aujourd'hui surannée, paraît avoir été d'un usage général.

Digitized by Google

Furetière (1690) écrit *couppe ;* les éditeurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1721) emploient également les deux *p*, mais en les accompagnant de ce commentaire : « La plupart écrivent *coupe* et c'est le mieux. »

« La coupe, dit M. Roland de Virloys dans son *Dictionnaire d'architecture*, édition de 1770, est une espèce de vase qui a plus de diamètre que de hauteur, dont on se sert pour couronner un piédroit, un jambage de porte : celles dont le profil est cambre et le plan oval sont nommées par les Italiens *navicelle.* »

Le mot coupe, pris dans l'acception indiquée ci-dessus, c'est-à-dire employé comme terme de décoration architecturale, aurait été, en français, l'équivalent, la traduction peut-être, du mot italien *navicella*, petit navire.

Du Cange dit, en effet, au glossaire de *cupa, cuppa, coppa* (trois formes du même mot, en français coupe ou couppe) :

Est autem certa navigii species.

FR. F.

—

Procrastination (XIX, 257). — Ce mot est calqué sur le latin *procrastinatio*, substantif qu'on trouve dans Cicéron, et qui signifie littéralement ajournement au lendemain ; du préfixe *pro* et de *crastinus*, de demain. Le même auteur a usé aussi du verbe *procrastinare*, remettre au lendemain, différer de jour en jour.

Procrastination, procrastiner ne sont pas des néologismes ; ces vocables étaient usités en français au XVII° siècle (v. le dictionn. de Cotgrave), et vraisemblablement à une époque antérieure. Ils subsistent en anglais, langue dans laquelle nous les supposons d'origine française et où se retrouve, indépendamment de *procrastination* et de *to procrastinate*, le substantif congénère *procrastinator*, temporiseur, personne qui diffère, remet de jour en jour.

(Lisieux.) H. M.

— On voit bien, honorable collaborateur, que vous avez accompli vos recherches dans des dictionnaires français. C'étaient les derniers à consulter..... La France n'est plus en France ; institutions, mœurs, langage, elle emprunte désormais tout à l'étranger.

Ouvrez un vocabulaire anglais et vous y lirez :

Procrastinate, v. a., remettre, différer.
Procrastination, s., délai.
Procrastinator, s., qui diffère.

Ces mots-là se crachent comme d'autres, aujourd'hui, se sifflent, se reniflent ou s'éternuent.

Je me reprocherais de procrastiner à vous donner ce renseignement sur l'introduction dans notre langue d'une expression qui manquait à sa clarté, à sa douceur et à sa beauté. Dr NÉPHÉLÈS.

—

Le suffrage universel est la plus grande mystification du siècle (XIX, 257). — Nos institutions politiques ont subi trop de changements depuis près d'un siècle pour que celle dont il s'agit ait pu échapper aux criailleries comme aux sympathies exagérées des uns ou des autres ; au temps même de Cicéron (époque bien antérieure, avouons-le, aux prétendues inventions des hommes de 1848), le fameux plaidoyer *pro Murena* en faisait déjà ressortir quelques défauts, quoique le candidat ambitieux, alors comme aujourd'hui, en vantait le mécanisme dans sa propre cause et dans un langage qui n'a pas varié. Ce qu'il y a de vrai, c'est que depuis le mardi 21 avril 1789, jour où fonctionna pour la première fois le vote populaire inauguré par Louis XVI, la scène électorale n'a guère changé de tableau. Les appréciations sur son utilité ou son emploi ont pu varier souvent d'opinions et de formes, mais, quoi qu'on en ait pu dire, rien ne pourra détruire la sanction définitive qu'est venu pour ainsi dire lui donner l'Empire agonisant par son plébiscite *in extremis* de 1870. Loin de nous la pensée de juger l'abus qu'on en a fait par des apparences trompeuses. Telle n'est pas la tâche de notre impartiale Revue. Constatons seulement que, parmi les adversaires acharnés de cette machine gouvernementale, on a pu remarquer, d'abord l'opinion manifestée par M. H. de Lacombe, dans sa brochure : *Le Suffrage universel et la représentation des intérêts*, démontrant qu'avec ce système, « il n'y a plus que hasard pour la France et que son salut ne « sera que l'affaire d'un heureux accident », et ensuite, celle de M. Paul Bellet, dans son écrit : *Plus de suffrage universel : tout le monde sénateur ou député*, par lequel cet écrivain fait le procès au suffrage universel et propose de faire procéder aux élections par voie de tirage au sort ; laissons-lui le mérite de son invention, — en attendant qu'elle... s'oublie !

Mentionnons, en finissant et à titre de

Digitized by Google

simple curiosité électorale, la découverte faite, il y a deux ou trois ans, par un journaliste parisien, dans les casiers de la Bibliothèque nationale, d'un *Mémoire sur les élections par scrutin*, présenté à l'Académie des sciences, le 16 *juin* 1770, par l'illustre géomètre, le chevalier de Borda, qui préconisait ainsi un mode de votation au scrutin de liste, comme supérieur en sincérité au procédé par scrutin uninominal. Il faut remarquer que ceci se passait vingt ans avant la Révolution, et soixante-dix-huit ans avant la prétendue découverte de Ledru-Rollin. Le système qu'il propose et qu'il appelle l'*élection par ordre de mérite* se résume en une opération algébrique, d'après laquelle il applique à chaque concurrent un coefficient de mérite, ce qui produit une somme représentant la valeur élective du candidat ; celui qui en réunit la somme la plus grande l'emporte, de droit, sur les autres concurrents. EGO E.-G.

—

Fermiers généraux (XIX, 258). — Voici quelques renseignements sur l'un des fermiers généraux mentionnés dans la question de notre confrère E. Gx.

Rougeot (Claude-François), né en 1719, fermier général, était le grand-père maternel de madame de Polastron (La Chesnaye, VII, col. 381 et 382, éd. de 1865). Dans la liste des émigrés, comme dans celle des radiations, il a le surnom de *Mérizy*.

Une somme de 800,000 francs, destinée à compléter les fonds de sa place, lui avait été prêtée par les fermiers généraux en vertu d'une lettre du ministre (Calonne) du 5 août 1786. Les fermiers généraux s'en sont remboursés sur le prix de leur bail, par portions égales, de 1787 à 1789, et en 1789, M. Rougeot restait encore devoir cette somme à l'Etat. Voir l'addition au premier rapport du comité des pensions de l'Ass. nat. Paris, impr. nat., 1790 in-4, p. 5, et les pièces justificatives jointes à cette addition, également p. 5.

Son émigration a été constatée dans le département de la Côte-d'Or le 3 octobre 1793 (premier supplément à la liste des émigrés). Sa radiation a été accordée le 12 ventôse an III (2 février 1795); mais elle ne le trouva plus en vie : il avait été guillotiné le 8 mai 1794 (Wallon, III, 398).

Il avait été marié à Marie de Clocy.

W.

— Si E. Gx. le désire, je lui adresserai la liste des descendants de mon bisaïeul Nicolas Deville, fermier général, secrétaire de M. de Vergennes, natif de la Gresle, canton de Belmont, arrondissement de Roanne (Loire), époux de Marie-Catherine Desroches, guillotiné le 19 floréal an II. J'ai publié, en 1869, dans le *Correspondant*, une étude intitulée : *Les Fermiers généraux sous la Terreur*, qui contient le récit du procès et la copie de la lettre d'adieu adressée par Nicolas Deville à sa femme, avant de monter sur l'échafaud. ANDRÉ JOUBERT.

—

La chasse fantastique (XIX, 258). — Le baron de Hertré, seigneur de Louzer et habitant le château de la Tournerie, manoir seigneurial de ladite paroisse de Louzer, ayant été assassiné au presbytère de la Fresnaye, chasse fréquemment la nuit sur les collines de Louzer, dans la forêt de Perseigue, située entre Louzer, la Fresnaye et Neuchâtel-en-Saônois.

La chasse part de la Tournerie et se dirige sur le bourg de la Fresnaye.

Les anciens du pays m'ont souvent dit avoir entendu les cors des veneurs et les voix des chiens. RENÉ DE SEMALLÉ.

Trouvailles et Curiosités.

Le sculpteur Houdon racontant sa vie et ses travaux. — Lettre d'Houdon publiée d'après un document conservé aux Archives nationales. — Cette très importante pièce, où le sculpteur Houdon fait lui-même l'historique de sa vie et de ses travaux, est adressée à son ami Bachelier. MM. Delerot et Legrelle n'en ayant publié dans leur *Biographie d'Houdon* qu'une très petite partie, nous avons cru devoir la reproduire en entier, vu son intérêt exceptionnel pour la biographie de ce grand artiste.

L'original ne se trouve pas aux Archives, il n'y en a qu'une copie contemporaine conservée dans les papiers de la Commission des Arts (F [17] 1048).

E. Gx.

Paris, ce 20 vendémiaire, 3e année républicaine (11 octobre 1794).

Copie d'une lettre du citoyen Houdon à un de ses amis.

Vous m'avez demandez, citoyen, des renseignements sur la nature de mes travaux et pour qui je les avois faits, j'ay mis par écrit

ceux que ma mémoire a pu me fournir et je vous les envoye.

Né pour ainsi dire au pied de l'Académie, dès l'âge de 9 ans, j'ay fait de la sculpture, j'ay gagné le grand prix à 16 ans, je suis parti pour Rome à 19, où je suis resté 4 ans, ce qui fait en tout 7 ans de pension; j'ay employé ce temps à des études profondes sur l'anatomie considérée comme base du dessein, et je fis un Ecorché de grandeur naturel placé maintenant dans les diverses écoles de l'Europe et dont je donnai un plâtre à celle de Paris à mon retour de Rome; l'ayant exécuté en bronze il y a trois ans, j'y fis des changemens et j'en redonnai un 2e plâtre à la même école; le bronze est à moy dans mon atelier; j'ay de plus fait à Rome pour l'église des Chartreux un saint Brunehaut en marbre, de 9 p. 1/2, un saint Jean Batiste: à mon retour pour mon morceau de réception, un Morphée en marbre demi-nature; depuis un prêtre des fêtes lupercales, en bronze, à moy. Plusieurs grands bas-reliefs, un entre autres représentant J. C. donnant les clefs à saint Pierre, placé au fronton de Sainte-Geneviève et détruit lorsqu'on a changé la destination de cette église en Panthéon.

Deux tombeaux en marbre pour la Russie. Un groupe, une baignoire en marbre, sur laquelle une négresse, en plomb, verse de l'eau, dans le jardin de Mousseaux. La négresse est en mauvais état et a besoin d'être restaurée.

Le modèle d'une Nayade, grandeur naturelle, à moy.

Une Diane grandeur naturelle en bronze, au citoyen Girardot.

Un Apollon (au citoyen Girardot).

Le marbre de ma Diane est à la Russie; le marbre de cette petite proportion était à feu d'Ormesson, le bronze à moy.

Une Vestale grandeur naturelle en marbre à moy.

La statue de Voltaire, deux marbres, l'un à la Russie, l'autre donné par sa nièce à la Comédie-Française.

Le maréchal Tourville, 6 p. en marbre, à la Nation.

Un tombeau en marbre composé d'un groupe de trois personnes, grandeur naturelle, à Ennery près Pontoise.

Une Frileuse et l'Eté, grandeur naturelle, en marbre, à un particulier. Le bronze de la Frileuse était à feu d'Orléans.

Cérès en pierre, à Maisons, château qui appartenait à D'Artois.

Washington, en marbre, pour les Etats de la Virginie.

La Philosophie, en marbre, de 7 p. 1/2, pour être placée dans la première salle de la Convention.

Plusieurs statues, petite proportion, des groupes en marbre et bronze, des têtes de fantaisie et d'étude, presque toutes à moy.

Beaucoup de bustes, presque tous d'hommes célèbres, Molière, la Fontaine, Diderot, d'Alembert, Palissot, Buffon, Voltaire, Rousseau, Franklin, Washington, Barthélemy, etc., en bronze, en marbre, plusieurs à moy. Je ne puis m'empêcher d'observer en finissant cette espèce de nomenclature que votre amitié exige de moy, que c'est toujours pour moy que j'ay fait les bronzes et qu'on ne me les a acheté qu'après, que ce n'est que mon amour pour la gloire et non l'intérêt qui m'a fait faire la plupart de ces bustes, entre autre celuy de Rousseau, que malgré les Loix sous l'ancien Régime, on a surmoulé constamment mes ouvrages, on les a défigurés en y mettant mon nom, que d'autres encore moins honnêtes les copiaient tout simplement en y mettant le leur; que maintenant, au mépris des décrets formels de la Convention en faveur des arts et des propriétés, on continue à les vendre, à les exposer, à les promener publiquement et à me frustrer ainsi du fruit de mon labeur. Tel de mes ouvrages qui aurait du beaucoup me rapporter, au moyen de ce brigandage, n'a enrichi que les voleurs, tandis que moy je ne recouvrais même pas mes frais, tel que mon Ecorché, J. J. Rousseau, etc.

En résumant le récit de mes travaux, je puis dire que je ne me suis livré véritablement qu'à deux études qui ont rempli ma vie entière, auxquelles j'ay consacré tout ce que j'ay gagné et que j'aurais rendu plus utile à ma patrie si j'eusse été secondé, ou si j'eusse eu de la fortune; l'anatomie et la fonte des statues. Longtems logé aux ateliers de la ville, je profitai de cette position pour être à la fois statuaire et fondeur (dans les temps modernes, ces deux professions étaient toujours exercées par des personnes différentes) et pour faire revivre dans ma patrie cet art utile qui pouvait se perdre, attendu que tous les fondeurs y étaient morts lorsque je m'en occupai; je construisis des fourneaux, je formai des ouvriers, et après beaucoup d'essais infructueux et dispendieux, je parvins à fondre moy-même deux statues de Diane, dont une m'appartient encore, et ma Frileuse; chassé en 1787 de ces ateliers par Breteuil, en trois semaines j'achetai une maison en face, je construisis de nouveaux fourneaux et j'y fondis mon Apollon. Depuis la Révolution, n'ayant plus d'ouvrages (n'ayant jamais travaillé que pour les particuliers ou l'étranger, excepté Tourville), je voulus soutenir mon atelier et conserver à mon pays des ouvriers précieux qui auraient porté leurs talents à nos voisins, je pris sur les fonds d'une fortune modique de quoi continuer mes travaux en ce genre, je fondis des bustes de grands hommes, Molière, Buffon, Voltaire, Rousseau, etc., toujours entraîné par l'amour de mon art, par le désir de laisser à la postérité un monument durable et un objet d'étude aux jeunes artistes. Quoique père de famille, je fondis mon grand Ecorché en 1792: lorsqu'on voulut fondre la statue qui doit être placée sur le dôme du Panthéon, ce fut dans mon atelier qu'on fut obligé de chercher un fondeur, et on y prit un homme de beaucoup de mérite, mais qui n'avait jamais travaillé que sous moy, et qui ne devait qu'à moi seul, à ma persévérance, à mon argent et à mes conseils, ses connaissances sur cet art, il était mouleur en entrant chez moy: voilà citoyen, le compte que vous avez exigé de moy.

Il en résulte que l'on peut me considérer sous le double rapport de statuaire et de fondeur; sous le premier aspect, je puis créer, sous le second, je puis exécuter d'une manière durable les créations des autres, je puis le faire à beaucoup moins de frais que tout autre, n'ayant jamais eu pour m'occuper de cet art d'autre argent que celuy de mes économies, il en résulte que j'ay appris aussi à diminuer toutes les dépenses et retrancher celles superflues.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

anuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
anuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris, gare SAINT-LAZARE, tous les soirs à 8 heures 50 min.
Départ de Londres, — VICTORIA, — à 7 heures 50 min.
— — LONDON BRIDGE, — à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours**.

1re CLASSE, 42 fr. 50. — 2e CLASSE, 31 fr. 25. — 3e CLASSE, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois**.

1re CLASSE, 71 fr. 25. — 2e CLASSE, 51 fr. 25. — 3e CLASSE, 40 fr.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à ROUEN, DIEPPE, NEWHAVEN et BRIGHTON.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des tes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le ours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la sse pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements, est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 52, rue de Moscou.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public. et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 12101

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 10 Juin 1886.



HARVARD COLLEGE LIBRARY JUL 2 1886

XIXe année — N° 434

Nouvelle série — IIIe Année — N° 59

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

Par décision ministérielle du 25 *février* 1886, *les agents du Ministère des Postes et des Télégraphes sont autorisés à percevoir les abonnements à l'*Intermédiaire. *Nos nouveaux abonnés de Paris et des Départements n'auront donc, pour acquitter le montant de leur abonnement, qu'à se présenter aux bureaux de poste, où la quittance de leur abonnement leur sera délivrée sans frais.*

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. Lucien Faucou, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, au nom de M. Lucien Faucou.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. Carle de Rash (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. Lucien Faucou, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs.*

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire:*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles.*

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 juin 1886.*

XIXe Année — No 454. *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. *IIIe année.* No 59.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Chédal. — Je lis dans un article de M. Wuarin (*Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1886) : «Il ne leur sera enlevé (aux propriétaires fonciers), ni leurs bâtiments, ni leur *chédal*, ni leur cheptel, ni leur mobilier; tout cela leur appartient au même titre que leur capital argent.» Cette phrase est extraite d'un ouvrage de Henri George, économiste et socialiste américain, intitulé *Progress and Poverty*. Qu'est-ce que le *chédal?* Ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires français; mais dans Littré, au mot *cheptel*, il est dit que, dans le dialecte genevois, *chédal* signifie bétail. Or, quelques passages de l'article cité me donnent lieu de croire que l'auteur serait originaire de la Suisse romande. Cependant pour lui *chédal* n'est pas synonyme de *cheptel*, puisqu'il distingue ces deux sortes de biens dans son énumération. Quel est donc, au juste, le sens de ce mot, qui, comme cheptel, vient évidemment du latin *capitale?* DICASTÈS.

—

Le grand Lofredon. — Sur un tablier comme celui du jeu des dames sont disposées sept cases, destinées certainement à recevoir des dés, autour desquelles sont gravées les inscriptions suivantes : Mariage — Concubinage — Sequence — le grand Lofredon — Trente et un — Per — Flux. — La case centrale donne son nom au jeu. Le meuble semble du XVIIe siècle.

P. DE B.

—

Baderne. — Pourrait-on me donner l'étymologie de ce mot, qui s'emploie dans le style ultra-familier, comme synonyme de *vieil imbécile?* E. DE P.

—

La croix de ma mère. — De qui ce mot sentimental devenu ridicule à force d'être répété? Que l'on ne me réponde pas que le mot est d'Adolphe d'Ennery, car le grand dramaturge a écrit ceci : «Si je n'ai pas inventé la *croix de ma mère*, comme on l'a dit, je l'ai du moins bien perfectionnée!»

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Deux quatrains à retrouver. —

Mon Dieu, pour te servir tu m'as mis sur la terre;
Tu sais bien mieux que moi quels sont mes vrais besoins.
Le cœur de ton enfant s'en rapporte à tes soins;
Donne-moi les vertus qu'il me faut pour te plaire.

Heureux qui met en Dieu toute son espérance:
On a toujours besoin d'implorer sa bonté.
Il nous consolera dans les jours de souffrance,
Si nous l'avons servi dans la prospérité.

De qui sont ces vers, et dans quel volume les retrouver? PÉHEL.

—

Les rois aliénés. — On discute en Allemagne la question de l'interdiction du roi Louis de Bavière, jeté dans une situation pécuniaire des plus critiques à la suite de prodigalités bizarres et insensées.

Quels sont les souverains que l'histoire nous montre comme atteints de maladies mentales? On peut citer le roi d'Angleterre George III, qui, après quelques années de démence, ne reprit l'usage de ses facultés que pour les perdre de nouveau, et cette fois jusqu'à sa mort. Un roi de Suède, Gustave IV, perdit un trône sur lequel s'assit bientôt Bernadotte, par suite de l'égarement de sa raison.

L'antiquité nous montre un très jeune maître du monde, un empereur qui, imbu de superstitions asiatiques, donna à Rome l'exemple d'insanités monstrueuses; Héliogabale les paya de sa vie.

Digitized by Google

N'y a-t-il pas d'autres souverains sur lesquels la folie a porté son doigt néfaste ?
(Nantes.) J.-B. V.

—

Ram. — M. Schuré, dans son deuxième article sur les *Initiés antiques* (*Nouvelle Revue* du 15 avril), met en note ce qui suit: « Si les antiques annales runiques écrites sur écorce de frêne et détruites par le fanatisme des moines irlandais nous avaient été conservées, on y eût retrouvé *certainement* le nom et la trace de Ram, qui signifie en *celte primitif* le bélier. Il a donné son nom à l'Iran (*I-ram*)... » — Tout ceci me semble d'un nébuleux qui aurait besoin d'explication. P.

—

Les papiers de Gérard de Rayneval. — Connaît-on des notes particulières, des mémoires ou des correspondances de Gerard de Rayneval, premier commis aux affaires étrangères sous Louis XV et Louis XVI, relativement surtout aux négociations avec l'Américain Silas Deane, envoyé du Congrès à Paris, et à l'assistance prêtée par le gouvernement du roi au soulèvement des colonies anglaises en 1776 ? TRÈS-SUR.

—

L'évêque Périer. — Où pourrait-on trouver des renseignements sur l'oratorien Périer de Grenoble, qui, après avoir été supérieur de l'école militaire d'Effiat, fut évêque constitutionnel de Clermont-Ferrand, et, après le Concordat, évêque d'Avignon ? SED EGO.

—

Famille de la Rüe. — Quels renseignements possède-t-on sur la famille de la Rüe, qui était représentée, en Beauce, à la fin du XVII[e] siècle, par François de la Rüe, époux de Jeanne Laigneau, gendre de Germain Laigneau et Périne Le Bret ?
ALPHONSE R.

—

Le procès de Gilles de Rais. — MM. Bossard et de Maulde viennent de publier, chez Champion, une intéressante histoire de Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue, suivie de la copie des pièces de la procédure criminelle instruite contre ce monstre. Les éditeurs n'ont pas été de l'avis de Michelet, qui désirait que l'on fît de ce procès célèbre une publication complète, *intégrale, non mutilée*. Ils ont cru devoir supprimer, dans le texte, quelques passages de l'accusation contre Gilles de Rais, de sa confession et de la déposition de ses complices. Ces détails, disent-ils, de constatations légales n'ajoutent rien à la clarté du texte et de l'accusation.

Je pense, avec Michelet, que, dans une exhumation de ce genre, aucun détail du procès n'est inutile, tant fort soit-il. Plus le crime est ignoble, plus la réprobation, contre le misérable qui l'a commis, sera grande. Au surplus, ce texte étant en latin — langage hors de la portée des jeunes intelligences, — sa publication intégrale ne pouvait en rien choquer les bonnes mœurs.

Telle est, du moins, ma conviction. C'est pourquoi je demande si quelque aimable confrère voudrait me communiquer gracieusement ces passages supprimés (aux pages XX, XLIX, LXXXIV, LXXXV, LXXXVIII et XCIV des pièces justificatives), dans le cas où ils ne pourraient décidément pas être publiés par l'*Intermédiaire*. UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Famille du Vigneau. — Connaît-on une famille de ce nom qui existait en France au XVII[e] siècle et qui portait d'or (?) à trois grappes de raisin de...., 2 et 1 ?

Peut-être en Saintonge, Béarn, Périgord ou Vivarais (?)

Remerciements d'avance. X.

—

Abbé Berger. — Quel était cet abbé Berger qui, dans la seconde moitié du siècle dernier, fut correspondant du Dépôt des Chartes, et dont on trouve quelques lettres dans les volumes de la collection Moreau ?

Où était-il né, quels furent ses principaux travaux et où est-il mort ? A. V.

—

Le sixième sens. — Personne n'ignore que l'homme possède cinq sens, ce qui n'empêche pas M. W. Thompson de croire qu'il en existe un sixième; selon lui, le tact doit être dédoublé en deux parties : l'une, nous donnant la notion de la foree et de la résistance, et l'autre indiquant la notion de la chaleur. L'organe donnant la notion de la force est constitué par les muscles, et c'est sans doute pour cela que ce sens est nommé le sens musculaire, tandis qu'au contraire, la peau reste le seul et principal organe de la chaleur. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que les savants ont tenté de créer de nouveaux sens

Digitized by Google

et de les mettre en relief à l'aide de quelques théories scientifiques. Lindsay et Varley ont cherché le sens magnétique pendant que leurs émules opinaient pour un sens électrique ; d'autres penseurs virent de leur côté, dans notre sens commun, un sens tout particulier. Raspail, lui-même, finit aussi par croire au *sens génésique*, ce qui fait le dixième, sans préjudice des sens que nous ne connaissons pas. En présence d'un chemin si bien tracé, nos collaborateurs ne se sentiront-ils pas en veine de s'y aventurer, à leur tour, en nous communiquant les résultats de leurs observations ou de leurs études ?

EGO E.-G.

—

La clef de Manette Salomon et de Charles Demailly. — Ne pourrait-on pas retrouver la clef de ces deux romans des frères de Goncourt, ou plutôt, pour être plus clair, désigner les prototypes des héros de *Manette Salomon* et de *Charles Demailly?* A.-S.

—

Cazalet. — Un collaborateur aurait-il rencontré sur les quais ou ailleurs les poésies de Cazalet ? Quérard, dans la *France littéraire*, signale de lui : *les Méprises*, ou Lucrèce et Bradamante, conte en vers, suivi des Aveux, conte bleu en prose, et de la Romance d'Actéon. Amsterdam, 1777, in-12,

Cazalet, ancien avocat au parlement de Navarre, mort conseiller à la cour royale de Pau, le 22 avril 1817, à l'âge de 74 ans, avait été lié avec Voltaire, Rousseau, d'Alembert, etc., et tournait fort agréablement le vers.

En Béarn, tous les vieux Béarnais savent que Cazalet a composé des poésies en français et en béarnais, mais personne parmi les plus enragés fouilleurs de documents et de paperasses n'avait pu les rencontrer.

Il y a un mois environ, par le plus grand des hasards, un ami m'a offert un manuscrit de la main de Cazalet, contenant dix-sept bergeries : Actéon, romance, et Arétuse, romance. Je vais le publier, car je le crois inédit.

Désirant élever à ce compatriote inconnu, mais non sans mérite, un monument aussi complet que possible, je serais très reconnaissant aux collaborateurs qui me donneront tous les renseignements possibles sur Cazalet, et qui m'indiqueront où je pourrais trouver un exemplaire de ses poésies soit françaises soit béarnaises, si tant est qu'elles aient été imprimées, ce dont je doute malgré l'autorité de Quérard. P. DE BERLAUNE.

—

Palissy est-il venu en Normandie et où y a-t-il séjourné ? — Quelques-uns des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me donner quelques notes basées sur des documents, établissant la présence en Normandie de Palissy, notamment dans le pays situé entre Pont-l'Évêque et Lisieux, que l'on nomme la vallée d'Auge, et où existait autrefois une grande quantité de fours de potiers, situés commune de Manerbe et du Pré-d'Auge ?

Depuis trente ans, ayant pu réunir une des plus complètes et des plus rares collections d'objets en terre émaillée de cette région, j'ai toujours pensé que ce grand céramiste n'avait pas été sans venir visiter notre pays, qui déjà aux XIII[e] et XIV[e] siècles produisait des poteries artistiques.

Ce qui appuie fortement mon hypothèse de la venue de Palissy dans nos contrées, c'est non seulement la richesse d'ornementation, la beauté des émaux et la diversité des couleurs dont ces poteries étaient dotées et qui arrivèrent à leur apogée vers le milieu du XVI[e] siècle, alors que ce grand potier était en plein talent ; mais encore une légende qui dit que cet artiste est venu avec ses fils au château de Reus près Pont-l'Évêque pendant un certain temps, et qu'il orna de ses figulines et la cour d'honneur et le parc.

(Vimoutiers-en-Auge.) RIDEL.

—

Portrait à déterminer. — Peinture du XVII[e] siècle, représentant un homme à la physionomie expressive, portant une barbe blanche, la tête couverte d'un chaperon-toque, un manteau bleu sur les épaules, la main ramenée sur la poitrine, le pouce et l'index ouverts.

Ces deux vers sont inscrits au bas du portrait :

Il rit beaucoup jadis des sottises des hommes,
Mais il riroit bien plus dans le siècle où nous [sommes.

(Algérie.) BIRMANDREIS.

—

Un tableau de Téniers. — On sait que le graveur Jacques-Philippe Le Bas, né à

Digitized by Google

Paris, le 8 juillet 1707, disparu sans qu'on ait rien pu connaître de la fin de sa vie (*Magasin pittoresque*, XXXVIII° année, 1870), et qui fut membre de l'Académie de peinture, a gravé avec succès plus de cent tableaux de Téniers.

Nous possédons une de ces gravures portant le numéro 31; sujet, *la Vente de la pêche*, un château au bord d'un ruisseau; sur un petit pont, conduisant à la porte d'entrée du château, plusieurs personnes; à droite quatre personnages devant un tonneau discutent avec animation. On lit au bas :

D. Téniers pinx. J. P. Le Bas sculp.

LA VENTE DE LA PÊCHE

A Paris chez l'auteur graveur du Roy, rue de la Harpe. 1743.

Pourrait-on nous dire où se trouve le tableau de Téniers dont notre gravure est la reproduction? BOSIUS.

—

Un portrait d'Antonin Proust. — Lith. in-4°, debout, sans barbe, un peu trop grand, me dit-on. Le nom de l'artiste? Du même, un prêtre grec très « réussi ».

L'EX-CAR.

—

Ex-libris de Watteau. — Sur la garde d'un exemplaire de la 1re édition de la *Suite des Caractères de Théophraste...* par Alleaume (Paris, Michallet, 1697), j'ai trouvé un ex-libris fort simple, encadrant assez grossièrement un nom illustre, celui de A. J. Watteau. Nos confrères ont-ils des révélations à faire sur les goûts de bibliophile du peintre des fêtes galantes?

A. E.

—

La compagnie franche de mademoiselle Montansier. — En 1792, lorsque la patrie fut déclarée en danger, mademoiselle Montansier, la célèbre directrice de théâtre, ferma son établissement, organisa à ses frais une compagnie franche et l'envoya à la frontière. Cette compagnie, où l'on comptait des artistes comme Elleviou, Clauzel, Gavaudan, Seveste, etc., assista à la bataille de Jemmapes. Peut-on en connaître l'historique et savoir ce qu'elle devint? Qui en a jamais parlé indépendamment de M. V. Couailhac à qui nous avons emprunté ces détails fort succincts? (*Grandes et petites aventures de mademoiselle Montansier.*) ALFRED C.

—

Biographie de comédiens. — Un publiciste, qui fait des recherches sur l'histoire des théâtres depuis 1840, désire savoir ce que sont devenus

MM. Ferville,
Moëssard,
Raucourt,
Saint-Ernest.

Sont-ils morts?
Où et quand?
Qu'est devenue madame Anna Thillon?
Que sont devenues mesdemoiselles Sauvage et Melcy du Gymnase?
Se sont-elles mariées?
Sont-elles mortes? ERRÉCA.

—

La jarretière de Rachel. — Le plus aimable des nonagénaires, M. Feuillet de Conches, raconte, dans ses précieuses *Causeries d'un curieux*, que la grande tragédienne Rachel avait commandé chez Froment Meurice une jarretière très délicatement émaillée et ciselée, avec cette devise :

Honny soit quy point n'y pense!

Sait-on ce qu'est devenu ce merveilleux bijou? PAUL D'ESTRÉE.

—

Un manuscrit de Tite-Live. — Le manuscrit ci-après désigné est-il rare? De quel siècle est-il? Voici quelques indications : Manuscrit sur papier in-4° de 456 pages : *De secundo bello punico*; 3e décade, commençant au serment d'Annibal et finissant par les derniers mots du n° 17 de la narration 56e du *Selectæ*; 2e partie : *Claraque cognomina familiæ fuere*. Après quoi vient le Deo gratias (*en noir*). Titi Livii patavini hystoriographi de secundo bello punico liber decimus et ultimus ejus tertiæ decadis explicit feliciter (en rouge).

EXPLICIT (en rouge). Majuscules des chapitres et titres en vermillon; celles des livres, dorées, azurées et fleuretées. Écriture gothique peu chargée d'abréviations; les réclames au milieu à droite de la marge inférieure; trait oblique à la fin de la ligne indiquant la continuation du même mot à la ligne suivante. Écriture gothique propre et très lisible. Accent seulement sur les *i* avant ou après m, n, u, v. Chiffres romains IIII pour IV. Reliure en peau détériorée, dos des cahiers en parchemin, marges grandes un peu endommagées par le feu et par le temps. Quelle est sa valeur vénale? FRATER.

—

Digitized by Google

Les Burgraves. — Je possède un manuscrit daté du 28 mars 1843 et dont voici le titre : *Les Boules-Graves*, trifolie en vers et contre tous les Burgraves. Cette parodie est complète en trois actes. Mon exemplaire porte la mention : pour souffler; le cachet du ministère de l'intérieur (bureau des théâtres) avec approbation, pour le ministre, du directeur des Beaux-Arts, Favé (?); et le cachet du commissaire de police du quartier du Luxembourg. Cette pièce a été jouée au théâtre du Luxembourg (*alias*, Bobino) et à ma connaissance n'a pas été imprimée. Mon exemplaire ne porte pas de nom d'auteur. Un de mes confrères pourrait-il, entre autres renseignements, me dire de qui peut bien être cette parodie ? si réellement elle n'a pas été éditée? Je prierai aussi de ne pas confondre avec les autres parodies relativement assez nombreuses inspirées par *les Burgraves* et qui portent les titres suivants : *les Barbus-Graves* (1843); *les Hures-Graves* (1843), trifouillis en vers... et contre les Burgraves; et *les Buses-Graves* (1843). J'ajoute que *les Boules-Graves*, dont il s'agit, est un pastiche très amusant et fort bien fait.

GEORGES MANTIN.

—

Les incunables d'Abbeville. — Je serais très heureux de connaître les prix de vente les plus élevés (avec la date de la vente) des trois volumes suivants imprimés à Abbeville : 1° la Somme rurale de Bouttillier, 1486; — 2° la Cité de Dieu de saint Augustin, 1486 ; — 3° le Triumphe des neuf Preux, 1487. Je recevrai avec reconnaissance tous les autres renseignements concernant ces incunables.

LE BIBLIOPHILE RATOUX.

—

Couverture imprimée des livres brochés. — L'*Intermédiaire* a déjà longuement traité cette question et je n'ai pas l'intention de la poser une seconde fois. Mais je désirerais savoir quel est le premier libraire ou collectionneur qui a eu l'ingénieuse idée de signaler la valeur littéraire des couvertures de livres et qui en a réclamé la conservation : ne serait-ce pas notre ancien collaborateur Tiro Rudis, qui demanda, le 10 janvier 1879, que les couvertures de livres fussent conservées? A-t-on pu constater avant cette date un engouement pour les livres dont la couverture avait été conservée? Z.

—

Éditions polyglottes de Monfalcon. — Pourrait-on me donner le détail exact des tirages sur papiers de choix et sur papiers de couleur des divers volumes de cette collection? J'ai le « Virgile » sur papier de couleur, et, d'après l'extrait du catalogue qui se trouve au verso de la couverture, à ces exemplaires était jointe une suite de cinquante-deux gravures sur acier et portraits. Cette suite a-t-elle effectivement été publiée et de qui est-elle? D'ailleurs les détails contenus dans cet extrait du *Catalogue des libraires Cormon et Blanc* ne concordent pas avec la notice publiée dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1838 sur ces mêmes éditions. De là ma question.

O' REALY.

Réponses.

Inscription à expliquer (XIX, 17, 125, 175). — Il faudrait examiner si la plaque de marbre n'est pas plus ancienne comme style que le reste du château ; 2° si elle ne semble pas être un fragment rapporté après coup, ou provenant d'une démolition antérieure; 3° si ce ne serait pas un fragment emprunté à un mausolée célébrant les hauts faits de plusieurs membres de la même famille ; 4° si enfin il n'y aurait pas ici une allusion plus ou moins macaronique au nom d'une famille « de Solle » ou de Tressolles.

Ce sont de simples indications : car il est de toute nécessité de voir soi-même les inscriptions, quand on tient à les expliquer. Y.

—

Les armoiries et les marques municipales (XIX, 136, 239). — Je ne saurais admettre avec M. Vaudémont que, dans l'état actuel de notre législation, toute commune ou municipalité ait le droit de faire usage d'un écu héraldique et de le composer à son choix. Voici en effet ce qu'on lit dans la loi de finances du 28 avril 1816 : « Art. 55. Il sera perçu au profit du trésor royal un droit d'enregistrement suivant le tableau ci-après. Aucune expédition desdites lettres patentes ne pourra être délivrée par le conseil du sceau des titres que le droit d'enregistrement n'ait préalablement été payé. » Et dans le tableau qui suit, on trouve au paragraphe 9 : « Lettres portant renouvellement d'anciennes ar-

Digitized by Google

moiries (ord. du 26 déc. 1814), pour les villes de première classe, 150 fr. (droit de sceau), 30 fr. (droit d'enregistrement); pour les villes de deuxième classe : 100 fr., 20 fr.; pour les villes et communes de troisième classe : 50 fr., 10 fr. »; et au paragraphe 10 : « Lettres *accordant* des armoiries aux villes qui n'en ont pas encore » (suit le détail des droits qui varient de 720 à 240 fr.). Il résulte donc de ces textes que, pour les villes et communes, l'octroi d'armoiries est une faveur du souverain et une faveur qu'il faut payer assez cher. Les municipalités ne peuvent, *en droit*, se soustraire au paiement de ces taxes, lorsqu'elles veulent faire usage d'un blason. En fait, je crois bien qu'on a toléré en cette matière beaucoup d'usurpations, comme en ce qui concerne les titres nobiliaires, également visés par la loi de 1816, et j'avoue que je n'y vois pas grand inconvénient. DICASTÈS.

—

Les habitants de Madagascar (XIX, 163). — Les habitants de Madagascar ne s'attribuent certainement aucun nom d'ensemble et ce sont les Européens qui leur en ont donné un : celui de Malgaches ou Malegaches (en anglais : Malagassy). Madécasses est plus français et répond mieux au nom même de la grande île, mais Malgaches suffit. Quant à Madégasques, c'est une superfétation, et une réminiscence assez gratuite du nom de « Monégasques » appliqué aux habitants de Monaco.

Y.

—

L'art de la verrerie sous la Révolution (XIX, 166). — Je crois qu'en appelant l'attention sur la verrerie révolutionnaire on arrivera à la découverte de pièces à emblèmes et à devises, les verriers comme les faïenciers ayant toujours suivi la mode. Le gobelet de la collection Champfleury provient probablement de la verrerie de Fourmies (Nord), qui semble avoir eu le goût de la gobeleterie à devise. Le musée de la manufacture de Sèvres renferme dans sa section de verrerie un gobelet émaillé avec les mots : *Je vous aime* et la date de 1739, et un autre gobelet opalin avec l'inscription : *Monsieur, je bois à votre santé*, 1728; ces deux pièces sont aussi de Fourmies. C'est donc dans la gobeleterie de la région du nord de la France que les recherches pourraient avoir lieu avec chances de succès. GERS.

—

Opale (XIX, 193, 247). — Il est certain que le préjugé existe. Combien de gens estiment qu'une parure en opale, une bague, peut être l'origine ou la cause de maladies graves, quelquefois mortelles. La propriétaire du bijou (car l'opale, de nos jours, paraît être une parure exclusivement féminine), suit les conditions de la pierre qui en fait le principal ornement, et qui est elle-même sujette à des accidents aussi graves que nombreux, comme l'a fort justement fait remarquer notre collaborateur Ego E.-G. ; qui craint, d'après M. Rambosson dans son ouvrage sur les *Pierres précieuses*, la chaleur et le froid; qui perd ses feux et sa beauté, qui meurt, enfin, suivant l'expression populaire, lorsque, par négligence ou autrement, elle est exposée aux ardeurs trop vives des rayons du soleil ou aux rigueurs des gelées. Il ne paraît pas douteux, comme on l'a dit déjà, que ce dépérissement suivi d'une transformation comparable à la mort n'ait été l'origine du sentiment qui rend la possession de l'opale redoutable à certaines personnes. Mais il est d'autant plus difficile d'établir à quelle époque ce sentiment a pris naissance qu'aucune pierre précieuse n'a été plus vantée, aucune plus recherchée dans l'antiquité grecque et romaine, au moyen âge et jusqu'à nos jours. Les témoignages abondent dans les vieux auteurs. Ne pouvant indiquer exactement à Dicastès l'origine d'une proscription qui nous paraît au moins aussi étrange et injuste qu'à lui-même, on a pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de reproduire ici quelques passages d'anciens naturalistes, marquant en quelle estime l'opale a toujours été tenue.

A. Caire, dans la *Science des pierres précieuses* (A. Leroux et Chantepie, éditeurs; Béchet, libraire, Paris 1826), assure que l'opale a été connue du poète Orphée, « qui la dit très agréable aux dieux, et la peint, dans un de ses poèmes, comme un garçon d'une très belle figure. »

Boëtius, dans son livre ayant pour titre : *Gemmarum et lapidum historia* (Lugduni Batavorum, ex officio Joannis Maire, 1647), dit que l'opale est la plus belle de toutes les gemmes, et qu'à son sentiment elle doit être préférée à toutes les autres, non seulement à cause de sa haute élégance, parce qu'elle réfléchit et reproduit toutes les couleurs de la lumière, mais encore parce que, différente en cela de la plupart des autres pierres, elle ne peut être falsifiée et contrefaite. Parlant de ses propriétés et

Digitized by Google

de ses qualités : « Elle réjouit le cœur, dit-il ; elle protège contre les poisons, les miasmes de l'air, la mélancolie, la tristesse, les syncopes, les maux de cœur et la plupart des maladies. »

Robert de Berquen, « marchand orphevre », à Paris, compilateur consciencieux, qui a réuni dans son *Nouveau traité des pierres précieuses* (Paris, chez l'auteur, 1661) la plupart des opinions des anciens et de ses prédécesseurs les plus immédiats, s'exprime ainsi :

« Si la diversité et la vivacité des couleurs qui se rencontrent dans les pierres précieuses, sont, comme on n'en doute nullement, la cause principale pour laquelle on les estime si fort ; l'opale qui les a toutes, ou du moins les plus remarquables, doit être réputée pour l'une des plus belles et des plus accomplies que la nature ait pu former. Elle a le nom d'opale, dit Isidore au livre seizième, chapitre 4, d'un pays aux Indes où elle croît, qui s'appelle Ousip ; et parce qu'elle concilie l'amour et la bienveillance, les anciens lui ont donné celui de Péderos ; mais plutost possible pour sa grâce naturelle, et qu'elle est extrêmement agréable, que pour toute autre raison qu'on en apporte... Pour lui donner toute l'estime qui lui appartient avec justice, il n'y a qu'à se souvenir de ce que dit Pline, au 37e livre, chap. 6, du sénateur Nonius, lequel en avait une extraordinairement belle, et lequel fut exilé pour l'avoir refusée à Marc-Antoine qui la lui avait demandée ; tellement belle qu'elle fut alors prisée vingt mille sesterces ou vingt mille écus. » Environ deux millions de notre monnaie, suivant M. Rambosson, qui rapporte également cette anecdote, dans l'ouvrage déjà cité.

« Ses propriétés sont, ajoute Robert de Berquen, de rendre aimable la personne qui la porte, et de lui concilier par ce moyen l'amour de chacun ; de réjouir le cœur ; de préserver contre les venins et corruption de l'air ; de dissiper la mélancolie ; de remédier à la syncope et à la cardiaque, et de fortifier la vue, la rendre plus aiguë et plus subtile. »

Comment d'aussi surprenantes propriétés, dont la moindre suffirait, si elle était bien établie, pour donner à l'opale un prix inestimable, se sont-elles insensiblement transformées en une superstitieuse terreur, qui la fait redouter à l'égal d'un *mauvais œil* ? C'est là ce qui reste à établir.

Fr. F.

—

Sparte (XIX, 194, 248, 276, 310). — Nous sommes d'accord au fond, comme le dit M. Joc'h d'Indret, mais avec une nuance assez tranchée, car je crois à un *droit* au commandement possédé par Sparte, alors même qu'elle ne pouvait l'exercer, et c'est précisément là ce que nie mon honorable contradicteur.

Ce droit a été reconnu pendant plus de douze ans, et à cet égard je crois avoir cité des textes suffisants. Quant au passage de Polybe, je me permets de faire observer que la traduction de dom Thuillier n'est pas d'accord avec celle de M. Joc'h d'Indret. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est le sens général du paragraphe, dont est tirée la phrase de l'historien.

Polybe, voulant exalter, outre mesure, d'ailleurs, la gloire des Romains, compare à ses héros les grands peuples conquérants, et prétend prouver qu'aucun d'eux n'a subjugué autant de pays divers dans une égale période de temps. Parlant des Spartiates, — comme des Perses et des Macédoniens, — il se borne donc à considérer le temps pendant lequel ils furent *maîtres* de la Grèce, et n'a point à s'inquiéter de prééminence morale ni de droit au commandement, ce qui est absolument en dehors de la question qu'il traite, ... et ce qui renferme au contraire toute celle dont je m'occupe.

Il est nécessaire que j'ajoute, à titre de parenthèse, que cette question m'occupe au point de vue de la curiosité historique, et non comme admirateur de Sparte. Amené par des recherches d'art militaire à étudier l'histoire grecque, j'ai pour la république de Lycurgue *l'estime* (?) qu'elle mérite, et le rôle militaire qu'elle a joué en Grèce est le seul côté par lequel elle m'intéresse. Encore y aurait-il plus à dire sur ce sujet que ne le comporte le cadre de cette discussion. Mais si M. Joc'h d'Indret s'intéresse aux questions grecques, je serais heureux d'entrer en correspondance directe avec lui, et de lui soumettre quelques points douteux, dont l'éclaircissement me paraît difficile.

C.

—

Mayor de Montricher (XIX, 198, 278, 311). — M. Félix Martin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à St-Raphaël (Var), a écrit une biographie complète de l'ingénieur de Montricher d'après les notes et papiers de sa famille. Le fils de M. de Montricher et sa mère habitent Marseille.

Digitized by Google

Ses filles sont mariées l'une à M. Monod, préfet, une autre à un peintre de talent à Paris, une troisième à un juge du tribunal civil de Bourgouin. TRÈS-SUR.

— Je n'aurais pas cru qu'il fût si difficile de se renseigner sur un homme aussi connu que M. de Mont-Richer, vingt-huit ans seulement après sa mort.

Voici des textes exacts :

« Jean-François Mayor de Mont-Richer naquit en Suisse le 19 avril 1810, au château de Lully, propriété de son père, le baron de Mont-Richer, qui appartenait à une ancienne famille du canton de Vaud... En 1818, il quittait la maison paternelle pour être mis en pension auprès de son frère aîné à Gottstadt, dans le canton de Berne, où il restait jusqu'à l'âge de 13 ans. Vers cette époque son père, appelé à Marseille par des intérêts commerciaux, venait s'y fixer : le jeune de Mont-Richer l'y rejoignait en 1824, y prenait quelques leçons particulières d'un professeur libre, et s'étant préparé, presque seul, à subir les examens de l'école polytechnique, y entrait deux ans après, c'est-à-dire à l'âge de seize ans : à cette époque, les Suisses, seuls parmi les nations étrangères, tenaient de leurs traités d'alliance avec notre pays le droit de prendre part aux concours pour l'admission à cette école... »

(M. de Mont-Richer et le Canal de Marseille, par Félix Martin, ingénieur des ponts et chaussées. Paris, Gallet et Braud, 1878. In-8 de 187 p. avec portrait gravé, p. 11.) Ce livre a été écrit sur des documents fournis par la famille. Il résulte de la citation que M. de *Mont-Richer*, et non *de Montricher*, est né à *Lully* et non à *Lutry*; qu'il est entré à l'école polytechnique comme *Suisse* et non comme *Français*.

Mais il est mort Français, et son fils Henri de Mont-Richer qui a servi en 1870-71 comme lieutenant d'artillerie, qui a été adjoint au maire de Marseille, est Français.

EUMÉE.

—

Atelier d'orfèvres aux Gobelins (XIX, 199). — Bien que les ateliers d'orfèvrerie eussent cessé de fonctionner aux Gôbelins après l'exécution des pièces que le roi fit fondre peu de temps après leur achèvement, quelques orfèvres ne continuèrent pas moins d'y séjourner et d'y travailler. Au lieu de le faire pour le roi, c'est pour les particuliers qu'ils fabriquaient.

Mais ils avaient conservé le droit de donner la maîtrise à leurs apprentis après un certain nombre d'années d'apprentissage et de service, sans que ceux-ci fussent assujettis au chef-d'œuvre (art. VIII de l'édit du roy de 1667). On peut et l'on doit même trouver des pièces émanant d'orfèvres encore établis aux Gobelins à la fin du XVIIIe siècle, concernant l'apprentissage ou la maîtrise de leurs élèves.

Il en existe pour les ébénistes qui s'y étaient également perpétués. Ainsi, j'ai publié, dans la *Revue de l'art français* (1re année 1884, p. 166), une note constatant que « George Riesner, compagnon ébéniste, a fini son temps sous le sieur Œben, et attend les moyens de s'établir pour supplier M. le directeur et ordonnateur général de lui accorder son certificat pour la maîtrise» (Archives de la Couronne, ancien régime, D'2051). ALF. D.

—

Portraits à déterminer (XIX, 230). — Cette vieille dame est madame Marie la mère. — Amaury Duval avait fait les portraits de toute la famille, chez laquelle il est venu plusieurs fois passer ses vacances d'artiste, à Riom, où elle habitait, et à Mauzat, campagne touchant à cette ville. Sylvain Marie, mort conseiller de préfecture de la Seine, après avoir été préfet de la Lozère en 1848, avait longtemps habité Paris et vécu dans le monde des arts, des théâtres et des journaux (de 1825 à 1835). A. Duval et lui étaient intimement liés. S. Marie avait succédé à son père comme avoué à la cour de Riom. TRÈS-SUR.

—

Livres écrits en prison (XIX, 230, 284, 313). — Le catalogue en serait bien long. Je cite en courant les *Mémoires* de Mme Roland ; — la *Relation de la captivité de la famille royale* à *la Tour du Temple*, écrite par Marie-Thérèse-Charlotte de France (depuis duchesse d'Angoulême) ; — les *Mémoires* de Lacenaire ; — ceux de Mme Lafargue ; — ceux de l'assassin Lemaire (Calvados) ; — ceux du parricide Rivière (même département) ; — la *Défense* de Valazé qu'on trouva dans une fente de son cachot, après son suicide et dont je possède le précieux autographe ; — les *Mémoires* et la tragédie de *Charlotte Corday*, que les malheureux Girondins Pétion, Buzot, Barbaroux, Salles, cachés dans les souterrains de la Gironde, dont le séjour peut bien être assimilé à celui d'une prison,

Digitized by Google

y écrivirent d'une main et d'un cœur si fermes; — etc., etc., etc. L.

— Si mon spriruel contradicteur « Le Roseau », avant de formuler ses reproches à mon endroit, eût voulu consulter Vigneul-Marville (Mélanges d'histoire et de littérature), Ludovic Lalanne (Curiosités bibliographiques) et d'Israëli (Curiosities of literature), il est probable qu'il se serait abstenu de me décocher son trait vengeur, d'autant plus qu'à la lecture du fameux Mémoire de La Chalotais, l'histoire nous dit que Voltaire s'écria : *Le sang m'a bouilli dans les veines en lisant ce Mémoire, écrit avec un cure-dents et gravé pour l'immortalité.* Quant à André Arnould, il me permettra de lui faire remarquer qu'il a mal lu mon article, que je n'ai nullement parlé (page 284) des galères de Barcelone, mais bien des *galères de Barbarie*, sur lesquelles Cervantes fut dirigé : l'erreur est trop palpable pour ne pas la signaler.

EGO E.-G.

—

Procrastination (XIX, 257, 315). — Aux excellentes réponses déjà faites je demande la permission d'ajouter ceci : Sainte-Beuve, dans une des Causeries du Lundi, consacrée à Fauriel, n'a pas manqué de rappeler que les amis de cet habile écrivain, qui ajournait sans cesse la publication de ses ouvrages, se moquaient doucement de cette incurable manie et prétendaient qu'il était *voué au démon de la procrastination.*

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Dans une traduction du roman de Miss Edgevorth : *Demain*, qui n'est que le tableau des funestes effets de la procrastination, nous lisons cette note au premier emploi de ce vocable : « mot qui, comme son étymologie l'indique, veut dire l'habitude de remettre au lendemain, d'ajourner. Il est pédantesque et aujourd'hui peu usité sans doute, mais il rend bien plus fidèlement qu'aucun autre mot de notre langue la pensée de l'auteur anglais et les expressions *procrastination*, *to procrastinate*, *procrastinator*, dont il se sert dans le cours du récit. » Cette traduction date de 1856. elle est d'un magistrat très littéraire, M. Henri Jousselin. VEILLEUSE.

— J'ai relevé ce mot désagréable, lourd et dur, et par conséquent antipathique au français, dans les Mémoires de M. Guizot : ce qui peut s'expliquer par sa pratique fréquente de l'anglais et par ses relations diplomatiques avec l'Angleterre, d'où le mot nous est venu ou revenu. Pourquoi ne pas l'y laisser ? Pourquoi ne pas se contenter de nos expressions équivalentes, délai, retard, etc.?

(Nimes.) CH. L.

—

Le suffrage universel est la plus grande mystification du siècle (XIX, 257, 316). — Ce n'est pas seulement dans le plaidoyer *pro Murena* que Cicéron a exprimé son dédain pour le suffrage universel. Voici une boutade que j'extrais des *Tusculanes* (V-36) et qui vaut à elle seule toute une dissertation : « An quidquam stultius, « quàm quos singulos contemnas, eos ali« quid putare esse universos ? »

JOC'H D'INDRET.

— Je lis sous ce titre les lignes suivantes :

« Parmi les adversaires acharnés de cette *machine gouvernementale*, on a pu remarquer l'opinion de M. Paul Bellet dans son écrit : *Plus de suffrage universel, tout le monde sénateur ou député*, par lequel cet écrivain fait le procès au suffrage universel et propose de faire procéder aux élections par voie de tirage au sort ; laissons-lui le mérite de son invention. — En attendant *qu'elle..... s'oublie.* »

Je ne sais si mon opinion et mon invention s'oublieront à ce point de devenir les adversaires d'une machine, fût-elle gouvernementale, fût-elle même un véritable moulin à vent, mais je sais bien que je n'ai pas le mérite qui m'est attribué par M. Ego. Je n'ai pas inventé le suffrage par le sort, il est vieux comme le monde, aussi bien que le suffrage universel par choix ; il était notamment pratiqué à Athènes au temps de Solon, et l'on élisait dans cette République, qui a servi de modèle à tant d'autres, les militaires *au choix*, les sénateurs et les juges *au sort.*

Un grand homme, Jérôme Savonarole, fit en 1498 élire le sénat de Florence par la voie du sort.

Enfin, s'il faut donner un exemple qui nous touche d'assez près, l'élection *par le sort* est pratiquée..... en France même où, soit dit en passant, nous voyons fonctionner à la fois tous les modes d'élection, scrutin de liste, scrutin uninominal, par le sort, par choix, restreint, à plusieurs degrés, universel.

Nul n'ignore que tout gouvernement comporte trois pouvoirs : 1° législatif, 2° judiciaire, 3° exécutif.

Digitized by Google

A Athènes les deux premiers étaient exercés par des magistrats désignés par le sort.

Chez nous en France nous ne recrutons encore par la voie du sort que les juges criminels, les jurés ; loin de vouloir restreindre le jury, il est question de créer, comme en quelques pays, un jury correctionnel. Quant à l'élection des sénateurs et des députés, elle se fera, c'est affaire de temps et de progrès.

Si, en effet, nous n'arrivions pas à élire par la voie du sort les membres de nos assemblées délibérantes, nous ne mériterions pas le titre de démocratie que nous nous donnons, car, ainsi que l'écrit Montesquieu dans l'*Esprit des Lois* (livre II, chap. 11), le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie, *le suffrage par le choix est de celle de l'aristocratie.*

PAUL BELLET.

—

La Chasse fantastique (XIX, 258). — Dans l'antiquité comme au moyen âge, les animaux jouèrent un grand rôle dans les légendes. Ce fut, dit-on, en chassant des abeilles sauvages que fut découvert l'oracle de Trophonius ; des chèvres, poursuivies parmi les rochers du mont Parnasse, firent connaître l'oracle de Delphes aux habitants du voisinage. Des chasseurs de la nation des Huns, dit Jornandès (*de Getarum*, etc.), cherchant, selon leur coutume, du gibier sur la rive du Palus-Méotide, virent se présenter devant eux, à l'improviste, une biche qui entra dans le marais et leur servit de guide, en s'avançant et s'arrêtant tour à tour. Les chasseurs la suivirent et, grâce à elle, traversèrent à gué le Palus-Méotide, qu'ils croyaient aussi profond que la mer. Dès que la terre de Scythie se fut offerte aux regards de ceux-ci, la biche disparut.....

EGO E.-G.

— La menée d'Hellequin s'appelle en Allemagne *die wüthende Jagd* ou plutôt *wodans Jagd*, la chasse d'Odin. Cette croyance se rattache donc à la mythologie scandinave, où on la retrouve sous le nom de « Aasgaardsreien », la bourrée des Ases. (En revanche, on ne connaît pas en Norvège le cortège d'Holda.) — Les Ases sont des divinités bienfaisantes ; il semble assez probable que le monde germanique, une fois devenu chrétien, leur aura substitué les saints, die Heiligen, d'où le nom d'Hellequin.

Y.

—

Pensions militaires (XIX, 260). — Le droit à la retraite se trouve énoncé, du moins implicitement, dans l'ordonnance du 19 mars 1341, qui, tout en révoquant les « concessions de gages à vie » faites aux officiers du roi, en excepte ceux qui « seroient en telle maladie ou telle vieillesse ou impotense pour quoy en vérité ne peussent bonnement desservir leurs offices, ou que, aprez notre trespassement, aucun de nos successeurs les mettroient hors de leurs offices sans leur culpe... et ce voulons estre guardé entre toutes personnes qui prennent gaiges de nous, de quelque estat qu'ils soient. » (Collection du Louvre, t. II, p. 172.) On trouve une autre ordonnance (3 février 1405 ; *ibid.* t. IX, p. 108) qui exige un *minimum* de vingt ans de service, comme nous dirions aujourd'hui, pour que la « concession de gages à vie » soit accordée aux conseillers des trois chambres.

Ces actes s'appliquaient en général aux *officiers du roi*, c'est-à-dire à ceux qui occupaient un office dépendant de la Couronne ; mais ils devinrent en grande partie caducs lorsque s'introduisit au XVIe siècle la vénalité de la plupart des offices.

Cependant il subsistait encore un grand nombre de pensions de retraites servies par l'État au commencement du XVIIe siècle. Le fonds affecté à ce service était de six millions six cent cinquante mille livres en 1614. Il fut réduit une première fois et n'était plus en 1717 que de 3,630,000 livres ; mais en 1762 on le trouve à 15 millions et en 1789 il dépasse 36 millions. La loi du 22 août 1790 n'a pas eu pour objet exclusif d'ouvrir le droit à la retraite ; elle l'a plutôt réglementé, afin d'éviter les abus du passé et a ramené le fonds des pensions à 12 millions.

Consulter sur ce point le *Répertoire* de Merlin au mot *Pensions*, le *Manuel des pensionnaires de l'État* de M. Dumesnil, et le Code des pensions *civiles*, par M. Dareste.

E. DE P.

—

Cartes à jouer (XIX, 260). — Les cartes ont subi des variations antérieurement à la Révolution française.

1. En 1788, cartes à la Blanchard : par P. F. UTRICH, de la fabrique de Leipzig : les figures représentent des costumes de cour et de modes, et au bas des cartes numérales on trouve des petites scènes d'intérieur.

Cartes au type révolutionnaire.

2. Jeu signé J. G. Les sceptres des rois, et les noms de César, Alexandre, Argine, sont barrés à l'encre d'imprimerie et la nouvelle désigna-

Digitized by Google

tion de guide et de vivandière est poussée au moyen du composteur. Ces cartes peuvent être considérées comme le type révolutionnaire primitif.

3. Cartes signées CACHAN. Génies, libertés et égalités, appliqués à l'ancien type qui est dépourvu des couronnes royales.

4. Cartes au bonnet rouge. C'est l'ancien type mais au bonnet rouge, sans couronne, et les figures tiennent en main un bonnet républicain. Génies, libertés, égalités.

5. Le fameux jeu d'URBAIN JAUME ET JEAN DÉMOSTHÈNE DUGOURG. Génies, libertés, égalités. Type tout à fait nouveau et adapté à l'époque, qu'on croit avoir été dessiné par David; toutes les figures sont assises. Ces cartes se débitaient rue St-Nicaise, n° 11, et elles sont déjà annoncées comme une nouveauté, dans le journal allemand *Der Luxus und der Moden*, au numéro de mai 1793. Elles datent de l'ouverture de la Convention, septembre 1792.

6. JAUME ET DUGOURG publient en pluviôse an II, par brevet d'invention, à l'enseigne: au Génie de la République française, une copie du jeu précédent, dont plusieurs des figures sont tournées en sens contraire.

7. Cartes de l'AN IV de la République française. Les figures en pied et au type nouveau, mais la tête nue; ancienne désignation écrite de génie, liberté et égalité, mais en main le bonnet rouge au bout d'une lance. Gravure sur bois grossière et très lâchée.

8. Tentative de retour à l'ancien type: génies, libertés et républicains. Les figures tiennent en main le glaive et, au lieu du globe terrestre, les rois sont munis du bonnet rouge.

9. Jeu signé J. MINOT. Type de la république. Des sages, des vertus et des braves.

10. Jeu de J. MINOT. Variante: sages et vertus, mais, au lieu de braves, des guerriers,

11. Jeu de DELATRE. C'est une variante du jeu de Minot. Les appellations de sage, vertu et brave sont supprimées, mais on conserve les appellations des personnages, J. J. Rousseau, l'Union, Decius Mus.

12. Jeu de TIKAUT, à l'enseigne: au Père de famille. Les quatre éléments, les quatre saisons et les quatre cultivateurs.

13. Dix variantes du jeu de Tikaut.

14. Philosophes, vertus et républicains; les vertus sont assises. C'est une variante du jeu conservé à la bibliothèque de Paris.

15. Jeu par RÉGIBIER, à Bourges. Les rois sont remplacés par le commerce, les valets par des cultivateurs, les reines par des saisons.

16. Jeu de FOUQUE, à Rouen, rue Grand-Pont, n° 11, la première boutique de cartier à gauche, en montant. Les quatre éléments, saisons et cultivateurs.

17. Jeu très grossier, où les reines sont remplacées par des mères.

18. BASSET, rue St-Jacques, au coin de celle des Mathurins, publie, en 1803, un jeu de nain jaune qu'il appelle le jeu de Lindor en souvenir du succès théâtral de Mme Belmont. Les costumes civils et militaires des figures représentent les types du commencement de l'Empire.

19. Mme DAMBRIN, à Paris, fait graver, pour l'usage exclusif de la cour de Napoléon Ier, deux jeux inspirés de l'ancien type classique, avec les vieilles dénominations de César, Rachel, Lancelot.

20. PAUQUET grave sur les dessins de BERGERET un charmant jeu en taille-douce aux costumes historiques conventionnels de saint Louis, Blanche de Castille, sire de Joinville.

21. F. DIDOT publie en 1810, un jeu dessiné par MONGER, gravé par ANDRIEU. Nouveaux types inspirés de l'école classique de David.

22. CHASSONERIES, rue de la Verrerie, 57, débite à Paris, en 1811, trois jeux gravés par GATTEAUX. Costumes romains avec désignations nouvelles: Abigaïl, Hildegarde, Calpurnie, Statria, etc. Le roi de carreau représente Napoléon Ier en empereur romain, à ses pieds le globe du monde avec la route de Vienne à Madrid.

23. Jeu allemand, daté de 1813. Les figures représentent les costumes civils et militaires de l'époque.

24. Jeu allemand avec légendes tudesques et françaises. Les figures représentent les crieurs des rues.

25. Fabrique de SOMER ET SEUPKE, A DRESDE. Les figures représentent les costumes saxons du commencement du siècle.

26. Charmant jeu, avec filigrane de 1814, très fantaisiste en manière noire, costumes très finement dessinés représentant Charlemagne, saint Louis, François Ier, Henri IV.

27. En 1818, la composition de ce jeu est reprise par HOUBIGANT, qui fait reproduire les mêmes types sur bois par HERSENT ET BERGERET. Ces cartes furent mises dans le commerce le 13 décembre 1818; Louis XVIII les avait adoptées pour son jeu.

28. JEU ARTISTIQUE. Les reines portent le costume arabe, et chacune des cartes représente des scènes combinées pour englober les désignations de cartes dans le sujet.

29. JEU POLITIQUE ET GROTESQUE, 1819. Les douze figures sont des caricatures de journaux. Clopineau, le valet de trèfle, représente Talleyrand; toutes les cartes forment des scènes gravées et le jeu a date certaine, puisque le Conservateur et la Minerve qui remplacent les rois, ont commencé en 1818 pour disparaître en 1820. Plusieurs scènes sont un peu risquées.

30. JEU ARTISTIQUE, 1830. Inspiration des deux jeux précédents, adaptée à des scènes bourgeoises et militaires. Le roi de trèfle est monté sur un âne, le roi de pique est en chef de Peaux-Rouges.

31. JEU MYTHOLOGIQUE. Chacune des cinquante-deux cartes représente une divinité de l'Olympe, et au coin de gauche, une réduction de la carte habituelle sert à lui assigner sa valeur au jeu, comme au jeu de la guerre de Lepautre de 1697.

32. JEU POLITIQUE, 1830, en trente-deux cartes. Louis-Philippe à cheval figure le roi de cœur; Charles X partant pour l'exil est roi de pique, et chaque carte représente un épisode de la Révolution.

33. Cartes moyen âge par DAVELUY, à Bruges; à deux têtes, époque moderne. Les figures sont revêtues du costume moyen âge de convention, elles sont rehaussées d'or et les reines sont coiffées avec les bandeaux indiqués sur les gravures de modes de 1840.

BARON DE VINCK.

—

Liberté, humanité, égalité, justice (XIX, 261). — On ferait un volume avec les diverses devises usitées sous la première République.

Qu'il nous suffise de citer :

Digitized by Google

Liberté, Egalité, Humanité, mention manuscrite sur un passeport délivré par l'administration municipale du canton de la Ferté-Macé, département de l'Orne, le 28 prairial an VI, et signé Challemel-Lacour.

Même devise imprimée en tête d'un passeport délivré par l'administration municipale du canton de Carrouge le 18 ventose an V.

Liberté, Egalité, Unité, Fraternité, Humanité, Justice, devise imprimée en tête d'un placard contenant une proclamation des représentants du peuple près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg, pièce imprimée à Rennes le 15 floréal an III.

(Je tiens un double de cette pièce à la disposition des amateurs.)

Liberté, Egalité, Fraternité, en tête d'une réquisition manuscrite des officiers municipaux de Laiguillon, du 15 messidor an II. SUS.

—

Pæan (XIX, 261). — Le pæan ne fut pas à l'origine un chant de guerre, mais un chant religieux. On chantait un pæan quand on espérait, avec l'aide d'Apollon, vaincre quelque grand danger imminent ou lorsqu'on s'en croyait délivré. Les pæans exprimaient, par la musique et les paroles, le courage et la confiance. « Tous les *Elinas*, dit Callimaque, doivent se faire quand on entend le *Iè Péan*. » Comme le linos débute par le cri plaintif d'αἰ, le péan commence par ἰὴ. Ces sortes d'exclamations qui, insignifiantes par elles-mêmes, n'indiquent un sentiment que par le ton avec lequel on les profère, appartiennent au culte grec et forment, pour ainsi dire, les germes des hymnes qui commençaient et finissaient avec elles. L'oracle de Delphes recommandait aux villes de l'Italie méridionale de chanter des péans de printemps après les rigueurs de l'hiver, quand la saison prenait un aspect plus doux. RISTELHUBER.

—

Famille de Fabre d'Olivet (XIX, 262). — Je n'ai aucun renseignement particulier sur Fabre d'Olivet, le père; mais Dioclès Fabre d'Olivet, son fils, a été mon camarade au collège Bourbon pendant trois ans (seconde, rhétorique et philosophie). Il était de deux ou trois ans plus âgé que moi. C'était un très bon élève, studieux, appliqué, intelligent et qui semblait appelé, par ses facultés naturelles, à prendre un rang élevé dans la littérature. Par malheur, il fut obligé de travailler trop vite pour subvenir aux besoins de sa mère et de ses deux sœurs, dont l'une s'occupait de peinture. Elle a exposé, en 1838 (Fabre d'Olivet, mademoiselle Julie). R. de Ponthieu (Champs-Elysées), 634. *Mère et Sœur* (d'après une romance d'Ed. Bruguière). En 1839. 703. *La veille de la première communion*. En 1841. 675. *Retour d'Olivia* (tiré du Vicaire de Wakefield). En 1844. 646. *Les protestantes des Cévennes* (Fabre était protestant, ce qui explique le choix de ce sujet). En 1848. 1575. *Rosa et Gertrude* (d'après le roman de Topffer). Elle avait un assez joli talent d'amateur; mais je doute qu'elle gagnât beaucoup d'argent, et la charge retombait presque en entier sur mon camarade. Employé à l'Hôtel de ville, où, si mon souvenir est exact, il était sous-chef de bureau, il était obligé de prendre sur ses nuits pour composer ses ouvrages, et ce travail exagéré lui avait donné les germes de la maladie nerveuse à laquelle il a succombé. Cependant, il ne semblait pas sérieusement menacé, lorsque la révolution de 1848 et les scènes violentes auxquelles il avait assisté ont exaspéré la maladie. Il m'a raconté que c'était lui qui avait relevé le fusil dont un des émeutiers menaçait M. de Lamartine. Il est vrai que six personnes, à ma connaissance, se sont attribué le même fait; il y avait au moins cinq menteurs. Le caractère honnête de Fabre me permet de croire qu'il disait la vérité. Quoi qu'il en soit, sa santé, déjà précaire, n'a pu supporter l'ébranlement nerveux que lui ont causé les événements. Il est mort en trois ou quatre jours, à l'âge de 36 ou 37 ans. J'ai dû quitter Paris en 1848 et j'ai perdu de vue la famille de Fabre. Je ne crois pas que sa sœur ait exposé après 1848. J'ai consulté les livrets jusqu'en 1857 et n'y ai rien trouvé. E.-G. P.

—

Le dessinateur Mussard (XIX, 263). — L'ouvrage passablement complet, *Renseignement sur les beaux-arts à Genève, par J. J. Rigaud* (nouvelle édition, Genève, 1876, page 127), ne consacre que quelques lignes au dessinateur *Pierre Mussard*. Cet artiste, qui vivait au milieu du siècle passé, a gravé plusieurs jolis paysages : « Il dessinait, en outre, à la plume, dit Rigaud, d'une manière très remarquable et copiait des gravures de Callot avec une

Digitized by Google

telle exactitude qu'à une certaine distance on prenait ses ouvrages pour les originaux. Il exerçait la profession de joaillier. Il appartenait à une famille qui fut reçue à la bourgeoisie de Genève en 1579, dont les membres ont souvent siégé en Deux Cents (on désignait par le terme *le Deux Cents* le conseil législatif de la République, composé de 200 membres), et qui a fourni l'un des magistrats les plus distingués de la République. » Rigaud dit avoir vu de Pierre Mussard la copie d'une gravure de Bernard Picard, caricature de 1720, faite à propos du système de Law. Il renvoie, pour plus de détails, au *Mémoire manuscrit sur la gravure* du professeur Picot et à une *Notice manuscrite* de John Du Pan. TH. DE S.

—

Mosaïques de Trautz-Bauzonnet (XIX, 265). — Si ma mémoire est fidèle, la liste détaillée des reliures à mosaïque de Trautz-Bauzonnet se trouve mentionnée dans la préface de la première partie du Catalogue des livres de M. le comte de Béhague, chez Porquet. Paris, 1881.

(Lyon.) A. T.

— 1. Les œuvres de maistre Guillaume Coquillart, en son vivant official de Reims, etc..., édition du 25 janvier 1835. Ce volume a figuré au catalogue Fontaine de 1878-79, a été vendu plus tard à la vente de M. K., en avril 1882, pour 282 francs.

2. Les nouvelles Recreations et joyeux devis, de feu Bonauanture des Periers, valet de chambre de la reine de Navarre, édition 1558. A été acquis pour 1,200 francs à la vente P. Guy-Pellion, février 1882.

3. Les œuvres de Mre François de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, 1630. Bibliothèque de M. de Béhague. 2,500 francs.

4. Pensées de M. Pascal sur la religion, etc., édition 1670, catalogue Fontaine, 1882, 700 francs.

5. Les amours de Psiché et de Cupidon, par M. de la Fontaine, 1669, catalogue Fontaine, 1878-79. 700 francs.

6. Abrégé de la vie des plus fameux peintres, 1762, vente du comte d'Es... (février 1881). 1,500 francs.

7. L'Amour des livres, par M. Jules Janin, 1866, au catalogue Morgand et Fatout, 1881. 1,000 francs.

Dito, appartenant à Jules Janin, à sa vente faite en février 1876. 1,000 francs. Probablement le même que ci-dessus.

8. Les œuvres de M. François Rabelais, 1663, au catalogue Fontaine, 1882, 700 francs.

9. Les femmes sçavantes, catalogue Fontaine, 1878-79. 2,000 francs.

10. Alexandre le Grand, 1656, catalogue Fontaine, 1877-69. 1,000 fr.

11. Contes de fées, par Ch. Perrault, 1681, vente de Behague, mars 1880. Vendu 4,200 francs.

12. Les Privileges du cocuage, ouvrage nécessaire tant aux cornards actuels qu'aux cocus en herbe. A Vicon, chez Jean Cornichon, à l'enseigne du Coucou, 1682, vente C. K., en 1882. 210 francs.

13. Le Courrier burlesque de la guerre de Paris, 1650, vente X.., 1882. 115 francs.

14. Les Exercices de ce temps, attribué à Courval-Sonnet ou à Angot de l'Espéronnière, 1657, catalogue Potier, 1859. En vente à 100 francs.

15-15 *bis*. La Chronique scandaleuse ou Paris ridicule, par C. le Petit, 1668, catalogue Fontaine, 1877-78-79, coté 600, vente de Behague, 195 francs. Le même que dessus. UN IGNORANT.

—

Armoiries des évêques (XIX, 266). — Voir les tableaux de Chevillard : 1° La France chrétienne divisée en archevechez et evechez et les armes des archevèques, *evèques*, généraux des ordres, et grands prieurs de France vivans, en 1691.... par Jacques Chevillard. Paris, s. d., in-fol.

Addition à la France chrétienne ou succession chronologique des archevesques et evesques de France, depuis le commencement de l'année 1691 (jusqu'en 1700), s. l. n. d.

2° Papes et cardinaux françois. Les noms, qualitez, armes et blasons de tous les papes et cardinaux françois de naissance, de tous ceux qui ont été nommés par nos rois, et *de ceux qui ont possédé* des archevèchez et des *eveschez en France* jusqu'à présent. Par Jacques Chevillard, généalogiste du Roy..... Paris, 1698, in-fol.

Notre correspondant trouvera encore un certain nombre de renseignements dans l'ouvrage suivant :

Gallia Purpurata

. . . .

Studio et opera Petri-Frizon...

. . . .

Paris. 1638
in-fol.

L. BOULAND.

—

Digitized by Google

Curiosités révolutionnaires (XIX, 287). — Dans mes *Originettes* de la *Revue Barral* (années 1885-1886, p. 288-290), j'avais déjà signalé, parmi les précurseurs du maréchal Lobau, l' «habitué honnête», auteur de cette brochure originale dont parle M. B. C. dans ses *Curiosités révolutionnaires* du dernier numéro de l'*Intermédiaire*.

Je rappelais, en outre, que, plusieurs années après, la municipalité de Lyon avait réalisé, dans un but d'intérêt général, cette application nouvelle des forces hydrauliques. Les charlatans étaient devenus maîtres de la ville. L'un d'eux surtout, qui prétendait avoir trouvé un procédé infaillible pour l'expulsion du ver solitaire, pressurait impitoyablement les pauvres diables qui se disputaient à l'envi cette panacée mirifique. La police municipale l'avait prévenu charitablement d'avoir à décamper au plus vite; mais comme notre industriel ne tenait aucun compte de cet avis officieux et que la foule se pressait, plus nombreuse et plus ardente que jamais, autour de la voiture de ce bienfaiteur de l'humanité, le maire fit approcher quatre pompes à feu, et, en moins de quelques minutes, les curieux, la voiture, le charlatan, tout fut complètement inondé. Ce fut un sauve-qui-peut général.

Les pompiers ramassèrent sur le champ de bataille les tubes allongés qui servaient de récipients aux vers solitaires. Or, ces magnifiques helminthes étaient de vulgaires rubans de parchemin artistement découpés et adroitement suspendus dans une eau alcoolisée.

Ces trophées furent consignés à la mairie de Lyon, et je serais curieux de savoir s'ils s'y trouvent encore.

C'est le *Conservateur de la santé* qui raconte cette anecdote : il en est une autre dont la date se rapproche davantage encore de celle de la brochure indiquée, Je viens de lire cette historiette dans le numéro du 17 février 1791 du *Contrepoison*, journal d'opinion modérée de l'époque révolutionnaire :

« Les douches et bains d'eau froide, « dit-il, ont de tous temps été ordonnés « pour la guérison des fous. M. de Kin« glin, commandant de Strasbourg, vient « d'employer avec succès cette recette « contre une folie épidémique qui afflige « cette ville.

« Une troupe de femmes, possédées du « démon du fanatisme, tenait ses bruyan« tes assises sur la place et ne prenait « conseil que du délire qui l'agitait. Le « commandant, pour éteindre ce foyer « naissant d'une superstition incendiaire, « fit secrètement approcher quatre pom« pes à feu que l'on fit jouer toutes à la « fois sur la phalange féminine. Au même « instant, les redoutables amazones, éton« nées, interdites, ne parurent plus aux « yeux des assistants que des *poules* « *mouillées*. Elles se séparèrent avec la « rapidité de l'éclair et regagnèrent leur « foyer. On dit même que ce baptême ci« vique les a régénérées à un tel point « que, par excès de modestie, elles n'osent « plus se montrer en public. »

PAUL D'ESTRÉE.

—

Sur le mot réussi (XIX, 289). — Littré admet *réussi* employé adjectivement, d'après Malherbe, et surtout comme « terme des beaux-arts.... Cette figure est bien réussie. »

Si le verbe *réussir* ne peut s'employer activement, en quoi la logique de la langue s'oppose-t-elle à ce qu'il en soit autrement à l'avenir ? Est-ce que chaque génération ne l'assouplit pas et ne la façonne point insensiblement pour son usage?

Quant à beaucoup qui, s'ils ont pu comprendre des problèmes difficiles, n'ont jamais pu faire entrer dans leur cerveau certaines chinoiseries de la grammaire française, ils verraient disparaître sans regret un tas de règles qui n'ont pour elles que l'usage et qu'il serait bien difficile de défendre logiquement. Génin s'était essayé à combattre quelques-unes de ces règles vicieuses, quoique légales, mais en vain. Il serait bien désireux qu'un linguiste indépendant reprît son œuvre. P. DE B.

— Et pourquoi, je vous prie, *réussi* ne deviendrait-il pas français? Parce que M. Camille Doucet croit la chose « peu probable »? — Mais M. Havet et M. Lavisse, sans être académiciens, la croient possible, et ces messieurs savent apparemment leur langue aussi bien que le secrétaire perpétuel de la savante compagnie. Les mots d'une langue ne restent point stationnaires : il y a beau temps qu'Horace en a fait la remarque. Ils sont sujets à des variations sans nombre, et il semble que si quelqu'un a qualité pour *agir* sur eux, c'est l'homme ou ce sont les hommes qui ont fait leurs preuves comme savants et comme lettrés, fussent-ils de simples

Digitized by Google

« professeurs de Sorbonne ou du Collège de France ». Le mot *très réussi*, prononcé à la réunion de la Sorbonne, y a été compris de tout le monde et n'y a fait sourciller personne : le public auquel s'adressait M. Lavisse n'était cependant pas composé de sots. M. Havet n'a pas été moins clairement entendu lorsqu'il a parlé de « pastiche réussi ». Ces messieurs, et cent autres écrivains de talent qui les imitent, considèrent donc *réussir* comme un verbe *actif*. On objecte qu'il n'est que *neutre*. Pardon! Il n'a guère été employé jusqu'ici que comme verbe *neutre*. Mais voici que des hommes éminents, dont le *nom* et les *ouvrages* font autorité, l'emploient comme s'il était *actif* et se font à la fois comprendre, applaudir et imiter. Que trouvez-vous à redire à cela ?... Si le mot n'a pas été français encore, qu'il le devienne, et trêve de chicane! Au surplus, Littré — un ancien confrère de M. Doucet — le donne comme *actif*, dans son dictionnaire ; qu'on se le dise!

C'est comme lorsqu'on s'insurge contre l'expression : « Il *ne s'agit pas que* de vous en cette affaire », laquelle, ce coup-ci, porte bien l'estampille académique, puisqu'on en reproche l'emploi à Dumas et à Sardou (*Intermédiaire*, XIX, 299)! Franchement, c'est vouloir raffiner et faire du purisme à outrance que de voir ici un barbarisme... ou un solécisme (car je n'ai pas saisi clairement si c'est l'un... ou l'autre qu'on reproche aux susdits académiciens). Si *ne que* est français; si « il *ne* s'agit *que* de vous » l'est également, j'avoue ne point saisir pourquoi l'introduction de la négation *pas* dans la proposition constitue une monstrueuse irrégularité. Il faut bien pourtant qu'on puisse dire *non*, si l'on n'a pas besoin de dire *oui!*...

ANNEMUNDUS.

— Bon gré, mal gré, il faut en prendre son parti, et, malgré l'Académie, se soumettre aux exigences de l'usage. Le mot n'est pas nouveau, puisque Monet le signala en 1636, dans le sens d'une *heureuse issue*, signification qui a prévalu. Vaugelas, Th. Corneille et Patru en ont critiqué l'application. Pierre Corneille, qui avait écrit dans les premières éditions de Mélite :

. . . . . . Ainsi ma prophétie
Est, à ce que je voy, de tout point *réussie*,

s'étant reconnu dans la critique de Vaugelas (*Remarques sur la langue française*), y introduisit plus tard (en 1664) cette sensible variante :

. . . . Ainsi donc, par l'issue,
Mon âme sur ce point n'a point été déçue.

Malgré cela, Ch. Nodier (*Examen critique des dict. de la langue française*) reconnaissait à ce mot un sens actif dans certaines acceptions et, en particulier, dans celles-ci : Bien ou mal réussir un tableau, une composition, un ouvrage; un tableau qui *a réussi* est celui qui a plu au public et aux connaisseurs, tandis que le tableau qui *est réussi* est celui dont l'exécution a répondu à la pensée, à l'intention du peintre. « J'emprunte ces exemples à la peinture, dit Ch. Nodier, parce « que c'est ici, en effet, de l'argot de peinture; mais, comme il n'est point de « langue spéciale qui tienne plus de place « dans le dictionnaire des salons, il y a « lieu de craindre que ce solécisme ne « gagne du terrain et qu'on ne dise avant « peu *réussir* un projet, *réussir* une entreprise, etc., etc. » Sans aller plus loin, constatons la frappante vérité qui ressort de cette parole prophétique, en attendant que les exigences de l'usage donnent définitivement gain de cause à la raison.

EGO E.-G.

Olivier de Leuville (XIX, 293). — Il est incontestable que l'évêque de Lombez embrassa la religion réformée. L'article de la *France protestante* ne laisse aucun doute à cet égard. L'allégation des auteurs du *Gallia christiana* n'est pas aussi inexplicable que le croit M. Arm. D. Pour qui sait lire entre les lignes, il est clair que les éloges du *Gallia* sont loin d'être décisifs : il y a là une formule banale, arrosée d'eau bénite, mais à travers laquelle apparaît la vérité. M. Arm. D. a été trompé par de charitables euphémismes. Les pieux bénédictins ne pouvaient pourtant pas dire à l'évêque Olivier : Vous fûtes un vil apostat, comme ce magistrat disait à un libelliste : *Vous êtes une affreuse canaille; je ne sais si je m'explique assez clairement.*

UN VIEUX CHERCHEUR.

Trouvailles et Curiosités.

Le dénombrement de Paris en 1881. Singularités de la statistique. — Depuis 1801, le recensement de la population de la France a lieu régulièrement tous les cinq ans, et les opérations du nouveau recensement viennent de commencer. Les

Digitized by Google

résultats n'en étant pas encore connus, il nous a paru intéressant de relever, pour Paris, quelques curieux résultats du dénombrement de 1881. . . . . .

En 1881, Paris comptait *deux millions deux cent trente-neuf mille neuf cent vingt-huit habitants*, dont 1,113,326 du sexe masculin et 1,126,602, au contraire, appartenant au beau sexe.

Le premier recensement de Paris, fait en 1700, accusait 720,000 habitants, et celui qui précède le recensement de 1881, le recensement de 1876, n'avait donné que le chiffre de 1,988,806 habitants, divisés en 980,838 hommes et 1,007,968 femmes. La population de Paris, depuis 1876, avait donc progressé de 251,122 habitants.

Cette population occupait 68,126 maisons d'habitation, dont 32,422 élevées de plus de quatre étages.

Comme état civil, Paris comptait 440,022 hommes mariés et 446,297 femmes mariées : il y avait donc, en 1881, plus de femmes que d'hommes mariés. Le contraire avait lieu pour les garçons, au nombre de 621,569, alors qu'il n'y avait que 557,054 filles.

Comme curiosité, le recensement ne mentionnait à Paris qu'un seul homme marié à l'âge de *dix-sept ans* et une seule femme âgée de *quatorze ans*. Les veufs étaient au nombre de 51,735, et les veuves de 123,251. Citons aussi comme singularité trois veufs âgés de *dix-huit ans* et deux veuves âgées de *seize ans*.

On vit très vieux à Paris. 6,386 personnes étaient âgées de plus de quatre-vingts ans; 2,747 variaient entre quatre-vingt-cinq et quatre-vingt-neuf ans; 640 avaient dépassé quatre-vingt-dix ans; 138 avaient plus de quatre-vingt-quinze ans. Enfin le recensement accusait *vingt* centenaires, quatre garçons, un homme marié et six veufs pour le sexe masculin; une fille, une femme mariée et sept veuves pour le sexe féminin.

Les individus nés en France, habitant Paris, étaient au nombre de 1 million 21,996 hommes et 1,053,804 femmes. 348,845 hommes et 372,576 femmes nés à Paris.

La population étrangère se chiffrait par 91,872 hommes et 75,542 femmes, ainsi composée : *Belges*, hommes, 23,981 ; femmes, 21,300. — *Italiens*, hommes, 15,703 ; femmes, 5,874. — *Allemands*, hommes, 15,441 ; femmes, 15,749. — *Suisses*, hommes, 12,264 ; femmes, 8,546, etc. Les Anglais comptaient 4,607 hommes et 6,182 femmes ; les Américains, 2,954 hommes et 2,973 femmes. Paris était aussi habité par 149 Asiatiques et 65 Chinoises.

La population parisienne se répartissait ainsi par groupes professionnels comprenant les patrons, employés, ouvriers et membres de leur famille :

1. Personnes vivant de l'agriculture (propriétaires cultivant leurs terres, charbonniers, etc., 9,678), 5,468 hommes, 4,210 femmes;

2. Industrie, 1,102,313 (540,288 hommes, 562,205 femmes). Sur ce nombre, les individus attachés directement, comme ouvriers, 317,712; comme ouvrières, 272,187 ;

3. Le commerce faisait vivre 551,678 personnes ;

4. Les transports et la marine, 49,905;

5. La force publique comprenait 25,482 hommes, sur lesquels l'armée de terre en comptait 12,533 ; l'armée de mer 335; la gendarmerie et la police 12,594. — 8,565 femmes étaient regardées comme vivant de ce chef;

6. 66,720 personnes vivaient de fonctions de tout ordre, salariées par l'État, les départements ou les communes. 37,405 appartenaient au sexe masculin.

Le service des cultes comprenait 1,858 hommes. — Les communautés religieuses, 5,938 individus (1,569 hommes, 4,369 femmes). — Les professions judiciaires faisaient vivre 16,899 personnes (hommes 9,132). — Les professions médicales, 18,304 personnes dont 8,723 hommes. — L'enseignement comptait 9,324 hommes et 12,497 femmes. — Les artistes : peintres, sculpteurs, acteurs, etc., étaient au nombre de 42,646, dont 22,462 hommes et 20,164 femmes. — Les savants et les publicistes comptaient 5,684 hommes et 5,500 femmes. — Les professions libérales faisaient donc vivre 186,731 individus.

Les propriétaires et les rentiers étaient au nombre de 210,860 individus, dont 131,822 femmes : les pensionnaires et retraités comptaient 20,050 têtes.

Les individus sans profession, enfants en nourrice, étudiants et élèves, pensionnaires des hôpitaux, gens sans place, mendiants, vagabonds, filles publiques, etc., étaient au nombre de 61,699, dont 25,078 hommes et 36,621 femmes. J. V.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886


Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL

INTEROCEANIQUE DE PANAMA

Société anonyme au capital de 300 *millions*

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le lundi 28 juin prochain, à trois heures, salle de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Pour assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les Actionnaires propriétaires de vingt actions doivent justifier, rue Caumartin, 46, à Paris, du dépôt de leurs titres dans la caisse centrale ou chez un des correspondants de la Compagnie.

Cette justification doit être faite au moins cinq jours avant la réunion.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me cl.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte, et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris,	gare SAINT-LAZARE,	tous les soirs	à 8 heures 50 min.
Départ de Londres,	— VICTORIA,	—	à 7 heures 50 min.
—	— LONDON BRIDGE,	—	à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours.**

1re CLASSE, 42 fr. 50. — 2e CLASSE, 31 fr. 25. — 3e CLASSE, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois.**

1re CLASSE, 71 fr. 25. — 2e CLASSE, 51 fr. 25. — 3e CLASSE, 40 fr.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à ROUEN, DIEPPE, NEWHAVEN et BRIGHTON.

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 16, rue Saint-Marc.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, L'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

---

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, au nom de M. Lucien Faucou, directeur de l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 12101

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **25 Juin 1886.**

HARVARD COLLEGE JUL 17 1886 LIBRARY

Cherchez et vous trouverez  *Il se faut entr'aider.*

XIXe année — N° 435 | Nouvelle série — IIIe Année — N° 60

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. Lucien Faucou, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. Carle de Rash (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. Lucien Faucou, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 juin 1886.*

XIXe Année — No 435.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* No 60.

JUL 17 1886

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Sur une nouvelle étymologie du mot calembour. — Je lis, dans le dernier fascicule paru de la *France protestante* (2e édition, 2e partie du tome V, p. 689), cette note : « Le mot *calembour* intrigue les savants. Littré, dans son *Dictionnaire*, lui donne pour origine le nom d'un personnage des contes allemands qui ne s'appelait même pas Calembourg, mais bien Calemberg (c'est-à-dire Kahlenberg, pour être exact). Ne serait-il pas plus naturel d'y voir la dénomination d'une chose de basse valeur qui aurait été importée d'Orient et appelée par les marchands grecs χαλ' ἐμπόριον, bon marché ? Le Dict. de Trévoux dit qu'on appelait ainsi le bois de sandal. Or, un étui, en si précieux bois qu'il fût, comparé aux étuis d'or, drageoirs et tabatières du XVIIIe siècle, tient assez le même rang que peut tenir auprès d'un mot spirituel ce que nous appelons un calembour ». Que pense-t-on de l'étymologie proposée par le nouvel éditeur de la *France protestante ?*

Un vieux chercheur.

—

Avant-propos, préface, introduction.— Ces expressions employées pour désigner le morceau par lequel un livre débute sont-elles synonymes ?

Auraient-elles un sens différent et quel serait-il ?

Multiplex.

—

Violon. — Un de nos collaborateurs pourrait-il donner une explication moins vague et moins fantaisiste que celle que l'on trouve dans les dictionnaires de Littré et de Larousse sur le mot *violon* appliqué à une prison?

Un violoniste qui n'a jamais été mis au violon.

—

Vers d'Émile Augier. — Pourrait-on m'indiquer à quelle pièce d'Émile Augier, ou à laquelle de ses œuvres, se rapportent les vers suivants extraits d'un de ses autographes, signé : *Émile*, mais dont nous ignorons la date et la destination? Cette jolie pièce commence ainsi :

Si vous m'aimez jamais, moi, le pauvre poète,
Je voudrais dépasser les plus grands de la tête;
Je voudrais, pour vous rendre orgueilleuse de [moi,
Avec tant de fureur me frapper la cervelle
Que j'en ferais sortir la couronne immortelle
Qui d'un poète fait un roi!

Ego E.-G.

—

La marquise de Créquy. — Comment s'appelait de son nom de fille la marquise de Créquy? D'après ses « Mémoires » apocryphes, publiés par de Courchamps, elle était: Renée-Charlotte-Victoire de Froulay de Tessé. Quérard, dans ses « Supercheries littéraires », l'appelle : Renée-Caroline de Froullay, et ajoute dans une note : « Née le 19 octobre 1714, morte à Paris le 2 février 1803. Une petite biographie récente, celle de M. L. Barré (Paris, Firmin-Didot, 1844, in-12), lui donne pour prénom et nom de fille ceux d'Anne Lefèvre d'Auxi. »

Jal, dans l'article Créqui de son « Dictionnaire critique », constate que Jacques-Charles, marquis de Créqui, épousa, vers 1736, Marie-Louise de Monceaux d'Auxy. Les éditeurs des « Mémoires du duc de Luynes » l'appellent : Marie-Louise d'Auxy.

Enfin, Vapereau, dans son « Dictionnaire des littératures », adopte les noms

Digitized by Google

d'Anne Lefèvre d'Auxy et fait naître également la marquise en 1714. Ni ces noms, ni cette date ne s'accordent avec le début des « Mémoires ». De Courchamps, qui voulait les faire passer pour authentiques, aurait-il donc commencé par faire erreur sur le nom et sur la naissance de leur auteur supposé? O' REALY.

—

Papiers de Lefèvre-Gineau. — On désirerait savoir ce que sont devenus les papiers de Lefèvre-Gineau, né à Authe (Ardennes), nommé membre de l'Institut en 1795, mort à Paris en 1823. Ces papiers doivent renfermer des documents intéressants sur l'établissement des poids et mesures. E. Gx.

—

Adam de Craponne. — On sait que cet habile ingénieur du XVI° siècle fut empoisonné, à Nantes, en 1576, dans une collation *amicale* que lui offraient des ingénieurs rivaux, entrepreneurs envieux, dont il avait dévoilé l'ignorance et la mauvaise foi. On dit qu'il fut enterré à Nantes, mais on ignore en quel endroit.

Je signale le fait à nos collaborateurs bretons. A. NALIS.

—

Lieu d'origine de la famille Danton. — Quelque collaborateur pourrait-il me dire si la famille du célèbre Danton (né à Arcis-sur-Aube, le 26 octobre 1759) était originaire du département de l'Aube ?

C. S.

—

Fauche de Domprey. — Dans une généalogie de cette famille, qui a résidé en Bourgogne, en Franche-Comté, et s'est enfin fixée en Lorraine où le nom de Domprey a été relevé par la famille des Colsons, se trouve l'indication suivante: l'historique de la vie d'Isabelle Fauche, prieure des Carmélites de Bruges, et de Jeanne Fauche, prieure des Carmélites d'Anvers, morte en 1638, est imprimé. Le titre en est: Vie et instructions de la vénérable mère Anne de Saint-Barthélemy, coadjutrice de la sainte et séraphique mère Thérèse de Jésus, carmélite déchaussée.

Quel est le titre complet de l'ouvrage ? Où a-t-il été publié? Le volume est-il rare? Un collaborateur de l'*Intermédiaire* le possède-t-il et voudrait-il le communiquer? DE MALAUMONT.

—

Quelle était cette madame de Mac Mahon? — Je lis dans les *Mémoires* de madame d'Abrantès (tome I, chapitre XII):

« Mallarmé, représentant du peuple,
« était fort lié en 1793 avec une belle per-
« sonne de Toulouse, qu'on appelait ma-
« dame de Mac Mahon : elle était char-
« mante. Un jour, elle parut au spectacle
« avec un élégant bonnet rouge posé sur
« le côté de sa tête; elle est aujourd'hui
« madame D..... »

Quelle était cette dame de Mac Mahon?

PAUL D'ESTRÉE.

—

Le premier enfant de Jean-Jacques Rousseau. — « Rousseau, dit M. Gaston Maugras dans son remarquable ouvrage, *Voltaire et J.J. Rousseau*, ne prit aucunes précautions pour pouvoir retrouver ses enfants aux Enfants trouvés. Il ne se rappelait même pas la date de leur naissance. L'aîné avait dû naître, croyait-il, dans l'hiver de 1746 à 1747, et pour celui-là seulement il mit dans les langes une marque dont Thérèse Levasseur garda le double. En 1761, la maréchale de Luxembourg fit les plus louables efforts pour retrouver cet enfant, mais tout fut inutile. »

Depuis 1761, a-t-on fait de nouvelles recherches et sait-on ce que devint le premier-né de Rousseau? C. I.

—

L'art et les artistes à Lyon au dix-septième siècle. — Quelque ami érudit des lettres et des arts, à Lyon et ailleurs, pourrait-il m'indiquer quels sont les ouvrages où l'on pourrait trouver des détails sur les manifestations de l'art, de la peinture en particulier, à Lyon, de 1640 à 1690 environ, la situation qui y était faite aux artistes dans la société d'alors, les encouragements qu'ils recevaient du gouvernement, de l'administration de la ville et du public?

Il est bien entendu que je ne parle pas des *Histoires* de Lyon où ces questions sont traitées d'ailleurs très sommairement ou pas du tout, ni des biographies lyonnaises, ou des biographies d'artistes; je parle des ouvrages imprimés, consacrés à l'étude ou à l'histoire de l'art, et des sources manuscrites, mémoires, correspondances, où peuvent se trouver des détails sur l'art et les artistes à Lyon à la fin du XVII° siècle. Je recevrai avec recon-

Digitized by Google

naissance toutes indications sur ce sujet.
COULLON.

—

Une circulaire d'Eug. Delacroix à retrouver. — Dans une lettre du peintre publiée par M. Burty et datée de Tours, le 27 octobre 1828, on lit : « Je tâche de chauffer le chapitre et les curés pour me faire faire des tableaux d'église. J'ai fait un prospectus magnifique que je leur ai délivré. » Ce prospectus, qu'il serait si curieux de connaître et qui a dû avoir le sort de tant d'autres feuilles volantes, fut sans doute imprimé à Tours même et déposé aux bureaux de la préfecture. Peut-être gît-il, enfin, dans quelque ballot de paperasses administratives d'où il ne serait pas absolument impossible de l'exhumer? L'*Intermédiaire* n'a-t-il pas à Tours un bon « répondant » qui voudrait se charger de cette fastidieuse besogne et qu'une vraie trouvaille paierait de ses peines ?
M. TX.

—

Lancret. — Le Colin-Maillard. — Je possède une copie du tableau de Lancret, connu sous le nom du Colin-Maillard. Ce tableau est cité dans l'ouvrage de Charles Blanc — Ecole française — dans le Dictionnaire de Siret.

Il a été gravé par Cochin et par Lebas. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible d'avoir le moindre renseignement sur le tableau original.

Je fais appel aux obligeants collaborateurs de l'*Intermédiaire*. EMILE J.

—

Le peintre Wyrch. — Nous connaissons un portrait du baron de Joursanvault en chevau-léger de la garde du roi Louis XVI, fait à Besançon, en 1774, et signé Wyrch.

Quelque obligeant collaborateur pourrait-il nous donner des renseignements sur ce peintre ? LUD. ROSAMOIN.

—

Statuettes de Tanagra. — De quelle époque sont ces statuettes, à qui sont-elles attribuées, en quel état les trouve-t-on ordinairement, quelle est leur importance artistique et leur valeur?

Quel est l'ouvrage qui les décrit ?

Où en a-t-on trouvé? GÉDÉON.

—

Origine (l') des petits-maîtres (1747). — J'ai sous les yeux un manuscrit in-fol. de 219 pp., avec ce titre. Il s'agit de contes de fées. Je serais curieux de savoir s'il a été imprimé des ouvrages sous ce titre, quels en sont les auteurs. LE ROSEAU.

—

Un manuscrit janséniste. — Un de nos collaborateurs pourrait-il me donner quelques renseignements sur le manuscrit suivant que j'ai acheté pour une obole sur les quais :

EXPLICATIONS
sur
LA BULLE
UNIGENITUS
Adoptées par presque
tous les évêques de
France en 1720
avec quelques réflexions.
MDCC LIV

(*Écriture plus moderne ou me paraissant telle.*)

Ce manuscrit, petit volume in-32, a 202 pages; il est suivi d'une *ODE* sur les troubles de l'Eglise (même date). L'écriture est fine et serrée; assez régulière. Sans nom d'auteur.

Ce manuscrit a-t-il été publié? Où et quand ? THÉO.

—

Têtes de pipes par Mistrailles. — Quel est l'auteur de ce livre, pamphlet et réclame, qui fit quelque bruit l'an passé dans le Landerneau des jeunes écrivains? Les photographies, y compris la main de M. Taillade et l'oreille de M. Cladel, sont ce qu'il y a de plus amusant. Ce livre est un éreintement perpétuel, à moins que ce ne soit de l'admiration mutuelle..... à rebours. A. L.

—

Les armes de la famille de Puechgaric, en Albigeois. — On désirerait connaître les armes de cette famille, qui a eu quelque éclat au XVIII[e] siècle, dans les villes de Cordes, Laval, Gayon, etc., en Albigeois. Le sieur de Puechgaric, sieur de Cardonet, était seigneur haut-justicier de Tarrus et Flavin.

UN DESCENDANT DE LA FAMILLE PAR LES FEMMES.

—

Bibliographie du blason. — En existe-t-il une postérieure à : Bérard, *Allgemeine Schriftenkunde der gesammten Wappenwissenschaft*. Bonn, 1830 ? R.

—

Digitized by Google

Une médaille de Marat. —



Petite médaille uniface frappée en argent, bélière rapportée et non décrite dans Hénin.

En connaît-on des variétés ?

A. Bri.

Réponses.

Un poisson à face humaine (X, 6, 183; XVI, 169; XIX, 298). — On trouve la figure de l'*évêque de mer* et du *moine de mer* dans un petit volume devenu fort rare et imprimé en caractères de civilité, à Paris, chez Richard Breton, en 1562 : *Recueil de la diversité des habits qui sont à présent en usage*. Il est décrit dans le *Manuel du libraire*, 5e édit., IV, 1147.

B. C.

— La revue norvégienne « Naturen » a donné, en 1885, des détails sur les poissons en question.

Diezunt, c'est *die Zunt* (le Sund) et den Elepoch n'est autre que « den Ellenbogen », ancien nom de la « ville de Malmo ». Cette ville est actuellement en Suède, mais faisait alors partie de la monarchie norvégieno-danoise. Y.

La naine Nanette Stocker et le nain Jean Hauptmann (X, 358; XIX, 298). — Le corps de cette naine, si fameuse par toute l'Europe, se trouve enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Phillip, Birmingham (Angleterre), avec l'épitaphe suivante :

« In memory of Nanetta Stocker who departed this life may 4 :th. 1819, aged 39 years. The smallest woman ever in this kingdom, possessed of every accomplissement, only 33 inches high. A native of Austria. » Sam. Timmins.

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310, 398; XIII, 39, 80, 137, 176, 297, 338, 397, 556; XIV, 45; XV, 173, 398; XVI, 170, 363; XVII, 41, 74; XIX, 299). — La construction signalée par Dicastès ne constitue pas précisément un solécisme, encore moins un barbarisme. Les termes sont français et la construction de la phrase est correcte ; elle n'en est pas moins regrettable sous la plume de Sardou et de Dumas, académiciens. *Ne que* équivaut à *seulement*. Pour éviter la forme malsonnante : On n'*épouse pas que* sa femme, il faudrait, il est vrai, recourir à une circonlocution : ce *n'est pas seulement sa femme qu'on épouse*, et aujourd'hui l'on se préoccupe surtout d'aller vite. J'abonde parfaitement dans le sens de Dicastès : non seulement nos maîtres-écrivains doivent être corrects, mais ils doivent être agréables. Au lieu de : *Il ne s'agit pas que de vous*, Dumas pouvait bien dire : Il ne s'agit pas seulement de vous : c'était presque aussi court et moins rocailleux.

(Nimes.) Ch. L.

Armes de la famille Régis (XIV, 483; XIX, 300). — N'étant point encore Intermédiairiste en 1881, nous avons seulement appris, par la réponse tardive, la question intéressant les armes de la famille Régis, illustrée surtout par celui qui mérita le titre d'*apôtre du Velay et du Vivarais*.

Les armes énoncées par le collaborateur E. M. ne sont point complètes, les voilà exactement : « De gueules à l'aigle éployé et couronné d'or, cantonné de trois trèfles de même un en chef, deux en pointe. »

Vellavius.

Ant. a Salis. Deus possessio mea (XVI, 389, 443). — Le possesseur du livre en question n'était-il point un des membres de la famille calviniste suisse à laquelle appartenait le baron de Salis, décédé à Metz en 1880, laissant une collection très riche en ouvrages sur le protestantisme et la Lorraine ?

Quel a été le sort de cette importante bibliothèque ? Ce volume de controverse religieuse n'en proviendrait-il pas ? N'y aurait-il pas eu dans cette famille de Salis un membre portant le prénom d'Ant. (Antoine, sans doute)? Ve—us.

Etrangers qui ont écrit en français (XVI, 489, 561, 593, 625). — Voyez : Bibliographie des ouvrages français publiés

Digitized by Google

par des Russes, par Ghenady. Dresde, 1874, in-8, 89 pages. Connaît-on d'autres bibliographies sur le même sujet?

LA MAISON FORTE.

—

Quingey et Quincey (XVI, 709, 759; XIX, 301).— Il y avait à *Quingey*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Besançon (Doubs), un couvent de dominicains. Ceux-ci avaient d'autres maisons dans la province, entre autres à Besançon. Je doute fort que l'inquisiteur ait toujours été pris parmi les frères prêcheurs de *Quingey;* à un Franc-Comtois à décider si F. M. ne se trompe pas.

L'EX-CAR.

—

Marigny (XVII, 68, 146, 147). — La réponse que La Maison Forte a extraite de la *Biographie des hommes vivants*, t. I, p. 305 (Paris, Michaud, 1816-1819), eût été plus complète et surtout plus exacte, s'il s'était reporté à un Errata placé à la fin du tome III du même ouvrage, dans lequel les rédacteurs de la susdite Biographie se sont complétés et corrigés eux-mêmes.

Il y eût vu, en effet, que Charles-René-Louis, vicomte Bernard de Marigny, « n'a jamais commandé *le César;* ce vaisseau était monté, à l'affaire du 12 avril 1782, par un de ses frères, qui périt ce jour-là en sautant en l'air, après avoir eu les deux jambes emportées par un boulet. »

A mon tour, je demande les prénoms de cet autre Marigny, le lieu et la date de sa naissance; enfin, une notice biographique, si cela est possible.

SEREGRUS.

—

Lettres et documents inédits sur la Guimard (XVII, 165, 219, 398). — Dans le « Catalogue of the manuscripts... in the British Museum » (Lond., 1844, in-8°), t. II, p. 446, je rencontre trois articles relatifs à la maison de cette très aimable personne. L'un de ces trois articles est mentionné sous le titre de « A coloured Plan de la maison de Mlle Guimard ».

P. L.

—

Hospitalité de nuit (XVII, 166, 219). — Le docteur Rigby, dans ses « Letters from France... in 1789 » (Lond., 1880, in-8), raconte en détail sa visite à l'hôpital général de la Charité, à Dijon. Il ressort clairement de son récit que cet établissement possédait un service dont l'organisation est en tous points comparable à l'institution moderne de l'hospitalité de nuit.

P. L.

—

Les escarpolettes (XVII, 328; XIX, 303).— Il est dit, dans l'*Intermédiaire* du 25 mai 1886, que le jeu de l'escarpolette est très ancien, et que c'était un divertissement favori des Romains. Nos pères connaissaient aussi ce jeu, et lui avaient donné un nom très français et très pittoresque : la *brandele*. On le trouve dès le XIIe siècle employé dans le sens métaphorique de « situation critique, périlleuse », ex. :

Or sunt li XII per en malvaise *brandele*.
(*Roum. d'Alixandre*, p. 532, Michelant)

C'était aussi la roue de la fortune :

Il fut courroucié et dolent ;
Si devoit-il, quar bien veoit
Comme fortune le decepvoit
Et le mettoit en la *brandelle*.
(*Le libvre du bon Jehan*, 2106, Charrière.)

Au XVIe siècle, c'est un des mille jeux de Gargantua. Voir l'édition Burgaud et Rathery, t. I, 122. A cette époque apparaît *brandilloire*, mot qui n'a pas d'historique dans Littré :

« Quand il (le dauphin) a besoin de sommeil, il pousse son corps contremont jusques au-dessus de l'eau, et là se tournant le ventre dessus, se laisse aller à la renverse au fond, estant bersé de l'agitation de la mer, comme s'il estoit branslé en une *brandilloire*. » (Amyot, *Œuv. meslées de Plutarque*, 413vo, édit. 1574.)

Escarpolette vient plus tard, et, dans les exemples qui suivent, il est toujours expliqué par *brandelle :*

« Les masques dont usoient les anciens en leurs banquets ou en leurs *escarpoulettes* et *brandelles*. » (Pierre Le Loyer, *Hist. des spectres*, 104, édit. 1605.)

« La purgation par l'air se faisoit en des *escarpoulettes* ou *brandelles* qu'on pendoit au haut de quelque chesne, et y estoient brandelez et agitez en l'air ceux qui vouloient estre purgez, ou bien en leur place des masques faictes à leur similitude et semblance » (*Ibid.*, 865).

« Il (le Chinois) faict des prieres aux manes comme les Grecs et les Romains, et peint en une carte l'effigie de celuy qui est mort, et la pend au haut de la chambre, ou l'homme sera decedé en une forme d'*es-*

carpoulette ou *brandelle*, et agite souvent deça et de là l'image avec cordes attachees à l'escarpoulette, estimant que l'ame du deffunct ira plus tost au ciel par ceste agitation » (*Ibid.*, 550).

A. DELBOULLE.

—

L'origine des petits formats (XVIII 583,661).—D'après mes notes, le premier *in-quarto* serait de 1465, comme l'a dit Un Liseur (XVII, 661); l'*in-octavo* aurait été connu dès 1470, l'*in-douze* dès 1472, et Nicolas Jenson aurait édité, à Venise, en 1473, le plus ancien *in-trente-deux* (*Officium B. Mariæ Virginis*). On prétend, cependant, qu'Alde Manuce imagina le format *in-octavo* (Larousse, v° Format), et qu'il l'employa pour la première fois, en 1500, pour une édition des œuvres de Virgile (Maigne, v° Format).

ALPHONSE R.

—

Auguste de Châtillon (XVIII, 579, 662, 699, 716; XIX, 82, 111). — Un très beau portrait de petite fille, en pied, dans un paysage printanier, peint par lui, portant sa signature et datant de 1842 ou 1843, représente la petite-nièce du célèbre enseigne de vaisseau Edmond Richer, dont l'héroïsme est rappelé par la rue que M. Anatole de la Forge voulait débaptiser naguère en faveur de Victor Massé. Le modèle a épousé, en 1859, M. Souviron, actuellement secrétaire général du conseil municipal de Paris.

Quant au *Tambour-major*, c'est une chanson de café-concert assez médiocre, à peu près introuvable aujourd'hui et dont le refrain se termine par ces vers de mirliton :

Qu'il était beau, sans compliment,
Le tambour-major de mon régiment! (*Bis.*)

Elle a été écrite vers 1856, peut-être à la brasserie des Martyrs, où Châtillon rencontrait les frères Planquette, dont l'un était le frère de M. Robert Planquette. Celui-ci, à l'âge de seize ans à peine, a mis sur la chanson du *Tambour-major* une musique d'une allure vive et martiale, qu'il a intercalée depuis, croyons-nous, dans les *Voltigeurs de la 32e demi-brigade.*

E. DE P.

—

Moncrabeau (XIX, 12, 93, 123).—Avant la construction des arcades, en 1783, il y avait au Palais-Royal un arbre antique, où se réunissaient les nouvellistes du temps. La quantité de fausses nouvelles qui s'y débitait journellement lui fit donner le nom d'*arbre de Cracovie*, le peuple dénommant *craques* (du verbe craquer, — mentir) les gasconnades débitées par ces hâbleurs. Or, il existait à Moncrabeau une maison nommée l'*hôtel de Cracovie*, où les habitués ne se faisaient pas faute d'inviter les nouvellistes de Paris, et dont le maître, aubergiste et cafetier, était d'humeur plaisante et envoyait par passe-temps aux menteurs de sa connaissance des brevets de grands correcteurs de la vérité, de chevaliers de l'ordre des vérités altérées, etc.

Telle est, d'après Francisque Michel, l'origine de cette coutume, qui dura pendant une vingtaine d'années et qui me paraît spéciale à la petite ville de Moncrabeau. Il avait, du reste, précédemment existé dans le pays Messin un ordre des menteurs composé de chasseurs, qui juraient de ne jamais dire la vérité en fait de chasse; mais ces prétendues sociétés n'ont jamais rien eu de commun.

On peut voir, dans les *Sociétés badines* d'A. Dinaux (*verbis :* Menteur et Moncrabeau), les différents brevets délivrés par le jovial cafetier de Moncrabeau.

N'est-ce pas le cas de signaler le plus piquant des recueils de *Menteries*, « la nouvelle fabrique des excellents traits de vérité », par Philippe d'Alcrippe, seigneur de Neri en Verbos (de rien en paroles), sans oublier, toutefois, les « Aventures du baron de Munchhausen » ? A. D.

—

Taboëtius (XIX, 34, 147, 176). — Le *Mercure de France* de juin 1784 contient, aux pages 125-133, une lettre de l'abbé Tabouët, avocat, au sujet de la température de l'année 1784. L. D.

— En 1834, Vincent Tabouët, âgé d'environ vingt-cinq ans, fils de Jean-Baptiste, avocat à Paris, et de N... (madame veuve Merle), quittait la France pour se rendre aux Etats-Unis.

Il accompagnait une dame âgée, amie de sa famille, qui retournait à la Nouvelle-Orléans auprès de sa fille, madame d'Estréhan. Mais Vincent abandonnait bientôt cette protection tutélaire pour se rendre à *Saint-Louis*, sur le Mississipi, où il dut, changeant de nom, prendre celui de FRÉDÉRIC et tenter une grande entreprise commerciale.

Digitized by Google

Toutes les démarches faites depuis n'ont pu fixer sa famille sur son sort. Nos abonnés d'Amérique sont particulièrement sollicités pour fournir des indices, quelque faibles soient-ils, indiquer les moyens pratiques à employer, consulter les anciennes statistiques ou autres documents, dire quelles personnes seraient en mesure de donner des renseignements, etc., etc.

Frais de correspondance couverts, si on le demande.

(Saint-Désiré, Allier.) TABOUËT.

—

Une nuit de Paris (XIX, 161, 221, 241). — On peut lire dans le *Journal historique de Collé* une ode dramatique, intitulée *les Différents états*, composée de sept strophes; je cite la troisième, *le Général d'armée.*

Je suis le rival du tonnerre;
Je ne connais de Dieu que Mars.
Grands rois, faites toujours la guerre;
Mais sans pitié, mais sans égards;
Rappelez-vous cet apophthegme,
Qu'un grand prince dit avec flegme,
Au milieu du sang et des cris:
Au champ de bataille où nous sommes,
Que perdons-nous? Douze mille hommes?
Ce n'est qu'une nuit de Paris.

Le « grand prince » ne peut être que le grand Condé, quoi qu'en dise *Un vieux chercheur;* et, malgré les opinions contraires de deux historiens, membres de la famille des Bourbons, je pense, comme Michelet, que le mot est historique, l'attribution exacte. J. S.

—

Majuscules (XIX, 193, 247). — Nous prions M. Ego E.-G. de nous dire comment il écrirait, sur une feuille de catalogue, le titre des opéras cités par nous? Copierait-il le titre de la partition gravée, où la plupart des mots sont en majuscules? Le rectifierait-il d'après la règle générale reproduite par lui dans l'*Intermédiaire?* L.

—

Sparte (XIX, 194, 248, 276, 310, 334). — Malgré mon désir de clore une polémique que je croyais épuisée, je me vois forcé par l'insistance de M. C. de serrer de plus près les deux textes (les seuls) sur lesquels il fonde et maintient son opinion. Je ne m'arrêterai guère au premier: « A « Salamine, Eurybiade commandait la « flotte, *à cause de la* DIGNITÉ *de Sparte* », dit Plutarque. Distinguons, s'il vous plaît. Ce n'est pas Plutarque qui a écrit cela, mais Amyot. Le cas est bien différent. Je lis dans Plutarque: διὰ τὸ τῆς Σπάρτης ἀξίωμα. Traduisez ἀξίωμα, non par *dignité*, qui ici ne veut rien dire, mais par *crédit, mérite, considération* (ce qui est le vrai sens), et l'hommage rendu par les confédérés à la puissance des conquérants de la Messénie, et à la gloire encore retentissante des héros des Thermopyles, s'expliquera facilement. — Xénophon est plus net: « Que Chrysophore commande « le front, *puisqu'il est Lacédémonien* « (ἐπειδὴ καὶ Λακεδαιμόνιός ἐστι). » Ici, pourtant, il y aurait plusieurs remarques à faire. La première est que le contingent grec à la solde de Cyrus avait été recruté par le Lacédémonien Cléarque (*Anab.* I, 2); que Cléarque était resté le plus influent des chefs mercenaires, et qu'après sa mort tragique, il était tout naturel que les Lacédémoniens exigeassent que son successeur fût aussi de leur nation. C'est ce que Xénophon lui-même fait entendre un peu plus loin (VI, 1), lorsque les Grecs, se ravisant, lui offrirent le commandement suprême: « Compagnons, leur dit« il, je suis heureux de l'honneur que « vous me faites; .... toutefois, le « commandement que vous me déférez, « lorsqu'il y a ici un homme de Lacédé« mone, ne saurait être profitable, à ce « qu'il me semble, ni à vous ni à moi; *car* « *ces gens-là vous refuseraient leur con*« *cours en cas de besoin, et, en ce qui me* « *concerne, je ne me croirais nullement* « *en sûreté.* » L'argument n'était pas à dédaigner, et il est clair qu'ici, comme partout, il s'agit d'une raison d'utilité, et non d'un droit primordial. — En outre, il ne faut pas oublier que Xénophon affirme en toute occasion sa partialité en faveur de Sparte, et que, par décret du peuple, au retour de son expédition, il fut banni d'Athènes pour cause de trahison. On sait même qu'il poussa le défaut de patriotisme jusqu'à combattre les Athéniens à Coronée dans les rangs, si ce n'est à la tête, de leurs éternels rivaux. — Je n'ajouterai qu'un mot à cette note déjà trop longue, c'est qu'au cours de la guerre messénienne, les Lacédémoniens, un moment découragés, ayant consulté l'oracle de Delphes, reçurent pour réponse: qu'ils ne triompheraient de leurs adversaires que lorsqu'ils seraient commandés par un général athénien. C'est à cette occasion que les Athéniens leur envoyèrent, par dérision, le poète Tyrtée. — Que conclure de ceci, sinon que la légende des Héra-

Digitized by Google

clides, invoquée par M. C., n'a rien à voir dans cette affaire, et que le droit « sacré » de Sparte était méconnu des dieux aussi bien que des simples mortels.

JOC'H D'INDRET.

— La pique de l'hoplite spartiate était longue d'environ six pieds; celle de l'hoplite athénien fut allongée à la taille de sept ou huit pieds par Iphicrate. On comprend qu'un homme fort et bien exercé puisse manier une pique de ces dimensions avec la main droite, se servant de la main gauche pour parer les coups de l'ennemi avec le bouclier.

Mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'on puisse manier d'une seule main la sarisse macédonienne, pique de seize pieds.

Comment concilier le maniement du bouclier avec celui de cette pique démésurément longue? C'est un problème que je n'ai jamais pu résoudre.

Je fais appel aux lumières et à la complaisance de MM. Joc'h d'Indret et C., les remerciant d'avance.

RENÉ DE SEMALLÉ.

—

Le Triomphe de la mort (XIX, 197, 251, 311). — Les ouvrages suivants fourniront à M. Noël des renseignements sur ce qu'il désire :

Essai historique, philosophique sur les danses des morts, par E. H. Langlois. Rouen, 1851. 2 vol. gr. in-8.

La Danse des morts, dissertations et recherches historiques, par J. G. Kastner. Paris, 1852. 1 vol. gr. in-4. J. S.

—

La cloche de N.-D. de Bermont (XIX, 195, 277). — Je partage absolument la manière de voir de M. Herbert l'Escrivain. Suivant moi, il y a en réalité *Ave Maria gracia plea*, ou quelque chose d'analogue, et un surmoulage, par un ouvrier ignorant, aura donné lieu à l'inscription actuelle. Y.

—

Coupard (XIX, 227). — Je ne sais rien de Coupard, et ne crois même pas qu'il figure dans la Biographie moderne de Breslau (voir XVIII, 274) ou de Leipzig. Ce qui résulte d'une autre biographie conventionnelle (Paris, 1816), c'est que Couppé reprit sa place après le 9 thermidor. Y.

—

Livres écrits en prison (XIX, 230, 284, 313, 336). — Pendant sa captivité à la Haye, le Périgourdin Gabriel Brémond a traduit de l'espagnol l'*Histoire de l'admirable don Guzman d'Alfarache*, dont Matheo Aleman était l'auteur, que l'auteur de *la Pucelle* avait déjà mise en français, et dont le Sage devait donner une version nouvelle, « purgée des moralités superflues ».

Ce roman est assez gai; Brémond y ajouta plusieurs épisodes et ne négligea aucune occasion d'éreinter les gens de justice, avec lesquels il avait eu souvent maille à partir.

J'ai donné sur le traducteur et son œuvre quelques renseignements, que je crois intéressants, dans le numéro de juillet-août 1885 du *Bulletin du Bibliophile* de Techener, article dont j'ai fait un tirage à part (in-8 de 32 p.).

Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES.

— J'avoue, mon cher confrère Ego E.-G., n'avoir point consulté ni Vigneul-Marville, ni Ludovic Lalanne, ni d'Israëli; mais je savais ce qu'en avait dit Voltaire, qui, lui, n'a point confondu le *Compte rendu des jésuites* avec le *Mémoire justificatif* de la Chalotais. Il est évident que nous devons à Voltaire, auquel les autres l'ont emprunté, le détail du *cure-dents;* et Voltaire l'avait pris dans un factum de la Chalotais, que je ne puis en ce moment retrouver. En ceci, je sacrifie toujours à ma pensée première, qui est de maintenir notre feuille en bonne renommée d'exactitude.

LE ROSEAU.

—

Le suffrage universel est la plus grande mystification du siècle (XIX, 257, 316, 338). — C'est M. de Genoude qui fut le promoteur du suffrage universel; il ne cessa de le demander direct et sans restriction dans la *Gazette de France*, portant pour épigraphe *Tout pour le peuple et par le peuple*, tandis que l'opposition républicaine se contentait de demi-mesures. Au printemps de 1846, M. de Genoude réussit à provoquer à Paris la réunion d'un congrès de la droite, où toute la presse légitimiste de province envoya des délégués. Je me trouvai de ce nombre. M. de Genoude, si maltraité par M. de Pontmartin dans la dernière partie de ses *Mémoires*, était alors déjà prêtre. Il avait reçu les ordres après la mort de sa femme. Je le vois encore : de taille moyenne, le

Digitized by Google

teint jaunâtre et huileux, le nez pointu, le menton décidé, parlant avec une grande facilité et un air de profonde conviction. Son second était le marquis de la Rochejaquelein, assez petit, à forte encolure, un bonnet de velours vert sur la tête, mélange de tribun et de marquis, s'exprimant avec assurance et verve, voulant évidemment rappeler Mirabeau, et tenant fort, malgré l'apparence d'idées démocratiques, à ce qu'on n'oubliât pas sa qualité. C'était dans son hôtel, près de l'Arc de l'Etoile qu'avaient lieu les principales réunions; d'autres se tenaient rue de Verneuil. Quelle Babel que ces séances auxquelles j'assistais fidèlement et avec grand intérêt! Il y avait là en présence le parti de la *Gazette de France* et celui de la *Quotidienne*. Les deux chefs: Genoude d'un côté, Laurentie de l'autre, avaient leurs grands vassaux de la presse provinciale. Les deux directeurs des journaux opposés prenaient fréquemment la parole; les autres orateurs étaient la Rochejaquelein, Lourdoueix, Berryer, Larcy, Ed. Walsh, rédacteur en chef de la *Mode*, Alfred Nettement, le baron de Planhal. Celui-ci avait infiniment de verve et de causticité. C'est lui qui, scandalisé par quelques croix d'honneur mal placées, fit cette épigramme assez piquante:

L'histoire nous dit qu'autrefois
On pendait les voleurs aux croix;
Aujourd'hui les temps sont meilleurs
Et l'on pend les croix aux voleurs.

Dans ces séances du congrès, on se disait souvent des choses fort aigres; enfin on finit par se mettre d'accord, par adopter le programme du suffrage universel direct, qui fut signé de tous les membres du congrès. Les représentants des journaux de province s'engagèrent à propager cette revendication dans leurs feuilles, et regagnèrent chacun son chef-lieu, un peu étonnés de tout le chemin que, dans quinze jours, ils avaient fait en politique.

Avant de se séparer, tous les membres du congrès se rendirent en corps au numéro 12 de la rue du Bac et eurent l'honneur de défiler, comme devant un roi, devant Chateaubriand, qui, debout et la main appuyée sur un bureau, les reçut d'un air passablement hautain. Pour ma part, je fais mon *mea culpa* d'avoir si peu que ce soit contribué à donner à la France le suffrage universel.

POGGIARIDO.

La chasse fantastique (XIX, 258, 318, 339). — Génin, dans ses *Variations du langage français*, raconte qu'à la fin du XVe siècle, Hellequin, dont l'origine allait s'effaçant à mesure qu'il grandissait en réputation, Hellequin est devenu Charles V ou Charles-Quint, roi de France.

La Chronique de Normandie, imprimée à Rouen en 1487, rapporte « comme le « roy Charles le Quint, jadis roy de « France, et ses gens avec lui s'aparurent « après leur mort au duc Richard sans « Paour. »

Le chapitre est trop long pour être mis ici dans son entier; en voici le début, qui suffira pour notre propos: « Une aultre « moult merveilleuse aventure advint au « duc Richard sans Paour. Vray est qu'il « estoit en son chasteau de Moulineaux sur « Saine, et une fois ainsy, comme il se aloit « esbattre après souper au bois, luy et ses « gens ouyrent une merveilleuse noise et « horrible de grant multitude de gens qui « estoient ensemble ce leur sembloit; laquelle noise s'approchoit toujours d'eux; « et si comme le duc et ses gens ouyrent « la noise s'approcher, ils se resconserent « delez ung arbre, et là le duc Richard « envoya de ses gens espier que c'estoit; « et lors ung des escuïers au duc vit que « ceux qui faisoient celle noise s'estoient « arrestez dessoubs ung arbre, et commença à regarder leur manière de faire « et leur gouvernement, et vit que c'estoit ung roi qui avoit avec luy grant « compagnie de toutes gens et les apeloit-« on la Mesgnie Hennequin en commun « langage, mais c'étoit la Mesgnie Charles « Quint, qui fut jadis roy de France. »

P. c. c.: CHOISEUL.

— Que Poggiarido ajoute à sa liste l'épisode de la chasse fantastique, dans la légende du Beau Pécopin, qu'il trouvera dans *le Rhin*, de Victor Hugo, lettre XXI, chapitre 11. A. X.

Pæan (XIX, 261, 343). — Ce mot, d'après le Dictionnaire classique de l'antiquité de M. N. Bouillet, était le surnom que l'on donnait à Apollon; il venait de l'hymne que l'on chantait en mémoire de la victoire que ce dieu avait remportée sur le serpent Python.

Cet hymne, qui portait aussi le nom de Pæan, finissait par cette exclamation: « Io Pæan », espèce de refrain qui, dit-on, signifiait: Lance tes flèches, Apollon!

Digitized by Google

Dans tous les cas, l'origine de ce mot doit être très ancienne, car déjà, pendant le sac de Thèbes par les Argiens, 1197 ans avant notre ère, les Hellènes chantaient le païan (*sic*) dans les rues (*la Grèce*, par Marius Fontane). CHOISEUL.

— L'auteur de la question relative au Pæan trouvera, j'imagine, à satisfaire sa curiosité en consultant l'*Histoire et la théorie de la musique dans l'antiquité*, de F. A. Gevaert. L.

—

Étienne d'Etampes (XIX, 262).—Moréri, dans sa Chronologie des cardinaux, cite Thibaut d'Étampes, *Anglais*, comme cardinal-prêtre de la création de Nicolas IV. Il semble donc que Moréri ait par erreur mis Thibaut au lieu d'Étienne. — En partant de là, on trouve un seul prélat anglais qui puisse répondre au signalement donné, c'est Étienne de Berkstead, évêque de Chichester de 1262 à 1287, époque à laquelle il serait mort. — Tout cela peut parfaitement s'allier.

Étienne (Fitz-Tybolt?) aura été originaire d'Étampes, et désigné par les Anglais par le nom de son fief anglais (Berkstead). — A Rome on l'aura appelé Stephanus Theobaldi, ou le cardinal d'Étampes.

Il n'y a qu'une difficulté : c'est que Nicolas IV n'a pas fait de cardinaux avant 1288; mais il doit y avoir là une simple erreur de chronologie. Y.

—

Le dessinateur Mussard (XIX, 263, 344). — La famille existe encore, à Genève, en la personne de M. Henri Mussard, aux Eaux-Vives, près Genève. R.

—

Le dessinateur Vernier (XIX, 264). — Notre collaborateur J. D. obtiendrait probablement des renseignements sur le caricaturiste Ch. Vernier en se mettant en rapport avec la maison Philipon, pour laquelle il a beaucoup travaillé. On en aurait peut-être aussi par M. Charles Jacque, de qui il pourrait bien avoir été l'élève, ou réciproquement. Les pioupious courtisant des bonnes dans les jardins publics ont des rapports avec les scènes de caserne que M. Ch. Jacque donna aussi au *Charivari*.

Nous eussions été bien surpris, dans le temps, qu'on évoquât à son propos la comparaison avec Daumier, dont l'œuvre est si colorée, si mouvementée, si précise dans son observation! M'adressant, il y a une quinzaine d'années, une épreuve tirée à quelques exemplaires d'après une œuvre d'Eugène Delacroix, l'excellent lithographe et peintre de marine, Emile Vernier, ajoutait, d'une plume rageuse, après la signature, cette objurgation caractéristique : « Pas *Charles* surtout! »

URSUS.

—

Peut, peute (XIX, 289). — Sens, origine, étymologie? Questions déjà posées par notre collaborateur Vingt (XIV, 355) et presque résolues dans la question même; mais les réponses nombreuses et concluantes produites au cours de la même année (XIV, 411, 440, 469, 688) ne laissent rien à désirer, en rattachant *peut*, *peute*, dans le sens de laid, sale, puant, mauvais, aux formes latines *putis*, *putidus*, d'où pute, putois, putride, etc., et la variante *peut*, usitée surtout en Lorraine et dans les Bourgognes, le Morvan.

On renvoie donc le demandeur aux articles cités ci-dessus du volume de 1881, sous la rubrique *A peute chatte, jolis mirons*.

(Nimes,) CH. L.

— L'étymologie est, je crois, facile à trouver. Elle tient tout entière dans un vieux mot français que rappelle le nom bizarre d'une de nos non moins vieilles rues parisiennes, la rue du Petit-Musc, c'est-à-dire PUTE *y musse*.

PAUL D'ESTRÉE.

—

Le poids du jour (XIX, 290). — C'est une expression très fréquemment employée dans le style ecclésiastique, et qui a son origine dans ce texte de l'Evangile de saint Matthieu, XX, 12 : *Hi novissimi una hora fecerunt, et pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei et æstus : ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, et vous les rendez égaux à nous, qui avons porté* le poids du jour *et de la chaleur*. Cette locution désigne donc l'homme qui se dépense, qui travaille, qui est sur la brèche, etc. LIBER.

—

La Jaille (XIX, 291). — *Lorette d'Anjou*, mariée à *Tristan IV de la Jaille*, dès avant 1400, était dame de la Roche-Talbot. Elle mourut en 1,42, laissant à son fils, Bertrand de la Jaille, la seigneurie de la Roche-Talbot. Lorette d'Anjou était

Digitized by Google

fille de *Pierre II d'Anjou*, époux de *Jeanne de Muscon*, qu'il avait épousée vers 1380, et petite-fille de *Robert d'Anjou*, mari, en premières noces, de *N... de Mathefelon*, et, en secondes noces, d'*Eléonore de Maillé*, veuve de *Tristan de la Jaille*. Ce Robert d'Anjou, seigneur de la Roche-Talbot, était lui-même fils de *Macé d'Anjou*, marié vers 1320 à *Lorette Morin de Loudun*. Ces d'Anjou descendaient d'un bâtard de la maison d'Anjou. Ils s'armaient : *d'azur à la bande d'or*. *Pierre de la Jaille*, seigneur de la Jaille en Loudun, de 1482 à 1514, dont la femme nous est inconnue, eut pour successeur *Gilles de la Jaille*, seigneur du lieu, en 1528. On croit qu'il était le frère d'Aymar de la Jaille, seigneur de la Roche-Ramée, qui vivait de 1504 à 1518. Ces la Jaille de Loudun, qui avaient été très nombreux, étaient une branche détachée des la Jaille de Château-du-Loir. Ils étaient éteints à la fin du XVIe siècle. C'est Pierre de la Jaille, seigneur de la Roche-Talbot, mort sans enfants, qui avait épousé Isabeau de Beauvau (ms. de la collection Thorode, bibl. d'Angers, au mot *Anjou*. — Arch. de Maine-et-Loire, titres de famille, Anjou, notes du feudiste Audouys. — Notes généalogiques sur les la Jaille).

ANDRÉ JOUBERT.

—

M. de la Roche-Posay et M. le duc d'Aumale (XIX, 291). — Certes, ce fut un terrible homme qu'Henry-Loye de Chassaigner de la Roche-Pozay, évêque de Poitiers, un de ces prélats belliqueux du bon vieux temps, qui montaient à l'assaut, le casque en tête et l'épée au poing. Il faut lire dans le *Mercure français* (année 1614) le récit de la lutte héroïque de cet évêque batailleur contre les partisans du prince de Condé, qu'il haïssait cordialement.

L'auteur anonyme de la relation insérée dans le *Mercure français* donne à ce conflit le nom, bien connu d'ailleurs, de *Tumulte de Poitiers*, et raconte que la ville fut couverte de barricades du 22 au 27 juin 1614.

Les ecclésiastiques se trouvaient en grand nombre, à Poitiers, et jouissaient du privilège d'élire les capitaines de la milice bourgeoise de cette vieille cité. Il n'est donc pas extraordinaire que la ville se soit levée tout entière à la voix de son évêque pour secouer le joug du prince de Condé. Le gouverneur, nommé par la reine régente, dut quitter Poitiers au plus vite ; le procureur du roi fut même blessé dans la bagarre, et les amis du prince furent cruellement molestés. Celui-ci, qui s'était rapproché de la ville pour leur prêter main-forte, jugea plus prudent de s'arrêter en chemin. Par contre, il écrivit à la reine lettres sur lettres, une entre autres, celle du 11 juillet 1614, où il se plaint amèrement, non seulement des procédés outrageants de la Roche-Posay à son égard, mais encore de la révolte de ce prélat contre l'autorité royale : « Le diable, s'écrie-t-il, n'est pas si meschant que ledit « évesque... Je vous prie de me croire *ir-* « *réconciliable* avec lui... » Le mot, comme on voit, ne date pas d'hier.

Cette lettre, adressée de Lusignan à la reine, est fort explicite, d'un style très vif et très pittoresque ; elle abonde en curieux renseignements sur cette petite révolution poitevine. Elle n'est pas signalée dans le *Mercure français* : je la crois inédite ; et si elle peut intéresser « le Vieux Chercheur », je me ferai un plaisir de lui en transcrire la copie.

PAUL D'ESTRÉE.

— On trouvera, dans les Mémoires du père Rapin, de nombreux et curieux détails sur le caractère de ce prélat, qui favorisa Saint-Cyran. Mgr Ricard, dans son livre sur les *Premiers Jansénistes*, a mis en scène ces documents, qui donnent pleine raison à M. le duc d'Aumale. CIO.

—

Le père ou le fils? (XIX, 291.) — On peut consulter utilement sur la généalogie des Lassay, à côté des travaux cités par M. O'Realy, l'ouvrage de M. le baron de Condé, *Histoire d'un vieux château de France, le château de Montataire*, Paris, Société bibliographique, 1884, in-8, dans lequel se trouve une histoire fort détaillée des Madaillan de Lassay qui furent seigneurs de Montataire.

ANTONIN DE LACALM.

—

Le 19 novembre 1834 (XIX, 292). — Cette date se rapporte à la comédie de *Pinto ou la Journée d'une conspiration*, par Népomucène Lemercier, représentée au Théâtre-Français pour la première fois en germinal an VIII et reprise, après un intervalle de trente ans, le 19 novembre 1834 à la Porte-Saint-Martin.

Voici le sujet de cette pièce qui n'eut aucun succès à la première représentation : Le duc de Bragance monte sur le trône de

Digitized by Google

Portugal à la suite d'une conspiration ourdie par son secrétaire Pinto. Laissons à présent la parole au chroniqueur dramatique du *Charivari* (21 novembre 1834, n° 322). « Le public se croyait hier à la première représentation de cette pièce originale tant le fond de l'œuvre est jeune et vivace, tant la forme semble contemporaine. *Pinto* n'a pas vieilli. S'il a paru un anachronisme, c'est la première fois qu'il fut représenté. Certes alors, il devança de beaucoup l'époque qui le vit naître. Certes le théâtre français n'était pas habitué alors à entendre parler des rois en prose. Mais aujourd'hui, *Pinto* se retrouve dans son temps, devant son vrai public, avec son véritable acteur, jeune et révolutionnaire comme lui-même. Le laurier n'a pas reverdi autour des tempes blanchies de Lemercier, c'est un laurier fraîchement cueilli d'hier. Remercions donc Bocage d'avoir eu l'heureuse idée de remettre à la scène ce premier essai de liberté et de vérité théâtrales. Lui seul pouvait nous faire comprendre toute la nouveauté, l'énergie et la hardiesse du rôle de Pinto. Pinto, c'est l'homme du peuple prenant possession de la scène, comme il a pris possession du gouvernement; mis sur le théâtre par Lemercier, à la hauteur où 89 l'a placé dans la politique; Pinto, c'est Figaro, mais Figaro politique, qui ne se contente plus de chanter, qui agit, qui ne manie plus la lancette, mais une épée. C'est ainsi que Bocage a révélé ce personnage... »

Nous trouvons dans ce même numéro du *Charivari* le récit des manifestations qui se produisirent dans la salle le premier soir de la reprise de cette comédie.

« Lorsque Pinto, l'homme révolutionnaire, dit au moment d'engager l'action: « Ne vais-je pas détruire une tyrannie pour la remplacer par une autre?... Eh bien, d'autres briseront après moi la tyrannie nouvelle », toute la salle retentit de bravos.

Lorsque, la révolution opérée, Pinto dit : « Ces gens-là que j'ai faits roi et grands seigneurs ne me reconnaîtront plus dans trois mois », les applaudissements ont redoublé.

Lorsque Pinto a crié : « Amnistie! amnistie! » les bravos ont éclaté de toutes parts.

Lorsque Pinto, s'insurgeant contre la domination de Philippe d'Espagne, a dit : « A bas Philippe! » ç'a été d'interminables *bis* et de longs trépignements, on eût dit un soulèvement. O suffrage unanime! » C'est la date de cette soirée du 19 novembre 1834, qui fut mémorable pour l'auteur et l'acteur, que Lemercier rappela dans sa dédicace à Bocage en lui adressant un exemplaire de ses *Comédies historiques*.

UN LISEUR.

—

Rouget de l'Isle et la Marseillaise (XIX, 293). — L'*Intermédiaire* s'est assez occupé déjà de la Marseillaise et de son auteur, sans que ses collaborateurs eussent encore besoin de réveiller ses échos endormis, au risque d'en assourdir de nouveau le tympan de ses lecteurs. C'est pourquoi nous nous serions abstenu de participer au débat qui s'agite si, par le simple examen du long réquisitoire de M. Arthur Loth et des récentes communications faites sur le même sujet par un savant islandais, M. Vigfusson (voir l'*Intermédiaire* du 10 février dernier), on n'était frappé, malgré soi, de l'étrange coïncidence des critiques, disons mieux, des attaques de l'un et de l'autre. Chez celui-ci et celui-là, c'est l'*Esther* qui sert de prétexte, avec cette différence que le premier jette un déni à l'inspiration musicale du *Tyrtée*, qui embrasa la France, tandis que le savant étranger (on voit que c'est du Nord que nous vient la lumière!) décoche des traits timides sur son œuvre poétique. Le tour de force est ingénieux pour ce qui touche à la rythmique de Racine, mais combien plus nous le trouvons audacieux et injuste quand il s'agit, comme M. Arthur Loth, de battre en brèche le génie musical, la fièvre patriotique de Rouget de l'Isle pour en faire profiter un maître de chapelle, sous prétexte qu'un oratorio qu'il composa, en 1787, sur des fragments choraux pour l'*Esther*, de Racine, porte la trace apparente d'une parenté musicale avec le *Chant de guerre de l'armée du Rhin*. Qui se serait douté jusqu'ici, après les tentatives avortées de Castil-Blaze et de Fétis, que Racine, le tendre Racine devait être l'inspirateur de Rouget de l'Isle et le génie patriotique de la Révolution? Comment s'expliquer, en outre, que Lucien Grisons, l'auteur du fameux oratorio qu'on exhume, après un siècle, soit resté muet jusqu'à sa mort (survenue en 1815) sans revendiquer à son profit une œuvre musicale, qui faisait, à grand bruit, le tour de la France et de l'Europe, en illustrant le nom de Rouget de l'Isle? Il y a dans ce mutisme une preuve frappante qu'il n'avait rien à revendiquer contre lui et qu'il n'y a pas plus de plagiat de ce côté que dans son

Digitized by Google

œuvre poétique. Alors, comme aujourd'hui, la Révolution avait trop d'ennemis dans les sacristies et les châteaux pour qu'ils eussent négligé cette occasion de démolir l'une de ses plus précieuses idoles. Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, l'opinion est formée depuis longtemps, et toutes les sourdes menées de cette audacieuse conspiration ne réussiront pas à détruire la juste renommée de Rouget de l'Isle. Il faudrait détruire, pour cela, la lettre impérissable de Louise Dietrich, née Ochs, écrite de Strasbourg en mai 92, et la note historique gravée par Rouget de l'Isle, en tête de la Marseillais, dans ses *Cinquante chants français*.

Ego E.-G.

— M. Loth croit la Marseillaise d'origine artésienne ; d'autres, et depuis longtemps, ont prouvé qu'elle était d'origine allemande. L'organiste Fridolin Hamma, actuellement directeur du magasin central de musique à Stuttgart, découvrit en 1861, à Meersburg (sur le lac de Constance), le manuscrit des messes solennelles de Holtzmann, maître de chapelle de l'électeur palatin, entre 1770 et 1790 ; le *Credo* de la quatrième *missa solemnis* était la reproduction textuelle de la mélodie de la Marseillaise. Hamma rendit compte de sa découverte dans un journal illustré paraissant à Leipzig, mais il ne donna pas la copie du susdit *Credo*. Il est facile à M. Loth de retrouver le manuscrit et de démentir ou de confirmer les allégations de l'organiste wurtembergeois. La conclusion serait que la mélodie de la Marseillaise est un motif religieux, différemment interprété par les musiciens du XVIII[e] siècle, emprunté à ceux-ci par Rouget de Lisle qui n'était ni musicien, ni poète.

L. P.

— Pendant que M. Arthur Loth démontre que la musique de la *Marseillaise* est de l'abbé Grisons, le savant bibliothécaire de la ville de Lyon, M. Aimé Vingtrinier, vient de prouver incidemment, dans une très curieuse brochure, qu'un des couplets de l'hymne national où brille le plus la flamme de l'inspiration, est l'œuvre d'un autre abbé. Comme on le disait, l'autre jour, dans la *chronique* de la *Revue critique*, les *purs* ne seront-ils pas impressionnés par de telles révélations et ne déclareront-ils pas que le chant patriotique est bien fâcheusement *entaché de cléricalisme ?*

Un vieux chercheur.

— Les similitudes relevées entre la mélodie qui se trouve dans l'*Esther* et la mélodie de la *Marseillaise* sont assurément étranges, mais elles ne constituent pas entre les deux œuvres une ressemblance telle que l'on puisse conclure directement au plagiat. Il eût fallu prouver que Rouget de l'Isle a eu connaissance de l'*Esther* de Grisons. Or, sur ce point capital, M. Arthur Loth et M. Vervoitte n'ont pu fournir aucune indication précise, ni recueillir de preuve sérieuse. Rouget de l'Isle a-t-il fait un séjour à Saint-Omer et a-t-il eu l'occasion d'y entendre l'*Esther ?* Voilà ce qu'il s'agirait d'établir. Mais jusqu'ici, malgré les patientes recherches, on n'a pu découvrir aucun document à ce sujet.

M. Arthur Loth ne peut davantage établir la date exacte de la partition de Grisons. Il y a de bonnes raisons de la croire antérieure à la Révolution, Grisons ayant cessé d'être maître de chapelle de la cathédrale en 1787. Mais c'est tout. Il n'est même pas certain que l'*Esther* ait jamais été exécutée en public. Comment Rouget de l'Isle aurait-il connu cette partition ; où, dans quelles circonstances l'a-t-il lue ? C'est ce qu'on ne nous dit pas. Or, comment admettre qu'il se soit souvenu d'un motif, à trois ou quatre années de distance, sans avoir vu de près la partition, ou tout au moins sans l'avoir entendue plusieurs fois ? Il y a là, dans les documents nouveaux recueillis par M. Vervoitte, une lacune regrettable, qui empêche toute conclusion définitive.

Une autre objection se présente. Il est certain que l'auteur de la cantate d'*Esther*, que Grisons lui-même a fait plusieurs fois exécuter à Saint-Omer l'hymne révolutionnaire. Comment ne s'est-il pas aperçu du plagiat ? Comment n'a-t-il pas revendiqué la paternité de l'air ?

On dit que Grisons n'a pas osé, qu'il eût risqué sa tête en le faisant. Soit ! Cette raison est plausible pendant la Terreur. Mais après ! Grisons ne mourut qu'en 1815. On a pu recueillir des renseignements nombreux et précis sur la fin de sa carrière. Des personnes qui l'ont connu ont été interrogées. Devant aucune d'elles, Grisons n'a protesté contre l'attribution de la *Marseillaise* à Rouget. On a des lettres de Grisons, des lettres de personnes qui furent en relation avec lui ; nulle part il n'est fait même une allusion indirecte à la *Marseillaise*.

Ce fait seul détruit toute la légende que

Digitized by Google

le chanoine Vervoitte et M. Arthur Loth ont essayé d'établir. Jamais un auteur, si modeste et si patient qu'il soit, ne s'est laissé prendre son bien avec une aussi complète résignation. Il serait étrange que pas un contemporain n'eût entendu même une doléance discrète de Grisons, s'il y avait eu une seule plainte de lui au sujet de Rouget. Ainsi l'argumentation des adversaires de Rouget manque de base. Il reste de leurs curieuses recherches un fait simplement intéressant : l'analogie de l'hymne révolutionnaire et de la cantate sacrée. Les rencontres de ce genre ne sont pas une exception dans l'art musical. Grisons et Rouget n'ont été ni l'un ni l'autre de grands musiciens, originaux et personnels. Leurs formules mélodiques sont empruntées aux œuvres des maîtres de l'époque. Musicalement, l'air de la *Marseillaise* ne se distingue en rien des airs populaires du temps. Les circonstances ont fait pour sa célébrité autant que sa valeur intrinsèque. Le poème n'est pas un chef-d'œuvre poétique. Il est plein de chevilles et de formules emphatiques et redondantes dans le style de l'époque.

C'est cette banalité qui a assuré la rapide popularité de l'air des Marseillais. Musique et paroles exprimaient si parfaitement la moyenne des sentiments du moment que tout le monde a pu retenir facilement l'une et l'autre.

Laissons donc à Rouget de l'Isle ce qui a été de tout temps considéré comme son seul titre de gloire !

(*Guide musical de Bruxelles.*) F. D.

—

Les historiographes de France (XIX, 294). — La charge avec pension sur le trésor remonte à Charles IX. M. Chéruel, dans son *Dictionnaire Hist. des institutions, mœurs et coutumes de la France*, Paris, Hachette, 1855, t. Ier, p. 547-48, donne, d'après Sainte-Palaye, la liste de tous les historiographes jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Il indique à la suite ceux du XVIIIe siècle : le père Daniel, Voltaire, Duclos, Moreau, Gaultier de Sibert, Schœpfflin, Grandidier. UN LISEUR.

— La liste des historiographes de France n'a jamais été complètement donnée. M. Jules Desnoyers (de l'Institut) avait promis de publier un travail d'ensemble sur les historiographes de France en titre d'office. Il est fort à craindre que le savant académicien ne puisse tenir sa parole. J'indiquerai à M. R. A. un manuscrit de la Bibliothèque nationale où j'ai jadis recueilli de curieux renseignements : ce manuscrit (fonds français, n° 14027) est intitulé : *Recherches sur les auteurs qui ont écrit de l'histoire de France par commission des princes sous le règne de qui ils vivaient.* UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Famille de Gonzague (XIX, 294). — Le personnage désigné par Ferraris sous le nom de prince Alexandre de Gonzague était un aventurier dont le nom a retenti pendant plus d'un demi-siècle dans les chancelleries et devant les tribunaux de toute l'Europe. C'était un ancien sous-officier de l'armée russe, qui s'était improvisé prince de Gonzague et avait même, dans le but d'établir sa généalogie, falsifié une page des *Familles italiennes* de Litta dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. Il avait ressuscité à son profit les ordres de la Rédemption, du Mérite et du Dévouement, dont on trouve encore les bijoux, et s'était fait décerner par un prétendu chapitre, vers 1847, le titre de grand maître des ordres des Quatre Empereurs et du Lion de Holstein. Expulsé tour à tour de Russie, de France et de Prusse, après avoir subi plusieurs condamnations, il s'était retiré en Angleterre, où il est mort vers 1869. Il était né en 1799. On trouve sur lui une notice étendue dans le dictionnaire Littré, v° *Gonzague*. La maison de Gonzague est éteinte depuis plus d'un siècle.

L'ouvrage de Ferraris contenant l'histoire de la maison de Gonzague n'est, du reste, qu'un roman pour toute la seconde partie relative à la vie d'Alexandre de Gonzague et pour la partie généalogique relative à sa branche.

L'histoire des procès d'Al. de Gonzague se trouve dans la *Gazette des tribunaux*, etc. ANTONIN DE LACALM.

—

Une imprimerie « hydraulique » en 1844 (XIX, 295). — A toute époque on a eu, chez nous, du goût pour le plumet. MM. Giroux et Viala n'ont pas échappé à ce travers national. Pour distinguer leur imprimerie des autres, ils la qualifiaient d'*hydraulique, ad pompam*, puisque leurs procédés ne différaient en aucune façon des procédés industriels de leurs confrères, et que, par parenthèse, ils ne les ont pas conduits à la fortune. Leur établissement, il est

Digitized by Google

vrai, longeait la Marne, mais l'eau de cette rivière n'a jamais servi qu'à tremper leur *papier*, et, de même que leurs confrères, c'est à la vapeur qu'ils demandaient leur force motrice. Peut-être, après tout, que l'enseigne « *hydraulique* » visait les éditeurs, et voulait seulement dire « bon marché ». Je ne sache pas, d'ailleurs, qu'il existe ou qu'il ait existé, en France, d'imprimerie *hydraulique*, c'est-à-dire fonctionnant au moyen de l'eau.

KARL BELTON.

—

Fibule (XIX, 295). — L'emploi de ce mot par M. Eudel, dans le sens de petit vase, m'avait également étonné : le Dictionnaire de Rich (*Antiquités romaines et grecques*) qui fait autorité, ne donne à ce mot *fibule* que le sens de boucle, agrafe, ardillon... — Littré n'en indique pas d'autre.

(Nimes.) CH. L.

— Sus demande ce qu'il faut penser de la définition de « petit vase à eau » donnée au mot fibule par M. P. Eudel, dans son ouvrage « l'Hôtel Drouot en 1884-1885. »

En ce qui me concerne, je pense que c'est très certainement un « lapsus calami » de la part de cet auteur, pourtant très versé en archéologie, car je ne connais aucun ouvrage donnant cette signification audit mot, car, sous le nom de « fibulæ », les Romains comprenaient tout ce qui sert à fixer, à agrafer; ainsi en décrivant le pont qu'il a jeté sur le Rhin, César mentionne des « fibulæ », mot qui a donné lieu à de nombreuses discussions; toutefois les archéologues modernes ont beaucoup restreint le sens de ce mot et ils ne l'appliquent plus guère qu'aux épingles, agrafes, qui ont précédé les broches actuelles des dames.

La fibule se compose de quatre parties :

1° Une tige mince et aiguë qui se nomme « l'aiguille », c'est elle qui pénètre dans les étoffes pour les retenir.

2° Un petit canal ou petite gouttière destinée à recevoir la pointe de l'aiguille pour la fixer et l'empêcher de piquer une fois fixée, c'est « l'agrafe ».

3° Une partie extérieure parallèle à l'aiguille, plus ou moins ornée, très variée de forme, c'est le « corps » de la fibule qui constitue le bijou, l'objet de toilette.

4° Enfin un « ressort » qui fait presser l'aiguille contre l'agrafe et empêche ainsi la fibule de se détacher et de se perdre.

Les fibules ont apparu avec le fer, on en cite cependant quelques-unes tout à fait de la fin de l'âge de bronze; leur emploi était général et, dès leur apparition, elles se sont énormément multipliées, et comme elles maintenaient les vêtements, elles étaient enterrées avec le corps ou les cendres de leur possesseur, on en rencontre donc en très grande abondance.

M. G. de Mortillet en compte sept espèces qui sont : la fibule à arc, la fibule à serpentin, la fibule à boudin, la fibule à spire, la fibule à pincettes, la fibule à charnières et la fibule à manchon.

Comme la définition de chacune de ces sortes de fibule demanderait trop de place ici, je renvoie le lecteur au « Dictionnaire des sciences anthropologiques », qui en donne une description détaillée.

CHOISEUL.

—

Réveil d'une plante (XIX, 295). — On a beaucoup parlé, en effet, des grains de blé trouvés dans les tombeaux égyptiens et qui auraient germé de nos jours; de graines de bluet, de trèfle, de tournesol, plantes symboliques, qu'on aurait recueillies dans certains cercueils du moyen âge, et qui, mises en terre, auraient donné des fleurs; de graines de plantes antédiluviennes, de chara notamment, qui auraient gardé pendant des milliers de siècles leur vertu germinative. Mais Herculanum et Pompeia ont péri engloutis sous les laves ou les cendres volcaniques, dans des conditions de chaleur extrême et qui auraient dû, ce semble, dessécher et stériliser toutes les graines soumises à l'action de cette chaleur.

L.

— Voici, au sujet de la germination d'une plante ensevelie depuis l'an 79, un souvenir qui m'est très présent. Quand, il y a une vingtaine d'années, plus ou moins, l'exploitation des mines du Laurium en Attique fut reprise, on enleva, soit pour s'en débarrasser, soit plutôt pour les traiter à nouveau, les amas de scories laissés par les Athéniens, on aurait vu naître des plantes étrangères à la flore actuelle de la Grèce, et dans lesquelles, d'après les descriptions anciennes, on crut reconnaître une espèce perdue depuis des siècles. Je suis absolument certain d'avoir lu le fait dans un journal sérieux, mais lequel et quand ? c'est ce qu'il m'est malheureusement impossible de retrouver dans ma mémoire.

A. ARNOULT.

—

Digitized by Google

M. Désiré Lacroix (XIX, 297). — C'est dans le supplément aux 9e et 10e éditions du *Dictionnaire d'argot*, que M. Lorédan Larchey cite M. Désiré Lacroix. Si le *Guépin* avait parcouru la préface du supplément, il y aurait lu que les expressions militaires qui s'y trouvent ont été puisées dans les articles publiés par M. D. Lacroix dans le *Moniteur de l'armée*.

UN LISEUR.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Michelet à Émile de Girardin. — Cette très belle lettre inédite nous est communiquée par un curieux, que nous aurons nommé quand nous aurons dit qu'il possède la plus riche collection connue de documents sur l'histoire littéraire contemporaine. S'il est vrai qu'au moment de sa mort, le fondateur de la *Presse* ait ordonné la destruction des dossiers dont il avait souvent tiré un redoutable parti contre ses adversaires, il serait fort à souhaiter que quelques épaves de cette importance aient échappé au désastre. Quant au contenu même de cette lettre, sa date est à cet égard significative. Bien qu'on fût à la veille du coup d'Etat, les esprits supérieurs avaient foi dans une rénovation prochaine, et Michelet luimême nous l'a dit dans une page touchante de l'*Insecte*, à propos des abeilles qu'il surprit un jour sur la tombe commune de son père et de son fils : « Ce dernier-né, dit-il, m'était venu l'année même qui terminait la première moitié de ce siècle, et je l'avais nommé Lazare dans mon espoir religieux du réveil des nations. J'avais cru voir sur son visage comme une lueur des pensées fortes et tendres qui me remplissaient le cœur à ce dernier moment de mon enseignement. Vanité de nos espérances!..... » La lettre que voici témoigne assez haut combien étaient profondes ces aspirations généreuses et ces illusions. M. Tx.

A M. Emile de Girardin.

18 février 1851.

Monsieur,

Vous avez lancé au peuple deux paroles qui sont déjà des bienfaits : l'*abolition de la misère, le bien-être universel.* — Vous nous commandez d'espérer. Nous vous rendons grâces et nous nous associons de tous nos vœux à votre grande entreprise.

Votre titre m'a été au cœur, tout comme il l'eût fait dans mon enfance indigente, dans les terribles misères des derniers temps de l'Empire, quand j'ai passé tant d'hivers sans feu, et presque sans pain.

Il y a dans votre entreprise un courage révolutionnaire qui me charme. Vous ne vous arrêtez pas à la vieille malédiction qu'un passé sans cœur jetait sur le genre humain, enseignant que, né malheureux, il resterait malheureux, prétendant que la misère est une loi de Dieu, et la consacrant en quelque sorte. Le misérable est un serf; sanctionner la misère, c'est ordonner l'éternel esclavage.

Dogme barbare qu'ont démenti la raison et la nature, notre dogme révolutionnaire. La Révolution française (qui fut un héros) a vaillamment entrepris la restauration de l'homme. En l'appelant au sacrifice, elle ne s'en est pas moins occupée de son bien-être. Elle a attaqué corps à corps le vieil ennemi de l'humanité, la misère, et elle a fait plus, en dix ans, pour l'amélioration du sort des masses, que n'avait fait en mille ans le système qu'elle a renversé.

Vous êtes ici dans la voie, monsieur, et c'est votre force, vous savez que la misère, en torturant le corps, abaisse les âmes, neutralise l'activité, brise la vertu ellemême. Celui qui vaincrait la misère n'aurait pas seulement guéri la plupart des douleurs du corps; il aurait, sous mille rapports, affranchi l'esprit, délivré tant d'âmes fécondes, nées pour les grandes choses, à qui le besoin a coupé les ailes. Leur essor leur serait rendu, un torrent d'idées, d'inventions, viendrait renouveler le monde, et la foule des inventeurs étouffés n'aurait plus faim.

Si l'on peut dire que la douleur a été parfois productive, si la souffrance a fait jaillir des étincelles du génie, il n'en reste pas moins vrai que les grandes œuvres individuelles ou populaires qui ont fait le sort du genre humain, ont été les fruits de l'harmonie de l'âme, d'une existence équilibrée d'affections douces, de travail, et d'un sérieux bonheur.

Je vous salue de cœur, monsieur, et vous remercie.

J. MICHELET.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

CANAL DE SUEZ

ASSEMBLÉE DU 8 JUIN 1886

Extrait du rapport de M. Ferdinand de Lesseps

Le Rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, 9, rue Charras, Paris

Recettes de l'exercice 1885...	65,049,945 21
Dépenses de toute nature.....	31,021,178 10
Bénéfice de 1885....	34,028,767 02

Le mouvement maritime de 1885 a été de 3,624 navires et de 6,335,753 tonnes nettes officielles, procurant une recette de 60 millions 57,259 fr. 97.

C'est, comparé à 1884, une *augmentation* de 10,35 p. 100 pour le nombre des navires et 7,91 p. 100 pour le tonnage.

La crise commerciale, industrielle et maritime, qui a pesé si lourdement sur tous les trafics en 1885, n'a pour ainsi dire pas touché votre entreprise.

La violence et l'universalité de cette crise sont démontrées par les diminutions des recettes des chemins de fer ainsi que par le ralentissement des échanges.

En 1885, les chemins de fer français accusent une diminution de recettes de 37 millions de francs, les chemins de fer anglais ont perdu 21,200,000 fr.

Le commerce de la France a diminué de 75,000,000 de francs.

Le commerce des Etats-Unis a diminué de 75,600,000 fr.

Le commerce de l'Angleterre a diminué de 013,000,000 de francs.

Si le trafic du Canal maritime de Suez n'a pas souffert, en 1885, de la crise universelle, c'est que les diminutions de taxes ont permis des créations d'entreprises nouvelles, des augmentations de lignes maritimes existantes.

Nous sera-t-il permis, en constatant les résultats de votre entreprise aux moments si difficiles que le monde traverse, de rappeler comment on appréciait, jadis, votre clairvoyance et votre énergie ?

Voici ce que publiait un des journaux les plus autorisés de l'Europe, à une époque où une violente spéculation à la baisse était tentée contre les actionnaires du Canal de Suez :

« Partout, même en Egypte, règne cette « opinion, que le Canal, *s'il est jamais praticable, ne saurait en tous cas être susceptible de produit*. Beaucoup de personnes assurent qu'il ne pourra jamais donner un intérêt de 4 1/2 0/0 au capital qui sera dépensé.

« Les ingénieurs employés sur les lieux « avouent qu'avec les ressources dont on dispose actuellement en travailleurs, il faudra au moins *cinquante ans* pour mener les « travaux à bonne fin.

« Combien faudra-t-il consacrer de millions pour arriver au but, c'est ce qu'il serait difficile de calculer ; mais, *ce qui est certain*, c'est qu'il y a des actions offrant « plus de garanties de sécurité que n'en offrent celles du Canal de Suez. »

En réalité, le Canal, qui ne devait être exécuté qu'après cinquante ans de labeurs, a été exactement inauguré, selon la promesse faite, le 17 novembre 1869 ; — et l'entreprise que beaucoup de personnes assuraient ne pouvoir jamais donner 4 1/2 p. 100, donne pour 1885, c'est-à-dire pour l'année de crise la plus intense du siècle, un revenu de 17 p. 100, — et le Canal maritime de Suez, sachez-le, en tant que trafic, n'en est qu'à ses débuts.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

---

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Juillet 1886.**

Cherchez et vous trouverez  *Il se faut entr'aider.*

XIXe année — N° 436

Nouvelle série — IIIe Année — N° 61

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

HARVARD COLLEGE JUL 28 1886 LIBRARY

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, Directeur

13, rue Cujas, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, Union Square

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 juillet 1886.*

XIXe Année — No 436.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. IIIe année. No 61.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Escogriffe. — Voici un mot dont on ne s'est guère servi, d'après La Monnoye, avant le XVIIe siècle et dont on use librement pour désigner, par raillerie, un homme de grande taille et mal bâti. Cependant, s'il faut s'en référer à l'opinion de Jault, qui croit qu'il a été formé des mots *escroc* et *griffe*, par contraction ou ellision des lettres *r* et *c*, nous ne voyons guère le rapport qui peut exister entre cette étymologie, tant soit peu problématique, et la portée gouailleuse qu'on lui donne d'autre part, à moins qu'on ne pousse la complaisance jusqu'à supposer que tous les escrocs sont de longue taille et mal bâtis. J'ose émettre à ce sujet un doute que d'autres Intermédiairistes partageront peut-être et dont ils arriveront à donner la solution. EGO E.-G.

—

L'étymologie du mot agonie. — Littré le dérive de *agônia*, combat, angoisse. Ne pourrait-on plus sûrement le faire venir de *agonè*, qui signifie amènerai-je? interpellation qu'adressait à l'assemblée le sacrificateur chargé d'immoler un bélier à Janus, le jour de la fête dite pour ce *agonia*.

Comme on le sait, il n'amenait et n'immolait cette victime que sur l'ordre formel de l'assemblée ainsi interpellée. De là l'agonie de la victime; c'est-à-dire ce terrible moment d'attente pendant lequel on allait décider de son sort. D'où aussi agoniser de sottises, interpeller vivement, ainsi que le faisait le prêtre qui attendait la décision de la foule. LN. G.

—

Des clichés. — Ne serait-il pas bon de nous occuper des clichés les plus usés pour nous préserver de leur emploi? Je prie mes chers confrères de travailler à une nomenclature qui peut avoir son utilité. Un accident, un trouble quelconque arrive dans une petite ville : « Notre ville d'ordinaire si paisible... » Une cérémonie a lieu dans une église, mariage ou enterrement : « L'église était trop petite pour contenir tous les assistants. » Une foule est toujours une foule nombreuse, comme s'il pouvait y avoir une petite foule. On parle d'un ouvrage écrit par X en l'honneur de Z : « Cet ouvrage fait autant d'honneur à celui qui l'a écrit qu'à celui qui l'a inspiré. » Dans un article bienveillant on veut adoucir la critique de quelques bonnes bévues : « Ce sont des taches légères que l'auteur fera facilement disparaître dans une nouvelle édition. » Il s'agit d'un conte populaire : « Si *Peau d'âne* m'était contée. » On veut abréger un récit : « J'en passe et des meilleurs... » S'il est question d'un personnage qui est resté muet, vous pouvez être sûr qu'on va rappeler « de Conrart le silence prudent. » Cette citation est très à la mode en ce moment, les journaux se la passent les uns aux autres, comme autrefois l'*Alea jacta est* de Lamartine.

On écrit un article dogmatique : « Alors, mais seulement alors. » On énumère les fautes commises par un adversaire :

Quand nous serons à dix, nous ferons une croix.

L'existence de quelqu'un ou de quelque chose est en jeu : « To be or not to be. » Les citations latines sont plus rares que jadis, peut-être parce qu'on ne sait plus guère le latin, cependant, si l'on n'a pas peur d'avoir l'air pédant, on termine une discussion par un vers de Virgile :

Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt

Mais je ferai peut-être bien de profiter du conseil... En voilà assez pour une fois.

POGGIARIDO.

—

Digitized by Google

A trois pour un liard les Anglais. — Mercier dans son Tableau de Paris et sous le titre ci-dessus, vol. VI, p. 45, ch. 477, dit que ce cri de Paris s'applique aux « poires d'Angleterre »; or voici un pont-neuf qui *vers* 1840 (et peut-être aujourd'hui encore) s'appliquait aux *harengs :*

A quatre pour un sol les Anglais,
Ça fait juste trois sols la douzaine;
Ah! qu'ils sont beaux!
Ah! qu'ils sont frais!
A quatre pour un sol les Anglais!

Quelqu'un sait-il à quelle époque remonte ce changement d'attribution?

La merveilleuse exactitude des informations de Mercier fait preuve que ce cri s'appliquait aux *poires* susdites, et, d'un autre côté, mon pont-neuf, lui, visait bien les *harengs.*

J'ajoute, pour aider les chercheurs, que cette drôlerie était due à de vrais enfants de Paris qui abondaient à cette époque, aux hussards rouges venant de tenir garnison à Paris, et égayaient nos chambrées de leurs refrains faubouriens si spirituels et si mordants. SABRETACHE.

—

La famille de Bailly. — Comment s'appelait, de son nom de fille, la femme de Bailly, premier maire de Paris ? Combien ont-ils eu d'enfants ; et que sont devenus fils et filles ? On sait que Mme Bailly, jolie femme mais assez vulgaire, avait appelé, en public, son mari « *mon coco* » ; d'où la caricature bien connue représentant Lafayette en jeune coq courtisant Mme Bailly, en jeune poule, en présence de son mari en vieux coq déplumé. Trois poussins sortent de l'œuf sous la poule. La calomnie satirique ne tient pas ; mais le nombre des *poussins* peut être vrai. La bibliothèque Carnavalet possède un assez beau dessin aux trois crayons, portrait de jeune fille paraissant âgée d'environ 15 ans, avec cette note manuscrite: *Mlle Bailly (Augustine-Jeanne), fille aînée de M. Bailly, maire de Paris, dessin de Chrétien.*

J. C.

—

Loysel. — Suivant Dumas (Philosophie chimique, p. 182), Loysel, auteur d'un ouvrage sur l'*Art du Verrier,* fit des démarches actives et pressantes pour sauver Lavoisier. Existe-t-il des descendants de Loysel qui pourraient donner des renseignements sur sa vie et en particulier sur le fait cité par Dumas?

Ce Loysel paraît être le même que Loysel, député à la Convention nationale avec qui Lavoisier était en correspondance.

E. Gr.

—

Papiers du comte de Saint-Germain. — Existe-t-il des mémoires, notes ou correspondances particulières du ministre de la guerre comte de Saint-Germain, qui prit une part très active aux envois d'armes, d'équipements et de munitions aux Américains, en 1776, et de M. de Gribeauval, son directeur de l'artillerie? TRÈS-SUR.

—

La famille de Ladevèze. — Un sieur de Ladevèze, receveur de l'enregistrement, fut pendu, à la Ciotat, le 16 août 1792, par une bande de forcenés. Où était né cet homme de bien? Sa famille existe-t-elle encore et pourrait-on se mettre en relations avec elle? UN CIOTADEN.

—

Origine de Washington. — J'ai lu quelque part, il y a une cinquantaine d'années, que Washington avait pour aïeule ou bisaïeule une demoiselle Rolf ou Randolph, descendante de la princesse indienne Pocahontas.

J'ai eu beau chercher dans toutes les histoires et biographies américaines, je n'ai pu rien trouver sur cette importante question.

Je suis pourtant sûr d'avoir lu cela quelque part. L'*Intermédiaire*, ayant des correspondants à New-York, peut-être un Américain répondra-t-il à ma question?

BRIEUX.

—

Nicolaus de Herde. — La famille de Herde est notée dans Rietstap comme originaire de Flandre. Pourrait-on m'indiquer où je trouverais quelques renseignements sur Nicolaus de Herde, propriétaire d'une assez bonne bibliothèque, à ce qu'il paraît. CARRIL.

—

Comtesse de Carcado. — Quelque aimable et érudit confrère pourrait-il nous donner des renseignements biographiques sur ce personnage dont Gaucher a gravé un si délicieux portrait?

TÉNÈBRE.

—

Lycée des arts. — Sait-on ce que sont devenus les registres des procès-verbaux du Lycée des arts, établissement libre

Digitized by Google

d'instruction publique fondé en 1792, qui avait son siège dans le cirque du jardin de Palais-Egalité? Je possède un mémoire détaillé de 1792 sur le mode de fonctionnement du Lycée des arts, le nombre des cours, les noms des premiers professeurs, mais je ne connais rien sur son existence. A quelle époque a-t-il cessé d'exister; n'a-t-il pas été remplacé par l'Athénée des arts, où Dumas professait la chimie en 1828? J'aurais surtout besoin des procès-verbaux de 1795.

Je demanderai en même temps aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* s'ils peuvent me fournir des renseignements sur le lycée de la rue de Valois, qui est antérieur au Lycée des arts. Ses archives ont-elles été conservées? Est-ce lui qui existait encore en 1801, concurremment avec le Lycée des arts, sous le nom de Lycée républicain? E. Gx.

—

Bains de vin. — Dans un livre curieux, publié il y a peu de temps, la *Justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg*, au XVIe et au XVIIe siècle, M. R. Reuss signale la sévère condamnation qui frappa en 1656 le brasseur au *Soleil*, et il ajoute : « Ce personnage, aussi riche que « dépravé, avait imaginé longtemps avant « le roi Jérôme de Westphalie de prendre « des bains dans du vin du Rhin parfumé « d'épices, afin de rendre de la vigueur à « son corps flétri par les excès. »

Existe-t-il quelque témoignage sérieux concernant cet acte de la vie intime du frère de Napoléon Ier?

UN CHERCHEUR.

—

Histoire médicale. — Pourrait-on m'indiquer quelque travail d'ensemble sur les droitiers, les gauchers et les ambidextres?

C. H.

—

Les médaillons de la Halle au blé. — On transforme actuellement la Halle au blé en bourse du commerce, et l'on peut voir encore à l'intérieur un médaillon en bronze de Philibert de Lorme, dû au sculpteur Roland.

Ce médaillon avait été placé en cet endroit par les architectes Legrand et Molinos, pour rendre hommage à l'illustre constructeur dont ils se félicitaient d'avoir les premiers mis en pratique le procédé de couverture en planches pour leur coupole.

Deux autres médaillons, représentant Louis XVI et le lieutenant de police Le Noir, avaient été placés en même temps à la Halle au blé; ils étaient l'œuvre du même artiste et ont été enlevés de leur emplacement lors de la Révolution. Je serais curieux de savoir ce qu'ils sont devenus et à quel endroit ils se trouvent aujourd'hui? MAURICE DU SEIGNEUR.

—

Caricature contre Louis XIV. — Existe-t-il encore dans les collections publiques ou particulières quelque exemplaire d'une caricature des plus hardies dirigée contre le Roi-Soleil?

Elle le représentait au milieu de ses maîtresses se livrant chacune à sa passion favorite.

Trahit sua quamque voluptas.

Mme de Fontange, la cupide, puisait dans les poches du roi. La douce la Vallière avait la main sur le cœur du monarque. Mme de Montespan, à qui Racine aurait pu dire

C'est Vénus toute entière à sa proie attachée,

jetait son dévolu sur... ce que la bienséance défend de nommer; et Mme de Maintenon menait son royal époux par le bout du nez. P. D'E.

—

Louis XIV et les « Magots » flamands. — Où et quand Louis XIV a-t-il porté ce jugement fameux qui pèse depuis bientôt deux siècles sur sa mémoire et qui a défrayé si souvent la verve languissante des critiques à bout d'arguments? Mais l'a-t-il même prononcé jamais, ce mot, ou faut-il lui accorder la même créance qu'à la « légende de l'en-cas de nuit » et qu'à la comparaison établie par Mme de Sévigné entre la vogue de Racine et celle du café?

M. Tx.

—

Veue perspective de la ville de Verdun en 1591. — Connaît-on, soit dans les collections particulières, soit dans les bibliothèques publiques ou les musées, une gravure intitulée : *Veue perspective de la ville de Verdun en* 1591? Vers 1837 ou 1838, cette gravure fut reproduite par la lithographie, chez MM. Aubert et Ce; elle était destinée à accompagner une histoire de Verdun, publiée par MM. Clouet, père et fils; la lithographie, très connue à Verdun, est signée : Raunheim, *d'après Pierre Jacob.*

Digitized by Google

En parlant de cette gravure, dans une nouvelle histoire de Verdun, l'abbé Clouet paraît certain que le nom du dessinateur de 1591 était bien *Pierre Jacob*. Et, cependant, dom Cajot (*Almanach de la ville de Verdun de l'année* 1776, page 96) dit, en parlant de la même gravure : Un plan scénographique gravé par *Jacques Pierre*, en 1591. Le véritable nom du dessinateur n'est donc pas parfaitement établi.

D'après les souvenirs de ceux qui ont vu l'original qui servit pour établir la lithographie, la gravure devait avoir environ 30 cent. sur 40 de largeur; dans le haut et à droite, des anges soutenant un cartouche.

C'est d'après cette gravure que la vue de Verdun du recueil de Tassin, intitulé *Plans et profils des villes de France*, 1634, a été établi. La seule modification qui y ait été apportée est la citadelle, située en haut et à droite, qui n'existait pas en 1591, et qui a été dessinée d'une façon inexacte. La vue de Tassin a 15 cent. sur 10 cent. 1/2.

Différentes vues de Verdun, signées : *Joh. Peters del.*, représentent Verdun sous le même aspect, mais d'une manière fantaisiste; il en est de même du dessin de l'ingénieur *Chatillon*.

(Verdun-sur-Meuse.) G. E. D.

—

De Magny. —

Livre d'or de la Noblesse de France, etc.
par le marquis de Magny.
Au secrétariat du Collège héraldique
Rue des Moulins.

Un correspondant complaisant pourrait-il m'indiquer combien ce recueil a de volumes? NORY.

—

Un passage de roman. — Je viens de perdre une fille jeune, et je cherche dans mes livres ce qui pourrait me donner quelques consolations. Je ne trouve pas grand'chose; mais j'ai un souvenir vague d'un passage charmant que je crois avoir lu, il n'y a pas longtemps, dans un livre *récent*, un *roman*, *je crois :* « Au lieu de la pleurer, remerciez Dieu de vous l'avoir donnée quelque temps; il faut mieux qu'elle ait été que de n'avoir pas existé pour vous. » Tel est *à peu près le texte*. Je ne puis retrouver le titre de cet ouvrage.

La personne charitable qui pourrait me l'indiquer ferait du bien à un pauvre père, qui la remercie d'avance. X.

—

Lettres intéressantes de plusieurs personnes de qualité. — L'auteur de ce volume, s'il vous plaît, paru à Lausanne et à Paris, 1788, in-12? LE ROSEAU.

—

Ex-libris singulier. — Je le relève sur un exemplaire de choix du Vendangeur, *il Vendemmiatore de Tansillo*, traduction de Mercier.

Dans un ovale de 0,025 sur 0,010, empreinte rouge sanguine, et occupant tout le champ de l'écu, une tête bizarre avec son cou, où l'on croit au premier coup d'œil reconnaître un cheval, mais qui ne représente qu'un animal fantastique avec crêtes et cornes, surmontée d'un monogramme où je crois voir entrelacées les initiales T. P., et en légende autour les mots incompréhensibles (pour moi) : gwell angau neu Chivilydd?

(Nimes.) CH. L.

—

A bas Voltaire! — Quel est l'auteur de cette plaquette, parue, croit-on, sous l'Empire?

Est-elle trouvable en librairie, et, si oui, où?

On croit se rappeler que la couverture portait l'indication I, impliquant une suite. Cette suite a-t-elle été publiée? et où? SABRETACHE.

—

Labismensis. — N° 312 du catalogue de la bibliothèque de feu A. Bonnardot :

DOMINUS QUE PARS (au-dessous une gravure sur bois représentant la Vierge, tenant l'enfant Jésus), au folio II recto, on lit le titre suivant : J. L. Labismensis rudimenta grammatices. Absque nota (*sed Parisiis, circa* 1510), très pet. in-8 carré de 8 feuillets, gothique, cart.

Pièce non citée et d'une extrême rareté. C'est une grammaire à l'usage de l'école de l'Hôpital du Saint Esprit.

Ces mots : *Dominus que pars* sont le commencement du texte de ce rudiment à l'usage des petits enfants. Au-dessous de la Vierge, au bas du titre on remarque une bordure, représentant l'intérieur d'une école hospitalière du XVI° siècle, les garçons d'un côté et les filles de l'autre. Au milieu d'eux le maître, une poignée de verges à la main, leur enseigne à lire. Au verso une autre figure sur bois représente le maître d'école dans sa chaire. Au bas du dernier feuillet on remarque une petite figure en forme de sceau, représentant le Saint-Esprit, patron de ces petites écoles, avec cette devise : *Sigillum indulgentiarum Sancti Spiritus*. Ce sceau indique que cet opuscule a été imprimé spécialement pour l'usage des petites écoles de Paris, établies près de l'Hôtel de ville, sous l'invocation du Saint-Esprit.

Digitized by Google

Je demande : 1° Si l'un des nôtres connaît ce J. L. Labismensis, qui, recherches faites, semble n'être cité dans aucune bibliographie? — 2° Ce qu'il faut penser de cette assertion du catalogue, d'après laquelle ce petit livre aurait « été imprimé spécialement pour l'usage des petites écoles de Paris... » (Sur l'hôpital du Saint-Esprit, voir *Piganiol*, III, 378, et IV, 103; ou encore *Hurtaut et Magny*, III, 241.)

J'ajouterai — ceci est en dehors de la question, mais le fait est bon à signaler — que ce très rare volume avait été adjugé 111 francs à un amateur parisien, et que celui-ci, ayant appris que la Bibliothèque nationale ne possédait pas ledit ouvrage, s'est empressé de le lui céder par voie d'échange. Puisse cet exemple être souvent suivi, pour l'enrichissement de notre grande collection nationale.

L'autre Liseur.

—

La foire de Beaucaire. — Connaît-on l'auteur de cet ouvrage qui n'est mentionné ni dans Barbier ni dans Quérard?

C'est une plaquette de 111 pages, sans lieu, mais datée de 1834 (en chiffres romains).

Le faux titre porte : *La foire de Beaucaire*, et le titre : *Une journée de la foire de Beaucaire*, par un flâneur.

Cette plaquette est accompagnée d'un plan lithographié, assez grossièrement fait, au bas duquel on lit les lettres : D. M. J. H.

Une chose qui pourrait mettre sur la voie, c'est le nom de l'imprimeur : J. B. Alzine, Perpignan.

A. Nalis.

—

Mazet de Barcelone. — Je possède un coin en acier, portant en relief un buste finement gravé et entouré de l'inscription suivante : MAZET. MORT. A. BARCELONE. L'AN. 1821. POUR L'HUMANITÉ. JALEY. Ft 1822.

Quel est ce personnage et quel est l'événement auquel cette légende fait allusion?

A. Bri.

Réponses.

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310, 398; XIII, 39, 80, 137, 176, 297, 338, 397, 556; XIV, 45; XV, 173, 398; XVII, 170, 363; XVIII, 41; XIX, 299, 360). — M. Ch. L. proteste à bon droit contre le reproche de solécisme ou barbarisme, fait par *Dicastès* à deux phrases de MM. Sardou et Dumas : « *On n'épouse pas que sa femme* » (Sardou), « *Il ne s'agit pas que de vous* » (Dumas). L'Académie elle-même donne raison aux deux académiciens. « *Ne que*, dit-elle, peut, dans certains cas, être considéré comme entièrement synonyme de l'adverbe *seulement. Je ne veux que le voir*, je veux seulement le voir. » Les deux phrases incriminées sont donc parfaitement correctes, n'en déplaise à Dicastès. M. Ch. L., qui les déclare françaises, ne les trouve pas *agréables*. Je ne vois pas bien quel agrément de plus auraient eu les formules suivantes, si M. Sardou les avait adoptées : « *On n'épouse pas sa femme seulement. On n'épouse pas sa femme seule.* » Il est vraisemblable qu'elles se sont présentées à son esprit, et s'il leur a préféré « *On n'épouse pas que sa femme* », c'est qu'il lui a paru que cette forme-là était autrement énergique, précise et claire, et que le « *ne que* » était une vigueur là où « *seulement* » et « *seule* » n'étaient que des mollesses. Or la première condition du style dramatique, c'est, après la correction, la précision et la force. Les dramaturges le savent bien; mais les grammairiens ne s'en doutent pas.

— Je crois que l'*Intermédiaire* peut remplir une mission fort utile en poursuivant toutes les locutions vicieuses dont la Tribune et la Presse ne cessent d'encombrer notre pauvre langue. Impossible de lire un journal sans y trouver au moins une faute de français par numéro; j'ai pris note de quelques-unes de ces bévues, mais sans suite, à bâtons rompus... *On part* en voyage (*Figaro* du 29 mars, Etincelle) comme autrefois on partait en diligence ou en malle-poste. On veut *éviter* à ses lecteurs une course inutile au Salon (*Figaro* du 24 mai). On *aime voir* quelque chose (*Temps* du 29 mai, feuilleton Sarcey). On dit, comme dans le *Soir* du 28 avril : étant partis chacun de *leurs* pays... On confond croustilleux et croustillant, comme l'a fait M. Drumont dans la *France juive*. Il y a là aussi des *de suite* pour tout de suite, des *fixer* pour regarder, des exemples qu'on *imite*, des *victoires que l'on gagne...*, etc. Partout, à chaque instant, on voit le pronom celui suivi immédiatement d'un adjectif ou d'un participe... Hélas! nous en trouverions des preuves et assez fréquentes dans l'*In*-

Digitized by Google

termédiaire même. Veillons sur nous!

POGGIARIDO.

—

Les ex-libris des bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 747; XIX, 136, 202, 234, 308). — Voici quelques exemplaires de mes ex-libris pour échanges. Ils contiennent des rubriques à remplir; le texte étant polonais, j'en donne ici la traduction :

(De l') Inventaire, n° . . . . .

(De la) Section, n° . . . . . .

Sous-section, n° . . . . . .

Acquis { date . . . . . .
{ prix . . . . . .

Origine (de l'exemplaire).

. . . .

Je suis depuis plusieurs années collaborateur de l'*Intermédiaire* sous le pseudonyme de K. P. du Roch III et sous d'autres encore.

Comte CONSTANTIN PRZEZDZIECKI.
(Varsovie.)

—

L'ancienne langue du Nord en Normandie (XVIII, 611, 700; XIX, 237, 308). — Je remercie MM. Choiseul et A. de B. pour leurs réponses à mes questions au sujet du mot *affre* ou *affreux*, employé en Normandie dans le sens de beau ou fort. En même temps, je dois exprimer mes regrets de n'avoir pas obtenu quelques renseignements sur d'autres mots employés également dans un sens détourné de leur signification en français moderne, et qui pourraient se rapporter à l'ancienne langue du Nord. Je répète que je serai très obligé aux personnes qui pourraient m'en fournir. Je suis convaincu que de tels mots sont encore en usage en Normandie. Quand on pense que cette ancienne langue se rencontra en Angleterre avec l'anglo-saxon, une langue de la même souche, et que, malgré leur similarité, elles n'y sont pas encore absolument assimilées, à ce point que l'on ne puisse pas reconnaître facilement aujourd'hui les endroits dans le nord et l'est de l'Angleterre et dans le nord de l'Ecosse, où l'on parla l'une; des autres endroits dans le sud et l'ouest, où l'on parla l'autre, à plus forte raison doit-on penser à trouver des traces de la vieille langue en Normandie, où elle se rencontra avec la langue romaine, d'une tout autre origine.

Mon but, en faisant ces recherches, est très général. Je ne vise pas particulièrement l'origine de la langue française. Je serai peut-être mieux compris par les lecteurs de l'*Intermédiaire*, si je cite ici un article que j'ai écrit dernièrement pour un recueil anglais, sur de semblables recherches que j'ai faites dans les îles Orcades, où l'on parla un dialecte de la vieille langue du Nord jusqu'à la fin du siècle dernier, comme on la parle encore actuellement dans les îles Féroë et en Islande. Toutes les personnes que ce sujet intéresse pourront sans doute me comprendre en anglais, de sorte que je me contente de citer :

Students of Early literature, or those who may wish to trace back to their simplest elements the forms of modern speech, will find a large field of study in Orkney. Many words of Norse origin used by early English authors, and now considered obsolete, will there be found in use. For example, in the expression formerly employed, « The sons of Bur », this last word is derived from an old verb *bua*, to prepare, or to inhabit. Every important dwelling on the islands is termed a *bu* (pronounced *boo*), and the occupant used to be called *buandi*, or, in a contracted form, *bondi*, the word formerly quoted from Ben, who states that at the time of his visit to Orkney, in 1529, it was employed to signify « guidman ». From this word, meaning to prepare, come such Orkney words as *boon*, ready, and *booney*, outfit. A fisherman speaks of his *booney*, meaning thereby his tackle and all his fishing gear. Some confusion seems to have arisen in the North of England among the Norse-speaking population, during the decay of the language there, between *bua* and *binda*, to bind, or, more properly, between their two part, forms, *bondi* or *buandi* and *bundu*. This has led to several mistaken etymologies in modern English words. The error is first apparent in a written form in the translation of the French romance of *Sir Tristram*, produced about 1270 in the North of England. *Bondi* is therein found to be replaced by « bondsman » (*servus*). It never had any such meaning. In some parts of England « bondeman » is still employed in its original sense. The prefix *hus*, as in « husbandman » and « husband », although existing in the latter form in Norse, seems to be somewhat of a pleonasm. « Husband » has often been stated to be very expressive, as signifying the bond that united the household. It never had any affinity with the verb « to bind », and meant simply householder. Wickliffe, in his translation of the Bible, has it « hus-bonde ». *Bua* has also given us « neighbour », Norse *na-bui*. In its reflective form of *buask* it has given us the word « busk ». Dr Vigfusson, in

Digitized by Google

a paper contributed to the Philological Society's *Transactions* for the year 1866, has supplied a large list of extracts from British authors, ancient and modern, wherein the word is used. He considers that it must have been introduced into Scotland from Orkney or Scandinavia not later than the twelfth century.

It may be interesting to show in a line or two how the Norse has survived in its contact with the Anglo-Saxon. As may be naturally supposed, two languages so closely allied could not be brought into close contact without becoming assimilated. In some of the more remote islands the original sounds and some of the words are still retained. A native talks of his *hænd* (hand), *fingr* (finger), or his *fit* (foot). Some of the old words have been retained through a similitary of sound with English words. A fisherman will tell you after a gale that the weather is *lowsing*. He does not thereby mean loosening, or that the wind is going to break out again. He means that it is moderating; the word he employs is *logn*, calm. He may also puzzle a stranger by speaking of a *whither* of wind, Norse *hvida*, a squall. During a snowstorm it is said to be *mooring;* the word is *mjollin*, literally grinding. This figurative expression is often found in the Sagas. The drifting snow is compared to meal falling from the mill. See an account of King Olaf and his friend the scald Sighvatz overtaken by a snowstorm on the Dofrafjall, *Sighvatz Saga*.

Ces mots ont passé dans le dialecte des îles, sans remarque, jusqu'à ce que, les ayant entendus *viva voce*, je les ai produits dans l'article en indiquant leur provenance d'une manière certaine. Il ne faut pas penser de faire ce travail dans le coin d'une bibliothèque. Pendant très longtemps, les mots que je cherche furent dédaignés comme étant barbares et ridicules. Je n'en ai jamais vu un glossaire qui mérite d'être cité.

Par rapport à ce que dit M. Choiseul que j'avais mal entendu le mot *affre*, qu'il dit être *saffre*, je puis lui dire que j'ai très bien entendu le mot comme je l'ai donné; du reste, mon ami, M. Francisque Michel, qui est très au courant de la langue des trouvères et des anciennes chroniques de la Normandie, connaît le mot et même l'expression : « *Que vot' gas est affreux* » (fort). M. A. de B. a confirmé cette opinion que nous pouvons prendre pour certaine. Le mot *saffre* n'est pas de l'ancienne langue, mais il pourrait être une corruption d'*affre;* le préfixe pourrait bien être l'indicatif présent du verbe être. Dans les dialectes du nord de l'Angleterre, toutes les personnes du singulier de ce verbe sont représentées simplement par la lettre *s*. Pour le mot *affre*, il reste peu de doute; sa racine est *afa*, grandeur, force. Les dérivés dans l'ancienne langue sont *afl*, force, et *æfflugr*, doué de force. Le changement de *l* en *r*, comme *æfflugr* en *affreux*, est très connu. Ces deux consonnes ont eu dans l'origine la même valeur, et les différentes langues n'ont préféré l'emploi de l'une ou de l'autre que selon qu'elles avaient une plus ou moins grande facilité de prononcer *r* ou *l*. Ce sera inutile de donner ici des citations des Sagas pour montrer l'emploi des mots *afl* et *æfflugr*, ces emplois étant si fréquents, *af ællu afli*, de toute force; *sterk at afl*, fort et robuste; mais le mot *æfflugr* se trouve dans un passage de l'ancien poème le *Vœluspâ*, un des plus anciens monuments de la littérature scandinave, qui a été très commenté à cause du jour qu'il donne sur les croyances de ce peuple au commencement de leur histoire. Sous ce rapport il mérite d'être cité et connu :

Thâ kemr inn Riki	Alors vient le puissant
At Regin domi	Pour présider à l'assemblée [des dieux
Œfflugr ofan,	Le tout-puissant d'en haut,
Sâ-er œllu rathr,	Qui gouverne l'Univers.
Semr hann doma	Il adoucit les arrêts.
Ok saka leggr	Il calme les dissensions
Vê skop setr	Et donne les lois
Thauer vera skulo	Qui sera toujours inviolable.

La *vala* ou prophétesse (*gen.* volu), autrement appelée *spâkona*, voit se dérouler devant elle, dans une vision ou *spâ*, le passé et l'avenir du monde, la création des dieux et celle de l'habitation humaine et du premier couple de notre race, les combats des dieux, la destruction du monde par le feu et enfin sa rénovation et l'avènement de l'âge d'or auquel les vers ci-dessus se rapportent. Tous les peuples du Nord se donnèrent beaucoup à la divination et à la pratique des rites superstitieux. Leurs moindres actions furent dirigées par ces procédés, dans lesquels les femmes, ou les prêtresses, jouèrent le plus grand rôle. L'historien Tacite a indiqué ce trait dans leur caractère; cependant il y a dans sa narration quelque confusion. Il parle (*Germania*, chap. VIII) d'une prophétesse nommée Véléda. Ce nom est générique et veut dire prophétesse. Le nom *Aurima* également, dont il est question dans le même chapitre, est sujet à la même équivoque, car les *aliorunnes* furent aussi des prêtresses. Dans les derniers temps de paganisme, les *spakonur* se séparèrent entièrement des prêtresses; elles quittèrent les temples et pratiquèrent leur science en voyageant dans le pays. Sir Walter Scott a calqué sa création de Norma sur la description de

Digitized by Google

la petite *Vala*, donnée dans le *Saga* d'Eric le Roux; il a aussi esquissé le caractère d'une *spåkona* en Meg Merrilies, dans son roman de *Guy Mannering*. En Ecosse, le mot *spåkona* est devenu aujourd'hui *spaewife* et veut dire diseuse de bonne aventure. Mes remarques m'ont mené loin de la Normandie; mais le fait est qu'un vieux mot suffit souvent pour rétablir un état de société oublié, comme un fossile sert à rétablir un mastodonte.

J. G. FOTHERINGHAM.

—

Les surnoms des peuples (XIX, 99, 186, 208, 238, 274, 309). — Gavaches et Gavacherie.

Voici des textes, à nos collaborateurs à tirer des conclusions.

« Nous ne parlerons que pour mémoire de cette peuplade exotique appelée *Gavache*, qui, transplantée au XVIe siècle de la Saintonge et de l'Anjou dans l'arrondissement de la Réole, le bas Médoc et le Blayais, y conserve encore fidèlement les mœurs, les vêtements et l'accent traînard de ses pères. »

(Mary-Lafon, *Histoire des villes de France*, II, 320.)

L'année 1525 fut signalée par une épidémie terrible qui désola tout le territoire formant aujourd'hui l'arrondissement de Marmande. Henri Ier, roi de Navarre, seigneur de plusieurs communes riveraines du Lot, dépendantes de son duché d'Albret, voulut les repeupler en y attirant des familles laborieuses du Maine, du Poitou, de l'Anjou et de la Saintonge; mais aucune fusion ne s'opéra entre ces étrangers et les populations indigènes. Le sobriquet de *Gavache* leur fut donné en signe de mépris, et de nos jours, on a désigné pendant longtemps sous le nom de *la Gavacherie* huit à dix communes du pays où ces émigrés avaient trouvé un asile

(Artistide Guilbert, *id*, *ibid.*, 497.)

C'est dans les environs de la Réole que se trouve un petit territoire sans limites déterminées, auquel on a donné le nom de *Gavacherie* et dont l'habitant est désigné sous le nom de *Gavache*.

Le mot *Gabach* en gascon, *Gavache* en français, *Gabacho* en espagnol, dérive du celtique *Gau*, qui désignait un ensemble de cantons voisins les uns des autres, mais appartenant à des peuples différents.

Le pluriel celtique *gau-ac* répondait aux mots latins *pagani* et *villani*.

(Rolland de Denus, *les Anciennes provinces de France*.

L'idiome gascon a subi des modifications dans plusieurs cantons du département. Dans plusieurs communes de l'arrondissement de la Réole, vous trouverez, au lieu du gascon bordelais et de son vif accent, un français corrompu, prononcé d'une voix lente et traînante. Le peuple donne le nom de *Gavaches* à ceux qui parlent ainsi. La partie même de l'arrondissement de la Réole où cette espèce de langue est usitée a reçu le nom de *Gavacherie*. Castelmoron en est regardé comme la capitale.

F. Jouannet, *Stat. du dép. de la Gironde*, I, 182.

Le *Gavache* est une langue bâtarde, quoique très régulière, composée presque uniquement de mots *gascons*, mais prononcés avec un accent tel, qu'on croirait d'abord à un idiome français.

L'abbé Caudéran, *Dialectes bordelais*.

P. c. c. : F. M.

—

Majuscules (XIX, 193, 247, 365). — Avant de répondre à la question de notre confrère L., il nous permettra de lui faire remarquer que, si nous avons parlé déjà d'une règle générale (en la matière qui nous occupe), nous avons eu soin aussi de faire la part des exceptions trop fréquentes, créées par l'usage, qui nous tyrannise plus que la raison. Cette distinction posée, nous n'hésitons pas à penser que chacun est à peu près libre de choisir le système qui lui convient, pourvu qu'il ait soin de ne pas choquer trop ouvertement les habitudes générales. La difficulté est-elle plus grande, d'ailleurs, pour cataloguer des opéras plutôt que des livres? Nous n'avons jamais osé le penser. C'est pourquoi, si nous avions à enregistrer les titres de certaines œuvres musicales, nous écririons simplement sur la feuille de ce catalogue : *Le Triomphe* de l'amour, *l'Europe* galante, *le Jardinier* et son *Seigneur*, *l'Amitié* à l'épreuve, *la Part du Diable*, *Robert le Diable*, *le Barbier de Séville*, *le Diable* boiteux, *la Flûte* enchantée, etc., etc. EGO E.-G.

—

Henri Le Bret, avocat (XIX, 227, 281). — Il existe une famille de ce nom en Bavière. Un M. Le Bret de Nucourt était aide de camp de feu le roi Louis II; il est actuellement chef d'escadron au régiment de cuirassiers, à Munich.

T. D. X.

—

Livres écrits en prison (XIX, 230, 284, 313, 336). — Un vulgaire assassin, Jean, dit Tapage, exécuté à Versailles le 11 juin dernier, cherchait à tromper les ennuis de sa captivité en écrivant ses *Mémoires*; le bourreau ne lui a pas permis de les achever, et il est plus que probable qu'ils resteront inédits. E.-M.

—

Digitized by Google

Le suffrage universel est la plus grande mystification du siècle (XIX, 257, 316, 338). — A l'appui de cette belle parole de Montesquieu, citée par M. Paul Bellet, que « le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie », voulez-vous me permettre de rappeler l'exemple suivant, emprunté au magnifique éloge de Joseph Fourier, par François Arago, lu par le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, dans la séance du 18 novembre 1833.

Après avoir rappelé qu'à l'occasion de la levée de 300,000 hommes (février-mars 1793), Fourier fit vibrer si éloquemment les mots d'honneur, de patrie et de gloire, il provoqua tant d'enrôlements volontaires, que le contingent assigné au chef-lieu de l'Yonne, où habitait l'orateur patriote, se forma sans qu'il fût nécessaire de recourir au tirage au sort, François Arago ajoute : « Malheureusement, ces luttes du forum, dans lesquelles s'usaient alors tant de nobles vies, étaient loin d'avoir toujours une importance réelle. De ridicules, d'absurdes, de burlesques motions y heurtaient sans cesse les inspirations d'un patriotisme pur, sincère, éclairé. La Société populaire d'Auxerre nous fournirait, au besoin, plus d'un exemple de ces désolants contrastes. Ainsi je pourrais dire que, dans la même enceinte où Fourier sut exciter les sentiments que j'ai rappelés avec bonheur, il eut une autre fois à combattre certain orateur, peut-être bien intentionné, mais assurément mauvais astronome, lequel, voulant échapper, disait-il, au *bon plaisir* des administrateurs municipaux, demandait que les noms de quartier du *Nord*, de l'*Est*, du *Sud* et de l'*Ouest* fussent assignés aux diverses parties de la ville d'Auxerre par la VOIE DU SORT!

P. c. c. : FR. F.

—

Fermiers généraux (XIX, 258, 317). — La fille du fermier général Vente (François-Joseph) était mariée à Parceval-Frileuse (Charles-René), également fermier général et guillotiné le même jour que son beau-père.

Barruel-Beauvert, dans ses « Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire » (*Paris*, 1815, I, 332), raconte que, sous le Directoire, madame de Frileuse, se rendant un jour en compagnie d'un merveilleux à un bal de Barras, descendit de voiture sur la place Louis XV, alors place de la Révolution, pour faire d'abord quelques visites, et donna à son cocher l'ordre de venir la chercher dans une heure du côté de la cour des Tuileries. Une marchande de pommes, qui connaissait madame de Frileuse et qui avait connu son père, l'aurait apostrophée ainsi : « Madame, relevez votre robe: elle traîne dans le sang de votre père et de votre mari. » W.

—

Le général Dombrowski (XIX, 261). — Enchanté de pouvoir communiquer au confrère Théo un acte authentique que je possède dans mes collections :

Universis et singulis quorum interest præsentes literas visuris et lecturis notum facio, reperiri in libro baptizatorum seu Metrica Ecclesiæ meæ Niegovicensis testimonium, rite at legitime juxta morem et consuetudinem Sanctæ Romanæ Ecclesiæ infra scriptum tenoris sequentis. Pierzchowiec Nr. 1mo anno Domini millesimo septingentesimo quinquagesimo quinto die Ida septembris. Ego Josephus Holodynski Curatus Niegovicensis baptisavi infantem natum 2° Augusti ejusdem anni, nomine Joannem Henricum filium Magnificorum. ... Nomina vera parentum et patrinorum in libro Metricis plane omissa. In cujus rei fidem circa oppositionem Sigilli manu proprio me subscribo. Signatum in residentia plebanali Niegovicensi. Die 13a 1809 Anno mensis Augusti.

(L. S.) Ludovicus Kozicki, parochus in Niegowice.

Note manuscrite du général :

Pater. Jan Michael Dabrowski.
Mater. Sophia Lettow.
Patrini. Christianus Lettow (cujus nomine Josephus Holodynski, curatus loci).
Lodovica de Alan Lettow.
Wdrugiej Parze (seconde paire de parrains).
Marcianus Zelenski.
Allexandra (sic) de Lettow Kempinska.

Dombrowski écrit son nom par un *a* avec une cédille, ce qui se prononce comme l'*om*. Je fais grâce à l'imprimeur de l'*Intermédiaire* des *l* barrés, des *n* accentués et des mots polonais qui se trouvent dans le texte ci-dessus.

(Varsovie.) PRZEZDZIECKI.

—

Mosaïques de Trautz-Bauzonnet (XIX, 265, 345). — Le tome Ier (le seul publié jusqu'ici) de la somptueuse bibliothèque du baron James de Rothschild (Paris, 1884) indique quelques reliures à mosaïque exécutées par ce très habile artiste. Ce catalogue donne, page 226, une brillante reproduction de la reliure en maroquin citron, riches compartiments à mosaïque

Digitized by Google

dont Padeloup le jeune habilla un Catulle (*Alde*, 1502) aux armes du comte d'Hoym.

Padeloup exécuta d'autres reliures à mosaïque ; les amateurs ont gardé le souvenir d'un exemplaire des *Contes* de la Fontaine (édition des Fermiers généraux); maroquin fauve avec compartiments rouges et verts représentant des fleurs et des fruits ; ces deux volumes, adjugés il y a quarante ans environ à 650 francs, vente La Bedoyère, ont depuis monté à 7,000 et à 11,000 francs au feu des enchères publiques. B. C.

—

Armoiries des évêques (XIX, 266, 346). — Dans plusieurs diocèses on a publié un Armorial spécial pour les évêques, celui des évêques d'Apt, par Terris, grand in-8... celui des évêques du Puy, in-4, par l'abbé Thellière... Peut-être trouverait-on sur les évêques de Lodève quelques renseignements dans : *Armorial de l'Episcopat français*, ou *Recueil des armoiries des archevêques et évêques de France*, par Taupin d'Auge, avec notices biographiques sur chacun des prélats, in-4. Ouvrage avec de nombreux blasons qui, croyons-nous, n'a pas été terminé. VELLAVIUS.

—

Peut, peute (XIX, 289, 372). — En Champagne, dans la région voisine de la Bourgogne, on dit : *Peute femme, beau cul, Peut chien, belle queue*. Le masculin se prononce en traînant et le féminin brièvement.

Cela veut dire qu'il ne faut pas juger de la personne ou du sujet à la seule inspection de la physionomie. Dans le même ordre d'idées on dit : L'habit ne fait pas le moine.

Quant à l'étymologie facile à trouver, dit le collaborateur Paul d'Estrée, dans la *Pute y musse*, j'ai le regret de lui dire qu'il se trompe : la *pute y musse* veut dire en bon vieux français : *la putain s'y cache*. J. BRIVOIS.

—

Rouget de l'Isle et la *Marseillaise* (XIX, 293, 376). — Je connais l'*Oratorio* d'Esther *attribué* à Grisons, depuis quinze ans au moins ; j'en ai causé plusieurs fois avec M. Vervoitte, qui hésitait toujours à me le communiquer, pour ne pas assumer, sans doute, une responsabilité quelconque dans la question de paternité qu'il avait soulevée en 1861.

Depuis, j'ai revu cet *Oratorio* chez M. Loth, et pour moi il est de toute évidence que l'écriture de ce manuscrit est du XIX° siècle (1792-1815) et non du XVIII° siècle (1775-1792); et qu'ainsi rien ne s'oppose à ce que Grisons ait intercalé la *Marseillaise*, avec quelques changements, à l'époque de la Révolution ou depuis, dans une œuvre postérieure, peut-être, comme composition, à 1792.

Du reste, M. Vervoitte, en très honnête homme qu'il était, hésitait à se prononcer définitivement, et ses amis m'affirment, par écrit, qu'il changeait de conversation dès qu'on lui parlait de l'*Oratorio*.

Grisons était un joyeux compère. Qui sait s'il n'a pas voulu mystifier la postérité ? De son véritable nom il s'appelait *Grison*, comme le porte son acte de naissance que M. Loth n'a pas reproduit ; or, il a toujours signé *Grisons*, et c'est sous cette orthographe qu'il figure dans son acte de décès ; si on rapproche ce nom de *Grisons* de sa chanson : GRISONS, *grisons-nous*, on est en présence d'un véritable calembour, qui fait naître certaines réflexions.

En tous cas, personne, à Saint-Omer, n'avait jamais entendu parler, avant 1861, de cet *Oratorio*, ni qu'il fût de Grisons, ni que Grisons fût l'auteur de l'air de la *Marseillaise*.

En tous cas encore, aucun écrivain antérieur, pas même le *potinier* Devienne, dont j'ai le recueil manuscrit sur le théâtre et la musique (1785-1831), n'a connu et n'a révélé ce qu'on attribue aujourd'hui à Grisons.

« Rouget de l'Isle a-t-il fait un séjour à Saint-Omer, et a-t-il eu l'occasion d'y entendre l'*Esther* ? Voilà ce qu'il s'agirait d'établir. » J'ai en main des documents inédits établissant qu'en 1861 les recherches faites par les hommes les mieux en état de les diriger avaient permis d'affirmer que Rouget de l'Isle n'était pas allé à Saint-Omer avant 1792 et qu'il n'y entretenait aucune relation.

En tout ceci, pour bien juger la question, il faut se souvenir toujours que l'*étiquette* portant que l'*Oratorio* est de *Grisons, maître de chapelle*, a été ajoutée après coup, par un collectionneur ou un musicien, vers 1830 ou 1840; et qu'ainsi ces mots : *maître de chapelle*, mis là, à titre de souvenir, par une personne âgée, ne peuvent en rien servir à déterminer la date du manuscrit.

Digitized by Google

J'ajoute que je viens de recevoir, du descendant de l'une de nos illustrations musicales, une lettre par laquelle il revendique pour le chef de la famille l'honneur d'avoir composé l'air de la *Marseillaise*. Voilà donc une paternité de plus, et tout à fait inattendue.

Je termine en ce moment une réponse complète à M. Loth; et serais, dès lors, reconnaissant de ce que l'on voudrait bien me communiquer.

VICTOR ADVIELLE.

—

Famille de Gonzague (XIX, 294, 380). — Un descendant de cette illustre famille, le prince don Ferrante Gonzaga, réside actuellement à Volta, province de Mantoue (Italie). T.

—

Une imprimerie hydraulique (XIX, 295, 380). — Nous avons particulièrement connu Viala, ce brave imprimeur toujours si besogneux et toujours prêt à rendre service à ses confrères pour leurs tirages pressés, et rempli de bienveillance envers tout le monde. L'imprimerie ne l'a pas non plus conduit à la fortune celui-là, étant constamment obligé de travailler au rabais pour alimenter ses presses mécaniques. Ce qui se passait alors, se passe encore, hélas! aujourd'hui, même au sein de la capitale. Certains éditeurs fortunés et peu scrupuleux viennent dire aux imprimeurs qui leur demandent de la besogne : « En vous donnant des tirages sur clichés, même à perte, je vous rends cependant service; car vos machines ne se *rouillent* pas et vous conservez votre personnel » (*historique*).

Viala faisait bel et bien marcher ses presses à l'aide d'un moteur hydraulique, que nous avons mis nous-même en mouvement un jour de fête, à Lagny. Ce jour, c'était la *Saint-Jean Porte-Latine*, la fête des typographes, que Viala célébrait avec beaucoup d'entrain. Il invitait, sans rancune, les éditeurs ses clients, et d'autres encore prêts à le devenir par le bon marché *alléchés*, sans oublier les amis, toujours nombreux, à un repas de corps. Il y figurait, nous l'avons déjà dit ailleurs, un grand buste en porcelaine de Gutenberg, le héros de la fête, buste dû au talent d'un pharmacien, familier avec le Codex et, en même temps, avec le ciseau de sculpteur.

ALKAN AÎNÉ.

—

Les dessins de Victor Hugo (XIX, 296).

C'est Jersey regardant Albion,
Le nid de verdure devant la prison de l'exil.

B.

—

Le doyen des orangers de France (XIX, 296). — Ce vénérable doyen de la cour et des jardins de Versailles, cassé et bien déplumé, quoique bien soigné, vivait encore l'an dernier, grâce aux bons soins de son savant docteur, M. Thouvenin, jardinier en chef de l'orangerie et des serres de Versailles. M. Thouvenin, décoré il y a quelques mois, possède à fond l'histoire de son vieux pensionnaire. Si M. Paul d'E. a le temps de faire le voyage de Versailles, nul doute que M. Thouvenin se fasse un plaisir de lui narrer cette histoire et celle de quelques autres vieillards de sa magnifique orangerie. B.

—

M. Désiré Lacroix (XIX, 297, 383). — Il n'existe pas de livre spécial sur l'argot militaire signé de M. Désiré Lacroix; mais cet auteur, qui existe toujours et qui est attaché au bureau des bibliothèques du ministère de l'instruction publique, s'est beaucoup occupé d'histoire anecdotique militaire et a publié, notamment dans le *Moniteur de l'armée*, des articles détachés auxquels M. Lorédan Larchey a fait divers emprunts.

E. DE P.

— Nous pouvons citer, sur le même sujet, l'intéressante plaquette de M. Léon Merlin : LA LANGUE VERTE DU TROUPIER. — DICT. D'ARGOT MILITAIRE (in-18, de 68 pages, chez Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges.) EGO E.-G.

—

L'Aimable Faubourien (XIX, 197). — L'*Aimable Faubourien, journal de la canaille*, n'eut ni huit, ni même sept numéros, comme le disent certaines bibliographies. Il en eut 5 en tout, ainsi que le constate une note de Poulet-Malassis (un des rédacteurs) sur mon exemplaire. Il a de plus signé tous les articles du nom de leur auteur sur chaque numéro. Le contingent de Delvau est assez faible : un article « Au Peuple » dans le n° 1; un autre, « le Droit divin et le Droit canon », dans le n° 2; deux dans le n° 4; « Comme quoi un aigle peut se métamorphoser en canard », dans le cinquième. Le journal paraissait le jeudi et le dimanche, in-folio

Digitized by Google

moyen d'une demi-feuille; il s'imprimait chez Courlet, rue Saint-André des Arts; rédacteurs avec Delvau : Watripon, Poulet-Malassis, Fillieu, Jules Choux, Cauville, Jarry, Joubert, Fouques, Dumay.

Il était signé J. B. Siméon; prix, 5 centimes le numéro. Il était suspendu, par suite de difficultés survenues dans le bureau de rédaction, au moment des Journées de juin, et devait reprendre sa publication la semaine suivante. Le premier numéro est du 1-4 juin, le cinquième, du 15-18. Le 22, la rédaction lança un canard sous ce titre : la *République à Vincennes*. En mai 1849, parut à la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1, un canard qui avait la prétention de continuer l'ancienne feuille : l'*Aimable Faubourien, journal des gens honnêtes*, et qui, je crois, n'eut qu'un seul numéro. Il etait signé A. Hubbard.

L. D. L. S.

—

Format (XIX, 297). — Le format des livres a toujours été une source de perplexités pour les bibliographes. Aucune règle fixe n'a été établie, et ne le sera probablement jamais. Le seul moyen pratique est celui qui a été adopté dans une bibliographie récemment parue : *Catena librorum tacendorum*, *London*, 1885, c'est-à-dire de donner, outre le compte du pliage de chaque feuille, les dimensions mêmes du papier et du texte, ou de l'impression, en centimètres, pouces, ou autre mesure reconnue. JOHN BULL.

— J'ai déjà signalé (*Format des livres*, XVIII, 393) les exceptions nombreuses aux règles générales que se contentent de donner les petits traités bibliographiques. Etant donné ce principe que le format d'un livre est le nombre même de feuillets dont se compose la feuille d'impression, rien ne serait plus facile que de répondre à la question si on n'imprimait pas aussi par demi-feuilles, si l'on ne formait pas des gros et des petits cahiers, et si le papier à la mécanique, sans dimensions fixes, sans pontuseaux ni marques d'eau, ne déroutait les vieux principes.

Pour les ouvrages anciens et pour beaucoup de modernes, on peut donner la règle suivante : trois caractères inséparables déterminent le format d'un livre; l'examen successif de chacun d'eux est indispensable pour contrôler l'indication fournie par l'autre. Ce sont :

1° La signature ou réclame. Elle suffi-

rait à indiquer le format; mais si dans l'in-folio on forme des cahiers de deux feuilles, la signature 2 ou B placée page 9 semble indiquer un in-4°. L'in-18 peut se présenter avec un cahier de 24 pages et le suivant de 12, ou trois cahiers de 12, et alors la signature B, placée page 25 ou 17, peut faire croire à un in-12 ou à un in-8°.

2° Les pontuseaux. Ils sont toujours parallèles au petit côté de la feuille et par conséquent, suivant le pliage, verticaux ou horizontaux. Cette disposition permet donc de contrôler l'indication de la signature.

3° La marque d'eau ou de fabrique. Toujours debout dans le sens des pontuseaux, elle les supplée au besoin. Comme il n'en existe qu'une par feuille, compter le nombre de feuillets entre deux marques consécutives.

Le *Manuel du relieur* (*Encyclopédie Roret*, 1879) donne des renseignements assez étendus, à l'article du pliage, sur les formats des livres modernes. Voir aussi le *Guide du compositeur* de Théotiste Lefebvre. A l'aide de ces documents on peut établir un tableau synoptique complet permettant de juger d'un coup d'œil certains cas embarrassants. Les ouvrages les plus autorisés en matière de bibliographie ne sont pas exempts d'erreurs sur ce sujet.

E. B.

—

Initiales C. S. (XIX, 297). — Cet auteur est Charles Soullier.

F. ROUVIÈRE.

—

Chédal (XIX, 321). — Chédal nous paraît une corruption des vieux mots normands *chatel*, *catel*, qui désignent les biens mobiliers de toute nature. (V. l'*ancienne cout. de Norm.*, chap. 86.)

Liburgeis, qui ad en soun propre chatel demi marc, deit dener seint Pere.

Lois de Guil., 18.

Il est dit vulgaument catel,
Comme bœuf, asne, or et argent.

Cout. de Norm. en vers, p. 118 (XIII° s.).

D'où, en anglais moderne *chattels* et en vieil anglais *catel*, mots qui s'appliquent à toute espèce d'avoir, mais plus spécialement cependant à l'avoir mobilier.

Tous ces mots dérivent du bas lat. *catallum*, bétail (V. Ducange), lequel se rattache lui-même au lat. *capitale*, de *caput*, la chose principale. Le sens primitif du radical se retrouve dans l'anglais *cattle*,

Digitized by Google

bétail, bestiaux, chevaux, etc.; c'est aussi, croyons-nous, celui de *chédal*, dans le texte cité. Cette acception s'est généralisée, comme on le voit, dans le normand *chatel, catel*, en s'étendant d'abord aux biens mobiliers de toute nature, puis davantage, dans l'anglais *chattels, catel*, en comprenant aussi bien les propriétés immobilières que celles mobilières.

(Lisieux.) H. M.

— *Chédal*, s. m., le bétail, l'attirail, les outils, les ameublements d'un domaine. (Nouveau Glossaire genevois (t. I, p. 94) de J. Humbert.)

M. Wuarin est effectivement Genevois, privat-docent à l'Université de Genève Sociologie. R.

— L'expression de *chédal* rappelle par la forme le mot *clédal*, portail rustique fermant l'entrée des champs entourés de haies. Ces deux termes ont dû traverser ensemble le régime féodal; ils se rencontrent aujourd'hui non seulement dans les cantons de la Suisse française, mais croyons-nous, dans d'autres régions de l'ancienne Bourgogne.

M. Troplong, dans son *Traité du louage*, n° 1054, remarque que le mot *cheptel* s'écrivait autrefois *chetel*, et qu'on le prononce encore aujourd'hui comme on l'écrivait alors; qu'il vient du mot *capitale* (*captale, catallum, caballum*) de la basse latinité, et est synonyme de meuble et spécialement de troupeau. Avec un peu d'habitude, on reconnaît aisément que le mot *chetel* et le mot *chédal* ont la même origine.

Dans les pays qui ont le droit français et où chédal a subsisté à côté de cheptel, il exprime une idée distincte suivant la définition de M. Pictet Baraban (père du célèbre naturaliste genevois, François-Jules Pictet de la Rive), le mot chédal désigne tous les instruments aratoires et autres employés à la ferme et parmi lesquels on peut compter les animaux d'attelage (*Mémoire sur les baux à ferme*, Genève, 1823).

Dans son *Manuel des agriculteurs* (Genève, 1853), le même auteur dit encore : «J'ai conservé dans cet article le mot chédal, parce qu'il est admis chez nous et se trouve dans tous nos anciens baux, et parce qu'il laisse au mot cheptel toute sa signification française : « bail de bestiaux à profit commun entre le bailleur et le preneur (1). »

(1) On peut noter que l'anglais *cattle*, dérivé apparemment de cheptel, a garde le sens de bétail.

Le bail peut du reste donner au mot *chédal* une signification plus ou moins étendue. GENEVENSIS.

—

Baderne (XIX, 321). — Ce mot nous vient du langage maritime, dans lequel on s'en sert pour désigner, soit une grosse tresse pour garantir les câbles, soit un petit corsage tressé en forme de lacet et avec lequel on soutient les chevaux contre le roulis; telle est du moins la définition donnée par le Dict. Nap. Landais, qui affirme aussi qu'on s'en sert au figuré pour désigner un vieux matelot hors de service. Quel rapport y a-t-il entre le sens propre et ce dernier? nous ne le devinons guère; mais, puisque la langue argotique n'a pas hésité à l'adopter, nous aimons mieux nous en référer purement et simplement à la version de Lorédan Larchey, qui l'explique ou le justifie un peu mieux que Napoléon Landais, en indiquant que le mot (terme marin) s'applique à une sorte de paillasson fait de *vieux cordages;* comme d'un *vieil imbécile* à un *vieux meuble* il n'y a pas loin, on comprend mieux par là toute la portée du synonyme et la raison satirique de son emploi. EGO E.-G.

—

La croix de ma mère (XIX, 322). — Le mélodrame contemporain a tellement abusé de la croix, comme rengaine ou lieu commun, qu'on serait allé même jusqu'à lui décerner tout le mérite de l'invention, si M. Gourdon de Genouillac n'était venu démasquer cette prétention, en accordant cette priorité (les *Refrains de la rue*) à une vieille chanson de 1830, la *Montagnarde*, quoique celle-ci se bornât à ce refrain trop indirect :

Dis-lui qu'en partant
Je laisse une mère,
La croix de mon père,
Toi que j'aime tant.

Croix de mon père ou de *ma mère*, il n'en est pas moins vrai que l'invention a fait son chemin et, cependant, c'est Chateaubriand qui, le premier, l'a pendue au cou de ses héroïnes, sans se douter que tant de dramaturges se la passeraient, plus tard, de main en main; c'est dans son *Atala* que l'illustre écrivain nous en fournit l'exemple : « Tu vis cette croix briller « à la lueur du feu sur mon sein; c'est le « seul bien que possède Atala. Lopez, « ton père et le mien, l'envoya à ma mère « peu de jours après ma naissance. » La

Digitized by Google

rengaine, on le voit, est plus vieille qu'on ne pensait. EGO E.-G.

—

Deux quatrains à retrouver (XIX, 322). — Les deux quatrains à retrouver sont de Morel de Vindé.

Je copie dans le *Trésor poétique* de Larousse et Boyer, édité par les auteurs, la pièce complète qui contient trois quatrains.

Mon Dieu, pour être heureux tu m'as mis sur la [terre,
Tu sais bien mieux que moi quels sont mes [vrais besoins;
Le cœur de ton enfant s'en rapporte à tes soins;
Donne-moi les vertus qu'il me faut pour te [plaire.

Heureux qui met en *toi* toute son espérance!
On a toujours besoin d'implorer ta bonté.
Tu nous consoleras dans nos jours de souffrance,
Si nous t'avons servi dans la prospérité.

Te servir, ô mon Dieu, c'est suivre tous les [jours
Les lois que ta justice impose à tous les hom- [mes,
Aimer les malheureux, leur porter nos secours
Et remplir les devoirs de l'état où nous som- [mes.

Morel de Vindé (Charles-Gilbert, vicomte), agronome et littérateur, né à Paris en 1759, mort en 1842, a écrit en 1790 une *Morale de l'enfance*, en 512 quatrains moraux, mis plus tard en vers latins par M. Victor Leclerc. M. TROUILLET.

—

Les rois aliénés (XIX, 322). — Il n'y a pas à chercher bien loin.

Napoléon Ier avait complètement perdu le sens commun, et nul de ceux qui l'approchaient, à la fin de sa carrière, n'en a douté.

Fouché disait, chaque fois qu'il le quittait : « Notre homme est fou, absolument fou. » Dr NEPHÉLÈS.

— Charles VII, roi de France, avait-il toute sa raison vers la fin de sa vie? Louis XI, son fils, avait son « grain de folie ».— Henri III, roi de France et de Pologne, après son séjour à Venise, n'était sain ni de corps ni d'esprit : les causes en sont connues.— C'est une étude à faire sur ces trois rois. LA MAISON FORTE.

— L'on peut citer encore le roi Nabuchodonosor, qui, descendu au rang de pourceau, dévorait les détritus de ses cuisines.

Xercès, roi de Macédoine, qui, pour moi, était fou, ne prendrait-on pour preuve que l'idée qu'il a eue de faire enchaîner la mer et la faire battre de verges.

Néron, empereur, qui, par ses excentricités, se faisait huer par le peuple romain quand il paraissait au Cirque recouvert de lauriers.

Charles VI, roi de France, devenu fou en 1422, et la reine Jeanne la Folle. THÉO.

—

Les papiers de Gérard de Rayneval (XIX, 323). — Le questionneur, quoique Très-Sûr, ne confond-il pas Joseph-Mathias Gérard, qui prit le nom de Rayneval, avec son frère aîné, Conrad-Alexandre Gérard, appelé *le Grand Gérard?* C'est ce dernier qui me paraît avoir été premier commis des affaires étrangères et qui a eu des relations avec les *Insurgens*. Il fut envoyé en 1778 aux Etats-Unis comme plénipotentiaire et en revint l'année suivante; il fut alors nommé préteur royal à Strasbourg et mourut en 1790.

J'ignore s'il a laissé des notes sur les négociations où il a été employé. A. D.

—

L'évêque Perier (XIX, 323).— D'après la *Biographie nouvelle des contemporains*, Jean-François Perier est né à Grenoble, le 16 juin 1740. Au sortir de ses études ecclésiastiques, il entra dans la congrégation de l'Oratoire et devint curé de Saint-Pierre d'Etampes. En 1789, le clergé du bailliage de cette ville l'élut député aux Etats généraux, où il se fit remarquer par son amour pour la concorde. En 1791, il prêta le serment exigé par la nouvelle constitution civile du clergé et fut élu évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme. Il donna sa démission lors du Concordat de 1801; mais lors de la réorganisation de l'Eglise de France, en 1802, il obtint le siège d'Avignon et reçut, quelque temps après, la décoration de la Légion d'honneur. Il s'est de nouveau démis de son siège épiscopal en 1817, et a cependant continué de l'administrer jusqu'en 1820, époque à laquelle il a été statué sur le nouveau concordat.

J'ignore le lieu et l'époque de sa mort. A. D.

— J'ai donné un certain nombre de renseignements sur ce personnage dans l'*Oratoire de la Révolution* (Paris, Poussielgue, 1883), p. 51 et suivantes. Depuis, j'ai trouvé quelques autres documents

Digitized by Google

que je mets à la disposition de *Sed Ego*.
A. INGOLD.

—

Famille du Vigneau (XIX, 324). — Il existe en Anjou une famille du Vigneau, dont le nom patronymique est Dunblard.

On la dit originaire d'Italie. Dunblard serait une corruption de Dublaria.

J'ignore quelles sont leurs armoiries. On pourrait avoir des renseignements plus précis en écrivant à madame du Vigneau, à Laval. G.

—

Le sixième sens (XIX, 324).—« ... Commencez par me dire combien les hommes de votre globe ont de sens? — Nous en avons soixante et douze, dit l'académicien, et nous nous plaignons tous les jours du peu. Notre imagination va au delà de nos besoins; nous trouvons qu'avec nos soixante et douze sens, notre anneau, nos cinq lunes, nous sommes trop bornés, et malgré toute notre curiosité et le nombre assez grand de passions qui résultent de nos soixante et douze sens, nous avons tout le temps de nous ennuyer. — Je le crois bien, dit Micromégas, car dans notre globe nous avons près de mille sens, et il nous reste encore je ne sais quel désir vague, je ne sais quelle inquiétude qui nous avertit sans cesse que nous sommes peu de chose et qu'il y a des êtres beaucoup plus parfaits. J'ai un peu voyagé, j'ai vu des mortels fort au-dessous de nous, j'en ai vu de fort supérieurs, mais je n'en ai vu aucuns qui n'aient plus de désirs que de vrais besoins et plus de besoins que de satisfaction. J'arriverai peut-être un jour au pays où il ne manque rien, mais jusqu'à présent personne ne m'a donné de nouvelles positives de ce pays-là. » (Voltaire, *Micromégas*, chap. II.)

Cela rappelé en guise d'entrée en matière philosophique d'un sujet qui a déjà préoccupé, comme on le voit, les habitants de Saturne et de Sirius, on peut ajouter qu'il est vraisemblable que notre classification en cinq sens est surannée, et semble dater d'une époque où l'on croyait aux quatre éléments et où l'œil humain ne distinguait que trois couleurs dans l'arc-en-ciel. Nous sommes, je crois, devenus un peu moins *huîtres*, mais est-ce un bien et un gain? A. X.

—

La clef de Manette Salomon et de Charles Demailly (XIX, 325).— Le prototype (pour me servir de l'expression de A. S.) de *Florissac*, l'un des personnages de *Charles Demailly*, serait le critique *Adolphe Gaiffe*. Voir à ce sujet une chronique de Monselet, parue dans le supplément du *Figaro* portant la date du 12 décembre 1885.
M. L.

— « C'est Alexandre Pouthier, le bohème « original, qui nous a servi de maquette « pour le type d'Anatole, dans Manette « Salomon. » (Ed. et J. de Goncourt: *Pages retrouvées*, p. 225 à la note.)
O'REALY.

—

Cazalet (XIX, 325).— La Notice de l'*Almanach des Muses*, de 1778, consacrée aux ouvrages de poésie publiés en 1777, mentionne le volume de Cazalet: « *Les Méprises de l'Amour* ou *Lucrèce et Bradamante*, conte, suivi des *Aveux*, conte bleu, en prose, et d'*Actéon*, romance, par Cazalet. Paris, Gueffier, 1777; in-12 de 120 pages. »

Cette indication bibliographique est suivie de l'appréciation suivante: « Imitation de l'histoire de Bradamante et de Fleur d'épine dans l'*Arioste*. Plusieurs expressions répréhensibles. De l'aisance, des grâces et une élégante facilité. Quelques pièces fugitives qui annoncent aussi du talent, mais un goût peu formé. »

La *France littéraire*, publiée par les abbés d'Hébrail et de La Porte (Paris, 1769-1778, tome III), donne également le titre de ce volume en abrégé, et c'est là que Quérard a dû le relever, puisqu'il ne le donne pas intégralement. Les poésies de M. Cazalet ne sont donc pas inédites et elles ont eu une certaine notoriété. Ce qui le constate, c'est que Rivarol et Champcenetz, dans leur *Petit Almanach de nos grands hommes*, s. l. (Paris), 1778, citent cet auteur en disant de lui que « les contes sont dans toutes les bouches et donnent un air de bonne éducation à la jeunesse qui les cite ».

Ajoutons que ce volume figure dans le catalogue du libraire Nyon, n° 25374, et dans la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour*, publiée par M. Gay.
UN LISEUR.

Trouvailles et Curiosités.

La reine Marie-Antoinette chantant la *Marseillaise* **dans la prison du Temple, d'après un document inédit.** — C'est à

Digitized by Google

l'obligeance de M. le baron de la Morinerie que nous devons la communication de cette très curieuse pièce inédite qui fait partie de sa collection de papiers et documents originaux sur la prison du Temple. D'après les Mémoires, c'était la reine qui avait désiré le chant patriotique de Rouget de l'Isle : elle le joua un jour à l'un des commissaires sur ce même clavecin où madame Cléry chanta en s'accompagnant la complainte de Le Pitre, commissaire de la Commune, sur la mort du roi.

On ignore où Mathey, le concierge du Temple, faisait ses acquisitions de livres et de musique : mais les fournisseurs devaient être contents de lui, il payait cher. Aussi la Commune dut-elle lui retirer ses fonctions d'économe.

Memoire Des Depanse faitte par Mois Mathey, pours Luis Capet et sa famille, Dapres sa Demande, acordé par Le Conseil Du temple.

Du 2 9bre trois Livre De Savon.	3 l.	s.
Dumeme quatre hr et Demy De Voiture pour aler chez Les fournissant, foureur et Emplette	6 l.	s.
Dumeme Les ouvrage De Labbée De lille	14 l.	s.
Du 3 une Demie Bt De fleur Dorange	3 l.	12 s.
Du 8 9bre Deux Examplaire De La Constitution p. Velin . .	6 l.	s.
Dumeme trantequatre volume Des Voyage De Laporte . .	123 l.	s.
Dumeme Les pièce De Concerto et Sancto (piano?) De playelle etdhadneet Landante dhadne, en 16 party	183 l.	s.
L'himne Des Marseilloit . . .	1 l.	10 s.
Quatre heure De fiacre . . .	5 l.	s.
Du 9 Donné au facteur de clavesin	25 l.	s.
Totalle . .	370 l.	2 s.

Reçu Le Montants Cidessu Des Main du Cytoyen Cléry De Service à La tour.

MATHEY (avec paraphe).

(Original. Sur papier in-fol.).

—

Une exemption militaire en 1805. — La bruyante accusation récemment formulée, assez mal à propos d'après les résultats de l'enquête aussitôt ordonnée par M. le ministre de la guerre, au sujet de l'exemption du service militaire du fils d'un député, m'a remis en mémoire un fait du même genre, mais beaucoup plus ancien. Le militaire exempté était de condition trop humble pour que les réclamations, s'il s'en produisit alors, fussent connues en dehors du cercle restreint de ses camarades, soldats au même bataillon et dont quelques-uns au moins ne le voyaient pas partir sans une certaine envie ; mais il fut, dans tous les cas, bien difficile d'attribuer à la faveur le congé de réforme délivré au malade. Celui-ci, qui n'était autre que mon père, était lui-même le fils d'un pauvre cultivateur des environs de Villefranche-sur-Saône, et, jusqu'au moment où la conscription l'avait arraché à ses occupations journalières, il avait passé sa vie à piocher les vignes, à labourer les champs, à faucher les prés que son père tenait en fermage. Conscrit de l'an XI, il était entré au service le 8 prairial an XII, dans le 6e régiment d'infanterie légère, et le 5 complémentaire de l'an XIII, il recevait son congé de réforme, signé des membres du conseil d'administration de son régiment, parmi lesquels le major Charras, père du colonel, sur le vu du certificat délivré par les officiers de santé du bataillon.

Ce certificat constatait que le citoyen Cl. F., voltigeur au 3e bataillon du 6e régiment d'infanterie légère, âgé de vingt-trois ans, « était atteint d'émophtisie fréquente qui le menaçait de phthisie pulmonaire. » Je conserve l'orthographe de la copie du certificat de visite des officiers de santé, copie inscrite au verso du congé de réforme qui est sous mes yeux. Or, le soldat ainsi réformé le 5 complémentaire de l'an XIII, 22 septembre 1805, au lendemain et à la veille des grandes guerres du commencement du siècle, dans un temps où les exemptions de ce genre n'étaient pas communes ; ce soldat, alors âgé de vingt-trois ans, après avoir vu tomber Louis XVI, naître et mourir la première république, devait assister à l'installation et à la chute du premier empire, au retour des Bourbons et à leur expulsion définitive, à la révolution de 1830, à celle de 1848, au coup d'Etat, et enfin aux lamentables catastrophes de 1870-71.

Il est mort, en effet, au mois de mai 1873, dans sa quatre-vingt-douzième année, après avoir supporté, sans trop faiblir, les privations du siège de Paris, et à la suite d'une chute qu'il avait faite en glissant sur un parquet. Je souhaite au jeune Chanson une aussi longue vie, exempte, comme celle de mon père, de toute infirmité.

FR. F.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

COMPAGNIE UNIVERSELLE
DU

CANAL INTEROCÉANIQUE
DE PANAMA

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 300 MILLIONS

MM. les actionnaires sont informés que, vu l'insuffisance du nombre des titres déposés dans les délais fixés par les statuts, l'Assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 28 juin 1886, ne pourra avoir lieu, et qu'elle est remise au jeudi 29 juillet 1886, à trois heures de l'après-midi, salle de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Les cartes d'admission, délivrées pour le 28 juin, seront valables pour le 29 juillet, et le dépôt des actions continuera à être reçu à la caisse centrale ou chez un des correspondants de la Compagnie jusqu'au 23 juillet.

L'Assemblée convoquée pour le 29 juillet délibérera quel que soit le nombre des titres représentés, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première Assemblée.

COMPAGNIE UNIVERSELLE
DU

CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA

Par décision du Conseil d'administration, il est fait un appel de **125** francs par action de la Compagnie universelle du Canal Interocéanique de Panama. Ce versement sera exigible du 20 au 25 septembre.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'ils devront opérer ce versement, dans le délai ci-dessus indiqué, dans les bureaux de la Compagnie, à Paris, 46, rue Caumartin, ou chez ses correspondants en France et à l'étranger.

A défaut de versement dans le délai fixé, un intérêt sera dû pour chaque jour de retard, à raison de 5 0/0 par an, à partir du 20 septembre.

LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT ET Cie, 56, RUE JACOB. — PARIS

WALTER SCOTT

ILLUSTRÉ

LA FIANCÉE DE LAMMERMOOR, suivie du **NAIN NOIR,** traduction de M. DAFFRY DE LA MONNOYE. — Un beau volume grand in-8 jésus, illustré de dessins de MM. BROWN, GODEFROY DURAND, ERIZ, C. GILBERT, MONTADER, RIOU et VIDAL.

PRIX : Broché, 10 fr. ; — Cartonné percaline, 13 fr. — Relié dos chagrin, plat toile, tranches dorées, 15 fr.; Relié amateur, 15 fr.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 12187

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 25 Juillet 1886.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIXe année — N° 437

Nouvelle série — IIIe Année — N° 62

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

HARVARD COLLEGE AUG 18 1886 LIBRARY

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

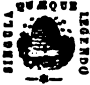
2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 juillet 1886.*

XIXe Année — No 437.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. IIIe année. No 62.

AUG 13 1886

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Bruniquet. — Il y a dans la vieille langue française bien des mots obscurs et inexpliqués : *bruniquet* est un de ceux-là ; c'est pourquoi je le soumets aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, afin d'en avoir l'explication nette, si c'est possible. Voici des exemples de ce mot qui n'est pas rare :

Qui veult trouver son advantaige
Et se mettre sus le bon bout,
Il faut estre fourni de tout
Et non pas en petit pacquet,
Ou s'en aller à *brunicquet*
Incontinent du premier saut.

(*Le Viel Testament*, III, 3 A. T.)

Tenez, voyla vostre pacquet ;
Prenez estat de marchandise.
Aller vous faut au *brunicquet*,
Puisque sur vous ai la main mise.

(*Farce de marchandise*, Anc. Th. Fr., t. III, 264.)

Tous pechiés procedent d'orgueil,
Soyent de racines ou branches.
Maintes gens en ont fait le deuil
Qui ne portent pas larges manches ;
Pasmez sont comme povres tanches,
Et les a mis au *bruniquet ;*
Pires que boyteux sont des deux hanches,
Ils sont pris d'un faux estiquet.

(*Anc. poés. fr. des XVe et XVIe siècles*, t. IX. *Débat de charité et d'orgueil.*)

M. G. Paris, que j'ai consulté sur ce mot, pense que la locution *aller au bruniquet* est *peut-être* équivalente à celle-ci : « Aller au safran », c'est-à-dire faire banqueroute, et il s'appuie sur l'adjectif *bruniquet* = noirâtre, que donne Godefroy.

Il existe une autre forme de ce mot : « berniquet », qui a probablement le même sens :

Toutes sortes de gens que l'estat des affaires présentes a mis et met encore tous les jours au *berniquet*.

(*Les contens et mescontens*, *Var. histor. et litt.*, t. V, 340.)

D'après le *Dict. comique*, de Leroux, « envoyer, mettre quelqu'un au *berniquet* », c'est le ruiner. Cette explication s'accorde bien avec celle donnée par M. G. Paris. Mais voici que M. E. Fournier, par une petite note où il veut expliquer ce dernier passage, embrouille le tout : « Le *berniquet*, dit-il, est le bahut où les meuniers mettent le son. A l'homme ruiné qui n'a plus de pain sur la planche, il ne reste que la ressource d'aller au *berniquet* ». C'est peut-être ingénieux, mais je voudrais des preuves plus sûres, et des exemples de *berniquet* avec le sens bien évident de « bahut ou baquet au son ». A. DELBOULLE.

—

Rapprochements bizarres. —
La foudre, un foudre.
Tonnerre, tonneau.
Bombe, bombonne.
Canon, verre de vin.
Pièce (d'artillerie), pièce de vin.
Affût, fût.
Est-ce là un pur effet du hasard ?

UGO TELL.

—

Saint Médard et saint Barnabé. — D'où vient le dicton populaire : « Quand il pleut le jour de la Saint-Médard, il pleut pendant quarante jours, à moins que saint Barnabé, qui est trois jours après, ne vienne par un beau jour corriger l'influence de saint Médard ? »

Le *Courrier de Lyon* disait avoir cherché inutilement d'où venait ce dicton.

L. B.

—

Le bourreau Sanson a-t-il vendu les cheveux de Louis XVI ? — Selon Combes, Sanson se justifie dans son placard du 23 janvier 1793 d'avoir vendu les cheveux de Louis XVI.

Digitized by Google

Le fait est-il exact? Les historiens en ont-ils parlé? Pourrait-on nous donner le texte de ce placard? R. V.

—

Champcenetz. — Je serais bien reconnaissant à ceux de nos confrères qui auraient l'obligeance de me donner quelques indications sur le marquis de Champcenetz, gouverneur du palais des Tuileries en 1789: quels étaient ses prénoms? quelles sont la date de sa naissance et celle de sa mort? combien de fois et à qui a-t-il été marié? de quel mariage était issu le chevalier de Champcenetz, connu par ses petits vers et ses bons mots?

M. Auguste Vitu (*la Maison mortuaire de Molière*, p. 157) cite un passage des Mémoires de madame de Genlis, d'après lequel le marquis de Champcenetz aurait épousé une baronne de Nieuwerkerque ou Newkererque. C'est Neukirchen qu'il faut lire. En effet, la seconde ou la troisième femme du marquis de Champcenetz (en tout cas, la dernière) était une demoiselle de Neukirchen, sœur d'un riche Hollandais des Indes orientales, le baron de Neukirchen, dit de Nyvenheim, dont la fille Idalie a épousé, le 6 septembre 1790, Armand de Polignac. W.

—

Hommes célèbres morts de peur. — On a fait tout un volume sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant. Ne pourrait-on nous dire quelques mots sur ceux qui sont morts de peur? R. D.

—

Marquis d'Andelarre. — Je désirerais connaître la date et le lieu du décès de Jules de Jacquot, marquis d'Andelarre, né à Dijon en 1803, substitut du procureur du roi, démissionnaire en 1830, membre du Corps législatif et de la Constituante de 1871. A. ARNOULT.

—

L'horloge de la mort du roi aux Tuileries. — Qu'est devenue *l'horloge de la mort du roi* dans la cour de marbre des Tuileries?

Cette horloge était sans mécanisme: elle n'avait qu'une seule aiguille qu'on plaçait à l'heure précise à laquelle mourait le roi de France, et qui ne bougeait pendant toute la durée du règne de son successeur.

Elle datait de Louis XIII: on l'oublia, bien entendu, le jour où Louis XVI fut exécuté, et Napoléon Ier n'y pensa jamais.

A la mort de Louis XVIII, l'usage reprit force de loi, mais depuis?...

PAUL D'E.

—

Repas servis aux morts. — Dans sa lettre à Madame du 1er novembre 1665, Charles Robinet, racontant les cérémonies funèbres en l'honneur de César de Vendôme, qui venait de mourir, dit:

Le corps de Monsieur de Vandôme,
Ayant été rempli de baume,
Fut exposé dans son hôtel
Durant trois jours, à tout mortel...
Encor qu'un mort ne puisse mordre,
On servit toujours en bel ordre
Le défunt comme auparavant
Et comme lorsqu'il fut vivant,
Suivant l'ordinaire coutume
Envers les morts de ce volume,
A qui l'on présente des mets
Qui leur servent peu désormais...

Je n'ai rien trouvé sur ces repas servis aux morts ni dans l'Encyclopédie, ni dans Legrand d'Aussi, ni dans Chéruel. Est-ce que c'était, comme le dit le chroniqueur, une coutume générale? Est-ce que, pratiquée sous Louis XIV, elle s'est continuée longtemps? Quand a-t-elle pris fin? A. D.

—

Le capitaine Cervolles. — Pourrait-on trouver ailleurs que dans le Dictionnaire de Bouillet qui traite très sommairement le sujet, des renseignements détaillés sur la naissance, la famille et les faits et gestes du capitaine Cervolles, surnommé aussi Arnaud l'Archiprêtre? G. DE L.

—

Sur une nouvelle lettre de Montaigne. — On remarque, en tête de la livraison de janvier-février du *Bulletin du bibliophile*, laquelle a paru seulement ce mois-ci, un document du plus vif intérêt. Je veux parler d'une lettre écrite au roi Henri III, pour obtenir de lui un bénéfice, par un personnage qui signe *Montaigne*. La lettre est écrite d'une façon charmante. Que l'on en juge par ce savoureux passage: « Il est [le bénéfice] au pays de Loudonnois et a la nomination de Votre Majesté, qui n'en fera pas seulement un prieur si elle me le donne dautant que ce sera pour moy un duché ou conté qui sera tousiours garny de gros et bons chapons quand vous les aymerez autant que les cailles. » Le spirituel auteur de cette lettre est-il le même que l'auteur des *Essais*? J'avoue que je suis

Digitized by Google

fort tenté de dire avec l'heureux trouveur, M. Em. Du Boys, qui porte si bien le nom honoré par les excellents travaux de son père : « Le style de la lettre et le ton sur lequel l'auteur parle au roi de France nous donnent la conviction qu'elle est bien du grand Montaigne. » Pourtant, comme on ne saurait être trop prudent en matière aussi délicate, je viens demander à nos confrères ce qu'ils pensent de l'attribution à l'immortel philosophe. Je demande en même temps si l'on peut indiquer, parmi les trois localités connues qui portent le nom de *Moncornet*, celle où a été rédigé le document du 7 juillet 1583. *Sursum*, messieurs les *Montaignophiles!* Ces questions valent la peine d'être discutées à fond. On attend de vous de complets éclaircissements, après lesquels aucun de nous ne puisse encore dire : *Que sais-je?*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Eugénie de Guérin et M. Barbey d'Aurevilly. — Diverses lettres d'Eugénie de Guérin, datées de 1842 à 1845, sont très dures pour un M*** qui s'était chargé de la publication des œuvres de Maurice de Guérin et ne s'acquittait point de ce devoir. Des lettres antérieures donnent le nom du publiciste ainsi maltraité. Il n'est autre que M. Jules Barbey d'Aurevilly. L'avertissement de l'édition signée de S. Trébutien est au contraire plein d'éloges pour « l'ami dévoué qui, au moment même où, livré à nos seules forces, nous étions aux prises avec les plus grandes difficultés de notre tâche, nous a permis d'en sortir ...à notre honneur et à la gloire de Guérin. » Cet hommage venge très noblement M. d'Aurevilly. Lui-même (*les Bas bleus*, p. 136) fait allusion aux lettres indiquées plus haut dans ces deux phrases : « Quelques-unes des lettres (d'Eugénie) ont été écrites sous l'empire de cette ardente et dernière préoccupation (la publication des œuvres de Maurice). Des *circonstances inutiles à rappeler* suspendirent et semblèrent définitivement empêcher la réalisation d'un projet arrêté et qui a été réalisé depuis. » Ces circonstances ne nous paraissent nullement inutiles à connaître. Eugénie de Guérin y fait une allusion peu claire dans une lettre du 25 juin 1845 (p. 471 de l'édition Didier). Une explication, s'il vous plaît? A. S.

—

Le Voyage de Rouen à la Bouille. — Pourrait-on savoir quel est l'auteur d'un Voyage de Rouen à la Bouille, en prose et en vers, publié sous forme de « Lettre à Mlle du B. » et signé « de la R. », dans un petit livre intitulé : Recueil contenant Lois et Maximes d'amour, publié à Rouen chez Jean Lucas, en 1666 ?

Une jolie réimpression de ce volume rare a été faite, en 1882, chez M. E. Cagniard, imprimeur à Rouen.

Je signale d'autant plus cette pièce à l'attention des bibliophiles qu'elle est suivie de plusieurs autres, stances, sonnets, signées également de monogrammes, et qui dénotent des poètes de premier ordre.

Il y aurait là plusieurs énigmes curieuses à déchiffrer. C. O.

—

Cippe d'Esculape au Musée Carnavalet. — D'après un fragment du journal *le Soleil*, daté du 13... 1874 (le nom du mois est illisible), en faisant des fouilles derrière l'abside de Notre-Dame, à Paris, on venait de découvrir le dessus d'un monolithe ou cippe représentant Esculape, et on devait le déposer au Musée Carnavalet. Ce cippe prouverait qu'à une époque très reculée, il y avait sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu un temple dédié à Esculape, où les prêtres païens prétendaient guérir les malades par l'incubation du feu sacré. On l'aurait déjà trouvé en 1748, lors de l'agrandissement de la place du parvis de la cathédrale et l'on ignorait ce qu'il avait pu devenir, quand les dernières fouilles l'eurent de nouveau mis à jour.

Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit?

(Caen.) T. R.

—

Méthode Jacotot. — Quelle est son efficacité pour apprendre les lettres et les sciences? Quels sont ses défauts? Jacotot, né à Dijon en 1770, mourut à Paris en 1840; de 1815 à 1830 il fut en Belgique, surtout à Louvain. H. B.

—

Combinaisons scéniques réduites à un nombre déterminé. — J'ai lu en 1882 ou 83, dans un article du *Figaro* ou du *Gaulois*, qu'un employé d'un des théâtres de Paris avait ramené à un nombre maximum, 362 ou 394, je crois, toutes les combinaisons scéniques au moyen desquelles tous les auteurs connus, anciens et modernes, passés, présents, futurs, avaient pu, pouvaient ou pourraient nouer une intrigue, poser une situation, amener un dénouement.

Digitized by Google

Il serait curieux, pour l'histoire du théâtre et des lettres, de retrouver ce calcul, de connaître ses bases, d'apprécier sa valeur. Cz.

—

Bibliographie. Cartes mobiles. — On connaît le mode d'emploi et l'utilité des cartes mobiles servant à l'inventaire des livres dans les grandes bibliothèques publiques. Un certain nombre de bibliophiles ont adopté pour leur usage particulier ces cartes ou fiches portant le nom d'auteur suivi du titre et des mentions bibliographiques ordinaires, adresse, date de publication, format, notes succinctes sur l'ouvrage et l'exemplaire, etc.

N'est-il pas désirable que les éditeurs fassent leurs annonces sous la forme de ces cartes mobiles qui auraient ainsi une utilité durable que n'ont pas les réclames et prospectus actuels encombrants et difficiles à classer ?

Si l'on ne trouve pas cette forme avantageuse pour la réclame ou la publicité, ne pourrait-on au moins joindre à chaque exemplaire en vente une fiche spéciale imprimée qui servirait à l'acheteur pour son catalogue particulier? Sus.

—

Une publication du XXe siècle. — Le tome V des *Mémoires de Saint-Simon*, publiés par M. de Boislisle dans la collection des Grands Ecrivains, vient d'être mis en vente (juillet 1886). Or le tome Ier de cet ouvrage ayant vu le jour en 1879 et le nombre des volumes devant s'élever à trente, un calcul assez simple permet de constater qu'il faudra quarante-deux ans pour achever cette publication et que ce tome XXX paraîtra vers 1921. N'y a-t-il pas lieu d'espérer, tout aussi bien dans l'intérêt des éditeurs que dans celui des lecteurs, un achèvement plus rapide ?

O'Réaly.

—

Synonymes latins. — Trouve-t-on encore dans le commerce le *Traité des synonymes latins*, de Barrault, qui a eu, dans son temps, une certaine réputation? Où pourrait-on se le procurer?

Dicastès.

—

Des Alymes. — Une personne complaisante m'a communiqué la note suivante prise sur la garde d'un vieux missel:

Je Guillaume Richardierre ay faict lenluminure du présent Missel, par le commandement de Monsr des Alymes, ambassadeur de Monseigneur le duc de Scavoye en France, etc... Paris, 1586.

Ne trouvant dans aucun des nobiliaires à ma disposition, ni le nom: des Alymes, ni des Abymes, je serais fort obligé à celui de nos correspondants qui voudrait bien me donner la véritable orthographe de ce nom. L. Bouland.

—

Un ex-libris... royal. — Sur un exemplaire en ma possession des *Folies philosophiques, par un homme retiré du monde* (le Mis de Luchet), t. IV, 1785, je relève les particularités suivantes. Au titre dans un ovale soutenu par deux amours, ces mots sont écrits d'une main du temps: *Castigat ridendo mores ;* et sur le feuillet blanc qui termine l'ouvrage, se lit cette mention de la même écriture ronde et ferme : *Bibliothèque du Roi.* Si ce livre est bien réellement de provenance française et royale, il aurait donc appartenu à Louis XVI? Je confie l'éclaircissement de ce doute à la bienveillance de mes érudits confrères.

A.

Réponses.

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 310, 398; XIII, 39, 80, 137, 176, 297, 338, 397, 556; XIV, 45; XV, 173, 398; XVI, 170, 363; XVII, 41, 74 ; XIX, 299, 360, 393). — Suivant M. Ch. L., la construction que j'ai critiquée (*on n'épouse pas que sa femme*) est correcte, mais malsonnante; suivant Poggiarido, non seulement elle est correcte, mais encore énergique, précise et vigoureuse, et ce dernier ajoute: « La première condition du style dramatique, c'est, après la correction, la précision et la force. » *Après la correction:* je prends acte de ces paroles et j'analyse l'expression incriminée pour découvrir si cette qualité nécessaire et fondamentale s'y rencontre réellement.

Ne que, me dit-on à l'Académie, peut être considéré comme entièrement synonyme de *seulement; on n'épouse pas seulement sa femme* serait régulier, quoique d'une mollesse regrettable ; donc *on n'épouse pas que sa femme*, qui en est l'équivalent, est également correct, et il faut être bien... *grammairien* pour dire le contraire.

Digitized by Google

La majeure de ce syllogisme est incontestable, et la mineure ne l'est pas moins, mais *nego consequentiam*, comme disaient les scolastiques. *Ne... que* contient une négation; *ne... pas seulement* en contient une aussi; donc pour avoir l'équivalent de *ne... pas seulement* il faudrait deux négations, l'une faisant partie intégrante du synonyme de *seulement*, l'autre portant sur l'idée exprimée par ce synonyme. Le mot *pas* qui se trouve dans la seconde tournure ne constitue point une négation; ce n'est qu'un mot explétif, renforçant la signification de *ne* : d'où il suit que logiquement la phrase dont nous nous occupons dit juste le contraire de ce qu'elle veut dire, et qu'elle ne peut avoir d'autre sens que celui-ci : *On n'épouse que sa femme*, on n'épouse pas (d'autre personne) que sa femme, on n'épouse pas (si ce n'est) sa femme. Les deux propositions que l'on prétend opposées contiennent exactement les mêmes éléments, excepté *pas*, qui n'est qu'un mot parasite: elles ne peuvent donc différer de signification.

Si l'on prononçait devant mes honorables contradicteurs la phrase suivante : « Dans sa longue carrière, Annibal ne fut pas vaincu que par Scipion », comment l'entendraient-ils ? Comprendraient-ils que Scipion n'a pas été le seul qui ait pu vaincre Annibal, ou bien qu'il a seul eu cet honneur ? Remplaçons *pas* par *jamais*, autre mot qui ne contient pas non plus de négation : « Annibal ne fut jamais vaincu que par Scipion ». Le sens est clair; comment la substitution d'un mot de même famille au mot *jamais* aurait-elle la vertu de le modifier ?

Cette construction avec *pas* dans le sens affirmatif n'est plus guère usitée aujourd'hui. Mais il n'en était pas de même au XVI[e] siècle et au XVII[e].

Les exemples abondent dans nos grands écrivains :

Ils ont vu Rome libre autant qu'ils ont vécu,
Et ne l'auront point vue obéir qu'à son prince.
(Corneille, *Horace*, III, 6.)

Que tu ne mourras point que de la main d'un [père.
(*Id.*, *le Menteur*, V, 3.)

Nous n'avons point de roi que César.
(Bossuet, *Hist. univ.*)

Le sens est évidemment l'opposé de ce qu'il serait d'après l'usage actuel.

Voyez, d'ailleurs, dans Littré, v° *Que*, une dissertation de M. Deschanel sur la locution attaquée qu'il qualifie de barbarisme de phrase et de non-sens. On me permettra bien de préférer ces autorités à celles de MM. Sardou et Dumas, tout académiciens qu'ils sont. DICASTÈS.

Le travail du cristal en France (XVII, 424, 476, 527; XVIII, 141). — D'après les termes de la question de A. R., il me semble qu'elle vise moins le cristal de roche, pierre naturelle, que le verre artificiel à *base de plomb*, produit de l'art de la verrerie, que l'industrie et le commerce appellent *cristal*, pour le distinguer des autres verres, qui sont à *base de chaux*. Voici, dans cet ordre d'idées, quelques renseignements historiques, relatifs au siècle dernier.

Le cristal à base de plomb est originaire d'Angleterre, où il a pris et conservé le nom de *flint-glass*. Jusqu'à présent, on n'a pu déterminer ni l'époque, ni le lieu, de sa découverte.

Dans le dernier quart du XVIII[e] siècle, sa fabrication a passé en France, et c'est des fours de la verrerie de Saint-Louis,— établie au comté de Bitche, en Lorraine, sur lettres patentes du 4 mars 1767 (Arch. nat., série Q[1], n° 804), qu'est sorti le premier cristal français. De Beaufort, directeur de cette manufacture, ayant soumis son nouveau produit au jugement de l'Académie royale des sciences, un rapport, favorable d'ailleurs, lu au corps savant, le 12 janvier 1782 (V. Bullet. de la Soc. d'encourag. ann. 1850, p. 228), porte que, *depuis quelques années*, Saint-Louis livre des cristaux au commerce; ce qui permet d'admettre que la fabrication du cristal, en France, ne remonte pas moins haut que l'année 1780.

Quelques années plus tard, en 1784, un verrier du nom de Lambert construisit à St-Cloud un petit four d'essai de fabrication de cristal (G. Bontemps, *Guide du verrier*, p. 529), et en 1786 (A. Hugo, la *France pittoresque*, art. « Saône-et-Loire ») il fonda la cristallerie de Sèvres, protégée par Marie-Antoinette, et dont les ouvrages s'appelaient *Cristaux de la reine*. Cette usine fut bientôt (1788 ?) transférée à Montcenis.

En 1800, d'Artigues, l'un des successeurs de de Beaufort, à Saint-Louis, alla fonder une cristallerie à Vonêche, dans le Nord.

Ce sont là les trois manufactures de cristaux que le XVIII[e] siècle a vues s'élever sur le sol de la France, et dont, aujour-

Digitized by Google

d'hui, pas une seule ne lui reste. Le traité de Francfort a fait passer Saint-Louis à l'Allemagne; la cristallerie du Montcenis est éteinte depuis plus de cinquante ans; Vonêche ayant été, en 1815, englobé dans le territoire belge, d'Artigues a abandonné l'établissement qu'il y avait construit, pour acheter, en 1816, la verrerie de Baccarat, — érigée par Mgr de Montmorency-Laval, évêque de Metz, en vertu de lettres patentes du 23 mai 1765 (Arch. départ. de Metz, série G, n° 59). — Trois ans après, il y introduisit la fabrication du cristal (le *Correspondant*, août 1866).

A. Ms.

Noms historiques. — Un livre à faire. — Famille impériale de Comnène (XIX, 74). — D'octobre 1842 à 1846 ou 1847, les hussards rouges avaient pour lieutenant-colonel un brave et digne homme dont le souvenir s'y est longtemps conservé : un M. Geouffre de Comnène, passé vers cette dernière époque colonel au 12e dragons, où il est mort peu après, vieux garçon. Si je ne me trompe, ce qu'en anglais on appelle « a *confirmed* bachelor ».

SABRETACHE.

Henri le Bret, avocat (XIX, 227, 281, 400). — Le père d'Henri le Bret devait être maître Nicolas le Bret, époux de dame Marie Malsaquin et écuyer de la duchesse douairière de Guise en 1623, j'ai lieu de le supposer, car la sœur d'Henri, Marie le Bret, hérite de maître Nicolas le Bret. J'ai trouvé aussi les noms de Denis le Bret et maître Noël le Bret. Je prie un confrère perspicace d'apporter quelques éclaircissements et de compléter la question.

HUSSON.

Peut, peute (XIX, 289, 372, 403). — En effet, il n'y a pas d'analogie entre *peute* et *pute;* pas plus qu'entre champ et chant. — Peut (comparez πίπτω) a la même racine primitive que *parvus*, *pauci*, bas, petit, etc., etc., terre à terre, peu élevé, chétif; en opposition avec *magnus*, *grandis*, élevé, dominant. — *Peute gache*, dans quelques patois, signifie petite fille; l'exemple que je pourrais en fournir est trop décolleté.

Pute est le même mot que le sanscrit *Poutrî*, fille; on connaît son diminutif latin *puella* (d'où pucelle), et son augmentatif italien, *putana* (d'où putain). — On étonnerait bien des gens en leur disant que pute a la même racine que *purus* et *purificare*.

Le sens péjoratif de prostituée, remplaçant l'ancien mot (celle qui nettoie les étables, racine *Pou*, tenir propre en arrosant, — ce qui explique un des travaux d'Hercule, les étables d'Augias), est relativement moderne, depuis que les femmes ont été systématiquement méprisées. — On a fait venir le nom de pute de *putere*, infecter!!

Permettez-moi de vous citer quelques vers de Scarron, qui me reviennent en mémoire. Jupiter parlant à Vénus :

Il lui dit : Petite putine!
(Du depuis on a dit putain,
Car notre langue se raffine,
Et toujours se raffinera,
Tant que François on parlera.)

Quand un Suisse disait à madame de Fontanges : « Vous pouvez entrer, je sais que vous êtes la putain du Roy », il n'avait pas l'intention de l'offenser.

O. L.

— Je ferai observer au collaborateur Brivois que je n'ai jamais douté un seul instant de la traduction véritable de *Pute y musse*, d'autant que j'en ai laissé entendre le sens, d'après l'interprétation qui en a été faite depuis nombre d'années. J'ai voulu tout simplement établir que le mot lorrain *peute* venait du vieux mot français *pute :* étymologie que je ne défends pas autrement, s'il m'est prouvé qu'elle est inexacte.

PAUL D'E.

Le père ou le fils? (XIX, 291.) — M. le comte de Beauchêne, propriétaire actuel du château de Lassay (Mayenne), a publié une notice très complète sur ce château et ses seigneurs. — M. l'abbé Ch. Pointeau, curé d'Astillé près Laval, possède aussi des notes inédites sur les Madaillan de Lassay. — Voir également la *France protestante* au mot Madaillan, ainsi que les *Chroniques craonnaises*, p. 478-480.

ANDRÉ JOUBERT.

Rouget de Lisle et la Marseillaise (XIX, 293, 376, 403). — J'ai ouï dire à ma grand'mère, née en 1774 et morte en 1867, que l'air de la *Marseillaise* était une marche de *Sargines*, opéra de Dalayrac (?). *Sargines ou l'Etudiant* est bien une comédie de l'époque. En a-t-on fait un opéra? Dalayrac en a-t-il fait la musique? C'est ce

Digitized by Google

que j'ignore et ne puis vérifier pour le moment. E. B.

—

Réveil d'une plante (XIX, 295, 382). — *Glaucium*. Graines de glaucium de deux mille ans.

Un savant allemand, *Théodore de Heldreich*, prof. de botanique à Athènes, étant allé herboriser aux mines du Laurium, s'est tout à coup trouvé en présence d'un immense champ de *glaucium*, plante de la famille des papavéracées et dont la fleur ressemble à celle des pavots. Les glaucium couvraient un espace de 50,000 mètres carrés. Ces glaucium, variété tout à fait inconnue, sortaient d'un amas de ces *ecvolades* dont il a été tant question il y a deux ans à l'époque du conflit des mines du Laurium. A l'endroit même où croissaient et fleurissaient ces glaucium, se trouvait une couche de scories de 3 mètres d'épaisseur, enlevées il y a peu de temps pour en extraire le minerai.

Or, ces couches de scories, datant du temps où les anciens Grecs exploitaient les mines du Laurium, remontent à 1,500 ou 2,000 ans, de sorte que les graines de glaucium avaient conservé leur force végétative pendant toute cette longue période de temps, pour germer et produire des plantes, aujourd'hui que les scories ont été enlevées. C'est un fait analogue à la germination des blés d'Egypte trouvés dans les sépulcres remontant à l'ère des Pharaons.

M. de Heldreich, après avoir constaté que le glaucium des ecvolades du Laurium est une variété n'existant nulle part ailleurs, lui a donné le nom de glaucium Serpieri, en l'honneur de M. Serpieri, ex-entrepreneur de l'exploitation des mines du Laurium.

Cet article, que j'ai dans le temps copié d'un journal français (les *Débats?*), sort du « Kœlnische Zeitung », je ne me rappelle plus de quelle année. FRÉBOR.

—

Format (XIX, 297, 407). — Je ne connais pas le « *Catena librorum tacendorum* », mais voici la méthode que je suis depuis une vingtaine d'années pour cataloguer ma bibliothèque qui comprend à cette heure quelque 4,000 volumes. Je pars de cette idée si bien mise en relief par E. B., qu'à cette heure, et surtout d'après l'introduction du papier sans fin, parler *format* est pur anachronisme, n'ayant ni sens ni application ; — qu'avant tout il faut être pratique et parler pour le « million », non pour les érudits ; — partant, jeter par-dessus bord tout ce qui complique le travail et éloigne le commun des martyrs ; — en conséquence, je remplace *format* par *dimension* et je classe mes livres suivant leur dimension, donnant à chaque série de 10 centimètres une désignation en chiffres romains, ainsi :

De 0 à 10 centimètres		I
20	—	II
30	—	III

De la sorte, le seul fait que sur le catalogue l'ouvrage est précédé de l'indication V, par exemple, m'indique sans hésitation, sans perte de temps, *où* je dois le chercher.

2° Cette indication est suivie en chiffres *arabes* du numéro d'inscription.

Il va de soi qu'à la *formation du catalogue* les ouvrages ont été entrés dans l'ordre alphabétique d'*auteurs*, les divisions scientifiques n'étant qu'une mauvaise plaisanterie pour le commun des martyrs *déjà nommés*.

Entendu également que le numérotage se suit dans l'ordre d'entrée et que, *les deux étant inséparables*, toute confusion est impossible.

Avec un corps de bibliothèque à crémaillère, ce classement est aussi expéditif que facile et a l'avantage d'adapter sans peine aucune son matériel à ses acquisitions.

J'ajoute enfin, au point de vue d'exécution, qu'à chaque division de 10 centimètres j'ajoute 3 *centimètres* pour la manipulation des livres.

Que mon catalogue est établi par ordre alphabétique sans égard à la série : Ex. : II. 3703. Voltaire, Dict. Phil. 1, 8°, Paris, 17..... et enfin que je me trouve très bien de ce système, ce qui, après tout, est le meilleur criterium en la matière.

SABRETACHE.

—

La croix de ma mère (XIX, 322, 410). — On lit dans Voltaire, *Zaïre*, acte II, scène III :

LUSIGNAN.

Quel ornement, madame, étranger en ces lieux ;
Depuis quand l'avez-vous ?

ZAÏRE.

Depuis que je respire,
Seigneur. Eh quoi ! d'où vient que votre âme [soupire ?

Digitized by Google

LUSIGNAN.

Serait-il bien possible? Oui, c'est elle, je voi
Ce présent qu'une épouse avait reçu de moi,
Et qui de mes enfants ornait toujours la tête
Lorsque de leur naissance on célébrait la fête.
Dieu mort sur cette croix, et qui revis pour [nous,
Parle, achève. O mon Dieu, ce sont là de tes [coups.
Quoi! madame, en vos mains elle était de- [meurée!

Lusignan reconnaissant sa fille grâce à une croix, jadis par lui donnée à sa femme, c'est là, assurément, sinon le premier, au moins un des plus anciens emplois de la *croix de ma mère*. H. C.

— La *croix de ma mère* a été inventée par Victor Hugo, dans *Angelo*, qui n'est, comme toutes les pièces en prose du maître, qu'un pur mélodrame; n'en déplaise à ses thuriféraires. Et il est plaisant que les hugolâtres soient précisément ceux qui raillent le plus l'invention de leur dieu. ERASME.

—

Les rois aliénés (XIX, 322, 411). — « Charles VI, roi de France, devenu fou en 1422. » — Ainsi s'exprime Théo. — C'est raide dans l'*Intermédiaire*. — La mort est donc la folie, car c'est en 1422 que Charles VI décéda.

ODET DE CHAMPDIVERS.

— Dans un ouvrage devenu assez rare (« les Fous célèbres, histoire des hommes qui se sont le plus singularisés par leur monomanie, leurs originalités et leurs extravagances », 1 vol. in-18, Paris, Renault, libraire, 1835), on lit ce qui suit sur Philippe V, roi d'Espagne, qui figure dans cette galerie de fous célèbres :

« La folie de Philippe V fut une des plus singulières qui aient été observées. On croit qu'elle eut pour cause l'amour des femmes et la dévotion...

Dans ses accès maniaques, le roi ordonne qu'on ouvre, au milieu de l'hiver, les fenêtres de sa chambre à coucher, et les fait tenir hermétiquement fermées au mois d'août; de sorte que ses ministres, ses médecins, ses officiers gèlent ou étouffent auprès de lui; ce dont il ne s'inquiète pas le moins du monde. Par suite de la même singularité, Philippe supporte trois couvertures de flanelle dans la canicule, et, rejetant jusqu'à son drap à Noël, il se montre complètement nu, quoiqu'il puisse y avoir des femmes dans sa chambre; on l'a vu plus d'une fois entendre la messe dans cet état de nature, et la suivre dévotement sur son bréviaire.

Le roi catholique marmotte des prières pendant une partie de la journée; son lit est toujours couvert de livres de piété; souvent il oblige la reine à lire des psaumes ou antiennes, qu'il interrompt, à chaque instant, par les remarques les plus étrangères au sujet qu'il écoute. Un jour, au milieu d'un chapitre du Nouveau Testament, il s'aperçut que sa chienne paraissait tourmentée par une de ces passions impérieuses que la Providence ne prescrit pas aux animaux de cacher, pour qu'il y ait au moins entre eux et l'humanité une différence que les écarts de cette dernière font quelquefois disparaître. Soudain, Philippe, tout en ordonnant à la reine de continuer sa lecture, envoie chercher un chien, et fait accomplir l'œuvre de nature devant cinquante personnes, en mêlant à la Parole sainte, récitée par Elisabeth, les plus sales remarques sur les mystères de la reproduction.,.

Ce prince garde le lit des mois entiers dans la plus dégoûtante malpropreté, puis passe un même espace de temps sans vouloir se coucher. »

C'est ainsi, dit l'auteur, en terminant, que s'écoula une grande partie de la vie du petit-fils de Louis XIV. Q.

—

Palissy est-il venu en Normandie et y a-t-il séjourné? (XIX, 326.) — Le passage de Bernard Palissy en Normandie ne peut être mis en doute. Il y vint quand il parcourut, ouvrier du tour de France, la plus grande partie du royaume, notamment les Ardennes, la Bourgogne, la Picardie. Il signale en Normandie le mauvais état des citernes, et raconte l'industrieuse prévoyance d'un père de famille normand qui, trouvant un jour dans un fossé une matière blanche, dont la coloration lui parut singulière, en emplit son chapeau, l'apporta dans son champ et s'aperçut qu'à l'endroit où il l'avait répandue, le blé poussait plus dru qu'ailleurs. La marne était reconnue en Normandie. (Voir *Bernard Palissy*, par M. Louis Audiat, p. 299.) Quant à son séjour, quant aux établissements qu'il y aurait pu faire, ou même à ceux qu'il y aurait pu voir, c'est autre chose. Les érudits locaux sont plus compétents pour répondre à la question.

L. A.

— Gobet dit bien, dans son édition de Palissy, 1777, p. LXIII, d'après un rensei-


Digitized by Google

gnement verbal de M. de Lauraguais, que « le château de Reux, en Normandie, près la ville de Pont-l'Évêque, était orné de la belle faïence de Palissy; mais, pour établir que l'artiste ait été en Normandie, il faudrait des preuves formelles et documentaires qui n'ont pas encore été produites. Dans ses œuvres, Palissy parle d'un certain nombre de noms de lieux; en dehors de ceux des provinces de l'Ouest, il n'est question que du Midi, des environs de Paris, de la Lorraine et des Ardennes. Ce n'est qu'une raison négative; mais, jusqu'à preuve contraire, elle est fort considérable, d'autant plus qu'on a fréquemment le tort de tout mettre sur le compte d'un seul homme. Il y a eu au seizième siècle d'autres centres de poteries que la Saintonge, et d'autres potiers que Palissy, avant lui et de son temps. Les potiers et les poteries de la vallée d'Auge doivent plus naturellement sortir, comme élèves ou comme émules, du centre rouennais, teinté d'imitation italienne. A. DE M.

—

Portrait à déterminer (XIX, 326).— Ne serait-ce pas tout simplement un Démocrite à mi-corps? A. M.

—

Un tableau de Teniers (XIX, 326). — Quoi! l'on ne connaît rien de la fin de Jacques-Philippe Le Bas! Dès 1857, MM. de Goncourt ont publié, dans les *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, les curieux renseignements contemporains notés sur un exemplaire du catalogue de la vente après décès de M. Le Bas, provenant de M. Duchesne aîné. MM. Piot, dans le *Cabinet de l'amateur* (2e série), et M. Herluison dans ses *Actes d'état civil d'artistes français*, ont donné son extrait mortuaire, daté du 15 avril 1783 (il était mort la veille, rue du Foin-Saint-Jacques), et M. Jules Guiffey vient d'imprimer presque *in extenso* son inventaire après décès, dans le tome troisième et dernier des *Scellés d'artistes*, qu'il a recueillis pour la Société de l'histoire de l'art français.
M. Tx.

—

La compagnie franche de mademoiselle Montansier (XIX, 327). — Les pérégrinations dramatiques de la Montansier et de sa troupe n'ont pas été longues, si nous nous en rapportons, d'abord à l'historique de son théâtre (l'ancienne *Salle des Beaujolais*), et ensuite aux principaux incidents qui signalèrent sa carrière pendant et après la Terreur. On sait qu'à son retour des colonies, où la fortune lui fut favorable, Marguerite Brunet-Montansier, femme Bourdon-Neuville, dirigea quelques scènes en province, jusqu'au moment où elle acheta, en 1789, la petite salle à laquelle elle donna son nom, et qui n'avait été occupée jusque-là que par des marionnettes et des pantomimes d'enfants. Desmarets la céda pour 570,000 livres à mademoiselle Montansier, qui était directrice privilégiée des théâtres et bals de Versailles, où elle avait fait bâtir la salle des Réservoirs. Son premier soin fut de faire agrandir la scène de ce théâtre, afin de pouvoir y jouer la comédie, la tragédie et l'opéra. L'ouverture eut lieu le 12 avril 1790. C'est dans ce théâtre que commencèrent leur carrière: Baptiste cadet, Damas, Caumont, les deux Grammont (qui moururent sous la guillotine), mademoiselle Sainval l'aînée, mademoiselle Mars et plusieurs autres qui ont brillé longtemps sur la scène française. Au plus fort de la Révolution, le théâtre Montansier devint une des succursales des plus fameux clubs révolutionnaires. Il prit le nom de *Péristyle du Jardin Égalité* et, le 22 novembre 1793, celui de *Théâtre de la Montagne*, qu'il abandonna, après le 9 thermidor, pour celui de *Théâtre des Variétés*. Ces avances ou ces sacrifices au régime politique du temps, pas plus que sa présence avec sa troupe à l'armée de Dumouriez, n'empêchèrent notre héroïne de subir les rudes atteintes du sort, puisque nous voyons, par une lettre collective d'elle et de son mari, Bourdon-Neuville, qu'à leur sortie de la Conciergerie, après quelques mois de détention, ils sollicitaient du Comité de sûreté générale la remise intégrale des papiers de leur théâtre, en soulignant leur requête des mots sacramentels: *Vive la Convention!* Ajoutons que cette demande fut favorablement accueillie; mais, dans l'intervalle, la société des anciens pensionnaires de la Montansier s'était dissoute, et ce fut avec ses débris, ayant à leur tête Molé et mademoiselle Devienne, que l'ex-*Théâtre de la Nation* fit sa réouverture, deux mois plus tard, c'est-à-dire le 27 juin 1794; la comédie française y brilla plus tard, on le sait, d'un éclat sans égal. Malgré ces revers passagers, le théâtre Montansier put reprendre sa vogue, et son foyer, devenu historique, était le rendez-vous des plus jolies femmes de l'époque et des gens de la meilleure tenue; les évé-

Digitized by Google

nements et les hommes les plus haut placés y passaient au creuset de cette société aussi spirituelle que mordante, et ce succès fut si grand qu'il excita contre lui la jalousie des théâtres voisins, ceux qui avaient juré de le ruiner. Un décret ordonna la fermeture de la salle du Palais-Royal, et, le 31 décembre 1807, la troupe de mademoiselle Montansier fut exilée au Théâtre de la Cité, en attendant qu'elle pût s'installer sur le boulevard Montmartre. Brunet en devint alors le directeur et partagea son sceptre avec Potier, qui le seconda largement dans ses triomphes. Quant à la Montansier, dont la vie aventureuse et galante était connue, son salon ne fut pas moins fréquenté que son théâtre, et les noms les plus saillants, comme les plus étranges, s'y trouvèrent successivement réunis ; on y vit dans la même soirée Dugazon et Barras, le Père Duchêne et le duc de Lauzun, Robespierre et mademoiselle Maillard, Lays et Marat, Martinville et le marquis de Chauvelin ; les intrigues amoureuses s'y mêlaient aux intrigues politiques, sans que cette vogue en souffrît. Un esprit de bon aloi ne cessa de régner dans cette société hybride, jusqu'au moment où la maîtresse du logis, en butte à des revers qu'elle ne sut pas conjurer, et rudement frappée par les coups de la vieillesse, en fut réduite à voir périr peu à peu son culte mondain et à s'isoler dans une vie moins agitée et moins heureuse, qui se termina, pour elle, le 13 juillet 1820, à l'âge avancé de 90 ans. EGO E.-G.

—

Biographie de comédiens (XIX, 528). — Ce que sont devenus *Ferville*, *Moessard*, *Raucourt* et *Saint-Ernest?*

Ces quatre comédiens sont morts depuis longtemps déjà, et cela est très connu. L'Annuaire de l'association des artistes dramatiques fait toujours un article nécrologique consacré aux artistes morts, il n'y a qu'à consulter sa collection.

Né en 1783, Ferville est mort en 1864.

Né en 1781, Moessard est mort en 1851.

Né en 1804, Raucourt est mort en 1855.

Né en 1806, Saint-Ernest est mort en 1860.

Madame Eug. Sauvage vit encore, Dieu merci, elle est la mère de l'acteur *Numa* qui joue au Palais-Royal, et qui est fils du remarquable comédien dont il porte le nom.

Mademoiselle Melcy est mariée et vit toujours. Elle a depuis longtemps quitté le théâtre.

Quant à Anna Thillon dont le léger accent anglais plaisait tant aux habitués de l'Opéra-Comique et qui débuta en 1839 à la Renaissance, qu'est-elle devenue ? On le sait sans doute à l'Opéra-Comique.

Ferville, qui a joué jusqu'à 80 ans, était le père de l'avant-dernier directeur de l'Opéra : Vaucorbeil (c'était son nom).

ARLEQUIN.

— Mademoiselle Melcy a terminé sa carrière artistique au théâtre des Célestins à Lyon, où elle jouait le répertoire du Théâtre-Français ; elle s'est mariée à un avocat du barreau de cette ville, dont je ne me rappelle plus le nom.

Comme il y a 30 à 35 ans de cela, mon défaut de mémoire est excusable ; tout ce dont je me souviens, c'est qu'à sa représentation d'adieux, son futur lui fit la galanterie de faire inonder la scène de petits bouquets de violettes lorsque le public la rappela une quatrième et une cinquième fois, car cette artiste était très aimée, et elle fut la seule de tous les artistes de l'époque qui eut les honneurs de la lithographie.

Maintenant il y a encore une autre Melcy, aussi artiste et professeur de déclamation, qui m'a paru être âgée de 30 ans et qui doit habiter Paris actuellement.

Serait-ce la fille de la première Melcy ?

UN LYONNAIS.

— Mademoiselle Melcy, qui brilla au Gymnase et qu'on appelait Melcy *la belle* (c'est un vieux souvenir qui me revient), y resta peu de temps et se retira du théâtre pour épouser, m'a-t-on dit, un docteur, qui demeurait à l'époque rue Hauteville. Bien de nos collaborateurs se rappelleront sans doute combien mademoiselle Melcy était charmante, dans la pièce de Scribe : *Une femme qui se jette par la fenêtre.*

A. NALIS.

— L'acteur Saint-Ernest s'appelait de son vrai nom BRETTE (Louis-Nicolas). Il s'était retiré à Belleville (Seine), où il est mort, rue de Paris, 21, le 10 mars 1860.

E. DE P.

—

Couverture des livres brochés (XIX, 329). — J'ignore si le bibliophile Tiro Rudis a été, en 1879, le premier à signaler la valeur littéraire et l'utilité de leur conservation.

Digitized by Google

En ce qui me concerne, j'ai toujours eu soin de recommander à mon relieur de laisser, dans les volumes que je lui confiais, les couvertures présentant un intérêt particulier, soit par une gravure non reproduite dans le livre, soit par l'indication d'un renseignement bibliographique, ou bien encore celles portant un envoi d'auteur.

J'ai fait relier avec leurs couvertures, il y a plus de trente ans, hélas! et en province, la collection des 24 eaux-fortes de Grandville, publiée à Paris en 1831, sous la rubrique Londres, Charles Tilt, 86, Fleet-Street, à l'occasion de la révolution de 1830, dont la couverture porte le titre de *Ménagerie royale*, et représente un barnum montrant avec sa canne le vieux roi Charles X ayant la corde au cou. « Il est vivant, il a des dents, il a la tête d'un mouton et ce n'est point un mouton! » Le *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, Paris, 1849; la *Revue comique à l'usage des gens sérieux*, Paris, Dumineray, 1848-49. L'exemplaire de ce dernier recueil renferme non seulement les couvertures des deux tomes très différentes l'une de l'autre, mais encore celles de chaque livraison, et les titres des dos rapportés sur un feuillet de garde. Je me borne à ne citer que ces trois volumes de ma collection reliés en 1853, c'est-à-dire 32 ans avant la recommandation de Tiro Rudis. UN LISEUR.

— En septembre 1874, le libraire Laporte vendait une collection de livres sous ce titre : *Notice raisonnée d'une collection de romantiques avec leurs couvertures imprimées*. Dans un avant-propos de deux pages, il indiquait l'importance de la conservation des couvertures au point de vue bibliographique. N.

—

Sur une nouvelle étymologie du mot calembour (XIX, 353). — On lit dans l'*Intermédiaire*, V, 645 : « Calembour viendrait des deux mots arabes : *kalem*, parler, *bour*, abusif ». — Si l'auteur de la réponse n'a pas été trompé, cette origine pourrait être acceptée.

LA MAISON FORTE.

— Il eût été utile, il me semble, de citer les différentes étymologies attribuées à ce mot, afin qu'on puisse les comparer. L'*Intermédiaire* s'en est occupé dès la première année de sa publication et a indiqué plusieurs solutions ; je reviens donc d'abord à I, 295 ; II, 22 ; III, 204 ; V, 565, 645 ; XIII, 668, 724, en y ajoutant l'opinion de V. Sardou, d'après Fuzelier, rapportée dans le *Courrier de Vaugelas*, VI, 177.

Et maintenant quelle est l'étymologie de ce mot ? quelle est l'origine d'un enfant qui a tant de pères?

Je préfère à celle nouvellement proposée et qui me paraît venir de trop loin, et j'adopte celle de Boiste : *calamajo burlare* (plaisanterie légère), dont on a fait d'abord calembredaines; en patois genevois, calembourdaines, et, par un diminutif, calembour.

A d'autres. A. D.

—

Avant-propos, préface, introduction (XIX, 353). — Quel que soit le titre qu'un écrivain adopte pour donner au lecteur les explications qu'il croit nécessaires pour la meilleure intelligence de son livre, il n'en est pas moins vrai que, dans l'espèce, l'objet est le même, et que l'étiquette préliminaire dont il use peut s'intituler *ad libitum : avant-propos*, *préface*, *introduction*, *avertissement*, ou n'importe quel autre équivalent. Ne suffit-il pas, d'ailleurs, pour mieux en déterminer la portée, de s'arrêter à la nature étymologique de chaque terme ? L'*avant-propos* s'explique de lui-même et n'a pas besoin de traduction, pas plus que le mot *introduction*, puisqu'ils disent par eux-mêmes ce qu'ils signifient ; quant au mot *préface*, formé du latin *præ* (avant) et *fari* (parler), on comprend qu'il indique l'action de dire avant tout, c'est-à-dire de donner au lecteur un avant-propos, une introduction, un préambule capable de le guider dans l'ouvrage qu'il va lire ; c'est assez dire qu'à nos yeux les trois termes sont synonymes et que chacun les choisit à son gré. Les anciens, qui mettaient des épîtres dédicatoires en tête de leurs ouvrages, y ont aussi placé des préfaces ; elles étaient, en général, fort courtes et d'une grande simplicité. Chez les Romains elles avaient plus d'ampleur que chez les Grecs. Au XVIIe siècle, les Italiens y attachaient une si grande importance, qu'ils appelaient la préface : *la salsa del libro*, comme les Espagnols, et depuis lors, tant d'écrivains, chez nous, y ont donné libre carrière à leur vanité, qu'on n'a fini par y prêter qu'une attention trop secondaire, car nous en avons vu souvent de très dignes d'intérêt. EGO E.-G.

—

Digitized by Google

Violon (XIX, 353). — S'il est des questions qui, résolues, ne doivent pas être renouvelées, il en est d'autres, comme celle-ci, qui, n'ayant reçu qu'une solution insuffisante (II, 356; X, 299), peuvent être posées à nouveau. Quoi qu'en dise le *Violoniste*, l'étymologie indiquée par Littré n'est pas aussi fantaisiste qu'elle lui paraît, mais elle a besoin d'être complétée. A cet égard, je ne peux mieux faire que de citer le *Courrier de Vaugelas*, dont Littré a adopté l'explication :

Du mot latin *cippus*, signifiant entrave, on a fait *cep*, qui désignait un instrument avec lequel on serrait les pieds des malfaiteurs dont on s'était emparé, et qui se dit plus tard de la prison elle-même où on les renfermait. On trouve, en effet, dans Ducange : « Cipus, chep à mestre malfaiteurs. »

De plus, du mot *cep* on fit *cepier*, qui signifiait geôlier : « Jehan de Sains, dit « Bontemps, cepier ou geôlier, et naguère « garde des prisons de nostre chastel de « Monstreul sur la Mer. » (Lettres de rémission, année 1376.)

Mais, sans doute à cause de sa ressemblance avec un *psaltérion*, instrument de musique très commun à cette époque, lequel avait la forme d'un trapèze, le cep fut appelé de même et aussi la prison : « Robert le Fournier, pour la souspeçon « d'avoir robé Colin le varlet, rompu sa « huche et y prins xij solz tour., fust mis « au cep, dit Sartelion, desdites prisons. » (Lettres de rémission, année 1359.)

« Ce prisonnier et lui furent mis au salterion. » (*Idem*, année 1411.)

Dans ces temps reculés, le psaltérion, que l'on appelait saltérion et même saltélion, comme l'indiquent les citations précédentes, servait à faire danser, ainsi que le prouve Ducange au mot *Salmus* : « Le suppliant trouva icelle Michelette « dansant au son de la herpe et du sal- « térion. » (Lettres de rémission, année 1411.)

Or, il n'en fut pas toujours ainsi : cet instrument de musique, à la mode probablement depuis longtemps, fut supplanté par le violon, qui, à la fin du XVI° siècle, devint d'un usage général. Le psaltérion abandonné, on modifia l'expression : mettre au psaltérion, et, grâce au nouvel instrument, qui jouissait de la faveur publique, on dit : Mettre au violon.

Voilà, si je ne me trompe, comment violon, nom d'un instrument qui était de toutes les réjouissances et de toutes les fêtes, en est venu, sans antiphrase, à désigner la prison temporaire d'un corps de garde. A. D.

— Du violon de Paganini au violon hanté par les ivrognes et les vestales du trottoir, il y a loin. Tous deux captivent, il est vrai ; mais l'un s'adresse à l'âme et l'autre à la bête. « Le violon, dit Furetière, est un instrument de musique à quatre cordes de boyau, dont le manche est sans touches et dont on joue avec un archet. » « On appelle aussi violon, ajoute Bescherelle, une espèce de prison contiguë à un corps de garde. » Voilà, certes, deux choses essentiellement différentes, et l'on se demande ce qui a pu autoriser à donner le nom du roi des instruments au local qui reçoit d'ordinaire de fort mauvais sujets.

Les étymologistes, qui ont cependant assez d'imagination pour ne jamais être embarrassés, se contentent de nous apprendre que violon est tiré du celtique *violone*, de l'espagnol *biolone* ou de l'italien *violone*, au choix ; pas un mot sur l'origine du violon, pris dans l'acception de cachot. L'auteur des *Galeries du Palais de justice* a entrepris de combler cette lacune ; d'après lui, cette expression remonterait au règne de Louis XI ; à cette époque, un bailli du Palais de justice de Paris, nommé Agnan Viole, voulant mettre un terme au tapage et aux risques qui se renouvelaient dans la salle des Pas-Perdus, avait transformé en lieu de détention une salle basse de la Conciergerie, dans laquelle il faisait confiner durant quelques heures, à titre de correction, la gent turbulente ; mais, ajoute M. Amédée de Bast, « le bon bailli avait voulu qu'un violon restât constamment suspendu aux murailles de la prison, pour que les captifs de quelques heures pussent se divertir honnêtement ; car, selon le sage Viole, les gens qui dansent et font de la musique ne pensent pas à mal faire ». De là le nom de violon donné au petit local qui recevait les tapageurs de la salle des Pas-Perdus, et qui fut même honoré un jour de la présence du marmiton philharmonique Lulli, le futur directeur de l'Opéra et surintendant de la musique du roi. Inutile de dire que Lulli avait décroché avec enthousiasme l'instrument moralisateur, appendu à la muraille, et en avait tiré, à huis clos, des sons à faire tressaillir d'aise les mânes de l'excellent bailli. La lyre d'Orphée mobilisait les monolithes ; le violon de Lulli

Digitized by Google

produisit-il le même effet sur les pierres de taille de son cachot? L'histoire n'en dit rien.

Aux fioritures de M. de Bast, nous opposerons de graves documents, qui sont de nature à enlever au bon bailli la paternité du violon et la gloire d'y avoir attaché son nom. Dès le XII[e] siècle, il existait en Alsace, sous le nom de violon, un supplice infligé à ceux qui se rendaient coupables de tapage nocturne, d'injure verbale, de libertinage et de paillardise. Il consistait en une sorte de carcan, qui, par un bout, prenait son homme à la gorge, et, par l'autre, lui maintenait le bras dans la position d'un artiste qui joue du violon. Le patient restait dans cette attitude durant une heure, deux heures, trois heures et plus, selon la gravité de l'infraction. Ordinairement, l'exécution avait lieu sur la place publique, et les amateurs de violon accouraient en foule pour juger de la force du violoniste; d'autres fois, le condamné subissait la peine dans un local spécialement affecté à ce genre de supplice, et auquel on avait fini par donner le nom de violon.

Le violon fut à la mode jusqu'en l'année 1678; on en jouait sur tous les points de l'Alsace; mais si le violon avait ses partisans, il avait aussi ses détracteurs, qui persistaient à soutenir qu'on abusait de cet instrument et qu'on l'appliquait aux infractions les plus légères. Après des discussions fort vives, la question fut enfin soumise au conseil souverain d'Alsace, qui prononça la suppression du violon dans les circonstances suivantes :

En l'année 1678, une veuve, s'étant laissée aller à quelque intempérance de langage contre le fils du bailli de la localité, fut poursuivie par le bailli et condamnée à subir, pendant deux heures, la peine du violon. La veuve émit appel de cette sentence et la déféra au conseil souverain. Son avocat plaida que la peine prononcée par le bailli était infamante au suprême degré et hors de proportion avec l'infraction commise; quelques injures proférées publiquement contre le fils de M. le bailli ne méritaient pas un châtiment qui avait déshonoré la malheureuse veuve. L'avocat conclut, en conséquence, à ce que le bailli fût condamné à faire à l'appelante réparation honorable, et à lui payer la somme de 500 livres de dommages-intérêts. L'avocat du bailli répondit que l'appelante avait scandalisé toute la population par ses blasphèmes; qu'elle était de la plus mauvaise et de la plus fâcheuse humeur; qu'elle médisait même de la justice, à laquelle elle avait déclaré hautement qu'elle n'obéirait jamais; qu'elle avait des injures pour tout le monde, et que personne ne pouvait éviter les coups de langue que cette méchante femme portait à droite et à gauche; que, d'ailleurs, le violon était en Alsace le châtiment habituellement infligé à ce genre d'infraction.

L'avocat du roi fit observer que le violon était un supplice de création tout alsacienne; qu'il était inconnu dans les autres provinces, et que les ordonnances, auxquelles les tribunaux devaient se conformer pour la répression des méfaits, n'en parlaient point, et ne punissaient les injures verbales que d'une somme de dommages-intérêts proportionnée à la qualité de l'injure, de la personne qui injurie et de la personne qui est injuriée. Ainsi donc, continuait l'avocat du roi, si l'appelante a blasphémé, il fallait la châtier dans les formes; si sa langue a débordé et attaqué l'honneur de son prochain, il fallait la condamner à des dommages-intérêts; or, rien ne prouve qu'elle ait blasphémé, et il est inouï de dire qu'une femme blasphème; le sexe est assez sujet à d'autres faiblesses. Restent les injures proférées, pour la répression desquelles le juge ne pouvait, en aucun cas, en supposant qu'elles fussent prouvées, prononcer la peine infamante du violon. Par ces considérations, le ministère public requérait une condamnation à 100 livres au profit de l'appelante, une interdiction de fonctions durant trois mois contre le bailli, et enfin la suppression, en Alsace, de la peine du violon.

Le 18 juin 1678, le Conseil souverain, statuant conformément à ces réquisitions, condamna le bailli à 50 livres de dommages-intérêts, l'interdit pendant trois mois, et fit défense à tous les juges du ressort de se servir dorénavant de l'instrument appelé le violon pour la punition des infractions qui mériteront châtiment.

Le supplice du violon a disparu par autorité de justice; mais le nom de violon donné au lieu de l'exécution a survécu; il a franchi les limites de l'Alsace, fait son tour en France, et, partout aujourd'hui, désigne le local qui sert de résidence momentanée aux ivrognes, aux auteurs de musique injurieuse et nocturne, et autres contrevenants recueillis par la police sur la voie publique. E. DE NEYREMAND.

—

Digitized by Google

La marquise de Créquy (XIX, 354). — Les dates données par Quérard sont exactes, les prénoms sont conformes à l'extrait baptistaire de la petite paroisse de Monfleaux, dans le Bas-Maine. Renée-Caroline de Froullay avait épousé, le 6 mars 1737, Louis-Marie de Créquy-Hémont. J'emprunte ces renseignements, relevés sur les actes authentiques, à une brochure de M. A. Percheron, tirée à vingt-cinq exemplaires : *Notice sur la marquise de Créquy;* Paris, imp. G. Gratiot, 1855, in-8°. M. Percheron était le fils de l'exécuteur testamentaire de la marquise. Quant aux *Mémoires* fabriqués par Courchamps, dont la mystification semblait depuis longtemps éventée, ce n'a pas été sans surprise qu'on les a vus invoqués comme une autorité dans un livre récent, d'ailleurs consciencieux, sur les collections du marquis de Marigny ! M. Tx.

— Dans *La Chesnaye-Desbois*, page 320, tome V, on trouve :

Jacques-Charles, marquis de Créquy, comte de Gensay, né le 1er janvier 1700, chef de la maison..... etc....., a épousé, le 9 mars 1720, *Marie-Louise d'Auxy*, dame d'honneur de feue Louise-Diane d'Orléans, fille de Jacques d'Auxy, seigneur de Monceaux, etc....., et de Marie-Anne Le Fèvre.

Le Père Anselme, qui, en ces matières, est une autorité, dit, tome VI, page 789 : « Jacques-Charles, marquis de Créquy, a « épousé, le 9 mars 1720, *Marie-Louise* « d'Auxy. »

Dans *La Chesnaye-Desbois*, tome V, page 321 : « Louis-Marie de Créquy, mar- « quis d'Hemon, né en 1705, a épousé, le « 18 mars 1737, *Renée-Charlotte de Froul-* « *lay*, fille de François de Froulay, comte « de Monchaux....., etc..... »

Il y aurait donc simplement confusion entre Jacques-Charles..... et Louis-Marie, marquis de Créquy. Dr L. BOULAND.

—

Quelle était cette madame de Mac Mahon? (XIX, 356.) — La dame de Mac Mahon dont il est question dans les *Mémoires de madame d'Abrantès*, était mademoiselle Caroline-Elisabeth Humblime de La Tour Saint-Igest, née le 7 mai 1776, à l'île de France, d'une famille originaire de Toulouse. Elle épousa, le 27 novembre 1789, Térence Mac Mahon, Irlandais, sous-lieutenant au régiment irlandais de Walsh au service de France. En 1791, le régiment Walsh, rappelé en France, perdit son nom, et fut incorporé dans l'armée française comme 92e régiment de ligne. A cette même époque, il fut promu au grade de capitaine; mais, vers la fin de 1792, il s'expatria, laissa sa femme à Toulouse, presque sans ressources, et ne donna plus signe de vie pendant plus de cinq ans. C'est alors que sa femme, après avoir fait constater son absence, demanda le divorce, qui lui fut accordé le 3 vendémiaire an IX.

En septembre 1802, Térence Mac Mahon revient en France et demande, sa femme ne s'étant pas remariée, la nullité du divorce qu'elle avait obtenu contre lui. Il prétend qu'elle a toujours su où il était, qu'il a quitté la France avec un passeport délivré par la municipalité de Toulouse, et qu'il ne saurait donc être considéré comme ayant disparu. Sa femme, de son côté, répond que son mari l'a abandonnée, elle, ainsi que son enfant, et qu'il ne réclame l'annulation du divorce que pour partager et jouir de la fortune qui lui est échue depuis son départ. Le tribunal ayant déclaré sa demande non recevable, il interjeta appel. Je possède, réunis en un volume in-4°, les *Mémoires à consulter et consultation* pour Térence Mac Mahon et pour madame La Tour Saint-Igest, datés de l'an XII-1804, ainsi que les deux répliques du citoyen Delamalle, le défenseur du mari, recueillies par le sténographe en la 3e section du tribunal d'appel de la Seine, le citoyen Seguier présidant, audience du 18 pluviôse an XII ; mais j'ignore le dispositif de l'arrêt intervenu.

UN LISEUR.

—

Le premier enfant de J. J. Rousseau (XIX, 356). — On lit dans le *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, tome III, Paris, 1813, une étrange histoire concernant cet enfant. Un M. Auson, colon très riche, établi aux Indes occidentales, vint se fixer en France. Il visita l'hospice des Enfants-Trouvés et adopta un enfant de dix ou onze ans. On lui remit en même temps une carte chargée de caractères inconnus, trouvée dans le berceau lors de l'exposition. M. Auson lui donna le nom de *Germain* et le fit placer dans un pensionnat. Le jeune homme grandit. Un jour, il eut la curiosité de visiter Ermenonville. Jusque-là rien que de très naturel. Ici commence le roman :

Germain perd son portefeuille dans le

Digitized by Google

bois. Rousseau le trouve. Il reconnaît la carte qu'il avait attachée au bras de son fils. Il le retrouve, le considère, et s'écrie: « Jeune homme, tu vois en moi le plus coupable des hommes, mais le coupable est ton père. Si tu te sens le courage de lui pardonner, reviens ici demain à la même heure. » Le jeune homme fut exact, mais le lendemain Rousseau n'était plus.

Peu de temps après, déçu dans un amour qu'il avait conçu pour une jeune personne, Germain revenait à Ermenonville et se brûlait la cervelle sur le tombeau de son père.

« C'est à M. J. J. Gunther, ajoute l'auteur de cet article, que nous devons la connaissance de cette anecdote. Tous les renseignements qui peuvent la constater sont entre ses mains, et il vient d'en instruire le public, par une notice insérée dans le *Journal du département de la Roër*. »

La lettre trouvée sur l'inconnu d'Ermenonville après sa mort, et adressée à M. de Gérardin, en date du 2 juin 1791, peut se lire dans le *Journal des arts*, déjà cité, t. III, p. 85. Inutile de dire que nous avons rapporté cette histoire telle que nous l'avons trouvée, en nous abstenant de tout commentaire sur le côté romanesque auquel nous ajoutons peu de foi. ALFRED C.

—

Statuettes de Tanagra (XIX, 357). — Gédéon en demande bien long et il semble impossible de répondre à toutes les questions qu'il pose à propos des figurines de Tanagra.

D'abord Tanagra est une ancienne ville de Béotie, dans la nécropole de laquelle le tracé d'un chemin allant de Thèbes à Athènes a fait découvrir les statuettes dont il s'agit.

Elles y ont été trouvées pour la plupart fragmentées volontairement.

Le premier qui ait écrit à leur sujet en France est M. O. Rayet, qui était à l'école d'Athènes lors de leur découverte, et il l'a fait dans la *Gazette des beaux-arts* (2e période, t. II, année 1875).

Ce n'est que l'exposition de 1878, au Trocadéro, qui les a fait connaître du grand public.

M. O. Rayet les croit du IVe siècle avant notre ère, et elles sont les œuvres anonymes des coroplastes de la Béotie.

Antérieurement le Louvre possédait des figurines de terre cuite rapportées de Tarse, en Cilicie, qui appartiennent à un autre art, et à une époque plus récente.

Depuis les découvertes de Tanagra, d'autres terres cuites très analogues ont été trouvées en Cyrénaïque (Afrique); puis à Rhodes, mais avec un autre caractère. Enfin à Myrina, près de Smyrne.

Celle-ci, entrées au Louvre et exposées depuis quelques mois seulement, ont été signalées dans la *Gazette des beaux-arts* (2e période, t. XXXIII, 1886), par M. Edmond Pottier, l'un des élèves de l'école d'Athènes qui ont surveillé les fouilles de la nécropole et les ont fait exécuter méthodiquement, ce qui n'avait pu se faire ailleurs, où les paysans se hâtaient d'exploiter et de cacher le lieu de leurs découvertes.

Enfin, une autre nécropole, dont on ignore l'emplacement et le nom, semble avoir été récemment découverte. Il en proviendrait surtout des groupes, signalés par une certaine grâce maniérée, que vend aujourd'hui le commerce des antiquités.

L'importance, au point de vue de l'art et des mœurs religieuses de l'antiquité grecque, des terres cuites de Tanagra, de leurs analogues ou de leurs dissemblables, est expliquée par M. Léon Heuzey, de l'Institut, dans son beau livre : les *Figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre*, illustré de nombreuses représentations des figurines de Rhodes, de Tanagra et de la Cyrénaïque, gravées avec une grande fidélité et beaucoup de talent par M. Achille Jacquet.

Antérieurement à cette publication, M. Léon Heuzey avait fait, dans la séance publique de l'Institut en 1882, une lecture sur les *Origines de l'industrie des terres cuites*, dont il a été fait un tirage à part dans le format in-4° adopté par l'Institut.

Le *Journal des savants* a publié un article d'Albert Dumont sur le premier volume du *Catalogue des terres cuites du musée du Louvre*, de M. Léon Heuzey, et il est plus que probable que les recueils qui s'occupent principalement de l'art antique, comme la *Gazette archéologique*, ont aussi fait paraître des travaux sur les figurines de Tanagra et autres lieux.

ALF. D.

— M. Maze-Sencier, dans le *Livre des collectionneurs* (Paris, Renouard, 1885), a consacré un article à ces statuettes. Découvertes vers 1870 dans des fouilles pratiquées à Tanagra en Boétie, elles étaient cotées au début de 50 à 200 fr., mais ces prix furent vite dépassés, puisque actuel-

Digitized by Google

lement le prix d'une simple figurine varie de 500 à 3,000 fr. Quant aux groupes, ils se paient bien plus cher encore. Un groupe de trois figures a été payé 11,000 fr. par M. Basilewski. Les plus petites de ces statuettes ont $0^m,07$ de hauteur, les plus grandes $0^m,32$, elles furent fabriquées, croit-on, vers le IVe siècle avant J. C.

Voir également, toujours d'après M. Maze-Sencier : O. Rayet, *Les figurines de Tanagra* (*Gazette des beaux-arts*, 1875).

On peut encore consulter l'*Histoire de la céramique*, par Edouard Garnier (Tours, 1882, p. 102 et suiv.). O'Realy.

—

Un manuscrit janséniste (XIX, 358). — Dans une lettre-circulaire de Son Eminence le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, envoyée imprimée aux curés de son diocèse, on lit :

« Le zèle que les curés de la ville et du « diocèse de Paris ont toujours marqué « pour la vérité a paru par la manière « dont ils se sont conduits dans l'affaire « de la Constitution, par les appels qu'ils « ont interjettés au futur Concile général, « par des lettres à Son Eminence pour lui « déclarer qu'ils ne pouvaient recevoir ce « décret, même avec des explications. »

Dans une autre lettre je trouve encore :

« De ce principe on passe aux consé- « quences, et on les porte si loin, que les « prélats mêmes qui ont approuvé les *nou-* « *velles explications*, etc. »

Ce dernier mot est bien en lettres italiques ; il résulte donc clairement de ces citations que la bulle fut publiée avec *explications*, et que le manuscrit de Théo en est probablement la copie. On copiait fort alors tous ces documents et c'est ainsi que j'ai pu retrouver copie de la requête des soufermiers du domaine au roi pour demander que les billets de confession fussent assujettis au contrôle, etc. Ln. G.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Lamennais sur le prêt à intérêt.

Monsieur,

La question que vous m'adressez n'est autre que celle du prêt dit de commerce, genre de contrat qu'a fait naître le développement du négoce dans les sociétés modernes et sur la légitimité duquel l'Eglise n'a pas encore prononcé. Ceux qui le croient illégitime citent l'encyclique de Benoît XIV ; mais leurs adversaires ne sont pas d'accord avec eux sur le sens de cette lettre pontificale, et ne croient pas que leur sentiment y soit condamné. Nul moyen de terminer cette discussion fâcheuse jusqu'à ce que Rome ait jugé convenable de s'expliquer de nouveau. Or, c'est ce qu'on l'a bien des fois pressée de faire, sans qu'elle y ait consenti jusqu'à présent, bien qu'une congrégation eût été assemblée et le soit encore, je crois, pour examiner la question discutée en France avec tant de chaleur. Ce long silence du Saint-Siège consulté de toutes parts sur ce point de morale controversé prouve suffisamment que la tradition n'est ni aussi claire, ni aussi unanime qu'on vous l'a dit. Le plus sage, ce me semble, est de ne pas devancer le jugement de l'Eglise, et de ne pas prétendre faire aux autres une règle de notre opinion quelle qu'elle soit. Attendons en paix qu'elle s'explique, et jusque-là gardons-nous bien de troubler les consciences, disposées du reste comme elles doivent l'être, à se soumettre au jugement du pontife suprême dès qu'il lui plaira de parler. A Rome, même dans les écoles, on soutient sans difficulté le pour et le contre et chacun suit son sentiment dans la pratique. C'en est assez pour inspirer à ceux qui seraient tentés d'être plus sévères au moins une extrême réserve. Voilà mon avis, Monsieur, mais mon avis n'est rien et c'est ce que je vous prie de ne pas oublier.

Agréez, l'assurance de mon respect, etc.

F. de la Mennais.

A M. l'abbé Boué, prêtre missionnaire, 28 juin 1827.

La lettre qui précède nous a été communiquée par Mgr Ricard, l'auteur des intéressantes études sur l'*Ecole Menaisienne*, qui viennent d'être réimprimées pour la quatrième fois. L'obligeant prélat tient lui-même cette pièce curieuse et intéressante, surtout au point de vue de la psychologie Lamennaisienne, d'une des nombreuses communications de ce genre que lui ont values ses ouvrages sur la question. Celle-là émane d'un supérieur de grand séminaire, dans le midi de la France.

Le gérant, Lucien Faucou.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886



COMPAGNIE UNIVERSELLE

DE

PANAMA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 500,000 *Obligations Nouvelles*

ÉMISES A 450 FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 Février, 15 Mai, 15 Août et 15 Novembre de chaque année

Remboursables à 1,000 francs

EN 42 ANS.

PAR TIRAGES TOUS LES DEUX MOIS (6 tirages par an)

Le premier tirage aura lieu le 15 Octobre 1886 et toutes les Obligations de la présente Émission y participeront

Dès la première année, il est remboursé **6,000** *obligations, soit* **1,000** *obligations à chaque tirage; le nombre d'obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.*

PRIX D'ÉMISSION PAYABLE COMME SUIT :

		SOMMES NETTES A VERSER.
30 fr.	en souscrivant,	**30** fr.
70 »	à la répartition (*contre remise d'un titre provisoire*)	**70** »
100 »	du 10 au 15 octobre 1886, *sous déduction des intérêts acquis*	**99 16**
100 »	du 10 au 15 décembre 1886 —	**98 23**
100 »	du 10 au 15 février 1887 —	**97 29**
50 »	du 10 au 15 mai 1887, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 août 1887, *sous déduction des intérêts acquis.*	**44 48**
450 fr.	Net à payer.	**439 16**

Pendant la période des versements, il sera tenu compte aux souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 6 0/0 l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, au moment de la répartition, jouiront d'une bonification de **5 fr. et recevront un Titre définitif muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 novembre 1886.**

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 3 Août 1886

ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 12218

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Août 1886.**

HARVARD COLLEGE
SEP 4 1886
LIBRARY.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIXe année — N° 438

Nouvelle série — IIIe Année — N° 63

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs* : mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

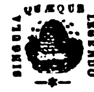
4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 août 1886.*

XIXe Année — No 438. Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. *IIIe année.* — No 63.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Condition. — Comment s'explique la différence de sens de ce mot dans ces expressions : un *homme de condition*, pour une personne du plus haut rang de la société, et *un homme en condition*, pour un domestique ? J. Lt.

—

Apud me omnia fiunt mathematice in natura. — J'ai lu ce passage, qui pourrait servir de devise à la philosophie mécanique, encore aujourd'hui, chez un des grands philosophes du XVIIe siècle, mais je n'en sais plus ni l'auteur (je crois pourtant que c'est Descartes lui-même) ni le lieu. Quelque aimable correspondant en pourrait-il me donner des renseignements ? H. H.

—

Poste aux lettres. — On en attribue la création à Louis XI, mais un passage d'Eustache Deschamps prouve que Charles V avait organisé dans tout le royaume un corps de courriers qui devaient lui apporter les nouvelles et transmettre ses ordres. Deschamps fut au nombre de ces courriers. Voir ses œuvres, Paris, Techenel, 1849, t. XI. Trouverait-on antérieurement des traces de la poste ? Poggiarido.

—

Les cordonniers sous la Révolution. — Dusaulx, dans son rapport du 23 octobre 1791 aux Jacobins, rendant compte des 42 compositions adressées pour le concours de l' « Almanach patriotique », accorde une mention honorable à quatre pages envoyées par un garçon cordonnier.

Il ajoute : « N'est-il pas homme et citoyen comme nous ce garçon cordonnier? N'a-t-il pas les mêmes droits dans ce nouvel ordre de choses? Ou si la loi l'a privé pour quelque temps d'une partie de son activité, ne lui a-t-elle pas ouvert une nouvelle carrière où lui et ses enfants pourront quelque jour précéder les superbes rejetons de ceux qui nous ont si longtemps opprimés, si longtemps avilis..... »

Quel était ce garçon cordonnier ?

Quelle était cette nouvelle carrière ? William.

—

Caumont, Caumont-Dade, Puiguyon. — Je viens encore demander des renseignements généalogiques à nos collègues de l'*Intermédiaire*, qui ont déjà eu la complaisance de m'en fournir quelques-uns.

A quelle maison de *Caumont* appartenait Marguerite de Caumont qui épousa vers 1350 Galhard I de *Durfort ?* Je désirerais connaître le nom de ses parents et de quelques-uns de ses ascendants, s'il est possible?

Où trouver la généalogie de la maison de *Caumont-Dade*, à laquelle appartenait Alexandre Tancrède de Caumont-Dade, seigneur de Mittau, chef d'escadre des armées navales, qui se qualifiait en 1769 de très haut et très puissant seigneur ?

Je vois, dans la généalogie de *Brisay*, qu'une Madeleine de Brisay épousa René de *Puiguyon*. Ce René appartenait-il à la maison de *Maingat des Granges de Surgères de Puiguyon*, et n'est-ce pas une de ses descendantes qui épousa en 1743 Philippe-Armand du Vergier, marquis de *la Rochejaquelein?* En cas d'affirmative, je désirerais connaître la filiation entre ces deux degrés de la maison de Puiguyon. C.

—

Le drapeau pris par Jeanne Hachette. — J'ai lu, mais où? je n'en sais rien, que


Digitized by Google

le drapeau conservé à Beauvais comme étant un étendard bourguignon est espagnol. Quelque confrère pourrait-il éclaircir cette question? Il a déjà, je le crois, été parlé de Jeanne Hachette dans l'*Intermédiaire*. Y a-t-on fait remarquer qu'Antoine Gourdault, qui dans son ouvrage: *Plan de la foy chrétienne et catholique en France*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, nº 7020, raconte avec détails le siège de Beauvais par Charles le Téméraire, ne dit pas un mot de Jeanne Hachette? On trouve plusieurs pendants à Jeanne Hachette. A Nice, Catarina Segurana est restée populaire et a donné son nom à une rue. Une histoire moins connue : En 1643 les Portugais, assiégés dans Monrao, opposèrent une vive résistance. Les femmes furent sublimes, surtout Helena Perez, veuve de Joao Fulqueiros, qui se mit à la tête de trente de ses compagnes. Dans ce même siège une autre femme, désignée ainsi : *Uma alcunhada*, montra le plus grand courage : le ventre traversé par une balle, elle tenait ses boyaux dans ses mains, se fit conduire ensuite dans une église et demanda que l'on dît des messes pour elle, avec l'argent qu'elle avait dans sa poche.

POGGIARIDO.

—

Le spica de France. — Je lis dans une relation de voyage datant du commencement du siècle dernier : « Les marchandises qu'on porte au royaume de Sennaar sont des épiceries, du papier....., de la quincaillerie, du spica de France, du mahaleb d'Egypte, etc. »

Qu'est-ce que le spica de France? Ni Bescherelle, ni Littré ne donnent une explication satisfaisante, semble-t-il. Le spica serait une sorte de bandage...

E. D.P.

—

Cécile Renaut. — Elle a voulu assassiner Robespierre; est-ce l'actrice de la Comédie-Italienne? TÉNÈBRE.

—

La famille Dupuis. — Il y avait un Jean Dupuis (Angl. « Dupee »), huguenot, qui est arrivé à Boston en Amérique avant l'an 1700. En 1704 il y était ancien de l'église protestante, ayant une famille nombreuse.

Peut-on me dire l'origine de cette famille-là et accepter les remerciements d'*un descendant de la même par les femmes?*

(San-Francisco.) B.

—

Le chien de Montargis. — Qu'y a-t-il de vrai dans l'histoire de ce brave chien qui, par ses gémissements, indiqua où son maître, traîtreusement assassiné par Aubry de Mondidier, avait été enterré dans la forêt de Bondy; qui par ses intelligentes démonstrations révéla quel était le meurtrier; qui finalement le combattit devant le roi Charles V et le força à l'aveu de son crime? L'histoire du chien de Montargis — qui a fourni le sujet d'un mélodrame que j'ai vu dans mon enfance — est rappelée dans le Geste de Guy de Nanteuil d'une date antérieure au règne de Charles V. Je vois aussi dans l'*Historia critica de la literatura espanola* de D. Amador de los Rios qu'elle était anciennement connue en Espagne. POGGIARIDO.

—

Société de 1789. — Quelques mois après l'ouverture des Etats généraux, il s'établit à Paris, sous les auspices des frères Trudaine, conseillers au Parlement, une société politique composée de partisans sincères de la Révolution, société fort éclectique où se rencontraient Barère, Brissot, Condorcet, Lafayette, Mirabeau, Sieyès, etc., à côté de Lavoisier, Chamfort, Dupont de Nemours, André Chénier, etc.

Pourrait-on savoir à quelle date précise cette société a été fondée; à quelle date elle s'est dissoute, et quels sont les principaux faits de son existence?

M. FRABAL.

—

Mœurs et caleçons. — Quicherat (*Histoire du costume en France*, p. 566) dit, à propos de la pudeur au XVIIIe siècle: « Une plume maligne le faisait remarquer en 1765 : « Lorsqu'on rencontre dans un carrosse une femme qu'on n'y aperçoit pas, mais dont on voit par chaque portière le dessous des jupes, c'est la grande décence. Lorsqu'à l'entrée d'un spectacle ou d'une promenade, les femmes, en descendant de voiture, laissent mesurer des yeux toute l'étendue de leurs jambes aux oisifs curieux, postés pour cela, elles sont encore dans l'état de grande décence. » — Quelle est cette plume maligne? Quicherat ajoute, quelques lignes plus bas, après avoir rapporté un bizarre détail de toilette : « Il y eut plus étrange encore que cela; c'est que porter un caleçon (précaution dont usèrent quelques personnes en très petit nombre) fut considéré comme un signe de mœurs équivoques. »

Digitized by Google

Je désirerais savoir si cette dernière assertion s'appuie sur quelque texte de romans ou chansons, mémoires, etc. M.

—

Nélida ou Béatrice. — Les chroniques du milieu de ce siècle font mention d'une femme du monde fort connue, qu'on appelait de ces deux noms : *Nélida* ou *Béatrice*. Quel était le véritable nom de cette dame? La question ainsi posée est assez vague et assez peu compromettante pour que les plus discrets et les plus pudiques des collaborateurs puissent y répondre sans crainte. M. L.

—

Les lettres du vicomte Walsh. — Quel degré de créance convient-il d'ajouter aux *Lettres vendéennes* du vicomte Walsh, d'une lecture très attrayante, mais souvent prises en délit d'inexactitude par les historiens de la Révolution les moins suspects d'hostilité à leur égard? K.

—

Portrait de la princesse Belgiojoso, par Lehman. — Ce portrait figurait à l'Exposition de peinture et de sculpture de 1844. Sainte-Beuve en a parlé dans une des chroniques qu'il envoyait à la *Revue suisse*. Dans quel ouvrage pourrait-on trouver une reproduction de cette œuvre du disciple d'Ingres? M. L.

—

Pains et pichets conventuels, un général et un denier de regard. — Dans un contrat de vente passé en 1294, devant le vicomte d'Avranches, entre un nommé Guil. Bernard et les religieux du Mont-Saint-Michel, on lit que cette vente est faite notamment « por une livroison de « trois pains conventuaux chescun jor, et « un pichet de vin conventuel et un géné- « ral une feiz la semaine au dimanche ». Parmi les choses vendues au couvent se trouvent diverses rentes dont celle d'« un denier de regard sur un clos ».

Je demande quels étaient le poids d'un pain et la contenance d'un pichet conventuels, en quoi ce dernier différait d'un général; enfin, quelle est la signification des mots : denier de regard?

(Caen.) T. R.

—

Un bibliophile d'autrefois. — Je trouve, sur un *Cicéron*, imprimé à Bâle, en 1528, in-4, et qui a jadis appartenu à Thomas Maïoli, cette devise, imprimée en lettres d'or, sur le plat :

INIMICI MEI MEA.
MICHI NON ME.
MICHI.

Un Intermédiairiste savant aurait-il la bonté de me traduire cette devise?

Un autre, ou le même, cela m'est égal, voudrait-il bien me donner une biographie de Maïoli?

C'est cela qui rendrait service au confrère A. Vingt.

—

Sociétés locales de bibliophiles. — Dans plusieurs provinces se sont réunis les *Amoureux du livre* et y ont fondé des sociétés, telles sont :

La Société des bibliophiles de Montpellier;

La Société des bibliophiles languedociens;

La Société des bibliophiles de Guyenne.

Pourrait-on nous indiquer d'autres sociétés pareilles? Vellavius.

—

Sur l'imprimeur ou libraire Cellerier. — Qui pourrait me donner quelques renseignements sur le sieur Cellerier, impliqué, en 1626, dans l'affaire de la réimpression, à Paris, d'un livre en latin de Jacques Valdès, *Valdesius*, sur la prééminence des rois d'Espagne? Cellerier fut condamné pour avoir propagé un traité où tous les rois étaient sacrifiés au roi de son pays.

Un vieux chercheur.

—

O. M. I. — Le *Figaro* du 17 juillet 1886, dans le compte rendu des funérailles de Mgr Guibert, dit que le corbillard portait des écussons aux armes du défunt. Ces armes sont : « sur champ d'azur, croix d'argent supportant la lance, l'éponge et la couronne d'épines; en dessous, un agneau d'argent regarde un lion d'or accroupi; en dessous encore, enfin, ces trois lettres : O. M. I. ». Aurions-nous à l'*Intermédiaire* un correspondant ecclésiastique, ou non, qui pourrait donner la description plus correcte du blason, et surtout l'explication des trois lettres O. M. I.?

Elbé.

—

Un jeton emblématique. — Pourrait-on nous dire à quelle occasion a été frappé un jeton en argent que nous possédons, et qui porte en lettres style Louis XVI les

Digitized by Google

inscriptions suivantes en six lignes ; face : *Il ne faut pas laisser croître l'herbe sur le chemin de l'amitié.*

Revers : *L'économie est la source de la libéralité et de l'indépendance.* A. BRI.

Réponses.

Un Été à la campagne (XI, 172, 277, 301, 402, 403). — Le hasard me fait tomber sur cette question et sur les réponses qui lui ont été faites.

M. Fernand Drujon, dans son volume intitulé : Catalogue des ouvrages, écrits et dessins poursuivis et condamnés depuis le 21 octobre 1814 jusqu'en juillet 1877, indique : *Un Été à la campagne, correspondance de deux jeunes Parisiennes, recueillie par un auteur à la mode. Bruxelles*, 1864, *in-8° de* 228 *pages avec frontispice à l'eau-forte.*

M. Drujon blâme avec raison ce roman, attribué, dit-il, à la plume élégante de M. G. D. (Droz?) (*sic*)

Certains libraires et fabricants de catalogues ont répété avec empressement le renseignement de M. Drujon.

Or, il est absolument certain que M. G. Droz n'est pas l'auteur du livre en question.

M. Drujon aurait-il été de mauvaise foi? — Je ne le crois pas. Il a certainement fait preuve de légèreté dans cette attribution de paternité, mais d'autres eussent été dupés comme lui par la rouerie honteuse dont l'éditeur belge a usé.

Cet éditeur belge en effet, qui n'en est pas à son coup d'essai dans ce genre de commerce, fit dessiner et graver une eau-forte frontispice par Félicien Rops, qui, vers l'époque dont nous parlons, était l'illustrateur en titre des éditions de Kistemaeckers et autres éditeurs de même farine. Dans son dessin, Rops fournit lui-même une sorte de clef fort habilement combinée pour donner comme père à ce roman pitoyable M. Gustave Droz, dont le nom seul assurait la vente de l'ouvrage. Sans motif aucun, Rops inscrivit sur son frontispice les deux mentions suivantes :

« *La Vie parisienne.* »

« *L'Essai sur l'art d'être heureux.* »

L'Essai sur l'art d'être heureux est de l'académicien Joseph Droz. — M. Gustave Droz a écrit autrefois dans la *Vie parisienne.* — Donc, tirez la conclusion : — *Un Été à la campagne* est de M. Gustave Droz.

C'est grâce à cette opération commerciale, doublée de la plus perfide calomnie, que M. Droz, qui jamais n'a rien su de tout cela, est resté, pour certains lecteurs peu délicats en matière littéraire, il est vrai, l'auteur d'un roman inepte et ordurier.

Il ne me paraît pas inutile de rectifier un fait d'autant plus curieux dans notre histoire littéraire, qu'il n'est pas isolé. Vingt auteurs connus, célèbres, ont été victimes de semblables menées, et se sont vus, un beau jour, cités comme auteurs d'ouvrages dont la plume d'une cuisinière ou la pudeur d'un gendarme eussent rougi, — et, chose curieuse! — c'est toujours en Belgique que ces petites infamies se sont produites. A. Y.

—

La cloche de N.-D. de Bermont (XIX, 195, 277, 367). — S'il était vrai que l'inscription de cette petite cloche, fameuse par les interprétations diverses auxquelles elle a donné lieu, se terminât par les lettres *angt*, nous admettrions volontiers qu'on dût y voir une abréviation défectueuse d'*angelorum*. Tout dernièrement cette lecture a été soutenue d'une manière fort intéressante par un Verdunois instruit et spirituel, qui, présentant son nom sous la forme d'une anagramme, heureusement transparente pour tous ceux dont l'auteur est connu, proposait, en transposant quelques lettres supposées mal placées par un ouvrier ignorant, de lire *Ave Maria, Dei mater, regina angelorum* (Ed. Lathan, *Notice lorraine. Jeu de casse-tête;* Verdun, juin 1886, in-8 de 16 p.).

Cependant tous les écrivains qui ont parlé de la cloche ont mal lu certains de ses caractères et ont indiqué, à tort, l'inscription comme ne renfermant aucune division. Ces jours derniers, nous avons pu prendre un estampage de l'inscription, et voici comment nous la lisons :

† *avemreia deaarm onqt*

Les *Intermédiairistes* auront à exercer leur perspicacité sur ce nouveau texte. Nous ne voulons pas nous dérober à cette tâche; mais c'est, bien entendu, à titre d'hypothèse et sous toutes réserves que nous hasardons aujourd'hui l'explication suivante. Évidemment, il y a des substitutions et des déplacements de caractères qui paraissent être le fait d'un ouvrier distrait et illettré ; nous conservons pour les deux premiers groupes l'interprétation

Digitized by Google

Ave Maria et *Dei mater* : l'*i* manquant à *Dei* est remplacé par l'*a* qui fait défaut à *Maria ;* l'*e*, qui est de trop dans le premier groupe, doit être donné à *mater*, et le *t* que demande ce mot se trouve indûment rejeté à la fin du troisième groupe. Ce dernier, dont la leçon donnée par nous diffère beaucoup des anciennes, est singulièrement énigmatique ; nous ne croyons plus possible d'y voir *angelorum*, d'autant que le mot *regina* n'est pas représenté : l'ouvrier inintelligent n'aurait-il pas voulu mettre le mot *virgo*, en imitant maladroitement un modèle qu'on lui avait fourni et qu'il n'a pas su reproduire fidèlement? En effet, en gothique carrée, l'*o* peut, de loin, se prendre pour un *u* ou un *v*, et l'*n* pour les lettres *ir ;* le *q* se rapproche du *g ;* quant au *t*, il ne ressemble nullement à la lettre *o*, mais nous avons fait remarquer qu'il faut peut-être y voir le *t* de *mater*, venu s'égarer là. Nous sommes donc, provisoirement, disposé à croire que l'on a eu l'intention d'écrire sur la cloche de la chapelle de Bermont, dédiée à la Vierge Mère : *Ave Maria*, *Dei mater*, *virgo*.

Cette petite cloche, d'un beau son, pèse environ 40 kilogrammes; elle est haute de 0m,34 sans l'anneau de suspension, et de 0m,41 avec cet anneau; le diamètre est de 0m,41 à la base; l'inscription, dont les caractères sont hauts de 0m,032, se déroule tout autour du cerveau, entre deux doubles filets. A part la croisette, il n'y a aucun autre ornement ou signe quelconque. Par sa forme générale et celle des caractères de l'inscription, cette cloche nous paraît remonter, tout au plus, à la seconde partie du XVe siècle, et être, par conséquent, très postérieure à Jeanne d'Arc ; la principale cloche de l'abbaye de Saint-Mihiel, datée de 1524, porte une inscription en semblables caractères. VAUDÉMONT.

—

La Jaille (XIX, 291, 372). — Je remercie M. André Joubert de la réponse qu'il a bien voulu me faire, mais il me paraît très au courant de la généalogie de la maison de la Jaille, et je lui demande la permission de profiter encore de ses connaissances. Je n'ai en ma possession, sur les la Jaille, que le peu de renseignements fournis par Lhermite Souliers, très confus, et par La Chesnaye-Desbois, moins précis qu'il ne paraît l'être. Je m'adresse donc encore à la complaisance de notre confrère, pour lui demander si Bertrand de la Jaille, fils de Lorette d'Anjou, est l'ascendant de Pierre de la Jaille, époux d'Isabeau de Beauvau, ou d'un autre Pierre de la Jaille, dont la femme m'est inconnue, mais qui fut père de *Catherine de la Jaille*, dame de la Motte, mariée à *Jean II de Crevant*, seigneur de Bauché ? Ce sont surtout les ascendants de cette Catherine de la Jaille que je voudrais connaître. C.

—

Rouget de Lisle et la Marseillaise (XIX, 293, 376, 403, 428). — *Sargines ou l'élève de l'amour* est un opéra-comique en 4 actes, représenté aux Italiens, le 14 mai 1788. Les paroles étaient de Monvel et la musique de Dalayrac. Ce n'est pas dans cette pièce que Rouget de Lisle aurait trouvé le motif de sa *Marseillaise*, mais bien dans un autre opéra de Dalayrac, *Raoul de Créqui*, joué également aux Italiens, le 31 octobre 1789. Un musicologue belge, M. Edmond Vander Shaetet, a analysé la partition et voici ce qu'il a écrit à l'appui de sa découverte dans une revue paraissant à Bruges et aujourd'hui disparue : *la Plume au service des arts et des lettres* (no du 3 nov. 1872):

« L'origine de la *Marseillaise* se découvre nettement dans *Raoul de Créqui*, autant pour les paroles que pour la musique. A la différence du ton près, Rouget de Lisle s'identifie, note par note, les huit premières mesures de *Raoul de Créqui*. Dans les motifs dialogués qui y succèdent, on reconnaît facilement certains éléments qui ont contribué à former la suite de l'hymne révolutionnaire français ; entre autres, dans la transition qui s'effectue sur ces paroles : « Frappons ces perfides soldats ! » transition qui mène à une levée de boucliers générale. C'est le même procédé harmonique visant au même résultat.

« Enfin arrive l'explosion : « Aux armes ! » laquelle s'effectue, d'un côté, au moyen d'un long accord sur la tonique, et, de l'autre, sur une harmonie semblable, suivie de la dominante.

« Surgit un mouvement en imitation dans les deux thèmes : « Marchons ! » dit le quatuor, avec la réponse du chœur : « C'est l'ennemi ! » « Marchons », dit à son tour l'hymne national de France en reprenant, en canon, la même invitation.

« La péroraison n'offre plus, il est vrai, que des analogies lointaines. Dalayrac, termine platement sa composition, par des

Digitized by Google

répétitions de phrases, déjà à la mode alors.

« Rouget de Lisle, parvenu à l'apogée de l'expression lyrique, conclut énergiquement et laconiquement en quatre mesures.

« Pour les paroles, on a déjà vu qu'elles revêtent, comme dans *la Marseillaise*, un caractère ouvertement séditieux. Outre

Protégez sa faible innocence,
Loin de ces lieux guidez ses pas;
Puis, libres dans notre vengeance,
Frappons ces perfides soldats.
. . . .
Marchons, avançons, aux armes!
Vengeons tous, amis,
Le sang des Créquis!

cela, elles sont bâties en vers de huit syllabes, offrant des rimes croisées. et reproduisant trois mots absolument identiques: « Marchons! » « Aux armes! » et « sang ».

« Les autres similitudes sont de celles qu'on remarque entre le cuivre et l'or. Voici en regard les deux textes :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé;
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé.
. . . .
Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons!
Marchons! marchons! qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.

« Je disais que *Raoul de Créqui* remonte à 1789. La *Marseillaise* date de 1792. Il n'y a conséquemment qu'une distance de trois ans.

« L'opéra de Dalayrac aura été entendu ou exécuté, à diverses reprises, par Rouget de Lisle. Peut-être était-il, en 1792, au répertoire du théâtre de Strasbourg, où se trouvait alors le poète-musicien. Il en sera resté incontestablement des traces dans son cerveau bouillonnant.

« Il suffit parfois d'un atome imperceptible, d'un germe insignifiant, qu'un esprit supérieur absorbe sans le savoir ou sans le vouloir, pour faire éclore un chef-d'œuvre.

« Ce germe, je viens d'en donner une esquisse. Ceux qui examineront la question, seront exactement de notre avis. Il sera acquis à l'histoire que Dalayrac est l'inspirateur involontaire de l'immortel chant patriotique de France. » F. D.

La croix de ma mère (XIX, 322, 410, 430). — Il faudrait s'entendre une bonne fois sur cette expression qui — *textuellement* — a été beaucoup moins employée qu'on ne le suppose.

La *croix de ma mère* est devenue, grâce à je ne sais quel hasard, le prototype de tout objet : cassette, jouets, portefeuille, lettre, boîte, amulette, bracelet, cachet, etc., dont la découverte, au dénouement d'un drame ou d'une comédie, sert à constater une identité.

C'est très bien d'avoir découvert la *croix de ma mère* dans *Atala* et dans *Zaïre*, mais avec un peu de mémoire il eût été facile de la trouver encore dans le grand maître du théâtre français : Molière.

Lisez l'*Avare*, acte V, scène V :

ANSELME. — Mais quels témoignages encore, autres que vos paroles, peuvent assurer que ce ne soit point une fable que vous ayez bâtie sur une vérité?

VALÈRE. — Le capitaine espagnol, un *cachet* de rubis *qui était à mon père*, un *bracelet d'agate que ma mère* m'avait mis au bras.

Ne trouvez-vous pas que le *cachet de rubis* et le *bracelet d'agate* sont bien et incontestablement les ancêtres de la *croix de ma mère?*

Notez que nous retrouverons ce même *bracelet* au dénouement des *Fourberies de Scapin :*

« Ceux de qui je l'ai rachetée viennent de me découvrir qu'elle est de cette ville et d'honnête famille ; que ce sont eux qui l'ont dérobée à l'âge de quatre ans : et, voici un *bracelet* qu'ils m'ont donné, qui pourra vous aider à retrouver ses parents.

— Hélas! à voir ce *bracelet*, c'est ma fille que je perdis à l'âge que vous dites. »

Il y a longtemps que je l'ai dit dans une comédie jouée à l'Odéon : Tout est dans Molière!

Il ne faut pas conclure de là pourtant, et je le prouverai tout à l'heure, que notre grand comique soit l'inventeur de ce moyen dramatique. Quant à Hugo, il est au moins léger de lui attribuer et surtout dans *Angelo*, représenté en 1835, l'initiative d'un moyen qu'il avait déjà employé dans *Notre-Dame de Paris*, en 1831.

L'*amulette* de la Esmeralda, le *petit soulier* de Paquette la Chantefleurie, sont-ils autre chose, dites-moi, que des *croix de ma mère?*

N'oublions pas aussi ce couplet d'un drame célèbre qui fut joué en 1832 : *la Tour de Nesle* :

LANDRY. — Je leur fis avec mon poignard une croix sur le bras gauche.

BURIDAN. — Une *croix rouge?* (1) une *croix* au bras gauche! Oh! dis-moi que ce

(1) Je ne me charge pas d'expliquer pourquoi la croix était *rouge*.


Digitized by Google

n'est pas une *croix* que tu leur as faite, dis que ce n'était pas au bras gauche, dis que c'était un autre signe.

LANDRY. — C'était une *croix* et pas autre chose...

La croix de Landry n'est-elle pas une bien proche parente de la *croix de ma mère?*

Bien germaine encore de la locution qui nous occupe est cette *boîte* que, dans le *Pèlerin blanc* de Pixérécourt, des enfants perdus *avaient sur eux et qui renfermait le secret de leur naissance*. Le « Pèlerin blanc » date de 1801.

Il y a mieux; ouvrons Plaute et relisons *Cistellaria*. Que sont — compte tenu du temps où la pièce fut écrite — la *cassette* et les *jouets* qu'elle contient, si ce ne sont des *croix de ma mère?*

Croix de ma mère encore ces mêmes jouets renfermés dans une *valise* trouvée en mer par un pêcheur et grâce auxquels se fait le dénouement de *Rudens*, du même auteur.

On le voit par ces exemples qu'il serait facile de multiplier, la *croix de ma mère* est, sous des appellations diverses, une des plus vieilles *ficelles* dramatiques connues, et je crois qu'on en pourrait difficilement trouver le véritable créateur.

Les auteurs indiens eux-mêmes ne se sont pas fait faute de l'employer ; à l'appui de ce dernier dire, lisez, si vous en avez le loisir : *Ratnavali* ou le *Collier*, dont l'auteur, le prince Harcha, fut un grand lettré du XIIe siècle. ALEXIS MARTIN.

—

La clef de Manette Salomon et de Charles Demailly (XIX, 325, 413). — Dans le temps passé, alors que Charles Monselet régalait les lecteurs du *Monde illustré* de ses spirituelles et savantes chroniques, le charmant écrivain a donné une clef presque complète de *Charles Demailly*, dans un article ému qu'il écrivit à l'occasion de la mort de Jules de Goncourt (*Monde illustré*, 2 juillet 1870). Je cite les passages qui donnent cette clef, et j'engage notre confrère A. S. à lire l'article, il en vaut la peine.

Il ne me paraît pas difficile de reconnaître M. Champfleury dans Pommageot, l'apôtre du réalisme... Je crois aussi apercevoir M. Ernest Feydeau dans cet homme de bourse, ce beau garçon d'une quarantaine d'années, frais, propre, net... M. Adolphe Gaiffe a dû poser pour quelques traits de Florissac... M. de Villemessant n'aura pas besoin d'un *zootrope* pour se voir dans Montbaillard, le rédacteur en chef à la tournure militaire, aux cheveux gris... M. Arsène Houssaye restera peut-être pensif cinq minutes devant le portrait de Charvin: Charvin n'est pas un homme, c'est une barbe... M. Théodore de Banville est encore plus ressemblant, s'il se peut, dans ces lignes: Boisroger était de son état poète lyrique... Debout, insouciant, exsultant et ravi, Boisroger versait l'âme de la lyre d'Orphée sur les notaires et les tambours de la garde nationale... Encore quelques tours de *clef :* de Rémonville, lisez Paul de Saint-Victor; Lampérière, lisez Gustave Flaubert; le baron de Puisigneux, lisez le comte de Villedeuil. Voici tour à tour M. Penguilly, M. Xavier Aubryet, M. Aurélien Scholl, M. Venet et celui-là même qui écrit ces lignes. Portraits inoffensifs, quoique très fins, très aigus... Entre tous, celui de Théophile Gautier, sous le nom de Masson, est si achevé, si parfait de vérité et de couleur...

P. c. c.: VALDESCYGNES.

—

Biographie des comédiens (XIX, 328, 435, 436). — Mademoiselle Melcy, — Melcy la Belle, — a épousé non pas un docteur, mais un rentier, qui ne faisait rien. On ne doit parler d'elle qu'avec respect, je dirai même avec vénération. Elle existe toujours, elle a une vie irréprochable; elle est aujourd'hui *Dame du Calvaire* et soigne les femmes cancérées. Je crois bien que Maxime Du Camp y a fait une touchante allusion dans *la Charité privée à Paris*. Je l'ai aperçue dernièrement, elle est encore jolie. LAZARE.

—

L'art et les artistes à Lyon au dix-neuvième siècle (XIX, 356). — Voir: *les Beaux-Arts à Lyon*, par E. Pariset', fabricant de soieries. Lyon, imprimerie d'Aimé Vingtrinier, 1873. In-8. Ouvrage excellent, mais très succinct.

Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques artistes (Stella, Martellange, Audran, etc.), par Léon Charvet. Lyon, Vingtrinier, 1876. In-8, portrait.

Galerie des peintres lyonnais, publiée par Thierriat. Lyon, Louis Perrin, 1851. In-8.

Recueil descriptif et raisonné des principaux objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon, 1877, par J. B. Giraud. Lyon, Louis Perrin et Marinet, 1878. In-folio, 83 planches.

L'Exposition rétrospective et les beaux-arts à Lyon, par Antoine Vachez. — Lyon, 1877. In-8, 32 pp.

Quelques volumes de M. Léon Charvet, architecte; les manuscrits de l'Académie du palais des Beaux-Arts et quelques ouvrages de M. Natalis Rondot.

Digitized by Google

Espérons que je n'ai pas tout dit.

A. Vingt.

—

Lancret. Lecollin-maillard (XIX, 357). — Emmanuel Bocher, dans *Lancret* (4e fascicule), nous apprend que cette toile, reproduite en gravure par C. N. Cochin, figurait à l'exposition des tableaux du Louvre en 1737 sous le titre de : *Un collin-maillard*. Est-ce celui-là qui se trouve maintenant à Berlin au palais du roi? Nous n'oserions l'affirmer! Gustave Bourcard.

—

Le peintre Wyrsch (XIX, 357). — La *Société d'émulation du département du Doubs* a publié, dans le 6e volume de la IIIe série de ses *Mémoires* (1861), un travail très consciencieux et des plus intéressants de M. Francis Wey sur le peintre Melchior Wyrsch, né à Buochs, canton d'Unterwalden, le 21 août 1732, mort au même lieu le 9 septembre 1798, de la manière la plus tragique, massacré par des soldats français ne méritant d'être ni l'un ni l'autre. Arvernus.

— Lud. Rosamoin trouvera sur Melchior Wyrsch (c'est là la véritable orthographe de son nom) tous les renseignements désirables dans un travail de Francis Wey, extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, sous ce titre : *Melchior Wyrsch et les peintres bisontins* (Besançon, imp. Dodivers, 1861, in-8, 32 p., port.). Voir aussi l'excellent catalogue du musée de la même ville, par M. A. Castan. Originaire du canton d'Unterwald, Wyrsch avait été, en 1773, avec le statuaire Luc Breton, l'un des deux premiers directeurs de l'Académie de peinture et de sculpture de Besançon où il résida jusqu'en 1784. Ces dates concordent fort bien avec celle du portrait de Joursanvault. M. Tx.

—

Un manuscrit janséniste (XIX, 358, 447). — Le Dictionnaire des livres jansénistes ou qui favorisent le jansénisme, anonyme, Anvers, Verdussen, 1752-55, 4 vol. in-12, ne signale pas l'ouvrage en cause, mais il analyse le suivant qui pourrait s'en rapprocher: « Explications de N. S. Père le Pape Benoît XIII, envoyées en France au mois de mars 1725, sur la bulle *Unigenitus* » (condamnées par arrêt du conseil du 2 juin 1725).

Au mot Constitution, l'auteur de ce dictionnaire cite divers libelles sur la bulle susdite.

Je suis surpris de ne trouver dans Brunet aucun renseignement sur ce dictionnaire de bibliographie, très érudit, qu'une note manuscrite de mon exemplaire attribue au père Patouillet, jésuite.

Cette *paternité* est-elle admise?

Sus.

—

Bibliographie du blason (XIX, 358). — Voir : Bibliothèque héraldique de la France, par Joannis Guigard. Paris, E. Dentu, édit. 1861, in-8. L. Bouland.

—

Sarisse macédonienne (XIX, 367, *sous la rubrique de* Sparte). — M. René de Semallé a greffé sur la question de Sparte une seconde question qui ne s'y rapporte nullement, et à laquelle, pour plus de clarté, j'ai cru convenable de donner une autre étiquette. M. de Semallé pose deux problèmes: 1° « Il ne peut admettre qu'on « manie d'une seule main la sarisse macé- « donienne, pique longue de seize pieds.»

2° « Il ne peut concilier le maniement « du bouclier avec celui de cette pique « démesurément longue. » Ce double problème, à ce qu'il me semble, n'est pourtant pas très difficile à résoudre. En ce qui touche le premier point, M. de Semallé, j'en conviens, aurait raison de s'étonner qu'un homme, si vigoureux qu'on le suppose, pût manier « d'une seule main » une pique de seize pieds, — ou plutôt de *vingt et un* pieds de longueur, — car telle est la dimension (quatorze *coudées*) que Polybe (L. XVIII, ch. 12) assigne à la sarisse, nouveau modèle (la sarisse primitive n'avait pas moins de seize coudées): « Τὸ δὲ τῶν σαρισσῶν μέγεθος « ἐστι κατὰ μὲν τὴν ἐξ ἀρχῆς ὑπόθεσιν ἑκ- « καίδεκα πηχῶν, κατὰ δὲ τὴν ἁρμογὴν τὴν « πρὸς τὴν ἀλήθειαν δεκατεσσάρων. » La vérité est qu'il n'en allait pas ainsi. Polybe ajoute, en effet, que quatre coudées de la hampe séparaient *les deux mains* du soldat qui la maniait (τὸ μεταξὺ ΤΑΙΝ ΧΕΡΟΙΝ διάστημα), et que ce même soldat, lorsqu'il chargeait l'ennemi en étreignant sa pique *des deux mains*, en tenait nécessairement la pointe à dix coudées de son corps: Φανερὸν ὅτι τοὺς δέκα πήχεις προπίπτειν ἀνάγκη τὴν σαρίσσαν πρὸ τῶν σωμάτων ἑκάστου τῶν ὁπλιτῶν, ὅταν ἴῃ δί ΑΜΦΟΙΝ

Digitized by Google

TAIN XEPOIN προβαλλόμενος ἐπὶ τοὺς πολεμίους. Je voudrais bien ne pas tant abuser du grec; mais le moyen en pareille matière?

L'exactitude d'une traduction est toujours sujette à contestation (nous l'avons vu dans la note sur SPARTE), il est donc bon qu'on puisse, en cas de doute, la confronter avec le texte. Je ne cacherai pas pourtant qu'on pourrait citer des passages (*Quinte-Curce*, *l. VII*, *ch.* 4; *Ovide*, *Métamorphoses*, *XII*, 466-479) où des cavaliers combattent avec la sarisse, ce qui exclurait la manœuvre de l'arme au moyen des deux mains, puisque la gauche serait nécessairement occupée à diriger le cheval; mais encore que Quinte-Curce, tout comme Ovide, se serve du mot *sarissa* (pour aller au plus court, je suis forcé de renvoyer aux sources), il faut évidemment remplacer ce mot par celui de *contus*, sorte de lance bien longue encore, mais non démesurée, que l'on voit à la main d'Alexandre dans la grande mosaïque de Pompeï, représentant la bataille d'Issus, et reproduite partiellement par Anthony Rich (*Antiq. rom. et gr.*) à ce même mot *contus*. Aucun texte latin, en effet, c'est-à-dire de seconde main, ne saurait prévaloir contre le texte grec et si décisif de Polybe. Je passe au second point : « Comment concilier le maniement du bouclier avec celui de la sarisse? » Au premier abord, la chose paraît sans doute assez difficile; mais il y a boucliers et boucliers, comme fagots et fagots. Tite-Live (L. IX, ch. 19) dit en parlant des Macédoniens : « Arma, CLYPEUS sarissæque ills », et il ajoute aussitôt : « Romano SCUTUM *majus corpori tegumentum* », c'est-à-dire : « Ils avaient pour armes le BOUCLIER et la sarisse; les Romains, un « grand ÉCU *qui couvrait mieux le corps.* » Il résulte clairement de ce passage que le bouclier des Macédoniens était fort exigu et de peu de défense, ce que Stace confirme, d'ailleurs, aussi formellement que possible, lorsqu'il dit à propos de diverses peuplades qu'il énumère :

Fraxineas vibrant Macetum de more sarissas,
Sævaque *difficiles excludere vulnera* PELTAS.

« Tous ces peuples brandissent, comme « les Macédoniens, des sarisses de frêne, et « des boucliers *impropres à les garantir* « des blessures. »

(Théb., l. VII, 269-270.)

Cela étant, il devient facile de comprendre comment un joujou de cette espèce, fixé au bras gauche, ne saurait empêcher, ni même gêner beaucoup, la manœuvre d'une lance à deux mains. Les explications qui précèdent résolvent, à ce qu'il me semble, les deux problèmes posés par M. de Semallé. Il y aurait bien encore quelque chose à y ajouter. Ainsi, il paraît résulter de certains passages de Tite-Live, relatifs à l'organisation et à l'armement des troupes d'Antiochus le Grand (L. XXXV, ch. 39, 40, 42, 43), que les *sarissophores*, comme les appelle Quinte-Curce, équipés à la macédonienne, suppléaient par l'épaisseur de leur cuirasse à l'insuffisance, ou même à l'absence du bouclier; mais l'étude de ces textes me mènerait trop loin, et je dois me borner à les signaler.

JOC'H D'INDRET.

— J'ai pratiqué, dans mon jeune temps, notre lance d'ordonnance, modèle 1822. Longue de 2 m. 84 c. et pesant 2 kil. 35, elle exigeait cependant, pour être maniée d'une seule main et devenir une arme redoutable, une vigueur et une adresse réelles; aussi a-t-on dû l'abandonner. Quant aux sarisses de dix-sept et de vingt pieds (Commentaires sur Végèce de Turpin de Crissé), elles ne pouvaient jouer qu'un rôle défensif. Dans la phalange grecque, formée sur seize hommes de profondeur serrés à quinze pouces l'un de l'autre, on devait tenir à deux mains ces immenses perches. Le premier rang seulement avait besoin de la protection du bouclier, et Elien fait remarquer que, parfois, pour présenter à l'ennemi un front plus régulier de piques, on donnait les plus longues aux rangs les plus éloignés, et proportionnellement à cette distance. L'homme du premier rang, armé de la sarisse *minimum*, pouvait la tenir d'une main pour pointer en avant, le seul mouvement, du reste, que l'ordre compact de la phalange pouvait permettre. Les hommes des dix derniers rangs, tandis que les six premiers tenaient leurs piques croisées, appuyaient les leurs sur l'épaule de leur chef de file et formaient une sorte de forêt destinée à arrêter les traits des assaillants. On sait comment la courte épée du légionnaire eut raison de cette arme démesurée. Alors, comme aujourd'hui, qu'il se nomme hoplite ou uhlan, le lancier dépassé et pris de flanc reste à la merci de son adversaire.

E. B.

— Je crois que M. Joc'h d'Indret a décidément le dessus dans la discussion que

Digitized by Google

nous avons soutenue. Il me reste bien quelques doutes, mais le fond de la question est établi, et mon honorable contradicteur ayant bien voulu entrer en correspondance directe avec moi, je ne fatiguerai pas plus longtemps les lecteurs de l'*Intermédiaire* d'un sujet qui doit leur paraître un peu encombrant. Ma seule intention, en reprenant ici la parole, est de répondre quelques mots à la question de M. de Semallé, sur l'usage de la pique, en attendant les explications que lui donnera, sans doute, M. Joc'h d'Indret.

La pique macédonniene, ou *sarisse*, paraît avoir eu jusqu'à 24 pieds de longueur, et le soldat ne pouvait évidemment la manier d'une seule main. Aussi employait-il les deux mains, le bouclier n'occupant pas entièrement le bras gauche. Ce bouclier portait deux anses placées obliquement, et l'homme, passant le bras gauche dans l'une de ces anses, pouvait saisir de la main la deuxième anse, pour manœuvrer plus aisément cette arme défensive, — ce qu'il faisait sans doute dans le combat à l'épée, — ou passer le bras entier dans les deux anses, de façon à porter la main gauche à la pique.

Cette main ne jouissait donc que d'une liberté limitée, de sorte qu'elle supportât cependant une partie du poids de la sarisse; c'était assez pour permettre à la main droite de soutenir le reste du poids et de donner à la pique une certaine direction.

Il importe d'ailleurs de ne pas perdre de vue ces deux points : d'abord que les Grecs, et surtout les Macédoniens, possédaient une instruction et une expérience militaires qui ne furent peut-être égalées que par les Romains ; ensuite que la phalange, destinée à agir par sa parfaite cohésion, et par la masse qu'elle formait ainsi, ne demandait et ne permettait à chaque soldat, comme emploi de la sarisse, que de la tenir ferme tout en se pressant en avant.

Dans l'ordre ordinaire de combat, dans lequel chaque homme occupait trois pieds de terrain, les pointes de six sarisses dépassaient le premier rang; le soldat avait dix-huit pieds de sa pique au delà de son propre rang, et six pieds en arrière. Philippe II, père d'Alexandre, réduisit à vingt et un pieds la longueur de la sarisse, de telle sorte que cinq sarisses seulement débordassent le premier rang.

Le but de la phalange était donc de heurter l'ennemi de cette forêt de piques, et le rôle de chaque soldat consistait à maintenir exactement ses distances et ses intervalles pendant la marche, et surtout au moment du choc, et à peser, en quelque sorte, de sa pique sur l'adversaire. C'est ce que Froissart appelait au moyen âge « un poussés de lances ».

Le phalangite était préparé à ce rôle, très difficile quant à la rigoureuse exactitude des mouvements, par une éducation longue et sévère, et sa carrière militaire se prolongeait assez tard pour que ses mérites militaires acquissent un développement remarquable. Les premiers rangs, dont l'importance était grande dans la phalange, se composaient sans doute, le plus souvent, d'anciens soldats. Et cette expression d'*anciens soldats* peut se prendre ici dans un sens fort étendu; car, d'après Plutarque et Diodore, les Argyraspides de l'armée d'Eumène, — l'un des généraux successeurs d'Alexandre — étaient des vétérans de soixante à soixante-dix ans, qui nous sont représentés comme invincibles.

Remarquons encore que le phalangite prenait les armes seulement au moment de combattre, et faisait porter ses armes par un esclave, jusqu'à l'instant où l'ordre des chefs obligeait cet écuyer à s'éloigner. Nous en avons pour témoignage ces commandements de la *Tactique* d'Arrien :

Prenez les armes;
Valets, sortez de la phalange.

Enfin, disons, pour nous résumer, que le bouclier permettait suffisamment l'usage des deux mains, pour qu'un soldat très exercé pût manier la sarisse, ou du moins la manier, autant que le demandait le combat en phalange. Cette longue pique n'était d'ailleurs propre à aucun autre genre de combat, ce qui est suffisamment démontré par les batailles de Cynoscéphales et de Pydna. C.

—

Agonie (XIX, 385). — Tous les lexicographes sont d'accord pour attribuer à ce mot l'étymologie gréco-latine que Littré n'a pas hésité à lui donner. Que le mot dérive d'*agon* ou bien qu'il procède d'*agonia*, il n'en est pas moins vrai que sa signification parmi nous se rapporte au suprême combat de la nature contre la mort, et que le mot du sacrificateur romain, avant de frapper la victime, ne faisait qu'ajouter à la solennité de l'agonale qu'on célébrait. Si l'on en croit certains auteurs, entre autres Monchablon (*Dict.*

Digitized by Google

abrégé d'antiquités), ce n'était pas le peuple qu'on consultait avant le sacrifice, mais bien celui qui présidait à la cérémonie, qu'il fût agonothète, pope ou victimaire; lui seul pouvait en décider, en donner le signal. Quant au rapport qu'on cherche à établir entre l'agonie de la victime et les invectives dont on agonise les gens à notre époque, nous pourrions le justifier. au besoin, par le verbe latin *agonizare* (combattre), puisque c'est une lutte verbale qu'on soutient, si le vieux mot agonir, très populaire et moins correct, ne rendait mieux, à cet égard, le sens figuré qu'on lui donne.

EGO E.-G.

—

Des clichés (XIX, 385). — Poggiarido a raison. Il faut faire la guerre aux abus, et le cliché est un abus agaçant: le nombre s'en accroît d'une façon effrayante.

On ne fait plus la description d'une fête ou d'un banquet sans ajouter « que la plus franche cordialité n'a cessé d'y régner ».

Un élu est toujours « heureux et fier » de l'honneur qui lui a été fait.

Sur une tombe, l'orateur regrette « qu'une voix plus autorisée que la sienne ne fasse pas l'éloge du défunt ».

Le critique théâtral, après avoir éreinté un de ses amis dont la pièce n'a eu qu'un succès médiocre, termine cependant en disant : « C'est un homme d'esprit qui prendra sa revanche ».

Et, « les temps troublés que nous traversons », et « Tout est bien qui finit bien », et « Si non e vero e bene trovato », etc., etc., etc.

Guerre aux clichés!

UN VIEIL AVOUÉ.

— Vous en voulez des clichés, jarnigué, en voici..... et je laisse la liste ouverte :

1° Hier a été célébré en... un service pour le repos de l'âme du jeune X... (boulevardier et avachi notoire); une assistance nombreuse et *recueillie*...

2°] Toujours Hier... Autres obsèques du vieux Z... Au milieu d'une assistance *très émue*...

3° Hier, plus que jamais.

Cette fois un mariage : On est passé à la sacristie, où les jeunes époux, *très émus*, reçoivent les félicitations...

Je propose, dans le dernier cas, de remplacer *émus* par *sciés*.

A qui la main? SABRETACHE.

— A quoi bon supposer qu'en nous occupant des clichés les plus connus, nous pourrons nous préserver de leur emploi? L'abus croissant des barbarismes et des solécismes, dans notre langue si variable, empêche-t-il nos académiciens, nos romanciers ou nos chroniqueurs les plus en vogue, de tomber et de retomber, à satiété, dans des bévues, sinon dans quelques locutions vicieuses, que nous imitons nous-mêmes à l'occasion? Tel est chez nous l'*empire de l'habitude*, qu'il faudrait presque une révolution sociale (nous ne parlons qu'au figuré, bien entendu) pour arrêter le *flot envahisseur* de cette routine malsonnante; et, puisque le *ridicule tue en France*, *le rire*, *qui est le propre de l'homme*, finira par *calmer les alarmes qu'on se plaît à semer* autour de nous, etc. *Le joug salutaire des lois* grammaticales triomphera, tôt ou tard, de la *résistance désespérée qu'on ose lui faire* aujourd'hui: *Tout vient à point à qui sait attendre!*

EGO E.-G.

—

La famille de Bailly (XIX, 387).— J. S. Bailly, né à Paris le 15 septembre 1736, se maria le 13 novembre 1787 avec Jeanne Le Seigneur, veuve de Raymond Gaye, greffier au département des gens de mainmorte, et qui, comme lui, avait cinquante ans. On voit, par l'âge des époux, que la caricature citée par J. C. n'avait pas sa raison d'être, d'autant qu'à l'époque où elle a été publiée, la jeune poulette était au moins aussi déplumée que son vieux coq. Bailly, il est vrai, aurait pu être veuf comme sa femme, mais leur acte de mariage, cité par Jal, en aurait fait mention, et il est muet à cet égard. D'après les dates ci-dessus, le portrait cité de mademoiselle Bailly, qui aurait eu quinze ans alors que son père était encore maire de Paris, fonction où il fut remplacé par Péthion, le 18 novembre 1791, ne peut s'appliquer à une fille issue de son mariage contracté en 1787. Cependant (à moins qu'il ne s'agisse encore d'un enfant naturel de Bailly), malgré son âge, madame Bailly paraît avoir eu tout au moins un fils, car le *Constitutionnel*, dans son numéro du 5 janvier 1858, contenait l'avis suivant :« M. Bailly, « élève de l'École des mines, qui était « sorti en 1857 le troisième de l'Ecole po« lytechnique, est mort après quelques « jours seulement de maladie : ce jeune « homme était le dernier rejeton du célè« bre Bailly, maire de Paris. » A. D.

Digitized by Google

— *Biographie moderne* (Leipzick, 1806): « En 1797, Pastoret fit assimiler sa veuve à celles des députés morts pour la patrie, et lui fit accorder une pension : elle en a peu joui, étant morte en 1800. On a prétendu, dans le temps, qu'elle avait beaucoup d'influence sur son mari, et, comme elle manquait d'esprit et surtout d'éducation, elle contribua à lui donner beaucoup de ridicules. » L. B.

— On sait comment le savant illustre, l'honnête et courageux écrivain, qui avait accepté la lourde responsabilité de nourrir Paris et d'y maintenir l'ordre, fut honoré à la fois des injures des jacobins et de la réaction; la calomnie s'attaqua, du même coup, au maire et à sa femme. Les obsessions amoureuses de Lafayette envers madame Bailly furent le prétexte d'une foule de caricatures, plus ou moins odieuses, dans lesquelles le mari et la femme (*Coco et Cocotte*) étaient traînés dans la boue; la digne épouse du savant devint dans les feuilles réactionnaires une cuisinière sans éducation, lançant, par exemple, à madame de Lafayette, en pleine réception de l'hôtel de ville, cette étrange apostrophe : « *Nous autres, femmes publiques*..., etc. » Les royalistes firent là-dessus de nombreuses plaisanteries, parmi lesquelles brillaient celles-ci :

Avez-vous vu du long Bailly
La compagne civique?
Son style est noble, c'est celui
D'une femme publique.
Quand d'un favorable regard,
Honorant le tiers... et le quart,
Elle sourit, qu'elle est gentille,
On jurerait qu'elle est encore fille.
Gardez-vous d'être convaincu
Qu'elle soit femme d'un cocu ;
Bon citoyen,
Homme de bien,
N'en croyez rien
Et cette affaire
N'intéresse que le lord-maire.

Quant au nombre de leurs enfants, maints écrivains affirment qu'ils n'en eurent que trois : deux filles et un garçon; nous ignorons ce que devinrent les premières; mais, d'après quelques journaux de 1857, celui-ci ne mourut pas sans postérité, puisqu'un de ses fils sortit, cette année-là, le troisième de l'École polytechnique pour entrer à l'École des mines, où la mort vint surprendre, quelques mois après (en janvier 1858), ce dernier rejeton de l'illustre et malheureux maire de Paris.
EGO E.-G.

—

Famille de Ladevèze (XIX, 388).—*Etat présent de la noblesse française* (Bachelin-Deflorenne, 1866): 1° MM. Ladevèze (de), propriétaire, 51, rue Saint-Vincent, à Besançon (Doubs); — 2° Ladevèze (de), conseiller général, à Aramon (Gard); — 3° Ladevèze (de), conservateur des hypothèques, à Brioude (Haute-Loire);—4° Ladevèze (de), maire, à Laplume (Lot-et-Garonne);— 5° Ladevèze de Charrain (de), président de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Moncrabeau (Lot-et-Garonne).
H. B.

—

Comtesse de Carcado (XIX, 388). — J. A. Poncet de la Rivière, comtesse de Carcado, dame de l'ordre de la Croix étoilée, épouse du comte de Carcado, lieutenant général des armées du roi, est décédée le 22 avril 1776, âgée d'environ 45 ans. Elle fut inhumée à Saint-Gervais, dans la chapelle où reposent ses aïeux.

Voir son *Eloge historique*, brochure anonyme de 36 pages, s. l. n. d.
SUS.

—

Lycée des arts (XIX, 388). — Le Lycée des arts fut fondé par Charles Desaudray, en 1792, «au milieu d'une désorganisation totale de l'instruction » et « sur la foi d'un bail de douze années pour la location du Cirque, jardin Egalité. »

Un règlement en quatorze articles fut arrêté et signé par Fourcroy, président, Vicq d'Azyr, Lavoisier, Hallé, Millin, Ventenat, Perny et Ch. Desaudray, secrétaire-général-archiviste.

Les dispositions les plus intéressantes sont les suivantes :

Art. 1er. — La Société du Lycée des arts et des sciences sera composée de deux administrateurs de cet établissement, des professeurs qui seront proposés, d'un commissaire de chacune des sociétés de savants et d'artistes de Paris, et des citoyens distingués dans les sciences et les arts qui y seront appelés par la voie du scrutin.

Art. 5. — Les fonctions de la Société sont : 1° de régler les rapports, la disposition respective des différents cours et tous les moyens d'augmenter l'instruction publique, par les leçons et démonstrations des professeurs; 2° de comparer les travaux et les découvertes faites dans les arts et les sciences, pour en faire une annonce et un rapprochement dans les séances publiques, et pour distinguer celles de ces

Digitized by Google

recherches ou ceux de ces travaux qui peuvent mériter des prix ; 3° d'arrêter tout ce que le Lycée croira devoir faire connaître, exposer ou lire soit dans les séances publiques, soit dans des affiches ou annonces quelconques relatives aux travaux de la Société.

Art. 6. — La Société tiendra une séance publique tous les mois. Ces séances auront pour objet : 1° la distribution des prix aux auteurs des découvertes utiles dans les sciences et les arts ; 2° l'énoncé des travaux faits pendant le mois et des découvertes dans toutes les branches des connaissances humaines ; 3° de tous les objets adressés par les savants et les artistes, comme livres, gravures, instruments, productions naturelles, machines, etc. ; 4° de rendre compte de l'état de l'instruction publique dans les cours, leur marche respective et leur correspondance ; 5° la lecture des morceaux de littérature ou de poésie ; 6° d'accueillir les talents agréables, d'en procurer la jouissance au public; de faire même répéter, en sa présence, les expériences nouvelles et importantes, et de faire voir les machines utiles aux sciences et aux arts.

Les encouragements et récompenses consistaient en une simple mention honorable, ou bien en une médaille de bronze portant d'un côté ces mots : « Utilité publique » et sur le revers de ceux-ci : « Décerné par la fraternité », ou bien enfin en une modeste couronne de deux branches de chêne et de laurier entrelacées.

L'inauguration eut lieu en août 1792 en présence d'une députation de 24 membres du Corps législatif, de la municipalité tout entière, des administrateurs du département et des autres autorités constituées.

La Société avait projeté de se soumettre, pour les frais courants, à une cotisation que les circonstances rendirent nulle pendant les cinq premières années. Tous les frais furent supportés par l'administration du Lycée.

Sur le rapport très élogieux de Lakanal, un décret du 4 vendémiaire an IV accorda au Lycée un secours provisoire de 60,000 livres que la dépréciation du papier-monnaie réduisit à peu de chose. Aussi voyons-nous, en l'an VI, le fondateur établir un tarif complexe d'abonnements, un bureau central d'indication des artistes, véritable bureau d'adresses, une caisse du dépôt des arts, et faire des offres de céder toutes sortes de machines et de produits de son dépôt de pharmacie (*sic*).

Il n'avait pas d'ailleurs attendu cette période critique pour organiser des représentations théâtrales, où « l'inimitable Dange-
« ville, Dumesnil, Clairon, le bon Préville,
« Guimard, Gavinies étaient venus retrou-
« ver les douces jouissances de l'estime et
« de la faveur publiques. »

L'historique du Lycée des arts se trouve dans ses publications dont on connaît :

1° L'*Annuaire* ou *Mémorial du Lycée des arts*, publié au commencement de l'an III. Il donne la notice des mémoires, inventions et découvertes qui ont distingué ses séances publiques pendant l'an I et l'an II de la République.

2° L'*Annuaire de l'an IV*, où sont décrits les travaux de l'an III.

Le fondateur, « soumis aux variations désastreuses du papier-monnaie », déclare n'avoir pu faire imprimer l'Annuaire de l'an V.

3° L'*Annuaire du Lycée des arts pour l'an VI*, Paris, Laurens, in-12 de 248 pages, qui donne les extraits des travaux de l'an IV et de l'an V, avec une notice historique très détaillée sur l'établissement depuis son origine, ainsi que la liste alphabétique des membres qui composent la Société, au nombre de 263, parmi lesquels Berthollet, Brongniard, Cuvier, Fourcroy, Lakanal, Lalande, Lamarck, Leblanc, Lesueur, Miger, Millin, Monnet, Moreau le jeune, madame Pipelet, Redouté, Soufflot, Suvée, Vauquelin, Prudon, peintre, etc.

Dans la liste des membres fondateurs décédés on trouve : « Lavoisier, de l'Aca-
« démie des sciences, couronné par le
« Lycée, la surveille de sa mort, à la Con-
« ciergerie; éloge prononcé par Fourcroy
« (chimie). »

Nos documents s'arrêtent à cette date 1798.

Sus.

—

Un passage de roman (XIX, 391). — Je pense que bien peu de passages de romans se trouveront qui puissent donner quelques consolations à notre affligé confrère X.

S'il me permettait de lui suggérer quelque lecture adoucissante pour son cœur meurtri, j'indiquerais pour cette fois la *Correspondance de Louis Veuillot* (Victor Palmé, 1884, 2 vol. in-8). Les polémiques de Louis Veuillot n'ont pas été, certes, du goût de tout le monde. Mais sa Correspondance vous fait découvrir un tout autre homme que celui que l'imagination avait

Digitized by Google

conçu, et il est impossible, à la lecture de ces lettres écrites à l'occasion des témoignages de sympathie qu'on lui offrait après la perte de trois de ses enfants emportés coup sur coup, il est impossible, dis-je, de ne pas admirer la force d'âme de ce grand catholique et de ne pas envier l'ardeur de la foi dans laquelle il avait trouvé le courage de supporter de si grandes douleurs. Tout cœur de père me comprendra.

On trouvera les lettres auxquelles je fais allusion aux pages 308 et suivantes du tome premier. UN PÈRE.

— La même pensée se trouve déjà chez les anciens ; voyez par exemple Sénèque le philosophe, dial. VI Ad Marciam de consolatione, XII, 2 s. (Il s'agit d'un fils) : « Ipsum quod habuisti, quod amasti, fructus est. At potuit longius esse. Melius tamen tecum actum est, quam si omnino non contigisset, quoniam, si ponatur electio, utrum satius sit non diu felicem esse an nunquam, melius est discessura nobis bona quam nulla contingere. »

H. H.

— Je recommande à X. la « consolation envoyée à sa femme sur la mort d'une sienne fille » par Plutarque (Œuvres morales). Le passage suivant a quelque rapport, du moins pour le fond de la pensée, avec celui qui a été cité :

Car il semblera, ma femme, que nous soyons marrys que l'enfant ait esté née, si nous monstrons d'estimer que noz affaires fussent en meilleur estat avant qu'elle fust née, que depuis ; non pas que je veuille que nous abolissions de nostre mémoire les deux années qu'il y a eu d'intervalle entre les deux temps, ains plus tost veulx-je que nous les comptions entre noz voluptez... et ne nous monstrer pas ingrats envers la fortune du plaisir qu'elle nous a donné, pource qu'elle n'y a pas adjousté ce que nous espérions davantage.»

Tout ce discours d'ailleurs est à lire ; il est plein d'émotion et l'on y sent réellement que l'auteur aimait son enfant « d'une pointe particulière », « pour ce qu'il avoit fort désiré avoir une fille et pour ce qu'elle lui avoit apporté le moyen de luy donner le nom de sa femme » (trad. Amyot).

MITO.

—

La foire de Beaucaire (XIX, 393). — L'opuscule cité: *Une journée de la foire de Beaucaire,* par un flâneur, imprimé à Perpignan, m'est connu depuis longtemps, et doit être l'œuvre d'un curieux, étranger au Languedoc, qui était venu, en touriste, constater sur place la vérité des récits merveilleux qu'on avait dû lui faire de ce grand caravansérail, qui était encore en 1834, lors de la publication du petit livre en question, dans toute sa splendeur, aujourd'hui disparue.

Le récit a le mérite d'une parfaite exactitude ; il est d'ailleurs agrémenté par la vivacité et la couleur qui animent les descriptions. J'en ai vainement recherché l'auteur jusqu'à ce jour : on répondra peut-être du fond du Roussillon.

Mais à cette occasion j'exprimerai le désir de voir dégager aussi l'inconnu à l'égard de deux autres écrits, également anonymes, qui ont pris place, à côté du premier, sur mes tablettes de livres relatifs à l'histoire locale :

1° *Lettre d'un particulier de Beaucaire* à un Toulousain de ses amis au sujet de la foire qui se tient dans cette ville le 22 juillet de chaque année. Avignon, 1771, Roberty.

2° *La foire de Beaucaire,* nouvelle historique et galante. Amsterdam, 1708, Marret (avec un joli frontispice).

Ce dernier ouvrage n'est qu'un roman insipide, et ne se rattache à Beaucaire que par le titre et par les premières scènes au début de la nouvelle.

(Nimes.) CH. L.

—

Mazet de Barcelone (XIX, 393). — Mazet (André), médecin, né à Grenoble le 28 décembre 1793, envoyé à Cadix en 1819, par le ministre de l'intérieur pour étudier la fièvre jaune, fut de nouveau envoyé à Barcelone en 1821, pour reprendre les mêmes études pendant une autre épidémie. Il était accompagné de plusieurs médecins français et de religieuses de la même nation. Il mourut du fléau qu'il venait combattre, et un sentiment unanime de pitié et d'admiration inspira une foule d'éloges en prose et en vers, de pièces de théâtre, de souscriptions, etc., ayant pour but de célébrer et d'éterniser sa mémoire.

Le coin dont parle A. Bri. se rapporte à ces événements. Voir beaucoup de bibliographies générales et particulières.

UN VIEUX BIBLIOPHILE DAUPHINOIS.

— Lors de l'invasion de la fièvre jaune à Barcelone au mois d'août 1821, cinq médecins français, MM. Pariset, François, Bally, Mazet et Audouard, furent chargés par le gouvernement d'aller étudier le fléau sur place, ce qu'ils firent en gens de cœur. Trois furent atteints, MM. Pariset,

Digitized by Google

Bally et Mazet, ce dernier seul succomba.

A. ARNOULT.

—

Marquis d'Andelarre (XIX, 419). — Jules de Jaqüot, marquis d'Andelarre, né le 25 octobre 1803, est mort le 30 novembre 1885.

A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Les lauréats du Concours Général de 1747 à 1793. — Il y a quelques jours, le Ministre de l'Instruction publique couronnait à la Sorbonne, les lauréats du Concours Général, institution qui remonte au siècle dernier et qui est due à la générosité du chanoine Louis le Gendre, qui légua, par testament, en 1746, les fonds nécessaires pour la création de la plupart des prix décernés. Cette importante donation, complétée par les libéralités du chanoine Collot, du recteur Coffin et de l'imprimeur Coignard, permit au recteur de l'Université, d'appeler à concourir jusqu'aux élèves des classes de sixième. Les distributions des prix eurent lieu depuis 1747 à la Sorbonne, sauf la dernière, celle de 1793, qui se fit en grande pompe, sous la présidence du recteur Binet, au club des Jacobins.

Pendant cette période de quarante-six années, nous avons relevé quelques noms intéressants pour notre histoire littéraire et politique. Le premier prix de discours français, qu'André Chénier obtint en 1778 en rhétorique, rectifiera les erreurs de ses biographes qui affirmaient que Chénier n'avait jamais été au collège : on verra les succès de l'abbé de Lille, de Lavoisier, de Linguet, très brillant élève, du Cousin Jacques, de Dorat, et surtout ceux de Calonne, de Robespierre et de Camille Desmoulins. Nous conservons, tout en suivant l'ordre alphabétique, les citations latines de l'époque :

Ludovicus Abel Maria Beffroi de Reigny

Laudunæus (né à Laon)

e collegio Ludovici Magni (Louis le Grand)
(Le Cousin Jacques, littérateur)

Concours de 1773

Classe de quatrième

1er accessit de version latine.

Concours de 1776

Classe de rhétorique (nouveaux)

2e prix de version grecque.

—

Andreas Maria de Chénier

Constantinopolitanus

e Regia Navarra (collège de Navarre)

Concours de 1778

Classe de rhétorique (nouveaux)

1er prix de discours français.
1er accessit de version latine.

—

Lucius Simplicius Camilla Benedictus des Moulins

Guisius Laudunensis (né à Guise)

e collegio Ludovici Magni

Concours de 1774

Classe de cinquième

2e prix de version latine.

Concours de 1775

Classe de quatrième

2e prix de thème latin.
1er prix de version latine.

Concours de 1778

Classe de rhétorique

9e accessit de discours français.

—

Carolus Alexander de Calonne

Duacensis (né à Douai)

e collegio Mazarinæo (collège Mazarin)
(Calonne, ministre de Louis XVI)

Concours de 1747

Classe de troisième

2e prix de thème latin.
1er prix de version grecque.

Concours de 1748

Classe de seconde

2e prix de thème latin.
2e prix de vers latins.

Concours de 1749

Classe de rhétorique (nouveaux)

1er prix de discours français.
5e accessit de discours latin.
2e prix de version grecque.

—

Jacobus de Lisle

Claromontanus (né à Clermont)

e collegio Lexovæo (du collège de Lisieux)
(L'abbé Delille, poète)

Concours de 1753

Classe de seconde

1er accessit de version grecque.
2e accessit de vers latins.

Concours de 1754

Classe de rhétorique (nouveaux)

1er prix de discours latin.
2e prix de discours français.
1er prix de vers latins.
1er prix de version grecque.

Concours de 1755

Classe de rhétorique (vétérans)

1er prix de discours français.
1er prix de discours latin,

1er prix de vers latins.
1er accessit de version grecque.

Au concours de 1759, l'abbé Delille obtint en outre le prix d'éloquence latine, fondé par le libraire Coignard et la plus haute récompense que décernait alors l'Université à ses anciens élèves.

—

Claudius Josephus Dorat
Parisinus
e collegio Cardinalitio (collège du Cardinal Lemoine)
(Le poète Dorat, auteur des *Baisers*)

Concours de 1750
Classe de troisième
2e prix de thème latin.
3e accessit de version grecque.

Concours de 1751
Classe de seconde
1er prix de vers latins.
5e accessit de version latine.

—

Justus Renatus Haüy
Ambianensis (né à St-Just, Oise)
e Regia Navarra
(Haüy, physicien)

Concours de 1759
Classe de troisième
2e prix de version grecque.
4e accessit de thème latin.

Concours de 1760
Classe de seconde
1er accessit de version grecque.
2e accessit de version latine.
5e accessit de vers latins.

Concours de 1761
Classe de rhétorique (nouveaux)
1er prix de vers latins.
4e accessit de discours français.
5e accessit de version grecque.

—

Joannes Maria Hérault de Séchelles
Parisinus
ex Harcurio (collège d'Harcourt)
(Hérault de Séchelles, le conventionnel)

Concours de 1770
Classe de troisième
4e accessit de vers latins.

Concours de 1771
Classe de seconde
2e prix de version latine.

—

Joannes Franciscus de la Harpe
Parisinus
e collegio Harcuriano (d'Harcourt)

Concours de 1753
Classe de troisième
5e accessit de thème latin.
2e accessit de vers latins.

Concours de 1755
Classe de seconde
3e accessit de vers latins.
1er prix de version latine.

Concours de 1756
Classe de rhétorique (nouveaux)
1er prix de discours latin.
2e prix de vers latins.
1er prix de version grecque.
3e accessit de discours français.

Concours de 1757
Classe de rhétorique (vétérans)
1er prix de discours français.
1er prix de discours latin.
2e prix de vers latins.
1er prix de version grecque.

—

Antonius Laurentius Lavoisier
Parisinus
e collegio Mazarinæo

Concours de 1760
Classe de rhétorique
2e prix de discours français.

—

Simon Nicolaus Henricus Linguet
Rhemus (né à Reims)
e collegio Dormano Bellovaco
(Collège de Dormans-Beauvais)
(l'avocat Linguet)

Concours de 1750
Classe de troisième
2e prix de version latine.
4e accessit de version grecque.

Concours de 1751
Classe de seconde
1er prix de thème latin.
4e accessit de vers latins.
1er prix de version grecque.
1er prix de version latine.

Concours de 1752
Classe de rhétorique
2e prix de discours français.

—

Et :

Maximilianus Maria Isidorus de Robespierre
Atrebas (né à Arras)
e collegio Ludovici Magni

Concours de 1771
Classe de quatrième
6e accessit de version latine.

Concours de 1772
Classe de quatrième (vétérans)
2e prix de thème latin.
6e accessit de version latine.

Concours de 1774
Classe de seconde
4e accessit de vers latins
4e accessit de version latine.

Concours de 1775
Classe de rhétorique (nouveaux)
2e prix de vers latins.
2e prix de version latine.
4e accessit de version grecque.

Concours de 1776
Classe de rhétorique (vétérans)
3e accessit de version latine.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BAINS DE MER. — SAISON DE 1886

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES DU VENDREDI AU LUNDI

De Paris aux gares suivantes :	1re cl. Fr.	2e cl. Fr.
Dieppe (Le Tréport, Criel)	30 »	22 »
Le Tréport, par Serqueux et Abancourt. (Du 1er juill. au 30 sept.)	33 20	» »
Cany (Veulettes, les Petites-Dalles)		
Saint-Valery (Veules)		
Le Havre (Sainte-Adresse)	33 »	24 »
Fécamp, les Ifs (Yport, Etretat)		
Trouville, Deauville, Villers-sur-Mer, Honfleur, Caen		
Cabourg, le Home-Varaville		
Dives, Houlgate, Beuzeval	37 »	27 »
Luc, Lion-sur-Mer, Langrune		
Saint-Aubin, Bernières, Courseulles. (Prix pour le parcours total.)	38 »	28 »
Bayeux (Arromanches, Asnelles, etc.)	40 »	30 »
Coutances (Coutainville, Regneville)	57 »	44 »
Isigny (Grandcamp, Sainte-Marie-du-Mont)	44 »	33 »
Valognes (Port-Bail, Carteret, Saint-Vaast de la Hougue, Quinéville)	50 »	38 »
Cherbourg	55 »	42 »
Granville (Saint-Pair, Donville)	50 »	38 »
Saint-Malo-Saint-Servan (Dinard-St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac, Paramé)	66 »	50 »
Lamballe (Erquy-Val-André)		
Saint-Brieuc	68 »	51 »
Lannion	79 »	59 »
Morlaix	81 »	61 »
Roscoff (Ile-de-Batz)	85 »	64 »
EAUX THERMALES		
Bagnoles de l'Orne, par Briouze	45 »	34 »
Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure)	21 45	16 05

DÉPART du **Vendredi** au **Dimanche**. — **RETOUR** le **Dimanche** et **Lundi**.

Toutefois, ces Billets sont valables le **Jeudi** par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir.

Les billets pour **Saint-Malo, Lamballe, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix** et **Roscoff** seront valables au retour jusqu'au Mardi inclus. — Les billets sont PERSONNELS et ne peuvent être vendus.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, L'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 25 Août 1886.

HARVARD COLLEGE SEP 13 1886 LIBRARY

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIXe année — No 459

Nouvelle série — IIIe Année No 64

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, NOTES *and* QUERIES français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. Lucien Faucou, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, **16** fr.— Étranger, **18** fr. — Un numéro détaché, **1** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. Carle de Rash (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. Lucien Faucou, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse**, en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste**, s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 août 1886.*

XIXe Année — N° 439.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* N° 64.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Plus d'un.—Plus d'un (pour plus qu'un) veut-il le verbe qui le suit au pluriel ou au singulier? C'est tantôt l'un, tantôt l'autre, que je rencontre tous les jours dans mes lectures. J. LT.

—

Le mot de Cambronne. — Selon *Le mot de Cambronne*, de Pierre Larousse, dans un banquet donné à Nantes, après la révolution de 1830, Cambronne, qui présidait, aurait désavoué formellement les célèbres paroles qu'on lui attribue.

M. Levot, dans sa *Biographie bretonne*, rapporte ce fait. Il s'agit maintenant de mettre la main sur un journal de Nantes de l'année 1830, où figure certainement le compte rendu du banquet.

Nous serions très heureux que nos collaborateurs de Nantes retrouvassent le journal et le compte rendu, et fixassent ainsi définitivement ce curieux point d'histoire. R. V.

—

Un mot latin à traduire.—Je vois, dans *Historiarum Poloniæ et Lithuaniæ collectio magna*, qu'en 1328, le duc de Lithuanie, Gédimin, dans une guerre contre les chevaliers de l'ordre teutonique, fut tué au siège d'une forteresse appartenant auxdits chevaliers; une chronique dit par une flèche (t. II, p. 201); une autre chronique dit *globo fractus* (t. II, p. 496); une autre chronique encore raconte cette mort, mais remplace *globo* par *sclopeto*, *sclopeto traiectu* (t. II, p. 619). Faut-il traduire sclopeto par escopette? A quelle époque fait-on remonter l'usage de la poudre? Les deux dernières chroniques que j'ai citées parlent des armes à feu comme

d'une découverte toute nouvelle, inconnue à Gédimin et aux Lithuaniens.

POGGIARIDO.

—

Saint-Planchers (étymologie de). — La dernière station du chemin de fer de Paris à Granville s'appelle Saint-Planchers. Des chartes du XIIIe siècle nomment cette paroisse Saint-Planchois et Saint-Plancheys, en français; *Sanctus Pancratius*, en latin. Comment peut-on expliquer philologiquement une telle transformation?

(Caen.) T. R.

—

Les bataillons des mobiles de la Seine au siège de Paris.— Existe-t-il, en dehors des grands ouvrages historiques sur la guerre de 1870, quelques récits spéciaux dus à des mobiles ou à des témoins oculaires, sur le rôle des bataillons de mobiles pendant le siège de Paris, en 1870?

UN MOBLOT.

—

La tombe de l'électeur Frédéric V. — Dans le discours prononcé par M. Kuno Fischer devant les députations des universités d'Allemagne et de l'Institut de France (MM. Zeller, Oppert, du Camp, Lippmann), je lis que l'électeur palatin Frédéric V (1610-1632) mourut dans la misère. « Après la bataille de Nordlingen, on traîna son cadavre de localité en localité, pour le soustraire à l'ennemi. Personne ne sait où est sa tombe. » L'*Intermédiaire* aidera peut-être à le savoir?

R.

—

Les anciens plans de Nantes. — Quels sont les plus anciens plans connus de Nantes? Sait-on ce qu'est devenu le très vieux plan sur parchemin (sans doute la copie d'un autre plus ancien encore)

Digitized by Google

qui a été communiqué à M. le docteur Guépin par M. Seheult, architecte du département en 1838? VTE DES ARDILLOT.

—

Coiffure de Marat. — Pourquoi Marat est-il représenté sur tous ses portraits, sur les estampes et médailles du temps, et jusque dans le buste officiel érigé après sa mort dans toutes les salles des sections de Paris, avec un affreux foulard qui lui enveloppe la tête et dont les plis, peu héroïques, lui retombent sur la nuque? Etait-ce bien la peine de terroriser son siècle pour se présenter à la postérité le front ceint de ce ridicule *madras?* Pourquoi pas tout de suite l'innocent bonnet de coton?... PAUL MASSON.

—

Les Nantais à la Conciergerie. — Connaît-on des relations du voyage des 132 ou 136 Nantais, de Nantes à la Conciergerie, autres que celle de Philippe dit Troujoly? VTE DES ARDILLOTS.

—

La famille Midy du Perreux. — Pourrait-on me donner des renseignements sur la famille à laquelle appartient l'ex-libris suivant, qui fait partie de ma collection?

D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent; à la palme de sinople brochant en pal sur le tout. Ecu ovoïde, surmonté d'un casque grillé, de front, avec lambrequins; au bas, cartouche, avec banderole portant l'inscription : EX-LIBRIS. N. MIDY DU PERREUX. Pas d'encadrement. Gravure sur cuivre; hauteur de la planche, $0^m,068$; largeur, $0^m,051$.

Il m'a été dit qu'un annuaire saintongeois, remontant à quelque trente ou quarante ans, renfermait une notice sur cette famille. Originaire de la Saintonge, elle aurait passé en Angleterre au XVe siècle, puis serait venue s'établir à Metz, à la suite du chevalier de Saint-Georges; son dévouement aux Stuarts aurait causé la perte de ses biens, et c'est en récompense que le prince lui aurait permis d'ajouter à ses armoiries la palme que l'on y remarque. VAUDÉMONT.

—

Ganthe André. — L'une des premières religieuses de la congrégation N. D., fondée par le B. P. Fourier, est toujours désignée par le prénom de Ganthe. Ce prénom est sûrement une abréviation en usage dans le pays de Mirecourt, aux XVIe et XVIIe siècles. Quel est le nom complet? La forme Ganthe ou Gante, ou même Gande, est-elle encore en usage? A quel nom du calendrier se rapporte ce vocable? DE MALAUMONT.

—

Les francs-maçons en France. — Pourrait-on connaître approximativement le nombre des affiliés à la franc-maçonnerie qui se trouvent en France? Quels sont les départements où il s'en rencontre le plus?
(Lyon.) V. J. B.

—

Dosfant. — Parmi les députés du tiers état de la ville de Paris aux Etats généraux de 1789, se trouvait un sieur Dosfant, notaire. Où pourrait-on trouver quelques détails biographiques sur ce personnage oublié? J'ai lu, je ne sais où, qu'il était originaire de Chassignoles, en Auvergne. Est-ce vrai? SED EGO.

—

Documents sur les d'Urfé et l'« Astrée ». — En dehors des travaux de Bernard et Bonafous, a-t-il été publié dans quelque revue des articles sur l'*Astrée* et son auteur?

Existe-t-il une vue du château de Virieu-le-Grand (Ain) où d'Urfé a écrit la plus grande partie de son livre? Je prie aussi les collaborateurs de l'*Intermédiaire* de m'indiquer les documents inédits qui sont à leur connaissance sur d'Urfé et l'*Astrée*. A. C.

—

Parodies de Coppée et V. Hugo. — Je ne sais pas de poète contemporain plus souvent pastiché que l'académicien Coppée. Outre le *Homard à la Coppée*, de Monselet, on peut signaler les *Coppéiades* de M. Henry Bergues, des curieux dixains mis à jour par M. Claretie dans un de ses feuilletons de l'*Indépendance belge* (1876), etc., etc.

Notre grand poète lui-même n'a pas été à l'abri de la parodie.

La *Gazette anecdotique* (1877) a publié une parodie de la *Légende des siècles*, dont l'auteur ne s'est point fait connaître. — *Harnali ou la Contrainte par cor*, attribuée à Lausanne. Existe-t-il d'autres pa-

Digitized by Google

rodies du maître? D'autres contemporains ont-ils subi le même sort?

PONT-CALÉ.

—

Charles Poncet. — Médecin français, qui fit en Ethiopie un voyage dans les années 1698, 1699 et 1700. Je prie les collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui seraient à même de me fournir des renseignements sur sa personne, sur ses voyages, sur ses ouvrages, de vouloir bien en avoir l'obligeance.

E. D. P.

—

La marquise de La Carte et Alfred de Musset. — Arsène Houssaye, au t. Ier, p. 275 de ses *Confessions*, parle d'une marquise de La Carte qui aurait été l'une des premières passions d'Alfred de Musset. Qui fut cette *marquise de La Carte?* Quelque historien ou chroniqueur a-t-il parlé d'elle? Ne serait-ce pas la personne à laquelle fait allusion Maxime Du Camp dans ses *Souvenirs littéraires* et dont l'*Intermédiaire* a déjà eu à s'occuper? (XV, 524, 667, 689.)

M. L.

—

Société française des amis de Rabelais. — J'ai lu à diverses reprises qu'il existait en France, sous ce nom, une société distincte par son organisation et son but du *Rabelais-Club* de Londres, mais nulle part je n'avais trouvé indiqué le siège de cette association. En voyant, dans le *Temps* et le *Livre* du 10 juin dernier, qu'un congrès allait s'ouvrir le 13 juin, à Chinon, sous les auspices de cette société, j'ai cru que je pourrais enfin avoir les renseignements désirés, et j'ai écrit à l'adresse suivante: « A M. le Président de la Société des amis de Rabelais, à Chinon », pour demander comment et à quelles conditions l'on pouvait faire partie de cette association et en recevoir les publications. Ma lettre est restée sans réponse: je ne pense pourtant pas qu'elle se soit perdue, car elle portait extérieurement mon adresse, de manière à me faire certainement retour en cas de non-remise au destinataire. Puisque ce procédé ne m'a pas réussi, je serai reconnaissant à l'obligeant lecteur de l'*Intermédiaire* qui satisfera à ma curiosité.

EUMÉE.

—

Georges d'Harmonville. — A qui appartient ce pseudonyme sous lequel a été publiée dans la *Bibliothèque gauloise* une édition des Œuvres de Tabarin? Les « Supercheries littéraires » de Quérard l'attribuent à M. Paul Lacroix, probablement d'après M. G. Veinant, éditeur de ces mêmes œuvres de Tabarin sous le pseudonyme de G. Aventin dans la « Bibliothèque elzévirienne ». C'est du moins ce que ce dernier a voulu insinuer dans un article inséré dans la treizième série du *Bulletin du bibliophile*, article auquel M. P. Lacroix a répondu dans la quatorzième série de ce même recueil en repoussant cette attribution. G. d'Harmonville ne serait-il pas un nouveau pseudonyme de M. Emile Laurent, connu en littérature sous le nom d'Emile Colombey? Ce qui me le fait supposer, c'est qu'à l'article Colombey des Supercheries, on attribue à cet auteur l'édition des *Œuvres de Tabarin*, c'est de plus que sur le frontispice de cette édition et sous un titre rapporté portant la mention: « Nouvelle édition, préface et notes par G. d'Harmonville », il est facile de lire par transparence: « Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin, etc... Nouvelle édition, revue et annotée par Emile Colombey ».

O'REALY.

—

Gonfreville (M. D.). — Elève de la manufacture des Gobelins et du Conservatoire des arts et métiers.

Connaît-on de M. D. Gonfreville d'autres ouvrages que l'*Art de la teinture des laines en toison, en fil et en tissu*. Quelles sont les éditions de l'*Art de la teinture des laines?*

GÉDÉON.

—

Les enfants de Talma. — Combien Talma a-t-il laissé d'enfants? Que sont-ils devenus? Quelle était leur mère? De son premier mariage avec Julie Careau, il eut trois enfants morts en bas âge. Il n'est pas question de ceux-là. De son second mariage avec Mme Petit Vanhove eut-il des enfants? Je ne le crois pas. La fille de Talma, morte au Havre en 1826 à l'âge de trois ans, est déclarée fille de Talma et de demoiselle Caroline Bazire. On a parlé souvent d'un fils de Talma, officier de marine; d'un autre, chef d'escadron. Existent-ils encore? Quelle est cette femme et cet enfant qui figurent sur le tableau de Robert Fleury, les *Derniers moments de Talma?* Que sont devenus ses héritiers?

ALFRED C.

—

Portrait de la princesse de Lamballe. — Un de ses meilleurs portraits est celui

Digitized by Google

gravé par Simonet, d'après Carolus. Nous serions particulièrement heureux d'en avoir la description. TÉNÈBRE.

—

Le Stage d'Adhémar, par Rabusson? — Je professe une particulière estime pour les romans de M. Rabusson, aussi distingués par l'esprit que par le style. Ecrivain correct et élégant, le mot est toujours chez lui l'exacte et heureuse expression de la pensée. Le premier article de son dernier roman en cours de publication dans la *Revue des Deux Mondes* (le Stage d'Adhémar) m'a trouvé perplexe devant deux termes dont je demande l'explication.

1° Jouer la préséance (à qui passera le premier) *en cinq sec* (p. 728), ceci doit être familier peut-être aux joueurs d'écarté, mais ne laisse pas de dérouter quelqu'un qui ne fréquente pas plus le cercle aristocratique que le caboulot populaire. Serait-ce à dire : en cinq coups, sans revanche?

2° *Esprit dévers* (p. 769), est-ce un équivalent de esprit dévoyé, irrégulier ? Comment se justifie alors la nécessité de ce néologisme, si c'en est un?

(Nimes.) CH. L.

—

Méthodes de sténographie. — Il existe plusieurs méthodes de sténographie. On désirerait savoir quelle est la méthode employée par les sténographes des Chambres, quelle est la plus pratique, celle qui remplit le mieux le but, c'est-à-dire qui permet à la personne suffisamment exercée d'écrire pendant un espace de temps assez long, avec la rapidité de la parole, et de lire son manuscrit sinon aisément, du moins sans trop de difficulté. Quelles sont en tous cas les méthodes qui ont été éditées? DENIS RAYNALD.

—

Croix de Saint-Antoine. — Dans une relation de voyage au Sennaar, je lis : « La monnaie la plus basse de ce royaume vaut un double de France ; c'est un petit morceau de fer de la figure d'une croix de Saint-Antoine. »

Quelle est cette figure? D'où vient le nom de *croix de Saint-Antoine?*

E. D. P.

—

De Trégain (E.). — Peut-on me donner des renseignements biographiques sur cet auteur de l'Histoire du royaume des Deux-Siciles, publiée en 1854 chez Amyot? Merci d'avance. LE ROSEAU.

—

Burat de Gurgy, auteur de la *Prima Donna* et du *Garçon boucher*. — Pourrait-on nous donner quelques détails biographiques sur le romantique Burat de Gurgy, auteur du *Lit de camp*, de la *Prima Donna* et du *Garçon boucher ?* C. M.

Réponses.

Un Été à la campagne (XI, 172, 277, 301, 402, 403; XIX, 455). — M. de Contades, dans sa *Bibliographie des ouvrages édités par Poulet-Malassis*, nous apprend que ce roman licencieux, plusieurs fois réimprimé depuis, si souvent attribué à Gustave Droz, fut récrit et refait entièrement par Malassis, sur le manuscrit primitif abandonné chez un relieur de Bruxelles. UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Changement des noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57, 83, 109, 143, 300, 429, 489, 521). — Dans le département de la Mayenne : Château-Gontier : *Mont-Hardi.* — Ste-Gemmes-le-Robert : *Mont-Brochard.* — Sainte-Suzanne : *Mont-d'Erve.* — St-Martin-de-Montsurs : *Hercule-Montsurs.* — Saint-Denis-d'Anjou : *Bourg-la-Montagne sur Goeleux.* Nous avons déjà indiqué le nom de *Mont-Vainqueur*, donné à la même commune. Partout ailleurs, dans ce même département de la Mayenne, on s'était contenté de supprimer le mot de Saint placé en tête du nom d'un grand nombre de communes.

ANDRÉ JOUBERT.

—

L'ancienne langue du Nord en Normandie (XVIII, 611, 700 ; XIX, 237, 308, 395). — Je regrette d'être obligé de répondre à M. J. G. Fotheringham que si, véritablement, le mot « affre » avait en patois normand la signification de fort et vigoureux, comme il le prétend, on le trouverait au moins dans un des nombreux glossaires normands qui ont été publiés ; or, que l'on consulte Duméril ou de Fresnay, Joret ou A. Delboulle, aucun de ces auteurs n'en fait mention ; et comme il est difficile d'admettre que ces différents auteurs se soient tous entendus pour oublier un mot qu'ils

Digitized by Google

auraient au contraire, certainement, mentionné, s'il avait été réellement encore employé en Normandie, je suis bien forcé de conclure que, malgré l'étymologie scandinave que veut lui donner mon honorable contradicteur, le mot « affre » (pas plus dans un sens que dans un autre) n'existe pas en patois normand.

CHOISEUL.

—

Le portemanteau de Charette et les brevets de Stofflet (XVIII, 643). — J'ignore ce que sont devenus les *originaux* des « pièces intéressantes » trouvées dans le portemanteau de Charette. La lettre du 15 ventôse an IV par laquelle Letourneur, au nom du Directoire, en accusait réception à Hoche, permet de supposer qu'ils ont dû être déposés aux Archives où on les retrouverait sans doute.

En feuilletant il y a quelques jours un lot de vieux papiers achetés à la livre, j'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur des copies authentiques de ces documents.

Je puis bien dire *authentiques*, car ces copies sont certifiées conformes par le général de division Hédouville, chef d'état-major général de l'armée des côtes de l'Océan.

Voici quels sont ces documents :

1° Trois lettres de Louis XVIII, datées de Vérone, les 8 juillet, 3 et 18 septembre 1795. — Ces lettres très longues et très intéressantes sont pleines de détails sur les projets divers qu'avait formés le roi pour aller rejoindre en Vendée l'armée de Charette. — Celle du 8 juillet annonce à Charette qu'il est nommé général de l'armée catholique et royale.

2° Deux lettres pleines d'intérêt du comte d'Avaray, datées de Vérone, les 13 août et 4 septembre 1795, et relatives aux mêmes projets.

3° Deux lettres du comte d'Entragues, datées de Venise, les 12 et 22 septembre 1795.

4° Un billet du comte Constant de Suzamel, par lequel il reconnaît avoir reçu, à titre de prêt de Charette, la somme de 1595 louis, daté du camp de Montorgueil, le 6 janvier 1796.

5° Enfin le dernier appel d'hommes de Charette dont voici la teneur :

21 février 1796.

De par le Roi,

Il est ordonné à tous les hommes en état de marcher et de porter les armes de se rassembler et de me rejoindre de suite, sous peine de mort.

Les commandants de paroisses et les conseils civils me répondront sur leur tête de l'exécution du présent ordre.

Fait au quartier général, le 21 février 1796.

Le chev. de Charette.

En tête de ces pièces on lit : « Lettres du portefeuille de Charette ».

Quelques-unes de ces lettres ont été lacérées ; il y manque des membres de phrases dont la place a été laissée en blanc dans la copie. Peut-être Charette a-t-il tenté de les déchirer pour qu'elles ne tombent pas aux mains de Hoche. Leur sens est néanmoins parfaitement complet.

Dans aucune de ces lettres il n'est question de Stofflet.

Letourneur dans sa lettre à Hoche avait raison de qualifier ces pièces d' « intéressantes ». Elles offrent en effet un réel intérêt historique et seraient dignes d'être insérées dans une histoire des guerres de Vendée.

J'ignore si elles ont été publiées. Et sur ce point, je pose une question que je voudrais voir résoudre :

Les lettres trouvées dans le portefeuille de Charette ont-elles été publiées, — dans quel ouvrage ?

A. Y.

—

L'invention des jumelles (XVIII, 680 ; XIX, 28, 115, 171, 237). — Il ressort des explications très précises de M. Govi (XIX, 237) et des déclarations du P. Chérubin lui-même (XIX, 171), que le lunetier parisien D. Chorez a fabriqué des *lunettes binoculaires* en 1625, avant la publication du P. Schyrle de Rheita, capucin de Bohême (1645), et avant les découvertes du P. Chérubin, capucin d'Orléans (1671). Mais a-t-il lui-même inventé ces lunettes ?

On rapporte que Jean Lippershey, opticien de Middelbourg, demanda, en 1606, aux Etats généraux de Hollande un privilège pour la construction d'un instrument servant à faire voir les objets très éloignés, et qu'on le lui accorda, tout en regrettant que l'appareil ne fût pas construit *de manière à y voir des deux yeux* (XIX, 115). Lippershey chercha-t-il à satisfaire les Etats généraux ? Larousse dit qu'il fabriqua les premières jumelles (v° *Lunette*, p. 789, col. 3).

M. Govi s'est aussi occupé d'une tradition d'après laquelle Galilée aurait adapté deux lunettes à une espèce de casque à

Digitized by Google

l'aide duquel il se proposait d'observer sur mer les satellites de Jupiter.

La question paraît réclamer de nouvelles recherches des chercheurs et curieux de Hollande, d'Italie et de France.

ALPHONSE R.

—

Régence de Tunis (XIX, 12, 58, 120, 137). — On a oublié de citer l'estimable ouvrage d'O. Niel : *Tunisie. Géographie et guide du voyageur* (avec carte). Paris, Challamel, 1883. PAUL MASSON.

—

Château de Vizille (XIX, 36, 149, 177). — A qui appartenait en 1604 le château ? Des artistes y travaillaient-ils à cette époque ? Ces deux questions ont pour moi un grand intérêt. A. B.

—

Noms historiques. — Un livre à faire. — Famille impériale de Comnène (XIX, 74, 427). — JEAN VI, prince COMNÈNE, qui vivait vers le milieu du siècle dernier, laissa trois fils : 1. *Constantin V*, qui suit ; *Apostolo*, père de trois filles et *Démétrius-Stephano*, dont il sera question après son frère aîné.

CONSTANTIN V eut trois fils :

1° DÉMÉTRIUS-STEPHANOS, prince COMNÈNE, maréchal de camp et historien, né à Ajaccio en 1749, mort à Paris le 8 septembre 1821.

2° GEORGES, comte, puis prince COMNÈNE, mort à Paris, le 7 avril 1833, âgé de 77 ans ; il transmit, par adoption, son titre et son nom à M. le comte de Geouffre-Comnène, alors capitaine au 14° régiment de chasseurs à cheval, l'un de ses petits-neveux.

3° PIÈTRE, sur lequel nous manquons de renseignements.

DÉMÉTRIUS-STEPHANO, troisième fils de Jean VI, épousa *Paule-Marie de Stéphanopoli*, de laquelle il eut deux filles : la seconde, nommée LAURE, mourut sans alliance. L'aînée, CATHERINE, épousa en premières noces *N. Ducasse*, officier au Royal-Corse, et, en secondes noces, *Charles-François de Gallonyé* (alias *Gallonier*). Romuald-Adolphe Ducasse, général d'artillerie, mort en 1879 et qui a laissé des enfants, était le petit-fils de Catherine Comnène.

Le nom de Comnène a été adopté, de longue date, par l'une des familles Stéphanopoli, de la colonie grecque de Cargèse. Vers le commencement du siècle vivaient deux frères, nommés *Alexis* STÉPHANOPOLI DE COMNÈNE et *Georges* STÉPHANOPOLI DE COMNÈNE.

Le premier épousa N., *comtesse Bacciochi*, dont il eut : 1° *N.* (fille) ; 2° *N.* (fille), mariée à N. *de Galloni ;* 3° *N.* (fille), mariée à N. *Péraldi ;* 4° ANDRÉ, conseiller à Bastia, qui doit avoir laissé postérité, et 5° JEAN, resté veuf sans enfants.

Le second, c'est-à-dire Georges Stéphanopoli de Comnène, eut une fille mariée à N. *Déaddée*, et un fils, JEAN, qui épousa mademoiselle Cunéo d'Ornano ; il a laissé un fils appelé GEORGES et trois filles.

La *Revue nobiliaire* de 1869 (p. 480) indiquait, dans les décès du mois de juillet : « *Comnène* (prince Nicolas de), décédé à Paris le 19, à l'âge de 73 ans. » Nous ignorons à qui se rapporte cette mention.

Nous avons pris tous ces renseignements à des sources dignes d'estime, sans entendre, pour quelques-uns d'entre eux, engager autrement notre responsabilité. Les lecteurs qui s'intéressent à cette question feront bien de lire attentivement les articles publiés dans le « Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France » du 25 avril 1884 (t. IV, col. 43 et 50). VAUDÉMONT.

—

Les prisonniers de guerre espagnols sous Napoléon Ier (XIX, 163, 242). — Je tiens à la disposition de MM. Cottreau et N. G. G. : « Les Prisonniérs de guerre espagnols à Epinal et à Neufchâteau ». Epinal, 1886, in-8, 12 p. L'EX-CAR.

—

Rouget de l'Isle et la *Marseillaise* (XIX, 293, 376, 403, 428, 458). — Il ne paraît pas que les contestables documents mis au jour jusqu'ici prouvent d'une manière définitive que Rouget de l'Isle ne soit pas l'auteur de ce chant national. Non, tout lui appartient bien, et les vers qui ne sont pas excellents et la musique qui, dans l'édition originale, est d'une facture barbare et pleine d'intervalles difficiles à chanter.

A Rouget de l'Isle la paternité matérielle de la *Marseillaise*, d'accord, oui ; mais aux autres, à tout le monde, ce qui en a fait la puissance et la grandeur. C'est la France de 1792 qui a mis le fort battement de son cœur, là où le poète et le musicien n'avaient mis que leur médiocrité et

Digitized by Google

leur essoufflement. Jouez la *Marseillaise* sur le texte primitif, *dans ce mouvement de marche animé* en *C* barré, indiqué à la tablature de la partition, c'est un vulgaire pas redoublé, si vulgaire et si plat qu'il ne produit aucun effet, la première fois, quand la musique de la garde nationale de Strasbourg l'instrumente et l'exécute. Et quelle grotesque ritournelle, sans style, sans intelligence même, que celle qui suit la strophe chantée. C'est un air pour un piston de bal public, ni plus ni moins. Qui donc a trouvé ce *tempo maëstoso* d'où vient tout le caractère magistral, toute la carrure artistique de l'hymne? Qui a trouvé ce rythme? Qui donc, avant Gossec, a changé les dures modulations du thème original? Gossec, quand il orchestra la *Marseillaise* pour la scène religieuse à l'occasion de la fête de l'Etre suprême, n'a eu qu'à la ramasser et en faire son profit.

C'est le peuple, c'est la foule, qui ont donné à la *Marseillaise*, insignifiante au début, l'ampleur, la vibration même qui lui manquaient. Ils ont pris l'œuvre informe et mal venue et l'ont transformée au cri de leurs colères. La preuve de cette assertion, nous la trouvons dans l'étude même des diverses éditions de la *Marseillaise* publiées en 1792. Prenons l'édition originale, celle de Strasbourg, numérotons les mesures de 0 à 28, et ces mêmes mesures comparons-les avec les textes subséquents, en les ramenant tous au ton d'*ut* majeur.

Dès le début une modification importante est à signaler. A la mesure zéro, Rouget de l'Isle écrit *sol mi sol*. Plat commencement qu'on trouve immédiatement remplacé par ce *sol* trois fois répété, qui pose si crânement le rythme de l'œuvre tout entière. A la mesure 8, Rouget indique un *mi* avec un *fa* en appoggiature. Pour la foule, le *fa* en appoggiature devient un *fa* noire, qui répète exactement le battement du *mi* de la sixième mesure.

Mesures 11 et 12. Rouget écrit *si ré fa ré* | *ré do*. Ici les variantes qu'ajoute le public sont nombreuses et l'on trouve tour à tour: *ré fa ré si* | *do do; si ré fa ré* | *ré do;* et encore: *ré fa ré si* | *ré do.*

Mesure 12. Rouget de l'Isle indique sur le quatrième temps un *la bémol* difficile à attaquer comme mesure et comme intonation. Le peuple se défend contre cette dureté mélodique, et du *la bémol* noire fait successivement un *si bémol* noire, puis un *si bémol* blanche, qui permet de poser plus aisément la voix. Malgré ces améliorations, la modulation est demeurée malaisée pour les voix non exercées, et c'est en cet endroit où le peuple français détone universellement et chante invariablement faux.

La mesure 13 est écorchée ensuite. *Sol, do do do si do* avait mis Rouget. Les éditeurs impriment alternativement *la la la si* naturel *si si do*, ou encore *la la la do si do ré*, ce qui est la meilleure façon, sans qu'elle soit mieux retenue que les autres.

Mesure 15. L'édition de Strasbourg porte *mi bémol mi mi mi fa sol* et l'on chante *mi bémol mi ré mi fa sol.*

Mesure 20. Au lieu du *ré* de Rouget, on trouve aussi un *sol* et même un *ut*.

Mesure 23. Au lieu de *do do*, on rencontre couramment *ut ré.*

Ces variantes intéressent neuf mesures sur vingt-huit, soit le tiers de la composition totale.

On démêle ainsi quelles modifications essentielles les voix de la rue ont apportées à l'œuvre de Rouget de l'Isle. C'est au point qu'on peut presque affirmer sans exagération que, si Rouget de l'Isle est l'auteur de la *Marseillaise*, il n'est plus guère l'auteur de la *Marseillaise* que l'on chante. H. C.

— Dans une précédente communication, j'avançais que le *Credo* de la IVe *Missa solemnis* de Holtzmann reproduisait la mélodie de la *Marseillaise*; la vérification était facile, le msc. étant conservé à Meersbourg, sur le lac de Constance. Cette constatation ne paraît plus possible; le msc. de Holtzmann était dans une collection particulière dont le propriétaire est mort depuis deux ans; les héritiers ont vendu la plus grande partie des autographes; ce qui en restait est dispersé par le fait même du partage. L. P.

— Ce n'est pas la *Marseillaise* dont on a pris l'air dans *Sargines* ou l'*Elève de l'amour*. Mais un autre hymne de la révolution, *Veillons au salut de l'Empire*, a tiré son air de la romance : *Vous qui d'amoureuse aventure*, qui fait partie de l'opéra de Renaud d'Ast, paroles de Radet et Barré, musique de Dalayrac, joué au Théâtre-Italien, le 19 juillet 1783.

E. M.

—

Réveil d'une plante (XIX, 295, 382, 429). — Quand on défriche un bois de châtaigniers, on voit naître une magnifique

Digitized by Google

plate-bande de *myosotis*. — Combien de temps a duré le sommeil de cette borraginée? C'est une question d'étymologie. Kistin vient-il de castanea, ou castanea de kistin? Plutôt les châtaigniers n'ont-ils pas été contemporains à toutes les époques? — Il faut rejeter *Castana* (citée par tous les auteurs); c'était une petite ville de Magnésie, dépendant du promontoire de Sépias (Pline, livre IV). — Le même, livre XII et Varron, livre I, recommandent ce bois comme échalas de vignes (pedamenta); ce qui suppose une longue expérience de son incorruptibilité. — Du reste la châtaigne, cette nourrice des *Lemovices* de Bretagne et d'Aquitaine (M. Deloche, de l'Institut, a prouvé que ce n'était qu'un seul et même peuple), est condamnée à mort; les Anglais et les Américains achètent cette essence, ils en tirent une espèce de teinture et l'expédient, par tonnes, dans le monde entier. O. L.

—

Les dessins de Victor Hugo (XIX, 296, 406). — Dusacq et Ce, éditeurs d'estampes, boulevard Poissonnière, 10, à Paris, ont publié en 1861 une gravure format, demi grand-aigle, au prix de 6 francs, représentant John Brown, l'abolitionniste, suspendu à son gibet. — Cette gravure était de Paul Chenay, d'après un dessin de Victor Hugo.

Il doit exister sûrement d'autres dessins gravés du maître. GÉDÉON.

—

Les rois aliénés (XIX, 322, 411, 431). — Le duc de Bourbon, fils du grand Condé, s'imaginait sur la fin de sa vie qu'il était devenu lièvre. Une autre fois il crut être plante et voulut se faire arroser (*Mémoires de Maurepas*, t. II, p. 266).

BOOKWORM.

— M. Odet de Champdivers a raison de dire : « C'est raide, dans l'*Intermédiaire* » à propos de la date que je donnai comme devant être celle de la folie de Charles VI.

Tout en reconnaissant mon tort, je pourrai avoir pour excuse de mon erreur le petit dictionnaire Larousse, seul ouvrage que j'avais à ma disposition en écrivant ma communication.

Voici le texte du dictionnaire : CHARLES VI LE BIEN-AIMÉ, *roi de France, en* 1380, *perdit la raison en* 1422.

THÉO.

—

Sarisse macédonienne (XIX, 367, 464). — Pour m'être arrêté trop tôt dans la lecture d'une phrase de Polybe, j'ai incomplètement rendu le sens du passage cité, et cette petite omission, sans importance d'ailleurs pour le fond de la question, pourrait m'être justement reprochée. Je m'empresse de la corriger. Au lieu de ces mots : « — Polybe ajoute, en effet, que « quatre coudées de la hampe séparaient « les *deux mains* du soldat qui la ma« niait », — il faut lire : « — Polybe « ajoute, en effet, que de ce chiffre il faut « retrancher quatre coudées, tant pour la « partie de la hampe comprise entre les « *deux mains* du soldat (τὸ μεταξὺ TAIN « XEPOIN διάστημα) que pour l'excédent « faisant contrepoids en arrière. » — Il est clair, en effet, que l'écartement des mains d'un homme ne saurait embrasser un espace de quatre coudées.

Me sera-t-il permis maintenant de relever une erreur d'Elien que le correspondant E. B. s'est trop généreusement appropriée? Selon Elien (*Tactica, XIV*), quelques auteurs auraient prétendu que les sarisses de la phalange macédonienne — (car il n'est pas question d'autre chose dans ce chapitre) étaient de différentes longueurs, de telle sorte que les six premiers rangs pussent présenter à l'ennemi un front régulier de piques. Il me semble que cette inégalité, qui n'aurait pu s'obtenir que par le raccourcissement gradué des sarisses des cinq premiers rangs eût été directement contre le but qu'on se proposait, lequel était de tenir l'ennemi à la plus grande distance possible. En outre, ce procédé aurait eu de sérieux inconvénients en cas de changement de front ou de formation en carré. Mais Arcerius, le commentateur d'Elien (*Leyde, Elzevir*, 1613, *pet. in*-4°), fait remarquer que les quelques auteurs (ἔνιοι) invoqués par Elien se réduisent au grammairien Eustathe, qui aurait commenté de cette façon un passage (probablement le vers 339) de l'« Iliade ». Or, le texte d'Homère ne se prête nullement à une pareille interprétation. Et quand même? Dans la supposition toute gratuite qu'Homère eût eu des données certaines sur la tactique (?) des troupes hypothétiques d'Agamemnon, que pourrait valoir son autorité en ce qui concerne les manœuvres des Macédoniens de Philippe et d'Alexandre?

JOC'H D'INDRET.

—

Digitized by Google

La famille de Bailly (XIX, 387, 470). — Extrait de la biographie de J. S. Bailly par Arago.

Bailly s'était marié en 1787 à une intime amie de sa mère, déjà veuve, et de deux ans seulement plus jeune que lui.

Il avait lors de son mariage 51 ans et sa femme 49; il n'est donc pas probable qu'ils aient eu des enfants, et Arago n'en dit pas un mot, tandis qu'il parle à plusieurs reprises des neveux dont l'un s'appelait Batbéda. Le biographe consacre toute une page à louer les vertus domestiques de madame Bailly, victime de « quelques hideux folliculaires » et supportant dignement sa grande infortune. Un des chapitres les plus curieux de cette notice est celui qui concerne l'hostilité des échevins de Paris contre leur maire. C'est à croire que nos édiles actuels se sont souvenus de cette critique ingénieuse de leurs devanciers, quand ils ont refusé de contribuer à la statue de F. Arago, l'historien de Bailly.

Sus.

—

Loysel (XIX, 387). — Quelques détails ont été donnés (XIX, 426) sur les commencements et le développement de la fabrication du cristal en France, au siècle dernier. A ces détails se rattache encore le projet de construction d'une grande fabrique de cristaux dans la vallée de Monterhausen (comté de Bitche), dont l'historique montre que le conventionnel Loysel, — qui est bien le même que le citoyen Loysel, correspondant de l'Académie des sciences, et auteur d'un *Essai sur l'art de la verrerie*, — avant de publier son ouvrage, en l'an VIII, avait, sinon pratiqué, du moins voulu pratiquer l'art qui en fait le sujet.

Au comté de Bitche, en Lorraine, se trouvait, d'ancienneté, une importante cense, où avaient existé des mines et des usines métallurgiques, ruinées pendant la guerre de Trente ans. Au commencement du XVIIIe siècle, cette cense avait été dotée par les ducs de Lorraine de l'affectation de 24,000 arpents de bois, destinés à la consommation d'usines à rétablir. A la Révolution, Préaudeau de Chemilly était propriétaire de la cense et, en 1792, il se forma entre lui, le marquis de Spinola, Génois, Levis de Mirepoix, Pierre Loysel, de Beaufort, ancien directeur de la cristallerie de Saint-Louis, et Amalric, négociant, une société pour l'érection et l'exploitation d'une grande manufacture de glaces et de cristaux dans la vallée de Monterhausen. Le plan des constructions à élever, « approuvé pour être exécuté, à Paris, le 13 mai 1793 », est signé : P. Loysel, Eugène Chemilly, Levis Mirepoix.

Les travaux, bientôt commencés, furent arrêtés par les événements de l'époque ; ils ne furent jamais repris. — Dans l'acte d'acquisition, par la susdite société, de la terre de Monterhausen, passé devant Me Pezet de Corval, notaire à Paris, le 29 août 1792, se trouve mentionné « *Pierre Loysel*, correspondant de l'Académie des sciences, *à St-Gobain* ». Dans cette localité, on pourrait, peut-être, avoir des indications sur ses descendants, s'il en a.

A. Ms.

—

Origine de Washington (XIX, 388). — Voici ce que j'ai trouvé dans une encyclopédie américaine à propos de l'origine de Washington :

Washington George the leader of the american revolution and first President of the United States, born in Westmoreland co. Va., February 22 1732, son of Augustine W. and his second wife Mary Ball, a descendant of John W. *who emigrated to Virginia from England about* 1657, *whose family has been satisfactarily traced in England to the XIIth century*.

Washington est donc d'origine anglaise et non issu d'une princesse indienne.

Du reste, le prestige que devaient avoir les princesses indiennes avant la découverte de l'Amérique était probablement fort précaire, et cela n'ajouterait rien à la gloire de l'émancipateur de la nation américaine.

Cette assertion me paraît provenir d'un « Ponson du Terrail » américain ou d'un « Dumas » facétieux, qui écrivait l'histoire comme on sait, un peu à la diable, sous prétexte de roman historique.

A. Martin.

— Consulter l'ouvrage suivant : *Vie, correspondance et écrits de Washington*, publiés d'après l'édition américaine, par M. Guizot. — Paris, 1840, 6 vol. in-8 et atlas.

Le chapitre 1er du tome Ier contient de nombreux renseignements sur l'origine de la famille Washington; mais il n'y est pas question de la demoiselle Rolf ou Randolph. La mère de Washington se nomme Mary Ball, son aïeule, Mildred Warner, et sa bisaïeule, épouse de John Washington, qui émigra en Virginie vers 1657, se nomme Anne Pope.

Q.

—

Ex-libris singulier (XIX, 392). — La légende: *Gwell augau neu chivilydd* est la version celtique-galloise de la devise : *po-*

Digitized by Google

tius mori quam fœdari. Les armes indiquées doivent être une tête de guiore et appartiennent aux familles Mackworth et Morgan-Pencrug. K-Y.

— Cet ex-libris est un *Creit.* L'animal fantastique est un dragon tenant dans la gueule une main ensanglantée. Les mots : *Gwell augau neu chivilydd, langue galloise,* signifient : « Plutôt la mort que le déshonneur » Les initiales T. P. sont celles de M. Thomas Powell. CYMRAEG.

—

Rapprochements bizarres (XIX, 418). — S'il est une langue qui se prête aux transformations et aux jeux les plus étranges, sans parler de la confusion apparente qui s'y mêle, c'est assurément la langue française, dont les nuances analytiques se répètent trop souvent. Dans le cas présent, il s'agit tout simplement de quelques mots *homophones,* dont notre langue n'est pas avare et dont la liste pourrait presque être continuée à l'infini ; bornons-nous maintenant à citer ceux qui suivent :

Son (vibration); son (farine); son (adj. poss.)
Compte; comte; conte.
Saigneur; seigneur.
Amande; amende.
Saint; sain; sein.
Cens (élect.); sens (faculté de sentir); Sens (ville de Fr.)
Sceau; seau; sot; saut.
Foi; foie; fouet.
Coin; coing.
Cœur; chœur.
Maître; mètre.
Clef; claie.
Chrème (huile sacrée); crème.
Poil; poêle; poile.
Patte (pied d'animal); pâte (de farine).
Faulx; faux.
Fête (jour férié); faîte (sommet), etc.

EGO E.-G.

— Le *Journal des Débats,* en réponse à la question de l'*Intermédiaire,* publie cette curieuse lettre de Franklin adressée à l'abbé Morellet et qui signale en termes plaisants des coïncidences analogues :

Vous m'avez souvent égayé, mon très cher ami, par vos excellentes chansons à boire ; en échange, je désire vous édifier par quelques réflexions chrétiennes, morales et philosophiques sur le même sujet.

In vino veritas, dit le sage. La vérité est dans le vin.

Avant Noé, les hommes, n'ayant que de l'eau à boire, ne pouvaient pas trouver la vérité. Aussi, ils s'égarèrent; ils devinrent abominablement méchans, et ils furent justement exterminés par l'eau qu'ils aimaient à boire.

Le bonhomme Noé, ayant vu que, par cette mauvaise boisson, tous ses contemporains avaient péri, la prit en aversion ; et Dieu, pour le désaltérer, créa la vigne, et lui révéla l'art de faire le vin. Par l'aide de cette liqueur, il découvrit mainte et mainte vérité ; et, depuis son temps, le mot *deviner* a été en usage, signifiant originairement découvrir au moyen *du vin.* Ainsi, le patriarche Joseph prétendait *deviner* au moyen d'une coupe ou d'un verre *de vin,* liqueur qui a reçu ce nom pour marquer qu'elle n'était pas une invention humaine, mais *divine,* autre preuve de l'antiquité de la langue française contre M. Gebelin. Aussi, depuis ce temps, toutes les choses excellentes, même les déités, ont été appelées *divines* ou *divinités.*

On parle de la conversion de l'eau en vin à la noce de Cana comme d'un miracle. Mais cette conversion est faite tous les jours par la bonté de Dieu devant nos yeux. Voilà l'eau qui tombe des cieux sur nos vignobles ; là elle entre dans les racines des vignes pour être changée en vin ; preuve constante que Dieu nous aime, et qu'il aime à nous voir heureux. Le miracle particulier a été fait seulement pour hâter l'opération dans une circonstance de besoin soudain qui le demandait...

(A cette lettre est jointe une série de croquis représentant : I un cerf qui boit; II une cigogne qui boit; III un buveur muni d'un tout petit avant-bras qui ne peut porter le verre à sa bouche ; IV un buveur à l'avant-bras trop long dont le verre passe par-dessus la tête; V un buveur bien conformé à la face épanouie. Franklin ajoute :)

P. S. — Pour vous confirmer encore plus dans votre piété et reconnaissance à la Providence divine, réfléchissez sur la situation qu'elle a donnée au coude. Vous voyez, fig. I et II, que les animaux qui doivent boire l'eau qui coule sur la terre, s'ils ont des jambes longues, ont aussi un cou long, afin qu'ils puissent atteindre leur boisson sans la peine de se mettre à genoux. Mais l'homme, qui était destiné à boire du vin, doit être en état de porter le verre à sa bouche. Regardez les figures ci-dessous : si le coude avait été placé plus près de la main, comme en fig. III, la partie A aurait été trop courte pour approcher le verre de la bouche ; et s'il avait été placé plus près de l'épaule, comme en fig. IV, la partie B aurait été si longue, qu'il eût porté le verre bien au delà de la bouche : ainsi nous aurions été tantalisés. Mais, par la présente situation, représentée fig. V, nous voilà en état de boire à notre aise, le verre venant justement à la bouche. Adorons donc, le verre à la main, cette sagesse bienveillante; adorons et buvons.

—

Saint Médard et saint Barnabé (XIX, 418). — Voici comment le savant Babinet a expliqué les croyances à saint Médard, en ce qu'elles ont de raisonnable. La fête de ce bienheureux précède de quelques jours le solstice d'été ; durant deux ou trois semaines (avant et après), le soleil ne varie guère sensiblement en hauteur ; il verse chaque jour la même quantité de chaleur sur la terre et, tandis que les ré-

Digitized by Google

gions boréales ont toute la journée le soleil sur l'horizon et un jour perpétuel, le crépuscule, à Paris, dure toute la nuit, au grand regret des astronomes. On peut donc dire qu'à cette époque de l'année, astronomiquement parlant, les jours se suivent et se ressemblent. Le temps est fixé : la Saint-Médard indique donc, puisqu'elle arrive au début de cette période de stabilité, que, s'il fait beau, il est permis de croire à la fixité du beau temps, tandis que si la pluie commençait à sa place, six semaines de mauvais temps pourraient s'ensuivre. Après l'explication savante de M. Babinet, demandons-nous, cependant, quel est ce saint Médard, de si pluvieuse mémoire ; la tradition nous affirme que c'était l'un des évêques les plus justement réputés de l'ancienne France, où il naquit vers la fin du Ve siècle ; son grand savoir et sa vie exemplaire le désignèrent vers la fin de sa vie pour le siège épiscopal de Tournay ; il y mourut le 8 juin 556 et fut enterré à Soissons, par les soins du roi Clotaire, qui voulut lui rendre hommage en portant lui-même le corps du saint sur ses épaules. Ajoutons, pour faire honneur à la légende, que, d'après les uns, saint Médard aurait demandé au ciel une pluie de quarante jours, afin d'arrêter les Barbares devant Vermand (*Augusta Veromanduorum*) ; selon les autres, il aurait demandé, comme miracle à Dieu, ces quarante jours de pluie, pour mieux convaincre les infidèles des environs de Tournay, qui refusaient l'eau du baptême. Quoi qu'il en soit, n'oublions pas que saint Barnabé, dont la fête tombe le 11 juin, est le grand correcteur de saint Médard, et que ces deux bienheureux — d'après la bavarde légende — se livrent dans le ciel à une guerre acharnée. Il est vrai que saint Gervais est, à son tour, le suprême sauveteur :

Quand il pleut à la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard,
A moins que saint Gervais ne soit beau
Et ne tire saint Médard de l'eau.

Ajoutons que Saint-Simon rapporte, dans ses *Mémoires*, un fait bien curieux qui se passa lors du siège de Namur, le 8 juin 1692. Pendant que les tentes du roi et toutes celles de la cour étaient dressées dans un beau pré, non loin du monastère de Mortaigne, le ciel ouvrit ses cataractes et les déversa sans interruption pendant plus de quarante jours ; les soldats, désespérés d'un tel déluge, vomirent des imprécations contre le saint, recherchèrent ses images et leur infligèrent les plus sévères traitements. Il est vrai que ces pluies devinrent une véritable plaie pour le siège et que les camps et les quartiers n'étaient plus accessibles ; les tranchées étaient tellement pleines d'eau et de boue, qu'il fallait jusqu'à trois jours pour le transfert d'un canon d'une batterie à une autre. Saint-Simon ne dit pas ce qui en advint, mais il est certain que sa surprise et celle de l'armée eussent été moins grandes si le Babinet de nos jours eût vécu de ce temps-là, pour leur expliquer les causes réelles de ce triste événement.

Ego E.-G.

— On a bien disserté sur cette question, on connaît les proverbes :

Quand il pleut le jour de la Saint-Médard,
Le tiers des biens est au hasard.

et :

Saint-Médard
Le grand pissard,

et tant d'autres.

Avant la réforme du calendrier, le solstice d'été, au lieu de tomber, comme actuellement, le 22 juin, avait fini, par suite de la fraction négligée par Jules César, lors de l'établissement du calendrier, par tomber entre le 11 et le 12 du même mois, et comme on a toujours remarqué une abondance de pluies à l'époque du solstice, le dicton se trouve par là même naturellement expliqué. Du reste, depuis la réforme grégorienne, l'influence de saint Barnabé s'est trouvée remplacée, dans certaines provinces, par celle plus légitime de saint Gervais, dont la fête tombe le 19, trois jours avant le solstice d'été.

Il reste encore, du reste, en Picardie, un dicton rappelant l'époque où le solstice tombait le 11 :

C'est la Saint-Barnabé
Le plus long jour d'été.

Gomboust.

—

Hommes célèbres morts de peur (XIX, 419). — Il y aurait de bien curieux chapitres à écrire si l'on voulait rechercher les morts causées par l'amour, par la joie, par les excès de tous genres, ou par des accidents singuliers. Nous ne savons si celles causées par la peur seraient aussi nombreuses, mais, à défaut d'une nomenclature nombreuse, nous pouvons mentionner les exemples suivants :

Le premier roi de Prusse, Frédéric Ier,

Digitized by Google

dormant un jour sur un fauteuil, fut tellement frappé par la visite inattendue de sa femme, Louise de Mecklembourg, tombée en démence et échappée des mains de ceux qui la gardaient, qu'il s'imagina voir en elle l'apparition de la *femme blanche*, dont la venue annonçait toujours la mort d'un prince de la maison de Brandebourg; à l'instant même, il fut saisi d'une fièvre ardente, qui l'emporta au bout de six semaines, à l'âge de 56 ans. Peuteman, peintre allemand du XVII° siècle, mourut en 1651, de la frayeur qu'il ressentit en voyant remuer des squelettes agités par un tremblement de terre. Madame de Guerchi, fille du comte de Fiesque, mourut en 1672, pour avoir eu peur du feu. Le maréchal de Montrevel, dont l'ignorance et a superstition égalaient la valeur ambitieuse, eut la malechance de voir une salière répandue sur lui dans un dîner officiel; la fièvre le saisit bientôt et l'emporta, en 1716. Dans ses *Souvenirs et Portraits*, M. Halévy raconte la triste fin du charbonnier musicien Thomas Britton, fondateur du club musical en Angleterre, qui mourut deux jours après la sinistre plaisanterie d'un ventriloque, qui prétendit lui annoncer sa dernière heure.

EGO E.-G.

—

Repas servis aux morts (XIX, 420). — On sait que, dans l'antiquité, la cérémonie des funérailles se terminait presque partout par un repas copieux; cet usage se retrouve encore chez plusieurs peuples et subsiste même dans quelques-unes de nos contrées. La sépulture pouvait être refusée à certains criminels, et les corps de ceux qui mouraient sans avoir payé leurs dettes appartenaient aux créanciers, qui n'étaient tenus de leur donner la sépulture qu'après avoir été complètement désintéressés. A partir du XV° siècle, les historiens nous ont parfois raconté, d une manière très détaillée, les funérailles des rois de France; e récit de celles de Charles VI, mort à Paris en 1422, ont été surtout l'objet d'un soin particulier de la part de Monstrelet, de Juvénal des Ursins et de Pierre de Fenin, qui n'ont pas même oublié les indécentes querelles qui troublaient souvent les cérémonies de ce genre. En général, ces funérailles royales n'avaient lieu que quarante jours après la mort du souverain et, pendant cette quarantaine, son image était exposée à la vue du peuple, sur un lit de parade, où le corps gisait enfermé dans un cercueil de plomb; on continuait à servir le mort aux heures ordinaires des repas, comme s'il était encore vivant. « *Les sauvages*, dit Tavannes dans ses *Mémoires*, *servent les images et nous portons à manger à celles de nos rois quand ils sont morts.* » On sait qu'à Rome, on offrait aux statues des dieux un festin splendide (*lectisternium*), qui durait plusieurs jours et auquel présidaient les *épulones*, prêtres attachés à ce genre de sacrifice et qui profitaient seuls de ce repas. D'après les *Archives curieuses de l'histoire de France* (*Trespas et Obsèques de Charles IX*), « *les formes et façons du service furent observées et gardées, tout ainsi qu'on avait accoutumé faire du vivant dudit seigneur* (*Charles IX*), *la table bénite par quelque cardinal ou autre prélat, les bassins à eau à laver présentés à la chaire dudit seigneur, comme s'il eût été vif et assis dedans. Les trois services de ladite table continués avec les mêmes formes, cérémonies et essais, comme ils le souloient faire en la vie dudit seigneur, sans oublier ceux avec la présentation de la coupe, aux endroits et heures que ledit seigneur avait accoutumé de boire à chacun de ses repas, etc., etc.* » La mode des effigies funéraires subsista en France jusqu'au XVII° siècle et même jusqu'au commencement du XVIII°, tant pour le roi que pour les personnages de distinction; quelquefois même, c'était un vivant, revêtu des habits du mort, qui se plaçait sur le lit de parade, car on trouve souvent dans de vieux comptes de dépenses des articles ainsi conçus : « *à un tel, pour avoir fait le chevalier mort.* » Ajoutons cependant qu'aux obsèques de Louis XIV (9 septembre 1715) on voyait le peuple danser, chanter, boire et se livrer à une joie scandaleuse, dans la plaine de Saint-Denis, quoique toutes les formalités d'usage eussent été rigoureusement observées. Il n'en fut pas de même, soixante ans plus tard (mai 1774), aux tristes funérailles de Louis XV, qu'on abrégea le plus que l'on put, en enlevant le corps dans un carrosse de chasse, escorté seulement de quelques gardes du corps et de quelques pages qui portaient des flambeaux. On peut donc dire que la coutume de ces agapes posthumes a pris fin avec le règne de Louis XIV, qui semble en avoir été l'objet le dernier.

EGO E.-G.

— Un pain figure encore aux enterre-

Digitized by Google

ments dans certains villages du canton de Longjumeau (Seine-et-Oise).

LA MAISON FORTE.

—

Le capitaine Cervolles (XIX, 420). — G. de L. trouvera les renseignements les plus détaillés et les plus exacts sur le personnage fort étrange auquel il s'intéresse, dans la monographie intitulée : *l'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans, au XIVe siècle, par Aimé Cherest*, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, conservateur du musée d'Auxerre (Paris, A. Claudin, 1879, grand in-8o de IV-910). Le travail du regrettable érudit est nouveau en grande partie, car il est fait d'après un grand nombre de documents inédits. L'auteur, dans l'*avant-propos*, cite ses devanciers, le baron de Zurlauben, feu Léon Dessalles, l'historien du Périgord, enfin le savant éditeur de Froissart, M. Siméon Luce. UN VIEUX CHERCHEUR.

— On trouvera une notice assez détaillée sur ce fameux chef de routiers ou malandrins du XIVe siècle dans le « Dictionnaire encyclopédique de la France » de Ph. Le Bas, faisant partie de la grande publication l'*Univers*, tome IV, page 386.

L'auteur de cette notice paraît avoir emprunté ses renseignements à bonne source; les détails généalogiques font défaut là comme ailleurs : Arnaud de Cervolles, archiprêtre de Vernia. est seulement rattaché à la famille de Talleyrand, originaire du Périgord; mais les faits et gestes du chef de bandes présentent assez de développements.

Divers renvois de l'article se rapportent à :

Froissart, t. III, page 375;
Vita rom. pontif., page 614;
Raynaldi Ann. eccles., 1365, § v.
(Nimes.) CH. L.

— Cónsulter à son sujet les « Chroniques de Froissart » et notamment son Histoire par le comte de Zurlauben, dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, année 1759, tome XXV. A. D.

— M. Dessalles, de son vivant archiviste de la Dordogne, a publié, dans le calendrier administratif de la Dordogne, pour l'année 1848 (Périgueux, imp. Paul Dupont), une notice biographique sur *Arnaud de Cervole* dit *l'archiprêtre*. On y trouvera des détails complets et des indications bibliographiques précises. — Il est question d'Arnaud de Cervole dans l'*Histoire du Périgord* de Dessalles (2 v. in-8).

Si M. G. de L. ne peut se procurer le calendrier administratif de la Dordogne, je lui communiquerai volontiers la notice sur Arnaud de Cervole, que je tiens de M. Dessalles et sur laquelle on trouve plusieurs corrections de la main de l'auteur. (Douze feuillets détachés du calendrier.) Dr G. ESCANDE,
député de la Dordogne.

—

Cippe d'Esculape au Musée Carnavalet (XIX, 422). — M. Théodore Vacquer, chargé au nom de la Ville de surveiller les fouilles de Paris, nous a déclaré que cette trouvaille n'avait jamais existé que dans l'imagination d'un de nos confrères, M. J. Baïssas, et que les fouilles qu'il faisait alors portaient sur un égout allant de Notre-Dame à l'ancien Hôtel-Dieu. M. Vacquer avait d'ailleurs, en 1847, également fouillé le Parvis à cet endroit et n'y avait pas trouvé de cippe d'Esculape, autrement il ne l'y aurait pas laissé.

—

Des Alymes (XIX, 423). — Les Alymes ou les Allymes, suivant l'orthographe actuelle, anciennement Castrum Alemorum, les Alixmes, hameau de la commune d'Ambérieu-en-Bugey (Ain).

(Voir *Topographie historique du département de l'Ain*, par M. C. Guigne. Bourg-en-Bresse, Gromier, 1873. In-4o, p. 4.)

Il y a aux Allymes un ancien château fort qui a joué un grand rôle dans les guerres des XIVe et XVe siècles, entre la maison de Savoie et la maison des dauphins de Viennois, puis lors de la conquête de la Bresse par Henri IV. Ce château, situé sur une haute montagne, et parfaitement restauré, appartient aujourd'hui à M. le comte de Tricaud.

M. des Alymes, ambassadeur de Mgr le duc de Savoye, dont il est question, est René de Lucinge, chevalier, seigneur des Allymes et de Montrosat, conseiller d'Estat, premier maistre d'hostel et ambassadeur de Son Altesse monseigneur Charles-Emmanuel, duc de Savoye.

Ce personnage a joué un grand rôle lors de la réunion de la Bresse à la France. (Traité de Lyon, 1601.)

(Voir *Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex, sous Emmanuel Ier*, par Jules Baux. Bourg-en Bresse, Milliet-Bottier, 1852, gr. in-8o. O'B.

Digitized by Google

— Le château des Alymes s'élève au-dessus de la petite ville d'Ambérieu; il domine tout le bas du Bugey jusqu'au Rhône et à la rivière d'Ain.

En 1351, Amé VI, comte de Savoie, donna le village des Alymes, sur l'extrême frontière de ses États, à un gentilhomme savoisien, du nom de François. Nicod (François) y fit aussitôt bâtir une forteresse redoutable. Cent ans après, la famille n'ayant pas d'héritier mâle, la dernière fille de François apporta le manoir féodal et la seigneurie, comme dot, à son époux Humbert de Lucinge, d'une antique famille du Chablais.

En 1535, Charles de Lucinge, ayant osé résister à François Ier, maître de la Bresse, fut condamné à mort, son château pris et demantelé. A la mort de François Ier, la maison de Savoie fit la paix avec la France, et Charles de Lucinge, contumace, proscrit et à moitié ruiné, obtint la main de Anne de Lyobard, issue d'une des plus antiques familles chevaleresques du Bugey. La devise des Lyobard, si connue, était : *Pensés-y, belles; fiés-vous-y*. Le mariage se fit en 1550. En 1553, naquit aux deux époux un fils qui devait être une des illustrations de la Savoie.

Le château des Alymes avait été rebâti, et René de Lucinge y reçut la plus mâle éducation. Après avoir fait de fortes études à l'Université de Turin, il suivit le duc de Mayenne, qui avait pris du service dans l'armée impériale, et de 1572 à 1582 combattit les Turcs, alors l'effroi de la chrétienté.

A son retour en Savoie, le duc, charmé de sa réputation, l'envoya, en 1582, auprès du roi Henri III, et sa mission eut un tel succès qu'il fut nommé maître des requêtes, conseiller d'État, et reçut, en 1601, comme ambassadeur auprès de Henri IV, une mission bien autrement importante, puisqu'il s'agissait de l'échange de la Bresse et du Bugey contre le marquisat de Saluces.

Le traité fut signé en 1602, mais les courtisans, jaloux, persuadèrent à Charles-Emmanuel que la Savoie était lésée. Le duc somma le seigneur des Alymes d'avoir à comparaître devant lui, à Chambéry. Le plénipotentiaire, enfermé dans sa forteresse des Alymes, refusa d'ouvrir au héraut de Savoie qui fit les sommations voulues, à son de trompe. C'était la révolte, mais le manoir était sur terre de France. Le duc ne put châtier son gentilhomme, qui, réduit au repos entre la France qu'il ne voulait pas servir et la Savoie qui le repoussait, employa son temps à écrire des Mémoires qui lui ont fait un nom comme publiciste et penseur.

Les *Mémoires de mon temps, de* 1572 *à* 1585, se trouvent à la Bibliothèque nationale. Parmi les ouvrages imprimés, on peut citer : *Le premier loysir de René de Lucinge*. Paris, Perier, 1586, in-8; — *De la naissance, durée et chute des États*. Paris, 1588, in-8; — *Histoire de l'origine, progrès et déclin de l'Empire des Turcs*, Paris, in-8, 386 pp.; — *Les Occurrences et le motif de la dernière paix de Lyon*, 1603, où il explique sa conduite; enfin, la *Manière d'écrire l'histoire*, 1614, qui eut un véritable succès. A. VINGT.

— Il s'agit là de René de Lucinge, seigneur des Alymes, fils de Charles de Lucinge, également seigneur des Alymes. René naquit en 1553, s'établit en France en 1602 et mourut vers 1615. On doit à ce diplomate un recueil intitulé : *Le premier loysir de René de Lucynge* (1586, in-8). Au moment même où je lis la question de M. L. Bouland, je viens de trouver le nom de l'*ambassadeur de Mgr le duc de Savoie* dans *la Ligue et les Papes*, par le comte Henri de l'Épinois (Paris, 1886, in-8). Il est question de la maison de Lucinge dans l'*Histoire de Bresse*, par Guichenon, et de l'écrivain diplomate dans tous nos recueils biographiques, notamment dans la Biographie Michaud (article de Weiss). UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le spica de France (XIX, 451). — *Dict. général des sciences*, par Privat-Deschanel et Focillon, 2e édit. (1877) : « Spica (chirurgie), du latin *spica*, épi. Espèce de bandage dont les circonvolutions et les tours de bande sont disposés de telle sorte qu'ils représentent les rangs d'un épi de blé. On distingue le *spica de l'épaule* que l'on emploie dans les luxations de l'humérus, dans les fractures de l'acromion et de l'extrémité scapulaire de la clavicule; le *spica de l'aine*, dont on se sert dans la luxation du fémur, etc. » H. B.

— *Spica* est une ancienne dénomination de la lavande, plante que Linné désigne sous le nom de « lavandula spica », et que l'on appelle aujourdhui *spic*. En vieil anglais, l'on écrivait *spike* (V. le Dict. d'Halliwell) et en vieux français *spicque* : « Canelle fine, spicque, galangue (sou-

Digitized by Google

chet, espèce de plante aromatique). *Ol. de Serres*, p. 936. »

Dans l'ancien commerce des parfums, on distinguait deux espèces de nards : le nard proprement dit, ou nard indien, provenant d'une plante cultivée aux Indes orientales, et le nard fabriqué avec la lavande qu'on appelait *spic-nard* ou *nard de France* ou *spica de France*, et plus anciennement *nard celtique* ou *nard gaulois*.

Le vocable *spikenard* subsiste en anglais. On l'applique mal à propos au nard indien. Il est certain en effet que « french spikenard » désigne primitivement le nard celtique ou gaulois. V. le Dict. de Sherwood,

(Lisieux.) H. M.

Trouvailles et Curiosités.

La veuve de Fabre d'Eglantine réclamant les biens et la bibliothèque de son mari, documents inédits. — Ces curieux documents inédits, que nous avons trouvés aux *Archives nationales*, dans les papiers de la Commission des Arts, donneront de très importants détails pour la biographie de Fabre d'Eglantine. On remarquera surtout la bizarre attestation du greffier du tribunal révolutionnaire, accusant Fouquier-Tinville d'avoir soustrait la minute du jugement contre Danton et Fabre d'Eglantine. C. V.

Paris, le 14 fructidor an 3e.

Aux citoyens composants la Commission temporaire des Arts.

La citoyenne Vve Fabre d'Eglantinne réclame les livres appartenant au condamné son mary et trouvés au Luxembourg dont l'inventaire a été fait par l'un de vos commissaires, la ditte citoyenne est mise en possession par le Bureau du Domaine national du départ. de Paris, elle se flatte que vous lui rendrés la même justice.

Salut et fraternité. Pour la ditte veuve.

MOZELLA.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Bureau du Domaine national du département de Paris.

Vu 1° la demande du Citoyen Deneau se disant fondé de pouvoir de la citoyenne veuve Fabre d'Eglantine tant en son nom comme ayant été commune en biens avec le dit deffunt son mary, que comme tutrice du mineur Fabre d'Eglantine, seul enfant d'elle et du condamné son mari tendante à obtenir l'exécution de la loi du 18 prairial dernier sur la restitution des biens des condamnés, en conséquence la levée des scellés apposés dans son domicile, rue Ville-l'Evêque et la remise des meubles et effets dépendants de la succession dudit Fabre d'Eglantine.

2° La déclaration du dépositaire des minutes du greffe du ci-devant tribunal révolutionnaire, en date du 18 messidor l'an 3, qui atteste qu'après la recherche la plus exacte, la minute du jugement rendu contre Danton, La Croix, Fabre d'Eglantine et autres, le 16 germinal, n'existe pas et que d'après les renseignements qu'il a pris suivant la soustraction de cette minute, il lui a déclaré que c'était Fouquier-Tainville (*sic*), alors accusateur public, qui l'avait retirée du greffe qu'il y avait lieu de croire que cette minute est au parquet du ci-devant tribunal, signé Parys.

3° L'expédition du contrat de mariage passé devant le notaire royal, immatriculé au conseil souverain d'Alsace résidant à Strasbourg, en datte du sept novembre 1778, portant entrautres dispositions qu'il y aura communauté de biens entre Philippe François Nazaire Fabre d'Eglantine et Marie Nicolle Godin, lors futurs conjoints.

4° L'acte de célébration de mariage d'entre Philippe François Nazaire Fabre et Marie Nicolle Godin, en date du neuf novembre 1778. Extrait des registres de la ci-devant paroisse St-Pierre légionnée(?) de la commune de Strasbourg. Pour extrait conforme à l'original latin, signé Darost, légalisé par la commune de Strasbourg, le vingt un brumaire an III. Signé Grandmoujin.

5° L'acte de naissance, extrait des registres de la paroisse de Mastricht, sous l'invocation de saint Jean Baptiste, qui prouve que le deux octobre 1779 a été baptisé Louis Théodore Jules Vincent, fils légitime de Philippe François Nazaire Fabre d'Eglantine et de Marie Nicole Godin, son épouse. Ledit acte écrit en langue latine légalisé et scellé par le Bourguemestre de la ditte ville de Mastricht, le premier floréal an troisième.

6° L'acte de notoriété passé devant le juge de paix de la section du Contrat social du vingt un messidor l'an 3, qui atteste que du mariage d'entre Philippe François Nazaire Fabre d'Eglantine et Marie Nicolle Godin son épouse, il n'est issu qu'un seul et unique enfant en bas âge dont sa mère a été établie tutrice, et que ce mariage est l'unique qu'ait contracté Fabre d'Eglantine, duement enregistré.

7° L'acte de tutelle, extrait des bureaux de la justice de paix du deuxième arrondissement de la commune de Strasbourg, du quatre pluviôse an trois, que sur l'avis des parents etamis de Louis Théodore Jules Vincent Fabre d'Eglantine, fils mineur de deffunt Philippe François Nazaire Fabre d'Eglantine et de Marie Nicolle Godin, lors son épouse, maintenant sa veuve, a deferé la tutelle de la personne et des biens du dit mineur, à la citoyenne susnommée sa mère et a nommé pour subrogé tuteur le citoyen Ignace Scaramalza, lesquels ont accepté ledit office, dument enregistré et légalisé.

8° Un certificat délivré par la commune de Strasbourg, le cinq thermidor an trois, dument enregistré et légalisé, à la citoyenne Marie Nicolle Godin, veuve de Fabre d'Eglantine, qui atteste que la ditte citoyenne réside sans interruption dans cette commune depuis le neuf mai 1792.

9° Deux certificats de résidence délivré au citoyen Théodore Jules Vincent Fabre d'Eglantinne, âgé de 14 ans, par la commune de Damartin, district de Meaux, département de Seine-et-Marne, le quatre thermidor, dument visé et enregistré, qui constate que le citoyen y denommé, a résidé en cette commune depuis le vingt-six juillet 1792, jusqu'à la fin de brumaire dernier; le second par la commune de Strasbourg, délivré le cinq thermidor présent

Digitized by Google

mois, dument enregistré et visé, qui atteste que le citoyen Louis Théodore Jules Vincent Fabre d'Eglantinne y dénommé réside en cette commune sans interruption depuis huit mois.

10° Enfin l'article premier de la première section de la Loi du dix-huit prairial de l'an 3, et les art. 17, 18 et 19 de la même loi, section deux.

Le Bureau du domaine national du dépôt de Paris, considérant que le condamné Fabre d'Eglantinne, n'est compris dans aucune des exceptions prononcées par la loi du 18 prairial et qu'au contraire, le bénéfice de cette loi doit lui être appliqué, puisque, bien que la minute du jugement du tribunal révolutionnaire qui l'a condamné à la peine de mort a été soustraite, il paraît néanmoins constant que ce jugement est du 16 germinal an deuxième, et attendu qu'il ne s'est présenté aucuns créanciers qui prétendît avoir des droits à exercer contre la succession, arrête que le citoyen Prévost se transportera sur le champ, rue Ville-l'Evêque, accompagné de deux commissaires de section et d'un commissaire de toute autre autorité constituée qui y aurait fait apposer des scellés sur les meubles et effets dudit condamné Fabre d'Eglantinne, à l'effet de reconnaître et lever lesdits scellés. Après lesquels reconnaissance et levée des scellés, il procédera concurremment avec le citoyen fondé des pouvoirs de la ditte réclamation, lorsqu'il en aura justifié par une procuration en forme, qui demeurera annexé au procès-verbal du recollement des meubles et effets dudit condamné, sur l'inventaire qui en a été dressé précédemment en suitte il mettra le logement et dessus ainsi que les meubles et effets y existants, à la disposition dudit citoyen fondé de pouvoir qui lui en donnera décharge en son procès-verbal et destituera le gardien ; à l'égard des papiers qui pouraient avoir été déposés aux archives du bureau, ils seront réunis en la forme ordinaire par le citoyen Bęrecou, chef de bureau des Archives; quant aux autres effets, tel que matière d'or, d'argent, argenterie, assignats et autres objets précieux, ces divers objets n'étant pas sous la main du bureau, il renvoye les dits réclamants, par devant le commissaire des revenus nationaux auquel effet il sera délivré aux dits réclamants expédition du présent arrête de tout ce que dessus, le dit commissaire dressera procès-verbal qu'il remettra au bureau sous le plus bref délai.

Fait et arrêté à Paris, le 11 thermidor an 3° de la République française une et indivisible.

Pour copie conforme :

RENESSON. GUILLOTIN.

—

6° *Division.* LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Paris, le 14 vendémiaire an 4° de la République française une et indivisible.

La Commission des administrations civiles, police et tribunaux,

A celle des Arts.

Citoyens collègues,

Nous venons d'être instruits que la veuve de deffunt Fabre d'Eglantine, représentant du peuple, sollicite auprès de vous la remise d'un exemplaire in-8, édition de Lauzane, que ce député avait fait apporter au Luxembourg pendant sa détention et dont l'enlèvement a été fait depuis sa mort par deux agents de votre commission.

Lorsque la veuve Fabre d'Eglantine vous adressa sa réclamation, elle imaginait que cet ouvrage appartenait à la succession de son mari, mais son fondé de pouvoirs aiant reconnu depuis que cet ouvrage était le même que celui que l'ex-ministre de la justice avait prêté au représentant lorsqu'il s'occupait de la rédaction du nouveau Calendrier: c'est à vous aujourd'huy à suivre l'effet de cette réclamation et à faire réintégrer cet exemplaire dans la Bibliothèque de notre commission.

Nous vous prions en conséquence, citoyens collègues, de vouloir bien nous faire connaître ce que vous avez fait pour la pétition de la veuve Fabre d'Eglantine, et nous aider de vos moyens pour recouvrer cet ouvrage que nous réclamons depuis longtemps.

Salut et fraternité.

Le chargé provisoire,
DUMONT.

—

L'histoire naturelle à la fin du XIV° siècle. — L'amour du merveilleux est tellement naturel à l'homme que l'on voit, sans en être surpris, les populations ignorantes accepter avidement et croire pieusement les plus singulières excentricités; mais des auteurs sérieux n'étaient pas moins crédules. Dans son *Essai historique sur la ville d'Arles*, M. Pichot cite en note, à la page 54, le texte suivant, de Bertrand Boysset, bourgeois arlésan, qui a laissé des Mémoires manuscrits : *L'an que dessus* (1396) *el jorn VI de setembre, nasqueron dos enfans mascles d'une bestia asina apelada sauma, ayssins formats come si fosan nays de fenna.* (L'an que dessus, le 6° jour de septembre, naquirent deux enfants mâles d'une ânesse (je ne sais ce que signifient les mots *apelada sauma*[1]) aussi bien formés que s'ils fussent nés d'une femme.) Boysset ajoute qu'on en écrivit au Pape, à Avignon, pour savoir si on devait les baptiser. Le Pape et les Cardinaux décidèrent qu'on en ferait des chrétiens. Ce dernier fait, si on le considérait comme certain, donnerait à réfléchir. Des médecins seraient seuls compétents pour décider si de la monstrueuse copulation d'un homme avec une ânesse (ce fait en lui-même n'est que trop fréquent) pourraient naître des enfants semblables au père. E. G. P.

(1) Peut-être : *La bête de somme que l'on nomme ânesse.*

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886



2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4 édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BAINS DE MER. — SAISON DE 1886

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES DU VENDREDI AU LUNDI

De Paris aux gares suivantes :	1re cl. Fr.	2e cl. Fr.
Dieppe (Le Tréport, Criel)	30 »	22 »
Le Tréport, par Serqueux et Abancourt. (Du 1er juill. au 30 sept.)	33 20	» »
Cany (Veulettes, les Petites-Dalles)		
Saint-Valery (Veules)		
Le Havre (Sainte-Adresse)	33 »	24 »
Fécamp, les Ifs (Yport, Étretat)		
Trouville, Deauville, Villers-sur-Mer, Honfleur, Caen		
Cabourg, le Home-Varaville		
Dives, Houlgate, Beuzeval	37 »	27 »
Luc, Lion-sur-Mer, Langrune		
Saint-Aubin, Bernières, Courseulles. (Prix pour le parcours total.)	38 »	28 »
Bayeux (Arromanches, Asnelles, etc.)	40 »	30 »
Coutances (Coutainville, Regneville)	57 »	44 »
Isigny (Grandcamp, Sainte-Marie-du-Mont)	44 »	33 »
Valognes (Port-Bail, Carteret, Saint-Vaast de la Hougue, Quinéville)	50 »	38 »
Cherbourg	55 »	42 »
Granville (Saint-Pair, Donville)	50 »	38 »
Saint-Malo-Saint-Servan (Dinard-St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac, Paramé)	66 »	50 »
Lamballe (Erquy-Val-André)		
Saint-Brieuc	68 »	51 »
Lannion	79 »	59 »
Morlaix	81 »	61 »
Roscoff (Ile-de-Batz)	85 »	64 »
EAUX THERMALES		
Bagnoles de l'Orne, par Briouze	45 »	34 »
Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure)	21 45	16 05

DÉPART du **Vendredi** au **Dimanche**. — **RETOUR** le **Dimanche** et **Lundi.**

Toutefois, ces Billets sont valables le **Jeudi** par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir.

Les billets pour **Saint-Malo, Lamballe, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix** et **Roscoff** seront valables au retour jusqu'au Mardi inclus. — Les billets sont PERSONNELS et ne peuvent être vendus

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 16, rue Saint-Marc.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

1886. — Paris. Imp. de Ch. N[illegible]

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Septembre 1886.**

HARVARD COLLEGE SEP 30 1886 LIBRARY



Cherchez et vous trouverez *Il se faut entr'aider.*

XIXe année — N° 440

Nouvelle série — IIIe Année N° 65

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

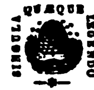
Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 septembre 1886.*

XIXe Année — N° 440.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* — N° 65.

HARVARD COLLEGE SEP 30 1886 LIBRARY

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Polichinelle. — Ce type bouffon des théâtres forains remonte à la plus haute antiquité et semble un personnage des Atellanes. D'après les figurines antiques, le Maccus, paysan gourmand et maladroit, est représenté avec un long nez en forme de bec de poulet (*pulcino*), d'où, d'après Chéruel, il paraît avoir reçu son nom de Polichinelle (*pulcinella*).

Le vocabulaire napolitain de 1789 raconte ainsi l'origine de ce nom : « Dans le siècle passé, une bande de comédiens ambulants fut assaillie de quolibets par des vendangeurs près d'Acerra, ville *della campagna felice*. Ils eurent le dessous à cause d'un certain paysan nommé *Puccino d'Aniello*, qui triompha d'eux et qui avait une figure de charge, nez long, visage noirci par le soleil. Consolés de leur défaite, ils eurent l'idée d'associer cet homme à leur troupe. Celui-ci accepta et eut le plus grand succès. De là son masque, son rôle et son nom sont entrés au théâtre sous le titre de *Policenella*.

D'autres rejettent cette anecdote et croient que ce mot vient de *pulcino*, poussin, dérivé du latin *pullus* et n'étant dans le principe qu'une expression de caresse : *Mon poulot*.

D'autres enfin parlent d'un *Paulo Cinella* qui aurait joué ce facétieux personnage du temps de Charles d'Anjou, à Naples.

Charles Nodier, qui s'est tant occupé de Polichinelle, ne nous dit rien sur l'origine de ce nom : c'est donc aux Intermédiairistes de la fixer. A. D.

—

Innomé ou Innommé ? — L'Académie française écrit le mot par un seul *m*. Littré dit que c'est une faute et veut qu'on l'écrive par deux *m*. Qui a raison?

VEREPIUS.

—

Religion. — Quel est le véritable sens étymologique du mot « religion » ? Par quelle association d'idées ce mot a-t-il été choisi? Quel est le sens étymologique, dans les diverses langues, des mots qui traduisent la même idée? A. B.

—

Fraîcheur, couleur, rosée de M. de Vendôme. — Les Mémoires de l'Académie celtique posaient déjà en 1807 cette question : « Ces trois proverbes : c'est la fraîcheur de M. de Vendôme, c'est la couleur de M. de Vendôme et c'est la rosée de M. de Vendôme, ont-ils quelque rapport au nom, à la localité et au sobriquet des habitants de la ville de Vendôme, ainsi qu'un culte de la Sainte-Larme dans cette ville et dans tous les lieux où il existait? »

N'ayant pas à ma disposition ces Mémoires au complet, j'ignore si une réponse quelconque s'est produite.

Je ne connais que l'étymologie donnée par Fleury de Bellingen pour la couleur de M. de Vendôme. « Cela veut dire invisible, le mot de Mons. de Vendôme étant mis par corruption au lieu de vent d'amont ou vent d'en hault. »

Cette explication, adoptée par Leroux (*Dictionnaire comique*) et par M. Leroux de Lincy (*Livre des proverbes*), me paraît peu satisfaisante pour la couleur et tout à fait insuffisante pour la fraîcheur et la rosée.

Ne pourrait-on trouver mieux ?

SUS.

—

Une pensée attribuée à Mme de Staël. — Le *Figaro* a publié, il y a quelque temps,

Digitized by Google

sous la signature Ph. de Grandlieu et sous le titre *Un impôt volontaire*, un projet destiné à procurer de grandes ressources pécuniaires à l'Etat. Ce projet consiste à laisser tout le monde libre de prendre la particule ou des titres, à la condition de payer cette autorisation de sommes variant suivant l'importance des concessions. Cette idée m'a rappelé une pensée ironique attribuée à Mme de Staël et dont le sens est : Voulez-vous empêcher les révolutions, décrétez que tout Français naîtra gentilhomme et sera chevalier de Saint-Louis à vingt ans. Où Mme de Staël a-t-elle dit cela ? Voilà ce que je voudrais savoir. A cette demande me permettra-t-on d'ajouter accessoirement que Mme de Staël et Grandlieu se rencontrent avec ce personnage de Scribe qui s'écrie : Soyons tous grands seigneurs, c'est comme cela que j'ai toujours compris l'égalité. Mais c'est justement parce que l'on tomberait dans l'égalité que l'expédient proposé ne satisferait personne.

Il y aurait pour le gouvernement un moyen plus légal de battre monnaie : d'après l'*Etat présent de la noblesse française*, le nombre des nobles ou ayant la prétention de l'être doit être évalué à 60,000, mais 8 à 9,000 peut-être invoqueraient une possession d'état solidement acquise. Voilà donc une cinquantaine de mille individus à qui l'on pourrait faire payer l'amende de 2,000 à 10,000 francs, fixée par la loi du 28 mars 1858. Je sais bien qu'il serait bizarre de voir la république poursuivre les *faux nobles*, comme le firent Henri III et Louis XIV, mais elle ferait une Saint-Barthélemy de marquis, de comtes, de vicomtes et de barons qui équivaudrait presque à la suppression des titres. POGGIARIDO.

—

Une phrase de Chateaubriand. — J'ai sous les yeux la première édition (Paris, Mame frères, 1814, in-8 de 87 pages) de la fameuse brochure de Chateaubriand : *De Buonaparte, des Bourbons et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes, pour le bonheur de la France et celui de l'Europe.* — On sait à quel point y est ravalé et conspué « l'ogre de Corse ». Par contre, quel dithyrambe en l'honneur des Bourbons ! Le « sang noble et doux des Capet » n'a produit que des héros. La duchesse d'Angoulême n'a pas encore de rejetons, *parce qu'elle ne pouvait en avoir en exil*. Citons textuellement : « *Je sens*, dit-elle quelquefois, « que je n'aurai *d'enfant qu'en France.* » « Mot touchant qui seul devrait nous faire « tomber à ses pieds, et nous arracher les « sanglots du repentir. Oui, madame la « duchesse d'Angoulême deviendra féconde « sur le sol fécond de la patrie ! Cette terre « porte naturellement les lis : ils renaîtront « plus beaux, arrosés du sang de tant de « victimes offertes en expiation au pied de « l'échafaud de Louis et d'Antoinette » (p. 60 et 61).

Or, il paraît que cette belle phrase ne fut pas maintenue dans les éditions subséquentes de ladite brochure, qui eut tant de retentissement. C'était gênant et assez ridicule en présence de la stérilité persistante de la duchesse retour de l'exil et de l'impossibilité où se trouvait le pauvre duc de faire repousser les lis !

Je voudrais savoir si cette phrase chateaubrianesque fut supprimée dès la seconde édition ou un peu plus tard seulement. S. D.

—

Tambours. — Un érudit confrère pourrait-il m'indiquer à quelle époque précise les tambours ont été adoptés et mis en usage dans l'armée française et dans l'armée anglaise ? J. D.

—

Le poignard de Ravaillac. — Le 5 février 1816, M. de Rémusat raconte, dans sa *Correspondance* (C. Lévy, 1883, t. I, 252), qu'il assista la veille à un bal insignifiant (chez qui ?) où vint le duc de Berry. « Il y avait dans une chambre voisine de celle où l'on dansait, un grand poignard pris par le maréchal de La Force à Ravaillac, et ce poignard est teint du sang de Henri IV. »

Il y a deux ou trois ans que les journaux ont raconté que cette sinistre relique appartenait à un étudiant de Paris, ce qui a donné naissance à quelques articles. Sait-on ce qu'est devenue aujourd'hui cette arme néfaste et à qui elle appartenait en 1816 à Paris ? Cz.

—

M. de Préfosse. — J'ai en main un dossier de lettres adressées à ce militaire, qui fut successivement inspecteur d'infanterie, colonel, puis mestre de camp, à Nimes, à Uzès, etc., de 1703 à 1725. Les plus importantes de ces lettres sont celles du maréchal de Montrevel et de l'intendant de Bernage.

Digitized by Google

Quelque aimable collaborateur ne pourrait-il pas me donner quelques détails biographiques sur ce personnage, qui était aussi en correspondance avec le duc du Maine, L. A. de Bourbon et le duc de Chartres, Louis d'Orléans? Je sais qu'il reçut ordre, de la part de Montrevel, d'investir avec ses troupes le moulin de l'Agau, faubourg de Nimes, le 1er avril 1703, dimanche des Rameaux, et que quelques centaines de protestants réunis dans ce lieu furent brûlés vifs.

Mais j'aimerais d'autres informations.

CHARLES DARDIER.

—

Quelques martyrs obscurs de la liberté. — Notre grand poète aura besoin un jour plus que personne de commentateurs et de scoliastes. Epargnons-leur d'avance quelques tortures; aussi bien cette besogne a-t-elle déjà été fructueusement entreprise ici même. Aujourd'hui je désirerais recueillir quelques renseignements sur *Padrona Khalil aux jambes nues* et sur les deux héros dont il est dit:

Tzavellas, indigné du succès des bourreaux,
Soufflettera le groupe effaré des victoires;
Et l'on verra surgir au-dessus de vos gloires
L'effrayant avoyer Gundoldingen, cassant
Sur César le sapin des Alpes teint de sang.
(*Légende des siècles*, le Régiment du baron Madruce.)

Les personnages que cette fin magistrale du poème glorifie sont visiblement choisis avec soin parmi les moins connus de l'histoire, mais les voilà désormais assurés d'une certaine notoriété. Toutefois le fidèle Larousse ayant oublié de leur consacrer un souvenir, je me permets d'ouvrir ici en leur honneur une petite enquête provisoire.

PAUL MASSON.

—

Dom Gerle. — On sait le rôle que joua, avant le 9 thermidor, ce chartreux qui fut prieur du couvent de Port-Sainte-Marie et devint député du clergé de Riom aux Etats généraux; d'abord, mêlé aux conciliabules tenus chez la fameuse Catherine Théot (ou Théos) dite la Mère de Dieu, il fut arrêté avec tous les affiliés trouvés chez celle-ci et sortit de prison vers la fin de la Convention. Tout ce que nous avons pu apprendre sur son compte, à dater de cette époque, c'est qu'il entra dans les bureaux du ministère de l'intérieur, mais nous n'avons rien découvert au delà et nous désirons savoir ce qu'il devint et la date de sa mort. On suppose aussi que dom Gerle, qui avait écrit dans sa prison un Mémoire justificatif de sa conduite dans l'épisode relatif à la Mère de Dieu, a dû laisser d'autres écrits, soit sur la même question, soit sur ses relations avec les principaux acteurs de la Révolution. Nous remercions d'avance ceux de nos collaborateurs qui voudront bien nous renseigner.

EGO E.-G.

—

Dépenses communales et départementales. — Où pourrais-je trouver le total exact des dépenses communales et départementales *pour la France* et le détail de ces dépenses par nature?

Je suis arrivé, en 1877, par des évaluations approximatives, pour les communes à 682 millions et pour les départements à 179 millions (total, 861 millions).

D'après M. Parent, le budget des communes s'élève à près de 600 millions et celui des départements à près de 300 millions (total, près de 900 millions).

Suivant une statistique anglaise, les taxes locales des départements et des communes monteraient en France à 832 millions. Ce chiffre devrait être augmenté du total des revenus mobiliers et immobiliers et diminué du total des excédents de recettes mis en réserve.

Les statistiques annuelles du ministère de l'intérieur font connaître seulement: 1° le total des revenus annuels des communes, *non compris les impositions communales, les prestations vicinales et la rétribution scolaire* (473 millions en 1885); 2° et un total de produits ordinaires et extraordinaires pour les départements (102 millions en 1885).

La statistique financière des communes de Belgique, que publie le gouvernement belge, est beaucoup plus complète (*Bulletin de statistique du ministère des finances*, 1883, 1, p. 192).

ALPHONSE R.

—

Sur le voyageur Malherbe. — On lit dans le *Perroniana* (édition d'Amsterdam, 1740, p. 324-325): « *Malherbe*. Le roi d'Espagne a donné à un gentilhomme françois 100 mille écus de rente pour récompense de lui avoir découvert quelques terres aux Indes non encore trouvées. Il s'appelle Malherbe; il en tirera plus d'or qu'il ne fait des Indes occidentales et orientales. Le gentilhomme vint au roi (de France) premièrement lui déclarer son secret, lequel se mocqua de lui; ce que voyant, il s'en alla vers le roi d'Espagne,

Digitized by Google

qui l'écouta, et voyant qu'il y avoit apparence ce qu'il disoit, lui fit armer quelques vaisseaux... Et étant de retour le roi lui donna 10,000 écus de pension pour récompense de tant de voyages qu'il avoit autrefois faits, et de 60 deniers de tout l'or que le roi tire de ces terres-là, de quoi il a fait party et en tire par an 90,000 écus, si bien qu'il a de revenu 100,000 écus. Ce Malherbe fut nourri en Espagne fort jeune et apprit la langue espagnole fort bien; se mit sur les flottes des Indes, alla au Pérou, et après ses voyages s'en revint en France, pour découvrir à sa patrie un si bon revenu, mais on n'en tint compte. » Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit? D'où était ce Malherbe? Quand est-il né? Quand est-il mort? Que sait-on encore de lui? Je ne crois avoir vu son nom que dans le *Perroniana*. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Madame de Saliez, viguière d'Albi. — Ce ne sont pas des renseignements sur les écrits de cette femme auteur du XVII[e] siècle que je demande; je sais que dans le cercle de madame la Dauphine et de mademoiselle de Scudéry on la surnommait *Euterpe* ou la *Spirituelle*, qu'elle était de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue, qu'elle a fait imprimer la *Comtesse d'Isembourg*, des *Réflexions chrétiennes* et des *Paraphrases sur les Psaumes;* j'ai lu beaucoup de vers et de prose d'elle dans la curieuse compilation intitulée : *La Nouvelle Pandore ou les Femmes illustres du siècle de Louis le Grand*, dédié aux dames par M. de Vertson (Paris, veuve Mazuel, 1698). Mais je voudrais posséder quelques données biographiques sur cette dame, savoir si l'on connaît un portrait d'elle et surtout si elle appartenait, par son mariage avec un viguier (juge) d'Albi, à la famille du savant abbé Sallier, membre de l'Académie des inscriptions.

Les altérations d'orthographe sont fréquentes dans les noms de famille, le redoublement de l'L et le changement du Z en R ne prouveraient pas du tout que Saliez et Sallier ne fussent pas un même nom. La famille de Sallier, originaire du Midi (voyez la Chesnaye des Bois, v° Villemur), est encore représentée aujourd'hui dans l'Ouest. Selon un usage nobiliaire, l'aimable viguière d'Albi, qui était née de Salvan, signait ses lettres de Salvan de Saliez. K.

—

Débuts au théâtre. — Les débuts au théâtre de madame Luce de Blanchard, jeune femme du monde, fort belle, paraît-il, débuts annoncés dans le *Gil Blas* du 23 septembre 1883, ont-ils eu lieu?

Cette jeune femme était, dit le journal, poussée vers le théâtre par une vocation irrésistible. G. SAINT-HÉLIER.

—

Sevallée céramiste. — Au siècle dernier on plaçait volontiers dans les jardins de grandes figures en terre cuite peintes, représentant souvent des ermites, des religieux ou des prêtres lisant leur bréviaire.

Je désirerais avoir des renseignements sur la provenance de ces objets fort rares, à ce qu'il me paraît, aujourd'hui, et j'indique, comme renseignement, ce passage d'une préface romantique où il est parlé d'une de ces statues placée dans un jardin de Dijon et qualifiée de « chef-d'œuvre du céramiste Sevallée et du peintre Guillot. » ANDRÉ ARNOULT.

—

La Malibran dans *Othello* **et la** *Pie voleuse*. — Pourrait-on m'indiquer l'époque aussi approximative que possible à laquelle la Malibran chantait alternativement dans *Othello* et dans la *Pie voleuse*?

Ce renseignement me serait utile pour classer dans ma collection une lettre autographe du général la Fayette, — lettre dans laquelle il appelle la grande cantatrice « *ma petite pupille* ».

Pourquoi ce titre? VELLAVIUS.

—

Autographes. — Je lis dans la *France juive*, de M. Edouard Drumont, vol. II, p. 432, le passage suivant :

« Louis XIV avait pour secrétaire de la main le président de la cour des comptes, Toussaint Rose. Rose, qui fut membre de l'Académie en remplacement du silencieux Conrart, avait la même écriture que le roi et il écrivait les lettres qui, d'après l'étiquette, devaient être autographes. Personne n'ignore dans le monde littéraire que M. Richard Lesclide remplissait les mêmes fonctions près de Victor Hugo, et que les autographes authentiques du maître sont excessivement rares pour la dernière période de sa vie. Victor Hugo évidemment n'aurait pas suffi à son écrasant labeur, s'il lui avait fallu écrire cinquante lettres par jour pour annoncer aux gens « qu'ils avaient le verbe en eux » et qu'il pressait cordialement leurs mains loyales. »

Digitized by Google

Cette assertion est-elle exacte? Dans l'affirmative, à quoi pourrait-on reconnaître un autographe de Victor Hugo d'un autographe de M. Richard Lesclide?

Les correspondants de l'*Intermédiaire* voudraient-ils nous dire si on connaît beaucoup de cas ou d'autres cas pareils à ceux signalés par M. Drumont pour Louis XIV et Victor Hugo?

CORBI.

—

Contrat de mariage. — Je viens de voir, dans une collection privée renfermant des pièces hors ligne, un contrat de mariage de deux familles princières, fait au milieu du XVIIe siècle.

Ce contrat, outre que sa rédaction offre des détails curieux et piquants sur l'étiquette de la cour, est revêtu des signatures de tout ce qu'elle renfermait de grand et d'illustre à cette époque.

Ce sont d'abord celles du jeune roi, de la reine mère, de Philippe et Gaston d'Orléans, frère et oncle du roi, des princes et princesses de la famille royale, les duchesses d'Orléans, de Montpensier, de Longueville, de Chevreuse, les Bourbon, parmi lesquels le grand Condé, le cardinal Mazarin, Turenne, puis tous les grands noms de France, les familles de Lorraine, de Montmorency, de Joyeuse, de Rohan, de Savoye, de Vendôme, de Metz, de la Guiche, de Balzac, de Schomberg, de Bassompierre, de Bourdeille, du Maine, etc., etc.

Pourrait-on savoir s'il existe d'autres pièces de ce genre dans des collections particulières? C. O.

—

Ouvrage attribué à Bernard Palissy. — Dans l'édition des œuvres complètes de Bernard Palissy qu'il a publiée en 1844 et qui est devenue assez rare, M. Paul Antoine Grathecap, dit Cap, a fait figurer, en appendice, un opuscule, inséré par Gobet et Faujas de Saint-Fond dans leur édition de 1777, et intitulé : *Déclaration des abus et ignorances des médecins... par Pierre Braillier, marchand apothicaire de Lyon, en reponce contre Lisset Benancio.* L'ouvrage auquel répondait Braillier était intitulé : *Déclaration des abus et tromperies que font les apothicaires.* Lisset-Benancio était l'anagramme de Sébastien Colin, médecin à Fontenay-le-Comte, en Poitou. M. Cap refuse à Bernard Palissy l'ouvrage qui lui est attribué par Gobet et Faujas de Saint-Fond. Il dit qu'il le reproduit cependant, « afin que son édition ne paraisse pas moins complète que les précédentes ».

En 1880, a paru, chez Charavay frères, à Paris, une édition nouvelle des *Œuvres de Bernard Palissy*, précédée d'une notice historique et bibliographique de M. Anatole France. D'accord avec M. Cap, M. France ne croit pas que l'opuscule de Braillier soit de Palissy, et il n'a pas été reproduit. Les motifs sur lesquels on s'appuie pour refuser l'ouvrage à l'illustre potier me semblent concluants. Aussi ai-je été surpris de voir le savant Barbier, dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (tome Ier, p. 255, n° 3306), après avoir mentionné le pamphlet de S. Colin, ajouter : « Pierre Palissy répondit à cet ouvrage sous le nom supposé de P. Braillier. »

Barbier croyait-il réellement que la réponse de Braillier fût de Palissy? Et le prénom de *Pierre* qu'il donne à l'auteur est-il une erreur? Il n'est guère admissible que Barbier ne connût point le véritable prénom de Palissy? Je supposerais plutôt une faute d'impression; mais cette faute qui est au premier volume, en date de 1822, n'aurait pas été corrigée dans le IVe volume, daté de 1827, à l'article Braillier du tableau des pseudonymes. Ou bien y aurait-il un *Pierre* Palissy? Les deux fils de Bernard s'appelaient Mathurin et Nicolas, et, jusqu'à présent, je n'ai vu aucun Palissy portant le nom de Pierre. Enfin, mon édition de Barbier est celle de 1822-1827. L'erreur ou la faute d'impression a-t-elle été corrigée dans celle qu'a publiée M. O. Barbier? Je serais heureux de voir ces questions élucidées par l'*Intermédiaire*. E. G.-P.

—

Dax (A.-J.-A.-L., vicomte de), — voyageur et littérateur, né à Montpellier, en 1816. Voyagea en Égypte, à *Tunis*, en Algérie, au Maroc, etc., et a publié le résumé de ses observations dans divers journaux français. — Vapereau; et J. Gay, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Afrique, etc.* Prière d'y ajouter les références exactes des journaux en question, surtout des articles sur *Tunis*.

H. S. A.

—

Siège de Montauban. — L'ouvrage assez curieux intitulé : « Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont

Digitized by Google

passées au siège de Montauban, 1623, in-8° », est attribué par les auteurs du « Dictionnaire des ouvrages anonymes » soit à Joly, ministre de Montauban, soit à Bonencontre, d'après les annotations manuscrites différentes des deux exemplaires de l'ancienne bibliothèque de Paris et de la Bibliothèque nationale (II, 822, édit. Féchoz). Mon exemplaire (s. l. 1623, 234 p.) tranche, il me semble, la difficulté. Il porte, après le titre, *par H. Ioly*. Jouxte la copie apportée de France. Seulement ces deux lignes sont oblitérées à l'aide d'une vignette poussée à la main, ce qui n'empêche pas cependant qu'elles ne soient lisibles par transparence. Mon édition est-elle connue? E. B.

—

Vie de Molière. — En 1873, la Société des bibliophiles languedociens annonçait, comme devant faire partie de la collection, l'ouvrage suivant :

« *Additions à la Vie de Molière*, d'après des documents inédits. par Léon Galibert (Emmanuel Raymond), sur les découvertes qu'il a faites depuis la publication de son livre des *Pérégrinations de Molière en Languedoc*, 1858, et suivies du plus long et du plus ancien de tous ses autographes connus, etc. »

Cette publication a-t-elle eu lieu ? J. S.

Réponses.

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? (XIII, 97, 150, 200, 242, 270, 303, 399; XIV, 178, 234, 618; XVI, 204, 460, 522, 620.) —

La vie est une *promenade*.

On ne doit jamais écrire que ce qu'on aime. L'oubli et le silence sont la punition qu'on inflige à ce qu'on a trouvé laid et commun dans la promenade de la vie.

(Ern. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*)

Qu'est-ce que notre vie? Une *cendre* animée;
Elle s'évanouit après un faible effort.
Notre corps se dissout, l'esprit prend son essor
Et laisse ce fumier dont notre âme est charmée.

(Constantin de Renneville.)

La vie est un *rondeau:* elle finit à peu près comme elle a commencé; les deux enfances en sont la preuve.

(Prince de Ligne.)

La vie peut se comparer à ces *ruisseaux* qui près de leur source coulent limpides. Le ciel, la verdure s'y réfléchissent. Plus loin ils reçoivent des eaux moins pures, ils se chargent et s attristent en avançant; on ne s'arrête plus à les regarder passer.

(Michelet, *Ma jeunesse.*)

On peut aussi comparer la vie à une *étoffe brodée* dont chacun ne verrait dans la première moitié de son existence que l'endroit, et dans la seconde que l'envers; ce dernier côté est moins beau, mais plus instructif, car il permet de reconnaître l'enchaînement des fils.

(Schopenhauer, *Aphorismes.*)

Malgré leur variété, les événements, les aventures, les accidents heureux ou malheureux de la vie rappellent les *articles de confiseur;* les figures sont nombreuses et variées, il y en a de contournées et de bigarrées; mais le tout est pétri de la même pâte, etc.

(*Ibid.*)

Les événements de notre vie ressemblent encore aux images du *kaléidoscope :* à chaque tour nous en voyons d'autres, tandis qu'en réalité c'est toujours la même chose que nous avons devant les yeux... Les choses se passent dans la vie comme au *jeu d'échecs:* nous combinons un plan; mais celui-ci reste subordonné à ce qu'il plaira de faire, dans la partie d'échecs à l'adversaire, dans la vie au sort.

(*Ibid.*)

PAUL MASSON.

—

Les soprani de la chapelle Sixtine (XIII, 734; XIV, 30; XVI, 327, 363, 461, 525). — Voici quelques détails d'une apparence très exacte comme contribution aux réponses précédemment fournies.

Je les puise dans le récent volume de Henry des Houx : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome* : « Pour suppléer à « l'insuffisance des causes accidentelles qui « font les vrais *soprani*, on essaie de former des *soprani* artificiels, des voix de « fausset. Il y en a quelques-uns dans la « maîtrise de Saint-Pierre, et on éprouve « plus de surprise que de plaisir à entendre sortir du visage barbu de ces bons « pères de famille des sons de tête et de « nez qui n'appartiennent à aucun sexe. « Ces faux *soprani* manquent toujours de « force et de pureté dans l'émission vocale; leur chant nasillard est plus efféminé que celui des vrais *soprani*. L'innovation n'est pas heureuse; cependant « il est un de ces contrefacteurs à Saint-« Pierre qui supplée au vice de la voix de « fausset par un style très correct. »

PAUL MASSON.

—

L'âme de la femme au concile de Trente (XVI, 233, 283, 312. Voir aussi III, 229, 315; VIII, 742; IX, 54 et 147). — « Grégoire de Tours rapporte qu'en 525, au

Digitized by Google

« concile de Mâcon, un évêque se prit à « dire que les filles d'Eve ne pouvaient « être considérées comme faisant partie « de l'espèce humaine, que toutefois il « finit par se rendre aux raisons des au- « tres évêques. »

Ainsi s'exprime G. Valbert dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1886. Pourrait-on citer le passage du pieux historien ? PAUL MASSON.

—

A quoi servent les timbres-poste oblitérés? (XVIII, 293, 369. 400, 432.) — Si complète que soit la réponse donnée en dernier lieu par Un Liseur, reproduisant un article de M. J. Delmare dans le *Voltaire* du 14 juillet 1885, il y a peut-être quelque intérêt à la confirmer par l'extrait suivant d'un rapport sur une œuvre missionnaire qui s'occupe des *esclaves fugitifs de Saint-Louis* (Sénégal). C'est presque les «petits Chinois.» Ces malheureux, échappés à mille périls, arrivent à Saint-Louis se mettre sous la protection du pavillon français, dans un dénuement absolu : l'œuvre a pour but de les aider à trouver leur subsistance et de les instruire dans la religion chrétienne. Elle est dirigée par des personnes fort honorables.

En 1884, l'œuvre a reçu, d'environ cinquante donateurs-collecteurs, 531,000 timbres-poste oblitérés. Pour prévenir des interprétations fâcheuses, le rapport donne des renseignements complets sur l'emploi de ces vieux timbres-poste.

Ils sont adressés en masse à un des plus grands marchands de timbres du monde, M. G. Zechmeyer, à Nuremberg. Il en reçoit et en vend des millions chaque année. Les timbres rares sont cédés aux marchands d'albums ou directement aux collectionneurs ; quant aux timbres ordinaires, il les vend pour tapisser des appartements, ou pour recouvrir des coffrets, des plateaux, des vases, des abat-jour. Ces objets sont ensuite vernis et jouissent d'une certaine faveur en Allemagne.

M. Zechmeyer a décoré sept chambres avec ces petits fragments de papier, et il paraît que le goût qu'il a déployé dans ce genre de décor profite à l'écoulement de sa marchandise.

L'honorabilité de ce commerçant est bien établie. Il emploie cinq ou six femmes pour trier sa marchandise et paie ses fournisseurs après examen des envois. *N'ayant que faire des timbres neufs, qui n'ont pas de valeur pour les collectionneurs*, il retourne ceux qu'il découvre dans les paquets. C'est ainsi que le comité de l'Œuvre des esclaves fugitifs possède 2 ou 3,000 timbres neufs, de tous pays, et quelques milliers de timbres rares oblitérés, que le secrétaire, M. Th. Escande (3, rue Guadet, à Bordeaux), vendrait volontiers à des amateurs connus, au profit de l'œuvre. Les vieux timbres, pour être un objet commercial, doivent être décollés, c'est-à-dire séparés du papier de l'enveloppe sur lequel ils ont été appliqués, ce qui s'obtient facilement en les faisant tremper dans l'eau : mais 500,000 timbres n'ont été payés par le marchand de Nuremberg que 189 fr. 40. Il est vrai qu'un cinquième de l'envoi était avarié, mais c'est à peu près le prix de 400 francs pour un million de timbres oblitérés, énoncé dans l'article du *Voltaire* rappelé au début de ces lignes. Il faut tirer de ce qui précède deux conclusions, l'une qu'il n'y a aucune fraude en jeu dans la recherche et la vente des vieux timbres-poste, et l'autre que la charité est aussi ingénieuse à se procurer des ressources que la manie des collectionneurs est féconde en étranges applications. Cz.

—

Divonne (XVIII, 355, 412). — Il faut distinguer entre le droit, la prétention et l'erreur inconsciente.

Très souvent des armoiries, d'ailleurs exactes, figurent sur des monuments plus ou moins anciens avec des couronnes et autres accessoires de pure fantaisie, par le fait de l'ignorance des peintres, sculpteurs ou graveurs auxquels la reproduction en a été confiée.

Voilà pour l'erreur.

Quant à la prétention, en la restreignant au port de la couronne seulement, elle a eu pour base la vanité et l'orgueil, cela va de soi, mais aussi certains usages.

Ainsi la couronne de marquis timbrant les armoiries d'un gentilhomme non titré indiquait, au XVIIe siècle et depuis, qu'il appartenait à une famille d'ancienne chevalerie : la couronne de comte étant tombée dans l'usage commun.

Mais l'usurpation volontaire de la couronne ducale me paraît improbable. Il y a trop peu de familles en France pourvues de ce titre pour que le port d'une telle couronne par des comtes ou des marquis ne fût pas arrêté par la crainte du ridicule. Cz.

—

Digitized by Google

L'ancienne langue du Nord en Normandie (XVIII, 611, 700; XIX, 237, 308, 395, 488). — Je comprends aisément le regret qu'éprouve M. Choiseul de n'avoir encore rencontré dans aucun dictionnaire du patois normand le mot *affre* ou *affreux* avec la signification de *fort*, *beau*, *vigoureux*.

Qu'il veuille bien attendre la publication du *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure, par MM. Robin, le Prévost, A. Passy et de Blosseville*, compilation très sérieuse et très complète, qui sera faite sous les auspices du conseil général par la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, et je serais fort surpris qu'il n'y trouvât pas le mot *affreux* pris dans l'acception controversée.

Tous les matériaux relatifs à cette publication locale sont, si je ne me trompe, entre les mains de M. l'archiviste du département de l'Eure, et j'ai eu l'occasion d'en compulser quelques-uns.

Je maintiens donc, sous l'autorité de M. Fotheringham, mon *affreux*, et très modestement, comme un profane que je suis, je n'hésite pas à accepter l'explication qu'il me donne d'une expression que j'ai mainte fois entendu employer.

(Eure.) A. DE B.

—

Régence de Tunis (XIX, 12, 58, 120, 137, 273, 491). — Duc de Montpensier (Voyage de S. A. R. Mgr le) à *Tunis*, en Egypte, en Turquie et en Grèce, par de Latour. Paris, 1847, in-8.

Comte d'Hérisson : Relation d'une mission archéologique en *Tunisie*. Paris, 1881, in-4. E. GX.

—

Taboëtius (XIX, 34, 147, 176, 364). — J'ai pu consulter le *Mercure de France* de 1784 et me reporter à l'article signalé par M. L. D.

La chose m'était parfaitement inconnue et l'abbé Tabouet, avocat, qui rentre dans mon cadre, ne m'est pas davantage familier.

Qui était-il ?

Plus d'un lecteur aura dû se le demander :

L'abbé Tabouet, *avocat*......

Je souhaite qu'il s'en trouve quelqu'un pour nous renseigner sur sa personnalité, ses faits et gestes; a-t-il publié quelque ouvrage sur la météorologie et la géologie qui lui semblaient familières, ou sur tout autre sujet ? TABOUET.

—

Château de Vizille (XIX, 36, 149, 177, 491). — En 1604, le château de Vizille appartenait à François de Bonne, duc de Lesdiguières. Notre collaborateur trouvera une curieuse description du château dans les *Plaidoyers* de Claude Expilly (Paris, 1612, 2e édition). P. Paris, dans le Commentaire de l'historiette de Tallemant des Réaux sur le *Connestable de Lesdiguières* (t. I, p. 139), a donné un extrait de cette description qui fait revivre devant nous « cette galerie où sont dépeintes quelques-unes de ses victoires signalées, ce grand Hercule de bronze, ces dragons et serpents, gardiens du logis et de la fontaine », etc. UN VIEUX CHERCHEUR.

— On lit dans l'ouvrage intitulé : *les Châteaux historiques de la France* (Oudin, 1879) :

« Quand, la paix faite, il eut reçu le gouvernement du Dauphiné, François de Bonne de Lesdiguières obtint Vizille d'abord comme engagiste, par acte authentique de juin 1593; il rendit la terre patrimoniale en 1611, en l'échangeant contre celle d'Eclose et de la Tour du Pin...

« Le château actuel a été bâti par Lesdiguières, de 1611 à 1620. »

MAURICE D'A.

— On trouvera des détails sur le château de Vizille, son propriétaire, les artistes qui y ont travaillé, les curiosités qu'il contenait, etc., dans le *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, par Edmond Bonnaffé, Paris, Quantin, 1884, au mot *Lesdiguières*. VALENTIN.

—

Les surnoms de peuples (XIX, 99, 186, 208, 238, 309). — Passons en Bourgogne :

Charollois. *Les Cabris*, du mets favori le chevreau.

Digoinais. *Les Pendus* (de quelque brebis galeuse, qui aura, à une époque plus ou moins reculée, été frappée haut et court et à laquelle cette petite ville de Digoin avait sans doute donné le jour).

Paroidiens. *Les Cacous*, d'une délicieuse et populaire petite brioche sans laquelle il n'était oncques bon régal il y a quelque soixante ans, et qui m'a laissé un fier souvenir de cette charmante petite ville, Paray-le-Monial, patrie de la toquée Alacoque. SABRETACHE.

Digitized by Google

Versinaux (XIX, 130). — Ne serait-ce pas le même mot que *versennes*, employé en Poitou dans les sens suivants ?

« *Versenne*, s. f., espace parcouru par « le laboureur sans revenir sur ses pas, — « champ — terre préparée pour être en- « semencée.

« L'on trouve *versana* dans la basse latinité. »

(Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin*, 1864.) E. Gx.

—

Sur le trait d'union (XIX, 161, 220). — « Geoffroy Tory réclama, en 1526, l'em- « ploi de l'apostrophe et adapta le premier « une cédille au c. Etienne Dolet ensei- « gna l'usage du tréma (1540). Nicot « ajouta le trait d'union (1575). Que de « malentendus ont été prévenus, que de « difficultés supprimées par tous ces pe- « tits signes... » (*Histoire nouvelle des arts et des sciences*, 1878, n° 336.)

Pour l'histoire du trait d'union, il conviendrait de consulter surtout les différentes éditions du Dictionnaire de l'Académie française. ALPHONSE R.

—

Cartes à jouer (XIX, 260, 340). — Je complète la nomenclature insérée (XIX, 340) par la description d'un jeu rarissime : c'est un jeu de tarots républicains. Des cartes républicaines, on en trouve, mais des tarots républicains, personne que je sache n'en a encore signalé un jeu complet.

Le vieux jeu de tarots se compose, pour chacune des quatre couleurs, de dix cartes numérales, d'un roi, d'une dame, d'un valet et d'un cavalier, soit 14 cartes, donc 56 cartes, plus 21 figures qui forment le triomphe, et le fou ou le mat qui sert d'excuse, en tout 78 cartes.

Je viens de ramasser en Allemagne un *jeu de taros fins* publié par *L. Carey, à Strasbourg*. C'est un jeu ancien, gravé sur bois et approprié à la mode républicaine en 1793.

On a remplacé les désignations de Rois de Coupes, de l'Epée, de Deniers et de Baatous (*sic*), par la nouvelle appellation de Génies ; les Reines sont devenues des Libertés, les Valets des Egalités, mais les Cavaliers sont restés Cavaliers.

La deuxième figure du triomphe, la Papesse, a fait place à une Junon, nouvellement gravée pour l'occasion. Pour la carte n° 3, l'Impératrice, on s'est contenté de gratter l'inscription et de dénommer cette figure la Grand'Mère ; le n° 4, l'Empereur est devenu le Grand-Père; il est vrai qu'on lui a remplacé la couronne par le bonnet républicain ; le n° 5 qui représente habituellement le Pape, a fait place à Jupiter ; le n° 9, l'Hermite, a conservé son froc et sa lanterne, mais il s'appelle maintenant le Peauvre (*sic*); le n° 20, le Jugement, a aussi été débaptisé, on le dénomme la Trompète (*sic*).

Ces bois ont dû être gravés au commencement du règne de Louis XV; ils ont conservé le type des vieux jeux qui se distinguent par la naïveté des poses et par l'œil indien. Deux cartes du jeu portent les lettres *F. I.*, probablement les initiales du graveur.

Je crois ce jeu plus rare qu'une montre de dix heures. BARON DE VINCK.

—

Mosaïque de Trautz-Bauzonnet (XIX, 265, 345, 402). — Dans la riche mais peu nombreuse bibliothèque Double dispersée en mai 1881 se trouvait sous le n° 27 :

Le Tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre, faict premierement en disticques latins... Paris, à l'imprimerie de Michel Fezandat, 1551, — Petit in-8, portrait de Marguerite sur bois mar. citr., milieu en mosaïque de mar. bleu, dos orné, tr. dorées —(Trautz-Bauzonnet).

VE—US.

—

Les la Jaille (XIX, 291, 392). — Voici ma réponse à la demande de notre confrère C.— *Bertrand de la Jaille*, fils de Lorette d'Anjou, eut de Guillemette Odard un certain nombre d'enfants, parmi lesquels *Pierre de la Jaille*, qui lui succéda en 1459, comme seigneur de la Jaille et de la Roche-Talbot, et épousa Isabeau de Beauvau. Ce Pierre de la Jaille n'eut pas d'enfants, de sorte qu'après sa mort, arrivée en 1482, la Roche-Talbot passa à son frère *Hardouin de la Jaille*, puis vers 1493 à son frère *Bertrand*, père de *René de la Jaille*, premier du nom, grand-père de *René de la Jaille*, deuxième du nom. C'est ce Pierre de la Jaille qui fut sénéchal de Provence dans les dernières années de sa vie.

Quant à l'autre *Pierre de la Jaille*, père de *Catherine de la Jaille*, dame de la Motte, mariée à *Jean de Crevant*, deuxième du nom, seigneur de Bauché, il appartenait bien aussi à la branche cadette des la

Digitized by Google

Jaille, celle de Château-du-Loir, mais pas au même rameau que les seigneurs de la Roche-Talbot, aînés de cette branche cadette. Voici ce que nous connaissons sur la filiation de ce rameau. *Jean de la Jaille*, qui vivait au milieu du XIVe siècle, eut plusieurs fils, entre autres : 1° Tristan, qui épousa en 1371 *Aliénor de Maillé* et continua la ligne directe de la branche cadette éteinte vers 1570 dans la personne de *Françoise de la Jaille*, qui avait porté la Jaille et la Roche-Talbot dans la maison d'Apchon ; 2° *Pierre de la Jaille*, seigneur de la Motte et de Draché, l'auteur des divers rameaux du Loudunois, qui donna à sa principale terre de Sammarcole, près Loudun, le nom de la Jaille (d'où la confusion faite par G. Ménage).

Il fut marié deux fois. Il eut pour enfants : *Charles de la Jaille*, seigneur de la Jaille en Loudunois, qui vivait de 1432 à 1456. Celui-ci eut pour fils *Jean de la Jaille*, d'où *Pierre de la Jaille*, qui en 1482 rendit aveu au roi Louis XI pour son lieu et maison seigneuriale de la Jaille. Il vivait encore le 11 mars 1514. Il eut pour enfants *Gilles de la Jaille*, seigneur de la Tour-Saint-Geslin, qui rendait aveu en 1524 pour la terre et seigneurie de la Jaille. *Catherine de la Jaille*, dame de la Motte, mariée à Jean II de Crevant, seigneur de Bauché, morte en 1528, était la sœur de Gilles de la Jaille. Le sous-rameau des seigneurs de la Jaille en Loudunois paraît s'être éteint dans le cours du seizième siècle.

La terre de la Jaille, près Loudun, était passée en 1614 à François Coustavan, puis plus tard à François de la Barre, etc... (Archives de la Vienne, fonds des Cordeliers. — Généalogie inédite des la Jaille, cabinet des titres, Bibliothèque nationale. — Archives du château de la Roche-Talbot. — Titres et documents inédits collationnés et conservés par M. le comte de Beauchêne, au château de Torcé, par Ambrières, Mayenne.) — Je pense que notre confrère C. sera satisfait de cette réponse que je me suis efforcé de rendre aussi complète que possible.

André Joubert.

—

Réveil d'une plante (XIX, 295, 382, 429, 494). — Je regrette que sur une plante le confrère O. L. vienne greffer deux autres questions de nature diverse ; mais il faut bien les prendre où je les trouve. — Comment! notre châtaigne bretonne, dont on serait tenté de dire que Virgile l'avait en vue dans son vers

Castaneæ molles et pressi copia lactis,

est condamnée à mort! Oh! non. Dans quelques semaines, tous ses gourmets à la manière de Virgile vont protester avec des sensations de délices. Du reste, n'avez-vous pas réfléchi qu'elle tient au sol et ne peut disparaître qu'avec lui, dussent se liguer contre elle, après les Anglais et les Américains, les autres peuples de l'univers? Mais encore ce serait un gage de vie plutôt qu'un signal de mort, car je ne sache pas que le commerce d'une denrée ait pour résultat de la faire disparaître. Ne serait-ce pas, au contraire, une occasion de la multiplier? — Et puis, où donc avez-vous trouvé, avec M. Deloche, des *Lemovices* en Bretagne? Le Roseau.

—

Les dessins de Victor Hugo (XIX, 296, 406, 495). — Il a été publié de 1870 à 1880, à Paris, un album gravé des dessins de V. Hugo. Le premier venu des éditeurs d'estampes à Paris pourra préciser le *desideratum* formulé. Cz.

—

Les rois aliénés (XIX, 322, 411, 431, 439). — Charles VI fut frappé de folie en 1392. Une erreur de trente ans, c'est peu pour le dictionnaire de Larousse ; d'habitude il est moins modéré.

Odet de Champdivers.

—

Le vandalisme papal (XVIII, 354). — M. Eugène Muntz publie dans la *Revue archéologique* une série d'articles intéressants sur les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance, et voici ce qu'il dit à propos du vandalisme papal :

La nouvelle Rome, il faut bien le reconnaître, ne pouvait s'élever qu'au détriment de l'ancienne ; comment exiger que les Romains allassent chercher des matériaux dans les carrières de Tivoli ou de Carrare, qu'ils les transportassent à Rome au prix des plus grands sacrifices, alors que chaque coin de la capitale fournissait en abondance les plus beaux blocs de marbre ou de travertin, taillés, équarris, prêts à être mis en œuvre ! Il arriva ainsi que ceux-là même qui plaidaient avec la plus grande chaleur la cause des antiquités, se contredirent à chaque instant dans la pratique.

Le pape Pie II, qui s'était élevé avec tant d'éloquence contre le vandalisme des Romains, qui avait défendu, sous les peines les plus sévères et par une bulle spéciale, la démolition

Digitized by Google

des édifices antiques encore debout, fut tout le premier à exploiter ces ruines inépuisables.

Son successeur, Paul II, veilla, il est vrai, à la conservation de certains monuments, notamment des arcs de triomphe, mais n'en puisa que plus librement dans le Colisée, qu'il mit en coupe réglée.

Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, détruisirent en quelque sorte pour le plaisir de détruire; sous le dernier de ces papes, la chambre apostolique mit en adjudication le Forum, le Colisée et d'autres monuments; elle autorisa en 1499 des marbriers de Rome à y établir de véritables carrières; la redevance était fixée au tiers du produit de l'exploitation.

Jules II lui-même semble avoir suivi, sur ce point, les errements de ses prédécesseurs; lui, qui renversa sans scrupules, la moitié de l'ancienne basilique de Saint-Pierre et fit détruire tant de souvenirs sacrés, ne montra pas plus de ménagements vis-à-vis des souvenirs du paganisme.

Son contemporain Albertini, qui écrivait, en 1509, rapporte qu'il a vu détruire les arcs de triomphe de Théodose et de Gratien, de Valentinien, de Paul-Emile, de Fabien et d'autres dont les matériaux furent employés à des constructions nouvelles ou « à faire de la chaux ».

Sous Paul III encore, ainsi que nous l'apprend l'auteur d'un traité d'architecture conservé en manuscrit à Florence (le Bolonais Francesco de Marchi), on continuait à « convertir en chaux » les marbres sculptés, tout comme on le fait aujourd'hui en Algérie et en Tunisie.

Enfin, sous le règne de Martin V, un bref consacra officiellement le système de démolitions qui a entraîné la ruine de tant de basiliques ou de temples antiques; il est vrai que le pape défendait de toucher aux parties encore debout, mais cette prohibition, tout permet de l'affirmer, a été constamment éludée.

CHOISEUL.

—

Fauche de Domprey (XIX, 355). — Etienne Fauche, seigneur de Domprey, conseiller au parlement de Dôle, créé chevalier en 1604, épousa Marguerite, fille de Jean Richardot, président du conseil privé des Flandres. Il fut nommé capitaine et châtelain du château de Joux. Il fut tué à la bataille de Prague en 1620.

Il eut quatre enfants : Jean Fauche, seigneur de Vaysais; Isabelle Fauche, carmélite à Anvers, sous le nom de Thérèse de Jésus; Marguerite Fauche, dite la belle comtesse, qui épousa Charles de Vienne, comte de Commarin; et Jean-Jacques Fauche de Domprey, bénédictin, prieur et seigneur de Morteau, et enfin archevêque de Besançon en 1659.

Jean Fauche de Domprey, l'aîné des quatre enfants ci-dessus, eut bien une fille nommée Jeanne, mais que la généalogie porte comme ayant épousé M. de Franchet, écuyer. G.

—

Têtes de pipes par Mistrailles (XIX, 358). — Les auteurs sont MM. Léo Trezenick et Rall, de la rédaction du journal *Lutèce*. I.

—

Sarisse macédonienne et Sparte (XIX, 367, 464, 496). — Je crains que les lecteurs de l'*Intermédiaire* ne soient déjà fatigués de cette question. Je ne veux donc pas la rouvrir, mais seulement présenter quelques observations sur la note de M. E. B., pour défendre la réputation attaquée des armes de longueur.

Sans discuter le texte d'Elien, bien que cet auteur mérite peu de confiance, rappelons en faveur de la pique ces deux faits généralement admis : 1° que les succès des Romains en Grèce, — et peut-être ailleurs, — ont été dus à leur tactique plus qu'à leur armement; 2° qu'au moyen âge, l'infanterie, longtemps méprisée, a dû *à la pique*, — et non à l'arquebuse, soit dit en passant, — de reprendre sur les champs de bataille le rôle prépondérant qui lui appartient.

L'arme de longueur a donc joué dans l'histoire militaire de l'infanterie un rôle important, et beaucoup plus important que celui de l'épée. N'oublions pas d'ailleurs que les Romains se servaient eux-mêmes de la pique.

On conçoit que ce sujet m'entraînerait trop loin, et que je me contente de l'indiquer pour passer à la *lance de cavalerie*.

Cette arme est supprimée en France, il est vrai; mais elle avait beaucoup de partisans. Il fallait au lancier plus d'adresse que de force, et le véritable emploi de son arme résidait plutôt dans le *moulinet* que dans le coup de pointe. On peut voir dans les *Avant-postes* du colonel de Brack avec quelle facilité le lancier attaqué de flanc peut démonter son adversaire.

Le service de cinq ans, et bientôt de trois, ne permet pas de former de bons lanciers, — ni de bons soldats, à mon humble avis; — c'est la meilleure raison à invoquer en faveur de la suppression des lanciers et c'est la seule que je comprenne. La lance n'en est pas moins la « reine des armes ».

Enfin je dois dire, pour l'enterrement définitif de la question de *Sparte*, que M. Joc'h d'Indret m'a non seulement vaincu, mais convaincu. J'avais pris les *prétentions* maintes fois exprimées, et parfois acceptées, des Spartiates pour l'exercice d'un *droit*. M. Joc'h d'Indret

Digitized by Google

m'a absolument prouvé qu'il ne s'agissait que d'une prétention. C.

—

Lycée des arts (XIX, 388, 472). — L'astronome danois Bugge, dans le récit d'un voyage fait en France, en 1799, comme membre de la commission internationale des poids et mesures, donne d'assez grands détails sur le lycée des arts et ses congénères.

Je suis tout prêt à communiquer ces documents en traduction à notre collaborateur, s'il le désire. Y².

—

Un passage de roman (XIX, 391, 474). — Voyez aussi les célèbres vers de *Gœthe*, écrits après la mort de Schiller (Epilog zu Schiller's *Glocke*, quatrième strophe) :

Denn er *war unser!* Mag das stolze Wort
Den lauten Schmerz gewaltig übertœnen!

H. H.

—

Le capitaine Cervolles (XIX, 420, 505). — On trouvera l'indication de plusieurs ouvrages à consulter dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, par M. Ulysse Chevalier. VAUDÉMONT.

—

Condition (XIX, 449). — Dans l'expression « homme de condition », on sous-entend « haute » et condition est pris dans le sens de « position sociale ». — Dans la seconde expression, condition signifie « situation conditionnelle », c'est-à-dire « position rétribuée ».

Aux temps de la féodalité, tout le monde était *de condition*, haute ou basse. L'homme de condition par excellence était naturellement celui qui se trouvait au sommet de l'échelle sociale, et l'expression s'est maintenue en conséquence.

Quant au fait d'être *en condition*, il n'est plus applicable, depuis la suppression de la féodalité, qu'à la domesticité proprement dite.

Dans les pays scandinaves, le mot de *condition* signifie encore position rétribuée, et *conditionner* veut dire, dans le même ordre d'idées, servir à gages, mais ne s'applique pas à la domesticité proprement dite; *conditionner* se dit surtout d'une institutrice, d'une gouvernante, d'un jardinier, d'un commis. Y¹.

—

Poste aux lettres (XIX, 449). — D'après de la Loupe, les postes tirent leur nom de ce que des chevaux sont placés en certains lieux pour leur service : « In certis « locis *positi* sunt equi »; tandis que Dutillet prétend que Louis XI voulut qu'on les appelât ainsi comme pour dire disposées à bien courir : « Stationarios cursores « idiomate Gallico *postas*, quasi bene dis- « positos ad cursum appellari voluit à « Græcis αγγαροι, cursores regii. » Leur usage remonte à une époque fort ancienne en Orient; d'après Hérodote, livre 8, chap. 98, les Perses en seraient les inventeurs, et Rollin raconte, d'après Xénophon, qu'afin que ses ordres pussent être portés avec plus de célérité, Cyrus établit d'espace en espace des postes où des courriers, qui marchaient jour et nuit, trouvaient des chevaux tout prêts, et, par ce moyen, faisaient une diligence incroyable. Elles furent aussi organisées dans l'empire romain et subsistèrent même après sa ruine, ainsi que le prouve un passage de Grégoire de Tours, qui dit (livre 9) que Childebert II, voulant faire périr Rauching, donna des ordres et envoya des affidés munis de lettres et autorisés à se servir des *chevaux publics* pour mettre la main sur tout ce qui lui appartenait. Abandonnées comme les voies romaines, on prétend, mais sans preuves certaines, qu'elles furent réorganisées par Charlemagne; on s'appuie sur ce passage du jurisconsulte Julianus Taboetius : « Carolus Magnus « populorum expensis, tres viatorias sta- « tiones in Gallia constituit, anno Christi « octingentesimo septimo, primam propter « Italiam a se devictam, alteram propter « Germaniam sub jugum missam, tertiam « propter Hispanias. » En tout cas, par suite du partage de ses Etats, ces stations n'auraient pas subsisté longtemps.

Des messageries furent établies primitivement par l'Université de Paris, qui, il est vrai, regarde Charlemagne comme son patron, mais dont la fondation ne remonte réellement qu'à Philippe-Auguste; elles servaient à transporter les jeunes gens qui venaient y faire leurs études et à faciliter leurs relations avec leurs familles. Les *messagers*, placés sous la protection de l'Université, inspiraient et méritaient une grande confiance; ils étaient chargés du transport de l'argent, des lettres et des effets de toute nature, et, par suite, ils transportèrent les lettres et effets du public. Duboulay, dans son *Histoire de l'Université*, cite des ordonnances de Philippe le Bel du 27 février 1297 et de Louis X du 2 juillet 1315, qui confirment

Digitized by Google

les privilèges accordés à l'Université de Paris et ordonnent que ses messagers seront protégés par les autorités. Quoique aboli par une loi du 20 août 1790, je ferai remarquer que ce monopole paraît avoir continué, du moins en partie et en ce qui concerne l'argent et les effets, car de mon temps, vers 1830, il existait encore à Tours un vieux messager spécial, qui, sans être en quoi que ce soit rattaché à l'Université, faisait deux fois par mois le voyage de Paris et entretenait les relations des étudiants tourangeaux avec leurs familles en transportant leurs linges et effets, ainsi que l'argent qui leur était envoyé mensuellement.

Il est probable que le poète Eustache Deschamps était un des messagers de l'Université, car le service des postes ne fut organisé que par une ordonnance de Louis XI du 19 juin 1464. Ce roi établit sur tous les grands chemins du royaume, de quatre lieues en quatre lieues, des dépôts de chevaux de légère taille, pourvus de harnais et propres à fournir les courses nécessaires. Ces postes étaient réservées exclusivement au service public; mais au XVIe siècle, elles furent au service des particuliers. C'est ce que constate Brantôme, dans sa *Vie du maréchal de Strozzi* (tome II, page 260 de l'édition donnée par Mérimée et Lacour), en racontant les farces de Brusquet, qui, quoique fou du roi, avait la charge de maître des postes de Paris: « Il n'y avoit point pour lors « nulles coches de voitures, ni chevaux de « relais, comme pour le jour d'huy, qui « emporte beaucoup la pratique des mais- « tres de postes de Paris. Aussy, pour un « coup, lui ay-je compté cent chevaux de « poste, et ce d'ordinaire. Et pour ce, en « ses titres et quallitez, il s'intitulloit ca- « pitaine de cent chevau-legers. Je vous « asseure qu'ils estoient bien legers en « toutes façons, tant de la graisse, dont « ilz n'estoient guières chargez, que de « legerетté à bien courir et mouscher. « Ausquels chevaux et postillons il impo- « soit très plaisamment les noms des bé- « néfices, offices, dignitez, charges, estats, « que l'on court ordinairement en toutes « diligences de postes. Et il ne faut point « doubter qu'ordinairement on n'aye veu « tous les jours ces chevaux faire leur « course; encore n'y pouvoient-ils chevir « et falloit qu'ilz en fissent deux courses... « Je vous laisse donc à penser le gain que « pouvoit faire Brusquet de sa poste, n'y « ayant alors de coches, de chevaux de « relai, ni louage que peu comme j'ay « dict) pour lors dans Paris, et prenant « pour chasque cheval vingt sols s'il estoit « françois, et vingt cinq s'il estoit espai- « gnol ou autre estranger. » J'ajouterai que Brantôme nous apprend que c'était l'usage des postillons de sonner de leur huchet ou cor lorsqu'ils arrivaient aux relais pour faire « accoustrer leurs chevaux ».

Le public se servit des messageries de l'Université pour le transport de sa correspondance jusqu'à Louis XIII, et ce ne fut que pendant la minorité de ce prince que l'on permit aux courriers du roi de se charger des lettres des particuliers. M. D'Almeras, alors contrôleur général des postes, organisa ce service, moyennant une rétribution laissée à l'arbitraire des directeurs des postes, puis les prix en furent fixés par une ordonnance de 1627. Il y avait donc une concurrence entre les postes royales et les messageries de l'Université; mais celles-ci furent supprimées, quant au transport des lettres, en 1672, moyennant une indemnité, et Louvois, qui était surintendant des postes, publia en 1673 un tarif qui régla la taxe des lettres d'après les distances parcourues. Ensuite les postes furent tantôt affermées, tantôt mises en régie et administrées pour le compte de l'Etat. La Révolution maintint le monopole de l'Etat pour la poste aux lettres, et l'on sait ce qu'est devenu cet établissement jusqu'à nos jours.

Sous Louis XIV, lors de sa rentrée à Paris après les troubles de la Fronde, Loret nous apprend qu'on établit à Paris, en 1653, une petite poste nécessitée par un redoublement d'activité dans les relations sociales; il dit, dans sa *Muze historique* (lettre du 16 août 1653):

On va bientôt mettre en pratique
Pour la commodité publique,
Un certain établissement
(Mais c'est pour Paris seulement)
De boëtes nombreuzes et drues
Aux petites et grandes rues,
Où par soy-même ou son laquais
On pourra porter des paquets,
Et dedans à toute heure mettre
Avis, billet, missive ou lettre,
Que des gens commis pour cela
Iront chercher et prendre là,
Pour, d'une diligence habile,
Les porter par toute la ville...
Outre plus, je dis et j'annonce
Qu'en cas qu'il faille avoir réponce,
On l'aura par mesme moyen;
Et si l'on veut sçavoir combien
Coûtera le port d'une lettre
(Choze qu'il ne faut pas obmettre),

Digitized by Google

Afin que nul n'y soit trompé,
Ce ne sera qu'un sou tapé.

Cet essai, malgré son utilité, ne prospéra pas et n'eut qu'une courte durée.

A. D.

—

Le drapeau pris par Jeanne Hachette (XIX, 450). — Tout récemment la question a été parfaitement exposée, et, à mon avis, très bien résolue par M. E. Charvet, dans un article intitulé *le Drapeau de Jeanne Hachette*, qu'ont publié les *Mémoires de la Société académique de l'Oise* (t. XII, 1885, p. 570). VAUDÉMONT.

—

Cécile Renault (XIX, 451). — Le 4 prairial an II, à neuf heures du soir, Chrétien, Nicolas et Garnier-Launay, les fidèles gardes du corps de Maximilien Robespierre, arrêtent une jeune fille à la tournure embarrassée et à la voix émue, qui veut entrer chez le conventionnel pour lui parler, dit-elle. Ils l'interrogent. Elle se trouble. Aussitôt ils en font un assassin, et la conduisent au comité de sûreté générale. Là on lui demande ce qu'elle voulait dire à Robespierre. — Voir, répond-elle, s'il me convenait. — Avez-vous dit aux citoyens qui vous ont arrêtée que vous verseriez tout votre sang pour avoir un roi? — Oui. — Pourquoi? — Parce que j'aime mieux un souverain que cinquante mille tyrans, et je ne suis allée chez Robespierre que pour en voir un. — Aviez-vous l'intention de l'assassiner? — Non. — Avez-vous des (connaissances) à qui vous ayez fait part de votre projet? — Non; je ne connais personne, mon père ne reçoit point d'amis chez lui, et moi je ne sors jamais seule. Puis à toutes les autres questions, elle déclare n'avoir rien à répondre.

On la fait transférer à la Conciergerie; et là, fouillée par une détenue, on trouve dans ses poches deux petits couteaux fermants, l'un en ivoire, l'autre en écaille, incapables l'un et l'autre de produire la moindre blessure.

Le lendemain, 5 prairial, le président du tribunal révolutionnaire, Dumas, accompagné de Fouquier-Tinville, se rend à la Conciergerie et l'interroge à nouveau. — Elle déclare se nommer Cécile Renault, âgée de vingt ans, fille d'un marchand papetier, et habiter chez son père, rue de la Lanterne, au coin de la rue des Marmousets, section de la Cité, avec son frère aîné et une vieille tante, ex-religieuse, et avoir deux autres frères aux armées. — Malgré l'insistance de Dumas, elle ne fait que répéter sa déposition de la veille. — Déception des magistrats révolutionnaires qui espéraient découvrir un vaste complot et déjà faisaient de Cécile Renault une nouvelle Charlotte Corday!

Cette malheureuse jeune fille, sans instruction même élémentaire (puisqu'à Dumas, qui lui présente son interrogatoire à signer, elle répond qu'elle ne sait pas écrire), n'avait assurément aucun complice et n'était animée d'aucune mauvaise intention en allant chez Robespierre. — Des témoins, qui l'ont vue quelques instants avant son arrestation, prétendent qu'elle avait les yeux hagards et la figure d'une folle.

Pourtant il ne faut pas trop s'étonner si le tribunal révolutionnaire voit partout des coupables, tout peut lui faire supposer qu'il est sur la trace d'une vaste conspiration. En effet, dans la nuit du 3 au 4 prairial, à une heure du matin, Collot d'Herbois, en rentrant chez lui, a été attaqué dans son escalier par un nommé Admiral, qui a tiré sur lui deux coups de pistolet.

A son tour, le vice-président Deliège, croyant devoir être plus heureux que ses collègues, veut interroger Cécile; mais il n'apprend qu'une chose nouvelle et qui n'a aucun rapport avec l'affaire. L'accusée lui avoue qu'elle a une dette de quarante livres chez une mercière du Marché-Neuf, car les quinze sols que son père lui donne chaque décade ne lui suffisent point pour acheter les colifichets de mousseline et de dentelle dont elle aime à se parer.

Le juge Dobsent et le président Dumas ne perdent point encore patience et, à trois fois différentes ils la font comparaître devant eux. Peines inutiles! Elle ne varie point dans ses dépositions.

Enfin, voyant qu'on ne pouvait rien savoir de plus, Fouquier-Tinville la fait passer devant le tribunal révolutionnaire en même temps qu'Admiral. — Cécile Renault seule a conçu le projet d'aller chez Robespierre, Admiral seul a commis le crime dont il a à rendre compte; pourtant 52 personnes viennent s'asseoir près d'eux sur les bancs des accusés. — Avec son esprit inventif, Fouquier a imaginé une vaste conjuration de l'étranger. — Que sont les accusés? Des agents de Pitt et de Cobourg. — Que veulent-ils? Allumer dans toute la France la guerre civile, dissoudre la Convention, rétablir la royauté ou tout autre pouvoir tyrannique.

Digitized by Google

Devant de telles accusations, le tribunal n'hésite pas à les condamner tous à mort, et ordonne qu'ils seront conduits à l'échafaud, couverts de la chemise rouge des assassins. Au nombre de ces malheureuses victimes se trouvent le père, le frère et la tante de Cécile Renault; le marquis de Pons; le comte de Rochefort; le duc de Laval-Montmorency; Sombreuil et son fils; la famille Ste-Amaranthe, la mère, le fils âgé de dix-sept ans et la fille mariée avec le fils de Sartine; et la veuve de d'Epresmenil.

Deux heures après le prononcé du jugement les lugubres charrettes se dirigent vers la place de la Révolution. — Pendant le trajet, Admiral, qui se trouve à côté de Cécile, lui cause et lui dit: « Mademoiselle, vous vouliez voir un tyran! que n'alliez-vous à la Convention, vous en auriez vu cinq cents. » Arrivés à leur terrible destination, ils montent à l'échafaud avec courage; nulle plainte ne s'élève, nul cri ne se fait entendre.

Chose remarquable dans cette sanglante période révolutionnaire, nobles et républicains montrent la même insouciance et le même sang-froid devant la guillotine. A quelques rares exceptions dont il vaut mieux taire les noms, tous sont héroïques devant la mort. EMILE RICHARD.

—

Le chien de Montargis (XIX, 452). — Voir l'*Histoire de Montdidier*, par M. Victor de Beauvillé, mort assez récemment; ce doit être dans le 3e tome in-4. La 2e édition a été, il me semble, publiée par Firmin Didot. H. B.

—

Un mot latin à traduire (XIX, 481). — Le mot latin cité ne peut se traduire que par escopette et *globo* par globe.

La poudre à canon, inventée par les Chinois, fut en usage dès la première moitié du XIIIe siècle, et Gengis-Khan avait dans son armée des ingénieurs chinois qui s'en servirent. Au commencement du XIVe siècle (1323) les Arabes employèrent la poudre à canon au siège de Beza. L'historien Conde dit que l'on se servit contre cette ville de machines et engins qui lançaient des globes de feu avec de grands tonnerres. D'après Libri, l'usage de la poudre à canon date authentiquement de 1326 en Italie; les chevaliers teutons ont donc pu en user en 1328 pour tuer Gédimin d'un coup d'escopette. A. D.

— Je ne puis traduire exactement *sclopeto*, étant présentement éloigné de mes chers livres. Mais si on se réfère à la première version de la chronique — *globo* —, il est évident qu'il s'agit là d'un boulet de pierre.

Bien avant l'invention de la poudre, des coulevrines et des bombardes, on employait dans les sièges, tant pour l'attaque que pour la défense, des appareils de balistique très puissants, dont il existe encore des spécimens dans certains musées: c'étaient comme d'immenses arbalètes montées sur roues, avec lesquelles on lançait sur l'ennemi des flèches ou de véritables boulets en pierre, bien plus gros, sinon aussi meurtriers que nos projectiles actuels. EPHÉMÈRE.

Trouvailles et Curiosités.

Prêt d'un manuscrit refusé à Bossuet en 1689. — En faisant une recherche aux Archives nationales, dans les Délibérations du Chapitre de Notre-Dame de Paris, j'ai rencontré, à la date du 16 août 1689, la curieuse et intéressante décision que voici :

Die Mercurii XVIa Augusti 1689, ordinariè congregatis et capitulantibus D. D.

Exposito per Dominum Cantorem Illm ac Revm Dominum D. Benignum Bossuet, Meldensem Episcopum, a Dominis petere sub sua syngrapha Cartularium manuscriptum in Bibliothecâ Capituli asservatum Ecclesiæ Meldensis, quia Dominis istud periculosissimæ visum fuit consequentiæ, conclusum fuit manuscriptum minime tradendum esse, sed illius copiam seu transcriptum potius concedendum. Quod præfato Domino Meldensi Episcopo perurbanis verbis scribetur.

C'est-à-dire :

Le mercredi 16 août 1689, MM. du Chapitre étant réunis et délibérant à l'ordinaire;

Sur l'exposé fait par... que Monseigneur le très illustre et très révérend seigneur messire Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, demande à Messieurs, en son nom personnel, le Cartulaire manuscrit de l'église de Meaux qui est conservé dans la Bibliothèque du Chapitre;

Considérant ledit prêt sollicité comme de très périlleuse conséquence, Messieurs décident que ledit manuscrit ne saurait aucunement être prêté, mais qu'il y a lieu d'accorder qu'il soit... ou plutôt transcrit;

Laquelle résolution sera communiquée en termes très courtois audit seigneur évêque de Meaux.

Une note marginale postérieure et en français indique que la transcription fut faite : « *Cartulaire de Meaux, dont on a donné copie à M. l'évêque du lieu.* »

Donc le Chapitre métropolitain de l'Eglise de Paris s'est montré très intelligent

Digitized by Google

et très vigilant gardien de sa bibliothèque en une circonstance où il s'agissait pourtant d'un haut et puissant seigneur de la sainte Eglise romaine.

Un bon point au Chapitre de N.-D. de Paris de l'an 1689! C. R.

—

Pile et face ou la méprise de l'abbé Delille. — Spécialement recommandée aux bons myopes l'amusante gauloiserie que nous avons entendu raconter par un témoin oculaire, et à laquelle nous avons consacré un alinéa dans le *Séjour en Alsace de quelques hommes célèbres*, publié il y a plus d'un quart de siècle.

Au mois de septembre 1794, le poète Delille, trouvant le régime de la Terreur de plus en plus malsain, quitta Paris et se rendit, non pas en Suisse ou en Angleterre, comme le disent ses biographes, mais en Alsace, où il s'installa avec sa nièce au couvent de Luppach, situé à deux kilomètres de Ferrette, petite ville du Haut-Rhin. Cet établissement, occupé naguère par des franciscains de l'ordre mendiant, avait été converti en hôpital militaire, où jamais on ne vit ni blessé ni malade. C'est là que, durant un séjour de seize mois, il composa l'*Homme des champs*.

La nièce se lia avec plusieurs personnes de Ferrette, et Delille l'accompagnait parfois dans les visites qu'elle leur faisait. Elle parlait volontiers de la vue basse de son oncle, qui alors déjà était candidat à la cécité; elle racontait un jour les méprises singulières ou plaisantes que lui infligeait son infirmité. « Je vous le prouverai sur l'heure, dit-elle en voyant entrer le plus myope des poètes descriptifs. Ah! vous voici enfin, s'écria-t-elle; venez bien vite m'embrasser, mon bon oncle. »

Puis, prestement, elle saute sur une chaise, cargue ses voiles et montre de face ce qu'il n'est pas bienséant de montrer même de profil.

Un astre plus brillant a peuplé l'hémisphère;
La lune sur son char le dispute à son frère (1).

Et le bon oncle vint embrasser consciencieusement « la sœur », sans se douter le moins du monde de la substitution.

Cette démonstration *a posteriori* ne fut pas du goût des naturels de l'endroit auxquels on avait fait voir le Bas-Rhin dans le Haut-Rhin. Le vide se fit autour de la nièce, qui bientôt décida son oncle à émigrer dans d'autres lieux (1); y mit-elle à la mode son étrange baisemain? Les biographes n'en sonnent mot.

E. DE NEYREMAND.

(1) Delille, *Géorgiques*, liv. Ier.

(1) Après son départ, un citoyen de Ferrette, grand admirateur de Delille, fit placer sur la porte d'entrée du couvent de Luppach l'inscription suivante qui a disparu depuis de longues années : *Immortali viro Luppaca Delillio*. Cet immortel est tombé dans un oubli, un dédain que ne mérite point le traducteur des *Géorgiques*.

—

Jeanne d'Arc et Louise Michel. —

Vers les confins du pays champenois
Où cent poteaux marqués de trois merlettes
Disent aux gens : *en Lorraine vous êtes*,
Est un vieux bourg pas fameux autrefois,
Mais il mérite un grand nom dans l'histoire.
Car de lui vient...

Louise Michel, la « vierge rouge », née au château de Vroncourt en Bassigny en 1836.

Vroncourt, de même que Domrémy-la-Pucelle est sur la rive gauche de la Meuse et, avant 1789, ces deux localités étaient limitrophes de la Champagne. Toutes les deux, à cette époque, faisaient partie du Barrois mouvant, bailliage de la Marche en Barrois, présidial de Châlons-sur-Marne, Parlement de Paris, duché de Lorraine, coutume du Bassigny. Elles étaient du diocèse de Toul, archidiaconé de Vittel, et recette de Bourmont.

Le patron spirituel de Vroncourt est saint Médard, le bienfaiteur des rosières (même de celles de Dourdan), et Domrémy a saint Remi, qui trouva une autre rareté, la sainte Ampoule, à laquelle on ne croit pas à Reims, dit le P. Feller.

Le château de Vroncourt, berceau de la « grande citoyenne » (LISBONNE), est situé au sud-est du village, il est indiqué sur la carte du Dépôt de la guerre (n° 84). L'humble maison de l'héroïne d'Orléans n'a pas eu cet honneur, elle reste confondue dans la masse des habitations.

En 1790, Vroncourt fut donné au département de la Haute-Marne et Domremy fit partie du département des Vosges; ces deux villages sont toujours du Barrois mouvant, au point de vue historique, et, par conséquent, Louise Michel et Jeanne d'Arc sont *payses*. L'EX-CAR.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

Manuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BAINS DE MER. — SAISON DE 1886

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES DU VENDREDI AU LUNDI

De Paris aux gares suivantes :	1re cl. Fr.	2e cl. Fr.
Dieppe (Le Tréport, Criel)	30 »	22 »
Le Tréport, par Serqueux et Abancourt. (Du 1er juill. au 30 sept.)	33 20	» »
Cany (Veulettes, les Petites-Dalles) **Saint-Valery** (Veules) **Le Havre** (Sainte-Adresse) **Fécamp, les Ifs** (Yport, Etretat) **Trouville, Deauville, Villers-sur-Mer, Honfleur, Caen**	33 »	24 »
Cabourg, le Home-Varaville **Dives, Houlgate, Beuzeval** **Luc, Lion-sur-Mer, Langrune**	37 »	27 »
Saint-Aubin, Bernières, Courseulles. (Prix pour le parcours total.)	38 »	28 »
Bayeux (Arromanches, Asnelles, etc.)	40 »	30 »
Coutances (Coutainville, Regneville)	57 »	44 »
Isigny (Grandcamp, Sainte-Marie-du-Mont)	44 »	33 »
Valognes (Port-Bail, Carteret, Saint-Vaast de la Hougue, Quinéville)	50 »	38 »
Cherbourg	55 »	42 »
Granville (Saint-Pair, Donville)	50 »	38 »
Saint-Malo-Saint-Servan (Dinard-St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac, Paramé) **Lamballe** (Erquy-Val-André)	66 »	50 »
Saint-Brieuc	68 »	51 »
Lannion	79 »	59 »
Morlaix	81 »	61 »
Roscoff (Ile-de-Batz)	85 »	64 »
EAUX THERMALES		
Bagnoles de l'Orne, par Briouze	45 »	34 »
Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure)	21 45	16 05

DÉPART du **Vendredi** au **Dimanche**. — **RETOUR** le **Dimanche** et **Lundi**.

Toutefois, ces Billets sont valables le **Jeudi** par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir.

Les billets pour **Saint-Malo, Lamballe, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix** et **Roscoff** seront valables au retour jusqu'au Mardi inclus. — Les billets sont PERSONNELS et ne peuvent être vendus

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 16, rue Saint-Marc.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 12320

107

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **25 Septembre 1886.**



Cherchez et vous trouverez — Il se faut entr'aider.

XIXe année — N° 441 — Nouvelle série — IIIe Année — N° 66

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

OCT 18 1886 LIBRARY

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 septembre 1886.*

XIXe Année — No 441.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* No 66.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Charlatan. — Littré donne pour origine à ce mot *ciarlare,* babiller, tandis qu'E. Fournier prétend qu'il vient de *scarlatano*, à cause de l'habit d'écarlate dont il était revêtu, de même que Tabarin emprunta son nom au *tabar* ou manteau qui lui servait de costume, et maître Gonin à la *gonelle* ou longue cotte dont il s'habillait. *Quid?* A. D.

—

Calicot. — Dans un vaudeville de Scribe et Dupin, le *Combat des Montagnes*, joué aux Variétés, un commis de nouveautés porte le nom de Calicot. Serait-ce là l'origine de cette appellation un peu dédaigneuse d'un corps de métier, souvent fort honorable ? PONT-CALÉ.

—

Escroquerie. — Littré fait venir ce mot de l'italien *scrocco*, écornifleur ou du vieil allemand *scurgo*, coquin. Ne serait-ce pas plutôt la simple franciscation du mot grec αισχροκερδεια, qui voulait dire et qui veut dire encore, en grec moderne, gain honteux, illicite. Qu'en pensent les collaborateurs de l'*Intermédiaire ?*

G. DU B.

—

Mens certior corpore. — Ces mots exprimant un principe fondamental du platonisme, des stoïciens et de la philosophie cartésienne, où se trouvent-ils en original?

H. H.

—

Sur le mot « teinturier ». — Cette expression allégorique exprime l'appui que donne en secret une personne experte (le teinturier) à une autre personne ignorante qui se pare, à beaux deniers comptants, des plumes du paon. Selon la correspondance de M. de Rémusat (1883, I, p. 95), c'est une allusion à un passage de la comédie de l'*Avocat patelin*, de Brueys et Palaprat, où M. Guillaume, marchand drapier, complimenté par l'avocat sur la couleur de certain drap et félicité de l'avoir trouvée, répond modestement, « qu'il en est l'auteur... avec son teinturier ». Cette explication et étymologie paraissent dignes d'être fixées. Cz.

—

La foire de Guibray. — Parmi les foires célèbres de France, outre celle de St-Denis, fondée en 629, par Dagobert, celles de Champagne plus anciennes que la précédente et plus anciennes même que le comté, outre celles de Lyon, Montpellier, Bourges, Nimes et Beaucaire, il en existe une importante encore, fondée au XIe siècle, par les ducs de Normandie.

C'est la foire de Guibray.

Chauvel, graveur du XVIIe siècle, nous en a conservé l'aspect, dans une grande planche datée de 1658, je crois, et qui mesure, en hauteur, 50 à 55 cent., en largeur 40 environ.

Elle porte pour titre : *La foire de Gvibray en Normandie, près la ville de Falaize* (*sic*), *dédiée à Monseigneur Thvry et de la Motte Harcovrt, conte* (*sic*) *de Croisy, mareschal des camps et armée dv Roy, govvernevr des ville et chateav de Failaize* (*sic*), par son très humble et très obéissant serviteur Francois Chauvel, 1658, avec privilège.

Mancel, le fameux libraire bibliophile de Caen, qui publia avec tant de goût et de soins des ouvrages relatifs à la Normandie, en fit faire une reproduction par A. Maillard, en 1841, reproduction très soignée et très exacte.

Sait-on si la planche de Chauvel existe encore?

Digitized by Google

Peut-on dire ce que vaut une ancienne épreuve?

Peut-on en retrouver encore?

Sait-on le prix de la reproduction de 1841, qui a déjà près d'un demi-siècle d'existence?

En a-t-il été tiré un nombre limité à un certain nombre de souscripteurs?

Bien des marchands d'estampes de Paris connaissent la *foire de Guibray*, mais aucun ne la possède.

Appel à nos collaborateurs, les iconophiles. A. Nalis.

—

Règles de l'orthographe des noms de lieux. — Dira-t-on que je pose à mes confrères en curiosité une question insoluble? J'en ai peur: je la pose néanmoins, après de vaines recherches pour me dispenser de la poser.

En voici les termes: Pour établir le plus rigoureusement possible l'orthographe d'un nom de lieu, d'un *lieu-dit*, à quelles autorités doit-on avoir recours: 1° officiellement; 2° officieusement, si le premier recours fait défaut?

Je prends pour exemple un nom qui m'intéresse; je possède de compte à demi avec un ami, dans le village de Pallon, Hautes-Alpes, un superbe gouffre; une rivière torrentielle, la Byaisse, se précipite en amont dans un abîme d'un pittoresque achevé, et ressort 60 mètres plus loin en aval, dans un grand cirque de rochers roses, tout émaillés de sapins et de vertes assises de gazon. La rivière tombe ensuite dans la Durance, et l'ensemble, abîme, fissure ou gorge et cirque, tout cela s'appelle le *Couffourent*, le Gouffourand, le Confourant. La première orthographe est celle du plan cadastral. Ni la carte de Cassini, ni celle plus récente de l'état-major, ne font mention de ce gouffre sous ce nom. Le Club alpin qui avait inscrit la visite de cette curiosité naturelle sur son récent programme de Briançon, l'appelle « les gorges de la Byaisse », ce qui ne ressemble pas du tout au nom beaucoup plus pittoresque de *Couffourand* (quatrième variante).

Je prends cet exemple, j'en pourrais prendre cent autres, et je l'ai pris pour préciser la portée de ma question.

Les noms de lieux sont beaucoup plus près des racines étymologiques que les noms d'hommes. Comment donc faire pour fixer un nom, une orthographe? A quel saint géographique faut-il se vouer? La carte de l'état-major n'est point infaillible, elle qui a transformé sans gêne ni raison, en *Château du Sud*, le nom du très pittoresque *Château du Sou*, près Villefranche en Beaujolais. Serait-il possible que la fantaisie réglât seule l'orthographe des lieux-dits? Je ne puis le penser, et compte sur quelque lumière. Cz.

—

Mémoires du prince de Talleyrand. — A la mort de M. de Talleyrand, les journaux annoncèrent que le prince avait laissé des Mémoires; mais que, par ses dispositions testamentaires, il en avait ajourné la publication à trente années après son décès.

Le délai fixé est depuis longtemps expiré, et ces Mémoires, qui seraient d'un si grand intérêt historique, n'ont point été publiés.

Existent-ils réellement? et s'ils existent, pourquoi n'ont-ils pas été livrés à la publicité?

Parmi les « Chercheurs et Curieux », en est-il qui connaissent les héritiers du prince de Talleyrand et qui puissent se renseigner à ce sujet auprès d'eux?

Un vieil avoué.

—

Le Peirat. — Quel est le district ainsi désigné au milieu du siècle dernier, et dont le nom est associé au Vivarais?

C. D.

—

Pinache. — Qu'était-ce qu'un nommé Pinache, étudiant gascon qui, en 1533, à l'université de Toulouse, répondit avec tant de violence au discours passablement agressif, d'ailleurs, qu'Etienne Dolet avait prononcé au nom des étudiants français?

On prenait les plus forts de chaque nation pour prononcer ces discours de fin d'année, et plusieurs ont atteint la célébrité. On connaît la réputation et le sort de Dolet. A-t-on quelques données biographiques sur son fougueux adversaire? S'est-il fait un nom dans les sciences ou les lettres? *Quid?* A. Vingt.

—

Voyages des rois de France. — Quel est l'événement qui amena François Ier en Auvergne en juillet 1516, seconde année de son règne? Et, en dehors du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, de D. M. Bouquet, ou des *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, où pourrait-on trou-

Digitized by Google

ver des renseignements sur les itinéraires des rois de France? A. VERNIÈRE.

—

Boissy-en-Brie. — Quelle est actuellement la dénomination du lieu qui était autrefois connu sous le nom de Boissy-en-Brie ? A. V.

—

Femmes condamnées à mort.—N'existe-t-il pas en France, depuis une trentaine d'années, une résolution tacite, d'après laquelle les femmes, condamnées en cour d'assises à la peine capitale, ne montent plus sur l'échafaud ? Leur peine est commuée en travaux forcés à perpétuité, c'est-à-dire à la reclusion dans une maison centrale.

Hélène Ingado, cette atroce cuisinière bretonne, qui avait la monomanie de l'empoisonnement et qui fut exécutée à Rennes en 1851, n'est-elle pas la dernière personne de son sexe frappée par le couperet de la guillotine?

(Bayonne.) V. B.

—

Elfride. — A quel poème ou à quelle légende est emprunté ce personnage qui ne m'est connu que par ces vers du divin Musset :

Oui, oui, n'en doutez pas, c'est un plaisir perfide
Que d'enivrer son âme avec le vin des sens ;
Que de baiser au front la volupté timide,
Et de laisser tomber, comme la jeune Elfride,
La clef d'or de son cœur dans les eaux des tor- [rents?

(*Namouna*, I, strophe 51.)

PAUL MASSON.

—

La Diane de Houdon. — L'impératrice de Russie ayant commandé une statue de *Diane* à Houdon, cet artiste en voulut exposer le plâtre au Salon de 1777. « La déesse est belle, dit la Harpe dans sa *Correspondance*, mais on la trouve trop nue pour une statue exposée en public », et l'Académie refusa le plâtre : Houdon dut se résigner à n'exposer que le buste. Le marbre, terminé en 1781, fut envoyé à Catherine II, et, depuis cette époque, il appartient à la galerie de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Rulhières écrivit sur cette statue quelques vers, qui sont rapportés dans la *Correspondance littéraire* de Grimm. Miel, dans son article sur Houdon (*Encyclopédie des gens du monde*), tout en trouvant que le « statuaire a oublié les « convenances mythologiques » (?), ne laisse pas que de blâmer comme trop rigoureux l'arrêt qui fit exclure cet ouvrage du Salon. « Ce bannissement, dit-il, était si peu prescrit par les bienséances de l'art, que la répétition de la même figure en bronze s'est vue longtemps au milieu de la principale cour de la Bibliothèque du Roi, et se voit encore au Louvre, dans le Musée d'Angoulême. » D'autre part, L. Dussieux (*les Artistes français à l'étranger*, 1876 [3e édition], p. 555) dit que Houdon « avait poussé l'imitation de la nature jusqu'à indiquer dans cette statue de la chaste *Diane* des détails que les anciens négligeaient même dans les représentations de l'impudique *Vénus*. On ne saurait trop blâmer ce manque de convenances. » Voilà, à mon sens, une levée de boucliers bien inopportune. En quoi la nudité de cette *Diane* pouvait-elle violer les convenances ? Est-ce que, dans les bas-reliefs de l'art antique, la chaste Artémis surprise par Actéon n'est pas nue? Faut-il condamner la nudité des *Dianes* de la Renaissance, à commencer par celle de Jean Goujon? Je ne vois pas bien en quoi la *Diane* en bronze de Houdon, qui est au Louvre, peut tant effaroucher la pudeur : elle est nue, mais elle n'est point indécente. — Autre question : un rédacteur du *Journal des arts* écrivait en 1802, à propos de cette même statue : « La tête est un portrait. » Le portrait de qui? On pourrait peut-être rapprocher de cette note l'assertion suivante de Feuillet de Conches (*Causeries d'un curieux*, 1862, t. II, p. 294): « Une échappée de nudité était dans le rôle de cette belle abandonnée (Mme Du Barry). Sa statue, en marbre blanc, de grandeur naturelle, et signée *Houdon*, 1780, fait partie du musée de sculpture de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg. » Or, d'après le livre de Dussieux, il n'y a, dans ce musée, en fait de statue de femme nue, de grandeur naturelle, et due au ciseau de Houdon, que la *Diane* qui souleva de si étranges scrupules. Cette *Diane* aurait-elle été modelée d'après Mme Du Barry? ADR. MARCEL.

—

De la Roque, poète du XVIe siècle. — Je suis à la recherche de documents biographiques littéraires et généalogiques sur un poète fort distingué du XVIe siècle, le sieur de la Roque, de Clermont en Beauvoisis, dont je possède les ouvrages suivants : 1° *Les premières œuvres* (*Amours*

Digitized by Google

de Phyllis, Diverses Amours) ; 2° *Amours de Carithée, Elégies ;* 3° *Continuation d'Angélique d'Ariste ;* 4° *Les heureuses amours de Cloridan. Œuvres chrestiennes.* Sous quatre titres séparés, il y a quatre parties de 107, 117, 71 et 95 pages. L'éditeur est Raphaël, du Petit-Val de Rouen, les dates d'impression sont 1594 et 1595, le privilège, quatre fois répété, est du 24 mai 1594, et signé Bigot.

Les poésies de la Roque ont de la valeur, le volume qui les renferme est-il rare ? pourrait-on me citer quelques-uns des prix qu'il a atteints en ventes publiques ? A. E.

—

Palestrina. — L'un des collaborateurs musicaux de l'*Intermédiaire* peut-il m'indiquer où j'aurais quelque chance de me procurer les volumes III et IV de l'ouvrage intitulé : Raccolta di musica sacra di Giovanni Pierluigi da Palestrina, principe della musica opera publicata da Monsignor Pietro Alfieri romano. Seconda edizione. Roma, presso l'Editore Federico Chiapperini, 1876 ? L.

—

M. O. R. S. — Sur un volume relié en veau brun :

Réponse au livre de M. Arnaud
Intitulé la perpétuité de la foi, etc.
Imprimé sur la copie qui se vend à Quevilly
Par Jean Lucas.
M.DCLXXI

se trouvent frappées en or les armes que voici : de... à la croix *ancrée* de... cantonnée des lettres M. O. R. S. — L'écu est sommé d'une couronne royale de France, et accompagné d'une mitre avec la crosse tournée en *dehors*. Les lettres sont cantonnées de la façon ci-jointe :

M	**O**
R	**S**

Pourrait-on m'indiquer le nom du propriétaire de ce volume ?

Malgré la direction de la crosse tournée en dehors, j'incline à croire que cette marque pourrait bien être celle d'une abbaye royale. — Un graveur *lorrain* m'a dit avoir vu souvent ces armes sans les connaître. ELBÉ.

—

Jeton de cuivre jaune. — Diamètre : 20 millimètres : grènetis.

Face : une sorte de dieu mythologique tient des deux mains une jeune déesse, nue comme lui, aux cheveux flottant au vent, qu'il semble aider à sortir de la mer.

Légende : ❊ STAT. PROLE. HAC. ALTERA. DELOS.

Revers : une Renommée soufflant dans deux trompettes : elle est portée sur des nuages.

Légende : ❊ SVA. CIRCVIT. ORBEM. FAMA.

Où, quand et pourquoi, s. v. p., ce jeton a-t-il été frappé ? V. J. V.

Réponses.

Cippe d'Eculape au Musée Carnavalet (XIX, 422, 506). — M. J. Baïssas nous répond qu'il n'a jamais dit que le cippe d'Esculape fût au Musée Carnavalet ni qu'on en eût trouvé un dans les fouilles faites de notre temps près de Notre-Dame. Cette rectification lui a fourni l'occasion d'un piquant article sur le personnage de pierre de Notre-Dame, que nos lecteurs prendront plaisir à lire dans le *Paris* du 14 septembre.

—

Condition (XIX, 449, 535). — Richelet fait observer, à propos de ce mot, pris dans le sens de naissance et de distinction, qu'il est moins usité que celui de qualité et qu'on dit plutôt : C'est un fat de *qualité* qu'un fat de condition ; ce qui n'a pas empêché Fléchier de s'écrier : « Le luxe et la vanité n'ont plus de bornes et chacun se fait de ses propres vices les vertus de sa condition. » L'emploi du mot *condition*, dans le sens élevé qui précède, était nouveau au XVII[e] siècle, puisque aucun dictionnaire n'en fait mention avant Richelet. Plus près de nous, Dureau de la Malle, dans une note de sa traduction des *Annales* de Tacite, a essayé d'en *expliquer* l'origine en acceptant l'expression *homme de condition* comme une exacte version de l'*ingenuus* des Romains, c'est-à-dire *homme de condition libre*. EGO E.-G.

—

Poste aux lettres (XIX, 449, 535). — C'est à juste titre que la création du service des postes est attribuée à Louis XI. Le célèbre édit daté de Luxies près Doul-

Digitized by Google

lens, le 19 juin 1464, prescrivit l'établissement « *sur les grands chemins de son* « *dit royaume de quatre en quatre lieues,* « *de personnes féables et qui feront serment* « *de bien et loyaument servir le Roy,* « *pour tenir et entretenir quatre ou cinq* « *chevaux de légère taille bien enharna-* « *chez et propres à courir le galop durant* « *le chemin de leur traitte, lequel nombre* « *se pourra augmenter s'il est besoin* » (art. 2). Cet important document comprenait 28 articles, réglait les détails d'organisation et de fonctionnement de la nouvelle institution qui a été le point de départ de la poste moderne.

Avant Louis XI, il n'existait rien d'analogue, si ce n'est le service de courriers que Charlemagne créa en l'an 807, entre la France et l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne qu'il venait de conquérir.

Les postes carlovingiennes qui existaient encore sous Louis le Débonnaire, en 815, ne paraissent pas avoir survécu au traité de Verdun (843), bien que, d'après certains auteurs, les autres successeurs de Charlemagne aient eu auprès de leur personne un *grand maître des postes* (*Veredarius*).

Ainsi sous Louis le Gros, cette dernière fonction était occupée par un nommé *Balduinus* ou *Baudouin*, de la maison de Montmorency (V. *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, par André Duchesne. Paris, 1624. In-fol., p. 33. — Moreri, *Dict. histor.*, t. VIII, p. 515). Dans un acte de 1321, un nommé Geoffroi Coquatrix est également désigné sous le nom d'ancien *maître général des postes* (*France admin.*, numéro du 20 novembre 1869. — *Etude sur la douane au moyen âge*).

Ce titre de *grand maître des postes* paraît avoir été alors purement nominal. Les dépêches de la cour n'étaient pas, en effet, portées par des *courriers* exécutant un service régulier. Elles étaient confiées aux *chevaucheurs de l'Ecurie du Roi*, attachés à la personne du monarque, qui ne partaient de la cour qu'accidentellement et pour remplir des missions déterminées. Ces *chevaucheurs* avaient un droit de réquisition sur les chevaux des particuliers, en vertu notamment d'une ordonnance de saint Louis, rendue le 12 décembre 1254, *pour la réformation des mœurs dans le Languedoc et le Languedoil* (V. le « Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789 », par Jourdan, Decrusy et Isambert. Paris, 1822-1833. 29 vol. in-8. Vol. I, p. 274. Voir également les ordonnances des rois de la troisième race, recueillies par de Laurière, Brequigny et Pardessus, etc. Paris, 1723-1737. 21 vol. in-fol., t. I, p. 174).

Ce droit de réquisition attribué aux chevaucheurs fut même plus tard réglementé par une ordonnance de Philippe V, dit le Long, en date du 11 février 1318 (Ordonnances des Rois de la troisième race, t. I, p. 679, t. XXI, p. 405).

Eustache *Deschamps*, cité par Poggiarido, me paraît avoir rempli auprès du roi Charles V les fonctions de *chevaucheur* ou de courrier de cabinet et il a dû, à ce titre, être chargé de missions temporaires et accidentelles. Mais tout tend à démontrer qu'il n'existait pas, avant Louis XI, de corps de *courriers royaux* effectuant un service *régulier* et permanent. On ne trouve, du reste, aucun document antérieur à l'édit du 19 juin 1464, qui puisse laisser supposer l'existence de *relais* et partant d'un service de courriers fonctionnant régulièrement entre la cour et les provinces.

Enfin le morcellement du territoire, les troubles de la féodalité, l'insécurité des routes, l'absence de relais, étaient autant de motifs qui rendaient impossible le fonctionnement d'un service de postes.

Le fondateur des postes en France est donc bien Louis XI. Telle est, du reste, l'opinion de nombreux historiens. On peut citer notamment Lequien de la Neufville (*Usage des postes chez les anciens et les modernes*. Paris, 1730), qui décrit même la médaille en bronze qui fut frappée pour perpétuer le souvenir de la création des postes par Louis XI. Varillas (Histoire de Louis XI), Philippe de Commines dans ses Mémoires (1476), liv. 5, ch. 10, Hainault dans son Histoire de France, Nicolas de La Mare (Traité de la police. Paris, 1738, t. IV, liv. 6, tit. 14, ch. 2), dont l'opinion fait autorité en ces matières, etc., etc. ALEXIS BELLOC.

—

Le drapeau pris par Jeanne Hachette (XIX, 450, 539). — Un des écrivains français les plus versés dans tout ce qui concerne notre histoire nationale, M. Tamizey de Larroque, n'a-t-il pas publié, il y a un certain nombre d'années, un mémoire dans lequel il établit, d'après des observations sérieuses, que les récits relatifs à l'héroïne de Beauvais rentrent, en bonne

Digitized by Google

partie, dans le domaine de la légende ?
(Rouen.) M. Ch.

—

Le chien de Montargis (XIX, 452). — L'*histoire* du chien de Montargis est une *fable*, ainsi que l'a fort bien expliqué H. Guessard dans la préface de *Macaire*, chanson de geste (A. Franck. Paris, 1866), préface qu'il a publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, juillet et août 1864. Le récit est fort divers mais se résume en ceci. Aubri passe dans un bois accompagné de son chien et y est tué par Macaire. Le chien poursuit le meurtrier et reste vainqueur dans un combat judiciaire qui est ordonné entre lui et Macaire, qui avoue son crime.

Bouillet lui donne place dans son *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*. Autant en fait la *Nouvelle Biographie universelle* de Didot, au nom d'*Aubri de Montdidier*, et la *Biographie universelle* de Michaud, qui avait négligé le personnage dans sa première édition, l'introduit dans la nouvelle, afin de ne point rester en arrière de ses concurrents.

A propos de Montdidier, une *Description historique et pittoresque du département de la Somme* relate cette histoire que le *Magasin pittoresque* a aussi publiée, avec gravure, autorisé qu'il était par l'exemple de Montfaucon lui-même dans ses *Monuments de l'histoire de France*. Le docte Scaliger croyait aussi au chien d'Aubri.

Or Macaire, Aubri et son chien ont été inventés par un trouvère du XII° siècle, ainsi que le savait fort bien un chroniqueur du XIII°, qui ne se fait pas faute de le dire. Le roman que d'autres romans citent fut traduit en Allemagne, en Espagne, en Angleterre et en Italie, qui seule en a conservé le texte. Il appartient à ce qu'on appelle le cycle carolingien, parce que Charlemagne y intervient, pour y être un peu berné suivant l'usage.

Trompé par le traître Macaire de Losanę, Charlemagne a répudié la reine Blanchefleur, fille de l'empereur de Constantinople, et l'envoie en exil sous la conduite d'Aubri. Macaire veut enlever la reine, somme Aubri de la lui abandonner et, sur son refus, l'attaque et le tue : pendant le combat, Blanchefleur se sauve dans un bois voisin, où le meurtrier ne peut la retrouver.

Aubri avait un lévrier qui reste trois jours sur le corps de son maître et qui, vaincu par la faim, revient à Paris. Il y arrive à l'heure du dîner, court au palais où les barons sont à table, aperçoit Macaire, se jette sur lui, le mord au visage, prend du pain sur la table et s'enfuit pour retourner auprès du corps de son maître. Le lévrier revient une seconde fois, mais comme les gens de Macaire sont sur leurs gardes, il ne peut atteindre celui-ci : il se contente de prendre encore du pain, et se sauve. La troisième fois, Charlemagne le fait suivre et l'on découvre le corps d'Aubri.

Macaire, accusé du meurtre, nie. Alors le vieux duc Naismes, le Nestor de la cour de Charlemagne, propose de faire combattre l'accusé et l'accusateur, Macaire et le levrier. Le duel a lieu : Macaire est vaincu et avoue son crime.

Voilà le thème original. En voici maintenant les transformations :

Un chroniqueur des commencements du XIII° siècle, Alberic de Trois-Fontaines, en parlant, à l'année 770, de la répudiation, par Charlemagne, de sa première femme, fille de Didier, rappelle, comme étant une fable imaginée par les trouvères français, toute l'histoire d'Aubri et de son chien.

Cependant l'auteur du roman de *Tristan de Nanteuil* s'en empare et l'amplifie.

Au XIV° siècle, Gace de Buigne, chapelain du roi Jean et de ses deux successeurs, raconte à son tour, dans les *Déduits de chasse*, l'histoire dont le chien est le héros : histoire peinte sur les murs, dit-il, et populaire en toute la France. Mais il y introduit quelques particularités nouvelles. Aubri y prend la qualification de Montdidier : le meurtre est commis dans la forêt de Bondy, et le duel a lieu

« En l'ille Notre-Dame ez prez. »

Enfin un chroniqueur du temps de Charles V, qui trouve difficile à un homme de ne point venir à bout d'un chien, ajoute que celui-ci avait pour armure un tonneau percé par les deux fonds.

Gaston Phébus, dans son *Livre de la Chasse*, n'a garde d'oublier le chien d'Aubri, sans remonter aux causes de la haine du chien contre l'homme.

Mais voici qui est plus fort. En 1394, le *Menagier de Paris*, en racontant l'histoire à son tour, ajoute que l'on voit encore dans l'île Notre-Dame les traces des lices qui furent faites pour le combat entre le chien, qu'il appelle Macaire, du nom du meurtrier, et celui-ci, qu'il ne nomme pas. Ainsi l'histoire est vraie puisqu'on en voit les muets témoins.

Digitized by Google

Au XVᵉ siècle, Olivier de la Marche y ajoute de nouveaux détails dans son *Livre des duels*. Il fait Macaire jaloux de la faveur d'Aubri, puis, afin de rendre l'issue du duel plus vraisemblable, il prétend que Macaire fut « enfoui jusqu'au fon du corps en telle manière qu'il ne pouvait tourner ne ne virer tout à sa guise ».

Il n'est point encore question de Montargis. Mais le voici qui apparaît.

Androuet du Cerceau, dans son livre *Les plus excellents bastiments de France*, publié en 1576, donne une vue de la grande salle du château de Montargis, avec une représentation fort petite du combat du chien contre le chevalier, qui était peinte sur le manteau de la cheminée.

A peu près à la même date, paraissait, de sa main peut-être, une estampe avec cette légende : « Le combat d'un chien contre un gentilhomme qui avait tué son maistre faict à Montargis. »

A qui se rapportent ces mots : *Faict à Montargis?* Est-ce à l'estampe, au combat ou au meurtre? Toujours est-il que de l'estampe a dû partir la qualification de *Chien de Montargis* donnée au héros quadrupède de l'un des épisodes de la chanson de geste connue sous le nom de *Macaire* et parfois de la *Reine Sybile*.

C'est l'estampe en effet que don Bernard de Montfaucon reproduit dans ses *Monuments de la monarchie française*, avec la date de 1371, qui était ajoutée à la main sur l'exemplaire qui avait servi au graveur. Aussi place-t-il le fait sous Charles V.

Mais l'histoire a été loin d'être admise sans conteste.

Leibnitz, en publiant, en 1698, la Chronique d'Albéric des Trois-Fontaines, ne manque pas de relever, à l'aide de celui-ci, l'erreur où sont tombés Scaliger et Montfaucon. Ce dernier, soutenu par l'abbé Lebœuf, soutint, en 1732, contre le *Journal littéraire* de la Haye, une lutte dont il ne sortit pas plus vainqueur que Macaire de son combat contre le lévrier d'Aubri.

Bullet, en 1771, renouvela l'attaque.

Enfin, H. Guessard lui a donné en 1864 les développements et l'ampleur que l'on devine d'après le résumé que nous faisons ici de ses deux articles de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, reproduits dans la préface de *Macaire*.

Ajoutons enfin qu'une tapisserie allemande datée de 1554, qui est passée de la collection Girmeau dans la collection Fau, vendue il y a deux ans, reproduit divers épisodes du roman de *Macaire*.

ALF. D.

—

La Société de 1789 (XIX, 452). — La Société de 1789 date du printemps de 1790. Peu à peu elle se confondit avec la Société des amis de la Constitution, et, après le 17 juillet 1791, lorsqu'une scission s'opéra entre les Jacobins, la plupart de ses adhérents devinrent membres du club des Feuillants.

L'*Ami des Patriotes*, dans son nº 2, donne sur cette société les détails qui suivent :

Dans les premiers temps de son établissement, cette société a été très fréquentée; elle l'est aujourd'hui beaucoup moins par les députés. Il est certain que la composition même de cette société est la cause principale pour laquelle on ne la fréquente pas Il est difficile d'imaginer qu'on fondera jamais une société populaire quand il faudra payer cinq louis pour y être admis, quand les séances se tiendront dans un local très bien décoré, quand on y gardera des formes de politesse à charge dans tous les temps et dans tous les lieux, mais surtout dans un temps de révolution, dans un club de révolution.

Ensuite le rédacteur blâme la Société de ce que « toutes les discussions roulent sur des questions métaphysiques dont l'intérêt peut-être a été très grand, mais qui sont bien froides près des questions pratiques qui pressent chaque jour »; il l'accuse d'avoir « reçu un trop grand nombre d'hommes connus par leurs principes peu populaires, et l'on essaierait en vain de colorer une telle faute par la nécessité de subvenir aux dépenses qu'on avait faites »; enfin, comme dernier grief, il ajoute : « La véritable cause de la désertion des députés est dans le caractère de ceux qui ont voulu se faire les chefs de la Société de 1789. Ils ont annoncé publiquement qu'ils s'établissaient pour lutter contre les aristocrates et les factieux, et jamais ils n'ont attaqué les aristocrates; rarement ils ont attaqué les factieux. »

Sur le personnel, le local et le fonctionnement de cette société élégante, dogmatique, libérale et modérée, M. Becq de Fouquières, dans l'étude qui précède les œuvres en prose d'André Chénier (*Etude sur la vie et les écrits politiques d'André Chénier*, 1 vol. in-12. Charpentier, 1881, IX-CXX), a écrit des pages très nettes et très bien renseignées. C'est à cet excellent travail que doit se reporter le curieux de la Société de 1789.

H. C.

Digitized by Google

— J'ai fait récemment quelques recherches sur cette société, et j'ai réuni un petit nombre de documents que je suis heureux de faire connaître à notre confrère. La Société de 1789 siégeait au Palais-Royal, n° 105; elle a publié en 1790 un journal intitulé : *Journal de la Société de* 1789, dont le premier numéro a paru le 5 juin 1790. Ce journal ne forme qu'un volume in-8. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque de la Chambre des députés (P. 3677). On y trouve un mémoire d'André Chénier, daté de Passy, 24 août 1790, intitulé : *Avis au peuple français sur ses véritables ennemis*. Outre ce journal, les membres de la Société publiaient les discours et les mémoires qu'ils présentaient à la Société; c'est ainsi que j'ai eu entre les mains: *Discours prononcé par Monsieur Huschisson, Anglais, et membre de la Société de* 1789, *à la séance de cette Société, le* 29 *août* 1792, *sur les assignats*. Broch. in-4. *Réflexions sur les assignats et sur la liquidation de la dette exigible et arriérée, lue à la Société de* 1789, *le* 20 *août* 1790, *par M. Lavoisier, député suppléant du bailliage de Blois*. In-8.

Outre les noms cités par l'auteur de la question, on trouve, comme membres de la Société de 1789, Ramond, Kersaint, Bailly, Rœderer, qui présidait au mois d'août 1790, François de Pange, Boscary, qui fit partie de la commune de 1789, Monge, Bazancourt, major de la 6e division de la garde nationale, Hassenfratz, Le Chapelier. Lors de la séance du 14 janvier 1791, Lavoisier était secrétaire.

Le 9 ventôse an II, Dufourny proposa aux Jacobins d'expulser de leur société tous ceux de ses membres qui avaient fait partie de la Société de 1789. Hassenfratz réclama pour son compte, se vantant d'avoir été chassé de cette société (*Moniteur*, n° 160 du 18 ventôse an II, 8 mars 1794).

Sur la Société de 1789, je trouve encore le renseignement suivant dans la Biographie nouvelle des contemporains, d'Arnaud, Jay, Jouy et Norvins (article Hassenfratz): « Quelque temps après la prise « de la Bastille, des savants, des hommes « de lettres, persuadés de la perfectibilité « de l'espèce humaine et voulant profiter « du mouvement qui s'annonçait pour y « contribuer, se réunirent et formèrent le « club de 1789. M. Hassenfratz y fut admis avec Lavoisier, Bailly, Monge, Vandermonde, Condorcet, le duc de la Rochefoucauld et beaucoup d'hommes de « lettres distingués. On se proposa d'abord « de publier des ouvrages sur l'instruc« tion, mais bientôt le but de l'établisse« ment fut changé. Les membres du club « se divisèrent : une partie resta dans le « premier local; l'autre suivit Sieyès au « n° 149. »

Enfin, on peut consulter, sur la Société de 1789, Sybel, *Histoire de la Révolution française*, t. I. E. Gx.

—

Nélida ou Béatrice (XIX, 453). — C'est madame la comtesse d'Agoult, née Marie de Flavigny, qui, sous le pseudonyme bien connu de Daniel Stern, a publié, entre autres ouvrages, un roman, *Nélida*, qu'on a prétendu être une autobiographie.

Béatrix est ce fameux roman où Balzac, dit-on, mit en scène, sous des noms supposés, des personnages de son temps. Ainsi, Béatrix de Castéran, marquise de Rochefide, aurait été peinte d'après la comtesse d'Agoult; Mlle des Touches, d'après George Sand; le musicien Conti, d'après Liszt.

Ce qui est certain, c'est que madame d'Agoult, à la suite de sa liaison avec Liszt, eut une fille, qui est aujourd'hui la veuve de Richard Wagner.

Née à la fin de décembre 1805, décédée le 5 février 1876, Marie de Flavigny a laissé des *Souvenirs*, qui donnent des détails intéressants sur les jeunes années de l'auteur et sur sa vie mondaine. Mais, ils s'arrêtent à l'époque de son mariage; ils sont muets sur les aventures de la jeune femme, après qu'elle eut rompu avec son passé et sa famille.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Pains et pichets conventuels, un general et un denier de regard (XIX, 453). — 1° Quels étaient, demande-t-on, le poids d'un pain et la contenance d'un pichet conventuels, vers la fin du XIIIe siècle, en Normandie? Il paraît assez difficile de répondre à cette double question d'une façon absolument précise. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le pain dit *pain bourgeois*, qui devait être fort peu différent du *pain conventuel*, pesait 32 onces ou deux livres, et que la contenance du *pichet* équivalait à celle du *pot*, c'est-à-dire à deux litres environ. Peut-être trouverait-on des indications plus précises sur ces deux points, dans un ouvrage que nous n'avons pas en ce moment sous la main, l'*Agriculture en Normandie au moyen âge*, de M. L. Delisle.

Digitized by Google

2° En quoi le pichet conventuel différait-il d'un general? C'est ainsi qu'est formulée la seconde question adressée par notre collaborateur. Il est nécessaire de reproduire ici les termes mêmes du contrat de 1294, où il s'agit d'une vente faite « por « une livroison de trois pains conventuaux « chescun jor, et un pichet de vin conven- « tuel et un general une feiz la semaine « au dimanche. » — Le vocable *general* n'est pas ici, comme on semble le croire, un adjectif se rapportant à pichet; c'est un substantif qui, selon Lacurne, servirait à indiquer un repas en commun. A l'appui de cette interprétation, il cite le texte suivant : « Pour une provende monial, c'est « assavoir deux pains de convent et demy « sestier de vin chascun jour, de tel vin « que ly convent boit, et deux sestiers de « poix l'an, et ung denier le jour pour leur « general. » (*Cartul. de Corbie*, 21, f° 77, an 1263.)

3° Il est dit, dans l'acte précité, que, parmi les choses vendues au couvent du Mont-Saint-Michel, se trouvent diverses rentes dont « celle d'un denier de regard sur un clos ». L'on demande que signifient ces mots « denier de regard ».

Un *regard* était, croyons-nous, une redevance que l'acquéreur d'un fief prenait l'engagement de payer annuellement à son vendeur. Un *denier de regard* devait être la même chose que ce qui est appelé *denier de service*, par Laurière. V. son *Glos. de dr. fr.*, où se trouve cité un acte en date, au Pont-de-l'Arche, du mois de juillet 1216, tiré du cartul. de Philippe-Auguste et ayant trait à une cession de cette espèce. L'on rencontre d'ailleurs la confirmation de cette interprétation du mot en question, dans un texte de 1409, cité par Ducange, v° *Quartanarium,* et qui est ainsi conçu : « Une pièce de terre où est « assis un *quartonnier* (le quart d'un bois- « seau) de froment avecques un denier « pour regard à Noël. »

(Lisieux.) H. M.

— Un *denier de regard* ne serait-il pas une fausse lecture pour *un denier de rapport?* Y[4].

—

Un bibliophile d'autrefois (XIX, 453).— Par exemple, on pourrait lire :

Inimici mei mea sunt.
Mihi res, *non me* rebus subjungo,
Mihi.

Ou bien :

V. *Horat.*, Epist. I, 1, 19:

Et mihi res, *non me* rebus subjungere conor.

Inimici mei mea agunt.
Mihi (= pro me) pungunt, *non me*,
Mihi.

V. *Senec.*, Dial. I, 3, 2 : « *Pro ipsis* esse, quibus eveniunt, ista, quæ horremus ac tremimus. »

H. H.

— Ne voyant pas arriver à l'*Intermédiaire* une réponse pour M. A. Vingt, je me hasarde timidement à lancer la mienne. La devise mentionnée doit, selon moi, s'écrire ainsi :

Inimici mei mei amici, non mei amici.

Ce qui semble vouloir dire :

Ce sont mes ennemis qui sont vraiment mes amis, et non pas mes amis.

Telle est mon interprétation, monsieur Vingt.

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.

Quant à la biographie de Thomas Maïoli, j'ai le regret de me récuser.

UGO TELL.

—

Sociétés locales de bibliophiles (XIX, 454). — Société des Bibliophiles normands, fondée à Rouen, en 1863. 50 membres. Société rouennaise de Bibliophiles, fondée, dans la même ville, en 1870. 75 membres. N. B.

— La Société des Bibliophiles bretons, à Nantes (fondée le 24 mai 1877) et comptant aujourd'hui près de 400 membres. La Société des Bibliophiles du Béarn, à Pau. K.

— Il existe à Tours la Société des Bibliophiles de Touraine, qui a publié chez Mame plusieurs beaux et curieux ouvrages relatifs à cette province. A. D.

— On avait parlé, il y a quelque temps, de fonder à Niort, une Société de Bibliophiles poitevins. Il est à regretter que ce projet n'ait pas encore été réalisé.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

— Il y a à Bruxelles une *Société des bibliophiles de Belgique*, qui a publié 17 volumes, le dernier est daté de 1885. Elle a été fondée en 1866.

Elle publie également le *Bibliophile belge*, revue qui continue l'ancien *Bibliophile belge* (1845-1865, 21 volumes), depuis 1866, 1re série 1866-1879, 14 volumes. Nouvelle série 1882, t. I.

Digitized by Google

Il y a à Liège une Société des bibliophiles liégeois qui a publié 28 volumes. Elle a commencé en 1882 un *Bulletin*, il a paru 8 numéros du tome Ier.

VICTOR CH.

—

O. M. I. (XIX, 454). — La croix d'argent, avec lance, éponge et couronne d'épines, sur champ d'azur, qui figuraient dans les armoiries du cardinal Guibert, sont les armes données par Mgr de Mazenod, son fondateur, à la congrégation des Missionnaires de Provence, aujourd'hui missionnaires Oblats de Marie Immaculée, congrégation à laquelle appartenait le père Guibert, quand il fut nommé évêque de Viviers. Suivant l'usage des religieux promus à l'épiscopat, il mit les armes de son ordre dans les siennes, comme l'a fait Mgr Perraud pour les armes de l'Oratoire, etc.

L'inscription O. M. I. signifie *Oblatus Mariæ Immaculatæ*. Elle donna lieu à une saillie piquante et maligne des frères Allignol, que Mgr Guibert avait sévèrement punis, à Viviers. Ils l'interprétaient ainsi: *Ovem Manducavit Iste. Iste,* celui-ci (le lion qui figurait accroupi près de la brebis, *Ovem*), a dévoré celle-là.

La traduction était plus méchante que juste. Tout le monde sait que, sous des dehors sévères, Mgr Guibert cachait un cœur paternel.

UN ÉLÈVE DES OBLATS.

—

Plus d'un (XIX, 481). — Ce terme collectif partitif régit le verbe qui le suit au singulier, plus n'étant pas un pluriel. Ainsi la Fontaine a dit dans sa fable du *Combat des rats et des belettes :*

Plus d'un guéret s'engraissa
Du sang de plus d'une bande.

Boileau, dans sa Xe satire :

Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une Pénelope honora son pays.

Et Delille, dans son poème de la *Pitié:*

Plus d'un Mathieu Garo s'érige en novateur:
Lucas est usurier, Colas agioteur.

C'est donc contrairement à l'usage et à la règle que Voltaire s'adresse ainsi au roi de Prusse en lui écrivant le 13 novembre 1757:

V. M. sait que plus d'un homme considérable pensent qu'il faut une balance et que la politique contraire est une politique détestable.

Cependant il faut excepter le cas où le verbe serait réciproque: A Paris, on voit plus d'un fripon qui se dupent l'un l'autre. Marmontel, *Incas*, chap. 45, et celui où *plus d'un* serait répété.

A. D.

—

Le mot de Cambronne (XIX, 481). — M. le général Mellinet, qui honore l'*Intermédiaire* de sa collaboration, doit tenir de Cambronne lui-même une réfutation du fameux mot que les *Misérables* ont surtout accrédité. J'espère que notre érudit confrère nous édifiera pleinement sur ce point.

O. G.

— Charles Deulin a réuni, dans ses *Histoires de petite ville* (Dentu, 1875), une série d'articles publiés par lui en 1862 dans le journal *l'Esprit public* et relatifs au *mot de Cambronne*. Il y est question du désaveu, par le général, non pas du mot « sublime », mais de la phrase simplement héroïque qui lui est attribuée.

On sait que ces paroles ont été revendiquées, pour le général comte Michel, par la famille de ce dernier. Or, parmi les attestations recueillies par sa veuve et ses fils, se trouve celle-ci de M. Magnant, lieutenant-colonel en retraite à Vernon: « ... Etant en garnison à Lille (en 1821) où commandait alors le général Cambronne, je le complimentai sur les sublimes paroles qu'on disait qu'il avait prononcées sur le champ de bataille de Waterloo: il affirma ne les avoir jamais prononcées ni entendues; que sûrement elles avaient été dites par un autre de ses camarades... »

D'autre part, M. le maire de Nantes a écrit au préfet de la Loire-Inférieure: « Le général, dont chacun connaît la simplicité antique et l'extrême modestie, s'est toujours défendu personnellement d'avoir prononcé ces paroles, à la vérité disant que c'était le cri de l'armée tout entière... »

Quoi qu'il en soit, le 8 juillet 1862, paraissait au *Moniteur* le procès-verbal d'une enquête prescrite au préfet du Nord par le ministre de l'intérieur et tendant à apprécier la valeur d'un récit fait par Antoine Deleau, adjoint au maire de Vicq, ancien grenadier témoin oculaire et auriculaire du fait glorieux accompli par le carré de la garde et des paroles de Cambronne.

Je détache ce passage de la déclaration du vieux soldat: « ... Entre deux décharges, le général anglais nous cria: « Grenadiers, rendez-vous! » Le général Cambronne répondit (je l'ai parfaitement

Digitized by Google

entendu, ainsi que tous mes camarades) : *La garde meurt et ne se rend pas !* — Feu, dit immédiatement le général anglais.

« Nous serrâmes le carré et nous ripostâmes avec nos fusils. — « Grenadiers, rendez-vous, vous serez traités comme les premiers soldats du monde ! » reprit d'une voix affectée le général anglais. — « *La garde meurt et ne se rend pas!* » répondit encore Cambronne, et, sur toute la ligne, les officiers et les soldats répétèrent avec lui : « *La garde meurt et ne se rend pas !* » Je me souviens parfaitement de l'avoir dit comme les autres... Je déclare donc avoir entendu prononcer par le général Cambronne, à deux reprises : « *La garde meurt et ne se rend pas !* » et ne lui avoir pas entendu dire autre chose. »

Voici la fin de ce procès-verbal :

« Cette précision circonstanciée de souvenirs au sujet d'un fait historique de haute importance et le caractère honorable du témoin nous ont déterminé, en conséquence, à rédiger le présent procès-verbal, que ledit sieur Deleau a signé avec nous. »

Lille, 30 juin 1862.

Le maréchal de France commandant le 2e corps d'armée : Maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta. — Le préfet du Nord : Valion. — Le général commandant la 3e division : Ad. Maissiat. — Le colonel d'état-major : Borel. — Deleau, grenadier de la vieille garde (2e régiment).

Le 11 juillet suivant, Deleau était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Il faudrait, ce me semble, pour infirmer la déclaration si précise de Deleau, un désaveu *non moins précis* de Cambronne lui-même. THÉOPHILE DENIS.

— Une bonne vieille dame de ses amies, habitant depuis longtemps Nantes, où vivait aussi le général, avait, pendant bien des années, dit la *Gazette anecdotique* de 1877, caressé le projet d'interroger Cambronne lui-même sur ce point délicat. Mais tant qu'elle fut jeune, un sentiment de pudeur l'avait retenue. Enfin, arrivée à cet âge où la ligne qui sépare les sexes s'efface, elle prit son courage à deux mains, et un certain jour, ou plutôt un certain soir (dans la pénombre), elle se risqua à poser au vénérable guerrier la grande question : « Ce mot, cet énergique mot, l'avez-vous réellement prononcé, général ? — Eh ! madame, que vous dirai-je ? J'ai passé l'âge de la forfanterie, et je voudrais être sincère ; mais je ne suis vraiment plus sûr moi-même de ce que j'ai dit dans ce moment terrible. Représentez-vous donc la situation : des centaines de fusils braqués sur nous, un infernal vacarme qui dominait ces vociférations : « Rendez-vous, ou la mort ! » En toute conscience, madame, je ne me rappelle plus nettement ce que j'ai répondu ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'alors celui de ces forcenés ennemis qui me menaçait de plus près, me hurla ces mots : « Avale-la, c...! »

« Je savais enfin à quoi m'en tenir, ajouta d'un air malin la bonne vieille dame. »

—

Les bataillons de mobiles de la Seine au siège de Paris (XIX, 482). — Il existe des récits publiés par des mobiles de la Seine sur la défense de Paris en 1870-71.

L'hiver de 1872 en a vu paraître un bon nombre qui, n'ayant pas été réédités depuis, se trouvent à bas prix, il est vrai, parmi les livres d'occasion, mais dont la réunion demande du temps et de la patience.

En voici quelques-uns que je possède : Ambroise Rendu, *Souvenirs de la mobile* (6e, 7e, 8e bataillons de la Seine). Paris, Didier, 1872, in-12.

A. Caise, *La vérité sur la garde mobile de la Seine*. Lachaud. 1872, in-18. Cette petite brochure donne la liste complète des officiers de tous les bataillons de mobiles de la Seine pendant la guerre, liste que je ne connais dans aucun autre ouvrage.

J'ai aussi un album oblong par un mobile du 7e bataillon, donnant des croquis lithographiques avec légendes explicatives des marches, bivouacs, cantonnements, etc., de cette troupe pendant la guerre. C'est d'un dessin naïf mais curieux.

Plusieurs brochures écrites par des mobiles relatent l'affaire du Bourget en octobre 1870. Le général de Bellemare n'y est pas ménagé. Enfin tout récemment a paru un joli volume, gentiment illustré par Sahib, intitulé : *Etapes d'un mobile parisien*, par P. Reveilhac. Paris, Marpon, 1886. Tiré à 1,050 exemplaires.

Il y a certainement bien d'autres récits que ceux que je viens de citer, on aurait pu en faire une ample collection, mais ils se répètent forcément tous un peu et ne réussissent guère à prouver que la mobile de la Seine ait constitué un corps sérieusement militaire, ni surtout bien discipliné. Les mobiles de province n'étaient guère camarades de ceux de la Seine et nous ju-

Digitized by Google

gions assez sévèrement les escapades de ces messieurs. COTTREAU.

— *Mobiles et volontaires de la Seine pendant la guerre et les deux sièges*, par Arthur de Grandeffe. Paris, Dentu, 1872, in-12. ELBÉ.

—

Coiffure de Marat (XIX, 483). — L'érudit M. Paul Masson est vraiment bien curieux, et je doute qu'on puisse satisfaire entièrement sa curiosité. Cependant je hasarde une hypothèse : On sait que l'affreux Marat était atteint d'une maladie repoussante qui lui rongeait tout le corps, et l'obligeait à se plonger fréquemment dans le fameux bain dont Charlotte Corday lui fit un tombeau. Ne peut-on pas supposer que le cuir chevelu était atteint comme le reste, et que c'est pour dissimuler ces *hideurs* que le personnage s'affublait d'une coiffure le faisant ressembler à une vieille mulâtresse ? EPHÉMÈRE.

—

Les Nantais à la Conciergerie (XIX, 483). — G. T. Villenave a publié, en 1794, une *Relation du voyage des* 132 *Nantais*, dont il se fit à Paris sept éditions en 15 jours et qui fut traduite en plusieurs langues, dit-on. BEATUS.

—

Dosfant (XIX, 484). — Dosfant (Jean-Antoine), notaire à Paris, député de cette ville à l'Assemblée nationale de 1789, était né le 14 juillet 1724 à Chassignoles, dans cette partie de l'Auvergne qui est aujourd'hui comprise dans la Haute-Loire. — C'est la note fournie par feu Salomon Lieutaud, ordinairement très exact, qui indique deux portraits de ce personnage, l'un in-8 conservé à la Bibliothèque nationale, dessin de Augustine D., l'autre in-8 également, Aug^{e} Delorme del. Letellier sc.

D'ailleurs, l'érudit collaborateur Arvernus, à qui rien de ce qui concerne l'histoire de sa province n'est étranger, nous donnera, il faut espérer, sur son compatriote les détails biographiques les plus intéressants et les plus complets.

VELLAVIUS.

—

Documents sur les d'Urfé (XIX, 484). — Au risque d'indiquer à mon confrère A. C. des choses qu'il connaît, je lui dirai que Huet, dans son *Traité de l'origine des romans*, parle à trois reprises de l'*Astrée* (pages 76, 80 et 137 de l'édition de MDCCXLIX). L'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, a consacré un article à Honoré d'Urfé (t. XIV, p. 354). Patru raconte qu'ayant été faire une visite à *l'illustre* d'Urfé, il tâcha de se faire donner par lui la clef de son roman : « Tantôt, dit-il, je lui demandais s'il était vrai qu'il fût Céladon, que le grand Enric fût Henri le Grand et ainsi des autres personnages de ma connaissance. Il me répondait toujours que c'était bien peu que dix-neuf ans pour me confier tant de secrets d'une si haute importance ; car, ajoutait-il, il y a des princes et des princesses, il y a des rois et des reines qui montent sur notre théâtre, et je ne puis vous entretenir de leurs passions sans vous découvrir beaucoup de choses dont peut-être, à l'âge où vous êtes, vous auriez peine à vous taire. »

Huet a parlé des emprunts faits par d'Urfé à Montemayor. Sur les origines du genre pastoral, il serait bon de remonter à un autre Portugais, à Bernardin de Ribeiro, très remarquable écrivain du XVIe siècle. Son livre, intitulé assez singulièrement *Messino e Moca*, des deux premiers mots par lesquels il commence, est un roman dont l'excellente prose est parsemée de beaux vers. On trouve là la romance d'Avalor, que Almeida Garrett a reproduite dans son *Romanceiro*.

Je crois avoir lu dans la *Bibliothèque des romans* un article sur d'Urfé et une analyse de l'*Astrée*. C'est même de cet article qu'il me semble avoir, dans mes notes, tiré la citation de Patru que j'ai donnée précédemment. POGGIARIDO.

— M. Mario Proth, un Forézien, n'a-t-il pas écrit un *Voyage au pays de l'Astrée* et n'y trouverait-on pas autre chose que des descriptions des bords du Lignon?

K.

— Je ne puis malheureusement indiquer à M. A. C. un seul des documents inédits qu'il demande ; mais j'appellerai son attention sur une édition de l'*Astrée* (Paris, Toussaincts du Bray, 1607), qui n'a été connue ni de l'auteur du *Manuel du libraire*, ni de M. Auguste Bernard, ni de M. Norbert Bonafous. Voir sur cette première édition une note du marquis de Chanterac dans les *Mémoires du maréchal de Bassompierre* publiés par la société de l'Histoire de France (t. I, 1870, appendice, p. 397). Je signalerai encore à notre collaborateur une petite pièce curieuse dans

Digitized by Google

laquelle le poète marseillais Balthazar de Vias prend en vers latins, dès 1609, la défense de l'Astrée (*Astrese apologia*, in-4°). Voir le fascicule VI des *Correspondants de Peiresc. Lettres inédites de B. de Vias*, etc., 1883, p. 7. UN VIEUX CHERCHEUR.

— On en trouvera certainement et d'inédits dans l'ouvrage en cours de publication du comte de Soultrait, le savant archéologue et historien: *Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs.* 1 vol. in-4. — Publie sous les auspices de la société de la Diana, dont l'archiviste, M. Rochigneux, reçoit les souscriptions (30 fr.); est en cours d'impression à St-Etienne, à l'imprimerie Théollier et Cᵉ. Cz.

—

Parodies critiques de V. Hugo (XIX, 484). — Une bibliographie complète des parodies des œuvres de V. Hugo et de ses contemporains est presque impossible; mais je puis donner à ceux de nos collaborateurs que ce travail intéresse une première liste des parodies critiques du chef de l'école romantique; je commence par son Théâtre.

HERNANI. — *Harnali, ou la contrainte par cor*, parodie en 4 tableaux et en vers, par Aug., de Lauzanne. 1830, in-8. — *Oh! qu'nenni, ou le mirliton fatal*, en 5 tableaux, par Brazier et Carmouche. 1830, in-8. — *N. I. ni, ou le danger des Castilles*, amphigouri-romantique en 5 actes et en vers sublimes, mêlés de prose ridicule, par Carmouche, de Courcy et Dupeuty. 1830, in-8. — *Fanfan le troubadour à la représentation d'Hernani*, pot-pourri en 5 actes. 1830, in-8. — *Lettre trouvée par Benjamin Sacrobille*, chiffonnier sous le n° 47, laquelle lui a paru relater des particularités et arrangements curieux et intéressants touchant la première représentation de la pièce de comédie ayant pour titre Hernani. 1830, in-8. — *Réflexions d'un infirmier de l'hospice de la Pitié sur le drame d'Hernani.* 1830, in-8.

MARION DE LORME. — *Gothon du passage Delorme*, imitation en 5 endroits et en vers de Marion de Lorme, par Dumersan, Brunswick et Céran. 1831, in-8. — *Marionnette*, parodie en 5 actes et en vers de Marion de Lorme, par Dupeuty et Duvert. 1831, in-8.

LUCRÈCE BORGIA. — *Tigresse Mort-aux-rats, ou poison et contrepoison*, médecine en 4 doses et en vers, par Dupin et Jules. 1833, in-8.

MARIE TUDOR. — *Marie, tu dors encore!* drame presque historique en 2 actes et 3/4 d'heure, mêlé de chants, par Armand Chaulieu et Louis Bataille. 1833, in-8. — *Marie Tudor*, racontée par madame Pochet (par Roberge). 1833, in-8. — *Marie Crie-fort*, parodie en 4 endroits et 5 quarts d'heure, explications tirées de la pièce de Marie Tudor, d'après Voltaire et d'autres historiens. 1833, in-12.

ANGELO. — *Cornaro, tyran pas doux*, traduction en 4 actes et en vers d'Angelo, par Dupeuty et Duvert. 1835, in-8. — *Angelo, tyran de Padoue*, etc., raconté par Dumanet, caporal, par l'auteur des parodies de Marie Tudor, d'Angèle, etc. (Roberge). 1835, in-8.

RUY BLAS. — *Ruy Brac*, tourte en 5 boulettes avec assaisonnement de gros sel, par Maxime de Redon. 1838, in-8. — *Le Puff*, revue en 3 tableaux, ornée de *Ruy Blag*, parodie en prose rimée, par Carmouche, Varin et Huart. 1839, in-8. — *Rude Blague.........* — *Ruy Black, ou les noirceurs de l'amour*, par C. Cabet. 1873, in-12.

LES BURGRAVES. — *Les Hures graves*, trifouillis en vers.... et contre les Burgraves, parodie en 3 actes, par Dumanoir, Siraudin et Clairville. 1843, in-8. — *Les Barbus graves*, parodie par Paul Zéro (P. A. Garnier). 1843, in-8. — *Les Buses graves*, parodie en 3 actes et en vers, par Dupeuty et Langlé. 1843, in-8. — *Les Buses graves*, trilogie à grand spectacle avec fantasmagorie, ombres chinoises, assaut d'armes et de gaules, entrées de ballets, idylles, ballades, odes, élégies, chansonnettes, par Tortu Goth (d'Arnoux), vignettes de Bertall. 1843, in-8. — *Les Bûches graves*, pièce de résistance servie au Théâtre-Français, pot-pourri, par de Clercy. 1843, in-12. — *Réflexion d'un anti-trilogiste* sur les Burgraves, par le capitaine Pierre Ledru (Devèze, chef d'escadron d'état-major). 1843, in-8.

TORQUEMADA. — *Ose-Trop-Goth. Toqué malade*, méli-mélo-drame à tics médicinaux. Chez un marchand de et pour les amateurs de Romantiques, à l'aube du vingtième siècle. S. d., in-8 (bambochinade imprimée pour 70 toqués).

A bientôt les romans et les poésies.

J. S.

— Le *Homard à la Coppée*, comme plusieurs autres pièces rendues populaires par Coquelin Cadet et autres monologuistes, comme la *Truffe*, parodie des

Digitized by Google

Pauvres gens de V. H., est du docteur Georges *Camuset*, mort dernièrement, et se trouve dans un petit recueil de sonnets très, très curieux, les *Sonnets du Docteur*, publiés à Paris et imprimés à Dijon.

CAM-PI-TONG.

— L'un des plus habiles dans la parodie d'Hugo a été Edouard Delprat, connu dans les lettres légères sous le pseudonyme de Maurice de Podestat, et j'estime que la mieux réussie de toutes ses pièces a été celle qu'il intitula les *Torchons radieux*. Elle porte (la vraie), dans les *Chansons des rues et des bois*, le titre de « Choses écrites à Créteil » (n° VII de la série intitulée *Pour d'autres*). Je ne retrouve pas sur le moment la pièce en question, publiée par la *Vie parisienne* il y a une quinzaine d'années. Dans la collection du même journal, on trouverait les autres parodies de Delprat : le *Baron Friédrich*, le *Contrat synallagmatique*, etc. Au surplus, Delprat n'était pas un bohème; fils d'un avocat très distingué du barreau de Bordeaux, il fut secrétaire de Dufaure et mourut fou à trente-trois ou trente-six ans, il y a quatre ou cinq ans au moins. Ses parodies, si ingénieuses et si amusantes, ont été publiées à très petit nombre à Bordeaux, pour ses amis, et non mises dans le commerce. — Avis aux Nemrods de la bibliophilie. Je ne l'ai jamais vu, cet *avis, rara* s'il en fut, mais je suis certain qu'il existe. Si l'on juge les *Torchons radieux* et le *Baron Friédrich* assez rares pour être réimprimés, j'en offre une copie à l'*Intermédiaire*. Cz.

— Quant aux contemporains qui ont subi le même sort, on ne les compte plus. Nous ne rappellerons que les plus célèbres parodies :

La *Reine Argot*, parodie de la Reine Margot, 1847.

Traversin et couverture, parodie de Toussaint Louverture, 1850.

La *Dame aux gobéas*, parodie de la Dame aux camélias, 1852.

La *Gammina*, parodie de la Fiammina, 1857.

Panne-aux-airs, parodie du Tannhauser, 1861.

Nos bons petits camarades, parodie de Nos Intimes, 1862.

Le *Fils de Gibaugier*, parodie du *Fils de Giboyer*, 1863.

Montjoye fait peur, parodie de Montjoye, 1863.

Paul, faut rester, parodie de Paul Forestier, 1868.

Ferblande, ou l'Abonné de Montmartre, parodie de Fernande, 1870, etc., etc.

ALFRED C.

— Parodie de l'Homme qui rit, par Touchatout, édition tintamarresque. Paris, s. d.

Victorien Sardou, Emile Augier, Eugène Sue, etc., ont également eu leurs œuvres parodiées :

Parodie de Rabagas de Sardou. *Rabatgaz portatif*, par Hermil et H. Buguet, 1872.

Parodie des Mystères de Paris d'Eugène Sue. Les *Mystères de Passy*.

Réduction et rédemption, parodie en 4 parties, dont un prologue inutile à l'action, par Grangé, Delacour et Thiboust. Paris, 1860. GEORGES SAINT-HÉLIER.

—

Charles Poncet (XIX, 485). — Poncet (Charles-Jacques), dont la jeunesse peu connue n'offre aucun intérêt, passa en Egypte vers 1687 et s'établit comme médecin au Caire. En 1698, Yasous, négus d'Abyssinie, et son fils, ayant été atteints de la lèpre, y envoyèrent un de leurs principaux officiers pour y chercher un médecin expérimenté. Sur les conseils de Maillet, consul de France, Poncet, qui avait acquis une certaine notoriété, consentit à faire ce voyage en compagnie du jésuite Joseph Brévedent. Après avoir remonté le Nil, Poncet traversa le Sannaar, perdit son compagnon à Barki, par suite de la dysenterie, et ne parvint à Gondar que le 21 juillet 1699. Par ses soins, il rendit la santé aux deux malades, et, par suite de ses rapports avec eux, il obtint d'Yasous l'envoi d'une ambassade en France, afin d'établir des relations entre son pays et l'Afrique orientale. Un chrétien arménien, nommé Murat, fut désigné pour remplir cette mission et pour remettre à Louis XIV des lettres officielles et des présents. Le 2 mai 1700, Poncet partit en avant et se dirigea au nord-est par le Tigre, visita les ruines de l'antique Axum et atteignit la mer Rouge à Massouah, où il s'embarqua le 28 octobre. Il descendit à Djeddah, de là gagna le Sinaï, où il attendit Murat. L'ambassadeur y arriva dans le plus triste état. Pillé d'abord par le chérif de la Mecque, un naufrage avait ensuite englouti le reste de ses bagages. Poncet le conduisit néanmoins

Digitized by Google

au Caire, où Maillet s'empara des lettres d'Yasous et les envoya en France comme étant le résultat de ses démarches directes, dénonçant en même temps Poncet et Murat comme deux intrigants. Ceux-ci s'adressèrent au P. Verseau, procureur des missions de Syrie, qui s'embarqua avec eux pour l'Europe et obtint leur présentation à la cour de Versailles. Le roi les reçut bien, et Poncet, vêtu en costume éthiopien, fut quelque temps un sujet de curiosité. Ne recevant plus aucune allocation, il se rembarqua en 1702, emmenant Murat, avec lequel il ouvrit au Caire une boutique de pharmacie. Ils y prospéraient, lorsque le P. Dubernat et Jacques Christophoros, marchand cypriote, les décidèrent à les accompagner en Abyssinie; mais Yasous était mort et la guerre désolait son royaume. Alors, par prudence, les voyageurs abandonnèrent leurs projets. Poncet et Murat se dirigèrent vers l'Asie. Murat succomba à Mascate et Poncet alla mourir en Perse, en 1706. Il nous a laissé une relation abrégée de son voyage en Ethiopie, publiée dans le quatrième volume des *Lettres édifiantes*.

A. D.

—

La marquise de La Carte et Alfred de Musset (XIX, 485). — J'ignorais qu'A. de Musset eût été lié avec la marquise de La Carte qui s'est fort compromise avec J. J. Ce n'est donc pas à elle que j'ai fait allusion.

Maxime Du Camp.

—

Société française des Amis de Rabelais (XIX, 485). — Cette société s'est formée l'année dernière à Tours sous les auspices de plusieurs Tourangeaux rabelaisiens. Un des membres les plus actifs de cette association littéraire est M. Audiger, demeurant à Tours, 3, place Saint-Venant.

Le collaborateur Eumée trouvera dans la revue *le Livre* (nº 69, 10 septembre 1885, p. 490) des renseignements assez étendus sur cette société. Quant au congrès qu'elle devait tenir à Chinon le 13 juin dernier, il a eu lieu en effet et je ne puis mieux faire que de reproduire ici quelques passages d'une lettre que m'adressait dernièrement à ce propos M. Audiger:

« ... Ce premier congrès n'a été forcé« ment qu'un congrès d'organisation. Les « vrais travaux littéraires et d'érudition « ont été renvoyés à l'année prochaine... « Le bureau de la société est composé « comme suit:

« Président d'honneur: M. Jules Cla« retie.

« Président: M. A. Rivière, député.

« Vice-présidents: MM. Salme, Audiger « et Herpin, ce dernier maire de Chinon.

« Secrétaire général: M. X.

« Secrétaire trésorier: M. Mabille, maire « de Nazelles. »

Un Guépin.

— Membre de cette société, j'ai été convoqué à Chinon pour la réunion du 13 juin et j'ai vivement regretté de ne pouvoir m'y rendre. Si M. Eumée n'a pas reçu de réponse à la lettre qu'il avait envoyée au président de cette société en formation, c'est probablement parce qu'elle n'en avait pas encore. C'est à Chinon que la société a dû se constituer définitivement, quoique son siège soit à Tours, mais je ne sache pas qu'elle ait encore rien publié, quoique le programme annonçât la lecture de Mémoires intéressants. Je pense donc que M. Eumée obtiendra aujourd'hui satisfaction en s'adressant à Tours, soit à M. Audiger (9, rue George Sand), qui est la cheville ouvrière de ce nouvel édifice, élevé en l'honneur de Rabelais, soit à M. Duboz, bibliothécaire de la ville.

A. D.

—

Georges d'Harmonville (XIX, 485). — Dans ses *Enigmes et découvertes bibliographiques* (Paris, Lainé, 1866), qui sont un recueil d'articles publiés par lui dans diverses revues bibliographiques, M. Paul Lacroix dit en toutes lettres que l'édition des œuvres de Tabarin, parue dans la *Bibliothèque gauloise* sous le pseudonyme de Georges d'Harmonville, a été préparée et publiée par M. Emile Colombey. M. Gustave Brunet, de Bordeaux, est l'auteur de la lettre qui termine le volume.

Un bibliophile poitevin.

—

Les enfants de Talma (XIX, 486). — Après avoir été le condisciple de ses fils, que j'avais perdus de vue, j'ai retrouvé l'un d'eux, qui était chef de bataillon en retraite et commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, à Paris, à la gare du Nord. Il était dans mon service et je l'ai connu plusieurs années. Il est mort il y a environ deux ans. Mais comme il était d'un caractère concentré, je n'ai jamais eu avec lui de conversation particulière en dehors du service et je ne sais rien de sa famille.

E. G. P.

—

Digitized by Google

Le stage d'Adhémar, par Rabusson (XIX, 487). — Faire une partie d'écarté en cinq sec veut dire en cinq points sans revanche.

Quant à l'expression esprit devers, elle est parfaitement correcte; c'est l'emploi au figuré d'un terme propre à la maçonnerie: devers-erse, qui n'est pas droit ni d'aplomb. A. D.

—

Méthode de sténographie (XIX, 487). — Je crois que la méthode officielle la plus simple est la méthode Duployé. Il existe sous ce même nom une société française de sténographie et il s'imprime à Nantes, depuis plusieurs mois, un journal hebdomadaire, le *Sténographe illustré*. Je crois qu'au siège de ce journal (7, rue Copernic, à Nantes), M. Denis Raynald aura les renseignements qu'il peut souhaiter.

Mog.

—

Croix de Saint-Antoine (XIX, 487). — La croix de Saint-Antoine n'est autre chose que le Tau grec, sorte de croix pattée alésée (blason) qui n'a que trois branches disposées en forme de T. Les évêques et les abbés du rite grec portaient une crosse de cette forme: les chanoines réguliers de Saint-Antoine la portaient aussi. On croit que c'était le symbole de la béquille, indiquant que l'ordre était un ordre hospitalier, fondé par saint Antoine, abbé. Les chanoines étaient crossés en mémoire de leur fondateur. E. D. P. a négligé de dire à quelle époque remontait le voyage au Senaar en question. « Un double de France » signifie ou un double louis ou un double denier, —ce qui n'est point synonyme.

Un fait intéressant, c'est que les nègres du nouvel Etat du Congo se servent aujourd'hui, et de temps immémorial, de morceaux de fer en forme de crampons (moitié d'un tau) comme monnaie.

Cz.

Trouvailles et Curiosités.

Notes d'état civil sur Marmontel. — Elles avaient été relevées en 1869, sur les actes originaux conservés aux Archives de la Seine, qui ont été anéantis dans les incendies de 1871.

1° *Sa naissance.* — Marmontel (que le *Dictionnaire Dezobry* fait naître en 1728) était né en 1723, du légitime mariage de Martin *Marmonteil* (*sic*) et de Anne Gourde. Il avait été baptisé le 12 juillet 1723 en l'église de Bort (Limousin), ainsi que le constataient les pièces déposées pour son mariage.

2° *Son mariage.* — Le onze octobre 1777, en la paroisse de St-Roch, à Paris, Jean-François Marmontel, historiographe de France, l'un des Quarante de l'Académie française, épousait demoiselle Marie-Adélaïde Lerein de Montigny, fille mineure de feu Louis René de Montigny, écuyer, et de Françoise Morellet. Témoins du côté de l'époux: Jean d'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie française, demeurant au Louvre, et messire Jean Sifrein Maury, vicaire général de Lombèse (*sic*). Du côté de l'épouse: André Morellet, licencié en théologie; et Jean-François Morellet, bourgeois de Paris.

3° *Descendance.* — 1° 1780, 19 octobre (à Saint-Roch). Baptême d'Albert-Charles-François, né de la veille, fils des susdits. Parrain: Jean-François Morellet, intéressé dans les affaires du Roi. — Marraine: Françoise Morellet de Montigny.

2° 1781, 18 décembre (à Saint-Roch). Baptême de Charles-Paul, né le même jour. Parrain: Toussaint-Jacques-Paul Morellet. — Marraine: Caroline d'Aine, épouse de M. le baron d'Holbach.

Marmontel avait épousé une nièce de l'abbé Morellet. Celui-ci, écrivant ses Mémoires plusieurs années après la mort de Marmontel, fait de son neveu par alliance le plus complet éloge. « Jamais il n'y eut, dit-il, de femme plus heureuse, plus constamment heureuse que la sienne... Jamais on n'a rempli plus religieusement que M. Marmontel et sa femme les devoirs de père et de mère. Ma nièce a eu cinq garçons, et en a nourri quatre: il lui en reste trois. » L'éditeur des Mémoires ajoute ces mots: « Il ne reste plus qu'un fils de Marmontel (en 1821). Les deux aînés sont morts avant trente ans. »

Marmontel avait terminé ses jours, à l'âge de 77 ans, dans la petite commune d'Ableville, près Gaillon (Eure), où il s'était retiré. Une attaque d'apoplexie l'emporta le dernier jour du XVIII° siècle, le 31 décembre 1799. R. C.

Le gérant, Lucien Faucou.



Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13. rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BREVETS D'INVENTION

MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ÉTUDES TECHNIQUES. — CONSTRUCTIONS. — INSTALLATIONS. — AGRICULTURE
MÉCANIQUE. — HYDRAULIQUE. — CHIMIE
ÉLECTRICITÉ. — EXPERTISES. — CONTREFAÇONS
(Office fondé en 1866)

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs civils, Conseils en matière de Propriété industrielle.

PUBLICATIONS DE L'OFFICE :

lanuel de l'Inventeur : Lois Françaises et Étrangères. 4e édition. — Prix : 1 franc.
lanuel formulaire des Ingénieurs, Architectes, Mécaniciens, Manufacturiers, Contre-Maîtres, Entrepreneurs, Chefs d'Usines, Directeurs de Travaux, Agents voyers, etc. — Prix : 8 francs,
Ouvrage honoré de la souscription du Ministère des Travaux publics.

2, Boulevard de Strasbourg, 2. Paris

BAINS DE MER. — SAISON DE 1886

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES DU VENDREDI AU LUNDI

De Paris aux gares suivantes :	1re cl. Fr.	2e cl. Fr.
ieppe (Le Tréport, Criel)	30 »	22 »
e Tréport, par Serqueux et Abancourt. (Du 1er juill. au 30 sept.)	33 20	» »
any (Veulettes, les Petites-Dalles)		
aint-Valery (Veules)		
e Havre (Sainte-Adresse)	33 »	24 »
écamp, les Ifs (Yport, Étretat)		
rouville, Deauville, Villers-sur-Mer, Honfleur, Caen		
abourg, le Home-Varaville		
ives, Houlgate, Beuzeval	37 »	27 »
uc, Lion-sur-Mer, Langrune		
aint-Aubin, Bernières, Courseulles. (Prix pour le parcours total.)	38 »	28 »
ayeux (Arromanches, Asnelles, etc.)	40 »	30 »
outances (Coutainville, Regneville)	57 »	44 »
igny (Grandcamp, Sainte-Marie-du-Mont)	44 »	33 »
alognes (Port-Bail, Carteret, Saint-Vaast de la Hougue, Quinéville)	50 »	38 »
herbourg	55 »	42 »
ranville (Saint-Pair, Donville)	50 »	38 »
aint-Malo-Saint-Servan (Dinard-St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac, Paramé)	66 »	50 »
amballe (Erquy-Val-André)		
aint-Brieuc	68 »	51 »
annion	79 »	59 »
orlaix	81 »	61 »
oscoff (Ile-de-Batz)	85 »	64 »
EAUX THERMALES		
gnoles de l'Orne, par Briouze	45 »	34 »
orges-les-Eaux (Seine-Inférieure)	21 45	16 05

DÉPART du **Vendredi** au **Dimanche**. — **RETOUR** le **Dimanche** et **Lundi.**

Toutefois, ces Billets sont valables le **Jeudi** par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir.

Les billets pour **Saint-Malo, Lamballe, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix** et **Roscoff** seront lables au retour jusqu'au Mardi inclus. — Les billets sont PERSONNELS et ne peuvent être vendus.

Digitized by Google

S'adresser, pour la publicité dans l'INTERMÉDIAIRE, à M. Raulier, 16, rue Saint-Marc.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 12345

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Octobre 1886.**

HARVARD COLLEGE NOV 1 1886 LIBRARY.

Cherchez et vous trouverez  *Il se faut entr'aider.*

XIXe année — N° 442 · Nouvelle série — IIIe Année N° 67

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

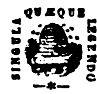
4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

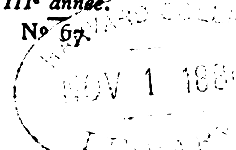
NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 octobre 1886.*

XIXe Année — N° 442. Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. IIIe année. N° 67.



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Merangoises. — « Je deschois si fort de « mes merangoises que je n'ay plus que la « peau et les os », écrit Henri IV à M. Préaus (*Lettres missives,* édit. Berger de Xivrey, t. VII, p. 838), au moment de sa folle passion pour sa nièce Charlotte-Marguerite de Montmorency. Quel est au juste le sens et l'étymologie de ce mot?

PAUL MASSON.

—

Dégrammatiser. — Quelle est l'étymologie du mot dégrammatiser employé couramment en Bretagne dans le sens de détériorer, dégrader? Il a tout à fait l'allure grecque et ne semble pas répondre cependant aux diverses significations du mot γραμμα. Est-ce que ce mot est employé dans d'autres parties de la France?

G. DU B.

—

Honorable homme. — Beaucoup de roturiers se sont basés, pour se dire nobles, sur la qualification d'*honorable homme* qu'ils ont trouvée dans d'anciens actes accolée au nom d'un de leurs ancêtres.

Or, Furetière dit quelque part à propos de cette qualification : « C'est un titre que « l'on donne dans les contrats à ceux qui « n'en ont point d'autres, et que prennent « les petits bourgeois, les marchands et les « artisans. »

Furetière a-t-il raison?

M. FRABAL.

—

Cordouan. — Quelle peut être l'étymologie véritable de ce mot, appliqué au phare de l'embouchure de la Gironde?

On parle d'une légende par laquelle un navire nommé Cordoue aurait fait naufrage en cet endroit. Mais n'est-ce pas le nom qu a donné naissance à la légende? Cordouan ne serait-il pas plutôt un ancien nom celtique latinisé?

X.

—

Le ruban du beau Léandre. — En 1824, l'empereur Alexandre envoya à M. de Villèle le grand cordon de l'ordre de Saint-André, et il ne l'adressa pas à Chateaubriand; celui-ci, qui croyait avoir des titres au moins égaux à ceux de son collègue, conçut un dépit qu'il exhala dans un de ses ouvrages: *le Congrès de Vérone,* en ajoutant qu'il se souciait de ce cordon « comme des rubans du beau Léandre ».

Qu'est-ce que ces rubans? Le « beau Léandre » n'est-il pas un personnage du Théâtre de la Foire?

Citons encore deux faits au sujet de décorations.

La *Correspondance du prince de Talleyrand avec Louis XVIII* nous apprend que, le roi ayant transmis les insignes de l'ordre du Saint-Esprit au prince-régent d'Angleterre, l'empereur de Russie, blessé de n'avoir pas reçu pareille distinction, fit part de son mécontentement au célèbre diplomate.

On a prétendu que ce fut pour avoir la Toison d'or que le duc de Choiseul fit, par le traité qui mit fin à la guerre de Sept ans, céder la Louisiane à l'Espagne, laquelle ne sut d'ailleurs tirer aucun parti de cette riche province.

« Tout le Mississipi fut le prix d'un ruban. »

(Toulouse.) E. R.

—

La femme de Fabre d'Eglantine. — Mlle Marie-Nicolle Godin, femme de Fabre d'Eglantine, était-elle, comme on l'a dit, petite-fille de Lesage, auteur de *Gil Blas?*

Digitized by Google

Etait-elle comédienne au moment de son mariage?

Avait-elle apporté des biens meubles ou immeubles à la communauté?

Etait-elle née à Strasbourg ou à Dammartin; ses parents habitaient-ils dans l'une de ces deux localités, ou dans toutes deux?

Le contrat et l'acte de mariage passés à Strasbourg pourraient-ils éclaircir ces quelques points restés obscurs?

Dr Robinet.

—

Le colonel Maidy. — Quelque *Intermédiairiste*, versé dans l'étude des anciens Annuaires militaires, pourrait-il me dire à quel régiment appartenait M. Maidy, qui, vers la fin du premier Empire ou le commencement de la Restauration, était colonel (ou lieutenant-colonel) et membre de la Légion d'honneur? Il devait être originaire de Metz. C'est en vain que j'ai consulté les *Fastes de la Légion d'honneur* et les Annuaires que j'ai pu me procurer. On me rendrait également service en me donnant des renseignements sur la carrière militaire et la famille de cet officier supérieur.

Vaudémont.

—

M. Octave de Ségur. — Quels étaient les liens qui unissaient: M. le comte de Ségur, maître des cérémonies sous Napoléon Ier, le comte Philippe de Ségur, auteur de l'*Histoire de Napoléon et de la Grande Armée*, et M. Octave de Ségur, capitaine au 8e de hussards, en 1811, blessé en 1812, à Wilna?

Ce dernier n'avait-il pas été sous-officier dans le 6e de hussards, sous le pseudonyme de Ponchat?

Pourquoi M. Octave de Ségur s'était-il caché sous ce nom, du 3 thermidor an XI au 15 avril 1809?

A. Vingt.

—

Stendhal et le père Loriquet. — Sans vouloir raviver l'éternelle question de la phrase, restée introuvable, de l'*Histoire de France du P. Loriquet*: « Le marquis de Buonaparte, généralissime des armées de S. M. Louis XVIII, etc., etc. », je ne puis m'empêcher de signaler l'anecdote suivante que je rencontre dans les *Promenades dans Rome*, de Stendhal, à la date du 15 juin 1828:

« Ce trait rappelle cet enfant de bonne « maison qui disait à sa mère que « Louis XVIII avait été un roi bien guer« rier. On fit des questions à l'enfant, et « l'on découvrit que, dans les leçons d'his« toire des collèges des jésuites, Napoléon « est représenté comme un général habile « auquel Louis XVIII confiait le comman« dement de ses armées. »

D'ordinaire, Stendhal n'avance pas un fait à la légère. Il est vrai qu'il ne nomme personne; mais peut-être d'autres livres d'histoire que ceux du P. Loriquet, livres disparus ou ignorés aujourd'hui, doivent-ils porter la responsabilité d'une assertion passée actuellement à l'état de légende? — Voilà, je crois, comment il faut poser la question.

Et, à propos de question, une autre au sujet de Stendhal. — Qu'est devenue cette fameuse *Histoire de Napoléon*, écrite en entier de la main de l'auteur de la *Chartreuse de Parme*, qui devait paraître en 1839? A vrai dire, le manuscrit était à peu près illisible. Hetzel le confia aux bons soins de M. Armand Bertin, un habile dans l'art du déchiffrage, qui ne put venir à bout de l'écriture hiéroglyphique de Stendhal et qui rendit à l'éditeur l'*Histoire de Napoléon*.

Paul d'Estrée.

—

Victor Hugo ou Alexandre Dumas? — L'ancien auteur des *Guêpes* publie de temps en temps, dans le *Moniteur universel*, des articles intitulés: *Grains d'ellébore*. Dans le dernier de ces articles (n° du 3 octobre 1886), Alphonse Karr raconte ceci: « Un autre jour, on faisait des bouts-rimés; quelqu'un proposa ces rimes:

Songe,
Pied,
Plonge,
Estropié.

Victor Hugo les remplit immédiatement ainsi, en adressant naturellement les quatre vers à une jeune amie de Mme Hugo, qui avait fourni les rimes:

Si Puck, le nain qu'on voit en songe,
Osait jamais mettre son pied
Dans le soulier où ton pied blanc se plonge,
Il en serait estropié.

A peine les vers lus et applaudis, les regards des femmes et des hommes se jetèrent sur les pieds de la belle personne à laquelle Hugo les adressait, mais ce fut inutilement, elle les cachait et les cacha tout l'hiver sous sa jupe. En effet, la nature, qui s'était plu à orner son visage de charmes très peu communs, avait négligé les pieds, qui étaient larges et plats. Je ne

Digitized by Google

sais si elle pardonna jamais au poète ses jolis vers.

J'ai lu quelque part que l'ingénieux quatrain fut improvisé par Alexandre Dumas. Décidément à qui la gloire? Autre question. La version adoptée par A. Karr est-elle la bonne? Il me semble avoir entendu citer autrement un des quatre vers, lequel, dans la reproduction du *Moniteur*, est quelque peu *estropié*.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Jean de Brogny, cardinal d'Ostie. — La vie de Jean de Brogny, qui successivement fut évêque de Viviers, cardinal évêque d'Ostie, présida le concile de Constance, fut nommé archevêque d'Arles et mourut évêque de Genève, a-t-elle été l'objet d'une étude particulière? Quels sont les ouvrages où l'on pourrait trouver des renseignements sur ce personnage?

V. A.

—

Les descendants dé Mme du Deffant. — *Madame du Deffant* a-t-elle eu des enfants de son mariage ? Si oui, peut-on indiquer leurs alliances et leur descendance? CH. LEFEBVRE.

—

Servii grammatici commentarii. — Etudiant Virgile, je désirerais connaître la bibliographie complète des œuvres qui traitent de son commentateur Servius (grammaticus), surtout celles qui ont rapport aux antiquités romaines. SMOLL.

—

Le Poète Puce. — Champfleury a écrit une charmante nouvelle sous ce titre. Où peut-on la retrouver?

VALDESCYGNES.

—

Une pensée de Balzac sur la chasteté. — Un Balsacien, collaborateur de l'*Intermédiaire*, pourrait-il nous dire de quel ouvrage est tirée la pensée suivante de Balzac? L'auteur de l'*Histoire de ses œuvres* n'ayant pu nous renseigner à cet égard, peut-être serons-nous plus heureux en nous adressant aux érudits spéciaux dont l'*Intermédiaire* est le Moniteur.

« Pour quiconque observe le monde social, ce sera toujours un objet d'admiration que la plénitude et la rapidité des conceptions chez les natures vierges.

La virginité, comme toutes les monstruosités, a des richesses spéciales, des grandeurs absorbantes.

La vie dont les forces sont économisées a pris, chez l'individu vierge, une qualité de résistance et de durée incalculable. Le cerveau s'est enrichi dans l'ensemble de ses qualités réservées.

Lorsque des gens chastes ont besoin de leur corps ou de leur âme, qu'ils recourent à l'action ou à la pensée, ils trouvent alors de l'acier dans leurs muscles, ou de la science infuse dans leur intelligence, une force diabolique, ou la magie noire de la volonté.

La virginité mère des grandes choses:

Magna parens rerum,

tient dans ses belles mains blanches la clef des mondes supérieurs. — Enfin cette grandiose et terrible exception mérite tous les honneurs dont l'entoure l'Eglise catholique. » FANTASIO.

—

Cafés et cafetiers. — Dans quels ouvrages pourrait-on trouver des renseignements historiques sur les cafés et la corporation des cafetiers, limonadiers, etc.?

F. B. M.

—

Un recueil de gravures du XVIIe siècle sur les monuments de Rome. — Je possède un recueil en deux parties, de planches gravées sur cuivre de 21 cent. sur 14 1/2, avec ce titre, en frontispice:

ILLVSTRIVM. VRBIS ROMÆ.
ÆDIFICIORV. ET RVINARVM MONVMENTA.

nunc in ampliorem forma redacta et accurato ac summo studio delineata per Io. Maggium Pomanum, studiosis virtutisq. præditis viris Nicolaus van Aelst Bruxellensis D. D. Anno Dni 1611.

Romæ Superiorum permissu.

La première partie, bien que la précédente soit reliée au début du volume dans la reliure de veau contemporaine, a pour titre:

INSIGNIORES STATVARVM
VRBIS ROMÆ ICONES

avec ce titre dans un écusson de forme flamande, avec un casque ouvert à senestre et de splendides lambrequins.

Quel est ce Nicolas van Aelst? et Io. Maggium Pomanum?

Cet ouvrage est-il rare et quelle est sa valeur artistique? Cz.

—

Digitized by Google

Bagard de Nancy, sculpteur sur bois. — Mes confrères peuvent-ils me donner quelques renseignements sur cet artiste célèbre de l'époque de Louis XIV (à ce que me dit un marchand de curiosités)?

Est-ce l'orthographe du nom?

Je serais très reconnaissante d'une réponse un peu détaillée.

Veuve MAGNIANT.

—

A propos des frères Davenport. — Extrait d'une chronique parisienne adressée à un journal de province :

« Se sont-ils assez moqués du monde, les frères Davenport, ainsi qu'on les appela après la découverte de leur supercherie! Entrer dans une armoire, se faire lier à plaisir avec de la belle et bonne ficelle et se délier tout seuls avec l'invisible collaboration des esprits, avouez que c'était fort et que le spectacle était bien fait pour piquer la curiosité du public! Par malheur les Parisiens (qu'on a pourtant définis : des naïfs dans la peau de sceptiques) ne sont pas aussi gobeurs que les Anglais de Londres. Un soir il se trouva quelqu'un dans la salle Herz, qui les lia si bien au fond de leur armoire qu'en dépit de leur habileté et de tous leurs efforts, ils ne purent se délier et qu'on dut les tirer honteux et confus de leur cachette. Le truc était usé, la mèche éventée, il fallut rendre l'argent et ce fut à tout jamais fini des frères Davenport. »

Quelque correspondant pourrait-il fournir des détails circonstanciés sur cette fameuse soirée? A. T.

—

La Veuve surprise... — Tel est le commencement du titre d'un petit dialogue érotique, en vers très joliment tournés, que Barbier attribue à un nommé Boyer, principal commis au bureau des vivres, vers 1749. Cet opuscule — que ne possède pas la Bibliothèque nationale — est devenu très rare. Nous en avons un exemplaire incomplet à la fin. Nous voudrions pouvoir prendre copie de ce qui manque. Qui nous en fournira les moyens? L. B.

Réponses.

Une parodie de «Zaïre» (XVIII, 425, 531, 560, et V, 509). — M. A. Vingt. nous dit que cette parodie eut l'honneur de troubler la gloire et le repos de M. de Voltaire : qu'il veuille bien nous en fournir la preuve par quelques passages de la Correspondance du philosophe de Ferney, il répondra en même temps à une question posée en 1869 et restée sans solution.

A. D.

—

Le portemanteau de Charette et les brevets de Stofflet (XVIII, 643, XIX, 489). — Je réponds à la question posée en dernier lieu par M. A. Y., relativement au portemanteau ou plutôt portefeuille de Charette, que la plupart des pièces qu'il contenait ont été publiées, dans le temps même, ou peu après, au commencement de la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye, Cormatin, d'Autichamp, Bernier, Frotté, Scépeaux, Botherel, du Prétendant, du ci-devant comte d'Artois, etc., suivie du journal d'Olivier d'Argens, etc., imprimés sur pièces originales, saisies par les armées de la République, sur les différents chefs de rebelles, dans les divers combats qui ont précédé la pacification de la Vendée.* Paris, Buisson, an VII de la République française, 2 vol. ou parties in-8, n'ayant qu'une seule et même pagination, avec un assez beau portrait de Charette en tête.

On y trouve notamment les trois lettres de Louis XVIII, les deux lettres du comte d'Avaray et les deux lettres de d'Entragues. — Le billet de Suzannet, et non pas Suzamel, ainsi que le dernier appel d'hommes aux armes de Charette, n'y sont pas reproduits, parce qu'on les jugea sans doute à tort peu importants; mais en revanche on y trouve d'autres pièces provenant de la même source. Plusieurs d'entre elles ont depuis été rapportées dans le sixième et dernier volume de l'intéressante et loyale compilation des *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française* (par Savary, officier supérieur des armées républicaines), faisant partie de la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, publiée par Berville et Barrière.

A propos de cette *Correspondance secrète* de Charette, Stofflet, etc., il y en a eu deux éditions différentes in-8 et in-12, dont celle-ci, que nous n'avons jamais vue qu'une seule fois, est beaucoup plus rare que l'autre, qui est encore assez commune.

Les croix, les brevets, la ceinture et une dragonne de Stofflet furent expédiés en paquet au Directoire exécutif, le 10 ven-

Digitized by Google

tôse an IV ou 29 février 1796, ainsi qu'il résulte d'une lettre du général Hoche, qui lui était adressée en même temps, et qu'on peut voir dans la correspondance faisant suite à sa *Vie*, par Rousselin, p. 326 et suiv. Paris, Buisson, an VI de la République, 2 vol. in-8.

Dugast-Matifeux.

—

La Régence de Tunis (XIX, 12, 58, 120, 137, 273, 491). — En remerciant L'ex-Car., Grasulphus et Gx. pour leurs notes intéressantes, je leur demanderais les renseignements suivants : *Mission de Carthage*, etc., et *Lettre du cardinal Lavigerie*, sont-ils deux articles distincts et tous les deux sont-ils du cardinal Lavigerie ?

Je prie M. Grasulphus d'ajouter la date et place de publication à l'*Istoria degli Itali*, etc. De quel ouvrage anglais l'*Istoria* est-elle la traduction ? « La Bibliothèque Estense de Modène » est-elle une bibliothèque véritable, c'est-à-dire une collection de livres, ou bien une publication d'ouvrages dont Estense est l'éditeur ?

Prière à M. Gx. d'ajouter le titre exact du travail de M. Pierre Foncin dans la *Revue bleue*, publication qui ne m'est pas accessible ici.

H. S. A.

—

Faïence de Mathaux (XIX, 71). — Mathaux est un simple village situé sur la rive gauche de l'*Aube*, à 5 kilomètres sud-ouest de Brienne-le-Château. Sa population de 420 habitants environ était, en 1787, alors qu'il y avait les ouvriers de la faïencerie, de 447 habitants. Mathaux n'est donc pas une *petite ville* comme l'avance M. Paul Eudel dans son intéressant livre : *le Truquage*, à propos de l'*assiette à la guillotine*, produit de la fabrique de ce lieu.

L'assertion de M. Albert Jacquemart et, après lui, celle de M. Ris Paquot, à propos des lettres patentes, sont exactes. Les originaux de ces pièces me paraissent devoir être à la Bibliothèque nationale, où ils ont été découverts par M. Natalis Rondot, cet infatigable chercheur, qui les a communiqués à M. Jacquemart.

J'ai vu aux archives départementales de l'Aube la demande faite par M. Lepetit de Lavaux dont ces lettres sont la copie fidèle.

Plus de mille pièces de la manufacture de faïence de Mathaux me sont passées par les mains, dont la majeure partie me reste; je puis donc affirmer que *Mathaux* n'avait pas de marque de fabrique, quoi qu'en disent MM. Jacquemart et Ris Paquot.

Les M lourds en vert sale et autres lettres en bleu ou en manganèse sont, autant que je puis le croire, des indications de série. Cependant ces lettres pourraient être aussi l'initiale des peintres décorateurs. Alors il faudrait voir : dans le M la lettre initiale de *Maré* (Jacques)—1757-1768 —; dans le V ou dans le K (cette dernière lettre pouvant comprendre un V et un H superposés) les initiales de *Varin* (Hubert), élève de Maré — 1780-an XI.— On trouve aussi un B en manganèse sur des assiettes révolutionnaires et sur des assiettes ayant un panier fleuri au centre, à décor polychrome. Ailleurs, j'ai vu un N en vert, un P de même couleur. Une petite statuette porte les lettres : E. V. R. PF.

Je possède entre autres objets : 1° un pichet à décor polychrome avec ces lettres F. V. (*François Varin*), placées au centre d'une couronne de fleurs. 2° Un autre pichet décoré de bleu et de roux, portant ces trois initiales E. DB. (*Edme ou Etienne Debelle*). 3° Une bouteille, décor polychrome (vert pâle sale), avec cette inscription : VIVE LE BON VIN DE MATHAVLT, 1806. 4° Un petit brochet décoré de bleu, vert sale, roux et manganèse où est écrit, coupé par le goulot : JE SUIS FAIT POUR BOIRE.

Je ne connais qu'une pièce marquée : MATHAVLX, figurant en dessous d'un plat à barbe à décor polychrome, genre Rouen. Quant à la marque LAVAVX, elle ne peut avoir aucune signification, à moins que son auteur ne l'ait inscrite après la Révolution, comme le nom du fondateur dépourvu de la particule ? C'est peu probable.

Les principaux peintres de la faïencerie de Mathaux appelés par M. Lepetit de Lavaux sortaient des fabriques du Nord, de Nevers et Montigny-lès-Vaucouleurs ; et les produits de cette manufacture peuvent être classés, suivant leur décor, en trois genres :

Première période, genre Rouennais.

Deuxième période, genre Nivernais.

Troisième période, genre Lorrain.

Les deux premières périodes ont été de peu de durée.

De ces trois genres est resté un type particulier dénonçant une habileté de savoir

Digitized by Google

modeste, qui est resté le type local, le type de Mathaux.

Quoi qu'on puisse dire de la production en général, les pièces sorties de la manufacture sont, comme faïence populaire, d'un dessin correct, quelquefois artistique; et les émaux d'une bonne harmonie, quoiqu'ils laissent souvent à désirer sous le rapport de la pureté.

Les pièces de la période rouennaise ont une couverte d'un blanc verdâtre, quelquefois d'un blanc-roux d'une très faible épaisseur, avec un reflet métallique prononcé.

La terre de Mathaux est claire.

La manufacture de Mathaux, exploitée d'abord par son fondateur, commença à fonctionner en 1751, sous la direction de Jean-Baptiste Debray et de Claude Dorey, tous deux peintres. Le premier mandé de Nevers, et le second de Valenciennes (Nord).

Dorey n'apparaît qu'une fois aux registres de la paroisse avec la qualification de directeur, c'est dans son acte d'inhumation, daté du 31 juillet 1753.

La faïencerie de Mathaux, *dite du Château*, prit fin vers l'an 1800. Exploitée par Jean Varin de 1778 jusqu'à son décès (4 pluviôse an IV), elle prospéra sous sa direction.

Peu de temps après elle fut démolie.

Deux de ses fils, Etienne et Hubert Varin, firent construire un four et la continuèrent; mais bientôt des dissensions les forcèrent à se séparer, et la faïencerie, qui déjà était en décadence, ne put se relever. Elle cessa complètement vers 1810.

Etienne Varin convertit son établissement en une poterie qui ne dura que fort peu de temps.

Son frère Hubert qui, lui aussi, avait ouvert un four à potier, fut obligé de le vendre le 11 mars 1810 à Eloi Ludot.

La division des frères Varin avait été la cause initiale de la disparition complète de la faïencerie de Mathaux.

La poterie de Mathaux cessa, à son tour, d'exister vers 1830.

Mathaux ne possède aujourd'hui ni faïencerie ni poterie.

L'industrie de la céramique, je devrais dire de la poterie, s'est répartie dans le département de l'Aube. Les poteries actuellement existantes sont :

1° A Radonvilliers, village à 4 kilomètres de Mathaux, où les frères Amiel exploitent en grand la poterie vernissée plombifère.

2° A Vendeuvre-sur-Barse, trois établissements.

3° Au Mesnil Saint-Père.

4° A Amance, trois fours.

5° A la Guillotière, hameau de Ruvigny.

6° A Brienne-le-Château.

7° A Bar-sur-Aube.

Lieux où se fabrique également de la poterie à vernis plombifère.

Mais la plus intéressante des productions en terre cuite du département de l'Aube, c'est l'établissement de statues religieuses de mon ami Léon Moynet, à Vendeuvre-sur-Barse. M. Moynet occupe de 80 à 100 ouvriers et artistes; et c'est dans ses ateliers et sous sa direction que s'est formé l'un de nos sculpteurs français le plus en vue en ce moment, M. Suchetet, originaire de Vendeuvre.

Ma collection renferme une assez grande quantité de faïences de Mathaux, de toutes les époques. Je n'en citerai qu'un seul spécimen, pièce unique sans doute. C'est une lampe, en suspension, d'église portant, trois fois répétées, les armoiries de la famille Lepetit de Lavaux qui sont, pour le baron de Mathaux : d'*azur à trois glands d'or*, et pour madame Lepetit de Lavaux, née de Peiresson : d'*azur à trois pals d'or.* Cette suspension est de la première époque que j'ai appelée rouennaise (1751-1753); les anses pour la suspendre sont formées de trois branches en ronde bosse, tourmentées, qui se terminent par des feuilles et des fleurs accolées sur la panse. Le décor polychrome, que j'attribue à Claude Dorey, est de roses détachées dans le genre rouennais, et les émaux sont jaunes, verts, bleus et manganèse.

Cette pièce dépasse en sa forme et en son ornementation tout ce que Mathaux a produit, cette manufacture devant être classée parmi celles de second ordre, ne devrais-je pas dire de troisième ordre.

Le musée de la ville de Troyes renferme quelques spécimens de cette faïencerie; mais ici encore, non plus qu'ailleurs, ces spécimens ne peuvent être confondus ni avec les faïences d'Aprey, comme le suppose M. Jacquemart, ni avec les faïences de Rouen, ainsi que le dit M. H. C., l'auteur de la note à laquelle je réponds.

Il est malheureusement incontestable que les produits de la manufacture de Mathaux soient dignes d'un intérêt marqué: plus que qui que ce soit je l'ai depuis longtemps reconnu et j'ai le regret de devoir le constater ici. TH. HABERT.

—

Digitized by Google

Les dessins de Victor Hugo (XIX, 296, 406, 495, 532). — On a demandé si les dessins de Victor Hugo ont été gravés. Etant donné que cette question a été posée, et que je ne suis pas compère du questionneur, je me permets d'ajouter, en toute *modestie*, une indication à celles qui ont été déjà fournies. En 1877 je publiai chez P. Ducrocq un gros volume très illustré, intitulé *La Forêt, sa légende, son histoire, son rôle, sa vie, ses habitants.* Méaulle, chargé de la partie artistique de l'édition, avait un dessin de Victor Hugo représentant le coucher d'un énorme soleil derrière d'énormes arbres noirs. Il eut l'idée de le graver et de le placer à la page 299 de mon livre, — où il est encore, bien entendu, et où, dans la table des gravures, il est attribué à son illustre auteur.

Victor Hugo sut-il que j'eus l'honneur de l'avoir pour illustrateur? C'est ce que j'ignore; mais la chose étant, je puis la dire, n'est-ce pas? ne fût-ce que pour signaler une rareté aux curieux, pour qui toute rareté est bonne à connaître et à enregistrer.

Voilà qui est fait. EUGÈNE MULLER.

— Je connais, comme dessins de Victor Hugo qui ont été gravés :

L'Eclair, eau-forte de Ch. Courtry, dans *Sonnets et Eaux-fortes*, in-4. Lemerre, 1869.

Le Burg, fac-similé d'Aglaüs Bouvenne, dans *Sept dessins de gens de lettres*. Rouquette, in-folio, 1874.

La Vieille ville, eau-forte d'Hédouin, dans l'*Artiste*, 1841.

Dessins de V. Hugo, gravés par P. Chenay, Castel, 1863.

Les Rayons et les Ombres, lithographie de J. Laurens, dans l'*Artiste*, 1867.

Trois bois gravés par Méaulle, dans le *Musée universel*, tomes 7 et 9.

Deux bois dans le *Journal illustré* du 24 mars 1878.

Le Château de Sylva, gravure sur bois publiée dans le *Monde illustré* du 1er décembre 1877.

Un Château sur le Rhin, dans l'*Illustration* du 23 mai 1878.

De plus les éditeurs Michel Lévy et Hughes ont donné depuis quinze ans des éditions de l'*Année terrible*, des *Travailleurs de la mer* et peut-être d'autres romans où se trouvent gravés plusieurs dessins du poète.

Je suis certain d'être très incomplet.

VALDESCYGNES.

Les rois aliénés (XIX, 322, 411, 431, 495). — Consulter sur les rois aliénés le très remarquable livre de M. le docteur Dejerine : *l'Hérédité dans les maladies nerveuses*. Asseline. Paris, 1886, in-8.

. . . . H. G.

—

Le procès de Gilles de Raiz (XIX, 323). —Stendhal (Henri Beyle) parle de ce criminel célèbre dans ses *Souvenirs d'un touriste*, mais il ne partage pas l'avis du *Bibliophile poitevin*; il pense qu'il ne serait pas sans danger de publier intégralement tous les détails du procès; il pourrait se rencontrer, dans notre siècle blasé, des individus tentés d'imiter les féroces fantaisies de Gilles de Raiz.

Barbe-Bleue a trouvé quelques imitateurs, forcés d'ailleurs d'agir avec beaucoup plus de modération; parmi eux une place revient à un Polonais, à un comte Potocki, à l'égard duquel on lit dans la *Biographie universelle* cette phrase un peu étrange : « Ses goûts, dans le genre « de ceux du marquis de Sade, lui attirè« rent des désagréments qui le décidèrent « à s'éloigner de sa patrie. » C. U.

—

Papiers du comte de Saint-Germain (XIX, 388). — Je possède dans ma bibliothèque les *Mémoires de M. le comte de Saint-Germain*, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre, lieutenant général des armées de France, feld-maréchal au service de Sa Majesté le roi de Danemark, chevalier commandeur de l'ordre de l'Eléphant, écrits par lui-même. — En Suisse, chez les libraires associés, 1779, in-8, 276 pages de texte, 15 pages de table alphabétique des matières. — L'ouvrage est en deux parties : 1° Mémoires administratifs; 2° Mémoires militaires.

Cz.

— Ces Mémoires existent et leur importance est minutieusement examinée par M. L. Mention dans son excellent ouvrage : *Le comte de Saint-Germain et ses réformes* d'après les archives du dépôt de la guerre. Paris, Baudoin, 1884.

E. T.

—

Le spica de France (XIX, 451, 508). — « Spica-nardi. Plante qui entre dans la composition de la thériaque, et que les apothicaires devraient employer dans le

Digitized by Google

sirop de chicorée composé, au lieu de cannelle dont ils se servent...

Il y a trois sortes de spic-nard ou de nard :... le nard indique, le nard de montagne, le nard celtique ou françois.

. . . .

Le nard de montagne qui vient du Dauphiné.

. . . .

Enfin, le nard celtique, qui se trouve sur les montagnes des Alpes et en d'autres endroits, et que les marchands de Paris reçoivent par la voie de Marseille et de Rouen, est une plante dont la racine est écailleuse et pleine de fibres. Ses feuilles sont longues, étroites par en bas, larges par le milieu, pointues par le bout. Sa tige n'a guère plus d'un demi-pied, à l'extrémité de laquelle sont quantité de petites fleurs d'un jaune doré en forme d'étoile.

De ces trois sortes de nard, l'indique est le plus estimé et le plus cher : le celtique suit après.

Outre l'épi de spica-nardi, les épiciers-droguistes vendent aussi la semence, qui a presque les mêmes vertus que l'épi... »

Dictionnaire universel de commerce, par J. Savary des Bruslons.

P. c. c., ALF. D.

—

Le chien de Montargis (XIX, 452, 555). — Il y a longtemps que ce beau mensonge aurait perdu complètement son prestige s'il ne s'était trouvé des hommes assez épris de son influence populaire pour s'efforcer, à l'aide de recherches historiques, de propager cette erreur. Ed. Fournier cite, à ce propos (l'*Esprit dans l'histoire*), l'un des plus célèbres avocats du XVII° siècle, Cl. Expilly, qui se fit un jour une preuve juridique du combat de Macaire avec le chien du chevalier Aubry; il indique même, à ce sujet, son *Plaidoyer sur les duels* et les *Observations sur les lois criminelles* (de Bruneau). On sait que M. Guessard avait déjà signalé sa fausseté par une *Note sur un manuscrit français de la bibliothèque de Saint-Marc* (1857, in-8°), en indiquant l'un des vieux romans dans lesquels cette légende fut mêlée, à titre d'épisode, sans que les noms des principaux sujets fussent changés; on la retrouve aussi, quoique altérée, dans une version portugaise de *Tiran le Blanc*, et l'Histoire (espagnole) des guerres civiles de Grenade, par Perez de Hita, la signale, d'après son titre, comme tirée d'un livre arabe et traduite en espagnol : *Sacada de un libro arabigo y traducida en castellano*. C'est ainsi qu'à force de la promener d'âge en âge et de contrée en contrée, on est parvenu à lui donner une réalité apparente que la *Chronique d'Albéric*, moine des Trois-Fontaines (1241), a renversée complètement; le conte, tel qu'il existe, n'en est pas moins apocryphe, en dépit des efforts inutiles de Jules de Scaliger, Belleforest (*Histoires prodigieuses*), Camerarius (*Méditations historiques*), Bouchet, Ribier, etc., etc. EGO E.-G.

—

Portrait de la princesse de Belgiojoso, par Lehman (XIX, 453). — Ce portrait, qui figurait en effet à l'exposition de 1844, est à Milan, chez un parent de la princesse. Il n'y a jamais eu de reproduction, et le possesseur s'est refusé à le prêter pour l'exposition des portraits de Lehman.

ALFRED.

—

Les anciens plans de Nantes (XIX, 482). Le plan historique de Nantes, en 1604, donné par notre ancien ami, le docteur Guépin, à la fin de son histoire de cette ville, est la reproduction d'un autre dressé en 1797 par l'ingénieur-voyer Fournier, et celui-ci était la fusion de deux plans antérieurs, dont l'un pour la vieille ville et l'autre pour la nouvelle ou le Marchix. Si nous ne nous trompons, ces divers plans, ainsi que celui de François Lacourt, de 1757, sont conservés aux archives municipales. Il existe aussi une grande vue oblongue de Nantes au XVII° siècle, gravée par Boisseau, à la bibliothèque publique. Enfin nous avons vu autrefois à Paris, chez Lefèvre, libraire sous l'arcade Colbert, un beau plan manuscrit in-folio, dont le titre portait : *Nantes et ses environs, dédié à MM. les présidens et maistres des comptes de Nantes*, par A. Jouvin de Rochefort, trésorier de France. Il en voulait 60 francs. Nous ne savons ce qu'il est devenu depuis.

Le même Jouvin de Rochefort avait également laissé les plans manuscrits de la Rochelle et de Paris, qu'il destinait peut-être, en les réduisant, à l'illustration de ses *Voyages de France*, Paris, Denis Thierry, 1672, in-12.

DUGAST-MATIFEUX.

—

Les Nantais à la Conciergerie (XIX, 483). — Il n'existe point, à notre connaissance, d'autre relation spéciale du voyage

Digitized by Google

des 132 Nantais à Paris, que celle qui parut en brochure in-8 après le 9 thermidor, et fut jetée en pâture à la réaction. On trouve seulement quelques autres détails dans les feuilles du temps et dans les memoires que plusieurs d'entre eux publièrent pour leur défense particulière, notamment dans le *Cri du républicain persécuté*, de Villenave, qui est la plus intéressante de toutes et la plus rare.

Cette relation ne fut point rédigée par Phelippes (et non Philippe), dit Tronjoly, qui n'était qu'un pauvre hère en fait de style. Elle eut pour auteur principal le susdit Villenave, aidé de quelques-uns de ses coprévenus, tels qu'Antoine Petiot, Dorvi, l'ingénieur-voyer Fournier, Pineau-Pavillon.

Phelippes Tronjoly, quoique impliqué sur la fin dans le procès des 132 Nantais, n'en faisait point partie d'abord. Il avait été arrêté longtemps après eux, au mois de prairial an II, par ordre des deux représentants du peuple en mission Bo et Bourbotte, amis et compères de Carrier. S'il ne coopéra point à la relation du voyage, il eut pour teinturier le même Villenave, dans la rédaction de la brochure intitulée: *Noyades et fusillades ou réponse au rapport de Carrier*, dont il fournit le fond, sinon la forme, et qui parut sous son nom. DUGAST-MATIFEUX.

—

Dosfant (XIX, 484, 567). — Voir la Biographie nouvelle des contemporains. — Dosfant, notaire, est l'un « *des électeurs qui ont été nommés par les votans des LX districts du Tiers-Etat de la ville et fauxbourgs de Paris, et qui se sont assemblés mercredi* 22 *avril* 1789, *à l'Hôtel de ville* ». Il représentait le quartier du Louvre, district de Saint-Germain l'Auxerrois. Y.

—

Documents sur les d'Urfé (XIX, 484, 567). — Isaac d'Israeli, dans ses *Curiosities of Literature*, s'est livré à une étude raisonnée de l'*Astrée*, laquelle mérite encore d'être consultée; car il s'étend à la fois avec détails sur la vie des deux frères Anne et Honoré d'Urfé, ainsi que sur celle de Diane de Châteaumorand, qui devint successivement la femme de l'un et de l'autre. Ses appréciations sont du plus haut intérêt, non seulement pour tout ce qui touche aux galanteries de la cour d'Henri IV, mais encore pour l'intelligence profonde du roman où Diane et chacun des d'Urfé jouent un rôle important, sous les appellations successives d'Astrée et de Diane, de Céladon et Sylvandre, de Philandre et Célidée, selon les multiples situations auxquelles elles s'adaptent. Nous mentionnerons aussi, comme curiosité digne d'attention, les notes dont M. Joannis Guigard, dans son *Armorial du bibliophile*, n'a pas manqué d'accompagner le nom de *d'Urfé;* il y est question de l'auteur de l'*Astrée* et du fameux *Manuscrit d'Urfé*, grand et superbe in-folio qui faisait partie de la riche et splendide bibliothèque du château de la Bastie, en Forest; ce manuscrit renfermait les poésies des troubadours les plus anciennes et les plus rares, sans compter le dépôt de toutes les pièces relatives au procès de Jeanne d'Arc. Terminons, en disant que l'abbé Lenglet n'a pas hésité à attribuer au sieur de Borstet la paternité des 5e et 6e parties de l'*Astrée*, publiées à Paris en 1626 (2 volumes in-8). EGO E.-G.

— Le musée de Roanne possède, dans des peintures du temps, les portraits d'Honoré d'Urfé et de sa femme Diane de Châteaumorand. I. M.

—

Parodies critiques de V. Hugo (XIX, 484, 569). —

HAN D'ISLANDE. — *Og*. (Parodie par Vignon Rétif de la Bretonne). 1824, in-8. — *Han d'Islande*, mélodrame en 3 actes et 8 tableaux, à grand spectacle, tiré du roman de M. V. Hugo, par Octo (Dupuis-Delcourt), Palmir (Sautiquet) et Rameau (Hutin). 1832, in-8.

BUG-JARGAL. — *Bull-Jaguar, ou le fidèle Domingue et le traître Habit-Bas*. Roman-ti-comique, par O'Vernett, Haïti, 1826, in-12.

LE DERNIER JOUR D'UN CONDAMNÉ. — Le *Dernier jour d'un employé*, dédié à M. B. de R. et à M. V. Hugo. 1829, in-12. — Le *Dernier jour d'un condamné*, époque de la vie d'un romantique, un tableau en prose mêlé de vaudevilles, par Barthélemy, Dartois et Masson. 1829, in-8. — LE LENDEMAIN DU DERNIER JOUR D'UN CONDAMNÉ, Baltimore. 1829, in-12. — Le *Doge et le dernier jour d'un condamné, ou le canon d'alarme*, vaudeville en 3 tableaux, par Simonnin. 1829, in-8.

NOTRE-DAME DE PARIS. — La *Cour des miracles*, vaudeville en 2 actes tiré de Notre-Dame de Paris, par Théaulon et Léguillon. 1837, in-8. — *Notre-Dame de Paris*, drame en 3 actes et 7 tableaux, tiré

Digitized by Google

du roman de V. Hugo, par Dubois-Davesnes. 1838, in-8...... — L'*Anti-Hugo*, ou analyse critique et raisonnée des œuvres de V. Hugo, par L. V. Raoul. Tournay. 1846, in-8.

LES MISÉRABLES. — *Parodie des Misérables de V. Hugo*, par Baric. S. d. (1862). 2 parties grand in-8, 26 planches. — Les *Misérables de V. Hugo* sur l'air de Fualdès, par Joseph Lavergne (1862), in-18. — Les *Misérables pour rire*, parodie en vers, par V. Emar (Gustave Marx). 1862, in-18. 2e édition signée Vémar, in-16. — La *Complainte des Misérables*, par A. Vémar. 1862, in-16. 2e édition avec vignettes, 1863, in-16. — *Almanach des Misérables*, par A. Vémar (Gustave Marx). 1864, in-16. — *Etude sur les Misérables* de Victor Hugo, par Courtat. 1862, in-8. — *Etudes philosophiques et littéraires sur les Misérables* de V. Hugo, par Voituron. 1862, in-12. — *Victor Hugo à l'école de droit.* Le cas de Jean Valjean au point de vue historique, légal et philosophique, par Joffrin. 1862, grand in-8. — Le *Mouvement à propos des Misérables*, par Mario Proth, 1862, in-8. — Les *Anti-Misérables*, par Tapon-Fougas. Bruxelles. 1862, in-12. — Les *Misérables de V. Hugo*, avec une préface trouvée dans un vieux manuscrit, par L. d'Auterive. Bruxelles. 1862, grand in-8. — *V. Hugo devant Napoléon*. 1862, grand in-8. — Le *mot de Cambronne*, par P. Larousse. 1862, grand in-8.

..... — *A propos de Shakespeare*, ou le nouveau livre de V. Hugo, par Dubas. Bordeaux, 1864, in-8. — *William Shakespeare*, par V. Hugo (analyse critique par C. A. Desoer). Liège, 1864, in-8.

LES TRAVAILLEURS DE LA MER. — Les *Travailleurs de l'amer*, parodie par l'auteur des Misérables pour rire (Gustave Marx). 1866, in-18. — *Victor Gogo. Les Travailleurs dans la mer*, parodie comique et critique, par P. Vésinier. Paris et Bruxelles, 1866, grand in-8.

L'HOMME QUI RIT. — L'*Homme qui ri... gole*, parodie de l'Homme qui rit, par Aris et Léguillon. Bruxelles, 1869, in-8. — *Almanach de l'Homme qui rit.* 1870. in-8.

..... — *Maison V. Hugo et Cie*, poésies satiriques par J. P. Bic de l'Ariège. 1871, in-8. — *Victor Hugo et la Commune.* 1871, in-12.

QUATRE-VINGT-TREIZE. — L'*Homme qui rit. Quatre-vingt-treize ;* suivi de Une après-midi chez Théophile Gautier, par Maurice Talmeyr. Conférence à la salle des Capucines. 1874, in-12. — *A Victor Hugo. La Philosophie de* 93, par Telle. Réponse à ses détracteurs. Angers, 1874, in-8. — *Parodie de Quatre-vingt-treize*, par Baric. Fig. S. d. (1874), in-8. — *Danton et V. Hugo*. 1877, in-12.

..... — Discours de Nemo (Ignotus), successeur de V. Hugo, prononcé à l'Académie française le jour de sa réception. — Réponse de M. Outis, directeur de l'Académie. — Les Pauvres gens, translatés de baragouin en français. — Le bord du crime. — Le bord de la mer. — Epitaphe de V. Hugo; publiés par Assez Tortu. Pièces satiriques. 1876-77, in-8. — *A Victor Hugo. Il est!* 1880, in-8. J. S.

— J'ai publié, il y a quelques années, la parodie d'une des odes de Victor Hugo, que je crois la première en date. — Je l'ai trouvée dans le *Pandore* de 1827, journal d'opposition du temps. Cette parodie à deux tranchants vise à la fois le *Chant de fête de Néron* du poète monarchiste et la fameuse loi de justice et d'amour du ministre Villèle. PAUL D'ESTRÉE.

— Oui certes, Delprat, sur lequel MM. Ferd. Duval, préfet de la Seine sous la République, et Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, pourraient seuls donner des renseignements biographiques complets, a fait imprimer ses parodies d'Hugo. Je possède et conserve avec soin une plaquette in-8 de 32 pages, imprimée à très petit nombre chez Jouaust (sous le n° d'ordre 1136), intitulée *les Frères d'armes* et qui contient : I. l'*Obligeance du Bâtard de Monflanquin*. II. la *Revanche du marquis Friedrich.* Elle est ornée d'une eau-forte, au bas de laquelle on lit en caractères gris : *Vallée de l'Essera* et un *E. D.* qui indique que Delprat en est l'auteur.

Ce dernier maniait en effet très bien la pointe et était habile à faire mordre l'eau-forte. Témoin une assez jolie planche représentant *Paris avant M. Haussmann*, quelques vignettes introduites dans sa *Comédie du boudoir*, et, si je ne me trompe, une ou deux séries au moins de dessins dans la *Vie parisienne*.

Delprat était déjà fou en 1871, avant la Commune. Je le tiens de M. F. D., avec lequel je revins de Bordeaux et qui me dit que notre infortuné camarade était soigné dans une maison de santé de la Gironde. Il a dû mourir en 1873 ou 1874. C'était un homme très doux, très fin et qui avait de nombreux talents. L'*Intermédiaire* s'est du reste déjà occupé de Delprat.

Digitized by Google

En relatant les parodies d'Hugo et des autres poètes ou auteurs dramatiques en vogue, nos collaborateurs ont oublié — cela était naturel — un nombre infini de pièces courantes d'Albert Millaud, de Monselet et de bien d'autres ; mais ils ont commis un oubli véritablement singulier, c'est celui de la *Physiologie du poète*, par Sylvius, illustré par Daumier, éditée en 1842 par Jules Laisné dans le format ordinaire des Physiologies. Je crois que le pseudonyme de Sylvius cache le marquis de Belhoy et Edmond Texier, mais évidemment jamais parodistes n'ont montré plus de talent, plus de verve et en même temps plus de convenance. *Dona Nina*, drame en vers, parodie d'Hugo. — Trois méditations, parodies de Lamartine, et *Malgache*, conte, parodie de Musset, sont trois petits chefs-d'œuvre qui mériteraient la réimpression, justement parce qu'ils sont tout à fait oubliés des lettrés et qu'ils sont de vrais bijoux. JULES RICHARD.

—

Georges d'Harmonville (XIX, 485, 574, et aussi XI, 7, 178, 210, 242).—Le *Bibliophile poitevin* n'a pas remarqué qu'il remplace un pseudonyme par un autre, en indiquant, d'après P. Lacroix, que G. d'Harmonville n'est autre qu'Emile Colombey; or ce dernier nom est le pseudonyme ordinairement adopté par Emile Laurent, né à Colombey (Meurthe) en 1819 et bibliothécaire du Corps législatif. Toutefois le bibliophile Jacob paraît avoir concouru à la publication des œuvres de Tabarin, puisque l'avis qui précède la post-face est signé P. L. On sait que cet épilogue anonyme est de Gustave Brunet.

Une question en amène une autre : Emile Laurent a donné une suite à *Ruelles, salons et cabarets* dans la Revue contemporaine en étendant ses recherches dans le XVIII[e] siècle; je demanderai si ces articles intéressants ont été réunis en volume et sous quel titre? A. D.

—

Burat de Gurgy (XIX, 488). — C. M. trouvera les renseignements biographiques qu'il désire sur Edmond Burat de Gurgy, né en 1810 et mort à Paris en 1840, dans un discours prononcé sur sa tombe par Granier de Cassagnac, le 8 mars 1840 et publié dans le Moniteur du 9, page 453. Un article sur ce jeune et laborieux écrivain a paru egalement dans le *Monde dramatique* (année 1840), dont il était le collaborateur depuis deux ou trois ans.

C. M. attribue à Burat de Gurgy la *Prima donna*, je ne connais sous ce titre qu'une comédie de Dartois et Jules; n'y a-t-il pas là une erreur? Qu'est-ce que le *Garçon boucher?* J. S.

—

L'histoire naturelle à la fin du XIV[e] siècle (XIX, 512). — Dans cet article la phrase citée :

> L'an que dessus (1396) el jorn VI de setembre, nasqueron dos enfans mascles d'une bestiá asina apelada sauma, ayssins formats come si fosan nays de fenna,

doit être traduite ainsi :

> L'an que dessus (1396), le jour 6[e] de septembre, naquirent deux enfants mâles d'une bête asine (de l'espèce âne) appelée ânesse (sauma — ânesse, mot patois très connu dans le Midi), aussi bien formés que s'ils fussent nés d'une femme.

L'auteur de la phrase semble vouloir dire : c'était bien une bête de l'espèce des ânes, qu'on appelait ânesse, mais ce n'était pas sûr que ce fût une ânesse, puisqu'elle avait donné naissance à deux enfants.

CORBI.

— Dans le patois du département de l'Ain, une ânesse s'appelle *ina sauma*.

On sait que nos langages provinciaux ont fidèlement conservé les locutions dont se servaient nos pères; aussi les philologues se sont-ils mis résolument à étudier ces dialectes pour ressusciter le vieux français.

L'*Intermédiaire* donne une phrase de 1396 et, aujourd'hui, un paysan de la Savoie et du Bugey dirait, avec peu de variantes, comme le bourgeois arlésan : « *L'an que dessus, lo jor VI de setembre, nasquêron dous efants maslos, d'ina bestia asina appelâ sauma, ainse formâs come si fossan nâs de fenna.* » On voit que nos patois des provinces de l'Est ne sont que du français figé. A. VINGT.

— *Sauma* en provençal et *saume* en genevois, en savoisien, en lyonnais et en dauphinois, sont les synonymes du mot « ânesse », et les expressions « monter une saume », « galoper sur une saume », s'emploient encore journellement dans les pays ci-dessus.

A Genève, le mot *saume* s'emploie aussi au figuré, et quand on veut parler d'une vieille femme dont l'entendement et l'intelligence sont bornés, il n'est pas rare

Digitized by Google

d'entendre dire d'elle : « c'est une vieille saume », ce qui équivaut à notre expression française peu respectueuse, mais bien connue, « c'est une vieille bourrique ».

CHOISEUL.

—

Innomé ou innommé ? (XIX, 513.) — N'en déplaise à l'Académie, nous pensons avec Littré, Landais, Brachet et beaucoup d'autres, qu'on doit écrire le mot ci-dessus par deux *m* au lieu d'un seul ; l'idée privative ou négative qu'exprime, dans ce sens, la particule *in*, ajoutée au simple qu'il s'agit de compléter, indique clairement que l'orthographe de celui-ci ne doit pas être modifiée et que la particule, dont on le fait précéder, n'est destinée qu'à lui donner sa valeur répulsive. En effet, écrit-on *inoffensé* par un seul *f* ou par deux ; *inoccupé* par un seul *c* ou par deux ; *inintelligible* par un seul *l* ou par deux ? Poser la question, c'est la résoudre.

EGO E. G.

—

Religion (XIX, 514). — Voyez les trois diverses étymologies des anciens : 1° *Cic.*, De nat. Deor., II, 28 : « Qui autem omnia, quæ ad cultum Deorum pertinerent, diligenter retractarent et tamquam *relegerent*, sunt dicti religiosi, ex relegendo » (Compar. De invent. II, 53 : « Religio est, quæ superioris cujusdam naturæ (quam divinam vocant) curam cærimoniamque affert ». — 2° *Lactant.*, Inst. div., IV, 28 : « Vinculo pietatis obstricti Deo et *religati* sumus, unde religio nomen cepit » (Compar. *Serv.*, comment. VIII libri Æneidis Virg., v. 349). — 3° *Massurius Sabinus*, chez *Gell.*, Nuits att., IV, 9 : « Religiosum est, quod propter sanctitatem aliquam remotum ac sepositum a nobis est, verbum a *relinquendo* dictum. » Aujourd'hui l'on dérive le mot de la racine *lig* (*diligere*, *negligere*, *intelligere* ; sanscr. *lohr* ; allem. *lugen*) ; *religio* = *respectus*.

H. H.

—

Fraîcheur, couleur, rosée de M. de Vendôme (XIX, 514). — J'ignore si les Mémoires de l'Académie celtique contiennent la solution de cette question, mais je sais que notre Recueil, où elle a été posée, renferme de nombreuses réponses, que Sus aurait dû tout au moins rappeler et consulter en signalant ce qu'elles pouvaient avoir pour lui d'insuffisant. Je ferai donc sa besogne, et je renverrai d'abord à III, 66, 240, 332, 425 ; VII, 427, 483, 509, 594 ; VIII, 143, 237, 272, 295, 328, 493, 651 ; IX, 146, en ajoutant ensuite qu'il en résulte : 1° que la ville de Vendôme, que j'habite, n'a aucun rapport avec ces dictons ; 2° que la couleur de M. de Vendôme, qui signifie invisibilité, est un jeu de mots sur ce nom à cause de sa prétendue étymologie : *ventorum domus*, antre d'Eole, dont les habitants sont en effet invisibles ; 3° et que la fraîcheur et la rosée de M. de Vendôme sont des expressions ironiques pour dire l'ardeur du soleil et la sueur qui en est la conséquence. Seulement, d'après Brantôme, ainsi que je l'ai expliqué, VIII, 272, ce dicton a d'abord été appliqué à Adrien de Brimeux, seigneur d'Imbercourt (ou plutôt d'Humbercourt), tué à la bataille de Marignan, le 13 septembre 1515, et qui avait servi avec distinction sous Louis XII et François Ier : « Ce seigneur avoit aussy une « autre humeur, c'est qu'il se plaisoit « d'aller par pays ordinairement, ou à la « guerre, au plus chaud du jour, et ne le « craignoit nullement ; et n'aimoit point « aller aux matinées ni sérées, ni prendre « tant ses aises aux fraîcheurs, ayant opi- « nion que telles accoutumances nuisoient « fort à un homme de guerre. Il pouvoit « alléguer autres raisons ou que telle fust « son humeur et caprice et bizarrerie. « Tant y a qu'alors et depuis ce proverbe « couroit : Vous allez à la fraischeur de « M. d'Imbercourt, quand on alloit par « pays au plus chaud du jour. » (Brantôme, t. III, p. 126, de l'édition donnée par Mérimée et Lacour.)

Et sous Louis XIV on appliqua ce proverbe au duc de Vendôme, ainsi qu'il résulte des Mémoires de d'Argenson, t. I, p. 130 de l'édition de la bibliothèque elzévirienne : « Il n'y a personne qui n'ait « entendu parler de *la fraîcheur de M. de* « *Vendôme*, expression dont on se sert « encore pour désigner une marche faite « dans la plus grande chaleur du jour. « Elle ne vient que de ce que M. de Ven- « dôme annonçoit toujours le soir qu'il « partiroit le lendemain de très bonne « heure, mais que, le moment arrivé, il « restoit si long-temps dans son lit, qu'il ne « se mettoit jamais en marche qu'aux en- « virons de midi, même dans les temps et « les pays les plus chauds. »

On a dit aussi par antithèse le brouillard ou la rosée de M. de Vendôme pour signifier une grosse pluie, et le perroquet de M. de Vendôme pour désigner un

Digitized by Google

homme dont le silence rend les secrets impénétrables. A. D.

—

Une phrase de Chateaubriand (XIX, 515). — La phrase ne fut pas supprimée dans la seconde édition que j'ai sous les yeux et qui est de 1814, comme la première édition, mais compte 88 pages.

Cyprien Vincent.

— La même phrase se lit aussi à la p. 37 d'une édition imprimée à Auxerre, chez Laurent Fournier, 1814, in-8 de 52 pages; c'est la copie de la première édition. On remarque à la dernière page la note suivante : « Imprimé par ordre de S. E. le Gouverneur général, baron d'Ulm.» Chateaubriand a protesté contre l'impression de cette brochure sans son autorisation, dans les termes suivants : « La Révolution m'a tout enlevé, j'ai tout refusé de Bonaparte et je n'ai, pour vivre humblement, que le produit de mes ouvrages. Lettre à Gabriel Peignot, 5 mai 1814. » Voyez les nos 56 et 57 du catalogue d'une curieuse collection de lettres autographes de célébrités du XIXe siècle. Paris, Charavay, 23 novembre 1885, in-8.

La Maison Forte.

—

Tambours (XIX, 516). — Je serais fort heureux que l'un de nos confrères pût répondre à la question de M. J. D. avec la précision demandée par lui. Cela me paraît difficile, car j'ai sous la main quelques auteurs, la plupart spéciaux, et ceux d'entre eux qui parlent du tambour pèchent absolument sous le rapport de la précision.

Voici en résumé tout ce que donnent le Dictionnaire universel de Furetière (la Haye, 1691, 2 vol. in-fo), le P. Daniel (*Hist. de la milice française*, Paris, 1728, 4 vol. in-4o, t. I, p. 534), le *Dictionnaire militaire*, (Paris, 1742, in-12), — qui a copié en partie le P. Daniel, — et le *Dictionnaire des origines* (Paris, 1777, 6 vol. in-12) :

Le *tambour*, — autrefois tabur, thabur, tabor, tabour, — instrument de guerre moins ancien que la trompette, ne paraît pas avoir été connu des Romains, et viendrait des Sarrasins. Le nom même aurait son étymologie dans l'espagnol *tambur*, tiré de l'arabe *altambur*. Quant à l'emploi de cet instrument, le premier exemple connu en France daterait de l'entrée d'Edouard III, roi d'Angleterre, à Calais, après la conquête de cette ville (3 août 1347).

De ces données on pourrait conclure : d'une part, que le tambour est venu des Sarrasins aux Espagnols, et de ceux-ci aux autres peuples de l'Europe; d'autre part, que le tambour était en usage dans l'armée anglaise en 1347, et ne fut employé en France que postérieurement à cette époque.

Il n'y a là, on le voit, que des indications bien vagues. Je souhaite qu'elles puissent être cependant de quelque utilité à M. J. D., et je souhaite surtout qu'un de nos confrères trouve une solution plus complète et plus exacte de ce problème fort intéressant. C.

— On trouve sur un grand nombre de monuments antiques une espèce de tambour, composé d'un cercle en bois ou en métal et recouvert d'une peau d'animal : c'est l'instrument que nous appelons tambour de basque, mais le tambour militaire ne paraît pas avoir été connu des Romains. Il nous vient des Arabes, qui en faisaient un bruyant usage, d'après Joinville dans son récit du siège de Damiette par saint Louis : « et sembloit que foudre cheist des « ciex au bruit que les nacaires, les tabours « et les cors sarrazinois menoient. » Il a été importé chez nous à la fin du XIe siècle, à la suite de la première croisade, et son emploi est constaté dans la *Chanson de Roland :* « En sarraguce fait suner ses taburs. » A. D.

— Il n'est pas possible de répondre exactement à cet question. En effet, les armées du moyen âge n'ayant aucune organisation régulière et les hommes faisant partie des compagnies de gens de pied, s'équipant et s'armant comme ils voulaient, ou plutôt comme ils pouvaient, en un mot, ces troupes n'étant soumises à aucune ordonnance, on ne peut assigner de date précise à l'adoption des tambours comme instruments de musique de guerre. Ce que l'on peut cependant affirmer, c'est que le tambour, bien qu'il ait été connu des anciens et qu'il ait été principalement en usage chez les Orientaux, n'apparaît chez nous, entre les mains des gens de guerre, d'après certains manuscrits et monuments, qu'au XIIe siècle. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*.) On le trouve bien cité au XIe siècle, dans la chanson de Roland :

En Serraguce fait suner ses taburs.

Digitized by Google

Mais il s'agit là de peuples d'origine orientale qui, comme nous venons de le dire, ont employé le tambour bien avant nous.

Pour l'armée anglaise, nous y voyons le tambour figurer au XIV° siècle. Froissart, parlant de l'entrée du roi d'Angleterre dans Calais, dit en effet dans ses Chroniques : « Adonc monta il à cheval et fist monter la roine et les barons et les chevaliers ; et chevaucièrent à grant glore devers Calais ; et entrèrent en la ville à si grant fuison de menestrandies, de trompes, de *tabours* et de muses que ce seroit merveilles à recorder. »

Mais nous ne savons depuis combien de temps, à cette époque, il était déjà connu chez nos chers voisins d'Outre-Manche.

O. G.

— Je pense cependant pouvoir affirmer que les premières troupes réglées d'infanterie en France possédèrent des tambours. Les gravures de batailles du XVI° siècle démontrent que cet instrument, emprunté aux Arabes, et doué ainsi d'une respectable antiquité, était devenu d'un usage général dans les troupes à pied européennes. Mais avant?

Quant à l'armée anglaise, ses troupes régulières d'infanterie ne remontant pas au delà du XVII° siècle, il est certain que, dès leur origine, elles firent usage des tambours.

En France, l'uniformité dans l'exécution des batteries par tous les corps d'infanterie n'a existé que depuis les dernières années du règne de Louis XV.

Des plaintes s'étaient élevées sur les différences que présentaient les batteries réglementaires des divers régiments et sur le préjudice qui en résultait pour le service.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner, quand on songe que l'infanterie, en France, comprenait, outre les régiments français, des corps suisses, allemands, irlandais, etc., lesquels, par tradition, avaient dû conserver les batteries de leur pays d'origine.

Aujourd'hui, l'air de la retraite, par exemple, est plus ou moins semblable dans les armées belge, hollandaise, bavaroise à notre retraite française, mais en diffère cependant par le rythme et le détail des reprises.

On résolut donc, pour mettre fin à cette disparate, d'adopter pour toute l'armée à pied les batteries du régiment des gardes françaises.

Un tambour de chaque régiment fut envoyé à Paris, et le tambour-major des gardes fut chargé d'instruire cette troupe destinée à propager ensuite l'uniformité à cet égard dans les régiments. A la fin du cours, tous ces élèves furent menés à Versailles, et leur instructeur leur fit battre l'ordonnance sous les fenêtres du roi.

Quel joli sujet de tableau pour nos peintres militaires!

A dater de ce moment, les batteries furent uniformes dans toutes les troupes à pied de France. COTTREAU.

—

Le poignard de Ravaillac (XIX, 516). — Quoique l'*Intermédiaire* ait déjà rendu compte (XV, 324, 436) de la version qui semblait attribuer au duc Aug. de Caumont La Force, ou à ses descendants, l'actuelle possession de l'arme néfaste de Ravaillac, nous n'hésitons pas aujourd'hui à revenir sur le même sujet, afin de communiquer à nos collaborateurs le récit, plus ou moins vrai, qui fut publié, en octobre 1882, par un petit journal parisien, à propos du suicide d'un étudiant en droit, qui croyait être le véritable possesseur du sinistre poignard, et sur la valeur duquel il compta trop obstinément pour triompher de la misère. L'histoire a raconté assez exactement les circonstances dans lesquelles Henri IV fut assassiné, rue de la Ferronnerie, pour nous rappeler que Ravaillac, encore armé de son couteau qu'il brandissait fièrement après son crime, fut arrêté immédiatement sur l'ordre du duc d'Epernon et conduit à l'hôtel de Retz, où il resta deux jours. Un Italien, attaché à la personne du duc d'Epernon et nommé Pietro di Malaghino, fut chargé, dit-on, de désarmer l'assassin et confisqua si bien son poignard que lorsque le parlement, au jour du jugement (24 mai 1610), voulut en réclamer la remise, Malaghino, grand amateur de curiosités, déclara faussement qu'il l'avait perdu, et le transmit, en mourant, à ses descendants.

Il serait peut-être difficile d'expliquer par quelles séries de changements et de vicissitudes cette arme historique tomba dans les mains de Maurice de Saxe, vers 1738. Toujours est-il qu'il en fit don, en octobre 1750, à son médecin Sénac, qui reçut, un mois après, son dernier soupir. A la mort de ce dernier, le couteau de Ravaillac passa au pouvoir de son fils, Sénac de Meilhan, qui mourut à Vienne, en 1803.

On raconte que celui-ci, poète à ses

Digitized by Google

heures, fit un jour quelques vers sur le poignard de Ravaillac ; cette pièce commençait ainsi :

De ce couteau d'un régicide!
Recevez le don, belle Armide.

Or, « la belle Armide » à qui Sénac offrait le couteau, c'était la marquise de Créquy ; après elle, l'arme sinistre fut cédée au baron de Blanchefort, son cousin, allié, dit-on, au duc de Mouchy. A la suite de plusieurs autres pérégrinations, dont le fil conducteur n'a pas été conservé, le néfaste joyau se trouvait en dernier lieu entre les mains du sieur Philippe M..., dont le père avait été intendant de la maison de Raimboval. Ce jeune homme était étudiant en droit, il y a quatre ans, et habitait rue des Ecoles; traqué par la misère et las de compter sur le prix qu'il prétendait obtenir de sa triste relique, il se réveilla, un beau jour, complètement privé de ressources et pris d'une sorte de vertige, causé sans doute par le besoin ; il s'imagina subitement qu'il devait son malheur au fatal couteau et, dans le paroxysme de ce rêve, il s'en frappa violemment la poitrine, sans réussir toutefois à se tuer ; l'arme rouillée et épointée ne lui avait fait qu'une blessure légère, de laquelle il se remit en peu de jours. Après cet acte de folie, le sinistre héritage de Ravaillac fut provisoirement déposé au commissariat de police, sans que nous ayons su en quelles mains il passa depuis lors ; nous constatons seulement la différence que présente son manche d'os, taillé en forme de croix, avec celui que possédait le duc de Caumont La Force, qui, d'après le *Dictionnaire historique de Jal*, était en corne de cerf. Combien d'autres collectionneurs pourraient donner des signalements différents du prétendu couteau de Ravaillac que chacun d'eux croit posséder, sans partage ? EGO E.-G.

— Dans le musée rétrospectif, à l'Exposition de 1867, on voyait un poignard « trouvé sur Ravaillac par le maréchal de la Force », disait l'inscription gravée sur la lame.

Cette arme n'était pas celle dont s'était servi l'assassin.

Le catalogue doit donner le nom du propriétaire. BEATUS.

—

Quelques martyrs obscurs de la liberté (XX, 517). — Pour ce qui concerne « l'effrayant avoyer Gundoldingen », ce n'est pas du tout l'un des personnages « les moins connus de l'histoire ». Au contraire, dans cette année même peu de personnages historiques ont été nommés plus souvent. Voyez un assez grand nombre de livres, qui ont été écrits récemment au sujet de la bataille de Sempach (1386), dont l'anniversaire 500e fut célébré si glorieusement le 9 juillet passé. V. p. e. *Eug. Secrétan*, Sempach et Winkelried. Lausanne, 1886. Petermann de G., commandant en chef et ancien avoyer des Lucernois, mourut l'un des premiers dans la bataille de S., et réfuta ainsi complètement la calomnie de ses concitoyens, qui, à cause de ses efforts pour la conservation de la paix, l'avaient accusé d'être partisan des Autrichiens et l'avaient privé des fonctions de premier magistrat. HH.

— Gundoldingen commandait les Lucernois à Sempach. Voy., entre autres, *l'Alsace à Sempach*, par P. RISTELHUBER.

—

La Malibran dans *Othello* et la *Pie voleuse* (XIX, 520) — Madame Malibran débutait au Théâtre-Italien, le 8 avril 1828, par le rôle de *Desdemona*, et chantait le rôle de *Ninetta* dans l'hiver de la même année. De retour à Paris, après un voyage à Londres, elle fit sa rentrée en novembre 1829, dans la *Gazza ladra*, où elle obtint un véritable triomphe. J. S.

—

Autographes (XIX, 520). — Une dame, encore vivante aujourd'hui et mère d'un de nos acteurs les plus jeunes et les meilleurs, a souvent rendu à Arago le service réclamé par Louis XIV au président Rose. J'ai recueilli le fait de la bouche d'un proche parent de l'illustre Michel Chasles.

D'autre part, je tiens de l'un des amis du fils de cette dame qu'elle eût été capable d'entrer à l'École polytechnique. NOVUS.

—

Charlatan (XIV, 545). — Son étymologie, selon Ménage, procède de *circulatanus* (pour *circulator*), et, selon MM. de Trévoux, du mot *ceretano*, tiré de *Cerretum*, bourg près de Spolète, en Italie, d'où sont venus originairement ces hâbleurs.

Peu d'écrivains pratiquent la morale,
Qu'ils débitent très ardemment ;
Le charlatan prend rarement
Les grands remèdes qu'il étale !

EGO E.-G.

Digitized by Google

Trouvailles et Curiosités.

Liszt, Proudhon et madame d'Agoult. — Le journal *le Temps*, dans son numéro du 18 septembre, donne l'analyse d'articles parus dans la *Revue internationale* de Florence sur le célèbre pianiste et compositeur Frantz Liszt, et que l'auteur, Mlle Janka Wohl, présente comme des notes autobiographiques, choisies par elle-même parmi les nombreuses rectifications et les commentaires que Liszt avait écrits, de sa propre main, sur un exemplaire de l'ouvrage publié sur lui, il y a deux ans, par M. Tréfanof.

Une partie des « Souvenirs » de Mlle Wohl traite de la liaison du grand musicien avec Mme d'Agoult, et l'auteur raconte, d'après le récit du maître, l'anecdote suivante :

La voyant absolument désœuvrée, Liszt avait conseillé à sa maîtresse d'essayer d'écrire. « Un jour, dit-il, elle me montra un petit cahier, et, avec des yeux de muse inspirée, elle me dit : — J'ai suivi vos conseils, je viens d'écrire mes souvenirs, mais je n'ai pu trouver de titre. Aidez-moi, baptisez-moi cela. — Lisez d'abord, lui dis-je. Elle me lut ces premiers essais. C'était assez joli, plein d'esprit, très bien tourné. — C'est donc un titre qu'il vous faut pour vos Souvenirs? En voici un : *Poses et mensonges.* »

Cette anecdote, ainsi que les annotations tracées par la main de Liszt sur un exemplaire de l'ouvrage de Tréfanof, ne sont pas sans analogie avec une aventure déjà ancienne, où le mot de la fin est, comme dans le recit de Mlle Wohl, un jugement également sévère, formulé en termes peut-être un peu plus libres par un homme célèbre, mais à d'autres titres que le musicien hongrois, sur l'œuvre de Mme d'Agoult.

Vers 1855 ou 1856 Proudhon, qui se préparait à publier son livre de *la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, écrivit à un de ses anciens amis, en relations quotidiennes avec la *Revue de Paris*, dirigée alors par MM. Laurent-Pichat et Maxime Du Camp, M. Louis Ulbach étant secrétaire de la rédaction, le priant de lui prêter, par l'intermédiaire de quelqu'un de ces messieurs, l'œuvre complète de Mme d'Agoult, Daniel Stern, qu'il qualifiait, non sans quelque intention ironique, l'Égérie de la *Revue*.

Un familier de l'auteur de *Nélida* prêta les livres, qui furent remis à Proudhon, et celui-ci, quelques mois après, les renvoyait au premier intermédiaire, qui s'empressait de les porter au second et les laissait chez lui, en son absence, sans ouvrir le paquet.

Le lendemain matin, de bonne heure, le familier de Daniel Stern arrivait tout effaré, renversé, consterné. — Qu'avez-vous fait ? Qu'allions-nous faire ? dit-il au correspondant de Proudhon. L'exemplaire que je vous avais prêté appartient à Mme d'Agoult ; je le lui avais emprunté à elle-même, ne sachant où trouver ailleurs ses œuvres complètes, et Proudhon nous le renvoie, les marges de chaque page couvertes d'annotations au crayon, à tous les volumes.

Quelle bonne fortune pour un curieux! Mais aucun des deux interlocuteurs ne songea à acheter un exemplaire neuf, et à conserver précieusement les volumes annotés par l'auteur de *la Justice*. Mal inspirés, ils s'armèrent chacun d'un morceau de gomme, et péniblement s'efforcèrent de faire disparaître les mots crayonnés. Mais, tout en effaçant, ils lisaient, et le fond et la forme des annotations, dont l'auteur avait certainement pris copie, et qui ont été reproduites en partie au chapitre V, « Caractères de la lubricité moderne », pages 300 et suivantes du tome 3 de *la Justice dans la Révolution et dans l'Église* (édition de 1858, chez Garnier frères), n'étaient pas sans les consoler un peu du labeur ingrat auquel ils s'étaient maladroitement condamnés. Parmi ces réflexions primesautières et curieuses à divers titres, quelques-unes des plus salées, les effaceurs en citaient complaisamment une qui ne se retrouve pas dans le livre imprimé, mais qui confirme, en l'exprimant d'une autre façon, le jugement de Liszt. A côté d'une de ces aspirations mystiques, éthérées, où se mêlaient « dans un agaçant langage, le ciel, Dieu, les anges, les extases, les mystères sacrés, la nature, la pudeur », communes alors dans la littérature féminine, Proudhon avait écrit, sans respect pour le sexe de l'auteur qu'il commentait familièrement : « Tas de p..... voulez-vous danser? »

FR. F.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

COMPAGNIE DU CANAL DE PANAMA

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 300 millions de francs

LE PREMIER TIRAGE

DES

BLIGATIONS NOUVELLES remboursables à 1000 fr.

AURA LIEU LE 15 OCTOBRE PROCHAIN, A PARIS, 46, RUE CAUMARTIN

liste des **MILLE OBLIGATIONS** sorties sera envoyée à tout porteur qui la demandera à la Cie.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par DIEPPE et NEWHAVEN

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (Dimanches compris)

Départ de Paris,	gare Saint-Lazare,	tous les soirs	à 8 heures 50 min.
Départ de Londres,	— Victoria,	—	à 7 heures 50 min.
—	— London Bridge,	—	à 8 heures.

PRIX DES BILLETS

BILLETS SIMPLES valables pendant **sept jours**.

1re Classe, 42 fr. 50. — 2e Classe, 31 fr. 25. — 3e Classe, 22 fr. 50

BILLETS D'ALLER ET RETOUR valables pendant **un mois**.

1re Classe, 71 fr. 25. — 2e Classe, 51 fr. 25. — 3e Classe, 40 fr.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des rtes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le rcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la asse pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.



DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question *qui lui* est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 12376

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **25 Octobre 1886.**

HARVARD COLLEGE NOV 11 1886 LIBRARY

Cherchez et vous trouverez  *Il se faut entr'aider.*

XIXe année — N° 443

Nouvelle série — IIIe Année — N° 68

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, 16 fr.— Étranger, 18 fr. — Un numéro détaché, 1 fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et *la* colonne (ou *les* colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu a réponse par lettre.

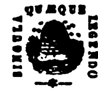
Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 octobre 1886.*

XIXe Année — No 443.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* — No 68.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Justice (se faire). — Les journaux annoncent tous les jours qu'un criminel poursuivi par la force armée s'est suicidé au moment d'être arrêté, et ils ajoutent : « *Le coupable s'est fait justice.* »

Cette forme n'est-elle pas un peu choquante? On se *fait justice* à soi-même quand, au lieu de recourir aux tribunaux, on frappe l'offenseur, ou quand on reprend de vive force le bien dont on a été dépouillé : un coupable qui se suicide *fait* plutôt à la société *justice de lui-même.*

« Le coupable avait fait *justice de lui-même* » serait peu euphonique et peu usité, mais se justifierait mieux en bonne analyse logique.

On ne dit pas : « *faire justice à un criminel* », mais « *faire justice d'un criminel* ». — « *Justice est faite de* ce grand coupable. »

On dit bien « *se rendre justice* », mais il s'agit ici d'une appréciation, et non d'un acte : en disant que j'écris bien ou que j'écris mal, *je me rends justice*, mais *je ne me fais pas justice.* VEREPIUS.

—

Carbousons. — Dans mon nouvel ouvrage historique, intitulé : *Etude sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*, que je publie le mois prochain, figure le mot *carbousons*, dont je ne puis définir le sens précis. L'auteur du XVIe siècle dont je cite le texte attache évidemment à cette expression une signification injurieuse. Il se moque des *carbousons* de la ville. Mais comment doit-on expliquer cette locution ? Quelque collaborateur pourrait-il me renseigner à ce sujet?

ANDRÉ JOUBERT.

—

Vers à rechercher. — De qui le vers suivant ?

Clotho colum retinet, Lachesis net et Atropos [occat.

E. B.

—

O primavera, gioventù dell' anno ! — Ce vers (ô printemps, jeunesse de l'année) est généralement attribué à Pétrarque; mais il ne va guère sans être accompagné de cet autre :

Gioventù, primavera della vita !

(jeunesse, printemps de la vie!) De qui est ce second vers? M. Tullo Massarani (l'*Art à Paris*, 1880, t. II, p. 296) rapporte que Victor Hugo, dans la maison même de Pétrarque, près de Padoue, ajouta ce vers au bas de la page (d'un album? d'un exemplaire des poésies de Pétrarque?) Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion? Victor Hugo alla-t-il jamais en Italie? ADR. MARCEL.

—

Usage de la serviette dans la question à l'eau. — Dans un autre chapitre du même ouvrage, je raconte, d'après un ancien manuscrit du XVIe siècle, qu'un accusé est soumis à la question à l'eau. « Et a esté, dit le rédacteur du procès-verbal, led. prinsonnier, contrainct de boyre et avaller environ une choppine d'eaue avec la serviette. » — La complice du criminel est traitée de la même façon. Connaît-on d'autre exemple de l'emploi de la serviette dans la question à l'eau? C'était une aggravation de peine, puisque l'eau ne filtrait que lentement au travers de la serviette, ce qui prolongeait la durée de la torture.

ANDRÉ JOUBERT.

—

Digitized by Google

Le corps de Marat à l'égout ou au cimetière?— Telle est la question qu'on doit se poser, après avoir consulté l'intéressante monographie du tribun, publiée par M. Charles Brunet : *Marat, dit l'ami du peuple; notice sur sa vie et ses ouvrages* (Paris, Poulet-Malassis, 1862). On sait avec quel accord, peut-être trop unanime, les historiens qui ont parlé de Marat et de sa fin tragique, ont couronné leurs diatribes contre Marat en affirmant qu'après sa *dépanthéonisation* (ah! l'horrible néologisme!), en vertu du décret de la Convention, du 20 pluviôse an III, le corps de Marat, victime à son tour de la réaction thermidorienne, fut précipité dans l'égout de la rue Montmartre. Son cœur, renfermé dans une urne, avait été déposé aux Cordeliers, où le club de ce nom lui éleva un autel le 21 septembre 1794, jour de son apothéose. Or, l'opuscule de M. Brunet repousse complètement cette opinion, en affirmant que ce ne fut pas le corps de Marat, mais seulement les cendres d'un mannequin qui le représentait, qui furent jetées dans l'égout aux cris de : « *A bas Marat, Marat est un royaliste!* » Etait-ce donc la juste revanche de celui qui avait exigé d'avance, par un pressentiment fatal, que le corps du *cynique* Mirabeau (c'était le mot de Marat) fût expulsé de Sainte-Geneviève, si jamais l'*ami du peuple* devait y être couché par quelque honneur posthume? M. Ch. Brunet raconte, à ce propos, qu'au moment de cette réaction, le buste de Marat, placé dans tous les lieux publics, fut brisé par le peuple et son mannequin brûlé dans la cour des Jacobins aux acclamations de la foule; les cendres de cet autodafé furent placées dans un vase de nuit (!) et jetées dans l'égout historique de Montmartre : « *C'est ce qui donna lieu*, dit-il, *à l'erreur qui s'est propagée que les restes de Marat avaient été enfouis dans cet égout.* » Le 7 ventôse an III, Guinguené, au nom de la commission exécutive de l'instruction publique, écrivit à Soufflot, inspecteur général du Panthéon, que la famille de Marat ne s'étant pas présentée pour enlever son corps du Panthéon, conformément aux ordres de la Convention, il était invité à donner les ordres nécessaires pour que la loi reçût la plus prompte exécution et que le corps de Marat fût inhumé au cimetière le plus voisin. Le lendemain, en présence de Soufflot et sur sa requête, le commissaire civil de la section du Panthéon (Michel Parrot), assisté de son greffier, fit procéder à l'extraction des restes ci-dessus, lesquels étaient renfermés dans un cercueil de plomb couvert d'une caisse de bois; le cercueil fut transporté au cimetière ci-devant Geneviève, le plus prochain, pour y être enterré selon les ordres reçus. Une expédition du procès-verbal de cette translation fut envoyée à la commission exécutive. On sait que l'ancienne nécropole Sainte-Geneviève était située à gauche du Panthéon, avant d'arriver à l'église Saint-Etienne du Mont. Or, est-il vrai que ce procès-verbal, qui est appelé à fixer l'un des points les plus essentiels de notre histoire révolutionnaire, soit déposé maintenant aux archives de la préfecture de police? Nous serions heureux, dans ce cas, d'en provoquer la communication et de solliciter, aussi, de nos collaborateurs les renseignements les plus précis sur le sort du fameux cœur de Marat, dont le dépôt fut fait aux Cordeliers et dont nous ignorons encore la retraite.

Ego E.-G.

L'auteur du premier feu d'artifice. — Le *Constitutionnel* assure qu'il fut tiré à Etampes. Pendant la Ligue du Bien public, après la bataille de Montlhéry, livrée le 16 juillet 1465, par les troupes du roi Louis XI contre celles des seigneurs mécontents, à la tête desquels se trouvaient le duc de Berri et le comte de Charolais, le roi se retira à Corbeil et les chefs ligueurs à Etampes.

Le duc de Berri et le comte de Charolais, après leur souper, s'étaient placés à une fenêtre et causaient ensemble, tout en regardant dans la rue le peuple et les soldats qui s'y promenaient en foule, lorsque tout à coup ils virent jaillir dans l'air un vif et bruyant trait de feu qui vint en serpentant frapper la croisée qu'ils occupaient.

A cette apparition subite et extraordinaire ils restèrent interdits et donnèrent immédiatement l'ordre de faire prendre les armes aux soldats.

Sans plus attendre, on fit partout des recherches pour découvrir d'où pouvait provenir une chose si alarmante et que tout le monde regardait comme un attentat dirigé contre le duc de Berri et le comte de Charolais.

Après bien des perquisitions opérées chez tous les habitants de la ville, on finit par trouver l'auteur de tout ce tapage: c'était un Breton qui se nommait maître Jean Boute-Feu.

Digitized by Google

Plus mort que vif, il vint se jeter aux pieds des princes en leur disant qu'il travaillait depuis longtemps à confectionner des serpenteaux, et que c'était une étincelle échappée de la lampe qui avait fait partir l'un de ses *fuseaux*.

Les princes se mirent à rire, en voyant qu'une aussi petite cause avait motivé une aussi vive alerte, et demandèrent à l'inventeur de renouveler ses expériences devant eux.

Ces dernières réussirent à merveille, et bientôt maître Jean Boute-Feu ne sut plus où donner de la tête pour faire face aux commandes qui lui arrivaient de toutes parts.

Voilà qui est fort intéressant. Mais quel était le nom authentique de l'inventeur auquel sa découverte valut ce sobriquet de Jean Boute-Feu? T.

—

Lévis-Châteaumorand. — Pourrait-on signaler des documents ou des sources d'information sur la famille des Lévis-Châteaumorand? L. M.

—

Famille de Saint-Mont. — Serait-il possible d'obtenir quelques renseignements sur la généalogie et les armoiries de la famille de Saint-Mont, dont le dernier (?) représentant était, en 1840, *Jean-Louis-Claude de Saint-Mont*, ancien colonel d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, fils de N. de Saint-Mont et de N. de Mayrargues ou Mazergues? BEATUS.

—

Le maréchal Ney a-t-il survécu, malgré son exécution notoire? — Il y a environ 70 ans que parut, dans la partie méridionale des Etats-Unis, un homme à antécédents mystérieux, de nationalité française et portant le nom de Pierre Stuart Ney. Il prétendait être le maréchal Ney, déclarant que l'exécution du 7 décembre 1815 avait été un pur simulacre; qu'en tombant il feignit d'être tué, qu'il disparut et se sauva aux Etats-Unis. Il paraissait être du même âge que le maréchal Ney, était singulièrement au courant des guerres napoléoniennes, portait sur son corps les marques de plusieurs blessures, notamment une cicatrice d'environ 3 pouces de longueur sur son front, au-dessus de l'œil gauche. C'était un superbe cavalier, un tacticien militaire et un tireur très habile. Il avait près de 6 pieds de haut, bien fait, bien découplé, cheveux cendrés, teint frais et coloré, légèrement chauve; en un mot, répondant parfaitement au signalement du maréchal de l'histoire. Mais, contrairement au maréchal Ney, c'était un homme instruit, familier tout à la fois avec les langues anciennes et modernes, ayant de l'aptitude pour le dessin et la peinture, et se livrant volontiers aux effusions poétiques et aux acrostiches. Il a employé près de 30 années à enseigner dans ce pays et est décédé en 1846, à l'âge supposé d'environ 77 ans. Comme maître, il a été remarquablement heureux: une cinquantaine de ses élèves lui survivent, qui occupent d'importantes positions dans la chaire, au barreau, à l'armée et dans les carrières civiles, la plupart pleinement convaincus que leur vieux professeur était le maréchal Ney.

Ce peut-il que quelques lecteurs de l'*Intermédiaire* jettent de la lumière sur ce remarquable et mystérieux personnage? Est-ce que le vénérable savant centenaire, M. Chevreul, ou tout autre survivant de la période de 1815, se rappellent quelques cicatrices visibles et remarquables sur le front du maréchal Ney? Est-ce que son portrait par Gérard, à la galerie de Versailles, montre une telle cicatrice? De quelle taille était le maréchal?

L. C. DRAPER, secrétaire de la Société historique du Wisconsin.
(Madison, Etats-Unis.)

—

Maugiron. — Quels étaient les parents du fameux Maugiron, l'un des mignons du roi Henri III? Existe-t-il une généalogie de la famille? Elle est originaire du Dauphiné; une branche cadette, qui *brisa* d'une étoile au canton senestre, vint en Lorraine au XVIe siècle; tous les traités de blason citent le *mal gironné* de cette famille, le seul peut-être qui ait jamais existé et qui constitue des *armes parlantes*. VAUDÉMONT.

—

Les noms de lieux dits. — Il y a environ deux ans, M. l'abbé Arbellot, de la Société archéologique du Limousin, lut à la réunion des Sociétés savantes un mémoire sur l'origine, la signification et les formes successives des noms de lieux dans le centre de la France et une partie du Languedoc.

M. Joret, professeur à la Faculté d'Aix, lut également à la même réunion une étude sur les noms de lieux d'une partie de la Normandie.

Digitized by Google

Ces mémoires ont-ils été publiés ?

SED EGO.

—

Salons sous François Ier. — Du temps de François Ier, avant ou pendant son règne, y avait-il des salons en France (soit Paris)? Y a-t-il des auteurs qui en aient parlé, alors ou depuis? Si oui, pourrait-on savoir le ou les noms de ces auteurs et les titres de l'ouvrage ou des ouvrages écrits sur ce sujet ou utiles à consulter?

ADRIENNE C.

—

Sigournais. — André Sigournais s'enfuit des environs de la Rochelle en Angleterre et en Amérique en 1685. Il était venu d'un village nommé Sigournais, province de Vendée, à une lieue et demie de Chatonnay, auprès duquel était un château de Sigournais.

Ce château existe-t-il toujours? Y a-t-il là une famille du nom de Sigournais?

Quelle est l'étymologie de ce nom de Sigournais? Jusqu'où faut-il remonter pour trouver ce nom de Sigournais?

Trouve-t-on ce nom écrit sous d'autres formes? JAMES D. BUTLER.

(Madison, Wisconsin, Etats-Unis.)

—

Les cours suspendus. — Les troubles récents dont l'Ecole de pharmacie a été le théâtre, et qui ont amené la suspension du cours de M. Chatin, m'ont inspiré la pensée de refaire l'historique des cours suspendus.

A la liste glorieuse des Michelet, Edgar Quinet, Laboulaye, Saint-René Taillandier, Nisard, Sainte-Beuve, à la Sorbonne ou au Collège de France, — des Tardieu, Dolbeau, Robin, à la Faculté de médecine, — naguère encore de M. Caro (2 fév. 1885), pourrait-on ajouter quelques noms moins connus et peut-être aujourd'hui relégués dans l'oubli?

Je fais appel aux lumières de mes confrères pour élucider ce point d'histoire contemporaine. Quelques détails inédits de témoins oculaires seraient accueillis avec reconnaissance. PONT-CALÉ.

—

Les deux Chasses au Chastre. — Je viens de relire dans la rare petite plaquette éditée en 1853 à Paris, chez Eugène Didier, cette charmante fantaisie de Méry. Dans la préface, il est fort question d'une étincelante broderie que le grand Dumas, celui dont l'aïeul était « singe », au dire de son petit-fils, — avait créée sur le canevas d'où Méry avait tiré sa nouvelle humoristique.

Les aventures de l'artiste marseillais, égaré de Marseille à Rome, sur les traces d'un oiseau quasi-fantastique, sont presque épiques, et je serais curieux de savoir si la *Chasse au Chastre* figure sur la liste des romans d'Alexandre Dumas. La collection de la Librairie nouvelle, — Michel Lévy, — énumère 139 romans de Dumas. La *Chasse au Chastre* n'y figure pas. Fait-elle réellement partie du bagage romanesque de l'illustre écrivain? Cz.

—

Justine Wynne. — Madame Justine Wynne, comtesse des Ursins et de Rosemberg, auteur, dit-on, de l'opuscule suivant, non mis dans le commerce :

Alticchiero, par Mme J. W. C. D. R. Padoue, — 1787, — grand in-4° de 5 feuilles et 80 pages de texte, avec un plan et 29 planches.

Pourrait-on me donner la filiation de cette dame et l'explication de son titre de comtesse des Ursins? NOLI.

—

Les Germain, orfèvres parisiens. — Il existe un grand nombre d'orfèvres parisiens du nom de Germain, mais quatre sont célèbres :

Pierre,
Thomas,
François-Thomas
Et Pierre.

Les trois premiers étaient : le père, le fils et le petit-fils.

Le quatrième n'était pas leur parent.

Pierre Ier travailla pour les grandes pièces d'orfèvrerie qui ornèrent les grands appartements de Versailles.

— Connaîtrait-on un dessin quelconque autre que les tapisseries des Gobelins, représentant les objets d'orfèvrerie qui ornaient ces grands appartements?

Thomas fut le plus célèbre des orfèvres parisiens. Le baron Pichon ne connaît que trois pièces de lui :

1° L'Écuelle, aux armes du cardinal Farnèse;
2° Une paire de flambeaux,
3° Et un flambeau de bureau.

Il existe, en outre, deux dessins signés de lui aux Archives nationales; deux autres dessins, vraisemblablement de lui, chez le baron Pichon.

Digitized by Google

Le catalogue Paignon-Dijonval cite de lui vingt-quatre dessins.

— A-t-on quelques renseignements sur ces derniers?

— Étaient-ils signés?

— Que sont-ils devenus?

— Connaît-on aussi des pièces d'orfèvrerie de Thomas Germain? Son poinçon était T. G. et une toison.

François-Thomas fut célèbre par la faillite qu'il fit en 1765.

— Connaît-on quelques pièces de cette faillite?

Il fut saisi à différentes reprises, le 1er mai 1765, le 5 septembre et le 5 novembre 1765.

— Connaîtrait-on les procès-verbaux de ces saisies?

Enfin, Pierre Germain fut l'auteur du livre : *Les Éléments d'orfèvrerie.*

— Connaît-on quelques dessins de lui?

— Connaît-on également des pièces d'orfèvrerie de lui?

Il avait comme poinçon : P. G. et un germe.

GERMAIN BAPST.

—

Ragoût dit : Tombeau d'Épicure.—Quel était ce ragoût? Je le vois mentionné incidemment dans les *Origines de l'opéra français*, volume récemment paru chez Plon (p. 212). Il y a certainement quelques gourmets parmi les Intermédiairistes (gens de bon goût généralement, n'est-il pas vrai?); c'est à eux que je m'adresse, et aussi, en particulier, à notre collaborateur M. Thoinan, auteur avec M. Nuitter de ce volume rempli de découvertes absolument nouvelles et révélant les faits les plus curieux comme les plus inattendus.

Ces messieurs traitent ce ragoût de *fameux*, ce qui me fait venir l'eau à la bouche; en ont-ils mangé? en connaissent-ils la recette? APPÉTIT.

—

Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, — par MM. Ch. Nodier, J. Taylor et Ch. de Cailleux, 1825.

De combien de parties se compose cet ouvrage?

Combien de gravures de Bonington doit-il contenir? VALDESCYGNES.

—

Pièce de monnaie du XVe siècle. — J'ai découvert dernièrement une pièce en argent portant les marques et inscriptions suivantes :

Sur un côté, l'écusson de France, accolé à l'écusson d'Angleterre, avec le mot : *Henricus* placé au-dessus d'eux, et l'exergue :

Rex Francorum et Angliæ.

Sur l'autre côté, une croix ayant à gauche la fleur de lis française; à droite, le léopard anglais, et, sous elle, le mot : *Henricus*, avec l'exergue :

Sit nomen Domini benedictum.

Cette pièce, qui doit être contemporaine de Jeanne Darc, ne porte pas de date. Un savant numismate pourrait-il l'indiquer d'une manière précise? J. D.

Réponses.

Les collections bizarres (XVIII, 73, 268, 459, 584). — M. A. de la Fizelière, dans un article un peu oublié aujourd'hui, du *Musée universel*, donne quelques exemples de collections bizarres : Jules Jacquemart possédait une collection de chaussures de femmes ; un amateur de Troyes a réuni tous les boutons de guêtres et tous les boutons d'uniforme de l'armée française.

A Reims, un collectionneur de bouchons de liège sait reconnaître, au premier coup d'œil, à cette marque distinctive, l'origine d'un vin authentique ou d'une liqueur de provenance illustre. PONT-CALÉ.

—

Une parodie de Zaïre (XVIII, 425, 531, 560, et V, 509; XIX, 442).—Ah! bien! s'il faut donner des preuves à présent, nous voilà bien lotis! Je n'en ai pas même de la mort d'Henri IV.

Dumanet, qui n'avait jamais bu de champagne, connaissait le brosseur du colonel... Vous savez le reste.

Jamais, je l'avoue, M. de Voltaire ne m'a confié qu'il eût été vexé en voyant les succès de *Caquire*. Il ne me l'a ni dit, ni écrit. Mais mon vieil ami le chevalier des Guesnardes m'a déclaré qu'il tenait de M. de Combles, qui le tenait de je ne sais qui, que M. de Voltaire avait été horripilé en apprenant avec quelle audace on l'avait travesti. La parole de M. des Guesnardes vaut toutes les correspondances, même celle du seigneur de Ferney. C'est

Digitized by Google

pur et vrai comme de l'or, et cela m'a suffi pour écrire dans mon *Dictionnaire des illustrations lyonnaises :* — « De Combles (Charles-Jean), conseiller à la Cour des Monnaies. On lui doit : l'*Art de mystifier dans les jardins ;* — l'*Almanach Caqueret ;* — *Caquire*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. De Vessaire... A Chio, de l'imprimerie d'Avalons, etc., pièce qui eut l'honneur de troubler la gloire, etc. »

Et mettez-vous à la place de l'ami du roi de Prusse : auriez-vous supporté froidement, après les applaudissements donnés à *Zaïre*, de voir Voltaire devenu Vessaire, et les personnages de sa pièce triomphante changés en Cucumane, Foirine et Néflairant ?

Je ne m'attendais pas, jeune et belle Caquire,
A ces nouveaux besoins qu'un sultan vous ins-[pire.

J'ai vu le volume et je crois.

Je crois à M. des Guesnardes, à M. de Combles, à tous ceux qui ont parlé de la colère du châtelain de Ferney. La tradition est là et je m'y tiens sans autre preuve. A. VINGT.

—

Le portemanteau de Charette et les brevets de Stofflet (XVIII, 643 ; XIX, 489 ; XIX, 584-585). — Dans sa dernière réponse, M. Dugast-Matifeux dit que la croix, les brevets, la ceinture et une dragonne de Stofflet furent expédiés en paquet au Directoire exécutif, le 10 ventôse an IV. — Nous pouvons ajouter un autre renseignement aux précédents. Un de nos amis, M. le marquis Jules de Perrochel, demeurant à Angers, rue Pocquet de Livonnière, possède une épée ayant appartenu à Stofflet et qu'il conserve au château de Granchamps (Sarthe). ANDRÉ JOUBERT.

—

Un service de presse en 1817 (XVIII, 735 ; XIX, 46, 90, 118). — Le général Dessoles était musicien ; il jouait du violon. Dans les *Mémoires sur Carnot*, par son fils (Pagnerre, 1862), on lit, tome I, p. 282 : « Le personnel de l'armée des « Pyrénées était généralement bon... On « y cultivait sous la tente les arts, les « sciences et la littérature ; le meilleur « ton du salon y régnait, sans préjudice « de l'austérité républicaine. Le jeune ca- « pitaine Dessole, futur général et prési- « dent du conseil des ministres, amateur « de musique et lui-même bon violon, or- « ganisait des concerts, et La Tour d'Au- « vergne, aussi complaisant que savant, « nous prodiguait les trésors de son éru- « dition générale. » (Récit fait à M. H. Carnot par un ancien volontaire de 1792.)

E. GX.

—

La régence de Tunis (XIX, 12, 58, 120, 137, 273, 491, 585). — L'article de M. Foncin, dans la *Revue bleue* (revue politique et littéraire), signalé par G. I., a pour titre : *la Tunisie.*

La bibliothèque Estense ou bibliothèque d'Este (*biblioteca Estense*) est composée de 90,000 volumes et de 3,000 manuscrits. Elle a été transportée en 1598 de Ferrare à Modène par le duc César d'Este, lorsque le pape Clément VIII lui retira le duché de Ferrare.

Voici encore quelques titres d'ouvrages concernant la Tunisie :

— Mémoires historiques concernant le gouvernement de Tunis ; conduite d'un consul et détail du commerce, par Saint-Gervais, 1736, in-12.

— Histoire des Etats barbaresques qui exercent la piraterie, contenant l'origine, les révolutions et l'état présent des royaumes d'Alger, de Tunis, de Tripoli et du Maroc, avec leurs forces, leurs revenus, leur politique et leur commerce. Paris, 1757, in-12.

— Ferdinand Denis et Sander Rang : Fondation de la régence d'Alger ou histoire de Barberousse.

— Dubois-Fontanelle. Anecdotes africaines, depuis l'origine ou la découverte des différents royaumes qui composent l'Afrique jusqu'à nos jours. Paris, 1775, in-8°.

Les anecdotes sont rangées par contrées et dans l'ordre chronologique : Egypte, *Barbarie*, Maroc, Algérie, Abyssinie, etc.

— La *Tunisie*, par Jacques Tissot, dans la *France coloniale*, de M. A. Rambaud. 1 vol. in-8°. Paris, 1886. Armand Colin.

Vues de Tunis :

— *Prise du port par Charles-Quint*, en 1535. *G. Bruin.*

— *Reprise de Tunis aux Espagnols, par Occhiali*, 1574. *In-fol. Gr. par Georges Bruin.*

— *Tunis. Par Merian.* E. GX.

—

Le Triomphe de la Mort (XIX, 197, 251, 311, 367). — Les *Triomphes* de Pétrarque ont inspiré diverses œuvres d'art. J'en signalerai un manuscrit très précieux de la

Digitized by Google

bibliothèque Corsini, qui est orné de miniatures vraiment remarquables. Le Triomphe de la Mort est notamment d'une conception grandiose. Le musée de Sienne possède quatre tableaux des Triomphes assez intéressants. TOPO.

—

Réveil d'une plante (XIX, 295, 382, 429, 494). — L'illustre Mariette n'a jamais cru, il est bon de s'en souvenir, à la germination du blé des tombeaux égyptiens. Il disait spirituellement : « Quand je sème moi-même ces grains de blé, ils ne poussent pas. Quand j'en fais semer par des indigènes, le blé pousse. Quelquefois il pousse du blé américain! » M. Le Blant professe, au sujet du blé des catacombes ou des graines de Pompeï, la même opinion, et il cite le mot de Mariette.

TOPO.

—

Sur une nouvelle étymologie du mot calembour (XIX, 353, 437). — Le bois de calambour a été trop estimé au XVIIe siècle pour que son nom ait jamais pu servir à désigner métaphoriquement une chose de peu de valeur. Dans *Ruy Blas*, la boîte que Marie de Neubourg envoie à son père l'électeur, pleine de reliques, est en bois de calambour. Il faut donc que ce bois ait vraiment été recherché, au moins comme rareté et par caprice de mode, pour que le grand érudit V. Hugo en ait fait un présent royal. L'étymologie proposée me paraît donc contestable. TOPO.

—

Statuettes de Tanagra (XIX, 357, 437). — Aucun ouvrage spécial n'a encore été consacré à une étude d'ensemble sur les petites Tanagres. Voir les Chefs-d'œuvre de l'Art antique, les Monuments de l'Art antique (O. Rayet), la Collection Lécuyer (Rayet-Cartault), *Quomodo Tanagræi sepulchra decoraverint* (thèse latine de B. Haussoullier), la Gazette archéologique *passim*. — Reinach, Manuel de philologie, donne une bibliographie. — S'adresser à M. Heuzey ou à M. Haussoullier, pour renseignements précis. Suivre leurs cours.

Quantité de statuettes de Tanagra sont fausses et contemporaines. On en a trouvé plusieurs de cette date dans la collection Lécuyer. G. D'EON.

—

Le chien de Montargis (XIX, 452, 555, 591). — Il existe dans le *Mercure* de novembre 1734, page 2342, une lettre adressée à M. Magnard, avocat au Parlement, de l'abbé Lebeuf, pour soutenir la vérité du fond de l'histoire du chien de Montargis. GERMAIN BAPST.

—

Sociétés locales de bibliophiles (XIX, 454, 562). — La Société des Bibliophiles lyonnais, fondée en 1885, et limitée à vingt membres. J. BA.

—

La tombe de l'électeur Frédéric V (XIX, 482). — « Son cœur fut déposé dans l'église d'Oppenheim (Palatinat) et son corps, traîné de pays en pays, comme dans une fuite, reçut enfin la sépulture à Metz, en terre étrangère. » (*Dr L. Haüffer*, Histoire du Palatinat, Heidelberg, 1845, II, 507.) L'EX-CAR.

—

Documents sur les d'Urfé (XIX, 484, 567, 593). — La *Revue des Deux Mondes* a publié, dans ses livraisons du 1er décembre 1857 et du 15 juillet 1858, une importante étude de M. Louis de Loménie sur l'*Astrée*, étude où il est beaucoup question de d'Urfé.

MM. Victor Fournel, dans la *Littérature indépendante et les écrivains oubliés*, et Léon Feugère, dans les *Femmes poètes au XVIe siècle*, consacrent quelques pages au livre d'Honoré d'Urfé. (Ces deux volumes ont paru à la librairie académique Didier.)

Une éloquente appréciation de l'*Astrée* se trouve dans la leçon d'ouverture du cours de M. Jules Jusserand, qui a suppléé cet hiver M. Guillaume Guizot au Collège de France. Ce savant écrit a paru cette année à la librairie Ernest Leroux sous ce titre : le *Roman anglais, origine et formation des grandes écoles de romanciers du XVIIIe siècle*.

Le catalogue de la vente Bancel, Paris, A. Labitte, 1882, contient, au numéro 13, la description du superbe livre d'*Heures* d'Anne de Graville, mariée à Pierre de Balzac, dont la fille Jeanne de Balzac épousa Claude d'Urfé, qui construisit le merveilleux château de La Bastie, et au numéro 156, la mention d'une suite extrêmement rare de douze planches gravées à l'eau-forte par Daniel Rabel et publiées sous ce titre : les *Figures de l'Astrée*.

Les tables de la *Gazette des Beaux-Arts* mentionnent plusieurs fois les noms des d'Urfé.

Digitized by Google

Quant aux portraits du musée de Roanne, j'ai le regret de dire qu'ils proviennent du cabinet d'un amateur qui avait la manie de fabriquer parfois les antiquités et qu'ils ne sont pas cotés dans le Forez.

Honoré et Geneviève d'Urfé (la petite duchesse de Croy) ont été peints par Van Dyck et magnifiquement gravés par Pet. de Bailline et Pet. de Jode. (Consulter à ce sujet les *Portraits foréziens* de M. Delaroa.)

Mais que sont devenues les peintures originales de Van Dyck? Je crois que, seul, le savant conservateur du musée Plantin à Anvers, M. Max Rooses, pourrait nous renseigner à ce sujet.

— Je possède, depuis quelques jours, une brochure d'Auguste Bernard, indépendante de son livre qu'elle complète et intitulée : *Origine de la maison d'Urfé*, 15 pages in-8, Montbrison, 1847.

Je possède également les portraits gravés, exemplaires en premier état et à toutes marges, d'Honoré d'Urfé et de Geneviève. Ces gravures, introuvables à Paris, se rencontrent parfois en Allemagne et en Hollande. La chalcographie du Louvre possède la planche de Geneviève d'Urfé; mais elle est fort usée.

(Roanne.) LOUIS MONERY.

—

Parodies, critiques de Victor Hugo (XIX, 484, 569, 594). —

Les *Occidentales*, ou Lettres critiques sur les ORIENTALES. 1829, in-8.

Une pichenette ou les fantômes, ORIENTALES de M. Victor Hugo, avec un commentaire en faveur des Français qui n'entendent que leur langue naturelle; par un jeune bachelier ès lettres (Chompré). 1829, in-8.

Lettre à M. Victor Hugo, suivie d'un projet de Charte romantique. 1830, in-8.

La *Conversion d'un romantique*, manuscrit de Jacques Delorme, publié par A. Jay. 1830, in-8. — Critique de Ant. Deschamps, Sainte-Beuve, de Vigny et V. Hugo, à propos de CROMWELL.

Le *Sacerdoce littéraire* ou le gouvernement des hommes de lettres. Centrilogie en trois actes, par M. Aristophane (Scipion Marin), citoyen de Paris. 1832, in-8. — Dans ces scènes satiriques, l'auteur fait figurer plusieurs poètes et écrivains romantiques, V. Hugo en tête.

De la littérature romantique, lettre à M. Victor Hugo, par Alex. Duval. 1833, in-8. — Accusation d'avoir, par des doctrines perverses, perdu l'art dramatique.

Notice sur les Odes et Ballades de Victor Hugo, par de Lagarde. Londres, 1837, in-8.

A Victor Hugo, un de ses grands admirateurs d'autrefois (Adolphe de Saint-Valry ?). Réponse à la pièce des VOIX INTÉRIEURES intitulée *Sunt lacrymæ rerum*. 1837, in-8.

La *Romantiade*, poème lunatique dédié à MM. les gens de lettres ; signé Satyricon (Blanchet, D. M.), membre correspondant du défunt Hélicon. Es-presses pantagruéliques et feu Alcofribas (imp. de F. Didot). A Micromégalopolis, capitale du royaume de la Lune.— Satire contre V. Hugo et les poètes romantiques. 1839, in-12.

Prédictions extraordinaires du grand Abracadabra découvert dans les ODES ET BALLADES de V. Hugo (par G. M. Dairnvaell). 1842, in-32.

Agnès de Méranie et les drames de V. Hugo, études comparées par Dufaï. 1847, in-8.

La *Vérité sur V. Hugo*, par Elise Chevalier, institutrice. Nevers. 1850, in-8.

Le *Chaos*, *réponse au plus grand des Hugolins*, par Soubiranne. 1853, in-12.— Satire contre V. Hugo et ses œuvres au point de vue politique.

Les *Recontemplations*, moins de douze mille vers; par L. Joseph Van Il. Bruxelles et Paris, 1856, in-12. — Parodie des CONTEMPLATIONS.

Les *Frères d'armes*, parodie de la LÉGENDE DES SIÈCLES (par Edouard Delprat). 1 eau-forte. 1865, grand in-8.

Une Chansonnette des rues et des bois, (par Ch. Monselet). Chaillot, 1865, in-18. — Parodie.

Victor Hugo revu et corrigé à la plume et au crayon. Les Chansons des Grues et des Boas; parodie illustrée par André Gill. 6 dessins. 1865, in-8.

Bonds, ruades et chute, par le grand poète des CHANSONS DES RUES ET DES BOIS. 1866, in-12.

Hernani et le théâtre de V. Hugo, par H. Taillandier. Conférence La Bruyère. 1869, in-8.

L'*Année terrible*. Guide du lecteur de l'ANNÉE TERRIBLE : petit vocabulaire Hugo-français indispensable pour l'intelligence du texte. 1872, in-12.

Notes romantiques à propos de Marion de Lorme, par Milliet. 1873, in-12.

Une reprise de Hernani, par Allart. 1878, in-12.

Digitized by Google

Le *Pape*, *V. Hugo et l'Eglise*. 1879, in-12.

La *Papauté, réponse au Pape de V. Hugo*. 1879, in-12.

Victor Hugo, ses portraits et ses charges, catalogués par Aglaüs Bouvenne. 1879, in-12.

Victor Hugo élu de Paris, par de l'Angle-Beaumanoir. 1881, in-12.

Victor Hugo le Petit, par Leffondrey. 1883, in-8.

Souvenirs d'un Hugolâtre. La génération de 1830, par Augustin Challamel. 1885, in-12.

Victor Hugo avant 1830, par Edmond Biré. Paris et Nantes, 1883, in-12.

Je termine cette série bibliographique de parodies et critiques des œuvres de V. Hugo — que je reconnais bien incomplète, — par l'excellente étude historique et littéraire de M. Edmond Biré, qui s'arrête malheureusement avec la première période du romantisme. Dans ce travail consciencieux, le poète et l'homme sont l'objet d'appréciations aussi justes qu'impartiales; espérons que l'auteur achèvera une œuvre si bien commencée.

J. S.

—

Burat de Gurgy (XIX, 488, 597). — On lit, dans le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, 1831, n° 2114 : *la Prima donna et le garçon boucher*, in-8 de 24 feuilles. Imp. de Fournier, à Paris. — A Paris, chez Hippolyte Souverain, éditeur, chez Mme veuve Charles Béchet. Prix : 7 fr. 50.

On lit également dans le même journal, même année, n° 6116 : le *Lit de camp*, scènes de la vie militaire, par l'auteur de la *Prima donna et le garçon boucher*. In-8 de 22 feuilles 1/4. Imp. d'Everat, à Paris. — A Paris, chez Mme veuve Charles Béchet.

Asselineau, à la page 245 de sa *Bibliographie romantique*, indique Burat de Gurgy comme l'auteur du *Lit de camp*. Il est donc aussi, et incontestablement, l'auteur de la *Prima donna et le garçon boucher*.

Sa mort fut annoncée le 7 mars 1840 dans le *Courrier des Théâtres*, qui le 10 du même mois publia un compte rendu de ses obsèques.

C. M.

—

Tambours (XIX, 516, 601). — C'est à tort que plusieurs correspondants affirment que le tambour militaire n'était pas connu des Grecs et des Romains. Ils ne s'en servaient pas, c'est vrai; mais ils le connaissaient fort bien. J'en trouve une première preuve dans ce passage de Plutarque :

Πάρθοι γὰρ οὐ κέρασιν, οὐδὲ σάλπιγξιν ἐποτρύνουσιν ἑαυτοὺς εἰς μάχην, ἀλλά ῥόπτρα βυρσοπαγῆ καὶ κοῖλα περιτείναντες ἠχείοις χαλκοῖς, ἅμα πολλαχόθεν ἐπιδουποῦσι.

(*Vie de Crassus*, ch. XXIII.)

Les Parthes ne s'incitent pas à combattre par le son des cornets ny des trompettes et clairons, ains ont de gros taburins de cuir creux par dedans, à l'entour desquelz ilz attachent des sonnettes et autres quinquailleries de leton, puis sonnent avec cela de plusieurs costez tout ensemble.

(Traduction d'Amyot.)

L'historien Justin dit de son côté en parlant du même peuple :

Signum in prælio non tuba, sed *tympano* datur.

Pour donner le signal du combat, ils se servent du *tambour* et non de la trompette.

(*Hist. univ.*, XLI, 7.)

Je trouve en outre ces deux vers dans le poète Prudentius :

Fluctibus Actiacis signum *symphonia* belli
Ægypto dederat; clangebat buccina contra.

Sur les flots d'Actium le *tambour* avait donné aux Egyptiens le signal du combat; du côté opposé retentissait le son de la trompette.

(*Contra Symmach.*, II, 527.)

Le mot *symphonia*, en effet, veut bien dire *tambour*. Voici comment le définit Isidore de Séville :

Symphonia vulgo appellatur lignum cavum, ex utrâque parte pelle extensa, quam virgulis hinc et inde musici feriunt.

Symphonia est le nom vulgaire par lequel on désigne un cylindre de bois creux, fermé d'une peau tendue sur chaque bout, que les musiciens frappent des deux côtés avec des baguettes.

(*Orig.*, l. II.)

Antonin Rich (Antiq. gr. et rom.) donne, d'après une peinture originale, découverte à Thèbes, le dessin de cet instrument et des baguettes dont on se servait pour le battre.

C'est bien un véritable tambour, pareil ou analogue à ceux que le général Farre a supprimés, sans supprimer pour cela toutes les peaux d'âne, et que son successeur nous a rendus, comme on pouvait bien s'y attendre. Il est vrai qu'il en a réduit l'emploi en supprimant la *retraite* du soir, laquelle sera certainement rétablie quelque jour aux dépens de la *diane* ou

Digitized by Google

de la *breloque*. Faire, défaire et refaire, n'est-ce pas en effet le premier devoir d'une bonne administration militaire?

Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.
(*Hor.*, Ep. I, 1.)

Traduction par à peu près : « Cracher dans un puits pour y faire des ronds. »

JOC'H D'INDRET.

— Je reviens à la charge, ce qui est de circonstance, puisqu'il s'agit de tambours, avec un petit volume in-12 intitulé : *Traité des armes, des machines de guerre, des feux d'artifice, des enseignes et des instruments militaires anciens et modernes*, par le sieur de Gaya, ci-devant capitaine dans le régiment de Champagne. Paris, Cramoisy, 1678. Voici ce que dit cet auteur sur les tambours de son temps :

Les tambours, les fifres, les musettes et les haut-bois sont pour l'infanterie, les mousquetaires, les dragons, les fusiliers et les grenadiers à cheval. Les tambours sont faits de bois de chasteigner (*sic*) creux et couverts par les deux costez de peau de veau que l'on bande avec des cordes et avec un timbre qui est pardessous. Ces instruments servent à battre la dienne (*sic*), la divine, la générale, l'assemblée, la marche, la charge, la chamade, la retraite, les bans et tous les commandements (on exécutait alors l'école du soldat au son du tambour). L'invention n'en est pas nouvelle, comme l'on pourra voir dans le chapitre suivant.

... Quoique les tambours et les timbales n'ayent pas été en usage chez les Romains, les autres nations ne laissoient pas de s'en servir et principalement les Indiens.

« Indi tympana suo more pulsantes » (Curtius, lib. VIII). Et dans Suidas : « Tubis Indi non utuntur, sed pro iis sunt flagella et tympana item horribilem quemdam bombum emittentia.

Les Parthes s'en servoient aussi, mais il y a apparence, suivant la description qui en est faite dans Suidas et dans Plutarque, que les instruments de ces peuples estoient plutôt des timbales que des tambours, parce qu'ils estoient faits d'un bois de palmier, concaves, remplis de petites sonnettes d'airain, dont la bouche étoit couverte d'une peau de taureau. Isidore définit le mot de tympanum en ces termes : « Tympanum est pellis vel corium ligno ex unâ parte extensum. » Voilà la figure de nos timbales.

Il décrit encore un autre instrument qu'il appelle symphonie, qui ne peut être que nos tambours. « Symphonia, dit-il, vulgo appellatur lignum cavum ex utrâque parte pelle extensa, quam virgulis hinc et inde musici feriunt.» Cet instrument ressemble aux tambourins que les Turcs portent devant eux et qu'ils battent des deux côtés avec des baguettes. Quoy qu'il en soit, il n'y a pas de doute que l'invention des tambours ne soit aussi ancienne que celle des trompettes, je ne m'arrête pas seulement à l'autorité de ces historiens prophanes, mais à celle du Prophète royal, quand il dit, ps. 149, « Laudent nomen ejus in choro, in tympano et psalterio psallant ei. » Ps. 150 ; « Laudate Dominum in sono tubæ, etc., laudate eum in tympano et choro. »

P. c. c. : COTTREAU.

— En Lorraine les tambours furent adoptés de bonne heure pour l'armée ; on en voit dans les gravures de la *Nancéide*, imprimées en 1518, au moins pour les troupes suisses; celles de la pompe funèbre du duc Charles III et de l'entrée solennelle du duc Henri II, à Nancy, 1608, en montrent également.

M. Cottreau (XIX, 603) dit que « l'uniformité dans l'exécution des batteries par tous les corps d'infanterie n'a existé que depuis les dernières années du règne de Louis XV. » A peine existe-t-elle aujourd'hui, car, il y a vingt ans, nous avons entendu deux régiments de la ligne battre *aux champs* d'une façon quelque peu différente (nous avons entendu deux sonneries différentes pour le *roulement de l'appel;* trois pour le *rappel*, etc.) Cela n'empêche qu'il y avait dès le commencement du XVI[e] siècle des batteries *nationales* dans plusieurs armées. On remarqua, dit le comte d'Haussonville (*Hist. de la réunion de la Lorr.*, 1[re] éd., I, 349), que, vers 1633, le duc de Lorraine fit « changer la marche de ses troupes, dont les tambours battaient auparavant *à la française;* il les fit battre *à l'espagnole*. Sur quoi de beaux esprits du temps firent les vers suivants. Louis XIII disait au duc :

Tu fais à tes tambours une étrange leçon ;
Mes ayeux et les tiens battoient d'autre façon... etc.

VAUDÉMONT.

—

Ouvrage attribué à Bernard Palissy (XIX, 521). — Comme il s'agit d'un pseudonyme et non d'un anonyme, c'est à Quérard et non à Barbier qu'il faut recourir. En effet, c'est Quérard qui attribue à *Pierre* Palissy la *déclaration* parue sous le nom de P. Braillier, et cette erreur de nom est reproduite dans la dernière édition des *Supercheries littéraires*, revue par Gustave Brunet et Pierre Jannet, car il s'agit réellement de Bernard Palissy. Le même ouvrage indique Sébastien Colin comme auteur de la *déclaration* éditée sous le nom de Lisset Benancio.

Selon Baillet, ce dernier nom serait l'anagramme de Antoine Belise, auteur tout aussi peu connu sous ce nom que sous l'autre; tandis que Chalmel, dans son *Histoire de Touraine*, soutient que cette première déclaration est l'œuvre de Thi-

Digitized by Google

bault du Pleigney, né en 1596 à Tours, où il exerçait la profession d'apothicaire. Auteur d'ouvrages facétieux, indiqués par Chalmel, et ayant quitté son officine, il s'avisa de révéler les secrets du métier, tout en se gardant bien de mettre son propre nom. Il adopta le pseudonyme de Lisset Benancio, mais les presses de Mathieu Chercèle, dont il s'était servi plusieurs fois (c'est en effet chez cet imprimeur tourangeau que ses autres ouvrages ont été imprimés) et quelques indiscrétions, contribuèrent à l'en faire reconnaître pour le véritable auteur.

Voici donc deux ouvrages dont les auteurs sont incertains, cependant la première déclaration paraît bien appartenir à Le Pleigney, tandis qu'il est plus que douteux que la seconde soit l'œuvre de Bernard Palissy, dénommé Pierre par erreur dans les *Supercheries littéraires*.

A. D.

—

Calicot (XIX, 545). — S'il faut en croire Nap. Landais, cette qualification fut donnée, vers 1816, aux commis marchands de Paris, qui, par un souvenir exagéré de l'Empire, se faisaient remarquer par leur tenue, moitié militaire, et par leurs prétentions. Il est probable que cette désignation a été utilisée plus tard par Scribe et que notre argot populaire s'en est emparé à son tour, pour appliquer le mot aux marchands de calicot. M. Lorédan Larchey, en citant cette locution, dans son *Dict. hist. d'argot* (8e édit.), fait observer que, dans le commerce même de la nouveauté, *calicot* désigne les employés qui ne sont pas sérieux, qui s'amusent bruyamment; il ajoute qu'on appelle *calicote* la femme fréquentant les calicots.

Ego E.-G.

—

Boissy en Brie (XIX, 549). — Sans procéder à de longues recherches, je ne doute pas que le Boissy en question ne soit Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corbeil). Le surnom actuel est dû au patron de la paroisse. Il est à remarquer que l'abbé Lebeuf, dans sa notice sur cette localité (t. XIV, p. 319 de la première édition), n'enregistre pas le surnom *en Brie*, comme il le fait pour plusieurs autres lieux voisins.

F. B.

—

Sur le mot teinturier (XIX, 545). — N'est-ce pas en étymologie surtout qu'on va, souvent, chercher bien loin ce qu'on a sous la main? Le teinturier littéraire n'est-il pas, comme le teinturier de la matière brute ou de l'étoffe écrue, celui qui donne la teinte définitive, la couleur? L'analogie est trop frappante pour que, dans une pareille recherche, il soit permis de s'égarer.

Fr. F.

— Ce mot, qui est passé dans notre argot, est déjà connu dans l'acception qu'on lui donne, car Voltaire qui était chargé de corriger, sinon même d'écrire l'œuvre de Frédéric le Grand, a toujours passé pour le *teinturier* du roi-philosophe. On lit, en outre, dans les *Mémoires secrets* (du 25 septembre 1775) : « La comtesse de Beauharnais a fait présenter une comédie; elle a été reçue; on ne doute pas que le sieur Dorat ne soit son teinturier. » Jouy, de son côté, dans *Guillaume le franc parleur*, a écrit dans le même sens : « Une espèce de petit collet, un teinturier, chargé de soumettre le génie de Madame aux règles de la syntaxe. » De la vie littéraire, il paraît que l'emploi est passé dans nos mœurs politiques, et que ce monde est composé de *teinturiers* qui se chargent, d'après Roqueplan, de donner de l'étoffe à des hommes d'Etat de couleurs différentes. C'est le style de nos jours.

Ego E.-G.

—

La foire de Guibray (XIX, 546).—Je possède une reproduction diminuée, en photographie, de la gravure de Chauvel, et dans le cas où elle pourrait être utile à M. Nalis, je serais très heureux de la lui communiquer.

M. L.

—

Règles de l'orthographe des noms de lieux (XIX, 547). — Le ministère de l'instruction publique publie le dictionnaire topographique des départements de la France, qui contient tous les lieux dits. Les départements suivants sont parus :

Aisne, Hautes-Alpes, Aube, Calvados, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Hérault, Mayenne, Meurthe, Meuse, Moselle, Morbihan, Nièvre, Basses-Pyrénées, Haut-Rhin, Vienne et Yonne.

Quand le travail sera achevé, on aura un répertoire très complet et sans erreurs de tous les lieux dits de France. Quant à la carte d'état-major, — l'édition rectifiée aussi bien que les autres, — elle fourmille d'erreurs sur ce point, et on ne saurait s'y fier.

Gomboust.

Digitized by Google

— Nous sommes d'avis, comme Rollin, que l'usage, ce maître souverain en matière de langage, puisqu'il est plus écouté que l'Académie, est la première règle qu'il faut consulter pour les diverses parties de l'orthographe; malheureusement, nous écrivons pour les yeux et nous parlons pour les oreilles. Et ce défaut saillant de notre langue nous a jetés dans la nécessité de recourir à l'étude approfondie des étymologies, afin de mieux pénétrer dans les bizarreries de notre orthographe. La méthode historique, il faut le reconnaître, a produit jusqu'ici des résultats assez concluants et qui ont dissipé bien des incertitudes, mais la forme latine, qui était la plus usitée, s'étant elle-même altérée par la faute des barbares, il en résulte que les noms de lieux, comme les noms d'hommes, ont été tellement mutilés qu'on ne saurait souvent les reconnaître sous leur écorce française. Quelques érudits, et M. Quicherat entre autres, soutiennent que les formes latines ont varié dès le VI° siècle et qu'elles sont presque méconnaissables, comme autorité, à dater du XI°. Il n'est donc guère possible, croyons-nous, d'adopter une règle certaine, et le plus sage doit être de former des conjectures, en les appuyant sur l'étude des textes que les moyens de comparaison peuvent fournir. La seule puissance de l'imagination s'imposait jadis sans conteste en matière d'étymologie; aujourd'hui, nos éléments de travail ont rendu les interprétations plus solides, et, malgré toutes nos incertitudes, le progrès est bon à noter. A défaut des origines latines, ne peut-on pas, d'ailleurs, consulter l'idiome général, ses transformations, ses affinités, et s'éclairer, enfin, d'une façon même approximative, par des chartes et des documents, sans parler des ouvrages spéciaux, sur la langue ou le dialecte d'où semblent procéder les noms qu'on étudie? Le cas échéant, on peut acquérir des vraisemblances qui seront bonnes à signaler, et ce résultat, avouons-le, est d'autant moins à dédaigner, qu'un écrivain distingué, M. Redet, en nous parlant des *noms de lieux du Poitou* (1847, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest), n'a pas relevé moins de *quarante et une manières* d'écrire le nom d'une commune de la Vienne! Qu'en pensera notre collaborateur Cz, lui, qui n'a signalé que quatre ou cinq variantes pour l'exemple qu'il nous citait?

EGO E.-G.

—

Mémoires du prince de Talleyrand (XIX, 548). — Encore une question résolue par l'*Intermédiaire!* Si le *vieil avoué*, qui doit avoir assisté à la naissance de notre Recueil, en avait consulté les tables et s'était reporté à XI, 265, 319, 375, 683, il aurait reçu satisfaction et acquis la preuve que la publication de ces Mémoires, fixée par le testateur, trente ans après son décès, a été ajournée par son exécuteur testamentaire, M. de Bacourt, à cinquante années, c'est-à-dire à l'année 1888, Talleyrand étant mort le 17 mai 1838.

A. D.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la note suivante :

Ces Mémoires sont entre les mains de M. Paul Andral, ancien président du conseil d'Etat, et il ne les publie pas, parce qu'il trouve qu'ils traitent beaucoup trop de personnages dont la mémoire est encore trop rapprochée de nous.

Aussi attend-il non sans raison, et par un simple sentiment de délicatesse, qu'un temps, plus long que celui indiqué par le prince de Talleyrand, soit écoulé avant de les mettre au jour.

— Selon le *Courrier de Vaugelas*, c'est à l'intervention de Napoléon III, en 1866, que ces Mémoires doivent de n'avoir pas encore vu le jour. L'empereur, ayant eu à cette époque communication du manuscrit, obtint de la famille de Valençay, par l'intermédiaire du baron Charles de Talleyrand, petit-fils de Talleyrand, que la publication des Mémoires fût encore ajournée de trente ans; en sorte qu'il nous faut patienter jusqu'en 1896 ou peut-être 1898. La demande de Napoléon III était fondée sur ce que ces Mémoires sont en désaccord complet avec le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

—

De la Roque, poète du XVI° siècle (XIX, 550). — Les renseignements sur S. G. de la Roque, ou plutôt de la Rocque, sont rares. Les biographes le font naître à Agnetz, près de Clermont-en-Beauvoisis, vers 1550 et mourir vers 1614. Il suivit d'abord la carrière des armes, fut attaché comme gentilhomme au grand prieur de France, Henri d'Angoulême, puis fit partie de la maison de Marguerite de Navarre. Ensuite il s'adonna à la poésie, imita l'école de Ronsard et chercha ses inspirations dans Ovide et dans l'Arioste.

Ses poésies qui, dit Brunet, ne sont pas sans mérite, ont d'abord été publiées par Mamert Patisson, en 1590; elles ont eu, en peu d'années, plusieurs éditions, et la dernière, donnée par veuve Claude de Montrœil, est la plus complète. Brunet en indique deux ventes : 8 francs Méon et 49 francs Duplessis, en maroquin bleu.

Digitized by Google

Deux exemplaires de l'édition Rob-Micard en 1597, ont été vendus 10 et 12 francs de Soleinne. A. D.

— A la liste des quatre ouvrages de ce poète signalés par mon érudit confrère, il convient d'en ajouter un cinquième intitulé : *la Chaste Suzanne*, publié en 1599, par le même éditeur, Raphaël du Petit-Val.

Les œuvres de de la Roque doivent, en plus de leur rareté, avoir un réel mérite littéraire, comme presque toutes les œuvres publiées à Rouen, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, par les libraires Th. Reinsart, A. Cousturier et R. du Petit-Val. C'est un fait digne de remarque que les presses rouennaises ont brillé, à cette époque, d'un éclat absolument remarquable et quelque peu ignoré jusqu'à ce jour; on pourra s'en rendre compte en passant en revue les nombreuses publications de valeur auxquelles elles ont donné le jour et qu'il serait trop long d'énumérer ici. J. D.

—

M. O. R. S. (XIX, 551). — Les armes décrites sont celles de l'abbaye du Morimond, — et non de Morimont, comme on l'écrit communément, — quatrième fille de Cîteaux, fondée en 1115, et qui portent : d'argent à la croix ancrée de gueules cantonnée des quatre lettres M. O. R. S. de sable, surmonté de la mitre et de la crosse et timbré d'une couronne royale.

Je connais deux types de ce fer, un très simple où l'écusson ovale est entouré d'une double palme, sans crosse, ni mitre, ni couronne; l'autre, plus orné et d'un excellent goût, est tel que le décrit le collaborateur Elbè.

L'abbaye du Morimond, située en Champagne, au diocèse de Langres, presque sur la frontière de Lorraine, avait une filiation nombreuse, car près de trois cents monastères d'hommes relevaient de sa crosse, sans compter les couvents de filles et les ordres militaires d'Espagne, qui reconnurent jusqu'à la fin la suprématie nominale de l'abbé. Aussi celui-ci, se considérant comme chef d'ordre, portait la crosse volute en dehors dans ses armes; il en était de même de l'abbé de Clairvaux. Cependant le titre d'archicænobium réservé à Cîteaux et donné par courtoisie à Clairvaux, fut toujours refusé à Morimond.

Au surplus, la distinction de la crosse en dehors pour les évêques et en dedans pour les abbés est plus que douteuse, et les exemples donnés par M. Demay dans son très savant ouvrage, le *Costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 300 et suiv., et par le p. Cahier, *Caractéristique des saints*, I, p. 295, montrent jusqu'à l'évidence que c'est une de ces règles imaginées, comme beaucoup d'autres, après coup, ou tout au moins à une date peu ancienne. A. Arnoult.

—

Merangoises (XIX, 577).— Ménage rapporte, dans son *Dictionnaire étymologique*, « qu'il a appris de M. de Gyves, avocat du roi au présidial d'Orléans, que ce mot se prend à Orléans pour un dévoyement d'estomac, causé par un excès de débauche, et qu'on y dit *faire méranges* pour *dégobiller*, et que cette façon de parler venoit de ce qu'un nommé Antoine Chanorrier, dit Des Méranges, ministre de la religion prétendue réformée, venu de Genève à Orléans en 1559, vomit étant en chaire, et que c'est la tradition du pays et que maistre François Le Maire fait mention de cette histoire dans les Antiquités de la ville d'Orléans. »

Un liseur.

—

Honorable homme (XIX, 577). — Furetière a parfaitement raison : *Honorable homme* n'a jamais signifié *noble homme*, et cette dernière expression même, au moins pour le midi de la France, ne constitue pas une preuve de noblesse, ayant souvent été donnée par pure courtoisie. Dans la Lorraine, que je connais particulièrement, mais où les usages nobiliaires se rapprochaient beaucoup de ceux de la France, *honorable homme* se disait des roturiers; *vénérable et discrète personne*, des ecclésiastiques; *noble* ou *noble homme*, des simples nobles (à partir du XVIe siècle); *honoré seigneur*, des membres de la chevalerie; enfin, *haut et puissant seigneur*, des comtes et marquis. Ces qualifications pompeuses sont d'ailleurs très modernes : au XIIIe siècle, les ducs souverains se contentaient d'ête appelés *honorable baron*. Vaudémont.

— Furetière a raison, cette qualification était donnée à ceux qui n'en avaient point d'autres. Furetière, dont la définition est répétée dans le *Dictionnaire* de Trévoux, ajoute : « Ce titre est à présent avili et, en quelque façon, opposé à noblesse. » Puisque l'occasion s'en offre, par-

Digitized by Google

lons un peu de quelques-unes des anciennes qualifications dont le sens exact n'est pas toujours bien connu. Les ecclésiastiques voyaient souvent leurs noms accompagnés de ces mots : vénérables et discrètes personnes. L'adjectif noble joint à homme, qui dans des temps reculés était attribué à de grands personnages, au XVIe et au XVIIe siècle, avait perdu de sa valeur. Comme le remarque le *Dictionnaire* de Trévoux, dans les actes, noble homme dit moins que gentilhomme. Le titre vraiment caractéristique de la noblesse était celui d'écuyer. Il n'appartenait qu'à celui qui pouvait compter quatre générations nobles; il était un effet du temps et ne pouvait être conféré par un souverain. D'Hozier, dans l'introduction de l'*Armorial général*, a parfaitement prouvé que de grands seigneurs, tels que les Montmorency, portaient ce simple titre d'écuyer. La qualification de chevalier était personnelle et non transmissible. Elle était accordée par le souverain dans les temps qui ont suivi ceux où un chevalier pouvait en faire un autre avec les cérémonies dont Cervantès a donné la parodie.

Des peines sévères menaçaient ceux qui, indûment, se qualifiaient d'écuyers. La Fontaine, fut-ce une distraction de sa part? prit ce titre, et, pour ce, se vit condamner en une amende de 2,000 livres. Ces prohibitions n'empêchèrent pas de nombreuses usurpations; elles finirent par discréditer la qualité d'écuyer, et alors on se para de celle de chevalier sans droit et sans motif, en l'absence d'une faveur royale. En même temps on se donna du messire, appellation réservée autrefois à la haute noblesse. Le titre de maître était donné aux hommes d'église ou de loi, qu'ils fussent ou non gentilshommes. Inutile, peut-être, de rappeler que le nom de dame n'appartenait qu'à l'aristocratie la plus élevée, la femme d'un bon gentilhomme ne pouvait être que damoiselle. En pleine féodalité, le jeune noble se nommait damoiseau. POGGIARIDO.

—Dans la langue des XVIe et XVIIe siècles, les expressions *honorable* et *honnête* paraissent synonymes.

L'usurpation de la qualité d'*escuyer* était *seule* punie d'une forte amende sous Louis XIV, mais il ne résulte pas de ce fait que la qualification de *noble homme* ne fût pas une qualification nobiliaire, alors même qu'elle n'était pas suivie du titre d'*escuyer*. Généralement les personnes anoblies par les charges de maire ou d'échevins se qualifiaient *noble homme*. Les notaires des XVIe et XVIIe siècles, en Saintonge du moins, donnent aux avocats la même qualification. On trouve également celle d'*honorable homme et sage maître*, et si la qualification d'*honorable homme* n'emporte pas avec elle la qualité de *gentilhomme*, tout au moins désigne-t-elle la *haute bourgeoisie*. Il importe d'ailleurs de distinguer soigneusement entre la *pseudo-noblesse* et l'*usurpation de la noblesse;* dans une même famille, une branche pouvait avoir été anoblie par l'exercice d'une charge, et les autres branches continuer à appartenir à la haute bourgeoisie. Toutes les familles anoblies par charge timbrent généralement leur écusson de la *couronne de comte*, sans qu'il y ait eu jamais de titre de *comte* dans la famille; car il est bien rare que l'usage de timbrer d'un *casque de profil* pour les anoblis se soit perpétué dans la pratique. Souvent même la couronne de l'écusson est placée au-dessus du chiffre de la famille, sans qu'il y ait pour cela aucune prétention de cette famille au *titre* afférent à ladite *couronne*.

CHAMPVERNON.

—

Cordouan (XIX, 577).—Baudrand (*Dictionnaire géographique et historique*, Paris, 1705, in-fol.) prétend que la tour de Cordouan fut construite dans le principe par un nommé Cordoue, architecte, et que c'est de là que dérive sa dénomination. D'autres, parmi lesquels on distingue l'abbé Baurein, le savant auteur des *Variétés bordelaises*, croient que le nom de Cordouan provient du nom de Cordoue, ville avec laquelle les habitants des bords de la Gironde auraient eu jadis d'actives relations commerciales. Voir, contre ces ridicules étymologies, les observations de l'auteur d'une brochure intitulée : *Louis de Foix et la tour de Cordouan* (Bordeaux, 1864, p. 19).

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Octave de Segur (XIX, 579). — Les trois Segur dont il s'agit ne sont autres que le père et ses deux fils.

Le comte Louis-Philippe de Segur (1753-1830), diplomate et historien, maître des cérémonies sous Napoléon Ier, fils aîné de Philippe-Henri de S., maréchal de France, et d'une riche créole, made-

Digitized by Google

moiselle de Vernon, épousa, le 3 avril 1777, Antoinette-Elisabeth-Marie d'Aguesseau, de laquelle il eut :

1° Octave-Henri-Gabriel de S., né l'année suivante. Élève distingué de l'École polytechnique, il s'appliqua d'abord à l'étude des sciences physiques et naturelles. Marié jeune à mademoiselle Félicité d'Aguesseau, il fut nommé sous-préfet à Soissons, mais il disparut brusquement de cette ville en 1803, après la naissance de son troisième fils, et alla s'engager dans un régiment de l'armée d'Italie; c'est alors qu'il aurait pris le pseudonyme de Ponchat, mais je n'ai rien trouvé à cet égard. Après avoir été quelque temps prisonnier des Autrichiens, il revint en France, et, en 1811, servit comme capitaine en Espagne; devenu chef d'escadron, il fit la campagne de Russie. Enfin, sous la Restauration, il entra dans l'état-major de la garde royale. Des chagrins domestiques furent la cause de son engagement et le poussèrent à chercher la mort sur les champs de bataille. Il finit par un suicide en se jetant dans la Seine, le 15 août 1818.

2° Philippe-Paul de S., né le 4 novembre 1780 et mort le 25 février 1873, auteur de l'« Histoire de Napoléon et de la Grande Armée » et de plusieurs autres ouvrages historiques; ainsi que son père, il fut membre de l'Académie française.

A. D.

—

Stendhal et le père Loriquet (XIX, 579). — Il est prouvé que le P. Loriquet n'a pas écrit la fameuse phrase en question; mais cet écrivain n'a pas nié qu'on n'ait pu, à son insu, l'introduire dans certaines des nombreuses réimpressions de son *Histoire de France*. Un de mes parents, qui était sur les bancs du collège, il y a quelque quarante ans, m'affirme avoir lu la phrase aujourd'hui introuvable dans l'une de ces éditions, portant toujours au titre le nom du P. Loriquet. Il resterait donc à faire connaître les exemplaires au point de vue bibliographique, et à retrouver l'auteur de la fallacieuse addition.

VAUDÉMONT.

—

Victor Hugo ou Alexandre Dumas (XIX, 580)? — Il y a plus de vingt ans que les bouts-rimés, cités par Alphonse Karr et attribués à Victor Hugo, ont été publiés dans la *Petite Revue*; on peut les lire dans le numéro du 24 juin 1865, sous la même forme, sauf l'élision du *d* final à la rime du second vers, ce qui rend celle du quatrième moins boiteuse. D'après cette relation, c'est chez M. Deumier, ami du grand poète, que le quatrain fut proposé et que Victor Hugo l'improvisa en s'inspirant de Mme ***, l'une des dames présentes, dont le pied devait être si petit que son soulier n'aurait pu chausser un nain, sans qu'il en fût estropié. Nous n'avons donc rien trouvé, dans cette inspiration, qui ait pu blesser les susceptibilités de la dame, d'autant plus que notre poète était assez galant, à ses heures, et assez poli pour respecter, à la fois, son hôte et la dame objet de ses vers.

EGO E.-G.

— C'est probablement à la même dame que Victor Hugo, reconnaissant son erreur, adressa ultérieurement ce nouveau quatrain, alors que, dans un jeu de société, elle prenait la violette pour emblème :

Mon illusion se dissipe,
Car je vois que vous me trompiez;
Vous devez être une tulipe,
Ayant des oignons à vos pieds.

A. D.

—

Jean de Brogny, cardinal d'Ostie (XIX, 581). — Jean Allarmet, dit de Brogny du lieu de sa naissance (1342-1426), appelé Brogniar et Brogniac par Moréri, et Brognia par Levrier, a, dans la Nouvelle Biographie générale Didot, un article important dû à M. J. Lamoureux. D'après Œttinger, deux études particulières lui ont été consacrées, l'une par Soulavie, Paris, 1774, tirée à douze exemplaires, et l'autre par Crozet-Mouchy, Turin, 1847.

A. D.

—

Les descendants de Mme du Deffand (XIX, 581). — Madame du Deffand (non du Deffant) n'eut point d'enfants de son mariage, disent ses nombreux biographes.

LA MAISON FORTE.

—

Servii grammatici commentarii (XIX, 581). — L'homme de France qui connaît le mieux tout ce qui regarde Servius est M. Thomas, professeur à la faculté des lettres de Douai. En s'adressant à ce spécialiste, on serait sûr d'être bien servi.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Digitized by Google

Cafés et cafetiers (XIX, 582). — M. F. B. M. trouvera des renseignements intéressants et assez étendus sur les cafés et la corporation des cafetiers, limonadiers, etc., dans le *Dictionnaire raisonné et universel des arts et métiers*, nouvelle édition, revue et mise en ordre par l'abbé Jaubert. Paris, chez P. Fr. Didot jeune, 1773, 5 vol. in-12. Voir l'article *Limonadier*, tome 2, pp. 625 et suivantes.

Fr. F.

Trouvailles et Curiosités.

Une esquisse d'autobiographie, par Gustave Flaubert. — La librairie Charpentier doit publier prochainement la Correspondance générale de Gustave Flaubert. J'ignore si les éditeurs sont parvenus à rassembler la majeure partie des lettres où le puissant romancier s'est peint, souvent à son insu, avec ses colères, ses boutades et ses toquades; mais je connais quelques fragments de cette Correspondance enfouis dans un vieux numéro du *Paris-Journal* (8 avril 1874) et qui auront, sauf pour deux ou trois lecteurs, toute la saveur de l'inédit. Flaubert venait, la même semaine, de publier la *Tentation de saint Antoine* et de faire jouer le *Candidat :* c'était une proie toute désignée au reportage. Un chroniqueur, qui débutait au *Paris-Journal* sous le pseudonyme de Jean de Chelles, trouva l'occasion bonne pour insérer au cours d'un article fort élogieux les fragments en question, dont il ne faisait connaître ni la date, ni le destinataire; ces deux particularités importent d'ailleurs assez peu ici.

Un ami commun s'était chargé de demander quelques renseignements personnels à Flaubert, qui répondit en ces termes :

« Quant à mon biographe anonyme, que veux-tu que je t'envoie pour lui être agréable? Je n'ai aucune biographie. Communique-lui, de ton cru, tout ce qui te fera plaisir... On ne peut plus vivre maintenant! Du moment qu'on est artiste, il faut que messieurs les épiciers, vérificateurs d'enregistrement, commis de la douane, bottiers en chambre et autres, s'amusent sur votre compte personnel! Il y a des gens pour leur apprendre que vous êtes brun ou blond, facétieux ou mélancolique, âgé de tant de printemps, enclin à la boisson ou amateur d'harmonica... Je pense au contraire que l'écrivain ne doit laisser de lui que ses œuvres. Sa vie importe peu. Arrière la guenille!... »

Et comme le *reporter* (qui était de race et ne lâchait pas prise), ajoute le chroniqueur, avait insisté de nouveau, Gustave Flaubert se décidait à lui envoyer les notes suivantes :

« 1° Dès l'âge le plus tendre, j'ai dit tous les mots célèbres dans l'histoire : Nous combattrons à l'ombre, — retire-toi de mon soleil, — frappe, mais écoute, etc. 2° J'étais si beau que la duchesse de Berry fit arrêter son carrosse pour m'embrasser. 3° A dix ans, je savais les langues orientales et lisais la Mécanique de Laplace. 4° J'ai sauvé des incendies quarante-sept personnes. 5° Par défi, j'ai mangé un jour quinze aloyaux, et je peux encore, sans me gêner, boire soixante-douze décalitres d'eau-de-vie. 6° J'ai tué en duel trente carabiniers. 7° J'ai fatigué le harem du Grand Turc. 8° Je me glisse dans la cabane du pauvre et dans la mansarde de l'ouvrier pour soulager des misères inconnues. Ici un vieillard... ici une jeune fille (*finis* le mouvement), et je sème l'or à pleines mains. 9° J'ai huit cent mille livres de rente. Je donne des fêtes. 10° Tous les éditeurs s'arrachent mes manuscrits. Je suis assailli sans cesse par les avances des cours du Nord. 11° Je sais les secrets des cabinets. 12° (et dernier) Je suis très religieux. »

Citons enfin, à côté de ces bouffonneries un peu grasses, les lignes suivantes, reproduites dans le même article :

« Je regarde comme néant tout ce qui est en dehors de l'œuvre elle-même. Le succès, le temps, l'argent, l'imprimerie sont relégués au fond de ma pensée, dans des horizons très vagues et parfaitement indifférents... Je travaille toutes les nuits. La solitude me grise comme l'alcool. Je suis d'une gaieté folle, sans motifs. *Le délire littéraire aide seul à supporter la vie...* »

Si la mode était encore aux épigraphes et qu'il fallût en chercher une pour l'œuvre de Flaubert, je n'en souhaiterais pas d'autre que cette dernière ligne où l'homme et l'écrivain se sont résumés tout entiers.

M. Tx.

Le gérant, Lucien Faucou.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

AVIS AUX COLLABORATEURS DE L'INTERMÉDIAIRE

Un collaborateur, M. Gustave Fustier, demeurant à Paris, 72 *bis*, rue Bonaparte, s'occupe de la rédaction d'un annuaire exclusivement destiné aux bibliophiles et aux gens de lettres. Parmi les renseignements que doit contenir cette publication s'y trouvera une liste aussi complète que possible des écrivains français existant aujourd'hui, avec l'énumération de l'âge, des titres et adresse de chacun d'eux, ainsi que l'indication sommaire de la nature de leurs travaux.

Notre collaborateur accueillera avec reconnaissance tous les renseignements qui pourront lui faciliter cette partie de sa tâche.

Nouvelles publications :

LIBRAIRIE DIDOT, 56, RUE JACOB

LES POSTES FRANÇAISES

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LEUR ORIGINE, LEUR DÉVELOPPEMENT, LEUR LÉGISLATION

Par ALEXIS BELLOC

SOUS-CHEF DE BUREAU AU CABINET DU MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Un volume in-8. — Prix. . . . . . 12 francs.

LIBRAIRIE E. PLON, NOURRIT ET Cᵉ, RUE GARANCIÈRE, 8 ET 10

LES ORIGINES DE L'OPÉRA FRANÇAIS

Par Ch. NUITTER et Er. THOINAN

Volume in-8 elzévirien. Ouvrage accompagné de trois plans. — Prix : 10 francs.

NOS VIEUX PROVERBES

CHOISIS PAR

LORÉDAN LARCHEY

Soixante-quatorze gravures nouvelles. — Publication de luxe formant un beau volume de 336 pages. — Prix : 7 fr. 50

S'adresser pour la vente à l'Administration du MONITEUR, 13, quai Voltaire, Paris.

EAU DE NOIX CABANÈS la meilleure et la plus hygiénique des liqueurs.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1ʳᵉ, 2ᵐᵉ et 3ᵐᵉ classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1ᵉʳ de chaque mois.



DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat: de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs(1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

Parraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Novembre 1886.**



Cherchez et vous trouverez — *Il se faut entr'aider.*

XIXe année — N° 444

Nouvelle série — IIIe Année — N° 69

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

HARVARD COLLEGE DEC 3 1886 LIBRARY

Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer le plus tôt possible le montant de leur abonnement pour l'année 1887.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste de France, Belgique, Danemark, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, **16** francs. — Étranger, **18** francs.
Un numéro détaché : un franc.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs* : mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire:*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et la colonne (ou les colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 novembre 1886.*

XIXe Année — No 444.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. IIIe année. No 69.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Faire un nez. — Je lis avec stupéfaction dans un grand journal de Paris, du 19 octobre (encore si c'était un petit journal!) : « Ce que les personnages officiels faisaient un nez!!! » Je demande si *faire un nez* est une expression digne d'un important organe de publicité, comme dirait M. Prud'homme. Notez, s'il vous plaît, que le délit est encore aggravé par le barbare début de la phrase : « *Ce que* les personnages, etc. » Les trois points d'exclamation, dont le rédacteur accompagne le mot de la fin de son récit, ne sont-ils pas trop justifiés par l'étrangeté de la phrase? Et n'estime-t-on pas qu'il faudrait laisser de telles façons de dire aux gamins du faubourg Saint-Antoine?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La chasse Hennequin. — Les lecteurs de notre recueil connaissent les différentes explications qui ont été données de cette légende fantastique répandue dans de nombreuses régions. En voici une nouvelle que je viens de recueillir de la bouche d'une femme de la campagne de la Basse-Mayenne. « La chasse Hennequin, dit-elle, est formée par le cortège des enfants morts sans baptême », qui crient et se lamentent à la suite du cavalier légendaire. Elle ajoute : « Mieux vaut voir sept paroisses perdues qu'un seul enfant mort sans baptême! » Trouve-t-on dans d'autres contrées cette explication spéciale de *la chasse Hennequin?* ANDRÉ JOUBERT.

—

Jardin à viande. — J'ai trouvé plusieurs fois au XVIIe siècle des achats et ventes de *jardins à viande*, héritages de peu d'étendue, souvent clos de haies et toujours attenant aux habitations. Etaient-ce des jardins ordinaires ou un genre particulier de jardins? ARVERNUS.

—

Tyois. — Je lis dans un ouvrage allemand que nos anciens auteurs désignaient la langue du nord de l'Allemagne sous le nom de *tyois*, qui serait la contraction de *teodisca* (tudesque). Qu'y a-t-il de fondé dans cette assertion, et quels textes pourrait-on citer à l'appui? A. X.

—

Donner le romarin. — Peut-on me dire d'où vient cette expression? Je cite ci-dessous quelques textes, d'après lesquels elle semblerait être l'équivalent de refuser, congédier un amoureux; mais pourquoi le romarin est-il pris ici comme l'emblème du refus ou du dédain?

Je te hay, romarin, sans t'avoir outragé,
Par toi maint pauvre amant a reçu son congé.
(Passerat, *Poés.*, I, 24. Blanchemain.)

Soit le laurier de ton front, le séjour,
Le rosmarin, hélas! que l'autre jour
Tu me donnas me devoit faire sage.
(Ronsard, *Sonnets pour Astrie*, I, 172, Bibl. elz.)

Il luy print envie (à Vulcain) de se marier, il pourchassa Minerve, tenue pour grande déesse en ciel et en terre, fille de Jupiter; mais sans le beaucoup amuser, « luy donna le rosmarin », c'est-à-dire congédia le serrurier Vulcain, laid et boiteux.

(Loys Guyon, *Miroir de la santé*, II, 529, édit. 1615.)

CHOISEUL.

—

La police des noces et festins. — On a cité naguère, à propos des règlements anciens de police, un édit de Philippe II, roi d'Espagne, en date du 22 juin 1580,

Digitized by Google

qui autorisait les officiers ou sergents de police à exiger leur part des plats de viande, dans tous les baptêmes, noces et festins, célébrés dans le cercle de leur juridiction. Cette mesure n'existait-elle pas aussi vers la même époque, en France, comme ailleurs, en vertu de quelque coutume plus ancienne, datant peut-être des Romains, qui, d'après l'historien Val. Maxime et Pétrone, pratiquaient déjà la défense de vendre des poisons et imposaient aux hôteliers l'usage d'un registre ouvert pour y inscrire les noms de leurs clients de passage? Nous serions curieux d'avoir à ce sujet quelques textes précis.

Ego E.-G.

—

Le coup de vin du supplicié. — On lit dans le *Musée universel :*

« A Paris, quand un condamné à mort était conduit au gibet de Montfaucon, on le faisait arrêter en route, dans la cour des Filles-Dieu, rue Saint-Denis, et là on lui donnait deux coups de vin à boire. Quand l'exécution se faisait dans Paris même, l'usage était de servir aussi du vin aux juges chargés d'y assister, et c'était le bourreau qui le fournissait. Au moins ce fait se produisit-il en 1477, à l'exécution du duc de Nemours. » A quelle époque remonte cet usage, jusqu'à quand se perpétua-t-il? Pont-Calé.

—

La prise du Fort-Barraux. — Un nommé Heurard obtint, dit-on, sous Lesdiguières la terre de Fontgalland, à Saint-Gervais (Isère) pour faits de bravoure lors de la prise du Fort-Barraux (Isère) sur les Savoyards.

Où pourrais-je trouver une relation de ce siège? L'Helléno-Gapençais.

—

Conquêtes de la Bresse et du Bugey. — Existe-t-il des relations détaillées et complètes des deux conquêtes du Bugey, la première, sous François Ier, par l'amiral Chabot, sur Charles III, duc de Savoie; la seconde, sous Henri IV, par le connétable de Montmorency et le maréchal de Biron en 1594? A. C.

—

Chanut. — Un aimable collaborateur pourrait-il me donner des renseignements sur les ascendants et les descendants de P. Chanut, né en 1600 à Riom, mort à Paris en 1662, ambassadeur de France à Stockholm de 1645 à 1649, puis à Lübeck et en Hollande? Il fut, à son retour, nommé conseiller du roi. Il mourut en laissant manuscrits des « Mémoires et négociations », — dont un extrait a été publié, sur ces manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, par Lignage de Vauxciennes, 1675, en 3 volumes. Serait-il possible de se procurer facilement un exemplaire de cet ouvrage?

Ce même ambassadeur a laissé un fils, Pierre-Martial Chanut, ecclésiastique et traducteur, mort en 1695. Il fut aumônier d'Anne d'Autriche. N'eut-il point d'autres enfants? Telle est la question sur laquelle je serais très heureux d'avoir quelques détails.

Carl D.

—

Famille Arthaud, de Seurre. — Quelqu'un des savants et obligeants Intermédiairistes bourguignons pourrait-il faire connaître la destinée, les alliances et la postérité, s'il y en eut, des onze enfants de François-Bernard Arthaud, écuyer capitaine au régiment du commissaire général cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Anne-Françoise de Grey de Germinon, tous nés et baptisés à Seurre (Côte-d'Or), savoir : Jean-Ferdinand-Joseph en 1747; — Geneviève-Louise en 1748; — Jean-Guy-Anne en 1749; — Françoise-Louise-Bénigne en 1750; — Denise-Françoise-Edme-Eulalie en 1752; — Louis-Africain-Samuel en 1753; — François-Bernard-Marie en 1754; — Catherine-Ferdinande-Victoire en 1755; — Charles-Zacharie en 1756; — Jean-Ferdinand-Joseph en 1760; — et André-Jules-Esprit en 1761?

François-Bernard Arthaud, précédemment (1743-1745) conseiller au parlement de Bourgogne, avait formé une belle bibliothèque dont quelques exemplaires aux armes figurent aujourd'hui à la bibliothèque publique de Dijon. (Voir Armorial du bibliophile, par M. J. Guigard, t. Ier, p. 84.) Cet amateur était né à Seurre, le 18 octobre 1716 et y mourut le 5 mai 1763. Sa famille, originaire de Saint-Germain-Laval en Forez, s'était fixée par mariage à Seurre en 1612.

On serait reconnaissant de tous renseignements pouvant permettre de retrouver, au delà de 1763, la trace de cette famille soit en Bourgogne, soit ailleurs. Tout ce qu'on a pu savoir, c'est qu'elle a été portée sur la liste des émigrés dans la Côte-d'Or.

Digitized by Google

On recevrait pareillement avec reconnaissance quelques détails généalogiques et héraldiques sur la famille de Grey (alias de Grèe) de Germinon. O. V.

—

Charles de Cormont. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur Charles de Cormont, qui, de simple marchand perruquier à Paris, devint, en quelques années, premier gentilhomme de la chambre de la reine et de la vénérie du roy? Il était en même temps l'homme de confiance de l'académicien Henri-Louis Habert de Montmort. En 1680, Charles de Cormont est seigneur de Fortmanoir, fief situé aux environs de Chevreuse. Il laissa un fils, Charles-André. Un érudit confrère me donnera peut-être de plus amples détails sur cette rapide fortune. Quelles sont les armoiries des *de Cormont?* HUSSON.

—

Claude de Bresches, prieur d'Ambierle (1629). — Pourrait-on indiquer le lieu et la naissance de Mre Claude de Bresches, prieur-commendataire du prieuré d'Ambierle, seigneur de Bresches et du Montaut, demeurant au château de Roullières paroisse d'Ambierle, le 19 février 1629?

Quelques renseignements généalogiques sur la famille de ce prieur seraient reçus avec reconnaissance. O. V.

—

Le premier journal imprimé en Europe. — D'après la *Meuse* de Liège, c'est à Anvers que revient l'honneur d'avoir publié en 1605 le premier journal de l'Europe. Ce journal s'imprimait et se publiait aux frais d'Abraham Verhoeve, membre de la Sint-Lucasgilde. On conserve encore à Anvers un exemplaire du journal d'Abraham Verhoeve.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ?

UN JOURNALISTE.

—

La collaboration conjugale des femmes de lettres. — Mme Michelet a eu, dit-on, une grande influence sur les derniers travaux littéraires de son mari, ainsi qu'en témoignent les termes d'un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine, le 2 mai 1876.

Mme A. Daudet est une collaboratrice assidue du romancier, qui, du reste, en fait l'aveu au public dans la préface d'un de ses romans.

Pourrait-on citer d'autres exemples dans la littérature ancienne et contemporaine?

PONT-CALÉ.

—

L'abbé Bautain. — Mauguin. — Je désirerais avoir des renseignements précis sur les noms, lieux de naissance et de décès, dates et quantièmes de naissance et décès :

1° De l'abbé Bautain;

2° De l'orateur libéral Mauguin.

Je n'ai trouvé que des indications insuffisantes dans Vapereau. A. ARNOULT.

—

L'acteur Saint-Romain. — Laurioux, dit Saint-Romain, acteur célèbre du commencement de notre siècle, était né à Cissé, département de la Vienne, d'une famille de cultivateurs. Destiné d'abord au sacerdoce, il entra au séminaire; mais au moment de la tourmente révolutionnaire il jeta le froc, alla à Paris et entra au théâtre.

Il y acquit promptement une certaine renommée, joua, je crois, aux Français, aux côtés de Talma et de Larive, sut se faire bien venir de l'empereur et lorsque, vers 1810, la France fut partagée en un certain nombre d'arrondissements au point de vue des spectacles publics, Saint-Romain fut nommé directeur du 21e arrondissement, qui comprenait les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise.

Il se maria (avec qui?) Il devint ensuite directeur de la Porte-Saint-Martin; il acheta auprès de Paris une superbe propriété d'agrément; il eut au moins un fils, qui devint, croit-on, ingénieur ou inspecteur des mines, et il mourut.

On désirerait obtenir sur Saint-Romain et sa famille les renseignements suivants :

Quand s'est-il marié et avec qui? — Combien eut-il d'enfants ? — Quand mourut-il? — Existe-t-il encore des descendants de Saint-Romain, qui s'appelait en réalité *Laurioux;* où habitent-ils et que font-ils?

Il va sans dire que tout renseignement biographique ou artistique quelconque sera bien accueilli. A. Y.

—

L'architecture militaire. — Quels documents existent sur l'architecture militaire et le mode de construction des châteaux forts en Savoie vers le milieu du XVe siècle. A. C.

—

Digitized by Google

Une lettre scatologique. — On connaît les deux lettres scatologiques échangées entre la Palatine et l'Electrice du Hanovre publiées en français, si je ne me trompe, pour la première fois, dans *Anecdoten vom franzœsichen Hofe, vorzüglich aus den zeiten Ludwig XIV und des duc Regent aus Briefen des Madame d'Orleans, Charlotte Elisabeth*, 1789, Strasbourg (mais vraiment Brunswick, Vieweged).

Or, dans les très intéressantes notes dont M. Léon de Laborde a fait suivre sa quatrième lettre sur l'*Organisation des bibliothèques publiques* (Paris, 1845, chez Franck), je trouve, à la page 306, que la première de ces deux lettres a été par dérision attribuée à la duchesse du Maine.

Pourrait-on me dire sur quoi s'appuie M. de Laborde pour dire que cette lettre a été attribuée à la châtelaine de Sceaux?

CARLAMBROGIO.

—

Etoffes révolutionnaires. — J'ai sous les yeux une chemise que portait en 1794 un haut fonctionnaire alsacien. Forte toile de chanvre, jabot et manchettes en mousseline. Les poignets sont ornés d'inscriptions très remarquablement brodées à l'aiguille et au petit point; sur le poignet de droite : *La mort ou la liberté;* sur le poignet de gauche : *L'union fait notre force*. Connaît-on d'autres exemples de *linge de corps* patriotique ; en existe-t-il au musée Carnavalet? MAX D'ORGAS.

—

Le vieux Cordelier. — M. Matton aîné en a donné une édition en 1840. On y lit, p. 116, que le n° 6 est du 10 nivôse, et dans le texte du numéro, Camille Desmoulins dit : « Toutefois cejourd'hui 24 nivôse. » La première date paraît bonne, puisque le n° 5 avait paru le 5 nivôse, c'est-à-dire cinq jours auparavant. Comment expliquer la seconde date? Ne faudrait-il pas lire 24 *décembre*, qu'on aura remplacé à l'imprimerie par *nivôse?* C'est d'autant plus vraisemblable que la commission des Jacobins, qui devait juger Camille, avait été nommée *la veille*, 23 décembre. W. J.

—

Journal de l'Orléanais. — Un correspondant posséderait-il ou pourrait-il m'indiquer où je pourrais trouver le numéro du 7 mai 1784 du *Journal de l'Orléanais?* Je désirerais y collationner un article nécrologique sur M. François Alix de Brouville, communiqué par M. L. Lhuillier fils, conseiller au Châtelet d'Orléans.

VICOMTE DES ARDILLOTS.

—

Un marin. — Serait-il indiscret de demander le vrai nom du *marin* qui a écrit le vol. intitulé : *les Colonies nécessaires : Tunisie, Tonkin, Madagascar, Paris, Ollendorf*, 1885? H. S. A.

—

La Chartreuse de Parme. — A la fin de quelques chapitres de ce roman de Stendhal on trouve des séries de chiffres et de lettres qui ont toute l'apparence d'une phrase cryptographique.

Pour ceux qui n'auraient pas le livre sous la main, je les reproduis ici d'après l'édition de M. Conquet :

A la fin du chap. III :
Para V. P. yE. 15x. 38.
A la fin du chap. XXII :
Tr. J. F. M. 31.
A la fin du chap. XXV :
4. 9. 38. 26 x. 38. fir. s. 6. f. last 26 m. 39. 3 Rid. f. g. D, ha. s. so. p.
A la fin du chap. XXVI :
Py E in Olo.

Qu'est-ce que cela veut dire? CL.

—

Le dernier des Napoléon. — Qui est l'auteur de ce volume, qui deviendra rare?

Il a été publié par Marpon et Flammarion en 1883, format Charpentier, de 348 pages, avec une dédicace à Maximilien Ier, mort.

L'auteur dit, à la fin de cette dédicace, qu'il avait l'intention d'intituler son livre: *la Justice de Dieu*. A. NALIS.

—

Catalogues de bibliothèques non vendues. — Les catalogues des collections de livres aux enchères publiques en France, en Angleterre et ailleurs, sont extrêmement nombreux ; ce qui est beaucoup plus rare, c'est de rencontrer des catalogues de bibliothèques importantes qui n'étaient pas destinées à passer aux enchères ; leurs opulents propriétaires ont voulu se donner la satisfaction de dresser l'inventaire de leurs richesses.

Le catalogue des livres d'un Italien, devenu négociant à Amsterdam, Bolongaro Crevenna (1776, 6 volumes), est d'une haute importance; plus tard, cette belle bibliothèque ayant été mise en vente pu-

Digitized by Google

blique, un nouveau catalogue parut à Amsterdam. 1789, 5 vol. in-8.

Un diplomate fort instruit, Caillard, avait réuni une collection très bien choisie dont il se plut à faire imprimer, en 1805, un catalogue dont il ne fut tiré que vingt-cinq exemplaires; trois ans plus tard, en 1808, parut un catalogue de vente.

Tel n'a point été le sort de la magnifique *Bibliotheca Spenceriana*, dont Dibdin a fait paraître, de 1814 à 1822, un somptueux catalogue formant 6 volumes grand in-8. Les héritiers du comte Georges John Spencer la conservent tout entière au château d'Althorp.

Tous les bibliophiles connaissent et apprécient le fort intéressant *Catalogue d'un amateur*, Paris, 1819, 4 vol. in-8, et nous n'apprendrons rien à personne en disant que cet amateur était le libraire-éditeur A. A. Renouard, le très méritant bibliographe des Aldes et des Estienne.

Il y aurait encore bien d'autres noms à ajouter à ceux que nous venons de citer, et un travail étendu sur cette portion jusqu'à présent inexplorée de la bibliographie ne manquerait pas d'intérêt. C. N.

Réponses.

Le sifflet (XIX, 167, 245). — Rectifions tout d'abord le texte de la citation de l'abbé de Laporte : « ... Le *baron des Fondrières* fit naître l'idée du sifflet et en fut accueilli. »

Et maintenant, on ne s'est encore préoccupé, ce me semble, que de la première question posée par M. J. A. Magen, à savoir celle de l'origine historique du sifflet au théâtre. Toutefois, la seconde : Comment et pourquoi le sifflement est-il devenu un signe non équivoque de réprobation? ne me paraît pas dénuée d'intérêt. D'après Darwin (*l'Expression des émotions chez l'homme et chez les animaux*, p. 279 et suiv.) :

Puisque la sensation de dégoût dérive primitivement de l'acte de manger ou de goûter, il est naturel que son expression consiste principalement en mouvements de la bouche...

... Sur le visage, le dégoût se manifeste quand il est modéré de diverses manières; on ouvre largement la bouche comme pour laisser tomber le morceau qui a offensé le goût; on crache, *on souffle en avançant les lèvres*, etc.

... Crantz raconte que lorsqu'un Groënlandais refuse quelque chose avec mépris ou horreur, il élève son nez et en fait sortir un léger son... M. Bridges dit que les naturels de la Terre de Feu expriment le mépris en avançant leurs lèvres, *en sifflant* et en élevant leur nez. En résumé, tous les mouvements des traits du visage qui expriment le dédain, le mépris et le dégoût et qui sont très semblables dans toutes les parties du monde, « consistent tous en actes représentant l'expulsion ou le rejet de quelque objet matériel qui nous répugnerait sans exciter d'ailleurs en nous d'autre émotion énergique, telle que la rage ou la terreur; en vertu de la force de l'habitude et de l'association, ces actes s'exécutent toutes les fois que quelque sensation de ce genre prend naissance dans notre esprit ». Léon Dumont (*Théorie scientifique de la sensibilité*, p. 248) s'exprime à peu près de même. « Le fait de siffler, se demande-t-il, est-il autre chose qu'une transformation des phénomènes par lesquels nous exprimons le dédain, le mépris, le dégoût et qui sont exactement semblables à ceux par lesquels nous rejetons de la bouche un mets nauséabond ou un objet désagréable? L'air chassé avec vigueur produit alors les sons que l'on traduit dans la langue écrite par les interjections *fi! peuh! pouah!* ou bien, en passant entre les dents incisives, il cause un autre son qui peut s'écrire *pst!* de là au sifflement il n'y a plus grande distance. »

Et il ajoute ceci qui se rattache assez directement à notre sujet : « Quant à l'usage d'applaudir en signe de contentement, ne provient-il pas de l'habitude de tendre les bras vers les personnes ou les objets agréables que nous apercevons? C'est un effort tout naturel pour embrasser et lorsque l'objet est trop éloigné, pour être saisi, les mains se rencontrent nécessairement; ce même mouvement répété plusieurs fois de suite constitue l'applaudissement. »

PAUL MASSON.

— Le sifflet, cri des plus faciles et des plus bruyants, a été certainement employé dès la plus haute antiquité dans les réunions populaires.

Il marquait l'improbation chez les Grecs dès le temps de Philippe de Macédoine (*Intermédiaire*, IV, 245) et chez les Romains au temps de Cicéron (Cœlius, Ep. 8, 2).

Il servait au contraire à témoigner l'admiration chez les indigènes des Nouvelles-Hébrides (Cook) et chez les Cafres (Casalis).

C'est donc un signe purement conventionnel. ALPHONSE R.

—

Opales (XIX, 193, 247). — Les plus belles opales que j'aie jamais vues ont été détruites lors de l'incendie de l'archevêché de Bourges en 1871. Ces trois opales ovales de 8 à 10 centimètres de haut sur 5 de large faisaient partie de la chapelle de Mgr le prince de la Tour d'Auvergne. Ces magnifiques pierres précieuses lui venaient de son oncle le cardinal d'Arras, auquel elles avaient été données par Napoléon I[er]. Toutes trois réunies formaient l'agrafe des

Digitized by Google

chapes de cérémonies. On y avait joint de très belles épingles ornées de grosses améthystes pour tenir le pallium métropolitain. VICOMTE DES ARDILLOTS.

—

Rouget de l'Isle et la Marseillaise (XIX, 293, 376, 403, 428, 458, 492). — Le Bulletin du *Cercle Saint-Simon* donne, dans son numéro du 12 juin 1886, le résumé d'une fort intéressante conférence de M. Tiersot sur la musique révolutionnaire. M. Tiersot y expose très nettement l'état de la question des sources de la *Marseillaise* et nous semble démontrer que l'auteur en est bien Rouget de l'Isle. Il cite une pièce inédite de la Bibliothèque nationale, signée de la Barre, datée de septembre 1833, qui est tout à fait probante.

TOPO.

— Au moment où la *Marseillaise* renaît avec les honneurs de la guerre, il est naturel que cette résurrection réveille quelques controverses oubliées.

L'*Union* a posé autrefois une question assez curieuse aux fanatiques de la *Marseillaise*. Cette question d'ailleurs, désobligeante seulement pour Rouget de l'Isle, n'infirme en rien le mérite du chant révolutionnaire :

Nous, nous avons entendu un grand musicien, Alexandre Boucher, qu'on appelait l'Alexandre des violons, raconter comme quoi il était le véritable père de cette *Marseillaise*. Ce fut d'abord un « pas redoublé », composé par lui, disait-il, en 1791, pour un colonel qui se rendait à son régiment et qui voulait avoir quelque chose de neuf, un « air vif », disait le colonel ; et Alexandre lui brocha cet air vif, en 6/8, et le pas redoublé eut un grand succès dans le régiment ; alors, un pas redoublé était l'œuvre par excellence de la musique militaire.

Tel est le récit que nous avons entendu d'Alexandre Boucher, et il fallait voir l'expression qu'il donnait à son 6/8, en indiquant, comme il pouvait, les parties de basse et de petites flûtes. Bref, il jurait tous les dieux de la musique que son 6/8, populaire dans toutes les villes de garnison, n'avait pas tardé à servir de chant aux paroles médiocres, mais pleines de sang, de Rouget de Lisle...

Remarquez, ajoute la *Patrie*, que cela n'a rien que de fort possible et que Rouget de l'Isle a pu développer un thème musical déjà connu.

Celui qui propose à l'*Intermédiaire* de relever cette question peut attester non le bon droit, mais, comme M. Laurentie, l'existence de cette revendication d'Alexandre Boucher, artiste d'un caractère fort original. Boucher affirmait même avec beaucoup de verve sa paternité dans des salons assez peu enclins à lui en faire un mérite, mais il avait grand soin de laisser à Rouget de l'Isle la responsabilité des paroles.

(Evreux,) BL.

—

Les dessins de Victor Hugo (XIX, 296, 406, 495, 532). — *Le château de Ruy Gomez*, grand bois ($0^m,28$ de large sur $0^m,21$ de hauteur) représentant un *château en Espagne*, auquel on accède par un pont fantastique, le tout se détachant en vigueur sur un ciel d'orage, composition bizarre, mais très à l'effet, publiée dans un recueil intitulé : *Album autobiographique*, en sous-titre *l'Art à Paris en* 1867, in-folio oblong, chez Armand Le Chevalier, libraire-éditeur, 61, rue de Richelieu, Paris. 1867. 7e livraison. E. C. V.

— Le livre d'étrennes Challamel et Cie, 1841, renferme une lithographie d'André Durand d'après un dessin de Victor Hugo. Elle est datée : Lucerne, 13 septembre 1839, et représente une vue de Lucerne.

G. P.

—

Sur une nouvelle étymologie du mot calembour (XIX, 353, 437, 621). — Je suis de l'avis de Topo, l'étymologie proposée n'est pas acceptable. Pour ce qui est du bois de calembour, me permettra-t-on de verser au débat un élément d'information d'autant plus curieux qu'il émane de Victor Hugo lui-même ?

En décembre 1869, l'Odéon avait préparé une reprise de *Ruy Blas*. La représentation ayant été interdite, je protestai, à ma manière, en publiant un compte rendu de la première, tout comme si elle avait eu lieu. Dans mon feuilleton, que je n'ai pas sous les yeux, j'insinuai, paraît-il, que le *bois de calembour* pouvait bien avoir été mis là pour rimer avec le *comte de Neubourg*. Victor Hugo m'écrivit la lettre suivante, que je publie parce qu'elle est inédite :

« Hauteville-House, 22 décembre.

« Monsieur et cher confrère,

« Au lieu d'un remerciement banal pour votre spirituel et sympathique feuilleton sur *Ruy Blas*, voulez-vous un renseignement ? Lisez les Mémoires de la comtesse d'Aunoy et vous y trouverez la boite en *bois de calembour*. Elle n'est point là pour la « rime », car le livre est en prose.

« A présent, laissez-moi vous renon-

Digitized by Google

veler les remerciements émus et charmés que je vous adressais il y a six mois à propos de *Hernani* (interdit lui aussi).

« Recevez mon cordial serrement de main. VICTOR HUGO. »

J'avoue que je n'ai jamais eu la curiosité de me reporter aux Mémoires de la comtesse d'Aunoy. On y trouverait peut-être de précieux renseignements; dans tous les cas, on tiendrait l'une des sources où Victor Hugo puisait son érudition si bizarre et si personnelle. CAST.

— La véritable étymologie du mot calembour a été donnée par M. Vict. Sardou, dans le *Figaro*, il y a une dizaine d'années (?), *supplément littéraire*, — d'après un récit curieux de Fuselier. Il est bien facile de contrôler le dire de M. Sardou. Si l'on ne trouve nulle part le mot calembour avant la date qu'il lui assigne, c'est que l'acte de naissance qu'il produit est authentique. Dans le cas contraire, l'acte est bon. X. X. X.

— Si l'étymologie du mot calembour ne se trouve pas dans l'extrême Orient, d'où vient le bois de calambour, le calembour lui-même paraît s'être fortement acclimaté en Chine, et il est permis de douter qu'aucun sinologue européen ou américain fût capable de donner, en langue chinoise, un pendant au malicieux calembour par à peu près, plein d'à-propos, récemment émané d'un général celeste.

Dans une des conférences du Congrès des orientalistes qui vient d'être tenu à Vienne, le général chinois Tcheng-Ki-Tong a terminé un excellent discours en disant « que la Chine avait, depuis quelques années, réalisé des progrès considérables et que ses compatriotes n'étaient plus les Chinois *d'auparavent*. » FR. F.

—

Un bibliophile d'autrefois (XIX, 453, 561). — Il me semble que, dans la devise de Maioli, il y a un verbe sous-entendu, et que ce verbe doit avoir le sens d'enlever, *rapuerunt*, par exemple, *Inimici mei mea michi* (pour *mihi*, forme usitée au moyen âge); *non me michi*, veut donc dire : Mes ennemis m'ont enlevé mes bien, mais ils n'ont pu me ravir à moi-même. Au fond c'est la paraphrase du fameux mot de Médée :

« Que vous reste-t-il? — Moi. »

DICASTÈS.

—

Saint-Planchers (étymologie de) (XIX, 482). — Depuis que j'ai posé cette question, on m'a communiqué la note suivante, comme émanant d'un ancien élève de l'école des Chartes.

1° *Pancratius* est devenu *Prancatius* par suite d'une transposition de l'*r*, laquelle remonte au temps de l'empire romain. On la retrouve en effet dans les dérivés du mot *Pancratius* en France aussi bien qu'en Italie. Ainsi, au dire des Bollandistes, l'Italie offre un certain nombre de villages de *San-Brancatio*, qui doivent leur nom à saint Pancrace. Une église du nom de *Sanctus Pancratius* a donné naissance au village de *Saint-Brancher* dans l'Yonne. Il y a, en outre, dans les Vosges un chef-lieu de canton qui s'appelle *Saint-Prancher*.

2° *Pran* s'est transformé en *Plan*, c'est-à-dire que *Bérain* et *Blin* (pour Belin) sont employés l'un pour l'autre en Bourgogne dans les noms dérivés du latin *Benignus*.

3° *C* est devenu *ch*, comme dans *camera* qui a donné chambre, *carus*, cher, *capitulum*, chapitre.

4° *Atius* a fait *ais*. La terminaison française *ais* dérive, en effet, de la désinence latine *atium* ou *asium* : *palatium*, palais, *Caprasium*, Caprais.

5° *Planchais*, par suite d'une orthographe fautive, a été écrit, à cause de la prononciation, *Planchers*, en latin *Plancheius*, dans le « Livre blanc » du diocèse de Coutances, au XIVe siècle.

En résumé, voici les diverses altérations de *Pancratius* : Prancatius, Pranchais, Prancher, Plancher, Planchers.

(Caen.) T. R.

—

Les Nantais à la Conciergerie (XIX, 483, 592). — Où pourrais-je trouver la relation du voyage des 132 Nantais de Villenave? Quelque obligeant collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me la prêter?

VICOMTE DES ARDILLOTS.

—

Documents sur les d'Urfé (XIX, 484, 567, 593, 622). — Le volume de M. de la Tour de Varan : *Essai sur la formation d'une bibliothèque forézienne*, 1864, in-8, contient des indications de sources et documents sur les d'Urfé, ainsi que le *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Saint-Etienne*, par J. B. Galley, in-8, 1885, contenant la description des livres, docu-

Digitized by Google

ments et manuscrits laissés à Saint-Etienne par Aug. Bernard. On ne peut s'occuper des d'Urfé sans y avoir recours.

. . . .

Auguste Bernard a publié également des *Recherches bibliographiques sur le roman d'Astrée*, 23 pages in-8, Paris, chez Dumoulin, 1859, qui eurent une deuxième édition revue et augmentée, Montbrison, 1861.

Mais ce savant n'a point connu l'édition originale de l'*Astrée*. (Voir *les d'Urfé*, note de la page 159.)

Un précieux volume, trouvé à Augsbourg, qui a figuré en septembre 1869 dans le catalogue de M. Tross, libraire à Paris, et qui fait partie depuis lors de la bibliothèque James de Rothschild, a fait découvrir l'édition originale : *Les douze livres d'Astrée ou par plusieurs histoires, et sous personnes de Bergers et d'autres sont deduits les divers effets de l'honneste amitié.* A Paris, chez Toussaincts du Bray, au Pallais, en la galerie des prisonniers. M.DC.VII, avec privilège du Roy.

Un autre savant forézien, M. Aug. Benoît, mort conseiller honoraire à la cour de Paris, a signalé cette découverte dans la *Revue forézienne* de décembre 1869 et disait encore *Deux mots sur l'Astrée* dans le même recueil, en juin 1870.

Breghot du Lut et Péricaud, dans le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, Paris et Lyon, 1839, page 303, disent de l'*Astrée* : « Il n'est pas vrai, comme l'a prétendu Guichenon, que ce roman ait été composé à Virieu-le-Grand ; l'auteur lui-même dit dans sa préface qu'il le composa dans le Forez. » Je cite cette opinion à titre de renseignement et sans vouloir entrer dans le débat que cette question pourrait soulever.

M. Fernand Drujon, dans le premier fascicule des *Livres à clef*, récemment paru, donne la clef de l'*Astrée*, d'après Patru, reproduite dans l'édition donnée par l'abbé Souchay en 1733. La notice de M. Drujon se termine par l'indication d'études sur l'*Astrée* dues à V. Cousin, Aug. Bernard, Feugère, Saint-Marc-Girardin, de Loménie, Henri Martin.

Enfin M. Emile Montégut, dans son livre : *En Bourbonnais et en Forez*, consacre trois chapitres aux d'Urfé, au château de La Bastie et à l'Astrée.

(Roanne.) LOUIS MONERY.

— On pourrait consulter avec intérêt une étude sur *le Roman pastoral l'Astrée*, laquelle fait partie du 10ᵉ vol. de la *Revue des Provinces* (livraison de janvier 1866). L'auteur de cet article est M. Adr. Viguier, qui s'attira par ses appréciations une réponse d'Aug. Bernard dans le même recueil (mars 1866). EGO E.-G.

—

Charlatan (XIX, 545, 606). — La forme italienne *ciarlatano* ne laisse pas douter que Littré ait raison et que le mot tire son origine de *ciarlare*, tandis que, si on devait chercher, avec Fournier, l'origine du mot dans *scarlatto*, la forme italienne serait *scarlatano* ou *carlatano*.

Quant à *cerretano* qui a la même signification que *ciarlatano*, on peut admettre l'origine signalée par MM. de Trévoux, mais faire descendre *ciarlatano* de *cerretano* me paraît vraiment trop fort.

CARLAMBROGIO.

—

Calicot (XIX, 545, 629). — A l'époque dont parle notre collaborateur, on faisait un soir du bruit au parterre des Variétés; Odry s'avance et s'écrie : « Les *calicots* ne feront pas baisser la toile. » — Voici les vers de Scribe, auxquels il est fait allusion :

Mais ces favoris de Bellone,
Dont les moustaches vous font peur,
Ont un comptoir pour champ d'honneur,
Et pour arme une demi-aune!

En 1830 ils ont prouvé qu'ils savaient se servir d'une autre arme; plusieurs ont été décorés de Juillet. O. L.

—

Escroquerie (XIX, 545). — En général, les mots grecs ne se sont introduits dans le français que par l'intermédiaire du latin, abstraction faite, bien entendu, des mots empruntés directement par les savants modernes. Le grec a fourni en outre un très petit nombre de termes, désignant des objets matériels, et dus aux relations des Occidentaux avec le Bas-Empire. Mais un mot abstrait, comme αἰσχροκέρδεια, n'a certainement pu s'acclimater chez nous sous la forme défigurée *escroquerie;* il faudrait, pour que cette étymologie eût quelque vraisemblance, qu'on nous montrât le mot plus ou moins altéré dans quelque texte bas-latin. Jusqu'à ce qu'on l'y ait rencontré, l'étymologie donnée par Littré reste seule admissible.

DICASTÈS.

Digitized by Google

— Je pense, pour mon compte, que le mot français *escroquerie*, aussi bien que les mots italiens : *scrocco*, *scroccare*, *scroccone* ne peuvent se rattacher au mot grec cité par G. du B.

La signification actuelle du mot français *escroquerie* est un peu différente de celles des mots italiens et grecs, il faut se rappeler aussi que l'emploi de ce terme pour désigner le delit que les Italiens appellent *truffa* est relativement récent; le mot *truf*, *trufe* (dont probablement Molière a pris le nom de son *Tartufe*) ayant appartenu aussi à la langue française.

CARLAMBROGIO.

—

La foire de Guibray (XIX, 546, 630).— Je remercie infiniment notre collaborateur M. L. de son offre obligeante. Depuis la publication de ma demande, un vieil et digne ami, habitant Falaise, m'a fait la gracieuseté de m'envoyer une *foire de Guibray*.

Malheureusement, c'est un tirage de la nouvelle planche, gravée aux frais de l'éditeur Mancel, de Caen, en 1841, d'après l'ancienne planche de Chauvel.

Je m'estime, néanmoins, fort heureux de ce cadeau, puisqu'à présent on trouve, même rarement, cette planche nouvelle.

Ma question n'en subsiste pas moins, relativement au sort de la planche de Chauvel, ainsi qu'au prix des anciennes épreuves et des nouvelles. A. NALIS.

— La planche de Chauvel n'existe plus, ou du moins on ignore ce qu'elle est devenue. Les anciennes épreuves sont elles-mêmes introuvables. Le libraire Mancel, qui en avait vu à la Bibliothèque royale un exemplaire déchiré ou brûlé en partie, était parvenu à s'en procurer un autre complètement intact. Il le confia au graveur A. Maillard, qui mit dix-huit mois à calquer et à reproduire son modèle, trait pour trait, coup de burin pour coup de burin; de sorte que c'est à se tromper entre l'original et la copie, n'était la différence de couleur du papier, ainsi qu'on peut s'en assurer en visitant les cartons du « Musée Mancel », devenu par suite d'un legs la propriété de la ville de Caen. A la mort de l'éditeur, la nouvelle planche fut acquise par la librairie Legost, avec les épreuves restant en magasin, et les feuilles d'une brochure de 23 pages in-8, intitulée : « Guibray au temps de Louis XIII », d'abord publiée dans la *Revue du Calvados*, en 1841, sous la signature : « Édouard Réville », pseudonyme de Guill. Améd. Fauvel (Quérard, III, p. 401). Il y a quelques années, Mme veuve Legost, ayant vendu son fonds, rétrocéda sa planche à un peintre-vitrier de Falaise, grand'rue Saint-Gervais, nommé Delange. Quant aux gravures, qu'elle vendait à raison de dix francs la pièce, il ne lui en reste plus une seule. Mais elle possède encore un certain nombre de feuilles de la brochure. Pour plus amples renseignements, M. Nalis pourrait s'adresser, soit à cette dame, qui habite la rue Ecuyère, à Caen, près du Palais de justice, soit au susdit Delange.

(Caen.) T. R.

—

Règles de l'orthographe des noms de lieux (XIX, 547, 630). — Le dernier congrès international de géographie, qui a eu lieu à Venise, au mois de septembre 1881, s'est ocupé de la question. On en pourrait consulter les actes, que j'ai le regret de ne pas avoir sous la main.

(Rome.) E. DES PLANCHES.

—

Mémoires du prince de Talleyrand (XIX, 548, 632). — Le scrupule de M. P. Andral est très respectueux pour les vivants dont les pères n'ont pas été épargnés par le prince. Est-il aussi respectueux pour la volonté du mort? Les Mémoires du prince de Metternich, mort en 1859, sont déjà publiés depuis quelques années.

(Rome.) E. DES PLANCHES.

—

— Le baron de Talleyrand, petit-fils du prince de Talleyrand! Halte-là, M. l'annotateur! Où avez-vous pris que l'ancien évêque d'Autun, marié, il est vrai, avait laissé progéniture légitime? Alors qu'on reproduit un renseignement, ne serait-il pas bon de s'assurer de son exactitude et au besoin de le rectifier? Mieux valait d'ailleurs, ainsi que je l'indiquais, se reporter à XI, 375 et 683. A. D.

—

Boissy-en Brie (XIX, 549, 629). — Parmi les seize localités du nom de Boissy, citées dans la Géographie d'Expilly, deux se trouvent dans la Brie champenoise et une troisième dans la Brie française.

Digitized by Google

Elles y sont mentionnées sous cette rubrique :

1°

Boissy dans la Brie champenoise, diocèse de Meaux, parlement et intendance de Paris, élection de Coulommiers. On y compte 118 feux. Sur le Grand-Morin.

2°

Boissy et ses dépendances (hameau de Béfontaine, la basse et la haute Vaucelle), dans la Brie champenoise, diocèse de Troyes, parlement de Paris, intendance de Châlons, élection de Sézanne. On y compte 66 feux.

3°

Boissy-St-Léger (Ile-de-France), diocèse, parlement, intendance et élection de Paris. On y compte 63 feux.

Ce sont là les trois seuls villages que nous connaissions, qui puissent correspondre au Boissy-en-Brie.

Le premier, que nous avons cité, s'appelle également Boissy-le-Châtel. Dans « le Dictionnaire des Paroisses du ressort du parlement de Paris » il est inscrit sous ce nom. Aujourd'hui c'est une commune de Seine-et-Marne de 1100 habitants environ, arr. de Coulommiers, dont il est distant de 4 kilomètres. Il tire son nom d'un ancien château fort, entouré de profonds fossés, remplis d'eau vive, fournie par la rivière du Grand-Morin. Du vieux manoir il ne reste plus qu'une grosse tour et les ruines d'une chapelle.

Le second était connu sous le nom de Boissy-le-Repos bien avant la Révolution. Actuellement c'est une commune du canton de Montmirail, arr. d'Épernay (Marne), avec une population d'à peu près 300 habitants. Le Petit-Morin le divise en deux parties.

Le troisième : Boissy-Saint-Léger, chef-lieu de canton, arr. de Corbeil (Seine-et-Oise), a de nos jours une population de 900 habitants. Expilly le place dans l'Ile-de-France, mais il ne faut pas oublier que cette province s'était augmentée de beaucoup de petits pays environnants, et entre autres de la Brie française, qui, limitée par la rivière de la Marne, s'étendait jusqu'à Charenton aux portes de Paris.

Aussi est-on fort embarrassé pour savoir auquel des trois villages on doit appliquer la dénomination de Boissy-en-Brie. Cependant, aucun des écrivains qui ont décrit les environs de Paris n'a accolé à Boissy-Saint-Léger l'épithète « en Brie » ; tandis que souvent elle l'est aux deux autres. ÉMILE RICHARD.

—

La Diane de Houdon (XIX, 549). — Si l'exemplaire en bronze qu'en possède le musée du Louvre, si celui que M. le comte Aguado avait envoyé à l'Exposition universelle de 1867, dans la section rétrospective dite de l'Histoire du travail, ne semblent en rien manquer aux « convenances mythologiques » et mondaines, c'est qu'un peu de cire bronzée est venu remplir certaine fente qu'il nous est impossible de désigner d'une façon précise. Il n'en a pas fallu davantage pour réparer l'erreur de goût d'un statuaire trop naturaliste, mais d'un bien grand talent.

ALF. D.

—

De la Roque, poète du XVI° siècle (XIX, 550, 632). — D'après Philippon de la Madeleine (*Dict. hist. des poètes français*), Simon Guillaume de la Roque naquit à Clermont en Beauvoisis, en 1551, et mourut à Paris en 1614. Ses Heureuses amours de Cloridon ne sont que des aventures amoureuses dont il a été souvent le héros, mais une pastorale : la Chaste Bergère, sembla fixer le mieux sa réputation. Ses Mélanges sont composés de pièces ayant quelque rapport avec les événements de son époque, ce qui leur donne un intérêt historique. Viollet-Leduc (Biblioth. poétique) croit que l'édition de ses œuvres, faite en 1608, par les soins personnels de la Roque, est la même, sauf le titre, que celle publiée en 1619, à Paris, par la veuve Claude de Monstr'œil, sous cette étiquette : Les Œuvres du sieur de la Roque, de Clermont en Beauvoisis, reveues et augmentées de plusieurs poésies outre les précédentes impressions, à la royne Marguerite (in-12). L'exemplaire de M. Viollet-Leduc était aux armes d'Anne d'Autriche, avec son monogramme. EGO E.-G.

—

Palestrina (XIX, 651). — Je ne puis donner qu'un conseil à M. L., mais je le crois bon : qu'il s'adresse à M. Blaserna, professeur à l'Université de Rome, qui fort probablement le mettra à même de réaliser son désir. CARLAMBROGIO.

—

Dégrammatiser (XIX, 577). — Ce terme, usité surtout dans le langage parlé, ne devrait-il pas s'écrire : *dégramatiser* (avec un seul *m*)? Dans ce cas, l'étymologie ne serait-elle pas : *de, gramen*, dépouiller de

Digitized by Google

gazon et, par extension, de toute autre substance servant de revêtement ou d'ornement à un mur, un talus, etc.?

Dans le Larousse, on trouve le verbe : *dégramer*, employé dans ce sens et avec cette étymologie. UN RENNAIS.

—

Cordouan (XIX, 577, 636). — L'étymologie de ce mot est, sans contredit, l'une des moins connues et des plus contestables, quant à présent, et puisqu'on est encore réduit à des conjectures, nous nous bornerons à répéter, d'après Bernadau (Hist. de Bordeaux), qu'on trouve dans les Actes de Rymer (tome IV, p. 166) une charte du 8 août 1409, par laquelle Henri IV, roi d'Angleterre, déclare que son oncle Édouard, prince de Galles, pendant qu'il gouvernait la Guienne (1355-1371), avait fait construire, à l'embouchure de la Garonne et à l'endroit le plus avancé vers la mer, une tour en pierre et une chapelle, sous l'invocation de Nostre-Dame de Cordam, afin de prémunir les navires contre les dangers qu'ils couraient à cause des écueils et des bancs de sable cachés à l'entrée de la rivière; qu'un ermite (Geoffroy de Lesparre) y faisait sa résidence, avec mission d'y entretenir des feux, pendant la nuit, pour la sûreté des navigateurs. D'après la Chronique bourdeloise, de De Lurbe, c'est en 1584 que Louys de Foix, architecte et ingénieur du Roy, commença à jeter les fondements d'une nouvelle tour de Cordouan, à la construction de laquelle il employa vingt et un ans; tout ce qu'on sait de ce fameux constructeur, c'est qu'il était né à Paris, qu'il fut chargé par le roi d'Espagne de bâtir le palais et le monastère de l'Escurial, dont l'illustre Vignole avait fait les plans, et qu'après sa mort, il fut inhumé dans la tour de Cordouan, qui était son véritable titre de gloire; son buste figure au-dessus de la porte de la chapelle, au deuxième étage de la tour. On voit, par ce qui précède, que l'étymologie qui nous occupe pourrait bien procéder de l'indication primitive de *Cordam* plutôt que de Cordoue ou de toute autre combinaison problématique.
EGO E.-G.

—

Le ruban du beau Léandre (XIX, 578). — Il est probable qu'en prononçant les paroles rapportées par M. E. R., Chateaubriand s'est souvenu du Léandre des *Plaideurs*, auquel son père, le vieux juge Dandin, reproche ses folles dépenses en ces termes :

L'argent ne nous vient pas si vite que l'on pense;
Chacun de tes *rubans* me coûte une sentence.
(Acte 1er, scène 4.)

DICASTÈS.

—

Stendhal et le P. Loriquet (XIX, 579, 637). — Sans prétendre résoudre la question qui nous occupe et quoique nous nous rappelions parfaitement avoir lu, de nos yeux lu, la fameuse phrase si controversée, alors que nous étions sur les bancs de l'école (hélas! il y a plus d'un demi-siècle), nous nous bornerons à citer le témoignage de M. Delamarre, fils ou petit-fils d'un conventionnel, qui, dans une lettre, adressée, il y a quelque temps, au journal *le XIXe Siècle*, affirmait avoir lu dans une histoire du Père Loriquet; *Le marquis de Buonaparte, général des armées de Louis XVIII*, etc. Placé dans son enfance, à Amiens, dans une institution qui suivait les cours du collège, on lui remit un jour, comme lecture de récréation, une histoire en deux volumes, dans laquelle se trouvait la fameuse phrase, puisqu'elle valut au jeune Delamarre un mouvement d'indignation, suivi de retenues et de pensums. L'ouvrage disparut après la Révolution de 1830 et, malgré toutes les recherches, on peut dire qu'il fut impossible d'en trouver. Le journal *l'Univers* s'efforça, de son côté, de réhabiliter la mémoire de l'historien jésuite, en soutenant que le passage incriminé n'était que la traduction d'une Histoire de France latine, qui parut en 1819, chez Mame, à Tours, sans nom d'auteur, quoiqu'elle fût écrite par un abbé Gérard Gley, qui a été plus tard supérieur du collège de Tours. Personne n'alla vérifier le texte et l'explication de l'*Univers*, un peu tardive, ne pouvait détruire une légende qui devait faire un si beau chemin. Nous nous rappelons encore avoir lu la communication d'un ancien élève du collège de la Flèche, qui l'y avait vue, à son tour, entre 1835 et 1840, et qui ne se doutait pas, qu'en furetant dans la bibliothèque de cet établissement, on pût encore en retrouver la trace. On y parlait, entre autres, de l'exil du *marquis de Buonaparte à Sainte-Hélène pour ne pas s'être conformé aux ordres de Louis XVIII, son souverain légitime!* On a prétendu, il est vrai, que les deux éditions princeps

Digitized by Google

de cette histoire, datées de 1810 et 1816, s'arrêtaient au règne de Louis XVI, et ne pouvaient, par conséquent, porter les passages incriminés; on a même soutenu que ce reproche ne visait qu'un certain M. Colart, instituteur du duc de Bordeaux, qui dans une histoire *ad usum Delphini*, s'il en fut, aurait inventé ce moyen très commode de renouer les fils coupés de la monarchie bourbonnienne; mais on oublie trop aisément, en l'affirmant, qu'il existe encore des témoins de cette date lointaine, dont l'esprit, quoique jeune, fut si frappé, comme le nôtre, d'un si lourd mensonge historique, qu'il s'y est gravé comme un souvenir perpétuel. On sait que les premières éditions de l'Histoire de France à l'usage de la jeunesse, par (remarquez bien la supercherie) A. M. D. G***, se publiaient à Lyon, chez P. Rusand, et à Paris, à la Société typographique, place Saint-Sulpice, n° 6, sous la date hypocrite de 1810, quoiqu'en réalité elles n'aient vu le jour qu'à la rentrée des Bourbons, en 1814. Le premier tome, indépendamment des ff. lim., se composait d'une carte gravée par Collin et de 360 pages chiffrées, et le second, d'une carte de la France au XVIIIe siècle, et de 213 pages chiffrées, à la suite desquelles une Table chronologique de 38 pages en chiffres romains. M. Eugène Paillet a donné en réduction, dans l'*Annuaire* de la Société des Amis des Livres (Paris, 1881, pages 79 à 83), le fac-similé de la deuxième édition, datée de 1816, à défaut de la première, qu'aucun dépôt public ne possédait. Il va sans dire que la fameuse phrase ne s'y rencontre pas, mais, si l'on veut bien s'en rapporter au langage ultra-royaliste du *Supplément à l'histoire de France, depuis la mort de Louis XVI jusqu'à l'an* 1816, publié à Paris, en 1816, par la Société typographique, on restera convaincu que la fameuse histoire, aux quatre lettres majuscules pour enseigne, n'a tronqué son texte primitif dans les éditions subséquentes de 1816, 1817, etc., que pour mieux distiller le venin qu'elle lançait contre les actes les plus éclatants et les plus glorieux de notre histoire moderne.

Ego E.-G.

— S'il est besoin d'une seconde attestation pour constater l'existence de la phrase reprochée au P. Loriquet et déniée par lui, j'apporte au débat mon affirmation personnelle. Elevé chez les jésuites, j'ai appris l'histoire dans les livres composés *Ad majorem Dei gloriam*, et je puis affirmer que la fameuse phrase se trouvait dans l'un d'eux, que je regrette vivement de n'avoir pas conservé. A. D.

— Je puis confirmer ce que dit Vaudémont, en précisant. La fameuse phrase se trouvait dans le manuel d'histoire en usage au collège des jésuites à Chambéry, vers 1830. Je le tiens d'un élève du temps, qui peut en rendre témoignage.

E. des Planches.

—

Servii grammatici commentarii (XIX, 581, 638). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Recevez mes meilleurs remerciements pour la note insérée dans l'*Intermédiaire*, p. 638.

Votre correspondant trouvera la bibliographie de Servius et une appréciation de ses notes d'antiquités romaines dans la notice de la nouvelle édition de Servius, publiée chez Teubner, par G. Thilo, 4 fascicules in-8, 1878-1884. La notice est en tête du fascicule II.

Je suis, etc. E. Thomas.

—

Une pensée de Balzac sur la chasteté (XIX, 581). — La citation est tirée de la première partie des *Parents pauvres*, partie consacrée à la *Cousine Bette*.

Un vieux chercheur.

—

Cafés et cafetiers (XIX, 582). — D'après le P. Legrand d'Aussy (*Histoire de la vie privée des Français*), l'origine des cafés date de 1672, époque à laquelle un Arménien, nommé Pascal, ouvrit à la foire Saint-Germain, et ensuite sur le quai de l'Ecole, une boutique de *cahove*, pareille à celles qu'il avait déjà vues à Constantinople. Quelques Levantins, imitant son exemple, non seulement en établirent comme la sienne, mais encore préférèrent aller quêter eux-mêmes des clients par les rues de Paris au lieu de les attendre. Ces marchands nomades étaient ceints d'une serviette blanche et portaient devant eux un éventaire de métal contenant tous les ustensiles propres à faire et à vendre le café; ils parcouraient les rues, annonçant à grands cris leur passage; mais, quoiqu'ils ne le vendissent que deux sous la tasse, le succès ne répondit pas à leur attente. Ajoutons que leurs confrères en boutique ne réussirent pas mieux, peut-

Digitized by Google

être à cause des locaux peu convenables qu'ils avaient choisis et de l'abus qu'on y faisait de la bière et du tabac, ce qui en éloignait la bonne compagnie. De leur côté, les médecins s'émurent et démontrèrent, avec quelque raison, que la nouvelle boisson était un poison des plus violents; mais cet arrêt de la Faculté produisit l'effet contraire à ce qu'on en attendait. La spirituelle marquise de Sévigné se trompa doublement à son tour, en avançant qu'on se dégoûterait du café comme de Racine', ce qui n'empêcha pas Fontenelle de lui donner plus tard un démenti par sa longévité. Instruit par l'exemple de Pascal et de ses confrères, Procope vint s'établir bientôt rue de Tournon, puis dans la rue des Fossés-Saint-Germain, vis-à-vis la Comédie-Française, dans une salle qu'il eut soin d'orner et de meubler avec goût pour y vendre du café, du thé, des liqueurs, des glaces et du chocolat, ce qui lui réussit au delà de toute attente. Le nombre de ses imitateurs fut si grand, qu'en 1676, il fallut les réunir en communauté et leur octroyer des statuts. Les dames du meilleur monde ne dédaignaient pas elles-mêmes de se présenter en carrosse à la porte des cafés et de s'y faire servir des rafraîchissements sur des soucoupes d'argent. A dater de ce jour, et malgré l'opinion de Legrand d'Aussy, qui voulut se faire le prophète malheureux de leur décadence, les cafés du quartier Montmartre et du Palais-Royal, ainsi que les cafés-concerts du boulevard et de la foire Saint-Germain, furent, de plus en plus, fréquentés. Il sera très facile, d'ailleurs, de s'en rendre compte en consultant un livre que Roze de Chantoiseau, premier inventeur et fondateur des restaurants, publia successivement, en 1769 et 1772, afin de les faire connaître. Ce livre, qui avait pour titre : *Tablettes royales de renommée ou Almanach général d'indication*, était une imitation, en son genre, du *Livre commode* d'Abraham du Pradel (1691), et de l'*Esprit du commerce* (1754), dont il réveillait avec détails l'une des spécialités. Il est vrai que Roze de Chantoiseau oubliait trop facilement, à son profit, que le premier restaurant parisien avait été créé rue des Poulies, vers 1765, par un certain Boulanger, qui parodia sur sa porte, en guise d'enseigne, un verset de l'Ecriture :

Venite ad me omnes qui stomacho laboratis et restaurabo vos.

Les statuts de la corporation des limonadiers datent de 1676, mais, en 1704, ils furent supprimés et remplacés par des privilèges qui durèrent jusqu'en 1713, époque à laquelle les statuts furent rétablis. Il y était dit, entre autres, « que les veu« ves et filles de maîtres donnent qualité à « ceux qui les épousent et ne paient que « moitié des droits de maîtrise; ces maî« tres ou veuves, en cessant leur com« merce, peuvent louer leur privilège « environ 150 livres ». Le patron de la communauté était *saint Louis*, et le bureau : *quai de la Ferraille, à la Clef d'or.*

EGO E.-G.

Un recueil de gravures du XVIIe siècle sur les monuments de Rome (XIX, 582). — Io. Maggium. Jean Maggi, peintre et graveur de l'école romaine', en même temps que poète, est né vers 1566. Après avoir étudié sous divers maîtres le dessin et la peinture de paysage, il s'adonna à la gravure à l'eau-forte. En 1618, il publia avec Parasacchi un recueil des fontaines de Rome. D'après Baglioni, il avait projeté la publication de tous les édifices remarquables de Rome, quartier par quartier, mais il aurait renoncé à cette entreprise; son biographe ne connaissait probablement pas le recueil publié par lui et Nicolas Van Aelst en 1611.

Quant à ce dernier, voici ce qu'en dit Michel de Marolles dans son Livre des Peintres et Graveurs :

Dans les livres que j'ay, dessinez à la plume
Et qui sont à la main figurez en crayon,
Voici des noms de maistre où reluit un rayon
D'une fine peinture à chaque grand volume.
. . . .
Nicolas Van Aelst est nom Hollandois.

A quoi Georges Duplessis ajoute en note : N. Van Aelst, graveur-éditeur, né à Bruxelles, travailla longtemps à Rome et publia un grand nombre de planches qui passèrent, à sa mort, chez Philippe Thomassin et chez Jean de Rubeis.

A. D.

Bagard de Nancy, sculpteur sur bois (XIX, 583). — D'après les biographes, l'illustre sculpteur César Bagard naquit à Nancy, en 1639, et y mourut en 1709; parmi ses œuvres remarquables, on cite les bas-reliefs de la Porte Royale de Nancy, la belle statue du tombeau de Jean des Porcelets, évêque de Toul, la Vierge des Carmes, le fronton de la Chartreuse de

Digitized by Google

Bonerville; mais il est surtout connu par la multitude des charmants objets en bois sculpté qu'on lui attribue, bien que la plupart ne soient sans doute que de ses élèves : crucifix, flambeaux, cadres, coffrets, etc. C'est lui qui mit à la mode le bois du cerisier Mahaleb, ou de Sainte-Lucie, qui se trouve en abondance près de l'ermitage de ce nom, à Sampigny (Meuse); la légende veut que l'arbuste ait pour origine la quenouille, plantée en terre, de sainte Lucie, fille d'un roi d'Ecosse, qui vint se réfugier dans cet ermitage. On peut consulter sur cet artiste : Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine;* L. Wiener, *Sur les sculptures en bois attribuées à Bagard*, Nancy, 1874; E. Auguin, *Exposition rétrospective de Nancy. Impressions et souvenirs*, Nancy, 1875.

VAUDÉMONT.

— Que Mme veuve Magniant consulte Nagler et la *Nouvelle biographie générale Didot*, elle y trouvera sur les sculpteurs lorrains, Bagard César et Bagard Toussaint, son fils, des renseignements qu'il me paraît inutile de répéter ici. Le père surtout, surnommé le grand César, a produit des œuvres nombreuses et remarquables : son fils, qui ne lui a survécu que trois ans, a pris part à ses travaux. A. D.

— « Dans le commerce de la curiosité, dit M. Cournault, le conservateur du Musée lorrain, on désigne, sous le nom de *Bois de Bagard*, une multitude d'ouvrages sculptés en bois de poirier, avec une delicatesse extrême : christs et calvaires, statuettes religieuses et historiques, flambeaux et coffrets de mariage à initiales ou armoriés, cadres et boîtes de toute nature. Lorsque ces objets sont exécutés avec une véritable science du dessin et un bon goût dans le choix des ornements, on peut les attribuer à Bagard; mais dès qu'ils présentent moins de finesse d'exécution, ou les caractères d'un travail peu habile, on doit penser qu'ils sont l'œuvre de Lupot de Mirecourt, ou bien qu'ils sont sortis des couvents, où on les imitait avec plus ou moins de bonheur. »

Le Musée lorrain renferme un Génie tenant un médaillon de Jean des Porcelets, 81e évêque de Toul, signé César Bagard, et plusieurs autres objets attribués à cet artiste.

M. René Ménard, dans l'*Art en Alsace-Lorraine*, Paris, 1876, a reproduit une statuette d'un évêque de Metz, par Bagard, appartenant à la collection de M. de Coetlosquet. César Bagard est né à Nancy, en 1639 et non en 1620, comme le dit M. Ménard; il est mort en 1709. C'est à l'âge de vingt ans qu'il vint à Paris et qu'il exécuta les figures allégoriques la *Force et la Vertu* destinées à décorer l'arc de triomphe érigé en 1659, à l'occasion du mariage de Louis XIV. A Paris, Bagard est connu surtout sous le nom le *grand César*.

Consulter également sur cet artiste lorrain : *la Lorraine*, par L. Larchey, Theuriet, Jouve et Auguin, Paris, Berger-Levrault, 1884, in-4°. M. Auguin, dans la partie consacrée à l'ancien département de la Meurthe, a relevé toutes les œuvres de Bagard, que l'on trouve soit au Musée lorrain de Nancy, soit dans les diverses églises de cette ville et des environs.

UN LISEUR.

—

Ruelles, salons et cabarets (XIX, 597) — Puisque M. A. D. veut bien s'intéresser au sort des articles que j'ai publiés autrefois dans la *Revue contemporaine*, sur les cercles littéraires du XVIIIe siècle, je m'empresse de l'informer que ces articles seront compris dans le tome II des *Ruelles, salons et cabarets*, dont je donnerai, au commencement de l'année prochaine, une seconde édition chez Dentu.

EMILE COLOMBEY.

—

Se faire justice (XIX, 600). — Cette locution a plusieurs sens qui peuvent se résumer ainsi : 1° se condamner quand on a tort; 2° se venger : il ne faut pas se faire justice à soi-même; 3° se payer de ses propres mains; en un mot, c'est exécuter sur soi-même ou sur d'autres ce que la justice prescrit. Racine a donc été blâmé avec raison d'avoir mis ce langage dans la bouche d'Hermione :

Allons! C'est à moy seule à me rendre justice!

quand il aurait dû lui faire dire : à me faire justice; puisque se rendre justice n'est que le juste témoignage qu'on se rend, en bien ou en mal, tandis qu'en se faisant justice, Hermione exécutait, dans son propre intérêt, ce qu'elle jugeait être juste. Racine a d'ailleurs racheté cette faute, dans la 5e scène du 4e acte, en faisant dire avec plus d'à-popos à Hermione :

Seigneur, dans cet aveu dépouillé d'artifice,
J'aime à voir que, du moins, vous vous rendiez [justice.

Digitized by Google

On ne pouvait mieux établir la différence qui existe entre ces deux appréciations, puisque, d'une part, *on se fait justice* à soi-même en se suicidant, quand on est coupable, et que, de l'autre, *on se rend justice*, en agissant vis-à-vis de soi comme on le doit. EGO E.-G.

—

Le maréchal Ney a-t-il survécu, malgré son exécution notoire? (XIX, 613.) — L'exécution du 7 décembre ne fait de doute pour personne, mais la relation du pseudo-fusillé américain, donnée par M. Draper, n'en éveille pas moins la curiosité. Voici le signalement du maréchal, que je copie textuellement; il émane de M. Bellart, procureur général près la Cour royale de Paris, et figure en tête de l'arrêté du jugement. M. Draper pourra voir que la taille du maréchal diffère sensiblement, et que la cicatrice au-dessus de l'œil gauche du pseudo-Ney américain n'existait pas chez le maréchal.

Michel Ney, maréchal de France, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, ex-pair de France, né à Sarre-Louis, département de la Moselle, âgé de 46 ans, taille d'un mètre soixante-treize centimètres, cheveux châtains-clairs, front haut, sourcils blonds, yeux bleus, nez moyen, bouche moyenne, barbe blonde foncée, menton prononcé, visage long, teint clair.

Ney, fils d'un pauvre tonnelier, partit au service à dix-huit ans et n'avait reçu qu'une instruction des plus sommaires. Il compléta dans la suite ses premières connaissances, sans toutefois, je crois, arriver à posséder les langues anciennes et modernes. Je ne sais s'il caressait la muse ou s'il peignait quelque peu, mais en fait d'art d'agrément, il jouait de la flûte, assez bien même. C'est son compagnon d'infortune, le comte Lavallette, qui nous le raconte dans ses Mémoires. Pour tromper ses longues heures de prison, le maréchal exécutait un air de valse qu'il semblait affectionner particulièrement. Lavallette, se trouvant quelques années après en Bavière, vit danser des paysans sur ce même air. GEORGES BERTIN.

—

Les noms de lieux dits (XIX, 614). — M. Joret n'a point lu en 1883 de mémoire à la réunion des sociétés savantes sur les noms de lieux; il a fait une simple communication orale, qui n'a point été rédigée et encore moins publiée. Mais toute une partie du sujet, celle qui a trait aux noms de lieux d'origine germanique, se trouve traitée dans son étude sur *l'Extension et les caractères du patois normand*, in-8, Paris, Vieweg, 1883. C. J.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,
Mon *Mémoire sur les noms de lieux* n'a pas encore été publié. J'ai commencé à le transcrire de nouveau, pour le faire paraître dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*.
Veuillez agréer, etc.
ARBELLOT, chanoine.
Limoges, 26 octobre 1886.

—

Les deux Chasses au chastre (XIX, 615). — Les deux n'en font qu'une. Voici ce qu'en dit Quérard dans ses *Supercheries littéraires : La chasse au chastre*. Bruxelles, 1841, in-18.

Cette nouvelle n'a point été imprimée séparément en France sous le nom de M. Dumas, mais elle l'a été dans l'une des séries des Impressions de voyage du *conquérant*, celles dans le midi de la France et la fin du tome VI et dernier du *Chevalier de Maisonrouge* (pag. 59 à 332). Pourquoi cette nouvelle n'a-t-elle pas été imprimée à part? Elle a assez d'étendue pour avoir pu former un volume comme en livrent les éditeurs de M. Dumas.
Pourquoi? Lisez la brochure de M. Eug. de Mirecourt (p. 46), elle vous apprendra « que M. A. Dumas, dans un jour de disette pécuniaire et ne trouvant rien sous sa griffe pour achever un volume, trompa la bonne foi d'un autre éditeur et lui donna la Chasse au chastre, feuilleton délicieux que M. Méry, trois jours auparavant, avait publié dans la *Presse*; on n'est pas encore revenu de la surprise causée par cette effronterie. »

Voilà pourquoi M. Dumas s'est borné à glisser cette nouvelle parmi ses ouvrages, ne pouvant la présenter publiquement comme sa fille. A. D.

— *La Chasse au chastre* d'Alexandre Dumas ne se trouve pas dans la liste de ses romans. CAST.

—

Pièce de monnaie du XVe siècle (XIX, 617, 618). — Cette monnaie est un *grand blanc aux écus*, de Henri VI. M. Delombardy, dans le catalogue de la collection Rignault, a décrit, sous le n° 146, le grand blanc aux écus frappé à Rouen, en novembre 1422.

Des blancs au même type ont été frappés à Saint-Lô, Dijon, Paris, Rouen, le Mans, etc.

On reconnaît les pièces sorties de ces divers ateliers au différent monétaire, que

Digitized by Google

M. J. D. a omis d'indiquer en décrivant sa pièce.

Pendant l'occupation anglaise, Paris avait pour différent une couronne ; Rouen, un léopard ; le Mans, une racine ; Dijon, une étoile ; Saint-Lô, un lis...

Consulter Ainsworth ; Hoffmann : *Les Monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI ;* F. de Saulcy : *Histoire numismatique de Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France ;* et de Saulcy : *Eléments de l'histoire des ateliers monétaires de France.*

LOUIS JACQUEMET.

Trouvailles et Curiosités.

La villa Médicis jugée par son Directeur. Lettre inédite d'Horace Vernet à M. Ingres. — La question de la suppression de l'Académie de France à Rome vient d'être discutée, il y a quelques jours, dans la presse et à la commission du budget. Il faut avouer que, si l'état actuel de l'Académie est encore tel qu'Horace la peignait en 1829, il ne faudrait guère regretter la disparition de cette institution artistique. C'est en 1828 qu'Horace Vernet avait succédé à Guérin, et M. Ingres, à qui il adressait cette curieuse et intéressante lettre, devait en 1835 le remplacer à la tête de l'Académie.

G. B.

Rome, ce 12 août 1829.

M. Calamatta voulant bien se charger d'une lettre pour vous, mon cher collègue, je profite de l'occasion pour me rappeler à votre souvenir et vous parler un peu de la manière dont on est ici sous le rapport de la peinture, car je n'ai point oublié que vous m'avez promis de me donner votre avis, c'est une chose à laquelle je tiens trop pour y manquer.

Je vous dirai donc que j'ai trouvé l'esprit de l'Académie entièrement opposé à celui des arts ; chacun, excepté les architectes, calcule le moyen d'éluder les règlements, le tout pour ne rien faire, ou pour faire le moins possible, comme si le temps de la pension devait se passer comme un soldat reste au régiment, et qu'une fois sorti de là il ne lui restât plus qu'à se danser les jambes le reste de sa vie. Cet état de choses est bien décourageant pour un directeur qui n'a pour lui que l'habitude du travail et qui ne peut donner que ce seul exemple. Aussi profiterai-je autant que possible de cet avantage, et, laissant de côté cette peinture de fabrique dont la mode m'avait fait jusqu'à cette heure une nécessité, je vais recommencer des études prises dans cette grande et belle nature qui m'entoure, et tâcher de deviner dans les chefs-d'œuvre du Vatican comment on peut la représenter avec vérité, noblesse et force. Je n'espère pas réussir entièrement, je ne suis plus assez jeune et vingt ans d'autres habitudes ne cèdent pas volontiers leur droit ; mais n'importe, si je parviens à tracer la route et à remonter l'énergie des pensionnaires, je croirai avoir rempli le but que tout directeur doit ambitionner d'atteindre, et je me trouverai content si des hommes tels que vous apprécient mes efforts.

L'envoi de l'année 1828 que vous avez sous les yeux me dispense de vous parler de l'état de l'école, il y a cependant parmi les pensionnaires assez de moyens pour faire mieux. La gêne dans laquelle les a plongés le rétrécissement de leurs idées me semble le principe de la faiblesse qui se manifeste. J'ai cru devoir rendre un peu de liberté, et cette année, pour tableau du dernier envoi, M. Larivière a choisi pour sujet une peste du temps de..... XVe siècle. Lorsque je lui fis l'observation qu'il serait regardé comme novateur, il me répondit que, si je l'exigeais, il choisirait un sujet grec ou romain, mais qu'il se sentait incapable de rien faire de bon dans un genre qu'il ne comprenait pas, et que d'ailleurs la Messe de Bolsene passait pour un tableau d'histoire. Je l'ai donc laissé libre. Nous verrons ce qu'il en adviendra. Ce qu'il y a de certain, c'est que je suis sous le poids de deux responsabilités, mais, comme je vous l'ai dit plus haut, il faut redonner du ton, du mouvement et de la vigueur ici, et je crois qu'on ne peut arriver là qu'en donnant une secousse.

Voilà une longue lettre que je serais loin de terminer, si je ne craignais de vous ennuyer, mais cependant si le cœur vous en dit, je serai tout prêt à la continuer : un mot suffira.

Veuillez présenter mes respects à madame Ingres, et croire au sincère attachement de votre tout dévoué

HORACE VERNET.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

Nouvelles publications :

LIBRAIRIE DELAHAYE ET LECROSNIER
Place de l'Ecole de médecine

PRÉCIS D'ANTHROPOLOGIE

PAR

ABEL HOVELACQUE
Professeur à l'Ecole d'anthropologie de Paris.

GEORGES HERVÉ
Professeur adjoint à l'Ecole d'anthropologie.

Un volume in-8 avec 20 figures intercalées dans le texte.
Prix : 10 francs.

Librairie FIRMIN-DIDOT, 56, rue Jacob

FENIMORE COOPER
ILLUSTRÉ

L'ESPION

TRADUCTION FRANÇAISE DE M. P. LOUISY, ÉDITION ILLUSTRÉE PAR M. ANDRIOLLI
Un volume in-8 jésus. Broché, 10 fr.; cartonné perc., 13 fr.

LIBRAIRIE ROUQUETTE, PASSAGE CHOISEUL, 69-73

BIBLIOGRAPHIE PARISIENNE

TABLEAUX DE MŒURS (1600-1880)

PAR

PAUL LACOMBE (Parisien)

Avec une introduction par JULES COUSIN, Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris
Un volume in-8 tiré à 500 exemplaires. — Prix : 20 fr.

LIBRAIRIE MODERNE
Maison QUANTIN, 7, rue Saint-Benoît

COLLECTION D'ŒUVRES DE LITTÉRATURE CONTEMPORAINE, FORMAT GRAND IN-18 JÉSUS
A 3 FR. 50 LE VOLUME

Sous presse :

MIRAGE

MONDE ARTISTE

PAR

RIOUX DE MAILLOU

UN VOLUME

Ont déjà paru : **Chimère,** par Eugène Mouton, 1 vol. — **Contes modernes**, par Gaston Bergeret, 1 vol. — **Céléste Prudhomat,** par Gustave Guiches, 1 vol. — **La Brèche aux loups,** par Adolphe Racot, 1 vol.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat: de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 12428

Parraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 25 Novembre 1886.

HARVARD COLLEGE DEC 11 1886 LIBRARY

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIXe année — No 445 | Nouvelle série — IIIe Année — No 70

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer le plus tôt possible le montant de leur abonnement pour l'année 1887.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste de France, Belgique, Danemark, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, **16** francs. — Étranger, **18** francs.
Un **numéro détaché** : un franc.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs* : mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et la colonne (ou les colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 novembre 1886.*

XIXe Année — No 445.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* No 70.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Gorges-Noires. — On qualifie ainsi les protestants dans une partie du midi de la France. Pourquoi les appelle-t-on ainsi ? Quelle est l'origine de cette qualification employée surtout dans une intention de mépris ? F. R.

—

A propos des noms propres. — Quand au XIVe siècle, p. ex., on lit Johannes Rasoris, Tinctoris, Doleatoris, faut-il laisser ces mots en traduisant, ou traduire par fils de barbier, fils de teinturier, etc. ? R.

—

Nostre, vostre. — A quelle époque précise a-t-on abandonné les formes *nostre*, *vostre*, etc., et a-t-on substitué à la lettre *s* l'accent circonflexe ? Prière de mentionner les premiers livres où la vieille orthographe a été détrônée par l'orthographe moderne. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La plus triste et la plus vraie maxime de l'antiquité. — « Ce qui a été une fois, ne peut ni être une seconde fois, ni s'oublier tout à fait. »

Ce n'est pas moi, c'est Alfred de Musset, dans ce feu d'artifice littéraire, lancé par lui en 1836, sous les noms débonnaires et bourgeois de Dupuis et Cotonet, qui qualifie, selon l'épigraphe, la maxime que je viens d'écrire (2e lettre).

Ne pensant pas que le poète l'ait inventée, je demande quel est l'auteur antique auquel il la faut attribuer ? Cz.

—

Napoléon Ier a-t-il cherché à faire assassiner Wellington? — On lit dans le *Rappel* du 27 juillet 1869 : « Mort de Cantillon, auteur d'une tentative d'assassinat sur Wellington et à qui Napoléon Ier avait légué dix mille francs pour cet acte. »

Le fait est-il exact? Est-il vrai que Napoléon Ier ait légué une telle récompense et ait encouragé de telles attaques contre Wellington ? F. P.

—

Sur Mesdames Victoire et Sophie de France. — Les Confessions, souvenirs d'un demi-siècle par A. H. s'appesantissent avec complaisance sur l'intimité d'un sculpteur sur bois avec Mesdames Victoire et Sophie de France, filles de Louis XV, qui lui auraient donné la bibliothèque du château de La Bove, qu'elles habitaient.

Qu'y a-t-il d'authentique dans ce récit, notamment pour ce qui concerne la bibliothèque ? UN CURIEUX.

—

Le Ministère de la guerre pendant la Défense nationale. — Peut-on trouver une liste complète des collaborateurs de Gambetta à Tours, avec la désignation de leurs emplois ou de leurs fonctions ? Y a-t-il des archives de ce ministère de la guerre qui a fonctionné quatre mois à Tours? Quelle a été la monnaie de Turenne du général Leflô ? L'histoire ne peut pas admettre, en effet, que les plans de campagne et le détail des opérations, l'administration générale, le mouvement des fonds de l'armée, les nominations du personnel aient été l'œuvre unique de MM. Gambetta, de Freycinet, Sadi Carnot, P. Bert; il devait y avoir des gens du métier derrière la toile. L'enquête parlementaire a donné quelques noms, mais le tableau complet et authentique de la composition de ce grand état-major qui a lutté quatre

Digitized by Google

mois contre de Moltke, Frédéric-Charles, Werder, Manteuffel et Mecklembourg, n'a pas été fourni à ma connaissance. Pourrait-on nous le donner? E. B.

—

Cantacuzène. — « Les Cantacuzène des-« cendent des paladins de France, une « famille de héros, dont les annales byzan-« tines racontaient les exploits depuis le « commencement du XIe siècle », dit Poujoulat dans son *Histoire de Constantinople.*

Autre part je trouve qu'ils descendent des Grecs Phanariotes.

Où peut-on trouver des détails sur leur origine, antérieure à leur avènement au trône de Constantinople ?

Parle-t-on de leur origine dans les livres suivants, sur lesquels je ne puis pas mettre les mains « ici dans les steppes » : *Histoire de l'Empire d'Orient de Jean-Paléologue, Paris* 1645 (gréco-latin); *Marc-Philippe Zallony, Essai sur les princes de Vallachie et de Moldavie connus sous le nom de Fanariotes.* Paris, 1830? (Ce livre est dédié à Louis-Philippe.)

FRÉBOROV.

—

Framecy (de). — Dans l'ouvrage intitulé « l'Impôt du sang ou la noblesse de France sur les champs de bataille », par d'Hozier, publié de 1874 à 1881, sur le manuscrit unique de la bibliothèque du Louvre brûlée le 23 mai 1871, on lit, sous le n° 5840 :

« Framecy (Jacques-François-Marie de) « dit le chevalier d'Enocq, chevalier de « Saint-Louis et capitaine au régiment « de Picardie, fut blessé au siège de Fri-« bourg en 1744, et à l'affaire d'Amen-« bourg en 1762; quitta le service en 1765. »

J'aurais beaucoup d'obligation à celui ou à ceux de mes collaborateurs qui pourraient me donner de plus amples détails sur ce Framecy; je désirerais notamment savoir la date et le lieu de sa naissance et de sa mort. Si, et avec qui, il était marié, ce qui est advenu de sa postérité, s'il en a laissé une, et quelles étaient ses armes.

VEREPIUS.

—

Cinq-Mars. — Henri de Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, est un personnage bien connu dans le roman et dans l'histoire, aussi n'est-ce pas sur lui que je pose un point d'interrogation, mais bien sur le titre singulier de son marquisat, — « terre de famille » — dit laconiquement Alfred de Vigny. Cinq-Mars, quel rapport y a-t-il entre cette date et ce nom, ce nom et cette date? Où se trouve Cinq-Mars?

Cz.

—

Jean Cincinnatus Mouton-Duvernet. — Pourrait-on avoir quelques détails biographiques et la date de décès de ce fils du lieutenant général fusillé en 1816 et de son épouse Benoîte Secret, née à Chambéry le 18 ventôse an IV (8 mars 1796)? Il avait eu un legs dans le testament de Napoléon, lui a-t-il été payé? VE-US.

—

Les Arènes de Paris. — Il est de nouveau beaucoup question de la mise au jour de ces ruines oubliées après tant de siècles, remises en lumière en 1870, oubliées ou négligées de nouveau par suite de nos malheurs, et déblayées, paraît-il, et définitivement classées aujourd'hui au nombre des monuments antiques et historiques.

Il a paru en 1870, sous la signature de MM. de Ponton d'Amécourt et Henri de Villefosse, et sous les auspices de la *Société de Numismatique et d'archéologie*, une fort intéressante brochure : *les Arènes de Paris.* En 1873, nouvelle tentative de restauration, de déblaiement; il était question de percer une rue entre les rues Linné et de Navarre, qui, passant au travers des jardins du couvent des Dames de Jésus-Christ, ouvrirait aux recherches la partie des Arènes qui n'avait pas été explorée en 1870. Je ne sais ce que ce percement est devenu, et mon but, en appelant l'attention de mes collaborateurs sur les Arènes de Paris, est de provoquer de leur part des *notes bibliographiques* concernant cet antique monument, « le plus ancien du nord de la France, sauf peut-être la porte de Mars à Reims », dit M. Léon Renier.

Un intéressant article de C. Flammarion a paru dans le *Figaro* du 12 juin 1886, mais, il est moins scientifique qu'humoristique; sous cette réserve, sa lecture est des plus attrayantes.

Pour résumer ma question : quels sont les travaux, brochures, livres, articles de journaux auxquels ont donné lieu les Arènes de Paris, sauf, bien entendu, l'énumération curieuse des citations d'anciens et mo-

Digitized by Google

dernes auteurs sur ce sujet, donnée dans la brochure rappelée plus haut. Cz.

—

Sur un athée mentionné par La Hoguette. — Quel est l'athée dont veut parler Philippe Fortin, seigneur de La Hoguette, dans ce passage du *Testament ou conseils fidèles d'un père à ses enfants* (édition de 1690, Paris, in-12, p. 27)? « J'ai vu paroître dans le grand monde un des premiers suppôts de cette folle opinion avec applaudissement, et publier son impiété dans la ville capitale du Royaume, avec la même audace que s'il eût été quelque nouveau Messie. J'ai plus vu, et ceci est assez prodigieux; après deux ans de prison, je l'ai vu sortir d'entre les mains des juges qui le devoient condamner, absous faute de preuve, d'une impiété dont il y avoit autant de témoins contre lui qu'il y avoit d'hommes de sa connoissance ». Ne s'agirait-il pas là de Théophile de Viau?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les Lettres d'Abélard et d'Héloïse sont-elles apocryphes? — J'ai lu cet été, je ne sais plus où, — mais dans un livre ou un journal sérieux, — que les lettres d'Abélard et d'Héloïse sont apocryphes. On relevait des erreurs étonnantes.

Cette question ne m'intéressait nullement à cette époque; je l'ai lue sans prendre note. Aujourd'hui j'aurais un grand intérêt à posséder ce passage, soit tout autre travail sérieux sur leur authenticité. Je serais très reconnaissant aux chercheurs et aux curieux qui pourraient me renseigner. H. J.

—

Michel Foucqué, poète du XVIe siècle. — Je suis à la recherche de renseignements sur ce poète d'église, vraisemblablement Tourangeau. Je possède son très rare ouvrage : *La vie, passion, mort, résurrection et ascension de N.-S. Jésus-Christ, par Michel Foucqué, prestre vicaire perpétuel de Saint-Martin de Tours.* Paris, 1575 (in-12 de 514 pages). Le livre est une paraphrase indigeste de l'Evangile en vers frustes, qui retardent de plus d'un siècle; mais leur auteur a dû jouer un certain rôle et j'appelle l'attention sur lui. FOG.

—

Jean Goujon et les mascarons du Pont-Neuf. — Je lis dans les faits divers du journal *le Temps* du 31 octobre dernier, à propos des travaux de reconstruction du Pont-Neuf, les lignes suivantes : « On pose en ce moment les mascarons qu'on avait détachés avec le plus grand soin lors de la démolition. Ces mascarons offrent un vif intérêt artistique, car la plupart sont dus au ciseau de Jean Goujon. » — Je ne connaissais en fait de mascarons attribués à cet artiste avec quelque vraisemblance, que ceux qu'on voit encore dans la cour de l'hôtel Carnavalet et ceux qui ornaient l'arcade de l'ancienne rue de Nazareth, et dont la destinée ne m'est pas connue. Est-il donc écrit que tout ce qui concerne notre grand statuaire du XVIe siècle sera éternellement enveloppé d'une ombre impénétrable? Ici même, en 1864 (I, 52), M. Ad. B. (Adolphe Berty?) demandait en vain si quelqu'un possédait une signature de Jean Goujon, et, en 1879 (XII, 230), P. Ipsonn s'informait avec non moins d'insuccès du lieu précis de sa naissance. Le lieu et la date de sa mort paraissent également ignorés, car je ne sache pas qu'un écrivain antérieur à Dézallier d'Argenville ait mentionné la tradition (ou la légende) qui le fait égorger sur son échafaudage de sculpteur le jour de la Saint-Barthélemy. Que de points mystérieux à éclaircir et que de problèmes à résoudre dans l'existence du charmant décorateur du Louvre de Pierre Lescot! Pour m'en tenir au Pont-Neuf, je dirai que les mascarons de la corniche sont, en général, attribués à Germain Pilon. Du reste, ce pont fut construit de 1578 à 1667, c'est-à-dire que les travaux en furent commencés six années après la date à laquelle tous les biographes fixent la mort de Jean Goujon. Mais cette date n'est pas certaine. D'autre part, le style des mascarons dont il s'agit ne semble guère se rapporter au style *goujonesque*. Quelque érudit de l'*Intermédiaire* pourrait-il élucider non seulement cette question, mais encore certaines de celles qui se rattachent à la vie et aux ouvrages du plus illustre des artistes de la Renaissance française? En dehors des œuvres ci-après : œils-de-bœuf et ornements de la façade du vieux Louvre, escalier de Henri II, cariatides de l'ancienne salle des gardes au Louvre, fontaine des Innocents, plusieurs des sculptures et peut-être les portes de Saint-Maclou de Rouen, hôtel Carnavalet, bas-reliefs du jubé de Saint-Germain l'Auxerrois, autel

Digitized by Google

d'Ecouen (aujourd'hui à Chantilly), la *Diane* du château d'Anet, le buste de Henri II (?) du musée du Louvre, — connaît-on des bas-reliefs ou des statues qui puissent être attribués à son ciseau avec plus de certitude que les mascarons du Pont-Neuf? — Callet (*Notice historique sur la vie artistique et les ouvrages de quelques architectes français du XVI° siècle*, 1842) n'hésite pas à attacher le nom de J. Goujon à plusieurs autres ouvrages de cette époque; mais Callet est un de ces auteurs qui ne doivent être consultés qu'avec des précautions extrêmes. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, il raconte que ce grand homme fut désigné au fer des égorgeurs par un mauvais compagnon sculpteur qui voulait se venger de lui, et qu'il fut assassiné pendant qu'il travaillait à la façade de l'hôtel du comte de Poitou, dans la rue de la Harpe, à Paris. Or, malgré les plus minutieuses recherches il m'a été impossible de trouver la trace d'un hôtel de ce nom dans la rue de la Harpe, en 1572. Il est vrai que Callet appuie son dire sur un article de la *Gazette des tribunaux* du 15 août 1839, et cet article est un feuilleton, un roman, une de ces nouvelles dites « historiques » qui florissaient alors avec une si regrettable abondance. La plupart des attributions de Callet ne sont guère plus fondées que sa version sur la mort de J. Goujon. Qui pourra jeter un peu de lumière dans ces épaisses ténèbres? Un appel est fait à tous les chercheurs et curieux. Il s'agit ici d'une de nos gloires françaises; elle vaut bien qu'on s'y intéresse et qu'on fasse pour elle ce que, dans ces mêmes colonnes, on n'a pas hésité à faire pour Robbé de Beauvezet, le marquis de Sade et autres illustrations *ejusdem farinæ*.

ADR. MARCEL.

—

Hochet d'enfant au XVIII° siècle. — Connaît-on une estampe ou un dessin reproduisant un hochet d'enfant au XVIII° siècle?

B.

—

Philidor joueur d'échecs. — Pourrait-on m'indiquer sur ce roi des échecs une ou des biographies faites au point de vue spécial de ce noble jeu? Un homme si habile en fait de combinaisons aussi difficiles que celles de l'échiquier ne jouait-il pas d'autres jeux — le domino, par exemple?

CAVALIER.

—

La reliure à l'exposition de 1878. — En dehors du catalogue officiel de l'exposition de 1878, si bref, pour ne pas dire insuffisant, connaît-on quelque publication (descriptive ou critique) sur les reliures relativement peu nombreuses qui figuraient à cette exposition? J'ai entendu parler d'un rapport qui devait paraître à courte échéance sur cette exposition, mais qui serait toujours dans les cartons? Existe-t-il encore?

ELBÉ.

—

Briefs éloges des hommes illustres. — Les frères Haag (*France protestante*, 1855, t. V, p. 313, à la note) mentionnent, d'après Ferdinand Denis, qui le leur avait signalé, un recueil intitulé : *Briefs éloges des hommes illustres, desquels les pourtraicts sont icy représentez, par Gabr. Michel Angevin, advocat au Parlement*, in-folio, sans lieu ni date, mais évidemment du XVI° siècle. Adolphe Berty (*Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries;* 1866, t. I, p. 233, note 1) assure que ce recueil de portraits n'a jamais été retrouvé. L'assertion de feu Berty est-elle exacte? Ce recueil est-il aussi introuvable qu'il l'a cru? Quelque abonné de l'*Intermédiaire* l'a-t-il vu ou le possède-t-il? Si ce précieux document existe, il y a grande apparence que c'est à un nombre d'exemplaires fort restreint. On serait donc reconnaissant à l'heureux propriétaire de faire savoir : 1° quels sont les personnages dont le recueil renferme les portraits; 2° comment il faut lire le nom de l'auteur : *Gabriel Michel, Angevin*, ou bien *Gabriel-Michel Angevin;* en d'autres termes, si *Angevin* est un nom propre ou indique seulement que notre avocat était né en Anjou.

ADR. MARCEL.

—

Nouveaux pseudonymes. — Quelle est la haute personnalité qui se cache, dit-on, sous le faux nom d'*Ary Ecilaw?* On sait que cet écrivain a déjà publié *Rolland* et le *Roi de Thessalie* et qu'il vient de mettre la dernière main à un nouveau livre : *Une altesse impériale*. La curiosité nous pousse encore à découvrir, si c'est possible, l'aimable savant qui s'abrite sous le masque de *Paul Dubray* et dont le *Figaro* littéraire du 23 octobre dernier nous a donné la primeur des études satiriques qu'il va publier sous le titre générique de *Musée humain*.

EGO E.-G.

—

Digitized by Google

Voyage autour d'un marais. — Je trouve en note (2) à la fable la *Grenouille et le Rat*, page 103 de l'édition classique des *Fables et morceaux choisis de la Fontaine*, Paris, Lecoffre, 1870 :

« *Le Voyage autour d'un marais* a pré-« cédé le *Voyage autour de ma chambre*, « de M. de Maistre. »

Quel est l'auteur du *Voyage autour d'un marais?* A.-H. J.

—

Bibliothèque du comte de Plélo. — Dans une notice sur le comte de Plélo, par M. N. de B. (Bréhan ?), publiée à Nantes en 1874, il est dit que ce guerrier-diplomate, tué au siège de Dantzick, avait réuni une belle bibliothèque, qui passa après sa mort au duc d'Aiguillon, mais qu'aucun des volumes de cette précieuse collection n'a pu être retrouvé par la famille. Or j'ai acquis, il y a quelques mois, un livre de cette illustre provenance : c'est un exemplaire des *Contes anglais*, de Mlle Lhéritier (Paris, 1705), relié en veau fauve aux armes des Bréhan-Plélo (de gueules au léopard d'argent) et portant sur la garde l'*ex-libris* du duc d'Aiguillon. Pourrait-on me signaler d'autres épaves de cette bibliothèque dispersée ? A. E.

—

Un livre anglais. — Todd (Henri-John) est l'auteur du texte de *the History of the College of Bonhommes at Ashridge in the county of Buckingham, founded in the year* 1276, *by Edmund, Earl of Cornwall*, etc... London, imprinted by R. Gilbert, 1823, in-folio, max. fig.

Brunet, dans son *Manuel*, en parle ainsi : « Magnifique ouvrage tiré à 200 « exemplaires, orné de belles gravures et « exécuté aux frais de John William, « comte de Bridgewater, qui ne l'a point « mis dans le commerce. »

Possédant l'exemplaire de sir *Fr. H. Egerton*, je prie un Intermédiairiste obligeant de me dire si cet ouvrage a été présenté depuis 1870, dans des ventes, en Angleterre, et, si oui, de vouloir bien me faire connaître les prix d'adjudication?

EMM. M.

—

Bibliographie des temps préhistoriques. — Au point de vue théorique et général de la rédaction d'un catalogue, dans quelle section doit-on placer les ouvrages qui traitent de l'homme primitif? Dans la médecine ou l'histoire naturelle, comme l'a fait Brunet? C'est bien humiliant d'emboiter le pas à l'*Elephas primigenius*. En tête de l'histoire? mais puisqu'il s'agit d'une époque préhistorique... Cependant les outils de silex, les bois de cerf sculptés, les tombeaux collectifs attestent l'existence d'une société très primitive, mais organisée en familles et en tribus, telle que l'ont trouvée, en Océanie, les premiers navigateurs. Que l'on soit partisan des théories darwiniennes, de la généalogie simiesque ou de la tradition biblique, grâce à ces documents certains, on se trouve en présence d'une période humanitaire qui mériterait de figurer ailleurs que dans le règne animal. E. B.

Réponses.

Les surnoms des peuples (XIX, 99, 186, 208, 238, 309). — Un proverbe italien nous donne le surnom des habitants de plusieurs villes de la haute Italie :

Padovani : gran dottori; Veronesi : mezzi matti; Milanesi : gran signori; Vicentini : magna gatti; Cremonesi : brusa cristi.

Rappelons le sobriquet de *superba* inséparable du nom de la ville de Gênes ; le nom trivial de *caga in acqua* avec lequel on désigne habituellement les Vénitiens, et n'oublions pas que, encore maintenant, comme à l'époque où se passe l'histoire des *Fiancés* de Manzoni, tout Milanais est pour les habitants de Bergame : *un baggiano.* CARLAMBROGIO.

—

La Chasse fantastique (XIX, 258, 318, 339). — Voir, dans les premières livraisons de la *Revue des Deux Mondes* de 1854, les *Récits des Alpes*, on y trouvera une légende relative à neuf chamois fantastiques. Leur apparition est le signe fatal d'un malheur prochain ; on n'en parle, dans les veillées, qu'avec terreur, et tout chasseur qui les aperçoit se considère comme perdu. D'ARLÉRIS.

—

Livres perdus (XIX, 266). — Si je ne connais pas *l'Histoire de l'Eglise angélique de Notre-Dame du Puy*, par de Pradine, Toulouse, J. Pech, 1677, in-4°, je puis toutefois mettre à la disposition de mon confrère *Vellavius l'Histoire de l'Eglise angélique de Notre-Dame du*

Digitized by Google

Puy par frère Théodore... ermite, prêtre de l'Institut de Saint-Jean-Baptiste du Puy, chez Antoine Delagarde, 1693, in-8.

A la page 3 du chap. I de cet ouvrage, on lit : « C'est de cette Eglise si renommée « (qui porte communément le titre de « Chambre angélique), dont j'ai rassemblé « les antiquités et les merveilles avec les « plus mémorables actions de ses évêques ; « le P. de Gissei, de la Compagnie de Jésus, « a fait ce travail avant moi, etc. » ; et en marge : « Il y avait auparavant plusieurs « *petits traités*, mais ce *n'est que de lui* « qu'on a l'histoire entière ». Il est à remarquer que le frère Théodore ... ne cite pas en 1693 l'histoire de Pradine parue en 1677. EMM. M

—

Un manuscrit janséniste (XIX, 358, 447, 463). — L'auteur de ce *Dictionnaire* est le père Dominique de Colonia, jésuite. L'édition de 1752, Anvers, Verdussen, 4 vol. in-12, est *revue* par le père Patouillet (O Voltaire!). La 1re édition parut sous le titre de *Bibliothèque janséniste ou catalogue, etc., etc.* (Lyon), 1722. D.

—

Le mot de Cambronne (XIX, 481, 564). — Dans les *Mémoires du règne de Napoléon III, d'Horace de Viel-Castel*, on lit (lettre du 29 mai 1862, tome VI) :

« Mellinet avait eu pour tuteur le général Cambronne ; à sa demande, s'il avait dit le mot en question, Cambronne aurait répondu : Je n'ai jamais dit cela, mais bien : Grenadiers, en avant. »

BOOKWORM.

—

Parodies critiques de Victor Hugo (XIX, 484, 569, 594, 623). — Le *Charivari* a publié une parodie de la pièce intitulée les *Djinns*. Elle a été reproduite dans la *Petite Revue*, n° du 14 octobre 1865.

P. C.

— Une autre parodie de l'*Homme qui rit*, l'*Homme qui rigole*, a été publiée en 1875 en 15 livraisons in-8 à 10 cent. Elle a pour auteurs Le Guillois et Arsène de Saint-Clair. UN GUÊPIN.

— *Lucrèce et Judith*, salade de romaines et de juives, avec vignettes de Bertall, s. d., in-8.

— L'*Homme qui pleure*, par Sainte-Paresse. 1869, Paris, Roy, in-8.

— L'*Anti-Hugo*, par L. V. Raoul. Bruxelles, s. d., in-8.

— *Quelques chapitres des Misérables de V. Hugo* travestis en vers burlesques par Delarue, meunier à Autrain, Rennes, Leroy, in-8. EGO E.-G.

— L'*Homme qui rit*. Edition tintamarresque par Touchatout. Paris, in-8.

A cette nomenclature énorme et cependant incomplète, il faut joindre, sans espoir de tout citer, l'extraordinaire brochure de M. Camille Lemonnier, intitulée *Paris-Berlin* (Bruxelles, 1870, in-4), où le style apocalyptique de l'Hugo des derniers temps est parodié avec un rare bonheur et une profonde connaissance des procédés de l'écrivain. L'*Almanach des Rues et des Bois*, de Charles Monselet (Paris, in-16, 1866). Et encore et partout, dans les journaux, des parodies presque continuelles des diverses poésies du grand poète, et qui vont des *Occidentales* de Théodore de Banville à la *Petite Némésis* d'Albert Millaud, en passant par les *Filles et Pasquins*, d'Albert Glatigny. Gill, dans le rare numéro de la *Lune*, où il publia la charge de Vallès, a inséré une amusante parodie de la *Conscience*, et cent, et mille autres après lui, si bien qu'on peut avancer que le tiers au moins de l'œuvre du poète et de l'écrivain a été raillé et parfois fort spirituellement, ainsi qu'on en pourra juger quand l'*Intermédiaire* aura assez de place pour imprimer certaines parodies que nous connaissons et qui méritent de sortir de l'inédit.

H. C.

—

Calicot (XIX, 545, 629, 656). — Il a été publié en 1817 deux brochures curieuses sur les calicots, l'une a pour titre *les Calicots, poème en trois chants, par M. M. N.*, et l'autre est intitulée *Grand combat du combat des montagnes, ou la Campagne des calicots, pot pourri par Jérôme le Pacifique* (Aug. Pépin), in-8.

PAUL PINSON.

—

La foire de Guibray (XIX, 546, 630, 657, 658). — Je tiens de M. Hervieu, libraire à Caen, successeur de Mme Legost, que les épreuves, gravées par Maillard, de la foire de Guibray, de Chauvel, valent maintenant 30 fr. en vente publique.

La réponse de M. T. R. donne à penser qu'il pourrait y avoir deux tirages de la copie de Maillard : le tirage Mancel écoulé par la maison Legost et celui du nouveau

Digitized by Google

propriétaire de la planche. Ce dernier devant être forcément, par l'usure de la planche, inférieur au premier (le tirage Mancel), il serait intéressant de savoir s'il y a un moyen de les reconnaître.

A. H. J.

—

Cafés et cafetiers (XIX, 582, 639, 664). — M. J. B. M. trouvera des renseignements très intéressants sur les premiers cafés de Vienne dans le livre que M. Victor Tissot a consacré à cette ville et qui a pour titre, si je ne me trompe, *Vienne et la société viennoise*.

Dans l'*Almanack de Gotha* de 1782, page 93, je trouve : « Le premier caffé vint à Marseille en 1644. » GARLAMBROGIO.

—

A propos des frères Davemport (XIX, 583). — La personne qui a attaché les frères Davemport à la salle Herz est M. Duchemin, ingénieur. Le collaborateur A. T. trouvera dans l'ouvrage de M. Ernest Bersot, intitulé : *Mesmer et le magnétisme animal, les tables tournantes et les esprits*, chap. VII, des détails circonstanciés sur cette fameuse soirée. PAUL PINSON.

— On pourra trouver les détails demandés dans *les Saltimbanques de la science*, par M. *W. de Fonvielle*, ouvrage qui a été publié, il y a quelques années, chez *Dreyfous*. Le chapitre XVII est entièrement consacré aux frères Davemport

K.

—

O primavera, juventù dell' anno (XIX, 610). — Je crois ce vers et le suivant :

Gioventù, primavera della vita !

de Métastase. Mais je serais fort empêché de les retrouver dans l'œuvre du doux poète.

(Rome.) E. DES PLANCHES.

—

Le corps de Marat à l'égout ou au cimetière (XIX, 611). — Georges Duval, dans ses *Souvenirs thermidoriens*, dit positivement que c'est bien le cercueil de Marat, et non les cendres d'un mannequin, qui fut porté à l'égout de la rue Montmartre. Voici comment les choses se seraient passées :

« Le lendemain du jour où justice avait été ainsi définitivement faite des bustes de Marat (dans les lieux publics et particulièrement dans les théâtres), on voulut faire également justice de ce qui restait de ses ignobles dépouilles. Nous nous réunîmes au nombre de douze à quinze cents au temple des grands hommes; nous nous fîmes ouvrir la porte des caveaux, et nous fîmes déserter à Marat le poste d'honneur qu'il occupait depuis tantôt quatre mois. Quand son cercueil eut été jeté dehors par la même porte que Mirabeau, obligé de lui céder la place, on délibéra sur ce qu'il fallait en faire. *A la rivière!* disaient les uns. — *A la voirie de Montfaucon!* disaient les autres. — Non pas, *à l'égout!* — Auquel? — Eh! parbleu, s'écrie Martinville, à l'égout qui, à la honte des Parisiens, porte encore le nom de ce monstre! (La commune, le faubourg et la rue Montmartre avaient été baptisés du nom de Montmarat.) — Et l'on attache des cordes au cercueil, on le traîne à travers les rues, et on le précipite dans l'égout Montmartre. Ce fut la troisième sépulture qui lui fut accordée; mais, cette fois du moins, le temple était digne du dieu. »

L'égout Montmartre, qui n'existe plus aujourd'hui, et qui présentait une ouverture très large, était situé dans la rue de ce nom, entre la cour Mandar et le passage du Saumon.

L'auteur de ce récit faisait partie de la *jeunesse dorée* qui, comme on sait, joua après le 9 thermidor un rôle assez important. On voit, par ce qui précède, qu'il était *témoin* de cette translation à laquelle, étant donnée l'ardeur de ses convictions, il a bien pu prendre une part plus active. Maintenant, je demanderai à mon tour quel degré de confiance il convient d'accorder aux curieux *Souvenirs thermidoriens* et à leur rédacteur, qui a aussi publié les *Souvenirs de la Terreur?* NITOS.

—

Le maréchal Ney a-t-il survécu malgré son exécution notoire (XIX, 613, 669)? — Les curieux documents inédits que nous publions plus loin sont extraits des dossiers du procès du maréchal Ney, conservés aux Archives nationales. Les rapports des espions de police, malgré toute leur habileté, font bien sentir quelle grande réprobation souleva dans Paris l'exécution du *brave des braves*.

GEORGES BERTIN.

Monseigneur,

La journée d'hier étant une de celles les plus remarquables pour fixer l'opinion, et juger

Digitized by Google

l'esprit public, je n'ai rien négligé pour pouvoir donner à Votre Excellence un résultat de ce que Mr Gau... et moi avons cru apercevoir au milieu de ce dédale.

Un heureux hasard m'a conduit à l'exécution du maréchal Ney; j'avais reçu un billet de Mr de Semonville pour la séance; en arrivant au Luxembourg, j'ai appris sa condamnation, ai vu partir un fort détachement de gendarmes, l'ai suivi.

L'on aura certainement parlé à Votre Excellence du courage qu'il a montré; quant à moi, je n'y ai vu qu'un courage de désespoir, et non ce courage ferme et tranquille d'une conscience pure; il a été dans ce moment ce qu'il a été dans quelques autres de son procès.

Comme il venait d'être fusillé, les chefs ont crié *Vive le roi!* Ces cris ont été répétés par les volontaires grenadiers royaux et par les vétérans, *mais peu par les gendarmes*. Il pouvait y avoir deux cents spectateurs. Quelques personnes qui se mêlaient de faire éloigner ont répété ces cris de *Vive le roi!* mais le peuple ouvrier qui composait la plus grande partie des curieux est resté dans un silence morne, même j'ai entendu quelques murmures, pourtant je dirai à Votre Excellence qu'en général ils ont été faibles; une femme particulièrement a dit: *Voilà un homme de mort de plus, l'on en est bien plus riche*, mais je dirai avec vérité que les autres femmes l'ont fait taire.

J'avouerai à Votre Excellence qu'en mon particulier, j'ai été fâché de ces cris de *Vive le roi!* dans une pareille occurrence, cela rappelle trop le temps où des forcenés ne voyaient pas tomber une tête sans crier vive la République!

J'ai ensuite parcouru pendant la journée les cafés, j'y ai entendu peu de plaintes, j'ai vu quelques personnes, surtout les militaires avoir l'air affecté, mais en général l'on disait : *c'est un grand acte de justice sévère, mais nécessaire.*

L'on s'entretient de son procès, de la manière dont il est mort, on s'occupait beaucoup de la convention du 3 juillet, qui paraît n'avoir été mise en avant par les chefs de parti, non seulement pour cette affaire, mais pour d'autres du même genre s'il s'en présente encore. Un monsieur digne de foi m'a dit qu'il était à la dernière séance, qu'il était derrière le maréchal et les défenseurs, que pendant le moment de la suspension de la séance, il avait entendu deux pairs tenir un langage bien différent. Le premier dont il ne sçait pas le nom était venu parler à Mr Berrier et l'avait engagé à abandonner son moyen de défense relatif à la convention, comme ne pouvant être mis en avant, et que le second Mr *Lanjuinais*, avait au contraire engagé Mr Berrier à le soutenir de tous ses moyens.

Une phrase du réquisitoire de Mr Bellard relatif à la convention a fait beaucoup d'effet et se répétait généralement hier, c'est celle où il a dit qu'elle avait été signée par des hommes à la tête du parti rebelle. Quelques-uns montraient leur étonnement de ce qu'il avait dit devant MM. Davoust, Bondi et Guilleminot, mais en général on l'applaudissait. Mr Gan... ayant été professeur au collège de la Marche, a quelques anciens élèves dans le faubourg St-Antoine. Il y a été, le peuple y disait en général que c'était bien fait, que le maréchal Ney n'avait pas volé son sort.

Voilà, en général, ce que nous avons cru entrevoir. Si ces faits ne s'accordent pas avec d'autres rapports, j'ose certifier à Votre Excellence qu'ils sont pourtant exacts.

Hier soir, vers dix heures, il est venu quelqu'un dans un café où j'étais, qui a dit que Mr de la Valette s'était tué; si cela était vrai, cela ferait dans ce moment calomnier le ministère.

Je supplie Votre Excellence de recevoir l'assurance de mon profond respect.

J. D. S.

Ce 8 décembre. 7 heures du matin.

9 décembre.

Le Roi, Mr et le duc de Berry se sont montrés fort sensibles à la fin tragique du maréchal Ney. On dit que Mme la duchesse d'Angoulême s'est possédée de manière à laisser les observateurs dans l'indécision. Il est très certain que plus de 500 Anglais ont été voir le cadavre. Leur curiosité a paru déplacée à quelques gardes nationaux, qui leur ont dit ironiquement: « Mais, messieurs, vous avez dû le voir en Espagne, que ne veniez-vous le voir il y a dix ans? »

9 décembre 1815.

On cite plusieurs anecdotes concernant la mort du maréchal Ney. — Un Anglais s'est approché de lui, a trempé un mouchoir blanc dans son sang, a enveloppé ce mouchoir dans un autre mouchoir, l'a mis dans sa poche et s'est retiré aussi tranquille qu'il était venu.

Beaucoup de monde s'est rendu sur la place de l'exécution, on a écrit sur le mur : mort du maréchal Ney, et on a élargi les trous que 3 balles ont faits dans le mur. — Quantité d'individus marquants ont été voir le corps du maréchal, à l'endroit où il avait été déposé. On a remarqué des pairs, des généraux, des officiers de toute nation et des personnes attachées aux ambassades étrangères, qui toutes venaient pour se convaincre que c'était bien le maréchal qui avait été fusillé. — On cite beaucoup de propos tenus par différents individus de distinction, mais qui ne méritent pas d'être rapportés; le plus saillant est celui d'un Anglais qui doit avoir dit: Les Français agissent comme s'il n'y avait ni histoire ni postérité.

—

Sigournais (XIX, 615). — On lit dans les registres du culte réformé conservés à la mairie d'Aulnay (Charente-Inférieure), à la date du 15 février 1685, le baptême, par S. de Chaufepié, de Pierre le pasteur, fils de Jean Bernard et de Françoise Ponnet, *le parrain est Pierre Sigornet, maistre cordonnier*, et la marraine Leonnord (*sic*) Poitevain, de l'église de Saint-Jean d'Angély.

Au moment de son dépôt au greffe du siège royal, le 28 mars 1685, le registre fut revêtu des signatures d'Arnaud « cy-devant ancien », et Deblois (de Blois de Roussillon) « cy-devant ancien, scribe ». La révocation de l'Edit de Nantes amena l'expatriation d'un grand nombre de membres de l'église de Saint-Jean d'Angély, il est très vraisemblable que Sigornet fut du

Digitized by Google

nombre et qu'il vint s'embarquer à la Rochelle, puisque ce nom figure sur la liste des réfugiés huguenots en Amérique, du docteur Ch. W. Baird, dont la traduction française est sous presse.

CHAMPVERNON.

— Sigournais, commune du canton de Chantonnay (et non pas Chatonnay), département de la Vendée, fut autrefois le siège d'une châtellenie, puis d'une baronnie ainsi que d'un prieuré d'hommes à nomination royale. On y voit encore aujourd'hui un château du XVe siècle, remarquable surtout par une belle porte à mâchicoulis, flanquée de deux tours.

Dans son *Histoire généalogique* dom Anselme (qui écrit quelquefois Sigournay par un C) cite trois filles des barons de Sigournay qui s'unirent à des seigneurs de la plus haute noblesse.

1°

René de la Trémoille, seigneur de l'Hébergement, fils de Jean, bâtard de Georges de la Trémoille, légitimé et anobli en 1445, épouse le 3 janvier 1481 Françoise de Ste-Flaive, fille de Guy de Ste-Flaive, seigneur de Longvilliers et de *Sigournay*.

2°

Jacques d'Harcourt II du nom, marquis de Beuvron, comte de Cosnac, baron de *Sigournay* et de Puybelliard, seigneur de Fresnay, mort à Montpellier, en 1622, des suites des 14 blessures qu'il avait reçues au siège de cette ville.

3°

François de Montmorency-Luxembourg, seigneur de Précy, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Normandie, épouse, le 14 février 1699 en secondes noces, Marie-Gillonne Gillier, fille unique de René Gillier, marquis de Clérambault et de Marmande, baron de Sigournay et de Puyganeau.

En 1685, à l'époque où André Sigournais (dont on ne trouve aucune trace dans l'histoire) s'enfuit en Angleterre, puis en Amérique, les habitants du Bas-Poitou étaient en grande majorité calvinistes, puisque, avant les persécutions exercées contre eux, le *colloque* de cette province comprenait trente-cinq églises ayant chacune leur pasteur, et les plus riches seigneurs suivaient tous la religion réformée, et parmi les plus nobles brillaient par leur fortune et leurs alliances les Gillier-Clerambault-Sigournay.

MM. Haag, dans la *France protestante*, font la biographie de cette famille, composée de trois branches : l'une habitant le Dauphiné, une autre la Saintonge, et une troisième l'Anjou et le Poitou. Presque tous les Gillier furent des protestants convaincus et militants. Un Gillier, marquis de Marmande, comme on peut le voir dans le *Mercure français* de 1622, fut tué dans les rangs des huguenots avec son fils.

Malgré toutes les persécutions dont ils furent accablés, plusieurs d'entre eux ne voulurent point se soumettre aux ordres tyranniques du royal pénitent du jésuite Le Tellier; en effet, en 1699, quatorze ans après la révocation de l'Edit de Nantes, les deux filles d'un Gillier furent enfermées à Loudun dans un couvent, pour y être élevées dans la religion romaine. Si quelques-uns, comme René Gillier, essayèrent en vain d'échapper aux arguments terribles du sanguinaire Foucault, intendant du Poitou, ou se laissèrent séduire par des pensions, comme celui dont parle en ces termes Dangeau : « Dimanche, 27 janvier 1686. Versailles. Le roi a donné une pension de 1,000 écus à Gillier, conseiller au parlement, nouveau converti », beaucoup préférèrent s'exiler que d'abandonner leur religion.

Le Sigournay, dont MM. Haag disent ces quelques mots dans leur ouvrage, était probablement de cette famille : « Sigournay (N.), d'une famille française réfugiée à Londres, a publié, selon M. Burn, *Scènes de mon pays natal*, où il doit parler de quelques-uns de ses coreligionnaires qui étaient allés s'établir à Huguenot-Fort. Ni Watt ni M. Quérard ne font mention de cet ouvrage. »

Rien n'empêche aussi de supposer qu'André Sigournay était issu des Gillier. — Aujourd'hui il n'existe plus aucune famille de ce nom en Vendée. Depuis la Révolution, Sigournay a changé son *y* en *is*.

EMILE RICHARD.

—

Les cours suspendus (XIX, 615). — M. Pont-Calé a oublié de comprendre dans sa *liste glorieuse* l'un des professeurs du Collège de France les plus connus, Ernest Renan, dont la chaire d'hébreu fut ouverte pour un seul jour, en février 1862, à cause des manifestations bruyantes qui s'étaient produites à la leçon d'ouverture et dont le titulaire fut révoqué.

On sait que M. Duruy, alors ministre de l'instruction publique, essaya de dissimuler cette révocation en nommant M. Renan à la Bibliothèque impériale, mais que celui-ci protesta hautement contre cette nomination, qui fut rapportée par un décret du 11 juin 1864. Voir la brochure qu'il a publiée à ce sujet

chez Michel Lévy : *La chaire d'hébreu au Collège de France*, explications à mes collègues. On sait aussi que M. Renan fut réintégré dans cette chaire en 1870, sur la présentation unanime des professeurs.

A. D.

— Furent suspendus, en 1868 et 1869, les cours de M. Batbie, à l'Ecole de droit, et Machelard, à l'Ecole de médecine. Ce dernier, auquel les étudiants firent grand vacarme, était accusé par eux d'avoir fourni à M. Dupanloup des notes sur les cours de M. Robin, qu'il accusait de professer l'athéisme. A. C.

— En novembre 1874, le cours de pathologie générale du professeur Chauffard fut à plusieurs reprises troublé par les élèves en médecine auxquels s'étaient joints les étudiants en droit. Par décision ministérielle, la Faculté fut fermée pour un mois. A la réouverture, en décembre, aucun désordre ne se produisit.

On reprochait à M. Chauffard sa récente nomination au grade d'inspecteur général de l'enseignement médical, où les étudiants auraient voulu voir nommer M. Gavarret, professeur de physique.

Mais M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, conseillé, disait-on, par son chef de cabinet qui était précisément M. Chauffard fils, auditeur au conseil d'Etat, avait mis à la tête de l'enseignement médical, sans avoir pris préalablement l'avis des professeurs de la Faculté, M. Chauffard père, dont les opinions politiques et religieuses étaient d'accord avec celles du ministère.

E. R.

— La suspension du cours de Bavoux à l'Ecole de droit, en 1819, est restée célèbre. Ce jurisconsulte était mal vu du gouvernement de la Restauration. Ardent libéral, il exprimait en maintes circonstances le vœu de voir abolir la peine capitale pour crimes politiques. Les principes qu'il professa sur la mort civile des émigrés et sur la confiscation de leurs biens firent éclater l'orage. Applaudissements et sifflets retentirent de toutes parts dans l'amphithéâtre. Le doyen Delvincourt en profita pour suspendre le cours du professeur et le professeur lui-même de ses fonctions. L'arrêté de la commission, approuvant la conduite du doyen, fut placardé à l'Ecole, le 1er juillet 1819. Cette nouvelle fut accueillie par une explosion de cris et de menaces. Les étudiants envahirent l'Ecole, et la gendarmerie dut charger les manifestants.

Les troubles durèrent huit jours.

M. Bavoux, à qui le procureur du roi avait intenté une poursuite criminelle, fut acquitté, et ses leçons, quelque temps après, furent publiées en volume sans que la censure crût devoir s'y opposer.

PAUL D'ESTRÉE.

— Un jeune philosophe italien, M. Joseph Ferrari, qui depuis fit son chemin dans le monde, fut nommé, en 1841, professeur à la Faculté de Strasbourg. Appelé à suppléer dans cette ville M. l'abbé Bautain, il souleva des tempêtes. Les feuilles ultramontaines citèrent, comme ses propres paroles, un texte de Platon sur la communauté des biens et des femmes qu'il avait traduit et expliqué devant son auditoire ; M. Villemain, pressé par les membres les plus influents du parti conservateur, crut devoir le destituer.

Après la révolution de février, M. Carnot le réintégra dans sa chaire de Strasbourg, où il comprit bien vite qu'il ne pourrait se maintenir. A la fin de l'année il passa à Bourges, et s'y trouva encore en butte aux attaques du parti clérical. Au 13 juin suivant il fut suspendu. CARLAMBROGIO.

— On suspendit aussi à la Sorbonne le cours du suppléant de Guizot, Charles Lenormand, si j'ai bonne mémoire.

SABRETACHE.

— Aux cours déjà cités on peut ajouter ceux de Lherminier, Hip. Royer-Collard, Villemain et Saint-Marc Girardin. Après avoir bien joué de la popularité (depuis 1831) et tiré parti des circonstances, Lherminier se compromit aux yeux de la jeunesse en acceptant, sept ans plus tard, du ministère Molé, la décoration et la place de maître des requêtes au conseil d'Etat. Le jour où il reparut dans sa chaire, les huées l'empêchèrent de faire entendre sa voix et, comme suprême outrage, des gros sous furent lancés à la tête du malheureux professeur. Hipp. Royer-Collard sifflé plus tard (en 1838), comme chargé du cours d'hygiène à l'Ecole de médecine et forcé de battre en retraite devant la bruyante opposition des étudiants, s'est rendu presque célèbre par un incident qu'il provoqua et qui désarma les émeutiers. Suivi par les deux cents braillards de l'Ecole pratique, auxquels s'étaient joints, comme de coutume, bon nombre de badauds, et arrivant au pont des Arts,

Digitized by Google

dont le passage n'était pas gratuit, Royer-Collard, loin de profiter de la circonstance, tira de sa poche une pièce de vingt francs et, la remettant au receveur, lui cria : « Ces messieurs sont avec moi! » Cette inspiration pleine d'à-propos ne rappelle-t-elle pas celle qu'eut à son tour M. Saint-Marc Girardin en pareille circonstance, disant tranquillement aux étudiants qui troublaient son cours, le chapeau sur la tête et la parole bruyante : « Messieurs, permettez-moi de rester découvert »?

EGO E.-G.

—

Justine Wynne (XIX, 616). — Je ne sais si cette question a été résolue dans une curieuse notice sur cette dame, qui est insérée aux pages 997, 1012 et 1226 du *Bulletin du bibliophile* de 1858. L'auteur anonyme est le baron Ernouf.

LA MAISON FORTE.

—

Les Germain, orfèvres parisiens (XIX, 616). — Votre collaborateur Germain Bapst trouvera d'utiles renseignements dans le *Dict. crit. de biographie et d'histoire*, de A. Jal; il serait trop long de les analyser dans l'*Intermédiaire*.

EGO E.-G.

—

Ragoût ou : Tombeau d'Epicure (XIX, 617). — Puisque notre collaborateur, l'excellent Appétit, m'a interpellé nominativement et avec une grande bienveillance, ce dont je le remercie, je lui réponds *illico* tout ce que je sais au sujet de sa demande. Il l'a faite en termes si convaincus qu'on semble, en le lisant, entendre sa langue claquer contre son palais et, pour cette raison, j'espère bien n'être pas le seul à essayer de lui procurer son *desideratum*.

Le Tombeau d'Epicure est cité dans les Œuvres de Saint-Evremont, t. V des éditions de 1725 et 1753. Cet épicurien renforcé et de plus fourchette émérite, comme on sait, s'adresse à M. Villiers en lui disant en vers qu'il faut repousser toute viande noire, hors les alouettes et les bécassines, et prône les huîtres de Glocester, très supérieures suivant lui à

Toute volante créature,
Tout gibier, tout ragoût, tout ce que peut vanter
Le célèbre inventeur du Tombeau d'Epicure.

Une note indique que ce Tombeau était un ragoût « inventé en France. »

J'ai un peu cherché, je l'avoue, et Appétit me comprendra, à savoir ce qu'était ce plat baptisé d'une façon bien faite pour émoustiller la curiosité de tout gourmet sérieux ou non ; mais ma bibliothèque ne contient en fait de livres sur l'art culinaire que le *Festin joyeux ou la cuisine en musique en vers libres*, du poète-maître-queux Lebas, et la recette du Tombeau d'Epicure ne s'y trouve ni en mauvais vers ni en musique. Mes recherches n'ont pas été plus loin.

Enfin je souhaite que ce ragoût, qui me fait l'effet d'être bien enterré, ressuscite, et que, grâce à un de nos collaborateurs mieux renseigné, ce tombeau sorte du sien.

Si Appétit, comme c'est certain, s'est promis, une fois la recette connue, de la faire triturer, eh bien! je ne m'en cache pas, je ferai comme lui. Mais nous régalerons-nous? *That is the question.*

ER. THOINAN.

—

Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France (XIX, 617). — Voici, d'après Brunet, la composition de cet ouvrage, auquel, en outre des auteurs cités, ont collaboré Amédée de Céséna, de Gaulles et Adrien de Courcelles :

1re série, Haute-Normandie, forme 2 vol. en 39 livraisons.

2e série, Franche-Comté, 1 vol. en 25 livraisons.

3e série, Haute-Auvergne, 2 vol. en 55 livraisons.

4e série, Languedoc, 4 vol. en 146 livraisons.

5e série, Picardie, 3 vol. en 136 livraisons.

6e série, Bretagne, 3 vol. en 91 livraisons.

7e série, Dauphiné, 3 parties en 47 livraisons.

8e série, Champagne, 4 vol. dont il a paru 87 livraisons en 1856.

9e série, Bourgogne, 38 livraisons en 1863.

Chaque livraison était composée de quatre ou cinq planches et d'une ou deux feuilles de texte. A. D.

— Comme Bonington est mort en 1828 et qu'il a fait de charmantes aquarelles de certaines villes de la Normandie, je pense que M. Valdescygnes trouverait ce qu'il désire dans les 2 vol. de la 1re série.

A. NALIS.

—


Digitized by Google

Faire un nez (XIX, 641). — Vous avez mille fois raison, mon sage collaborateur, l'expression est horrible, et je me demande si les trois points d'exclamation ne veulent pas dire que l'auteur en a horreur lui-même? Mais à quoi ne devons-nous pas nous attendre et nous résigner en fait d'excentricités de langage avec les allures des *incohérents* et des *décadents*, qui ne sont plus simplement du laisser-aller, mais qui tiennent de la démence? *Faire un nez* appartient depuis longtemps, comme *faire une tête*, à l'argot courant, pour exprimer la stupéfaction ou la déception (voir à l'appui les curieuses charges carnavalesques de l'œuvre de Gavarni). *Ce que*, au début d'une phrase, est, pour l'instant, une formule habituelle et abusive, qui appelle le complément sous-entendu : *ne saurait s'imaginer;* et est supportable comme exclamation : Ce que j'ai souffert... Ce que j'ai vu de folies ou de sottises autour de moi.., etc. Mais dans l'exemple cité : « Ce que les personnages officiels faisaient un nez » (ce que, pour combien), la construction est baroque et déplaisante au dernier point. On nous dira : c'est voulu ; tant pis, n'est-ce pas?

L'ancien *Courrier de Vaugelas*, interrompu après une période de dix ans, par la mort de son fondateur, Eman Martin, donnait la chasse aux incorrections cueillies dans la langue parlementaire et le journalisme ; il est regrettable que la rédaction nouvelle de cette feuille, qui vient de reparaître à partir de 1886, n'ait pas continué cette bonne guerre, qu'elle a peut-être jugée inutile ; car il n'y a pas grand'chose à espérer pour enrayer le système des sottes innovations qui tendent à déconsidérer notre belle langue.

(Nimes.) CH. L.

—

Jardin à viande (XIX, 641). — On devrait me nommer le portier de l'*Intermédiaire*, car je m'efforce d'en interdire l'entrée à toute question qui tente de s'y insinuer, alors qu'elle y a été posée et résolue. Ainsi, si j'avais cette fonction, j'aurais consigné à la porte Arvernus, ou plutôt sa question, en le renvoyant à XV, 66, 115, 300; XVI, 463, 584. A. D.

— Voir Littré et Du Cange. *Vianda* (*Viande*).

—

Donner le romarin (XIX, 642). — Dans les provinces de l'est de la France, donner une branche de sauge à un amoureux est lui signifier un refus. Entre jeunes gens on dit volontiers : « Un tel est triste; aurait-il reçu un bouquet de sauge? »

Si, en réalité, on ne donne plus la branche ou le bouquet, la locution n'en est pas moins restée dans le langage, et tout le monde comprend sa mystérieuse signification.

Y a-t-il beaucoup de distance entre sauge et romarin? A. VINGT.

— Se rapproche de « donner un bouquet de sauge » ou bien « un chapeau de sauge. » « Nos pères donnaient un bouquet de sauge à celui qui avait perdu l'occasion d'épouser sa maîtresse. La sauge sert à cicatriser les plaies », dit *la Mésangère*, aux pages 587-588 de son *Dictionnaire des proverbes*.

Le romarin a la même vertu que la sauge. Le comte de Sault, de la Provence, est destiné à épouser Mlle de Scepeaux; se désiste de cette alliance par ordre du roi. La jeunesse de la cour lui offre un chapeau de sauge. Voyez p. 369 du tome III des *Mémoires de la vie*... de Vieilleville et le tome V à la table.

LA MAISON FORTE.

—

La prise du Fort-Barraux (XIX, 643).— On lit dans l'*Armorial du Dauphiné*, par M. Rivoire de Labatie : « Théophile Heurard, entré lieutenant au régiment de Verdoin infanterie en 1574, capitaine en 1592, se distingua à la tête de son régiment à la bataille de Pontcharra, et reçut du connétable de Lesdiguières un mandat de 50 livres sur la commune de Noyarey pour se faire soigner de ses blessures. Il contribua à la prise du fort Barraux et à celle de Montélimar, et obtint en récompense de ses services des lettres de noblesse du roi Henri IV, en 1598. Il mourut en 1617, âgé de 71 ans, des suites de ses blessures, laissant d'Anne de Cublier, qu'il avait épousée en 1575, 1° Théophile..., 2° Jacques... »

Suit la généalogie jusqu'à nos jours, car la famille se continue, et j'ai sous les yeux la lettre de faire part de la naissance de Joseph de Fontgalland (né le 25 juillet 1883), fils de Gabriel, le dernier cité par l'*Armorial*.

Peut-être trouverait-on chez les descendants d'Heurard (à Saint-Jean de Moirans, Isère) la relation du siège de Fort-Barraux, si elle existe.

Digitized by Google

La famille porte pour armes : d'azur à un bélier d'argent broutant une branche de laurier de sinople, surmonté en chef d'une étoile d'or (l'étoile rappelle le fait d'armes d'Heurard, qui se passait à une heure du matin et qui fut cause de l'anoblissement de la famille). VE-US.

—

Conquêtes de la Bresse et du Bugey (XIX, 643). — Voir, entre autres : l'Histoire de la conqueste des païs de Bresse et de Savoye, par le roy tres chrestien, par de la Popellinière. Lyon, 1601, in-8.

Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex, sous Charles-Emmanuel Ier, par Jules Baux. Bourg, Milliet-Bottier, 1852, in-8.

Curiosités historiques de l'Ain, par Philibert le Duc. Bourg, 1877, in-12, 5 vol.

Manuscrits de René de Lucinge, à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Les occurrences et le motif de la dernière paix de Lyon, par René de Lucinge, Chambéry, 1603, in-8.

Y ajouter les histoires modernes de la Savoie. A. VINGT.

—

Chanut (XIX, 643). — Chanut (Hector-Pierre), qui eut une réputation méritée dans le monde de la politique et des affaires, naquit à Riom au commencement du XVIIe siècle. Étant trésorier de France et général des finances à Riom, il avait épousé à Paris, le 1er septembre 1626, Marguerite Chersellier, fille de Pierre Chersellier, avocat au Parlement, et d'Anne de Virloges; il en eut au moins quatre enfants : Pierre Martial, probablement né à Riom; Anne, née à Paris le 17 août 1634; Hector, le 18 novembre 1635, et Rodolphe, le 3 mai 1638. De retour de ses ambassades, il avait remplacé Henry Pussort au grand conseil le 12 septembre 1664, et son successeur, Omer Talon, fut nommé le 19 avril 1668.

Il a été inhumé à Paris, paroisse Saint-Sauveur, le 11 juillet 1667. Il n'a pas laissé de Mémoires, mais des lettres et des rapports, conservés à la Bibliothèque nationale et aux Archives des affaires étrangères, à l'aide desquels Linage de Vaugères a rédigé sa compilation (Paris, 1676, 3 vol. in-12), qu'il indique comme tirée des dépêches de Chanut; à l'époque où elle parut, elle eut assez de vogue pour être reproduite par D. Elzevier (Cologne, Pierre Marteau, 1677); mais, dit Brunet, cet ouvrage est peu recherché maintenant et la première édition se trouve sur les quais dans la boîte à dix sous.

Son aïeul, Martial Chanut, avait été enterré dans l'église Saint-Sauveur, où se lisait autrefois son épitaphe, et il avait une sœur, Marie Chanut, qui avait épousé Hector Musnier, receveur général des finances en la généralité d'Auvergne.

Quant à Pierre-Martial Chanut, le seul de ses enfants qui ait laissé un nom, il est mort le 13 novembre 1695, après avoir donné plusieurs traductions du grec et de l'espagnol. A. D.

— L'abbé Chanut est-il le même dont les aventures donnèrent lieu à l'un des petits livres les plus plaisants, sinon même les plus impertinents dont profita jadis la librairie du colportage? M. Ch. Nisard (Histoire des livres populaires), en nous donnant le titre de cet opuscule (l'Entrée de l'abbé Chanu (*sic*) dans le Paradis, avec les événements singuliers lorsqu'il y est entré et parvenu après son trépas, in-18, s. d. Tours, Épinal et Montbéliard), opine pour l'affirmative, en ajoutant qu'il ne connaît absolument rien de cet abbé, si ce n'est qu'il était titulaire d'Issoire et auteur de quelques ouvrages, parmi lesquels figurait une traduction du *Concile de Trente*, publiée en 1674, et dont il est parlé dans le *Journal des Savants* (16 décembre 1674). EGO E.-G.

—

Famille Arthaud de Seurre (XIX, 644). — Il y a, dans le Forez, une famille Artaud de Viry qui a pour armes : de sable à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'un losange de sable. Je dis bien Artaud sans *h*. Ce ne doit donc pas être la même famille. BRIEUX.

—

Collaboration conjugale des femmes de lettres (XIX, 645). — Je ne mentionnerai que par à peu près la femme d'Augustin Thierry, qui était plutôt l'auxiliaire que le collaborateur du savant historien, devenu aveugle.

Mme Pauline de Meulan, première femme de M. Guizot, n'a-t-elle pas été un peu associée aux premières œuvres de son mari?

Mme Agénor de Gasparin ne peut-elle pas être signalée aussi comme ayant participé aux travaux du sien?

Mme Ancelot est, de toutes les femmes de lettres, celle à qui se rapporte le mieux

Digitized by Google

la question de Pont-Calé : on pourrait toutefois faire remarquer (on a fait plus que l'insinuer) que M. Ancelot était plutôt le collaborateur de sa femme.

(Nimes.) CH. L.

— Mme de Gondrecourt, femme du colonel de chasseurs à cheval et romancier, serait, dit-on, l'auteur de l'un des deux volumes de *Midine* et du *Dernier des Kerven*, romans signés par son mari. E. B.

—

L'abbé Bautain. Mauguin (XIX, 646). — L. Louvet a publié sur Mauguin, dans la Biographie Didot, une notice très développée à laquelle je renvoie le questionneur. On ne doit pas transcrire dans notre recueil des renseignements qu'il est si facile de se procurer.

Quant à l'abbé Bautain, mort le 18 octobre 1867, Vapereau lui consacre un article qui me paraît suffisant. A. D.

— Naquit à Paris le 17 février 1796, mourut le 15 octobre 1867. Voy. *l'Abbé Bautain*, par l'abbé de Regny. Paris, Bray et Retaux, 1884, in-12.

RISTELHUBER.

—

Une lettre scatologique (XIX, 647). — La lettre et la réponse se trouvent dans les *Mémoires de Charlotte-Élizabeth de Bavière, princesse palatine*, publiés par Brunet en 1853 (2 vol.). BOOKWORM.

—

Étoffes révolutionnaires (XIX, 647). — Je possède deux bonnets de police de l'époque révolutionnaire, que l'on prétend avoir été des bonnets de gardiens de prison.

Ils sont fort longs, puisqu'ils mesurent 63 centimètres, terminés par un flocon, comme les vulgaires bonnets de coton, dont ils affectent la forme.

Ils sont en drap. L'un est tout rouge avec passepoil rouge. Le revers en retroussis par la tête est rouge aussi, brodé en soie d'une élégante bordure festonnée et d'un médaillon fort élégant, composé d'un faisceau avec pique surmontée du bonnet phrygien, et de deux drapeaux tricolores, avec palmes à droite et à gauche, grands festons au-dessous. En haut, dans une banderole, se trouve le mot *Discipline*, brodé en noir. A l'exergue, aussi dans une banderole, les mots *Obéissance à la loi*, brodés en noir.

L'autre est bleu avec passepoil rouge. Le retroussis sur la tête est rouge. Ce retroussis est brodé en soie verte de diverses nuances, d'une galerie de palmes avec pois blancs, et d'un écusson composé d'un faisceau avec haches, bonnet et drapeaux, qui repose sur une banderole portant en légende brodée en noir ces mots : *Obéissance à la loi française*.

Le tout, entre deux palmes bleue et blanche, surmonte une garniture de feuilles de chêne avec glands.

On m'a dit que le musée Carnavalet possède un bonnet semblable, blanc. Les trois feraient donc, non la paire, mais la trinité républicaine. DE LARCHE.

—

Le dernier des Napoléon (XIX, 648). — Ce volume, que j'ai vu quelque part, attribué au comte de Kératry, serait du comte de Beust, ancien ministre de l'empereur d'Autriche, qui vient de mourir. Si j'ai bonne mémoire, le *Soleil* lui accorde cette paternité, dans l'article nécrologique qu'il lui a consacré.

LE ROSEAU.

—

Catalogues de bibliothèques non vendues (XIX, 648). — Ne peut-on pas mettre dans cette catégorie les deux intéressants volumes de Charles Nodier : « Mélanges tirés d'une petite bibliothèque », Paris, Crapelet, 1829, et « Description raisonnée d'une jolie collection de livres », Paris, Techener, 1844 ?

Le catalogue publié par le bibliophile Quentin Bauchart : « Catalogue de mes livres », n'était pas, je crois, rédigé en vue d'une vente.

(Nimes.) CH. L.

Trouvailles et Curiosités.

Saint-Just à Strasbourg. Une carpe homicide. — L'empire d'ici-bas est aux flegmatiques, telle était la devise de l'ami de Couthon et de Robespierre, Saint-Just, qui cependant avait une passion irrésistible, celle de la carpe. Pour une carpe, il eût donné plusieurs de ses cravates monumentales, et quand il avait jeté son dévolu sur une carpe, malheur à l'imprudent qui se fût permis de manifester seulement le désir de la posséder.

Le marché aux poissons était une des curiosités de Strasbourg, cette bonne ville également chère aux gastronomes et aux lettrés, où abondaient les livres et les vi-

Digitized by Google

vres, et dans laquelle venaient doucement terminer leurs jours une foule de retraités militaires et civils, originaires de tous les points de la France. Le marché était copieusement pourvu des sujets les plus désirables, et les visiteurs ne manquaient pas. Parmi eux, vers la fin de 1793, brillait le jeune conventionnel Saint-Just, qui, sous l'inspiration du Comité de salut public, avait été envoyé en mission extraordinaire dans le Bas-Rhin; il contemplait avec amour les cyprins exposés, lorsque soudain il aperçut une carpe splendide entre les mains d'un particulier qui venait d'en faire l'acquisition. « Cède-la-moi, dit-il à l'heureux possesseur; je la veux à tout prix; elle figurera sur ma table beaucoup mieux que sur la tienne. » L'acheteur refusa net; ce refus devait lui coûter cher; car le poisson allait être accommodé à une terrible sauce.

Et la carpe fut mise à la sauce sanglante.

Je lis en effet dans le *Journal de Paris* du 9 février 1795 le rapport suivant du conventionnel Mithau sur la pétition du citoyen Cablet :

« La famille du citoyen Cablet, administrateur des subsistances, guillotiné à Strasbourg, expose que le chef de cette famille n'a péri par ordre de Saint-Just que parce qu'il lui refusa une carpe qu'il avait achetée et que Saint-Just voulait faire servir sur sa table. Cette famille infortunée demande que des actions, qui avaient été placées sur la tête des enfants Cablet pendant sa vie, et qu'on fait difficulté de leur payer après sa mort, leur soient remises. La pétition qui vous est présentée est du dernier intérêt. Les trois enfants de Cablet combattent sous les drapeaux de la République. Des administrations ont prétendu que les actions placées sur leur tête devaient revenir à la nation après la mort du père. Je ne le pense pas. Je demande le renvoi de cette pétition au comité de législation, pour vous en faire un prompt rapport. »

Ces conclusions furent adoptées à la séance du 20 pluviôse an III, sous la présidence de Barras. Devant la Convention, personne ne contesta l'affirmation des pétitionnaires que Saint-Just avait fait guillotiner Cablet; d'où il faut conclure qu'elle était l'expression de la vérité : à une époque si rapprochée de l'exécution, le contrôle était des plus faciles. Et cependant la *Biographie universelle* de Michaud nous apprend que, « malgré sa rigueur, Saint-Just arriva à son but sans effusion de sang et que, durant son proconsulat, pas une tête ne tomba à Strasbourg sous le couteau de la guillotine. » De son côté, Larousse prétend que la seule punition qu'il infligeait était une exposition de quelques heures sur la plate-forme de la guillotine. C'est aussi l'opinion de M. Seinguerlet, qui a écrit l'*Histoire de Strasbourg pendant la Révolution*. « Pendant tout le temps que Saint-Just et Lebas gouvernèrent à Strasbourg, il n'y fut pas versé une goutte de sang », disent Buchez et Roux, dans leur *Histoire parlem. de la Révolution*, t. 31, p. 28.

Mais cette modération de Saint-Just a trouvé des contradicteurs. Robespierre connaissait bien son homme lorsque, le 23 novembre 1793, rendant compte de la mission du conventionnel à Strasbourg, il disait à la Convention : « Saint-Just a rendu les services les plus éminents en créant une commission populaire qui s'est élevée à la hauteur des circonstances, en envoyant à l'échafaud tous les aristocrates municipaux, judiciaires et militaires. » M. de Barante, *Histoire de la Convention*, t. 4, p. 138, cite une lettre de Gatteaux, qui avait fait graver une guillotine sur son cachet : « Il a tout vivifié, ranimé, régénéré en Alsace, écrivait cet ami intime de Saint-Just; sainte Guillotine est dans la plus brillante activité et la bienfaisante terreur produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devait pas espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie. Quel rude gaillard que ce garçon-là! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monuments historiques de la Révolution. » Autre lettre datée de Strasbourg; elle est écrite par le conventionnel Guyardin : « La terreur est à l'ordre du jour; l'aristocratie est terrassée; le tribunal révolutionnaire et le tribunal militaire exercent enfin la vengeance d'une nation dont la patience n'a duré que trop longtemps; Saint-Just et Lebas rivalisent avec nous dans les mesures sévères. Les riches égoïstes et les accapareurs qui refusent d'obéir à la loi salutaire du maximum sont frappés par la justice vengeresse. La guillotine est en permanence. » Dans les *Souvenirs de la Révolution*, Charles Nodier, arrêté à Strasbourg, où il faisait ses études, et conduit devant Saint-Just, raconte que celui-ci était occupé à dicter à son secrétaire. « Je ne me rappelle pas sans tressaillir, dit Nodier, la redondance assidue

Digitized by Google

de ce mot cruel, la mort, qui armait toutes ses phrases à la fin comme le dard du scorpion (1)... »

En résumé, Saint-Just se montrait fort peu accessible aux sentiments modérés; aussi, le fait signalé à la Convention par la famille Cablet, de Strasbourg, et qui paraît être vrai, était certainement vraisemblable. E. DE NEYREMAND.

—

Une institution qui nous manque. — Entre la première et la seconde page d'une brochure qui a pour titre : *Traité philosophique, théologique et politique de la loi du divorce*, demandée aux Etats généraux par S. A. R. Mgr Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, premier prince du sang, où l'on traite la question du célibat des deux sexes, et des causes morales de l'adultère, par Hubert de Matigny, juin 1789, je trouve intercalé le prospectus suivant, qui peut se passer de commentaire :

Prospectus de l'établissement d'une maison et pension pour les dames en état de divorce.

« La citoyenne Neveux, logée maison de Soubise (aujourd'hui palais des Archives nationales), à côté de la cour des Colonnades, vient d'ouvrir un asile à son sexe.

Les femmes qui seront forcées d'invoquer la loi du divorce, principalement pour des causes graves, sévices ou mauvais traitements, et qui ne pourront, sans danger, rester dans la maison conjugale pendant les formalités du divorce, seront reçues en pension dans la maison, moyennant le prix dont on conviendra. La maison a tous les agréments qu'on peut désirer. Les pensionnaires pourront y recevoir leurs conseils : il y a un cabinet avec une bibliothèque de droit français, où les conseils et les arbitres trouveront les livres nécessaires et tous les ouvrages qui ont paru sur le divorce, avec le code des lois de la République; et comme il convient à toute honnête femme opprimée de ne point trop se répandre dans le monde pendant la poursuite du divorce, la demoiselle Neveux a cherché à rendre sa maison agréable.

On trouvera des livres amusants dans la bibliothèque. Le jardin de Soubise, dont on a la jouissance et qui n'est pas public, offre une promenade commode et salutaire. La paroisse est très voisine de la maison. Le salon, qui est très vaste, a un forté-piano, un clavecin organisé, harpe et autres instruments. Les dames qui aiment la musique pourront se procurer ce plaisir sans frais; et l'on espère que, si l'on veut faire des concerts, il se formera des personnes mêmes qui logeront dans la maison.

Les parents et amis des pensionnaires seront reçus au salon, et l'on pourra, si l'on veut, dîner et souper en société. La maison observera et fera respecter les mœurs. Le ton de la bonne société sera celui que la citoyenne Neveux s'efforcera de maintenir pour mériter l'estime générale. Elle aura peut-être le bonheur de voir sa maison devenir un lieu de réconciliation conjugale, et ce sera pour elle une jouissance inexprimable.

Loin que la cohabitation des époux en divorce puisse les amener à se concilier, elle ne sert souvent qu'à aigrir les esprits; un peu d'absence, une maison tierce, honnête et honorable, produit souvent des effets auxquels les époux ne se seraient point attendus. Les maisons des parents ne sont point toujours propres à recevoir les femmes qui veulent faire divorce; les diverses opinions se choquent, élèvent une sorte de barrière et augmentent souvent l'aigreur des esprits, loin de les concilier. Une hôtesse étrangère, prenant l'intérêt de son sexe, obtiendra plus de confiance que l'autorité paternelle ou l'ascendant des parents, qui souvent ont des intérêts secrets à s'opposer au divorce le plus légitime.

Ces considérations et le désir d'avoir une occupation utile et honnête ont déterminé la citoyenne Neveux à ouvrir cet asile qui est conforme à la loi. Elle se flatte de concilier l'estime publique, celle des pasteurs et des magistrats; elle espère aussi que sa maison trouvera des imitateurs pour l'intérêt de son sexe et le soutien des mœurs. »

Cette perle, qui mérite une place dans l'écrin, déjà si riche, du divorce, ne porte pas de date, mais doit très vraisemblablement appartenir à l'année 1792.

PAUL D'ESTRÉE.

(1) Citons encore le passage suivant de l'*Histoire de la Révol.* de Thiers, t. VI, p. 41, 3e édition : « Saint-Just déploya à Strasbourg tout ce qu'il avait d'énergie et d'intelligence. Il fit trembler les malintentionnés, livra à une commission ceux qu'on soupçonnait d'avoir voulu livrer Strasbourg, et il les fit conduire à l'échafaud. »

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

LIBRAIRIE MODERNE

Maison QUANTIN, 7, rue Saint-Benoît

LETTRES A BABET

PAR

E. BOURSAULT

Avec une préface de M. ÉMILE COLOMBEY

Un volume in-12, avec portrait et index. — Prix. . . . . 8 francs.

La librairie Quantin vient de publier un charmant volume tiré des œuvres du poète Boursault intitulé : *Lettres à Babet*. Comme le dit M. Emile Colombey, dans sa très intéressante notice liminaire, « c'est un petit chef-d'œuvre d'entrain et d'humour, un vrai duel à l'esprit entre deux amoureux dont l'un a trente ans et l'autre dix-neuf ». Le premier, qui est Boursault lui-même, a besoin de toute sa verve gauloise pour lutter, sans trop de désavantage, avec une fillette endiablée, qui, sous le masque de Babet, a toutes les audaces et souvent lance le mot le plus vif, mais avec une finesse, une délicatesse féminines qui font tout passer, tout accepter.

COLLECTION D'ŒUVRES DE LITTÉRATURE CONTEMPORAINE, FORMAT GRAND IN-18 JÉSUS A 3 FR. 50 LE VOLUME

MIRAGE

MONDE ARTISTE

PAR

RIOUX DE MAILLOU

UN VOLUME

Ont déjà paru : **Chimère**, par Eugène Mouton, 1 vol. — **Contes modernes**, par Gaston Bergeret, 1 vol. — **Céleste Prudhomat**, par Gustave Guiches, 1 vol. — **La Brèche aux loups**, par Adolphe Racot, 1 vol.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Huitième Année

Lit, découpe et traduit tous les Journaux du monde et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet : Beaux-arts, théâtre, science, littérature, religion, voyages, nécrologie, découvertes, politique, commerce, expositions françaises et étrangères.

Directeur : A. CHÉRIÉ, 40, rue Hallé, Paris.

Librairie Georges CARRÉ, 112, boulevard Saint-Germain.

LE MONDE OCCULTE

HYPNOTISME TRANSCENDANT EN ORIENT

Traduit de l'anglais de **A. P. SINNET**, par **GABORIAU**

Un volume in-12. Prix : **3** fr. **50**.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classes.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet rue Cujas, 13. — 12428

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **10 Décembre 1886.**

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIXe année — N° 446

Nouvelle série — IIIe Année — N° 71

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

HARVARD COLLEGE
DEC 31 1886
LIBRARY.

AVIS IMPORTANT

Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer le plus tôt possible le montant de leur abonnement pour l'année 1887.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste de France, Belgique, Danemark, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Abonnement : Un an : France, **16** francs. — Étranger, **18** francs.
Un numéro détaché : un franc.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et la colonne (ou les colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

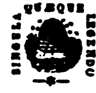
Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 décembre 1886.*

XIXe Année — N° 446.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. IIIe année. — N° 71.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

HARVARD DEC 31 LIBR.

AUX LECTEURS DE L'« INTERMÉDIAIRE ».

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'à partir du 1er janvier 1887, l'« INTERMÉDIAIRE » tiré sur un papier supérieur, sera imprimé en caractères elzéviriens entièrement neufs, spécialement fondus pour la composition de l'« INTERMÉDIAIRE ».

Questions.

Assistante. — Vergier, dans son conte *le Gros Guillaume* (Œuvres de Vergier, Londres, 1780, tome II, pp. 75 et 81), appelle mademoiselle de Beaulieu *assistante.* A la page 82, il l'appelle *sœur.*

Le sens semble exclure l'idée d'une explication tirée de la hiérarchie religieuse, et la date (1693) ne permet pas de penser aux Loges d'adoption.

Que signifie alors *assistante?*

EUMÉE.

—

Fesser à la parisienne. — Dans un roman naturaliste récemment paru, l'auteur met, dans la bouche d'une domestique qui s'adresse à une de ses camarades, les paroles suivantes: « Dites, ma fille, je suis une paysanne, moi, et je ne suis pas « Hognarde! » ... Je n'ai pas froid aux yeux, je vous le jure; mais j'ai besoin, comme vous, de gagner mon pain; si vous m'en empêchez, je ne me battrai pas avec vous, ma pauvre petite, je ne vous fesserai pas à la parisienne, car j'ai encore la main trop rude et je vous assommerais!... »

Est-ce que *fesser à la parisienne* constitue une manière de donner le fouet bien différente de celle vulgairement mise en pratique?

AL. P.

—

Théâtres et amphithéâtres gallo-romains. — Le savant Ch. Magnin publia, dans l'Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France pour 1840, une « Liste des Théâtres, Amphithéâtres et « Cirques romains, dont il existe des « vestiges en France, avec l'indication des « principaux ouvrages où ces monuments « sont décrits ». Cet excellent petit recueil, qui remplit vingt-quatre pages, était un des préliminaires du grand ouvrage que préparait alors Magnin sur les Origines théâtrales, et dont (bien malheureusement) il n'a paru qu'un volume sur quatre qui étaient annoncés. Nous n'avons ainsi que ses prolégomènes : une *introduction* et quelques chapitres de l'histoire du théâtre pendant l'époque romaine. Qui reprendra cette œuvre si intéressante, si importante, et pourtant si délaissée depuis Magnin? Et que sont devenus les papiers de cet érudit, qui devaient contenir tant de notes et documents précieux pour la suite de son travail?

Ne pourrions-nous, du moins, mettre à jour la Liste publiée en 1840? On a dû exhumer, depuis lors, pas mal d'Arènes et de Théâtres gallo-romains enfouis en France, et l'on doit avoir enregistré et commenté leur découverte dans bon nombre de journaux et de recueils départementaux.

Comme l'Annuaire de 1840 est rare, je crois bon de résumer ici ladite Liste. Chaque lecteur de bonne volonté verra ce qu'il peut faire pour en combler les lacunes.

On connaissait donc, il y a quarante-six ans, les ruines subsistantes de Théâtres, Amphithéâtres ou Cirques antiques à:

Allibaudières (Aube).	Arles.
Agen.	Aouste (près d'Eu).
Angers.	Autun.
Antibes.	Bavay (Nord).

Digitized by Google

Bayeux.
Beauvais.
Besançon.
Béziers.
Bonnée (Loiret).
Bordeaux.
Bourges.
Cahors.
Chenevières (près Montargis, Loiret).
Cimiez (Alpes-Maritimes).
Dôle.
Doué (Maine-et-Loire).
Drevent (Cher).
Fréjus.
Gran (Vosges).
Langres.
Levroux (Indre).
Lillebonne.
Lisieux.
Limoges.
Locmariaker (?).
Lyon (à Fourvières et au bas de la Croix-Rousse).
Mandeure.
Le Mans.
Marseille.
Metz,
Moyrans (Jura).
Narbonne.
Néris.
Nimes.
Orange.
Orléans.
. . . . . .
Périgueux.
Poitiers.
Reims.
Rodez.
Rouen.
Saint-Michel de Touche (près Toulouse).
Saintes.
Saumur.
Sceaux (près Montargis, Loiret).
Senlis.
Soissons.
Tintiniac (près Tulle).
Trèves.
Voiron.
Valognes.
Vieil-Evreux.
Vienne.

Il va sans dire qu'il serait bon de signaler tous les travaux qui pourraient avoir été exécutés, soit matériellement en fait de fouilles, soit graphiquement et typographiquement, sur les ruines et monuments compris dans les localités ci-dessus mentionnées, — tels que la très remarquable étude sur les Arènes de Poitiers, publiée en 1843 par M. Bourgon de Leyre, et qui a si parfaitement complété un premier essai de M. Mangon de Lalande de 1837 (Mém. des Antiq. de l'Ouest, t. III, 1837, pp. 124 à 147, et t. X, 1843, pp. 127 à 275, avec planches).

Paris n'avait pas été omis par Magnin dans sa liste, et voici, pour mémoire, sa notice que j'ai réservée afin de la citer à part, pour la curiosité du fait :

« *Paris, Lutetia.* Un cirque ou un amphithéâtre situé devant l'ancienne abbaye de Saint-Victor, entièrement détruit. Voy. Caylus, t. II, p. 376. Hist. de l'Acad. des Inscr., t. XIV, p. 272, fig. — Suivant quelques antiquaires, le *Clos des Arènes*, mentionné dans une charte de 1284, que cite Du Cange (sub voce *Avena*), ne se rapporte point à un ouvrage des Romains, mais à un cirque élevé par Chilpéric, qui, en 577 (dit Grégoire de Tours), *Suessoniis atque Parisiis circos ædificari præcepit.* »

Sauf ce dernier point qui est peut-être hasardé, on voit par cet exemple combien le travail de Ch. Magnin était complet et exact pour 1840 (1). A chacun de nous de le parfaire maintenant, *parte in qua. Vel tu, da melius.* CARLE DE RASH.

(1) Et cependant il déclarait qu'il était bien loin de le croire complet, quoiqu'il eût mentionné encore supplémentairement : Avenches et Augst, deux localités de la frontière suisse.

—

L'évêque Torné et Robespierre. — « Existe-t-il des lettres inédites de l'évê« que constitutionnel Torné? Dans le dic« tionnaire de Larousse il est dit que « Torné, évêque constitutionnel du Cher, « aurait écrit une lettre à Robespierre, lui « disant que, s'il était élu à la Législative, « toute son ambition serait de marcher « sur ses traces et de mériter le surnom « de petit Robespierre. Cette lettre est« elle authentique ? Où se trouve-t-elle ? »

TH. L.

—

La reine Christine de Suède et le poète Benserade. — Dans sa préface de la *Relation du meurtre de Monaldeschi*, M. Louis Lacour raconte cette curieuse anecdote :

La reine Christine, dans la semaine même du meurtre, conduisit Benserade sur le parquet encore ensanglanté et lui fit le récit du meurtre de Monaldeschi. Et comme il frissonnait à la fin : « N'avez-vous pas peur que je vous traite de même ? » demanda-t-elle.

Quelle foi peut-on ajouter à cette anecdote ? Est-il possible qu'après la sanglante tragédie du 10 novembre 1657, la reine Christine ait osé dire une telle parole à un sujet français, dans le palais de Fontainebleau ? A. R.

—

Le cœur du général de Bourcet. — A quelle occasion le cœur de ce général a-t-il été remis au sanctuaire de Notre-Dame du Laus (Hautes-Alpes) comme ex-voto?

L'HELLÉNO-GAPENÇAIS.

—

Sur le suicide du P. Rabenac. — M. Jules Andrieu, dans sa *Bibliographie générale de l'Agenais* (1886, grand in-8, p. 350), cite, à l'article *Hébert*, une *Censure de Mgr l'Ill. et Rév. évêque et comte d'Agen du sermon prêché dans l'église de l'Annonciade de Villeneuve d'Agenais, le 4e février* 1707 (Agen, in-8) et ajoute : « Il s'agit de propositions injurieuses pour la sainte Vierge, émises par le père Rabenac (ou Ravenat), religieux cordelier, qui se tua, dit-on, peu après de désespoir. » Le religieux censuré — quel est son véritable nom ? — se tua-t-il? Quels détails pourrait-on donner sur son sermon et sur son suicide ? A quels auteurs pourrait-on me renvoyer ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Digitized by Google

La Convention et le mobilier de Mme Dubarry. — Dans une lettre de la commission de commerce et approvisionnements de la République à la commission des arts, datée du 22 fructidor an II et conservée aux Archives nationales, se trouve le curieux passage suivant : « La commission a pris connaissance des pièces auxquelles a donné lieu le déplacement du *feu doré* d'or moulu et de la commode ornée de médaillons, faisant partie du mobilier de la femme Dubarry. D'après vos observations elle s'est empressée à donner des ordres pour que ces objets fussent remis à votre disposition. Le citoyen Mouce, notre agent, est chargé de vous en faire la remise. »

Cette remise a-t-elle été faite et les musées publics ont-ils gardé ces meubles qui, d'après leur description, devaient être de véritables œuvres d'art? UN AMATEUR.

—

Paul Bert et la loi scolaire. — Est-il vrai que Paul Bert soit l'auteur sinon définitif, l'inspirateur au moins, de la dernière loi scolaire ? Est-il vrai qu'il ait été atteint du choléra, le jour où cette loi a été votée ? Est-il vrai enfin qu'il soit mort le jour de la promulgation de cette loi ? Coïncidences, si elles existent réellement, faciles à établir, puisqu'il ne s'agit que de bien fixer des points de dates.

LE ROSEAU.

—

Pétrarque était-il boiteux et épileptique? — La livraison du 15 novembre 1886 de la *Revue des Deux Mondes* contient un article du savant docteur J. M. Guardia sur la *langue et la littérature catalanes*. On y trouve cette phrase qui aura révolté plus d'une sentimentale lectrice : « L'amant transi de Laure était boiteux et épileptique. » Le doux poète était-il réellement aussi boiteux et aussi épileptique que cela? N'y a-t-il rien à rabattre de la cruelle phrase du docteur Guardia? Quels textes formels invoquerait-on au sujet des deux infirmités qui expliqueraient... jusqu'à un certain point la vertueuse résistance de la belle Laure?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La folie des gens de lettres au XIXe siècle. — Peut-on citer, en remontant seulement au commencement du siècle, les journalistes, auteurs dramatiques ou romanciers, qui ont présenté un dérangement cérébral manifeste? Il va sans dire qu'on nous fera grâce du récit de la fin tragique de Gérard et de la mort encore récente d'André Gill. Il serait surtout utile de consulter les statistiques ou archives des divers asiles que la charité publique ou privée offre aux infortunés que la raison a égarés. On trouverait aussi des renseignements dans des collections bien complètes des journaux boulevardiers. Ne les ayant pas sous la main, je fais appel aux lumières et à l'obligeance des collaborateurs. PONT-CALÉ.

—

Valet de Fayolles, auteur dramatique. — Je possède le curieux manuscrit de théâtre dont voici l'intitulé : *Le Sultan généreux, opéra bouffon en deux actes et en prose,* paroles de M. Valet de Fayolles, la musique de M. Dufresne. Au-dessous du titre, il y a cette mention non imprimée, et l'amusante petite pièce se termine par l'avis suivant d'une écriture différente : « J'ay lu la pièce destinée au théâtre con- « tenue dans les vingt-sept pages de nous « paraphées et je n'y ay rien trouvé qui « puisse en empêcher la représentation. « Au cap (*sic*), ce 20e février 1780. (Signa- « ture illisible.) »

Je pose plusieurs questions à mes excellents confrères en théâtromanie : Un Soleinne quelconque a-t-il déterré Valet de Fayolles? Entendit-on jamais parler du *Sultan généreux?* Et surtout m'aidera-t-on à doubler ce *cap* d'où le censeur de 1780 rendait ses arrêts? FOG.

—

Les errata célèbres. — Le *Bulletin de l'imprimerie* cite cet errata bien curieux :

Dans les premiers temps du gouvernement impérial, les journaux eurent à annoncer que Caulaincourt venait d'être fait duc de Vicence. Or à la *Gazette de France* on avait par erreur imprimé duc de Vincennes. Si l'on se rappelle l'opinion alors très répandue qui avait attribué au duc une participation à la sanglante tragédie dont les fossés de Vincennes avaient été le théâtre, on comprendra qu'une semblable faute pouvait entraîner la suppression du journal. Heureusement un des rédacteurs, en jetant un coup d'œil sur des feuilles déjà tirées, s'aperçut de cette périlleuse inadvertance et la fit réparer à temps.

Pourrait-on nous en citer d'autres du même genre? UN JOURNALISTE.

—

Bibliographie révolutionnaire départementale. — A l'approche du centenaire de la Révolution, ne vous semble-t-il pas naturel de s'occuper spécialement et pra-

Digitized by Google

tiquement de l'histoire de cette époque? Les historiens ont surtout raconté l'histoire générale : débats parlementaires, événements militaires, Paris, la Vendée, etc., ils ont négligé la vie intérieure de la France qui a, pendant cette période, une intensité particulière. L'histoire départementale est tout à fait ignorée. Ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de faire ressortir son intérêt et son utilité à tous les points de vue.

Laissons de côté l'histoire générale, je propose aux Intermédiairistes de faire connaître aux chercheurs les histoires locales, monographies, biographies, études sur la Révolution en province. Ces ouvrages sont nombreux; ils sont presque toujours accompagnés de documents authentiques empruntés aux archives des départements, des communes et des familles. C'est bien là que l'écrivain impartial découvrira le mobile tableau de la France au moment des grandes crises ou des apaisements.

En raison même du grand nombre d'ouvrages de ce genre, de leur notoriété restreinte, de l'absence de toute bibliographie spéciale, ne conviendrait-il pas aux Intermédiairistes de faire cette *Bibliographie révolutionnaire départementale?* Rien n'est plus facile, si un Intermédiairiste par département veut s'en charger, si nos archivistes départementaux veulent bien nous envoyer une note. On peut avoir en quelques semaines, avec le minimum d'efforts, le maximum de renseignements.

Pour compléter le travail, il me paraît utile d'ajouter aux indications bibliographiques ordinaires, sur la date, le format, le prix de l'ouvrage, etc., les renseignements suivants, qui, en abrégé, tiendront à peine une ligne. On ferait suivre de la lettre I les ouvrages inédits; des lettres D I les ouvrages qui contiennent des documents inédits; des lettres R — RR — RRR, les ouvrages rares, très rares ou extrêmement rares. Enfin Rép- (républicain), Ro- (royaliste), Bo- (bonapartiste), indiqueraient l'esprit dans lequel l'auteur a écrit son œuvre. CYPRIEN VINCENT.

—

La veuve Amphoux. — Où et quand a vécu cette veuve célèbre par ses liqueurs? Sa réputation était déjà faite à la fin du siècle dernier. Au mois d'octobre 1790, un sieur Grandmaison, demeurant rue de la Chaussée-d'Antin, faisait annoncer par les Petites Affiches qu'il était dépositaire des liqueurs de la veuve Amphoux.

M. FRABAL.

—

Histoire de la littérature française — sous les ministères de Richelieu et de Mazarin. M. Livet, dans son *Étude sur Cospeau*, renvoie à cette histoire de lui. A-t-elle réellement paru? R.

—

Auberée de Compiègne. — Au mot *Papelard*, Larousse cite quelques vers tirés, dit-il, du joli conte d'*Auberée de Compiègne*. De qui est ce conte et dans quel recueil se trouve-t-il? A. SOREL.

—

Quel est l'auteur des Aventures de Fortunatus? — M. Fouquier, dans sa préface des *Aventures de Fortunatus*, dit qu'on ne connaît ni l'auteur ni la date de ce livre. Tous les peuples auraient adopté cet enfant de père inconnu. On ignorerait même dans quelle langue a été écrite la première version.

Est-ce possible? E. I.

—

L'année commerciale et industrielle. — Existe-t-il une publication annuelle, sorte de chronique, paraissant chaque année, et traitant des questions commerciales et industrielles. Je désirerais trouver des volumes renfermant des renseignements sur la richesse de nos productions, la quantité des importations, des exportations, du transit, etc.? Je serai reconnaissant des renseignements quelconques que les collaborateurs de l'*Intermédiaire* voudront bien me donner sur ce point. M. L.

—

Les Père Duchêne de 1790 à 1793. — J'aurais besoin qu'un obligeant abonné vînt à mon secours pour m'aider à voir clair dans quelques centaines de numéros de *Père Duchêne* de différentes paroisses. Il n'est pas nécessaire d'être bien riche en documents de ce genre pour s'apercevoir que Hatin, si indispensable d'ailleurs, est, en ce qui concerne cette partie, tout à fait insuffisant et même erroné. Plusieurs séries mentionnées dans la *Bibliographie des journaux* doivent être modifiées, complétées surtout par une citation plus textuelle de l'épigraphe et de l'indication relative au lieu où s'imprimait le journal. D'autres, qui paraissent avoir échappé à l'auteur, méritent d'être si-

Digitized by Google

gnalées, celle-ci, entre autres, caractérisée par les mots : SACRÉE CALOTTE, placés en mêmes caractères et immédiatement au-dessous du MEMENTO MORI de la vignette. Je suis d'autant plus à l'aise pour provoquer une petite étude sur ce sujet que je la crois d'un intérêt général. J'ose même ajouter que je m'attends à voir intervenir un savant bibliophile de l'Ouest dont la compétence en ces matières fait autorité, et à qui notre recueil est redevable de nombreuses et intéressantes colonnes.

Il va sans dire que les feuilles de Hébert et celles de Lemaire sont ici hors de cause, ce qu'on sait d'elles paraissant définitif. NITOS.

—

L'Inflexible. — Les derniers articles de M. Albert Wolf (Figaro) contre M. Drumont m'ont fait chercher et retrouver trois numéros datés de juin 1868 et intitulés : le premier, Avant-Garde de l'Inflexible; le second, l'Inflexible, deuxième avant-garde; le dernier, l'Inflexible, troisième et dernière avant-garde.

Le second porte en vedette, sous le titre, dans un petit encadrement :

JULES VALLÈS

HENRY ROCHEFORT. — LE FIGARO

Les trois numéros sont signés Alexandre de Stamir, et le dernier promet l'apparition définitive du journal l'Inflexible pour le 16 juillet 1868.

Je ne crois pas qu'il ait été publié, et je voudrais savoir : 1° s'il en est réellement ainsi; 2° qui était cet Alexandre de Stamir ? ELBÉ.

—

Un louis d'or de 1788. — Je lis ce qui suit dans les *Souvenirs d'un page de la cour de Lous XVI*, par Félix, comte de France d'Hézecques (Paris, Didier, 1873, in-12) : « Dans les fâcheuses affaires dont je viens de parler tout à l'heure (l'affaire du Collier), le cardinal fut mal servi par quelques-uns de ses amis. On sait, en effet, que leur sotte méchanceté fit sortir de l'Hôtel des monnaies de Strasbourg, en 1788, des louis d'or où l'effigie du monarque avait au front une petite protubérance qui semblait vouloir assimiler le roi aux maris trompés. La police s'empressa de faire disparaître cette scandaleuse monnaie. Mais il en a échappé plusieurs pièces qui ont trouvé un asile dans les cabinets des curieux. Moi-même, en 1794, j'en ai vu une entre les mains d'un négociant de Valenciennes, grand amateur de médailles, que je rencontrai à Anvers » (page 183).

Connaît-on encore aujourd'hui ces louis d'or ? J. LT.

Réponses.

De la gravure française sur papier de Chine (XIV, 227; XVIII, 551, 637).— Des collaborateurs ont récemment signalé une édition du *Trésor littéraire* de Van den Velde, donnée *à Rotterdam*, en 1605, *sur papier de Chine forte rouge* (XVIII, 596), et des gravures imprimées *en Hollande* par Rembrandt, de 1628 à 1669, *sur du papier du Japon*, de la plus grande perfection (XVIII, 743; XIX, 92).

« Le papier de Chine a été introduit « *dans la typographie française* en 1781, « époque à laquelle l'imprimeur parisien « Pierres s'en servit pour la publication « d'une lettre de Henri IV à la reine « Marguerite (Dict. Maigne). » Renouard et d'autres s'en seraient ensuite servis pour tirer des estampes (XVIII, 551). ALPHONSE R.

—

Duels de femmes (XV, 759). — Mme de Nesle, après avoir été la maîtresse du prince de Soubise, s'éprit du duc de Richelieu et se battit pour ses beaux yeux au pistolet avec Mme de Polignac dans le bois de Boulogne; elle fut blessée à l'épaule. (Lettres de Charlotte-Elisabeth de Bavière, princesse palatine, note de G. Brunet, tome II, page 228. Charpentier, 1853.) BOOKWORM.

—

Beaumarchais. Edition Lemerre (XVI, 393). — Il n'y a eu qu'une seule édition des deux volumes de Beaumarchais publiés dans la petite bibliothèque littéraire de Lemerre. En dehors des exemplaires sur papier de Chine et sur papier Whatman, la majeure partie des volumes a été imprimée sur *papier vergé*, au prix de 5 francs, mais 200 exemplaires ont été imprimés sur *papier teinté* et vendus en bloc à un libraire des galeries de l'Odéon. Si deux exemplaires ont été mis à l'étalage,

Digitized by Google

l'un au prix de 15 francs le volume, l'autre au prix de 5 francs, c'est que, les exemplaires sur *papier teinté* étant devenus très rares, ce qui leur a donné une plus-value, le libraire a substitué sur la couverture le prix de 15 francs à celui de 5 francs. AL. PICARD.

—

Taboëtius (XIX, 34, 147, 176, 364,527). — Il me semble que, dans les réponses relatives à la famille Tabouet ou Taboué, on a négligé de consulter Papon, *Recueil d'arrêts*, liv. XIX, art. 9; Grillet, *Dict. hist. de la Savoie*, II, p. 74; et Simon Goulart, *Histoires merveilleuses*, I, p. 6.

On y aurait trouvé l'exposé des luttes judiciaires de Raymond Pélisson, premier président au parlement de Chambéry, en 1539, avec Julien Taboué, qui y occupait le siège de procureur général. Les suites en furent fâcheuses pour ce dernier, mais il méritait la forte mésaventure qu'il subit en 1558. Voir encore *Rapin-Thoyras, sa vie et ses œuvres*. Paris, Aubry, 1866, 4°, p. 92 et 93 (note). Cz.

—

Westermann (XIX, 227). — Ce général, d'une incontestable bravoure, mais dont la conduite n'aurait pas été pure d'excès révolutionnaires, périt impliqué dans l'affaire de Danton et de Camille Desmoulins. Ils étaient accusés d'avoir trempé dans une « conspiration tendant à diffamer et avilir la représentation nationale et à détruire par la corruption le gouvernement républicain » (Wallon, *Hist. du Trib. révolutionn.*, t. III). Il eut, devant le tribunal, cette soldatesque et superbe réponse à ses lâches accusateurs : « Je demanderai à me mettre tout nu devant le peuple pour qu'on me voie. J'ai reçu sept blessures, toutes par devant ; je n'en ai reçu qu'une par derrière, mon acte d'accusation. » L.

—

Mazet de Barcelone (XIX, 393, 476). — Parmi les pièces qu'inspirèrent le dévouement des médecins français et la mort de Mazet, s'en trouve une, d'une note assez touchante, de Désaugiers, la seule peut-être que l'on connaisse du gai chansonnier écrite dans cet ordre de sentiments. (Voir *Œuvres*, publiées chez Ladvocat, 4 vol. in-18.) L.

—

Les dessins de Victor Hugo (XIX, 296, 406, 496, 532, 589, 652). — Aux dessins véritablement artistiques du grand poète, publiés ou inédits, il faudrait ajouter une série de petites caricatures, rappelant la manière de Daumier et exécutées au courant de la plume, tout en causant, sur un chiffon de papier, une bande de journal. J'en ai vu plusieurs : « *Monsieur, je fais les articles littéraires du Moniteur; — Ils vous plantent là après!* » etc. C'était lestement et gaillardement enlevé. L.

— Pendant son exil V. Hugo a habité et parcouru le grand-duché de Luxembourg à deux reprises, et a laissé à Mme Collart, à propos de l'hospitalité reçue dans son château de Schengen, sur les bords de la Moselle, un fort beau dessin de 40 centimètres représentant le haut de la vieille tour, à travers une branche de vigne, d'une légèreté charmante, au crayon rouge; le reste du dessin est en partie à la sépia, en partie à l'encre ; avec dédicace aux propriétaires, M. et Mme Collart. N. GG.

—

Le capitaine Cervolles (XIX, 420, 505, 535). — On trouvera le récit des hauts faits accomplis dans le midi de la France par Arnaud de Cervolles (Servole, Quenolle), dit *l'Archiprêtre*, non seulement dans Froissart, Villani (l. VII, c. 77), Raynald (*Annal. eccl.*, 1365, n° 5), mais encore dans Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, Paris, 1693, t. Ier; dans les historiens de la Provence : Bouche, t. II, p. 379, et Papon, t. III, p. 198-200 ; dans Thomas Teyssier, *Histoire des Souverains Pontifes qui ont siégé dans Avignon*, Avignon, 1774, p. 233, 238, 260; Joseph Fornéry, *Histoire ecclésiastique et civile du Comté-Venaissin et de la ville d'Avignon* (ms. de la bibliothèque de Carpentras), livre V, p. 431 à 435; Charles Cottier, *Notices historiques concernant les recteurs du ci-devant Comté-Venaissin*, Carpentras, 1806, p. 67-68; le Dr Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, Carpentras, 1841, t. I, p. 86-87; Joudou, *Histoire des Souverains Pontifes qui ont siégé à Avignon*, Avignon, 1855, t. II, p. 38-40, 50-51, 82-83, etc., etc. — L'abbé J.-F. André (*Histoire politique de la monarchie pontificale au XIVe siècle*, Paris, 1845, p. 404) ne dit qu'un mot insignifiant sur l'archiprêtre.

ADR. MARCEL.

—

Digitized by Google

Les Lettres du vicomte Walsh (XIX, 455). — Le vicomte Walsh était, si nous ne nous trompons, directeur des postes à Nantes, quand il publia ses *Lettres vendéennes* (1825) et *Suite* (1828). Il avait près de lui, autour de lui, tous les éléments possibles pour faire un bon livre, archives, traditions, témoins ou héros des guerres. Il fit un ouvrage de salon royaliste, de lecture agréable, mais sans critique, sans autorité aucune. Grand succès; mérite médiocre. L.

—

Parodies du théâtre d'Alexandre Dumas (XIX, 484). —

HENRI III. — *Le Brutal*, parodie-vaudeville en 2 actes, par Barthélemy, Dartois et Masson. 1829.

— *La Cour du roi Pétaud*, vaudeville à tableaux, par Alexandre et Henri (Alex. Dumas! Cavé, Langlé et de Ribbing), 1829.

— *Cri-cri et ses mitrons*, petite parodie en vers et en 5 tableaux d'une grande pièce en 5 actes et en prose, par Carmouche, Dupeuty et Jouslin de la Salle. 1829, in-8.

CHRISTINE. — *Tristine ou Chaillot, Suresne et Charenton*, trilogie sans préambule et sans suite en 30 actes d'une scène en vers alexandrins, par Carmouche, de Courcy et Dupeuty. 1830, in-8.

ANTONY. — *Batardi ou le désagrément de n'avoir ni père ni mère*, existence d'homme en 5 parties, parodie par Dupin. 1831, in-8.

— *Une passion*, vaudeville en un acte, par Varin, Desvergers et ***. 1833, in-8.

— *Sans nom ou drames et romans*, mystère-folie-vaudeville en un acte, par de Biéville et Théaulon. 1837, in-8.

CHARLES VII. — ....

RICHARD D'ARLINGTON. — *Piffard, drôle de ton*, parodie en 3 actes, par Dumersan, Saint-Hilaire et Brunswick. 1831.

ANGÈLE. — *Angèle, drame en 5 actes narré et commenté* par Mme Gibou à ses commères, Mme Pochet, la Lyonnaise, etc. (par Roberge). 1834, in-8.

CATHERINE HOWARD. — Catherine Howard de M. Alex. Dumas et Catherine Howard d'après Voltaire et d'autres historiens. 1834, in-12.

— Drames de M. Alex. Dumas vengé de ses critiques et de ses détracteurs. 1834. in-8.

DON JUAN DE MARANA. — *Don Juan de Marana ou la chute d'un ange*, drame en 10 tableaux raconté par Robert-Macaire et Bertrand (par Roberge). 1836, in-8.

KEAN. — *Kinne ou Que de génie en désordre*, variété en 99 couplets, chez l'éditeur, rue du Bac, 136. 1836, in-8.

L'ALCHIMISTE. — *Fashio l'Alchimiste*, drame en 3 actes et en prose, par Paulin Deslandes. 1839.

LES DEMOISELLES DE SAINT-CYR. — *Le critique Jules Janin et le dramaturge Alex. Dumas*, à propos des Demoiselles de Saint-Cyr, comédie en 5 actes. 1843, in-18.

LES MOUSQUETAIRES. — *Les trois Gendarmes*, parodie en un acte et en vers des Trois Mousquetaires de MM. Dumas et Maquet, par Richard et Ch. Monselet. Bordeaux, 1846, grand in-8.

LA REINE MARGOT. — *La Reine Argot*, en 3 actes et 7 tableaux, parodie par Lubize, Guénée et Marc Leprévost. 1847, in-12.

— *Catherine* 3/6, parodie de la Reine Margot, par Barthélemy, Salvat et Jouhaud. 1847.

..... *Vérité!* sur les lettres et révélations de M. Alex. Dumas concernant Buloz, la Comédie-Française et l'art en général. S. d. in-8. J. S.

—

La marquise de la Carte et Alfred de Musset (XIX, 485, 573). — J'ai entendu dire que cette marquise était la fille du célèbre sculpteur Bosio. L.

—

Ouvrage attribué à Bernard Palissy (XIX, 521, 628). — M. A. D., dans sa réponse (XIX, 628), dit : « Comme il s'agit d'un pseudonyme et non d'un anonyme, c'est à Quérard et non à Barbier qu'il faut recourir. » Pourquoi ? L'ouvrage de Barbier est intitulé : Dictionnaire des ouvrages anonymes et *pseudonymes*. C'est, en effet, dans la table des *pseudonymes* (page 134, 2e colonne, du tome 4, édition de 1824-1827) qu'il indique *Braillier (P.) Palissy (Pierre)... déclaration...* 3306; et dans le no 3306 auquel il se refère, il donne l'article où déjà il attribue cette *déclaration* à *Pierre Palissy*. Est-ce à dire qu'il ait emprunté le renseignement à Quérard? N'ayant pas, à mon grand regret, l'ouvrage de ce dernier, je ne puis comparer les dates. En tout cas, je ne crois pas qu'il y ait lieu de dédaigner l'autorité de Barbier en ce qui concerne les pseudonymes. Que l'erreur soit de Quérard ou de lui, je pense bien, avec A. D., qu'il n'y a pas eu de

Digitized by Google

Pierre Palissy et je crois plus fermement encore que Bernard Palissy n'était pas l'auteur de la déclaration. E. G.-P.

—

Mémoires du prince de Talleyrand (XIX, 548, 632). — Je vois bien que l'on met en avant le nom respecté de M. Andral, comme détenteur et éditeur désigné de ces Mémoires; je ne vois pas que M. Andral s'engage personnellement sur cette question de la publication, de l'époque et des conditions où elle se ferait. Je ne puis m'empêcher de croire que ces Mémoires annoncés avec tant de fracas, attendus avec tant d'impatience par les friands de scandales publics et privés, et même par les amis du bel esprit français, tromperont beaucoup d'espérances. Comme ceux de M. de Metternich qui ont, eux aussi, causé certaines déceptions, il est fort possible qu'ils soient plutôt une réunion de pièces et de lettres officielles qu'une biographie, des recueils de portraits et d'anecdotes, des récits proprement dits. J'attends donc pour juger ces Mémoires qu'ils paraissent... s'ils doivent paraître jamais.

DUBITATOR.

—

Femmes condamnées à mort (XIX, 549). — « De 1833 à 1880 il a été prononcé 1,775 condamnations capitales; les condamnés se divisaient en 1,570 hommes (88 o/o) et 205 femmes (12 o/o). La peine capitale a été commuée pour 632 en travaux forcés à perpétuité, pour 13 en 20 ans de travaux forcés, pour 25 en reclusion perpétuelle et pour 1 en 20 ans de reclusion; 37 sont morts ou se sont suicidés quelques jours après l'arrêt de la cour d'assises. La justice a suivi son cours à l'égard des 1,067 autres (60 o/o). *Les exécutions de femmes sont devenues de jour en jour plus rares. Il y en a eu* 39 *de* 1846 *à* 1860 *et* 6 *de* 1861 *à* 1875. *Aucune n'a eu lieu de* 1876 à 1880.»

Tels sont les renseignements officiels que j'extrais du *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pour l'année* 1880.

PAUL MASSON.

—

Merangoises (XIX, 577, 634). — Ce mot doit être de la même famille que mérancolieux, et merange, que l'on trouve dans le Glossaire de la langue romane, de Roquefort. « Merange, marance, maranche : peine, douleur, affliction, ennui : *mœror*. » J. LT.

—

O primavera, juventù dell' anno (XIX, 610, 685). — Ce vers et ceux qui suivent servent d'épigraphe au premier chapitre de la *Bohème galante*, de Gérard de Nerval. Ils sont empruntés, selon lui, au *Pastor fido*, de Guarini. M. TX.

—

Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France (XIX, 617, 694). — Valdescygnes trouvera les renseignements qu'il demande dans un ouvrage de M. Aglaüs Bouvenne, intitulé : *Catalogue de l'œuvre gravé et lithographié de R. P. Bonington*, Paris, Baur, Detaille, 1873.

ALEXIS MARTIN.

—

Tyois (XIX, 642). — C'est une dérivation très suffisamment régulière de *Theodisc*, une des formes primitives du radical *Teutsch*, *Deutsch*.

1er exemple, avec le *d* :

Assez i ad Alemans e *Tiedeis*.
(Chans. de Roland, v. 3795,
Cf. it. *Tedesco*.)

2e exemple, après la chute du *d* :

Aleman ne *Tieis*, ne duc n'empereür.
(Thomas Martyr, 100, dans Littré,
V. Allemand.)

EI = OI.

D'ailleurs tous les glossaires de haut-français traduisent *Tiois*, *Thiois*, par *Allemand*. V. Glossaire de la traduction de l'Enfer, par Littré, de l'édition de la Chanson de Roland, de Gautier, etc.

EUMÉE.

— Comparer aussi Grandgagnage, Dictionnaire étymologique de la langue wallonne, au mot Tîh. VICTOR CH.

—

Chanut (XIX, 643). — On trouve à la fin du XVIIe siècle messire Michel Humbert Chanut, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé commendataire de Notre-Dame de la Roche, près Lévy-Saint-Nom, au diocèse de Paris. Il fut inhumé en 1742 dans son abbaye de la Roche, comme le témoigne cette épitaphe qui existe encore :

CI GIST
MESSIRE MICHELLE CHANUT
DOCTEUR DE SORBONNE
VIVANT ABBÉ DE CETTE
ABBAYE DECEDE LE 20 AVRIL
1742, AGÉ DE 82 ANS APPRES
AVOIR REGIS CETTE ABBAYE
L'ESPASSE DE 47 ANS. PRIEZ DIEU
POUR LUY.

Digitized by Google

La *Gallia christiana* mentionne aussi cet abbé. HUSSON.

Famille Arthaud de Seurre (XIX, 644, 698). — Le collaborateur Brieux a été induit en erreur relativement aux armes des Arthaud de Viry du Forez et à l'orthographe de leur nom, qui comporte bien une *h*, ainsi qu'en témoignent de nombreux actes et les signatures y apposées à diverses époques.(Voy. *Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, par M. Steyert, Lyon, 1860; *Essai d'un nobiliaire lyonnais*, par Vital de Valous, Lyon, 1864.) C'est donc sur ces considérations inexactes que se fonde Brieux pour révoquer en doute la communauté d'origine des Arthaud de Seurre avec ceux du Forez. Or les titres que j'ai entre les mains prouvent ce fait de la façon la plus formelle. Je dois faire remarquer au correspondant de l'*Intermédiaire* que je n'avais point demandé à être édifié sur cette question, mais bien sur la destinée des 11 enfants dont j'ai relaté les naissances. J'espère toujours apprendre du nouveau de la part de quelque aimable *Intermédiairiste*. O. V.

Le premier journal imprimé en Europe (XIX, 645). — Aucun auteur, à notre connaissance, n'a traité jusqu'ici de l'origine des journaux en Belgique. Le chanoine Desmet, dans son *Histoire nationale*, affirme que le premier journal connu a paru à Anvers en 1550, qu'il était publié par Abraham Verhoeven, et qu'il avait pour titre : *De Courante*, avec l'épigraphe : *Den Tydt sal leeren*. Quoique son assertion soit bien circonstanciée, nous la croyons inexacte. Desmet n'a pas indiqué ses sources et nos recherches ne nous ont fait connaître l'existence que d'une seule collection du journal de Verhoeven, conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles et remontant à 1622, avec un seul numéro de 1621. Le journal ne porte ni titre ni épigraphe, quoi que dise Desmet; le nom de l'imprimeur est répété au bas de chaque numéro.

Cependant, il est certain qu'il existait en Belgique, antérieurement à 1621, un ou plusieurs journaux. Nous en trouvons la preuve dans un ouvrage imprimé à Arras en 1600 et intitulé : *la Flandre conservée, ou discours en forme de lettre sur les desseings et évènements de l'armée rebelle en 1600.* »

Dans le récit de la bataille de Nieuport, l'auteur, qui avait assisté au combat, dit : « L'infanterie souffroit mille incommoditez, *combien que les faiseurs de gazettes asseurent qu'il y en a parmi cela quelque terreur panique.* »

Cette phrase ne laisse aucun doute sur notre assertion, mais où ces gazettes étaient-elles publiées? C'est ce que nous ignorons. EUG. HUB.

— Ce n'est pas à Anvers, mais à Nantes, que reviendrait l'honneur d'avoir publié le premier journal, s'il est vrai qu'on a fait, il y a quatre ou cinq ans, dans les archives publiques de cette ville française, la découverte d'une feuille périodique qu'on suppose, avec raison, être la première publiée en France, sinon ailleurs, puisqu'elle porte la date de 1494. L'attention des curieux s'était déjà portée, deux ans plus tôt, sur la *Gazette françoise pour le temps présent*, publiée à Troyes, en 1626, et qui figurait, dit-on, sur le catalogue La Vallière; mais nous sommes forcés de convenir que leur surprise sera encore plus grande par la nouvelle venue de Nantes, puisqu'elle laisse derrière elle le prestige conquis par Th. Renaudot et ses nombreux imitateurs, sans préjudice des *foglietti* de Venise et des Niewe Tydinghen, de Francfort et d'Anvers. A quoi bon, d'ailleurs, s'en étonner, puisqu'il a été constaté, par ses annales, que la ville de Nantes vit se fonder dans ses murs, au plus tard en 1492, le cinquième établissement typographique breton et le dernier du quinzième siècle sur lequel on ait pu se procurer des renseignements.

EGO E.-G.

La collaboration conjugale des femmes (XIX, 645, 698). — Au risque de choquer les idées morales du temps, pouvons-nous comprendre dans cette nomenclature la société pseudo-conjugale de George Sand (Mme Dudevant) et de Jules Sandeau, qui nous donnèrent, en 1831, le roman de *Rose et Blanche* (5 vol. in-8)? Après elle, citons Mme Ratazzi, qui partagea avec son mari, le ministre Urb. Ratazzi, le fardeau de plusieurs publications politico-littéraires. N'a-t-on pas dit que Mme de Lamartine a souvent collaboré aux œuvres historiques de son mari, et que Mme Louis Reybaud s'est associée, par ses idées et son inspiration, aux travaux de l'auteur de *Jérôme Paturot?*

EGO E.-G.

Digitized by Google

— On trouvera de piquants détails sur une collaboration conjugale très peu connue, celle de Mme de Chateaubriand, dans un volume fort curieux qui vient de paraître sous ce titre : *Mme de Chateaubriand, d'après ses Mémoires et sa correspondance*, par G. PAILHÈS (Bordeaux, 1887, grand in-8). UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le dernier des Napoléons (XIX, 648, 700). — L'auteur n'est ni M. de Beust, ni M. de Kératry; c'est un ancien secrétaire de l'empereur Maximilien, nommé Elouin, qui a trahi sa nationalité en écrivant plutôt en belge qu'en français. Je crois que la question a déjà été élucidée dans l'*Intermédiaire*, comme tant d'autres qui reparaissent, et que M. A. D. a raison de vouloir arrêter au passage.

MAX D'ORGAS.

—

Catalogues des bibliothèques non vendues (XIX, 648, 700). — On pourrait faire une liste très nombreuse des diverses bibliothèques cataloguées depuis un ou deux siècles, sans que leurs heureux possesseurs eussent l'intention de s'en séparer en les vendant. Autrefois, comme aujourd'hui, bon nombre de bibliophiles professaient pour leurs livres un véritable culte, qui ne pouvait mieux s'exprimer que par l'énumération ou la définition raisonnée de ces richesses. C'est ainsi que nous voyons, en 1770, le président Chrétien François II, de Lamoignon, faisant rédiger par L. Fr. de la Tour. et imprimer pour son usage particulier, au nombre de quinze exemplaires seulement, le Catalogue de ses livres imprimés et manuscrits, avec une table des auteurs et des anonymes; cette édition remarquable fut tirée sur papier de coton fabriqué *ad hoc* à Angoulême. Ce catalogue n'avait rien de commun avec celui qui fut dressé plus tard par Mérigot, en 1791 (en 3 vol. in-8) pour la vente de cette collection, après le décès de M. de Lamoignon. Le marquis de Rothelin (Charles d'Orléans), aussi célèbre par son talent de numismate que par son goût de bibliophile, avait dressé lui-même, pour son usage, un catalogue très important par les notes et les remarques savantes qui l'accompagnaient. Nous en dirons autant de la bibliothèque du cardinal de Rohan, dont le catalogue dressé par l'abbé Oliva, son bibliothécaire, ne comprenait pas moins de 25 volumes in-fol. mss., dont le noyau servit plus tard à former l'éminente collection du maréchal de Rohan, prince de Soubise. Personne n'a oublié l'inventaire raisonné que fit imprimer, en 1818, M. Ant. Aug. Renouard, sous le titre de : Catalogue de la Bibliothèque d'un amateur, avec notes bibliographiques, critiques et littéraires (4 vol. in-8), ni celui de M. Viollet-le-Duc (Catalogue de la Bibliothèque poétique, etc., Paris, in-8, 1843). On sait que M. Ambroise Firmin-Didot publia, de son côté, vers 1866, le premier fascicule de son incomparable bibliothèque. Citons encore plus près de nous la description d'un choix de livres faisant partie de la bibliothèque d'un amateur bordelais, en 1872 (Bordeaux, Gounouilhou, imprimé pour l'auteur, M. H. B., in-16 de 243 pages). Ce catalogue ne fut tiré qu'à cent exemplaires et n'a pas été livré au commerce ; il comprenait cinq cent soixante-neuf articles du plus grand prix, puisqu'un bibliophile anglais, pour devenir propriétaire de cette précieuse collection, avait offert à M. H. Bordes, son heureux possesseur, la somme ronde de 400,000 fr., laquelle fut repoussée sans hésitation. Nous ne saurions mieux clore cette petite revue catalographique qu'en mentionnant le catalogue, quoique encore incomplet, de la collection du baron James de Rothschild.

EGO E.-G.

—

Cantacuzène (XIX, 675). — Toutes les notions sur l'origine de la famille Cantacuzène sont tirées des ***Familiæ Augustæ Byzantinæ*** de Du Cange, qui font partie de son immortel ouvrage : ***Historia Byzantina duplici commentario illustrata.*** Lutetiæ Parisiorum, Billaine, 1680, in-fol. (I, 258). Il y rapporte, d'après Spanduginus, moine grec du XVe siècle, l'opinion qui fait descendre Cantacuzène d'un des douze pairs de France. W.

—

Cinq-Mars (XIX, 675). — La terre ou baronnie de Cinq-Mars, érigée en marquisat par Louis XIII en faveur de Henri Coiffier de Ruzé d'Effiat, son favori, grand écuyer et fils du maréchal d'Effiat, était située dans la commune de Cinq-Mars-la-Pile, qui se trouve sur les bords de la Loire, à quatre lieues en aval de Tours.

Cette terre avait été acquise de Mathurin de Broc par Martin Ruzé, grand maître

Digitized by Google

des mines de France, qui, étant mort sans enfants, laissa tous ses biens à Antoine Coiffier d'Effiat, son petit-neveu, à la condition de prendre le nom et les armes de Ruzé. Cette famille l'a possédée jusqu'en 1768, époque où elle la vendit au duc de Choiseul, qui l'échangea ensuite avec le duc de Luynes contre la terre de la Bourdaisière.

Je pourrais en indiquer à Cz les anciens propriétaires en remontant jusqu'au XIe siècle, mais, comme il paraît surtout se préoccuper de son nom, assez bizarre, il est vrai, je lui dirai que Cinq-Mars, primitivement *Evena*, d'après Grégoire de Tours, fut dénommé ensuite *Sanctus Medardus* à cause de son église, placée sous l'invocation de saint Médard, et est devenu, par une traduction toute de fantaisie, d'abord Saint-Mars, puis Cinq-Mars, que l'habitude a consacré en y ajoutant la Pile, à cause du monument connu sous le nom de Pile de Cinq-Mars, et qui est situé sur le penchant d'un coteau, à peu de distance du bourg et de la station du chemin de fer.

Cette espèce de pyramide carrée, haute de 86 pieds 6 pouces sur une largeur uniforme de 12 pieds 6 pouces, reste encore aujourd'hui une énigme par rapport à l'époque et à l'objet de sa construction. Et puisque l'occasion s'en présente, je demanderai à nos collaborateurs antiquaires si, depuis La Sauvagère, Caylus et Chalmel, qui ont énoncé à son sujet des hypothèses contradictoires, on s'est occupé de cette question et quel en est l'état actuel? A. D.

— Richelieu a fait raser le château à *hauteur d'infamie*, à la suite de la conspiration de Cinq-Mars. On sait que *hauteur d'infamie* est l'expression dont on se servait pour indiquer que l'on rasait un château, une demeure, une forteresse, pour en laisser subsister l'enceinte, mais pas assez pour servir à l'habitation ou à la défense. A. Nalis.

— Ce nom de *Cinq-Mars* n'est pas une date, c'est un nom de lieu. On doit le prononcer *Saint-Mar* et non point *Cinque Marse;* il n'y a par conséquent aucun rapport entre le nom et la date et entre la date et le nom.

Les premiers peuples de l'Orient, venus du centre de l'Asie dans notre pays, rendaient un culte à des pierres plantées debout en terre, que nous appelons *men-hir*, à des troncs d'arbres, etc.; ces pierres debout, ces troncs d'arbres représentaient un symbole dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Une foule de raisons, trop longues à énumérer, et de preuves à faire valoir, nous apprennent que, dans la langue primitive de ces peuples, ces pierres debout, ces troncs d'arbres se nommaient *man*, *men*, *mar*, *mer.*

Une quantité de noms de lieux actuels tirent leur nom de cette origine, soit qu'on leur ait conservé *le nom même*, soit que ce nom entre dans la composition de leur nom. *Exemples : Cinq-Mars*, lieu où il y avait *cinq mars* ou *cinq pierres debout*, auxquelles on rendait un culte. Les pierres ont disparu et le nom est resté.

Montmartre, interprété faussement *Mons martyrum*, et qu'on doit interpréter *montagne où il y avait un mar ou des mars.*

Le Mans, où le *mar* ou *man* primitif existe encore, encastré dans un des murs de la cathédrale.

Mont-de-Marsan.

Quartier *Marbeuf*, à Paris.

Marboz, Ain.

Marmion, Calvados, dont le nom renferme deux idées religieuses : mar et mion.

Saint-Marcouf, Manche, etc., etc.

La plupart des villages qui portent le nom de *Saint-Martin* ont une origine qui vient d'un de ces *mars;* leur nom a été transformé lors de l'établissement de la religion chrétienne.

Un autre mar a eu une plus singulière destinée; c'est un énorme tronc d'orme qui a été renfermé dans une chapelle dite de Notre-Dame de l'Orme, au château de la Roche en Revermont, Ain, où il existe encore.

D'autres lieux ont conservé jusqu'à nous le souvenir de ces *mar* ou *man* en bois; telle, à Lyon, *la rue de l'Arbre-Sec*, etc.

Cinq-Mars, chef-lieu du marquisat dont Henri d'Effiat portait le nom, est dans Indre-et-Loire, près de Tours. Il existe au château d'Ambronay (Ain) un magnifique portrait de de Thou, le complice de Cinq-Mars, portrait qui est attribué, à raison, je crois, à Philippe de Champaigne.

O' B.

—

Les Arènes de Paris (XIX, 676). — Disons plutôt : de Lutèce. — La question posée par Cz (que je ne crois pas de Paris) lui fait honneur et lui aurait valu une note de notre très regretté confrère et ami Jules Quicherat. Car elle montre qu'il pense à

Digitized by Google

ces Arènes, à ces précieuses ruines (les plus anciennes, en effet, de notre Capitale) et qu'il en apprécie tout le grand intérêt *mieux que bien des Parisiens!* Quicherat reprochait souvent à nos antiquaires *français*, résidant *à Paris*, de ne pas avoir assez à cœur les antiquités *de la France*, et spécialement *de Paris*. Non pas certes qu'il ne s'intéressât lui-même autant que qui que ce soit aux ruines de la Grèce et de Rome; mais il voulait que l'on ne restât pas indifférent à ce qui était *national*, à ce qui était *municipal*, et il avait sévèrement condamné la coupable inintelligence des administrateurs et des gouvernants qui, en 1870, n'eurent pas cure de conserver la première moitié de l'amphithéâtre gallo-romain, découverte alors rue Monge.

Ce n'est pas « par suite de nos malheurs » que cette bonne cause succomba, c'est par la faute (nous en savons quelque chose!) des hauts fonctionnaires du conseil municipal, des ministres, du Corps législatif, qui, en cette circonstance, manquèrent à un impérieux devoir. C'est le 18 juin 1870 que le mal fut fatalement consommé. Quinze jours AVANT la belle déclaration de guerre à l'Allemagne, qui nous a menés Dieu sait où!

Cz parle d'une « nouvelle tentative de restauration (?), de déblaiement en 1873... de l'idée d'un percement de rue... ouvrant aux recherches une partie des Arènes non explorée en 1870 ». Il doit y avoir là encore quelque méprise. La deuxième tentative de salut est celle que nous fîmes en 1878, et qui aurait dès lors pu réussir, si, à bout de forces et malade, nous n'avions dû, bien malgré nous, renoncer à la réalisation d'un projet bien combiné, et céder la main pour l'acquisition opérée par nous du couvent des Dames de J.-C.

Enfin la troisième et très laborieuse campagne que nous avons entreprise en 1883, a fini par porter des fruits, grâce au concours énergique que nous ont prêté, d'abord et avant tout, nos confrères M. le marquis de Vogué, M. Deloche et M. Ch. Robert. Nommons aussi en première ligne feu Henri Martin, dont l'appui généreux ne faisait défaut à aucune bonne cause, et qui nous soutint, ainsi que Léon Rénier, comme ils l'avaient dejà fait tous deux il y a seize ans. Ce fut, nonobstant, une victoire inespérée, et l'on put crier au miracle! tant est grande l'aberration d'une foule de gens en semblable matière.

L'histoire détaillée de ces trois *campagnes* serait curieuse et instructive. Peut-être l'esquisserons-nous quelque jour, avec pièces à l'appui. Elle n'est pas de nature à plaire à tout le monde. En somme, tout est bien qui finit bien. Une petite moitié des Arènes et du Théâtre de Lutèce (car il y avait aussi là un théâtre) est maintenant déblayée, explorée fructueusement, classée comme monument historique, conservée soigneusement à ce titre, et sera bientôt encadrée dans un square préservateur. N'en disons rien de plus ici, et attendons.

Mais Cz voudrait une liste des « travaux, brochures, livres, articles, » auxquels les Arènes de Lutèce ont donné lieu. Le nombre en est considérable (des *articles* de journaux surtout), mais la valeur assez mince en général. Que de superfétations! de reportages erronés et de ressassages!... En outre, tout cela ne serait-il pas un peu bien encombrant pour les colonnes de l'*Intermédiaire?* J'aimerais mieux les voir se remplir d'utiles réponses pratiques à la question que je pose ci-dessus pour arriver à une statistique et une bibliographie complètes des ruines d'Arènes et de Théâtres gallo-romains qui ont été découverts et étudiés en France jusqu'à ce jour. Une étude comparative de ces ruines, réduites graphiquement à la même échelle, décrites et commentées avec soin, voilà qui serait, en l'état de ces questions, un travail bien utile à accomplir.

CHARLES READ.

—

Jean Cincinnatus Mouton-Duvernet (XIX, 676). — Que le collaborateur qui signe *Ve-us* s'adresse au petit-fils du général, à M. Mouton-Duvernet, ancien Conseiller de préfecture de la Seine, 72, rue Blanche, qui s'empressera sans doute de lui répondre. UN LISEUR.

—

Les Lettres d'Abeilard et d'Héloïse sont-elles apocryphes? (XIX, 677.) — Il y a trente ans qu'un érudit, M. Lud. Lalanne, publia, dans la *Correspondance littéraire*, excellente revue qui faisait suite à *l'Athenæum*, une étude sérieuse sur quelques doutes à propos de la correspondance amoureuse d'Héloïse et d'Abeilard. L'examen approfondi auquel il s'est livré à ce sujet lui donne le mérite d'une initiative que d'autres écrivains sont venus corroborer après lui, à moins qu'on ne veuille considérer comme le premier écho de ce

Digitized by Google

doute Orelli qui, dans une édition à peine ébauchée des Lettres d'Héloïse et d'Abeilard, publiée à Zurich, en 1841, semblait ouvrir la voie à des considérations de ce genre. Les contradictions et les impossibilités sont si nombreuses dans cette correspondance, sans parler du sacrilège amoureux dont elle perpétue l'expression, qu'on se prend à douter que ces lettres aient été écrites au courant de la plume, tant elles semblent élaborées avec science et avec art. L'amante éplorée, qui survécut plus de vingt ans à son époux, n'a-t-elle pas voulu léguer à la postérité un souvenir de leurs malheurs, en arrangeant et rédigeant plus tard elle-même, par une composition méthodique, les lettres réciproques qu'ils s'étaient adressées, ou plutôt quelque plume savante et passionnée se sera-t-elle chargée de ce soin, comme le récit d'une légende qu'il s'agissait de transmettre aux générations à venir? Telles sont les questions que chacun se pose et que soulève M. Lalanne, en y ajoutant qu'en tous cas et quels que soient les auteurs ou l'auteur de ces lettres apocryphes, cette correspondance ne peut être postérieure de plus de cent ans à la mort d'Héloïse (en 1164), puisque le plus ancien manuscrit que l'on en connaisse, celui de la bibliothèque de Troyes, appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle. Cependant, d'après une note conservée à la Bibliothèque impériale et qui fut communiquée à M. Lud. Lalanne par M. L. Delisle, les administrateurs du district de Nogent-sur-Seine possédaient, dit-on, en l'an II, un manuscrit provenant de la bibliothèque du Paraclet. A-t-on jamais consulté ce volume ou cet écrit et qu'est-il devenu? C'est un point qu'il serait fort intéressant de consulter. Nous ferons remarquer qu'un autre érudit, M. B. Hauréau, dans une communication faite à la *Correspondance littéraire*, en mars 1857, et sans vouloir prendre part à l'intéressante controverse soulevée par son directeur sur les lettres en question, fait observer, de son côté, qu'en rapprochant et discutant quelques dates, il en est réduit à douter du témoignage de dom Morice qui place l'élection d'Abeilard comme abbé de Saint-Gildes après celle de D. Hervé, c'est-à-dire de 1113 à 1125. Preuves à l'appui, M. B. Hauréau démontre l'erreur de dom Morice et établit sans conteste que dom Hervé, loin d'avoir précédé Abeilard dans le gouvernement de son monastère, vécut un siècle après lui. Il est fâcheux que l'*Abeilard* de M. de Rémusat, l'un des plus beaux monuments de la littérature contemporaine, se soit inspiré, sans contrôle, d'un récit si erroné.

EGO E.-G.

— Je ne me permets pas de discuter la question; je veux seulement citer une anecdote parfaitement authentique. Un de nos amis avait entendu dire qu'un notaire (de la Sarthe) possédait une lettre originale et inédite d'Héloïse. Il se présente chez lui. On lui communique avec empressememt une pièce dont l'écriture trahissait au premier coup d'œil son XVIIe ou son XVIIIe siècle : « Mais c'est là une pièce toute moderne; elle ne peut être de la main d'Héloïse. — Dame! Monsieur, répond le tabellion, un peu humilié, elle est peut-être de la Nouvelle Héloïse! »

Z.

—

Michel Foucqué, poète du XVIe siècle (XIX, 677). — Ce poète ou plutôt ce rimailleur, auquel Lacroix du Maine donne le nom de Fouque, et Duverdier ceux de Phoque et de Fourque, n'est pas Tourangeau, mais Angevin, étant né à Sainte-Cécile-sur-Loir. D'après B. Hauréau, il est aussi l'auteur d'un poème, dont le manuscrit est à la Bibliothèque nationale, n° 159, et qui a pour titre : *Les cantiques de Salomon translatez en rime françoise, par Michel Phoque, métropolitain, dédiés à Catherine, duchesse de Bretagne*.

Quoiqu'il dût se trouver à Tours en avril 1562, époque où les protestants s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Martin, son nom n'est point cité parmi les ecclésiastiques qui jouèrent un certain rôle au moment du pillage : il est probable qu'il avait obéi à un ordre des envahisseurs du 9 avril, enjoignant à tous les prêtres de sortir de la ville. Il n'est point non plus cité nominativement dans les scènes qui suivirent la retraite des protestants, tristes temps où les deux partis rivalisaient de cruauté et de sauvagerie. Je ne vois donc pas qu'il ait joué à Tours un rôle important.

A. D.

— Ce poète est mentionné dans la *Bibliothèque française*, de La Croix du Maine, sous le nom de Michel Fouques : « Natif « de la paroisse de Sainte-Cécile, près le « fort Gaultier, en pays du Maine, tirant « vers Tours, prêtre et vicaire perpétuel « en l'église de Saint-Martin de Tours en « Touraine, sur la rivière de Loyre. Il a

Digitized by Google

« écrit en vers françois la Vie de N. S. J.-C., « les Actes des Apôtres, la Vie de N.-D., « la Vie de saint Martin de Tours, tous « lesquels livres ne sont encore en lumière. « Ils se voyent écrits à la main en ladite « église de Saint-Martin à Tours. Il mourut « âgé de 60 ans ou environ et florissait du « temps de François Ier selon que j'ai « entendu d'Antoine Pichon, Manceau, « homme docte en grec et en latin et du- « quel nous ferons mention autre part. »

Juvigny, dans son édition des *Bibliothèques de La Croix du Maine et de Du Verdier*, Paris, 1772, dit que Fouques doit avoir vécu plutôt sous Henri II et Charles IX que sous François Ier. UN LISEUR.

—

Jean Goujon et les mascarons du Pont-Neuf (XIX, 678). — Le travail le plus moderne et le plus complet sur Jean Goujon est celui que M. de Montaiglon a publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, vol. XXX, pages 392 et suivantes. Il donne le détail de ses œuvres et analyse des documents récemment découverts en Italie, montrant que le grand artiste est mort à Bologne entre 1564 et 1568.

VALENTIN.

—

Philidor, joueur d'échecs (XIX, 679). — Il a été publié une biographie de Philidor par M. J. Lardin dans le *Palamède*, 2e série, t. 7, 1847; on parle souvent de lui dans cette revue des échecs, où se trouvent encore deux articles le concernant particulièrement et intitulés *Autographes de Philidor* et *Autographes adressés à Philidor*. Je ne puis malheureusement indiquer le volume dont ces articles font partie.

J'ai eu entre les mains un magnifique volume publié en Amérique, dans lequel il m'a semblé que le joueur d'échecs était plus spécialement visé que le musicien. En voici le titre : *The life of Philidor, musician and Chefs-player*, by George Allen. Philadelphia, Butler et Ce, 1863, in-4, 156 pp. J'ai demandé cet ouvrage en Amérique et l'on m'a répondu qu'il était épuisé.

Il est incontestable que Philidor jouait encore d'autres jeux, qu'il y était d'une certaine force, et en voici la preuve. Le catalogue de la bibliothèque théâtrale de Charles Brunet, dont la vente eut lieu en décembre 1878, contenait 15 numéros énonçant 18 volumes, entièrement consacrés au jeu de dames. Voici le titre du n° 23 : *Traité du jeu de Dames à la Polonaise, par le Sr Philidor* (Danican). Amsterdam, Heintzen, 1785, in-12, m. r., tr. dor., filets. Armes sur les plats.

Ces armes étaient effacées, affreusement grattées, souvenir typique de la grande révolution. J'ai poussé ce volume qui se vendit dans les 40 fr.; j'aurais persisté, que mon concurrent eût encore surenchéri. C'était un Anglais, très passionné pour les Dames (le gaillard !), et on n'en saurait douter, puisque c'est lui qui rafla tous ces traités du jeu de dames à la polonaise ou autrement. Les mânes de Charles Brunet ont dû en tressaillir de joie, car s'il aimait les dames de son vivant, ce qui est certain d'après cette collection très caractéristique, il aura vu qu'il laissait sur terre un successeur non moins chaud que lui pour le poussage des dames blondes ou brunes. Ce fils d'Albion, j'en fus convaincu, avait dû traverser le détroit exclusivement pour faire ce joli coup de filet; en effet, aussitôt que le dernier numéro de la série lui eût été adjugé, il paya, mit ses dames sous son bras et court encore !

Deux ou trois ans après, à l'exposition d'une vente faite par Labitte et dont je ne puis retrouver le catalogue, je vis sous un seul numéro un certain nombre de traités de jeux divers. L'un d'eux portait ce titre : *Les règles du jeu de piquet, par M. Philidor ; avec les décisions des meilleurs joueurs sur les coups les plus difficiles. Nouvelle édition.* A Liège, chez Bollen fils, imprimeur-libraire, Outre-Meuse et à Spa, en temps de saison. M.DCC.LXXVI. 32 pp. in-8.

L'avant-propos ne contenait rien de biographique, ai-je noté à la suite de ce titre relevé soigneusement par moi. Ne pouvant assister à la vente, j'avais donné commission qui fut, hélas ! dépassée par un amateur plus généreux que moi. (Je n'ai décidément pas de chance avec les Philidor !)

Enfin, ayant disserté didactiquement sur les dames et le piquet, Philidor était donc non moins habile à ces jeux qu'à celui des échecs.

Je regrette toutefois pour Cavalier, qui me fait l'effet d'avoir caressé le rêve d'apprendre du maître le moyen de se débarrasser du double-six, de ne pouvoir le renseigner à ce sujet. Mais, patience ! nos confrères n'ont pas encore eu le temps de lui répondre, et l'un d'eux va peut-être nous faire savoir qu'il a déniché un traité

Digitized by Google

du domino à deux, à trois et à quatre par Philidor. C'est la grâce que je souhaite à Cavalier. Amen.

ER. THOINAN.

— François-André Danican, dit Philidor, qui s'est rendu si célèbre par sa supériorité au jeu d'échecs, était le fils d'un marchand mercier qui joignait à son métier un exercice approfondi de l'art musical; son acte de baptême, daté du 16 octobre 1728 (en l'église Saint-Etienne de Dreux), fait remonter sa naissance au 7 septembre 1726, ce qui mettait un intervalle de 52 ans entre la naissance de sa sœur Anne-Marguerite, issue du premier mariage de son père, et la sienne; c'était un cas assez rare pour qu'il fût très remarqué. Notre héros avait à peine 23 ans quand, déjà l'un des habiles du café de la Régence, il mit le sceau à ses aptitudes en ce genre, en publiant, dans un petit livre imprimé à Londres, ou plutôt à Paris, en 1749, son *Analyse du jeu des échecs*. Il n'avait guère que quatre ans lorsque sa mère, Elisabeth Le Roy, perdit son mari, qui fut inhumé à Saint-Pierre de Dreux, le 11 août 1730. Philidor suivit-il plus tard la carrière commerciale de ses parents, en partageant leurs goûts pour la musique? C'est ce qui semble résulter de l'acte dressé à propos de son mariage qui eut lieu à Paris, le 13 février 1760, à l'église Saint-Sulpice, avec Angélique-Elisabeth Richer, née à Versailles, âgée de 18 ans et demi, fille de feu François-Joseph Richer, ordinaire de la Musique du Roy, décédé en 1757. Philidor figure dans cet acte en qualité de marchand mercier, comme son père, mais aucun titre de plus ne révèle sa participation à la Musique du Roy, quoique son talent bien connu comme compositeur ait été souvent applaudi à l'Opéra-Comique. Le fait est qu'il composa divers opéras, dont il devait tirer profit autant que de sa profession commerciale et de son talent comme joueur d'échecs. La plupart de ses biographes fixent à l'année 1795 l'époque probable de sa mort, mais comme on n'est pas encore parvenu à savoir où, quand et comment cet événement a dû se produire, on en est réduit aux simples conjectures, qui laissent supposer que Danican Philidor est décédé ailleurs qu'à Paris, où il résidait (en 1760), rue du Four-Saint-Germain. Ajoutons que, s'il était mort à Dreux (ville de son berceau), il eût été encore plus facile d'en recueillir la preuve authentique et de la publier.

EGO E.-G.

—

La reliure à l'exposition de 1878 (XIX, 680). — Le Rapport officiel de la reliure à l'exposition de 1878 a dû être fait il y a déjà plusieurs mois; mais je doute qu'aucun exposant ait jusqu'alors eu connaissance de ce qu'on disait de lui. Moi-même, à plusieurs reprises, j'ai tenté de vains efforts pour me le procurer, aucun des moyens que j'ai employés n'a réussi. Néanmoins je sais qu'il existe, car je tiens du *rapporteur* lui-même qu'il a terminé un grand travail orné de planches, et que, reculant devant une dépense trop forte, il n'a tiré que quelques exemplaires qui ont été probablement donnés à des amis intimes. Ensuite, l'ouvrage aurait été remis entre les mains du ministre compétent qui l'aura, sans aucun doute, oublié dans les cartons. Pour ma part, je serai très désireux, si on ne le publie pas, de pouvoir être mis à même d'en prendre connaissance.

LIGATOR G.

—

Briefs éloges des hommes illustres (XIX, 680). — Gabriel Michel, sieur de Rochemaillet, fils de René Michel, avocat au présidial d'Angers, et de Charlotte Chalumeau, naquit à Angers le 19 octobre 1562. C'était donc bien un enfant de l'Anjou; *Angevin* n'est pas un nom propre et indique le lieu de naissance de l'avocat. Les *Briefs éloges des hommes illustres*, avec leurs portraits, furent imprimés à Paris en 1610 et à Lyon en 1650. Gabriel Michel épousa Denise Rivière. Il mourut à Paris le 9 mai 1662 et fut inhumé à Saint-Séverin.

ANDRÉ JOUBERT

—

Bibliothèque du comte de Plélo (XIX, 681). — Les volumes de cette provenance ne sont pas si rares que paraît le croire notre collaborateur A. E.: on en rencontre de temps en temps dans les ventes. J'ai acheté il y a quelque temps deux volumes aux armes du comte de Plélo dont voici les titres:

Description de l'île Formosa en Asie... etc. Amsterdam, M.DCCV, in-12, relié en veau; l'intérieur ne présente aucune trace d'ex-libris;

Le Théâtre des Antiquitez de Paris... par Jacques du Breuil. Paris, 1612, in-4°, reliure veau. Sur le papier de garde du premier plat, on voit très bien la trace

Digitized by Google

d'un ex-libris qui a été enlevé. Presque tous les volumes que j'ai vus étaient, comme ceux-ci, reliés en veau.

ELBÉ.

— Voyez : Le comte de Plélo. Un gentilhomme du dix-huitième siècle, guerrier, littérateur, diplomate. Par Rathery, Paris, 1876, in-8 ; Comte de Plélo et le général La Mothe de Lapeyrouse, par Ant. Macé, Vienne, 1877, 16 p. gr. in-8 et p. 41 du tome Ier de l'histoire de la Guerre de 1741 (par Voltaire). Amsterdam, 1755, in-12.

Le comte de Plélo possédait l'ouvrage suivant : An Historial and political Essay, discovering the Affinity or ressemblance of the ancient and modern governments, Both in our Neighbouring Nations, as also in the jewith Commonwealth, in respect to our English Parliaments. Printed, and sold by the Booksellers of London and Westminster, 1706, in-8, 4 ff prél. nc. et 200 pages. Avec l'ex-libris sur le titre : Le C. de Plélo. Paraphe.

LA MAISON FORTE.

Trouvailles et Curiosités.

A Succi et autres jeûneurs. — Vous me la baillez belle avec vos jeûnes de trente et quarante jours ! Que sont-ils auprès de ceux constatés à la fin du XVIe siècle et au commencement du siècle suivant ?

Une brochure de 28 pages, éditée à Paris, par de Roigny, en 1586, contient « l'histoire admirable et véritable d'une fille champestre du pays d'Anjou, » qui a été quatre ans sans user d'aucune nourriture que de peu d'eau.

Les docteurs La Provanchères et Montsainet ont raconté avec détails (Sens, G. Niverd, 1616, et Viverdon, 1616) l'histoire d'un enfant de 9 à 10 ans, né à Vauprofonde, près Sens, et qui est resté cinq années consécutives *sans boire ni manger, avaler ni sucer quoi que ce soit.*

Enfin une autre brochure, imprimée chez Abraham Saugrain, en 1618, contient « l'histoire prodigieuse et admirable » d'un Provençal, présenté à la reyne mère à Blois, et qui vivait sans boire ni manger.

C'est, on le voit, comme chez Nicolet, de plus fort en plus fort, et nos jeûneurs actuels ne sont que d'infimes comparses.

A. D.

—

Le mot de Cambronne prédit par Nostradamus — s'il faut en croire M. Anatole Le Pelletier. Voici la prophétie du célèbre astrologue, avec l'interprétation qu'en donne M. A. Le Pelletier dans sa belle édition des *Oracles de Michel de Nostredame* (Paris, 1867), t. I, p. 229 :

BATAILLE DU MONT SAINT-JEAN (18 juin 1815).
Centurie II, § 70.

Le dard du ciel fera son estandue,
Morts en parlant, grande exécution,
La pierre en l'arbre, la fière gent rendue,
Bruit humain monstre — purge d'expiation.

« *Construction.* La foudre (*le dard du ciel*) tombera sur eux (*fera son estandue*), ils périront en proférant des PAROLES SUPERBES (*morts en parlant*), l'exécution sera terrible. Le silex (1) sera mis en l'arbre ; la fière nation (*gent*) cédera, et le héros fameux (*monstrum*), qui avait fait tant de bruit parmi les hommes (*bruit humain*), expiera ses fautes (*purge, expiation*).

« *Scolie.* La vengeance du ciel (*le dard du ciel*) éclatera sur la tête de Napoléon ; sa garde tombera à Mont-Saint-Jean, en proférant par la bouche de Cambronne (2) un MOT CÉLÈBRE ; et c'en sera fait du premier empire (*grande exécution*). L'arbre dynastique des Bonaparte sera abattu ; le peuple français (*la fière gent*) cessera sa résistance, et l'homme prodigieux qui avait fait tant de bruit dans le monde ira expier à Sainte-Hélène les fautes qui l'auront perdu. »

Il est fâcheux que l'obscurité de l'oracle n'ait pas permis de résoudre la question entre la phrase héroïque de la tradition et le *mot sublime* de M. Victor Hugo. Le scoliaste nous laisse dans l'indécision : les « paroles superbes » de la construction s'accordent avec la phrase traditionnelle, tandis qu'on peut appliquer au « mot célèbre » de la scolie les *cinq lettres* de l'auteur des *Misérables.* J'aurais été satisfait de connaître l'opinion de Nostradamus sur cette intéressante matière, et je crois que les lecteurs de l'*Intermédiaire* n'en auraient pas été fâchés non plus.

J. MT.

(1) « *Silex*, hache antique ou primitive, en pierre dure. » (*Note de M. Le Pelletier.*)

(2) « D'autres attribuent cette même parole au général Michel. » (*Id.*) Nouvelle question à éclaircir Avis aux *chercheurs.*

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1886

Digitized by Google

NOUVELLES PUBLICATIONS

IMPRIMERIE BRODARD, A COULOMMIERS

Manuel de Législation, d'Administration et de Comptabilité, contenant le texte des Lois, Règlements, Arrêtés, Ordres de services, Circulaires, Jugements et Arrêts concernant le

MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS

Par **EDMOND DUVAL**, directeur de l'Administration, chevalier de la Légion d'honneur.
Un volume in-8. — Prix : **10** francs.

Librairie LAURENS, 6, rue de Tournon. — Paris.

HISTOIRE DU POINT D'ALENÇON

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

Madame G. DESPIERRES

Ouvrage orné de huit planches hors texte et de sept vignettes. — Un vol. in-8. Prix : **15** francs.

Très remarquable travail. Avant le livre de madame Despierres, les origines du point d'Alençon étaient inconnues. L'origine du point, sa fabrication et les noms des principaux fabricants d'Alençon depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours sont exposés dans ce volume, fruit de longues et laborieuses recherches.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Huitième Année

Lit, découpe et traduit tous les Journaux du monde et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet: Beaux-arts, théâtre, science, littérature, religion, voyages, nécrologie, découvertes, politique, commerce, expositions françaises et étrangères.

Directeur : A. CHÉRIÉ, 40, rue Hallé, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2e et 3e classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte, et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

1886. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 12489

Digitized by Google

Parraissant le 10 et le 25 de chaque mois. **25 Décembre 1886.**

JAN 15 1887
LIBRARY



XIXe année — N° 447

Nouvelle série — IIIe Année — N° 72

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS IMPORTANT

*Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer sans retard le montant de leur abonnement pour l'année 1887. Passé le 12 janvier 1887, nous ferons présenter les quittances à domicile. Tous les bureaux de poste reçoivent sans frais les abonnements à l'*Intermédiaire *et se chargent de nous en faire parvenir le montant avec toutes les indications nécessaires.*

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS, 13

NEW-YORK

JOHN DELAY, 23, UNION SQUARE

Digitized by Google

DIRECTION. — Tout ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Rédaction et Administration, doit être adressé à M. LUCIEN FAUCOU, Directeur de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, Paris.

M. Faucou sera visible aux bureaux de l'*Intermédiaire* tous les mardis de cinq heures à six heures.

On s'abonne au journal : aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de Poste de France, Belgique, Danemark, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire* et qui se chargent d'en faire parvenir le montant à l'Administration du journal avec toutes les indications nécessaires.

Abonnement : Un an : France, **16** francs. — Étranger, **18** francs.
Un numéro détaché : un franc.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les Abonnements partent du 1er janvier.

COLLECTIONS DE L'INTERMÉDIAIRE. — La collection complète de l'*Intermédiaire* forme deux séries. L'ancienne série, dirigée par M. CARLE DE RASH (1864-1883), comprend seize volumes, qui sont actuellement presque épuisés. Les titres et tables des deux années 1882-1883 que les anciens possesseurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas fait paraître, sont en vente à nos bureaux au prix de *trois* francs (*un franc cinquante centimes* chaque table, prise séparément).

La nouvelle série, dirigée par M. LUCIEN FAUCOU, a commencé le 1er janvier 1884. Les années 1884 et 1885 comprennent les deux premiers volumes de cette série. Ces deux volumes, qui forment environ deux mille colonnes avec titres et tables des matières, sont mis en vente au bureau du journal, au prix de *trente-deux francs :* mais les nouveaux abonnés pourront exceptionnellement se les procurer au prix de *vingt-sept francs*.

Depuis 1864, l'*Intermédiaire* a donné la solution de plus de *dix mille questions*, enregistré plus de *trente mille réponses* et publié près de *deux mille lettres et documents inédits* sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

RÈGLES UNIFORMES *et* **CONDITIONS** *de correspondance, que tout correspondant est instamment prié de lire :*

1° Ecrire LISIBLEMENT surtout les mots insolites et les citations.

2° Mettre un titre en tête des *Questions* et des *Trouvailles*.

3° Reproduire toujours, en tête des *Réponses*, le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le tome et la colonne (ou les colonnes) de renvoi. Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente chaque numéro du journal.

4° Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page (en tout ou par moitié) indique la dimension du papier à employer (c'est le papier à lettre ordinaire) et le sens dans lequel on doit écrire (*de haut en bas* et non transversalement).

NOTA BENE — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

Tout ce qui parvient à la Direction APRÈS le 1er et le 16 trouve presque toujours place prise, l'imprimerie devant (à l'ordinaire) recevoir la copie du numéro AVANT le 2 et le 16.

Digitized by Google

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 décembre 1886.*

XIXe Année — No 447.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIIe année.* No 72.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

AUX LECTEURS DE L'INTERMÉDIAIRE.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'à partir du premier janvier 1887, l'INTERMÉDIAIRE tiré sur un papier supérieur, sera imprimé en caractères elzéviriens entièrement neufs, spécialement fondus pour la composition de l'INTERMÉDIAIRE.

Questions.

Demandez à ce que... — Je lis dans un roman que vient de publier la *Revue des Deux Mondes* (*Jeanne Avril*, 1re partie, 15 octobre 1886, p. 731) : « Cette femme de morale étroite aurait très volontiers *demandé à ce que* Mlle Avril ne fût point si assidue dans ses visites journalières. » Pourquoi ne pas dire tout simplement : *demandé que?* Je demande quel charme on trouve dans l'addition *à ce?* Je demande surtout si cela est bien français?

Un vieux chercheur.

—

Louise Chably, l'héroïne du 6 octobre 1789. — Le comite de la Commune de Paris fit lecture, le 14 décembre 1789, d'un Mémoire du sr Chably, où il était exposé que Louise Chably, sa fille, qui avait eu l'honneur de parler au roi à Versailles, était devenue suspecte aux femmes qui l'avaient accompagnée, qui supposaient qu'elle avait reçu des sommes considérables et s'étaient portées contre elle à des excès très dangereux : que pour la soustraire à leurs violences, il avait été entraîné à des précautions très coûteuses, à des dépenses qui l'avaient jeté dans le plus grand besoin et dont il espérait que l'Assemblée voudrait bien le dédommager.

Cette demande fut renvoyée par le comité au département de l'administration.

Connaît-on la suite qui lui fut donnée? Que devint l'héroïne du 6 octobre?

R. N.

—

Le château de Bonnivet. — Rabelais, pour donner aux lecteurs de son Gargantua la plus haute idée de la beauté des bâtiments de l'abbaye de Thélème, s'écrie : « Ledict bastiment étoit cent fois plus magnificque que n'est Bonivet » (I., 53, édit. de 1535); « ne Chambourg, ne Chantilly », ajoutent les édit. suivantes du Gargantua.

Quelles furent les destinées de cette demeure princière, dont la légende du pays rapporte « qu'elle avait autant de chambres qu'il y a de jours dans l'an » et dont il ne reste plus aujourd'hui que des souterrains à peu près comblés par la charrue du paysan qui en laboure la place? — J'en possède une vue du XVIe siècle, intitulée « le magnifique bastiment de Bonnivet en Poitov » et signée « par C. Chastillon » qui paraît donner la façade du côté des jardins. C'est un immense corps de bâtiment rectiligne à deux étages, sans compter celui des combles, qui, de même qu'à Chambord, est de beaucoup le plus ornementé. Aux extrémités, deux tours en poivrière dans le goût du XVe siècle se projettent en avant et complètent l'aspect à peu près symétrique de cette façade.

Existe-t-il d'autres vues ou plans authentiques de ce chef-d'œuvre de la Renaissance dont le musée de Poitiers possède une superbe cheminée? La construction de l'édifice qui durait encore à la

Digitized by Google

mort de l'amiral Bonnivet dans la triste journée de Pavie en 1525, a-t-elle été continuée et terminée depuis? En ce cas, à quelle époque? Quels furent les possesseurs du domaine et du château jusqu'à sa destruction totale? A quelle époque fut commencée cette démolition déplorable, et quel en fut l'auteur, ou plutôt quels en furent les auteurs successifs?

A. BERGIER.

—

La petite-fille du chevalier d'Assas. — Le *Tableau des secours accordés par le décret de l'Assemblée nationale du* 20 *avril* 1791 mentionne une pension de 300 livres pour la « demoiselle d'Assas, fille d'officier et petite-fille du chevalier d'Assas, célèbre par son dévouement patriotique, pour l'aider à payer sa pension dans un couvent. »

Cette demoiselle vécut-elle longtemps après 1791? Le chevalier d'Assas avait-il laissé d'autres descendants, ou la famille du glorieux héros s'est-elle éteinte après la mort de Mlle d'Assas? R. B.

—

Souvenirs de l'abbaye de Jouarre. — « Ce qui contribua le plus à la gloire de l'abbaye naissante de Jouarre fut d'avoir élevé dans son sein deux vierges illustres, sainte Bertile et la vénérable Ethérie, qui méritèrent peu de temps après d'être abbesses l'une de Chelles et l'autre de N. D. de Soissons. Il y avait environ 900 ans que les corps de ces saintes et de quelques autres reposaient dans deux chapelles de Jouarre, lorsqu'ils furent levés de terre pour être tranpsortés à la grande église. La cérémonie se fit avec solennité le 13 d'oct. 1627, en présence de la reine Marie de Médicis, par Philippe Cospeau ». Hist. de l'église de Meaux, par D. Toussaint du Plessis, 1731. Que reste-t-il aujourd'hui de cette célèbre abbaye? P. R.

—

Sur le voyage en Normandie du chancelier Séguier. — M. Quesnay de Beaurepaire, avocat général à la cour d'appel de Paris, a résumé en ces termes (discours de rentrée) la vie de Pierre Séguier: « Le chancelier cultive les belles-lettres, écrit un Voyage en Normandie, organise l'Académie des inscriptions et l'Académie de peinture, donne à Richelieu le plan de l'Académie française, en fait partie lui-même et lui accorde l'hospitalité pendant trente années dans son hôtel. » Il y aurait bien à dire sur ce résumé où, notamment en ce qui regarde les trois académies, la part du chancelier a été fort exagérée. Mais ne nous occupons que du *Voyage en Normandie*. Quand donc le chancelier a-t-il raconté ses impressions de voyage dans la patrie de Corneille? S'agirait-il, dans le discours du brillant orateur, du *Diaire du chancelier Séguier* publié par feu Floquet en 1842? Mais ce Diaire a été rédigé, comme le prouve le savant éditeur, par le maître des requêtes François de Verthamont, venu en Normandie à la suite du chancelier. Je crains donc bien que le *Voyage* écrit, selon l'honorable avocat général, par Pierre Séguier ne mérite d'occuper une belle place dans cette bibliothèque des livres imaginaires qui se compose d'un si grand nombre de volumes.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Une accusation. — « Depuis 1850, on a vu dans tous les coins de la France se réveiller des idiomes qui tendaient à disparaître et n'étaient plus parlés. Le plus important de ces idiomes était l'*alsacien*, qui, pouvant se retremper à la littérature bien vivante d'un grand pays voisin, trouvait dans ce voisinage une vitalité singulière. On sait ce qu'il nous en a coûté de n'avoir pas proscrit ce fatal langage, et la plaie que la France porte à son flanc aurait dû être pour nous un enseignement. » (Henry Havard, *Siècle* du 11 décembre.)

Cette accusation aurait besoin d'être prouvée ou au moins expliquée. J'espère qu'un Alsacien s'en chargera. P. R.

—

L'arbre de Noël; son origine, son ancienneté, sa signification. — L'idée la plus répandue au sujet de l'arbre de Noël est, croyons-nous, qu'il date d'avant le christianisme et qu'il avait une signification se rattachant à la théologie et au culte païens. Mais nous n'avons pas rencontré jusqu'ici la preuve de cette opinion. Ce qui y ressemblerait le plus, ce serait l'affirmation que les anciens Germains, pour honorer une divinité, entouraient de lumières l'arbre qui lui était consacré. Mais sur quel document s'appuie ce dire? C'est ce que nous ignorons. D'ailleurs de ce point de départ à l'arbre de Noël, il y a loin, et les chaînons intermédiaires de la transition font défaut.

Quand a-t-on commencé à soutenir l'opinion de l'origine païenne? Ce serait

Digitized by Google

un point à rechercher. Au témoignage d'Augusti, cette opinion existait en 1831, et il n'en parle pas à ce moment comme d'une nouveauté.

Dans ses *Antiquités ecclésiastiques*, cet auteur cherche à substituer à la thèse de l'origine païenne celle de l'origine chrétienne. « La misère de l'espèce humaine, dit-il, vient de ce qu'Adam et Eve, par désobéissance, ont mangé du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal; le salut du monde nouveau est fondé sur ce que Christ, par obéissance, a livré son corps à l'arbre de la mort, c'est-à-dire à la croix, afin que par ce sacrifice volontaire les pécheurs obtinssent l'accès à l'arbre de vie qui leur était fermé. » Le raisonnement est parfait et prouve que l'adoption de l'arbre comme symbole chrétien n'aurait rien eu de surprenant. La littérature chrétienne, comme le montre encore Augusti, n'est pas pauvre en métaphores ou en allégories empruntées à ce symbolisme. Mais ce qu'on ne nous indique pas, et qui serait le point essentiel, c'est un lieu et une époque où quelque arbre ou quelque arbuste aurait été en réalité dressé en signe de la rédemption du genre humain.

Après l'origine chrétienne, l'origine juive a eu son défenseur en M. Paul Cassel, à qui l'on doit deux volumes sur la fête de Noël, résumés par lui dans un article de la *Theologische Real Encyklopœdie* de Herzog. Il s'appuie sur le fait généralement admis que le chandelier du Tabernacle, avec sa tige et ses six branches, ses calices et ses fruits, représentait un arbre, et il pense que cet arbre était l'arbre de vie; il ajoute qu'à la fête des Macchabées, où les juifs fêtent l'anniversaire de la purification du Temple par Judas Macchabée, ils allument un luminaire dans chaque maison en souvenir de l'illumination générale qui fut ordonnée à l'occasion de ce fait mémorable. L'Eglise chrétienne, trouvant cet usage établi, ne voulut pas l'adopter purement et simplement, car, en Christ, ce dont le chandelier et l'arbre n'étaient que des symboles, est devenu vérité : en lieu et place du chandelier on eut l'arbre toujours vert dont les fruits sont la lumière et le salut. Cette explication de M. Cassel n'a rien d'invraisemblable, mais, pour être convaincu de sa vérité, nous lui demanderions, comme à Augusti, un document positif, et il n'en produit pas. Au surplus, il semble que, dans l'ordre naturel des choses, un symbole de ce genre aurait d'abord trouvé sa place dans un sanctuaire ou sur une place publique, et que c'est de là seulement qu'il aurait passé dans les demeures du peuple chrétien.

Pour ce qui concerne l'ancienneté de l'arbre de Noël, il nous souvient d'un article de journal où l'on rapportait qu'une enquête avait été instituée sur ce point en Allemagne et qu'on n'avait pas trouvé de vestiges du sapin paré de lumières et de cadeaux antérieurement au XVIIIe siècle. Malheureusement nous avons négligé de prendre note du nom de ce journal, en sorte que nous n'y pouvons renvoyer.

S'il était vrai que l'arbre de Noël date du XVIIIe siècle, la question de sa signification serait d'une solution bien difficile, puisqu'elle reviendrait à demander quelle était la pensée du père de famille qui le premier donna ce spectacle à sa maisonnée.

Pour terminer cette exposition un peu longue peut-être, il nous semble superflu d'énumérer les points qui sollicitent les bienveillantes recherches de ceux qui liront ces lignes. Toute communication d'un fait ou d'un jugement relatif à ce sujet sera sans doute la bienvenue pour plus d'un lecteur de l'*Intermédiaire*.

Ph. R.

Les girouettes à Paris. — Le passage suivant est extrait de l'*Histoire de l'astronomie pour l'année IX* (1801); par le C. Lalande :

« Les girouettes bien placées sont très rares à Paris; il n'y en a pas à l'Observatoire, quoique je l'aie demandé aussitôt que j'en fus directeur; et j'ai fait des remerciements, au nom des observateurs, au C. Bois, ferblantier, qui, en faisant bâtir une maison sur le quai des Augustins, y a placé une girouette très élevée, très mobile, avec des lettres indicatives des quatre régions du monde, qui seront alignées sur une méridienne que j'ai tracée sur le quai. Les astronomes, en allant à l'Institut ou au Bureau des longitudes, auront occasion de bien voir la direction du vent, ainsi que les habitants de ce vaste quai du Louvre et des maisons environnantes, qui n'avaient pas une seule girouette à leur portée ; mais beaucoup de paratonnerres qui ne les intéressent nullement. »

On désirerait savoir si la girouette du C. Bois et la méridienne tracée par le

Digitized by Google

C. Lalande existent encore pour la satisfaction des membres de l'Institut?

Sus.

—

La Baume-Montrevel. — Pourrait-on, à l'aide des nombreuses généalogies de la maison de la Baume-Montrevel ou d'après d'autres documents, me dire quel lien de parenté unissait Prosper de la Baume à l'évêque de Saint-Flour, Pierre de la Baume, dont il fut héritier? Prosper de la Baume appartenait aussi à l'Eglise.

A. Vernière.

—

Le plus grand propriétaire foncier de France. — Pourrait-on nommer le plus riche propriétaire de France, c'est-à-dire celui qui possède en une ou plusieurs parcelles la plus vaste étendue du territoire français? Paul Masson.

—

Bergeret de Grancourt. — On serait reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient fournir des renseignements biographiques et artistiques sur Bergeret de Grancourt, receveur général des finances sous Louis XV, grand amateur de beaux-arts, ami de Boucher, qui fit avec Fragonard et sa femme, en 1773, un voyage en Italie dont il a laissé une relation encore inédite. Le manuscrit a été communiqué à M. de Goncourt, qui l'a rapidement analysé dans une note de son Etude sur Fragonard. (V. *Gazette des Beaux-Arts*, tome XVIII, 1er février 1865.) Bergeret devait avoir un riche cabinet. En existe-t-il un catalogue? — Tout renseignement quelconque serait accueilli avec reconnaissance par A. Y.

—

Les piqueurs de Napoléon Ier. — Quel était, *en campagne*, le costume des piqueurs de Napoléon Ier? Où pourrait-on trouver la description de ce costume, ou des gravures le représentant? R.

—

L'improvisateur César de Pradel. — Pourrait-on me donner quelques documents sur les soirées de cet improvisateur du XIXe siècle? C. I.

—

Deux allusions. — Quel est cet histrion, dont parle Le Sage au chapitre X du *Diable boiteux*, et qui, plaignant les désagréments attachés à la vie comique, disait à quelques-uns de ses camarades : « Ma foi, « mes amis, je suis bien dégoûté de la « profession. Oui, j'aimerais mieux n'être « qu'un petit gentilhomme de campagne de « mille ducats de rente » ?

A la page suivante : « Marsæus, qui « donna sa maison paternelle à la comé- « dienne Origo, revit dans ce garçon de « famille qui mange avec une femme de « théâtre une maison de campagne qu'il a « près de l'Escurial. » Connaît-on les vrais noms de ces personnages?

G. Monval.

—

Musées de cire et Panoramas. — Pourrait-on me donner la liste des Musées de cire et des Panoramas exposés à Paris jusqu'en 1870? Une pareille liste serait bien curieuse à dresser, et je prie mes collaborateurs d'y vouloir bien prêter la main. M. D.

—

Sous quel titre générique désigner tous les portraits faits à la main?—Je réunis une collection de portraits; les uns gravés soit au burin, soit à l'eau-forte, soit autrement, sur cuivre, sur bois, sur pierre, etc.; ou bien encore lithographiés ou photographiés, etc.

Je les comprends sous la désignation générique d'*estampes*.

Mais comment intituler la catégorie de ceux qui sont l'œuvre directe de la main de l'artiste, soit qu'ils aient été dessinés au crayon, au pastel, à la plume, et soit qu'ils aient été peints à l'aquarelle, à la gouache, à l'huile, etc., etc., que ce soient d'ailleurs des originaux ou des copies?

Y a-t-il un nom commun pour ces œuvres de la main? *Manuscrits* me paraît inapplicable.

N. B. — Il s'agirait de paysages, de scènes diverses, etc., la même question se poserait également.

Un ignorant.

—

Portraits par François de Troy. — Je possède deux portraits à l'huile : 1° l'un du duc d'Anjou enfant; au dos du tableau cette mention : né en 1683, *pint* en 1696; 2° l'autre du duc de Berry enfant, né en 1686, *pint* en 1696. Ces portraits sont bien ceux gravés par le chevalier Edelinck. Je n'ai pas trouvé de signature. François de Troy signait-il toujours ses tableaux? Connaît-on dans un musée ou une collection

Digitized by Google

particulière ces portraits, car je ne sais si je dois les considérer comme une copie ou l'œuvre même du peintre ? HUSSON.

—

Portraits gravés de madame d'Houdetot. — Dans quel ouvrage pourrait-on trouver la liste des portraits de madame d'Houdetot, qui fut l'amie de J. J. Rousseau et de Saint-Lambert. Si cette liste n'existait pas, je prierais les lecteurs de l'*Intermédiaire* de me donner l'indication de ceux qu'ils connaissent. DELRI.

—

Henry Forbes. — Je prie l'un de nos collaborateurs anglais de me donner quelques renseignements sur M. Henry Forbes, grand collectionneur de livres musicaux. Son ex-libris porte une tête de chevreuil ou de daim avec l'adresse : 3 *Upper Belgrave Place, Eaton Squire.*

Est-ce un parent du musicien écossais du même nom, qui vivait à Aberdeen au XVIIe siècle ? L.

—

Bibliographie. — Je désire avoir des renseignements bibliographiques (format, nombre de pages, nom d'auteur, d'éditeur et d'imprimeur, date) sur les brochures suivantes :

1. *Le Comité des finances dévoilé.*
2. *Adresse aux assemblées de Châlons.*
3. *La feuille des erreurs et de la vérité.*
4. *Les nouvelles de Paris.*
5. *Aux soldats par un soldat.*
6. *Français, réveillez-vous.*
7. *Avis important à la véritable armée française.*

Je fais appel dans ce but aux Intermédiairistes. UN CHERCHEUR.

—

Armoiries de La Hire. — Quelles étaient les armoiries d'Etienne de Vignolles, si célèbre sous le nom de La Hire ? A-t-il laissé postérité ? VAUDÉMONT.

Réponses.

La Table des matières de l'année nous force d'ajourner au numéro prochain, 10 janvier 1887, la plus grande partie des Reponses.

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 747; XIX, 136, 202, 234, 308). — Nous avons reçu de nouveaux ex-libris à échanger de divers correspondants, entre autres de MM. de Cazenove, Martin, Milsand, Schück, etc. Nous tenons ces ex-libris à la disposition de ceux de nos collaborateurs qui ne les posséderaient pas et qui voudront bien nous envoyer les leurs en échange.

—

La famille de Charlotte Corday (XIX, 131, 191). — Son père fut inquiété et interrogé à Argentan. Son interrogatoire a été souvent publié, notamment par Savary dans son ouvrage : *Guerres des Vendéens et des Chouans*, compris dans la collection des *Mémoires sur la Révolution française.*

Sa sœur a dû mourir vieille fille.

Une nièce a eu des malheurs correctionnels.

Un frère avait été fusillé après Quiberon.

Ce n'est pas du tout Vatel qui découvrit la parenté de Charlotte avec Corneille, ou mieux sa descendance en ligne directe du grand poète normand. La parenté avait été connue de tous les historiens de Charlotte; la descendance, vérifiée et affirmée dès le commencement de ce siècle.

L'acte de naissance de Charlotte Corday était connu et publié longtemps avant que M. Ridel le cherchât à Saint-Saturnin des *Ligneries*, et non par *Lignetits* (Orne).

Le nom de Sirjean est tout à fait étranger à la famille de Corday.

Il aurait pu être pris par un conspirateur, mais le jugement de condamnation aurait donné le nom véritable.

LECTOR.

—

V. Hugo et l'Europe littéraire (XIX, 262). — Ce recueil fort intéressant et auquel collaborèrent toutes les célébrités littéraires du temps, renferme d'autres articles de V. H. que la *Notice sur Imbert Gallois*, les *Pensées d'un rêveur* et les *Notes sur le théâtre;* mais je crois que le tout a été réédité. L.

—

Un manuscrit de Tite-Live (XIX, 328). — Frater a eu tort de ne pas nous indiquer la date de son manuscrit. S'il est du quinzième siècle, sa valeur vénale peut aller de 50 à 150 francs ; mais s'il est antérieur à cette date, la valeur du manuscrit serait de beaucoup plus considérable. E. P.

—

Digitized by Google

Eugénie de Guérin et M. Barbey d'Aurevilly (XIX, 421). — Si Eugénie s'est montrée sévère pour le rôle qu'aurait dû jouer M. Barbey d'Aurevilly dans la publication des Œuvres de son frère, M. A. S. est-il bien sûr que Trébutien n'ait pas partagé, exagéré même cette sévérité? M. d'Aurevilly ne fut pour rien dans la publication tardive de ces œuvres, et ce n'est point de lui que Trébutien aurait voulu parler dans la phrase citée de l'*Avertissement*. « L'ami dévoué» auquel il fait allusion n'avait point connu Eugénie; il était l'ami de Trébutien, il était, croyons-nous, professeur à la Faculté des lettres de Caen et est mort depuis quelques années. L.

—

La marquise de la Carte et Alfred de Musset (XIX, 485, 573, 718). — La marquise de la Carte était fille du sculpteur Bosio.

C'était, paraît-il, une femme de beaucoup d'esprit et d'assez de littérature. Elle avait fait sa lecture assidue des écrivains du XVIII° siècle, Voltaire en tête. Jean Gigoux, dans ses *Causeries sur les artistes de mon temps,* donne d'amusants détails sur sa liaison avec Jules Janin et l'enfant qui en naquit.

Une autre histoire assez gaie est celle où Corot intervient pour terminer un tableau inachevé de Bosio, qui faisait aussi de la peinture. CAST.

—

Sur le mot teinturier (XIX, 545, 629). — Roqueplan a bien employé le mot teinturier, mais il semble lui donner une acception bien spéciale.

Au fait, voilà la citation. Les collaborateurs apprécieront mieux avec les pièces du procès. « La maîtresse de piano est à la lorette ce que l'écrivain public est à la cuisinière; ce que, dans l'ordre politique, le teinturier est au diplomate, une sorte de Figaro épistolaire. » Roqueplan. *La Vie Parisienne* (1857, Librairie nouvelle). Serait-il trop indiscret de révéler le nom de quelques-uns des teinturiers contemporains?

PONT-CALÉ.

—

O Primavera! gioventù dell' anno (XIX, 610, 685, 720). — Le premier vers est bien de Guarini, *Pastor fido*, acte III, scène première, mais celui dont ordinairement on le fait suivre :

O Gioventù primavera della vita!

doit être de Victor Hugo. On les voit apparaître tous deux pour la première fois comme épigraphes d'une pièce des *Feuilles d'automne* portant le chiffre XIV :

O mes lettres d'amour, de vertu, de jeunesse...

Victor Hugo aimait, en retournant l'ordre des mots, à produire des pensées nouvelles..., tout comme le maréchal Pélissier dans un dîner où l'on venait de boire aux dames des deux hémisphères... Victor Hugo ne fait suivre son épigraphe de l'indication d'aucun auteur, ce qui me semble donner beaucoup de vraisemblance à ma supposition. POGGIARIDO.

—

Collaboration conjugale de femmes de lettres (XIX, 645, 698, 722). — Ne peut-on citer :

Madame ROLAND, qui certainement travailla aux ouvrages de son mari publiés avant la Révolution et à quelques-uns de ses manifestes politiques; elle en parle dans ses Mémoires?

Madame HUGO, qui, si elle n'est pas l'auteur de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie,* y a certainement fourni son contingent de souvenirs et d'observations?

Madame de LAMARTINE, qui, dans les derniers temps, ne se bornait pas à corriger les épreuves des travaux de son mari, mais l'aidait de ses recherches et de ses communications personnelles? (V. les Etudes sur elle publiées par M. Ch. Alexandre dans le *Correspondant*).

Madame Frédéric GODEFROY, qui, de notoriété publique, s'est associée, avec un rare et intelligent dévouement, aux voyages, aux recherches, aux publications littéraires et philologiques de son mari?

Il y a dans le *Voyage en Orient* de Lamartine, dans les *Aventures de Hélidon*, par M. de Chennevières-Pointel, de très intéressants passages écrits par mesdames de L. et de Ch., mais ces passages constituent une juxtaposition plutôt qu'une collaboration proprement dite. L.

—

Catalogues des bibliothèques non vendues (XIX, 648, 700, 723). — H. Bossange. *Ma bibliothèque française*, Paris, 1855. 1 v. grand in-12, VI-480 pp. avec trois tables distinctes.

Yemeniz. *Catalogue de mes livres.* Lyon, Perrin, 1865-1866. 3 vol. in-4.

Armand Cigongne. *Catalogue des livres*,

Digitized by Google

manuscrits et imprimés, composant sa bibliothèque. Paris, Potier, 1861. Un vol. gr. in-8°. A. D.

—

La Convention et le mobilier de madame du Barry (XIX, 709). — Le *feu* (c'est-à-dire les chenets) en question se trouve au musée du Mobilier national, 103, quai d'Orsay, et est inscrit sous le n° 222 du catalogue. Il est de Gouthière, qui en fit deux, l'un pour la cheminée de la chambre de Louis XV, l'autre, de dimensions plus restreintes, pour la cheminée de la comtesse du Barry. En voici la description : n° 221. Feu de la fin de l'époque Louis XV en bronze ciselé par Gouthière et doré ; à deux branches dont chaque socle repose sur 4 pieds, contient des appliques de dépouilles de lions et de feuilles de lierre ainsi qu'un bas-relief de gibier, et supporte d'une part un sanglier, de l'autre un cerf sur des rochers. Galeries à jour, à pied cannelé, sur lesquelles sont jetées diverses pièces de gibier et une branche de chêne. A appartenu à Louis XV.

Haut., 0,42 ; long., 0,60.

N° 222. Feu semblable au précédent, sauf que les galeries sont plus courtes.

Haut., 0,42 ; long., 0,49.

C'est ce dernier feu qui provient du pavillon de la comtesse du Barry à Louveciennes. Il fut confisqué en 1793 et réservé pour être retiré de la vente par décision de la commission des arts de Seine-et-Oise dans sa séance du 29 nivôse an III, comme « *peut-être l'objet le plus* « *fini, le plus délicatement exécuté en* « *bronze que la ciselure ait encore pro-* « *duit.* » (Voir l'ouvrage de Williamson sur les meubles du Mobilier national.)

R.

—

Valet de Fayolles, auteur dramatique (XIX, 710). — Une fois de plus l'*Intermédiaire* n'aura pas failli à sa mission : comme *le Solitaire*, il voit tout, entend tout, est partout. Voilà juste dix ans que je cherchais, sans la retrouver, la trace du *Sultan généreux*, qui avait passé en 1876 sur un catalogue de la librairie Baillieu, car, au rebours de Fog, si je ne connais pas la pièce, j'ai sur l'auteur des renseignements précis. Jean-Marie Vallet de Fayolle (c'est ainsi qu'il signait) est le propre neveu de Mlle Volland. Fils de Pierre Vallet de Salignac, seigneur de Mons en Royan, contrôleur ordinaire des guerres, et de dame Marie-Jeanne-Elisabeth Volland, il était né à Marennes, le 8 octobre 1739. A la suite de débordements de jeunesse, il passa à Cayenne, où il rendit des services que Malouet s'est plu à constater, et où il se maria. Revenu au pays natal en 1784, il s'apprêtait à soumettre à l'Académie des sciences un modèle de boussole invariable qu'il avait inventée, lorsqu'il mourut, à Paris, le 14 janvier 1785, laissant une veuve sans enfant, mais dans une situation assez précaire. C'est donc à Cayenne qu'il écrivit la bouffonnerie que Fog a entre les mains, et avec cette indication le nom du cap que celui-ci ne peut déchiffrer sera peut-être plus lisible. Il va sans dire que je tiens à sa disposition le volumineux dossier d'où j'ai extrait les renseignements résumés plus haut.

MAURICE TOURNEUX.

—

Bibliographie révolutionnaire départementale (XIX, 710). — L'idée de M. Cyprien Vincent mériterait assurément d'être encouragée et mise à exécution dans tous les départements. Je serais tout disposé à m'y associer dans la mesure de mes forces. Qu'il me permette, cependant, de lui soumettre quelques objections. 1° Il demande aux Intermédiairistes « de faire connaître aux chercheurs les histoires locales, monographies, biographies, études touchant la Révolution en province. » Il exclut ainsi de son programme les documents originaux imprimés (je ne parle que de ceux-là), qui sont innombrables, j'en conviens, mais qui sont le fond véritable de tout travail historique, et plus importants à connaître que les histoires ou les monographies déjà livrées à la publicité : arrêtés, rapports, proclamations, mémoires justificatifs, etc., etc. 2° Il ne parle pas des journaux publiés pendant la Révolution, et les travaux récents de M. Kerviler nous ont montré que, rien que pour la Bretagne, la description raisonnée de ces journaux pourrait former un fort volume. 3° Il y a tel ouvrage sur les guerres de l'Ouest, par exemple, ceux de Beauchamp, de Savary, de Muret, de Crétineau-Joly, qui touche à l'histoire pendant la Révolution, de dix ou douze départements, avec plus ou moins de développements ; faudra-t-il, au chapitre particulier de chaque département, les inventorier, au risque de doubles emplois nombreux et fastidieux ? 4° Même question relativement aux rapports des représentants en mission, don

Digitized by Google

l'autorité s'exerça le plus souvent sur plusieurs départements à la fois. Ces rapports mêmes, œuvre individuelle, officielle, exécutés en dehors de toute vue historique ou monographique, figureraient-ils au catalogue de M. Cyprien Vincent? 5° Croit-il donc qu'il soit facile, possible même de caractériser l'esprit de l'œuvre par ces seules abréviations : Rép. (Républicain), Ro. (Royaliste), Bo. (Bonapartiste)? J'en doute beaucoup, et les appréciations du *catalogueur* pourraient donner lieu à des contradictions fort légitimes. 6° Comment l'*Intermédiaire* pourrait-il ouvrir à nos 86 départements — (je ne parle ni de la Seine, ni des colonies, ni de ceux que nous avons eu le malheur de perdre) — autant de *comptes*, si l'on me passe cette expression, particuliers et distincts? Son mode de publicité et sa bonne volonté n'y pourraient suffire. Je soumets ces observations à M. Vincent lui-même, très désireux qu'il y trouve une réponse péremptoire. L'*Intermédiaire* ne peut ni ne doit tenter l'entreprise qu'il lui conseille, que si elle offre des chances sérieuses de succès. L. D. L. S.

—

Les Errata célèbres (XIX, 710). — Flavigny, professeur d'hébreu au Collège de France, fut victime d'une singulière faute d'impression dans une lettre qu'il publia en 1648 contre le texte arabe et syriaque du Livre de Ruth, inséré dans la Bible polyglotte de Lejay. Il avait cité ce passage de saint Matthieu : Quid vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides? Le prote avait mis *culo* pour *oculo*.

Erasme fut censuré par la Faculté de théologie de Paris pour une malheureuse coquille (*amore singulari* pour *more singulari*) qui s'était glissée dans sa paraphrase sur le chapitre XVI de saint Matthieu.

Scarron avait fait imprimer une pièce de vers, dédiée à Guillemette, chienne de ma sœur, mais, s'étant brouillé avec celle-ci, il fit mettre malicieusement en errata : au lieu de *chienne de ma sœur*, lisez *ma chienne de sœur*.

Enfin, n'est-ce pas à une faute d'impression que l'on doit un des plus heureux vers de Malherbe :

Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses!

A. D.

— Il y en aurait long à raconter sur les belles coquilles : l'empereur a présidé le conseil des *monstres;* M. Guizot est à bout de ses farces, etc., etc. La question me rappelle un jeu de mots rapporté par Miot-Mélitot dans ses Mémoires. Faisant allusion à la mort du duc d'Enghien, on disait : « C'est une belle pièce que l'Empire, mais il y a Vincennes de trop. » On disait aussi que l'Empereur ayant fait appeler les sénateurs : ils étaient arrives ventre à terre. POGGIARIDO.

Trouvailles et Curiosités.

Des vers de Napoléon Ier. — Ils furent faits en 1788 par Napoléon (alors qu'il était le sous-lieutenant d'artillerie Bonaparte), à la louange de la célèbre madame Saint-Huberti, dans le rôle de *Didon :*

Romains, qui vous vantez d'une illustre ori-[gine,
Voyez d'où dépendit votre Empire naissant!
Didon n'eut point d'attrait assez puissant
Pour arrêter la fuite où son amant s'obstine.
Mais si l'autre Didon, l'ornement de ces lieux,
Eût été reine de Carthage
Pour la servir il eût abandonné ses dieux,
Et votre beau pays serait encor sauvage.

P.-A. L.

—

Vers latins relatifs à Mlle Rachel.— La poésie latine, très florissante au XVIe siècle (surtout dans les Pays-Bas et en Allemagne) et qui compta encore dans la première moitié du XVIIe siècle des adhérents zélés, est aujourd'hui complètement abandonnée; c'est un motif de plus pour rendre hommage aux rarissimes écrivains qui ont recours à la langue de Virgile et d'Horace pour exprimer leurs pensées. Qu'il nous soit donc permis de signaler un opuscule de trois pages imprimé dans la capitale de la Russie en 1854 : *Mademoiselle Rachel à Saint-Pétersbourg, vers latins composés à l'occasion de sa visite à la Bibliothèque impériale et publique, par C. F. Walther, bibliothécaire.*

Ces vers latins, qu'accompagne une traduction en vers français, sont au nombre de quatorze, il suffira de transcrire les six premiers :

Dic, age, Melpomenes, tragicis innixe cothurnis
Ipsam nos fallis Rachelis ora ferens?
An captos tenet ars et gratia blanda Thaliæ
Fingere mortalis quam, nisi diva nequit?
Helladis, et Romæ veteres Heroidas æquat
Ingenio, forma, grandior arte sua.

G. B.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.


Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Digitized by Google

D

E

F

Digitized by Google

Digitized by Google

L

M


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA ET CORRIGENDA

Pages. TOME XVIII

546, l. 25, *lisez* : Dutour de Riom (*non* Dufour de Riom).

TOME XIX

41, l. 51, *lisez* : forment (*non* formenx).
262, l. 10, — orbem (*non* urbem).
298, l. 24, — eiconibus (*non* eicombus).
313, l. 10, — Karasou Trajanopolis *non* Karason).
318, l. 14, — Louzes (*non* Louzer).
437, l. 55, — renvoie (*non* reviens).
440, l. 33, — rixes (*non* risques).
458, l. 21, — Van der Straeten (*non* Van der Shaetet).
623, l. 10, — de Baillue (*non* de Bailline).
629, l. 1, — le (*non* du).
629, l. 1, — 1496 (*non* 1596).



Paris. — Imprimerie de Charles Noblet, 13, rue Cujas. — 1886.

Digitized by Google

NOUVELLES PUBLICATIONS

LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 56, RUE JACOB

LES CIVILISATIONS DE L'INDE

Par le Dr Gustave LEBON

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 7 CHROMOLITHOGRAPHIES ET PLUS DE 350 GRAVURES ET HÉLIOGRAVURES

Un volume in-4 de 700 pages

PRIX : broché, **30** fr. ; — relié avec plaque et fers spéciaux, **40** fr. ; — reliure d'amateur, **40** fr.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ILLUSTRÉE

PRIX DU VOLUME IN-8 JÉSUS :

Cartonné percaline, tranches blanches. . .	5 fr. »	Relié demi-chagrin, tranches jaspées. . . .	5 fr. 50
— — tranches dorées	5 fr. 50	— tranches dorées	6 »

PREMIÈRE SECTION

L'ANCIENNE FRANCE

L'Armée depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution. — La Chevalerie et les Croisades
Le Livre et les Arts qui s'y rattachent, depuis les Origines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle
Henri IV et Louis XIII, la Fronde.

Ces quatre volumes, dont l'illustration est tirée des grands ouvrages illustrés de notre maison, contiennent chacun environ 300 pages in-8, un grand nombre de gravures sur bois et une chromolithographie d'après les monuments de l'Art.

L'ARGUS DE LA PRESSE

Huitième Année

Lit, découpe et traduit tous les Journaux du monde et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet : Beaux-arts, théâtre, science, littérature, religion, voyages, nécrologie, découvertes, politique, commerce, expositions françaises et étrangères.

Directeur : A. CHÉRIÉ, 40, rue Hallé, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2e et 3e classe.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte, et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE. — IIIe ANNÉE.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, PROFESSEURS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de *Questions* et de *Réponses* sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés. RÉPONSE A TOUT, telle est la devise de l'*Intermédiaire*.

Parmi les littérateurs, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles et amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements nécessaires pour mener à bien sa recherche. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, connaître la rareté et le prix d'un livre ou de tout autre objet de collection, savoir si tel ou tel document est inédit ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts : il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire : il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'étranger et, dans le numéro suivant, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. *Questions et Réponses* sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : car, il faut bien qu'on le sache, l'INDÉPENDANCE DE L'*Intermédiaire* EST ABSOLUE et celle de ses abonnés eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par l'anonymat : de là bien des indiscrétions profitables à l'histoire

Outre les *Questions et Réponses*, l'*Intermédiaire* publie, sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités*, les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public, et les corrobore par de nouveaux renseignements Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire*.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu sans interruption d'innombrables services à la science. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire*.

L'*Intermédiaire* paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Chaque numéro est composé de 32 colonnes, soigneusement imprimées en caractères elzéviriens, et, sous un format commode, renferme une masse considérable de matériaux. Le tout forme à la fin de l'année un élégant volume qui ne contient pas moins de mille colonnes, avec des tables destinées à faciliter les recherches.

Prix de l'abonnement annuel pour la France : 16 francs. Etranger : 18 francs (1).

L'*Intermédiaire* est donc incontestablement, en même temps que la plus utile et la plus variée, la moins chère de toutes les publications bi-mensuelles.

Digitized by Google

(1) On s'abonne aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 13, rue Cujas, à Paris, et dans tous les bureaux de poste, qui délivrent sans frais les quittances d'abonnement à l'*Intermédiaire*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

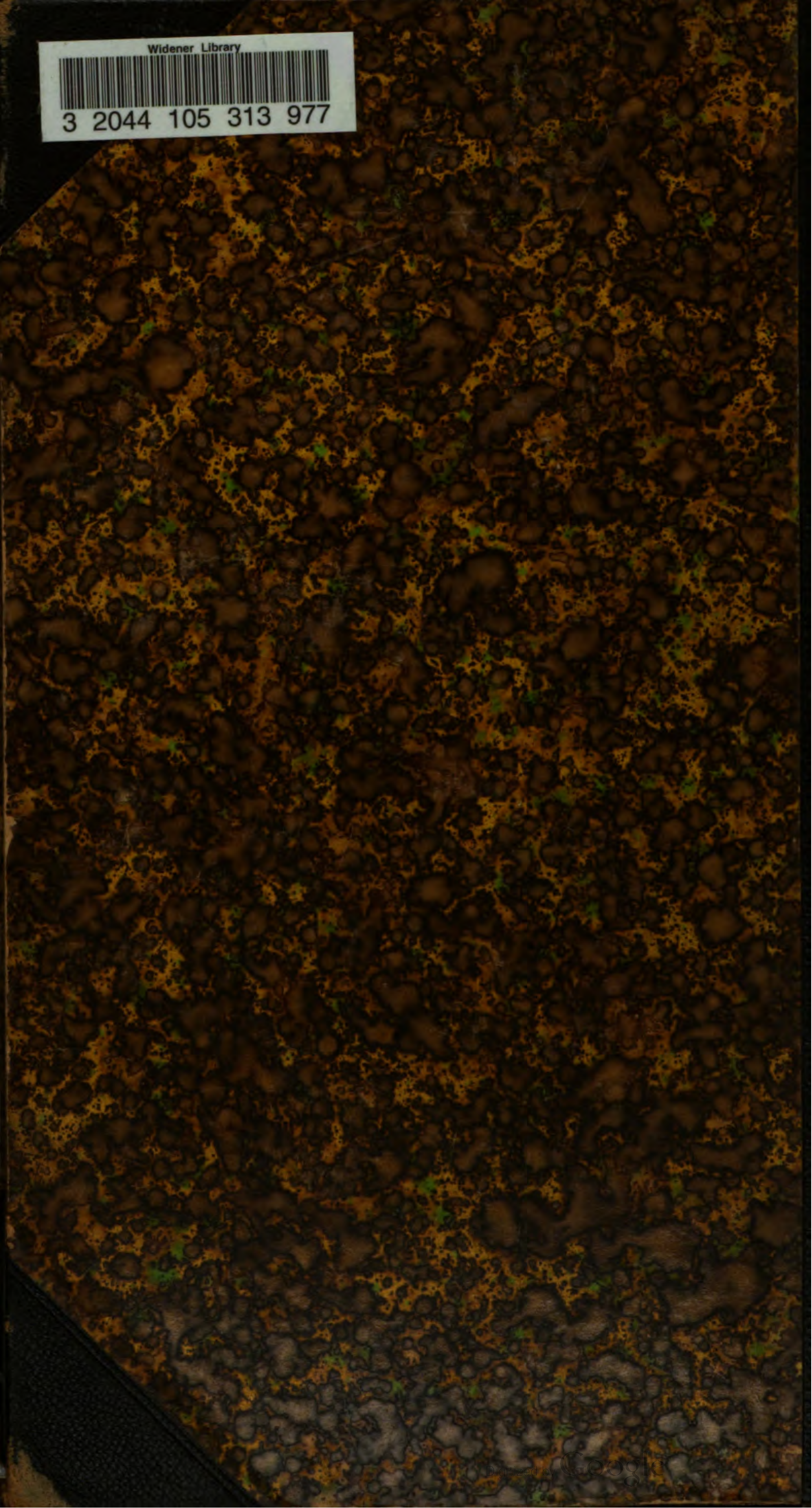
Digitized by Google

JAN 27 1896

DUE JUN 14 1920



Digitized by Google


Widener Library
3 2044 105 313 977